This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

~~VI. 1859~~

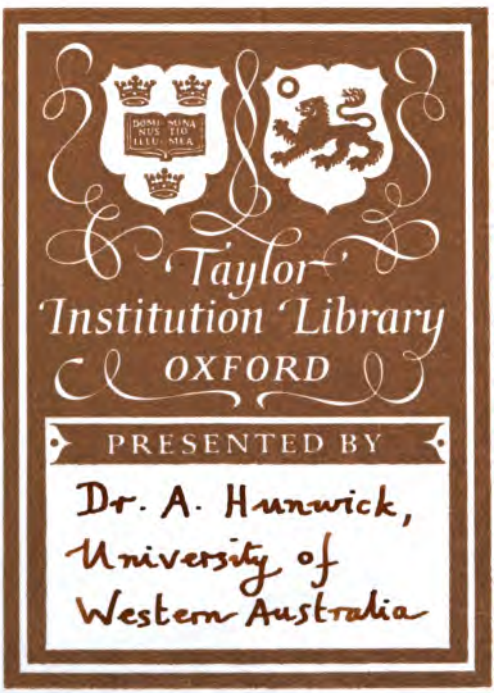

~~[cupboard 1]~~

Vet 354

ŒUVRES COMPLÈTES

DE VOLTAI

PARIS. — IMPRIMERIE DE CH. LAHURE ET Cie
Rues de Fleurus, 9, et de l'Ouest, 21

ŒUVRES COMPLÈTES

DE VOLTAIRE

TOME SEPTIÈME

ÉDITION DE CH. LAHURE ET Cie
Imprimeurs à Paris

PARIS
LIBRAIRIE DE L. HACHETTE ET Cie
RUE PIERRE-SARRAZIN, N° 14

1859

TAYLOR INSTITUTE
4 OCT 1975
LIBRARY

ESSAI

SUR

LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS,

ET SUR LES PRINCIPAUX FAITS DE L'HISTOIRE,

DEPUIS CHARLEMAGNE JUSQU'A LOUIS XIII.

AVIS DES ÉDITEURS[1].

Nous avons réimprimé le plus correctement que nous avons pu la *Philosophie de l'histoire*, composée d'abord uniquement pour l'illustre marquise du Châtelet-Lorraine, et qui sert d'introduction à l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, fait pour la même dame. Nous avons rectifié toutes les fautes typographiques énormes dont les précédentes éditions étaient inondées, et nous avons rempli toutes les lacunes, d'après le manuscrit original que l'auteur nous a confié.

Ce discours préliminaire[2] a paru absolument nécessaire pour préserver les esprits bien faits de cette foule de fables absurdes dont on continue encore d'infecter la jeunesse. L'auteur de cet ouvrage a donné ce préservatif, précisément comme l'illustre médecin Tissot ajouta, longtemps après, à son *Avis au peuple*, un chapitre très-utile contre les charlatans. L'un écrivit pour la vérité, l'autre pour la santé.

Un répétiteur du collége Mazarin, nommé Larcher, traducteur d'un vieux roman grec, intitulé *Callirhoé*, et du *Martinus Scriblerus* de Pope, fut chargé par ses camarades d'écrire un libelle pédantesque contre les vérités trop évidentes énoncées dans la *Philosophie de l'histoire*. La moitié de ce libelle consiste en bévues, et l'autre en injures, selon l'usage. Comme la *Philosophie de l'histoire* avait été donnée sous le nom de l'abbé Bazin, on répondit à l'homme de collége sous le nom d'un neveu de l'abbé Bazin; et l'on répondit, comme doit faire un homme du monde, en se moquant du pédant. Les sages et les rieurs furent pour le neveu de l'abbé Bazin.

On trouvera la réponse du neveu dans la partie historique de cette édition[3].

1. Cet avis est de Voltaire, quoiqu'il n'ait paru pour la première fois que dans l'édition de Kehl. Voltaire l'avait composé pour une nouvelle édition de la *Philosophie de l'histoire* qu'il voulait publier avec une dédicace à l'impératrice de Russie.

Voici cette dédicace : « A très-haute et très-auguste princesse Catherine seconde, impératrice de toutes les Russies, protectrice des arts et des sciences, digne par son esprit de juger des anciennes nations, comme elle est digne de gouverner la sienne : offert très-humblement par le neveu de l'auteur. » (ÉD.)

2. Ce que Voltaire appelle ici *Discours préliminaire* est, depuis les éditions de Kehl, intitulé *Introduction*. (ÉD.)

3. Dans les *Mélanges*, année 1767, sous ce titre : *La défense de mon oncle*. (ÉD.)

INTRODUCTION.

1. *Changements dans le globe.* — Vous voudriez que des philosophes eussent écrit l'histoire ancienne, parce que vous voulez la lire en philosophe. Vous ne cherchez que des vérités utiles, et vous n'avez guère trouvé, dites-vous, que d'inutiles erreurs. Tâchons de nous éclairer ensemble; essayons de déterrer quelques monuments précieux sous les ruines des siècles.

Commençons par examiner si le globe que nous habitons était autrefois tel qu'il est aujourd'hui.

Il se peut que notre monde ait subi autant de changements que les États ont éprouvé de révolutions. Il paraît prouvé que la mer a couvert des terrains immenses, chargés aujourd'hui de grandes villes et de riches moissons. Il n'y a point de rivage que le temps n'ait éloigné ou rapproché de la mer.

Les sables mouvants de l'Afrique septentrionale, et des bords de la Syrie voisins de l'Égypte, peuvent-ils être autre chose que les sables de la mer, qui sont demeurés amoncelés quand la mer s'est peu à peu retirée? Hérodote, qui ne ment pas toujours, nous dit sans doute une très-grande vérité, quand il raconte que, suivant le récit des prêtres de l'Égypte, le Delta n'avait pas été toujours terre. Ne pouvons-nous pas en dire autant des contrées toutes sablonneuses qui sont vers la mer Baltique? Les Cyclades n'attestent-elles pas aux yeux mêmes, par tous les bas-fonds qui les entourent, par les végétations qu'on découvre aisément sous l'eau qui les baigne, qu'elles ont fait partie du continent?

Le détroit de la Sicile, cet ancien gouffre de Charybde et de Scylla, dangereux encore aujourd'hui pour les petites barques, ne semble-t-il pas nous apprendre que la Sicile était autrefois jointe à l'Apulie, comme l'antiquité l'a toujours cru? Le mont Vésuve et le mont Etna ont les mêmes fondements sous la mer qui les sépare. Le Vésuve ne commença d'être un volcan dangereux que quand l'Etna cessa de l'être; l'un des deux soupiraux jette encore des flammes quand l'autre est tranquille : une secousse violente abîma la partie de cette montagne qui joignait Naples à la Sicile.

Toute l'Europe sait que la mer a englouti la moitié de la Frise. J'ai vu, il y a quarante ans, les clochers de dix-huit villages près du Mordick, qui s'élevaient encore au-dessus de ses inondations, et qui ont cédé depuis à l'effort des vagues. Il est sensible que la mer abandonne en peu de temps ses anciens rivages. Voyez Aigues-Mortes, Fréjus, Ravenne, qui ont été des ports, et qui ne le sont plus; voyez Damiette, où nous abordâmes du temps des croisades, et qui est actuellement à dix milles au milieu des terres; la mer se retire tous les jours de Rosette. La nature rend partout témoignage de ces révolutions; et, s'il s'est perdu des étoiles dans l'immensité de l'espace, si la septième des

Pléiades est disparue depuis longtemps, si plusieurs autres se sont évanouies aux yeux dans la voie lactée, devons-nous être surpris que notre petit globe subisse des changements continuels?

Je ne prétends pas assurer que la mer ait formé ou même côtoyé toutes les montagnes de la terre. Les coquilles trouvées près de ces montagnes peuvent avoir été le logement de petits testacés qui habitaient des lacs; et ces lacs, qui ont disparu par des tremblements de terre, se seront jetés dans d'autres lacs inférieurs. Les cornes d'Ammon, les pierres étoilées, les lenticulaires, les judaïques, les glossopètres, m'ont paru des fossiles terrestres. Je n'ai jamais osé penser que ces glossopètres pussent être des langues de chien marin, et je suis de l'avis de celui qui a dit qu'il vaudrait autant croire que des milliers de femmes sont venues déposer leurs *conchas Veneris* sur un rivage, que de croire que des milliers de chiens marins y sont venus apporter leurs langues. On a osé dire que les mers sans reflux, et les mers dont le reflux est de sept ou huit pieds, ont formé des montagnes de quatre à cinq cents toises de haut; que tout le globe a été brûlé; qu'il est devenu une boule de verre : ces imaginations déshonorent la physique; une telle charlatanerie est indigne de l'histoire.

Gardons-nous de mêler le douteux au certain, et le chimérique avec le vrai; nous avons assez de preuves des grandes révolutions du globe, sans en aller chercher de nouvelles.

La plus grande de toutes ces révolutions serait la perte de la terre atlantique, s'il était vrai que cette partie du monde eût existé. Il est vraisemblable que cette terre n'était autre chose que l'île de Madère, découverte peut-être par les Phéniciens, les plus hardis navigateurs de l'antiquité, oubliée ensuite, et enfin retrouvée au commencement du XVe siècle de notre ère vulgaire.

Enfin, il paraît évident, par les échancrures de toutes les terres que l'Océan baigne, par ces golfes que les irruptions de la mer ont formés, par ces archipels semés au milieu des eaux, que les deux hémisphères ont perdu plus de deux mille lieues de terrain d'un côté, et qu'ils l'ont regagné de l'autre; mais la mer ne peut avoir été pendant des siècles sur les Alpes et sur les Pyrénées : une telle idée choque toutes les lois de la gravitation et de l'hydrostatique.

II. *Des différentes races d'hommes.* — Ce qui est plus intéressant pour nous, c'est la différence sensible des espèces d'hommes qui peuplent les quatre parties connues de notre monde.

Il n'est permis qu'à un aveugle de douter que les blancs, les nègres, les albinos, les Hottentots, les Lapons, les Chinois, les Américains, soient des races entièrement différentes.

Il n'y a point de voyageur instruit qui, en passant par Leyde, n'ait vu la partie du *reticulum mucosum* d'un nègre disséqué par le célèbre Ruysch. Tout le reste de cette membrane fut transporté par Pierre le Grand dans le cabinet des raretés, à Pétersbourg. Cette membrane est noire; et c'est elle qui communique aux nègres cette noirceur inhérente qu'ils ne perdent que dans les maladies qui peuvent déchirer ce tissu,

et permettre à la graisse, échappée de ses cellules, de faire des taches blanches sur la peau.

Leurs yeux ronds, leur nez épaté, leurs lèvres toujours grosses, leurs oreilles différemment figurées, la laine de leur tête, la mesure même de leur intelligence, mettent entre eux et les autres espèces d'hommes des différences prodigieuses. Et ce qui démontre qu'ils ne doivent point cette différence à leur climat, c'est que des nègres et des négresses, transplantés dans les pays les plus froids, y produisent toujours des animaux de leur espèce, et que les mulâtres ne sont qu'une race bâtarde d'un noir et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une noire.

Les albinos sont, à la vérité, une nation très-petite et très-rare : ils habitent au milieu de l'Afrique : leur faiblesse ne leur permet guère de s'écarter des cavernes où ils demeurent : cependant les nègres en attrapent quelquefois, et nous les achetons d'eux par curiosité. J'en ai vu deux, et mille Européans en ont vu. Prétendre que ce sont des nègres nains, dont une espèce de lèpre a blanchi la peau, c'est comme si l'on disait que les noirs eux-mêmes sont des blancs que la lèpre a noircis. Un albinos ne ressemble pas plus à un nègre de Guinée qu'à un Anglais ou à un Espagnol. Leur blancheur n'est pas la nôtre; rien d'incarnat, nul mélange de blanc et de brun; c'est une couleur de linge, ou plutôt de cire blanchie; leurs cheveux, leurs sourcils, sont de la plus belle et de la plus douce soie; leurs yeux ne ressemblent en rien à ceux des autres hommes, mais ils approchent beaucoup des yeux de perdrix. Ils ressemblent aux Lapons par la taille, à aucune nation par la tête, puisqu'ils ont une autre chevelure, d'autres yeux, d'autres oreilles; et ils n'ont d'homme que la stature du corps, avec la faculté de la parole et de la pensée dans un degré très-éloigné du nôtre. Tels sont ceux que j'ai vus et examinés.

Le tablier que la nature a donné aux Cafres, et dont la peau lâche et molle tombe du nombril sur les cuisses; le mamelon noir des femmes samoyèdes, la barbe des hommes de notre continent, et le menton toujours imberbe des Américains, sont des différences si marquées, qu'il n'est guère possible d'imaginer que les uns et les autres ne soient pas des races différentes.

Au reste, si l'on demande d'où sont venus les Américains, il faut aussi demander d'où sont venus les habitants des terres australes; et l'on a déjà répondu que la Providence, qui a mis des hommes dans la Norvége, en a mis aussi en Amérique et sous le cercle polaire méridional, comme elle y a planté des arbres et fait croître de l'herbe.

Plusieurs savants ont soupçonné que quelques races d'hommes, ou d'animaux approchants de l'homme, ont péri; les albinos sont en si petit nombre, si faibles, et si maltraités par les nègres, qu'il est à craindre que cette espèce ne subsiste pas encore longtemps.

Il est parlé de satyres dans presque tous les auteurs anciens. Je ne vois pas que leur existence soit impossible; on étouffe encore en Calabre quelques monstres mis au monde par des femmes. Il n'est pas improbable que dans les pays chauds des singes aient subjugué des

filles. Hérodote, au livre II, dit que, pendant son voyage en Égypte, il y eut une femme qui s'accoupla publiquement avec un bouc dans la province de Mendès; et il appelle toute l'Égypte en témoignage. Il est défendu dans le *Lévitique*, au chapitre XVII, de s'unir avec les boucs et avec les chèvres. Il faut donc que ces accouplements aient été communs; et jusqu'à ce qu'on soit mieux éclairci, il est à présumer que des espèces monstrueuses ont pu naître de ces amours abominables. Mais si elles ont existé, elles n'ont pu influer sur le genre humain; et, semblables aux mulets qui n'engendrent point, elles n'ont pu dénaturer les autres races.

A l'égard de la durée de la vie des hommes (si vous faites abstraction de cette ligne de descendants d'Adam consacrée par les livres juifs, et si longtemps inconnue), il est vraisemblable que toutes les races humaines ont joui d'une vie à peu près aussi courte que la nôtre. Comme les animaux, les arbres, et toutes les productions de la nature, ont toujours eu la même durée, il est ridicule de nous en excepter.

Mais il faut observer que le commerce n'ayant pas toujours apporté au genre humain les productions et les maladies des autres climats, et les hommes ayant été plus robustes et plus laborieux dans la simplicité d'un état champêtre, pour lequel ils sont nés, ils ont dû jouir d'une santé plus égale, et d'une vie un peu plus longue que dans la mollesse, ou dans les travaux malsains des grandes villes; c'est-à-dire que si dans Constantinople, Paris et Londres, un homme, sur cent mille, arrive à cent années, il est probable que vingt hommes, sur cent mille, atteignaient autrefois cet âge. C'est ce qu'on a observé dans plusieurs endroits de l'Amérique, où le genre humain s'était conservé dans l'état de pure nature.

La peste, la petite vérole, que les caravanes arabes communiquèrent avec le temps aux peuples de l'Asie et de l'Europe, furent longtemps inconnues. Ainsi, le genre humain en Asie, et dans les beaux climats de l'Europe, se multipliait plus aisément qu'ailleurs. Les maladies d'accident et plusieurs blessures ne se guérissaient pas à la vérité comme aujourd'hui; mais l'avantage de n'être jamais attaqué de la petite vérole et de la peste compensait tous les dangers attachés à notre nature, de sorte qu'à tout prendre il est à croire que le genre humain, dans les climats favorables, jouissait autrefois d'une vie plus saine et plus heureuse que depuis l'établissement des grands empires. Ce n'est pas à dire que les hommes aient jamais vécu trois ou quatre cents ans: c'est un miracle très-respectable dans la Bible; mais partout ailleurs c'est un conte absurde.

III. *De l'antiquité des nations.* — Presque tous les peuples, mais surtout ceux de l'Asie, comptent une suite de siècles qui nous effraye. Cette conformité entre eux doit au moins nous faire examiner si leurs idées sur cette antiquité sont destituées de toute vraisemblance.

Pour qu'une nation soit rassemblée en corps de peuple, qu'elle soit puissante, aguerrie, savante, il est certain qu'il faut un temps prodigieux. Voyez l'Amérique; on n'y comptait que deux royaumes quand

elle fut découverte, et encore, dans ces deux royaumes, on n'avait pas inventé l'art d'écrire. Tout le reste de ce vaste continent était partagé, et l'est encore, en petites sociétés, à qui les arts sont inconnus. Toutes ces peuplades vivent sous des huttes; elles se vêtissent de peaux de bêtes dans les climats froids, et vont presque nues dans les tempérés. Les unes se nourrissent de la chasse, les autres de racines qu'elles pétrissent : elles n'ont point recherché un autre genre de vie, parce qu'on ne désire point ce qu'on ne connaît pas. Leur industrie n'a pu aller au delà de leurs besoins pressants. Les Samoyèdes, les Lapons, les habitants du nord de la Sibérie, ceux du Kamtschatka, sont encore moins avancés que les peuples de l'Amérique. La plupart des nègres, tous les Cafres, sont plongés dans la même stupidité, et y croupiront longtemps.

Il faut un concours de circonstances favorables pendant des siècles pour qu'il se forme une grande société d'hommes rassemblés sous les mêmes lois; il en faut même pour former un langage. Les hommes n'articuleraient pas si on ne leur apprenait à prononcer des paroles; ils ne jetteraient que des cris confus; ils ne se feraient entendre que par signes. Un enfant ne parle, au bout de quelque temps, que par imitation; et il ne s'énoncerait qu'avec une extrême difficulté, si on laissait passer ses premières années sans dénouer sa langue.

Il a fallu peut-être plus de temps pour que des hommes, doués d'un talent singulier, aient formé et enseigné aux autres les premiers rudiments d'un langage imparfait et barbare, qu'il n'en a fallu pour parvenir ensuite à l'établissement de quelque société. Il y a même des nations entières qui n'ont jamais pu parvenir à former un langage régulier et à prononcer distinctement : tels ont été les Troglodytes, au rapport de Pline; tels sont encore ceux qui habitent vers le cap de Bonne-Espérance. Mais qu'il y a loin de ce jargon barbare à l'art de peindre ses pensées ! la distance est immense.

Cet état de brutes où le genre humain a été longtemps dut rendre l'espèce très-rare dans tous les climats. Les hommes ne pouvaient guère suffire à leurs besoins, et, ne s'entendant pas, ils ne pouvaient se secourir. Les bêtes carnassières, ayant plus d'instinct qu'eux, devaient couvrir la terre et dévorer une partie de l'espèce humaine.

Les hommes ne pouvaient se défendre contre les animaux féroces qu'en lançant des pierres, et en s'armant de grosses branches d'arbres; et de là, peut-être, vint cette notion confuse de l'antiquité, que les premiers héros combattaient contre les lions et contre les sangliers avec des massues.

Les pays les plus peuplés furent sans doute les climats chauds, où l'homme trouva une nourriture facile et abondante, dans les cocos, les dattes, les ananas, et dans le riz, qui croît de lui-même. Il est bien vraisemblable que l'Inde, la Chine, les bords de l'Euphrate et du Tigre, étaient très-peuplés, quand les autres régions étaient presque désertes. Dans nos climats septentrionaux, au contraire, il était beaucoup plus aisé de rencontrer une compagnie de loups qu'une société d'hommes.

IV. *De la connaissance de l'âme.* — Quelle notion tous les premiers peuples auront-ils eue de l'âme? Celle qu'ont tous nos gens de campagne avant qu'ils aient entendu le catéchisme, ou même après qu'ils l'ont entendu. Ils n'acquièrent qu'une idée confuse, sur laquelle même ils ne réfléchissent jamais. La nature a eu trop de pitié d'eux pour en faire des métaphysiciens; cette nature est toujours et partout la même. Elle fit sentir aux premières sociétés qu'il y avait quelque être supérieur à l'homme, quand elles éprouvaient des fléaux extraordinaires. Elle leur fit sentir de même qu'il est dans l'homme quelque chose qui agit et qui pense. Elles ne distinguaient point cette faculté de celle de la vie, et le mot d'*âme* signifia toujours la vie chez les anciens, soit Syriens, soit Chaldéens, soit Égyptiens, soit Grecs, soit ceux qui vinrent enfin s'établir dans une partie de la Phénicie.

Par quels degrés put-on parvenir à imaginer dans notre être physique un autre être métaphysique? Certainement des hommes uniquement occupés de leurs besoins n'en savaient pas assez pour se tromper en philosophes.

Il se forma, dans la suite des temps, des sociétés un peu policées, dans lesquelles un petit nombre d'hommes put avoir le loisir de réfléchir. Il doit être arrivé qu'un homme sensiblement frappé de la mort de son père, ou de son frère, ou de sa femme, ait vu dans un songe la personne qu'il regrettait. Deux ou trois songes de cette nature auront inquiété toute une peuplade. Voilà un mort qui apparaît à des vivants; et cependant ce mort, rongé des vers, est toujours en la même place. C'est donc quelque chose qui était en lui, qui se promène dans l'air; c'est son âme, son ombre, ses mânes; c'est une légère figure de lui-même. Tel est le raisonnement naturel de l'ignorance qui commence à raisonner. Cette opinion est celle de tous les premiers temps connus, et doit avoir été par conséquent celle des temps ignorés. L'idée d'un être purement immatériel n'a pu se présenter à des esprits qui ne connaissaient que la matière. Il a fallu des forgerons, des charpentiers, des maçons, des laboureurs, avant qu'il se trouvât un homme qui eût assez de loisir pour méditer. Tous les arts de la main ont sans doute précédé la métaphysique de plusieurs siècles.

Remarquons, en passant, que dans l'âge moyen de la Grèce, du temps d'Homère, l'âme n'était autre chose qu'une image aérienne du corps. Ulysse voit dans les enfers des ombres, des mânes : pouvait-il voir des esprits purs?

Nous examinerons dans la suite comment les Grecs empruntèrent des Égyptiens l'idée des enfers et de l'apothéose des morts; comment ils crurent, ainsi que d'autres peuples, une seconde vie, sans soupçonner la spiritualité de l'âme. Au contraire, ils ne pouvaient imaginer qu'un être sans corps pût éprouver du bien et du mal. Et je ne sais si Platon n'est pas le premier qui ait parlé d'un être purement spirituel. C'est là, peut-être, un des plus grands efforts de l'intelligence humaine. Encore la spiritualité de Platon est très-contestée, et la plupart des Pères de l'Église admirent une âme corporelle, tout platoniciens qu'ils étaient. Mais nous n'en sommes pas à ces temps si nouveaux, et nous

ne considérons le monde que comme encore informe et à peine dégrossi.

V. *De la religion des premiers hommes.* — Lorsque après un grand nombre de siècles quelques sociétés se furent établies, il est à croire qu'il y eut quelque religion, quelque espèce de culte grossier. Les hommes, alors uniquement occupés du soin de soutenir leur vie, ne pouvaient remonter à l'auteur de la vie; ils ne pouvaient connaître ces rapports de toutes les parties de l'univers, ces moyens et ces fins innombrables, qui annoncent aux sages un éternel architecte.

La connaissance d'un dieu, formateur, rémunérateur et vengeur, est le fruit de la raison cultivée.

Tous les peuples furent donc pendant des siècles ce que sont aujourd'hui les habitants de plusieurs côtes méridionales de l'Afrique, ceux de plusieurs îles, et la moitié des Américains. Ces peuples n'ont nulle idée d'un dieu unique, ayant tout fait, présent en tous lieux, existant par lui-même dans l'éternité. On ne doit pas pourtant les nommer athées dans le sens ordinaire, car ils ne nient point l'Être suprême; ils ne le connaissent pas; ils n'en ont nulle idée. Les Cafres prennent pour protecteur un insecte, les nègres un serpent. Chez les Américains, les uns adorent la lune, les autres un arbre; plusieurs n'ont absolument aucun culte.

Les Péruviens, étant policés, adoraient le soleil : ou Manco-Capac leur avait fait accroire qu'il était le fils de cet astre, ou leur raison commencée leur avait dit qu'ils devaient quelque reconnaissance à l'astre qui anime la nature.

Pour savoir comment tous ces cultes ou ces superstitions s'établirent, il me semble qu'il faut suivre la marche de l'esprit humain abandonné à lui-même. Une bourgade d'hommes presque sauvages voit périr les fruits qui la nourrissent; une inondation détruit quelques cabanes; le tonnerre en brûle quelques autres. Qui leur a fait ce mal? ce ne peut être un de leurs concitoyens; car tous ont également souffert : c'est donc quelque puissance secrète : elle les a maltraités; il faut donc l'apaiser. Comment en venir à bout? en la servant comme on sert ceux à qui on veut plaire, en lui faisant de petits présents. Il y a un serpent dans le voisinage, ce pourrait bien être ce serpent : on lui offrira du lait près de la caverne où il se retire; il devient sacré dès lors; on l'invoque quand on a la guerre contre la bourgade voisine, qui, de son côté a choisi un autre protecteur.

D'autres petites peuplades se trouvent dans le même cas. Mais, n'ayant chez elles aucun objet qui fixe leur crainte et leur adoration, elles appelleront en général l'être qu'elles soupçonnent leur avoir fait du mal, *le Maître*, *le Seigneur*, *le Chef*, *le Dominant*.

Cette idée étant plus conforme que les autres à la raison commencée, qui s'accroît et se fortifie avec le temps, demeure dans toutes les têtes quand la nation est devenue plus nombreuse. Aussi voyons-nous que beaucoup de nations n'ont eu d'autre dieu que le maître, le seigneur. C'était Adonaï chez les Phéniciens; Baal, Melkom, Adad, Sadaï, chez

les peuples de Syrie. Tous ces noms ne signifient que *le Seigneur*, *le Puissant*.

Chaque État eut donc, avec le temps, sa divinité tutélaire, sans savoir seulement ce que c'est qu'un dieu, et sans pouvoir imaginer que l'État voisin n'eût pas, comme lui, un protecteur véritable. Car comment penser, lorsqu'on avait un seigneur, que les autres n'en eussent pas aussi ? Il s'agissait seulement de savoir lequel de tant de maîtres, de seigneurs, de dieux, l'emporterait, quand les nations combattraient les unes contre les autres.

Ce fut là, sans doute, l'origine de cette opinion si généralement et si longtemps répandue, que chaque peuple était réellement protégé par la divinité qu'il avait choisie. Cette idée fut tellement enracinée chez les hommes, que, dans des temps très-postérieurs, vous voyez Homère faire combattre les dieux de Troie contre les dieux des Grecs, sans laisser soupçonner en aucun endroit que ce soit une chose extraordinaire et nouvelle. Vous voyez Jephté, chez les Juifs, qui dit aux Ammonites : « Ne possédez-vous pas de droit ce que votre seigneur Chamos vous a donné ? Souffrez donc que nous possédions la terre que notre seigneur Adonaï nous a promise. »

Il y a un autre passage non moins fort; c'est celui de Jérémie, chap. XLIX, verset 1, où il est dit : « Quelle raison a eue le seigneur Melkom pour s'emparer du pays de Gad ? » Il est clair, par ces expressions, que les Juifs, quoique serviteurs d'Adonaï, reconnaissaient pourtant le seigneur Melkom et le seigneur Chamos.

Dans le premier chapitre des *Juges*, vous trouverez que « le dieu de Juda se rendit maître des montagnes, mais qu'il ne put vaincre dans les vallées. » Et au troisième livre des *Rois*, vous trouvez chez les Syriens l'opinion établie, que le dieu des Juifs n'était que le dieu des montagnes.

Il y a bien plus. Rien ne fut plus commun que d'adopter les dieux étrangers. Les Grecs reconnurent ceux des Égyptiens : je ne dis pas le bœuf Apis et le chien Anubis, mais Ammon et les douze grands dieux. Les Romains adorèrent tous les dieux des Grecs. Jérémie, Amos, et saint Étienne, nous assurent que dans le désert, pendant quarante années, les Juifs ne reconnurent que Moloch, Remphan, ou Kium[1]; qu'ils ne firent aucun sacrifice, ne présentèrent aucune offrande au dieu Adonaï, qu'ils adorèrent depuis. Il est vrai que *le Pentateuque* ne parle que du *veau d'or*, dont aucun prophète ne fait mention; mais ce n'est pas ici le lieu d'éclaircir cette grande difficulté : il suffit de

1. Ou Réphan, ou Chevan, ou Kium, ou Chion, etc. Amos, ch. V, 26; *Act.*, VII, 43.

« Si l'on ne savait, à n'en pouvoir douter, que les Hébreux ont adoré les idoles dans le désert, non pas une seule fois, mais habituellement et d'une manière persévérante, on aurait peine à se le persuader.... C'est cependant ce qui est incontestable, d'après le témoignage exprès d'Amos, qui reproche aux Israélites d'avoir porté dans leur voyage du désert la tente du dieu Moloch, l'image de leurs idoles, et l'étoile de leur dieu Remphan. » *Bible de Vence, Dissertat. sur l'idolâtrie des Israélites*, à la tête des prophéties d'Amos. (*Éd. de Kehl.*)

révérer également Moïse, Jérémie, Amos, et saint Étienne, qui semblent se contredire, et que les théologiens concilient.

Ce que j'observe seulement, c'est qu'excepté ces temps de guerre et de fanatisme sanguinaire qui éteignent toute humanité, et qui rendent les mœurs, les lois, la religion d'un peuple, l'objet de l'horreur d'un autre peuple, toutes les nations trouvèrent très-bon que leurs voisins eussent leurs dieux particuliers, et qu'elles imitèrent souvent le culte et les cérémonies des étrangers.

Les Juifs mêmes, malgré leur horreur pour le reste des hommes, qui s'accrut avec le temps, imitèrent la circoncision des Arabes et des Égyptiens, s'attachèrent, comme ces derniers, à la distinction des viandes, prirent d'eux les ablutions, les processions, les danses sacrées, le bouc Hazazel, la vache rousse. Ils adorèrent souvent le Baal, le Belphégor de leurs autres voisins : tant la nature et la coutume l'emportent presque toujours sur la loi, surtout quand cette loi n'est pas généralement connue du peuple. Ainsi Jacob, petit-fils d'Abraham, ne fit nulle difficulté d'épouser deux sœurs, qui étaient ce que nous appelons idolâtres, et filles d'un père idolâtre. Moïse même épousa la fille d'un prêtre madianite idolâtre. Abraham était fils d'un idolâtre. Le petit-fils de Moïse, Éléazar, fut prêtre idolâtre de la tribu de Dan, idolâtre.

Ces mêmes Juifs qui, longtemps après, crièrent tant contre les cultes étrangers, appelèrent dans leurs livres sacrés l'idolâtre Nabuchodonosor l'oint du Seigneur; l'idolâtre Cyrus, aussi l'oint du Seigneur. Un de leurs prophètes fut envoyé à l'idolâtre Ninive. Élisée permit à l'idolâtre Naaman d'aller dans le temple de Remnon. Mais n'anticipons rien; nous savons assez que les hommes se contredisent toujours dans leurs mœurs et dans leurs lois. Ne sortons point ici du sujet que nous traitons; continuons à voir comment les religions diverses s'établirent.

Les peuples les plus policés de l'Asie, en deçà de l'Euphrate, adorèrent les astres. Les Chaldéens, avant le premier Zoroastre, rendaient hommage au soleil, comme firent depuis les Péruviens dans un autre hémisphère. Il faut que cette erreur soit bien naturelle à l'homme, puisqu'elle a eu tant de sectateurs dans l'Asie et dans l'Amérique. Une nation petite et à demi sauvage n'a qu'un protecteur. Devient-elle plus nombreuse, elle augmente le nombre de ses dieux. Les Égyptiens commencent par adorer Isheth, ou Isis, et ils finissent par adorer des chats. Les premiers hommages des Romains agrestes sont pour Mars; ceux des Romains maîtres de l'Europe sont pour la déesse de l'acte du mariage, pour le dieu des latrines[1]. Et cependant Cicéron, et tous les philosophes, et tous les initiés, reconnaissaient un Dieu suprême et tout-puissant. Ils étaient tous revenus, par la raison, au point dont les hommes sauvages étaient partis par instinct.

Les apothéoses ne peuvent avoir été imaginées que très-longtemps après les premiers cultes. Il n'est pas naturel de faire d'abord un dieu

1. *Dea Pertunda, Deus Stercutius.*

d'un homme que nous avons vu naître comme nous, souffrir comme nous les maladies, les chagrins, les misères de l'humanité, subir les mêmes besoins humiliants, mourir et devenir la pâture des vers. Mais voici ce qui arriva chez presque toutes les nations, après les révolutions de plusieurs siècles.

Un homme qui avait fait de grandes choses, qui avait rendu des services au genre humain, ne pouvait être, à la vérité, regardé comme un dieu par ceux qui l'avaient vu trembler de la fièvre, et aller à la garde-robe; mais les enthousiastes se persuadèrent qu'ayant des qualités éminentes, il les tenait d'un dieu; qu'il était fils d'un dieu : ainsi les dieux firent des enfants dans tout le monde; car, sans compter les rêveries de tant de peuples qui précédèrent les Grecs, Bacchus, Persée, Hercule, Castor, Pollux, furent fils de dieu; Romulus, fils de dieu; Alexandre fut déclaré fils de dieu en Égypte; un certain Odin, chez nos nations du Nord, fils de dieu; Manco-Capac, fils du Soleil au Pérou. L'historien des Mogols, Abulcazi, rapporte qu'une des aïeules de Gengis, nommée Alanku, étant fille, fut grosse d'un rayon céleste. Gengis lui-même passa pour le fils de Dieu; et lorsque le pape Innocent IV envoya frère Ascelin à Batou-kan, petit-fils de Gengis, ce moine, ne pouvant être présenté qu'à l'un des vizirs, lui dit qu'il venait de la part du vicaire de Dieu : le ministre répondit : « Ce vicaire ignore-t-il qu'il doit des hommages et des tributs au fils de Dieu, le grand Batou-kan, son maître? »

D'un fils de dieu à un dieu il n'y a pas loin chez les hommes amoureux du merveilleux. Il ne faut que deux ou trois générations pour faire partager au fils le domaine de son père; ainsi des temples furent élevés, avec le temps, à tous ceux qu'on avait supposés être nés du commerce surnaturel de la divinité avec nos femmes et avec nos filles.

On pourrait faire des volumes sur ce sujet; mais tous ces volumes se réduisent à deux mots : c'est que le gros du genre humain a été et sera très-longtemps insensé et imbécille; et que peut-être les plus insensés de tous ont été ceux qui ont voulu trouver un sens à ces fables absurdes, et mettre de la raison dans la folie.

VI. *Des usages et des sentiments communs à presque toutes les nations anciennes.* — La nature étant partout la même, les hommes ont dû nécessairement adopter les mêmes vérités et les mêmes erreurs dans les choses qui tombent le plus sous le sens et qui frappent le plus l'imagination. Ils ont dû tous attribuer le fracas et les effets du tonnerre au pouvoir d'un être supérieur habitant dans les airs. Les peuples voisins de l'Océan, voyant les grandes marées inonder leurs rivages à la pleine lune, ont dû croire que la lune était cause de tout ce qui arrivait au monde dans le temps de ses différentes phases.

Dans leurs cérémonies religieuses, presque tous se tournèrent vers l'orient, ne songeant pas qu'il n'y a ni orient ni occident, et rendant tous une espèce d'hommage au soleil qui se levait à leurs yeux.

Parmi les animaux, le serpent dut leur paraître doué d'une intelligence supérieure parce que, voyant muer quelquefois sa peau, ils

durent croire qu'il rajeunissait. Il pouvait donc, en changeant de peau, se maintenir toujours dans sa jeunesse; il était donc immortel. Aussi fut-il en Égypte, en Grèce, le symbole de l'immortalité. Les gros serpents qui se trouvaient auprès des fontaines, empêchaient les hommes timides d'en approcher : on pensa bientôt qu'ils gardaient des trésors. Ainsi un serpent gardait les pommes d'or hespérides; un autre veillait autour de la toison d'or; et dans les mystères de Bacchus, on portait l'image d'un serpent qui semblait garder une grappe d'or.

Le serpent passait donc pour le plus habile des animaux; et de là cette ancienne fable indienne, que Dieu, ayant créé l'homme, lui donna une drogue qui lui assurait une vie saine et longue; que l'homme chargea son âne de ce présent divin; mais qu'en chemin, l'âne ayant eu soif, le serpent lui enseigna une fontaine, et prit la drogue pour lui, tandis que l'âne buvait; de sorte que l'homme perdit l'immortalité par sa négligence, et le serpent l'acquit par son adresse. De là enfin tant de contes d'ânes et de serpents.

Ces serpents faisaient du mal; mais, comme ils avaient quelque chose de divin, il n'y avait qu'un dieu qui eût pu enseigner à les détruire. Ainsi le serpent Python fut tué par Apollon. Ainsi Ophionée, le grand serpent, fit la guerre aux dieux longtemps avant que les Grecs eussent forgé leur Apollon. Un fragment de Phérécide prouve que cette fable du grand serpent, ennemi des dieux, était une des plus anciennes de la Phénicie. Et cent siècles avant Phérécide, les premiers brachmanes avaient imaginé que Dieu envoya un jour sur la terre une grosse couleuvre qui engendra dix mille couleuvres, lesquelles furent autant de péchés dans le cœur des hommes.

Nous avons déjà vu que les songes, les rêves, durent introduire la même superstition dans toute la terre. Je suis inquiet, pendant la veille, de la santé de ma femme, de mon fils; je les vois mourants pendant mon sommeil; ils meurent quelques jours après : il n'est pas douteux que les dieux ne m'aient envoyé ce songe véritable. Mon rêve n'a-t-il pas été accompli, c'est un rêve trompeur que les dieux m'ont député. Ainsi, dans Homère, Jupiter envoie un songe trompeur à Agamemnon, chef des Grecs. Ainsi (au troisième livre des *Rois*, chapitre XXII), le dieu qui conduit les Juifs envoie un esprit malin pour mentir dans la bouche des prophètes, et pour tromper le roi Achab.

Tous les songes vrais ou faux viennent du ciel; les oracles s'établissent de même par toute la terre.

Une femme vient demander à des mages si son mari mourra dans l'année. L'un lui répond oui, l'autre non : il est bien certain que l'un d'eux aura raison. Si le mari vit, la femme garde le silence; s'il meurt, elle crie par toute la ville que le mage qui a prédit cette mort est un prophète divin. Il se trouve bientôt dans tous les pays des hommes qui prédisent l'avenir, et qui découvrent les choses les plus cachées. Ces hommes s'appellent les *voyants* chez les Égyptiens, comme dit Manéthon, au rapport même de Josèphe, dans son *Discours contre Apion*.

Il y avait des *voyants* en Chaldée, en Syrie. Chaque temple eut ses oracles. Ceux d'Apollon obtinrent un si grand crédit, que Rollin, dans

son *Histoire ancienne*, répète les oracles rendus par Apollon à Crésus. Le dieu devine que le roi fait cuire une tortue dans une tourtière de cuivre, et lui répond que son règne finira quand un mulet sera sur le trône des Perses. Rollin n'examine point si ces prédictions, dignes de Nostradamus, ont été faites après coup; il ne doute pas de la science des prêtres d'Apollon, et il croit que Dieu permettait qu'Apollon dît vrai : c'était apparemment pour confirmer les païens dans leur religion.

Une question plus philosophique, dans laquelle toutes les grandes nations policées, depuis l'Inde jusqu'à la Grèce, se sont accordées, c'est l'origine du bien et du mal.

Les premiers théologiens de toutes les nations durent se faire la question que nous faisons tous dès l'âge de quinze ans : Pourquoi y a-t-il du mal sur la terre?

On enseigna dans l'Inde qu'Adimo, fils de Brama, produisit les hommes justes par le nombril, du côté droit, et les injustes du côté gauche; et que c'est de ce côté gauche que vint le mal moral et le mal physique. Les Égyptiens eurent leur Typhon, qui fut l'ennemi d'Osiris. Les Persans imaginèrent qu'Ariman perça l'œuf qu'avait pondu Oromase, et y fit entrer le péché. On connaît la Pandore des Grecs : c'est la plus belle de toutes les allégories que l'antiquité nous ait transmises.

L'allégorie de Job fut certainement écrite en arabe, puisque les traductions hébraïque et grecque ont conservé plusieurs termes arabes. Ce livre, qui est d'une très-haute antiquité, représente le Satan, qui est l'Ariman des Perses et le Typhon des Égyptiens, se promenant dans toute la terre, et demandant permission au Seigneur d'affliger Job. Satan paraît subordonné au Seigneur; mais il résulte que Satan est un être très-puissant, capable d'envoyer sur la terre des maladies, et de tuer les animaux.

Il se trouva, au fond, que tant de peuples, sans le savoir, étaient d'accord sur la croyance de deux principes, et que l'univers alors connu était en quelque sorte manichéen.

Tous les peuples durent admettre les expiations; car, où était l'homme qui n'eût pas commis de grandes fautes contre la société? et où était l'homme à qui l'instinct de sa raison ne fît pas sentir des remords? L'eau lavait les souillures du corps et des vêtements, le feu purifiait les métaux; il fallait bien que l'eau et le feu purifiassent les âmes. Aussi n'y eut-il aucun temple sans eaux et sans feux salutaires.

Les hommes se plongèrent dans le Gange, dans l'Indus, dans l'Euphrate, au renouvellement de la lune et dans les éclipses. Cette immersion expiait les péchés. Si on ne se purifiait pas dans le Nil, c'est que les crocodiles auraient dévoré les pénitents. Mais les prêtres, qui se purifiaient pour le peuple, se plongeaient dans de larges cuves, et y baignaient les criminels qui venaient demander pardon aux dieux.

Les Grecs, dans tous leurs temples, eurent des bains sacrés, comme des feux sacrés, symboles universels, chez tous les hommes, de la pureté des âmes. Enfin, les superstitions paraissent établies chez toutes les nations, excepté chez les lettrés de la Chine.

VII. *Des sauvages.* — Entendez-vous par *sauvages* des rustres vivant dans des cabanes avec leurs femelles et quelques animaux, exposés sans cesse à toute l'intempérie des saisons; ne connaissant que la terre qui les nourrit, et le marché où ils vont quelquefois vendre leurs denrées pour y acheter quelques habillements grossiers; parlant un jargon qu'on n'entend pas dans les villes; ayant peu d'idées, et par conséquent peu d'expressions; soumis, sans qu'ils sachent pourquoi, à un homme de plume, auquel ils portent tous les ans la moitié de ce qu'ils ont gagné à la sueur de leur front; se rassemblant, certains jours, dans une espèce de grange pour célébrer des cérémonies où ils ne comprennent rien, écoutant un homme vêtu autrement qu'eux et qu'ils n'entendent point; quittant quelquefois leur chaumière lorsqu'on bat le tambour, et s'engageant à s'aller faire tuer dans une terre étrangère, et à tuer leurs semblables, pour le quart de ce qu'ils peuvent gagner chez eux en travaillant? Il y a de ces sauvages-là dans toute l'Europe. Il faut convenir surtout que les peuples du Canada et les Cafres, qu'il nous a plu d'appeler sauvages, sont infiniment supérieurs aux nôtres. Le Huron, l'Algonquin, l'Illinois, le Cafre, le Hottentot, ont l'art de fabriquer eux-mêmes tout ce dont ils ont besoin; et cet art manque à nos rustres. Les peuplades d'Amérique et d'Afrique sont libres, et nos sauvages n'ont pas même d'idée de la liberté.

Les prétendus sauvages d'Amérique sont des souverains qui reçoivent des ambassadeurs de nos colonies transplantées auprès de leur territoire par l'avarice et par la légèreté. Ils connaissent l'honneur, dont jamais nos sauvages d'Europe n'ont entendu parler. Ils ont une patrie, ils l'aiment, ils la défendent; ils font des traités; ils se battent avec courage, et parlent souvent avec une énergie héroïque. Y a-t-il une plus belle réponse, dans *les Grands Hommes de Plutarque*, que celle de ce chef de Canadiens à qui une nation européane proposait de lui céder son patrimoine? « Nous sommes nés sur cette terre, nos pères y sont ensevelis : dirons-nous aux ossements de nos pères : « Levez-vous « et venez avec nous dans une terre étrangère? »

Ces Canadiens étaient des Spartiates, en comparaison de nos rustres qui végètent dans nos villages, et des Sybarites qui s'énervent dans nos villes.

Entendez-vous par sauvages des animaux à deux pieds, marchant sur les mains dans le besoin, isolés, errant dans les forêts, *salvatici*, *selvaggi;* s'accouplant à l'aventure, oubliant les femmes auxquelles ils se sont joints, ne connaissant ni leurs fils ni leurs pères; vivant en brutes, sans avoir ni l'instinct ni les ressources des brutes? On a écrit que cet état est le véritable état de l'homme, et que nous n'avons fait que dégénérer misérablement depuis que nous l'avons quitté. Je ne crois pas que cette vie solitaire, attribuée à nos pères, soit dans la nature humaine.

Nous sommes, si je ne me trompe, au premier rang (s'il est permis de le dire) des animaux qui vivent en troupe, comme les abeilles, les fourmis, les castors, les oies, les poules, les moutons, etc. Si l'on rencontre une abeille errante, devra-t-on conclure que cette abeille est

dans l'état de pure nature, et que celles qui travaillent en société dans la ruche ont dégénéré ?

Tout animal n'a-t-il pas son instinct irrésistible auquel il obéit nécessairement ? Qu'est-ce que cet instinct ? l'arrangement des organes dont le jeu se déploie par le temps. Cet instinct ne peut se développer d'abord, parce que les organes n'ont pas acquis leur plénitude [1].

Ne voyons-nous pas en effet que tous les animaux, ainsi que tous les autres êtres, exécutent invariablement la loi que la nature donne à leur espèce ? L'oiseau fait son nid, comme les astres fournissent leur course, par un principe qui ne change jamais. Comment l'homme seul aurait-il changé ? S'il eût été destiné à vivre solitaire comme les autres animaux carnassiers, aurait-il pu contredire la loi de la nature jusqu'à vivre en société ? et s'il était fait pour vivre en troupe, comme les animaux de basse-cour et tant d'autres, eût-il pu d'abord pervertir sa destinée jusqu'à vivre pendant des siècles en solitaire ? Il est perfectible ; et de là on a conclu qu'il s'est perverti. Mais pourquoi n'en pas conclure qu'il s'est perfectionné jusqu'au point où la nature a marqué les limites de sa perfection ?

Tous les hommes vivent en société : peut-on en inférer qu'ils n'y ont pas vécu autrefois ? n'est-ce pas comme si l'on concluait que, si les taureaux ont aujourd'hui des cornes, c'est parce qu'ils n'en ont pas toujours eu ?

L'homme, en général, a toujours été ce qu'il est : cela ne veut pas dire qu'il ait toujours eu de belles villes, du canon de vingt-quatre livres de balle, des opéras-comiques, et des couvents de religieuses. Mais il a toujours eu le même instinct, qui le porte à s'aimer dans soi-même, dans la compagne de son plaisir, dans ses enfants, dans ses petits-fils, dans les œuvres de ses mains.

Voilà ce qui jamais ne change d'un bout de l'univers à l'autre. Le fondement de la société existant toujours, il y a donc toujours eu quelque société ; nous n'étions donc point faits pour vivre à la manière des ours.

On a trouvé quelquefois des enfants égarés dans les bois, et vivant comme des brutes ; mais on y a trouvé aussi des moutons et des oies ; cela n'empêche pas que les oies et les moutons ne soient destinés à vivre en troupeaux.

1. Leur pouvoir est constant, leur principe est divin ;
Il faut que l'enfant croisse avant qu'il les exerce ;
Il ne les connaît pas sous la main qui le berce.
Le moineau, dans l'instant qu'il a reçu le jour,
Sans plumes, dans son nid, peut-il sentir l'amour ?
Le renard en naissant va-t-il chercher sa proie ?
Les insectes changeants qui nous filent la soie,
Les essaims bourdonnants de ces filles du ciel
Qui pétrissent la cire et composent le miel,
Sitôt qu'ils sont éclos, forment-ils leur ouvrage ?
Tout s'accroît par le temps, tout mûrit avec l'âge.
Chaque être a son objet ; et, dans l'instant marqué,
Marche, et touche à son but par le ciel indiqué.
Poëme de la Loi naturelle, IIe partie.

Il y a des faquirs dans les Indes qui vivent seuls, chargés de chaînes. Oui; et ils ne vivent ainsi qu'afin que les passants, qui les admirent, viennent leur donner des aumônes. Ils font, par un fanatisme rempli de vanité, ce que font nos mendiants des grands chemins, qui s'estropient pour attirer la compassion. Ces excréments de la société humaine sont seulement des preuves de l'abus qu'on peut faire de cette société.

Il est très-vraisemblable que l'homme a été agreste pendant des milliers de siècles, comme sont encore aujourd'hui une infinité de paysans. Mais l'homme n'a pu vivre comme les blaireaux et les lièvres.

Par quelle loi, par quels liens secrets, par quel instinct l'homme aura-t-il toujours vécu en famille sans le secours des arts, et sans avoir encore formé un langage? C'est par sa propre nature, par le goût qui le porte à s'unir avec une femme; c'est par l'attachement qu'un Morlaque, un Islandais, un Lapon, un Hottentot, sent pour sa compagne, lorsque son ventre, grossissant, lui donne l'espérance de voir naître de son sang un être semblable à lui; c'est par le besoin que cet homme et cette femme ont l'un de l'autre, par l'amour que la nature leur inspire pour leur petit, dès qu'il est né, par l'autorité que la nature leur donne sur ce petit, par l'habitude de l'aimer, par l'habitude que le petit prend nécessairement d'obéir au père et à la mère, par les secours qu'ils en reçoivent dès qu'il a cinq ou six ans, par les nouveaux enfants que font cet homme et cette femme; c'est enfin parce que, dans un âge avancé, ils voient avec plaisir leurs fils et leurs filles faire ensemble d'autres enfants, qui ont le même instinct que leurs pères et leurs mères.

Tout cela est un assemblage d'hommes bien grossiers, je l'avoue; mais croit-on que les charbonniers des forêts d'Allemagne, les habitants du Nord, et cent peuples de l'Afrique, vivent aujourd'hui d'une manière bien différente?

Quelle langue parleront ces familles sauvages et barbares? elles seront sans doute très-longtemps sans en parler aucune; elles s'entendront très-bien par des cris et par des gestes. Toutes les nations ont été ainsi des sauvages, à prendre ce mot dans ce sens; c'est-à-dire qu'il y aura eu longtemps des familles errantes dans les forêts, disputant leur nourriture aux autres animaux, s'armant contre eux de pierres et de grosses branches d'arbres, se nourrissant de légumes sauvages, de fruits de toute espèce, et enfin d'animaux même.

Il y a dans l'homme un instinct de mécanique que nous voyons produire tous les jours de très-grands effets dans des hommes fort grossiers. On voit des machines inventées par les habitants des montagnes du Tyrol et des Vosges, qui étonnent les savants. Le paysan le plus ignorant sait partout remuer les plus gros fardeaux par le secours du levier, sans se douter que la puissance, faisant équilibre, est au poids comme la distance du point d'appui à ce poids est à la distance de ce même point d'appui à la puissance. S'il avait fallu que cette connaissance précédât l'usage des leviers, que de siècles se seraient écoulés avant qu'on eût pu déranger une grosse pierre de sa place!

Proposez à des enfants de sauter un fossé; tous prendront machinalement leur secousse, en se retirant un peu en arrière, et courront ensuite. Ils ne savent pas assurément que leur force, en ce cas, est le produit de leur masse multipliée par leur vitesse.

Il est donc prouvé que la nature seule nous inspire des idées utiles qui précèdent toutes nos réflexions. Il en est de même dans la morale. Nous avons tous deux sentiments qui sont le fondement de la société: la commisération et la justice. Qu'un enfant voie déchirer son semblable, il éprouvera des angoisses subites; il les témoignera par ses cris et par ses larmes; il secourra, s'il peut, celui qui souffre.

Demandez à un enfant sans éducation, qui commencera à raisonner et à parler, si le grain qu'un homme a semé dans son champ lui appartient, et si le voleur qui en a tué le propriétaire a un droit légitime sur ce grain; vous verrez si l'enfant ne répondra pas comme tous les législateurs de la terre.

Dieu nous a donné un principe de raison universelle, comme il a donné des plumes aux oiseaux et la fourrure aux ours; et ce principe est si constant, qu'il subsiste malgré toutes les passions qui le combattent, malgré les tyrans qui veulent le noyer dans le sang, malgré les imposteurs qui veulent l'anéantir dans la superstition. C'est ce qui fait que le peuple le plus grossier juge toujours très-bien, à la longue, des lois qui le gouvernent, parce qu'il sent si ces lois sont conformes ou opposées aux principes de commisération et de justice qui sont dans son cœur.

Mais, avant d'en venir à former une société nombreuse, un peuple, une nation, il faut un langage; et c'est le plus difficile. Sans le don de l'imitation, on n'y serait jamais parvenu. On aura sans doute commencé par des cris qui auront exprimé les premiers besoins; ensuite les hommes les plus ingénieux, nés avec les organes les plus flexibles, auront formé quelques articulations que leurs enfants auront répétées; et les mères surtout auront dénoué leurs langues les premières. Tout idiome commençant aura été composé de monosyllabes, comme plus aisés à former et à retenir.

Nous voyons en effet que les nations les plus anciennes, qui ont conservé quelque chose de leur premier langage, expriment encore par des monosyllabes les choses les plus familières et qui tombent le plus sous nos sens: presque tout le chinois est fondé encore aujourd'hui sur des monosyllabes.

Consultez l'ancien tudesque et tous les idiomes du Nord, vous verrez à peine une chose nécessaire et commune exprimée par plus d'une articulation. Tout est monosyllabes. *Zon*, le soleil; *moun*, la lune; *zé*, la mer; *flus*, le fleuve; *man*, l'homme; *kof*, la tête; *boum*, un arbre; *drink*, boire; *march*, marcher; *shlaf*, dormir, etc.

C'est avec cette brièveté qu'on s'exprimait dans les forêts des Gaules et de la Germanie, et dans tout le septentrion. Les Grecs et les Romains n'eurent des mots plus composés que longtemps après s'être réunis en corps de peuple.

Mais par quelle sagacité avons-nous pu marquer les différences des

temps? Comment aurons-nous pu exprimer les nuances, *je voudrais*, *j'aurais voulu;* les choses positives, les choses conditionnelles?

Ce ne peut être que chez les nations déjà les plus policées qu'on soit parvenu, avec le temps, à rendre sensibles, par des mots composés, ces opérations secrètes de l'esprit humain. Aussi voit-on que chez les barbares il n'y a que deux ou trois temps. Les Hébreux n'exprimaient que le présent et le futur. La langue franque, si commune dans les échelles du Levant, est réduite encore à cette indigence. Et enfin, malgré tous les efforts des hommes, il n'est aucun langage qui approche de la perfection.

VIII. *De l'Amérique.* — Se peut-il qu'on demande encore d'où sont venus les hommes qui ont peuplé l'Amérique? On doit assurément faire la même question sur les nations des terres australes. Elles sont beaucoup plus éloignées du port dont partit Christophe Colomb, que ne le sont les îles Antilles. On a trouvé des hommes et des animaux partout où la terre est habitable; qui les y a mis? On l'a déjà dit, c'est celui qui fait croître l'herbe des champs : et on ne devait pas être plus surpris de trouver en Amérique des hommes que des mouches.

Il est assez plaisant que le jésuite Lafitau prétende, dans sa préface de l'*Histoire des sauvages américains*, qu'il n'y a que des athées qui puissent dire que Dieu a créé les Américains.

On grave encore aujourd'hui des cartes de l'ancien monde, où l'Amérique paraît sous le nom d'île Atlantique. Les îles du Cap-Vert y sont sous le nom de Gorgades; les Caraïbes sous celui d'îles Hespérides. Tout cela n'est pourtant fondé que sur l'ancienne découverte des îles Canaries, et probablement de celle de Madère, où les Phéniciens et les Carthaginois voyagèrent; elles touchent presque à l'Afrique, et peut-être en étaient-elles moins éloignées dans les anciens temps qu'aujourd'hui.

Laissons le père Lafitau faire venir les Caraïbes des peuples de Carie, à cause de la conformité du nom, et surtout parce que les femmes caraïbes faisaient la cuisine de leurs maris ainsi que les femmes cariennes; laissons-le supposer que les Caraïbes ne naissent rouges, et les négresses noires, qu'à cause de l'habitude de leurs premiers pères de se peindre en noir ou en rouge.

Il arriva, dit-il, que les négresses, voyant leurs maris teints en noir, en eurent l'imagination si frappée, que leur race s'en ressentit pour jamais. La même chose arriva aux femmes caraïbes, qui, par la même force d'imagination, accouchèrent d'enfants rouges. Il rapporte l'exemple des brebis de Jacob, qui naquirent bigarrées par l'adresse qu'avait eue ce patriarche de mettre devant leurs yeux des branches dont la moitié était écorcée; ces branches, paraissant à peu près de deux couleurs, donnèrent aussi deux couleurs aux agneaux du patriarche. Mais le jésuite devait savoir que tout ce qui arrivait du temps de Jacob n'arrive plus aujourd'hui.

Si l'on avait demandé au gendre de Laban pourquoi ses brebis,

voyant toujours de l'herbe, ne faisaient pas des agneaux verts, il aurait été bien embarrassé.

Enfin, Lafitau fait venir les Américains des anciens Grecs; et voici ses raisons. Les Grecs avaient des fables, quelques Américains en ont aussi. Les premiers Grecs allaient à la chasse, les Américains y vont. Les premiers Grecs avaient des oracles, les Américains ont des sorciers. On dansait dans les fêtes de la Grèce, on danse en Amérique. Il faut avouer que ces raisons sont convaincantes.

On peut faire, sur les nations du Nouveau-Monde, une réflexion que le P. Lafitau n'a point faite; c'est que les peuples éloignés des tropiques ont toujours été invincibles, et que les peuples plus rapprochés des tropiques ont presque tous été soumis à des monarques. Il en fut longtemps de même dans notre continent. Mais on ne voit point que les peuples du Canada soient allés jamais subjuguer le Mexique, comme les Tartares se sont répandus dans l'Asie et dans l'Europe. Il paraît que les Canadiens ne furent jamais en assez grand nombre pour envoyer ailleurs des colonies.

En général, l'Amérique n'a jamais pu être aussi peuplée que l'Europe et l'Asie; elle est couverte de marécages immenses qui rendent l'air très-malsain; la terre y produit un nombre prodigieux de poisons; les flèches trempées dans les sucs de ces herbes venimeuses font des plaies toujours mortelles. La nature enfin avait donné aux Américains beaucoup moins d'industrie qu'aux hommes de l'ancien monde. Toutes ces causes ensemble ont pu nuire beaucoup à la population.

Parmi toutes les observations physiques qu'on peut faire sur cette quatrième partie de notre univers, si longtemps inconnue, la plus singulière peut-être, c'est qu'on n'y trouve qu'un peuple qui ait de la barbe; ce sont les Esquimaux. Ils habitent au nord vers le cinquante-deuxième degré, où le froid est plus vif qu'au soixante et sixième de notre continent. Leurs voisins sont imberbes. Voilà donc deux races d'hommes absolument différentes à côté l'une de l'autre, supposé qu'en effet les Esquimaux soient barbus. Mais de nouveaux voyageurs disent que les Esquimaux sont imberbes, que nous avons pris leurs cheveux crasseux pour de la barbe. A qui croire?

Vers l'isthme de Panama est la race des Dariens, presque semblables aux albinos, qui fuit la lumière et qui végète dans les cavernes, race faible, et par conséquent en très-petit nombre.

Les lions de l'Amérique sont chétifs et poltrons; les animaux qui ont de la laine y sont grands et si vigoureux, qu'ils servent à porter les fardeaux. Tous les fleuves y sont dix fois au moins plus larges que les nôtres. Enfin les productions naturelles de cette terre ne sont pas celles de notre hémisphère. Ainsi tout est varié; et la même Providence qui a produit l'éléphant, le rhinocéros, et les nègres, a fait naître dans un autre monde des orignaux, des condors, des animaux à qui on a cru longtemps le nombril sur le dos, et des hommes d'un caractère qui n'est pas le nôtre.

IX. *De la théocratie.* — Il semble que la plupart des anciennes nations aient été gouvernées par une espèce de théocratie. Commencez par

l'Inde, vous y voyez les brames longtemps souverains; en Perse, les mages ont la plus grande autorité. L'histoire des oreilles de Smerdis peut bien être une fable; mais il en résulte toujours que c'était un mage qui était sur le trône de Cyrus. Plusieurs prêtres d'Égypte prescrivaient aux rois jusqu'à la mesure de leur boire et de leur manger, élevaient leur enfance, et les jugeaient après leur mort, et souvent se faisaient rois eux-mêmes.

Si nous descendons aux Grecs, leur histoire, toute fabuleuse qu'elle est, ne nous apprend-elle pas que le prophète Calchas avait assez de pouvoir dans l'armée pour sacrifier la fille du roi des rois?

Descendez encore plus bas, chez des nations sauvages postérieures aux Grecs; les druides gouvernaient la nation gauloise.

Il ne paraît pas même possible que dans les premières peuplades un peu fortes[1] on ait eu d'autre gouvernement que la théocratie; car dès qu'une nation a choisi un dieu tutélaire, ce dieu a des prêtres. Ces prêtres dominent sur l'esprit de la nation; ils ne peuvent dominer qu'au nom de leur dieu; ils le font donc toujours parler : ils débitent ses oracles; et c'est par un ordre exprès de Dieu que tout s'exécute.

C'est de cette source que sont venus les sacrifices de sang humain qui ont souillé presque toute la terre. Quel père, quelle mère, aurait jamais pu abjurer la nature, au point de présenter son fils ou sa fille à un prêtre pour être égorgés sur un autel, si l'on n'avait pas été certain que le dieu du pays ordonnait ce sacrifice?

Non-seulement la théocratie a longtemps régné, mais elle a poussé la tyrannie aux plus horribles excès où la démence humaine puisse parvenir; et plus ce gouvernement se disait divin, plus il était abominable.

Presque tous les peuples ont sacrifié des enfants à leurs dieux; donc ils croyaient recevoir cet ordre dénaturé de la bouche des dieux qu'ils adoraient.

Parmi les peuples qu'on appelle si improprement civilisés, je ne vois guère que les Chinois qui n'aient pas pratiqué ces horreurs absurdes. La Chine est le seul des anciens États connus qui n'ait pas été soumis au sacerdoce; car les Japonais étaient sous les lois d'un prêtre six cents ans avant notre ère. Presque partout ailleurs la théocratie est si établie, si enracinée, que les premières histoires sont celles des dieux mêmes qui se sont incarnés pour venir gouverner les hommes. Les dieux, disaient les peuples de Thèbes et de Memphis, ont régné douze mille ans en Égypte. Brama s'incarna pour régner dans l'Inde; Sammonocodom à Siam; le dieu Adad gouverna la Syrie; la déesse Cybèle avait été souveraine de Phrygie; Jupiter, de Crète; Saturne, de Grèce et d'Italie. Le même esprit préside à toutes ces fables; c'est partout une confuse idée chez les hommes, que les dieux sont autrefois descendus sur la terre.

X. *Des Chaldéens.* — Les Chaldéens, les Indiens, les Chinois, me

1. On entend par premières peuplades des hommes rassemblés au nombre de quelques milliers, après plusieurs révolutions de ce globe.

paraissent les nations le plus anciennement policées. Nous avons une époque certaine de la science des Chaldéens; elle se trouve dans les dix-neuf cent trois ans d'observations célestes envoyées de Babylone par Callisthène au précepteur d'Alexandre. Ces tables astronomiques remontent précisément à l'année 2234 avant notre ère vulgaire. Il est vrai que cette époque touche au temps où la *Vulgate* place le déluge; mais n'entrons point ici dans les profondeurs des différentes chronologies de la *Vulgate*, des *Samaritains*, et des *Septante*, que nous révérons également. Le déluge universel est un grand miracle qui n'a rien de commun avec nos recherches. Nous ne raisonnons ici que d'après les notions naturelles, en soumettant toujours les faibles tâtonnements de notre esprit borné aux lumières d'un ordre supérieur.

D'anciens auteurs, cités dans George le Syncelle, disent que du temps d'un roi chaldéen, nommé Xixoutrou, il y eut une terrible inondation. Le Tigre et l'Euphrate se débordèrent apparemment plus qu'à l'ordinaire. Mais les Chaldéens n'auraient pu savoir que par la révélation qu'un pareil fléau eût submergé toute la terre habitable. Encore une fois, je n'examine ici que le cours ordinaire de la nature.

Il est clair que si les Chaldéens n'avaient existé sur la terre que depuis dix-neuf cents années avant notre ère, ce court espace ne leur eût pas suffi pour trouver une partie du véritable système de notre univers; notion étonnante, à laquelle les Chaldéens étaient enfin parvenus. Aristarque de Samos nous apprend que les sages de Chaldée avaient connu combien il est impossible que la terre occupe le centre du monde planétaire; qu'ils avaient assigné au soleil cette place qui lui appartient; qu'ils faisaient rouler la terre et les autres planètes autour de lui, chacune dans un orbe différent.

Les progrès de l'esprit sont si lents, l'illusion des yeux est si puissante, l'asservissement aux idées reçues si tyrannique, qu'il n'est pas possible qu'un peuple qui n'aurait eu que dix-neuf cents ans, eût pu parvenir à ce haut degré de philosophie qui contredit les yeux, et qui demande la théorie la plus approfondie. Aussi les Chaldéens comptaient quatre cent soixante et dix mille ans; encore cette connaissance du vrai système du monde ne fut en Chaldée que le partage du petit nombre des philosophes. C'est le sort de toutes les grandes vérités; et les Grecs, qui vinrent ensuite, n'adoptèrent que le système commun, qui est le système des enfants.

Quatre cent soixante et dix mille ans[1], c'est beaucoup pour nous au-

1. Notre sainte religion, si supérieure en tout à nos lumières, nous apprend que le monde n'est fait que depuis environ six mille années selon la *Vulgate*, ou environ sept mille suivant les *Septante*. Les interprètes de cette religion ineffable nous enseignent qu'Adam eut la science infuse, et que tous les arts se perpétuèrent d'Adam à Noé. Si c'est là en effet le sentiment de l'Eglise, nous l'adoptons d'une foi ferme et constante, soumettant d'ailleurs tout ce que nous écrivons au jugement de cette sainte Eglise, qui est infaillible. C'est vainement que l'empereur Julien, d'ailleurs si respectable par sa vertu, sa valeur, et sa science, dit dans son discours censuré par le grand et modéré saint Cyrille, que, soit qu'Adam eût la science infuse ou non, Dieu ne pouvait lui ordonner de ne point toucher à l'arbre de la science du bien et du mal; que Dieu devait au contraire lui commander de manger beaucoup de fruits de cet

tres qui sommes d'hier, mais c'est bien peu de chose pour l'univers entier. Je sais bien que nous ne pouvons adopter ce calcul; que Cicéron s'en est moqué, qu'il est exorbitant, et que surtout nous devons croire au *Pentateuque* plutôt qu'à Sanchoniathon et à Bérose; mais, encore une fois, il est impossible (humainement parlant) que les hommes soient parvenus en dix-neuf cents ans à deviner de si étonnantes vérités. Le premier art est celui de pourvoir à la subsistance, ce qui était autrefois beaucoup plus difficile aux hommes qu'aux brutes; le second, de former un langage, ce qui certainement demande un espace de temps très-considérable; le troisième, de se bâtir quelques huttes; le quatrième, de se vêtir. Ensuite, pour forger le fer, ou pour y suppléer, il faut tant de hasards heureux, tant d'industrie, tant de siècles, qu'on n'imagine pas même comment les hommes en sont venus à bout. Quel saut de cet état à l'astronomie!

Longtemps les Chaldéens gravèrent leurs observations et leurs lois sur la brique, en hiéroglyphes, qui étaient des caractères parlants; usage que les Égyptiens connurent après plusieurs siècles. L'art de transmettre ses pensées par des caractères alphabétiques ne dut être inventé que très-tard dans cette partie de l'Asie.

Il est à croire qu'au temps où les Chaldéens bâtirent des villes, ils commencèrent à se servir de l'alphabet. Comment faisait-on auparavant? dira-t-on : comme on fait dans mon village, et dans cent mille villages du monde, où personne ne sait ni lire ni écrire, et cependant où l'on s'entend fort bien, où les arts nécessaires sont cultivés, et même quelquefois avec génie.

Babylone était probablement une très-ancienne bourgade avant qu'on en eût fait une ville immense et superbe. Mais qui a bâti cette ville? je n'en sais rien. Est-ce Sémiramis? est-ce Bélus? est-ce Nabonassar? Il n'y a peut-être jamais eu dans l'Asie ni de femme appelée Sémiramis, ni d'homme appelé Bélus[1]. C'est comme si nous donnions à des villes grecques les noms d'Armagnac et d'Abbeville. Les Grecs, qui changèrent toutes les terminaisons barbares en mots grecs, dénaturèrent tous les noms asiatiques. De plus, l'histoire de Sémiramis ressemble en tout aux contes orientaux.

Nabonassar, ou plutôt Nabon-assor, est probablement celui qui embellit et fortifia Babylone, et en fit à la fin une ville si superbe. Celui-là est un véritable monarque, connu dans l'Asie par l'ère qui porte son nom. Cette ère incontestable ne commence que 747 ans avant la nôtre : ainsi elle est très-moderne, par rapport au nombre des siècles nécessaires pour arriver jusqu'à l'établissement des grandes dominations. Il paraît, par le nom même de Babylone, qu'elle existait long-

arbre, afin de se perfectionner dans la science infuse s'il l'avait, et de l'acquérir s'il ne l'avait pas. On sait avec quelle sagesse saint Cyrille a réfuté cet argument. En un mot, nous prévenons toujours le lecteur que nous ne touchons en aucune manière aux choses sacrées. Nous protestons contre toutes les fausses interprétations, contre toutes les inductions malignes que l'on voudrait tirer de nos paroles.

1. Bel est le nom de Dieu.

temps avant Nabonassar. C'est la ville du *Père Bel*. *Bab* signfie *père* en chaldéen, comme l'avoue d'Herbelot. Bel est le nom du Seigneur. Les Orientaux ne la connurent jamais que sous le nom de Babel, ville du Seigneur, la ville de Dieu, ou, selon d'autres, la porte de Dieu.

Il n'y a pas eu probablement plus de Ninus fondateur de Ninvah, nommée par nous Ninive, que de Bélus fondateur de Babylone. Nul prince asiatique ne porta un nom en *us*.

Il se peut que la circonférence de Babylone ait été de vingt-quatre de nos lieues moyennes; mais qu'un Ninus ait bâti sur le Tigre, si près de Babylone, une ville appelée Ninive, d'une étendue aussi grande, c'est ce qui ne paraît pas croyable. On nous parle de trois puissants empires qui subsistaient à la fois : celui de Babylone, celui d'Assyrie ou de Ninive, et celui de Syrie ou de Damas. La chose est peu vraisemblable; c'est comme si l'on disait qu'il y avait à la fois dans une partie de la Gaule trois puissants empires, dont les capitales, Paris, Soissons, et Orléans, avaient chacune vingt-quatre lieues de tour,

J'avoue que je ne comprends rien aux deux empires de Babylone et d'Assyrie. Plusieurs savants, qui ont voulu porter quelques lumières dans ces ténèbres, ont affirmé que l'Assyrie et la Chaldée n'étaient que le même empire, gouverné quelquefois par deux princes, l'un résidant à Babylone, l'autre à Ninive; et ce sentiment raisonnable peut être adopté, jusqu'à ce qu'on en trouve un plus raisonnable encore.

Ce qui contribue à jeter une grande vraisemblance sur l'antiquité de cette nation, c'est cette fameuse tour élevée pour observer les astres. Presque tous les commentateurs, ne pouvant contester ce monument, se croient obligés de supposer que c'était un reste de la tour de Babel que les hommes voulurent élever jusqu'au ciel. On ne sait pas trop ce que les commentateurs entendent par le ciel : est-ce la lune? est-ce la planète de Vénus? Il y a loin d'ici là. Voulaient-ils seulement élever une tour un peu haute? Il n'y a là ni aucun mal ni aucune difficulté, supposé qu'on ait beaucoup d'hommes, beaucoup d'instruments et de vivres.

La tour de Babel, la dispersion des peuples, la confusion des langues, sont des choses, comme on sait, très-respectables, auxquelles nous ne touchons point. Nous ne parlons ici que de l'observatoire, qui n'a rien de commun avec les histoires juives.

Si Nabonassar éleva cet édifice, il faut au moins avouer que les Chaldéens eurent un observatoire plus de deux mille quatre cents ans avant nous. Concevez ensuite combien de siècles exige la lenteur de l'esprit humain pour en venir jusqu'à ériger un tel monument aux sciences.

Ce fut en Chaldée, et non en Égypte, qu'on inventa le zodiaque. Il y en a, ce me semble, trois preuves assez fortes : la première, que les Chaldéens furent une nation éclairée, avant que l'Égypte, toujours inondée par le Nil, pût être habitable; la seconde, que les signes du zodiaque conviennent au climat de la Mésopotamie, et non à celui de l'Égypte. Les Égyptiens ne pouvaient avoir le signe du Taureau au mois d'avril, puisque ce n'est pas en cette saison qu'ils labourent; ils ne

pouvaient, au mois que nous nommons *août*, figurer un signe par une fille chargée d'épis de blé, puisque ce n'est pas en ce temps qu'ils font la moisson. Ils ne pouvaient figurer janvier par une cruche d'eau, puisqu'il pleut très-rarement en Égypte, et jamais au mois de janvier [1]. La troisième raison, c'est que les signes anciens du zodiaque chaldéen étaient un des articles de leur religion. Ils étaient sous le gouvernement de douze dieux secondaires, douze dieux médiateurs : chacun d'eux présidait à une de ces constellations, ainsi que nous l'apprend Diodore de Sicile, au livre II. Cette religion des anciens Chaldéens était le sabisme, c'est-à-dire l'adoration d'un Dieu suprême, et la vénération des astres et des intelligences célestes qui présidaient aux astres. Quand ils priaient, ils se tournaient vers l'étoile du Nord, tant leur culte était lié à l'astronomie.

Vitruve, dans son IXe livre, où il traite des cadrans solaires, des

1. Les points équinoxiaux répondent successivement à tous les lieux du zodiaque, et leur révolution est d'environ vingt-six mille ans. Il est clair que ces points se trouvaient dans la Balance, ou dans les Gémeaux, à l'époque où l'on a donné des noms aux signes; en effet ils sont les seuls qui présentent un emblème de l'égalité des nuits et des jours. Mais en supposant les points équinoxiaux placés dans une de ces constellations, il reste quatre combinaisons également possibles, puisqu'on peut supposer également, soit l'équinoxe du printemps, soit l'équinoxe de l'automne, dans le signe de la Balance, ou dans celui des Gémeaux. Supposons 1° que l'équinoxe du printemps soit dans la Balance; le solstice d'été sera dans le Capricorne, celui d'hiver dans le Cancer, et l'équinoxe d'automne dans le Bélier. Supposons 2° que l'équinoxe d'automne soit dans la Balance; le solstice d'été sera dans le Cancer, celui de l'hiver dans le Capricorne, et l'équinoxe du printemps dans le Bélier. Supposons 3° que l'équinoxe du printemps soit dans les Gémeaux; le solstice d'été sera dans la Vierge, celui d'hiver dans les Poissons, et l'équinoxe d'automne dans le Sagittaire. Supposons enfin que l'équinoxe d'automne soit dans les Gémeaux; le solstice d'été sera dans les Poissons, le solstice d'hiver dans la Vierge, et l'équinoxe du printemps dans le Sagittaire.

Si nous examinons ensuite ces quatre hypothèses, nous trouverons d'abord un degré de probabilité en faveur des deux premières : en effet, dans ces deux hypothèses, les solstices ont pour signes le Capricorne et le Cancer, un animal qui grimpe, et un qui marche à reculons, symboles naturels du mouvement apparent du soleil : et les deux dernières hypothèses n'ont pas cet avantage. En comparant ensuite les deux premières, nous observerons que la Balance paraît devoir plus naturellement être supposée le signe du printemps : 1° parce que le signe de cet équinoxe, regardé partout comme le premier de l'année, doit avoir porté de préférence l'emblème de l'égalité; 2° parce que le Capricorne, animal qui cherche les lieux élevés, paraît le signe naturel du mois où le soleil est plus élevé; et que le Cancer, quoiqu'il puisse être regardé comme un symbole de l'un ou de l'autre solstice, paraît plus propre encore à désigner le solstice d'hiver. Or, si nous préférons la première hypothèse, le Capricorne répond à juillet; les mois d'août et de septembre, temps de l'inondation du Nil, répondent au Verseau et aux Poissons, signes aquatiques; le Nil se retire en octobre, dont le Bélier est le signe, parce que alors les troupeaux commencent à sortir; on cultive en novembre sous le signe du Taureau, et l'on recueille en mars sous le signe de la Moissonneuse. Il suffit donc, pour pouvoir accorder avec le climat de l'Egypte les noms des douze signes du zodiaque, que ces noms leur aient été donnés lorsque l'équinoxe du printemps se trouvait au signe de la Balance; c'est-à-dire qu'il faut reculer d'environ treize mille ans l'invention de l'astronomie. Ce système, le plus naturel de tous ceux qui ont été imaginés jusqu'ici, le seul qui s'accorde avec les monuments, et qui explique les fables de la manière la moins précaire, est dû à M. Dupuis. (*Éd. de Kohl.*)

hauteurs du soleil, de la longueur des ombres, de la lumière réfléchie par la lune, cite toujours les anciens Chaldéens, et non les Égyptiens. C'est, ce me semble, une preuve assez forte qu'on regardait la Chaldée, et non pas l'Égypte, comme le berceau de cette science, de sorte que rien n'est plus vrai que cet ancien proverbe latin :

Tradidit Ægyptis Babylon, Ægyptus Achivis.

XI. *Des Babyloniens devenus Persans.* — A l'orient de Babylone étaient les Perses. Ceux-ci portèrent leurs armes et leur religion à Babylone, lorsque Koresh, que nous appelons Cyrus, prit cette ville avec le secours des Mèdes établis au nord de la Perse. Nous avons deux fables principales sur Cyrus; celle d'Hérodote, et celle de Xénophon, qui se contredisent en tout, et que mille écrivains ont copiées indifféremment.

Hérodote suppose un roi mède, c'est-à-dire un roi des pays voisins de l'Hyrcanie, qu'il appelle Astyage, d'un nom grec. Cet Hyrcanien Astyage commande de noyer son petit-fils Cyrus, au berceau, parce qu'il a vu en songe sa fille *Mandane*, *mère de Cyrus*, *pisser si copieusement qu'elle inonda toute l'Asie.* Le reste de l'aventure est à peu près dans ce goût; c'est une histoire de Gargantua écrite sérieusement.

Xénophon fait de la vie de Cyrus un roman moral, à peu près semblable à notre *Télémaque.* Il commence par supposer, pour faire valoir l'éducation mâle et vigoureuse de son héros, que les Mèdes étaient des voluptueux, plongés dans la mollesse. Tous ces peuples voisins de l'Hyrcanie, que les Tartares, alors nommés Scythes, avaient ravagée pendant trente années, étaient-ils des sybarites?

Tout ce qu'on peut assurer de Cyrus, c'est qu'il fut un grand conquérant, par conséquent un fléau de la terre. Le fond de son histoire est très-vrai; les épisodes sont fabuleux : il en est ainsi de toute histoire.

Rome existait du temps de Cyrus : elle avait un territoire de quatre à cinq lieues, et pillait tant qu'elle pouvait ses voisins; mais je ne voudrais pas garantir le combat des trois Horaces, et l'aventure de Lucrèce, et le bouclier descendu du ciel, et la pierre coupée avec un rasoir. Il y avait quelques Juifs esclaves dans la Babylonie et ailleurs; mais, humainement parlant, on pourrait douter que l'ange Raphaël fût descendu du ciel pour conduire à pied le jeune Tobie vers l'Hyrcanie, afin de le faire payer de quelque argent, et de chasser le diable Asmodée avec la fumée du foie d'un brochet.

Je me garderai bien d'examiner ici le roman d'Hérodote, ou le roman de Xénophon, concernant la vie et la mort de Cyrus; mais je remarquerai que les Parsis, ou Perses, prétendaient avoir eu parmi eux, il y avait six mille ans, un ancien Zerdust, un prophète, qui leur avait appris à être justes et à révérer le soleil, comme les anciens Chaldéens avaient révéré les étoiles en les observant.

Je me garderai bien d'affirmer que ces Perses et ces Chaldéens fussent si justes, et de déterminer précisément en quel temps vint leur second Zerdust, qui rectifia le culte du soleil, et leur apprit à n'adorer

que le Dieu auteur du soleil et des étoiles. Il écrivit ou commenta, dit-on, le livre du *Zend*, que les Parsis, dispersés aujourd'hui dans l'Asie, révèrent comme leur Bible. Ce livre est très-ancien, mais moins que ceux des Chinois et des brames; on le croit même postérieur à ceux de Sanchoniathon et des *cinq Kings* des Chinois : il est écrit dans l'ancienne langue sacrée des Chaldéens; et M. Hyde, qui nous a donné une traduction du *Sadder*, nous aurait procuré celle du *Zend*, s'il avait pu subvenir aux frais de cette recherche. Je m'en rapporte au moins au *Sadder*, à cet extrait du *Zend*, qui est le catéchisme des Parsis. J'y vois que ces Parsis croyaient depuis longtemps un dieu, un diable, une résurrection, un paradis, un enfer. Ils sont les premiers, sans contredit, qui ont établi ces idées; c'est le système le plus antique, et qui ne fut adopté par les autres nations qu'après bien des siècles, puisque les pharisiens, chez les Juifs, ne soutinrent hautement l'immortalité de l'âme, et le dogme des peines et des récompenses après la mort, que vers le temps des Asmonéens.

Voilà peut-être ce qu'il y a de plus important dans l'ancienne histoire du monde : voilà une religion utile, établie sur le dogme de l'immortalité de l'âme et sur la connaissance de l'Être créateur. Ne cessons point de remarquer par combien de degrés il fallut que l'esprit humain passât pour concevoir un tel système. Remarquons encore que le baptême (l'immersion dans l'eau pour purifier l'âme par le corps) est un des préceptes du *Zend* (porte 251). La source de tous les rites est venue peut-être des Persans et des Chaldéens, jusqu'aux extrémités de la terre.

Je n'examine point ici pourquoi et comment les Babyloniens eurent des dieux secondaires en reconnaissant un dieu souverain. Ce système, ou plutôt ce chaos, fut celui de toutes les nations. Excepté dans les tribunaux de la Chine, on trouve presque partout l'extrême folie jointe à un peu de sagesse dans les lois, dans les cultes, dans les usages. L'instinct, plus que la raison, conduit le genre humain. On adore en tous lieux la Divinité, et on la déshonore. Les Perses révérèrent des statues dès qu'ils purent avoir des sculpteurs; tout en est plein dans les ruines de Persépolis : mais aussi on voit dans ces figures les symboles de l'immortalité; on y voit des têtes qui s'envolent au ciel avec des ailes, symboles de l'émigration d'une vie passagère à une vie immortelle.

Passons aux usages purement humains. Je m'étonne qu'Hérodote ait dit devant toute la Grèce, dans son premier livre, que toutes les Babyloniennes étaient obligées par la loi de se prostituer, une fois dans leur vie, aux étrangers, dans le temple de Milita ou Vénus. Je m'étonne encore plus que, dans toutes les histoires faites pour l'instruction de la jeunesse, on renouvelle aujourd'hui ce conte. Certes, ce devait être une belle fête et une belle dévotion que de voir accourir dans une église des marchands de chameaux, de chevaux, de bœufs et d'ânes, et de les voir descendre de leurs montures pour coucher devant l'autel avec les principales dames de la ville. De bonne foi, cette infamie peut elle être dans le caractère d'un peuple policé? Est-il possible que

les magistrats d'une des plus grandes villes du monde aient établi une telle police; que les maris aient consenti de prostituer leurs femmes; que tous les pères aient abandonné leurs filles aux palefreniers de l'Asie? Ce qui n'est pas dans la nature n'est jamais vrai. J'aimerais autant croire Dion Cassius, qui assure que les graves sénateurs de Rome proposèrent un décret par lequel César, âgé de cinquante-sept ans, aurait le droit de jouir de toutes les femmes qu'il voudrait.

Ceux qui, en compilant aujourd'hui l'*Histoire ancienne*, copient tans d'auteurs sans en examiner aucun, n'auraient-ils pas dû s'apercevoir, ou qu'Hérodote a débité des fables ridicules, ou plutôt que son texte a été corrompu, et qu'il n'a voulu parler que des courtisanes établies dans toutes les grandes villes, et qui, peut-être alors, attendaient les passants sur les chemins?

Je ne croirai pas davantage Sextus Empiricus, qui prétend que chez les Perses la pédérastie était ordonnée. Quelle pitié! comment imaginer que les hommes eussent fait une loi qui, si elle avait été exécutée, aurait détruit la race des hommes? La pédérastie, au contraire, était expressément défendue dans le livre du *Zend;* et c'est ce qu'on voit dans l'abrégé du *Zend*, le *Sadder*, où il est dit (porte 9): *qu'il n'y a point de plus grand péché*[1].

Strabon dit que les Perses épousaient leurs mères; mais quels sont ses garants? des ouï-dire, des bruits vagues. Cela put fournir une épigramme à Catulle :

Nam magus ex matre et nato nascatur oportet.

« Tout mage doit naître de l'inceste d'une mère et d'un fils. »

Une telle loi n'est pas croyable; une épigramme n'est pas une preuve. Si l'on n'avait pas trouvé de mères qui voulussent coucher avec leurs fils, il n'y aurait donc point eu de prêtres chez les Perses. La religion des mages, dont le grand objet était la population, devait plutôt permettre aux pères de s'unir à leurs filles, qu'aux mères de coucher avec leurs enfants, puisqu'un vieillard peut engendrer, et qu'une vieille n'a pas cet avantage.

Que de sottises n'avons-nous pas dites sur les Turcs? les Romains en disaient davantage sur les Perses.

En un mot, en lisant toute histoire, soyons en garde contre toute fable.

XII. *De la Syrie.* — Je vois, par tous les monuments qui nous restent, que la contrée qui s'étend depuis Alexandrette, ou Scanderon, jusqu'auprès de Bagdad, fut toujours nommée Syrie; que l'alphabet de ces peuples fut toujours syriaque; que c'est là que furent les anciennes villes de Zobah, de Balbek, de Damas; et depuis, celles d'Antioche, de Séleucie, de Palmyre. Balk était si ancienne, que les Perses

1. Voyez les réponses à celui qui a prétendu que la prostitution était une loi de l'empire des Babyloniens, et que la pédérastie était établie en Perse, dans le même pays. On ne peut guère pousser plus loin l'opprobre de la littérature, ni plus calomnier la nature humaine.

prétendent que leur Bram, ou Abraham, était venu de Balk chez eux. Où pouvait donc être ce puissant empire d'Assyrie dont on a tant parlé, si ce n'est dans le pays des fables?

Les Gaules, tantôt s'étendirent jusqu'au Rhin, tantôt furent plus resserrées; mais qui jamais imagina de placer un vaste empire entre le Rhin et les Gaules? Qu'on ait appelé les nations voisines de l'Euphrate assyriennes, quand elles se furent étendues vers Damas, et qu'on ait appelé Assyriens les peuples de Syrie, quand ils s'approchèrent de l'Euphrate; c'est là où se peut réduire la difficulté. Toutes les nations voisines se sont mêlées, toutes ont été en guerre et ont changé de limites. Mais lorsqu'une fois il s'est élevé des villes capitales, ces villes établissent une différence marquée entre deux nations. Ainsi les Babyloniens, ou vainqueurs ou vaincus, furent toujours différents des peuples de Syrie. Les anciens caractères de la langue syriaque ne furent point ceux des anciens Chaldéens.

Le culte, les superstitions, les lois bonnes ou mauvaises, les usages bizarres, ne furent point les mêmes. La déesse de Syrie, si ancienne, n'avait aucun rapport avec le culte des Chaldéens. Les mages chaldéens, babyloniens, persans, ne se firent jamais eunuques, comme les prêtres de la déesse de Syrie. Chose étrange! les Syriens révéraient la figure de ce que nous appelons Priape, et les prêtres se dépouillaient de leur virilité!

Ce renoncement à la génération ne prouve-t-il pas une grande antiquité, une population considérable? Il n'est pas possible qu'on eût voulu attenter ainsi contre la nature dans un pays où l'espèce aurait été rare.

Les prêtres de Cybèle, en Phrygie, se rendaient eunuques comme ceux de Syrie. Encore une fois, peut-on douter que ce ne fût l'effet de l'ancienne coutume de sacrifier aux dieux ce qu'on avait de plus cher, et de ne se point exposer, devant des êtres qu'on croyait purs, aux accidents de ce qu'on croyait impureté? Peut-on s'étonner, après de tels sacrifices, de celui que l'on faisait de son prépuce chez d'autres peuples, et de l'amputation d'un testicule chez des nations africaines? Les fables d'Atis et de Combabus ne sont que des fables, comme celle de Jupiter, qui rendit eunuque Saturne son père. La superstition invente des usages ridicules, et l'esprit romanesque invente des raisons absurdes.

Ce que je remarquerai encore des anciens Syriens, c'est que la ville qui fut depuis nommée la Ville sainte, et Hiérapolis par les Grecs, était nommée par les Syriens Magog. Ce mot *Mag* a un grand rapport avec les anciens mages; il semble commun à tous ceux qui, dans ces climats, étaient consacrés au service de la Divinité. Chaque peuple eut une ville sainte. Nous savons que Thèbes, en Égypte, était la ville de Dieu; Babylone, la ville de Dieu; Apamée, en Phrygie, était aussi la ville de Dieu.

Les Hébreux, longtemps après, parlent des peuples de Gog et de Magog; ils pouvaient entendre par ces noms les peuples de l'Euphrate et de l'Oronte : ils pouvaient entendre aussi les Scythes, qui vinrent

ravager l'Asie avant Cyrus, et qui dévastèrent la Phénicie; mais il importe fort peu de savoir quelle idée passait par la tête d'un Juif quand il prononçait Magog ou Gog.

Au reste, je ne balance pas à croire les Syriens beaucoup plus anciens que les Égyptiens, par la raison évidente que les pays les plus aisément cultivables sont nécessairement les premiers peuplés et les premiers florissants.

XIII. *Des Phéniciens et de Sanchoniathon.* — Les Phéniciens sont probablement rassemblés en corps de peuple aussi anciennement que les autres habitants de la Syrie. Ils peuvent être moins anciens que les Chaldéens, parce que leur pays est moins fertile. Sidon, Tyr, Joppé, Berith, Ascalon, sont des terrains ingrats. Le commerce maritime a toujours été la dernière ressource des peuples. On a commencé par cultiver sa terre avant de bâtir des vaisseaux pour en aller chercher de nouvelles au delà des mers. Mais ceux qui sont forcés de s'adonner au commerce maritime ont bientôt cette industrie, fille du besoin, qui n'aiguillonne point les autres nations. Il n'est parlé d'aucune entreprise maritime, ni des Chaldéens, ni des Indiens. Les Égyptiens même avaient la mer en horreur; la mer était leur Typhon, un être malfaisant; et c'est ce qui fait révoquer en doute les quatre cents vaisseaux équipés par Sésostris pour aller conquérir l'Inde. Mais les entreprises des Phéniciens sont réelles. Carthage et Cadix fondées par eux, l'Angleterre découverte, leur commerce aux Indes par Eziongaber, leurs manufactures d'étoffes précieuses, leur art de teindre en pourpre, sont des témoignages de leur habileté; et cette habileté fit leur grandeur.

Les Phéniciens furent dans l'antiquité ce qu'étaient les Vénitiens au XVe siècle, et ce que sont devenus depuis les Hollandais, forcés de s'enrichir par leur industrie.

Le commerce exigeait nécessairement qu'on eût des registres qui tinssent lieu de nos livres de compte, avec des signes aisés et durables pour établir ces registres. L'opinion qui fait les Phéniciens auteurs de l'écriture alphabétique est donc très-vraisemblable. Je n'assurerais pas qu'ils aient inventé de tels caractères avant les Chaldéens; mais leur alphabet fut certainement le plus complet et le plus utile, puisqu'ils peignirent les voyelles, que les Chaldéens n'exprimaient pas.

Je ne vois pas que les Égyptiens aient jamais communiqué leurs lettres, leur langue, à aucun peuple : au contraire, les Phéniciens transmirent leur langue et leur alphabet aux Carthaginois, qui les altérèrent depuis; leurs lettres devinrent celles des Grecs. Quel préjugé pour l'antiquité des Phéniciens!

Sanchoniathon, Phénicien, qui écrivit longtemps avant la guerre de Troie l'histoire des premiers âges, et dont Eusèbe nous a conservé quelques fragments traduits par Philon de Biblos; Sanchoniathon, dis-je, nous apprend que les Phéniciens avaient, de temps immémorial, sacrifié aux éléments et aux vents; ce qui convient en effet à un peuple navigateur. Il voulut, dans son histoire, s'élever jusqu'à l'origine des choses, comme tous les premiers écrivains; il eut la même

ambition que les auteurs du *Zend* et du *Veidam* : la même qu'eurent Manéthon en Égypte, et Hésiode en Grèce.

On ne pourrait douter de la prodigieuse antiquité du livre de Sanchoniathon, s'il était vrai, comme Warburton le prétend, qu'on en lût les premières lignes dans les mystères d'Isis et de Cérès; hommage que les Égyptiens et les Grecs n'eussent pas rendu à un auteur étranger, s'il n'avait pas été regardé comme une des premières sources des connaissances humaines.

Sanchoniathon n'écrivit rien de lui-même; il consulta toutes les archives anciennes, et surtout le prêtre Jérombal. Le nom de Sanchoniathon signifie, en ancien phénicien, amateur de la vérité. Porphyre le dit, Théodoret et Bochart l'avouent. La Phénicie était appelée le pays des lettres, *Kirjath sepher*. Quand les Hébreux vinrent s'établir dans une partie de cette contrée, ils brûlèrent la ville des lettres, comme on le voit dans *Josué* et dans les *Juges*.

Jérombal, consulté par Sanchoniathon, était prêtre du dieu suprême, que les Phéniciens nommaient *Iao*, *Jeova*, nom réputé sacré, adopté chez les Égyptiens et ensuite chez les Juifs. On voit, par les fragments de ce monument si antique, que Tyr existait depuis très-longtemps, quoiqu'elle ne fût pas encore parvenue à être une ville puissante.

Ce mot *El*, qui désignait Dieu chez les premiers Phéniciens, a quelque rapport à l'*Alla* des Arabes; et il est probable que de ce monosyllabe *El* les Grecs composèrent leur *Elios*. Mais ce qui est plus remarquable, c'est qu'on trouve chez les anciens Phéniciens le mot *Eloa*, *Eloin*, dont les Hébreux se servirent très-longtemps après, quand ils s'établirent dans le Canaan.

C'est de la Phénicie que les Juifs prirent tous les noms qu'ils donnèrent à Dieu, *Eloa*, *Iao*, *Adonaï*; cela ne peut être autrement, puisque les Juifs ne parlèrent longtemps en Canaan que la langue phénicienne.

Ce mot *Iao*, ce nom ineffable chez les Juifs, et qu'ils ne prononçaient jamais, était si commun dans l'Orient, que Diodore, dans son livre second, en parlant de ceux qui feignirent des entretiens avec les dieux, dit que « Minos se vantait d'avoir communiqué avec le dieu Zeus; Zamolxis avec la déesse Vesta; et le Juif Moïse avec le dieu Iao, etc. »

Ce qui mérite surtout d'être observé, c'est que Sanchoniathon, en rapportant l'ancienne cosmologie de son pays, parle d'abord du chaos d'un air ténébreux, *Chautereb*. L'Erèbe, la nuit d'Hésiode, est prise du mot phénicien qui s'est conservé chez les Grecs. Du chaos sortit *Mot*, qui signifie la matière. Or, qui arrangea la matière? C'est *colpi Iao*, l'esprit de Dieu, le vent de Dieu, ou plutôt la voix de la bouche de Dieu. C'est à la voix de Dieu que naquirent les animaux et les hommes.

Il est aisé de se convaincre que cette cosmogonie est l'origine de presque toutes les autres. Le peuple le plus ancien est toujours imité par ceux qui viennent après lui; ils apprennent sa langue, ils suivent une partie de ses rites, ils s'approprient ses antiquités et ses fables. Je

sais combien toutes les origines chaldéennes, syriennes, phéniciennes, égyptiennes, et grecques, sont obscures. Quelle origine ne l'est pas? Nous ne pouvons avoir rien de certain sur la formation du monde, que ce que le Créateur du monde aurait daigné nous apprendre lui-même. Nous marchons avec sûreté jusqu'à certaines bornes : nous savons que Babylone existait avant Rome; que les villes de Syrie étaient puissantes avant qu'on connût Jérusalem; qu'il y avait des rois d'Égypte avant Jacob, avant Abraham : nous savons quelles sociétés se sont établies les dernières; mais pour savoir précisément quel fut le premier peuple, il faut une révélation.

Au moins nous est-il permis de peser les probabilités, et de nous servir de notre raison dans ce qui n'intéresse point nos dogmes sacrés, supérieurs à toute raison, et qui ne cèdent qu'à la morale.

Il est très-avéré que les Phéniciens occupaient leur pays longtemps avant que les Hébreux s'y présentassent. Les Hébreux purent-ils apprendre la langue phénicienne quand ils erraient, loin de la Phénicie, dans le désert, au milieu de quelques hordes d'Arabes?

La langue phénicienne put-elle devenir le langage ordinaire des Hébreux? et purent-ils écrire dans cette langue du temps de Josué, parmi des dévastations et des massacres continuels? Les Hébreux après Josué, longtemps esclaves dans ce même pays qu'ils avaient mis à feu et à sang, n'apprirent-ils pas alors un peu de la langue de leurs maîtres, comme depuis ils apprirent un peu de chaldéen quand ils furent esclaves à Babylone?

N'est-il pas de la plus grande vraisemblance qu'un peuple commerçant, industrieux, savant, établi de temps immémorial, et qui passe pour l'inventeur des lettres, écrivit longtemps avant un peuple errant, nouvellement établi dans son voisinage, sans aucune science, sans aucune industrie, sans aucun commerce, et subsistant uniquement de rapines?

Peut-on nier sérieusement l'authenticité des fragments de Sanchoniathon conservés par Eusèbe? ou peut-on imaginer, avec le savant Huet, que Sanchoniathon ait puisé chez Moïse, quand tout ce qui reste de monuments antiques nous avertit que Sanchoniathon vivait avant Moïse? Nous ne décidons rien, c'est au lecteur éclairé et judicieux à décider entre Huet et Van Dale qui l'a réfuté. Nous cherchons la vérité et non la dispute.

XIV. *Des Scythes et des Gomérites.* — Laissons Gomer, presque au sortir de l'arche, aller subjuguer les Gaules et les peupler en quelques années; laissons aller Tubal en Espagne et Magog dans le nord de l'Allemagne, vers le temps où les fils de Cham faisaient une prodigieuse quantité d'enfants tout noirs vers la Guinée et le Congo. Ces impertinences dégoûtantes sont débitées dans tant de livres, que ce n'est pas la peine d'en parler : les enfants commencent à en rire; mais par quelle faiblesse, ou par quelle malignité secrète, ou par quelle affectation de montrer une éloquence déplacée, tant d'historiens ont-ils fait de si grands éloges des Scythes, qu'ils ne connaissaient pas?

Pourquoi Quinte-Curce, en parlant des Scythes qui habitaient au nord de la Sogdiane, au delà de l'Oxus (qu'il prend pour le Tanaïs qui en est à cinq cents lieues), pourquoi, dis-je, Quinte-Curce met-il une harangue philosophique dans la bouche de ces barbares? pourquoi suppose-t-il qu'ils reprochent à Alexandre sa soif de conquérir? pourquoi leur fait-il dire qu'Alexandre est le plus fameux voleur de la terre, eux qui avaient exercé le brigandage dans toute l'Asie si longtemps avant lui? pourquoi enfin Quinte-Curce peint-il ces Scythes comme les plus justes de tous les hommes? La raison en est que, comme il place en mauvais géographe le Tanaïs du côté de la mer Caspienne, il parle du prétendu désintéressement des Scythes en déclamateur.

Si Horace, en opposant les mœurs des Scythes à celles des Romains, fait en vers harmonieux le panégyrique de ces barbares, s'il dit, (Ode XXIV, liv. III) :

Campestres melius Scythæ,
Quorum plaustra vagas rite trahunt domos,
Vivunt, et rigidi Getæ;

Voyez les habitants de l'affreuse Scythie,
Qui vivent sur des chars;
Avec plus d'innocence ils consument leur vie
Que le peuple de Mars;

c'est qu'Horace parle en poëte un peu satirique, qui est bien aise d'élever des étrangers aux dépens de son pays.

C'est par la même raison que Tacite s'épuise à louer les barbares Germains, qui pillaient les Gaules et qui immolaient des hommes à leurs abominables dieux. Tacite, Quinte-Curce, Horace, ressemblent à ces pédagogues, qui, pour donner de l'émulation à leurs disciples, prodiguent en leur présence des louanges à des enfants étrangers, quelque grossiers qu'ils puissent être.

Les Scythes sont ces mêmes barbares que nous avons depuis appelés Tartares; ce sont ceux-là même qui, longtemps avant Alexandre, avaient ravagé plusieurs fois l'Asie, et qui ont été les déprédateurs d'une grande partie du continent. Tantôt, sous le nom de Monguls ou de Huns, ils ont asservi la Chine et les Indes; tantôt, sous le nom de Turcs, ils ont chassé les Arabes qui avaient conquis une partie de l'Asie. C'est de ces vastes campagnes que partirent les Huns pour aller jusqu'à Rome. Voilà ces hommes désintéressés et justes dont nos compilateurs vantent encore aujourd'hui l'équité quand ils copient Quinte-Curce. C'est ainsi qu'on nous accable d'histoires anciennes, sans choix et sans jugement; on les lit à peu près avec le même esprit qu'elles ont été faites, et on ne se met dans la tête que des erreurs.

Les Russes habitent aujourd'hui l'ancienne Scythie européane; ce sont eux qui ont fourni à l'histoire des vérités bien étonnantes. Il y a eu sur la terre des révolutions qui ont plus frappé l'imagination; il n'y en a pas une qui satisfasse autant l'esprit humain, et qui lui fasse autant d'honneur. On a vu des conquérants et des dévastations; mais

qu'un seul homme ait, en vingt années, changé les mœurs, les lois, l'esprit du plus vaste empire de la terre; que tous les arts soient venus en foule embellir des déserts : c'est là ce qui est admirable. Une femme qui ne savait ni lire ni écrire perfectionna ce que Pierre le Grand avait commencé. Une autre femme (Élisabeth) étendit encore ces nobles commencements. Une autre impératrice encore est allée plus loin que les deux autres; son génie s'est communiqué à ses sujets; les révolutions du palais n'ont pas retardé d'un moment les progrès de la félicité de l'empire : on a vu, en un demi-siècle, la cour de Scythie plus éclairée que ne l'ont été jamais la Grèce et Rome.

Et ce qui est plus admirable, c'est qu'en 1770, temps auquel nous écrivons, Catherine II poursuit en Europe et en Asie les Turcs fuyant devant ses armées, et les fait trembler dans Constantinople. Ses soldats sont aussi terribles que sa cour est polie; et, quel que soit l'événement de cette grande guerre, la postérité doit admirer la Thomiris du Nord : elle mérite de venger la terre de la tyrannie turque.

XV. *De l'Arabie.* — Si l'on est curieux de monuments tels que ceux de l'Égypte, je ne crois pas qu'on doive les chercher en Arabie. La Mecque fut, dit-on, bâtie vers le temps d'Abraham; mais elle est dans un terrain si sablonneux et si ingrat, qu'il n'y a pas d'apparence qu'elle ait été fondée avant les villes qu'on éleva près des fleuves, dans des contrées fertiles. Plus de la moitié de l'Arabie est un vaste désert, ou de sables ou de pierres. Mais l'Arabie Heureuse a mérité ce nom, en ce qu'étant environnée de solitudes et d'une mer orageuse, elle a été à l'abri de la rapacité des voleurs, appelés conquérants, jusqu'à Mahomet; et même alors elle ne fut que la compagne de ses victoires. Cet avantage est bien au-dessus de ses aromates, de son encens, de sa cannelle, qui est d'une espèce médiocre, et même de son café, qui fait aujourd'hui sa richesse.

L'Arabie Déserte est ce pays malheureux, habité par quelques Amalécites, Moabites, Madianites : pays affreux, qui ne contient pas aujourd'hui neuf à dix mille Arabes, voleurs errants, et qui ne peut en nourrir davantage. C'est dans ces mêmes déserts qu'il est dit que deux millions d'Hébreux passèrent quarante années. Ce n'est point la vraie Arabie, et ce pays est souvent appelé désert de Syrie.

L'Arabie Pétrée n'est ainsi appelée que du nom de Pétra, petite forteresse, à qui sûrement les Arabes n'avaient pas donné ce nom, mais qui fut nommée ainsi par les Grecs vers le temps d'Alexandre. Cette Arabie Pétrée est fort petite, et peut être confondue, sans lui faire tort, avec l'Arabie Déserte : l'une et l'autre ont toujours été habitées par des hordes vagabondes. C'est auprès de cette Arabie Pétrée que fut bâtie la ville appelée par nous Jérusalem.

Pour cette vaste partie appelée Heureuse, près de la moitié consiste aussi en déserts; mais quand on avance quelques milles dans les terres, soit à l'orient de Moka, soit même à l'orient de la Mecque, c'est alors qu'on trouve le pays le plus agréable de la terre. L'air y est parfumé, dans un été continuel, de l'odeur des plantes aromatiques que la na-

ture y fait croître sans culture. Mille ruisseaux descendent des montagnes, et entretiennent une fraîcheur perpétuelle, qui tempère l'ardeur du soleil sous des ombrages toujours verts.

C'est surtout dans ces pays que le mot de jardin, paradis, signifia la faveur céleste.

Les jardins de Saana, vers Aden, furent plus fameux chez les Arabes que ne le furent depuis ceux d'Alcinoüs chez les Grecs; et cet Aden, ou Éden, était nommé le lieu des délices. On parle encore d'un ancien Shedad, dont les jardins n'étaient pas moins renommés. La félicité, dans ces climats brûlants, était l'ombrage.

Ce vaste pays de l'Yémen est si beau, ses ports sont si heureusement situés sur l'Océan indien, qu'on prétend qu'Alexandre voulut conquérir l'Yémen pour en faire le siége de son empire, et y établir l'entrepôt du commerce du monde. Il eût entretenu l'ancien canal des rois d'Égypte, qui joignait le Nil à la mer Rouge; et tous les trésors de l'Inde auraient passé d'Aden ou d'Éden à sa ville d'Alexandrie. Une telle entreprise ne ressemble pas à ces fables insipides et absurdes dont toute histoire ancienne est remplie : il eût fallu, à la vérité, subjuguer toute l'Arabie; si quelqu'un le pouvait, c'était Alexandre : mais il paraît que ces peuples ne le craignirent point; ils ne lui envoyèrent pas même des députés quand il tenait sous le joug l'Égypte et la Perse.

Les Arabes, défendus par leurs déserts et par leur courage, n'ont jamais subi le joug étranger; Trajan ne conquit qu'un peu de l'Arabie Pétrée : aujourd'hui même ils bravent la puissance du Turc. Ce grand peuple a toujours été aussi libre que les Scythes, et plus civilisé qu'eux.

Il faut bien se garder de confondre ces anciens Arabes avec les hordes qui se disent descendues d'Ismaël. Les Ismaélites, ou Agaréens, ou ceux qui se disaient enfants de Cethura, étaient des tribus étrangères, qui ne mirent jamais le pied dans l'Arabie Heureuse. Leurs hordes erraient dans l'Arabie Pétrée, vers le pays de Madian; elles se mêlèrent depuis avec les vrais Arabes, du temps de Mahomet, quand elles embrassèrent sa religion.

Ce sont les peuples de l'Arabie proprement dite qui étaient véritablement indigènes, c'est-à-dire qui, de temps immémorial, habitaient ce beau pays, sans mélange d'aucune autre nation, sans avoir jamais été ni conquis ni conquérants. Leur religion était la plus naturelle et la plus simple de toutes; c'était le culte d'un Dieu et la vénération pour les étoiles, qui semblaient, sous un ciel si beau et si pur, annoncer la grandeur de Dieu avec plus de magnificence que le reste de la nature. Ils regardaient les planètes comme des médiatrices entre Dieu et les hommes. Ils eurent cette religion jusqu'à Mahomet. Je crois bien qu'il y eut beaucoup de superstitions, puisqu'ils étaient hommes; mais, séparés du reste du monde par des mers et des déserts, possesseurs d'un pays délicieux et se trouvant au-dessus de tout besoin et de toute crainte, ils durent être nécessairement moins méchants et moins superstitieux que d'autres nations.

On ne les avait jamais vus ni envahir le bien de leurs voisins, comme des bêtes carnassières affamées; ni égorger les faibles, en prétextant les ordres de la Divinité; ni faire leur cour aux puissants, en les flattant par de faux oracles : leurs superstitions ne furent ni absurdes ni barbares.

On ne parle point d'eux dans nos histoires universelles fabriquées dans notre Occident; je le crois bien : ils n'ont aucun rapport avec la petite nation juive, qui est devenue l'objet et le fondement de nos histoires prétendues universelles, dans lesquelles un certain genre d'auteurs, se copiant les uns les autres, oublie les trois quarts de la terre.

XVI. *De Bram, Abram, Abraham.* — Il semble que ce nom de *Bram*, *Brama*, *Abram*, *Ibrahim*, soit un des noms les plus communs aux anciens peuples de l'Asie. Les Indiens, que nous croyons une des premières nations, font de leur Brama un fils de Dieu, qui enseigna aux brames la manière de l'adorer. Ce nom fut en vénération de proche en proche. Les Arabes, les Chaldéens, les Persans, se l'approprièrent, et les Juifs le regardèrent comme un de leurs patriarches. Les Arabes, qui trafiquaient avec les Indiens, eurent probablement les premiers quelques idées confuses de Brama, qu'ils nommèrent Abrama, et dont ensuite ils se vantèrent d'être descendus. Les Chaldéens l'adoptèrent comme un législateur. Les Perses appelaient leur ancienne religion *Millat Ibrahim;* les Mèdes, *Kish Ibrahim.* Ils prétendaient que cet Ibrahim ou Abraham était de la Bactriane, et qu'il avait vécu près de la ville de Balk; ils révéraient en lui un prophète de la religion de l'ancien Zoroastre ; il n'appartient sans doute qu'aux Hébreux, puisqu'ils le reconnaissent pour leur père dans leurs livres sacrés.

Des savants ont cru que ce nom était indien parce que les prêtres indiens s'appelaient brames, brachmanes, et que plusieurs de leurs institutions ont un rapport immédiat à ce nom; au lieu que, chez les Asiatiques occidentaux, vous ne voyez aucun établissement qui tire son nom d'Abram ou Abraham. Nulle société ne s'est jamais nommée abramique; nul rite, nulle cérémonie de ce nom : mais, puisque les livres juifs disent qu'Abraham est la tige des Hébreux, il faut croire sans difficulté ces Juifs, qui, bien que détestés par nous, sont pourtant regardés comme nos précurseurs et nos maîtres.

L'*Alcoran* cite, touchant Abraham, les anciennes histoires arabes; mais il en dit très-peu de chose : elles prétendent que cet Abraham fonda la Mecque.

Les Juifs le font venir de Chaldée, et non pas de l'Inde ou de la Bactriane; ils étaient voisins de la Chaldée; l'Inde et la Bactriane leur étaient inconnues. Abraham était un étranger pour tous ces peuples; et la Chaldée étant un pays dès longtemps renommé pour les sciences et les arts, c'était un honneur, humainement parlant, pour une chétive et barbare nation renfermée dans la Palestine, de compter un ancien sage, réputé chaldéen, au nombre de ses ancêtres.

S'il est permis d'examiner la partie historique des livres judaïques, par les mêmes règles qui nous conduisent dans la critique des autres

histoires, il faut convenir, avec tous les commentateurs, que le récit des aventures d'Abraham, tel qu'il se trouve dans *le Pentateuque*, serait sujet à quelques difficultés s'il se trouvait dans une autre histoire.

La *Genèse*, après avoir raconté la mort de Tharé, dit qu'Abraham son fils sortit d'Aran, âgé de soixante et quinze ans; et il est naturel d'en conclure qu'il ne quitta son pays qu'après la mort de son père.

Mais la même *Genèse* dit que Tharé, l'ayant engendré à soixante et dix ans, vécut jusqu'à deux cent cinq; ainsi Abraham aurait eu cent trente-cinq ans quand il quitta la Chaldée. Il paraît étrange qu'à cet âge il ait abandonné le fertile pays de la Mésopotamie, pour aller, à trois cents milles de là, dans la contrée stérile et pierreuse de Sichem, qui n'était point un lieu de commerce. De Sichem on le fait aller acheter du blé à Memphis, qui est environ à six cents milles; et dès qu'il arrive, le roi devient amoureux de sa femme, âgée de soixante et quinze ans.

Je ne touche point à ce qu'il y a de divin dans cette histoire, je m'en tiens toujours aux recherches de l'antiquité. Il est dit qu'Abraham reçut de grands présents du roi d'Égypte. Ce pays était dès lors un puissant État; la monarchie était établie, les arts y étaient donc cultivés; le fleuve avait été dompté; on avait creusé partout des canaux pour recevoir ses inondations, sans quoi la contrée n'eût pas été habitable.

Or, je demande à tout homme sensé s'il n'avait pas fallu des siècles pour établir un tel empire dans un pays longtemps inaccessible, et dévasté par les eaux mêmes qui le fertilisèrent. Abraham, selon la *Genèse*, arriva en Égypte deux mille ans avant notre ère vulgaire. Il faut donc pardonner aux Manéthon, aux Hérodote, aux Diodore, aux Ératosthène, et à tant d'autres, la prodigieuse antiquité qu'ils accordent tous au royaume d'Égypte; et cette antiquité devait être très-moderne, en comparaison de celle des Chaldéens et des Syriens.

Qu'il soit permis d'observer un trait de l'histoire d'Abraham. Il est représenté, au sortir de l'Égypte, comme un pasteur nomade, errant entre le mont Carmel et le lac Asphaltide; c'est le désert le plus aride de l'Arabie Pétrée; tout le territoire y est bitumineux; l'eau y est très-rare : le peu qu'on y en trouve est moins potable que celle de la mer. Il y voiture ses tentes avec trois cent dix-huit serviteurs; et son neveu Loth est établi dans la ville ou bourg de Sodome. Un roi de Babylone, un roi de Perse, un roi de Pont, et un roi de plusieurs autres nations, se liguent ensemble pour faire la guerre à Sodome et à quatre bourgades voisines. Ils prennent ces bourgs et Sodome; Loth est leur prisonnier. Il n'est pas aisé de comprendre comment quatre grands rois si puissants se liguèrent pour venir ainsi attaquer une horde d'Arabes dans un coin de terre si sauvage, ni comment Abraham défit de si puissants monarques avec trois cents valets de campagne, ni comment il les poursuivit jusque par delà Damas. Quelques traducteurs ont mis *Dan* pour *Damas;* mais Dan n'existait pas du temps de Moïse, encore moins du temps d'Abraham. Il y a, de l'extrémité du lac Asphaltide,

où Sodome était située, jusqu'à Damas, plus de trois cents milles de route. Tout cela est au-dessus de nos conceptions. Tout est miraculeux dans l'histoire des Hébreux. Nous l'avons déjà dit, et nous redisons encore que nous croyons ces prodiges et tous les autres sans aucun examen.

XVII. *De l'Inde.* — S'il est permis de former des conjectures, les Indiens, vers le Gange, sont peut-être les hommes le plus anciennement rassemblés en corps de peuple. Il est certain que le terrain où les animaux trouvent la pâture la plus facile est bientôt couvert de l'espèce qu'il peut nourrir. Or, il n'y a point de contrée au monde où l'espèce humaine ait sous sa main des aliments plus sains, plus agréables et en plus grande abondance que vers le Gange. Le riz y croît sans culture; le coco, la datte, le figuier, présentent de tous côtés des mets délicieux; l'oranger, le citronnier, fournissent à la fois des boissons rafraîchissantes avec quelque nourriture; les cannes de sucre sont sous la main; les palmiers et les figuiers à larges feuilles y donnent le plus épais ombrage. On n'a pas besoin, dans ce climat, d'écorcher des troupeaux pour défendre ses enfants des rigueurs des saisons; on les y élève encore aujourd'hui tout nus jusqu'à la puberté. Jamais on ne fut obligé, dans ce pays, de risquer sa vie en attaquant les animaux, pour la soutenir en se nourrissant de leurs membres déchirés, comme on a fait presque partout ailleurs.

Les hommes se seront rassemblés d'eux-mêmes dans ce climat heureux; on ne se sera point disputé un terrain aride pour y établir de maigres troupeaux; on ne se sera point fait la guerre pour un puits, pour une fontaine, comme ont fait des barbares dans l'Arabie Pétrée.

Les brames se vantent de posséder les monuments les plus anciens qui soient sur la terre. Les raretés les plus antiques que l'empereur chinois Cam-hi eût dans son palais étaient indiennes : il montrait à nos missionnaires mathématiciens d'anciennes monnaies indiennes, frappées au coin, fort antérieures aux monnaies de cuivre des empereurs chinois : et c'est probablement des Indiens que les rois de Perse apprirent l'art monétaire.

Les Grecs, avant Pythagore, voyageaient dans l'Inde pour s'instruire. Les signes des sept planètes et des sept métaux sont encore, dans presque toute la terre, ceux que les Indiens inventèrent : les Arabes furent obligés de prendre leurs chiffres. Celui des jeux qui fait le plus d'honneur à l'esprit humain nous vient incontestablement de l'Inde; les éléphants, auxquels nous avons substitué des tours, en sont une preuve : il était naturel que les Indiens fissent marcher des éléphants, mais il ne l'est pas que des tours marchent.

Enfin, les peuples les plus anciennement connus, Persans, Phéniciens, Arabes, Égyptiens, allèrent, de temps immémorial, trafiquer dans l'Inde, pour en rapporter les épiceries que la nature n'a données qu'à ces climats, sans que jamais les Indiens allassent rien demander à aucune de ces nations.

On nous parle d'un Bacchus qui partit, dit-on, d'Égypte, ou d'une

contrée de l'Asie occidentale, pour conquérir l'Inde. Ce Bacchus, quel qu'il soit, savait donc qu'il y avait au bout de notre continent une nation qui valait mieux que la sienne. Le besoin fit les premiers brigands, ils n'envahirent l'Inde que parce qu'elle était riche; et sûrement le peuple riche est rassemblé, civilisé, policé longtemps avant le peuple voleur.

Ce qui me frappe le plus dans l'Inde, c'est cette ancienne opinion de la transmigration des âmes, qui s'étendit avec le temps jusqu'à la Chine et dans l'Europe. Ce n'est pas que les Indiens sussent ce que c'est qu'une âme : mais ils imaginaient que ce principe, soit aérien, soit igné, allait successivement animer d'autres corps. Remarquons attentivement ce système de philosophie qui tient aux mœurs. C'était un grand frein pour les pervers, que la crainte d'être condamnés par Visnou et par Brama à devenir les plus vils et les plus malheureux des animaux. Nous verrons bientôt que tous les grands peuples avaient une idée d'une autre vie, quoique avec des notions différentes. Je ne vois guère, parmi les anciens empires, que les Chinois qui n'établirent pas la doctrine de l'immortalité de l'âme. Leurs premiers législateurs ne promulguèrent que des lois morales : ils crurent qu'il suffisait d'exhorter les hommes à la vertu, et de les y forcer par une police sévère.

Les Indiens eurent un frein de plus, en embrassant la doctrine de la métempsycose; la crainte de tuer son père ou sa mère en tuant des hommes et des animaux, leur inspira une horreur pour le meurtre et pour toute violence, qui devint chez eux une seconde nature. Ainsi, tous les Indiens dont les familles ne sont alliées ni aux Arabes, ni aux Tartares, sont encore aujourd'hui les plus doux de tous les hommes. Leur religion et la température de leur climat rendirent ces peuples entièrement semblables à ces animaux paisibles que nous élevons dans nos bergeries et dans nos colombiers pour les égorger à notre plaisir. Toutes les nations farouches qui descendirent du Caucase, du Taurus et de l'Immaüs pour subjuguer les habitants des bords de l'Inde, de l'Hydaspe, du Gange, les asservirent en se montrant.

C'est ce qui arriverait aujourd'hui à ces chrétiens primitifs, appelés Quakers, aussi pacifiques que les Indiens; ils seraient dévorés par les autres nations, s'ils n'étaient protégés par leurs belliqueux compatriotes. La religion chrétienne, que ces seuls primitifs suivent à la lettre, est aussi ennemie du sang que la pythagoricienne. Mais les peuples chrétiens n'ont jamais observé leur religion, et les anciennes castes indiennes ont toujours pratiqué la leur : c'est que le pythagorisme est la seule religion au monde qui ait su faire de l'horreur du meurtre une piété filiale et un sentiment religieux. La transmigration des âmes est un système si simple, et même si vraisemblable aux yeux des peuples ignorants; il est si facile de croire que ce qui anime un homme peut ensuite en animer un autre, que tous ceux qui adoptèrent cette religion crurent voir les âmes de leurs parents dans tous les hommes qui les environnaient. Ils se crurent tous frères, pères, mères, enfants les uns des autres : cette idée inspirait nécessairement

une charité universelle; on tremblait de blesser un être qui était de la famille. En un mot, l'ancienne religion de l'Inde, et celle des lettrés à la Chine, sont les seules dans lesquelles les hommes n'aient point été barbares. Comment put-il arriver qu'ensuite ces mêmes hommes, qui se faisaient un crime d'égorger un animal, permissent que les femmes se brûlassent sur le corps de leurs maris, dans la vaine espérance de renaître dans des corps plus beaux et plus heureux? c'est que le fanatisme et les contradictions sont l'apanage de la nature humaine.

Il faut surtout considérer que l'abstinence de la chair des animaux est une suite de la nature du climat. L'extrême chaleur et l'humidité y pourrissent bientôt la viande; elle y est une très-mauvaise nourriture; les liqueurs fortes y sont également défendues par la nature, qui exige dans l'Inde des boissons rafraîchissantes. La métempsycose passa, à la vérité, chez nos nations septentrionales; les Celtes crurent qu'ils renaîtraient dans d'autres corps : mais si les druides avaient ajouté à cette doctrine la défense de manger de la chair, ils n'auraient pas été obéis.

Nous ne connaissons presque rien des anciens rites des brames, conservés jusqu'à nos jours : ils communiquent peu les livres du *Hanscrit*, qu'ils ont encore dans cette ancienne langue sacrée : leur *Veidam*, leur *Shasta*, ont été aussi longtemps inconnus que *le Zend* des Perses, et que *les cinq Kings* des Chinois. Il n'y a guère que six-vingts ans que les Européans eurent les premières notions des *cinq Kings*; et *le Zend* n'a été vu que par le célèbre docteur Hyde, qui n'eut pas de quoi l'acheter et de quoi payer l'interprète; et par le marchand Chardin, qui ne voulut pas en donner le prix qu'on lui en demandait. Nous n'eûmes que cet extrait du *Zend*, ou ce *Sadder* dont j'ai déjà parlé.

Un hasard plus heureux a procuré à la bibliothèque de Paris un ancien livre des brames; c'est *l'Ézour-Veidam*, écrit avant l'expédition d'Alexandre dans l'Inde, avec un rituel de tous les anciens rites des brachmanes, intitulé *le Cormo-Veidam :* ce manuscrit, traduit par un brame, n'est pas à la vérité *le Veidam* lui-même; mais c'est un résumé des opinions et des rites contenus dans cette loi. Nous n'avons que depuis peu d'années *le Shasta;* nous le devons aux soins et à l'érudition de M. Holvell, qui a demeuré très-longtemps parmi les brames. *Le Shasta* est antérieur au *Veidam* de quinze cents années, selon le calcul de ce savant Anglais[1]. Nous pouvons donc nous flatter d'avoir aujourd'hui quelque connaissance des plus anciens écrits qui soient au monde.

Il faut désespérer d'avoir jamais rien des Égyptiens; leurs livres sont perdus, leur religion s'est anéantie : ils n'entendent plus leur ancienne langue vulgaire, encore moins la sacrée. Ainsi, ce qui était plus près de nous, plus facile à conserver, déposé dans des bibliothè-

1. Voyez le *Dictionnaire philosophique*, art. BRACHMANES, ÉZOUR-VEIDAM, etc., et les chap. III et IV de l'*Essai sur les mœurs*, etc.

ques immenses, a péri pour jamais; et nous avons trouvé, au bout du monde, des monuments non moins authentiques, que nous ne devions pas espérer de découvrir.

On ne peut douter de la vérité, de l'authenticité de ce rituel des brachmanes dont je parle. L'auteur assurément ne flatte pas sa secte; il ne cherche point à déguiser les superstitions, à leur donner quelque vraisemblance par des explications forcées, à les excuser par des allégories. Il rend compte des lois les plus extravagantes avec la simplicité de la candeur. L'esprit humain paraît là dans toute sa misère. Si les brames observaient toutes les lois de leur *Veidam*, il n'y a point de moine qui voulût s'assujettir à cet état. A peine le fils d'un brame est-il né, qu'il est l'esclave de la cérémonie. On frotte sa langue avec de la poix-résine détrempée dans de la farine; on prononce le mot *oum;* on invoque vingt divinités subalternes avant qu'on lui ait coupé le nombril; mais aussi on lui dit : *Vivez pour commander aux hommes;* et, dès qu'il peut parler, on lui fait sentir la dignité de son être. En effet, les brachmanes furent longtemps souverains dans l'Inde, et la théocratie fut établie dans cette vaste contrée plus qu'en aucun pays du monde.

Bientôt on expose l'enfant à la lune; on prie l'Être suprême d'effacer les péchés que l'enfant peut avoir commis, quoiqu'il ne soit né que depuis huit jours; on adresse des *antiennes* au feu; on donne à l'enfant, avec cent cérémonies, le nom de *Chormo*, qui est le titre d'honneur des brames.

Dès que cet enfant peut marcher, il passe sa vie à se baigner et à réciter des prières; il fait le sacrifice des morts; et ce sacrifice est institué pour que Brama donne à l'âme des ancêtres de l'enfant une demeure agréable dans d'autres corps.

On fait des prières aux cinq vents qui peuvent sortir par les cinq ouvertures du corps humain. Cela n'est pas plus étrange que les prières récitées au dieu *Pet* par les bonnes vieilles de Rome.

Nulle fonction de la nature, nulle action chez les brames, sans prières. La première fois qu'on rase la tête de l'enfant, le père dit au rasoir dévotement : « Rasoir, rase mon fils comme tu as rasé le soleil et le dieu Indro. » Il se pourrait, après tout, que le dieu Indro eût été autrefois rasé; mais pour le soleil, cela n'est pas aisé à comprendre, à moins que les brames n'aient eu notre Apollon, que nous représentons encore sans barbe.

Le récit de toutes ces cérémonies serait aussi ennuyeux qu'elles nous paraissent ridicules; et, dans leur aveuglement, ils en disent autant des nôtres : mais il y a chez eux un mystère qui ne doit pas être passé sous silence; c'est le *Matricha Machom*. On se donne, par ce mystère, un nouvel être, une nouvelle vie.

L'âme est supposée être dans la poitrine; et c'est en effet le sentiment de presque toute l'antiquité. On passe la main, de la poitrine à la tête, en appuyant sur le nerf qu'on croit aller d'un des organes à l'autre, et l'on conduit ainsi son âme à son cerveau. Quand on est sûr que son âme est bien montée, alors le jeune homme s'écrie que son

âme et son corps sont réunis à l'Être suprême, et dit : *Je suis moi-même une partie de la Divinité.*

Cette opinion a été celle des plus respectables philosophes de la Grèce, de ces stoïciens qui ont élevé la nature humaine au-dessus d'elle-même, celle des divins Antonins; et il faut avouer que rien n'était plus capable d'inspirer de grandes vertus. Se croire une partie de la Divinité, c'est s'imposer la loi de ne rien faire qui ne soit digne de Dieu même.

On trouve, dans cette loi des brachmanes, dix commandements, et ce sont dix péchés à éviter. Ils sont divisés en trois espèces : les péchés du corps, ceux de la parole, ceux de la volonté. Frapper, tuer son prochain, le voler, violer les femmes, ce sont les péchés du corps; dissimuler, mentir, injurier, ce sont les péchés de la parole; ceux de la volonté consistent à souhaiter le mal, à regarder le bien des autres avec envie, à n'être pas touché des misères d'autrui. Ces dix commandements font pardonner tous les rites ridicules. On voit évidemment que la morale est la même chez toutes les nations civilisées, tandis que les usages les plus consacrés chez un peuple paraissent aux autres ou extravagants ou haïssables. Les rites établis divisent aujourd'hui le genre humain, et la morale le réunit.

La superstition n'empêcha jamais les brachmanes de reconnaître un Dieu unique. Strabon, dans son quinzième livre, dit qu'ils adorent un Dieu suprême; qu'ils gardent le silence plusieurs années avant d'oser parler; qu'ils sont sobres, chastes, tempérants; qu'ils vivent dans la justice, et qu'ils meurent sans regret. C'est le témoignage que leur rendent saint Clément d'Alexandrie, Apulée, Porphyre, Pallade, saint Ambroise. N'oublions pas surtout qu'ils eurent un *paradis terrestre*, et que les hommes qui abusèrent des bienfaits de Dieu furent chassés de ce paradis.

La chute de l'homme dégénéré est le fondement de la théologie de presque toutes les anciennes nations. Le penchant naturel de l'homme à se plaindre du présent, et à vanter le passé, a fait imaginer partout une espèce d'âge d'or auquel les siècles de fer ont succédé. Ce qui est plus singulier encore, c'est que *le Veidam* des anciens brachmanes enseigne que le premier homme fut *Adimo*, et la première femme *Procriti*. Chez eux, *Adimo* signifiait *Seigneur*, et *Procriti* voulait dire la *Vie;* comme *Éva* chez les Phéniciens, et même chez les Hébreux leurs imitateurs, signifiait aussi la *Vie* ou le *Serpent*. Cette conformité mérite une grande attention.

XVIII. *De la Chine.* — Oserons-nous parler des Chinois sans nous en rapporter à leurs propres annales? elles sont confirmées par le témoignage unanime de nos voyageurs de différentes sectes, jacobins, jésuites, luthériens, calvinistes, anglicans, tous intéressés à se contredire. Il est évident que l'empire de la Chine était formé il y a plus de quatre mille ans. Ce peuple antique n'entendit jamais parler d'aucune de ces révolutions physiques, de ces inondations, de ces incendies, dont la faible mémoire s'était conservée et altérée dans les fables

du déluge de Deucalion et de la chute de Phaéton. Le climat de la Chine avait donc été préservé de ces fléaux, comme il le fut toujours de la peste proprement dite, qui a tant de fois ravagé l'Afrique, l'Asie, et l'Europe.

Si quelques annales portent un caractère de certitude, ce sont celles des Chinois, qui ont joint, comme on l'a déjà dit ailleurs, l'histoire du ciel à celle de la terre. Seuls de tous les peuples, ils ont constamment marqué leurs époques par des éclipses, par les conjonctions des planètes; et nos astronomes, qui ont examiné leurs calculs, ont été étonnés de les trouver presque tous véritables. Les autres nations inventèrent des fables allégoriques, et les Chinois écrivirent leur histoire, la plume et l'astrolabe à la main, avec une simplicité dont on ne trouve point d'exemple dans le reste de l'Asie.

Chaque règne de leurs empereurs a été écrit par des contemporains; nulles différentes manières de compter parmi eux; nulles chronologies qui se contredisent. Nos voyageurs missionnaires rapportent avec candeur que, lorsqu'ils parlèrent au sage empereur Cam-hi des variations considérables de la chronologie de *la Vulgate*, des *Septante*, et des *Samaritains*, Cam-hi leur répondit : « Est-il possible que les livres en qui vous croyez se combattent ? »

Les Chinois écrivaient sur des tablettes légères de bambou, quand les Chaldéens n'écrivaient que sur des briques grossières; et ils ont même encore de ces anciennes tablettes que leur vernis a préservées de la pourriture : ce sont peut-être les plus anciens monuments du monde. Point d'histoire chez eux avant celle de leurs empereurs; presque point de fictions, aucun prodige, nul homme inspiré qui se dise demi-dieu, comme chez les Égyptiens et chez les Grecs; dès que ce peuple écrit, il écrit raisonnablement.

Il diffère surtout des autres nations en ce que leur histoire ne fait aucune mention d'un collége de prêtres qui ait jamais influé sur les lois. Les Chinois ne remontent point jusqu'aux temps sauvages où les hommes eurent besoin qu'on les trompât pour les conduire. D'autres peuples commencèrent leur histoire par l'origine du monde : *le Zend* des Perses, *le Shasta* et *le Véidam* des Indiens, Sanchoniathon, Manéthon, enfin, jusqu'à Hésiode, tous remontent à l'origine des choses, à la formation de l'univers. Les Chinois n'ont point eu cette folie; leur histoire n'est que celle des temps historiques.

C'est ici qu'il faut surtout appliquer notre grand principe, qu'une nation dont les premières chroniques attestent l'existence d'un vaste empire, puissant et sage, doit avoir été rassemblée en corps de peuple pendant des siècles antérieurs. Voilà ce peuple qui, depuis plus de quatre mille ans, écrit journellement ses annales. Encore une fois, n'y aurait-il pas de la démence à ne pas voir que, pour être exercé dans tous les arts qu'exige la société des hommes, et pour en venir non-seulement jusqu'à écrire, mais jusqu'à bien écrire, il avait fallu plus de temps que l'empire chinois n'a duré, en ne comptant que depuis l'empereur Fo-hi jusqu'à nos jours ? Il n'y a point de lettré à la Chine qui doute que *les cinq Kings* n'aient été écrits deux mille trois cents

ans avant notre ère vulgaire. Ce monument précède donc de quatre cents années les premières observations babyloniennes, envoyées en Grèce par Callisthène. De bonne foi, sied-il bien à des lettrés de Paris de contester l'antiquité d'un livre chinois regardé comme authentique par tous les tribunaux de la Chine [1]?

Les premiers rudiments sont, en tout genre, plus lents chez les hommes que les grands progrès. Souvenons-nous toujours que presque personne ne savait écrire il y a cinq cents ans, ni dans le Nord, ni en Allemagne, ni parmi nous. Ces tailles dont se servent encore aujourd'hui nos boulangers étaient nos hiéroglyphes et nos livres de compte. Il n'y avait point d'autre arithmétique pour lever les impôts, et le nom de taille l'atteste encore dans nos campagnes. Nos coutumes capricieuses, qu'on n'a commencé à rédiger par écrit que depuis quatre cent cinquante ans, nous apprennent assez combien l'art d'écrire était rare alors. Il n'y a point de peuple en Europe qui n'ait fait, en dernier lieu, plus de progrès en un demi-siècle dans tous les arts, qu'il n'en avait fait depuis les invasions des barbares jusqu'au XIVe siècle

Je n'examinerai point ici pourquoi les Chinois, parvenus à connaître et à pratiquer tout ce qui est utile à la société, n'ont pas été aussi loin que nous allons aujourd'hui dans les sciences. Ils sont aussi mauvais physiciens, je l'avoue, que nous l'étions il y a deux cents ans, et que les Grecs et les Romains l'ont été; mais ils ont perfectionné la morale, qui est la première des sciences.

Leur vaste et populeux empire était déjà gouverné comme une famille dont le monarque était le père, et dont quarante tribunaux de législation étaient regardés comme les frères aînés, quand nous étions errants en petit nombre dans la forêt des Ardennes.

Leur religion était simple, sage, auguste, libre de toute superstition et de toute barbarie, quand nous n'avions pas même encore des Teutatès, à qui des druides sacrifiaient les enfants de nos ancêtres dans de grandes mannes d'osier.

Les empereurs chinois offraient eux-mêmes au Dieu de l'univers, au Chang-ti, au Tien, au principe de toutes choses, les prémices des récoltes deux fois l'année; et de quelles récoltes encore! de ce qu'ils avaient semé de leurs propres mains. Cette coutume s'est soutenue pendant quarante siècles, au milieu même des révolutions et des plus horribles calamités.

Jamais la religion des empereurs et des tribunaux ne fut déshonorée par des impostures, jamais troublée par les querelles du sacerdoce et de l'empire, jamais chargée d'innovations absurdes, qui se combattent les unes les autres avec des arguments aussi absurdes qu'elles, et dont la démence a mis à la fin le poignard aux mains des fanatiques, conduits par des factieux. C'est par là surtout que les Chinois l'emportent sur toutes les nations de l'univers.

Leur Confutzée, que nous appelons Confucius, n'imagina ni nouvelles opinions ni nouveaux rites; il ne fit ni l'inspiré ni le prophète,

1. Voyez les lettres du savant jésuite Parennin

c'était un sage magistrat qui enseignait les anciennes lois. Nous disons quelquefois, et bien mal à propos, la religion de Confucius; il n'en avait point d'autre que celle de tous les empereurs et de tous les tribunaux, point d'autre que celle des premiers sages. Il ne recommande que la vertu; il ne prêche aucun mystère. Il dit dans son premier livre que, pour apprendre à gouverner, il faut passer tous ses jours à se corriger. Dans le second, il prouve que Dieu a gravé lui-même la vertu dans le cœur de l'homme; il dit que l'homme n'est point né méchant, et qu'il le devient par sa faute. Le troisième est un recueil de maximes pures, où vous ne trouvez rien de bas, et rien d'une allégorie ridicule. Il eut cinq mille disciples; il pouvait se mettre à la tête d'un parti puissant, et il aima mieux instruire les hommes que de les gouverner.

On s'est élevé avec force, dans l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations* (chap. II), contre la témérité que nous avons eue, au bout de l'Occident, de vouloir juger de cette cour orientale, et de lui attribuer l'athéisme. Par quelle fureur, en effet, quelques-uns d'entre nous ont-ils pu appeler athée un empire dont presque toutes les lois sont fondées sur la connaissance d'un être suprême, rémunérateur et vengeur? Les inscriptions de leurs temples, dont nous avons des copies authentiques, sont[1] : « Au premier principe, sans commencement et sans fin. Il a tout fait, il gouverne tout. Il est infiniment bon, infiniment juste; il éclaire, il soutient, il règle toute la nature. »

On a reproché, en Europe, aux jésuites qu'on n'aimait pas, de flatter les athées de la Chine. Un Français appelé Maigrot, nommé par un pape évêque *in partibus* de Conon à la Chine, fut député par ce même pape pour aller juger le procès sur les lieux. Ce Maigrot ne savait pas un mot de chinois; cependant il traita Confucius d'athée, sur ces paroles de ce grand homme : *Le ciel m'a donné la vertu, l'homme ne peut me nuire.* Le plus grand de nos saints n'a jamais débité de maxime plus céleste. Si Confucius était athée, Caton et le chancelier de L'Hospital l'étaient aussi.

Répétons ici, pour faire rougir la calomnie, que les mêmes hommes qui soutenaient contre Bayle qu'une société d'athées était impossible, avançaient en même temps que le plus ancien gouvernement de la terre était une société d'athées. Nous ne pouvons trop nous faire honte de nos contradictions.

Répétons encore que les lettrés chinois, adorateurs d'un seul Dieu, abandonnèrent le peuple aux superstitions des bonzes. Ils reçurent la secte de Laokium, et celle de Fo, et plusieurs autres. Les magistrats sentirent que le peuple pouvait avoir des religions différentes de celle de l'Etat, comme il a une nourriture plus grossière; ils souffrirent les bonzes et les continrent. Presque partout ailleurs ceux qui faisaient le métier de bonzes avaient l'autorité principale.

Il est vrai que les lois de la Chine ne parlent point de peines et de récompenses après la mort : ils n'ont point voulu affirmer ce qu'ils ne

1. Voyez seulement les estampes gravées dans la collection du jésuite du Halde.

savaient pas. Cette différence entre eux et tous les grands peuples policés est très-étonnante. La doctrine de l'enfer était utile, et le gouvernement des Chinois ne l'a jamais admise. Ils se contentèrent d'exhorter les hommes à révérer le ciel et à être justes. Ils crurent qu'une police exacte, toujours exercée, ferait plus d'effet que des opinions qui peuvent être combattues, et qu'on craindrait plus la loi toujours présente qu'une loi à venir. Nous parlerons en son temps d'un autre peuple, infiniment moins considérable, qui eut à peu près la même idée, ou plutôt qui n'eut aucune idée, mais qui fut conduit par des voies inconnues aux autres hommes.

Résumons ici seulement que l'empire chinois subsistait avec splendeur quand les Chaldéens commençaient le cours de ces dix-neuf cents années d'observations astronomiques, envoyées en Grèce par Callisthène. Les brames régnaient alors dans une partie de l'Inde; les Perses avaient leurs lois; les Arabes, au midi; les Scythes, au septentrion, habitaient sous des tentes; l'Égypte, dont nous allons parler, était un puissant royaume.

XIX. *De l'Égypte.* — Il me paraît sensible que les Égyptiens, tout antiques qu'ils sont, ne purent être rassemblés en corps, civilisés, policés, industrieux, puissants, que très-longtemps après tous les peuples que je viens de passer en revue. La raison en est évidente. L'Égypte, jusqu'au Delta, est resserrée par deux chaînes de rochers, entre lesquels le Nil se précipite, en descendant l'Éthiopie, du midi au septentrion. Il n'y a, des cataractes du Nil à ses embouchures, en ligne droite, que cent soixante lieues de trois mille pas géométriques; et la largeur n'est que de dix à quinze et vingt lieues jusqu'au Delta, partie basse de l'Égypte, qui embrasse une étendue de cinquante lieues, d'orient en occident. A la droite du Nil sont les déserts de la Thébaïde; et à la gauche, les sables inhabitables de la Libye, jusqu'au petit pays où fut bâti le temple d'Ammon.

Les inondations du Nil durent, pendant des siècles, écarter tous les colons d'une terre submergée quatre mois de l'année; ces eaux croupissantes, s'accumulant continuellement, durent longtemps faire un marais de toute l'Égypte. Il n'en est pas ainsi des bords de l'Euphrate, du Tigre, de l'Inde, du Gange, et d'autres rivières qui se débordent aussi presque chaque année, en été, à la fonte des neiges. Leurs débordements ne sont pas si grands, et les vastes plaines qui les environnent donnent aux cultivateurs toute la liberté de profiter de la fertilité de la terre.

Observons surtout que la peste, ce fléau attaché au genre animal, règne une fois en dix ans au moins en Égypte; elle devait être beaucoup plus destructive quand les eaux du Nil, en croupissant sur la terre, ajoutaient leur infection à cette contagion horrible; et ainsi la population de l'Égypte dut être très-faible pendant bien des siècles.

L'ordre naturel des choses semble donc démontrer invinciblement que l'Égypte fut une des dernières terres habitées. Les Troglodytes, nés dans ces rochers dont le Nil est bordé, furent obligés à des travaux

aussi longs que pénibles, pour creuser des canaux qui reçussent le fleuve, pour élever des cabanes et les rehausser de vingt-cinq pieds au-dessus du terrain. C'est là pourtant ce qu'il fallut faire avant de bâtir Thèbes aux prétendues cent portes, avant d'élever Memphis et de songer à construire des pyramides. Il est bien étrange qu'aucun ancien historien n'ait fait une réflexion si naturelle.

Nous avons déjà observé que, dans le temps où l'on place les voyages d'Abraham, l'Égypte était un puissant royaume. Ses rois avaient déjà bâti quelques-unes de ces pyramides qui étonnent encore les yeux et l'imagination. Les Arabes ont écrit que la plus grande fut élevée par Saurid, plusieurs siècles avant Abraham. On ne sait dans quel temps fut construite la fameuse Thèbes aux cent portes, la ville de Dieu, Diospolis. Il paraît que dans ces temps reculés les grandes villes portaient le nom de ville de Dieu, comme Babylone. Mais qui pourra croire que par chacune des cent portes de cette ville il sortait deux cents chariots armés en guerre et dix mille combattants [1] ? cela ferait vingt mille chariots, et un million de soldats; et, à un soldat pour cinq personnes, ce nombre suppose au moins cinq millions de têtes pour une seule ville, dans un pays qui n'est pas si grand que l'Espagne ou que la France, et qui n'avait pas, selon Diodore de Sicile, plus de trois millions d'habitants, et plus de cent soixante mille soldats pour sa défense. Diodore, au livre premier, dit que l'Égypte était si peuplée, qu'autrefois elle avait eu jusqu'à sept millions d'habitants, et que de son temps elle en avait encore trois millions.

Vous ne croyez pas plus aux conquêtes de Sésostris, qu'au million de soldats qui sortent par les cent portes de Thèbes. Ne pensez-vous pas lire l'histoire de Picrocole, quand ceux qui copient Diodore vous disent que le père de Sésostris, fondant ses espérances sur un songe et sur un oracle, destina son fils à subjuguer le monde; qu'il fit élever à sa cour, dans le métier des armes, tous les enfants nés le même jour que ce fils; qu'on ne leur donnait à manger qu'après qu'ils avaient couru huit de nos grandes lieues [2]; enfin, que Sésostris partit avec six cent mille hommes, et vingt-sept mille chars de guerre, pour aller conquérir toute la terre, depuis l'Inde jusqu'aux extrémités du Pont-Euxin, et qu'il subjugua la Mingrélie et la Géorgie, appelées alors la Colchide? Hérodote ne doute pas que Sésostris n'ait laissé des colonies en Colchide, parce qu'il a vu à Colchos des hommes basanés, avec des cheveux crépus, ressemblants aux Égyptiens. Je croirais bien plutôt que ces espèces de Scythes des bords de la mer Noire et de la mer Caspienne vinrent rançonner les Égyptiens quand ils ravagèrent si longtemps l'Asie avant le règne de Cyrus. Je croirais qu'ils emmenèrent

1. M. de Voltaire n'a en vue ici que les compilateurs modernes. Homère parle de cent chars qui sortaient de chaque porte de Thèbes; Diodore en compte deux cents; et c'est Pomponius Méla qui parle des dix mille combattants. Voyez la *Défense de mon oncle*, chap. IX (dans les *Mélanges*, année 1767). (*Éd. de Kehl.*)

2. Quand on réduirait ces huit lieues à six, on ne retrancherait qu'un quart du ridicule.

avec eux des esclaves de l'Égypte, ce vrai pays d'esclaves, dont Hérodote put voir ou crut voir les descendants en Colchide. Si les Colchidiens avaient en effet la superstition de se faire circoncire, ils avaient probablement retenu cette coutume d'Égypte; comme il arriva presque toujours aux peuples du Nord de prendre les rites des nations civilisées qu'ils avaient vaincues.

Jamais les Égyptiens, dans les temps connus, ne furent redoutables; jamais ennemi n'entra chez eux qu'il ne les subjuguât. Les Scythes commencèrent. Après les Scythes vint Nabuchodonosor, qui conquit l'Égypte sans résistance; Cyrus n'eut qu'à y envoyer un de ses lieutenants : révoltée sous Cambyse, il ne fallut qu'une campagne pour la soumettre; et ce Cambyse eut tant de mépris pour les Égyptiens, qu'il tua leur dieu Apis en leur présence. Ochus réduisit l'Égypte en provinces de son royaume. Alexandre, César, Auguste, le calife Omar, conquirent l'Égypte avec une égale facilité. Ces mêmes peuples de Colchos, sous le nom de mamelucs, revinrent encore s'emparer de l'Égypte du temps des croisades; enfin Sélim Ier conquit l'Égypte en une seule campagne, comme tous ceux qui s'y étaient présentés. Il n'y a jamais eu que nos seuls croisés qui se soient fait battre par ces Égyptiens, le plus lâche de tous les peuples, comme on l'a remarqué ailleurs; mais c'est qu'alors les Égyptiens étaient gouvernés par la milice des mamelucs de Colchos.

Il est vrai qu'un peuple humilié peut avoir été autrefois conquérant; témoin les Grecs et les Romains. Mais nous sommes plus sûrs de l'ancienne grandeur des Romains et des Grecs que de celle de Sésostris.

Je ne nie pas que celui qu'on appelle Sésostris n'ait pu avoir une guerre heureuse contre quelques Éthiopiens, quelques Arabes, quelques peuples de la Phénicie. Alors, dans le langage des exagérateurs, il aura conquis toute la terre. Il n'y a point de nation subjuguée qui ne prétende en avoir autrefois subjugué d'autres : la vaine gloire d'une ancienne supériorité console de l'humiliation présente.

Hérodote racontait ingénument aux Grecs ce que les Égyptiens lui avaient dit; mais comment, en ne lui parlant que de prodiges, ne lui dirent-ils rien des fameuses plaies d'Égypte, de ce combat magique entre les sorciers de Pharaon et le ministre du dieu des Juifs, et d'une armée entière engloutie au fond de la mer Rouge sous les eaux, élevées comme des montagnes à droite et à gauche pour laisser passer les Hébreux, lesquelles, en retombant, submergèrent les Égyptiens? C'était assurément le plus grand événement dans l'histoire du monde : comment donc ni Hérodote, ni Manéthon, ni Ératosthène, ni aucun des Grecs si grands amateurs du merveilleux, et toujours en correspondance avec l'Égypte, n'ont-ils point parlé de ces miracles qui devaient occuper la mémoire de toutes les générations? Je ne fais pas assurément cette réflexion pour infirmer le témoignage des livres hébreux, que je révère comme je dois : je me borne à m'étonner seulement du silence de tous les Égyptiens et de tous les Grecs. Dieu ne voulut pas sans doute qu'une histoire si divine nous fût transmise par aucune main profane.

XX. *De la langue des Égyptiens et de leurs symboles.* — Le langage des Égyptiens n'avait aucun rapport avec celui des nations de l'Asie. Vous ne trouvez chez ce peuple ni le mot d'Adoni ou d'Adonaï, ni de Bal ou Baal, termes qui signifient le Seigneur; ni de Mithra, qui était le soleil chez les Perses; ni de Melch, qui signifie roi en Syrie; ni de Shak, qui signifie la même chose chez les Indiens et chez les Persans. Vous voyez, au contraire, que Pharao était le nom égyptien qui répond à roi. Oshiret (*Osiris*) répondait au Mithra des Persans; et le mot vulgaire *On* signifiait le soleil. Les prêtres persans s'appelaient *mogh;* ceux des Égyptiens *choen*, au rapport de *la Genèse*, chap. XLVI. Les hiéroglyphes, les caractères alphabétiques d'Égypte, que le temps a épargnés, et que nous voyons encore gravés sur les obélisques, n'ont aucun rapport à ceux des autres peuples.

Avant que les hommes eussent inventé les hiéroglyphes, ils avaient indubitablement des signes représentatifs : car, en effet, qu'ont pu faire les premiers hommes, sinon ce que nous faisons quand nous sommes à leur place? Qu'un enfant se trouve dans un pays dont il ignore la langue, il parle par signes; si on ne l'entend pas, pour peu qu'il ait la moindre sagacité, il dessine sur un mur, avec un charbon, les choses dont il a besoin.

On peignit donc d'abord grossièrement ce qu'on voulut faire entendre; et l'art de dessiner précéda sans doute l'art d'écrire. C'est ainsi que les Mexicains écrivaient; ils n'avaient pas poussé l'art plus loin. Telle était la méthode de tous les premiers peuples policés. Avec le temps, on inventa les figures symboliques : deux mains entrelacées signifièrent la paix, des flèches représentèrent la guerre, un œil signifia la Divinité, un sceptre marqua la royauté, et des lignes qui joignaient ces figures exprimèrent des phrases courtes.

Les Chinois inventèrent enfin des caractères pour exprimer chaque mot de leur langue. Mais quel peuple inventa l'alphabet, qui, en mettant sous les yeux les différents sons qu'on peut articuler, donne la facilité de combiner par écrit tous les mots possibles? Qui put ainsi apprendre aux hommes à graver si aisément leurs pensées? Je ne répéterai point ici tous les contes des anciens sur cet art qui éternise tous les arts; je dirai seulement qu'il a fallu bien des siècles pour y arriver.

Les choen, ou prêtres d'Égypte, continuèrent longtemps d'écrire en hiéroglyphes; ce qui est défendu par le second article de la loi des Hébreux : et quand les peuples d'Égypte eurent des caractères alphabétiques, les choen en prirent de différents qu'ils appelèrent sacrés, afin de mettre toujours une barrière entre eux et le peuple. Les mages, les brames, en usaient de même : tant l'art de se cacher aux hommes a semblé nécessaire pour les gouverner. Non-seulement ces choen avaient des caractères qui n'appartenaient qu'à eux, mais ils avaient encore conservé l'ancienne langue de l'Égypte, quand le temps avait changé celle du vulgaire.

Manéthon, cité dans Eusèbe, parle de deux colonnes gravées par Thaut, le premier Hermès, en caractères de la langue sacrée : mais

qui sait en quel temps vivait cet ancien Hermès? Il est très-vraisemblable qu'il vivait plus de huit cents ans avant le temps où l'on place Moïse; car Sanchoniathon dit avoir lu les écrits de Thaut, faits, dit-il, il y a huit cents ans. Or, Sanchoniathon écrivait en Phénicie, pays voisin de la petite contrée cananéenne, mise à feu et à sang par Josué, selon les livres juifs. S'il avait été contemporain de Moïse, ou s'il était venu après lui, il aurait sans doute parlé d'un homme si extraordinaire et de ses prodiges épouvantables; il aurait rendu témoignage à ce fameux législateur juif, et Eusèbe n'aurait pas manqué de se prévaloir des aveux de Sanchoniathon.

Quoi qu'il en soit, les Égyptiens gardèrent surtout très-scrupuleusement leurs premiers symboles. C'est une chose curieuse de voir sur leurs monuments un serpent qui se mord la queue, figurant les douze mois de l'année; et ces douze mois exprimés chacun par des animaux, qui ne sont pas absolument ceux du zodiaque que nous connaissons. On voit encore les cinq jours ajoutés depuis aux douze mois, sous la forme d'un petit serpent, sur lequel cinq figures sont assises; c'est un épervier, un homme, un chien, un lion et un ibis. On les voit dessinés dans Kircher, d'après des monuments conservés à Rome. Ainsi, presque tout est symbole et allégorie dans l'antiquité.

XXI. *Des monuments des Égyptiens.* — Il est certain qu'après les siècles où les Égyptiens fertilisèrent le sol par les saignées du fleuve, après les temps où les villages commencèrent à être changés en villes opulentes, alors les arts nécessaires étant perfectionnés, les arts d'ostentation commencèrent à être en honneur. Alors il se trouva des souverains qui employèrent leurs sujets et quelques Arabes voisins du lac Sirbon, à bâtir leurs palais et leurs tombeaux en pyramides, à tailler des pierres énormes dans les carrières de la haute Égypte, à les embarquer sur des radeaux jusqu'à Memphis, à élever sur des colonnes massives de grandes pierres plates, sans goût et sans proportions. Ils connurent le grand, et jamais le beau. Ils enseignèrent les premiers Grecs; mais ensuite les Grecs furent leurs maîtres en tout quand ils eurent bâti Alexandrie.

Il est triste que, dans la guerre de César, la moitié de la fameuse bibliothèque des Ptolémées ait été brûlée, et que l'autre moitié ait chauffé les bains des musulmans, quand Omar subjugua l'Égypte : on eût connu du moins l'origine des superstitions dont ce peuple fut infecté, le chaos de leur philosophie, quelques-unes de leurs antiquités et de leurs sciences.

Il faut absolument qu'ils aient été en paix pendant plusieurs siècles, pour que leurs princes aient eu le temps et le loisir d'élever tous ces bâtiments prodigieux dont la plupart subsistent encore.

Leurs pyramides coûtèrent bien des années et bien des dépenses; il fallut qu'une grande partie de la nation et nombre d'esclaves étrangers fussent longtemps employés à ces ouvrages immenses. Ils furent élevés par le despotisme, la vanité, la servitude et la superstition. En effet, il n'y avait qu'un roi despote qui pût forcer ainsi la nature. L'Angle-

terre, par exemple, est aujourd'hui plus puissante que ne l'était l'Égypte : un roi d'Angleterre pourrait-il employer sa nation à élever de tels monuments ?

La vanité y avait part sans doute; c'était, chez les anciens rois d'Égypte, à qui élèverait la plus belle pyramide à son père ou à lui-même; la servitude procura la main-d'œuvre. Et quant à la superstition, on sait que ces pyramides étaient des tombeaux; on sait que les chochamatim ou choen d'Égypte, c'est-à-dire les prêtres, avaient persuadé la nation que l'âme rentrerait dans son corps au bout de mille années. On voulait que le corps fût mille ans entiers à l'abri de toute corruption : c'est pourquoi on l'embaumait avec un soin si scrupuleux; et, pour le dérober aux accidents, on l'enfermait dans une masse de pierre sans issue. Les rois, les grands, donnaient à leurs tombeaux la forme qui offrait le moins de prise aux injures du temps. Leurs corps se sont conservés au delà des espérances humaines. Nous avons aujourd'hui des momies égyptiennes de plus de quatre mille années. Des cadavres ont duré autant que des pyramides.

Cette opinion d'une résurrection après dix siècles passa depuis chez les Grecs, disciples des Égyptiens, et chez les Romains, disciples des Grecs. On la retrouve dans le sixième livre de l'*Énéide*, qui n'est que la description des mystères d'Isis et de Cérès Éleusine[1].

> *Hæc omnes, ubi mille rotam volvere per annos,*
> *Lethæum ad fluvium Deus evocat, agmine magno;*
> *Scilicet immemores supera ut convexa revisant,*
> *Rursus et incipiant in corpora velle reverti.*
>
> VIRG., *Én.*, liv. VI, v. 748.

Elle s'introduisit ensuite chez les chrétiens, qui établirent le règne de mille ans; la secte des millénaires l'a fait revivre jusqu'à nos jours. C'est ainsi que plusieurs opinions ont fait le tour du monde. En voilà assez pour faire voir dans quel esprit on bâtit ces pyramides. Ne répétons pas ce qu'on a dit sur leur architecture et sur leurs dimensions; je n'examine que l'histoire de l'esprit humain.

XXII. *Des rites égyptiens et de la circoncision.* — Premièrement, les Égyptiens reconnurent-ils un Dieu suprême ? Si l'on eût fait cette question aux gens du peuple, ils n'auraient su que répondre; si à de jeunes étudiants dans la théologie égyptienne, ils auraient parlé longtemps sans s'entendre; si à quelqu'un des sages consultés par Pythagore, par Platon, par Plutarque, il eût dit nettement qu'il n'adorait qu'un Dieu. Il se serait fondé sur l'ancienne inscription de la statue d'Isis : « Je suis ce qui est »; et cette autre : « Je suis tout ce qui a été et qui sera; nul mortel ne pourra lever mon voile. » Il aurait fait remarquer le globe placé sur la porte du temple de Memphis, qui représentait l'unité de la nature divine sous le nom de *Knef*. Le nom même

1. Voyez le *Dictionnaire philosophique*, art. INITIATION. — Voltaire soutient dans cet article, une opinion différente. (ÉD.)

le plus sacré parmi les Égyptiens était celui que les Hébreux adoptèrent, *I ha ho*. On le prononce diversement; mais Clément d'Alexandrie assure dans ses *Stromates*, que ceux qui entraient dans le temple de Sérapis étaient obligés de porter sur eux le nom de *I ha ho*, ou bien de *I ha hou*, qui signifie le Dieu éternel. Les Arabes n'en ont retenu que la syllabe *Hou*, adoptée enfin par les Turcs, qui la prononcent avec plus de respect encore que le mot *Allah*; car ils se servent d'*Allah* dans la conversation, et ils n'emploient *Hou* que dans leurs prières.

Disons ici en passant que l'ambassadeur turc Seïd-effendi, voyant représenter à Paris *le Bourgeois gentilhomme*, et cette cérémonie ridicule dans laquelle on le fait Turc; quand il entendit prononcer le nom sacré *Hou* avec dérision et avec des postures extravagantes, il regarda ce divertissement comme la profanation la plus abominable.

Revenons. Les prêtres d'Égypte nourrissaient-ils un bœuf sacré, un chien sacré, un crocodile sacré? oui. Et les Romains eurent aussi des oies sacrées; ils eurent des dieux de toute espèce; et les dévotes avaient parmi leurs pénates le dieu de la chaise percée, *deum Stercutium;* et le dieu Pet, *deum Crepitum;* mais en reconnaissaient-ils moins le *Deum optimum maximum*, le maître des dieux et des hommes? Quel est le pays qui n'ait pas eu une foule de superstitieux, et un petit nombre de sages?

Ce qu'on doit surtout remarquer de l'Égypte et de toutes les nations, c'est qu'elles n'ont jamais eu d'opinions constantes, comme elles n'ont jamais eu de lois toujours uniformes, malgré l'attachement que les hommes ont à leurs anciens usages. Il n'y a d'immuable que la géométrie; tout le reste est une variation continuelle.

Les savants disputent, et disputeront. L'un assure que les anciens peuples ont tous été idolâtres, l'autre le nie. L'un dit qu'ils n'ont adoré qu'un dieu sans simulacre; l'autre, qu'ils ont révéré plusieurs dieux dans plusieurs simulacres; ils ont tous raison : il n'y a seulement qu'à distinguer le temps et les hommes qui ont changé : rien ne fut jamais d'accord. Quand les Ptolémées et les principaux prêtres se moquaient du bœuf Apis, le peuple tombait à genoux devant lui.

Juvénal a dit que les Égyptiens adoraient des oignons; mais aucun historien ne l'avait dit. Il y a bien de la différence entre un ognon sacré et un ognon dieu; on n'adore pas tout ce qu'on place, tout ce que l'on consacre sur un autel. Nous lisons dans Cicéron que les hommes qui ont épuisé toutes les superstitions ne sont point parvenus encore à celle de manger leurs dieux, et que c'est la seule absurdité qui leur manque[1].

La circoncision vient-elle des Égyptiens, des Arabes ou des Éthiopiens? Je n'en sais rien. Que ceux qui le savent le disent. Tout ce que je sais, c'est que les prêtres de l'antiquité s'imprimaient sur le corps

1. « Quum fruges Cererem, vinum Liberum dicimus, genere nos quidem « sermonis utimur usitato : ecquem tam amentem esse putas, qui illud quo « vescatur deum credat esse? » Cic., *De natura deorum*, III, 16. (Éd.)

des marques de leur consécration, comme depuis on marqua d'un fer ardent la main des soldats romains. Là, des sacrificateurs se tailladaient le corps, comme firent depuis les prêtres de Bellone; ici, ils se faisaient eunuques, comme les prêtres de Cybèle.

Ce n'est point du tout par un principe de santé que les Éthiopiens, les Arabes, les Égyptiens, se circoncirent. On a dit qu'ils avaient le prépuce trop long; mais, si l'on peut juger d'une nation par un individu, j'ai vu un jeune Éthiopien qui, né hors de sa patrie, n'avait point été circoncis : je puis assurer que son prépuce était précisément comme les nôtres.

Je ne sais pas quelle nation s'avisa la première de porter en procession le kteis et le phallum, c'est-à-dire la représentation des signes distinctifs des animaux mâles et femelles; cérémonie aujourd'hui indécente, autrefois sacrée : les Égyptiens eurent cette coutume. On offrait aux dieux des prémices; on leur immolait ce qu'on avait de plus précieux; il paraît naturel et juste que les prêtres offrissent une légère partie de l'organe de la génération à ceux par qui tout s'engendrait. Les Éthiopiens, les Arabes, circoncirent aussi leurs filles, en coupant une très-légère partie des nymphes; ce qui prouve bien que la santé ni la netteté ne pouvaient être la raison de cette cérémonie, car assurément une fille incirconcise peut être aussi propre qu'une circoncise.

Quand les prêtres d'Égypte eurent consacré cette opération, leurs initiés la subirent aussi; mais, avec le temps, on abandonna aux seuls prêtres cette marque distinctive. On ne voit pas qu'aucun Ptolémée se soit fait circoncire; et jamais les auteurs romains ne flétrirent le peuple égyptien du nom d'*Apella*, qu'ils donnaient aux Juifs. Ces Juifs avaient pris la circoncision des Égyptiens, avec une partie de leurs cérémonies. Ils l'ont toujours conservée, ainsi que les Arabes et les Éthiopiens. Les Turcs s'y sont soumis, quoiqu'elle ne soit pas ordonnée dans l'*Alcoran*. Ce n'est qu'un ancien usage qui commença par la superstition, et qui s'est conservé par la coutume.

XXIII. *Des mystères des Égyptiens.* — Je suis bien loin de savoir quelle nation inventa la première ces mystères qui furent si accrédités depuis l'Euphrate jusqu'au Tibre. Les Égyptiens ne nomment point l'auteur des mystères d'Isis. Zoroastre passe pour en avoir établi en Perse; Cadmus et Inachus, en Grèce; Orphée, en Thrace; Minos, en Crète. Il est certain que tous ces mystères annonçaient une vie future; car Celse dit aux chrétiens[1] : « Vous vous vantez de croire des peines éternelles; eh! tous les ministres des mystères ne les annoncèrent-ils pas aux initiés ? »

Les Grecs, qui prirent tant de choses des Égyptiens; leur Tartharoth, dont ils firent le Tartare; le lac, dont ils firent l'Achéron; le batelier Caron, dont ils firent le nocher des morts, n'eurent leurs fameux mystères d'Eleusine que d'après ceux d'Isis. Mais que les mystères de

1. Origène, liv. VIII.

Zoroastre n'aient pas précédé ceux des Égyptiens, c'est ce que personne ne peut affirmer. Les uns et les autres étaient de la plus haute antiquité; et tous les auteurs grecs et latins qui en ont parlé conviennent que l'unité de Dieu, l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses après la mort, étaient annoncées dans ces cérémonies sacrées.

Il y a grande apparence que les Égyptiens, ayant une fois établi ces mystères, en conservèrent les rites; car, malgré leur extrême légèreté, ils furent constants dans la superstition. La prière que nous trouvons dans Apulée, quand Lucius est initié aux mystères d'Isis, doit être l'ancienne prière. « Les puissances célestes te servent, les enfers te sont soumis, l'univers tourne sous ta main, tes pieds foulent le Tartare, les astres répondent à ta voix, les saisons reviennent à tes ordres, les éléments t'obéissent, etc. »

Peut-on avoir une plus forte preuve de l'unité de Dieu reconnue par les Égyptiens, au milieu de toutes leurs superstitions méprisables ?

XXIV. *Des Grecs, de leurs anciens déluges, de leurs alphabets et de leurs rites.* — La Grèce est un petit pays montagneux, entrecoupé par la mer, à peu près de l'étendue de la Grande-Bretagne. Tout atteste, dans cette contrée, les révolutions physiques qu'elle a dû éprouver. Les îles qui l'environnent montrent assez, par les écueils continus qui les bordent, par le peu de profondeur de la mer, par les herbes et les racines qui croissent sous les eaux, qu'elles ont été détachées du continent. Les golfes de l'Eubée, de Chalcis, d'Argos, de Corinthe, d'Actium, de Messène, apprennent aux yeux que la mer s'est fait des passages dans les terres. Les coquillages de mer dont sont remplies les montagnes qui renferment la fameuse vallée de Tempé, sont des témoignages visibles d'une ancienne inondation; et les déluges d'Ogygès et de Deucalion, qui ont fourni tant de fables, sont d'une vérité historique : c'est même probablement ce qui fait des Grecs un peuple si nouveau. Ces grandes révolutions les replongèrent dans la barbarie, quand les nations de l'Asie et de l'Égypte étaient florissantes.

Je laisse à de plus savants que moi le soin de prouver que les trois enfants de Noé, qui étaient les seuls habitants du globe, le partagèrent tout entier; qu'ils allèrent chacun à deux ou trois mille lieues l'un de l'autre fonder partout de puissants empires; et que Javan, son petit-fils, peupla la Grèce en passant en Italie : que c'est de là que les Grecs s'appelèrent Ioniens, parce que Ion envoya des colonies sur les côtes de l'Asie Mineure; que cet Ion est visiblement Javan, en changeant *I* en *Ja*, et *on* en *van*. On fait de ces contes aux enfants; et les enfants n'en croient rien :

> *Nec pueri credunt, nisi qui nondum ære lavantur.*
> Juvén., sat. II, v. 153.

Le déluge d'Ogygès est placé communément environ mille vingt années avant la première olympiade. Le premier qui en parle est Acusilaüs, cité par Jules Africain. Voyez Eusèbe dans sa *Préparation évan-*

gélique. La Grèce, dit-on, resta presque déserte deux cents années après cette irruption de la mer dans le pays. Cependant on prétend que, dans le même temps, il y avait un gouvernement établi à Sicyone et dans Argos; on cite même les noms des premiers magistrats de ces petites provinces, et on leur donne le nom de Basiléis, qui répond à celui de princes. Ne perdons point de temps à pénétrer ces inutiles obscurités.

Il y eut encore une autre inondation du temps de Deucalion, fils de Prométhée. La fable ajoute qu'il ne resta des habitants de ces climats que Deucalion et Pyrrha, qui refirent des hommes en jetant des pierres derrière eux entre leurs jambes. Ainsi le genre humain se repeupla beaucoup plus vite qu'une garenne.

Si l'on en croit des hommes très-judicieux, comme Pétau le jésuite, un seul fils de Noé produisit une race qui, au bout de deux cent quatre-vingt-cinq ans, se montait à six cent vingt-trois milliards six cent douze millions d'hommes ; le calcul est un peu fort. Nous sommes aujourd'hui assez malheureux pour que de vingt-six mariages il n'y en ait d'ordinaire que quatre dont il reste des enfants qui deviennent pères : c'est ce qu'on a calculé sur les relevés des registres de nos plus grandes villes. De mille enfants nés dans une même année, il en reste à peine six cents au bout de vingt ans. Défions-nous de Pétau et de ses semblables, qui font des enfants à coups de plume, aussi bien que de ceux qui ont écrit que Deucalion et Pyrrha peuplèrent la Grèce à coups de pierres.

La Grèce fut, comme on sait, le pays des fables; et presque chaque fable fut l'origine d'un culte, d'un temple, d'une fête publique. Par quel excès de démence, par quelle opiniâtreté absurde, tant de compilateurs ont-ils voulu prouver dans tant de volumes énormes, qu'une fête publique établie en mémoire d'un événement était une démonstration de la vérité de cet événement? Quoi! parce qu'on célébrait dans un temple le jeune Bacchus sortant de la cuisse de Jupiter, ce Jupiter avait en effet gardé ce Bacchus dans sa cuisse? Quoi! Cadmus et sa femme avaient été changés en serpents dans la Béotie, parce que les Béotiens en faisaient commémoration dans leurs cérémonies? Le temple de Castor et de Pollux à Rome démontrait-il que ces dieux étaient venus combattre en faveur des Romains?

Soyez sûr bien plutôt, quand vous voyez une ancienne fête, un temple antique, qu'ils sont les ouvrages de l'erreur ; cette erreur s'accrédite au bout de deux ou trois siècles; elle devient enfin sacrée, et l'on bâtit des temples à des chimères.

Dans les temps historiques, au contraire, les plus nobles vérités trouvent peu de sectateurs; les plus grands hommes meurent sans honneur. Les Thémistocle, les Cimon, les Miltiade, les Aristide, les Phocion, sont persécutés; tandis que Persée, Bacchus, et d'autres personnages fantastiques, ont des temples.

On peut croire un peuple sur ce qu'il dit de lui-même à son désavantage, quand ces récits sont accompagnés de vraisemblance, et qu'ils ne contredisent en rien l'ordre de la nature.

Les Athéniens, qui étaient épars dans un terrain très-stérile, nous apprennent eux-mêmes qu'un Égyptien nommé Cécrops, chassé de son pays, leur donna leurs premières institutions. Cela paraît surprenant, puisque les Égyptiens n'étaient pas navigateurs; mais il se peut que les Phéniciens, qui voyageaient chez toutes les nations, aient amené ce Cécrops dans l'Attique. Ce qui est bien sûr, c'est que les Grecs ne prirent point les lettres égyptiennes, auxquelles les leurs ne ressemblent point du tout. Les Phéniciens leur portèrent leur premier alphabet; il ne consistait alors qu'en seize caractères, qui sont évidemment les mêmes : les Phéniciens depuis y ajoutèrent huit autres lettres, que les Grecs adoptèrent encore.

Je regarde un alphabet comme un monument incontestable du pays dont une nation a tiré ses premières connaissances. Il paraît encore bien probable que ces Phéniciens exploitèrent les mines d'argent qui étaient dans l'Attique, comme ils travaillèrent à celles d'Espagne. Des marchands furent les premiers précepteurs de ces mêmes Grecs, qui depuis instruisirent tant d'autres nations.

Ce peuple, tout barbare qu'il était au temps d'Ogygès, paraît né avec des organes plus favorables aux beaux-arts que tous les autres peuples. Ils avaient dans leur nature je ne sais quoi de plus fin et de plus délié; leur langage en est un témoignage : car, avant même qu'ils sussent écrire, on voit qu'ils eurent dans leur langue un mélange harmonieux de consonnes douces et de voyelles qu'aucun peuple de l'Asie n'a jamais connu.

Certainement le nom de Knath, qui désigne les Phéniciens, selon Sanchoniathon, n'est pas si harmonieux que celui d'Hellen ou Graïos. Argos, Athènes, Lacédémone, Olympie, sonnent mieux à l'oreille que la ville de Reheboth. Sophia, la sagesse, est plus doux que Shochemath en syriaque et en hébreu. Basileus, roi, sonne mieux que melk ou shak. Comparez les noms d'Agamemnon, de Diomède, d'Idoménée, à ceux de Mardokempad, Simordak, Sehasduck, Niricassolahssar. Josèphe lui-même, dans son livre *contre Apion*, avoue que les Grecs ne pouvaient prononcer le nom barbare de Jérusalem; c'est que les Juifs prononçaient Hershalaïm : ce mot écorchait le gosier d'un Athénien; et ce furent les Grecs qui changèrent Hershalaïm en Jérusalem.

Les Grecs transformèrent tous les noms rudes syriaques, persans, égyptiens. De Coresh ils firent Cyrus; d'Isheth et Oshireth ils firent Isis et Osiris; de Moph ils firent Memphis, et accoutumèrent enfin les barbares à prononcer comme eux; de sorte que, du temps des Ptolémées, les villes et les dieux d'Égypte n'eurent plus que des noms à la grecque.

Ce sont les Grecs qui donnèrent le nom à l'Inde et au Gange. Le Gange s'appelait Sannoubi dans la langue des brames; l'Indus, Somba-dipo. Tels sont les anciens noms qu'on trouve dans *le Veidam*.

Les Grecs, en s'étendant sur les côtes de l'Asie Mineure, y amenèrent l'harmonie. Leur Homère naquit probablement à Smyrne.

La belle architecture, la sculpture perfectionnée, la peinture, la bonne musique, la vraie poésie, la vraie éloquence, la manière de bien écrire l'histoire, enfin la philosophie même, quoique informe et ob-

scure, tout cela ne parvint aux nations que par les Grecs. Les derniers venus l'emportèrent en tout sur leurs maîtres.

L'Égypte n'eut jamais de belles statues que de la main des Grecs. L'ancienne Balbek en Syrie, l'ancienne Palmyre en Arabie, n'eurent ces palais, ces temples réguliers et magnifiques, que lorsque les souverains de ces pays appelèrent les artistes de la Grèce.

On ne voit que des restes de barbarie, comme on l'a déjà dit ailleurs, dans les ruines de Persépolis, bâtie par les Perses; et les monuments de Balbek et de Palmyre sont encore, sous leurs décombres, des chefs-d'œuvre d'architecture.

XXV. *Des législateurs grecs, de Minos, d'Orphée, de l'immortalité de l'âme.* — Que des compilateurs répètent les batailles de Marathon et de Salamine, ce sont de grands exploits assez connus : que d'autres répètent qu'un petit-fils de Noé, nommé Sétim, fut roi de Macédoine, parce que, dans le premier livre des *Machabées*, il est dit qu'Alexandre sortit du pays de Kittim; je m'attacherai à d'autres objets.

Minos vivait à peu près au temps où nous plaçons Moïse; et c'est même ce qui a donné au savant Huet, évêque d'Avranches, quelque faux prétexte de soutenir que Minos né en Crète, et Moïse né sur les confins de l'Égypte, étaient la même personne; système qui n'a trouvé aucun partisan, tout absurde qu'il est.

Ce n'est pas ici une fable grecque; il est indubitable que Minos fut un roi législateur. Les fameux marbres de Paros, monument le plus précieux de l'antiquité, et que nous devons aux Anglais, fixent sa naissance quatorze cent quatre-vingt-deux ans avant notre ère vulgaire. Homère l'appelle, dans l'*Odyssée*, le sage, le confident de Dieu. Flavien Josèphe cherche à justifier Moïse par l'exemple de Minos, et des autres législateurs qui se sont crus ou qui se sont dits inspirés de Dieu. Cela est un peu étrange dans un Juif, qui ne semblait pas devoir admettre d'autre dieu que le sien, à moins qu'il ne pensât comme les Romains ses maîtres et comme chaque premier peuple de l'antiquité, qui admettait l'existence de tous les dieux des autres nations.

Il est sûr que Minos était un législateur très-sévère, puisqu'on supposa qu'après sa mort il jugeait les âmes des morts dans les enfers; il est évident qu'alors la croyance d'une autre vie était généralement répandue dans une assez grande partie de l'Asie et de l'Europe.

Orphée est un personnage aussi réel que Minos; il est vrai que les marbres de Paros n'en font point mention : c'est probablement parce qu'il n'était pas né dans la Grèce proprement dite, mais dans la Thrace. Quelques-uns ont douté de l'existence du premier Orphée, sur un passage de Cicéron, dans son excellent livre *De la nature des dieux*. Cotta, un des interlocuteurs, prétend qu'Aristote ne croyait pas que cet Orphée eût été chez les Grecs; mais Aristote n'en parle pas dans les ouvrages que nous avons de lui. L'opinion de Cotta n'est pas d'ailleurs celle de Cicéron. Cent auteurs anciens parlent d'Orphée : les mystères qui portent son nom lui rendaient témoignage. Pausanias, l'auteur le plus exact qu'aient jamais eu les Grecs, dit que ses vers étaient chan-

tés dans les cérémonies religieuses, de préférence à ceux d'Homère, qui ne vint que longtemps après lui. On sait bien qu'il ne descendit pas aux enfers; mais cette fable même prouve que les enfers étaient un point de la théologie de ces temps reculés.

L'opinion vague de la permanence de l'âme après la mort, âme aérienne, ombre du corps, mânes, souffle léger, âme inconnue, âme incompréhensible, mais existante; et la croyance des peines et des récompenses dans une autre vie, étaient admises dans toute la Grèce, dans les Iles, dans l'Asie, dans l'Égypte.

Les Juifs seuls parurent ignorer absolument ce mystère; le livre de leurs lois n'en dit pas un seul mot : on n'y voit que des peines et des récompenses temporelles. Il est dit dans l'*Exode :* « Honore ton père et ta mère, afin qu'Adonaï prolonge tes jours sur la terre; » et le livre du *Zend* (porte 11) dit : « Honore ton père et ta mère, afin de mériter le ciel. »

Warburton, le commentateur de Shakspeare, et de plus auteur de la *Légation de Moïse*, n'a pas laissé de démontrer dans cette *Légation* que Moïse n'a jamais fait mention de l'immortalité de l'âme : il a même prétendu que ce dogme n'est point du tout nécessaire dans une théocratie. Tout le clergé anglican s'est révolté contre la plupart de ses opinions, et surtout contre l'absurde arrogance avec laquelle il les débite dans sa compilation trop pédantesque. Mais tous les théologiens de cette savante Église sont convenus que le dogme de l'immortalité n'est pas ordonné dans *le Pentateuque*. Cela est, en effet, plus clair que le jour.

Arnauld, le grand Arnauld, esprit supérieur en tout à Warburton, avait dit longtemps avant lui, dans sa belle apologie de Port-Royal, ces propres paroles : « C'est le comble de l'ignorance de mettre en doute cette vérité, qui est des plus communes, et qui est attestée par tous les Pères, que les promesses de l'Ancien Testament n'étaient que temporelles et terrestres, et que les Juifs n'adoraient Dieu que pour les biens charnels. »

On a objecté que, si les Perses, les Arabes, les Syriens, les Indiens, les Égyptiens, les Grecs, croyaient l'immortalité de l'âme, une vie à venir, des peines et des récompenses éternelles, les Hébreux pouvaient bien aussi le croire ; que, si tous les législateurs de l'antiquité ont établi de sages lois sur ce fondement, Moïse pouvait bien en user de même; que, s'il ignorait ces dogmes utiles, il n'était pas digne de conduire une nation; que, s'il les savait et les cachait, il en était encore plus indigne.

On répond à ces arguments que Dieu, dont Moïse était l'organe, daignait se proportionner à la grossièreté des Juifs. Je n'entre point dans cette question épineuse, et, respectant toujours tout ce qui est divin, je continue l'examen de l'histoire des hommes.

XXVI. *Des sectes des Grecs.* — Il paraît que chez les Égyptiens, chez les Persans, chez les Chaldéens, chez les Indiens, il n'y avait qu'une secte de philosophie. Les prêtres de toutes ces nations étant tous

d'une race particulière, ce qu'on appelait *la sagesse* n'appartenait qu'à cette race. Leur langue sacrée, inconnue au peuple, ne laissait le dépôt de la science qu'entre leurs mains. Mais dans la Grèce, plus libre et plus heureuse, l'accès de la raison fut ouvert à tout le monde; chacun donna l'essor à ses idées, et c'est ce qui rendit les Grecs le peuple le plus ingénieux de la terre. C'est ainsi que de nos jours la nation anglaise est devenue la plus éclairée, parce qu'on peut penser impunément chez elle.

Les stoïques admirent une âme universelle du monde, dans laquelle les âmes de tous les êtres vivants se replongeaient. Les épicuriens nièrent qu'il y eût une âme, et ne connurent que des principes physiques; ils soutinrent que les dieux ne se mêlaient pas des affaires des hommes; et on laissa les épicuriens en paix comme ils y laissaient les dieux.

Les écoles retentirent, depuis Thalès jusqu'au temps de Platon et d'Aristote, de disputes philosophiques, qui toutes décèlent la sagacité et la folie de l'esprit humain, sa grandeur et sa faiblesse. On argumenta presque toujours sans s'entendre, comme nous avons fait depuis le XIIIe siècle, où nous commençâmes à raisonner.

La réputation qu'eut Platon ne m'étonne pas; tous les philosophes étaient inintelligibles : il l'était autant que les autres, et s'exprimait avec plus d'éloquence. Mais quel succès aurait Platon s'il paraissait aujourd'hui dans une compagnie de gens de bon sens, et s'il leur disait ces belles paroles qui sont dans son *Timée* : « De la substance indivisible et de la divisible. Dieu composa une troisième espèce de substance au milieu des deux, tenant de la nature *du même* et *de l'autre;* puis, prenant ces trois natures ensemble, il les mêla toutes en une seule forme, et força la nature de l'âme à se mêler avec la nature *du même ;* et les ayant mêlées avec la substance, et de ces trois ayant fait un suppôt, il le divisa en portions convenables : chacune de ces portions était mêlée *du même* et *de l'autre;* et de la substance il fit sa division ! »

Ensuite il explique, avec la même clarté, le quaternaire de Pythagore. Il faut convenir que des hommes raisonnables qui viendraient de lire *l'Entendement humain* de Locke, prieraient Platon d'aller à son école.

Ce galimatias du bon Platon n'empêche pas qu'il n'y ait de temps en temps de très-belles idées dans ses ouvrages. Les Grecs avaient tant d'esprit qu'ils en abusèrent; mais ce qui leur fait beaucoup d'honneur, c'est qu'aucun de leurs gouvernements ne gêna les pensées des hommes. Il n'y a que Socrate dont il soit avéré que ses opinions lui coûtèrent la vie; et il fut encore moins la victime de ses opinions que celle d'un parti violent élevé contre lui. Les Athéniens, à la vérité, lui firent boire de la ciguë, mais on sait combien ils s'en repentirent; on sait qu'ils punirent ses accusateurs, et qu'ils élevèrent un temple à celui qu'ils avaient condamné. Athènes laissa une liberté entière non-seulement à la philosophie, mais à toutes les religions. Elle recevait tous les dieux étrangers; elle avait même un autel dédié aux dieux inconnus.

Il est incontestable que les Grecs reconnaissaient un Dieu suprême, ainsi que toutes les nations dont nous avons parlé. Leur Zeus, leur Jupiter, était le maître des dieux et des hommes. Cette opinion ne changea jamais depuis Orphée; on la retrouve cent fois dans Homère : tous les autres dieux sont inférieurs. On peut les comparer aux péris des Perses, aux génies des autres nations orientales. Tous les philosophes, excepté les stratoniciens et les épicuriens, reconnurent l'architecte du monde, le *Demiourgos*.

Ne craignons point de trop peser sur cette vérité historique, que la raison humaine commencée adora quelque puissance, quelque être qu'on croyait au-dessus du pouvoir ordinaire, soit le soleil, soit la lune ou les étoiles; que la raison humaine cultivée adora, malgré toutes ses erreurs, un Dieu suprême, maître des éléments et des autres dieux; et que toutes les nations policées, depuis l'Inde jusqu'au fond de l'Europe, crurent en général une vie à venir, quoique plusieurs sectes de philosophes eussent une opinion contraire.

XXVII. *De Zaleucus et de quelques autres législateurs.* — J'ose ici défier tous les moralistes et tous les législateurs, et je leur demande à tous s'ils ont dit rien de plus beau et de plus utile que l'exorde des lois de Zaleucus, qui vivait avant Pythagore, et qui fut le premier magistrat des Locriens.

« Tout citoyen doit être persuadé de l'existence de la Divinité. Il suffit d'observer l'ordre et l'harmonie de l'univers, pour être convaincu que le hasard ne peut l'avoir formé. On doit maîtriser son âme, la purifier, en écarter tout mal; persuadé que Dieu ne peut être bien servi par les pervers, et qu'il ne ressemble point aux misérables mortels qui se laissent toucher par de magnifiques cérémonies, et par de somptueuses offrandes. La vertu seule, et la disposition constante à faire le bien, peuvent lui plaire. Qu'on cherche donc à être juste dans ses principes et dans la pratique; c'est ainsi qu'on se rendra cher à la Divinité. Chacun doit craindre ce qui mène à l'ignominie, bien plus que ce qui conduit à la pauvreté. Il faut regarder comme le meilleur citoyen celui qui abandonne la fortune pour la justice; mais ceux que leurs passions violentes entraînent vers le mal, hommes, femmes, citoyens, simples habitants, doivent être avertis de se souvenir des dieux, et de penser souvent aux jugements sévères qu'ils exercent contre les coupables. Qu'ils aient devant les yeux l'heure de la mort, l'heure fatale qui nous attend tous, heure où le souvenir des fautes amène les remords et le vain repentir de n'avoir pas soumis toutes ses actions à l'équité.

« Chacun doit donc se conduire à tout moment, comme si ce moment était le dernier de sa vie ; mais si un mauvais génie le porte au crime, qu'il fuie au pied des autels, qu'il prie le ciel d'écarter loin de lui ce génie malfaisant; qu'il se jette surtout entre les bras des gens de bien, dont les conseils le ramèneront à la vertu, en lui représentant la bonté de Dieu et sa vengeance. »

Non, il n'y a rien dans toute l'antiquité qu'on puisse préférer à ce

morceau simple et sublime, dicté par la raison et par la vertu, dépouillé d'enthousiasme et de ces figures gigantesques que le bon sens désavoue.

Charondas, qui suivit Zaleucus, s'expliqua de même. Les Platon, les Cicéron, les divins Antonins, n'eurent point depuis d'autre langage. C'est ainsi que s'explique, en cent endroits, ce Julien, qui eut le malheur d'abandonner la religion chrétienne, mais qui fit tant d'honneur à la naturelle; Julien, le scandale de notre Église et la gloire de l'empire romain.

« Il faut, dit-il, instruire les ignorants, et non les punir; les plaindre, et non les haïr. Le devoir d'un empereur est d'imiter Dieu : l'imiter, c'est d'avoir le moins de besoins, et de faire le plus de bien qu'il est possible. » Que ceux donc qui insultent l'antiquité apprennent à la connaître; qu'ils ne confondent pas les sages législateurs avec des conteurs de fables; qu'ils sachent distinguer les lois des plus sages magistrats, et les usages ridicules des peuples; qu'ils ne disent point : « On inventa des cérémonies superstitieuses, on prodigua de faux oracles et de faux prodiges; donc tous les magistrats de la Grèce et de Rome qui les toléraient étaient des aveugles trompés et des trompeurs; » c'est comme s'ils disaient : « Il y a des bonzes à la Chine qui abusent la populace; donc le sage Confucius était un misérable imposteur. »

On doit, dans un siècle aussi éclairé que le nôtre, rougir de ces déclamations que l'ignorance a si souvent débitées contre des sages qu'il fallait imiter, et non calomnier. Ne sait-on pas que dans tous pays le vulgaire est imbécilé, superstitieux, insensé? N'y a-t-il pas eu des convulsionnaires dans la patrie du chancelier de L'Hospital, de Charron, de Montaigne, de La Motte Le Vayer, de Descartes, de Bayle, de Fontenelle, de Montesquieu? N'y a-t-il pas des méthodistes, des moraves, des millénaires, des fanatiques de toute espèce, dans le pays qui eut le bonheur de donner naissance au chancelier Bacon, à ces génies immortels, Newton et Locke, et à une foule de grands hommes?

XXVIII. *De Bacchus.* — Excepté les fables visiblement allégoriques, comme celles des Muses, de Vénus, des Grâces, de l'Amour, de Zéphyre et de Flore, et quelques-unes de ce genre, toutes les autres sont un ramas de contes, qui n'ont d'autre mérite que d'avoir fourni de beaux vers à Ovide et à Quinault, et d'avoir exercé le pinceau de nos meilleurs peintres. Mais il en est une qui paraît mériter l'attention de ceux qui aiment les recherches de l'antiquité : c'est la fable de Bacchus.

Ce Bacchus, ou Back, ou Backos, ou Dionysios, fils de Dieu, a-t-il été un personnage véritable? Tant de nations en parlent, ainsi que d'Hercule; on a célébré tant d'Hercules et tant de Bacchus différents, qu'on peut supposer qu'en effet il y a eu un Bacchus, ainsi qu'un Hercule.

Ce qui est indubitable, c'est que dans l'Égypte, dans l'Asie, et dans la Grèce, Bacchus ainsi qu'Hercule étaient reconnus pour demi-dieux; qu'on célébrait leurs fêtes; qu'on leur attribuait des miracles; qu'il y

avait des mystères institués au nom de Bacchus, avant qu'on connût les livres juifs.

On sait assez que les Juifs ne communiquèrent leurs livres aux étrangers que du temps de Ptolémée Philadelphe, environ deux cent trente ans avant notre ère. Or, avant ce temps, l'Orient et l'Occident retentissaient des orgies de Bacchus. Les vers attribués à l'ancien Orphée célèbrent les conquêtes et les bienfaits de ce prétendu demi-dieu. Son histoire est si ancienne que les Pères de l'Église ont prétendu que Bacchus était Noé, parce que Bacchus et Noé passent tous deux pour avoir cultivé la vigne.

Hérodote, en rapportant les anciennes opinions, dit que Bacchus fut élevé à Nyse, ville d'Éthiopie, que d'autres placent dans l'Arabie Heureuse. Les vers orphiques lui donnent le nom de Misès. Il résulte des recherches du savant Huet, sur l'histoire de Bacchus, qu'il fut sauvé des eaux dans un petit coffre, qu'on l'appela Misem, en mémoire de cette aventure; qu'il fut instruit des secrets des dieux; qu'il avait une verge qu'il changeait en serpent quand il voulait; qu'il passa la mer Rouge à pied sec, comme Hercule passa depuis, dans son gobelet, le détroit de Calpé et d'Abyla; que, quand il alla dans les Indes, lui et son armée jouissaient de la clarté du soleil pendant la nuit; qu'il toucha de sa baguette enchanteresse les eaux du fleuve Oronte et de l'Hydaspe, et que ces eaux s'écoulèrent pour lui laisser un passage libre. Il est dit même qu'il arrêta le cours du soleil et de la lune. Il écrivit ses lois sur deux tables de pierre. Il était anciennement représenté avec des cornes ou des rayons qui partaient de sa tête.

Il n'est pas étonnant, après cela, que plusieurs savants hommes, et surtout Bochart et Huet, dans nos derniers temps, aient prétendu que Bacchus est une copie de Moïse et de Josué. Tout concourt à favoriser la ressemblance ; car Bacchus s'appelait, chez les Égyptiens, Arsaph, et, parmi les noms que les pères ont donnés à Moïse, on y trouve celui d'Osasirph.

Entre ces deux histoires, qui paraissent semblables en tant de points, il n'est pas douteux que celle de Moïse ne soit la vérité, et que celle de Bacchus ne soit la fable; mais il paraît que cette fable était connue des nations longtemps avant que l'histoire de Moïse fût parvenue jusqu'à elles. Aucun auteur grec n'a cité Moïse avant Longin, qui vivait sous l'empereur Aurélien, et tous avaient célébré Bacchus.

Il paraît incontestable que les Grecs ne purent prendre l'idée de Bacchus dans le livre de la loi juive qu'ils n'entendaient pas, et dont ils n'avaient pas la moindre connaissance : livre d'ailleurs si rare chez les Juifs mêmes, que sous le roi Josias on n'en trouva qu'un seul exemplaire; livre presque entièrement perdu, pendant l'esclavage des Juifs transportés en Chaldée et dans le reste de l'Asie; livre restauré ensuite par Esdras dans les temps florissants d'Athènes et des autres républiques de la Grèce; temps où les mystères de Bacchus étaient déjà institués.

Dieu permit donc que l'esprit de mensonge divulguât les absurdités

de la vie de Bacchus chez cent nations, avant que l'esprit de vérité fît connaître la vie de Moïse à aucun, excepté aux Juifs.

Le savant évêque d'Avranches, frappé de cette étonnante ressemblance, ne balança pas à prononcer que Moïse était non-seulement Bacchus, mais le Thaut, l'Osiris des Égyptiens. Il ajoute même [1], pour allier les contraires, que Moïse était aussi leur Typhon, c'est-à-dire qu'il était à la fois le bon et le mauvais principe, le protecteur et l'ennemi, le dieu et le diable reconnus en Égypte.

Moïse, selon ce savant homme, est le même que Zoroastre. Il est Esculape, Amphion, Apollon, Faunus, Janus, Persée, Romulus, Vertumne, et enfin Adonis et Priape. La preuve qu'il était Adonis, c'est que Virgile a dit (*Églog.* x, v. 18) :

Et formosus oves ad flumina pavit Adonis.

« Et le bel Adonis a gardé les moutons. »

Or, Moïse garda les moutons vers l'Arabie. La preuve qu'il était Priape est encore meilleure : c'est que quelquefois on représentait Priape avec un âne, et que les Juifs passèrent pour adorer un âne. Huet ajoute, pour dernière confirmation, que la verge de Moïse pouvait fort bien être comparée au sceptre de Priape [2].

Sceptrum Priapo tribuitur, virga Mosi.

Voilà ce que Huet appelle sa *Démonstration*. Elle n'est pas, à la vérité, géométrique. Il est à croire qu'il en rougit les dernières années de sa vie, et qu'il se souvenait de sa *Démonstration*, quand il fit son *Traité de la faiblesse de l'esprit humain, et de l'incertitude de ses connaissances.*

XXIX. *Des métamorphoses chez les Grecs, recueillies par Ovide.* — L'opinion de la migration des âmes conduit naturellement aux métamorphoses, comme nous l'avons déjà vu. Toute idée qui frappe l'imagination et qui l'amuse s'étend bientôt par tout le monde. Dès que vous m'avez persuadé que mon âme peut entrer dans le corps d'un cheval, vous n'aurez pas de peine à me faire croire que mon corps peut être changé en cheval aussi.

Les métamorphoses recueillies par Ovide, dont nous avons déjà dit un mot, ne devaient point du tout étonner un pythagoricien, un brame, un Chaldéen, un Égyptien. Les dieux s'étaient changés en animaux dans l'ancienne Égypte. Derceto était devenue poisson en Syrie; Sémiramis avait été changée en colombe à Babylone. Les Juifs, dans des temps très-postérieurs, écrivent que Nabuchodonosor fut changé en bœuf, sans compter la femme de Loth transformée en statue de sel. N'est-ce pas même une métamorphose réelle, quoique passagère, que toutes les apparitions des dieux et des génies sous la forme humaine?

Un dieu ne peut guère se communiquer à nous qu'en se métamor-

1. Proposition IV, pages 79 et 87. — 2. Huet, page 110.

phosant en homme. Il est vrai que Jupiter prit la figure d'un beau cygne pour jouir de Léda; mais ces cas sont rares, et, dans toutes les religions, la Divinité prend toujours la figure humaine quand elle vient donner des ordres. Il serait difficile d'entendre la voix des dieux s'ils se présentaient à nous en crocodiles ou en ours.

Enfin, les dieux se métamorphosèrent presque partout; et dès que nous fûmes instruits des secrets de la magie, nous nous métamorphosâmes nous-mêmes. Plusieurs personnes dignes de foi se changèrent en loups : le mot de loup-garou atteste encore parmi nous cette belle métamorphose.

Ce qui aide beaucoup à croire toutes ces transmutations et tous les prodiges de cette espèce, c'est qu'on ne peut prouver en forme leur impossibilité. On n'a nul argument à pouvoir alléguer à quiconque vous dira : « Un dieu vint hier chez moi sous la figure d'un beau jeune homme, et ma fille accouchera dans neuf mois d'un bel enfant que le dieu a daigné lui faire; mon frère, qui a osé en douter, a été changé en loup; il court et hurle actuellement dans les bois. » Si la fille accouche en effet, si l'homme devenu loup vous affirme qu'il a subi en effet cette métamorphose, vous ne pouvez démontrer que la chose n'est pas vraie. Vous n'auriez d'autre ressource que d'assigner devant les juges le jeune homme qui a contrefait le dieu, et fait l'enfant à la demoiselle; qu'à faire observer l'oncle loup-garou, et à prendre des témoins de son imposture. Mais la famille ne s'exposera pas à cet examen; elle vous soutiendra, avec les prêtres du canton, que vous êtes un profane et un ignorant; ils vous feront voir que, puisqu'une chenille est changée en papillon, un homme peut tout aussi aisément être changé en bête : et si vous disputez, vous serez déféré à l'inquisition du pays comme un impie qui ne croit ni aux loups-garous, ni aux dieux qui engrossent les filles.

XXX. *De l'idolâtrie.* — Après avoir lu tout ce que l'on a écrit sur l'idolâtrie, on ne trouve rien qui en donne une notion précise. Il semble que Locke soit le premier qui ait appris aux hommes à définir les mots qu'ils prononçaient, et à ne point parler au hasard. Le terme qui répond à idolâtrie ne se trouve dans aucune langue ancienne; c'est une expression des Grecs des derniers âges, dont on ne s'était jamais servi avant le IIe siècle de notre ère. C'est un terme de reproche, un mot injurieux : jamais aucun peuple n'a pris la qualité d'idolâtre : jamais aucun gouvernement n'ordonna qu'on adorât une image, comme le dieu suprême de la nature. Les anciens Chaldéens, les anciens Arabes, les anciens Perses, n'eurent longtemps ni images ni temples. Comment ceux qui vénéraient dans le soleil, les astres et le feu, les emblèmes de la Divinité, peuvent-ils être appelés idolâtres? Ils révéraient ce qu'ils voyaient; mais certainement révérer le soleil et les astres, ce n'est pas adorer une figure taillée par un ouvrier; c'est avoir un culte erroné, mais ce n'est point être idolâtre.

Je suppose que les Egyptiens aient adoré réellement le chien Anubis et le bœuf Apis; qu'ils aient été assez fous pour ne les pas regarder

comme des animaux consacrés à la Divinité, et comme un emblème du bien que leur Isheth, leur Isis, faisait aux hommes; pour croire même qu'un rayon céleste animait ce bœuf et ce chien consacrés; il est clair que ce n'était pas adorer une statue : une bête n'est pas une idole.

Il est indubitable que les hommes eurent des objets de culte avant que d'avoir des sculpteurs, et il est clair que ces hommes si anciens ne pouvaient point être appelés idolâtres. Il reste donc à savoir si ceux qui firent enfin placer les statues dans les temples, et qui firent révérer ces statues, se nommèrent adorateurs de statues, et leurs peuples, adorateurs de statues : c'est assurément ce qu'on ne trouve dans aucun monument de l'antiquité.

Mais, en ne prenant point le titre d'idolâtres, l'étaient-ils en effet? était-il ordonné de croire que la statue de bronze qui représentait la figure fantastique de Bel à Babylone était le Maître, le Dieu, le Créateur du monde? la figure de Jupiter était-elle Jupiter même? n'est-ce pas (s'il est permis de comparer les usages de notre sainte religion avec les usages antiques), n'est-ce pas comme si l'on disait que nous adorons la figure du Père éternel avec une barbe longue, la figure d'une femme et d'un enfant, la figure d'une colombe? Ce sont des ornements emblématiques dans nos temples : nous les adorons si peu, que, quand ces statues sont de bois, on s'en chauffe dès qu'elles pourrissent, on en érige d'autres; elles sont de simples avertissements qui parlent aux yeux et à l'imagination. Les Turcs et les réformés croient que les catholiques sont idolâtres; mais les catholiques ne cessent de protester contre cette injure.

Il n'est pas possible qu'on adore réellement une statue, ni qu'on croie que cette statue est le Dieu suprême. Il n'y avait qu'un Jupiter, mais il y avait mille de ses statues : or, ce Jupiter qu'on croyait lancer la foudre était supposé habiter les nuées, ou le mont Olympe, ou la planète qui porte son nom; et ses figures ne lançaient point la foudre, et n'étaient ni dans une planète, ni dans les nuées, ni sur le mont Olympe : toutes les prières étaient adressées aux dieux immortels; et assurément leurs statues n'étaient pas immortelles.

Des fourbes, il est vrai, firent croire, et des superstitieux crurent que des statues avaient parlé. Combien de fois nos peuples grossiers n'ont-ils pas eu la même crédulité? mais jamais, chez aucun peuple, ces absurdités ne furent la religion de l'État. Quelque vieille imbécile n'aura pas distingué la statue et le dieu : ce n'est pas une raison d'affirmer que le gouvernement pensait comme cette vieille. Les magistrats voulaient qu'on révérât les représentations des dieux adorés, et que l'imagination du peuple fût fixée par ces signes visibles : c'est précisément ce qu'on fait dans la moitié de l'Europe. On a des figures qui représentent Dieu le Père sous la forme d'un vieillard, et on sait bien que Dieu n'est pas un vieillard. On a des images de plusieurs saints qu'on vénère, et on sait bien que ces saints ne sont pas Dieu le Père.

De même, si on ose le dire, les anciens ne se méprenaient pas entre les demi-dieux, les dieux et le maître des dieux. Si ces anciens étaient

idolâtres pour avoir des statues dans leurs temples, la moitié de la chrétienté est donc idolâtre aussi; et si elle ne l'est pas, les nations antiques ne l'étaient pas davantage.

En un mot, il n'y a pas dans toute l'antiquité un seul poëte, un seul philosophe, un seul homme d'État qui ait dit qu'on adorait de la pierre, du marbre, du bronze ou du bois. Les témoignages du contraire sont innombrables : les nations idolâtres sont donc comme les sorciers : on en parle, mais il n'y en eut jamais.

Un commentateur, Dacier, a conclu qu'on adorait réellement la statue de Priape, parce que Horace, en faisant parler cet épouvantail, lui fait dire : « J'étais autrefois un tronc; l'ouvrier, incertain s'il en ferait un dieu ou une escabelle, prit le parti d'en faire un dieu, etc. » Le commentateur cite le prophète Baruch, pour prouver que du temps d'Horace on regardait la figure de Priape comme une divinité réelle : il ne voit pas qu'Horace se moque et du prétendu dieu, et de sa statue. Il se peut qu'une de ses servantes, en voyant cette énorme figure, crût qu'elle avait quelque chose de divin; mais assurément tous ces Priapes de bois dont les jardins étaient remplis pour chasser les oiseaux n'étaient pas regardés comme les créateurs du monde.

Il est dit que Moïse, malgré la loi divine de ne faire aucune représentation d'hommes ou d'animaux, érigea un serpent d'airain, ce qui était une imitation du serpent d'argent que les prêtres d'Égypte portaient en procession; mais, quoique ce serpent fût fait pour guérir les morsures des serpents véritables, cependant on ne l'adorait pas. Salomon mit deux chérubins dans le temple; mais on ne regardait pas ces chérubins comme des dieux. Si donc, dans le temple des Juifs et dans les nôtres, on a respecté des statues sans être idolâtres, pourquoi tant de reproches aux autres nations? ou nous devons les absoudre, ou elles doivent nous accuser.

XXXI. *Des oracles.* — Il est évident qu'on ne peut savoir l'avenir, parce qu'on ne peut savoir ce qui n'est pas; mais il est clair aussi qu'on peut conjecturer un événement.

Vous voyez une armée nombreuse et disciplinée, conduite par un chef habile, s'avancer dans un lieu avantageux contre un capitaine imprudent, suivi de peu de troupes mal armées, mal postées, et dont vous savez que la moitié le trahit; vous prédisez que ce capitaine sera battu.

Vous avez remarqué qu'un jeune homme et une fille s'aiment éperdument; vous les avez observés sortant l'un et l'autre de la maison paternelle; vous annoncez que dans peu cette fille sera enceinte : vous ne vous trompez guère. Toutes les prédictions se réduisent au calcul des probabilités. Il n'y a donc point de nation chez laquelle on n'ait fait des prédictions qui se sont en effet accomplies. La plus célèbre, la plus confirmée, est celle que fit ce traître, Flavien Josèphe, à Vespasien et Titus son fils, vainqueurs des Juifs. Il voyait Vespasien et Titus adorés des armées romaines dans l'Orient, et Néron détesté de tout l'empire. Il ose, pour gagner les bonnes grâces de Vespasien, lui pré-

dire, au nom du Dieu des Juifs[1], que lui et son fils seront empereurs : ils le furent en effet; mais il est évident que Josèphe ne risquait rien. Si Vespasien succombe un jour en prétendant à l'empire, il n'est pas en état de punir Josèphe; s'il est empereur, il le récompense; et tant qu'il ne règne pas, il espère régner. Vespasien fait dire à ce Josèphe que, s'il est prophète, il devait avoir prédit la prise de Jotapat, qu'il avait en vain défendue contre l'armée romaine; Josèphe répond qu'en effet il l'avait prédite; ce qui n'était pas bien surprenant. Quel commandant, en soutenant un siége dans une petite place contre une grande armée, ne prédit pas que la place sera prise?

Il n'était pas bien difficile de sentir qu'on pouvait s'attirer le respect et l'argent de la multitude en faisant le prophète, et que la crédulité du peuple devait être le revenu de quiconque saurait le tromper. Il y eut partout des devins; mais ce n'était pas assez de ne prédire qu'en son propre nom, il fallait parler au nom de la Divinité; et, depuis les prophètes de l'Égypte, qui s'appelaient les *voyants*, jusqu'à Ulpius, prophète du mignon de l'empereur Adrien devenu dieu, il y eut un nombre prodigieux de charlatans sacrés qui firent parler les dieux pour se moquer des hommes. On sait assez comment ils pouvaient réussir: tantôt par une réponse ambiguë qu'ils expliquaient ensuite comme ils voulaient; tantôt en corrompant des domestiques, en s'informant d'eux secrètement des aventures des dévots qui venaient les consulter. Un idiot était tout étonné qu'un fourbe lui dût de la part de Dieu ce qu'il avait fait de plus caché.

Ces prophètes passaient pour savoir le passé, le présent et l'avenir; c'est l'éloge qu'Homère fait de Calchas. Je n'ajouterai rien ici à ce que le savant Van Dale et le judicieux Fontenelle son rédacteur, ont dit des oracles. Ils ont dévoilé avec sagacité des siècles de fourberie; et le jésuite Baltus montra bien peu de sens, ou beaucoup de malignité, quand il soutint contre eux la vérité des oracles païens par les principes de la religion chrétienne. C'était réellement faire à Dieu une injure de prétendre que ce Dieu de bonté et de vérité eût lâché les diables de l'enfer pour venir faire sur la terre ce qu'il ne fait pas lui-même, pour rendre des oracles.

Ou ces diables disaient vrai, et en ce cas il était impossible de ne les pas croire; et Dieu, appuyant toutes les fausses religions par des miracles journaliers, jetait lui-même l'univers entre les bras de ses ennemis; ou ils disaient faux; et en ce cas Dieu déchaînait les diables pour tromper tous les hommes. Il n'y a peut-être jamais eu d'opinion plus absurde.

L'oracle le plus fameux fut celui de Delphes. On choisit d'abord de jeunes filles innocentes, comme plus propres que les autres à être inspirées, c'est-à-dire à proférer de bonne foi le galimatias que les prêtres leur dictaient. La jeune Pythie montait sur un trépied, posé dans l'ouverture d'un trou dont il sortait une exhalaison prophétique. L'esprit divin entrait sous la robe de la Pythie par un endroit fort hu-

1. Josèphe, liv. III, chap. XXVIII.

main; mais depuis qu'une jolie Pythie fut enlevée par un dévot, on prit des vieilles pour faire le métier : et je crois que c'est la raison pour laquelle l'oracle de Delphes commença à perdre beaucoup de son crédit.

Les divinations, les augures, étaient des espèces d'oracles, et sont, je crois, d'une plus haute antiquité; car il fallait bien des cérémonies, bien du temps pour achalander un oracle divin qui ne pouvait se passer de temple et de prêtres; et rien n'était plus aisé que de dire la bonne aventure dans les carrefours. Cet art se subdivisa en mille façons; on prédit par le vol des oiseaux, par le foie des moutons, par les plis formés dans la paume de la main, par des cercles tracés sur la terre, par l'eau, par le feu, par des petits cailloux, par des baguettes, par tout ce qu'on imagina, et souvent même par un pur enthousiasme qui tenait lieu de toutes les règles. Mais qui fut celui qui inventa cet art? ce fut le premier fripon qui rencontra un imbécille.

La plupart des prédictions étaient comme celles de l'*Almanach de Liége* : « Un grand mourra; il y aura des naufrages. » Un juge de village mourait-il dans l'année, c'était, pour ce village, le grand dont la mort était prédite; une barque de pêcheurs était-elle submergée, voilà les grands naufrages annoncés. L'auteur de l'*Almanach de Liége* est un sorcier, soit que ces prédictions soient accomplies, soit qu'elles ne le soient pas : car, si quelque événement les favorise, sa magie est démontrée; si les événements sont contraires, on applique la prédiction à toute autre chose, et l'allégorie le tire d'affaire.

L'*Almanach de Liége* a dit qu'il viendrait un peuple du Nord qui détruirait tout; ce peuple ne vient point; mais un vent du nord fait geler quelques vignes : c'est ce qui a été prédit par Matthieu Laensbergh. Quelqu'un ose-t-il douter de son savoir, aussitôt les colporteurs le dénoncent comme un mauvais citoyen, et les astrologues le traitent même de petit esprit et de méchant raisonneur.

Les sunnites mahométans ont beaucoup employé cette méthode dans l'explication du *Koran* de Mahomet. L'étoile Aldebaran avait été en grande vénération chez les Arabes; elle signifie l'œil du taureau; cela voulait dire que l'œil de Mahomet éclairerait les Arabes, et que, comme un taureau, il frapperait ses ennemis de ses cornes.

L'arbre acacia était en vénération dans l'Arabie, où on faisait de grandes haies qui préservaient les moissons de l'ardeur du soleil; Mahomet est l'acacia qui doit couvrir la terre de son ombre salutaire. Les Turcs sensés rient de ces bêtises subtiles, les jeunes femmes n'y pensent pas; les vieilles dévotes y croient; et celui qui dirait publiquement à un derviche qu'il enseigne des sottises courrait risque d'être empalé. Il y a eu des savants qui ont trouvé l'histoire de leur temps dans l'*Iliade* et dans l'*Odyssée*; mais ces savants n'ont pas fait la même fortune que les commentateurs de l'*Alcoran*.

La plus brillante fonction des oracles fut d'assurer la victoire dans la guerre. Chaque armée, chaque nation avait ses oracles qui lui promettaient des triomphes. L'un des deux partis avait reçu infailliblement un oracle véritable. Le vaincu, qui avait été trompé, attribuait

sa défaite à quelque faute commise envers les dieux, après l'oracle rendu; il espérait qu'une autre fois l'oracle s'accomplirait. Ainsi presque toute la terre s'est nourrie d'illusion. Il n'y eut presque point de peuple qui ne conservât dans ses archives, ou qui n'eût par la tradition orale, quelque prédiction qui l'assurait de la conquête du monde, c'est-à-dire des nations voisines : point de conquérant qui n'ait été prédit formellement aussitôt après sa conquête. Les Juifs même, enfermés dans un coin de terre presque inconnu, entre l'Anti-Liban, l'Arabie Déserte et la Pétrée, espérèrent, comme les autres peuples, d'être les maîtres de l'univers, fondés sur mille oracles que nous expliquons dans un sens mystique, et qu'ils entendaient dans le sens littéral.

XXXII. *Des sibylles chez les Grecs, et de leur influence sur les autres nations.* — Lorsque presque toute la terre était remplie d'oracles, il y eut de vieilles filles qui, sans être attachées à aucun temple, s'avisèrent de prophétiser pour leur compte. On les appela *sibylles*, Διὸς βουλή, mots grecs du dialecte de Laconie, qui signifient *conseil de Dieu*. L'antiquité en compte dix principales en divers pays. On sait assez le conte de la bonne femme qui vint apporter dans Rome, à l'ancien Tarquin, les neuf livres de l'ancienne sibylle de Cumes. Comme Tarquin marchandait trop, la vieille jeta au feu les six premiers livres, et exigea autant d'argent des trois restants qu'elle en avait demandé des neuf entiers. Tarquin les paya. Ils furent, dit-on, conservés à Rome jusqu'au temps de Sylla, et furent consumés dans un incendie du Capitole.

Mais comment se passer des prophéties des sibylles? On envoya trois sénateurs à Érythres, ville de Grèce, où l'on gardait précieusement un millier de mauvais vers grecs, qui passaient pour être de la façon de la sibylle Érythrée. Chacun en voulait avoir des copies. La sibylle Érythrée avait tout prédit; il en était de ses prophéties comme de celles de Nostradamus parmi nous; et l'on ne manquait pas, à chaque événement, de forger quelques vers grecs qu'on attribuait à la sibylle.

Auguste, qui craignait avec raison qu'on ne trouvât dans cette rapsodie quelques vers qui autoriseraient des conspirations, défendit, sous peine de mort, qu'aucun Romain eût chez lui des vers sibyllins : défense digne d'un tyran soupçonneux, qui conservait avec adresse un pouvoir usurpé par le crime.

Les vers sibyllins furent respectés plus que jamais quand il fut défendu de les lire. Il fallait bien qu'ils continssent la vérité, puisqu'on les cachait aux citoyens.

Virgile, dans son églogue sur la naissance de Pollion, ou de Marcellus, ou de Drusus, ne manqua pas de citer l'autorité de la sibylle de Cumes, qui avait prédit nettement que cet enfant, qui mourut bientôt après, ramènerait le siècle d'or. La sibylle Érythrée avait, disait-on alors, prophétisé aussi à Cumes L'enfant nouveau-né, appartenant à Auguste ou à son favori, ne pouvait manquer d'être prédit

par la sibylle. Les prédictions d'ailleurs ne sont jamais que pour les grands; les petits n'en valent pas la peine.

Ces oracles des sibylles étant donc toujours en très-grande réputation, les premiers chrétiens, trop emportés par un faux zèle, crurent qu'ils pouvaient forger de pareils oracles pour battre les gentils par leurs propres armes. Hermas et saint Justin passent pour être les premiers qui eurent le malheur de soutenir cette imposture. Saint Justin cite des oracles de la sibylle de Cumes, débités par un chrétien qui avait pris le nom d'Istape, et qui prétendait que sa sibylle avait vécu du temps du déluge. Saint Clément d'Alexandrie (dans ses *Stromates*, livre VI) assure que l'apôtre saint Paul recommande dans ses *Épîtres* « la lecture des sibylles qui ont manifestement prédit la naissance du Fils de Dieu. »

Il faut que cette Épître de saint Paul soit perdue; car on ne trouve ces paroles, ni rien d'approchant, dans aucune des *Épîtres* de saint Paul. Il courait dans ce temps-là parmi les chrétiens une infinité de livres que nous n'avons plus, comme les prophéties de Jaldabast, celles de Seth, d'Énoch et de Cham; la pénitence d'Adam; l'histoire de Zacharie, père de saint Jean; l'Évangile des Égyptiens; l'Évangile de saint Pierre, d'André, de Jacques; l'Évangile d'Ève; l'Apocalypse d'Adam; les lettres de Jésus-Christ, et cent autres écrits dont il reste à peine quelques fragments ensevelis dans des livres qu'on ne lit guère.

L'Église chrétienne était alors partagée en société judaïsante et société non judaïsante. Ces deux sociétés étaient divisées en plusieurs autres. Quiconque se sentait un peu de talent écrivait pour son parti. Il y eut plus de cinquante évangiles jusqu'au concile de Nicée; il ne nous en reste aujourd'hui que ceux de la Vierge, de Jacques, de l'Enfance et de Nicodème. On forgea surtout des vers attribués aux anciennes sibylles. Tel était le respect du peuple pour ces oracles sibyllins, qu'on crut avoir besoin de cet appui étranger pour fortifier le christianisme naissant. Non-seulement on fit des vers grecs sibyllins qui annonçaient Jésus-Christ, mais on les fit en acrostiches, de manière que les lettres de ces mots, *Jesous Chreistos ios Soter*, étaient l'une après l'autre le commencement de chaque vers. C'est dans ces poésies qu'on trouve cette prédiction :

Avec cinq pains et deux poissons
Il nourrira cinq mille hommes au désert;
Et, en ramassant les morceaux qui resteront,
Il en remplira douze paniers.

On ne s'en tint pas là; on imagina qu'on pouvait détourner, en faveur du christianisme, le sens des vers de la quatrième églogue de Virgile (vers 4 et 7) :

Ultima Cumæi venit jam carminis ætas :....
Jam nova progenies cœlo demittitur alto.
« Les temps de la sibylle enfin sont arrivés;
Un nouveau rejeton descend du haut des cieux. »

Cette opinion eut un si grand cours dans les premiers siècles de l'Église, que l'empereur Constantin la soutint hautement. Quand un empereur parlait, il avait sûrement raison. Virgile passa longtemps pour un prophète. Enfin, on était si persuadé des oracles des sibylles, que nous avons dans une de nos hymnes, qui n'est pas fort ancienne, ces deux vers remarquables :

Solvet sæclum in favilla,
Teste David cum sibylla.

« Il mettra l'univers en cendres,
Témoin la sibylle et David. »

Parmi les prédictions attribuées aux sibylles, on faisait surtout valoir le règne de mille ans, que les Pères de l'Église adoptèrent jusqu'au temps de Théodose II.

Ce règne de Jésus-Christ pendant mille ans sur la terre était fondé d'abord sur la prophétie de saint Luc (chap. XXI); prophétie mal entendue, que Jésus-Christ « viendrait dans les nuées, dans une grande puissance et dans une grande majesté, avant que la génération présente fût passée. » La génération avait passé; mais saint Paul avait dit aussi dans sa première *Épître aux Thessaloniciens* (chap. IV) :

« Nous vous déclarons, comme l'ayant appris du Seigneur, que nous qui vivons, et qui sommes réservés pour son avénement, nous ne préviendrons point ceux qui sont déjà dans le sommeil.

« Car, aussitôt que le signal aura été donné par la voix de l'archange, et par le son de la trompette de Dieu, le Seigneur lui-même descendra du ciel, et ceux qui seront morts en Jésus-Christ ressusciteront les premiers.

« Puis nous autres qui sommes vivants, et qui serons demeurés jusqu'alors, nous serons emportés avec eux dans les nuées, pour aller au-devant du Seigneur, au milieu de l'air; et ainsi nous vivrons pour jamais avec le Seigneur. »

Il est bien étrange que Paul dise que c'est le Seigneur lui-même qui lui avait parlé; car Paul, loin d'avoir été un des disciples de Christ, avait été longtemps un de ses persécuteurs. Quoi qu'il en puisse être, *l'Apocalypse* avait dit aussi (chap. XX), que les justes « régneraient sur la terre pendant mille ans avec Jésus-Christ. »

On s'attendait donc à tout moment que Jésus-Christ descendrait du ciel pour établir son règne, et rebâtir Jérusalem, dans laquelle les chrétiens devaient se réjouir avec les patriarches.

Cette nouvelle Jérusalem était annoncée dans *l'Apocalypse* : « Moi, Jean, je vis la nouvelle Jérusalem qui descendait du ciel, parée comme une épouse.... Elle avait une grande et haute muraille, douze portes, et un ange à chaque porte.... douze fondements où sont les noms des apôtres de l'Agneau.... Celui qui me parlait avait une toise d'or pour mesurer la ville, les portes et la muraille. La ville est bâtie en carré; elle est de douze mille stades; sa longueur, sa largeur et sa hauteur sont égales.... Il en mesura aussi la muraille, qui est de cent

quarante-quatre coudées.... Cette muraille est de jaspe, et la ville était d'or, etc. »

On pouvait se contenter de cette prédiction; mais on voulut encore avoir pour garant une sibylle à qui l'on fait dire à peu près les mêmes choses. Cette persuasion s'imprima si fortement dans les esprits, que saint Justin, dans son *Dialogue contre Tryphon*, dit « qu'il en est convenu, et que Jésus doit venir dans cette Jérusalem boire et manger avec ses disciples. »

Saint Irénée se livra si pleinement à cette opinion, qu'il attribue à saint Jean l'Évangéliste ces paroles : « Dans la nouvelle Jérusalem, chaque cep de vigne produira dix mille branches; et chaque branche, dix mille bourgeons; chaque bourgeon, dix mille grappes; chaque grappe, dix mille grains; chaque raisin, vingt-cinq amphores de vin; et quand un des saints vendangeurs cueillera un raisin, le raisin voisin lui dira : « Prends-moi, je suis meilleur que lui[1]. »

Ce n'était pas assez que la sibylle eût prédit ces merveilles, on avait été témoin de l'accomplissement. On vit, au rapport de Tertullien, la Jérusalem nouvelle descendre du ciel pendant quarante nuits consécutives.

Tertullien s'exprime ainsi[2] : « Nous confessons que le royaume nous est promis pour mille ans en terre, après la résurrection dans la cité de Jérusalem, apportée du ciel ici-bas. »

C'est ainsi que l'amour du merveilleux, et l'envie d'entendre et de dire des choses extraordinaires, a perverti le sens commun dans tous les temps; c'est ainsi qu'on s'est servi de la fraude, quand on n'a pas eu la force. La religion chrétienne fut d'ailleurs soutenue par des raisons si solides, que tout cet amas d'erreurs ne put l'ébranler. On dégagea l'or pur de tout cet alliage, et l'Église parvint, par degrés, à l'état où nous la voyons aujourd'hui.

XXXIII. *Des miracles.* — Revenons toujours à la nature de l'homme; il n'aime que l'extraordinaire; et cela est si vrai, que, sitôt que le beau, le sublime est commun, il ne paraît plus ni beau ni sublime. On veut de l'extraordinaire en tout genre, et on va jusqu'à l'impossible. L'histoire ancienne ressemble à celle de ce chou plus grand qu'une maison, et à ce pot plus grand qu'une église, fait pour cuire ce chou.

Quelle idée avons-nous attachée au mot *miracle*, qui d'abord signifiait *chose admirable?* Nous avons dit : « C'est ce que la nature ne peut opérer; c'est ce qui est contraire à toutes ses lois. » Ainsi l'Anglais qui promit au peuple de Londres de se mettre tout entier dans une bouteille de deux pintes annonçait un miracle. Et autrefois on n'aurait pas manqué de légendaires qui auraient affirmé l'accomplissement de ce prodige, s'il en était revenu quelque chose au couvent.

Nous croyons sans difficulté aux vrais miracles opérés dans notre sainte religion, et chez les Juifs, dont la religion prépara la nôtre. Nous ne parlons ici que des autres nations, et nous ne raisonnons

1. Irénée, liv. V, chap. XXXV. — 2. Tertullien *Contre Marcion* liv. III.

que suivant les règles du bon sens, toujours soumises à la révélation.

Quiconque n'est pas illuminé par la foi ne peut regarder un miracle que comme une contravention aux lois éternelles de la nature. Il ne lui paraît pas possible que Dieu dérange son propre ouvrage; il sait que tout est lié dans l'univers par des chaînes que rien ne peut rompre. Il sait que Dieu étant immuable, ses lois le sont aussi, et qu'une roue de la grande machine ne peut s'arrêter, sans que la nature entière soit dérangée.

Si Jupiter, en couchant avec Alcmène, fait une nuit de vingt-quatre heures, lorsqu'elle devait être de douze, il est nécessaire que la terre s'arrête dans son cours, et reste immobile douze heures entières. Mais comme les mêmes phénomènes reparaissent la nuit suivante, il est nécessaire aussi que la lune et toutes les autres planètes se soient arrêtées. Voilà une grande révolution dans tous les orbes célestes en faveur d'une femme de Thèbes en Béotie.

Un mort ressuscite au bout de quelques jours ; il faut que toutes les parties imperceptibles de son corps qui s'étaient exhalées dans l'air, et que les vents avaient emportées au loin, reviennent se mettre chacune à leur place ; que les vers et les oiseaux, ou les autres animaux nourris de la substance de ce cadavre, rendent chacun ce qu'ils lui ont pris. Les vers engraissés des entrailles de cet homme auront été mangés par des hirondelles ; ces hirondelles, par des pies-grièches ; ces pies-grièches, par des faucons; ces faucons, par des vautours. Il faut que chacun restitue précisément ce qui appartient au mort, sans quoi ce ne serait plus la même personne. Tout cela n'est rien encore, si l'âme ne revient dans son hôtellerie.

Si l'Être éternel, qui a tout prévu, tout arrangé, qui gouverne tout par des lois immuables, devient contraire à lui-même en renversant toutes ses lois, ce ne peut être que pour l'avantage de la nature entière. Mais il paraît contradictoire de supposer un cas où le créateur et le maître de tout puisse changer l'ordre du monde pour le bien du monde. Car, ou il a prévu le prétendu besoin qu'il en aurait, ou il ne l'a pas prévu. S'il l'a prévu, il y a mis ordre dès le commencement; s'il ne l'a pas prévu, il n'est plus Dieu.

On dit que c'est pour faire plaisir à une nation, à une ville, à une famille, que l'Être éternel ressuscite Pélops, Hippolyte, Hérès, et quelques autres fameux personnages; mais il ne paraît pas vraisemblable que le maître commun de l'univers oublie le soin de l'univers en faveur de cet Hippolyte et de ce Pélops.

Plus les miracles sont incroyables, selon les faibles lumières de notre esprit, plus ils ont été crus. Chaque peuple eut tant de prodiges, qu'ils devinrent des choses très-ordinaires. Aussi ne s'avisait-on pas de nier ceux de ses voisins. Les Grecs disaient aux Égyptiens, aux nations asiatiques : « Les dieux vous ont parlé quelquefois, ils nous parlent tous les jours ; s'ils ont combattu vingt fois pour vous, ils se sont mis quarante fois à la tête de nos armées ; si vous avez des métamorphoses, nous en avons cent fois plus que vous; si vos animaux parlent, les

nôtres ont fait de très-beaux discours. » Il n'y a pas même jusqu'aux Romains chez qui les bêtes n'aient pris la parole pour prédire l'avenir. Tite-Live rapporte qu'un bœuf s'écria en plein marché : *Rome, prends garde à toi.* Pline, dans son livre huitième, dit qu'un chien parla, lorsque Tarquin fut chassé du trône. Une corneille, si l'on en croit Suétone, s'écria dans le Capitole, lorsqu'on allait assassiner Domitien : Ἔσται, πάντα καλῶς; *c'est fort bien fait, tout est bien.* C'est ainsi qu'un des chevaux d'Achille, nommé Xante, prédit à son maître qu'il mourra devant Troie. Avant le cheval d'Achille, le bélier de Phryxus avait parlé, aussi bien que les vaches du mont Olympe. Ainsi, au lieu de réfuter les fables, on enchérissait sur elles : on faisait comme ce praticien à qui on produisait une fausse obligation; il ne s'amusa point à plaider; il produisit sur-le-champ une fausse quittance.

Il est vrai que nous ne voyons guère de morts ressuscités chez les Romains; ils s'en tenaient à des guérisons miraculeuses. Les Grecs, plus attachés à la métempsycose, eurent beaucoup de résurrections. Ils tenaient ce secret des Orientaux, de qui toutes les sciences et les superstitions étaient venues.

De toutes les guérisons miraculeuses, les plus attestées, les plus authentiques, sont celles de cet aveugle à qui l'empereur Vespasien rendit la vue, et de ce paralytique auquel il rendit l'usage de ses membres. C'est dans Alexandrie que ce double miracle s'opère ; c'est devant un peuple innombrable, devant des Romains, des Grecs, des Égyptiens; c'est sur son tribunal que Vespasien opère ces prodiges. Ce n'est pas lui qui cherche à se faire valoir par des prestiges dont un monarque affermi n'a pas besoin; ce sont ces deux malades eux-mêmes qui, prosternés à ses pieds, le conjurent de les guérir. Il rougit de leurs prières, il s'en moque; il dit qu'une telle guérison n'est pas au pouvoir d'un mortel. Les deux infortunés insistent : Sérapis leur est apparu; Sérapis leur a dit qu'ils seraient guéris par Vespasien. Enfin il se laisse fléchir : il les touche sans se flatter du succès. La Divinité, favorable à sa modestie et à sa vertu, lui communique son pouvoir; à l'instant l'aveugle voit, et l'estropié marche. Alexandrie, l'Égypte et tout l'empire, applaudissent à Vespasien, favori du ciel. Le miracle est consigné dans les archives de l'empire et dans toutes les histoires comtemporaines. Cependant, avec le temps, ce miracle n'est cru de personne, parce que personne n'a intérêt de le soutenir.

Si l'on en croit je ne sais quel écrivain de nos siècles barbares, nommé Helgaut, le roi Robert, fils de Hugues Capet, guérit aussi un aveugle. Ce don des miracles, dans le roi Robert, fut apparemment la récompense de la charité avec laquelle il avait fait brûler le confesseur de sa femme, et ces chanoines d'Orléans, accusés de ne pas croire l'infaillibilité et la puissance absolue du pape, et par conséquent d'être manichéens : ou, si ce ne fut pas le prix de ces bonnes actions, ce fut celui de l'excommunication qu'il souffrit pour avoir couché avec la reine sa femme.

Les philosophes ont fait des miracles, comme les empereurs et les rois. On connaît ceux d'Apollonios de Tyane; c'était un philosophe

pythagoricien, tempérant, chaste et juste, à qui l'histoire ne reproche aucune action équivoque, ni aucune de ces faiblesses dont fut accusé Socrate. Il voyagea chez les mages et chez les brachmanes, et fut d'autant plus honoré partout, qu'il était modeste, donnant toujours de sages conseils, et disputant rarement. La prière qu'il avait coutume de faire aux dieux est admirable : « Dieux immortels, accordez-nous ce que vous jugerez convenable, et dont nous ne soyons pas indignes. » Il n'avait nul enthousiasme, ses disciples en eurent : ils lui supposèrent des miracles qui furent recueillis par Philostrate. Les Tyanéens le mirent au rang des demi-dieux, et les empereurs romains approuvèrent son apothéose. Mais, avec le temps, l'apothéose d'Apollonios eut le sort de celle qu'on décernait aux empereurs romains; et la chapelle d'Apollonios fut aussi déserte que le Socratéion élevé par les Athéniens à Socrate.

Les rois d'Angleterre, depuis saint Édouard jusqu'au roi Guillaume III, firent journellement un grand miracle, celui de guérir les écrouelles, qu'aucuns médecins ne pouvaient guérir. Mais Guillaume III ne voulut point faire de miracles, et ses successeurs s'en sont abstenus comme lui. Si l'Angleterre éprouve jamais quelque grande révolution qui la replonge dans l'ignorance, alors elle aura des miracles tous les jours.

XXXIV. *Des temples.* — On n'eut pas un temple aussitôt qu'on reconnut un Dieu. Les Arabes, les Chaldéens, les Persans, qui révéraient les astres, ne pouvaient guère avoir d'abord des édifices consacrés; ils n'avaient qu'à regarder le ciel, c'était là leur temple. Celui de Bel, à Babylone, passe pour le plus ancien de tous; mais ceux de Brama, dans l'Inde, doivent être d'une antiquité plus reculée : au moins les brames le prétendent.

Il est dit dans les annales de la Chine que les premiers empereurs sacrifiaient dans un temple. Celui d'Hercule, à Tyr, ne paraît pas être des plus anciens. Hercule ne fut jamais, chez aucun peuple, qu'une divinité secondaire; cependant le temple de Tyr est très-antérieur à celui de Judée. Hiram en avait un magnifique, lorsque Salomon, aidé par Hiram, bâtit le sien. Hérodote, qui voyagea chez les Tyriens, dit que, de son temps, les archives de Tyr ne donnaient à ce temple que deux mille trois cents ans d'antiquité. L'Égypte était remplie de temples depuis longtemps. Hérodote dit encore qu'il apprit que le temple de Vulcain, à Memphis, avait été bâti par Ménès vers le temps qui répond à trois mille ans avant notre ère; et il n'est pas à croire que les Égyptiens eussent élevé un temple à Vulcain, avant d'en avoir donné un à Isis, leur principale divinité.

Je ne puis concilier avec les mœurs ordinaires de tous les hommes ce que dit Hérodote au livre second : il prétend que, excepté les Égyptiens et les Grecs, tous les autres peuples avaient coutume de coucher avec les femmes au milieu de leurs temples. Je soupçonne le texte grec d'avoir été corrompu. Les hommes les plus sauvages s'abstiennent de cette action devant des témoins. On ne s'est jamais avisé de caresser

sa femme ou sa maîtresse en présence de gens pour qui on a les moindres égards.

Il n'est guère possible que chez tant de nations, qui étaient religieuses jusqu'au plus grand scrupule, tous les temples eussent été des lieux de prostitution. Je crois qu'Hérodote a voulu dire que les prêtres qui habitaient dans l'enceinte qui entourait le temple, pouvaient coucher avec leurs femmes dans cette enceinte qui avait le nom de temple, comme en usaient les prêtres juifs et d'autres : mais que les prêtres égyptiens, n'habitant point dans l'enceinte, s'abstenaient de toucher à leurs femmes quand ils étaient de garde dans les porches dont le temple était entouré.

Les petits peuples furent très-longtemps sans avoir de temples. Ils portaient leurs dieux dans des coffres, dans des tabernacles. Nous avons déjà vu que quand les Juifs habitèrent les déserts, à l'orient du lac Asphaltide, ils portaient le tabernacle du dieu Remphan, du dieu Moloch, du dieu Kium, comme le dit Amos, et comme le répète saint Étienne.

C'est ainsi qu'en usaient toutes les autres petites nations du désert. Cet usage doit être le plus ancien de tous, par la raison qu'il est bien plus aisé d'avoir un coffre que de bâtir un grand édifice.

C'est probablement de ces dieux portatifs que vint la coutume des processions qui se firent chez tous les peuples; car il semble qu'on ne se serait pas avisé d'ôter un dieu de sa place, dans son temple, pour le promener dans la ville; et cette violence eût pu paraître un sacrilége, si l'ancien usage de porter son dieu sur un chariot ou sur un brancard n'avait pas été dès longtemps établi.

La plupart des temples furent d'abord des citadelles, dans lesquelles on mettait en sûreté les choses sacrées. Ainsi le palladium était dans la forteresse de Troie ; les boucliers descendus du ciel se gardaient dans le Capitole.

Nous voyons que le temple des Juifs était une maison forte, capable de soutenir un assaut. Il est dit au troisième livre des *Rois* que l'édifice avait soixante coudées de long et vingt de large; c'est environ quatre-vingt-dix pieds de long sur trente de face. Il n'y a guère de plus petit édifice public; mais cette maison étant de pierre, et bâtie sur une montagne, pouvait au moins se défendre d'une surprise ; les fenêtres, qui étaient beaucoup plus étroites au dehors qu'en dedans, ressemblaient à des meurtrières.

Il est dit que les prêtres logaient dans les appentis de bois adossés à la muraille.

Il est difficile de comprendre les dimensions de cette architecture. Le même livre des *Rois* nous apprend que, sur les murailles de ce temple, il y avait trois étages de bois; que le premier avait cinq coudées de large, le second six, et le troisième sept. Ces proportions ne sont pas les nôtres; ces étages de bois auraient surpris Michel-Ange et Bramante. Quoi qu'il en soit, il faut considérer que ce temple était bâti sur le penchant de la montagne Moria, et que par conséquent il ne pouvait avoir une grande profondeur. Il fallait monter plusieurs de-

grés pour arriver à la petite esplanade où fut bâti le sanctuaire, long de vingt coudées; or, un temple dans lequel il faut monter et descendre est un édifice barbare. Il était recommandable par sa sainteté, mais non par son architecture. Il n'était pas nécessaire pour les desseins de Dieu que la ville de Jérusalem fût la plus magnifique des villes, et son peuple le plus puissant des peuples; il n'était pas nécessaire non plus que son temple surpassât celui des autres nations : le plus beau des temples est celui où les hommages les plus purs lui sont offerts.

La plupart des commentateurs se sont donné la peine de dessiner cet édifice, chacun à sa manière. Il est à croire qu'aucun de ces dessinateurs n'a jamais bâti de maison. On conçoit pourtant que ces murailles qui portaient ces trois étages étant de pierres, on pouvait se défendre un jour ou deux dans cette petite retraite.

Cette espèce de forteresse d'un peuple privé des arts ne tint pas contre Nabusardan, l'un des capitaines du roi de Babylone, que nous nommons Nabuchodonosor.

Le second temple, bâti par Néhémie, fut moins grand et moins somptueux. Le livre d'Esdras nous apprend que les murs de ce nouveau temple n'avaient que trois rangs de pierre brute, et que le reste était de bois : c'était bien plutôt une grange qu'un temple. Mais celui qu'Hérode fit bâtir depuis fut une vraie forteresse. Il fut obligé, comme nous l'apprend Josèphe, de démolir le temple de Néhémie, qu'il appelle le temple d'Aggée. Hérode combla une partie du précipice au bas de la montagne Moria, pour faire une plate-forme appuyée d'un très-gros mur sur lequel le temple fut élevé. Près de cet édifice était la tour Antonia, qu'il fortifia encore, de sorte que ce temple était une vraie citadelle.

En effet, les Juifs osèrent s'y défendre contre l'armée de Titus, jusqu'à ce qu'un soldat romain ayant jeté une solive enflammée dans l'intérieur de ce fort, tout prit feu à l'instant : ce qui prouve que les bâtiments, dans l'enceinte du temple, n'étaient que de bois du temps d'Hérode. ainsi que sous Néhémie et sous Salomon.

Ces bâtiments de sapin contredisent un peu cette grande magnificence dont parle l'exagérateur Josèphe. Il dit que Titus, étant entré dans le sanctuaire, l'admira, et avoua que sa richesse passait sa renommée. Il n'y a guère d'apparence qu'un empereur romain, au milieu du carnage, marchant sur des monceaux de morts, s'amusât à considérer avec admiration un édifice de vingt coudées de long, tel qu'était ce sanctuaire ; et qu'un homme qui avait vu le Capitole fût surpris de la beauté d'un temple juif. Ce temple était très-saint, sans doute ; mais un sanctuaire de vingt coudées de long n'avait pas été bâti par un Vitruve. Les beaux temples étaient ceux d'Éphèse, d'Alexandrie, d'Athènes, d'Olympie, de Rome.

Josèphe, dans sa *Déclamation contre Apion*, dit qu'il ne fallait « qu'un temple aux Juifs, parce qu'il n'y a qu'un Dieu. » Ce raisonnement ne paraît pas concluant; car si les Juifs avaient eu sept ou huit cents milles de pays, comme tant d'autres peuples, il aurait fallu qu'ils passassent leur vie à voyager pour aller sacrifier dans ce temple cha-

que année. De ce qu'il n'y a qu'un Dieu, il suit que tous les temples du monde ne doivent être élevés qu'à lui ; mais il ne suit pas que la terre ne doive avoir qu'un temple. La superstition a toujours une mauvaise logique.

D'ailleurs, comment Josèphe peut-il dire qu'il ne fallait qu'un temple aux Juifs, lorsqu'ils avaient, depuis le règne de Ptolémée Philométor, le temple assez connu de l'Onion, à Bubaste en Égypte ?

XXXV. *De la magie.* — Qu'est-ce que la magie ? le secret de faire ce que ne peut faire la nature ; c'est la chose impossible : aussi a-t-on cru à la magie dans tous les temps. Le mot est venu des *mag*, *magdim*, ou *mages* de Chaldée. Ils en savaient plus que les autres, ils recherchaient la cause de la pluie et du beau temps ; et bientôt ils passèrent pour faire le beau temps et la pluie. Ils étaient astronomes ; les plus ignorants et les plus hardis furent astrologues. Un événement arrivait sous la conjonction de deux planètes ; donc ces deux planètes avaient causé cet événement ; et les astrologues étaient les maîtres des planètes. Des imaginations frappées avaient vu en songe leurs amis mourants ou morts ; les magiciens faisaient apparaître les morts.

Ayant connu le cours de la lune, il était tout simple qu'ils la fissent descendre sur la terre. Ils disposaient même de la vie des hommes, soit en faisant des figures de cire, soit en prononçant le nom de Dieu, ou celui du diable. Clément d'Alexandrie, dans ses *Stromates*, livre premier, dit que, suivant un ancien auteur, Moïse prononça le nom de Ihaho, ou Jeovah, d'une manière si efficace, à l'oreille du roi d'Égypte Phara Nekefr, que ce roi tomba sans connaissance.

Enfin, depuis Jannès et Mambrès, qui étaient les sorciers à brevet de Pharaon, jusqu'à la maréchale d'Ancre, qui fut brûlée à Paris pour avoir tué un coq blanc dans la pleine lune, il n'y a pas eu un seul temps sans sortilége.

La pythonisse d'Endor qui évoqua l'ombre de Samuel est assez connue ; il est vrai qu'il serait fort étrange que ce mot de Python, qui est grec, eût été connu des Juifs du temps de Saül. Mais la *Vulgate* seule parle de Python : le texte hébreu se sert du mot *ob*, que les *Septante* ont traduit par *engastrimuthon* [1].

Revenons à la magie. Les Juifs en firent le métier dès qu'ils furent répandus dans le monde. Le sabbat des sorciers en est une preuve parlante, et le bouc avec lequel les sorcières étaient supposées s'accoupler vient de cet ancien commerce que les Juifs eurent avec les boucs dans le désert ; ce qui leur est reproché dans le *Lévitique*, chapitre XVII.

Il n'y a guère eu parmi nous de procès criminels de sorciers, sans qu'on y ait impliqué quelque Juif.

1. L'auteur était trop modeste pour expliquer ici par quel endroit parlait cette sorcière. C'est le même par lequel la pythonisse de Delphes recevait l'esprit divin ; et voilà pourquoi la *Vulgate* a traduit le mot *ob* par *Python* ; elle a voulu ménager la modestie des lecteurs, qu'une traduction littérale aurait pu blesser. (*Éd. de Kehl.*)

Les Romains, tout éclairés qu'ils étaient du temps d'Auguste, s'infatuaient encore des sortilèges tout comme nous. Voyez l'églogue (VIII) de Virgile, intitulée *Pharmaceutria* (vers 69-97-98) :

Carmina vel cœlo possunt deducere lunam.

« La voix de l'enchanteur fait descendre la lune. »

His ego sæpe lupum fieri et se condere silvis
Mœrim, sæpe animas imis exire sepulcris.

« Mœris, devenu loup, se cachait dans les bois :
Du creux de leur tombeau j'ai vu sortir les âmes. »

On s'étonne que Virgile passe aujourd'hui à Naples pour un sorcier : il n'en faut pas chercher la raison ailleurs que dans cette églogue.

Horace reproche à Sagana et à Canidia leurs horribles sortilèges. Les premières têtes de la république furent infectées de ces imaginations funestes. Sextus, le fils du grand Pompée, immola un enfant dans un de ces enchantements.

Les philtres pour se faire aimer étaient une magie plus douce; les Juifs étaient en possession de les vendre aux dames romaines. Ceux de cette nation qui ne pouvaient devenir de riches courtiers faisaient des prophéties ou des philtres.

Toutes ces extravagances, ou ridicules, ou affreuses, se perpétuèrent chez nous, et il n'y a pas un siècle qu'elles sont décréditées. Des missionnaires ont été tout étonnés de trouver ces extravagances au bout du monde; ils ont plaint les peuples à qui le démon les inspirait. Eh ! mes amis, que ne restiez-vous dans votre patrie ? vous n'y auriez pas trouvé plus de diables, mais vous y auriez trouvé tout autant de sottises.

Vous auriez vu des milliers de misérables assez insensés pour se croire sorciers, et des juges assez imbéciles et assez barbares pour les condamner aux flammes. Vous auriez vu une jurisprudence établie en Europe sur la magie, comme on a des lois sur le larcin et sur le meurtre : jurisprudence fondée sur les décisions des conciles. Ce qu'il y avait de pis, c'est que les peuples, voyant que la magistrature et l'Église croyaient à la magie, n'en étaient que plus invinciblement persuadés de son existence : par conséquent, plus on poursuivait les sorciers, plus il s'en formait. D'où venait une erreur si funeste et si générale ? de l'ignorance : et cela prouve que ceux qui détrompent les hommes sont leurs véritables bienfaiteurs.

On a dit que le consentement de tous les hommes était une preuve de la vérité. Quelle preuve ! Tous les peuples ont cru à la magie, à l'astrologie, aux oracles, aux influences de la lune. Il eût fallu dire au moins que le consentement de tous les sages était, non pas une preuve, mais une espèce de probabilité. Et quelle probabilité encore ! Tous les sages ne croyaient-ils pas, avant Copernic, que la terre était immobile au centre du monde ?

Aucun peuple n'est en droit de se moquer d'un autre. Si Rabelais appelle Picatrix *mon révérend père en diable*, parce qu'on enseignait

la magie à Tolède, à Salamanque, et à Séville, les Espagnols peuvent reprocher aux Français le nombre prodigieux de leurs sorciers.

La France est peut-être, de tous les pays, celui qui a le plus uni la cruauté et le ridicule. Il n'y a point de tribunal en France qui n'ait fait brûler beaucoup de magiciens. Il y avait dans l'ancienne Rome des fous qui pensaient être sorciers; mais on ne trouva point de barbares qui les brûlassent.

XXXVI. *Des victimes humaines.* — Les hommes auraient été trop heureux s'ils n'avaient été que trompés; mais le temps, qui tantôt corrompt les usages et tantôt les rectifie, ayant fait couler le sang des animaux sur les autels, des prêtres, bouchers accoutumés au sang, passèrent des animaux aux hommes; et la superstition, fille dénaturée de la religion, s'écarta de la pureté de sa mère, au point de forcer les hommes à immoler leurs propres enfants, sous prétexte qu'il fallait donner à Dieu ce qu'on avait de plus cher.

Le premier sacrifice de cette nature, dont la mémoire se soit conservée, fut celui de Jéhud chez les Phéniciens, qui, si l'on en croit les fragments de Sanchoniathon, fut immolé par son père Hillu environ deux mille ans avant notre ère. C'était un temps où les grands États étaient déjà établis, où la Syrie, la Chaldée, l'Égypte, étaient très-florissantes; et déjà en Égypte, suivant Diodore, on immolait à Osiris les hommes roux; Plutarque prétend qu'on les brûlait vifs. D'autres ajoutent qu'on noyait une fille dans le Nil, pour obtenir de ce fleuve un plein débordement qui ne fût ni trop fort ni trop faible.

Ces abominables holocaustes s'établirent dans presque toute la terre. Pausanias prétend que Lycaon immola le premier des victimes humaines en Grèce. Il fallait bien que cet usage fût reçu du temps de la guerre de Troie, puisque Homère fait immoler par Achille douze Troyens à l'ombre de Patrocle. Homère eût-il osé dire une chose si horrible? n'aurait-il pas craint de révolter tous ses lecteurs, si de tels holocaustes n'avaient pas été en usage? Tout poëte peint les mœurs de son pays.

Je ne parle pas du sacrifice d'Iphigénie, et de celui d'Idamante, fils d'Idoménée: vrais ou faux, ils prouvent l'opinion régnante. On ne peut guère révoquer en doute que les Scythes de la Tauride immolassent des étrangers.

Si nous descendons à des temps plus modernes, les Tyriens et les Carthaginois, dans les grands dangers, sacrifiaient un homme à Saturne. On en fit autant en Italie; et les Romains eux-mêmes, qui condamnèrent ces horreurs, immolèrent deux Gaulois et deux Grecs pour expier le crime d'une vestale. Plutarque confirme cette affreuse vérité dans ses *Questions sur les Romains*.

Les Gaulois, les Germains, eurent cette horrible coutume. Les druides brûlaient des victimes humaines dans de grandes figures d'osier: des sorcières, chez les Germains, égorgeaient les hommes dévoués à la mort, et jugeaient de l'avenir par le plus ou le moins de rapidité du sang qui coulait de la blessure.

Je crois bien que ces sacrifices étaient rares : s'ils avaient été fréquents, si on en avait fait des fêtes annuelles, si chaque famille avait eu continuellement à craindre que les prêtres vinssent choisir la plus belle fille ou le fils aîné de la maison, pour lui arracher le cœur saintement sur une pierre consacrée, on aurait bientôt fini par immoler les prêtres eux-mêmes. Il est très-probable que ces saints parricides ne se commettaient que dans une nécessité pressante, dans les grands dangers, où les hommes sont subjugués par la crainte, et où la fausse idée de l'intérêt public forçait l'intérêt particulier à se taire.

Chez les brames, toutes les veuves ne se brûlaient pas toujours sur les corps de leurs maris. Les plus dévotes et les plus folles firent de temps immémorial et font encore cet étonnant sacrifice. Les Scythes immolèrent quelquefois aux mânes de leurs kans les officiers les plus chéris de ces princes. Hérodote décrit en détail la manière dont on préparait leurs cadavres pour en former un cortége autour du cadavre royal; mais il ne paraît point par l'histoire que cet usage ait duré longtemps.

Si nous lisions l'histoire des Juifs écrite par un auteur d'une autre nation, nous aurions peine à croire qu'il y ait eu en effet un peuple fugitif d'Égypte qui soit venu par ordre exprès de Dieu immoler sept ou huit petites nations qu'il ne connaissait pas, égorger sans miséricorde toutes les femmes, les vieillards, et les enfants à la mamelle, et ne réserver que les petites filles; que ce peuple saint ait été puni de son dieu, quand il avait été assez criminel pour épargner un seul homme dévoué à l'anathème. Nous ne croirions pas qu'un peuple si abominable eût pu exister sur la terre; mais, comme cette nation elle-même nous rapporte tous ces faits dans ses livres saints, il faut la croire.

Je ne traite point ici la question si ces livres ont été inspirés. Notre sainte Église, qui a les Juifs en horreur, nous apprend que les livres juifs ont été dictés par le Dieu créateur et père de tous les hommes; je ne puis en former aucun doute, ni me permettre même le moindre raisonnement.

Il est vrai que notre faible entendement ne peut concevoir dans Dieu une autre sagesse, une autre justice, une autre bonté, que celle dont nous avons l'idée; mais enfin, il a fait ce qu'il a voulu; ce n'est pas à nous de le juger; je m'en tiens toujours au simple historique.

Les Juifs ont une loi par laquelle il leur est expressément ordonné de n'épargner aucune chose, aucun homme dévoué au Seigneur. « On ne pourra le racheter, il faut qu'il meure, » dit la loi du *Lévitique*, au chapitre XXVII. C'est en vertu de cette loi qu'on voit Jephté immoler sa propre fille, et le prêtre Samuel couper en morceaux le roi Agag [1]. *Le*

1. Des critiques ont prétendu qu'il n'était pas sûr que Samuel fût prêtre. Mais comment, n'étant point prêtre, se serait-il arrogé le droit de sacrer Saül et David ? Si ce n'est pas en qualité de prêtre qu'il immola Agag, c'est donc en qualité d'assassin ou de bourreau. Si Samuel n'était pas prêtre, que devient l'autorité de son exemple employée tant de fois par les théologiens, pour prouver que les prêtres ont le droit non-seulement de sacrer les rois, mais

Pentateuque nous dit que dans le petit pays de Madian, qui est environ de neuf lieues carrées, les Israélites ayant trouvé six cent soixante et quinze mille brebis, soixante et douze mille bœufs, soixante et un mille ânes, et trente-deux mille filles vierges, Moïse commanda qu'on massacrât tous les hommes, toutes les femmes, et tous les enfants, mais qu'on gardât les filles, dont trente-deux seulement furent immolées[1]. Ce qu'il y a de remarquable dans ce dévouement, c'est que ce même Moïse était gendre du grand prêtre des Madianites, Jéthro, qui lui avait rendu les plus grands services, et qui l'avait comblé de bienfaits.

Le même livre nous dit que Josué, fils de Nun, ayant passé avec sa horde la rivière du Jourdain à pied sec, et ayant fait tomber au son des trompettes les murs de Jéricho dévoués à l'anathème, il fit périr tous les habitants dans les flammes; qu'il conserva seulement Rahab *la prostituée*, et sa famille, qui avait caché les espions du saint peuple : que le même Josué dévoua à la mort douze mille habitants de la ville de Haï; qu'il immola au Seigneur trente et un rois du pays, tous soumis à l'anathème, et qui furent pendus. Nous n'avons rien de comparable à ces assassinats religieux dans nos derniers temps, si ce n'est peut-être la Saint-Barthélemy et les massacres d'Irlande.

Ce qu'il y a de triste, c'est que plusieurs personnes doutent que les Juifs aient trouvé six cent soixante et quinze mille brebis, et trente-deux mille filles pucelles dans le village d'un désert au milieu des rochers; et que personne ne doute de la Saint-Barthélemy. Mais ne cessons de répéter combien les lumières de notre raison sont impuissantes pour nous éclairer sur les étranges événements de l'antiquité, et sur les raisons que Dieu, maître de la vie et de la mort, pouvait avoir de choisir le peuple juif pour exterminer le peuple cananéen.

XXXVII. *Des mystères de Cérès-Éleusine.* — Dans le chaos des superstitions populaires, qui auraient fait de presque tout le globe un

d'en sacrer d'autres, quand ceux qu'ils ont oints les premiers ne leur conviennent plus, et même de traiter les rois indociles, comme le doux Samuel a traité l'impie Agag? (*Éd. de Kehl.*)

1. On a prétendu que ces trente-deux filles furent seulement destinées au service du tabernacle; mais si on lit attentivement le livre des *Nombres*, où cette histoire est rapportée, on verra que le sens de M. de Voltaire est le plus naturel. Les Israélites avaient massacré tous les mâles en état de porter les armes, et n'avaient réservé que les femmes et les enfants. Moïse leur en fait des reproches violents; il leur ordonne de sang-froid, plusieurs jours après la bataille, d'égorger les enfants mâles et toutes les femmes qui ne sont pas vierges. Après avoir commandé le meurtre, il prescrit aux meurtriers la méthode de se purifier. Il a oublié seulement de nous transmettre la manière dont les Juifs s'y prenaient pour distinguer une vierge d'une fille qui ne l'était pas. Ainsi, il est clair que l'on peut, sans faire injure au caractère de Moïse, croire qu'après avoir ordonné le massacre de quarante mille, tant enfants mâles que femmes, il n'a pas hésité à ordonner le sacrifice de trente-deux filles. Comment imagine-t-on que les Juifs aient pu consacrer au service du tabernacle trente-deux filles étrangères et idolâtres? D'ailleurs la portion des prêtres avait été réglée à part, et ils ne se seraient pas contentés de trente-deux vierges. (Voyez paragraphe 19 de l'ouvrage intitulé : *Un Chrétien contre six Juifs*, dans les *Mélanges*, année 1776.) (*Éd. de Kehl.*)

vaste repaire de bêtes féroces, il y eut une institution salutaire qui empêcha une partie du genre humain de tomber dans un entier abrutissement; ce fut celle des mystères et des expiations. Il était impossible qu'il ne se trouvât des esprits doux et sages parmi tant de fous cruels, et qu'il n'y eût des philosophes qui tâchassent de ramener les hommes à la raison et à la morale.

Ces sages se servirent de la superstition même pour en corriger les abus énormes, comme on emploie le cœur des vipères pour guérir de leurs morsures; on mêla beaucoup de fables avec des vérités utiles, et les vérités se soutinrent par les fables.

On ne connaît plus les mystères de Zoroastre. On sait peu de chose de ceux d'Isis; mais nous ne pouvons douter qu'ils n'annonçassent le grand système d'une vie future, car Celse dit à Origène, livre VIII : « Vous vous vantez de croire des peines éternelles; et tous les ministres des mystères ne les annoncèrent-ils pas aux initiés ? »

L'unité de Dieu était le grand dogme de tous les mystères. Nous avons encore la prière des prêtresses d'Isis, conservée dans Apulée, et que j'ai citée en parlant des mystères égyptiens.

Les cérémonies mystérieuses de Cérès furent une imitation de celles d'Isis. Ceux qui avaient commis des crimes les confessaient et les expiaient : on jeûnait, on se purifiait, on donnait l'aumône. Toutes les cérémonies étaient tenues secrètes, sous la religion du serment, pour les rendre plus vénérables. Les mystères se célébraient la nuit pour inspirer une sainte horreur. On y représentait des espèces de tragédies, dont le spectacle étalait aux yeux le bonheur des justes et les peines des méchants. Les plus grands hommes de l'antiquité, les Platon, les Cicéron, ont fait l'éloge de ces mystères, qui n'étaient pas encore dégénérés de leur pureté première.

De très-savants hommes ont prétendu que le sixième livre de *l'Énéide* n'est que la peinture de ce qui se pratiquait dans ces spectacles si secrets et si renommés. Virgile n'y parle point, à la vérité, du Demiourgos qui représentait le Créateur; mais il fait voir dans le vestibule, dans l'avant-scène, les enfants que leurs parents avaient laissés périr, et c'était un avertissement aux pères et mères.

Continuo auditæ voces, vagitus et ingens, etc.
Virg., *Énéide*, liv. VI, v. 426.

Ensuite paraissait Minos qui jugeait les morts. Les méchants étaient entraînés dans le Tartare, et les justes conduits dans les Champs-Élysées. Ces jardins étaient tout ce qu'on avait inventé de mieux pour les hommes ordinaires. Il n'y avait que les héros demi-dieux à qui on accordait l'honneur de monter au ciel. Toute religion adopta un jardin pour la demeure des justes; et même, quand les esséniens, chez le peuple juif, reçurent le dogme d'une autre vie, ils crurent que les bons iraient après la mort dans des jardins au bord de la mer; car, pour les pharisiens, ils adoptèrent la métempsycose, et non la résurrection. S'il est permis de citer l'histoire sacrée de Jésus-Christ parmi tant de choses profanes, nous remarquerons qu'il dit au voleur repentant :

« Tu seras aujourd'hui avec moi dans le jardin [1]. » Il se conformait en cela au langage de tous les hommes.

Les mystères d'Éleusine devinrent les plus célèbres. Une chose très-remarquable, c'est qu'on y lisait le commencement de la théogonie de Sanchoniathon le Phénicien; c'est une preuve que Sanchoniathon avait annoncé un Dieu suprême, créateur et gouverneur du monde. C'était donc cette doctrine qu'on dévoilait aux initiés imbus de la créance du polythéisme. Supposons parmi nous un peuple superstitieux qui serait accoutumé dès sa tendre enfance à rendre à la Vierge, à saint Joseph, et aux autres saints, le même culte qu'à Dieu le Père; il serait peut-être dangereux de vouloir le détromper tout d'un coup; il serait sage de révéler d'abord aux plus modérés, aux plus raisonnables, la distance infinie qui est entre Dieu et les créatures : c'est précisément ce que firent les mystagogues. Les participants aux mystères s'assemblaient dans le temple de Cérès, et l'hiérophante leur apprenait qu'au lieu d'adorer Cérès conduisant Triptolème sur un char traîné par des dragons, il fallait adorer le dieu qui nourrit les hommes, et qui a permis que Cérès et Triptolème missent l'agriculture en honneur.

Cela est si vrai, que l'hiérophante commençait par réciter les vers de l'ancien Orphée : « Marchez dans la voie de la justice, adorez le seul maître de l'univers; il est un; il est seul par lui-même, tous les êtres lui doivent leur existence; il agit dans eux et par eux; il voit tout, et jamais il n'a été vu des yeux mortels. »

J'avoue que je ne conçois pas comment Pausanias peut dire que ces vers ne valent pas ceux d'Homère; il faut convenir que, du moins pour le sens, ils valent beaucoup mieux que *l'Iliade* et *l'Odyssée* entières.

Il faut avouer que l'évêque Warburton, quoique très-injuste dans plusieurs de ses décisions audacieuses, donne beaucoup de force à tout ce que je viens de dire de la nécessité de cacher le dogme de l'unité de Dieu à un peuple entêté du polythéisme. Il remarque, d'après Plutarque, que le jeune Alcibiade, ayant assisté à ces mystères, ne fit aucune difficulté d'insulter aux statues de Mercure, dans une partie de débauche avec plusieurs de ses amis, et que le peuple en fureur demanda la condamnation d'Alcibiade.

Il fallait donc alors la plus grande discrétion pour ne pas choquer les préjugés de la multitude. Alexandre lui-même (si cette anecdote n'est pas apocryphe), ayant obtenu en Égypte, de l'hiérophante des mystères, la permission de mander à sa mère le secret des initiés, la conjura en même temps de brûler sa lettre après l'avoir lue, pour ne pas irriter les Grecs.

Ceux qui, trompés par un faux zèle, ont prétendu depuis que ces mystères n'étaient que des débauches infâmes, devaient être détrompés par le mot même qui répond à *initiés* : il veut dire qu'on commençait une nouvelle vie.

1. Luc, chap. XXIII.

Une preuve encore sans réplique que ces mystères n'étaient célébrés que pour inspirer la vertu aux hommes, c'est la formule par laquelle on congédiait l'assemblée. On prononçait, chez les Grecs, les deux anciens mots phéniciens *Koftomphet*, « veillez et soyez purs. » (Warburton, *Lég. de Moïse*, livre I.) Enfin, pour dernière preuve, c'est que l'empereur Néron, coupable de la mort de sa mère, ne put être reçu à ces mystères quand il voyagea dans la Grèce : le crime était trop énorme; et, tout empereur qu'il était, les initiés n'auraient pas voulu l'admettre. Zosime dit aussi que Constantin ne put trouver des prêtres païens qui voulussent le purifier et l'absoudre de ses parricides.

Il y avait donc en effet chez les peuples qu'on nomme païens, gentils, idolâtres, une religion très-pure; tandis que les peuples et les prêtres avaient des usages honteux, des cérémonies puériles, des doctrines ridicules, et que même ils versaient quelquefois le sang humain en l'honneur de quelques dieux imaginaires, méprisés et détestés par les sages.

Cette religion pure consistait dans l'aveu de l'existence d'un Dieu suprême, de sa providence et de sa justice. Ce qui défigurait ces mystères, c'était, si l'on en croit Tertullien, la cérémonie de la régénération. Il fallait que l'initié parût ressusciter; c'était le symbole du nouveau genre de vie qu'il devait embrasser. On lui présentait une couronne, il la foulait aux pieds; l'hiérophante levait sur lui le couteau sacré : l'initié, qu'on feignait de frapper, feignait aussi de tomber mort; après quoi il paraissait ressusciter. Il y a encore chez les francs-maçons un reste de cette ancienne cérémonie.

Pausanias, dans ses *Arcadiques*, nous apprend que, dans plusieurs temples d'Éleusine, on flagellait les pénitents, les initiés; coutume odieuse, introduite longtemps après dans plusieurs églises chrétiennes. Je ne doute pas que dans tous ces mystères, dont le fond était si sage et si utile, il n'entrât beaucoup de superstitions condamnables. Les superstitions conduisirent à la débauche, qui amena le mépris. Il ne resta enfin de tous ces anciens mystères que des troupes de gueux que nous avons vus, sous le nom d'Égyptiens et de Bohèmes, courir l'Europe avec des castagnettes; danser la danse des prêtres d'Isis; vendre du baume; guérir la gale et en être couverts; dire la bonne aventure, et voler des poules. Telle a été la fin de ce qu'on a eu de plus sacré dans la moitié de la terre connue.

XXXVIII. *Des Juifs au temps où ils commencèrent à être connus.* — Nous toucherons le moins que nous pourrons à ce qui est divin dans l'histoire des Juifs; ou si nous sommes forcés d'en parler, ce n'est qu'autant que leurs miracles ont un rapport essentiel à la suite des événements. Nous avons pour les prodiges continuels qui signalèrent tous les pas de cette nation, le respect qu'on leur doit; nous les croyons avec la foi raisonnable qu'exige l'Église substituée à la synagogue; nous ne les examinons pas; nous nous en tenons toujours à l'historique. Nous parlerons des Juifs comme nous parlerions des Scythes et des Grecs, en pesant les probabilités et en discutant les faits. Personne

au monde n'ayant écrit leur histoire qu'eux-mêmes avant que les Romains détruisissent leur petit État, il faut ne consulter que leurs annales.

Cette nation est des plus modernes, à ne la regarder, comme les autres peuples, que depuis le temps où elle forme un établissement, et où elle possède une capitale. Les Juifs ne paraissent considérés de leurs voisins que du temps de Salomon, qui était à peu près celui d'Hésiode et d'Homère, et des premiers archontes d'Athènes.

Le nom de Salomoh, ou Soleiman, est fort connu des Orientaux; mais celui de David ne l'est point; de Saül, encore moins. Les Juifs, avant Saül, ne paraissent qu'une horde d'Arabes du désert, si peu puissants, que les Phéniciens les traitaient à peu près comme les Lacédémoniens traitaient les ilotes. C'étaient des esclaves auxquels il n'était pas permis d'avoir des armes : ils n'avaient pas le droit de forger le fer, pas même celui d'aiguiser les socs de leurs charrues et le tranchant de leurs cognées; il fallait qu'ils allassent à leurs maîtres pour les moindres ouvrages de cette espèce. Les Juifs le déclarent dans le livre de Samuel, et ils ajoutent qu'ils n'avaient ni épée ni javelot dans la bataille que Saül et Jonathas donnèrent à Béthaven, contre les Phéniciens, ou Philistins, journée où il est rapporté que Saül fit serment d'immoler au Seigneur celui qui aurait mangé pendant le combat.

Il est vrai qu'avant cette bataille gagnée sans armes il est dit, au chapitre précédent[1], que Saül, avec une armée de trois cent trente mille hommes, défit entièrement les Ammonites; ce qui semble ne se pas accorder avec l'aveu qu'ils n'avaient ni javelot, ni épée, ni aucune arme. D'ailleurs, les plus grands rois ont eu rarement à la fois trois cent trente mille combattants effectifs. Comment les Juifs, qui semblent errants et opprimés dans ce petit pays, qui n'ont pas une ville fortifiée, pas une arme, pas une épée, ont-ils mis en campagne trois cent trente mille soldats? Il y avait là de quoi conquérir l'Asie et l'Europe. Laissons à des auteurs savants et respectables le soin de concilier ces contradictions apparentes, que des lumières supérieures font disparaître; respectons ce que nous sommes tenus de respecter, et remontons à l'histoire des Juifs par leurs propres écrits.

XXXIX. *Des Juifs en Égypte.* — Les annales des Juifs disent que cette nation habitait sur les confins de l'Égypte dans les temps ignorés; que son séjour était dans le petit pays de Gossen, ou Gessen, vers le mont Casius et le lac Sirbon. C'est là que sont encore les Arabes qui viennent en hiver paître leurs troupeaux dans la Basse-Égypte. Cette nation n'était composée que d'une seule famille, qui, en deux cent cinq années, produisit un peuple d'environ trois millions de personnes; car, pour fournir six cent mille combattants que *la Genèse* compte au sortir de l'Égypte, il faut des femmes, des filles et des vieillards. Cette multiplication contre l'ordre de la nature est un des miracles que Dieu daigna faire en faveur des Juifs.

1. I. *Rois*, chap. XI, v. 8, 11.

C'est en vain qu'une foule de savants hommes s'étonne que le roi d'Égypte ait ordonné à deux sages-femmes de faire périr tous les enfants mâles des Hébreux; que la fille du roi, qui demeurait à Memphis, soit venue se baigner loin de Memphis, dans un bras du Nil, où jamais personne ne se baigne à cause des crocodiles. C'est en vain qu'ils font des objections sur l'âge de quatre-vingts ans auquel Moïse était déjà parvenu avant d'entreprendre de conduire un peuple entier hors d'esclavage.

Ils disputent sur les dix plaies d'Égypte, ils disent que les magiciens du royaume ne pouvaient faire les mêmes miracles que l'envoyé de Dieu; et que, si Dieu leur donnait ce pouvoir, il semblait agir contre lui-même. Ils prétendent que Moïse ayant changé toutes les eaux en sang, il ne restait plus d'eau pour que les magiciens pussent faire la même métamorphose.

Ils demandent comment Pharaon put poursuivre les Juifs avec une cavalerie nombreuse, après que tous les chevaux étaient morts dans les cinquième, sixième, septième et dixième plaies. Ils demandent pourquoi six cent mille combattants s'enfuirent ayant Dieu à leur tête, et pouvant combattre avec avantage des Égyptiens dont tous les premiers-nés avaient été frappés de mort. Ils demandent encore pourquoi Dieu ne donna pas la fertile Égypte à son peuple chéri, au lieu de le faire errer quarante ans dans d'affreux déserts.

On n'a qu'une seule réponse à toutes ces objections sans nombre; et cette réponse est : Dieu l'a voulu, l'Église le croit, et nous devons le croire. C'est en quoi cette histoire diffère des autres. Chaque peuple a ses prodiges; mais tout est prodige chez le peuple juif; et on peut dire que cela devait être ainsi, puisqu'il était conduit par Dieu même. Il est clair que l'histoire de Dieu ne doit point ressembler à celle des hommes. C'est pourquoi nous ne rapporterons aucun de ces faits surnaturels dont il n'appartient qu'à l'Esprit saint de parler; encore moins oserons-nous tenter de les expliquer. Examinons seulement le peu d'événements qui peuvent être soumis à la critique.

XL. *De Moïse, considéré simplement comme chef d'une nation.* — Le maître de la nature donne seul la force au bras qu'il daigne choisir. Tout est surnaturel dans Moïse. Plus d'un savant l'a regardé comme un politique très-habile : d'autres ne voient en lui qu'un roseau faible dont la main divine daigne se servir pour faire le destin des empires. Qu'est-ce en effet qu'un vieillard de quatre-vingts ans pour entreprendre de conduire par lui-même tout un peuple, sur lequel il n'a aucun droit? Son bras ne peut combattre, et sa langue ne peut articuler. Il est peint décrépit et bègue. Il ne conduit ses suivants que dans des solitudes affreuses pendant quarante années : il veut leur donner un établissement, et il ne leur en donne aucun. A suivre sa marche dans les déserts de Sur, de Sin, d'Oreb, de Sinaï, de Pharan, de Cadès-Barné, et à le voir rétrograder jusque vers l'endroit d'où il était parti, il serait difficile de le regarder comme un grand capitaine. Il est à la tête de six cent mille combattants, et il ne pourvoit ni aux vêtements ni à la sub-

sistance de ses troupes. Dieu fait tout, Dieu remédie à tout; il nourrit, il vêtit le peuple par des miracles. Moïse n'est donc rien par lui-même, et son impuissance montre qu'il ne peut être guidé que par le bras du Tout-Puissant; aussi nous ne considérons en lui que l'homme, et non le ministre de Dieu. Sa personne, en cette qualité, est l'objet d'une recherche plus sublime.

Il veut aller au pays des Cananéens, à l'occident du Jourdain, dans la contrée de Jéricho, qui est, dit-on, un bon terroir à quelques égards; et, au lieu de prendre cette route, il tourne à l'orient, entre Ésiongaber et la mer Morte, pays sauvage, stérile, hérissé de montagnes sur lesquelles il ne croît pas un arbuste, et où l'on ne trouve point de fontaine, excepté quelques petits puits d'eau salée. Les Cananéens ou Phéniciens, sur le bruit de cette irruption d'un peuple étranger, viennent le battre dans ces déserts vers Cadès-Barné. Comment se laisse-t-il battre à la tête de six cent mille soldats, dans un pays qui ne contient pas aujourd'hui deux ou trois mille habitants? Au bout de trente-neuf ans il remporte deux victoires; mais il ne remplit aucun objet de sa légation : lui et son peuple meurent avant que d'avoir mis le pied dans le pays qu'il voulait subjuguer.

Un législateur, selon nos notions communes, doit se faire aimer et craindre; mais il ne doit pas pousser la sévérité jusqu'à la barbarie : il ne doit pas, au lieu d'infliger par les ministres de la loi quelques supplices aux coupables, faire égorger au hasard une grande partie de sa nation par l'autre.

Se pourrait-il qu'à l'âge de près de six-vingts ans, Moïse, n'étant conduit que par lui-même, eût été si inhumain, si endurci au carnage, qu'il eût commandé aux lévites de massacrer, sans distinction, leurs frères, jusqu'au nombre de vingt-trois mille, pour la prévarication de son propre frère, qui devait plutôt mourir que de faire un veau pour être adoré? Quoi! après cette indigne action, son frère est grand pontife, et vingt-trois mille hommes sont massacrés!

Moïse avait épousé une Madianite, fille de Jéthro, grand prêtre de Madian, dans l'Arabie Pétrée; Jéthro l'avait comblé de bienfaits; il lui avait donné son fils pour lui servir de guide dans les déserts : par quelle étrange opposée à la politique (à ne juger que par nos faibles notions) Moïse aurait-il pu immoler vingt-quatre mille hommes de sa nation, sous prétexte qu'on a trouvé un Juif couché avec une Madianite? Et comment peut-on dire, après ces étonnantes boucheries, que « Moïse était le plus doux de tous les hommes? » Avouons qu'humainement parlant, ces horreurs révoltent la raison et la nature. Mais si nous considérons dans Moïse le ministre des desseins et des vengeances de Dieu, tout change alors à nos yeux; ce n'est point un homme qui agit en homme, c'est l'instrument de la Divinité, à laquelle nous n'avons aucun compte à demander : nous ne devons qu'adorer, et nous taire.

Si Moïse avait institué sa religion de lui-même, comme Zoroastre, Thaut, les premiers brames, Numa, Mahomet, et tant d'autres, nous pourrions lui demander pourquoi il ne s'est pas servi dans sa religion du moyen le plus efficace et le plus utile, pour mettre un frein à la

cupidité et au crime; pourquoi il n'a pas annoncé expressément l'immortalité de l'âme, les peines et les récompenses après la mort; dogmes reçus dès longtemps en Égypte, en Phénicie, en Mésopotamie, en Perse, et dans l'Inde. « Vous avez été instruit, lui dirions-nous, dans la sagesse des Égyptiens; vous êtes législateur, et vous négligez absolument le dogme principal des Égyptiens, le dogme le plus nécessaire aux hommes, croyance si salutaire et si sainte, que vos propres Juifs, tout grossiers qu'ils étaient, l'ont embrassée longtemps après vous; du moins elle fut adoptée en partie par les esséniens et les pharisiens, au bout de mille années. »

Cette objection accablante contre un législateur ordinaire tombe et perd, comme on voit, toute sa force, quand il s'agit d'une loi donnée par Dieu même, qui, ayant daigné être le roi du peuple juif, le punissait et le récompensait temporellement, et qui ne voulait lui révéler la connaissance de l'immortalité de l'âme, et les supplices éternels de l'enfer, que dans les temps marqués par ses décrets. Presque tout événement purement humain, chez le peuple juif, est le comble de l'horreur; tout ce qui est divin est au-dessus de nos faibles idées : l'un et l'autre nous réduisent toujours au silence.

Il s'est trouvé des hommes d'une science profonde qui ont poussé le pyrrhonisme de l'histoire jusqu'à douter qu'il y ait eu un Moïse; sa vie, qui est toute prodigieuse depuis son berceau jusqu'à son sépulcre, leur a paru une imitation des anciennes fables arabes, et particulièrement de celle de l'ancien Bacchus[1]. Ils ne savent en quel temps placer Moïse; le nom même du Pharaon, ou roi d'Égypte, sous lequel on le fait vivre, est inconnu. Nul monument, nulles traces ne nous restent du pays dans lequel on le fait voyager. Il leur paraît impossible que Moïse ait gouverné deux ou trois millions d'hommes, pendant quarante ans, dans des déserts inhabitables, où l'on trouve à peine aujourd'hui deux ou trois hordes vagabondes qui ne composent pas trois à quatre mille hommes. Nous sommes bien loin d'adopter ce sentiment téméraire, qui saperait tous les fondements de l'ancienne histoire du peuple juif.

Nous n'adhérons pas non plus à l'opinion d'Aben-Esra, de Maimonide, de Nugnès, de l'auteur des *Cérémonies judaïques;* quoique le docte Le Clerc, Middleton, les savants connus sous le titre de *théologiens de Hollande*, et même le grand Newton, aient fortifié ce sentiment. Ces illustres savants prétendent que ni Moïse ni Josué ne purent écrire les livres qui leur sont attribués : ils disent que leurs histoires et leurs lois auraient été gravées sur la pierre, si en effet elles avaient existé; que cet art exige des soins prodigieux, et qu'il n'était pas possible de le cultiver dans des déserts. Ils se fondent, comme on peut le voir ailleurs, sur des anticipations, sur des contradictions apparentes. Nous embrassons, contre ces grands hommes, l'opinion commune, qui est celle de la Synagogue et de l'Église, dont nous reconnaissons l'infaillibilité.

Ce n'est pas que nous osions accuser les Le Clerc, les Middleton, les

1. Voyez ci-devant l'article BACCHUS, n° XXVIII.

Newton, d'impiété; à Dieu ne plaise! Nous sommes convaincu que, si les livres de Moïse et de Josué, et le reste du *Pentateuque*, ne leur paraissaient pas être de la main de ces héros israélites, ils n'en ont pas été moins persuadés que ces livres sont inspirés. Ils reconnaissent le doigt de Dieu à chaque ligne dans *la Genèse*, dans *Josué*, dans *Samson*, dans *Ruth*. L'écrivain juif n'a été, pour ainsi dire, que le secrétaire de Dieu; c'est Dieu qui a tout dicté. Newton sans doute n'a pu penser autrement; on le sent assez. Dieu nous préserve de ressembler à ces hypocrites pervers qui saisissent tous les prétextes d'accuser tous les grands hommes d'irréligion, comme on les accusait autrefois de magie! Nous croirions non-seulement agir contre la probité, mais insulter cruellement la religion chrétienne, si nous étions assez abandonnés pour vouloir persuader au public que les plus savants hommes et les plus grands génies de la terre ne sont pas de vrais chrétiens. Plus nous respectons l'Église, à laquelle nous sommes soumis, plus nous pensons que cette Église tolère les opinions de ces savants vertueux avec la charité qui fait son caractère.

XLI. *Des Juifs après Moïse, jusqu'à Saül.* — Je ne recherche point pourquoi Josuah ou Josué, capitaine des Juifs, faisant passer sa horde de l'orient du Jourdain à l'occident, vers Jéricho, a besoin que Dieu suspende le cours de ce fleuve, qui n'a pas en cet endroit quarante pieds de largeur, sur lequel il était si aisé de jeter un pont de planches, et qu'il était plus aisé encore de passer à gué. Il y avait plusieurs gués à cette rivière; témoin celui auquel les Israélites égorgèrent les quarante-deux mille Israélites qui ne pouvaient prononcer *Shiboleth*.

Je ne demande point pourquoi Jéricho tombe au son des trompettes; ce sont de nouveaux prodiges que Dieu daigne faire en faveur du peuple dont il s'est déclaré le roi; cela n'est pas du ressort de l'histoire. Je n'examine point de quel droit Josué venait détruire des villages qui n'avaient jamais entendu parler de lui. Les Juifs disaient : « Nous descendons d'Abraham; Abraham voyagea chez vous il y a quatre cent quarante années; donc votre pays nous appartient; et nous devons égorger vos mères, vos femmes et vos enfants. »

Fabricius et Holstenius se sont fait l'objection suivante : Que dirait-on si un Norvégien venait en Allemagne avec quelques centaines de ses compatriotes, et disait aux Allemands : « Il y a quatre cents ans qu'un homme de notre pays, fils d'un potier, voyagea près de Vienne; ainsi l'Autriche nous appartient, et nous venons tout massacrer au nom du Seigneur? » Les mêmes auteurs considèrent que le temps de Josué n'est pas le nôtre; que ce n'est pas à nous à porter un œil profane dans les choses divines; et surtout que Dieu avait le droit de punir les péchés des Cananéens par les mains des Juifs.

Il est dit qu'à peine Jéricho est sans défense, que les Juifs immolent à leur Dieu tous les habitants, vieillards, femmes, filles, enfants à la mamelle, et tous les animaux, excepté une femme prostituée qui avait gardé chez elle les espions juifs, espions d'ailleurs inutiles, puisque les

murs devaient tomber au son des trompettes. Pourquoi tuer aussi tous les animaux qui pouvaient servir ?

A l'égard de cette femme, que *la Vulgate* appelle *meretrix*, apparemment elle mena depuis une vie plus honnête, puisqu'elle fut aïeule de David, et même du Sauveur des chrétiens qui ont succédé aux Juifs. Tous ces événements sont des figures, des prophéties, qui annoncent de loin la loi de grâce. Ce sont, encore une fois, des mystères auxquels nous ne touchons pas.

Le livre de Josué rapporte que ce chef, s'étant rendu maître d'une partie du pays de Canaan, fit pendre ses rois au nombre de trente-un; c'est-à-dire trente-un chefs de bourgades, qui avaient osé défendre leurs foyers, leurs femmes, et leurs enfants. Il faut se prosterner ici devant la Providence, qui châtiait les péchés de ces rois par le glaive de Josué.

Il n'est pas bien étonnant que les peuples voisins se réunissent contre les Juifs, qui, dans l'esprit des peuples aveuglés, ne pouvaient passer que pour des brigands exécrables, et non pour les instruments sacrés de la vengeance divine et du futur salut du genre humain. Ils furent réduits en esclavage par Cusan, roi de Mésopotamie. Il y a loin, il est vrai, de la Mésopotamie à Jéricho; il fallait donc que Cusan eût conquis la Syrie et une partie de la Palestine. Quoi qu'il en soit, ils sont esclaves huit années, et restent ensuite soixante-deux ans sans remuer. Ces soixante-deux ans sont une espèce d'asservissement, puisqu'il leur était ordonné par la loi de prendre tout le pays depuis la Méditerranée jusqu'à l'Euphrate; que tout ce vaste pays[1] leur était promis, et qu'assurément ils auraient été tentés de s'en emparer s'ils avaient été libres. Ils sont esclaves dix-huit années sous Eglon, roi des Moabites, assassiné par Aod; ils sont ensuite, pendant vingt années, esclaves d'un peuple cananéen qu'ils ne nomment pas, jusqu'au temps où la prophétesse guerrière, Débora, les délivre. Ils sont encore esclaves pendant sept ans jusqu'à Gédéon.

Ils sont esclaves dix-huit ans des Phéniciens, qu'ils appellent Philistins, jusqu'à Jephté. Ils sont encore esclaves des Phéniciens quarante années jusqu'à Saül. Ce qui peut confondre notre jugement, c'est qu'ils étaient esclaves du temps même de Samson, pendant qu'il suffisait à Samson d'une simple mâchoire d'âne pour tuer mille Philistins, et que Dieu opérait, par les mains de Samson, les plus étonnants prodiges.

Arrêtons-nous ici un moment pour observer combien de Juifs furent exterminés par leurs propres frères, ou par l'ordre de Dieu même, depuis qu'ils errèrent dans les déserts, jusqu'au temps où ils eurent un roi élu par le sort.

Les Lévites, après l'adoration du veau d'or, jeté en fonte par le frère de Moïse, égorgent.	23 000 Juifs.
Consumés par le feu, pour la révolte de Coré.	250
A reporter.	23 250

1. *Genèse*, chap. xv. v. 18; *Deutéronome*, chap. i, v. 7.

Report.....	23 250 Juifs.
Égorgés pour la même révolte.	14 700
Égorgés pour avoir eu commerce avec les filles madianites.	24 000
Égorgés au gué du Jourdain, pour n'avoir pas pu prononcer *Shiboleth*.	42 000
Tués par les Benjamites qu'on attaquait.	40 000
Benjamites tués par les autres tribus.	45 000
Lorsque l'arche fut prise par les Philistins, et que Dieu, pour les punir, les ayant affligés d'hémorroïdes, ils ramenèrent l'arche à Bethsamès, et qu'ils offrirent au Seigneur cinq anus d'or et cinq rats d'or; les Bethsamites, frappés de mort pour avoir regardé l'arche, au nombre de.	50 070
Somme totale.	**239 020 Juifs.**

BODLEIAN LIBRARY OXFORD

Voilà deux cent trente-neuf mille vingt Juifs exterminés par l'ordre de Dieu même, ou par leurs guerres civiles, sans compter ceux qui périrent dans le désert, et ceux qui moururent dans les batailles contre les Cananéens, etc.; ce qui peut aller à plus d'un million d'hommes.

Si on jugeait des Juifs comme des autres nations, on ne pourrait concevoir comment les enfants de Jacob auraient pu produire une race assez nombreuse pour supporter une telle perte. Mais Dieu qui les conduisait, Dieu qui les éprouvait et les punissait, rendit cette nation si différente en tout des autres hommes, qu'il faut la regarder avec d'autres yeux que ceux dont on examine le reste de la terre, et ne point juger de ces événements comme on juge des événements ordinaires.

XLII. *Des Juifs depuis Saül.* — Les Juifs ne paraissent pas jouir d'un sort plus heureux sous leurs rois que sous leurs juges.

Le premier roi, Saül, est obligé de se donner la mort. Isboseth et Miphiboseth, ses fils, sont assassinés.

David livre aux Gabaonites les petits-fils de Saül pour être mis en croix. Il ordonne à Salomon son fils de faire mourir Adonias son autre fils, et son général Joab. Le roi Asa fait tuer une partie du peuple dans Jérusalem. Baasa assassine Nadab, fils de Jéroboam, et tous ses parents. Jéhu assassine Joram et Ochosias, soixante et dix fils d'Achab, quarante-deux frères d'Ochosias, et tous leurs amis. Athalie assassine tous ses petits-fils, excepté Joas; elle est assassinée par le grand prêtre Joiadad. Joas est assassiné par ses domestiques, Amasias est tué. Zacharias est assassiné par Sellum, qui est assassiné par Manahem, lequel Manahem fait fendre le ventre à toutes les femmes grosses dans Tapsa. Phacéia, fils de Manahem, est assassiné par Phacée, fils de Roméli, qui est assassiné par Ozée, fils d'Ela. Manassé fait tuer un grand nombre de Juifs, et les Juifs assassinent Ammon, fils de Manassé, etc.

Au milieu de ces massacres, dix tribus enlevées par Salmanasar, roi des Babyloniens, sont esclaves et dispersées pour jamais, excepté quelques manœuvres qu'on garde pour cultiver la terre.

Il reste encore deux tribus, qui bientôt sont esclaves à leur tour pendant soixante et dix ans : au bout de ces soixante et dix ans, les deux tribus obtiennent de leurs vainqueurs et de leurs maîtres la permission de retourner à Jérusalem. Ces deux tribus, ainsi que le peu de Juifs qui peuvent être restés à Samarie avec les nouveaux habitants étrangers, sont toujours sujettes des rois de Perse.

Quand Alexandre s'empare de la Perse, la Judée est comprise dans ses conquêtes. Après Alexandre, les Juifs demeurèrent soumis tantôt aux Séleucides, ses successeurs en Syrie, tantôt aux Ptolémées, ses successeurs en Égypte; toujours assujettis, et ne se soutenant que par le métier de courtiers qu'ils faisaient dans l'Asie. Ils obtinrent quelques faveurs du roi d'Égypte Ptolémée Épiphane. Un Juif, nommé Joseph, devint fermier général des impôts sur la Basse-Syrie et la Judée, qui appartenaient à ce Ptolémée. C'est là l'état le plus heureux des Juifs: car c'est alors qu'ils bâtirent la troisième partie de leur ville, appelée depuis l'enceinte des Machabées, parce que les Machabées l'achevèrent.

Du joug du roi Ptolémée ils repassent à celui du roi de Syrie, Antiochus le Dieu. Comme ils s'étaient enrichis dans les fermes, ils devinrent audacieux, et se révoltèrent contre leur maître Antiochus. C'est le temps des Machabées, dont les Juifs d'Alexandrie ont célébré le courage et les grandes actions; mais les Machabées ne purent empêcher que le général d'Antiochus Eupator, fils d'Antiochus Épiphane, ne fît raser les murailles du temple, en laissant subsister seulement le sanctuaire, et qu'on ne fît trancher la tête au grand prêtre Onias, regardé comme l'auteur de la révolte.

Jamais les Juifs ne furent plus inviolablement attachés à leurs lois que sous les rois de Syrie; ils n'adorèrent plus de divinités étrangères : ce fut alors que leur religion fut irrévocablement fixée, et cependant ils furent plus malheureux que jamais, comptant toujours sur leur délivrance, sur les promesses de leurs prophètes, sur le secours de leur Dieu, mais abandonnés par la Providence, dont les décrets ne sont pas connus des hommes.

Ils respirèrent quelque temps par les guerres intestines des rois de Syrie; mais bientôt les Juifs eux-mêmes s'armèrent les uns contre les autres. Comme ils n'avaient point de rois, et que la dignité de grand sacrificateur était la première, c'était pour l'obtenir qu'il s'élevait de violents partis : on n'était grand prêtre que les armes à la main, et on n'arrivait au sanctuaire que sur les cadavres de ses rivaux.

Hircan, de la race des Machabées, devenu grand prêtre, mais toujours sujet des Syriens, fit ouvrir le sépulcre de David, dans lequel l'exagérateur Josèphe prétend qu'on trouva trois mille talents. C'était quand on rebâtissait le temple, sous Néhémie, qu'il eût fallu chercher ce prétendu trésor. Cet Hircan obtint d'Antiochus Sidétès le droit de battre monnaie; mais comme il n'y eut jamais de monnaie juive, il y a grande apparence que le trésor du tombeau de David n'avait pas été considérable.

Il est à remarquer que le grand prêtre Hircan était saducéen, et qu'il ne croyait ni à l'immortalité de l'âme, ni aux anges; sujet nouveau de

querelle qui commençait à diviser les saducéens et les pharisiens. Ceux-ci conspirèrent contre Hircan, et voulurent le condamner à la prison et au fouet. Il se vengea d'eux, et gouverna despotiquement.

Son fils Aristobule osa se faire roi pendant les troubles de Syrie et d'Égypte : ce fut un tyran plus cruel que tous ceux qui avaient opprimé le peuple juif. Aristobule, exact à la vérité à prier dans le temple et ne mangeant jamais de porc, fit mourir de faim sa mère, et fit égorger Antigone son frère. Il eut pour successeur un nommé Jean ou Jeanné, aussi méchant que lui.

Ce Jeanné, souillé de crimes, laissa deux fils qui se firent la guerre. Ces deux fils étaient Aristobule et Hircan; Aristobule chassa son frère, et se fit roi. Les Romains alors subjuguaient l'Asie. Pompée en passant vint mettre les Juifs à la raison, prit le temple, fit pendre les séditieux aux portes, et chargea de fers le prétendu roi Aristobule.

Cet Aristobule avait un fils qui osait se nommer Alexandre. Il remua, il leva quelques troupes, et finit par être pendu par ordre de Pompée.

Enfin, Marc Antoine donna pour roi aux Juifs un Arabe iduméen, du pays de ces Amalécites, tant maudits par les Juifs. C'est ce même Hérode que saint Matthieu dit avoir fait égorger tous les petits enfants des environs de Bethléem, sur ce qu'il apprit qu'il était né un *roi des Juifs* dans ce village, et que trois mages, conduits par une étoile, étaient venus lui offrir des présents.

Ainsi les Juifs furent presque toujours subjugués ou esclaves. On sait comme ils se révoltèrent contre les Romains, et comme Titus, et ensuite Adrien, les firent tous vendre au marché, au prix de l'animal dont ils ne voulaient pas manger.

Ils essuyèrent un sort encore plus funeste sous les empereurs Trajan et Adrien, et ils le méritèrent. Il y eut, du temps de Trajan, un tremblement de terre qui engloutit les plus belles villes de la Syrie. Les Juifs crurent que c'était le signal de la colère de Dieu contre les Romains. Ils se rassemblèrent, ils s'armèrent en Afrique et en Chypre : une telle fureur les anima, qu'ils dévorèrent les membres des Romains égorgés par eux; mais bientôt tous les coupables moururent dans les supplices. Ce qui restait fut animé de la même rage sous Adrien, quand Barchochébas, se disant leur messie, se mit à leur tête. Ce fanatisme fut étouffé dans des torrents de sang.

Il est étonnant qu'il reste encore des Juifs. Le fameux Benjamin de Tudèle, rabbin très-savant, qui voyagea dans l'Europe et dans l'Asie au XIIe siècle, en comptait environ trois cent quatre-vingt mille, tant Juifs que Samaritains; car il ne faut pas faire mention d'un prétendu royaume de Théma, vers le Thibet, où ce Benjamin, trompeur ou trompé sur cet article, prétend qu'il y avait trois cent mille Juifs des dix anciennes tribus rassemblés sous un souverain. Jamais les Juifs n'eurent aucun pays en propre, depuis Vespasien, excepté quelques bourgades dans les déserts de l'Arabie Heureuse, vers la mer Rouge. Mahomet fut d'abord obligé de les ménager; mais à la fin il détruisit la petite domination qu'ils avaient établie au nord de la Mecque. C'est

depuis Mahomet qu'ils ont cessé réellement de composer un corps de peuple.

En suivant simplement le fil historique de la petite nation juive, on voit qu'elle ne pouvait avoir une autre fin. Elle se vante elle-même d'être sortie d'Égypte comme une horde de voleurs, emportant tout ce qu'elle avait emprunté des Égyptiens : elle fait gloire de n'avoir jamais épargné ni la vieillesse, ni le sexe, ni l'enfance, dans les villages et dans les bourgs dont elle a pu s'emparer. Elle ose étaler une haine irréconciliable contre toutes les nations[1]; elle se révolte contre tous ses maîtres. Toujours superstitieuse, toujours avide du bien d'autrui, toujours barbare, rampante dans le malheur, et insolente dans la prospérité. Voilà ce que furent les Juifs aux yeux des Grecs et des Romains qui purent lire leurs livres; mais, aux yeux des chrétiens éclairés par la foi, ils ont été nos précurseurs, ils nous ont préparé la voie, ils ont été les hérauts de la Providence.

Les deux autres nations qui sont errantes comme la juive dans l'Orient, et qui, comme elle, ne s'allient avec aucun autre peuple, sont les Banians et les Parsis nommés Guèbres. Ces Banians, adonnés au commerce ainsi que les Juifs, sont les descendants des premiers habitants de l'Inde; ils n'ont jamais mêlé leur sang à un sang étranger, non plus que les brachmanes. Les Parsis sont ces mêmes Perses, autrefois dominateurs de l'Orient, et souverains des Juifs. Ils sont dispersés depuis Omar, et labourent en paix une partie de la terre où ils régnèrent; fidèles à cette antique religion des mages, adorant un seul Dieu, et conservant le feu sacré qu'ils regardent comme l'ouvrage et l'emblème de la Divinité.

Je ne compte point ces restes d'Égyptiens, adorateurs secrets d'Isis, qui ne subsistent plus aujourd'hui que dans quelques troupes vagabondes, bientôt pour jamais anéanties.

XLIII. *Des prophètes juifs.* — Nous nous garderons bien de confondre

1. Voici ce qu'on trouve dans une réponse à l'évêque Warburton, lequel, pour justifier la haine des Juifs contre les nations, écrivit avec beaucoup de haine et d'injures contre plusieurs auteurs français :

« Venons maintenant à la haine invétérée que les Israélites avaient conçue contre toutes les nations. Dites-moi si on égorge les pères et les mères, les fils et les filles, les enfants à la mamelle, et les animaux même, sans haïr. Si un homme avait trempé dans le sang ses mains dégouttantes de fiel et d'encre, oserait-il dire qu'il aurait assassiné sans colère et sans haine? Relisez tous les passages où il est ordonné aux Juifs de ne pas laisser une âme en vie, et dites après cela qu'il ne leur était pas permis de haïr. C'est se tromper grossièrement sur la haine; c'est un usurier qui ne sait pas compter.

« Quoi! ordonner qu'on ne mange pas dans le plat dont un étranger s'est servi, de ne pas toucher ses habits, ce n'est pas ordonner l'aversion pour les étrangers?.... Les Juifs, dites-vous, ne haïssaient que l'idolâtrie, et non les idolâtres : plaisante distinction!

« Un jour un tigre rassasié de carnage rencontra des brebis qui prirent la fuite; il courut après elles, et leur dit : « Mes enfants, vous vous imaginez que « je ne vous aime point; vous avez tort: c'est votre bêlement que je hais; mais « j'ai du goût pour vos personnes, et je vous chéris au point que je ne veux « faire qu'une chair avec vous : je m'unis à vous par la chair et le sang; je bois « l'un, je mange l'autre pour vous incorporer à moi. Jugez si on peut aimer « plus intimement. » — Voyez les *Mélanges*, année 1767. (Éd.)

les Nabim, les Roheim des Hébreux, avec les imposteurs des autres nations. On sait que Dieu ne se communiquait qu'aux Juifs, excepté dans quelques cas particuliers, comme, par exemple, quand il inspira Balaam, prophète de Mésopotamie, et qu'il lui fit prononcer le contraire de ce qu'on voulait lui faire dire. Ce Balaam était le prophète d'un autre Dieu, et cependant il n'est point dit qu'il fût un faux prophète[1]. Nous avons déjà remarqué que les prêtres d'Égypte étaient prophètes et voyants. Quel sens attachait-on à ce mot? celui d'inspiré. Tantôt l'inspiré devinait le passé, tantôt l'avenir; souvent il se contentait de parler dans un style figuré : c'est pourquoi l'on a donné le même nom aux poëtes et aux prophètes, *vates*.

Le titre, la qualité de prophète, était-elle une dignité chez les Hébreux, un ministère particulier attaché par la loi à certaines personnes choisies, comme la dignité de pythie à Delphes? Non; les prophètes étaient seulement ceux qui se sentaient inspirés, ou qui avaient des visions. Il arrivait de là que souvent il s'élevait de faux prophètes sans mission, qui croyaient avoir l'esprit de Dieu, et qui souvent causèrent de grands malheurs; comme les prophètes des Cévennes au commencement de ce siècle.

Il était très-difficile de distinguer le faux prophète du véritable. C'est pourquoi Manassé, roi de Juda, fit périr Isaïe par le supplice de la scie. Le roi Sédécias ne pouvait décider entre Jérémie et Ananie, qui prédisaient des choses contraires, et il fit mettre Jérémie en prison. Ezéchiel fut tué par des Juifs, compagnons de son esclavage. Michée ayant prophétisé des malheurs aux rois Achab et Josaphat, un autre prophète, Tsedekia, fils de Canaa[2], lui donna un soufflet, en lui disant : « L'esprit de l'Éternel a passé par ma main sur ta joue. » Osée (chapitre IX), déclare que les prophètes sont des fous : *Stultum prophetam, insanum virum spiritualem.* Les prophètes se traitaient les uns les autres de visionnaires et de menteurs. Il n'y avait donc d'autre moyen de discerner le vrai du faux, que d'attendre l'accomplissement des prédictions.

Élisée étant allé à Damas en Syrie, le roi, qui était malade, lui envoya quarante chameaux chargés de présents, pour savoir s'il guérirait; Élisée répondit « que le roi pourrait guérir, mais qu'il mourrait. » Le roi mourut en effet. Si Élisée n'avait pas été un prophète du vrai Dieu, on aurait pu le soupçonner de se ménager une évasion à tout événement; car si le roi n'était pas mort, Élisée avait prédit sa guérison en disant qu'il pouvait guérir, et qu'il n'avait pas spécifié le temps de sa mort. Mais ayant confirmé sa mission par des miracles éclatants, on ne pouvait douter de sa véracité.

Nous ne rechercherons pas ici, avec les commentateurs, ce que c'était que l'esprit double qu'Élisée reçut d'Élie, ni ce que signifie le manteau que lui donna Élie, en montant au ciel dans un char de feu traîné par des chevaux enflammés, comme les Grecs figurèrent en poésie le char d'Apollon. Nous n'approfondirons point quel est le type,

1. *Nombres*, chap. XXII. — 2. *Paralipomènes*, chap. XVIII.

quel est le sens mystique de ces quarante-deux enfants qui, en voyant Élisée dans le chemin escarpé qui conduit à Béthel, lui dirent en riant : *Monte, chauve, monte;* et de la vengeance qu'en tira le prophète, en faisant venir sur-le-champ deux ours qui dévorèrent ces innocentes créatures. Les faits sont connus, et le sens peut en être caché.

Il faut observer ici une coutume de l'Orient, que les Juifs poussèrent à un point qui nous étonne. Cet usage était non-seulement de parler en allégories, mais d'exprimer, par des actions singulières, les choses qu'on voulait signifier. Rien n'était plus naturel alors que cet usage; car les hommes n'ayant écrit longtemps leurs pensées qu'en hiéroglyphes, ils devaient prendre l'habitude de parler comme ils écrivaient.

Ainsi les Scythes (si on en croit Hérodote) envoyèrent à Darah, que nous appelons Darius, un oiseau, une souris, une grenouille, et cinq flèches; cela voulait dire que si Darius ne s'enfuyait aussi vite qu'un oiseau, ou s'il ne se cachait comme une souris et comme une grenouille, il périrait par leurs flèches.

Le conte peut n'être pas vrai; mais il est toujours un témoignage des emblèmes en usage dans ces temps reculés.

Les rois s'écrivaient en énigmes : on en a des exemples dans Hiram, dans Salomon, dans la reine de Saba. Tarquin le Superbe, consulté dans son jardin par son fils sur la manière dont il faut se conduire avec les Gabiens, ne répond qu'en abattant les pavots qui s'élevaient au-dessus des autres fleurs. Il faisait assez entendre qu'il fallait exterminer les grands, et épargner le peuple.

C'est à ces hiéroglyphes que nous devons les fables, qui furent les premiers écrits des hommes. La fable est bien plus ancienne que l'histoire.

Il faut être un peu familiarisé avec l'antiquité pour n'être point effarouché des actions et des discours énigmatiques des prophètes juifs.

Isaïe veut faire entendre au roi Achaz qu'il sera délivré dans quelques années du roi de Syrie et du melk ou roitelet de Samarie, unis contre lui; il lui dit : « Avant qu'un enfant soit en âge de discerner le mal et le bien, vous serez délivré de ces deux rois. Le Seigneur prendra un rasoir de louage, pour raser la tête, le poil du pénil (qui est figuré par les pieds), et la barbe, etc. » Alors le prophète prend deux témoins, Zacharie et Urie; il couche avec la prophétesse, elle met au monde un enfant. Le Seigneur lui donne le nom de Maher-Salal-has-bas, *Partagez vite les dépouilles;* et ce nom signifie qu'on partagera les dépouilles des ennemis.

Je n'entre point dans le sens allégorique et infiniment respectable qu'on donne à cette prophétie, je me borne à l'examen de ces usages étonnants aujourd'hui pour nous.

Le même Isaïe marche tout nu dans Jérusalem, pour marquer que les Égyptiens seront entièrement dépouillés par le roi de Babylone.

Quoi! dira-t-on, est-il possible qu'un homme marche tout nu dans Jérusalem, sans être repris de justice? Oui, sans doute : Diogène ne

fut pas le seul dans l'antiquité qui eut cette hardiesse. Strabon, dans son quinzième livre, dit qu'il y avait dans les Indes une secte de brachmanes qui auraient été honteux de porter des vêtements. Aujourd'hui encore on voit des pénitents dans l'Inde qui marchent nus et chargés de chaînes, avec un anneau de fer attaché à la verge, pour expier les péchés du peuple. Il y en a dans l'Afrique et dans la Turquie. Ces mœurs ne sont pas nos mœurs, et je ne crois pas que du temps d'Isaïe il y eût un seul usage qui ressemblât aux nôtres.

Jérémie n'avait que quatorze ans quand il reçut l'esprit. Dieu étendit sa main et lui toucha la bouche, parce qu'il avait quelque difficulté de parler. Il voit d'abord une chaudière bouillante tournée au nord; cette chaudière représente les peuples qui viendront du septentrion; et l'eau bouillante figure les malheurs de Jérusalem.

Il achète une ceinture de lin, la met sur ses reins, et va la cacher, par l'ordre de Dieu, dans un trou auprès de l'Euphrate : il retourne ensuite la prendre, et la trouve pourrie. Il nous explique lui-même cette parabole, en disant que l'orgueil de Jérusalem pourrira.

Il se met des cordes au cou, il se charge de chaînes, il met un joug sur ses épaules; il envoie ces cordes, ces chaînes et ce joug aux rois voisins, pour les avertir de se soumettre au roi de Babylone, Nabuchodonosor, en faveur duquel il prophétise.

Ézéchiel peut surprendre davantage : il prédit aux Juifs que les pères mangeront leurs enfants, et que les enfants mangeront leurs pères. Mais avant d'en venir à cette prédiction, il voit quatre animaux étincelants de lumière, et quatre roues couvertes d'yeux : il mange un volume de parchemin; on le lie avec des chaînes; il trace un plan de Jérusalem sur une brique; il met à terre une poêle de fer; il couche trois cent quatre-vingt-dix jours sur le côté gauche, et quarante jours sur le côté droit. Il doit manger du pain de froment, d'orge, de fèves, de lentilles, de millet, et le couvrir d'excréments humains. « C'est ainsi, dit-il, que les enfants d'Israël mangeront leur pain souillé, parmi les nations chez lesquelles ils seront chassés. » Mais Ézéchiel ayant témoigné son horreur pour ce pain de douleur, Dieu lui permit de ne le couvrir que d'excréments de bœufs.

Il coupe ses cheveux, et les divise en trois parts; il en met une partie au feu, coupe la seconde avec une épée autour de la ville, et jette au vent la troisième.

Le même Ézéchiel a des allégories encore plus surprenantes. Il introduit le Seigneur, qui parle ainsi (chap. XVI) : « Quand tu naquis, on ne t'avait point coupé le nombril, et tu n'étais ni lavée ni salée.... tu es devenue grande, ta gorge s'est formée, ton poil a paru.... J'ai passé, j'ai connu que c'était le temps des amants. Je t'ai couverte, et je me suis étendu sur ton ignominie.... Je t'ai donné des chaussures et des robes de coton, des bracelets, un collier, des pendants d'oreille.... Mais pleine de confiance en ta beauté, tu t'es livrée à la fornication.... et tu as bâti un mauvais lieu; tu t'es prostituée dans les carrefours; tu as ouvert tes jambes à tous les passants.... tu as recherché les plus robustes.... On donne de l'argent aux courtisanes, et tu en as donné à tes amants, etc. »

« Oolla[1] a forniqué sur moi; elle a aimé avec fureur ses amants . princes, magistrats, cavaliers.... Sa sœur, Ooliba, s'est prostituée avec plus d'emportement. Sa luxure a recherché ceux qui avaient le.... d'un âne, et qui.... comme les chevaux[2]. »

Ces expressions nous semblent bien indécentes et bien grossières; elles ne l'étaient point chez les Juifs, elles signifiaient les apostasies de Jérusalem et de Samarie. Ces apostasies étaient représentées très-souvent comme une fornication, comme un adultère. Il ne faut pas, encore une fois, juger des mœurs, des usages, des façons de parler anciennes, par les nôtres; elles ne se ressemblent pas plus que la langue française ne ressemble au chaldéen et à l'arabe.

Le Seigneur ordonne d'abord au prophète Osée (chap. I) de prendre pour sa femme une prostituée, et il obéit. Cette prostituée lui donne un fils. Dieu appelle ce fils Jezraël : c'est un type de la maison de Jéhu, qui périra, parce que Jéhu avait tué Joram dans Jezraël. Ensuite le Seigneur ordonne à Osée (chap. III) d'épouser une femme adultère, qui soit aimée d'un autre, comme le Seigneur aime les enfants d'Israël, qui regardent les dieux étrangers, et qui aiment le marc de raisin. Le Seigneur, dans la prophétie d'Amos (chap. IV), menace les vaches de Samarie de les mettre dans la chaudière. Enfin, tout est l'opposé de nos mœurs et de notre tour d'esprit; et, si l'on examine les usages de toutes les nations orientales, nous les trouverons également opposés à nos coutumes, non-seulement dans les temps reculés, mais aujourd'hui même que nous les connaissons mieux.

XLIV. *Des prières des Juifs.* — Il nous reste peu de prières des anciens peuples; nous n'avons que deux ou trois formules des mystères, et l'ancienne prière à Isis, rapportée dans Apulée. Les Juifs ont conservé les leurs.

Si l'on peut conjecturer le caractère d'une nation par les prières qu'elle fait à Dieu, on s'apercevra aisément que les Juifs étaient un peuple charnel et sanguinaire. Ils paraissent, dans leurs psaumes, souhaiter la mort du pécheur plutôt que sa conversion; et ils demandent au Seigneur, dans le style oriental, tous les biens terrestres.

« Tu arroseras les montagnes, la terre sera rassasiée de fruits[3]. »

« Tu produis le foin pour les bêtes, et l'herbe pour l'homme. Tu fais sortir le pain de la terre, et le vin qui réjouit le cœur; tu donnes l'huile qui répand la joie sur le visage[4]. »

« Juda est une marmite remplie de viandes, la montagne du Seigneur est une montagne coagulée, une montagne grasse. Pourquoi regardez-vous les montagnes coagulées[5]? »

Mais il faut avouer que les Juifs maudissent leurs ennemis dans un style non moins figuré.

1. Ézéchiel, chap. XXIII.
2. On a très-approfondi cette matière dans plusieurs livres nouveaux, surtout dans les *Questions sur l'encyclopédie*, et dans l'*Examen important de milord Bolingbroke.*
3. *Psaume* LXXXVIII. — 4. *Ps.* CIII. — 5. *Ps.* CVII.

« Demande-moi, et je te donnerai en héritage toutes les nations; tu les régiras avec une verge de fer [1]. »

« Mon Dieu, traitez mes ennemis selon leurs œuvres, selon leurs desseins méchants; punissez-les comme ils le méritent [2]. »

« Que mes ennemis impies rougissent, qu'ils soient conduits dans le sépulcre [3]. »

« Seigneur, prenez vos armes et votre bouclier, tirez votre épée, fermez tous les passages; que mes ennemis soient couverts de confusion; qu'ils soient comme la poussière emportée par le vent, qu'ils tombent dans le piége [4]. »

« Que la mort les surprenne, qu'ils descendent tout vivants dans la fosse [5]. »

« Dieu brisera leurs dents dans leur bouche; il mettra en poudre les mâchoires de ces lions [6]. »

« Ils souffriront la faim comme des chiens; ils se disperseront pour chercher à manger, et ne seront point rassasiés [7]. »

« Je m'avancerai vers l'Idumée, et je la foulerai aux pieds [8]. »

« Réprimez ces bêtes sauvages; c'est une assemblée de peuples semblables à des taureaux et à des vaches.... Vos pieds seront baignés dans le sang de vos ennemis, et la langue de vos chiens en sera abreuvée [9]. »

« Faites fondre sur eux tous les traits de votre colère; qu'ils soient exposés à votre fureur; que leur demeure et leurs tentes soient désertes [10]. »

« Répandez abondamment votre colère sur les peuples à qui vous êtes inconnu [11]. »

« Mon Dieu, traitez-les comme les Madianites, rendez-les comme une roue qui tourne toujours, comme la paille que le vent emporte, comme une forêt brûlée par le feu [12]. »

« Asservissez le pécheur; que le malin soit toujours à son côté droit [13].

« Qu'il soit toujours condamné quand il plaidera.

« Que sa prière lui soit imputée à péché; que ses enfants soient orphelins, et sa femme veuve; que ses enfants soient des mendiants vagabonds; que l'usurier enlève tout son bien. »

« Le Seigneur, juste, coupera leurs têtes : que tous les ennemis de Sion soient comme l'herbe sèche des toits [14]. »

« Heureux celui qui éventrera tes petits enfants encore à la mamelle, et qui les écrasera contre la pierre [15]. »

On voit que, si Dieu avait exaucé toutes les prières de son peuple, il ne serait resté que des Juifs sur la terre, car ils détestaient toutes les nations, ils en étaient détestés; et, en demandant sans cesse que Dieu exterminât tous ceux qu'ils haïssaient, ils semblaient demander la ruine de la terre entière. Mais il faut toujours se souvenir que non-

1. *Psaume* II. — 2. *Ps.* XXVII. — 3. *Ps.* XXX. — 4. *Ps.* XXXIV. — 5. *Ps.* LIV. 6. *Ps.* LVII. — 7. *Ps.* LVIII. — 8. *Ps.* LIX. — 9. *Ps.* LXVII. — 10. *Ps.* LXVIII. 11. *Ps.* LXXVIII. — 12. *Ps.* LXXXII. — 3. *Ps.* CVIII. — 14. *Ps.* CXXVIII. 15. *Ps.* CXXXVI.

seulement les Juifs étaient le peuple chéri de Dieu, mais l'instrument de ses vengeances. C'était par lui qu'il punissait les péchés des autres nations, comme il punissait son peuple par elles. Il n'est plus permis aujourd'hui de faire les mêmes prières, et de lui demander qu'on éventre les mères et les enfants encore à la mamelle, et qu'on les écrase contre la pierre. Dieu étant reconnu pour le père commun de tous les hommes, aucun peuple ne fait ces imprécations contre ses voisins. Nous avons été aussi cruels quelquefois que les Juifs; mais, en chantant leurs psaumes, nous n'en détournons pas le sens contre les peuples qui nous font la guerre. C'est un des grands avantages que la loi de grâce a sur la loi de rigueur : et plût à Dieu que, sous une loi sainte, et avec des prières divines, nous n'eussions pas répandu le sang de nos frères et ravagé la terre au nom d'un Dieu de miséricorde!

XLV. *De Josèphe, historien des Juifs.* — On ne doit pas s'étonner que l'histoire de Flavien Josèphe trouvât des contradicteurs quand elle parut à Rome. Il est vrai qu'il n'y en avait que très-peu d'exemplaires; il fallait au moins trois mois à un copiste habile pour la transcrire. Les livres étaient très-chers et très-rares : peu de Romains daignaient lire les annales d'une chétive nation d'esclaves, pour qui les grands et les petits avaient un mépris égal. Cependant il paraît, par la réponse de Josèphe à Apion, qu'il trouva un petit nombre de lecteurs; et l'on voit aussi que ce petit nombre le traita de menteur et de visionnaire.

Il faut se mettre à la place des Romains du temps de Titus, pour concevoir avec quel mépris mêlé d'horreur les vainqueurs de la terre connue et les législateurs des nations devaient regarder l'histoire du peuple juif. Ces Romains ne pouvaient guère savoir que Josèphe avait tiré la plupart des faits des livres sacrés dictés par le Saint-Esprit. Ils ne pouvaient pas être instruits que Josèphe avait ajouté beaucoup de choses à *la Bible*, et en avait passé beaucoup sous silence. Ils ignoraient qu'il avait pris le fond de quelques historiettes dans le troisième livre d'Esdras, et que ce livre d'Esdras est un de ceux qu'on nomme apocryphes.

Que devait penser un sénateur romain en lisant ces contes orientaux? Josèphe rapporte (liv. X, chap. XII), que Darius, fils d'Astyage, avait fait le prophète Daniel gouverneur de trois cent soixante villes, lorsqu'il défendit, sous peine de la vie, de prier aucun dieu pendant un mois. Certainement l'Écriture ne dit point que Daniel gouvernait trois cent soixante villes.

Josèphe semble supposer ensuite que toute la Perse se fit juive.

Le même Josèphe donne au second temple des Juifs, rebâti par Zorobabel, une singulière origine.

Zorobabel, dit-il, *était l'intime ami du roi Darius.* Un esclave juif intime ami du roi des rois! c'est à peu près comme si un de nos historiens nous disait qu'un fanatique des Cévennes, délivré des galères, était l'intime ami de Louis XIV.

Quoi qu'il en soit, selon Flavien Josèphe, Darius, qui était un prince de beaucoup d'esprit, proposa à toute sa cour une question digne du

Mercure galant, savôir : qui avait le plus de force, ou du vin, ou des rois, ou des femmes. Celui qui répondrait le mieux devait, pour récompense, avoir une tiare de lin, une robe de pourpre, un collier d'or, boire dans une coupe d'or, coucher dans un lit d'or, se promener dans un chariot d'or, traîné par des chevaux enharnachés d'or, et avoir des patentes de cousin du roi.

Darius s'assit sur son trône d'or pour écouter les réponses de son académie de beaux esprits. L'un disserta en faveur du vin, l'autre fut pour les rois; Zorobabel prit le parti des femmes. Il n'y a rien de si puissant qu'elles : « Car j'ai vu, dit-il, Apamée, la maîtresse du roi mon seigneur, donner de petits soufflets sur les joues de Sa Sacrée Majesté, et lui ôter son turban pour s'en coiffer. »

Darius trouva la réponse de Zorobabel si comique, que sur-le-champ il fit rebâtir le temple de Jérusalem.

Ce conte ressemble assez à celui qu'un de nos plus ingénieux académiciens a fait de Soliman, et d'un nez retroussé, lequel a servi de canevas à un fort joli opéra bouffon. Mais nous sommes contraints d'avouer que l'auteur du nez retroussé n'a eu ni lit d'or, ni carrosse d'or, et que le roi de France ne l'a point appelé mon cousin : nous ne sommes plus au temps des Darius.

Ces rêveries dont Josèphe surchargeait les livres saints firent tort sans doute, chez les païens, aux vérités que *la Bible* contient. Les Romains ne pouvaient distinguer ce qui avait été puisé dans une source impure, de ce que Josèphe avait tiré d'une source sacrée. Cette *Bible*, sacrée pour nous, était ou inconnue aux Romains, ou aussi méprisée d'eux que Josèphe lui-même. Tout fut également l'objet des railleries et du profond dédain que les lecteurs conçurent pour l'histoire juive. Les apparitions des anges aux patriarches, le passage de la mer Rouge, les dix plaies d'Égypte; l'inconcevable multiplication du peuple juif en si peu de temps, et dans un aussi petit terrain; le soleil et la lune s'arrêtant en plein midi, pour donner le temps à ce peuple brigand de massacrer quelques paysans déjà exterminés par une pluie de pierres; tous les prodiges qui signalèrent cette nation ignorée, furent traités avec ce mépris qu'un peuple vainqueur de tant de nations, un peuple-roi, mais à qui Dieu s'était caché, avait naturellement pour un petit peuple barbare réduit en esclavage.

Josèphe sentait bien que tout ce qu'il écrivait révolterait des auteurs profanes; il dit en plusieurs endroits : *Le lecteur en jugera comme il voudra.* Il craint d'effaroucher les esprits; il diminue, autant qu'il le peut, la foi qu'on doit aux miracles. On voit à tout moment qu'il est honteux d'être Juif, lors même qu'il s'efforce de rendre sa nation recommandable à ses vainqueurs. Il faut sans doute pardonner aux Romains, qui n'avaient que le sens commun, qui n'avaient pas encore la foi, de n'avoir regardé l'historien Josèphe que comme un misérable transfuge qui leur contait des fables ridicules, pour tirer quelque argent de ses maîtres. Bénissons Dieu, nous qui avons le bonheur d'être plus éclairés que les Titus, les Trajan, les Antonin, et que tout le sénat et les chevaliers romains nos maîtres; nous qui, éclairés par des lumières

supérieures, pouvons discerner les fables absurdes de Josèphe, et les sublimes vérités que la sainte Écriture nous annonce.

XLVI. *D'un mensonge de Flavien Josèphe, concernant Alexandre et les Juifs.* — Lorsque Alexandre, élu par tous les Grecs, comme son père, et comme autrefois Agamemnon, pour aller venger la Grèce des injures de l'Asie, eut remporté la victoire d'Issus, il s'empara de la Syrie, l'une des provinces de Darah ou Darius; il voulait s'assurer de l'Égypte avant de passer l'Euphrate et le Tigre, et ôter à Darius tous les ports qui pourraient lui fournir des flottes. Dans ce dessein, qui était celui d'un très-grand capitaine, il fallut assiéger Tyr. Cette ville était sous la protection des rois de Perse et souveraine de la mer; Alexandre la prit après un siége opiniâtre de sept mois, et y employa autant d'art que de courage; la digue qu'il osa faire sur la mer est encore aujourd'hui regardée comme le modèle que doivent suivre tous les généraux dans de pareilles entreprises. C'est en imitant Alexandre que le duc de Parme prit Anvers, et le cardinal de Richelieu, la Rochelle (s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes). Rollin, à la vérité, dit qu'Alexandre ne prit Tyr que parce qu'elle s'était moquée des Juifs, et que Dieu voulut venger l'honneur de son peuple; mais Alexandre pouvait avoir encore d'autres raisons : il fallait, après avoir soumis Tyr, ne pas perdre un moment pour s'emparer du port de Péluse. Ainsi Alexandre ayant fait une marche forcée pour surprendre Gaza, il alla de Gaza à Péluse en sept jours. C'est ainsi qu'Arrien, Quinte-Curce, Diodore, Paul Orose même, le rapportent fidèlement d'après le journal d'Alexandre.

Que fait Josèphe pour relever sa nation sujette des Perses, tombée sous la puissance d'Alexandre, avec toute la Syrie, et honorée depuis de quelques priviléges par ce grand homme? Il prétend qu'Alexandre, en Macédoine, avait vu en songe le grand prêtre des Juifs, Jaddus (supposé qu'il y eût en effet un prêtre juif dont le nom finît en *us*); que ce prêtre l'avait encouragé à son expédition contre les Perses; que c'était par cette raison qu'Alexandre avait attaqué l'Asie. Il ne manqua donc pas, après le siége de Tyr, de se détourner de cinq ou six journées de chemin pour aller voir Jérusalem. Comme le grand prêtre Jaddus avait autrefois apparu en songe à Alexandre, il reçut aussi en songe un ordre de Dieu d'aller saluer ce roi; il obéit, et, revêtu de ses habits pontificaux, suivi de ses lévites en surplis, il alla en procession au-devant d'Alexandre. Dès que ce monarque vit Jaddus, il reconnut le même homme qui l'avait averti en songe, sept ou huit ans auparavant, de venir conquérir la Perse, et il le dit à Parménion. Jaddus avait sur sa tête son bonnet orné d'une lame d'or, sur laquelle était gravé un mot hébreu. Alexandre, qui, sans doute, entendait l'hébreu parfaitement, reconnut aussitôt le nom de Jéhovah, et se prosterna humblement, sachant bien que Dieu ne pouvait avoir que ce nom. Jaddus lui montra aussitôt des prophéties qui disaient clairement « qu'Alexandre s'emparerait de l'empire des Perses, » prophéties qui n'avaient point été faites après la bataille d'Issus. Il le flatta que Dieu l'avait choisi

pour ôter à son peuple chéri toute espérance de régner sur la terre promise; ainsi qu'il avait choisi autrefois Nabuchodonosor et Cyrus, qui avaient possédé la terre promise l'un après l'autre. Ce conte absurde du romancier Josèphe ne devait pas, ce me semble, être copié par Rollin, comme s'il était attesté par un écrivain sacré.

Mais c'est ainsi qu'on a écrit l'histoire ancienne, et bien souvent la moderne.

XLVII. *Des préjugés populaires auxquels les écrivains sacrés ont daigné se conformer par condescendance.* — Les livres saints sont faits pour enseigner la morale, et non la physique.

Le serpent passait dans l'antiquité pour le plus habile de tous les animaux. L'auteur du *Pentateuque* veut bien dire que le serpent fut assez subtil pour séduire Ève. On attribuait quelquefois la parole aux bêtes : l'écrivain sacré fait parler le serpent et l'ânesse de Balaam. Plusieurs Juifs et plusieurs docteurs chrétiens ont regardé cette histoire comme une allégorie; mais, soit emblème, soit réalité, elle est également respectable. Les étoiles étaient regardées comme des points dans les nuées : l'auteur divin se proportionne à cette idée vulgaire, et dit que la lune fut faite pour présider aux étoiles.

L'opinion commune était que les cieux étaient solides; on les nommait en hébreu *rakiak*, mot qui répond à une plaque de métal, à un corps étendu et ferme, et que nous traduisîmes par *firmament*. Il portait des eaux, lesquelles se répandaient par des ouvertures. L'Écriture se proportionne à cette physique; et enfin on a nommé firmament, c'est-à-dire plaque, cette profondeur immense de l'espace dans lequel on aperçoit à peine les étoiles les plus éloignées à l'aide des télescopes.

Les Indiens, les Chaldéens, les Persans, imaginaient que Dieu avait formé le monde en six temps. L'auteur de *la Genèse*, pour ne pas effaroucher la faiblesse des Juifs, représente Dieu formant le monde en six jours, quoique un mot et un instant suffisent à sa toute-puissance. Un jardin, des ombrages, étaient un très-grand bonheur dans des pays secs et brûlés du soleil; le divin auteur place le premier homme dans un jardin.

On n'avait point d'idée d'un être purement immatériel : Dieu est toujours représenté comme un homme; il se promène à midi dans le jardin, il parle, et on lui parle.

Le mot âme, *ruah*, signifie le souffle, la vie : l'âme est toujours employée pour la vie dans *le Pentateuque*.

On croyait qu'il y avait des nations de géants, et *la Genèse* veut bien dire qu'ils étaient les enfants des anges et des filles des hommes.

On accordait aux brutes une espèce de raison. Dieu daigne faire alliance, après le déluge, avec les brutes comme avec les hommes.

Personne ne savait ce que c'est que l'arc-en-ciel; il était regardé comme une chose surnaturelle, et Homère en parle toujours ainsi. L'Écriture l'appelle l'arc de Dieu, le signe d'alliance.

Parmi beaucoup d'erreurs auxquelles le genre humain a été livré, on croyait qu'on pouvait faire naître des animaux de la couleur qu'on

voulait, en présentant cette couleur aux mères avant qu'elles conçussent : l'auteur de *la Genèse* dit que Jacob eut des brebis tachetées par cet artifice.

Toute l'antiquité se servait des charmes contre la morsure des serpents; et quand la plaie n'était pas mortelle, ou qu'elle était heureusement sucée par des charlatans nommés psylles, ou qu'enfin on avait appliqué avec succès des topiques convenables, on ne doutait pas que les charmes n'eussent opéré. Moïse éleva un serpent d'airain, dont la vue guérissait ceux que les serpents avaient mordus. Dieu changeait une erreur populaire en une vérité nouvelle.

Une des plus anciennes erreurs était l'opinion que l'on pouvait faire naître des abeilles d'un cadavre pourri. Cette idée était fondée sur l'expérience journalière de voir des mouches et des vermisseaux couvrir les corps des animaux. De cette expérience, qui trompait les yeux, toute l'antiquité avait conclu que la corruption est le principe de la génération. Puisqu'on croyait qu'un corps mort produisait des mouches, on se figurait que le moyen sûr de se procurer des abeilles était de préparer les peaux sanglantes des animaux de la manière requise pour opérer cette métamorphose. On ne faisait pas réflexion combien les abeilles ont d'aversion pour toute chair corrompue, combien toute infection leur est contraire. La méthode de faire naître ainsi des abeilles ne pouvait réussir; mais on croyait que c'était faute de s'y bien prendre. Virgile, dans son quatrième chant des *Géorgiques*, dit que cette opération fut heureusement faite par Aristée; mais aussi il ajoute que c'est un miracle, *mirabile monstrum* (*Géorg.*, liv. IV, v. 554).

C'est en rectifiant cet antique préjugé qu'il est rapporté que Samson trouva un essaim d'abeilles dans la gueule d'un lion qu'il avait déchiré de ses mains.

C'était encore une opinion vulgaire que l'aspic se bouchait les oreilles, de peur d'entendre la voix de l'enchanteur. Le Psalmiste se prête à cette erreur en disant (*Psaume* LVII) : « Tel que l'aspic sourd qui bouche ses oreilles, et qui n'entend point les enchanteurs. »

L'ancienne opinion, que les femmes font tourner le vin et le lait, empêchent le beurre de se figer, et font périr les pigeonneaux dans les colombiers quand elles ont leurs règles, subsiste encore dans le petit peuple, ainsi que les influences de la lune. On crut que les purgations des femmes étaient les évacuations d'un sang corrompu, et que, si un homme approchait de sa femme dans ce temps critique, il faisait nécessairement des enfants lépreux et estropiés : cette idée avait tellement prévenu les Juifs, que *le Lévitique* (chap. XX,) condamne à mort l'homme et la femme qui se seront rendu le devoir conjugal dans ce temps critique.

Enfin l'Esprit saint veut bien se conformer tellement aux préjugés populaires, que le Sauveur lui-même dit qu'on ne met jamais le vin nouveau dans de vieilles futailles, et qu'il faut que le blé pourrisse pour mûrir.

Saint Paul dit aux Corinthiens, en voulant leur persuader la résurrection : « Insensés, ne savez-vous pas qu'il faut que le grain meure

pour se vivifier ? » On sait bien aujourd'hui que le grain ne pourrit ni ne meurt en terre pour lever; s'il pourrissait, il ne lèverait pas; mais alors on était dans cette erreur, et le Saint-Esprit daignait en tirer des comparaisons utiles. C'est ce que saint Jérôme appelle parler par économie.

Toutes les maladies de convulsions passèrent pour des possessions de diable. dès que la doctrine des diables fut admise. L'épilepsie, chez les Romains comme chez les Grecs, fut appelée le *mal sacré*. La mélancolie, accompagnée d'une espèce de rage, fut encore un mal dont la cause était ignorée; ceux qui en étaient attaqués erraient la nuit en hurlant autour des tombeaux. Ils furent appelés démoniaques, lycanthropes, chez les Grecs. L'Écriture admet des démoniaques qui errent autour des tombeaux.

Les coupables, chez les anciens Grecs, étaient souvent tourmentés des furies; elles avaient réduit Oreste à un tel désespoir, qu'il s'était mangé un doigt dans un accès de fureur; elles avaient poursuivi Alcméon, Étéocle, et Polynice. Les Juifs hellénistes, qui furent instruits de toutes les opinions grecques, admirent enfin chez eux des espèces de furies, des esprits immondes, des diables qui tourmentaient les hommes. Il est vrai que les saducéens ne reconnaissaient point de diables; mais les pharisiens les reçurent un peu avant le règne d'Hérode. Il y avait alors chez les Juifs des exorcistes qui chassaient les diables; ils se servaient d'une racine qu'ils mettaient sous le nez des possédés, et employaient une formule tirée d'un prétendu livre de Salomon. Enfin ils étaient tellement en possession de chasser les diables, que notre Sauveur lui-même, accusé, selon saint Matthieu, de les chasser par les enchantements de Belzébuth, accorde que les Juifs ont le même pouvoir, et leur demande si c'est par Belzébuth qu'ils triomphent des esprits malins.

Certes, si les mêmes Juifs qui firent mourir Jésus avaient eu le pouvoir de faire de tels miracles, si les pharisiens chassaient en effet les diables, ils faisaient donc le même prodige qu'opérait le Sauveur. Ils avaient le don que Jésus communiquait à ses disciples; et s'ils ne l'avaient pas, Jésus se conformait donc au préjugé populaire, en daignant supposer que ses implacables ennemis, qu'il appelait race de vipères, avaient le don des miracles et dominaient sur les démons. Il est vrai que ni les Juifs ni les chrétiens ne jouissent plus aujourd'hui de cette prérogative longtemps si commune. Il y a toujours des exorcistes, mais on ne voit plus de diables ni de possédés [1] : tant de choses chan-

1. M. de Voltaire fait trop d'honneur à notre siècle. Nous avons encore des possédés, non-seulement à Besançon, où le diable les conduit tous les ans pour avoir le plaisir de se faire chasser par la présence du saint suaire, mais à Paris même. Pendant la semaine sainte, la nuit, dans l'église de la Sainte-Chapelle, on joue une farce religieuse, où des possédés tombent en convulsion à la vue d'un prétendu morceau de la vraie croix. On imaginerait difficilement un spectacle plus indécent ou plus dégoûtant; mais aussi on en trouverait difficilement un qui prouvât mieux jusqu'à quel point la superstition peut dégrader l'espèce humaine, et surtout jusqu'à quel point l'amour de l'argent et l'envie de dominer sur le peuple peuvent endurcir des prêtres contre la

gent avec le temps! Il était dans l'ordre alors qu'il y eût des possédés, et il est bon qu'il n'y en ait plus aujourd'hui. Les prodiges nécessaires pour élever un édifice divin sont inutiles quand il est au comble. Tout a changé sur la terre : la vertu seule ne change jamais. Elle est semblable à la lumière du soleil, qui ne tient presque rien de la matière connue, et qui est toujours pure, toujours immuable, quand tous les éléments se confondent sans cesse. Il ne faut qu'ouvrir les yeux pour bénir son auteur.

XLVIII. *Des anges, des génies, des diables, chez les anciennes nations et chez les Juifs.* — Tout a sa source dans la nature de l'esprit humain. Tous les hommes puissants, les magistrats, les princes, avaient leurs messagers; il était vraisemblable que les dieux en avaient aussi. Les Chaldéens et les Perses semblent être les premiers hommes connus de nous qui parlèrent des anges comme d'huissiers célestes et de porteurs d'ordre. Mais avant eux, les Indiens, de qui toute espèce de théologie nous est venue, avaient inventé les anges, et les avaient représentés, dans leur ancien livre du *Shasta*, comme des créatures immortelles, participantes de la Divinité, et dont un grand nombre se révolta dans le ciel contre le Créateur. (Voyez le chapitre de l'Inde, page 37.)

Les Parsis ignicoles, qui subsistent encore, ont communiqué à l'auteur de la *Religion des anciens Perses*[1] les noms des anges que les premiers Perses reconnaissaient. On en trouve dix-neuf, parmi lesquels ne sont ni Raphaël ni Gabriel, que les Perses n'adoptèrent que longtemps après. Ces mots sont chaldéens, ils ne furent connus des Juifs que dans leur captivité; car, avant l'histoire de Tobie, on ne voit le nom d'aucun ange, ni dans *le Pentateuque*, ni dans aucun livre des Hébreux.

Les Perses, dans leur ancien catalogue qu'on trouve au-devant du *Sadder*, ne comptaient que douze diables, et Arimane était le premier. C'était du moins une chose consolante de reconnaître plus de génies bienfaisants que de démons ennemis du genre humain.

On ne voit pas que cette doctrine ait été suivie des Égyptiens. Les Grecs, au lieu de génies tutélaires, eurent des divinités secondaires, des héros, et des demi-dieux. Au lieu de diables ils eurent Até, Érinnys, les Euménides. Il me semble que ce fut Platon qui parla le premier d'un bon et d'un mauvais génie qui présidaient aux actions de tout mortel. Depuis lui, les Grecs et les Romains se piquèrent d'avoir

honte, et les déterminer à se dévouer au mépris public. Il est étonnant que les chefs du clergé et ceux de la magistrature n'aient pas daigné se réunir pour abolir ce scandale, qui souille également et l'église de Jésus-Christ, et le temple de la justice.

En 1777, un de ces prétendus possédés profita de cette qualité pour proférer devant le peuple assemblé tous les blasphèmes dont il se put aviser. Un homme raisonnable qui aurait parlé avec la même franchise eût été brûlé vif. Le possédé en fut quitte pour une double dose d'eau bénite. L'année d'après, la bonne compagnie y courut en foule, dans l'espérance d'entendre blasphémer; mais la police avait ordonné au diable de se taire, et le diable obéit. (*Éd. de Kehl.*)

1. Hyde, *De Religione veterum Persarum.*

chacun deux génies; et le mauvais eut toujours plus d'occupation et de succès que son antagoniste.

Quand les Juifs eurent enfin donné des noms à leur milice céleste, ils la distinguèrent en dix classes : les saints, les rapides, les forts, les flammes, les étincelles, les députés, les princes, les fils de princes, les images, les animés. Mais cette hiérarchie ne se trouve que dans *le Talmud* et dans *le Targum*, et non dans les livres du canon hébreu.

Ces anges eurent toujours la forme humaine, et c'est ainsi que nous les peignons encore aujourd'hui en leur donnant des ailes. Raphaël conduisit Tobie. Les anges qui apparurent à Abraham, à Loth, burent et mangèrent avec ces patriarches; et la brutale fureur des habitants de Sodome ne prouve que trop que les anges de Loth avaient un corps. Il serait même difficile de comprendre comment les anges auraient parlé aux hommes, et comment on leur eût répondu, s'ils n'avaient paru sous la figure humaine.

Les Juifs n'eurent pas même une autre idée de Dieu. Il parle le langage humain avec Adam et Ève; il parle même au serpent; il se promène dans le jardin d'Éden à l'heure de midi; il daigne converser avec Abraham, avec les patriarches, avec Moïse. Plus d'un commentateur a cru même que ces mots de *la Genèse: Faisons l'homme à notre image*, pouvaient être entendus à la lettre; que le plus parfait des êtres de la terre était une faible ressemblance de la forme de son Créateur, et que cette idée devait engager l'homme à ne jamais dégénérer.

Quoique la chute des anges transformés en diables, en démons, soit le fondement de la religion juive et de la chrétienne, il n'en est pourtant rien dit dans *la Genèse*, ni dans la loi, ni dans aucun livre canonique. *La Genèse* dit expressément qu'un serpent parla à Ève et la séduisit. Elle a soin de remarquer que le serpent était le plus habile, le plus rusé de tous les animaux; et nous avons observé que toutes les nations avaient cette opinion du serpent. *La Genèse* marque encore positivement que la haine des hommes pour les serpents vient du mauvais office que cet animal rendit au genre humain; que c'est depuis ce temps-là qu'il cherche à nous mordre, que nous cherchons à l'écraser; et qu'enfin il est condamné, pour sa mauvaise action, à ramper sur le ventre, et à manger la poussière de la terre. Il est vrai que le serpent ne se nourrit point de terre, mais toute l'antiquité le croyait.

Il semble à notre curiosité que c'était là le cas d'apprendre aux hommes que ce serpent était un des anges rebelles devenus démons, qui venait exercer sa vengeance sur l'ouvrage de Dieu, et le corrompre. Cependant, il n'est aucun passage dans *le Pentateuque* dont nous puissions inférer cette interprétation, en ne consultant que nos faibles lumières.

Satan paraît, dans Job, le maître de la terre subordonné à Dieu. Mais quel homme un peu versé dans l'antiquité ne sait que ce mot *Satan* était chaldéen; que ce Satan était l'Arimane des Perses, adopté par les Chaldéens, le mauvais principe qui dominait sur les hommes? Job est représenté comme un pasteur arabe, vivant sur les confins de la Perse. Nous avons déjà dit que les mots arabes, conservés dans la traduction

hébraïque de cette ancienne allégorie, montrent que le livre fut d'abord écrit par des Arabes. Flavien Josèphe, qui ne le compte point parmi les livres du canon hébreu, ne laisse aucun doute sur ce sujet.

Les démons, les diables, chassés d'un globe du ciel, précipités dans le centre de notre globe, et s'échappant de leur prison pour tenter les hommes, sont regardés, depuis plusieurs siècles, comme les auteurs de notre damnation. Mais, encore une fois, c'est une opinion dont il n'y a aucune trace dans l'Ancien Testament. C'est une vérité de tradition, tirée du livre si antique et si longtemps inconnu, écrit par les premiers brachmanes, et que nous devons enfin aux recherches de quelques savants anglais qui ont résidé longtemps dans le Bengale.

Quelques commentateurs ont écrit que ce passage d'Isaïe : « Comment es-tu tombé du ciel, ô Lucifer! qui paraissais le matin? » désigne la chute des anges, et que c'est Lucifer qui se déguisa en serpent pour faire manger la pomme à Ève et à son mari.

Mais, en vérité, une allégorie si étrange ressemble à ces énigmes qu'on faisait imaginer autrefois aux jeunes écoliers dans les colléges. On exposait, par exemple, un tableau représentant un vieillard et une jeune fille. L'un disait : « C'est l'hiver et le printemps ; » l'autre : « C'est la neige et le feu ; » un autre : « C'est la rose et l'épine, » ou bien : « C'est la force et la faiblesse ; » et celui qui avait trouvé le sens le plus éloigné du sujet, l'application la plus extraordinaire, gagnait le prix.

Il en est précisément de même de cette application singulière de l'étoile du matin au diable. Isaïe, dans son quatorzième chapitre, en insultant à la mort d'un roi de Babylone, lui dit : « A ta mort, on a chanté à gorge déployée ; les sapins, les cèdres, s'en sont réjouis. Il n'est venu depuis aucun exacteur nous mettre à la taille. Comment ta hauteur est-elle descendue au tombeau, malgré le son de tes musettes ? comment es-tu couché avec les vers et la vermine ? comment es-tu tombée du ciel, étoile du matin ? Hélel, toi qui pressais les nations, tu es abattue en terre ! »

On a traduit cet Hélel en latin par Lucifer : on a donné depuis ce nom au diable, quoiqu'il y ait assurément peu de rapport entre le diable et l'étoile du matin. On a imaginé que ce diable étant tombé du ciel était un ange qui avait fait la guerre à Dieu : il ne pouvait la faire lui seul ; il avait donc des compagnons. La fable des géants armés contre les dieux, répandue chez toutes les nations, est, selon plusieurs commentateurs, une imitation profane de la tradition qui nous apprend que les anges s'étaient soulevés contre leur maître.

Cette idée reçut une nouvelle force de l'Épître de saint Jude, où il est dit : « Dieu a gardé dans les ténèbres, enchaînés jusqu'au jugement du grand jour, les anges qui ont dégénéré de leur origine, et qui ont abandonné leur propre demeure.... Malheur à ceux qui ont suivi les traces de Caïn.... desquels Énoch, septième homme après Adam, a prophétisé, en disant : « Voici, le Seigneur est venu avec ses millions « de saints, etc. »

On s'imagina qu'Énoch avait laissé par écrit l'histoire de la chute des anges. Mais il y a deux choses importantes à observer ici. Première-

ment, Énoch n'écrivit pas plus que Seth, à qui les Juifs attribuèrent des livres; et le faux Énoch que cite saint Jude est reconnu pour être forgé par un Juif[1]. Secondement, ce faux Énoch ne dit pas un mot de la rébellion et de la chute des anges avant la formation de l'homme. Voici mot à mot ce qu'il dit dans ses Égregori. « Le nombre des hommes s'étant prodigieusement accru, ils eurent de très-belles filles; les anges, les vaillants Égregori, en devinrent amoureux, et furent entraînés dans beaucoup d'erreurs. Ils s'animèrent entre eux; ils se dirent : « Choisissons-nous des femmes parmi les filles des hommes de la « terre. » Semiaxas leur prince dit : « Je crains que vous n'osiez pas « accomplir un tel dessein, et que je ne demeure seul chargé du crime. » Tous répondirent : « Faisons serment d'exécuter notre dessein, et dé« vouons-nous à l'anathème si nous y manquons. » Ils s'unirent donc par serment et firent des imprécations. Ils étaient deux cents en nombre. Ils partirent ensemble du temple de Jared, et allèrent sur la montagne appelée Hermonim, à cause de leur serment. Voici le nom des principaux : Semiaxas, Atarculph, Araciel, Chobabiel-Hosampsich, Zaciel-Parmar, Thausaël, Samiel, Tirel, Sumiel.

« Eux et les autres prirent des femmes, l'an onze cent soixante et dix de la création du monde. De ce commerce naquirent trois genres d'hommes, les géants Naphilim, etc. »

L'auteur de ce fragment écrit de ce style qui semble appartenir aux premiers temps; c'est la même naïveté. Il ne manque pas de nommer les personnages; il n'oublie pas les dates; point de réflexions, point de maximes : c'est l'ancienne manière orientale.

On voit que cette histoire est fondée sur le sixième chapitre de *la Genèse* : « Or en ce temps il y avait des géants sur la terre; car les enfants de Dieu ayant eu commerce avec les filles des hommes, elles enfantèrent les puissants du siècle. »

Le livre d'Énoch et *la Genèse* sont entièrement d'accord sur l'accouplement des anges avec les filles des hommes, et sur la race des géants qui en naquit. Mais ni cet Énoch ni aucun livre de l'Ancien Testament ne parle de la guerre des anges contre Dieu, ni de leur défaite, ni de leur chute dans l'enfer, ni de leur haine contre le genre humain.

Il n'est question des esprits malins et du diable que dans l'allégorie de Job, dont nous avons parlé, laquelle n'est pas un livre juif; et dans l'aventure de Tobie. Le diable Asmodée, ou Shammadey, qui étrangla

1. Il faut pourtant que ce livre d'Énoch ait quelque antiquité, car on le trouve cité plusieurs fois dans le *Testament des douze patriarches*, autre livre juif, retouché par un chrétien du Ier siècle : et ce *Testament des douze patriarches* est même cité par saint Paul, dans sa première épître aux Thessaloniciens, si c'est citer un passage que le répéter mot pour mot. Le *Testament du patriarche Ruben* porte, au chapitre VI : *La colère du Seigneur tomba enfin sur eux;* et saint Paul dit précisément les mêmes paroles. Au reste, ces douze *Testaments* ne sont pas conformes à *la Genèse* dans tous les faits. L'inceste de Juda, par exemple, n'y est pas rapporté de la même manière. Juda dit qu'il abusa de sa belle-fille étant ivre. Le *Testament de Ruben* a cela de particulier, qu'il admet dans l'homme sept organes de sens, au lieu de cinq; il compte la vie et l'acte de la génération pour deux sens. Au reste, tous ces patriarches se repentent, dans ce *Testament*, d'avoir vendu leur frère Joseph.

les sept premiers maris de Sara, et que Raphaël fit déloger avec la fumée du foie d'un poisson, n'était point un diable juif, mais persan. Raphaël l'alla enchaîner dans la Haute-Égypte; mais il est constant que les Juifs n'ayant point d'enfer, ils n'avaient point de diables. Ils ne commencèrent que fort tard à croire l'immortalité de l'âme et un enfer, et ce fut quand la secte des pharisiens prévalut. Ils étaient donc bien éloignés de penser que le serpent qui tenta Ève fût un diable, un ange précipité dans l'enfer. Cette pierre, qui sert de fondement à tout l'édifice, ne fut posée que la dernière. Nous n'en révérons pas moins l'histoire de la chute des anges devenus diables; mais nous ne savons où en trouver l'origine.

On appela diables Belzébuth, Belphégor, Astaroth; mais c'étaient d'anciens dieux de Syrie. Belphégor était le dieu du mariage; Belzébuth, ou Bel-se-puth, signifiait le seigneur qui préserve des insectes. Le roi Ochosias même l'avait consulté comme un dieu, pour savoir s'il guérirait d'une maladie; et Élie, indigné de cette démarche, avait dit : « N'y a-t-il point de Dieu en Israël, pour aller consulter le Dieu d'Accaron ? »

Astaroth était la lune, et la lune ne s'attendait pas à devenir diable.

L'apôtre Jude dit encore « que le diable se querella avec l'ange Michael au sujet du corps de Moïse. » Mais on ne trouve rien de semblable dans le canon des Juifs. Cette dispute de Michael avec le diable n'est que dans un livre apocryphe, intitulé *Analypse de Moïse*, cité par Origène dans le troisième livre de ses *Principes*.

Il est donc indubitable que les Juifs ne reconnurent point de diables jusque vers le temps de leur captivité à Babylone. Ils puisèrent cette doctrine chez les Perses, qui la tenaient de Zoroastre.

Il n'y a que l'ignorance, le fanatisme, et la mauvaise foi, qui puissent nier tous ces faits; et il faut ajouter que la religion ne doit pas s'effrayer des conséquences. Dieu a certainement permis que la croyance aux bons et aux mauvais génies, à l'immortalité de l'âme, aux récompenses et aux peines éternelles, ait été établie chez vingt nations de l'antiquité avant de parvenir au peuple juif. Notre sainte religion a consacré cette doctrine; elle a établi ce que les autres avaient entrevu; et ce qui n'était chez les anciens qu'une opinion est devenu par la révélation une vérité divine.

XLIX. *Si les Juifs ont enseigné les autres nations, ou s'ils ont été enseignés par elles.* — Les livres sacrés n'ayant jamais décidé si les Juifs avaient été les maîtres ou les disciples des autres peuples, il est permis d'examiner cette question.

Philon, dans la relation de sa mission auprès de Caligula, commence par dire qu'Israël est un terme chaldéen; que c'est un nom que les Chaldéens donnèrent aux justes consacrés à Dieu, qu'Israël signifie *voyant Dieu*. Il paraît donc prouvé par cela seul que les Juifs n'appelèrent Jacob Israël, qu'ils ne se donnèrent le nom d'Israélites, que lorsqu'ils eurent quelque connaissance du chaldéen. Or, ils ne purent avoir connaissance de cette langue que quand ils furent esclaves en Chaldée,

Est-il vraisemblable que dans les déserts de l'Arabie Pétrée ils eussent appris déjà le chaldéen ?

Flavien Josèphe, dans sa réponse à Apion, à Lysimaque et à Molon (livre II, chap. v), avoue en propres termes « que ce sont les Égyptiens qui apprirent à d'autres nations à se faire circoncire, comme Hérodote le témoigne. » En effet, serait-il probable que la nation antique et puissante des Égyptiens eût pris cette coutume d'un petit peuple qu'elle abhorrait, et qui, de son aveu, ne fut circoncis que sous Josué ?

Les livres sacrés eux-mêmes nous apprennent que Moïse avait été nourri dans les sciences des Égyptiens; et ils ne disent nulle part que les Égyptiens aient jamais rien appris des Juifs. Quand Salomon voulut bâtir son temple et son palais, ne demanda-t-il pas des ouvriers au roi de Tyr ? il est dit même qu'il donna vingt villes au roi Hiram, pour obtenir des ouvriers et des cèdres : c'était sans doute payer bien chèrement, et le marché est étrange; mais jamais les Tyriens demandèrent-ils des artistes juifs ?

Le même Josèphe dont nous avons parlé avoue que sa nation, qu'il s'efforce de relever, « n'eut longtemps aucun commerce avec les autres nations; » qu'elle fut « surtout inconnue des Grecs; qui connaissaient les Scythes, les Tartares. Faut-il s'étonner, ajoute-t-il (livre I, chap. x), « que notre nation, éloignée de la mer, et ne se piquant point de rien écrire, ait été si peu connue ? »

Lorsque le même Josèphe raconte, avec ses exagérations ordinaires, la manière aussi honorable qu'incroyable dont le roi Ptolémée Philadelphe acheta une traduction grecque des livres juifs, faite par des Hébreux dans la ville d'Alexandrie; Josèphe, dis-je, ajoute que Démétrius de Phalère, qui fit faire cette traduction pour la bibliothèque de son roi, demanda à l'un des traducteurs, « comment il se pouvait faire qu'aucun historien, aucun poëte étranger n'eût jamais parlé des lois juives. » Le traducteur répondit : « Comme ces lois sont toutes divines, personne n'a osé entreprendre d'en parler, et ceux qui ont voulu le faire ont été châtiés de Dieu. Théopompe, voulant en insérer quelque chose dans son histoire, perdit l'esprit durant trente jours; mais ayant reconnu dans un songe qu'il était devenu fou pour avoir voulu pénétrer dans les choses divines, et en faire part aux profanes [1], il apaisa la colère de Dieu par ses prières, et rentra dans son bon sens.

« Théodecte, poëte grec, ayant mis dans une tragédie quelques passages qu'il avait tirés de nos livres saints, devint aussitôt aveugle, et ne recouvra la vue qu'après avoir reconnu sa faute. »

Ces deux contes de Josèphe, indignes de l'histoire et d'un homme qui a le sens commun, contredisent, à la vérité, les éloges qu'il donne à cette traduction grecque des livres juifs : car si c'était un crime d'en insérer quelque chose dans une autre langue, c'était sans doute un bien plus grand crime de mettre tous les Grecs à portée de les connaître. Mais du moins, Josèphe, en rapportant ces deux historiettes,

1. Josèphe, *Histoire des Juifs*, liv. XII, chap. II.

convient que les Grecs n'avaient jamais eu connaissance des livres de sa nation.

Au contraire, dès que les Hébreux furent établis dans Alexandrie, ils s'adonnèrent aux lettres grecques; on les appela les Juifs hellénistes. Il est donc indubitable que les Juifs, depuis Alexandre, prirent beaucoup de choses des Grecs, dont la langue était devenue celle de l'Asie Mineure et d'une partie de l'Égypte, et que les Grecs ne purent rien prendre des Hébreux.

I. *Les Romains. Commencements de leur empire et de leur religion; leur tolérance.* — Les Romains ne peuvent point être comptés parmi les nations primitives : ils sont trop nouveaux. Rome n'existe que sept cent cinquante ans avant notre ère vulgaire. Quand elle eut des rites et des lois, elle les tint des Toscans et des Grecs. Les Toscans lui communiquèrent la superstition des augures, superstition pourtant fondée sur des observations physiques, sur le passage des oiseaux dont on augurait les changements de l'atmosphère. Il semble que toute superstition ait une chose naturelle pour principe, et que bien des erreurs soient nées d'une vérité dont on abuse.

Les Grecs fournirent aux Romains la loi des douze Tables. Un peuple qui va chercher des lois et des dieux chez un autre devait être un peuple petit et barbare : aussi les premiers l'étaient-ils. Leur territoire, du temps des rois et des premiers consuls, n'était pas si étendu que celui de Raguse. Il ne faut pas sans doute entendre, par ce nom de roi, des monarques tels que Cyrus et ses successeurs. Le chef d'un petit peuple de brigands ne peut jamais être despotique : les dépouilles se partagent en commun, et chacun défend sa liberté comme son bien propre. Les premiers rois de Rome étaient des capitaines de flibustiers.

Si l'on en croit les historiens romains, ce petit peuple commença par ravir les filles et les biens de ses voisins. Il devait être exterminé; mais la férocité et le besoin, qui le portaient à ces rapines, rendirent ses injustices heureuses; il se soutint étant toujours en guerre; et enfin, au bout de cinq siècles, étant bien plus aguerri que tous les autres peuples, il les soumit tous, les uns après les autres, depuis le fond du golfe Adriatique jusqu'à l'Euphrate.

Au milieu du brigandage, l'amour de la patrie domina toujours jusqu'au temps de Sylla. Cet amour de la patrie consista, pendant plus de quatre cents ans, à rapporter à la masse commune ce qu'on avait pillé chez les autres nations : c'est la vertu des voleurs. Aimer la patrie, c'était tuer et dépouiller les autres hommes; mais dans le sein de la république il y eut de très-grandes vertus. Les Romains, policés avec le temps, policèrent tous les barbares vaincus, et devinrent enfin les législateurs de l'Occident.

Les Grecs paraissent, dans les premiers temps de leurs républiques, une nation supérieure en tout aux Romains. Ceux-ci ne sortent des repaires de leurs sept montagnes avec des poignées de foin, *manipuli*, qui leur servent de drapeaux, que pour piller des villages voisins; ceux-là, au contraire, ne sont occupés qu'à défendre leur liberté. Les

Romains volent à quatre ou cinq milles à la ronde les Èques, les Volsques, les Antiates. Les Grecs repoussent les armées innombrables du grand roi de Perse, et triomphent de lui sur terre et sur mer. Ces Grecs, vainqueurs, cultivent et perfectionnent tous les beaux-arts, et les Romains les ignorent tous, jusque vers le temps de Scipion l'Africain.

J'observerai ici sur leur religion deux choses importantes ; c'est qu'ils adoptèrent ou permirent les cultes de tous les autres peuples, à l'exemple des Grecs ; et qu'au fond, le sénat et les empereurs reconnurent toujours un dieu suprême, ainsi que la plupart des philosophes et des poëtes de la Grèce [1].

La tolérance de toutes les religions était une loi nouvelle, gravée dans les cœurs de tous les hommes ; car de quel droit un être créé libre pourrait-il forcer un autre être à penser comme lui ? Mais quand un peuple est rassemblé, quand la religion est devenue une loi de l'État, il faut se soumettre à cette loi : or, les Romains par leurs lois adoptèrent tous les dieux des Grecs, qui eux-mêmes avaient des autels pour les dieux inconnus, comme nous l'avons déjà remarqué.

Les ordonnances des douze Tables portent : « Separatim nemo habessit deos, neve novos ; sed ne advenas, nisi publice adscitos, privatim colunto. » *Que personne n'ait des dieux étrangers et nouveaux sans la sanction publique.* On donna cette sanction à plusieurs cultes ; tous les autres furent tolérés. Cette association de toutes les divinités du monde, cette espèce d'hospitalité divine, fut le droit des gens de toute l'antiquité, excepté peut-être chez un ou deux petits peuples.

Comme il n'y eut point de dogmes, il n'y eut point de guerre de religion. C'était bien assez que l'ambition, la rapine, versassent le sang humain, sans que la religion achevât d'exterminer le monde.

Il est encore très-remarquable que chez les Romains on ne persécuta jamais personne pour sa manière de penser. Il n'y en a pas un seul exemple depuis Romulus jusqu'à Domitien, et chez les Grecs il n'y eut que le seul Socrate.

Il est encore incontestable que les Romains, comme les Grecs, adoraient un Dieu suprême. Leur Jupiter était le seul qu'on regardât comme le maître du tonnerre, comme le seul que l'on nommât le Dieu très-grand et très-bon, *Deus optimus, maximus.* Ainsi, de l'Italie à l'Inde et à la Chine, vous trouvez le culte d'un Dieu suprême, et la tolérance dans toutes les nations connues.

A cette connaissance d'un Dieu, à cette indulgence universelle, qui sont partout le fruit de la raison cultivée, se joignit une foule de superstitions, qui étaient le fruit ancien de la raison commencée et erronée.

On sait bien que les poulets sacrés, et la déesse Pertunda, et la déesse Cloacina, sont ridicules. Pourquoi les vainqueurs et les législateurs de tant de nations n'abolirent-ils pas ces sottises ? c'est qu'étant anciennes, elles étaient chères au peuple, et qu'elles ne nuisaient point au gouvernement. Les Scipion, les Paul-Émile, les Cicéron, les

1. Voyez l'article DIEU dans le *Dictionnaire philosophique.*

Caton, les Césars, avaient autre chose à faire qu'à combattre les superstitions de la populace. Quand une vieille erreur est établie, la politique s'en sert comme d'un mors que le vulgaire s'est mis lui-même dans la bouche, jusqu'à ce qu'une autre superstition vienne la détruire, et que la politique profite de cette seconde erreur, comme elle a profité de la première.

LI. *Questions sur les conquêtes des Romains, et leur décadence.* — Pourquoi les Romains, qui, sous Romulus, n'étaient que trois mille habitants, et qui n'avaient qu'un bourg de mille pas de circuit, devinrent-ils, avec le temps, les plus grands conquérants de la terre? et d'où vient que les Juifs, qui prétendent avoir eu six cent trente mille soldats en sortant d'Égypte, qui ne marchaient qu'au milieu des miracles, qui combattaient sous le Dieu des armées, ne purent-ils jamais parvenir à conquérir seulement Tyr et Sidon dans leur voisinage, pas même à être jamais à portée de les attaquer? Pourquoi ces Juifs furent-ils presque toujours dans l'esclavage? Ils avaient tout l'enthousiasme et toute la férocité qui devaient faire des conquérants; le Dieu des armées était toujours à leur tête; et cependant ce sont les Romains, éloignés d'eux de dix-huit cents milles, qui viennent à la fin les subjuguer et les vendre au marché.

N'est-il pas clair (humainement parlant, et ne considérant que les causes secondes) que, si les Juifs, qui espéraient la conquête du monde, ont été presque toujours asservis, ce fut leur faute? Et si les Romains dominèrent, ne le méritèrent-ils pas par leur courage et par leur prudence? Je demande très-humblement pardon aux Romains de les comparer un moment avec les Juifs.

Pourquoi les Romains, pendant plus de quatre cent cinquante ans, ne purent-ils conquérir qu'une étendue de pays d'environ vingt-cinq lieues? N'est-ce point parce qu'ils étaient en très-petit nombre, et qu'ils n'avaient successivement à combattre que de petits peuples comme eux? Mais enfin, ayant incorporé avec eux leurs voisins vaincus, ils eurent assez de force pour résister à Pyrrhus.

Alors toutes les petites nations qui les entouraient étant devenues romaines, il s'en forma un peuple tout guerrier, assez formidable pour détruire Carthage.

Pourquoi les Romains employèrent-ils sept cents années à se donner enfin un empire à peu près aussi vaste que celui qu'Alexandre conquit en sept ou huit années? est-ce parce qu'ils eurent toujours à combattre des nations belliqueuses, et qu'Alexandre eut affaire à des peuples amollis?

Pourquoi cet empire fut-il détruit par des barbares? ces barbares n'étaient-ils pas plus robustes, plus aguerris que les Romains, amollis à leur tour sous Honorius et sous ses successeurs? Quand les Cimbres vinrent menacer l'Italie, du temps de Marius, les Romains durent prévoir que les Cimbres, c'est-à-dire les peuples du Nord, déchireraient l'empire lorsqu'il n'y aurait plus de Marius.

La faiblesse des empereurs, les factions de leurs ministres et de leurs

eunuques, la haine que l'ancienne religion de l'empire portait à la nouvelle, les querelles sanglantes élevées dans le christianisme, les disputes théologiques substituées au maniement des armes, et la mollesse à la valeur; des multitudes de moines remplaçant les agriculteurs et les soldats, tout appelait ces mêmes barbares qui n'avaient pu vaincre la république guerrière, et qui accablèrent Rome languissante, sous des empereurs cruels, efféminés, et dévots.

Lorsque les Goths, les Hérules, les Vandales, les Huns, inondèrent l'empire romain, quelles mesures les deux empereurs prenaient-ils pour détourner ces orages? La différence de l'*Homoiousios* à l'*Homoousios* mettait le trouble dans l'Orient et dans l'Occident. Les persécutions théologiques achevaient de tout perdre; Nestorius, patriarche de Constantinople, qui eut d'abord un grand crédit sous Théodose II, obtint de cet empereur qu'on persécutât ceux qui pensaient qu'on devait rebaptiser les chrétiens apostats repentants, ceux qui croyaient qu'on devait célébrer la Pâque le 14 de la lune de mars, ceux qui ne faisaient pas plonger trois fois les baptisés; enfin il tourmenta tant les chrétiens, qu'ils le tourmentèrent à leur tour. Il appela la sainte Vierge *Anthropotokos;* ses ennemis qui voulaient qu'on l'appelât *Theotokos*, et qui sans doute avaient raison, puisque le concile d'Éphèse décida en leur faveur, lui suscitèrent une persécution violente. Ces querelles occupèrent tous les esprits, et, pendant qu'on disputait, les barbares se partageaient l'Europe et l'Afrique.

Mais pourquoi Alaric, qui, au commencement du ve siècle, marcha des bords du Danube vers Rome, ne commença-t-il pas par attaquer Constantinople, lorsqu'il était maître de la Thrace? Comment hasarda-t-il de se trouver pressé entre l'empire d'Orient et celui d'Occident? Est-il naturel qu'il voulût passer les Alpes et l'Apennin, lorque Constantinople tremblante s'offrait à sa conquête? Les historiens de ces temps-là, aussi mal instruits que les peuples étaient mal gouvernés, ne nous développent point ce mystère; mais il est aisé de le deviner. Alaric avait été général d'armée sous Théodose Ier, prince violent, dévot, et imprudent, qui perdit l'empire en confiant sa défense aux Goths. Il vainquit avec eux son compétiteur, Eugène; mais les Goths apprirent par là qu'ils pouvaient vaincre pour eux-mêmes. Théodose soudoyait Alaric et ses Goths. Cette paye devint un tribut, quand Arcadius, fils de Théodose, fut sur le trône d'Orient. Alaric épargna donc son tributaire pour aller tomber sur Honorius et sur Rome.

Honorius avait pour général le célèbre Stilicon, le seul qui pouvait défendre l'Italie, et qui avait déjà arrêté les efforts des barbares. Honorius, sur de simples soupçons, lui fit trancher la tête sans forme de procès. Il était plus aisé d'assassiner Stilicon que de battre Alaric. Cet indigne empereur, retiré à Ravenne, laissa le barbare, qui lui était supérieur en tout, mettre le siége devant Rome. L'ancienne maîtresse du monde se racheta du pillage au prix de cinq mille livres pesant d'or, trente mille d'argent, quatre mille robes de soie, trois mille de pourpre, et trois mille livres d'épiceries. Les denrées de l'Inde servirent à la rançon de Rome.

Honorius ne voulut pas tenir le traité; il envoya quelques troupes qu'Alaric extermina : celui-ci entra dans Rome en 409, et un Goth y créa un empereur[1] qui devint son premier sujet. L'année d'après, trompé par Honorius, il le punit en saccageant Rome. Alors tout l'empire d'Occident fut déchiré; les habitants du Nord y pénétrèrent de tous côtés, et les empereurs d'Orient ne se maintinrent qu'en se rendant tributaires.

C'est ainsi que Théodose II le fut d'Attila. L'Italie, les Gaules, l'Espagne, l'Afrique, furent la proie de quiconque voulut y entrer. Ce fut là le fruit de la politique forcée de Constantin, qui avait transféré l'empire romain en Thrace.

N'y a-t-il pas visiblement une destinée qui fait l'accroissement et la ruine des États? Qui aurait prédit à Auguste qu'un jour le Capitole serait occupé par un prêtre d'une religion tirée de la religion juive, aurait bien étonné Auguste. Pourquoi ce prêtre s'est-il enfin emparé de la ville des Scipions et des Césars? c'est qu'il l'a trouvée dans l'anarchie. Il s'en est rendu le maître presque sans efforts; comme les évêques d'Allemagne, vers le XIIIe siècle, devinrent souverains des peuples dont ils étaient pasteurs.

Tout événement en amène un autre auquel on ne s'attendait pas. Romulus ne croyait fonder Rome ni pour les princes goths, ni pour des évêques. Alexandre n'imagina pas qu'Alexandrie appartiendrait aux Turcs; et Constantin n'avait pas bâti Constantinople pour Mahomet II.

LII. *Des premiers peuples qui écrivirent l'histoire, et des fables des premiers historiens.* — Il est incontestable que les plus anciennes annales du monde sont celles de la Chine. Ces annales se suivent sans interruption. Presque toutes circonstanciées, toutes sages, sans aucun mélange de merveilleux, toutes appuyées sur des observations astronomiques depuis quatre mille cent cinquante-deux ans, elles remontent encore à plusieurs siècles au delà, sans dates précises à la vérité, mais avec cette vraisemblance qui semble approcher de la certitude. Il est bien probable que des nations puissantes, telles que les Indiens, les Égyptiens, les Chaldéens, les Syriens, qui avaient de grandes villes, avaient aussi des annales.

Les peuples errants doivent être les derniers qui aient écrit, parce qu'ils ont moins de moyens que les autres d'avoir des archives et de les conserver; parce qu'ils ont peu de besoins, peu de lois, peu d'événements; qu'ils ne sont occupés que d'une subsistance précaire, et qu'une tradition orale leur suffit. Une bourgade n'eut jamais d'histoire, un peuple errant encore moins, une simple ville très-rarement.

L'histoire d'une nation ne peut jamais être écrite que fort tard; on commence par quelques registres très-sommaires qui sont conservés, autant qu'ils peuvent l'être, dans un temple ou dans une citadelle. Une guerre malheureuse détruit souvent ces annales, et il faut recommencer vingt fois, comme des fourmis dont on a foulé aux pieds l'ha-

1. Attale. (ÉD.)

bitation. Ce n'est qu'au bout de plusieurs siècles qu'une histoire un peu détaillée peut succéder à ces registres informes, et cette première histoire est toujours mêlée d'un faux merveilleux par lequel on veut remplacer la vérité qui manque. Ainsi les Grecs n'eurent leur Hérodote que dans la quatre-vingtième olympiade, plus de mille ans après la première époque rapportée dans les marbres de Paros. Fabius Pictor, le plus ancien historien des Romains, n'écrivit que du temps de la seconde guerre contre Carthage, environ cinq cent quarante ans après la fondation de Rome.

Or si ces deux nations, les plus spirituelles de la terre, les Grecs et les Romains, nos maîtres, ont commencé si tard leur histoire; si nos nations septentrionales n'ont eu aucun historien avant Grégoire de Tours, croira-t-on de bonne foi que des Tartares vagabonds qui dorment sur la neige, ou des Troglodytes qui se cachent dans des cavernes, ou des Arabes errants et voleurs, qui errent dans des montagnes de sable, aient eu des Thucydides et des Xénophons? peuvent-ils savoir quelque chose de leurs ancêtres? peuvent-ils acquérir quelque connaissance avant d'avoir eu des villes, avant de les avoir habitées, avant d'y avoir appelé tous les arts dont ils étaient privés?

Si les Samoyèdes, ou les Nazamons, ou les Esquimaux, venaient nous donner des annales antidatées de plusieurs siècles, remplies des plus étonnants faits d'armes, et d'une suite continuelle de prodiges qui étonnent la nature, ne se moquerait-on pas de ces pauvres sauvages? Et si quelques personnes amoureuses du merveilleux, ou intéressées à le faire croire, donnaient la torture à leur esprit pour rendre ces sottises vraisemblables, ne se moquerait-on pas de leurs efforts? et s'ils joignaient à leur absurdité l'insolence d'affecter du mépris pour les savants, et la cruauté de persécuter ceux qui douteraient, ne seraient-ils pas les plus exécrables des hommes? Qu'un Siamois vienne me conter les métamorphoses de Sammonocodom, et qu'il me menace de me brûler si je lui fais des objections, comment dois-je en user avec ce Siamois?

Les historiens romains nous content, à la vérité, que le dieu Mars fit deux enfants à une vestale dans un siècle où l'Italie n'avait point de vestales; qu'une louve nourrit ces deux enfants au lieu de les dévorer, comme nous l'avons déjà vu; que Castor et Pollux combattirent pour les Romains; que Curtius se jeta dans un gouffre, et que le gouffre se referma; mais le sénat de Rome ne condamna jamais à la mort ceux qui doutèrent de tous ces prodiges : il fut permis d'en rire dans le Capitole.

Il y a dans l'histoire romaine des événements très-possibles qui sont très-peu vraisemblables. Plusieurs savants hommes ont déjà révoqué en doute l'aventure des oies qui sauvèrent Rome, et celle de Camille qui détruisit entièrement l'armée des Gaulois. La victoire de Camille brille beaucoup, à la vérité, dans Tite-Live; mais Polybe, plus ancien que Tite-Live, et plus homme d'État, dit précisément le contraire; il assure que les Gaulois, craignant d'être attaqués par les Vénètes, partirent de Rome chargés de butin, après avoir fait la paix avec les Romains. A qui croirons-nous de Tite-Live ou de Polybe? au moins nous doutérons.

Ne douterons-nous pas encore du supplice de Régulus, qu'on fait enfermer dans un coffre armé en dedans de pointes de fer? Ce genre de mort est assurément unique. Comment ce même Polybe, presque contemporain, Polybe qui était sur les lieux, qui a écrit si supérieurement la guerre de Rome et de Carthage, aurait-il passé sous silence un fait aussi extraordinaire, aussi important, et qui aurait si bien justifié la mauvaise foi des Romains envers les Carthaginois? Comment ce peuple aurait-il osé violer d'une manière aussi barbare le droit des gens avec Régulus, dans le temps que les Romains avaient entre leurs mains plusieurs principaux citoyens de Carthage, sur lesquels ils auraient pu se venger?

Enfin Diodore de Sicile rapporte, dans un de ses fragments, que les enfants de Régulus ayant fort maltraité des prisonniers carthaginois, le sénat romain les réprimanda, et fit valoir le droit des gens. N'aurait-il pas permis une juste vengeance aux fils de Régulus, si leur père avait été assassiné à Carthage? L'histoire du supplice de Régulus s'établit avec le temps, la haine contre Carthage lui donna cours; Horace la chanta, et on n'en douta plus.

Si nous jetons les yeux sur les premiers temps de notre histoire de France, tout en est peut-être aussi faux qu'obscur et dégoûtant; du moins il est bien difficile de croire l'aventure de Childéric et d'une Bazine, femme d'un Bazin, et d'un capitaine romain, élu roi des Francs, qui n'avaient point encore de rois.

Grégoire de Tours est notre Hérodote, à cela près que le Tourangeau est moins amusant, moins élégant que le Grec. Les moines qui écrivirent après Grégoire furent-ils plus éclairés et plus véridiques? ne prodiguèrent-ils pas quelquefois des louanges un peu outrées à des assassins qui leur avaient donné des terres? ne chargèrent-ils jamais d'opprobres des princes sages qui ne leur avaient rien donné?

Je sais bien que les Francs qui envahirent la Gaule furent plus cruels que les Lombards qui s'emparèrent de l'Italie, et que les Visigoths qui régnèrent en Espagne. On voit autant de meurtres, autant d'assassinats dans les annales des Clovis, des Thierri, des Childebert, des Chilpéric, et des Clotaire, que dans celles des rois de Juda et d'Israël.

Rien n'est assurément plus sauvage que ces temps barbares; cependant n'est-il pas permis de douter du supplice de la reine Brunehaut? Elle était âgée de près de quatre-vingts ans quand elle mourut, en 613 ou 614. Frédegaire, qui écrivait sur la fin du VIIIe siècle, cent cinquante ans après la mort de Brunehaut (et non pas dans le VIIe siècle, comme il est dit dans l'abrégé chronologique, par une faute d'impression); Frédegaire, dis-je, nous assure que le roi Clotaire, prince très-pieux, très-craignant Dieu, humain, patient, et débonnaire, fit promener la reine Brunehaut sur un chameau autour de son camp; ensuite la fit attacher par les cheveux, par un bras et par une jambe, à la queue d'une cavale indomptée, qui la traîna vivante sur les chemins, lui fracassa la tête sur les cailloux, et la mit en pièces; après quoi elle fut brûlée et réduite en cendres. Ce chameau, cette cavale indomptée, une reine de quatre-vingts ans attachée par les cheveux et

par un pied à la queue de cette cavale, ne sont pas des choses bien communes.

Il est peut-être difficile que le peu de cheveux d'une femme de cet âge puisse tenir à une queue, et qu'on soit lié à la fois à cette queue par les cheveux et par un pied. Et comment eut-on la pieuse attention d'inhumer Brunehaut, dans un tombeau, à Autun, après l'avoir brûlée dans un camp ? Les moines Frédegaire et Aimoin le disent; mais ces moines sont-ils des de Thou et des Hume ?

Il y a un autre tombeau érigé à cette reine, au xve siècle, dans l'abbaye de Saint-Martin d'Autun qu'elle avait fondée. On a trouvé dans ce sépulcre un reste d'éperon. C'était, dit-on, l'éperon que l'on mit aux flancs de la cavale indomptée. C'est dommage qu'on n'y ait pas trouvé aussi la corne du chameau sur lequel on avait fait monter la reine. N'est-il pas possible que cet éperon y ait été mis par inadvertance, ou plutôt par honneur ? car, au xve siècle, un éperon doré était une grande marque d'honneur. En un mot, n'est-il pas raisonnable de suspendre son jugement sur cette étrange aventure si mal constatée ? Il est vrai que Pasquier dit que la mort de Brunehaut *avait été prédite par la sibylle.*

Tous ces siècles de barbarie sont des siècles d'horreurs et de miracles. Mais faudra-t-il croire tout ce que les moines ont écrit ? Ils étaient presque les seuls qui sussent lire et écrire, lorsque Charlemagne ne savait pas signer son nom. Ils nous ont instruits de la date de quelques grands événements. Nous croyons avec eux que Charles Martel battit les Sarrasins; mais qu'il en ait tué trois cent soixante mille dans la bataille, en vérité, c'est beaucoup.

Ils disent que Clovis, second du nom, devint fou : la chose n'est pas impossible; mais que Dieu ait affligé son cerveau pour le punir d'avoir pris un bras de saint Denis dans l'église de ces moines, pour le mettre dans son oratoire, cela n'est pas si vraisemblable.

Si l'on n'avait que de pareils contes à retrancher de l'histoire de France, ou plutôt de l'histoire des rois francs et de leurs maires, on pourrait s'efforcer de la lire ; mais comment supporter les mensonges grossiers dont elle est pleine ? On y assiége continuellement des villes et des forteresses qui n'existaient pas. Il n'y avait par delà le Rhin que des bourgades sans murs, défendues par des palissades de pieux, et par des fossés. On sait que ce n'est que sous Henri l'Oiseleur, vers l'an 920, que la Germanie eut des villes murées et fortifiées. Enfin, tous les détails de ces temps-là sont autant de fables, et, qui pis est, de fables ennuyeuses.

LIII. *Des législateurs qui ont parlé au nom des dieux.* — Tout législateur profane qui osa feindre que la Divinité lui avait dicté ses lois, était visiblement un blasphémateur et un traître : un blasphémateur, puisqu'il calomniait les dieux; un traître, puisqu'il asservissait sa patrie à ses propres opinions. Il y a deux sortes de lois, les unes naturelles, communes à tous, et utiles à tous. « Tu ne voleras ni ne tueras ton prochain; tu auras un soin respectueux de ceux qui t'ont donné le jour et qui ont élevé ton enfance; tu ne raviras pas la femme

de ton frère, tu ne mentiras pas pour lui nuire; tu l'aideras dans ses besoins, pour mériter d'en être secouru à ton tour : » voilà les lois que la nature a promulguées du fond des îles du Japon aux rivages de notre Occident. Ni Orphée, ni Hermès, ni Minos, ni Lycurgue, ni Numa, n'avaient besoin que Jupiter vînt au bruit du tonnerre annoncer des vérités gravées dans tous les cœurs.

Si je m'étais trouvé vis-à-vis de quelqu'un de ces grands charlatans dans la place publique, je lui aurais crié : « Arrête, ne compromets point ainsi la Divinité; tu veux me tromper si tu la fais descendre pour enseigner ce que nous savons tous; tu veux sans doute la faire servir à quelque autre usage; tu veux te prévaloir de mon consentement à des vérités éternelles, pour arracher de moi mon consentement à ton usurpation : je te défère au peuple comme un tyran qui blasphème. »

Les autres lois sont les politiques : lois purement civiles, éternellement arbitraires, qui tantôt établissent des éphores, tantôt des consuls, des comices par centuries, ou des comices par tribus; un aréopage ou un sénat; l'aristocratie, la démocratie, ou la monarchie. Ce serait bien mal connaître le cœur humain de soupçonner qu'il soit possible qu'un législateur profane eût jamais établi une seule de ces lois politiques au nom des dieux, que dans la vue de son intérêt. On ne trompe ainsi les hommes que pour son profit.

Mais tous les législateurs profanes ont-ils été des fripons dignes du dernier supplice? non. De même qu'aujourd'hui, dans les assemblées de magistrats, il se trouve toujours des âmes droites et élevées qui proposent des choses utiles à la société, sans se vanter qu'elles leur ont été révélées; de même aussi parmi les législateurs, il s'en est trouvé plusieurs qui ont institué des lois admirables, sans les attribuer à Jupiter ou à Minerve. Tel fut le sénat romain, qui donna des lois à l'Europe, à la petite Asie et à l'Afrique, sans les tromper; et tel de nos jours a été Pierre le Grand, qui eût pu en imposer à ses sujets plus facilement qu'Hermès aux Égyptiens, Minos aux Crétois, et Zalmoxis aux anciens Scythes [1].

AVANT-PROPOS,

Qui contient le plan de cet ouvrage, avec le précis de ce qu'étaient originairement les nations occidentales, et les raisons pour lesquelles on commence cet essai par l'Orient.

Vous voulez enfin surmonter le dégoût que vous cause l'histoire moderne [2], depuis la décadence de l'empire romain, et prendre une idée générale des nations qui habitent et qui désolent la terre. Vous

1. L'édition de 1765 est terminée par ce ce qui suit : *Le reste manque. L'éditeur n'a rien osé ajouter au manuscrit de l'abbé Bazin; s'il retrouve la suite, il en fera part aux amateurs de l'histoire.* (Ed.)

2. Cet ouvrage fut composé en 1740, pour Mme du Châtelet, amie de l'auteur. Aucune des compilations universelles qu'on a vues depuis n'existait alors.

ne cherchez dans cette immensité que ce qui mérite d'être connu de vous; l'esprit, les mœurs, les usages des nations principales, appuyés des faits qu'il n'est pas permis d'ignorer. Le but de ce travail n'est pas de savoir en quelle année un prince indigne d'être connu succéda à un prince barbare chez une nation grossière. Si l'on pouvait avoir le malheur de mettre dans sa tête la suite chronologique de toutes les dynasties, on ne saurait que des mots. Autant il faut connaître les grandes actions des souverains qui ont rendu leurs peuples meilleurs et plus heureux, autant on peut ignorer le vulgaire des rois, qui ne pourrait que charger la mémoire. A quoi vous serviraient les détails de tant de petits intérêts qui ne subsistent plus aujourd'hui, de tant de familles éteintes qui se sont disputé des provinces englouties ensuite dans de grands royaumes? Presque chaque ville a aujourd'hui son histoire vraie ou fausse, plus ample, plus détaillée que celle d'Alexandre. Les seules annales d'un ordre monastique contiennent plus de volumes que celles de l'empire romain.

Dans tous ces recueils immenses qu'on ne peut embrasser, il faut se borner et choisir. C'est un vaste magasin où vous prendrez ce qui est à votre usage.

L'illustre Bossuet, qui dans son *Discours* sur une partie de l'histoire universelle en a saisi le véritable esprit, au moins dans ce qu'il dit de l'empire romain, s'est arrêté à Charlemagne. C'est en commençant à cette époque que votre dessein est de vous faire un tableau du monde; mais il faudra remonter souvent à des temps antérieurs. Cet éloquent écrivain, en disant un mot des Arabes, qui fondèrent un si puissant empire et une religion si florissante, n'en parle que comme d'un déluge de barbares. Il paraît avoir écrit uniquement pour insinuer que tout a été fait dans le monde pour la nation juive; que si Dieu donna l'empire de l'Asie aux Babyloniens, ce fut pour punir les Juifs; si Dieu fit régner Cyrus, ce fut pour les venger; si Dieu envoya les Romains, ce fut encore pour châtier les Juifs. Cela peut être; mais les grandeurs de Cyrus et des Romains ont encore d'autres causes; et Bossuet même ne les a pas omises en parlant de l'esprit des nations.

Il eût été à souhaiter qu'il n'eût pas oublié entièrement les anciens peuples de l'Orient, comme les Indiens et les Chinois, qui ont été si considérables avant que les autres nations fussent formées.

Nourris de productions de leurs terres, vêtus de leurs étoffes, amusés par les jeux qu'ils ont inventés, instruits même par les anciennes fables morales, pourquoi négligerions-nous de connaître l'esprit de ces nations, chez qui les commerçants de notre Europe ont voyagé dès qu'ils ont pu trouver un chemin jusqu'à elles?

En vous instruisant en philosophe de ce qui concerne ce globe, vous portez d'abord votre vue sur l'Orient, berceau de tous les arts, et qui a tout donné à l'Occident.

Les climats orientaux, voisins du Midi, tiennent tout de la nature; et nous, dans notre occident septentrional, nous devons tout au temps, au commerce, à une industrie tardive. Des forêts, des pierres, des fruits sauvages; voilà tout ce qu'a produit naturellement l'ancien pays

des Celtes, des Allobroges, des Pictes, des Germains, des Sarmates et des Scythes. On dit que l'île de Sicile produit d'elle-même un peu d'avoine [1]; mais le froment, le riz, les fruits délicieux, croissaient vers l'Euphrate, à la Chine, et dans l'Inde. Les pays fertiles furent les premiers peuplés, les premiers policés. Tout le Levant, depuis la Grèce jusqu'aux extrémités de notre hémisphère, fut longtemps célèbre, avant que nous en sussions assez pour connaître que nous étions barbares. Quand on veut savoir quelque chose des Celtes, nos ancêtres, il faut avoir recours aux Grecs et aux Romains, nations encore très-postérieures aux Asiatiques.

Si, par exemple, des Gaulois voisins des Alpes, joints aux habitants de ces montagnes, s'étant établis sur les bords de l'Éridan, vinrent jusqu'à Rome trois cent soixante et un ans après sa fondation, s'ils assiégèrent le Capitole, ce sont les Romains qui nous l'ont appris. Si d'autres Gaulois, environ cent ans après, entrèrent dans la Thessalie, dans la Macédoine, et passèrent sur le rivage du Pont-Euxin, ce sont les Grecs qui nous le racontent, sans nous dire quels étaient ces Gaulois, ni quel chemin ils prirent. Il ne reste chez nous aucun monument de ces émigrations, qui ressemblent à celles des Tartares; elles prouvent seulement que la nation était très-nombreuse, mais non civilisée. La colonie des Grecs qui fonda Marseille, six cents ans avant notre ère vulgaire, ne put polir la Gaule : la langue grecque ne s'étendit pas même au delà de son territoire.

Gaulois, Allemands, Espagnols, Bretons, Sarmates, nous ne savons rien de nous avant dix-huit siècles, sinon le peu que nos vainqueurs ont pu nous en apprendre; nous n'avions pas même de fables : nous n'avions pas osé imaginer une origine. Ces vaines idées que tout cet Occident fut peuplé par Gomer, fils de Japhet, sont des fables orientales.

Si les anciens Toscans qui enseignèrent les premiers Romains savaient quelque chose de plus que les autres peuples occidentaux, c'est que les Grecs avaient envoyé chez eux des colonies; ou plutôt, c'est parce que, de tout temps, une des propriétés de cette terre a été de produire des hommes de génie, comme le territoire d'Athènes était plus propre aux arts que celui de Thèbes et de Lacédémone. Mais quel monument avons-nous de l'ancienne Toscane? aucun. Nous nous épuisons en vaines conjectures sur quelques inscriptions inintelligibles que les injures du temps ont épargnées, et qui probablement sont des premiers siècles de la république romaine. Pour les autres nations de notre Europe, il ne nous reste d'elles, dans leur ancien langage, aucun monument antérieur à notre ère.

L'Espagne maritime fut découverte par les Phéniciens, ainsi que l'Amérique le fut depuis par les Espagnols. Les Tyriens, les Carthaginois, les Romains, y trouvèrent tour à tour de quoi s'enrichir dans les trésors que la terre produisait alors. Les Carthaginois y firent

1. Il croît naturellement en Sicile une plante dont le grain ressemble beaucoup au froment, et qu'on a pris pour du froment naturel; mais les botanistes ont observé des différences très-marquées entre cette plante et le froment. (Éd.)

valoir des mines, mais moins riches que celles du Mexique et du Pérou; le temps les a épuisées, comme il épuisera celles du Nouveau-Monde. Pline rapporte qu'en neuf ans les Romains en tirèrent huit mille marcs d'or, et environ vingt-quatre mille d'argent. Il faut avouer que ces prétendus descendants de Gomer avaient bien mal profité des présents que leur faisait la terre en tout genre, puisqu'ils furent subjugués par les Carthaginois, par les Romains, par les Vandales, par les Goths, et par les Arabes.

Ce que nous savons des Gaulois, par Jules César et par les autres auteurs romains, nous donne l'idée d'un peuple qui avait besoin d'être soumis par une nation éclairée. Les dialectes du langage celtique étaient affreux : l'empereur Julien, sous qui ce langage se parlait encore, dit, dans son *Misopogon*, qu'il ressemblait au croassement des corbeaux. Les mœurs, du temps de César, étaient aussi barbares que le langage. Les druides, imposteurs grossiers faits pour le peuple qu'ils gouvernaient, immolaient des victimes humaines qu'ils brûlaient dans de grandes et hideuses statues d'osier. Les druidesses plongeaient des couteaux dans le cœur des prisonniers, et jugeaient de l'avenir à la manière dont le sang coulait. De grandes pierres un peu creusées, qu'on a trouvées sur les confins de la Germanie et de la Gaule, vers Strasbourg, sont, dit-on, les autels où l'on faisait ces sacrifices. Voilà tous les monuments de l'ancienne Gaule. Les habitants des côtes de la Biscaye et de la Gascogne s'étaient quelquefois nourris de chair humaine. Il faut détourner les yeux de ces temps sauvages, qui sont la honte de la nature.

Comptons, parmi les folies de l'esprit humain, l'idée qu'on a eue, de nos jours, de faire descendre les Celtes des Hébreux. Ils sacrifiaient des hommes, dit-on, parce que Jephté avait immolé sa fille. Les druides étaient vêtus de blanc, pour imiter les prêtres des Juifs; ils avaient, comme eux, un grand pontife. Leurs druidesses sont des images de la sœur de Moïse et de Débora. Le pauvre qu'on nourrissait à Marseille, et qu'on immolait couronné de fleurs et chargé de malédictions, avait pour origine le *bouc émissaire*. On va jusqu'à trouver de la ressemblance entre trois ou quatre mots celtiques et hébraïques, qu'on prononce également mal; et l'on en conclut que les Juifs et les nations des Celtes sont la même famille. C'est ainsi qu'on insulte à la raison dans des histoires universelles, et qu'on étouffe sous un amas de conjectures forcées le peu de connaissance que nous pourrions avoir de l'antiquité.

Les Germains avaient à peu près les mêmes mœurs que les Gaulois, sacrifiaient comme eux des victimes humaines, décidaient comme eux leurs petits différends particuliers par le duel, et avaient seulement plus de grossièreté et moins d'industrie. César, dans ses mémoires, nous apprend que leurs magiciennes réglaient toujours parmi eux le jour du combat. Il nous dit que, quand un de leurs rois, Arioviste, amena cent mille de ses Germains errants pour piller les Gaules, lui qui voulait les asservir et non pas les piller, ayant envoyé deux officiers romains pour entrer en conférence avec ce barbare, Arioviste les fit charger de chaînes; que les deux officiers furent destinés à être

sacrifiés aux dieux des Germains, et qu'ils allaient l'être, lorsqu'il les délivra par sa victoire.

Les familles de tous ces barbares avaient en Germanie, pour uniques retraites, des cabanes où, d'un côté, le père, la mère, les sœurs, les frères, les enfants, couchaient nus sur la paille; et, de l'autre côté, étaient leurs animaux domestiques. Ce sont là pourtant ces mêmes peuples que nous verrons bientôt maîtres de Rome. Tacite loue les mœurs des Germains, mais comme Horace chantait celles des barbares nommés Gètes; l'un et l'autre ignoraient ce qu'ils louaient, et voulaient seulement faire la satire de Rome. Le même Tacite, au milieu de ses éloges[1], avoue que tout le monde savait que les Germains aimaient mieux vivre de rapine que de cultiver la terre; et qu'après avoir pillé leurs voisins, ils retournaient manger et dormir. C'est la vie des voleurs de grands chemins d'aujourd'hui et des coupeurs de bourses, que nous punissons de la roue et de la corde; et voilà ce que Tacite a le front de louer, pour rendre la cour des empereurs romains méprisable, par le contraste de la vertu germanique! Il appartient à un esprit aussi juste que le vôtre de regarder Tacite comme un satirique ingénieux, aussi profond dans ses idées que concis dans ses expressions, qui a fait la critique plutôt que l'histoire de son pays, et qui eût mérité l'admiration du nôtre, s'il avait été impartial.

Quand César passe en Angleterre, il trouve cette île plus sauvage encore que la Germanie. Les habitants couvraient à peine leur nudité de quelques peaux de bêtes. Les femmes d'un canton y appartenaient indifféremment à tous les hommes du même canton. Leurs demeures étaient des cabanes de roseaux, et leurs ornements, des figures que les hommes et les femmes s'imprimaient sur la peau en y faisant des piqûres, et en y versant le suc des herbes, ainsi que le pratiquent encore les sauvages de l'Amérique.

Que la nature humaine ait été plongée pendant une longue suite de siècles dans cet état si approchant de celui des brutes, et inférieur à plusieurs égards, c'est ce qui n'est que trop vrai. La raison en est, comme on l'a dit, qu'il n'est pas dans la nature de l'homme de *désirer ce qu'il ne connaît pas*. Il a fallu partout, non-seulement un espace de temps prodigieux, mais des circonstances heureuses, pour que l'homme s'élevât au-dessus de la vie animale.

Vous avez donc grande raison de vouloir passer tout d'un coup aux nations qui ont été civilisées les premières. Il se peut que longtemps avant les empires de la Chine et des Indes il y ait eu des nations instruites, polies, puissantes, que des déluges de barbares auront ensuite replongées dans le premier état d'ignorance et de grossièreté qu'on appelle l'état de pure nature.

La seule prise de Constantinople a suffi pour anéantir l'esprit de l'ancienne Grèce. Le génie des Romains fut détruit par les Goths. Les côtes de l'Afrique, autrefois si florissantes, ne sont presque plus que des repaires de brigands. Des changements encore plus grands ont dû

1. Voyez *Introduction*, paragraphe XIV. (Ed.)

arriver dans les climats moins heureux. Les causes physiques ont dû se joindre aux causes morales; car si l'Océan n'a pu changer entièrement son lit, du moins il est constant qu'il a couvert tour à tour et abandonné de vastes terrains. La nature a dû être exposée à un grand nombre de fléaux et de vicissitudes. Les terres les plus belles, les plus fertiles de l'Europe occidentale, toutes les campagnes basses arrosées par les fleuves du Rhin, de la Meuse, de la Seine, de la Loire, ont été couvertes des eaux de la mer pendant une prodigieuse multitude de siècles; c'est ce que vous avez déjà vu dans la *Philosophie de l'histoire*.

Nous redirons encore qu'il n'est pas si sûr que les montagnes qui traversent l'ancien et le nouveau monde aient été autrefois des plaines couvertes par les mers; car, 1° plusieurs de ces montagnes sont élevées de quinze mille pieds, et plus, au-dessus de l'Océan.

2° S'il eût été un temps où ces montagnes n'eussent pas existé, d'où seraient partis les fleuves, qui sont si nécessaires à la vie des animaux? Ces montagnes sont les réservoirs des eaux; elles ont dans les deux hémisphères, des directions diverses : ce sont, comme dit Platon, les os de ce grand animal appelé *la Terre*. Nous voyons que les moindres plantes ont une structure invariable : comment la terre serait-elle exceptée de la loi générale?

3° Si les montagnes étaient supposées avoir porté des mers, ce serait une contradiction dans l'ordre de la nature, une violation des lois de la gravitation et de l'hydrostatique.

4° Le lit de l'Océan est creusé, et dans ce creux il n'est point de chaînes de montagnes d'un pôle à l'autre, ni d'orient en occident, comme sur la terre; il ne faut donc pas conclure que tout ce globe a été longtemps mer, parce que plusieurs parties du globe l'ont été. Il ne faut pas dire que l'eau a couvert les Alpes et les Cordillères, parce qu'elle a couvert la partie basse de la Gaule, de la Grèce, de la Germanie, de l'Afrique, de l'Inde. Il ne faut pas affirmer que le mont Taurus a été navigable, parce que l'archipel des Philippines et des Moluques a été un continent. Il y a grande apparence que les hautes montagnes ont été toujours à peu près ce qu'elles sont. Dans combien de livres n'a-t-on pas dit qu'on a trouvé une ancre de vaisseau sur la cime des montagnes de la Suisse? cela est pourtant aussi faux que tous les contes qu'on trouve dans ces livres.

N'admettons en physique que ce qui est prouvé, et en histoire que ce qui est de la plus grande probabilité reconnue. Il se peut que les pays montagneux aient éprouvé, par les volcans et par les secousses de la terre, autant de changements que les pays plats; mais partout où il y a eu des sources de fleuves, il y a eu des montagnes. Mille révolutions locales ont certainement changé une partie du globe dans le physique et dans le moral, mais nous ne les connaissons pas; et les hommes se sont avisés si tard d'écrire l'histoire, que le genre humain, tout ancien qu'il est, paraît nouveau pour nous.

D'ailleurs, vous commencez vos recherches au temps où le chaos de notre Europe commence à prendre une forme, après la chute de l'empire romain. Parcourons donc ensemble ce globe; voyons dans quel

état il était alors, en l'étudiant de la même manière qu'il paraît avoir été civilisé, c'est-à-dire depuis les pays orientaux jusqu'aux nôtres; et portons notre première attention sur un peuple qui avait une histoire suivie dans une langue déjà fixée, lorsque nous n'avions pas encore l'usage de l'écriture.

CHAP. I.—*De la Chine, de son antiquité, de ses forces, de ses lois, de ses usages et de ses sciences.*

L'empire de la Chine dès lors était plus vaste que celui de Charlemagne, en y comprenant la Corée et le Tonquin, provinces alors tributaires des Chinois. Environ trente degrés en longitude et vingt-quatre en latitude forment son étendue. Nous avons remarqué que le corps de cet État subsiste avec splendeur depuis plus de quatre mille ans, sans que les lois, les mœurs, le langage, la manière même de s'habiller, aient souffert d'altération sensible.

Son histoire, incontestable dans les choses générales, la seule qui soit fondée sur les observations célestes, remonte, par la chronologie la plus sûre, jusqu'à une éclipse observée deux mille cent cinquante-cinq ans avant notre ère vulgaire, et vérifiée par les mathématiciens missionnaires qui, envoyés dans les derniers siècles chez cette nation inconnue, l'ont admirée et l'ont instruite. Le P. Gaubil a examiné une suite de trente-six éclipses de soleil, rapportées dans les livres de Confutzée; et il n'en a trouvé que deux fausses et deux douteuses. Les douteuses sont celles qui en effet sont arrivées, mais qui n'ont pu être observées du lieu où l'on suppose l'observateur; et cela même prouve qu'alors les astronomes chinois calculaient les éclipses, puisqu'ils se trompèrent dans deux calculs.

Il est vrai qu'Alexandre avait envoyé de Babylone en Grèce les observations des Chaldéens, qui remontaient un peu plus haut que les observations chinoises, et c'est sans contredit le plus beau monument de l'antiquité; mais ces éphémérides de Babylone n'étaient point liées à l'histoire des faits : les Chinois, au contraire, ont joint l'histoire du ciel à celle de la terre, et ont ainsi justifié l'une par l'autre.

Deux cent trente ans au delà du jour de l'éclipse dont on a parlé, leur chronologie atteint sans interruption, et par des témoignages authentiques, jusqu'à l'empereur Hiao, qui travailla lui-même à réformer l'astronomie, et qui, dans un règne d'environ quatre-vingts ans, chercha, dit-on, à rendre les hommes éclairés et heureux. Son nom est encore en vénération à la Chine, comme l'est en Europe celui des Titus, des Trajan, et des Antonin. S'il fut pour son temps un mathématicien habile, cela seul montre qu'il était né chez une nation déjà très-policée. On ne voit point que les anciens chefs des bourgades germaines ou gauloises aient réformé l'astronomie : Clovis n'avait point d'observatoire.

Avant Hiao [1], on trouve encore six rois, ses prédécesseurs; mais la

1. Quelle étrange conformité n'y a-t-il pas entre ce nom de Hiao et le Iao ou

durée de leur règne est incertaine. Je crois qu'on ne peut mieux faire, dans ce silence de la chronologie, que de recourir à la règle de Newton, qui, ayant composé une année commune des années qu'ont régné les rois des différents pays, réduit chaque règne à vingt-deux ans ou environ. Suivant ce calcul, d'autant plus raisonnable qu'il est plus modéré, ces six rois auront régné à peu près cent trente ans; ce qui est bien plus conforme à l'ordre de la nature que les deux cent quarante ans qu'on donne, par exemple, aux sept rois de Rome, et que tant d'autres calculs démentis par l'expérience de tous les temps.

Le premier de ces rois, nommé Fo-hi, régnait donc plus de vingt-cinq siècles avant l'ère vulgaire, au temps que les Babyloniens avaient déjà une suite d'observations astronomiques; et dès lors la Chine obéissait à un souverain. Ses quinze royaumes, réunis sous un seul homme, prouvent que longtemps auparavant cet État était très-peuplé, policé, partagé en beaucoup de souverainetés; car jamais un grand État ne s'est formé que de plusieurs petits; c'est l'ouvrage de la politique, du courage, et surtout du temps : il n'y a pas une plus grande preuve d'antiquité.

Il est rapporté dans *les cinq Kings*, le livre de la Chine le plus ancien et le plus autorisé, que sous l'empereur Yo, quatrième successeur de Fo-hi, on observa une conjonction de Saturne, Jupiter, Mars, Mercure, et Vénus. Nos astronomes modernes disputent entre eux sur le temps de cette conjonction, et ne devraient pas disputer. Mais quand même on se serait trompé à la Chine dans cette observation du ciel, il était beau même de se tromper. Les livres chinois disent expressément que de temps immémorial on savait à la Chine que Vénus et Mercure tournaient autour du soleil. Il faudrait renoncer aux plus simples lumières de la raison, pour ne pas voir que de telles connaissances supposaient une multitude de siècles antérieurs, quand même ces connaissances n'auraient été que des doutes.

Ce qui rend surtout ces premiers livres respectables, et qui leur donne une supériorité reconnue sur tous ceux qui rapportent l'origine des autres nations, c'est qu'on n'y voit aucun prodige, aucune prédiction, aucune même de ces fourberies politiques que nous attribuons aux fondateurs des autres États; excepté peut-être ce qu'on a imputé à Fo-hi, d'avoir fait accroire qu'il avait vu ses lois écrites sur le dos d'un serpent ailé. Cette imputation même fait voir qu'on connaissait l'écriture avant Fo-hi. Enfin, ce n'est pas à nous, au bout de notre Occident, à contester les archives d'une nation qui était toute policée quand nous n'étions que des sauvages.

Un tyran, nommé Chi-Hoangti, ordonna, à la vérité, qu'on brûlât tous les livres; mais cet ordre insensé et barbare avertissait de les conserver avec soin, et ils reparurent après lui. Qu'importe, après tout, que ces livres renferment ou non une chronologie toujours sûre? Je veux que nous ne sachions pas en quel temps précisément vécut Char-

Jéhova des Phéniciens et des Égyptiens! Cependant gardons-nous de croire que ce nom de Iao ou Jéhova vienne de la Chine.

lemagne; dès qu'il est certain qu'il a fait de vastes conquêtes avec de grandes armées, il est clair qu'il est né chez une nation nombreuse, formée en corps de peuple par une longue suite de siècles. Puis donc que l'empereur Hiao, qui vivait incontestablement plus de deux mille quatre cents ans avant notre ère, conquit tout le pays de la Corée, il est indubitable que son peuple était de l'antiquité la plus reculée. De plus, les Chinois inventèrent un cycle, un comput, qui commence deux mille six cent deux ans avant le nôtre. Est-ce à nous à leur contester une chronologie unanimement reçue chez eux, à nous, qui avons soixante systèmes différents pour compter les temps anciens, et qui, ainsi, n'en avons pas un?

Répétons que les hommes ne multiplient pas aussi aisément qu'on le pense. Le tiers des enfants est mort au bout de dix ans. Les calculateurs de la propagation de l'espèce humaine ont remarqué qu'il faut des circonstances favorables et rares pour qu'une nation s'accroisse d'un vingtième au bout de cent années; et très-souvent il arrive que la peuplade diminue au lieu d'augmenter. De savants chronologistes ont supputé qu'une seule famille, après le déluge, toujours occupée à peupler, et ses enfants s'étant occupés de même, il se trouva en deux cent cinquante ans beaucoup plus d'habitants que n'en contient aujourd'hui l'univers. Il s'en faut beaucoup que le *Talmud* et *les Mille et une nuits* contiennent rien de plus absurde. Il a déjà été dit qu'on ne fait point ainsi des enfants à coups de plume. Voyez nos colonies, voyez ces archipels immenses de l'Asie, dont il ne sort personne : les Maldives, les Philippines, les Moluques, n'ont pas le nombre d'habitants nécessaire. Tout cela est encore une nouvelle preuve de la prodigieuse antiquité de la population de la Chine.

Elle était au temps de Charlemagne, comme longtemps auparavant, plus peuplée encore que vaste. Le dernier dénombrement dont nous avons connaissance, fait seulement dans les quinze provinces qui composent la Chine proprement dite, monte jusqu'à près de soixante millions d'hommes capables d'aller à la guerre, en ne comptant ni les soldats vétérans, ni les vieillards au-dessus de soixante ans, ni la jeunesse au-dessous de vingt ans, ni les mandarins, ni la multitude des lettrés, ni les bonzes, encore moins les femmes qui sont partout en pareil nombre que les hommes, à un quinzième ou seizième près, selon les observations de ceux qui ont calculé avec plus d'exactitude ce qui concerne le genre humain. A ce compte, il paraît difficile qu'il y ait moins de cent cinquante millions d'habitants à la Chine : notre Europe n'en a pas beaucoup plus de cent millions, à compter vingt millions en France, vingt-deux en Allemagne, quatre dans la Hongrie, dix dans toute l'Italie jusqu'en Dalmatie, huit dans la Grande-Bretagne et dans l'Irlande, huit dans l'Espagne et le Portugal, dix ou douze dans la Russie européane, cinq dans la Pologne, autant dans la Turquie d'Europe, dans la Grèce et les Iles, quatre dans la Suède, trois dans la Norvége et le Danemark, près de quatre dans la Hollande et les Pays-Bas voisins.

On ne doit donc pas être surpris si les villes chinoises sont immenses; si Pékin, la nouvelle capitale de l'empire, a près de six de nos

grandes lieues de circonférence, et renferme environ trois millions de citoyens; si Nankin, l'ancienne métropole, en avait autrefois davantage; si une simple bourgade, nommée Quientzeng, où l'on fabrique la porcelaine, contient environ un million d'habitants.

Le journal de l'empire chinois, journal le plus authentique et le plus utile qu'on ait dans le monde, puisqu'il contient le détail de tous les besoins publics, des ressources et des intérêts de tous les ordres de l'État; ce journal, dis-je, rapporte que, l'an de notre ère 1725, la femme que l'empereur Yontchin déclara impératrice fit, à cette occasion, selon une ancienne coutume, des libéralités aux pauvres femmes de toute la Chine qui passaient soixante et dix ans. Le journal compte, dans la seule province de Kanton, quatre-vingt-dix-huit mille deux cent vingt-deux femmes de soixante et dix ans qui reçurent ces présents, quarante mille huit cent quatre-vingt-treize qui passaient quatre-vingts ans, et trois mille quatre cent cinquante-trois qui approchaient de cent années. Combien de femmes ne reçurent pas ce présent! En voilà, parmi celles qui ne sont plus comptées au nombre des personnes utiles, plus de cent quarante-deux mille qui le reçurent dans une seule province. Quelle doit donc être la population de l'État! et si chacune d'elles reçut la valeur de dix livres dans toute l'étendue de l'empire, à quelles sommes dut monter cette libéralité!

Les forces de l'État consistent, selon les relations des hommes les plus intelligents qui aient jamais voyagé, dans une milice d'environ huit cent mille soldats bien entretenus. Cinq cent soixante et dix mille chevaux sont nourris, ou dans les écuries, ou dans les pâturages de l'empereur, pour monter les gens de guerre, pour les voyages de la cour, et pour les courriers publics. Plusieurs missionnaires, que l'empereur Kang-hi, dans ces derniers temps, approcha de sa personne par amour pour les sciences, rapportent qu'ils l'ont suivi dans ces chasses magnifiques vers la Grande-Tartarie, où cent mille cavaliers et soixante mille hommes de pied marchaient en ordre de bataille : c'est un usage immémorial dans ces climats.

Les villes chinoises n'ont jamais eu d'autres fortifications que celles que le bon sens inspirait à toutes les nations avant l'usage de l'artillerie; un fossé, un rempart, une forte muraille, et des tours; depuis même que les Chinois se servent de canon, ils n'ont point suivi le modèle de nos places de guerre : mais, au lieu qu'ailleurs on fortifie les places, les Chinois fortifièrent leur empire. La grande muraille qui séparait et défendait la Chine des Tartares, bâtie cent trente-sept ans avant notre ère, subsiste encore dans un contour de cinq cents lieues, s'élève sur des montagnes, descend dans des précipices, ayant presque partout vingt de nos pieds de largeur, sur plus de trente de hauteur : monument supérieur aux pyramides d'Égypte, par son utilité comme par son immensité.

Ce rempart n'a pu empêcher les Tartares de profiter, dans la suite des temps, des divisions de la Chine, et de la subjuguer; mais la constitution de l'État n'en a été ni affaiblie ni changée. Le pays des conquérants est devenu une partie de l'État conquis; et les Tartares Mant-

choux, maîtres de la Chine, n'ont fait autre chose que se soumettre, les armes à la main, aux lois du pays dont ils ont envahi le trône.

On trouve, dans le troisième livre de Confutzée, une particularité qui fait voir combien l'usage de chariots armés est ancien. De son temps, les vice-rois, ou gouverneurs des provinces, étaient obligés de fournir au chef de l'État, ou empereur, mille chars de guerre à quatre chevaux de front, mille quadriges. Homère, qui fleurit longtemps avant le philosophe chinois, ne parle jamais que de chars à deux ou à trois chevaux. Les Chinois avaient sans doute commencé, et étaient parvenus à se servir de quadriges; mais, ni chez les anciens Grecs, du temps de la guerre de Troie, ni chez les Chinois, on ne voit aucun usage de la simple cavalerie. Il paraît pourtant incontestable que la méthode de combattre à cheval précéda celle des chariots. Il est marqué que les Pharaons d'Égypte avaient de la cavalerie, mais ils se servaient aussi de chars de guerre : cependant il est à croire que dans un pays fangeux, comme l'Égypte, et entrecoupé de tant de canaux, le nombre de chevaux fut toujours très-médiocre.

Quant aux finances, le revenu ordinaire de l'empereur se monte, selon les supputations les plus vraisemblables, à deux cents millions de taels d'argent fin. Il est à remarquer que le tael n'est pas précisément égal à notre once, et que l'once d'argent ne vaut pas cinq livres françaises, valeur intrinsèque, comme le dit l'histoire de la Chine, compilée par le jésuite du Halde : car il n'y a point de valeur intrinsèque numéraire; mais deux cents millions de taels font deux cent quarante-six millions d'onces d'argent, ce qui, en mettant le marc d'argent fin à cinquante-quatre livres dix-neuf sous, revient à environ mille six cent quatre-vingt-dix millions de notre monnaie en 1768. Je dis en ce temps, car cette valeur arbitraire n'a que trop changé parmi nous et changera peut-être encore : c'est à quoi ne prennent pas assez garde les écrivains, plus instruits des livres que des affaires, qui évaluent souvent l'argent étranger d'une manière très-fautive.

Les Chinois ont eu des monnaies d'or et d'argent frappées au marteau longtemps avant que les dariques fussent fabriquées en Perse. L'empereur Kang-hi avait rassemblé une suite de trois mille de ces monnaies, parmi lesquelles il y en avait beaucoup des Indes; autre preuve de l'ancienneté des arts dans l'Asie. Mais depuis longtemps l'or n'est plus qu'une mesure commune à la Chine, il y est marchandise comme en Hollande; l'argent n'y est plus monnaie, le poids et le titre en font le prix; on n'y frappe plus que du cuivre, qui seul dans ce pays a une valeur arbitraire. Le gouvernement, dans des temps difficiles, a payé en papier, comme on a fait depuis dans plus d'un État de l'Europe; mais jamais la Chine n'a eu l'usage des banques publiques, qui augmentent les richesses d'une nation en multipliant son crédit.

Ce pays, favorisé de la nature, possède presque tous les fruits transplantés dans notre Europe, et beaucoup d'autres qui nous manquent. Le blé, le riz, la vigne, les légumes, les arbres de toute espèce, y

couvrent la terre; mais les peuples n'ont fait du vin que dans les derniers temps, satisfaits d'une liqueur assez forte qu'ils savent tirer du riz.

L'insecte précieux qui produit la soie est originaire de la Chine; c'est de là qu'il passa en Perse assez tard avec l'art de faire des étoffes du duvet qui le couvre; et ces étoffes étaient si rares, du temps même de Justinien, que la soie se vendait en Europe au poids de l'or.

Le papier fin et d'un blanc éclatant était fabriqué chez les Chinois de temps immémorial; on en faisait avec des filets de bois de bambou bouilli. On ne connaît pas la première époque de la porcelaine, et de ce beau vernis qu'on commence à imiter et à égaler en Europe.

Ils savent, depuis deux mille ans, fabriquer le verre, mais moins beau et moins transparent que le nôtre.

L'imprimerie fut inventée par eux dans le même temps. On sait que cette imprimerie est une gravure sur des planches de bois, telle que Gutenberg la pratiqua le premier à Mayence, au xve siècle. L'art de graver les caractères sur le bois est plus perfectionné à la Chine; notre méthode d'employer les caractères mobiles et de fonte, beaucoup supérieure à la leur, n'a point encore été adoptée par eux, parce qu'il aurait fallu recevoir l'alphabet, et qu'ils n'ont jamais voulu quitter l'écriture symbolique : tant ils sont attachés à toutes leurs anciennes méthodes.

L'usage des cloches est chez eux de la plus haute antiquité. Nous n'en avons eu en France qu'au vi^e siècle de notre ère. Ils ont cultivé la chimie; et, sans devenir jamais bons physiciens, ils ont inventé la poudre; mais ils ne s'en servaient que dans des fêtes, dans l'art des feux d'artifice, où ils ont surpassé les autres nations. Ce furent les Portugais qui, dans ces derniers siècles, leur ont enseigné l'usage de l'artillerie, et ce sont les jésuites qui leur ont appris à fondre le canon. Si les Chinois ne s'appliquèrent pas à inventer ces instruments destructeurs, il ne faut pas en louer leur vertu, puisqu'ils n'en ont pas moins fait la guerre.

Ils ne poussèrent loin l'astronomie qu'en tant qu'elle est la science des yeux et le fruit de la patience. Ils observèrent le ciel assidûment, remarquèrent tous les phénomènes, et les transmirent à la postérité. Ils divisèrent, comme nous, le cours du soleil en trois cent soixante-cinq parties et un quart. Ils connurent, mais confusément, la précession des équinoxes et des solstices. Ce qui mérite peut-être le plus d'attention, c'est que, de temps immémorial, ils partagent le mois en semaines de sept jours. Les Indiens en usaient ainsi; la Chaldée se conforma à cette méthode, qui passa dans le petit pays de la Judée; mais elle ne fut point adoptée en Grèce.

On montre encore les instruments dont se servit un de leurs fameux astronomes, mille ans avant notre ère vulgaire, dans une ville qui n'est que du troisième ordre. Nankin, l'ancienne capitale, conserve un globe de bronze que trois hommes ne peuvent embrasser, porté sur un cube de cuivre qui s'ouvre, et dans lequel on fait entrer un homme pour tourner ce globe, sur lequel sont tracés les méridiens et les parallèles.

Pékin a un observatoire rempli d'astrolabes et de sphères armillaires; instruments, à la vérité, inférieurs aux nôtres pour l'exactitude, mais

témoignages célèbres de la supériorité des Chinois sur les autres peuples d'Asie.

La boussole, qu'ils connaissaient, ne servait pas à son véritable usage de guider la route des vaisseaux. Ils ne naviguaient que près des côtes. Possesseurs d'une terre qui fournit tout, ils n'avaient pas besoin d'aller, comme nous, au bout du monde. La boussole, ainsi que la poudre à tirer, était pour eux une simple curiosité, et ils n'en étaient pas plus à plaindre.

On est étonné que ce peuple inventeur n'ait jamais percé dans la géométrie au delà des éléments. Il est certain que les Chinois connaissaient ces éléments plusieurs siècles avant qu'Euclide les eût rédigés chez les Grecs d'Alexandrie. L'empereur Kang-hi assura de nos jours au P. Parennin, l'un des plus savants et des plus sages missionnaires qui aient approché de ce prince, que l'empereur Yu s'était servi des propriétés du triangle rectangle pour lever un plan géographique d'une province, il y a plus de trois mille neuf cent soixante années; et le P. Parennin lui-même cite un livre, écrit onze cents ans avant notre ère, dans lequel il est dit que la fameuse démonstration attribuée en Occident à Pythagore était depuis longtemps au rang des théorèmes les plus connus.

On demande pourquoi les Chinois, ayant été si loin dans des temps si reculés, sont toujours restés à ce terme; pourquoi l'astronomie est chez eux si ancienne et si bornée; pourquoi dans la musique ils ignorent encore les demi-tons. Il semble que la nature ait donné à cette espèce d'hommes, si différente de la nôtre, des organes faits pour trouver tout d'un coup tout ce qui leur était nécessaire, et incapables d'aller au delà. Nous, au contraire, nous avons eu des connaissances très-tard, et nous avons tout perfectionné rapidement. Ce qui est moins étonnant, c'est la crédulité avec laquelle ces peuples ont toujours joint leurs erreurs de l'astrologie judiciaire aux vraies connaissances célestes. Cette superstition a été celle de tous les hommes, et il n'y a pas longtemps que nous en sommes guéris : tant l'erreur semble faite pour le genre humain.

Si on cherche pourquoi tant d'arts et de sciences, cultivés sans interruption depuis si longtemps à la Chine, ont cependant fait si peu de progrès, il y en a peut-être deux raisons : l'une est le respect prodigieux que ces peuples ont pour ce qui leur a été transmis par leurs pères, et qui rend parfait à leurs yeux tout ce qui est ancien; l'autre est la nature de leur langue, le premier principe de toutes les connaissances.

L'art de faire connaître ses idées par l'écriture, qui devait n'être qu'une méthode très-simple, est chez eux ce qu'ils ont de plus difficile. Chaque mot a des caractères différents : un savant, à la Chine, est celui qui connaît le plus de ces caractères; quelques-uns sont arrivés à la vieillesse avant que de savoir bien écrire.

Ce qu'ils ont le plus connu, le plus cultivé, le plus perfectionné, c'est la morale et les lois. Le respect des enfants pour leurs pères est le fondement du gouvernement chinois. L'autorité paternelle n'y est

jamais affaiblie. Un fils ne peut plaider contre son père qu'avec le consentement de tous les parents, des amis, et des magistrats. Les mandarins lettrés y sont regardés comme les pères des villes et des provinces, et le roi comme le père de l'empire. Cette idée, enracinée dans les cœurs, forme une famille de cet État immense.

La loi fondamentale étant donc que l'empire est une famille, on y a regardé, plus qu'ailleurs, le bien public comme le premier devoir. De là vient l'attention continuelle de l'empereur et des tribunaux à réparer les grands chemins, à joindre les rivières, à creuser les canaux, à favoriser la culture des terres et les manufactures.

Nous traiterons dans un autre chapitre du gouvernement de la Chine; mais vous remarquerez d'avance que les voyageurs, et surtout les missionnaires, ont cru voir partout le despotisme. On juge de tout par l'extérieur : on voit des hommes qui se prosternent, et dès lors on les prend pour des esclaves. Celui devant qui l'on se prosterne doit être maître absolu de la vie et de la fortune de cent cinquante millions d'hommes; sa seule volonté doit servir de loi. Il n'en est pourtant pas ainsi, et c'est ce que nous discuterons. Il suffit de dire ici que, dans les plus anciens temps de la monarchie, il fut permis d'écrire sur une longue table, placée dans le palais, ce qu'on trouvait de répréhensible dans le gouvernement; que cet usage fut mis en vigueur sous le règne de Venti, deux siècles avant notre ère vulgaire; et que, dans les temps paisibles, les représentations des tribunaux ont toujours eu force de loi. Cette observation importante détruit les imputations vagues qu'on trouve dans *l'Esprit des lois* contre ce gouvernement, le plus ancien qui soit au monde.

Tous les vices existent à la Chine comme ailleurs, mais certainement plus réprimés par le frein des lois, parce que les lois sont toujours uniformes. Le savant auteur des Mémoires de l'amiral Anson témoigne du mépris et de l'aigreur contre les Chinois, sur ce que le petit peuple de Kanton trompa les Anglais autant qu'il le put; mais doit-on juger du gouvernement d'une grande nation par les mœurs de la populace des frontières ? Et qu'auraient dit de nous les Chinois, s'ils eussent fait naufrage sur nos côtes maritimes dans le temps où les lois des nations d'Europe confisquaient les effets naufragés, et que la coutume permettait qu'on égorgeât les propriétaires ?

Les cérémonies continuelles qui, chez les Chinois, gênent la société, et dont l'amitié seule se défait dans l'intérieur des maisons, ont établi dans toute la nation une retenue et une honnêteté qui donnent à la fois aux mœurs de la gravité et de la douceur. Ces qualités s'étendent jusqu'aux derniers du peuple. Des missionnaires racontent que souvent, dans les marchés publics, au milieu de ces embarras et de ces confusions qui excitent dans nos contrées des clameurs si barbares et des emportements si fréquents et si odieux, ils ont vu les paysans se mettre à genoux les uns devant les autres, selon la coutume du pays, se demander pardon de l'embarras dont chacun s'accusait, s'aider l'un l'autre, et débarrasser tout avec tranquillité.

Dans les autres pays les lois punissent le crime; à la Chine elles font

plus, elles récompensent la vertu. Le bruit d'une action généreuse et rare se répand-il dans une province, le mandarin est obligé d'en avertir l'empereur; et l'empereur envoie une marque d'honneur à celui qui l'a si bien méritée. Dans nos derniers temps, un pauvre paysan, nommé Chicou, trouve une bourse remplie d'or qu'un voyageur a perdue; il se transporte jusqu'à la province de ce voyageur, et remet la bourse au magistrat du canton, sans vouloir rien pour ses peines. Le magistrat, sous peine d'être cassé, était obligé d'en avertir le tribunal suprême de Pékin; ce tribunal obligé d'en avertir l'empereur; et le pauvre paysan fut créé mandarin du cinquième ordre : car il y a des places de mandarins pour les paysans qui se distinguent dans la morale, comme pour ceux qui réussissent le mieux dans l'agriculture. Il faut avouer que, parmi nous, on n'aurait distingué ce paysan qu'en le mettant à une taille plus forte, parce qu'on aurait jugé qu'il était à son aise. Cette morale, cette obéissance aux lois, jointes à l'adoration d'un Être suprême, forment la religion de la Chine, celle des empereurs et des lettrés. L'empereur est, de temps immémorial, le premier pontife : c'est lui qui sacrifie au *Tien*, au souverain du ciel et de la terre. Il doit être le premier philosophe, le premier prédicateur de l'empire : ses édits sont presque toujours des instructions et des leçons de morale.

CHAP. II. — *De la religion de la Chine. Que le gouvernement n'est point athée; que le christianisme n'y a point été prêché au* VII*e siècle. De quelques sectes établies dans le pays.*

Dans le siècle passé, nous ne connaissions pas assez la Chine. Vossius l'admirait en tout avec exagération. Renaudot, son rival, et l'ennemi des gens de lettres, poussait la contradiction jusqu'à feindre de mépriser les Chinois, et jusqu'à les calomnier : tâchons d'éviter ces excès

Confutzée, que nous appelons Confucius, qui vivait il y a deux mille trois cents ans, un peu avant Pythagore, rétablit cette religion, laquelle consiste à être juste. Il l'enseigna, et la pratiqua dans la grandeur et dans l'abaissement : tantôt premier ministre d'un roi tributaire de l'empereur, tantôt exilé, fugitif, et pauvre. Il eut, de son vivant, cinq mille disciples; et après sa mort ses disciples furent les empereurs, les *colao*, c'est-à-dire les mandarins, les lettrés, et tout ce qui n'est pas peuple. Il commence par dire dans son livre que quiconque est destiné à gouverner « doit rectifier la raison qu'il a reçue du ciel, comme on essuie un miroir terni; qu'il doit aussi se renouveler soi-même, pour renouveler le peuple par son exemple. » Tout tend à ce but; il n'est point prophète, il ne se dit point inspiré; il ne connaît d'inspiration que l'attention continuelle à réprimer ses passions; il n'écrit qu'en sage : aussi n'est-il regardé par les Chinois que comme un sage. Sa morale est aussi pure, aussi sévère, et en même temps aussi humaine que celle d'Épictète. Il ne dit point : « Ne fais pas aux autres ce que tu ne voudrais pas qu'on te fît ; » mais : « Fais aux

autres ce que tu veux qu'on te fasse. » Il recommande le pardon des injures, le souvenir des bienfaits, l'amitié, l'humilité. Ses disciples étaient un peuple de frères. Le temps le plus heureux et le plus respectable qui fut jamais sur la terre, fut celui où l'on suivit ses lois.

Sa famille subsiste encore : et dans un pays où il n'y a d'autre noblesse que celle des services actuels, elle est distinguée des autres familles, en mémoire de son fondateur. Pour lui, il a tous les honneurs, non pas les honneurs divins, qu'on ne doit à aucun homme, mais ceux que mérite un homme qui a donné de la Divinité les idées les plus saines que puisse former l'esprit humain. C'est pourquoi le P. Le Comte et d'autres missionnaires ont écrit « que les Chinois ont connu le vrai Dieu, quand les autres peuples étaient idolâtres, et qu'ils lui ont sacrifié dans le plus ancien temple de l'univers. »

Les reproches d'athéisme, dont on charge si libéralement dans notre Occident quiconque ne pense pas comme nous, ont été prodigués aux Chinois. Il faut être aussi inconsidérés que nous le sommes dans toutes nos disputes, pour avoir osé traiter d'athée un gouvernement dont presque tous les édits parlent[1] « d'un Être suprême, père des peuples, récompensant et punissant avec justice, qui a mis entre l'homme et lui une correspondance de prières et de bienfaits, de fautes et de châtiments. »

Le parti opposé aux jésuites a toujours prétendu que le gouvernement de la Chine était athée, parce que les jésuites en étaient favorisés : mais il faut que cette rage de parti se taise devant le testament de l'empereur Kang-hi. Le voici :

« Je suis âgé de soixante et dix ans; j'en ai régné soixante et un; je dois cette faveur à la protection du ciel, de la terre, de mes ancêtres, et au dieu de toutes les récoltes de l'empire : je ne puis l'attribuer à ma faible vertu. »

Il est vrai que leur religion n'admet point de peines et de récompenses éternelles; et c'est ce qui fait voir combien cette religion est ancienne. Le *Pentateuque* ne parle point de l'autre vie dans ses lois : les saducéens, chez les Juifs, ne la connurent jamais.

On a cru que les lettrés chinois n'avaient pas une idée distincte d'un Dieu immatériel; mais il est injuste d'inférer de là qu'ils sont athées. Les anciens Égyptiens, ces peuples si religieux, n'adoraient pas Isis et Osiris comme de purs esprits. Tous les dieux de l'antiquité étaient adorés sous une forme humaine; et ce qui montre bien à quel point les hommes sont injustes, c'est que chez les Grecs on flétrissait du nom d'athées ceux qui n'admettaient pas ces dieux corporels, et qui adoraient dans la Divinité une nature inconnue, invisible, inaccessible à nos sens.

Le fameux archevêque Navarrète dit que, selon tous les interprètes des livres sacrés de la Chine, « l'âme est une partie aérée, ignée, qui,

1. Voyez l'édit de l'empereur Yontchin, rapporté dans les Mémoires de la Chine, rédigés par le jésuite du Halde. Voyez aussi le poëme de l'empereur Kienlong.

en se séparant du corps, se réunit à la substance du ciel. » Ce sentiment se trouve le même que celui des stoïciens. C'est ce que Virgile développe admirablement dans son sixième livre de *l'Énéide*. Or, certainement, ni le *Manuel d'Épictète* ni *l'Énéide* ne sont infectés de l'athéisme : tous les premiers Pères de l'Église ont pensé ainsi. Nous avons calomnié les Chinois, uniquement parce que leur métaphysique n'est pas la nôtre : nous aurions dû admirer en eux deux mérites qui condamnent à la fois les superstitions des païens et les mœurs des chrétiens. Jamais la religion des lettrés ne fut déshonorée par des fables, ni souillée par des querelles et des guerres civiles.

En imputant l'athéisme au gouvernement de ce vaste empire, nous avons eu la légèreté de lui attribuer l'idolâtrie par une accusation qui se contredit ainsi elle-même. Le grand malentendu sur les rites de la Chine est venu de ce que nous avons jugé de leurs usages par les nôtres : car nous portons au bout du monde les préjugés de notre esprit contentieux. Une génuflexion, qui n'est chez eux qu'une révérence ordinaire, nous a paru un acte d'adoration : nous avons pris une table pour un autel : c'est ainsi que nous jugeons de tout. Nous verrons, en son temps, comment nos divisions et nos disputes ont fait chasser de la Chine nos missionnaires.

Quelque temps avant Confucius, Laokium avait introduit une secte qui croit aux esprits malins, aux enchantements, aux prestiges. Une secte semblable à celle d'Épicure fut reçue et combattue à la Chine, cinq cents ans avant Jésus-Christ; mais, dans le premier siècle de notre ère, ce pays fut inondé de la superstition des bonzes. Ils apportèrent des Indes l'idole de Fo ou Foé, adoré sous différents noms par les Japonais et les Tartares, prétendu dieu descendu sur la terre, à qui on rend le culte le plus ridicule, et par conséquent le plus fait pour le vulgaire. Cette religion, née dans les Indes près de mille ans avant Jésus-Christ, a infecté l'Asie orientale; c'est ce dieu que prêchent les bonzes à la Chine, les talapoins à Siam, les lamas en Tartarie. C'est en son nom qu'ils promettent une vie éternelle, et que des milliers de bonzes consacrent leurs jours à des exercices de pénitence qui effrayent la nature. Quelques-uns passent leur vie enchaînés; d'autres portent un carcan de fer qui plie leur corps en deux, et tient leur front toujours baissé à terre. Leur fanatisme se subdivise à l'infini. Ils passent pour chasser des démons, pour opérer des miracles; ils vendent au peuple la rémission des péchés. Cette secte séduit quelquefois des mandarins; et, par une fatalité qui montre que la même superstition est de tous les pays, quelques mandarins se sont fait tondre en bonzes par piété.

Ce sont eux qui, dans la Tartarie, ont à leur tête le dalai-lama, idole vivante qu'on adore, et c'est là peut-être le triomphe de la superstition humaine.

Ce dalai-lama, successeur et vicaire du dieu Fo, passe pour immortel. Les prêtres nourrissent toujours un jeune lama, désigné successeur secret du souverain pontife, qui prend sa place dès que celui-ci, qu'on croit immortel, est mort. Les princes tartares ne lui parlent qu'à ge-

noux; il décide souverainement tous les points de foi sur lesquels les lamas sont divisés : enfin il s'est depuis quelque temps fait souverain du Thibet, à l'occident de la Chine. L'empereur reçoit ses ambassadeurs, et lui envoie des présents considérables.

Ces sectes sont tolérées à la Chine pour l'usage du vulgaire, comme des aliments grossiers faits pour le nourrir, tandis que les magistrats et les lettrés, séparés en tout du peuple, se nourrissent d'une substance plus pure : il semble en effet que la populace ne mérite pas une religion raisonnable. Confucius gémissait pourtant de cette foule d'erreurs : il y avait beaucoup d'idolâtres de son temps. La secte de Laokium avait déjà introduit les superstitions chez le peuple. « Pourquoi, dit-il dans un de ses livres, y a-t-il plus de crimes chez la populace ignorante que parmi les lettrés? c'est que le peuple est gouverné par les bonzes. »

Beaucoup de lettrés sont, à la vérité, tombés dans le matérialisme; mais leur morale n'en a point été altérée. Ils pensent que la vertu est si nécessaire aux hommes et si aimable par elle-même, qu'on n'a pas même besoin de la connaissance d'un Dieu pour la suivre. D'ailleurs, il ne faut pas croire que tous les matérialistes chinois soient athées, puisque tant de Pères de l'Église croyaient Dieu et les anges corporels.

Nous ne savons point au fond ce que c'est que la matière; encore moins connaissons-nous ce qui est immatériel. Les Chinois n'en savent pas sur cela plus que nous : il a suffi aux lettrés d'adorer un Être suprême, on n'en peut douter.

Croire Dieu et les esprits corporels est une ancienne erreur métaphysique; mais ne croire absolument aucun dieu, ce serait une erreur affreuse en morale, une erreur incompatible avec un gouvernement sage. C'est une contradiction digne de nous, de s'élever avec fureur, comme on a fait, contre Bayle, sur ce qu'il croit possible qu'une société d'athées subsiste; et de crier, avec la même violence, que le plus sage empire de l'univers est fondé sur l'athéisme.

Le P. Fouquet, jésuite, qui avait passé vingt-cinq ans à la Chine, et qui en revint ennemi des jésuites, m'a dit plusieurs fois qu'il y avait à la Chine très-peu de philosophes athées. Il en est de même parmi nous.

On prétend que, vers le VIIIe siècle, avant Charlemagne, la religion chrétienne était connue à la Chine. On assure que nos missionnaires ont trouvé dans la province de Kingt-ching ou Quen-sin une inscription en caractères syriaques et chinois. Ce monument, qu'on voit tout au long dans Kircher, atteste qu'un saint homme, nommé Olopuën, conduit par des nuées bleues, et observant la règle des vents, vint de Tacin à la Chine, l'an 1092 de l'ère des Séleucides, qui répond à l'an 636 de notre ère; qu'aussitôt qu'il fut arrivé au faubourg de la ville impériale, l'empereur envoya un colao au-devant de lui, et lui fit bâtir une église chrétienne.

Il est évident, par l'inscription même, que c'est une de ces fraudes pieuses qu'on s'est toujours trop aisément permises. Le sage Navarrète en convient. Ce pays de Tacin, cette ère des Séleucides, ce nom d'Olopuën, qui est, dit-on, chinois, et qui ressemble à un ancien nom

espagnol, ces nuées bleues qui servent de guides, cette église chrétienne bâtie tout d'un coup à Pékin pour un prêtre de Palestine, qui ne pouvait mettre le pied à la Chine sans encourir la peine de mort, tout cela fait voir le ridicule de la supposition. Ceux qui s'efforcent de la soutenir ne font pas réflexion que les prêtres dont on trouve les noms dans ce prétendu monument étaient des nestoriens, et qu'ainsi ils ne combattent que pour des hérétiques[1].

Il faut mettre cette inscription avec celle de Malabar, où il est dit que saint Thomas arriva dans le pays en qualité de charpentier, avec une règle et un pieu, et qu'il porta une grosse poutre pour preuve de sa mission. Il y a assez de vérités historiques, sans y mêler ces absurdes mensonges.

Il est très-vrai qu'au temps de Charlemagne, la religion chrétienne, ainsi que les peuples qui la professent, avait toujours été absolument inconnue à la Chine. Il y avait des Juifs : plusieurs familles de cette nation, non moins errante que superstitieuse, s'y étaient établies deux siècles avant notre ère vulgaire; elles y exerçaient le métier de courtier, que les Juifs ont fait dans presque tout le monde.

Je me réserve à jeter les yeux sur Siam, sur le Japon, et sur tout ce qui est situé vers l'orient et le midi, lorsque je serai parvenu au temps où l'industrie des Européans s'est ouvert un chemin facile à ces extrémités de notre hémisphère.

CHAP. III. — *Des Indes.*

En suivant le cours apparent du soleil, je trouve d'abord l'Inde, ou l'Indoustan, contrée aussi vaste que la Chine, et plus connue par les denrées précieuses que l'industrie des négociants en a tirées dans tous les temps, que par des relations exactes. Ce pays est l'unique dans le monde qui produise ces épiceries dont la sobriété de ses habitants peut se passer, et qui sont nécessaires à la voracité des peuples septentrionaux.

Une chaîne de montagnes, peu interrompue, semble avoir fixé les limites de l'Inde, entre la Chine, la Tartarie et la Perse; le reste est entouré de mers. L'Inde, en deçà du Gange, fut longtemps soumise aux Persans; et voilà pourquoi Alexandre, vengeur de la Grèce et vainqueur de Darius, poussa ses conquêtes jusqu'aux Indes, tributaires de son ennemi. Depuis Alexandre, les Indiens avaient vécu dans la liberté et dans la mollesse qu'inspirent la chaleur du climat et la richesse de la terre.

Les Grecs y voyageaient avant Alexandre, pour y chercher la science. C'est là que le célèbre Pilpay écrivit, il y a deux mille trois cents années, ses *Fables morales*, traduites dans presque toutes les langues du monde. Tout a été traité en fables et en allégories chez les Orientaux, et particulièrement chez les Indiens. Pythagore, disciple des gymnosophistes, serait lui seul une preuve incontestable que les véritables

1. Voyez le *Dictionnaire philosophique*, au mot CHINE.

sciences étaient cultivées dans l'Inde. Un législateur en politique et en géométrie n'eût pas resté longtemps dans une école où l'on n'aurait enseigné que des mots. Il est très-vraisemblable même que Pythagore apprit chez les Indiens les propriétés du triangle rectangle, dont on lui fait honneur. Ce qui était si connu à la Chine pouvait aisément l'être dans l'Inde. On a écrit longtemps après lui qu'il avait immolé cent bœufs pour cette découverte : cette dépense est un peu forte pour un philosophe. Il est digne d'un sage de remercier d'une pensée heureuse l'Être dont nous vient toute pensée, ainsi que le mouvement et la vie; mais il est bien plus vraisemblable que Pythagore dut ce théorème aux gymnosophistes, qu'il ne l'est qu'il ait immolé cent bœufs[1].

Longtemps avant Pilpay, les sages de l'Inde avaient traité la morale et la philosophie en fables allégoriques, en paraboles. Voulaient-ils exprimer l'équité d'un de leurs rois, ils disaient « que les dieux qui président aux divers éléments, et qui sont en discorde entre eux, avaient pris ce roi pour leur arbitre. » Leurs anciennes traditions rapportent un jugement qui est à peu près le même que celui de Salomon. Ils ont une fable qui est précisément la même que celle de Jupiter et d'Amphitryon; mais elle est plus ingénieuse. Un sage découvre qui des deux est le dieu, et qui est l'homme. Ces traditions montrent combien sont anciennes les paraboles qui font enfants des dieux les hommes extraordinaires. Les Grecs, dans leur mythologie, n'ont été que des disciples de l'Inde et de l'Égypte. Toutes ces fables enveloppaient autrefois un sens philosophique; ce sens a disparu, et les fables sont restées.

L'antiquité des arts dans l'Inde a toujours été reconnue de tous les autres peuples. Nous avons encore une relation de deux voyageurs arabes, qui allèrent aux Indes et à la Chine un peu après le règne de Charlemagne, et quatre cents ans avant le célèbre Marco-Paolo. Ces Arabes prétendent avoir parlé à l'empereur de la Chine qui régnait alors; ils rapportent que l'empereur leur dit qu'il ne comptait que cinq grands rois dans le monde, et qu'il mettait de ce nombre « le roi des

1. On ne peut former que des conjectures incertaines sur ce que les Grecs ont dû de connaissances astronomiques ou géométriques, soit aux Orientaux, soit aux Egyptiens. Non-seulement nous n'avons point les écrits de Pythagore ou de Thalès; mais les ouvrages mathématiques de Platon, ceux même de ses premiers disciples, ne sont point venus jusqu'à nous. Euclide, le plus ancien auteur de ce genre dont nous ayons les écrits, est postérieur d'environ trois siècles au temps où les philosophes grecs allaient étudier les sciences hors de leur pays. Ce n'était plus alors l'Egypte qui instruisait la Grèce, mais la Grèce qui fondait une école grecque dans la nouvelle capitale de l'Egypte. Observons qu'il ne s'était passé qu'environ trois siècles entre le temps de Pythagore, qui découvrit la propriété si célèbre du triangle rectangle, et Archimède. Les Grecs, dans cet intervalle, avaient fait en géométrie des progrès prodigieux, tandis que les Indiens et les Chinois en sont encore où ils en étaient il y a deux mille ans.

Ainsi, dès qu'il s'agit de découvertes, pour peu qu'il y ait de dispute, la vraisemblance paraît devoir toujours être en faveur des Grecs.

On leur reproche leur vanité nationale, et avec raison; mais ils étaient si supérieurs à leurs voisins, ils ont été même si supérieurs à tous les autres hommes, si l'on en excepte les Européans des deux derniers siècles, que jamais la vanité nationale n'a été plus pardonnable. (*Éd. de Kehl.*)

éléphants et des Indiens, qu'on appelle le roi de la sagesse, parce que la sagesse vient originairement des Indes. »

J'avoue que ces deux Arabes ont rempli leurs récits de fables, comme tous les écrivains orientaux; mais enfin il résulte que les Indiens passaient pour les premiers inventeurs des arts dans tout l'Orient, soit que l'empereur chinois ait fait cet aveu aux deux Arabes, soit qu'ils aient parlé d'eux-mêmes.

Il est indubitable que les plus anciennes théologies furent inventées chez les Indiens. Ils ont deux livres écrits, il y a environ cinq mille ans, dans leur ancienne langue sacrée, nommée le *Hanscrit*, ou le *Sanscrit*. De ces deux livres, le premier est *le Shasta*, et le second, *le Veïdam*. Voici le commencement du *Shasta :*

« L'Éternel, absorbé dans la contemplation de son existence, résolut, dans la plénitude des temps, de former des êtres participants de son essence et de sa béatitude. Ces êtres n'étaient pas : il voulut, et ils furent. »

On voit assez que cet exorde, véritablement sublime, et qui fut longtemps inconnu aux autres nations, n'a jamais été que faiblement imité par elles.

Ces êtres nouveaux furent les demi-dieux, les esprits célestes, adoptés ensuite par les Chaldéens, et chez les Grecs par Platon. Les Juifs les admirent, quand ils furent captifs à Babylone ; ce fut là qu'ils apprirent les noms que les Chaldéens avaient donnés aux anges, et ces noms n'étaient pas ceux des Indiens. Michaël, Gabriel, Raphaël, Israël même, sont des mots chaldéens qui ne furent jamais connus dans l'Inde.

C'est dans *le Shasta* qu'on trouve l'histoire de la chute de ces anges. Voici comme *le Shasta* s'exprime :

« Depuis la création des Debtalog (c'est-à-dire des anges), la joie et l'harmonie environnèrent longtemps le trône de l'Éternel. Ce bonheur aurait duré jusqu'à la fin des temps ; mais l'envie entra dans le cœur de Moisaor et des anges ses suivants. Ils rejetèrent le pouvoir de perfectibilité dont l'Éternel les avait doués dans sa bonté : ils exercèrent le pouvoir d'imperfection : ils firent le mal à la vue de l'Éternel. Les anges fidèles furent saisis de tristesse. La douleur fut connue pour la première fois. »

Ensuite la rébellion des mauvais anges est décrite. Les trois ministres de Dieu, qui sont peut-être l'original de la trinité de Platon, précipitent les mauvais anges dans l'abîme. A la fin des temps, Dieu leur fait grâce, et les envoie animer les corps des hommes.

Il n'y a rien dans l'antiquité de si majestueux et de si philosophique. Ces mystères des brachmanes percèrent enfin jusque dans la Syrie : il fallait qu'ils fussent bien connus, puisque les Juifs en entendirent parler du temps d'Hérode. Ce fut peut-être alors qu'on forgea, suivant ces principes indiens, le faux livre d'Hénoch, cité par l'apôtre Jude, dans lequel il est dit quelque chose de la chute des anges. Cette doctrine devint depuis le fondement de la religion chrétienne[1].

1. Le serpent dont il est parlé dans *la Genèse* devint le principal mauvais

Les esprits ont dégénéré dans l'Inde. Probablement le gouvernement tartare les a hébétés, comme le gouvernement turc a déprimé les Grecs et abruti les Égyptiens. Les sciences ont presque péri de même chez les Perses, par les révolutions de l'État. Nous avons vu qu'elles se sont fixées à la Chine, au même point de médiocrité où elles ont été chez nous au moyen âge, par la même cause qui agissait sur nous, c'est-à-dire par un respect superstitieux pour l'antiquité, et par les règlements même des écoles. Ainsi, dans tous pays, l'esprit humain trouve des obstacles à ses progrès.

Cependant, jusqu'au XIIIe siècle de notre ère, l'esprit vraiment philosophique ne périt pas absolument dans l'Inde. Pachimère, dans ce XIIIe siècle, traduisit quelques écrits d'un brame, son contemporain. Voici comme ce brame indien s'explique : le passage mérite attention.

« J'ai vu toutes les sectes s'accuser réciproquement d'imposture; j'ai vu tous les mages disputer avec fureur du premier principe, et de la dernière fin. Je les ai tous interrogés, et je n'ai vu, dans tous ces chefs de factions, qu'une opiniâtreté inflexible, un mépris superbe pour les autres, une haine implacable. J'ai donc résolu de n'en croire aucun. Ces docteurs, en cherchant la vérité, sont comme une femme qui veut faire entrer son amant par une porte dérobée, et qui ne peut trouver la clef de la porte. Les hommes, dans leurs vaines recherches, ressemblent à celui qui monte sur un arbre où il y a un peu de miel; et à peine en a-t-il mangé, que les serpents qui sont autour de l'arbre le dévorent. »

Telle fut la manière d'écrire des Indiens. Leur esprit paraît encore davantage dans les jeux de leur invention. Le jeu que nous appelons *des échecs*, par corruption, fut inventé par eux, et nous n'avons rien qui en approche : il est allégorique comme leurs fables; c'est l'image de la guerre. Les noms de *shak*, qui veut dire *prince*, et de *pion*, qui signifie *soldat*, se sont conservés encore dans cette partie de l'Orient. Les chiffres dont nous nous servons, et que les Arabes ont apportés en Europe vers le temps de Charlemagne, nous viennent de l'Inde. Les anciennes médailles, dont les curieux chinois font tant de cas, sont une preuve que plusieurs arts furent cultivés aux Indes avant d'être connus des Chinois.

On y a, de temps immémorial, divisé la route annuelle du soleil en douze parties, et, dans des temps vraisemblablement encore plus reculés, la route de la lune en vingt-huit parties. L'année des brach-

ange. On lui donna tantôt le nom de Satan, qui est un mot persan, tantôt celui de Lucifer, étoile du matin, parce que *la Vulgate* traduisit le mot Hélel par celui de Lucifer (voy. *Introduction*, paragr. XLVIII). Isaïe, insultant à la mort d'un roi de Babylone, lui dit par une figure de rhétorique : *Comment es-tu tombé du ciel, étoile du matin, Lucifer?* On a pris ce nom pour celui du diable, et on a appliqué ce passage à la chute des anges. C'est encore le fondement du poème de Milton. Mais Milton est bien moins raisonnable que *le Shasta* indien. *Le Shasta* ne pousse point l'extravagance jusqu'à faire déclarer la guerre à Dieu par les anges ses créatures, et à rendre quelque temps la victoire indécise. Cet excès était réservé à Milton.

N. B. Tout ce morceau est tiré principalement de M. Holwell, qui a demeuré trente ans avec les brames, et qui entend très-bien leur langue sacrée.

manes et des plus anciens gymnosophistes commença toujours quand le soleil entrait dans la constellation qu'ils nomment Moscham, et qui est pour nous le Bélier. Leurs semaines furent toujours de sept jours; divisions que les Grecs ne connurent jamais. Leurs jours portent les noms des sept planètes. Le jour du soleil est appelé chez eux *Mithradinan :* reste à savoir si ce mot *mithra*, qui, chez les Perses, signifie aussi le soleil, est originairement un terme de la langue des mages, ou de celle des sages de l'Inde.

Il est bien difficile de dire laquelle des deux nations enseigna l'autre; mais s'il s'agissait de décider entre les Indes et l'Égypte, je croirais toujours les sciences bien plus anciennes dans les Indes, comme nous l'avons déjà remarqué. Le terrain des Indes est bien plus aisément habitable que le terrain voisin du Nil, dont les débordements durent longtemps rebuter les premiers colons, avant qu'ils eussent dompté ce fleuve en creusant des canaux. Le sol des Indes est d'ailleurs d'une fertilité bien plus variée, et qui a dû exciter davantage la curiosité et l'industrie humaine.

Quelques-uns ont cru la race des hommes originaires de l'Indoustan, alléguant que l'animal le plus faible devait naître dans le climat le plus doux, et sur une terre qui produit sans culture les fruits les plus nourrissants, les plus salutaires, comme les dattes et les cocos. Ceux-ci surtout donnent aisément à l'homme de quoi le nourrir, le vêtir, et le loger. Et de quoi d'ailleurs a besoin un habitant de cette presqu'île ? tout ouvrier y travaille presque nu; deux aunes d'étoffe, tout au plus, servent à couvrir une femme qui n'a point de luxe. Les enfants restent entièrement nus, du moment où ils sont nés jusqu'à la puberté. Ces matelas, ces amas de plumes, ces rideaux à double contour, qui chez nous exigent tant de frais et de soins, seraient une incommodité intolérable pour ces peuples, qui ne peuvent dormir qu'au frais sur la natte la plus légère. Nos maisons de carnage, qu'on appelle des boucheries, où l'on vend tant de cadavres pour nourrir le nôtre, mettraient la peste dans le climat de l'Inde; il ne faut à ces nations que des nourritures rafraîchissantes et pures; la nature leur a prodigué des forêts de citronniers, d'orangers, de figuiers, de palmiers, de cocotiers, et des campagnes couvertes de riz. L'homme le plus robuste peut ne dépenser qu'un ou deux sous par jour pour ses aliments. Nos ouvriers dépensent plus en un jour qu'un Malabare en un mois. Toutes ces considérations semblent fortifier l'ancienne opinion, que le genre humain est originaire d'un pays où la nature a tout fait pour lui, et ne lui a laissé presque rien à faire; mais cela prouve seulement que les Indiens sont indigènes, et ne prouve point du tout que les autres espèces d'hommes viennent de ces contrées. Les blancs, et les nègres, et les rouges, et les Lapons, et les Samoyèdes, et les albinos, ne viennent certainement pas du même sol. La différence entre toutes ces espèces est aussi marquée qu'entre un lévrier et un barbet; il n'y a donc qu'un brame mal instruit et entêté qui puisse prétendre que tous les hommes descendent de l'Indien Adimo et de sa femme.

L'Inde, au temps de Charlemagne, n'était connue que de nom; et les Indiens ignoraient qu'il y eût un Charlemagne. Les Arabes, seuls maîtres du commerce maritime, fournissaient à la fois les denrées des Indes à Constantinople et aux Francs. Venise les allait déjà chercher dans Alexandrie. Le débit n'en était pas encore considérable en France chez les particuliers; elles furent longtemps inconnues en Allemagne, et dans tout le Nord. Les Romains avaient fait ce commerce eux-mêmes, dès qu'ils furent les maîtres de l'Égypte. Ainsi les peuples occidentaux ont toujours porté dans l'Inde leur or et leur argent, et ont toujours enrichi ce pays déjà si riche par lui-même. De là vient qu'on ne vit jamais les peuples de l'Inde, non plus que les Chinois et les Gangarides, sortir de leur pays pour aller exercer le brigandage chez d'autres nations, comme les Arabes, soit Juifs, soit Sarrasins, les Tartares et les Romains même, qui, postés dans le plus mauvais pays de l'Italie, subsistèrent d'abord de la guerre, et subsistent aujourd'hui de la religion.

Il est incontestable que le continent de l'Inde a été autrefois beaucoup plus étendu qu'il ne l'est aujourd'hui. Ces îles, ces immenses archipels qui l'avoisinent à l'orient et au midi, tenaient dans les temps reculés à la terre ferme. On s'en aperçoit encore par la mer même qui les sépare : son peu de profondeur, les arbres qui croissent sur son fond, semblables à ceux des îles, les nouveaux terrains qu'elle laisse souvent à découvert, tout fait voir que ce continent a été inondé, et il a dû l'être insensiblement, quand l'Océan, qui gagne toujours d'un côté ce qu'il perd de l'autre, s'est retiré de nos terres occidentales.

L'Inde, dans tous les temps connus commerçante et industrieuse, avait nécessairement une grande police; et ce peuple, chez qui Pythagore avait voyagé pour s'instruire, devait avoir de bonnes lois, sans lesquelles les arts ne sont jamais cultivés; mais les hommes, avec des lois sages, ont toujours eu des coutumes insensées. Celle qui fait aux femmes un point d'honneur et de religion de se brûler sur le corps de leurs maris, subsistait dans l'Inde de temps immémorial. Les philosophes indiens se jetaient eux-mêmes dans un bûcher, par un excès de fanatisme et de vaine gloire. Calan, ou Calanus, qui se brûla devant Alexandre, n'avait pas le premier donné cet exemple; et cette abominable dévotion n'est pas détruite encore. La veuve du roi de Tanjaor se brûla, en 1735, sur le bûcher de son époux. M. Dumas, M. Dupleix, gouverneurs de Pondichéry, l'épouse de l'amiral Russel, ont été témoins de pareils sacrifices : c'est le dernier effort des erreurs qui pervertissent le genre humain. Le plus austère des derviches n'est qu'un lâche en comparaison d'une femme de Malabar. Il semblerait qu'une nation chez qui les philosophes et même les femmes se dévouaient ainsi à la mort, dût être une nation guerrière et invincible; cependant, depuis l'ancien Sésac, quiconque a attaqué l'Inde, l'a aisément vaincue.

Il serait encore difficile de concilier les idées sublimes que les bramines conservent de l'Être suprême, avec leurs superstitions et leur

mythologie fabuleuse, si l'histoire ne nous montrait pas de pareilles contradictions chez les Grecs et chez les Romains.

Il y avait des chrétiens sur les côtes de Malabar, depuis douze cents ans, au milieu de ces nations idolâtres. Un marchand de Syrie, nommé Mar-Thomas, s'étant établi sur les côtes de Malabar avec sa famille et ses facteurs, au VIe siècle, y laissa sa religion, qui était le nestorianisme; ces sectaires orientaux, s'étant multipliés, se nommèrent les *chrétiens* de saint Thomas : ils vécurent paisiblement parmi les idolâtres. Qui ne veut point remuer est rarement persécuté. Ces chrétiens n'avaient aucune connaissance de l'Église latine.

Ce n'est pas certainement le christianisme qui florissait alors dans l'Inde, c'est le mahométisme. Il s'y était introduit par les conquêtes des califes; et Aaron-al-Raschild, cet illustre contemporain de Charlemagne, dominateur de l'Afrique, de la Syrie, de la Perse, et d'une partie de l'Inde, envoya des missionnaires musulmans des rives du Gange aux îles de l'océan Indien, et jusque chez des peuplades de nègres. Depuis ce temps il y eut beaucoup de musulmans dans l'Inde. On ne dit point que le grand Aaron convertit à sa religion les Indiens par le fer et par le feu, comme Charlemagne convertit les Saxons. On ne voit pas non plus que les Indiens aient refusé le joug et la loi d'Aaron-al-Raschild, comme les Saxons refusèrent de se soumettre à Charles.

Les Indiens ont toujours été aussi mous que nos septentrionaux étaient féroces. La mollesse inspirée par le climat ne se corrige jamais; mais la dureté s'adoucit.

En général, les hommes du Midi oriental ont reçu de la nature des mœurs plus douces que les peuples de notre Occident; leur climat les dispose à l'abstinence des liqueurs fortes et de la chair des animaux, nourritures qui aigrissent le sang, et portent souvent à la férocité; et, quoique la superstition et les irruptions étrangères aient corrompu la bonté de leur naturel, cependant tous les voyageurs conviennent que le caractère de ces peuples n'a rien de cette inquiétude, de cette pétulance, et de cette dureté, qu'on a eu tant de peine à contenir chez les nations du Nord.

Le physique de l'Inde différant en tant de choses du nôtre, il fallait bien que le moral différât aussi. Leurs vices étaient plus doux que les nôtres. Ils cherchaient en vain des remèdes aux déréglements de leurs mœurs, comme nous en avons cherché. C'était, de temps immémorial, une maxime chez eux et chez les Chinois, que le sage viendrait de l'Occident. L'Europe, au contraire, disait que le sage viendrait de l'Orient : toutes les nations ont toujours eu besoin d'un sage.

CHAP. IV. — *Des brachmanes, du Veidam, et de l'Ézour-Veidam.*

Si l'Inde, de qui toute la terre a besoin, et qui seule n'a besoin de personne, doit être par cela même la contrée la plus anciennement policée, elle doit conséquemment avoir eu la plus ancienne forme de religion. Il est très-vraisemblable que cette religion fut longtemps celle

du gouvernement chinois, et qu'elle ne consistait que dans le culte pur d'un Être suprême, dégagé de toute superstition et de tout fanatisme.

Les premiers brachmanes avaient fondé cette religion simple, telle qu'elle fut établie à la Chine par ses premiers rois; ces brachmanes gouvernaient l'Inde. Lorsque les chefs paisibles d'un peuple spirituel et doux sont à la tête d'une religion, elle doit être simple et raisonnable, parce que ces chefs n'ont pas besoin d'erreurs pour être obéis. Il est si naturel de croire un Dieu unique, de l'adorer, et de sentir dans le fond de son cœur qu'il faut être juste, que, quand des princes annoncent ces vérités, la foi des peuples court au-devant de leurs paroles. Il faut du temps pour établir des lois arbitraires; mais il n'en faut point pour apprendre aux hommes rassemblés à croire un Dieu, et à écouter la voix de leur propre cœur.

Les premiers brachmanes, étant donc à la fois rois et pontifes, ne pouvaient guère établir la religion que sur la raison universelle. Il n'en est pas de même dans les pays où le pontificat n'est pas uni à la royauté. Alors les fonctions religieuses, qui appartiennent originairement aux pères de famille, forment une profession séparée; le culte de Dieu devient un métier, et, pour faire valoir ce métier, il faut souvent des prestiges, des fourberies, et des cruautés.

La religion dégénéra donc chez les brachmanes dès qu'ils ne furent plus souverains.

Longtemps avant Alexandre, les brachmanes ne régnaient plus dans l'Inde; mais leur tribu, qu'on nomme *caste*, était toujours la plus considérée, comme elle l'est encore aujourd'hui; et c'est dans cette même tribu qu'on trouvait les sages vrais ou faux, que les Grecs appelèrent gymnosophistes. Il est difficile de nier qu'il n'y eût parmi eux, dans leur décadence, cette espèce de vertu qui s'accorde avec les illusions du fanatisme. Ils reconnaissaient toujours un Dieu suprême à travers la multitude de divinités subalternes que la superstition populaire adoptait dans tous les pays du monde. Strabon dit expressément qu'au fond les brachmanes n'adoraient qu'un seul Dieu. En cela, ils étaient semblables à Confucius, à Orphée, à Socrate, à Platon, à Marc-Aurèle, à Épictète, à tous les sages, à tous les hiérophantes des mystères. Les sept années de noviciat chez les brachmanes, la loi du silence pendant ces sept années, étaient en vigueur du temps de Strabon. Le célibat pendant ce temps d'épreuves, l'abstinence de la chair des animaux qui servent à l'homme, étaient des lois qu'on ne transgressa jamais, et qui subsistent encore chez les brames. Ils croyaient un Dieu créateur, rémunérateur et vengeur. Ils croyaient l'homme déchu et dégénéré, et cette idée se trouve chez tous les anciens peuples. *Aurea prima sata est ætas* (Ovid., *Met.*, I, 89) est la devise de toutes les nations.

Apulée, Quinte-Curce, Clément d'Alexandrie, Philostrate, Porphyre, Pallade, s'accordent tous dans les éloges qu'ils donnent à la frugalité extrême des brachmanes, à leur vie retirée et pénitente, à leur pauvreté volontaire, à leur mépris de toutes les vanités du monde. Saint Ambroise préfère hautement leurs mœurs à celles des chrétiens de son

temps. Peut-être est-ce une de ces exagérations qu'on se permet quelquefois pour faire rougir ses concitoyens de leurs désordres. On loue les brachmanes pour corriger les moines; et si saint Ambroise avait vécu dans l'Inde, il aurait probablement loué les moines pour faire honte aux brachmanes. Mais enfin il résulte de tant de témoignages, que ces hommes singuliers étaient en réputation de sainteté dans toute la terre.

Cette connaissance d'un Dieu unique, dont tous les philosophes leur savaient tant de gré, ils la conservent encore aujourd'hui au milieu des pagodes et de toutes les extravagances du peuple. Un de nos poëtes[1] a dit dans une de ses épîtres où le faux domine presque toujours :

L'Inde aujourd'hui voit l'orgueilleux brachmane
Déifier, brutalement zélé,
Le diable même en bronze ciselé.

Certainement des hommes qui ne croient point au diable ne peuvent adorer le diable. Ces reproches absurdes sont intolérables; on n'a jamais adoré le diable dans aucun pays du monde; les manichéens n'ont jamais rendu de culte au mauvais principe : on ne lui en rendait aucun dans la religion de Zoroastre. Il est temps que nous quittions l'indigne usage de calomnier toutes les sectes, et d'insulter toutes les nations.

Nous avons, comme vous savez, *l'Ézour-Veidam*, ancien commentaire composé par Chumontou sur ce *Veidam*, sur ce livre sacré que les brames prétendent avoir été donné de Dieu aux hommes. Ce commentaire a été abrégé par un brame très-savant, qui a rendu beaucoup de services à notre Compagnie des Indes; et il l'a traduit lui-même de la langue sacrée en français.

Dans cet *Ézour-Veidam*, dans ce commentaire, Chumontou combat l'idolâtrie; il rapporte les propres paroles du *Veidam* : « C'est l'Être suprême qui a tout créé, le sensible et l'insensible; il y a eu quatre âges différents; tout périt à la fin de chaque âge, tout est submergé, et le déluge est un passage d'un âge à l'autre, etc.

« Lorsque Dieu existait seul, et que nul autre être n'existait avec lui, il forma le dessein de créer le monde; il créa d'abord le temps, ensuite l'eau et la terre; et du mélange des cinq éléments, à savoir, la terre, l'eau, le feu, l'air, et la lumière, il en forma les différents corps, et leur donna la terre pour leur base. Il fit ce globe, que nous habitons, en forme ovale comme un œuf. Au milieu de la terre est la plus haute de toutes les montagnes, nommée Mérou (c'est l'Immaüs). Adimo, c'est le nom du premier homme sorti des mains de Dieu : Procriti est le nom de son épouse. D'Adimo naquit Brama, qui fut le législateur des nations et le père des brames. »

Que de choses curieuses dans ce peu de paroles! On y aperçoit d'abord cette grande vérité, que Dieu est le créateur du monde; on voit ensuite la source primitive de cette ancienne fable des quatre âges,

1. J. B. Rousseau.

d'or, d'argent, d'airain, et de fer. Tous les principes de la théologie des anciens sont renfermés dans *le Veidam*. On y voit ce déluge de Deucalion, qui ne figure autre chose que la peine extrême qu'on a éprouvée dans tous les temps à dessécher les terres que la négligence des hommes a laissées longtemps inondées. Toutes les citations du *Veidam*, dans ce manuscrit, sont étonnantes; on y trouve expressément ces paroles admirables : « Dieu ne créa jamais le vice, il ne peut en être l'auteur. Dieu, qui est la sagesse et la sainteté, ne créa jamais que la vertu. »

Voici un morceau des plus singuliers du *Veidam* : « Le premier homme étant sorti des mains de Dieu, lui dit : « Il y aura sur la terre « différentes occupations, tous ne seront pas propres à toutes; comment « les distinguer entre eux? » Dieu lui répondit : « Ceux qui sont nés avec « plus d'esprit et de goût pour la vertu que les autres seront les brames. « Ceux qui participent le plus du rosogoun, c'est-à-dire de l'ambition, « seront les guerriers. Ceux qui participent le plus du tomogun, c'est-à-« dire de l'avarice, seront les marchands. Ceux qui participeront du co-« mogun, c'est-à-dire qui seront robustes et bornés, seront occupés aux « œuvres serviles. »

On reconnaît dans ces paroles l'origine véritable des quatre castes des Indes, ou plutôt les quatre conditions de la société humaine. En effet, sur quoi peut être fondée l'inégalité de ces conditions, sinon sur l'inégalité primitive des talents? *Le Veidam* poursuit et dit : « L'Être suprême n'a ni corps ni figure; » et *l'Ézour-Veidam* ajoute : « Tous ceux qui lui donnent des pieds et des mains sont insensés. » Chumontou cite ensuite ces paroles du *Veidam* : « Dans le temps que Dieu tira toutes choses du néant, il créa séparément un individu de chaque espèce, et voulut qu'il portât dans lui son germe, afin qu'il pût produire : il est le principe de chaque chose; le soleil n'est qu'un corps sans vie et sans connaissance; il est entre les mains de Dieu comme une chandelle entre les mains d'un homme. »

Après cela l'auteur du commentaire, combattant l'opinion des nouveaux brames, qui admettaient plusieurs incarnations dans le dieu Brama et dans le dieu Vitsnou, s'exprime ainsi :

« Dis-moi donc, homme étourdi et insensé, qu'est-ce que ce Kochiopo et cette Odité, que tu dis avoir donné naissance à ton Dieu? Ne sont-ils pas des hommes comme les autres? Et ce Dieu, qui est pur de sa nature, et éternel de son essence, se serait-il abaissé jusqu'à s'anéantir dans le sein d'une femme pour s'y revêtir d'une figure humaine? Ne rougis-tu pas de nous présenter ce Dieu en posture de suppliant devant une de ses créatures? As-tu perdu l'esprit? ou es-tu venu à ce point d'impiété, de ne pas rougir de faire jouer à l'Être suprême le personnage de fourbe et de menteur?.... Cesse de tromper les hommes, ce n'est qu'à cette condition que je continuerai à t'expliquer *le Veidam* : car, si tu restes dans les mêmes sentiments, tu es incapable de l'entendre; et ce serait le prostituer que de te l'enseigner. »

Au livre III de ce commentaire, l'auteur Chumontou réfute la fable que les nouveaux brames inventaient sur une incarnation du dieu

Brama, qui, selon eux, parut dans l'Inde, sous le nom de Kopilo, c'est-à-dire de pénitent; ils prétendaient qu'il avait voulu naître de Déhobuti, femme d'un homme de bien nommé Kordomo.

« S'il est vrai, dit le commentateur, que Brama soit né sur la terre, pourquoi portait-il le nom d'Éternel? Celui qui est souverainement heureux, et dans qui seul est notre bonheur, aurait-il voulu se soumettre à tout ce que souffre un enfant? etc. »

On trouve ensuite une description de l'enfer, toute semblable à celle que les Égyptiens et les Grecs ont donnée depuis sous le nom de Tartare. « Que faut-il faire, dit-on, pour éviter l'enfer? il faut aimer Dieu, répond le commentateur Chumontou; il faut faire ce qui nous est ordonné par *le Veidam*, et le faire de la façon dont il nous le prescrit. Il y a, dit-il, quatre amours de Dieu. Le premier est de l'aimer pour lui-même, sans intérêt personnel; le second, de l'aimer par intérêt; le troisième, de ne l'aimer que dans les moments où l'on n'écoute pas ses passions; le quatrième, de ne l'aimer que pour obtenir l'objet de ces passions mêmes; et ce quatrième amour n'en mérite pas le nom[1]. »

Tel est le précis des principales singularités du *Veidam*, livre inconnu jusques aujourd'hui à l'Europe et à presque toute l'Asie.

Les brames ont dégénéré de plus en plus. Leur *Cormo-Veidam*, qui est leur rituel, est un amas de cérémonies superstitieuses, qui font rire quiconque n'est pas né sur les bords du Gange et de l'Indus, ou plutôt quiconque, n'étant pas philosophe, s'étonne des sottises des autres peuples, et ne s'étonne point de celles de son pays.

Le détail de ces minuties est immense : c'est un assemblage de toutes les folies que la vaine étude de l'astrologie judiciaire a pu inspirer à des savants ingénieux, mais extravagants ou fourbes. Toute la vie d'un brame est consacrée à ces cérémonies superstitieuses. Il y en a pour tous les jours de l'année. Il semble que les hommes soient devenus faibles et lâches dans l'Inde, à mesure qu'ils ont été subjugués. Il y a grande apparence qu'à chaque conquête, les superstitions et les pénitences du peuple vaincu ont redoublé. Sésac, Madiès, les Assyriens, les Perses, Alexandre, les Arabes, les Tartares, et de nos jours Sha-Nadir, en venant les uns après les autres ravager ces beaux pays, ont fait un peuple pénitent d'un peuple qui n'a pas su être guerrier.

Jamais les pagodes n'ont été plus riches que dans les temps d'humiliation et de misère; toutes ces pagodes ont des revenus considérables, et les dévots les enrichissent encore de leurs offrandes. Quand un raya passe devant une pagode, il descend de son cheval, de son chameau, ou de son éléphant, ou de son palanquin, et marche à pied jusqu'à ce qu'il ait passé le territoire du temple.

Cet ancien commentaire du *Veidam*, dont je viens de donner l'extrait, me paraît écrit avant les conquêtes d'Alexandre; car on n'y trouve aucun des noms que les vainqueurs grecs imposèrent aux fleuves, aux villes, aux contrées, en prononçant à leur manière, et soumettant aux

1. *Le Shasta* est beaucoup plus sublime. Voyez le *Dictionnaire philosophique*, au mot ANGE.

terminaisons de leurs langues les noms communs du pays. L'Inde s'appelle Zomboudipo; le mont Immaüs est Mérou; le Gange est nommé Zanoubi. Ces anciens noms ne sont plus connus que des savants dans la langue sacrée.

L'ancienne pureté de la religion des premiers brachmanes ne subsiste plus que chez quelques-uns de leurs philosophes; et ceux-là ne se donnent pas la peine d'instruire un peuple qui ne veut pas être instruit, et qui ne le mérite pas. Il y aurait même du risque à vouloir les détromper : les brames ignorants se soulèveraient; les femmes attachées à leurs pagodes, à leurs petites pratiques superstitieuses, crieraient à l'impiété. Quiconque veut enseigner la raison à ses concitoyens est persécuté, à moins qu'il ne soit le plus fort; et il arrive presque toujours que le plus fort redouble les chaînes de l'ignorance au lieu de les rompre.

La religion mahométane seule a fait dans l'Inde d'immenses progrès, surtout parmi les hommes bien élevés, parce que c'est la religion du prince, et qu'elle n'enseigne que l'unité de Dieu, conformément à l'ancienne doctrine des premiers brachmanes. Le christianisme n'a pas eu dans l'Inde le même succès, malgré l'évidence et la sainteté de sa doctrine, et malgré les grands établissements des Portugais, des Français, des Anglais, des Hollandais, des Danois. C'est même le concours de ces nations qui a nui au progrès de notre culte. Comme elles se haïssent toutes, et que plusieurs d'entre elles se font souvent la guerre dans ces climats, elles y font haïr ce qu'elles enseignent. Leurs usages d'ailleurs révoltent les Indiens; ils sont scandalisés de nous voir boire du vin et manger des viandes qu'ils abhorrent. La conformation de nos organes, qui fait que nous prononçons si mal les langues de l'Asie, est encore un obstacle presque invincible; mais le plus grand est la différence des opinions qui divisent nos missionnaires. Le catholique y combat l'anglican, qui combat le luthérien combattu par le calviniste. Ainsi tous contre tous, voulant annoncer chacun la vérité, et accusant les autres de mensonge, ils étonnent un peuple simple et paisible, qui voit accourir chez lui, des extrémités occidentales de la terre, des hommes ardents pour se déchirer mutuellement sur les rives du Gange.

Nous avons eu dans ces climats, comme ailleurs, des missionnaires respectables par leur piété, et auxquels on ne peut reprocher que d'avoir exagéré leurs travaux et leurs triomphes. Mais tous n'ont pas été des hommes vertueux et instruits, envoyés d'Europe pour changer la croyance de l'Asie. Le célèbre Niecamp auteur de l'histoire de la mission de Tranquebar, avoue[1] « que les Portugais remplirent le séminaire de Goa de malfaiteurs condamnés au bannissement; qu'ils en firent des missionnaires; et que ces missionnaires n'oublièrent pas leur premier métier. » Notre religion a fait peu de progrès sur les côtes, et nul dans les États soumis immédiatement au Grand Mogol. La religion de Mahomet et celle de Brama partagent encore tout ce vaste continent. Il n'y

1. Premier tome, page 223.

a pas deux siècles que nous appelions toutes ces nations *la paga*
dis que les Arabes, les Turcs, les Indiens, ne nous connaiss
sous le nom d'idolâtres

CHAP. V. — *De la Perse au temps de Mahomet le prop*
l'ancienne religion de Zoroastre.

En tournant vers la Perse, on y trouve, un peu avant
me sert d'époque, la plus grande et la plus prompte ré
nous connaissions sur la terre.

Une nouvelle domination, une religion et des mœurs j
connues, avaient changé la face de ces contrées; et c
s'étendait déjà fort avant en Asie, en Afrique et en Eur

Pour me faire une idée du mahométisme, qui a don
forme à tant d'empires, je me rappellerai d'abord les
qui lui furent les premières soumises.

La Perse avait étendu sa domination, avant Alexa
à la Bactriane, au delà du pays où est aujourd'hui
la Thrace jusqu'au fleuve de l'Inde.

Divisée et resserrée sous les Séleucides, elle avai
sements sous Arsaces le Parthien, deux cent cinqu
ère. Les Arsacides n'eurent ni la Syrie, ni les
le Pont-Euxin; mais ils disputèrent avec les
de l'Orient, et leur opposèrent toujours des
tables.

Du temps d'Alexandre Sévère, vers l'an 226 d
soldat persan, qui prit le nom d'Artaxare,
Parthes, et rétablit l'empire des Perses, dont
guère alors de ce qu'elle est de nos jours.

Vous ne voulez pas examiner ici quels éta
niens conquis par les Perses, ni comment ce
tre cent mille ans d'observations astronomiq
trouver qu'une suite de dix-neuf cents ann
Vous ne voulez pas vous écarter de votre
l'idée de la grandeur de Babylone, et de
que solides dont les ruines mêmes sont dé
arts asiatiques mérite un peu notre cur
Persépolis, décrites dans plusieurs livr
estampes. Je sais quelle admiration insp
aux flambeaux dont Alexandre et la cour
en cendre. Mais était-ce un chef-d'œuvre
pied d'une chaîne de roches arides?
bout ne sont assurément ni dans de
élégant. Les chapiteaux, surchargés
que autant de hauteur que les fûts
figures sont aussi lourdes et aussi
gothiques sont encore malheureus
ments de grandeur, mais non de

...ge : il
...point in-
...ra dans
...pas. »
...probables,
...que sur les
...es, donne aussi
...ence doit être sans
...ment trompeur; qu'il
...ou âme sensible à
...gance; qu'il soit éloi-
...pour pécher; qu'il soit un
...de Dieu. »
...et remarquez
...appelé le peuple

l'on s'arrêtait à l'histoire des arts, on ne trouverait que quatre siècles dans les annales du monde : ceux d'Alexandre, d'Auguste, des Médicis, et de Louis XIV.

Cependant les Persans furent toujours un peuple ingénieux. Lokman, qui est le même qu'Ésope, était né à Casbin. Cette tradition est bien plus vraisemblable que celle qui le fait originaire d'Éthiopie, pays où il n'y eut jamais de philosophes. Les dogmes de l'ancien Zerdust, appelé Zoroastre par les Grecs, qui ont changé tous les noms orientaux, subsistaient encore. On leur donne neuf mille ans d'antiquité; car les Persans, ainsi que les Égyptiens, les Indiens, les Chinois, reculent l'origine du monde autant que d'autres la rapprochent. Un second Zoroastre, sous Darius, fils d'Hystaspe, n'avait fait que perfectionner cette antique religion. C'est dans ces dogmes qu'on trouve, ainsi que dans l'Inde, l'immortalité de l'âme, et une autre vie heureuse ou malheureuse. C'est là qu'on voit expressément un enfer. Zoroastre, dans les écrits abrégés dans *le Sadder*, dit que Dieu lui fit voir cet enfer, et les peines réservées aux méchants. Il y voit plusieurs rois, un entre autres auquel il manquait un pied; il en demande à Dieu la raison; Dieu lui répond : « Ce roi pervers n'a fait qu'une action de bonté en sa vie. Il vit, en allant à la chasse, un dromadaire qui était lié trop loin de son auge, et qui, voulant y manger, ne pouvait y atteindre, il approcha l'auge d'un coup de pied : j'ai mis son pied dans le ciel, tout le reste est ici. » Ce trait, peu connu, fait voir l'espèce de philosophie qui régnait dans ces temps reculés, philosophie toujours allégorique, et quelquefois très-profonde. Nous avons rapporté ailleurs ce trait singulier, qu'on ne peut trop faire connaître.

Vous savez que les Babyloniens furent les premiers, après les Indiens, qui admirent des êtres mitoyens entre la Divinité et l'homme. Les Juifs ne donnèrent des noms aux anges que dans le temps de leur captivité à Babylone. Le nom de Satan paraît pour la première fois dans le livre de Job; ce nom est persan, et on prétend que Job l'était. Le nom de Raphaël est employé par l'auteur, quel qu'il soit, de Tobie, qui était captif de Ninive, et qui écrivit en chaldéen. Le nom d'Israël même était chaldéen, et signifiait *voyant Dieu*. Ce *Sadder* est l'abrégé du *Zenda-Vesta*, ou du *Zend*, l'un des trois plus anciens livres qui soient au monde, comme nous l'avons dit dans la *Philosophie de l'histoire*, qui sert d'introduction à cet ouvrage. Ce mot *Zenda-Vesta* signifiait chez les Chaldéens le culte du feu; *le Sadder* est divisé en cent articles, que les Orientaux appellent *Portes* ou *Puissances :* il est important de les lire, si l'on veut connaître quelle était la morale de ces anciens peuples. Notre ignorante crédulité se figure toujours que nous avons tout inventé, que tout est venu des Juifs et de nous, qui avons succédé aux Juifs; on est bien détrompé quand on fouille un peu dans l'antiquité. Voici quelques-unes de ces portes qui serviront à nous tirer d'erreur.

« Ire PORTE. Le décret du très-juste Dieu est que les hommes soient jugés par le bien et le mal qu'ils auront fait : leurs actions seront pesées dans les balances de l'équité. Les bons habiteront la lumière; la foi les délivrera de Satan.

« II°. Si tes vertus l'emportent sur tes péchés, le ciel est ton partage; si tes péchés l'emportent, l'enfer est ton châtiment.

« V°. Qui donne l'aumône est véritablement un homme : c'est le plus grand mérite dans notre sainte religion, etc.

« VI°. Célèbre quatre fois par jour le soleil; célèbre la lune au commencement du mois. »

N. B. Il ne dit point : « Adore comme des dieux le soleil et la lune, » mais : « Célèbre le soleil et la lune comme ouvrages du Créateur. » Les anciens Perses n'étaient point ignicoles, mais héicoles, comme le prouve invinciblement l'historien de la religion des Perses.

« VII°. Dis, *Ahunavar* et *Ashim Vuhû* quand quelqu'un éternue. »

N. B. On ne rapporte cet article que pour faire voir de quelle prodigieuse antiquité est l'usage de saluer ceux qui éternuent.

« IX°. Fuis surtout le péché contre nature; il n'y en a point de plus grand. »

N. B. Ce précepte fait bien voir combien Sextus Empiricus se trompe, quand il dit que cette infamie était permise par les lois de Perse.

« XI°. Aie soin d'entretenir le feu sacré; c'est l'âme du monde, etc. »

N. B. Ce feu sacré devint un des rites de plusieurs nations.

« XII°. N'ensevelis point les morts dans des draps neufs, etc. »

N. B. Ce précepte prouve combien se sont trompés tous les auteurs qui ont dit que les Perses n'ensevelissaient point leurs morts. L'usage d'enterrer ou de brûler les cadavres, ou de les exposer à l'air sur des collines, a varié souvent. Les rites changent chez tous les peuples, la morale seule ne change pas.

« XIII°. Aime ton père et ta mère, si tu veux vivre à jamais. »

N. B. Voyez *le Décalogue.*

« XV°. Quelque chose qu'on te présente, bénis Dieu.

« XIX°. Marie-toi dans ta jeunesse; ce monde n'est qu'un passage : il faut que ton fils te suive, et que la chaîne des êtres ne soit point interrompue.

« XXX°. Il est certain que Dieu a dit à Zoroastre : « Quand on sera dans « le doute si une action est bonne ou mauvaise, qu'on ne la fasse pas. »

N. B. Ceci est un peu contre la doctrine des opinions probables.

« XXXIII°. Que les grandes libéralités ne soient répandues que sur les plus dignes : ce qui est confié aux indignes est perdu.

« XXXV°. Mais s'il s'agit du nécessaire, quand tu manges, donne aussi à manger aux chiens.

« XL°. Quiconque exhorte les hommes à la pénitence doit être sans péché : qu'il ait du zèle, et que ce zèle ne soit point trompeur; qu'il ne mente jamais; que son caractère soit bon, son âme sensible à l'amitié, son cœur et sa langue toujours d'intelligence; qu'il soit éloigné de toute débauche, de toute injustice, de tout péché; qu'il soit un exemple de bonté, de justice, devant le peuple de Dieu. »

N. B. Quel exemple pour les prêtres de tout pays! et remarquez que, dans toutes les religions de l'Orient, le peuple est appelé le peuple de Dieu.

« XLI°. Quand les Fervardagans viendront, fais les repas d'expiation et de bienveillance; cela est agréable au Créateur. »

N. B. Ce précepte a quelque ressemblance avec les Agapes.

« LXVIII°. Ne mens jamais; cela est infâme, quand même le mensonge serait utile. »

N. B. Cette doctrine est bien contraire à celle du mensonge officieux.

« LXIX°. Point de familiarité avec les courtisanes. Ne cherche à séduire la femme de personne.

« LXX°. Qu'on s'abstienne de tout vol, de toute rapine.

« LXXI°. Que ta main, ta langue et ta pensée, soient pures de tout péché. Dans tes afflictions, offre à Dieu ta patience; dans le bonheur, rends-lui des actions de grâce.

« XCI°. Jour et nuit, pense à faire du bien : la vie est courte. Si, devant servir aujourd'hui ton prochain, tu attends à demain, fais pénitence. Célèbre les six Gahambârs; car Dieu a créé le monde en six fois dans l'espace d'une année, etc. Dans le temps des six Gahambârs, ne refuse personne. Un jour le grand roi Giemshid ordonna au chef de ses cuisines de donner à manger à tous ceux qui se présenteraient; le mauvais génie ou Satan se présenta sous la forme d'un voyageur; quand il eut dîné, il demanda encore à manger, Giemshid ordonna qu'on lui servît un bœuf; Satan ayant mangé le bœuf, Giemshid lui fit servir des chevaux; Satan en demanda encore d'autres. Alors le juste Dieu envoya l'ange Behman, qui chassa le diable; mais l'action de Giemshid fut agréable à Dieu. »

N. B. On reconnaît bien le génie oriental dans cette allégorie.

Ce sont là les principaux dogmes des anciens Perses. Presque tous sont conformes à la religion naturelle de tous les peuples du monde; les cérémonies sont partout différentes; la vertu est partout la même : c'est qu'elle vient de Dieu, le reste est des hommes.

Nous remarquerons seulement que les Parsis eurent toujours un baptême, et jamais la circoncision. Le baptême est commun à toutes les anciennes nations de l'Orient; la circoncision des Égyptiens, des Arabes et des Juifs, est infiniment postérieure : car rien n'est plus naturel que de se laver; et il a fallu bien des siècles avant d'imaginer qu'une opération contre la nature et contre la pudeur pût plaire à l'Être des êtres.

Nous passons tout ce qui concerne des cérémonies inutiles pour nous, ridicules à nos yeux, liées à des usages que nous ne connaissons plus. Nous supprimons aussi toutes les amplifications orientales, et toutes ces figures gigantesques, incohérentes et fausses, si familières à tous ces peuples, chez lesquels il n'y a peut-être jamais eu que l'auteur des fables attribuées à Ésope qui ait écrit naturellement.

Nous savons assez que le bon goût n'a jamais été connu dans l'Orient, parce que les hommes, n'y ayant jamais vécu en société avec les femmes, et ayant presque toujours été dans la retraite, n'eurent pas les mêmes occasions de se former l'esprit qu'eurent les Grecs et les Romains. Otez aux Arabes, aux Persans, aux Juifs, le soleil et la lune,

les montagnes et les vallées, les dragons et les basilics, il ne leur reste presque plus de poésie.

Il suffit de savoir que ces préceptes de Zoroastre, rapportés dans *le Sadder*, sont de l'antiquité la plus haute, qu'il y est parlé de rois dont Bérose lui-même ne fait pas mention.

Nous ne savons pas quel était le premier Zoroastre, en quel temps il vivait, si c'est le Brama des Indiens, et l'Abraham des Juifs; mais nous savons, à n'en pouvoir douter, que sa religion enseignait la vertu. C'est le but essentiel de toutes les religions; elles ne peuvent jamais en avoir eu d'autre : car il n'est pas dans la nature humaine, quelque abrutie qu'elle puisse être, de croire d'abord à un homme qui viendrait enseigner le crime.

Les dogmes du *Sadder* nous prouvent encore que les Perses n'étaient point idolâtres. Notre ignorante témérité accusa longtemps d'idolâtrie les Persans, les Indiens, les Chinois, et jusqu'aux mahométans, si attachés à l'unité de Dieu, qu'ils nous traitent nous-mêmes d'idolâtres. Tous nos anciens livres italiens, français, espagnols, appellent les mahométans *païens*, et leur empire *la paganie*. Nous ressemblions, dans ces temps-là, aux Chinois, qui se croyaient le seul peuple raisonnable, et qui n'accordaient pas aux autres hommes la figure humaine. La raison est toujours venue tard; c'est une divinité qui n'est apparue qu'à peu de personnes.

Les Juifs imputèrent aux chrétiens des repas de Thyeste, et des noces d'Œdipe, comme les chrétiens aux païens; toutes les sectes s'accusèrent mutuellement des plus grands crimes : l'univers s'est calomnié.

La doctrine des deux principes est de Zoroastre. Orosmane, ou Oromaze, le dieu des jours, et Arimane, le génie des ténèbres, sont l'origine du manichéisme. C'est l'Osiris et le Typhon des Égyptiens, c'est la Pandore des Grecs; c'est le vain effort de tous les sages pour expliquer l'origine du bien et du mal. Cette théologie des mages fut respectée dans l'Orient sous tous les gouvernements; et, au milieu de toutes les révolutions, l'ancienne religion s'était toujours soutenue en Perse : ni les dieux des Grecs, ni d'autres divinités n'avaient prévalu.

Noushirvan, ou Cosroès le Grand, sur la fin du VIe siècle, avait étendu son empire dans une partie de l'Arabie Pétrée, et de celle que l'on nommait Heureuse. Il en avait chassé les Abyssins, demi-chrétiens qui l'avaient envahie. Il proscrivit, autant qu'il le put, le christianisme de ses propres États, forcé à cette sévérité par le crime d'un fils de sa femme, qui, s'étant fait chrétien, se révolta contre lui.

Les enfants du grand Noushirvan, indignes d'un tel père, désolaient la Perse par des guerres civiles et par des parricides. Les successeurs du législateur Justinien avilissaient le nom de l'empire. Maurice venait d'être détrôné par les armes de Phocas, par les intrigues du patriarche Cyriaque, par celles de quelques évêques, que Phocas punit ensuite de l'avoir servi. Le sang de Maurice et de ses cinq fils avait coulé sous la main du bourreau; et le pape Grégoire le Grand, ennemi des patriarches de Constantinople, tâchait d'attirer le tyran Phocas dans son parti,

en lui prodiguant des louanges, et en condamnant la mémoire de Maurice, qu'il avait loué pendant sa vie.

L'empire de Rome en Occident était anéanti. Un déluge de barbares, Goths, Hérules, Huns, Vandales, Francs, inondait l'Europe, quand Mahomet jetait, dans les déserts de l'Arabie, les fondements de la religion et de la puissance musulmane.

CHAP. VI. — *De l'Arabie, et de Mahomet.*

De tous les législateurs et de tous les conquérants, il n'en est aucun dont la vie ait été écrite avec plus d'authenticité et dans un plus grand détail par ses contemporains, que celle de Mahomet. Otez de cette vie les prodiges dont cette partie du monde fut toujours infatuée, le reste est d'une vérité reconnue. Il naquit dans la ville de Mecca, que nous nommons la Mecque, l'an 569 de notre ère vulgaire, au mois de mai. Son père s'appelait Abdalla, sa mère Émine : il n'est pas douteux que sa famille ne fût une des plus considérées de la première tribu, qui était celle des Coracites. Mais la généalogie qui le fait descendre d'Abraham en droite ligne est une de ces fables inventées par ce désir si naturel d'en imposer aux hommes.

Les mœurs et les superstitions des premiers âges que nous connaissons s'étaient conservées dans l'Arabie. On le voit par le vœu que fit son grand-père Abdalla-Moutaleb de sacrifier un de ses enfants. Une prêtresse de la Mecque lui ordonna de racheter ce fils pour quelques chameaux, que l'exagération arabe fait monter au nombre de cent. Cette prêtresse était consacrée au culte d'une étoile, qu'on croit avoir été celle de Sirius, car chaque tribu avait son étoile ou sa planète [1]. On rendait aussi un culte à des génies, à des dieux mitoyens; mais on reconnaissait un Dieu supérieur, et c'est en quoi presque tous les peuples se sont accordés.

Abdalla-Moutaleb vécut, dit-on, cent dix ans. Son petit-fils Mahomet porta les armes dès l'âge de quatorze ans dans une guerre sur les confins de la Syrie; réduit à la pauvreté, un de ses oncles le donna pour facteur à une veuve nommée Cadige, qui faisait en Syrie un négoce considérable : il avait alors vingt-cinq ans. Cette veuve épousa bientôt son facteur; et l'oncle de Mahomet, qui fit ce mariage, donna douze onces d'or à son neveu : environ neuf cents francs de notre monnaie furent tout le patrimoine de celui qui devait changer la face de la plus grande et de la plus belle partie du monde. Il vécut obscur avec sa première femme Cadige jusqu'à l'âge de quarante ans. Il ne déploya qu'à cet âge les talents qui le rendaient supérieur à ses compatriotes. Il avait une éloquence vive et forte, dépouillée d'art et de méthode, telle qu'il la fallait à des Arabes; un air d'autorité et d'insinuation, animé par des yeux perçants et par une physionomie heureuse; l'intrépidité d'Alexan-

1. Voyez *le Koran* et la préface du *Koran*, écrite par le savant et judicieux Sale, qui avait demeuré vingt-cinq ans en Arabie.

dre, sa libéralité, et la sobriété dont Alexandre aurait eu besoin pour être un grand homme en tout.

L'amour, qu'un tempérament ardent lui rendait nécessaire, et qui lui donna tant de femmes et de concubines, n'affaiblit ni son courage, ni son application, ni sa santé : c'est ainsi qu'en parlent les contemporains, et ce portrait est justifié par ses actions.

Après avoir bien connu le caractère de ses concitoyens, leur ignorance, leur crédulité, et leur disposition à l'enthousiasme, il vit qu'il pouvait s'ériger en prophète. Il forma le dessein d'abolir dans sa patrie le sabisme, qui consiste dans le mélange du culte de Dieu et de celui des astres; le judaïsme, détesté de toutes les nations, et qui prenait une grande supériorité dans l'Arabie; enfin le christianisme, qu'il ne connaissait que par les abus de plusieurs sectes répandues autour de son pays. Il prétendait rétablir le culte simple d'Abraham ou Ibrahim, dont il se disait descendu, et rappeler les hommes à l'unité d'un Dieu, dogme qu'il s'imaginait être défiguré dans toutes les religions. C'est en effet ce qu'il déclare expressément dans le troisième sura ou chapitre de son *Koran*. « Dieu connaît, et vous ne connaissez pas. Abraham n'était ni Juif ni chrétien, mais il était de la vraie religion. Son cœur était résigné à Dieu; il n'était point du nombre des idolâtres. »

Il est à croire que Mahomet, comme tous les enthousiastes, violemment frappé de ses idées, les débita d'abord de bonne foi, les fortifia par des rêveries, se trompa lui-même en trompant les autres, et appuya enfin, par des fourberies nécessaires, une doctrine qu'il croyait bonne. Il commença par se faire croire dans sa maison, ce qui était probablement le plus difficile; sa femme et le jeune Ali, mari de sa fille Fatime, furent ses premiers disciples. Ses concitoyens s'élevèrent contre lui; il devait bien s'y attendre : sa réponse aux menaces des Coracites marque à la fois son caractère et la manière de s'exprimer commune de sa nation. « Quand vous viendriez à moi, dit-il, avec le soleil à la droite et la lune à la gauche, je ne reculerais pas dans ma carrière. »

Il n'avait encore que seize disciples, en comptant quatre femmes, quand il fut obligé de les faire sortir de la Mecque, où ils étaient persécutés, et de les envoyer prêcher sa religion en Éthiopie. Pour lui, il osa rester à la Mecque, où il affronta ses ennemis, et il fit de nouveaux prosélytes qu'il envoya encore en Éthiopie, au nombre de cent. Ce qui affermit le plus sa religion naissante, ce fut la conversion d'Omar, qui l'avait longtemps persécuté. Omar, qui depuis devint un si grand conquérant, s'écria, dans une assemblée nombreuse : « J'atteste qu'il n'y a qu'un Dieu, qu'il n'a ni compagnon, ni associé, et que Mahomet est son serviteur et son prophète. »

Le nombre de ses ennemis l'emportait encore sur ses partisans. Ses disciples se répandirent dans Médine; ils y formèrent une faction considérable. Mahomet, persécuté dans la Mecque, et condamné à mort, s'enfuit à Médine. Cette fuite, qu'on nomme *hégire*, devint l'époque de sa gloire et de la fondation de son empire. De fugitif il devint conquérant. S'il n'avait pas été persécuté, il n'aurait peut-être pas réussi. Ré-

fugié à Médine, il y persuada le peuple et l'asservit. Il battit d'abord, avec cent treize hommes, les Mecquois qui étaient venus fondre sur lui au nombre de mille. Cette victoire, qui fut un miracle aux yeux de ses sectateurs, les persuada que Dieu combattait pour eux, comme eux pour lui. Dès la première victoire, ils espérèrent la conquête du monde. Mahomet prit la Mecque, vit ses persécuteurs à ses pieds, conquit en neuf ans, par la parole et par les armes, toute l'Arabie, pays aussi grand que la Perse, et que les Perses ni les Romains n'avaient pu conquérir. Il se trouvait à la tête de quarante mille hommes, tous enivrés de son enthousiasme. Dans ses premiers succès, il avait écrit au roi de Perse Cosroès II; à l'empereur Héraclius; au prince des Cophtes, gouverneur d'Égypte; au roi des Abyssins; à un roi nommé Mondar, qui régnait dans une province près du golfe Persique.

Il osa leur proposer d'embrasser sa religion; et ce qui est étrange, c'est que de ces princes, il y en eut deux qui se firent mahométans : ce furent le roi d'Abyssinie, et ce Mondar. Cosroès déchira la lettre de Mahomet avec indignation. Héraclius répondit par des présents. Le prince des Cophtes lui envoya une fille qui passait pour un chef-d'œuvre de la nature, et qu'on appelait la belle Marie.

Mahomet, au bout de neuf ans, se croyant assez fort pour étendre ses conquêtes et sa religion chez les Grecs et chez les Perses, commença par attaquer la Syrie, soumise alors à Héraclius, et lui prit quelques villes. Cet empereur, entêté de disputes métaphysiques de religion, et qui avait pris le parti des monothélites, essuya en peu de temps deux propositions bien singulières, l'une de la part de Cosroès II, qui l'avait longtemps vaincu, et l'autre de la part de Mahomet. Cosroès voulait qu'Héraclius embrassât la religion des mages, et Mahomet qu'il se fît musulman.

Le nouveau prophète donnait le choix à ceux qu'il voulait subjuguer, d'embrasser sa secte, ou de payer un tribut. Ce tribut était réglé par *l'Alcoran* à treize drachmes d'argent par an pour chaque chef de famille. Une taxe si modique est une preuve que les peuples qu'il soumit étaient pauvres. Le tribut a augmenté depuis. De tous les législateurs qui ont fondé des religions, il est le seul qui ait étendu la sienne par les conquêtes. D'autres peuples ont porté leur culte avec le fer et le feu chez des nations étrangères; mais nul fondateur de secte n'avait été conquérant. Ce privilége unique est aux yeux des musulmans l'argument le plus fort, que la Divinité prit soin elle-même de seconder leur prophète.

Enfin Mahomet, maître de l'Arabie, et redoutable à tous ses voisins, attaqué d'une maladie mortelle à Médine, à l'âge de soixante-trois ans et demi, voulut que ses derniers moments parussent ceux d'un héros et d'un juste : « Que celui à qui j'ai fait violence et injustice paraisse, s'écria-t-il, et je suis prêt à lui faire réparation. » Un homme se leva, qui lui redemanda quelque argent; Mahomet le lui fit donner, et expira peu de temps après, regardé comme un grand homme par ceux même qui le connaissaient pour un imposteur, et révéré comme un grand prophète par tout le reste.

Ce n'était pas sans doute un ignorant, comme quelques-uns l'ont prétendu. Il fallait bien même qu'il fût très-savant pour sa nation et pour son temps, puisqu'on a de lui quelques aphorismes de médecine, et qu'il réforma le calendrier des Arabes, comme César celui des Romains. Il se donne, à la vérité, le titre de prophète non lettré ; mais on peut savoir écrire et ne pas s'arroger le nom de savant. Il était poëte ; la plupart des derniers versets de ses chapitres sont rimés ; le reste est en prose cadencée. La poésie ne servit pas peu à rendre son *Alcoran* respectable. Les Arabes faisaient un très-grand cas de la poésie ; et lorsqu'il y avait un bon poëte dans une tribu, les autres tribus envoyaient une ambassade de félicitation à celle qui avait produit un auteur, qu'on regardait comme inspiré et comme utile. On affichait les meilleures poésies dans le temple de la Mecque ; et quand on y afficha le second chapitre de Mahomet, qui commence ainsi : « Il ne faut point douter ; c'est ici la science des justes, de ceux qui croient aux mystères, qui prient quand il le faut, qui donnent avec générosité, etc. », alors le premier poëte de la Mecque, nommé Abid, déchira ses propres vers affichés au temple, admira Mahomet, et se rangea sous sa loi [1]. Voilà des mœurs, des usages, des faits si différents de tout ce qui se passe parmi nous, qu'ils doivent nous montrer combien le tableau de l'univers est varié, et combien nous devons être en garde contre notre habitude de juger de tout par nos usages.

Les Arabes contemporains écrivirent la vie de Mahomet dans le plus grand détail. Tout y ressent la simplicité barbare des temps qu'on nomme héroïques. Son contrat de mariage avec sa première femme Cadige est exprimé en ces mots : « Attendu que Cadige est amoureuse de Mahomet, et Mahomet pareillement amoureux d'elle. » On voit quels repas apprêtaient ses femmes : on apprend le nom de ses épées et de ses chevaux. On peut remarquer surtout dans son peuple des mœurs conformes à celles des anciens Hébreux (je ne parle ici que des mœurs) ; la même ardeur à courir au combat, au nom de la Divinité ; la même soif du butin, le même partage des dépouilles, et tout se rapportant à cet objet.

Mais, en ne considérant ici que les choses humaines, et en faisant toujours abstraction des jugements de Dieu, et de ses voies inconnues, pourquoi Mahomet et ses successeurs, qui commencèrent leurs conquêtes précisément comme les Juifs, firent-ils de si grandes choses, et les Juifs de si petites ? Ne serait-ce point parce que les musulmans eurent le plus grand soin de soumettre les vaincus à leur religion, tantôt par la force, tantôt par la persuasion ? Les Hébreux, au contraire, associèrent rarement les étrangers à leur culte. Les musulmans arabes incorporèrent à eux les autres nations ; les Hébreux s'en tinrent toujours séparés. Il paraît enfin que les Arabes eurent un enthousiasme plus courageux, une politique plus généreuse et plus hardie. Le peuple hébreu avait en horreur toutes les autres nations, et craignit toujours d'être asservi ; le peuple arabe, au contraire, voulut attirer tout à lui, et se crut fait pour dominer.

1. Lisez le commencement du *Koran* ; il est sublime.

Si ces Ismaélites ressemblaient aux Juifs par l'enthousiasme et la soif du pillage, ils étaient prodigieusement supérieurs par le courage, par la grandeur d'âme, par la magnanimité : leur histoire, ou vraie, ou fabuleuse, avant Mahomet, est remplie d'exemples d'amitié, tels que la Grèce en inventa dans les fables de Pylade et d'Oreste, de Thésée et de Pirithoüs. L'histoire des Barmécides n'est qu'une suite de générosités inouïes qui élèvent l'âme. Ces traits caractérisent une nation. On ne voit, au contraire, dans les annales du peuple hébreu, aucune action généreuse. Ils ne connaissent ni l'hospitalité, ni la libéralité, ni la clémence. Leur souverain bonheur est d'exercer l'usure avec les étrangers; et cet esprit d'usure, principe de toute lâcheté, est tellement enraciné dans leurs cœurs, que c'est l'objet continuel des figures qu'ils emploient dans l'espèce d'éloquence qui leur est propre. Leur gloire est de mettre à feu et à sang les petits villages dont ils peuvent s'emparer. Ils égorgent les vieillards et les enfants; ils ne réservent que les filles nubiles; ils assassinent leurs maîtres quand ils sont esclaves; ils ne savent jamais pardonner quand ils sont vainqueurs; ils sont les ennemis du genre humain. Nulle politesse, nulle science, nul art perfectionné dans aucun temps chez cette nation atroce. Mais, dès le IIe siècle de l'hégire, les Arabes deviennent les précepteurs de l'Europe dans les sciences et dans les arts, malgré leur loi qui semble l'ennemie des arts.

La dernière volonté de Mahomet ne fut point exécutée. Il avait nommé Ali, son gendre, époux de Fatime, pour l'héritier de son empire. Mais l'ambition, qui l'emporte sur le fanatisme même, engagea les chefs de son armée à déclarer calife, c'est-à-dire vicaire du prophète, le vieux Abubéker, son beau-père, dans l'espérance qu'ils pourraient bientôt eux-mêmes partager la succession. Ali resta dans l'Arabie, attendant le temps de se signaler.

Cette division fut la première semence du grand schisme qui sépare aujourd'hui les sectateurs d'Omar et ceux d'Ali, les Sunni et les Chias, les Turcs et les Persans modernes.

Abubéker rassembla d'abord en un corps les feuilles éparses de *l'Alcoran*. On lut, en présence de tous les chefs, les chapitres de ce livre, écrits les uns sur des feuilles de palmier, les autres sur du parchemin; et on établit ainsi son authenticité invariable. Le respect superstitieux pour ce livre alla jusqu'à se persuader que l'original avait été écrit dans le ciel. Toute la question fut de savoir s'il avait été écrit de toute éternité, ou seulement au temps de Mahomet : les plus dévots se déclarèrent pour l'éternité.

Bientôt Abubéker mena ses musulmans en Palestine, et y défit le frère d'Héraclius. Il mourut peu après, avec la réputation du plus généreux de tous les hommes, n'ayant jamais pris pour lui qu'environ quarante sous de notre monnaie par jour, de tout le butin qu'on partageait, et ayant fait voir combien le mépris des petits intérêts peut s'accorder avec l'ambition que les grands intérêts inspirent.

Abubéker passe chez les Osmanlis pour un grand homme et pour un musulman fid[illegible] . c'est un des saints de *l'Alcoran*. Les Arabes rappor-

tent son testament conçu en ces termes : « Au nom de Dieu très-miséricordieux, voici le testament d'Abubéker, fait dans le temps qu'il est prêt à passer de ce monde à l'autre ; dans le temps où les infidèles croient, où les impies cessent de douter, où les menteurs disent la vérité. » Ce début semble être d'un homme persuadé. Cependant Abubéker, beau-père de Mahomet, avait vu ce prophète de bien près. Il faut qu'il ait été trompé lui-même par le prophète, ou qu'il ait été le complice d'une imposture illustre, qu'il regardait comme nécessaire. Sa place lui ordonnait d'en imposer aux hommes pendant sa vie et à sa mort.

Omar, élu après lui, fut un des plus rapides conquérants qui aient désolé la terre. Il prend d'abord Damas, célèbre par la fertilité de son territoire, par les ouvrages d'acier les meilleurs de l'univers, par ces étoffes de soie qui portent encore son nom. Il chasse de la Syrie et de la Phénicie les Grecs qu'on appelait Romains[1]. Il reçoit à composition, après un long siége, la ville de Jérusalem, presque toujours occupée par des étrangers qui se succédèrent les uns aux autres, depuis que David l'eut enlevée à ses anciens citoyens : ce qui mérite la plus grande attention, c'est qu'il laissa aux Juifs et aux chrétiens, habitants de Jérusalem, une pleine liberté de conscience.

Dans le même temps, les lieutenants d'Omar s'avançaient en Perse. Le dernier des rois persans, que nous appelons Hormisdas IV, livre bataille aux Arabes, à quelques lieues de Madain, devenue la capitale de cet empire. Il perd la bataille et la vie. Les Perses passent sous la domination d'Omar, plus facilement qu'ils n'avaient subi le joug d'Alexandre.

Alors tomba cette ancienne religion des mages que le vainqueur de Darius avait respectée; car il ne toucha jamais au culte des peuples vaincus.

Les mages, adorateurs d'un seul Dieu, ennemis de tout simulacre, révéraient dans le feu, qui donne la vie à la nature, l'emblème de la Divinité. Ils regardaient leur religion comme la plus ancienne et la plus pure. La connaissance qu'ils avaient des mathématiques, de l'astronomie, et de l'histoire, augmentait leur mépris pour leurs vainqueurs, alors ignorants. Ils ne purent abandonner une religion consacrée par tant de siècles, pour une secte ennemie qui venait de naître. La plupart se retirèrent aux extrémités de la Perse et de l'Inde. C'est là qu'ils vivent aujourd'hui, sous le nom de Gaures ou de Guèbres, de Parsis, d'Ignicoles; ne se mariant qu'entre eux, entretenant le feu sacré, fidèles à ce qu'ils connaissent de leur ancien culte; mais ignorants, méprisés, et, à leur pauvreté près, semblables aux Juifs si longtemps dispersés sans s'allier aux autres nations, et plus encore aux Banians, qui ne sont établis et dispersés que dans l'Inde et en Perse. Il resta un grand nombre de familles guèbres ou ignicoles à Ispahan, jusqu'au temps de Sha-Abbas qui les bannit, comme Isabelle chassa les Juifs d'Espagne. Ils ne furent tolérés dans les faubourgs de cette

1. Année 15 de l'hégire, 637 de l'ère vulgaire.

ville que sous ses successeurs. Les ignicoles maudissent depuis longtemps dans leurs prières Alexandre et Mahomet; il est à croire qu'ils y ont joint Sha-Abbas.

Tandis qu'un lieutenant d'Omar subjugue la Perse, un autre enlève l'Égypte entière aux Romains, et une grande partie de la Libye. C'est dans cette conquête que fut brûlée la fameuse bibliothèque d'Alexandrie, monument des connaissances et des erreurs des hommes, commencé par Ptolémée Philadelphe, et augmenté par tant de rois. Alors les Sarrasins ne voulaient de science que *l'Alcoran*, mais ils faisaient déjà voir que leur génie pouvait s'étendre à tout. L'entreprise de renouveler en Égypte l'ancien canal creusé par les rois, et rétabli ensuite par Trajan, et de rejoindre ainsi le Nil à la mer Rouge, est digne des siècles les plus éclairés. Un gouverneur d'Égypte entreprend ce grand travail sous le califat d'Omar, et en vient à bout. Quelle différence entre le génie des Arabes et celui des Turcs! Ceux-ci ont laissé périr un ouvrage dont la conservation valait mieux que la conquête d'une grande province.

Les amateurs de l'antiquité, ceux qui se plaisent à comparer les génies des nations, verront avec plaisir combien les mœurs, les usages du temps de Mahomet, d'Abubéker, d'Omar, ressemblaient aux mœurs antiques dont Homère a été le peintre fidèle. On voit les chefs défier à un combat singulier les chefs ennemis; on les voit s'avancer hors des rangs et combattre aux yeux des deux armées, spectatrices immobiles. Ils s'interrogent l'un l'autre, ils se parlent, ils se bravent, ils invoquent Dieu avant d'en venir aux mains. On livra plusieurs combats singuliers dans ce genre au siége de Damas.

Il est évident que les combats des Amazones, dont parlent Homère et Hérodote, ne sont point fondés sur des fables. Les femmes de la tribu d'Imiar, de l'Arabie Heureuse, étaient guerrières, et combattaient dans les armées d'Abubéker et d'Omar. On ne doit pas croire qu'il y ait jamais eu un royaume des Amazones, où les femmes vécussent sans nommes; mais dans les temps et dans les pays où l'on menait une vie agreste et pastorale, il n'est pas surprenant que des femmes, aussi durement élevées que les hommes, aient quelquefois combattu comme eux. On voit surtout au siége de Damas une de ces femmes, de la tribu d'Imiar, venger la mort de son mari tué à ses côtés, et percer d'un coup de flèche le commandant de la ville. Rien ne justifie plus l'Arioste et le Tasse, qui dans leurs poëmes font combattre tant d'héroïnes.

L'histoire vous en présentera plus d'une dans le temps de la chevalerie. Ces usages, toujours très-rares, paraissent aujourd'hui incroyables, surtout depuis que l'artillerie ne laisse plus agir la valeur, l'adresse, l'agilité de chaque combattant, et que les armées sont devenues des espèces de machines régulières qui se meuvent comme par des ressorts.

Les discours des héros arabes à la tête des armées, ou dans les combats singuliers, ou en jurant des trêves, tiennent tous de ce naturel qu'on trouve dans Homère; mais ils ont incomparablement plus d'enthousiasme et de sublime.

Vers l'an 11 de l'hégire, dans une bataille entre l'armée d'Héraclius et celle des Sarrasins, le général mahométan, nommé Dérar, est pris; les Arabes en sont épouvantés. Rasi, un de leurs capitaines, court à eux : « Qu'importe, leur dit-il, que Dérar soit pris ou mort? Dieu est vivant et vous regarde : combattez. » Il leur fait tourner tête, et remporte la victoire.

Un autre s'écrie : « Voilà le ciel; combattez pour Dieu, et il vous donnera la terre. »

Le général Kaled prend dans Damas la fille d'Héraclius et la renvoie sans rançon : on lui demande pourquoi il en use ainsi : « C'est, dit-il, que j'espère reprendre bientôt la fille avec le père dans Constantinople. »

Quand le calife Moavia, prêt d'expirer, l'an 60 de l'hégire, fit assurer à son fils Iesid le trône des califes, qui jusqu'alors était électif, il dit : « Grand Dieu! si j'ai établi mon fils dans le califat, parce que je l'en ai cru digne, je te prie d'affermir mon fils sur le trône; mais si je n'ai agi que comme père, je te prie de l'en précipiter. »

Tout ce qui arrive alors caractérise un peuple supérieur. Les succès de ce peuple conquérant semblent dus encore plus à l'enthousiasme qui l'anime qu'à ses conducteurs; car Omar est assassiné par un esclave perse, l'an 653 de notre ère. Othman, son successeur, l'est en 655, dans une émeute. Ali, ce fameux gendre de Mahomet, n'est élu et ne gouverne qu'au milieu des troubles. Il meurt assassiné au bout de cinq ans, comme ses prédécesseurs; et cependant les armes musulmanes sont toujours heureuses. Ce calife Ali, que les Persans révèrent aujourd'hui, et dont ils suivent les principes, en opposition à ceux d'Omar, avait transféré le siége des califes de la ville de Médine, où Mahomet est enseveli, dans celle de Cufa, sur les bords de l'Euphrate : à peine en reste-t-il aujourd'hui des ruines. C'est le sort de Babylone, de Séleucie, et de toutes les anciennes villes de la Chaldée, qui n'étaient bâties que de briques.

Il est évident que le génie du peuple arabe, mis en mouvement par Mahomet, fit tout de lui-même pendant près de trois siècles, et ressembla en cela au génie des anciens Romains. C'est en effet sous Valid, le moins guerrier des califes, que se font les plus grandes conquêtes. Un de ses généraux étend son empire jusqu'à Samarcande, en 707. Un autre attaque en même temps l'empire des Grecs vers la mer Noire. Un autre, en 711, passe d'Égypte en Espagne, soumise aisément tour à tour par les Carthaginois, par les Romains, par les Goths et les Vandales, et enfin par ces Arabes qu'on nomme Maures. Ils y établirent d'abord le royaume de Cordoue. Le sultan d'Égypte secoue à la vérité le joug du grand calife de Bagdad; et Abdérame, gouverneur de l'Espagne conquise, ne reconnaît plus le sultan d'Égypte : cependant, tout plie encore sous les armes musulmanes.

Cet Abdérame, petit-fils du calife Hescham, prend les royaumes de Castille, de Navarre, de Portugal, d'Aragon. Il s'établit en Languedoc, il s'empare de la Guyenne et du Poitou, et sans Charles Martel, qui lui ôta la victoire et la vie, la France était une province mahométane.

Après le règne de dix-neuf califes de la maison des Ommiades, commence la dynastie des califes abbassides, vers l'an 752 de notre ère. Abougiafar-Almanzor, second calife abbasside, fixa le siége de ce grand empire à Bagdad, au delà de l'Euphrate, dans la Chaldée. Les Turcs disent qu'il en jeta les fondements. Les Persans assurent qu'elle était très-ancienne, et qu'il ne fit que la réparer. C'est cette ville qu'on appelle quelquefois Babylone, et qui a été le sujet de tant de guerres entre la Perse et la Turquie.

La domination des califes dura six cent cinquante-cinq ans. Despotiques dans la religion comme dans le gouvernement, ils n'étaient point adorés ainsi que le grand lama, mais ils avaient une autorité plus réelle; et dans le temps même de leur décadence, ils furent respectés des princes qui les persécutaient. Tous ces sultans, turcs, arabes, tartares, reçurent l'investiture des califes avec bien moins de contestation que plusieurs princes chrétiens ne l'ont reçue des papes. On ne baisait point les pieds du calife; mais on se prosternait sur le seuil de son palais.

Si jamais puissance a menacé toute la terre, c'est celle de ces califes; car ils avaient le droit du trône et de l'autel, du glaive et de l'enthousiasme. Leurs ordres étaient autant d'oracles et leurs soldats autant de fanatiques.

Dès l'an 671 ils assiégèrent Constantinople, qui devait un jour devenir mahométane; les divisions, presque inévitables parmi tant de chefs audacieux, n'arrêtèrent pas leurs conquêtes. Ils ressemblèrent en ce point aux anciens Romains, qui parmi leurs guerres civiles avaient subjugué l'Asie Mineure.

A mesure que les mahométans devinrent puissants, ils se polirent. Ces califes, toujours reconnus pour souverains de la religion, et, en apparence, de l'empire, par ceux qui ne reçoivent plus leurs ordres de si loin, tranquilles dans leur nouvelle Babylone, y font bientôt renaître les arts. Aaron-al-Raschild, contemporain de Charlemagne, plus respecté que ses prédécesseurs, et qui sut se faire obéir jusqu'en Espagne et aux Indes, ranima les sciences, fit fleurir les arts agréables et utiles, attira les gens de lettres, composa des vers, et fit succéder dans ses vastes États la politesse à la barbarie. Sous lui les Arabes, qui adoptaient déjà les chiffres indiens, les apportèrent en Europe. Nous ne connûmes, en Allemagne et en France, le cours des astres que par le moyen de ces mêmes Arabes. Le mot seul d'*Almanach* en est encore un témoignage.

L'*Almageste* de Ptolémée fut alors traduit du grec en arabe par l'astronome Ben-Honaïn. Le calife Almamon fit mesurer géométriquement un degré du méridien, pour déterminer la grandeur de la terre : opération qui n'a été faite en France que plus de huit cents ans après, sous Louis XIV. Ce même astronome, Ben-Honaïn, poussa ses observations assez loin, reconnut ou que Ptolémée avait fixé la plus grande déclinaison du soleil trop au septentrion, ou que l'obliquité de l'écliptique avait changé. Il vit même que la période de trente-six mille ans, qu'on avait assignée au mouvement prétendu des étoiles fixes d'occident en orient, devait être beaucoup raccourcie.

La chimie et la médecine étaient cultivées par les Arabes. La chimie, perfectionnée aujourd'hui par nous, ne nous fut connue que par eux. Nous leur devons de nouveaux remèdes, qu'on nomme *les minoratifs*, plus doux et plus salutaires que ceux qui étaient auparavant en usage dans l'école d'Hippocrate et de Galien. L'algèbre fut une de leurs inventions. Ce terme le montre encore assez; soit qu'il dérive du mot *Algiabarat*, soit plutôt qu'il porte le nom du fameux Arabe Geber, qui enseignait cet art dans notre VIIIe siècle. Enfin dès le IIe siècle de Mahomet, il fallut que les chrétiens d'Occident s'instruisissent chez les musulmans.

Une preuve infaillible de la supériorité d'une nation dans les arts de l'esprit, c'est la culture perfectionnée de la poésie. Je ne parle pas de cette poésie enflée et gigantesque, de ce ramas de lieux communs et insipides sur le soleil, la lune et les étoiles, les montagnes et les mers; mais de cette poésie sage et hardie, telle qu'elle fleurit du temps d'Auguste, telle qu'on l'a vue renaître sous Louis XIV. Cette poésie d'image et de sentiment fut connue du temps d'Aaron-al-Raschild. En voici, entre autres exemples, un qui m'a frappé, et que je rapporte ici parce qu'il est court. Il s'agit de la célèbre disgrâce de Giafar le Barmécide.

Mortel, faible mortel, à qui le sort prospère
Fait goûter de ses dons les charmes dangereux,
Connais quelle est des rois la faveur passagère;
Contemple Barmécide, et tremble d'être heureux

Ce dernier vers surtout est traduit mot à mot. Rien ne me paraît plus beau que *tremble d'être heureux*. La langue arabe avait l'avantage d'être perfectionnée depuis longtemps; elle était fixée avant Mahomet, et ne s'est point altérée depuis. Aucun des jargons qu'on parlait alors en Europe n'a pas seulement laissé la moindre trace. De quelque côté que nous nous tournions, il faut avouer que nous n'existons que d'hier. Nous allons plus loin que les autres peuples en plus d'un genre; et c'est peut-être parce que nous sommes venus les derniers.

CHAP. VII. — *De l'Alcoran, et de la loi musulmane. Examen si la religion musulmane était nouvelle, et si elle a été persécutante.*

Le précédent chapitre a pu nous donner quelque connaissance des mœurs de Mahomet et de ses Arabes, par qui une grande partie de la terre éprouva une révolution si grande et si prompte : il faut tracer à présent une peinture fidèle de leur religion.

C'est un préjugé répandu parmi nous, que le mahométisme n'a fait de si grands progrès que parce qu'il favorise les inclinations voluptueuses. On ne fait pas réflexion que toutes les anciennes religions de l'Orient ont admis la pluralité des femmes. Mahomet en réduisit à quatre le nombre illimité jusqu'alors. Il est dit que David avait dix-huit femmes, et Salomon sept cents, avec trois cents concubines. Ces

rois buvaient du vin avec leurs compagnes. C'était donc la religion juive qui était voluptueuse, et celle de Mahomet était sévère.

C'est un grand problème parmi les politiques, si la polygamie est utile à la société et à la propagation. L'Orient a décidé cette question dans tous les siècles, et la nature est d'accord avec les peuples orientaux, dans presque toute espèce animale, chez qui plusieurs femelles n'ont qu'un mâle. Le temps perdu par les grossesses, par les couches, par les incommodités naturelles aux femmes, semble exiger que ce temps soit réparé. Les femmes, dans les climats chauds, cessent de bonne heure d'être belles et fécondes. Un chef de famille, qui met sa gloire et sa prospérité dans un grand nombre d'enfants, a besoin d'une femme qui remplace une épouse inutile. Les lois de l'Occident semblent plus favorables aux femmes; celles de l'Orient, aux hommes et à l'État : il n'est point d'objet de législation qui ne puisse être un sujet de dispute. Ce n'est pas ici la place d'une dissertation; notre objet est de peindre les hommes plutôt que de les juger.

On déclame tous les jours contre le paradis sensuel de Mahomet; mais l'antiquité n'en avait jamais connu d'autre. Hercule épousa Hébé dans le ciel, pour récompense des peines qu'il avait éprouvées sur la terre. Les héros buvaient le nectar avec les dieux; et, puisque l'homme était supposé ressusciter avec ses sens, il était naturel de supposer aussi qu'il goûterait, soit dans un jardin, soit dans un autre globe, les plaisirs propres aux sens, qui doivent jouir puisqu'ils subsistent. Cette créance fut celle des Pères de l'Église du IIe et IIIe siècle. C'est ce qu'atteste précisément saint Justin, dans la seconde partie de ses *Dialogues*. « Jérusalem, dit-il sera agrandie et embellie pour recevoir les saints, qui jouiront pendant mille ans de tous les plaisirs des sens. » Enfin, le mot de *paradis* ne désigne qu'un jardin planté d'arbres fruitiers.

Cent auteurs, qui en ont copié un, ont écrit que c'était un moine nestorien qui avait composé l'*Alcoran*. Les uns ont nommé ce moine Sergius, les autres Bohetra; mais il est évident que les chapitres de l'*Alcoran* furent écrits suivant l'occurrence, dans les voyages de Mahomet, et dans ses expéditions militaires. Avait-il toujours ce moine avec lui ? On a cru encore, sur un passage équivoque de ce livre, que Mahomet ne savait ni lire ni écrire. Comment un homme qui avait fait le commerce vingt années, un poëte, un médecin, un législateur, aurait-il ignoré ce que les moindres enfants de sa tribu apprenaient ?

Le Koran, que je nomme ici *Alcoran*, pour me conformer à notre vicieux usage, veut dire *le livre* ou *la lecture*. Ce n'est point un livre historique dans lequel on ait voulu imiter les livres des Hébreux et nos Évangiles; ce n'est pas non plus un livre purement de lois, comme *le Lévitique* ou *le Deutéronome*, ni un recueil de psaumes et de cantiques, ni une vision prophétique et allégorique dans le goût de *l'Apocalypse;* c'est un mélange de tous ces divers genres, un assemblage de sermons dans lesquels on trouve quelques faits, quelques visions, des révélations, des lois religieuses et civiles.

Le Koran est devenu le code de la jurisprudence, ainsi que la loi canonique, chez toutes les nations mahométanes. Tous les interprètes

de ce livre conviennent que sa morale est contenue dans ces paroles : « Recherchez qui vous chasse; donnez à qui vous ôte; pardonnez à qui vous offense; faites du bien à tous; ne contestez point avec les ignorants. »

Il aurait dû bien plutôt recommander de ne point disputer avec les savants; mais dans cette partie du monde, on ne se doutait pas qu'il y eût ailleurs de la science et des lumières.

Parmi les déclamations incohérentes dont ce livre est rempli, selon le goût oriental, on ne laisse pas de trouver des morceaux qui peuvent paraître sublimes. Mahomet, par exemple, parlant de la cessation du déluge, s'exprime ainsi : « Dieu dit : « Terre, engloutis tes eaux; ciel, « puise les ondes que tu as versées : » le ciel et la terre obéirent. »

Sa définition de Dieu est d'un genre plus véritablement sublime. On lui demandait quel était cet Allah qu'il annonçait : « C'est celui, répondit-il, qui tient l'être de soi-même, et de qui les autres le tiennent; qui n'engendre point et qui n'est point engendré, et à qui rien n'est semblable dans toute l'étendue des êtres. » Cette fameuse réponse, consacrée dans tout l'Orient, se trouve presque mot à mot dans l'antépénultième chapitre du *Koran*.

Il est vrai que les contradictions, les absurdités, les anachronismes, sont répandus en foule dans ce livre. On y voit surtout une ignorance profonde de la physique la plus simple et la plus connue. C'est là la pierre de touche des livres que les fausses religions prétendent écrits par la Divinité ; car Dieu n'est ni absurde, ni ignorant; mais le peuple, qui ne voit pas ces fautes, les adore, et les imans emploient un déluge de paroles pour les pallier.

Les commentateurs du *Koran* distinguent toujours le sens positif et l'allégorique, la lettre et l'esprit. On reconnaît le génie arabe dans les commentaires, comme dans le texte. Un des plus autorisés commentateurs dit « que *le Koran* porte tantôt une face d'homme, tantôt une face de bête, » pour signifier l'esprit et la lettre.

Une chose qui peut surprendre bien des lecteurs, c'est qu'il n'y eut rien de nouveau dans la loi de Mahomet, sinon que Mahomet était prophète de Dieu.

En premier lieu, l'unité d'un Être suprême, créateur et conservateur, était très-ancienne. Les peines et les récompenses dans une autre vie, la croyance d'un paradis et d'un enfer, avaient été admises chez les Chinois, les Indiens, les Perses, les Egyptiens, les Grecs, les Romains, et ensuite chez les Juifs, et surtout chez les chrétiens, dont la religion consacra cette doctrine.

L'Alcoran reconnaît des anges et des génies, et cette créance vient des anciens Perses. Celle d'une résurrection et d'un jugement dernier était visiblement puisée dans *le Talmud* et dans le christianisme. Les mille ans que Dieu emploiera, selon Mahomet, à juger les hommes, et la manière dont il y procédera, sont des accessoires qui n'empêchent pas que cette idée ne soit entièrement empruntée. Le pont aigu sur lequel les ressuscités passeront, et du haut duquel les réprouvés tomberont en enfer, est tiré de la doctrine allégorique des mages.

C'est chez ces mêmes mages, c'est dans leur *Jannat* que Mahomet a pris l'idée d'un paradis, d'un jardin, où les hommes, revivant avec tous leurs sens perfectionnés, goûteront par ces sens mêmes toutes les voluptés qui leur sont propres, sans quoi ces sens leur seraient inutiles. C'est là qu'il a puisé l'idée de ces *houris*, de ces femmes célestes qui seront le partage des élus, et que les mages appelaient *hourani*, comme on le voit dans *le Sadder*. Il n'exclut point les femmes de son paradis, comme on le dit souvent parmi nous. Ce n'est qu'une raillerie sans fondement, telle que tous les peuples en font les uns des autres. Il promet des jardins, c'est le nom du paradis; mais il promet pour souveraine béatitude la vision, la communication de l'Être suprême.

Le dogme de la prédestination absolue, et de la fatalité, qui semble aujourd'hui caractériser le mahométisme, était l'opinion de toute l'antiquité : elle n'est pas moins claire dans *l'Iliade* que dans *l'Alcoran*.

A l'égard des ordonnances légales, comme la circoncision, les ablutions, les prières, le pèlerinage de la Mecque, Mahomet ne fit que se conformer, pour le fond, aux usages reçus. La circoncision était pratiquée de temps immémorial chez les Arabes, chez les anciens Égyptiens, chez les peuples de la Colchide, et chez les Hébreux. Les ablutions furent toujours recommandées dans l'Orient, comme un symbole de la pureté de l'âme.

Point de religion sans prières. La loi que Mahomet porta, de prier cinq fois par jour, était gênante, et cette gêne même fut respectable. Qui aurait osé se plaindre que la créature soit obligée d'adorer cinq fois par jour son Créateur?

Quant au pèlerinage de la Mecque, aux cérémonies pratiquées dans le *Kaaba* et sur la pierre noire, peu de personnes ignorent que cette dévotion était chère aux Arabes depuis un grand nombre de siècles. Le *Kaaba* passait pour le plus ancien temple du monde; et, quoiqu'on y vénérât alors trois cents idoles, il était principalement sanctifié par la pierre noire, qu'on disait être le tombeau d'Ismaël. Loin d'abolir ce pèlerinage, Mahomet, pour se concilier les Arabes, en fit un précepte positif.

Le jeûne était établi chez plusieurs peuples, et chez les Juifs, et chez les chrétiens. Mahomet le rendit très-sévère, en l'étendant à un mois lunaire, pendant lequel il n'est pas permis de boire un verre d'eau, ni de fumer, avant le coucher du soleil; et ce mois lunaire arrivant souvent au plus fort de l'été, le jeûne devint par là d'une si grande rigueur, qu'on a été obligé d'y apporter des adoucissements, surtout à la guerre.

Il n'y a point de religion dans laquelle on n'ait recommandé l'aumône. La mahométane est la seule qui en ait fait un précepte légal, positif, indispensable. *L'Alcoran* ordonne de donner deux et demi pour cent de son revenu, soit en argent, soit en denrées.

On voit évidemment que toutes les religions ont emprunté tous leurs dogmes et tous leurs rites les unes des autres.

Dans toutes ces ordonnances positives, vous ne trouverez rien qui ne soit consacré par les usages les plus antiques. Parmi les préceptes né-

gatifs, c'est-à-dire ceux qui ordonnent de s'abstenir, vous ne trouverez que la défense générale à toute une nation de boire du vin, qui soit nouvelle et particulière au mahométisme. Cette abstinence dont les musulmans se plaignent, et se dispensent souvent dans les climats froids, fut ordonnée dans un climat brûlant, où le vin altérait trop aisément la santé et la raison. Mais d'ailleurs, il n'était pas nouveau que des hommes voués au service de la Divinité se fussent abstenus de cette liqueur. Plusieurs colléges de prêtres en Égypte, en Syrie, aux Indes, les nazaréens, les récabites, chez les Juifs, s'étaient imposé cette mortification[1].

Elle ne fut point révoltante pour les Arabes : Mahomet ne prévoyait pas qu'elle deviendrait un jour presque insupportable à ses musulmans dans la Thrace, la Macédoine, la Bosnie, et la Servie. Il ne savait pas que les Arabes viendraient un jour jusqu'au milieu de la France, et les Turcs mahométans devant les bastions de Vienne.

Il en est de même de la défense de manger du porc, du sang, et des bêtes mortes de maladies; ce sont des préceptes de santé : le porc surtout est une nourriture très-dangereuse dans ces climats, aussi bien que dans la Palestine, qui en est voisine. Quand le mahométisme s'est étendu dans les pays plus froids, l'abstinence a cessé d'être raisonnable, et n'a pas cessé de subsister.

La prohibition de tous les jeux de hasard est peut-être la seule loi dont on ne puisse trouver d'exemple dans aucune religion. Elle ressemble à une loi de couvent plutôt qu'à une loi générale d'une nation. Il semble que Mahomet n'ait formé un peuple que pour prier, pour peupler, et pour combattre.

Toutes ces lois qui, à la polygamie près, sont si austères, et sa doctrine qui est si simple, attirèrent bientôt à sa religion le respect et la confiance. Le dogme surtout de l'unité d'un Dieu, présenté sans mystère, et proportionné à l'intelligence humaine, rangea sous sa loi une foule de nations, et jusqu'à des nègres dans l'Afrique, et des insulaires dans l'océan Indien.

Cette religion s'appela l'*islamisme*, c'est-à-dire résignation à la volonté de Dieu; et ce seul mot devait faire beaucoup de prosélytes. Ce ne fut point par les armes que l'islamisme s'établit dans plus de la moitié de notre hémisphère, ce fut par l'enthousiasme, par la persuasion, et surtout par l'exemple des vainqueurs, qui a tant de force sur les vaincus. Mahomet, dans ses premiers combats en Arabie contre les ennemis de son imposture, faisait tuer sans miséricorde ses compatriotes rénitents. Il n'était pas alors assez puissant pour laisser vivre ceux qui pouvaient détruire sa religion naissante; mais sitôt qu'elle fut affermie dans l'Arabie par la prédication et par le fer, les Arabes, franchissant les limites de leurs pays, dont ils n'étaient point sortis jusqu'alors, ne forcèrent jamais les étrangers à recevoir la religion musulmane. Ils donnèrent toujours le choix aux peuples subjugués d'être musulmans, ou de payer tribut. Ils voulaient piller, dominer,

1. Voyez, dans *le Dictionnaire philosophique*, l'art. AROT et MAROT.

faire des esclaves, mais non pas obliger ces esclaves à croire. Quand ils furent ensuite dépossédés de l'Asie par les Turcs et par les Tartares, ils firent des prosélytes de leurs vainqueurs mêmes; et des hordes de Tartares devinrent un grand peuple musulman. Par là on voit en effet qu'ils ont converti plus de monde qu'ils n'en ont subjugué.

Le peu que je viens de dire dément bien tout ce que nos historiens, nos déclamateurs et nos préjugés nous disent; mais la vérité doit les combattre.

Bornons-nous toujours à cette vérité historique : le législateur des musulmans, homme puissant et terrible, établit ses dogmes par son courage et par ses armes; cependant sa religion devint indulgente et tolérante. L'instituteur divin du christianisme, vivant dans l'humilité et dans la paix, prêcha le pardon des outrages; et sa sainte et douce religion est devenue, par nos fureurs, la plus intolérante de toutes, et la plus barbare.

Les mahométans ont eu comme nous des sectes et des disputes scolastiques; il n'est pas vrai qu'il y ait soixante et treize sectes chez eux, c'est une de leurs rêveries. Ils ont prétendu que les mages en avaient soixante et dix, les Juifs soixante et onze, les chrétiens soixante et douze, et que les musulmans, comme plus parfaits, devaient en avoir soixante et treize : étrange perfection, et bien digne des scolastiques de tous les pays!

Les diverses explications de *l'Alcoran* formèrent chez eux les sectes qu'ils nommèrent orthodoxes, et celles qu'ils nommèrent hérétiques. Les orthodoxes sont les sonnites, c'est-à-dire les traditionistes, docteurs attachés à la tradition la plus ancienne, laquelle sert de supplément à *l'Alcoran*. Ils sont divisés en quatre sectes, dont l'une domine aujourd'hui à Constantinople, une autre en Afrique, une troisième en Arabie, et une quatrième en Tartarie et aux Indes; elles sont regardées comme également utiles pour le salut.

Les hérétiques sont ceux qui nient la prédestination absolue, ou qui diffèrent des sonnites sur quelques points de l'école. Le mahométisme a eu ses pélagiens, ses scotistes, ses thomistes, ses molinistes, ses jansénistes : toutes ces sectes n'ont pas produit plus de révolutions que parmi nous. Il faut, pour qu'une secte fasse naître de grands troubles, qu'elle attaque les fondements de la secte dominante, qu'elle la traite d'impie, d'ennemie de Dieu et des hommes, qu'elle ait un étendard que les esprits les plus grossiers puissent apercevoir sans peine, et sous lequel les peuples puissent aisément se rallier. Telle a été la secte d'Ali, rivale de la secte d'Omar; mais ce n'est que vers le XVIe siècle que ce grand schisme s'est établi; et la politique y a eu beaucoup plus de part que la religion.

CHAP. VIII. — *De l'Italie et de l'Église avant Charlemagne. Comment le christianisme s'était établi. Examen s'il a souffert autant de persécutions qu'on le dit.*

Rien n'est plus digne de notre curiosité que la manière dont Dieu voulut que l'Église s'établît, en faisant concourir les causes secondes à ses décrets éternels. Laissons respectueusement ce qui est divin à ceux qui en sont les dépositaires, et attachons-nous uniquement à l'historique. Des disciples de Jean s'établissent d'abord dans l'Arabie voisine de Jérusalem; mais les disciples de Jésus vont plus loin. Les philosophes platoniciens d'Alexandrie, où il y avait tant de Juifs, se joignent aux premiers chrétiens, qui empruntent des expressions de leur philosophie, comme celle du *Logos*, sans emprunter toutes leurs idées. Il y avait déjà quelques chrétiens à Rome du temps de Néron; on les confondait avec les Juifs, parce qu'ils étaient leurs compatriotes, parlant la même langue, s'abstenant comme eux des aliments défendus par la loi mosaïque. Plusieurs même étaient circoncis, et observaient le sabbat. Ils étaient encore si obscurs, que ni l'historien Josèphe ni Philon n'en parlent dans aucun de leurs écrits. Cependant on voit évidemment que ces demi-juifs demi-chrétiens étaient, dès le commencement, partagés en plusieurs sectes, ébionites, marcionites, carpocratiens, valentiniens, caïnites. Ceux d'Alexandrie étaient fort différents de ceux de Syrie; les Syriens différaient des Achaïens. Chaque parti avait son évangile, et les véritables Juifs étaient les ennemis irréconciliables de tous ces partis.

Ces Juifs, également rigides et fripons, étaient encore dans Rome au nombre de quatre mille. Il y en avait eu huit mille du temps d'Auguste; mais Tibère en fit passer la moitié en Sardaigne pour peupler cette île, et pour délivrer Rome d'un trop grand nombre d'usuriers. Loin de les gêner dans leur culte, on les laissait jouir de la tolérance qu'on prodiguait dans Rome à toutes les religions. On leur permettait des synagogues et des juges de leur nation, comme ils en ont aujourd'hui dans Rome chrétienne, où ils sont en plus grand nombre. On les regardait du même œil que nous voyons les nègres, comme une espèce d'hommes inférieurs. Ceux qui dans les colonies juives n'avaient pas assez de talents pour s'appliquer à quelque métier utile, et qui ne pouvaient couper du cuir et faire des sandales, faisaient des fables. Ils savaient les noms des anges, de la seconde femme d'Adam et de son précepteur, et ils vendaient aux dames romaines des philtres pour se faire aimer. Leur haine pour les chrétiens, ou galiléens, ou nazaréens, comme on les nommait alors, tenait de cette rage dont tous les superstitieux sont animés contre tous ceux qui se séparent de leur communion. Ils accusèrent les Juifs chrétiens de l'incendie qui consuma une partie de Rome sous Néron. Il était aussi injuste d'imputer cet accident aux chrétiens qu'à l'empereur : ni lui, ni les chrétiens, ni les Juifs, n'avaient aucun intérêt à brûler Rome; mais il fallait apaiser le peuple qui se soulevait contre des étrangers également haïs des

Romains et des Juifs. On abandonna quelques infortunés à la vengeance publique. Il semble qu'on n'aurait pas dû compter, parmi les persécutions faites à leur foi, cette violence passagère ; elle n'avait rien de commun avec leur religion qu'on ne connaissait pas, et que les Romains confondaient avec le judaïsme, protégé par les lois autant que méprisé.

S'il est vrai qu'on ait trouvé en Espagne des inscriptions où Néron est remercié d'avoir « aboli dans la province une superstition nouvelle, » l'antiquité de ces monuments est plus que suspecte. S'ils sont authentiques, le christianisme n'y est pas désigné; et si enfin ces monuments outrageants regardent les chrétiens, à qui peut-on les attribuer qu'aux Juifs jaloux établis en Espagne, qui abhorraient le christianisme comme un ennemi né dans leur sein?

Nous nous garderons bien de vouloir percer l'obscurité impénétrable qui couvre le berceau de l'Église naissante, et que l'érudition même a quelquefois redoublée.

Mais ce qui est très-certain, c'est qu'il n'y a que l'ignorance, le fanatisme, l'esclavage des écrivains sopistes d'un premier imposteur, qui aient pu compter parmi les papes l'apôtre Pierre, Lin, Clet et d'autres, dans le Ier siècle.

Il n'y eut aucune hiérarchie pendant près de cent ans parmi les chrétiens. Leurs assemblées secrètes se gouvernaient comme celles des primitifs ou quakers d'aujourd'hui. Ils observaient à la lettre le précepte de leur maître : « Les princes des nations dominent, il n'en sera pas ainsi entre vous : quiconque voudra être le premier sera le dernier. » La hiérarchie ne put se former que quand la société devint nombreuse, et ce ne fut que sous Trajan qu'il y eut des surveillants, *episcopoi*, que nous avons traduit par le mot d'*évêque ;* des *presbyteroi*, des *pistoi*, des énergumènes, des catéchumènes. Il n'est question du terme *pape* dans aucun des auteurs des premiers siècles. Ce mot grec était inconnu dans le petit nombre des demi-juifs qui prenaient à Rome le nom de chrétiens.

Il est reconnu par tous les savants que Simon Barjona, surnommé Pierre, n'alla jamais à Rome. On rit aujourd'hui de la preuve que des idiots tirèrent d'une épître attribuée à cet apôtre, né en Galilée. Il dit dans cette épître qu'il est à Babylone. Les seuls qui parlent de son prétendu martyre sont des fabulistes décriés, un Hégésippe, un Marcel, un Abdias, copiés depuis par Eusèbe. Ils content que Simon Barjona, et un autre Simon, qu'ils appellent *le magicien*, disputèrent sous Néron à qui ressusciterait un mort, et à qui s'élèverait le plus haut dans l'air : que Simon Barjona fit tomber l'autre Simon, favori de Néron, et que cet empereur irrité fit crucifier Barjona, lequel, par humilité, voulut être crucifié la tête en bas. Ces inepties sont aujourd'hui méprisées de tous les chrétiens instruits ; mais depuis Constantin, elles furent autorisées jusqu'à la renaissance des lettres et du bon sens.

Pour prouver que Pierre ne mourut point à Rome, il n'y a qu'à observer que la première basilique bâtie par les chrétiens dans cette

capitale est celle de Saint-Jean de Latran : c'est la première église latine; l'aurait-on dédiée à Jean, si Pierre avait été pape?

La liste frauduleuse des prétendus premiers papes est tirée d'un livre apocryphe, intitulé *le Pontifical de Damase*, qui dit en parlant de Lin, prétendu successeur de Pierre, que Lin fut pape jusqu'à la treizième année de l'empereur Néron. Or, c'est précisément cette année 13 qu'on fait crucifier Pierre : il y aurait donc eu deux papes à la fois.

Enfin, ce qui doit trancher toute difficulté aux yeux de tous les chrétiens, c'est que ni dans les *Actes des apôtres*, ni dans les *Épîtres de Paul*, il n'est pas dit un seul mot d'un voyage de Simon Barjone à Rome. Le terme de siége, de pontificat, de papauté, attribué à Pierre, est d'un ridicule sensible. Quel siége qu'une assemblée inconnue de quelques pauvres de la populace juive!

C'est cependant sur cette fable que la puissance papale est fondée et se soutient encore aujourd'hui après toutes ses pertes. Qu'on juge après cela comment l'opinion gouverne le monde, comment le mensonge subjugue l'ignorance, et combien ce mensonge a été utile pour asservir les peuples, les enchaîner et les dépouiller.

C'est ainsi qu'autrefois les annalistes barbares de l'Europe comptaient parmi les rois de France un Pharamond, et son père Marcomir, et des rois d'Espagne, de Suède, d'Écosse, depuis le déluge. Il faut avouer que l'histoire, ainsi que la physique, n'a commencé à se débrouiller que sur la fin du XVIe siècle. La raison ne fait que de naître.

Ce qui est encore certain, c'est que le génie du sénat ne fut jamais de persécuter personne pour sa croyance; que jamais aucun empereur ne voulut forcer les Juifs à changer de religion, ni après la révolte sous Vespasien, ni après celle qui éclata sous Adrien. On insulta toujours à leur culte; on s'en moqua; on érigea des statues dans leur temple avant sa ruine; mais jamais il ne vint dans l'idée d'aucun César, ni d'aucun proconsul, ni du sénat romain, d'empêcher les Juifs de croire à leur loi. Cette seule raison sert à faire voir quelle liberté eut le christianisme de s'étendre en secret, après s'être formé obscurément dans le sein du judaïsme.

Aucun des Césars n'inquiéta les chrétiens jusqu'à Domitien. Dion Cassius dit qu'il y eut sous cet empereur quelques personnes condamnées comme athées, et comme imitant les mœurs des Juifs. Il paraît que cette vexation, sur laquelle on a d'ailleurs si peu de lumières, ne fut ni longue ni générale. On ne sait précisément ni pourquoi il y eut quelques chrétiens bannis, ni pourquoi ils furent rappelés. Comment croire Tertullien, qui, sur la foi d'Hégésippe, rapporte sérieusement que Domitien interrogea les petits-fils de l'apôtre saint Jude, de la race de David, dont il redoutait les droits au trône de Judée, et que, les voyant pauvres et misérables, il cessa la persécution? S'il eût été possible qu'un empereur romain craignît des prétendus descendants de David quand Jérusalem était détruite, sa politique n'en eût donc voulu qu'aux Juifs, et non aux chrétiens. Mais comment imaginer que le maître de la terre connue ait eu des inquiétudes sur les droits de deux petits-fils de saint

Jude au royaume de la Palestine, et les ait interrogés? Voilà malheureusement comment l'histoire a été écrite par tant d'hommes plus pieux qu'éclairés.

Nerva, Vespasien, Tite, Trajan, Adrien, les Antonins, ne furent point persécuteurs. Trajan, qui avait renouvelé les défenses portées par les lois des douze Tables contre les associations particulières, écrit à Pline : « Il ne faut faire aucune recherche contre les chrétiens. » Ces mots essentiels, *il ne faut faire aucune recherche*, prouvent qu'ils purent se cacher, se maintenir avec prudence, quoique souvent l'envie des prêtres et la haine des Juifs les traînât aux tribunaux et aux supplices. Le peuple les haïssait, et surtout le peuple des provinces, toujours plus dur, plus superstitieux et plus intolérant que celui de la capitale : il excitait les magistrats contre eux ; il criait qu'on les exposât aux bêtes dans les cirques. Adrien non-seulement défendit à Fondanus, proconsul de l'Asie Mineure, de les persécuter, mais son ordonnance porte : « Si on calomnie les chrétiens, châtiez sévèrement le calomniateur. »

C'est cette justice d'Adrien qui a fait si faussement imaginer qu'il était chrétien lui-même. Celui qui éleva un temple à Antinoüs en aurait-il voulu élever à Jésus-Christ?

Marc Aurèle ordonna qu'on ne poursuivît point les chrétiens pour cause de religion. Caracalla, Héliogabale, Alexandre, Philippe, Gallien, les protégèrent ouvertement. Ils eurent donc tout le temps d'étendre et de fortifier leur Église naissante. Ils tinrent cinq conciles dans le premier siècle, seize dans le second, et trente-six dans le troisième. Les autels étaient magnifiques dès le temps de ce troisième siècle. L'histoire ecclésiastique en remarque quelques-uns ornés de colonnes d'argent, qui pesaient ensemble trois mille marcs. Les calices, faits sur le modèle des coupes romaines, et les patènes, étaient d'or pur.

Les chrétiens jouirent d'une si grande liberté, malgré les cris et les persécutions de leurs ennemis, qu'ils avaient publiquement, dans plusieurs provinces, des églises élevées sur les débris de quelques temples tombés ou ruinés. Origène et saint Cyprien l'avouent; et il faut bien que le repos de l'Église ait été long, puisque ces deux grands hommes reprochent déjà à leurs contemporains le *luxe*, la *mollesse*, l'*avarice*, suite de la félicité et de l'abondance. Saint Cyprien se plaint expressément que plusieurs évêques, imitant mal les saints exemples qu'ils avaient sous leurs yeux, « accumulaient de grandes sommes d'argent, s'enrichissaient par l'usure, et ravissaient des terres par la fraude. » Ce sont ses propres paroles : elles sont un témoignage évident du bonheur tranquille dont on jouissait sous les lois romaines. L'abus d'une chose en démontre l'existence.

Si Décius, Maximin, et Dioclétien, persécutèrent les chrétiens, ce fut pour des raisons d'État : Décius, parce qu'ils tenaient le parti de la maison de Philippe, soupçonné, quoique à tort, d'être chrétien lui-même; Maximin, parce qu'il soutenait Gordien. Ils jouirent de la plus grande liberté pendant vingt années sous Dioclétien. Non-seulement il avaient cette liberté de religion que le gouvernement romain accorda de tout temps à tous les peuples, sans adopter leurs cultes; mais ils par-

ticipaient à tous les droits des Romains. Plusieurs chrétiens étaient gouverneurs de provinces. Eusèbe cite deux chrétiens, Dorothée et Gorgonius, officiers du palais, à qui Dioclétien prodiguait sa faveur. Enfin il avait épousé une chrétienne. Tout ce que nos déclamateurs écrivent contre Dioclétien n'est donc qu'une calomnie fondée sur l'ignorance. Loin de les persécuter, il les éleva au point qu'il ne fut plus en son pouvoir de les abattre.

En 303, Maximien Galère, qui les haïssait, engage Dioclétien à faire démolir l'église cathédrale de Nicomédie, élevée vis-à-vis le palais de l'empereur. Un chrétien plus qu'indiscret déchire publiquement l'édit; on le punit. Le feu consume, quelques jours après, une partie du palais de Galère; on en accuse les chrétiens : cependant il n'y eut point de peine de mort décernée contre eux. L'édit portait qu'on brûlât leurs temples et leurs livres, qu'on privât leurs personnes de tous leurs honneurs.

Jamais Dioclétien n'avait voulu jusque-là les contraindre en matière de religion. Il avait, après sa victoire sur les Perses, donné des édits contre les manichéens attachés aux intérêts de la Perse, et secrets ennemis de l'empire romain. La seule raison d'État fut la cause de ces édits. S'ils avaient été dictés par le zèle de la religion, zèle que les conquérants ont si rarement, les chrétiens y auraient été enveloppés. Ils ne le furent pas; ils eurent par conséquent vingt années entières sous Dioclétien même pour s'affermir, et ne furent maltraités sous lui que pendant deux années; encore Lactance, Eusèbe, et l'empereur Constantin lui-même, imputent ces violences au seul Galère, et non à Dioclétien. Il n'est pas en effet vraisemblable qu'un homme assez philosophe pour renoncer à l'empire l'ait été assez peu pour être un persécuteur fanatique.

Dioclétien n'était à la vérité qu'un soldat de fortune ; mais c'est cela même qui prouve son extrême mérite. On ne peut juger d'un prince que par ses exploits et par ses lois. Ses actions guerrières furent grandes, et ses lois justes. C'est à lui que nous devons la loi qui annule les contrats de vente dans lesquelles il y a lésion d'outre-moitié. Il dit lui-même que l'humanité dicte cette loi, *humanum est*.

Il fut le père des pupilles trop négligés; il voulut que les capitaux de leurs biens portassent intérêt.

C'est avec autant de sagesse que d'équité qu'en protégeant les mineurs il ne voulut pas que jamais ces mineurs pussent abuser de cette protection, en trompant leurs créanciers ou leurs débiteurs. Il ordonna qu'un mineur qui aurait usé de fraude serait déchu du bénéfice de la loi. Il réprima les délateurs et les usuriers. Tel est l'homme que l'ignorance se représente d'ordinaire comme un ennemi armé sans cesse contre les fidèles, et son règne comme une Saint-Barthélemy continuelle, ou comme la persécution des Albigeois. C'est ce qui est entièrement contraire à la vérité. L'ère des martyrs, qui commence à l'avènement de Dioclétien, n'aurait donc dû être datée que deux ans avant son abdication, puisqu'il ne fit aucun martyr pendant vingt ans.

C'est une fable bien méprisable, qu'il ait quitté l'empire de regret de n'avoir pu abolir le christianisme. S'il l'avait tant persécuté, il aurait

au contraire continué à régner pour tâcher de le détruire; et s'il fut forcé d'abdiquer, comme on l'a dit sans preuve, il n'abdiqua donc point par dépit et par regret. Le vain plaisir d'écrire des choses extraordinaires, et de grossir le nombre des martyrs, a fait ajouter des persécutions fausses et incroyables à celles qui n'ont été que trop réelles. On a prétendu que du temps de Dioclétien, en 287, le César Maximien Hercule envoya au martyre, au milieu des Alpes, une légion entière appelée Thébéenne, composée de six mille six cents hommes, tous chrétiens, qui se laissèrent tous massacrer sans murmurer. Cette histoire si fameuse ne fut écrite que près de deux cents ans après par l'abbé Eucher, qui la rapporte sur des ouï-dire. Mais comment Maximien Hercule aurait il, comme on le dit, appelé d'Orient cette légion pour aller apaiser dans les Gaules une sédition réprimée depuis une année entière? Pourquoi se serait-il défait de six mille six cents bons soldats dont il avait besoin pour aller réprimer cette sédition? Comment tous étaient-ils chrétiens sans exception? Pourquoi les égorger en chemin? Qui les aurait massacrés dans une gorge étroite, entre deux montagnes, près de Saint-Maurice en Valais, où l'on ne peut ranger quatre cents hommes en ordre de bataille, et où une légion résisterait aisément à la plus grande armée? A quel propos cette boucherie dans un temps où l'on ne persécutait pas, dans l'époque de la plus grande tranquillité de l'Église, tandis que sous les yeux de Dioclétien même, à Nicomédie, vis-à-vis son palais, les chrétiens avaient un temple superbe? « La profonde paix et la liberté entière dont nous jouissions, dit Eusèbe, nous fit tomber dans le relâchement. » Cette profonde paix, cette entière liberté s'accorde-t-elle avec le massacre de six mille six cents soldats? Si ce fait incroyable pouvait être vrai [1], Eusèbe l'eût-il passé sous silence? Tant de vrais martyrs ont scellé l'Evangile de leur sang, qu'on ne doit point faire partager leur gloire à ceux qui n'ont pas partagé leurs souffrances. Il est certain que Dioclétien, les deux dernières années de son empire, et Galère, quelques années encore après, persécutèrent violemment les chrétiens de l'Asie Mineure et des contrées voisines. Mais dans les Espagnes, dans les Gaules, dans l'Angleterre, qui étaient encore le partage de Constance Chlore, loin d'être poursuivis, ils virent leur religion dominante; et Eusèbe dit que Maxence, élu empereur à Rome en 306, ne persécuta personne.

Ils servirent utilement Constance Chlore, qui les protégea, et dont la concubine Hélène embrassa publiquement le christianisme. Ils firent donc alors un grand parti dans l'État. Leur argent et leurs armes contribuèrent à mettre Constantin sur le trône. C'est ce qui le rendit odieux au sénat, au peuple romain, aux prétoriens, qui tous avaient pris le parti de Maxence, son concurrent à l'empire. Nos historiens appellent Maxence tyran, parce qu'il fut malheureux. Il est pourtant certain qu'il était le véritable empereur, puisque le sénat et le peuple romain l'avaient proclamé

1. Voyez les *Éclaircissements historiques*, sur cette histoire générale (dans les *Mélanges*, année 1763).

CHAP. IX. — *Que les fausses légendes des premiers chrétiens n'ont point nui à l'établissement de la religion chrétienne.*

Jésus-Christ avait permis que les faux Évangiles se mêlassent aux véritables dès le commencement du christianisme; et même, pour mieux exercer la foi des fidèles, les Évangiles qu'on appelle encore aujourd'hui *apocryphes* précédèrent les quatre ouvrages sacrés qui sont aujourd'hui les fondements de notre foi: cela est si vrai que les Pères des premiers siècles citent presque toujours quelqu'un de ces Évangiles qui ne subsistent plus. Barnabé, Clément, Ignace, enfin tous, jusqu'à Justin, ne citent que ces Évangiles apocryphes. Clément, par exemple, dans le VIIIe chapitre, épître II, s'exprime ainsi : « Le Seigneur dit dans son Évangile : « Si vous ne gardez pas le petit, qui vous confiera le grand ? » Or, ces paroles ne sont ni dans Matthieu, ni dans Marc, ni dans Luc, ni dans Jean. Nous avons vingt exemples de pareilles citations.

Il est bien évident que dans les dix ou douze sectes qui partageaient les chrétiens dès le Ier siècle un parti ne se prévalait pas des Évangiles de ses adversaires, à moins que ce ne fût pour les combattre; chacun n'apportait en preuves que les livres de son parti. Comment donc les Pères de notre véritable Église ont-ils pu citer les Évangiles qui ne sont point canoniques ? Il faut bien que ces écrits fussent regardés alors comme authentiques et comme sacrés.

Ce qui paraîtrait encore plus singulier, si l'on ne savait pas de quels excès la nature humaine est capable, ce serait que dans toutes les sectes chrétiennes réprouvées par notre Église dominante, il se fût trouvé des hommes qui eussent souffert la persécution pour des Évangiles apocryphes. Cela ne prouverait que trop que le faux zèle est martyr de l'erreur, ainsi que le véritable zèle est martyr de la vérité.

On ne peut dissimuler les fraudes pieuses que malheureusement les premiers chrétiens de toutes les sectes employèrent pour soutenir notre religion sainte, qui n'avait pas besoin de cet appui honteux. On supposa une lettre de Pilate à Tibère, dans laquelle Pilate dit à cet empereur : « Le Dieu des Juifs leur ayant promis de leur envoyer son saint du haut du ciel, qui serait leur roi à bien juste titre, et ayant promis qu'il naîtrait d'une Vierge, le Dieu des Juifs l'a envoyé en effet, moi étant président en Judée. »

On supposa un prétendu édit de Tibère, qui mettait Jésus au rang des dieux : on supposa des lettres de Sénèque à Paul, et de Paul à Sénèque; on supposa le *Testament des douze patriarches*, qui passa très-longtemps pour authentique, et qui fut même traduit en grec par saint Jean Chrysostome : on supposa le *Testament de Moïse*, celui d'Énoch, celui de Joseph, on supposa le célèbre livre d'Énoch, que l'on regarde comme le fondement de tout le christianisme, puisque c'est dans ce seul livre qu'on rapporte l'histoire de la révolte des anges précipités dans l'enfer, et changés en diables pour tenter les hommes. Ce livre fut forgé dès le temps des apôtres, et avant même qu'on eût les *Épîtres* de saint Jude qui cite les prophéties de cet Énoch, *septième homme après Adam*. C'est ce que nous avons déjà indiqué dans le chapitre des Indes.

On supposa une lettre de Jésus-Christ à un prétendu roi d'Édesse dans le temps qu'Édesse n'avait point de roi et qu'elle appartenait aux Romains[1].

On supposa les *Voyages de saint Pierre*, l'*Apocalypse de saint Pierre*, les *Actes de saint Pierre*, les *Actes de saint Paul*, les *Actes de Pilate*; on falsifia l'histoire de Flavien Josèphe, et l'on fut assez malavisé pour faire dire à ce Juif, si zélé pour sa religion juive, que Jésus était le Christ, le Messie.

On écrivit le roman de la querelle de saint Pierre avec Simon le magicien, d'un mort, parent de Néron, qu'ils se chargèrent de ressusciter, de leur combat dans les airs, du chien de Simon qui apportait des lettres à saint Pierre, et qui rapportait les réponses.

On supposa des vers des sibylles, qui eurent un cours si prodigieux, qu'il en est encore fait mention dans les hymnes que les catholiques romains chantent dans leurs églises :

Teste David cum sibylla.

Enfin on supposa un nombre prodigieux de martyrs que l'on confondit, comme nous l'avons déjà dit, avec les véritables.

Nous avons encore les *Actes du martyre de saint André l'apôtre*, qui sont reconnus pour faux par les plus pieux et les plus savants critiques, de même que les *Actes du martyre de saint Clément*.

Eusèbe de Césarée, au IVe siècle, recueillit une grande partie de ces légendes. C'est là qu'on voit d'abord le martyre de saint Jacques, frère aîné de Jésus-Christ, qu'on prétend avoir été un bon Juif, et même récabite, et que les Juifs de Jérusalem appelaient Jacques le Juste. Il passait des journées entières à prier dans le temple. Il n'était donc pas de la religion de son frère. Ils le pressèrent de déclarer que son frère était un imposteur; mais Jacques leur répondit : « Sachez qu'il est assis à la droite de la souveraine puissance de Dieu, et qu'il doit paraître au milieu des nuées, pour juger de là tout l'univers. »

Ensuite vient un Siméon, cousin germain de Jésus-Christ, fils d'un nommé Cléophas, et d'une Marie, sœur de Marie, mère de Jésus. On le fait libéralement évêque de Jérusalem. On suppose qu'il fut déféré aux Romains comme descendant en droite ligne du roi David : et l'on fait voir par là qu'il avait un droit évident au royaume de Jérusalem, aussi bien que saint Jude. On ajoute que Trajan, craignant extrêmement la race de David, ne fut pas si clément envers Siméon que Domitien l'avait été envers les petits-fils de Jude, et qu'il ne manqua pas de faire crucifier Siméon, de peur qu'il ne lui enlevât la Palestine. Il fallait que ce cousin germain de Jésus-Christ fût bien vieux, puisqu'il vivait sous Trajan, dans la cent-septième année de notre ère vulgaire.

On supposa une longue conversation entre Trajan et saint Ignace à Antioche. Trajan lui dit : « Qui es-tu, esprit impur, démon infernal? »

1. On donne à ce prétendu roi le nom propre d'Abgare : « Le roi Abgare à Jésus; » et Abgare était le titre des anciens princes de ce petit pays.

Ignace lui répondit : « Je ne m'appelle point esprit impur ; je m'appelle Porte-Dieu ! » Cette conversation est tout à fait vraisemblable.

Vient ensuite une sainte Symphorose avec ses sept enfants qui allèrent voir familièrement l'empereur Adrien, dans le temps qu'il bâtissait sa belle maison de campagne à Tibur. Adrien, quoiqu'il ne persécutât jamais personne, fit fendre en sa présence le cadet des sept frères, de la tête en bas, et fit tuer les six autres avec la mère par des genres différents de mort, pour avoir plus de plaisir.

Sainte Félicité et sept enfants, car il en faut toujours sept, est interrogée avec eux, jugée et condamnée par le préfet de Rome dans le champ de Mars, où l'on ne jugeait jamais personne. Le préfet jugeait dans le prétoire; mais on n'y regarda pas de si près.

Saint Polycarpe étant condamné au feu, on entend une voix du ciel qui lui dit : « Courage, Polycarpe, sois ferme; » et aussitôt les flammes du bûcher se divisent et forment un beau dais sur sa tête, sans le toucher.

Un cabaretier chrétien, nommé saint Théodote, rencontre dans un pré le curé Fronton auprès de la ville d'Ancyre, on ne sait pas trop quelle année, et c'est bien dommage; mais c'est sous l'empereur Dioclétien. « Ce pré, dit la légende recueillie par le R. P. Bollandus, était d'un vert naissant, relevé par les nuances diverses que formaient les divers coloris des fleurs. « Ah ! le beau pré, s'écria le saint cabaretier, pour y bâtir une chapelle ! — Vous avez raison, dit le curé Fronton, mais il me faut des reliques. — Allez, allez, reprit Théodote, je vous en fournirai. » Il savait bien ce qu'il disait. Il y avait dans Ancyre sept vierges chrétiennes d'environ soixante-douze ans chacune. Elles furent condamnées par le gouverneur à être violées par tous les jeunes gens de la ville, selon les lois romaines ; car ces légendes supposent toujours qu'on faisait souffrir ce supplice à toutes les filles chrétiennes.

Il ne se trouva heureusement aucun jeune homme qui voulût être leur exécuteur; il n'y eut qu'un jeune ivrogne qui eut assez de courage pour s'attaquer d'abord à sainte Técuse, la plus jeune de toutes, qui était dans sa soixante-douzième année. Técuse se jeta à ses pieds, lui montra la *peau flasque de ses cuisses décharnées*, *et toutes ses rides pleines de crasse*, etc. : cela désarma le jeune homme. Le gouverneur, indigné que les sept vieilles eussent conservé leur pucelage, les fit sur-le-champ prêtresses de Diane et de Minerve; et elles furent obligées de servir toutes nues ces deux déesses, dont pourtant les femmes n'approchaient jamais que voilées de la tête aux pieds.

Le cabaretier Théodote, les voyant ainsi toutes nues, et ne pouvant souffrir cet attentat fait à leur pudeur, pria Dieu avec larmes qu'il eût la bonté de les faire mourir sur-le-champ : aussitôt le gouverneur les fit jeter dans le lac d'Ancyre, une pierre au cou.

La bienheureuse Técuse apparut la nuit à saint Théodote. « Vous dormez, mon fils, lui dit-elle, sans penser à nous. Ne souffrez pas, mon cher Théodote, que nos corps soient mangés par les truites. » Théodote rêva un jour entier à cette apparition.

La nuit suivante il alla au lac avec quelques-uns de ses garçons. Une lumière éclatante marchait devant eux, et cependant la nuit était fort obscure. Une pluie épouvantable tomba, et fit enfler le lac. Deux vieillards dont les cheveux, la barbe et les habits étaient blancs comme la neige, lui apparurent alors, et lui dirent : « Marchez, ne craignez rien, voici un flambeau céleste, et vous trouverez auprès du lac un cavalier céleste armé de toutes pièces, qui vous conduira. »

Aussitôt l'orage redoubla. Le cavalier céleste se présenta avec une lance énorme. Ce cavalier était le glorieux martyr Sosiandre lui-même, à qui Dieu avait ordonné de descendre du ciel sur un beau cheval pour conduire le cabaretier. Il poursuivit les sentinelles du lac, la lance dans les reins : les sentinelles s'enfuirent. Théodote trouva le lac à sec, ce qui était l'effet de la pluie; on emporta les sept vierges, et les garçons cabaretiers les enterrèrent.

La légende ne manque pas de rapporter leurs noms : c'étaient sainte Técuse, sainte Alexandra, sainte Phainé, hérétiques; et sainte Claudia, sainte Euphrasie, sainte Matrone, et sainte Julite, catholiques.

Dès qu'on sut dans la ville d'Ancyre que ces sept pucelles avaient été enterrées, toute la ville fut en alarmes et en combustion, comme vous le croyez bien. Le gouverneur fit appliquer Théodote à la question. « Voyez, disait Théodote, les biens dont Jésus-Christ comble ses serviteurs; il me donne le courage de souffrir la question, et bientôt je serai brûlé. » Il le fut en effet. Mais il avait promis des reliques au curé Fronton, pour mettre dans sa chapelle, et Fronton n'en avait point. Fronton monta sur un âne pour aller chercher ses reliques à Ancyre, et chargea son âne de quelques bouteilles d'excellent vin, car il s'agissait d'un cabaretier. Il rencontra des soldats, qu'il fit boire. Les soldats lui racontèrent le martyre de saint Théodote. Ils gardaient son corps, quoiqu'il eût été réduit en cendres. Il les enivra si bien, qu'il eut le temps d'enlever le corps. Il l'ensevelit, et bâtit sa chapelle. « Eh bien ! lui dit saint Théodote, ne t'avais-je pas bien dit que tu aurais des reliques ? »

Voilà ce que les jésuites Bollandus et Papebroc ne rougirent pas de rapporter dans leur *Histoire des saints :* voilà ce qu'un moine, nommé dom Ruinart, a l'insolente imbécillité d'insérer dans les *Actes sincères*[1].

Tant de fraudes, tant d'erreurs, tant de bêtises dégoûtantes, dont nous sommes inondés depuis dix-sept cents années, n'ont pu faire tort à notre religion. Elle est sans doute divine, puisque dix-sept siècles de friponneries et d'imbécillités n'ont pu la détruire; et nous révérons d'autant plus la vérité, que nous méprisons le mensonge.

1. Le Franc, évêque du Puy en Velay, dans une pastorale aux habitants de ce pays, a pris le parti de tous ces outrages ridicules faits à la raison et à la vraie piété. Que ne dit-il aussi que le prépuce de la verge de Jésus-Christ, soigneusement gardé au Puy en Velay, et une vieille statue d'Isis qu'on y prend pour une image de la Vierge, sont des pièces authentiques? Quelle infamie de vouloir toujours tromper les hommes! et quelle sottise de s'imaginer qu'on les trompe aujourd'hui!

CHAP. X. — *Suite de l'établissement du christianisme. Comment Constantin en fit la religion dominante. Décadence de l'ancienne Rome.*

Le règne de Constantin est une époque glorieuse pour la religion chrétienne, qu'il rendit triomphante. On n'avait pas besoin d'y joindre des prodiges, comme l'apparition du *labarum* dans les nuées, sans qu'on dise seulement en quel pays cet étendard apparut. Il ne fallait pas écrire que les gardes du *labarum* ne pouvaient jamais être blessés. Le bouclier tombé du ciel dans l'ancienne Rome, *l'oriflamme* apportée à saint Denys par un ange, toutes ces imitations du *Palladium* de Troie ne servent qu'à donner à la vérité l'air de la fable. De savants antiquaires ont suffisamment réfuté ces erreurs que la philosophie désavoue, et que la critique détruit. Attachons-nous seulement à voir comment Rome cessa d'être Rome.

Pour développer l'histoire de l'esprit humain chez les peuples chrétiens, il fallait remonter jusqu'à Constantin, et même au delà. C'est une nuit dans laquelle il faut allumer soi-même le flambeau dont on a besoin. On devrait attendre des lumières d'un homme tel qu'Eusèbe, évêque de Césarée, confident de Constantin, ennemi d'Athanase, homme d'État, homme de lettres, qui le premier fit l'histoire de l'Église.

Mais qu'on est étonné quand on veut s'instruire dans les écrits de cet homme d'État, père de l'histoire ecclésiastique !

On y trouve, à propos de l'empereur Constantin, que « Dieu a mis les nombres dans son unité ; qu'il a embelli le monde par le nombre de deux, et que par le nombre de trois il le composa de matière et de forme; qu'ensuite ayant doublé le nombre de deux, il inventa les quatre éléments; que c'est une chose merveilleuse qu'en faisant l'addition d'un, de deux, de trois, et de quatre, on trouve le nombre de dix, qui est la fin, le terme et la perfection de l'unité; et que ce nombre dix si parfait, multiplié par le nombre plus parfait de trois, qui est l'image sensible de la Divinité, il en résulte le nombre des trente jours du mois[1]. »

C'est ce même Eusèbe qui rapporte la lettre dont nous avons déjà parlé, d'un Abgare, roi d'Édesse, à Jésus-Christ, dans laquelle il lui offre sa petite *ville, qui est assez propre ;* et la réponse de Jésus-Christ au roi Abgare.

Il rapporte, d'après Tertullien, que, sitôt que l'empereur Tibère eut appris par Pilate la mort de Jésus-Christ, Tibère, qui chassait les Juifs de Rome, ne manqua pas de proposer au sénat d'admettre au nombre des dieux de l'empire celui qu'il ne pouvait connaître encore que comme un homme de Judée ; que le sénat n'en voulut rien faire, et que Tibère en fut extrêmement courroucé.

Il rapporte, d'après Justin, la prétendue statue élevée à Simon le magicien; il prend les Juifs thérapeutes pour des chrétiens.

C'est lui qui, sur la foi d'Hégésippe, prétend que les petits-neveux de Jésus-Christ par son frère Jude furent déférés à l'empereur Domi-

1. Eusèbe, *Panégyrique de Constantin*, chap. IV et V.

tien comme des personnages très-dangereux qui avaient un droit tout naturel au trône de David ; que cet empereur prit lui-même la peine de les interroger; qu'ils répondirent qu'ils étaient de bons paysans, qu'ils labouraient de leurs mains un champ de trente-neuf arpents, le seul bien qu'ils possédassent.

Il calomnie les Romains autant qu'il le peut, parce qu'il était Asiatique. Il ose dire que de son temps le sénat de Rome sacrifiait tous les ans un homme à Jupiter. Est-il donc permis d'imputer aux Titus, aux Trajan, aux divins Antonins, des abominations dont aucun peuple ne se souillait alors dans le monde connu ?

C'est ainsi qu'on écrivait l'histoire dans ces temps où le changement de religion donna une nouvelle face à l'empire romain. Grégoire de Tours ne s'est point écarté de cette méthode, et on peut dire que jusqu'à Guichardin et Machiavel, nous n'avons pas eu une histoire bien faite; mais la grossièreté même de tous ces monuments nous fait voir l'esprit du temps dans lequel ils ont été faits; et il n'y a pas jusqu'aux légendes qui ne puissent nous apprendre à connaître les mœurs de nos nations.

Constantin, devenu empereur malgré les Romains, ne pouvait être aimé d'eux. Il est évident que le meurtre de Licinius, son beau-frère, assassiné malgré la foi des serments; Licinien, son neveu, massacré à l'âge de douze ans; Maximien, son beau-père, égorgé par son ordre à Marseille; son propre fils Crispus, mis à mort après lui avoir gagné des batailles; son épouse Fausta, étouffée dans un bain; toutes ces horreurs n'adoucirent pas la haine qu'on lui portait. C'est probablement la raison qui lui fit transférer le siége de l'empire à Byzance. On trouve dans le Code Théodosien un édit de Constantin, où il déclare « qu'il a fondé Constantinople par ordre de Dieu. » Il feignait ainsi une révélation pour imposer silence aux murmures; ce trait seul pourrait faire connaître son caractère. Notre avide curiosité voudrait pénétrer dans les replis du cœur d'un homme tel que Constantin, par qui tout changea bientôt dans l'empire romain : séjour du trône, mœurs de la cour, usages, langage, habillements, administration, religion. Comment démêler celui qu'un parti a peint comme le plus criminel des hommes, et un autre comme le plus vertueux ? Si l'on pense qu'il fit tout servir à ce qu'il crut son intérêt, on ne se trompera pas.

De savoir s'il fut cause de la ruine de l'empire, c'est une recherche digne de votre esprit. Il paraît évident qu'il fit la décadence de Rome. Mais en transportant le trône sur le Bosphore de Thrace, il posait dans l'Orient des barrières contre les invasions des barbares qui inondèrent l'empire sous ses successeurs, et qui trouvèrent l'Italie sans défense. Il semble qu'il ait immolé l'Occident à l'Orient. L'Italie tomba quand Constantinople s'éleva. Ce serait une étude curieuse et instructive que l'histoire politique de ces temps-là. Nous n'avons guère que des satires et des panégyriques. C'est quelquefois par les panégyriques mêmes qu'on peut trouver la vérité. Par exemple, on comble d'éloges Constantin, pour avoir fait dévorer par les bêtes féroces, dans les jeux du cirque, tous les chefs des Francs, avec tous les prisonniers qu'il avait

faits dans une expédition sur le Rhin. C'est ainsi que furent traités les prédécesseurs de Clovis et de Charlemagne. Les écrivains qui ont été assez lâches pour louer des actions cruelles constatent au moins ces actions, et les lecteurs sages les jugent. Ce que nous avons de plus détaillé sur l'histoire de cette révolution, est ce qui regarde l'établissement de l'Église et ses troubles.

Ce qu'il y a de déplorable, c'est qu'à peine la religion chrétienne fut sur le trône, que la sainteté en fut profanée par des chrétiens qui se livrèrent à la soif de la vengeance, lors même que leur triomphe devait leur inspirer l'esprit de paix. Ils massacrèrent dans la Syrie et dans la Palestine tous les magistrats qui avaient sévi contre eux ; ils noyèrent la femme et la fille de Maximin ; ils firent périr dans les tourments ses fils et ses parents. Les querelles au sujet de la *consubstantialité du Verbe* troublèrent le monde et l'ensanglantèrent. Enfin, Ammien Marcellin dit que « les chrétiens de son temps se déchiraient entre eux comme des bêtes féroces [1]. » Il y avait de grandes vertus qu'Ammien ne remarque pas : elles sont presque toujours cachées, surtout à des yeux ennemis, et les vices éclatent.

L'Église de Rome fut préservée de ces crimes et de ces malheurs ; elle ne fut d'abord ni puissante, ni souillée ; elle resta longtemps tranquille et sage au milieu d'un sénat et d'un peuple qui la méprisaient. Il y avait dans cette capitale du monde connu sept cents temples, grands ou petits, dédiés aux dieux *majorum et minorum gentium*. Ils subsistèrent jusqu'à Théodose ; et les peuples de la campagne persistèrent longtemps après lui dans leur ancien culte. C'est ce qui fit donner aux sectateurs de l'ancienne religion le nom de *païens*, *pagani*, du nom des bourgades appelées *pagi*, dans lesquelles on laissa subsister l'idolâtrie jusqu'au VIIIe siècle ; de sorte que le nom de païen ne signifie que paysan, villageois.

On sait assez sur quelle imposture est fondée la donation de Constantin ; mais cette pièce est aussi rare que curieuse. Il est utile de la transcrire ici pour faire connaître l'excès de l'absurde insolence de ceux qui gouvernaient les peuples, et l'excès de l'imbécillité des gouvernés. C'est Constantin qui parle [2].

« Nous, avec nos satrapes et tout le sénat, et le peuple soumis au glorieux empire, nous avons jugé utile de donner au successeur du prince des apôtres une plus grande puissance que celle que notre sérénité et notre mansuétude ont sur la terre. Nous avons résolu de faire

1. *N. B.* Ces propres paroles se trouvent au livre XXII d'Ammien Marcellin, chap. v. Un misérable cuistre de collége, ex-jésuite, nommé Nonotte, auteur d'un libelle intitulé *Erreurs de Voltaire*, a osé soutenir que ces paroles ne sont point dans Ammien Marcellin. Il est utile qu'un calomniateur ignorant soit confondu. « Nullas infestas hominibus bestias, ut sunt sibi ferales plerique « christianorum, expertus. » Ammien.

« Idem dicit Chrysostomus, homilia in Ep. Pauli ad Cor., » ajoute naïvement Henri de Valois dans ses notes sur Ammien, page 301 de l'édition de 1681. (*Édition de Kehl.*)

2. Voyez l'ouvrage connu sous le titre de *Décret de Gratien*, où cette pièce est insérée. Ce décret est une compilation faite par Gratien, bénédictin du XIIe siècle. (*Éd. de Kehl.*)

honorer la sacro-sainte Église romaine plus que notre puissance impériale, qui n'est que terrestre ; et nous attribuons au sacré siége du bienheureux Pierre toute la dignité, toute la gloire et toute la puissance impériale. Nous possédons les corps glorieux de saint Pierre et de saint Paul, et nous les avons honorablement mis dans des caisses d'ambre, que la force des quatre éléments ne peut casser. Nous avons donné plusieurs grandes possessions en Judée, en Grèce, dans l'Asie, dans l'Afrique, et dans l'Italie, pour fournir aux frais de leurs luminaires. Nous donnons, en outre, à Silvestre et à ses successeurs notre palais de Latran, qui est plus beau que tous les autres palais du monde.

« Nous lui donnons notre diadème, notre couronne, notre mitre, tous les habits impériaux que nous portons, et nous lui remettons la dignité impériale, et le commandement de la cavalerie. Nous voulons que les révérendissimes clercs de la sacro-sainte romaine Église jouissent de tous les droits du sénat. Nous les créons tous patrices et consuls. Nous voulons que leurs chevaux soient toujours ornés de caparaçons blancs, et que nos principaux officiers tiennent ces chevaux par la bride, comme nous avons conduit nous-même par la bride le cheval du sacré pontife.

« Nous donnons en pur don au bienheureux pontife la ville de Rome et toutes les villes occidentales de l'Italie, comme aussi les autres villes occidentales des autres pays. Nous cédons la place au saint-père ; nous nous démettons de la domination sur toutes ces provinces ; nous nous retirons de Rome, et transportons le siége de notre empire en la province de Byzance, n'étant pas juste qu'un empereur terrestre ait le moindre pouvoir dans les lieux où Dieu a établi le chef de la religion chrétienne.

« Nous ordonnons que cette notre donation demeure ferme jusqu'à la fin du monde, et que si quelqu'un désobéit à notre décret, nous voulons qu'il soit damné éternellement, et que les apôtres Pierre et Paul lui soient contraires en cette vie et en l'autre, et qu'il soit plongé au plus profond de l'enfer avec le diable. Donné sous le consulat de Constantin et de Gallicanus. »

Croira-t-on un jour qu'une si ridicule imposture, très-digne de Gille et de Pierrot, ou de Nonotte, ait été généralement adoptée pendant plusieurs siècles ? Croira-t-on qu'en 1478 on brûla dans Strasbourg des chrétiens qui osaient douter que Constantin eût cédé l'empire romain au pape ?

Constantin donna en effet, non au seul évêque de Rome, mais à la cathédrale, qui était l'église de Saint-Jean, mille marcs d'or, et trente mille d'argent, avec quatorze mille sous de rente, et des terres dans la Calabre. Chaque empereur ensuite augmenta ce patrimoine. Les évêques de Rome en avaient besoin. Les missions qu'ils envoyèrent bientôt dans l'Europe païenne, les évêques chassés de leurs siéges, auxquels ils donnèrent un asile, les pauvres qu'ils nourrirent, les mettaient dans la nécessité d'être très-riches. Le crédit de la place, supérieur aux richesses, fit bientôt du pasteur des chrétiens de Rome l'homme le plus considérable de l'Occident. La piété avait toujours accepté ce ministère ; l'ambition le brigua. On se disputa la chaire ; il y eut deux

antipapes dès le milieu du IVe siècle; et le consul Prétextat, idolâtre, disait, en 466 : « Faites-moi évêque de Rome, et je me fais chrétien. »

Cependant cet évêque n'avait d'autre pouvoir que celui que peut donner la vertu, le crédit, ou l'intrigue, dans des circonstances favorables. Jamais aucun pasteur de l'Église n'eut la juridiction contentieuse; encore moins les droits régaliens. Aucun n'eut ce qu'on appelle *jus terrendi*, ni droit de territoire, ni droit de prononcer *do*, *dico*, *addico*. Les empereurs restèrent les juges suprêmes de tout, hors du dogme. Ils convoquèrent les conciles. Constantin, à Nicée, reçut et jugea les accusations que les évêques portèrent les uns contre les autres. Le titre de *souverain pontife* resta même attaché à l'empire.

CHAP. XI. — *Causes de la chute de l'empire romain.*

Si quelqu'un avait pu raffermir l'empire, ou du moins retarder sa chute, c'était l'empereur Julien. Il n'était point un soldat de fortune, comme les Dioclétien et les Théodose. Né dans la pourpre, élu par les armées, chéri des soldats, il n'avait point de factions à craindre; on le regardait, depuis ses victoires en Allemagne, comme le plus grand capitaine de son siècle. Nul empereur ne fut plus équitable et ne rendit la justice plus impartialement, non pas même Marc Aurèle. Nul philosophe ne fut plus sobre et plus continent. Il régnait donc par les lois, par la valeur, et par l'exemple. Si sa carrière eût été plus longue, il est à présumer que que l'empire eût moins chancelé après sa mort.

Deux fléaux détruisirent enfin ec grand colosse : les barbares et les disputes de religion.

Quant aux barbares, il est aussi difficile de se faire une idée nette de leurs incursions que de leur origine. Procope, Jornandès, nous ont débité des fables que tous nos auteurs copient. Mais le moyen de croire que les Huns, venus du nord de la Chine, aient passé les Palus-Méotides à gué et à la suite d'une biche, et qu'ils aient chassé devant eux, comme des troupeaux de moutons, des nations belliqueuses qui habitaient les pays aujourd'hui nommés la Crimée, une partie de la Pologne, l'Ukraine, la Moldavie, la Valachie? Ces peuples robustes et guerriers, tels qu'ils le sont encore aujourd'hui, étaient connus des Romains sous le nom général de Goths. Comment ces Goths s'enfuirent-ils sur les bords du Danube, dès qu'ils virent paraître les Huns? Comment demandèrent-ils à mains jointes que les Romains daignassent les recevoir? et comment, dès qu'ils furent passés, ravagèrent-ils tout jusqu'aux portes de Constantinople à main armée?

Tout cela ressemble à des contes d'Hérodote, et à d'autres contes non moins vantés. Il est bien plus vraisemblable que tous ces peuples coururent au pillage les uns après les autres. Les Romains avaient volé les nations; les Goths et les Huns vinrent voler les Romains.

Mais pourquoi les Romains ne les exterminèrent-ils pas, comme Marius avait exterminé les Cimbres? c'est qu'il ne se trouvait point de Marius; c'est que les mœurs étaient changées; c'est que l'empire était partagé entre les ariens et les athanasiens. On ne s'occupait que de

deux objets, les courses du cirque et les trois hypostases. L'empire romain avait alors plus de moines que de soldats, et ces moines couraient en troupes de ville en ville pour soutenir ou pour détruire la consubstantialité du Verbe. Il y en avait soixante et dix mille en Égypte.

Le christianisme ouvrait le ciel, mais il perdait l'empire; car non-seulement les sectes nées dans son sein se combattaient avec le délire des querelles théologiques, mais toutes combattaient encore l'ancienne religion de l'empire; religion fausse, religion ridicule sans doute, mais sous laquelle Rome avait marché de victoire en victoire pendant dix siècles.

Les descendants des Scipion étant devenus des controversistes, les évêchés étant plus brigués que ne l'avaient été les couronnes triomphales, la considération personnelle ayant passé des Hortensius et des Cicéron aux Cyrille, aux Grégoire, aux Ambroise, tout fut perdu; et si l'on doit s'étonner de quelque chose, c'est que l'empire romain ait subsisté encore un peu de temps.

Théodose, qu'on appelle le grand Théodose, paya un tribut au superbe Alaric, sous le nom de pension du trésor impérial. Alaric mit Rome à contribution la première fois qu'il parut devant les murs, et la seconde il la mit au pillage. Tel était alors l'avilissement de l'empire de Rome, que ce Goth dédaigna d'être roi de Rome, tandis que le misérable empereur d'Occident, Honorius, tremblait dans Ravenne, où il s'était réfugié.

Alaric se donna le plaisir de créer dans Rome un empereur nommé Attale, qui venait recevoir ses ordres dans son antichambre. L'histoire nous a conservé deux anecdotes concernant Honorius, qui montrent bien tout l'excès de la turpitude de ces temps : la première, qu'une des causes du mépris où Honorius était tombé, c'est qu'il était impuissant; la seconde, c'est qu'on proposa à cet Attale, empereur, valet d'Alaric, de châtrer Honorius pour rendre son ignominie plus complète.

Après Alaric vint Attila, qui ravageait tout, de la Chine jusqu'à la Gaule. Il était si grand, et les empereurs Théodose et Valentinien III si petits, que la princesse Honoria, sœur de Valentinien III, lui proposa de l'épouser. Elle lui envoya son anneau pour gage de sa foi; mais avant qu'elle eût réponse d'Attila, elle était déjà grosse de la façon d'un de ses domestiques.

Lorsque Attila eut détruit la ville d'Aquilée, Léon, évêque de Rome, vint mettre à ses pieds tout l'or qu'il avait pu recueillir des Romains pour racheter du pillage les environs de cette ville, dans laquelle l'empereur Valentinien III était caché. L'accord étant conclu, les moines ne manquèrent pas d'écrire que le pape Léon avait fait trembler Attila; qu'il était venu à ce Hun avec un air et un ton de maître; qu'il était accompagné de saint Pierre et de saint Paul, armés tous deux d'épées flamboyantes, qui étaient visiblement les deux glaives de l'Église de Rome. Cette manière d'écrire l'histoire a duré, chez les chrétiens, jusqu'au XVIe siècle sans interruption.

Bientôt après, des déluges de barbares inondèrent de tous côtés ce qui était échappé aux mains d'Attila.

Que faisaient cependant les empereurs? ils assemblaient des conciles. C'était tantôt pour l'ancienne querelle des partisans d'Athanase, tantôt pour les donatistes; et ces disputes agitaient l'Afrique quand le Vandale Genséric la subjugua. C'était d'ailleurs pour les arguments de Nestorius et de Cyrille, pour les subtilités d'Eutychès; et la plupart des articles de foi se décidaient quelquefois à grands coups de bâton, comme il arriva à Théodose II, dans un concile convoqué par lui à Éphèse, concile qu'on appelle encore aujourd'hui *le brigandage*. Enfin, pour bien connaître l'esprit de ce malheureux temps, souvenons-nous qu'un moine ayant été rebuté un jour par Théodose II qu'il importunait, le moine excommunia l'empereur; et que César fut obligé de se faire relever de l'excommunication par le patriarche de Constantinople.

Pendant ces troubles mêmes, les Francs envahissaient la Gaule; les Visigoths s'emparaient de l'Espagne; les Ostrogoths, sous Théodose, dominaient en Italie, bientôt après chassés par les Lombards. L'empire romain, du temps de Clovis, n'existait plus que dans la Grèce, l'Asie Mineure, et dans l'Égypte; tout le reste était la proie des barbares. Scythes, Vandales et Francs, se firent chrétiens pour mieux gouverner les provinces chrétiennes assujetties par eux; car il ne faut pas croire que ces barbares fussent sans politique; ils en avaient beaucoup; et en ce point tous les hommes sont à peu près égaux. L'intérêt rendit donc chrétiens ces déprédateurs; mais ils n'en furent que plus inhumains. Le jésuite Daniel, historien français, qui déguise tant de choses, n'ose dissimuler que Clovis fut beaucoup plus sanguinaire, et se souilla de plus grands crimes après son baptême, que tandis qu'il était païen. Et ces crimes n'étaient pas de ces forfaits héroïques qui éblouissent l'imbécillité humaine : c'étaient des vols et des parricides. Il suborna un prince de Cologne qui assassina son père; après quoi il fit massacrer le fils; il tua un roitelet de Cambrai qui lui montrait ses trésors. Un citoyen moins coupable eût été traîné au supplice, et Clovis fonda une monarchie.

CHAP. XII. — *Suite de la décadence de l'ancienne Rome.*

Quand les Goths s'emparèrent de Rome après les Hérules; quand le célèbre Théodoric, non moins puissant que le fut depuis Charlemagne, eut établi le siége de son empire à Ravenne, au commencement de notre VIe siècle, sans prendre le titre d'empereur d'Occident qu'il eût pu s'arroger, il exerça sur les Romains précisément la même autorité que les Césars; conservant le sénat, laissant subsister la liberté de religion, soumettant également aux lois civiles orthodoxes, ariens et idolâtres; jugeant les Goths par les lois gothiques et les Romains par les lois romaines; présidant par ses commissaires aux élections des évêques; défendant la simonie, apaisant les schismes. Deux papes se disputaient la chaire épiscopale; il nomma le pape Symmaque, et ce pape Symmaque étant accusé, il le fit juger par ses *missi dominici*.

Athalaric, son petit-fils, régla les élections des papes et de tous les

autres métropolitains de ses royaumes, par un édit qui fut observé; édit rédigé par Cassiodore, son ministre, qui depuis se retira au Mont-Cassin, et embrassa la règle de Saint-Benoît; édit auquel le pape Jean II se soumit sans difficulté.

Quand Bélisaire vint en Italie, et qu'il la remit sous le pouvoir impérial, on sait qu'il exila le pape Sylvère, et qu'en cela il ne passa point les bornes de son autorité, s'il passa celles de la justice. Bélisaire, et ensuite Narsès, ayant arraché Rome au joug des Goths, d'autres barbares, Gépides, Francs, Germains, inondèrent l'Italie. Tout l'empire occidental était dévasté et déchiré par des sauvages. Les Lombards établirent leur domination dans toute l'Italie citérieure. Alboin, fondateur de cette nouvelle dynastie, n'était qu'un brigand barbare; mais bientôt les vainqueurs adoptèrent les mœurs, la politesse, la religion des vaincus. C'est ce qui n'était pas arrivé aux premiers Francs, aux Bourguignons, qui portèrent dans les Gaules leur langage grossier, et leurs mœurs encore plus agrestes. La nation lombarde était d'abord composée de païens et d'ariens. Leur roi Rotharic publia, vers l'an 640, un édit qui donna liberté de professer toutes sortes de religions; de sorte qu'il y avait dans presque toutes les villes d'Italie un évêque catholique et un évêque arien, qui laissaient vivre paisiblement les peuples nommés idolâtres, répandus encore dans les villages.

Le royaume de Lombardie s'étendit depuis le Piémont jusqu'à Brindes et à la terre d'Otrante; il renfermait Bénévent, Bari, Tarente; mais il n'eut ni la Pouille, ni Rome, ni Ravenne : ces pays demeurèrent annexés au faible empire d'Orient. L'Église romaine avait donc repassé de la domination des Goths à celle des Grecs. Un exarque gouvernait Rome au nom de l'empereur; mais il ne résidait point dans cette ville, presque abandonnée à elle-même. Son séjour était à Ravenne, d'où il envoyait ses ordres au duc ou préfet de Rome, et aux sénateurs, qu'on appelait encore *Pères conscripts*. L'apparence du gouvernement municipal subsistait toujours dans cette ancienne capitale si déchue, et les sentiments républicains n'y furent jamais éteints. Ils se soutenaient par l'exemple de Venise, république fondée par la crainte et par la misère, et bientôt élevée par le commerce et par le courage. Venise était déjà si puissante, qu'elle rétablit au VIIIe siècle l'exarque Scolastique, qui avait été chassé de Ravenne.

Quelle était donc aux VIIe et VIIIe siècles la situation de Rome? celle d'une ville malheureuse, mal défendue par les exarques, continuellement menacée par les Lombards, et reconnaissant toujours les empereurs pour ses maîtres. Le crédit des papes augmentait dans la désolation de la ville. Ils en étaient souvent les consolateurs et les pères; mais toujours sujets, ils ne pouvaient être consacrés qu'avec la permission expresse de l'exarque. Les formules par lesquelles cette permission était demandée et accordée subsistent encore [1]. Le clergé romain écrivait au métropolitain de Ravenne, et demandait la protection de sa

1. Dans le *Diarium Romanum*.

béatitude auprès du gouverneur; ensuite le pape envoyait à ce métropolitain sa profession de foi.

Le roi lombard Astolfe s'empara enfin de tout l'exarchat de Ravenne, en 751, et mit fin à cette vice-royauté impériale, qui avait duré cent quatre-vingt-trois ans.

Comme le duché de Rome dépendait de l'exarchat de Ravenne, Astolfe prétendit avoir Rome par le droit de sa conquête. Le pape Étienne II, seul défenseur des malheureux Romains, envoya demander du secours à l'empereur Constantin, surnommé Copronyme. Ce misérable empereur envoya pour tout secours un officier du palais, avec une lettre pour le roi lombard. C'est cette faiblesse des empereurs grecs qui fut l'origine du nouvel empire d'Occident et de la grandeur pontificale.

Vous ne voyez avant ce temps aucun évêque qui ait aspiré à la moindre autorité temporelle, au moindre territoire. Comment l'auraient-ils osé? leur législateur fut un pauvre qui catéchisa des pauvres. Les successeurs de ces premiers chrétiens furent pauvres. Le clergé ne fit un corps que sous Constantin Ier; mais cet empereur ne souffrit pas qu'un évêque fût propriétaire d'un seul village. Ce ne peut être que dans les temps d'anarchie que les papes aient obtenu quelques seigneuries. Ces domaines furent d'abord médiocres. Tout s'agrandit, et tout tombe avec le temps.

Lorsqu'on passe de l'histoire de l'empire romain à celle des peuples qui l'ont déchiré dans l'Occident, on ressemble à un voyageur qui, au sortir d'une ville superbe, se trouve dans des déserts couverts de ronces. Vingt jargons barbares succèdent à cette belle langue latine qu'on parlait du fond de l'Illyrie au mont Atlas. Au lieu de ces sages lois qui gouvernaient la moitié de notre hémisphère, on ne trouve plus que des coutumes sauvages. Les cirques, les amphithéâtres élevés dans toutes les provinces sont changés en masures couvertes de paille. Ces grands chemins si beaux, si solides, établis du pied du Capitole jusqu'au mont Taurus, sont couverts d'eaux croupissantes. La même révolution se fait dans les esprits, et Grégoire de Tours, le moine de Saint-Gall, Frédegaire, sont nos Polybe et nos Tite-Live. L'entendement humain s'abrutit dans les superstitions les plus lâches et les plus insensées. Ces superstitions sont portées au point que les moines deviennent seigneurs et princes; ils ont des esclaves, et ces esclaves n'osent pas même se plaindre. L'Europe entière croupit dans cet avilissement jusqu'au XVIe siècle, et n'en sort que par des convulsions terribles.

CHAP. XIII. — *Origine de la puissance des papes. Digression sur le sacre des rois. Lettre de saint Pierre à Pepin, maire de France, devenu roi. Prétendues donations au saint-siége.*

Il n'y a que trois manières de subjuguer les hommes; celle de les policer en leur proposant des lois, celle d'employer la religion pour appuyer ces lois, celle enfin d'égorger une partie d'une nation pour gouverner l'autre : je n'en connais pas une quatrième. Toutes les trois

demandent des circonstances favorables. Il faut remonter à l'antiquité la plus reculée pour trouver des exemples de la première; encore sont-ils suspects. Charlemagne, Clovis, Théodoric, Alboin, Alaric, se servirent de la troisième; les papes employèrent la seconde.

Le pape n'avait pas originairement plus de droit sur Rome que saint Augustin n'en aurait eu, par exemple, à la souveraineté de la petite ville d'Hippone. Quand même saint Pierre aurait demeuré à Rome, comme on l'a dit sur ce qu'une de ses épîtres est datée de Babylone; quand même il eût été évêque de Rome, dans un temps où il n'y avait certainement aucun siége particulier, ce séjour dans Rome ne pouvait donner le trône des Césars; et nous avons vu que les évêques de Rome ne se regardèrent, pendant sept cents ans, que comme des sujets.

Rome, tant de fois saccagée par les barbares, abandonnée des empereurs, pressée par les Lombards, incapable de rétablir l'ancienne république, ne pouvait plus prétendre à la grandeur. Il lui fallait du repos : elle l'aurait goûté si elle avait pu dès lors être gouvernée par son évêque, comme le furent depuis tant de villes d'Allemagne; et l'anarchie eût au moins produit ce bien. Mais il n'était pas encore reçu dans l'opinion des chrétiens qu'un évêque pût être souverain, quoiqu'on eût, dans l'histoire du monde, tant d'exemples de l'union du sacerdoce et de l'empire dans d'autres religions.

Le pape Grégoire III recourut le premier à la protection des Francs contre les Lombards et contre les empereurs. Zacharie, son successeur, animé du même esprit, reconnut Pepin ou Pipin, maire du palais, usurpateur du royaume de France, pour roi légitime. On a prétendu que Pepin, qui n'était que premier ministre, fit demander d'abord au pape quel était le vrai roi, ou de celui qui n'en avait que le droit et le nom, ou de celui qui en avait l'autorité et le mérite; et que le pape décida que le ministre devait être roi. Il n'a jamais été prouvé qu'on ait joué cette comédie; mais ce qui est vrai, c'est que le pape Étienne III appela Pepin à son secours contre les Lombards, qu'il vint en France se jeter aux pieds de Pepin, en 754, et ensuite le couronner avec des cérémonies qu'on appelait sacre. C'était une imitation d'un ancien appareil judaïque. Samuel avait versé de l'huile sur la tête de Saül; les rois lombards se faisaient ainsi sacrer; les ducs de Bénévent même avaient adopté cet usage, pour en imposer aux peuples. On employait l'huile dans l'installation des évêques; et on croyait imprimer un caractère de sainteté au diadème, en y joignant une cérémonie épiscopale. Un roi goth, nommé Vamba, fut sacré en Espagne avec de l'huile bénite, en 674. Mais les Arabes vainqueurs firent bientôt oublier cette cérémonie, que les Espagnols n'ont jamais renouvelée.

Pepin ne fut donc pas le premier roi sacré en Europe, comme nous l'écrivons tous les jours. Il avait déjà reçu cette onction de l'Anglais Boniface, missionnaire en Allemagne, et évêque de Mayence, qui, ayant voyagé longtemps en Lombardie, le sacra suivant l'usage de ce pays.

Remarquez attentivement que ce Boniface avait été créé évêque de

Mayence par Carloman, frère de l'usurpateur Pepin, sans aucun concours du pape, sans que la cour romaine influât alors sur la nomination des évêchés dans le royaume des Francs. Rien ne vous convaincra plus que toutes les lois civiles et ecclésiastiques sont dictées par la convenance, que la force les maintient, que la faiblesse les détruit, et que le temps les change. Les évêques de Rome prétendaient une autorité suprême, et ne l'avaient pas. Les papes, sous le joug des rois lombards, auraient laissé toute la puissance ecclésiastique en France au premier Franc qui les aurait délivrés du joug en Italie.

Le pape Étienne avait plus besoin de Pepin que Pepin n'avait besoin de lui; il y paraît bien, puisque ce fut le prêtre qui vint implorer la protection du guerrier. Le nouveau roi fit renouveler son sacre par l'évêque de Rome dans l'église de Saint-Denys : ce fait paraît singulier. On ne se fait pas couronner deux fois, quand on croit la première cérémonie suffisante. Il paraît donc que, dans l'opinion des peuples, un évêque de Rome était quelque chose de plus saint, de plus autorisé qu'un évêque d'Allemagne; que les moines de Saint-Denys, chez qui se faisait le second sacre, attachaient plus d'efficacité à l'huile répandue sur la tête d'un Franc par un évêque romain qu'à l'huile répandue par un missionnaire de Mayence; et que le successeur de saint Pierre avait plus droit qu'un autre de légitimer une usurpation.

Pepin fut le premier roi sacré en France, et non le seul qui l'y ait été par un pontife de Rome; car Innocent III couronna depuis, et sacra Louis le Jeune à Reims. Clovis n'avait été ni couronné ni sacré roi par l'évêque Remi. Il y avait longtemps qu'il régnait quand il fut baptisé. S'il avait reçu l'onction royale, ses successeurs auraient adopté une cérémonie si solennelle, devenue bientôt nécessaire. Aucun ne fut sacré jusqu'à Pepin, qui reçut l'onction dans l'abbaye de Saint-Denys.

Ce ne fut que trois cents ans après Clovis que l'archevêque de Reims, Hincmar, écrivit qu'au sacre de Clovis un pigeon avait apporté du ciel une fiole qu'on appelle la sainte ampoule. Peut-être crut-il fortifier par cette fable le droit de sacrer les rois, que ces métropolitains commençaient alors à exercer. Ce droit ne s'établit qu'avec le temps, comme tous les autres usages; et ces prélats, longtemps après, sacrèrent constamment les rois, depuis Philippe Ier jusqu'à Henri IV, qui fut couronné à Chartres, et oint de l'ampoule de saint Martin, parce que les ligueurs étaient maîtres de l'ampoule de saint Remi.

Il est vrai que ces cérémonies n'ajoutent rien aux droits des monarques, mais elles semblent ajouter à la vénération des peuples.

Il n'est pas douteux que cette cérémonie du sacre, aussi bien que l'usage d'élever les rois francs, goths et lombards, sur un bouclier, ne vinssent de Constantinople. L'empereur Cantacuzène nous apprend lui-même que c'était un usage immémorial d'élever les empereurs sur un bouclier soutenu par les grands officiers de l'empire et par le patriarche; après quoi l'empereur montait du trône au pupitre de l'église, et le patriarche faisait le signe de la croix sur sa tête avec un plumasseau trempé dans de l'huile bénite; les diacres apportaient la couronne; le principal officier, ou le prince du sang impérial le plus proche, mettait

la couronne sur la tête du nouveau César; le patriarche et le peuple criaient : « Il en est digne. » Mais au sacre des rois d'Occident, l'évêque dit au peuple : « Voulez-vous ce roi ? » et ensuite le roi fait serment au peuple, après l'avoir fait aux évêques.

Le pape Étienne ne s'en tint pas avec Pepin à cette cérémonie; il défendit aux Français, sous peine d'excommunication, de se donner jamais des rois d'une autre race. Tandis que cet évêque, chassé de sa patrie, et suppliant dans une terre étrangère, avait le courage de donner des lois, sa politique prenait une autorité qui assurait celle de Pepin, et ce prince, pour mieux jouir de ce qui ne lui était pas dû, laissait au pape des droits qui ne lui appartenaient pas.

Hugues Capet en France, et Conrad en Allemagne, firent voir depuis qu'une telle excommunication n'est pas une loi fondamentale.

Cependant l'opinion, qui gouverne le monde, imprima d'abord dans les esprits un si grand respect pour la cérémonie faite par le pape à Saint-Denys, qu'Éginhard, secrétaire de Charlemagne, dit en termes exprès que « le roi Hilderic fut déposé par ordre du pape Étienne. »

Tous ces événements ne sont qu'un tissu d'injustice, de rapine, de fourberie. Le premier des domestiques d'un roi de France dépouillait son maître Hilderic III, l'enfermait dans le couvent de Saint-Bertin, tenait en prison le fils de son maître dans le couvent de Fontenelle en Normandie; un pape venait de Rome consacrer ce brigandage.

On croirait que c'est une contradiction que ce pape fût venu en France se prosterner aux pieds de Pepin, et disposer ensuite de la couronne; mais non : ces prosternements n'étaient regardés alors que comme le sont aujourd'hui nos révérences : c'était l'ancien usage de l'Orient. On saluait les évêques à genoux; les évêques saluaient de même les gouverneurs de leurs diocèses. Charles, fils de Pepin, avait embrassé les pieds du pape Étienne à Saint-Maurice en Valais : Étienne embrassa ceux de Pepin. Tout cela était sans conséquence. Mais peu à peu les papes attribuèrent à eux seuls cette marque de respect. On prétend que le pape Adrien Ier fut celui qui exigea qu'on ne parût jamais devant lui sans lui baiser les pieds. Les empereurs et les rois se soumirent depuis, comme les autres, à cette cérémonie, qui rendait la religion romaine plus vénérable à la populace, mais qui a toujours indigné tous les hommes d'un ordre supérieur.

On nous dit que Pepin passa les monts en 754; que le Lombard Astolfe, intimidé par la seule présence du Franc, céda aussitôt au pape tout l'exarchat de Ravenne; que Pepin repassa les monts, et qu'à peine s'en fut-il retourné, qu'Astolfe, au lieu de donner Ravenne au pape, mit le siége devant Rome. Toutes les démarches de ces temps-là étaient si irrégulières qu'il se pourrait à toute force que Pepin eût donné aux papes l'exarchat de Ravenne, qui ne lui appartenait point, et qu'il eût même fait cette donation du bien d'autrui, sans prendre aucune mesure pour la faire exécuter. Cependant il est bien peu vraisemblable qu'un homme tel que Pepin, qui avait détrôné son roi, n'ait passé en Italie avec une armée que pour y aller faire des présents. Rien n'est plus douteux que cette donation citée dans tant de livres. La bibliothé-

caire Anastase, qui écrivait cent quarante ans après l'expédition de Pepin, est le premier qui parle de cette donation. Mille auteurs l'ont citée, les meilleurs publicistes d'Allemagne la réfutent, la cour romaine ne peut la prouver, mais elle en jouit.

Il régnait alors dans les esprits un mélange bizarre de politique et de simplicité, de grossièreté et d'artifice, qui caractérise bien la décadence générale. Étienne feignit une lettre de saint Pierre, adressée du ciel à Pepin et à ses enfants; elle mérite d'être rapportée; la voici : « Pierre, appelé apôtre par Jésus-Christ, fils du Dieu vivant, etc.... Comme par moi toute l'Église catholique, apostolique, romaine, mère de toutes les autres Églises, est fondée sur la pierre, qu'Étienne est évêque de cette douce Église romaine; et afin que la grâce et la vertu soient pleinement accordées du Seigneur notre Dieu, pour arracher l'Église de Dieu des mains des persécuteurs : à vous, excellents Pepin, Charles et Carloman, trois rois, et à tous saints évêques et abbés, prêtres et moines, et même aux ducs, aux comtes, et aux peuples, moi Pierre apôtre, etc.... je vous conjure, et la vierge Marie, qui vous aura obligation, vous avertit et vous commande, aussi bien que les trônes, les dominations.... Si vous ne combattez pour moi, je vous déclare, par la sainte Trinité et par mon apostolat, que vous n'aurez jamais de part au paradis [1]. »

La lettre eut son effet. Pepin passa les Alpes pour la seconde fois, assiégea Pavie, et fit encore la paix avec Astolfe. Mais est-il probable qu'il ait passé deux fois les monts uniquement pour donner des villes au pape Étienne? Pourquoi saint Pierre, dans sa lettre, ne parle-t-il pas d'un fait si important? pourquoi ne se plaint-il pas à Pepin de n'être pas en possession de l'exarchat? pourquoi ne le redemande-t-il pas expressément?

Tout ce qui est vrai, c'est que les Francs, qui avaient envahi les Gaules, voulurent toujours subjuguer l'Italie, objet de la cupidité de tous les barbares, non que l'Italie soit en effet un meilleur pays que les Gaules, mais alors elle était mieux cultivée; les villes bâties, accrues, et embellies par les Romains, subsistaient; et la réputation de l'Italie tenta toujours un peuple pauvre, inquiet, et guerrier. Si Pepin avait pu prendre la Lombardie, comme fit Charlemagne, il l'aurait prise sans doute; et s'il conclut un traité avec Astolfe, c'est qu'il y fut obligé. Usurpateur de la France, il n'y était pas affermi : il avait à combattre des ducs d'Aquitaine et de Gascogne, dont les droits sur ces pays valaient mieux que les siens sur la France. Comment donc aurait-il donné tant de terres aux papes, quand il était forcé de revenir en France pour y soutenir son usurpation?

Le titre primordial de cette donation n'a jamais paru : on est donc réduit à douter. C'est le parti qu'il faut prendre souvent en histoire comme en philosophie. Le saint-siége, d'ailleurs, n'a pas besoin de ses titres équivoques; le temps lui a donné des droits aussi réels sur ses

1. Comment accorder tant d'artifice et tant de bêtise? C'est que les hommes ont toujours été fourbes, et qu'alors ils étaient fourbes et grossiers.

États que les autres souverains de l'Europe en ont sur les leurs. Il est certain que les pontifes de Rome avaient dès lors de grands patrimoines dans plus d'un pays; que ces patrimoines étaient respectés, qu'ils étaient exempts de tribut. Ils en avaient dans les Alpes, en Toscane, à Spolette, dans les Gaules, en Sicile, et jusque dans la Corse, avant que les Arabes se fussent rendus maîtres de cette île, au VIIIe siècle. Il est à croire que Pepin fit augmenter beaucoup ce patrimoine dans le pays de la Romagne, et qu'on l'appela le patrimoine de l'exarchat. C'est probablement ce mot de *patrimoine* qui fut la source de la méprise. Les auteurs postérieurs supposèrent, dans des temps de ténèbres, que les papes avaient régné dans tous les pays où ils avaient seulement possédé des villes et des territoires.

Si quelque pape, sur la fin du VIIIe siècle, prétendit être au rang des princes, il paraît que c'est Adrien Ier. La monnaie qui fut frappée en son nom (si cette monnaie fut en effet fabriquée de son temps) fait voir qu'il eut les droits régaliens; et l'usage qu'il introduisit de se faire baiser les pieds fortifie encore cette conjecture. Cependant il reconnut toujours l'empereur grec pour son souverain. On pouvait très-bien rendre à ce souverain éloigné un vain hommage, et s'attribuer une indépendance réelle, appuyée de l'autorité du ministère ecclésiastique.

Voyez par quels degrés la puissance pontificale de Rome s'est élevée. Ce sont d'abord des pauvres qui instruisent des pauvres dans les souterrains de Rome; ils sont, au bout de deux siècles, à la tête d'un troupeau considérable. Ils sont riches et respectés sous Constantin; ils deviennent patriarches de l'Occident; ils ont d'immenses revenus et des terres; enfin ils deviennent de grands souverains : mais c'est ainsi que tout s'est écarté de son origine. Si les fondateurs de Rome, de l'empire des Chinois, de celui des califes, revenaient au monde, ils verraient sur leurs trônes des Goths, des Tartares, et des Turcs.

Avant d'examiner comment tout changea en Occident par la translation de l'empire, il est nécessaire de vous faire une idée de l'Église d'Orient. Les disputes de cette Église ne servirent pas peu à cette grande révolution.

CHAP. XIV. — *État de l'Église en Orient avant Charlemagne. Querelles pour les images. Révolution de Rome commencée.*

Que les usages de l'Église grecque et de la latine aient été différents comme leurs langues; que la liturgie, les habillements, les ornements, la forme des temples, celle de la croix, n'aient pas été les mêmes; que les Grecs priassent debout, et les Latins à genoux [1]; ce n'est pas ce que j'examine. Ces différentes coutumes ne mirent point aux prises l'Orient

1. L'usage de prier à genoux dans les temples s'introduisit peu à peu avec l'opinion de la présence réelle; il dut par conséquent commencer dans l'Occident, où il paraît que cette opinion a pris naissance. Après avoir été une idée pieuse de dévots enthousiastes, cette opinion devint la croyance commune du peuple et d'une grande partie des théologiens, vers le XVe siècle, et enfin un dogme de l'Église romaine, au temps du concile de Trente. L'Église de

et l'Occident; elles servaient seulement à nourrir l'aversion naturelle des nations devenues rivales. Les Grecs surtout, qui n'ont jamais reçu le baptême que par immersion, en se plongeant dans les cuves des baptistères, haïssaient les Latins, qui, en faveur des chrétiens septentrionaux, introduisirent le baptême par aspersion. Mais ces oppositions n'excitèrent aucun trouble.

La domination temporelle, cet éternel sujet de discorde dans l'Occident, fut inconnue aux Églises d'Orient. Les évêques sous les yeux du maître restèrent sujets; mais d'autres querelles non moins funestes y furent excitées par ces disputes interminables, nées de l'esprit sophistique des Grecs et de leurs disciples.

La simplicité des premiers temps disparut sous le grand nombre de questions que forma la curiosité humaine; car le fondateur de la religion n'ayant jamais rien écrit, et les hommes voulant tout savoir, chaque mystère fit naître des opinions, et chaque opinion coûta du sang.

C'est une chose très-remarquable, que, de près de quatre-vingts sectes qui avaient déchiré l'Église depuis sa naissance, aucune n'avait eu un Romain pour auteur, si l'on excepte Novatien, qu'à peine encore on peut regarder comme un hérétique. Aucun Romain, dans les cinq premiers siècles, ne fut compté, ni parmi les Pères de l'Église, ni parmi les hérésiarques. Il semble qu'ils ne furent que prudents. De tous les évêques de Rome, il n'y en eut qu'un seul qui favorisa un de ces systèmes condamnés par l'Église; c'est le pape Honorius Ier. On l'accuse encore tous les jours d'avoir été monothélite. On croit par là flétrir sa mémoire; mais si on se donne la peine de lire sa fameuse lettre pastorale, dans laquelle il n'attribue qu'une volonté à Jésus-Christ, on verra un homme très-sage. « Nous confessons, dit-il, une seule volonté dans Jésus-Christ. Nous ne voyons point que les conciles ni l'Écriture nous autorisent à penser autrement; mais de savoir si, à cause des œuvres de divinité et d'humanité qui sont en lui, on doit entendre une opération ou deux, c'est ce que je laisse aux grammairiens, et ce qui n'importe guère [1]. »

Peut-être n'y a-t-il rien de plus précieux dans toutes les lettres des papes que ces paroles. Elles nous convainquent que toutes les disputes des Grecs étaient des disputes de mots, et qu'on aurait dû assoupir ces querelles de sophistes dont les suites ont été si funestes. Si on les avait abandonnées aux grammairiens, comme le veut ce judicieux pontife, l'Église eût été dans une paix inaltérable. Mais voulut-on savoir si le Fils était consubstantiel au Père, ou seulement de même nature ou d'une nature inférieure; le monde chrétien fut partagé, la moitié persécuta

Lyon avait conservé jusqu'à ces dernières années l'ancien usage d'assister debout à la messe, sans savoir que cet usage était une preuve toujours subsistante de la nouveauté du dogme de la présence réelle. *(Éd. de Kehl.)*

1. En effet toutes les misérables querelles des théologiens n'ont jamais été que des disputes de grammaire, fondées sur des équivoques, sur des questions absurdes, inintelligibles, qu'on a mises pendant quinze cents ans à la place de la vertu.

l'autre et en fut persécutée. Voulut-on savoir si la mère de Jésus-Christ était la mère de Dieu ou de Jésus; si le Christ avait deux natures et deux volontés dans une même personne, ou deux personnes et une volonté, ou une volonté et une personne; toutes ces disputes, nées dans Constantinople, dans Antioche, dans Alexandrie, excitèrent des séditions. Un parti anathématisait l'autre; la faction dominante condamnait à l'exil, à la prison, à la mort et aux peines éternelles après la mort, l'autre faction, qui se vengeait à son tour par les mêmes armes.

De pareils troubles n'avaient point été connus dans l'ancienne religion des Grecs et des Romains, que nous appelons le paganisme; la raison en est que les païens, dans leurs erreurs grossières, n'avaient point de dogmes, et que les prêtres des idoles, encore moins les séculiers, ne s'assemblèrent jamais juridiquement pour disputer.

Dans le VIIIe siècle, on agita dans les Églises d'Orient s'il fallait rendre un culte aux images : la loi de Moïse l'avait expressément défendu. Cette loi n'avait jamais été révoquée; et les premiers chrétiens, pendant plus de deux cents ans, n'avaient même jamais souffert d'images dans leurs assemblées.

Peu à peu la coutume s'introduisit partout d'avoir chez soi des crucifix. Ensuite on eut les portraits vrais ou faux des martyrs ou des confesseurs. Il n'y avait point encore d'autels érigés pour les saints, point de messes célébrées en leur nom. Seulement, à la vue d'un crucifix et de l'image d'un homme de bien, le cœur, qui surtout dans ces climats a besoin d'objets sensibles, s'excitait à la piété.

Cet usage s'introduisit dans les églises. Quelques évêques ne l'adoptèrent pas. On voit qu'en 393, saint Épiphane arracha d'une église de Syrie une image devant laquelle on priait. Il déclara que la religion chrétienne ne permettait pas ce culte; et sa sévérité ne causa point de schisme.

Enfin, cette pratique pieuse dégénéra en abus, comme toutes les choses humaines. Le peuple, toujours grossier, ne distingua point Dieu et les images : bientôt on en vint jusqu'à leur attribuer des vertus et des miracles : chaque image guérissait une maladie. On les mêla même aux sortiléges, qui ont presque toujours séduit la crédulité du vulgaire; je dis non-seulement le vulgaire du peuple, mais celui des princes, et même celui des savants.

En 737, l'empereur Léon l'Isaurien voulut, à la persuasion de quelques évêques, déraciner l'abus; mais, par un abus peut-être plus grand, il fit effacer toutes les peintures : il abattit les statues et les représentations de Jésus-Christ avec celles des saints. En ôtant ainsi tout d'un coup aux peuples les objets de leur culte, il les révolta : on désobéit, il persécuta; il devint tyran parce qu'il avait été imprudent.

Il est honteux pour notre siècle qu'il y ait encore des compilateurs et des déclamateurs, comme Maimbourg, qui répètent cette ancienne fable, que deux Juifs avaient prédit l'empire à Léon, et qu'ils avaient exigé de lui qu'il abolît le culte des images; comme s'il eût importé

à des Juifs que les chrétiens eussent ou non des figures dans leurs églises. Les historiens qui croient qu'on peut ainsi prédire l'avenir sont bien indignes d'écrire ce qui s'est passé.

Son fils Constantin Copronyme fit passer en loi civile et ecclésiastique l'abolition des images. Il tint à Constantinople un concile de trois cent trente-huit évêques; ils proscrivirent d'une commune voix ce culte, reçu dans plusieurs Églises, et surtout à Rome.

Cet empereur eût voulu abolir aussi aisément les moines, qu'il avait en horreur, et qu'il n'appelait que les *abominables;* mais il ne put y réussir : ces moines, déjà fort riches, défendirent plus habilement leurs biens que les images de leurs saints.

Les papes Grégoire II et III, et leurs successeurs, ennemis secrets des empereurs, et opposés ouvertement à leur doctrine, ne lancèrent pourtant point ces sortes d'excommunications, depuis si fréquemment et si légèrement employées. Mais soit que ce vieux respect pour les successeurs des Césars contînt encore les métropolitains de Rome, soit plutôt qu'ils vissent combien ces excommunications, ces interdits, ces dispenses du serment de fidélité seraient méprisés dans Constantinople, où l'Église patriarcale s'égalait au moins à celle de Rome, les papes tinrent deux conciles en 728 et en 732, où l'on décida que tout ennemi des images serait excommunié, sans rien de plus, et sans parler de l'empereur. Ils songèrent dès lors plus à négocier qu'à disputer. Grégoire II se rendit maître des affaires dans Rome, pendant que le peuple soulevé contre les empereurs ne payait plus les tributs. Grégoire III se conduisit suivant les mêmes principes. Quelques auteurs grecs postérieurs, voulant rendre les papes odieux, ont écrit que Grégoire II excommunia et déposa l'empereur, et que tout le peuple romain reconnut Grégoire II pour son souverain. Ces Grecs ne songeaient pas que les papes, qu'ils voulaient faire regarder comme des usurpateurs, auraient été dès lors les princes les plus légitimes. Ils auraient tenu leur puissance des suffrages du peuple romain : ils eussent été souverains de Rome à plus juste titre que beaucoup d'empereurs. Mais il n'est ni vraisemblable ni vrai que les Romains, menacés par Léon l'Isaurien, pressés par les Lombards, eussent élu leur évêque pour seul maître, quand ils avaient besoin de guerriers. Si les papes avaient eu dès lors un si beau droit au rang des Césars, ils n'auraient pas depuis transféré ce droit à Charlemagne.

CHAP. XV. *De Charlemagne. Son ambition, sa politique. Il dépouille ses neveux de leurs États. Oppression et conversion des Saxons*, etc.

Le royaume de Pepin, ou Pipin, s'étendait de la Bavière aux Pyrénées et aux Alpes. Karl, son fils, que nous respectons sous le nom de Charlemagne, recueillit cette succession tout entière, car un de ses frères était mort après le partage, et l'autre s'était fait moine auparavant au monastère de Saint-Silvestre. Une espèce de piété qui se mêlait à la barbarie de ces temps enferma plus d'un prince dans le cloître; ainsi Rachis, roi des Lombards, un Carloman, frère de Pepin, un duc

d'Aquitaine, avaient pris l'habit de bénédictin. Il n'y avait presque alors que cet ordre dans l'Occident. Les couvents étaient riches, puissants, respectés; c'étaient des asiles honorables pour ceux qui cherchaient une vie paisible. Bientôt après, ces asiles furent les prisons des princes détrônés.

La réputation de Charlemagne est une des plus grandes preuves que les succès justifient l'injustice et donnent la gloire. Pepin, son père, avait partagé en mourant ses États entre ses deux enfants, Karlman, ou Carloman, et Karl : une assemblée solennelle de la nation avait ratifié le testament. Carloman avait la Provence, le Languedoc, la Bourgogne, la Suisse, l'Alsace, et quelques pays circonvoisins; Karl, ou Charles, jouissait de tout le reste. Les deux frères furent toujours en mésintelligence. Carloman mourut subitement, et laissa une veuve et deux enfants en bas âge. Charles s'empara d'abord de leur patrimoine (771). La malheureuse mère fut obligée de fuir avec ses enfants chez le roi des Lombards, Desiderius, que nous nommons Didier, ennemi naturel des Francs : ce Didier était beau-père de Charlemagne, et ne l'en haïssait pas moins, parce qu'il le redoutait. On voit évidemment que Charlemagne ne respecta pas plus le droit naturel et les liens du sang que les autres conquérants.

Pepin son père n'avait pas eu à beaucoup près le domaine direct de tous les États que posséda Charlemagne. L'Aquitaine, la Bavière, la Provence, la Bretagne, pays nouvellement conquis, rendaient hommage et payaient tribut.

Deux voisins pouvaient être redoutables à ce vaste État, les Germains septentrionaux et les Sarrasins. L'Angleterre, conquise par les Anglo-Saxons, partagée en sept dominations, toujours en guerre avec l'Albanie qu'on nomme Écosse, et avec les Danois, était sans politique et sans puissance. L'Italie, faible et déchirée, n'attendait qu'un nouveau maître qui voulût s'en emparer.

Les Germains septentrionaux étaient alors appelés Saxons. On connaissait sous ce nom tous les peuples qui habitaient les bords du Véser et ceux de l'Elbe, de Hambourg à la Moravie, et du Bas-Rhin à la mer Baltique. Ils étaient païens ainsi que tout le septentrion. Leurs mœurs et leurs lois étaient les mêmes que du temps des Romains. Chaque canton se gouvernait en république, mais ils élisaient un chef pour la guerre. Leurs lois étaient simples comme leurs mœurs, leur religion grossière : ils sacrifiaient, dans les grands dangers, des hommes à la Divinité, ainsi que tant d'autres nations; car c'est le caractère des barbares de croire la Divinité malfaisante : les hommes font Dieu à leur image. Les Francs, quoique déjà chrétiens, eurent sous Théodebert cette superstition horrible : ils immolèrent des victimes humaines en Italie, au rapport de Procope; et vous n'ignorez pas que trop de nations, ainsi que les Juifs, avaient commis ces sacriléges par piété. D'ailleurs les Saxons avaient conservé les anciennes mœurs des Germains, leur simplicité, leur superstition, leur pauvreté. Quelques cantons avaient surtout gardé l'esprit de rapine, et tous mettaient dans leur liberté leur bonheur et leur gloire. Ce sont eux qui, sous le nom de

Cattes, de Chérusques et de Bructères, avaient vaincu Varus, et que Germanicus avait ensuite défaits.

Une partie de ses peuples, vers le VIe siècle, appelée par les Bretons insulaires contre les habitants de l'Écosse, subjugua la Bretagne qui touche à l'Écosse, et lui donna le nom d'Angleterre. Ils y avaient déjà passé au IIIe siècle; et au temps de Constantin, les côtes orientales de cette île étaient appelées les Côtes Saxoniques.

Charlemagne, le plus ambitieux, le plus politique, et le plus grand guerrier de son siècle, fit la guerre aux Saxons trente années avant de les assujettir plainement. Leur pays n'avait point encore ce qui tente aujourd'hui la cupidité des conquérants : les riches mines de Goslar et de Friedberg, dont on a tiré tant d'argent, n'étaient point découvertes; elles ne le furent que sous Henri l'Oiseleur. Point de richesses accumulées par une longue industrie, nulle ville digne de l'ambition d'un usurpateur. Il ne s'agissait que d'avoir pour esclaves des millions d'hommes qui cultivaient la terre sous un climat triste, qui nourrissaient leurs troupeaux, et qui ne voulaient point de maîtres.

La guerre contre les Saxons avait commencé pour un tribut de trois cents chevaux et quelques vaches, que Pepin avait exigé d'eux; et cette guerre dura trente années. Quel droit les Francs avaient-ils sur eux? le même droit que les Saxons avaient eu sur l'Angleterre.

Ils étaient mal armés, car je vois dans les Capitulaires de Charlemagne une défense rigoureuse de vendre des cuirasses aux Saxons. Cette différence des armes, jointe à la discipline, avait rendu les Romains vainqueurs de tant de peuples : elle fit triompher enfin Charlemagne.

Le général de la plupart de ces peuples était ce fameux Vitikind, dont on fait aujourd'hui descendre les principales maisons de l'Empire : homme tel qu'Arminius, mais qui eut enfin plus de faiblesse. (772) Charles prend d'abord la fameuse bourgade d'Éresbourg; car ce lieu ne méritait ni le nom de ville ni celui de forteresse. Il fait égorger les habitants; il y pille, et rase ensuite le principal temple du pays, élevé autrefois au dieu Tanfana, principe universel, si jamais ces sauvages ont connu un principe universel. Il était alors dédié au dieu Irminsul; soit que ce dieu fût celui de la guerre, l'Arès des Grecs, le Mars des Romains; soit qu'il eût été consacré au célèbre Hermann-Arminius, vainqueur de Varus, et vengeur de la liberté germanique.

On y massacra les prêtres sur les débris de l'idole renversée. On pénétra jusqu'au Véser avec l'armée victorieuse. Tous ces cantons se soumirent. Charlemagne voulut les lier à son joug par le christianisme. Tandis qu'il court à l'autre bout de ses États, à d'autres conquêtes, il leur laisse des missionnaires pour les persuader, et des soldats pour les forcer. Presque tous ceux qui habitaient vers le Véser se trouvèrent en un an chrétiens, mais esclaves.

Vitikind, retiré chez les Danois, qui tremblaient déjà pour leur liberté et pour leurs dieux, revient au bout de quelques années. Il ranime ses compatriotes, il les rassemble. Il trouve dans Brême, capitale du pays qui porte ce nom, un évêque, une église, et ses Saxons

désespérés, qu'on traîne à des autels nouveaux. Il chasse l'évêque, qui a le temps de fuir et de s'embarquer; il détruit le christianisme, qu'on n'avait embrassé que par la force; il vient jusqu'auprès du Rhin, suivi d'une multitude de Germains; il bat les lieutenants de Charlemagne.

Ce prince accourt : il défait à son tour Vitikind; mais il traite de révolte cet effort courageux de liberté. Il demande aux Saxons tremblants qu'on lui livre leur général; et, sur la nouvelle qu'ils l'ont laissé retourner en Danemark, il fait massacrer quatre mille cinq cents prisonniers au bord de la petite rivière d'Aller. Si ces prisonniers avaient été des sujets rebelles, un tel châtiment aurait été une sévérité horrible; mais traiter ainsi des hommes qui combattaient pour leur liberté et pour leurs lois, c'est l'action d'un brigand, que d'illustres succès et des qualités brillantes ont d'ailleurs fait grand homme.

Il fallut encore trois victoires avant d'accabler ces peuples sous le joug. Enfin le sang cimenta le christianisme et la servitude. Vitikind lui-même, lassé de ses malheurs, fut obligé de recevoir le baptême, et de vivre désormais tributaire de son vainqueur.

(803-804) Charles, pour mieux s'assurer du pays, transporta environ dix mille familles saxonnes en Flandre, en France, et dans Rome. Il établit des colonies de Francs dans les terres des vaincus. On ne voit depuis lui aucun prince en Europe qui transporte ainsi des peuples malgré eux. Vous verrez de grandes émigrations, mais aucun souverain qui établisse ainsi des colonies suivant l'ancienne méthode romaine : c'est la preuve de l'excès du despotisme de contraindre ainsi les hommes à quitter le lieu de leur naissance. Charles joignit à cette politique la cruauté de faire poignarder par des espions les Saxons qui voulaient retourner à leur culte. Souvent les conquérants ne sont cruels que dans la guerre : la paix amène des mœurs et des lois plus douces. Charlemagne, au contraire, fit des lois qui tenaient de l'inhumanité de ses conquêtes.

Il institua une juridiction plus abominable que l'inquisition ne le fut depuis : c'était la cour Veimique, ou la cour de Vestphalie, dont le siége subsista longtemps dans le bourg de Dortmund. Les juges prononçaient peine de mort sur des délations secrètes, sans appeler les accusés. On dénonçait un Saxon, possesseur de quelques bestiaux, de n'avoir pas jeûné en carême; les juges le condamnaient, et on envoyait des assassins qui l'exécutaient et qui saisissaient ses vaches. Cette cour étendit bientôt son pouvoir sur toute l'Allemagne : il n'y a point d'exemple d'une telle tyrannie, et elle était exercée sur des peuples libres. Daniel ne dit pas un mot de cette cour Veimique; et Vély, qui a écrit sa sèche histoire, n'a pas été instruit de ce fait si public : et il appelle Charlemagne *religieux monarque, ornement de l'humanité!* C'est ainsi parmi nous que des auteurs gagés par des libraires écrivent l'histoire[1]!

1. On peut voir dans les Capitulaires la loi par laquelle Charles établit la peine de mort contre les Saxons qui se cacheront pour ne point venir au baptême, ou qui mangeront de la chair en carême. Des fanatiques ignorants ont nié l'existence de cette loi, que Fleury a eu la bonne foi de rapporter. Quant

Ayant vu comment ce conquérant traita les Germains, observont comment il se conduisit avec les Arabes d'Espagne. Il arrivait déjà parmi eux ce qu'on vit bientôt après en Allemagne, en France, et en Italie. Les gouverneurs se rendaient indépendants. Les émirs de Barcelone et ceux de Saragosse s'étaient mis sous la protection de Pepin. L'émir de Saragosse, nommé Ibnal' Arabi, c'est-à-dire Ibnal l'Arabe, en 778, vient jusqu'à Paderborn prier Charlemagne de le soutenir contre son souverain. Le prince français prit le parti de ce musulman; mais il se donna bien garde de le faire chrétien. D'autres intérêts, d'autres soins. Il s'allie avec des Sarrasins contre des Sarrasins; mais, après quelques avantages sur les frontières d'Espagne, son arrière-garde est défaite à Roncevaux, vers les montagnes des Pyrénées, par les chrétiens mêmes de ces montagnes, mêlés aux musulmans. C'est là que périt Roland son neveu. Ce malheur est l'origine de ces fables qu'un moine écrivit au XIe siècle, sous le nom de l'archevêque Turpin, et qu'ensuite l'imagination de l'Arioste a embellies. On ne sait point en quel temps Charles essuya cette disgrâce; et on ne voit point qu'il ait tiré vengeance de sa défaite. Content d'assurer ses frontières contre des ennemis trop aguerris, il n'embrasse que ce qu'il peut retenir, et règle son ambition sur les conjonctures qui la favorisent.

CHAP. XVI. — *Charlemagne, empereur d'Occident.*

C'est à Rome et à l'empire d'Occident que cette ambition aspirait. La puissance des rois de Lombardie était le seul obstacle; l'Église de Rome, et toutes les Églises sur lesquelles elle influait, les moines déjà puissants, les peuples déjà gouvernés par eux, tout appelait Charlemagne à l'empire de Rome. Le pape Adrien, né Romain, homme d'un génie adroit et ferme, aplanit la route. D'abord il l'engage à répudier la fille du roi lombard, Didier, chez qui l'infortunée belle-sœur de Charles s'était réfugiée avec ses enfants.

Les mœurs et les lois de ce temps-là n'étaient pas gênantes, du moins pour les princes. Charles avait épousé cette fille du roi des Lombards dans le temps qu'il avait déjà, dit-on, une autre femme. Il n'était pas rare d'en avoir plusieurs à la fois. Grégoire de Tours rapporte que les rois Gontran, Caribert, Sigebert, Chilpéric, avaient plus d'une épouse. Charles répudie la fille de Didier sans aucune raison, sans aucune formalité.

Le roi lombard, qui voit cette union fatale du roi et du pape contre lui, prend un parti courageux. Il veut surprendre Rome, et s'assurer de la personne du pape; mais l'évêque habile fait tourner la guerre en négociation. Charles envoie des ambassadeurs pour gagner du temps. Il redemande au roi de Lombardie sa belle-sœur et ses deux neveux.

au tribunal Veimique, établi par Charlemagne et détruit par Maximilien, on peut consulter l'article *Tribunal secret de Vestphalie* dans l'*Encyclopédie*, tome XVI. On a eu soin d'y citer les historiens et les publicistes allemands qui ont parlé de cette pieuse institution de saint Charlemagne. (*Éd. de Kehl.*)

Non-seulement Didier refuse ce sacrifice, mais il veut faire sacrer rois ces deux enfants, et leur faire rendre leur héritage. Charlemagne vient de Thionville à Genève; tient dans Genève un de ces parlements qui, en tout pays, souscrivirent toujours aux volontés d'un conquérant habile. Il passe le mont Cenis, il entre dans la Lombardie. Didier, après quelques défaites, s'enferme dans Pavie, sa capitale; Charlemagne l'y assiége au milieu de l'hiver. La ville, réduite à l'extrémité, se rend après un siége de six mois (774). Ainsi finit ce royaume des Lombards, qui avaient détruit en Italie la puissance romaine, et qui avaient substitué leurs lois à celles des empereurs. Didier, le dernier de ces rois, fut conduit en France dans le monastère de Corbie, où il vécut et mourut captif et moine, tandis que son fils allait inutilement demander des secours dans Constantinople à ce fantôme d'empire romain, détruit en Occident par ses ancêtres. Il faut remarquer que Didier ne fut pas le seul souverain que Charlemagne enferma; il traita ainsi un duc de Bavière et ses enfants.

La belle-sœur de Charles et ses deux enfants furent remis entre les mains du vainqueur. Les chroniques ne nous apprennent point s'ils furent aussi confinés dans un monastère, ou mis à mort. Le silence de l'histoire sur cet événement est une accusation contre Charlemagne.

Il n'osait pas encore se faire souverain de Rome; il ne prit que le titre de roi d'Italie, tel que le portaient les Lombards. Il se fit couronner comme eux dans Pavie, d'une couronne de fer qu'on garde encore dans la petite ville de Monza. La justice s'administrait toujours à Rome au nom de l'empereur grec. Les papes recevaient de lui la confirmation de leur élection : c'était l'usage que le sénat écrivît à l'empereur, ou à l'exarque de Ravenne quand il y en avait un : « Nous vous supplions d'ordonner la consécration de notre père et pasteur. » On en donnait part au métropolitain de Ravenne. L'élu était obligé de prononcer deux professions de foi. Il y a loin de là à la tiare : mais est-il quelque grandeur qui n'ait eu de faibles commencements?

Charlemagne prit, ainsi que Pepin, le titre de patrice, que Théodoric et Attila avaient aussi daigné prendre. Ainsi ce nom d'empereur, qui dans son origine ne désignait qu'un général d'armée, signifiait encore le maître de l'Orient et de l'Occident. Tout vain qu'il était, on le respectait, on craignait de l'usurper; on n'affectait que celui de patrice, qui autrefois voulait dire sénateur romain.

Les papes, déjà très-puissants dans l'Église, très-grands seigneurs à Rome, et possesseurs de plusieurs terres, n'avaient dans Rome même qu'une autorité précaire et chancelante. Le préfet, le peuple, le sénat, dont l'ombre subsistait, s'élevaient souvent contre eux. Les inimitiés des familles qui prétendaient au pontificat remplissaient Rome de confusion.

Les deux neveux d'Adrien conspirèrent contre Léon III son successeur, élu père et pasteur, selon l'usage, par le peuple et le clergé romain. Ils l'accusent de beaucoup de crimes; ils animent les Romains contre lui; on traîne en prison, on accable de coups à Rome celui qui était si respecté partout ailleurs. Il s'évade, il vient se jeter aux genoux

du patrice Charlemagne à Paderborn. Ce prince, qui agissait déjà en maître absolu, le renvoya avec une escorte et des commissaires pour le juger. Ils avaient ordre de le trouver innocent. Enfin, Charlemagne, maître de l'Italie, comme de l'Allemagne et de la France, juge du pape, arbitre de l'Europe, vient à Rome à la fin de l'année 799. L'année commençait alors à Noël chez les Romains. Léon III le proclame empereur d'Occident pendant la messe, le jour de Noël, en 800. Le peuple joint ses acclamations à cette cérémonie. Charles feint d'être étonné, et notre abbé Vély, copiste de nos légendaires, dit que « rien ne fut égal à sa surprise. » Mais la vérité est que tout était concerté entre lui et le pape, et qu'il avait apporté des présents immenses qui lui assuraient le suffrage de l'évêque et des premiers de Rome. On voit par des chartes accordées aux Romains en qualité de patrice, qu'il avait déjà brigué hautement l'empire; on y lit ces propres mots : « Nous espérons que notre munificence pourra nous élever à la dignité impériale [1]. »

Voilà donc le fils d'un domestique, d'un de ces capitaines francs que Constantin avait condamnés aux bêtes, élevé à la dignité de Constantin. D'un côté un Franc, de l'autre une famille thrace, partagent l'empire romain. Tel est le jeu de la fortune.

On a écrit, et on écrit encore que Charles, avant même d'être empereur, avait confirmé la donation de l'exarchat de Ravenne; qu'il y avait ajouté la Corse, la Sardaigne, la Ligurie, Parme, Mantoue, les duchés de Spolète et de Bénévent, la Sicile, Venise, et qu'il déposa l'acte de cette donation sur le tombeau dans lequel on prétend que reposent les cendres de saint Pierre et saint Paul.

On pourrait mettre cette donation à côté de celle de Constantin [2]. On ne voit point que jamais les papes aient possédé aucun de ces pays jusqu'au temps d'Innocent III. S'ils avaient eu l'exarchat, ils auraient été souverains de Ravenne et de Rome; mais dans le testament de Charlemagne, qu'Éginhard nous a conservé, ce monarque nomme, à la tête des villes métropolitaines qui lui appartiennent, Rome et Ravenne, auxquelles il fait des présents. Il ne put donner ni la Sicile, ni la Corse, ni la Sardaigne, qu'il ne possédait pas; ni le duché de Bénévent, dont il avait à peine la souveraineté; encore moins Venise, qui ne le reconnaissait pas pour empereur. Le duc de Venise reconnaissait alors, pour la forme, l'empereur d'Orient, et en recevait le titre d'*hypatos*. Les lettres du pape Adrien parlent des patrimoines de Spolète et de Bénévent; mais ces patrimoines ne se peuvent entendre que des domaines que les papes possédaient dans ces deux duchés. Grégoire VII lui-même avoue dans ses lettres que Charlemagne donnait douze cents livres de pension au saint-siége. Il n'est guère vraisemblable qu'il eût donné un tel secours à celui qui aurait possédé tant de belles provinces. Le saint-siége n'eut Bénévent que longtemps après, par la concession très-équivoque qu'on croit que l'empereur Henri le Noir lui

1. Voyez l'annaliste *Rerum Italicarum*, tome II.
2. Voyez les *Éclaircissements* (*Mélanges*, année 1763).

en fit vers l'an 1047. Cette concession se réduisit à la ville, et ne s'étendit point jusqu'au duché. Il ne fut point question de confirmer le don de Charlemagne.

Ce qu'on peut recueillir de plus probable au milieu de tant de doutes, c'est que, du temps de Charlemagne, les papes obtinrent en propriété une partie de la Marche d'Ancône, outre les villes, les châteaux et les bourgs qu'ils avaient dans les autres pays. Voici sur quoi je pourrais me fonder. Lorsque l'empire d'Occident se renouvela dans la famille des Othons, au xe siècle, Othon III assigna particulièrement au saint-siége la Marche d'Ancône, en confirmant toutes les concessions faites à cette Église[1]; il paraît donc que Charlemagne avait donné cette Marche, et que les troubles survenus depuis en Italie avaient empêché les papes d'en jouir. Nous verrons qu'ils perdirent ensuite le domaine utile de ce petit pays sous l'empire de la maison de Souabe. Nous les verrons tantôt grands terriens, tantôt dépouillés presque de tout, comme plusieurs autres souverains. Qu'il nous suffise de savoir qu'ils possèdent aujourd'hui la souveraineté reconnue d'un pays de cent quatre-vingts grands milles d'Italie en longueur, des portes de Mantoue aux confins de l'Abruzze, le long de la mer Adriatique, et qu'ils en ont plus de cent milles en largeur depuis Civita-Vecchia jusqu'au rivage d'Ancône, d'une mer à l'autre. Il a fallu négocier toujours, et souvent combattre, pour s'assurer cette domination.

Tandis que Charlemagne devenait empereur d'Occident, régnait en Orient cette impératrice Irène, fameuse par son courage et par ses crimes, qui avait fait mourir son fils unique, après lui avoir arraché les yeux. Elle eût voulu perdre Charlemagne; mais, trop faible pour lui faire la guerre, elle voulut, dit-on, l'épouser et réunir les deux empires. Ce mariage est une idée chimérique. Une révolution chasse Irène d'un trône qui lui avait tant coûté (802). Charles n'eut donc que l'empire d'Occident. Il ne posséda presque rien dans les Espagnes; car il ne faut pas compter pour domaine le vain hommage de quelques Sarrasins. Il n'avait rien sur les côtes d'Afrique. Tout le reste était sous sa domination.

S'il eût fait de Rome sa capitale, si ses successeurs y eussent fixé leur principal séjour, et surtout si l'usage de partager ses États à ses enfants n'eût point prévalu chez les barbares, il est vraisemblable qu'on eût vu renaître l'empire romain. Tout concourut depuis à démembrer ce vaste corps, que la valeur et la fortune de Charlemagne avaient formé; mais rien n'y contribua plus que ses descendants.

Il n'avait point de capitale : seulement Aix-la-Chapelle était le séjour qui lui plaisait le plus. Ce fut là qu'il donna des audiences, avec le faste le plus imposant, aux ambassadeurs des califes et à ceux de Constantinople. D'ailleurs il était toujours en guerre ou en voyage, ainsi que vécut Charles-Quint longtemps après lui. Il partagea ses États, et même de son vivant, comme tous les rois de ce temps-là.

1. On prétend que cet acte d'Othon est faux, ce qui réduirait cette opinion à une simple tradition.

Mais enfin, quand de ses fils qu'il avait désignés pour régner il ne resta plus que ce Louis si connu sous le nom de Débonnaire, auquel il avait déjà donné le royaume d'Aquitaine, il l'associa à l'empire dans Aix-la-Chapelle, et lui commanda de prendre lui-même sur l'autel la couronne impériale, pour faire voir au monde que cette couronne n'était due qu'à la valeur du père et au mérite du fils, et comme s'il eût pressenti qu'un jour les ministres de l'autel voudraient disposer de ce diadème.

Il avait raison de déclarer son fils empereur de son vivant; car cette dignité, acquise par la fortune de Charlemagne, n'était point assurée au fils par le droit d'héritage. Mais en laissant l'empire à Louis, et en donnant l'Italie à Bernard, fils de son fils Pepin, ne déchirait-il pas lui-même cet empire qu'il voulait conserver à sa postérité? N'était-ce pas armer nécessairement ses successeurs les uns contre les autres? Était-il à présumer que le neveu, roi d'Italie, obéirait à son oncle empereur, ou que l'empereur voudrait bien n'être pas le maître en Italie?

Charlemagne mourut en 814, avec la réputation d'un empereur aussi heureux qu'Auguste, aussi guerrier qu'Adrien, mais non tel que les Trajan et les Antonins, auquel nul souverain n'a été comparable.

Il y avait alors en Orient un prince qui l'égalait en gloire comme en puissance; c'était le célèbre calife Aaron-al-Raschid, qui le surpassa beaucoup en justice, en science, en humanité.

J'ose presque ajouter à ces deux hommes illustres le pape Adrien, qui, dans un rang moins élevé, dans une fortune presque privée, et avec des vertus moins héroïques, montra une prudence à laquelle ses successeurs ont dû leur agrandissement.

La curiosité des hommes, qui pénètre dans la vie privée des princes, a voulu savoir jusqu'au détail de la vie de Charlemagne, et jusqu'au secret de ses plaisirs. On a écrit qu'il avait poussé l'amour des femmes jusqu'à jouir de ses propres filles. On en a dit autant d'Auguste; mais qu'importe au genre humain le détail de ces faiblesses, qui n'ont influé en rien sur les affaires publiques? L'Église a mis au nombre des saints cet homme qui répandit tant de sang, qui dépouilla ses neveux, et qui fut soupçonné d'inceste.

J'envisage son règne par un endroit plus digne de l'attention d'un citoyen. Les pays qui composent aujourd'hui la France et l'Allemagne jusqu'au Rhin furent tranquilles pendant près de cinquante ans, et l'Italie pendant treize, depuis son avénement à l'empire. Point de révolution, point de calamité pendant ce demi-siècle, qui par là est unique. Un bonheur si long ne suffit pas pourtant pour rendre aux hommes la politesse et les arts. La rouille de la barbarie était trop forte, et les âges suivants l'épaissirent encore.

CHAP. XVII. — *Mœurs, gouvernement et usages, vers le temps de Charlemagne.*

Je m'arrête à cette célèbre époque pour considérer les usages, les lois, la religion, les mœurs qui régnaient alors. Les Francs avaient

toujours été des barbares, et le furent encore après Charlemagne. Remarquons attentivement que Charlemagne paraissait ne se point regarder comme un Franc. La race de Clovis et de ses compagnons francs fut toujours distincte des Gaulois. L'Allemand Pepin et Karl son fils furent distincts des Francs. Vous en trouverez la preuve dans le capitulaire de Karl ou Charlemagne, concernant ses métairies, art. 4 : « Si les Francs commettent quelque délit dans nos possessions, qu'ils soient jugés suivant leur loi. » Il semble par cet ordre que les Francs alors n'étaient pas regardés comme la nation de Charlemagne. A Rome, la race carlovingienne passa toujours pour allemande. Le pape Adrien IV, dans sa lettre aux archevêques de Mayence, de Cologne et de Trèves, s'exprime en ces termes remarquables : « L'empire fut transféré des Grecs aux Allemands; leur roi ne fut empereur qu'après avoir été couronné par le pape.... tout ce que l'empereur possède, il le tient de nous. Et comme Zacharie donna l'empire grec aux Allemands, nous pouvons donner celui des Allemands aux Grecs. »

Cependant en France le nom de Franc prévalut toujours. La race de Charlemagne fut souvent appelée *Franca* dans Rome même et à Constantinople. La cour grecque désignait, même du temps des Othons, les empereurs d'Occident par le nom d'usurpateurs francs, barbares francs : elle affectait pour ces Francs un mépris qu'elle n'avait pas.

Le règne seul de Charlemagne eut une lueur de politesse qui fut probablement le fruit du voyage de Rome, ou plutôt de son génie.

Ses prédécesseurs ne furent illustres que par des déprédations : ils détruisirent des villes, et n'en fondèrent aucune. Les Gaulois avaient été heureux d'être vaincus par les Romains. Marseille, Arles, Autun, Lyon, Trèves, étaient des villes florissantes qui jouissaient paisiblement de leurs lois municipales, subordonnées aux sages lois romaines : un grand commerce les animait. On voit, par une lettre d'un proconsul à Théodose, qu'il y avait dans Autun et dans sa banlieue vingt-cinq mille chefs de famille. Mais, dès que les Bourguignons, les Goths, les Francs, arrivent dans la Gaule, on ne voit plus de grandes villes peuplées. Les cirques, les amphithéâtres construits par les Romains jusqu'au bord du Rhin, sont démolis ou négligés. Si la criminelle et malheureuse reine Brunehaut conserve quelques lieues de ces grands chemins qu'on n'imita jamais, on en est encore étonné.

Qui empêchait ces nouveaux venus de bâtir des édifices réguliers sur des modèles romains? Ils avaient la pierre, le marbre, et de plus beaux bois que nous. Les laines fines couvraient les troupeaux anglais et espagnols comme aujourd'hui : cependant de beaux draps ne se fabriquaient qu'en Italie. Pourquoi le reste de l'Europe ne faisait-il venir aucune des denrées de l'Asie? Pourquoi toutes les commodités qui adoucissent l'amertume de la vie étaient-elles inconnues, sinon parce que les sauvages qui passèrent le Rhin rendirent les autres peuples sauvages? Qu'on en juge par ces lois saliques, ripuaires, bourguignonnes, que Charlemagne lui-même confirma, ne pouvant les abroger. La pauvreté et la rapacité avaient évalué à prix d'argent la vie des hommes, la mutilation des membres, le viol, l'inceste, l'empoisonnement.

Quiconque avait quatre cents sous, c'est-à-dire quatre cents écus du temps, à donner, pouvait tuer impunément un évêque. Il en coûtait deux cents sous pour la vie d'un prêtre, autant pour le viol, autant pour avoir empoisonné avec des herbes. Une sorcière qui avait mangé de la chair humaine en était quitte pour deux cents sous; et cela prouve qu'alors les sorcières ne se trouvaient pas seulement dans la lie du peuple, comme dans nos derniers siècles, mais que ces horreurs extravagantes étaient pratiquées chez les riches. Les combats et les épreuves décidaient, comme nous le verrons, de la possession d'un héritage, de la validité d'un testament. La jurisprudence était celle de la férocité et de la superstition.

Qu'on juge des mœurs des peuples par celles des princes. Nous ne voyons aucune action magnanime. La religion chrétienne, qui devait humaniser les hommes, n'empêche point le roi Clovis de faire assassiner les petits régnas, ses voisins et ses parents. Les deux enfants de Clodomir sont massacrés dans Paris, en 533, par un Childebert et un Clotaire, ses oncles, qu'on appelle rois de France; et Clodoald, le frère de ces innocents égorgés, est invoqué sous le nom de saint Cloud, parce qu'on l'a fait moine. Un jeune barbare, nommé Chram, fait la guerre à Clotaire son père, réga d'une partie de la Gaule. Le père fait brûler son fils avec tous ses amis prisonniers en 559.

Sous un Chilpéric, roi de Soissons, en 562, les sujets esclaves désertent ce prétendu royaume, lassés de la tyrannie de leur maître, qui prenait leur pain et leur vin, ne pouvant prendre l'argent qu'ils n'avaient pas. Un Sigebert, un autre Chilpéric, sont assassinés. Brunehaut, d'arienne devenue catholique, est accusée de mille meurtres; et un Clotaire II, non moins barbare qu'elle, la fait traîner, dit-on, à la queue d'un cheval dans son camp, et la fait mourir par ce nouveau genre de supplice, en 616. Si cette aventure n'est pas vraie, il est du moins prouvé qu'elle a été crue comme une chose ordinaire, et cette opinion même atteste la barbarie du temps. Il ne reste de monuments de ces âges affreux que des fondations de monastères, et un confus souvenir de misère et de brigandages. Figurez-vous des déserts où les loups, les tigres, et les renards, égorgent un bétail épars et timide; c'est le portrait de l'Europe pendant tant de siècles.

Il ne faut pas croire que les empereurs reconnussent pour rois ces chefs sauvages qui dominaient en Bourgogne, à Soissons, à Paris, à Metz, à Orléans; jamais ils ne leur donnèrent le titre de *basileus*. Ils ne le donnèrent pas même à Dagobert II, qui réunissait sous son pouvoir toute la France occidentale jusqu'auprès du Véser. Les historiens parlent beaucoup de la magnificence de ce Dagobert, et ils citent en preuves l'orfèvre saint Éloi, qui arriva, dit-on, à la cour avec une ceinture garnie de pierreries, c'est-à-dire qu'il vendait des pierreries, et qu'il les portait à sa ceinture. On parle des édifices magnifiques qu'il fit construire; où sont-ils? la vieille église de Saint-Paul n'est qu'un petit monument gothique. Ce qu'on connaît de Dagobert, c'est qu'il avait à la fois trois épouses, qu'il assemblait des conciles, et qu'il tyrannisait son pays.

Sous lui, un marchand de Sens, nommé Samon, vint trafiquer en Germanie. Il passe jusque chez les Slaves, barbares qui dominaient vers la Pologne et la Bohême. Ces autres sauvages sont si étonnés de voir un homme qui a fait tant de chemin pour leur apporter les choses dont ils manquent, qu'ils le font roi. Ce Samon fit, dit-on, la guerre à Dagobert; et si le roi des Francs eut trois femmes, le nouveau roi slavon en eut quinze.

C'est sous ce Dagobert que commence l'autorité des maires du palais. Après lui viennent les rois fainéants, la confusion, le despotisme de ces maires. C'est du temps de ces maires, au commencement du VIIIe siècle, que les Arabes, vainqueurs de l'Espagne, pénétrèrent jusqu'à Toulouse, prennent la Guyenne, ravagent tout jusqu'à la Loire, et sont près d'enlever les Gaules entières aux Francs, qui les avaient enlevées aux Romains. Jugez en quel état devaient être alors les peuples, l'Église, et les lois.

Les évêques n'eurent aucune part au gouvernement jusqu'à Pepin ou Pipin, père de Charles Martel, et grand-père de l'autre Pepin qui se fit roi. Les évêques n'assistaient point aux assemblées de la nation franque. Ils étaient tous ou Gaulois ou Italiens, peuples regardés comme serfs. En vain l'évêque Remi, qui baptisa Clovis, avait écrit à ce roi sicambre cette fameuse lettre où l'on trouve ces mots : « Gardez-vous bien surtout de prendre la préséance sur les évêques; prenez leurs conseils : tant que vous serez en intelligence avec eux, votre administration sera facile. » Ni Clovis ni ses successeurs ne firent du clergé un ordre de l'État : le gouvernement ne fut que militaire. On ne peut mieux le comparer qu'à ceux d'Alger et de Tunis, gouvernés par un chef et une milice. Seulement les rois consultaient quelquefois les évêques quand ils avaient besoin d'eux.

Mais quand les majordomes ou maires de cette milice usurpèrent insensiblement le pouvoir, ils voulurent cimenter leur autorité par le crédit des prélats et des abbés, en les appelant aux assemblées du champ de mai.

Ce fut, selon les annales de Metz, en 692, que le maire Pepin, premier du nom, procura cette prérogative au clergé : époque bien négligée par la plupart des historiens, mais époque très-considérable, et premier fondement du pouvoir temporel des évêques et des abbés, en France et en Allemagne.

CHAP. XVIII. — *Suite des usages du temps de Charlemagne, et avant lui. S'il était despotique, et le royaume héréditaire.*

On demande si Charlemagne, ses prédécesseurs, et ses successeurs, étaient despotiques, et si leur royaume était héréditaire par le droit de ces temps-là. Il est certain que par le fait Charlemagne était despotique, et que par conséquent son royaume fut héréditaire, puisqu'il déclare son fils empereur en plein parlement. Le droit est un peu plus incertain que le fait; voici sur quoi tous les droits étaient alors fondés.

Les habitants du Nord et de la Germanie étaient originairement des

peuples chasseurs; et les Gaulois, soumis par les Romains, étaient agriculteurs ou bourgeois. Des peuples chasseurs, toujours armés, doivent nécessairement subjuguer des laboureurs et des pasteurs, occupés toute l'année de leurs travaux continuels et pénibles, et encore plus aisément des bourgeois paisibles dans leurs foyers. Ainsi les Tartares ont asservi l'Asie; ainsi les Goths sont venus à Rome. Toutes les hordes de Tartares et de Goths, de Huns, de Vandales et de Francs, avaient des chefs. Ces chefs d'émigrants étaient élus à la pluralité des voix; et cela ne pouvait être autrement : car quel droit pourrait avoir un voleur de commander à ses camarades? Un brigand habile et hardi, surtout heureux, dut à la longue acquérir beaucoup d'empire sur des brigands subordonnés, moins habiles, moins hardis et moins heureux que lui. Ils avaient tous également part au butin; et c'est la loi la plus inviolable de tous les premiers peuples conquérants. Si on avait besoin de preuve pour faire connaître cette première loi des barbares, on la trouverait aisément dans l'exemple de ce guerrier franc qui ne voulut jamais permettre que Clovis ôtât du butin général un vase de l'église de Reims, et qui fendit le vase à coups de hache, sans que le chef osât l'en empêcher.

Clovis devint despotique à mesure qu'il devint puissant; c'est la marche de la nature humaine. Il en fut ainsi de Charlemagne; il était fils d'un usurpateur. Le fils du roi légitime était rasé et condamné à dire son bréviaire dans un couvent de Normandie. Il était donc obligé à de très-grands ménagements devant une nation de guerriers assemblée en parlement. « Nous vous avertissons, dit-il dans un de ses capitulaires, qu'en considération de notre humilité, et de notre obéissance à vos conseils, que nous vous rendons par la crainte de Dieu, vous nous conserviez l'honneur que Dieu nous a accordé, comme vos ancêtres l'ont fait à l'égard de nos ancêtres. »

Ses ancêtres se réduisaient à son père, qui avait envahi le royaume; lui-même avait usurpé le partage de son frère, et avait dépouillé ses neveux. Il flattait les seigneurs en parlement; mais, le parlement dissous, malheur à quiconque eût bravé ses volontés!

Quant à la succession, il est naturel qu'un chef de conquérants les ait engagés à élire son fils pour son successeur. Cette coutume d'élire, devenue avec le temps plus légale et plus consacrée, se maintient encore de nos jours dans l'empire d'Allemagne. L'élection était si bien regardée comme un droit du peuple conquérant, que lorsque Pepin usurpa le royaume des Francs sur le roi dont il était le domestique, le pape Étienne, avec lequel cet usurpateur était d'accord, prononça une excommunication contre ceux qui éliraient pour roi un autre qu'un descendant de la race de Pepin. Cette excommunication était à la vérité un grand exemple de superstition, comme l'entreprise de Pepin était un exemple d'audace; mais cette superstition même est une preuve du droit d'élire; elle fait voir encore que la nation conquérante élisait, parmi les descendants d'un chef, celui qui lui plaisait davantage. Le pape ne dit pas : « Vous élirez les premiers-nés de la maison de Pepin; » mais : « Vous ne choisirez point ailleurs que dans sa maison. »

Charlemagne dit dans un capitulaire [1] : « Si de l'un des trois princes mes enfants il naît un fils tel que la nation le veuille pour succéder à son père, nous voulons que ses oncles y consentent. » Il est évident, par ce titre, et par plusieurs autres, que la nation des Francs eut, du moins en apparence, le droit d'élection. Cet usage a été d'abord celui de tous les peuples, dans toutes les religions, et dans tous les pays. On le voit s'établir chez les Juifs, chez les autres Asiatiques, chez les Romains. Les premiers successeurs de Mahomet sont élus; les soudans d'Égypte, les premiers miramolins, ne règnent que par ce droit; et ce n'est qu'avec le temps qu'un État devient purement héréditaire. Le courage, l'habileté, et le besoin, font toutes ces lois.

CHAP. XIX. — *Suite des usages du temps de Charlemagne. Commerce, finances, sciences.*

Charles Martel, usurpateur et soutien du pouvoir suprême dans une grande monarchie, vainqueur des conquérants arabes, qu'il repoussa jusqu'en Gascogne, n'est cependant appelé que sous-roitelet, *subregulus*, par le pape Grégoire II, qui implore sa protection contre les rois lombards. Il se dispose à aller secourir l'Église romaine; mais il pille en attendant l'église des Francs, il donne les biens des couvents à ses capitaines, il tient son roi Thierry en captivité. Pepin, fils de Charles Martel, lassé d'être *subregulus*, se fait roi, et reprend l'usage des parlements francs. Il a toujours des troupes aguerries sous le drapeau; et c'est à cet établissement que Charlemagne doit toutes ses conquêtes. Ces troupes se levaient par des ducs, gouverneurs des provinces, comme elles se lèvent aujourd'hui chez les Turcs par les béglierbeys. Ces ducs avaient été institués en Italie par Dioclétien. Les comtes, dont l'origine me paraît du temps de Théodose, commandaient sous les ducs, et assemblaient les troupes, chacun dans son canton. Les métairies, les bourgs, les villages, fournissaient un nombre de soldats proportionné à leurs forces. Douze métairies donnaient un cavalier armé d'un casque et d'une cuirasse; les autres soldats n'en portaient point; mais tous avaient le bouclier carré long, la hache d'armes, le javelot, et l'épée. Ceux qui se servaient de flèches étaient obligés d'en avoir au moins douze dans leur carquois. La province qui fournissait la milice lui distribuait du blé et les provisions nécessaires pour six mois : le roi en fournissait pour le reste de la campagne. On faisait la revue au premier de mars, ou au premier de mai. C'est d'ordinaire dans ces temps qu'on tenait les parlements.

Dans les siéges on employait le bélier, la baliste, la tortue, et la plupart des machines des Romains. Les seigneurs, nommés barons, leudes, richeomes, composaient, avec leurs suivants, le peu de cavalerie qu'on voyait alors dans les armées. Les musulmans d'Afrique et d'Espagne avaient plus de cavaliers.

Charles avait des forces navales, c'est-à-dire de grands bateaux aux

1. *Code diplomatique*, p. 4.

embouchures de toutes les grandes rivières de son empire. Avant lui on ne les connaissait pas chez les barbares; après lui on les ignora longtemps. Par ce moyen, et par sa police guerrière, il arrêta les inondations des peuples du Nord : il les contint dans leurs climats glacés; mais, sous ses faibles descendants, ils se répandirent dans l'Europe.

Les affaires générales se réglaient dans des assemblées qui représentaient la nation. Sous lui, ses parlements n'avaient d'autre volonté que celle d'un maître qui savait commander et persuader.

Il fit fleurir le commerce, parce qu'il était le maître des mers; ainsi les marchands des côtes de Toscane et ceux de Marseille allaient trafiquer à Constantinople chez les chrétiens, et au port d'Alexandrie chez les musulmans, qui les recevaient, et dont ils tiraient les richesses de l'Asie.

Venise et Gênes, si puissantes depuis par le négoce, n'attiraient pas encore à elles les richesses des nations; mais Venise commençait à s'enrichir, et à s'agrandir. Rome, Ravenne, Milan, Lyon, Arles, Tours, avaient beaucoup de manufactures d'étoffes de laine. On damasquinait le fer, à l'exemple de l'Asie : on fabriquait le verre; mais les étoffes de soie n'étaient tissues dans aucune ville de l'empire d'Occident.

Les Vénitiens commençaient à les tirer de Constantinople; mais ce ne fut que près de quatre cents ans après Charlemagne que les princes normands établirent à Palerme une manufacture de soie. Le linge était peu commun. Saint Boniface, dans une lettre à un évêque d'Allemagne, lui mande qu'il lui envoie du drap à longs poils pour se laver les pieds. Probablement ce manque de linge était la cause de toutes ces maladies de la peau, connues sous le nom de *lèpre*, si générales alors; car les hôpitaux nommés *léproseries* étaient déjà très-nombreux.

La monnaie avait à peu près la même valeur que celle de l'empire romain depuis Constantin. Le sou d'or était le *solidum* romain. Ce sou d'or équivalait à quarante deniers d'argent fin. Ces deniers, tantôt plus forts, tantôt plus faibles, pesaient, l'un portant l'autre, trente grains.

Le sou d'or vaudrait aujourd'hui, en 1778, environ 14 livres 6 sous 3 deniers, le denier d'argent à peu près 7 sous 1 denier $\frac{1}{4}$, monnaie de compte.

Il faut toujours, en lisant les histoires, se ressouvenir qu'outre ces monnaies réelles d'or et d'argent, on se servait dans le calcul d'une autre dénomination. On s'exprimait souvent en monnaie de compte, monnaie fictive, qui n'était, comme aujourd'hui, qu'une manière de compter.

Les Asiatiques et les Grecs comptaient par mines et par talents, les Romains par grands sesterces, sans qu'il y eût aucune monnaie qui valût un grand sesterce ou un talent.

La livre numéraire, du temps de Charlemagne, était réputée le poids d'une livre d'argent de douze onces. Cette livre se divisait numériquement en vingt parties. Il y avait, à la vérité, des sous d'argent semblables à nos écus, dont chacun pesait la 20e, 22e ou 24e partie

d'une livre de douze onces; et ce sou se divisait comme le nôtre en douze deniers. Mais Charlemagne ayant ordonné que le sou d'argent serait précisément la 20e partie de douze onces, on s'accoutuma à regarder dans les comptes numéraires vingt sous comme une livre.

Pendant deux siècles les monnaies restèrent sur le pied où Charlemagne les avait mises; mais, petit à petit, les rois, dans leurs besoins, tantôt chargèrent les sous d'alliage, tantôt en diminuèrent le poids, de sorte que, par un changement qui est peut-être la honte des gouvernements de l'Europe, ce sou, qui était autrefois une pièce d'argent du poids d'environ 5 gros, n'est plus qu'une légère pièce de cuivre avec un 11e d'argent tout au plus; et la livre, qui était le signe représentatif de douze onces d'argent, n'est plus en France que le signe représentatif de vingt de nos sous de cuivre. Le denier, qui était la 240e partie d'une livre d'argent de douze onces, n'est plus que le tiers de cette vile monnaie qu'on appelle un liard. Supposé donc qu'une ville de France dût à une autre, au temps de Charlemagne, cent vingt sous ou solides de rente, soixante-douze onces d'argent, elle s'acquitterait aujourd'hui de sa dette en payant ce que nous appelons un écu de six francs.

La livre de compte des Anglais, celle des Hollandais, ont moins varié. Une livre sterling d'Angleterre vaut environ 22 francs de France, et une livre de compte hollandaise vaut environ 12 francs de France : ainsi les Hollandais se sont écartés moins que les Français de la loi primitive, et les Anglais encore moins.

Toutes les fois donc que l'histoire nous parle de monnaie sous le nom de livres, nous n'avons qu'à examiner ce que valait la livre au temps et dans le pays dont on parle, et la comparer à la valeur de la nôtre. Nous devons avoir la même attention en lisant l'histoire grecque et romaine. C'est, par exemple, un très-grand embarras pour le lecteur, d'être obligé de réformer toujours les comptes qui se trouvent dans l'*Histoire ancienne* d'un célèbre professeur de l'Université de Paris[1], dans l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury, et dans tant d'autres auteurs utiles. Quand ils veulent exprimer en monnaie de France les talents, les mines, les sesterces, ils se servent toujours de l'évaluation que quelques savants ont faite avant la mort du grand Colbert. Mais le marc de huit onces, qui valait 26 francs 10 sous dans les premiers temps du ministère de Colbert, vaut depuis longtemps 49 livres 16 sous, ce qui fait une différence de près de la moitié. Cette différence, qui a été quelquefois beaucoup plus grande, pourra augmenter ou être réduite. Il faut songer à ces variations; sans quoi on aurait une idée très-fausse des forces des anciens États, de leur commerce, de la paye de leurs soldats, et de toute leur économie.

Il paraît qu'il y avait alors huit fois moins d'espèces circulantes en Italie, et vers les bords du Rhin, qu'il ne s'en trouve aujourd'hui. On n'en peut guère juger que par le prix des denrées nécessaires à la vie; et je trouve la valeur de ces denrées, du temps de Charlemagne, huit

1. Rollin.

fois moins chère qu'elle ne l'est de nos jours. Vingt-quatre livres de pain blanc valaient un denier d'argent, par les capitulaires. Ce denier était la 40e partie d'un sou d'or, qui valait environ 14 livres 6 sous de notre monnaie d'aujourd'hui. Ainsi la livre de pain revenait à un liard et quelque chose; ce qui est en effet la huitième partie de notre prix ordinaire.

Dans les pays septentrionaux, l'argent était beaucoup plus rare : le prix d'un bœuf y fut fixé, par exemple, à un sou d'or. Nous verrons dans la suite comment le commerce et les richesses se sont étendus de proche en proche.

Les sciences et les beaux-arts ne pouvaient avoir que des commencements bien faibles dans ces vastes pays tout sauvages encore. Eginhard, secrétaire de Charlemagne, nous apprend que ce conquérant ne savait pas signer son nom. Cependant il conçut, par la force de son génie, combien les belles-lettres étaient nécessaires. Il fit venir de Rome des maîtres de grammaire et d'arithmétique. Les ruines de Rome fournissent tout à l'Occident, qui n'est pas encore formé. Alcuin, cet Anglais alors fameux, et Pierre de Pise, qui enseigna un peu de grammaire à Charlemagne, avaient tous deux étudié à Rome.

Il y avait des chantres dans les églises de France; et ce qui est à remarquer, c'est qu'ils s'appelaient *chantres gaulois*. La race des conquérants francs n'avait cultivé aucun art. Ces Gaulois prétendaient, comme aujourd'hui, disputer du chant avec les Romains. La musique grégorienne, qu'on attribue à saint Grégoire, surnommé *le Grand*, n'était pas sans mérite, et avait quelque dignité dans sa simplicité. Les chantres gaulois, qui n'avaient point l'usage des anciennes notes alphabétiques, avaient corrompu ce chant, et prétendaient l'avoir embelli. Charlemagne, dans un de ses voyages en Italie, les obligea de se conformer à la musique de leurs maîtres. Le pape Adrien leur donna des livres de chant notés; et deux musiciens italiens furent établis pour enseigner la note alphabétique, l'un dans Metz, l'autre dans Soissons. Il fallut encore envoyer des orgues de Rome.

Il n'y avait point d'horloge sonnante dans les villes de son empire, et il n'y en eut que vers le XIIIe siècle. De là vient l'ancienne coutume qui se conserve encore en Allemagne, en Flandre, en Angleterre, d'entretenir des hommes qui avertissent de l'heure pendant la nuit. Le présent que le calife Aaron-al-Raschild fit à Charlemagne d'une horloge sonnante, fut regardé comme une merveille. A l'égard des sciences de l'esprit, de la saine philosophie, de la physique, de l'astronomie, des principes de la médecine, comment auraient-elles pu être connues? elles ne viennent que de naître parmi nous.

On comptait encore par nuits, et de là vient qu'en Angleterre on dit encore *sept nuits*, pour signifier une semaine, et *quatorze nuits* pour deux semaines. La langue romance commençait à se former du mélange du latin avec le tudesque. Ce langage est l'origine du français, de l'espagnol, et de l'italien. Il dura jusqu'au temps de Frédéric II, et on le parle encore dans quelques villages des Grisons, et vers la Suisse.

Les vêtements, qui ont toujours changé en Occident depuis la ruine de l'empire romain, étaient courts, excepté aux jours de cérémonie, où la saie était couverte d'un manteau souvent doublé de pelleterie. On tirait, comme aujourd'hui, ces fourrures du Nord, et surtout de la Russie. La chaussure des Romains s'était conservée. On remarque que Charlemagne se couvrait les jambes de bandes entrelacées en forme de brodequins, comme en usent encore les montagnards d'Écosse, seul peuple chez qui l'habillement guerrier des Romains s'est conservé jusqu'à nos jours.

CHAP. XX. — *De la religion du temps de Charlemagne.*

Si nous tournons à présent les yeux sur les maux que les hommes s'attirèrent quand ils firent de la religion un instrument de leurs passions, sur les usages consacrés, sur les abus de ces usages, la querelle des *iconoclastes* et des *iconolâtres* est d'abord ce qui présente le plus grand objet.

L'impératrice Irène, tutrice de son malheureux fils Constantin Porphyrogénète, pour se frayer le chemin à l'empire, flatte le peuple et les moines, à qui le culte des images, proscrit par tant d'empereurs depuis Léon l'Isaurien, plaisait encore. Elle y était elle-même attachée, parce que son mari les avait eues en horreur. On avait persuadé à Irène que, pour gouverner son époux, il fallait mettre sous le chevet de son lit les images de certaines saintes. La crédulité entre même dans les esprits politiques. L'empereur son mari avait puni les auteurs de cette superstition. Irène, après la mort de son mari, donne un libre cours à son goût et à son ambition. Voilà ce qui assemble, en 786, le second concile de Nicée, septième concile œcuménique, commencé d'abord à Constantinople. Elle fait élire pour patriarche un laïque, secrétaire d'État, nommé Taraise. Il y avait eu autrefois quelques exemples de séculiers élevés ainsi à l'évêché sans passer par les autres grades; mais alors cette coutume ne subsistait plus.

Ce patriarche ouvrit le concile. La conduite du pape Adrien est très-remarquable : il n'anathématise pas ce secrétaire d'État qui se fait patriarche; il proteste seulement avec modestie, dans ses lettres à Irène, contre le titre de patriarche universel; mais il insiste pour qu'on lui rende les patrimoines de la Sicile [1]. Il redemande hautement ce peu de bien, tandis qu'il arrachait, ainsi que ses prédécesseurs, le domaine utile de tant de belles terres qu'il assure avoir été données par Pepin et par Charlemagne. Cependant le concile œcuménique de Nicée, auquel président les légats du pape et ce ministre patriarche, rétablit le culte des images.

C'est une chose avouée de tous les sages critiques, que les Pères de

1. Toute cette partie des lettres du pape ne fut pas même lue dans le concile, par ménagement pour Irène et pour Taraise. M. de Voltaire a fort adouci le scandale de la conduite plus politique que religieuse d'Adrien. *Voyez* Fleury, et les pièces originales de ces temps barbares qui ont été recueillies par les érudits des derniers siècles. (*Éd. de Kehl.*)

ce concile, qui étaient au nombre de trois cent cinquante, y rapportèrent beaucoup de pièces évidemment fausses, beaucoup de miracles dont le récit scandaliserait dans nos jours, beaucoup de livres apocryphes. Ces pièces fausses ne firent point de tort aux vraies, sur lesquelles on décida.

Mais quand il fallut faire recevoir ce concile par Charlemagne, et par les églises de France, quel fut l'embarras du pape ! Charles s'était déclaré hautement contre les images. Il venait de faire écrire les livres qu'on nomme *Carolins*, dans lesquels ce culte est anathématisé. Ces livres sont écrits dans un latin assez pur : ils font voir que Charlemagne avait réussi à faire revivre les lettres; mais ils font voir aussi qu'il n'y a jamais eu de dispute théologique sans invectives. Le titre même est une injure. « Au nom de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, commence le livre de l'illustrissime et excellentissime Charles, etc., contre le synode impertinent et arrogant tenu en Grèce pour adorer des images. » Le livre était attribué par le titre au roi Charles, comme on met sous le nom des rois les édits qu'ils n'ont point rédigés : il est certain que tous les peuples des royaumes de Charlemagne regardaient les Grecs comme des idolâtres.

Ce prince, en 794, assembla un concile à Francfort, auquel il présida selon l'usage des empereurs et des rois : concile composé de trois cents évêques ou abbés, tant d'Italie que de France, qui rejetèrent d'un consentement unanime le service (*servitium*) et l'adoration des images. Ce mot équivoque d'adoration était la source de tous ces différends; car si les hommes définissaient les mots dont ils se servent, il y aurait moins de disputes : et plus d'un royaume a été bouleversé pour un malentendu.

Tandis que le pape Adrien envoyait en France les actes du second concile de Nicée, il reçoit les livres Carolins opposés à ce concile; et on le presse au nom de Charles de déclarer hérétiques l'empereur de Constantinople et sa mère. On voit assez par cette conduite de Charles qu'il voulait se faire un nouveau droit de l'hérésie prétendue de l'empereur, pour lui enlever Rome sous couleur de justice.

Le pape, partagé entre le concile de Nicée qu'il adoptait, et Charlemagne qu'il ménageait, prit un tempérament politique, qui devrait servir d'exemple dans toutes ces malheureuses disputes qui ont toujours divisé les chrétiens. Il explique les livres Carolins d'une manière favorable au concile de Nicée, et par là réfute le roi sans lui déplaire; il permet qu'on ne rende point de culte aux images, ce qui était très-raisonnable chez les Germains à peine sortis de l'idolâtrie, et chez les Francs encore grossiers, qui n'avaient ni sculpteurs ni peintres. Il exhorte en même temps à ne point briser ces mêmes images. Ainsi il satisfait tout le monde, et laisse au temps à confirmer ou à abolir un culte encore douteux. Attentif à ménager les hommes et à faire servir la religion à ses intérêts, il écrit à Charlemagne : « Je ne puis déclarer Irène et son fils hérétiques après le concile de Nicée; mais je les déclarerai tels, s'ils ne me rendent les biens de Sicile. »

On voit la même politique intéressée de ce pape dans une dispute

encore plus délicate, et qui seule eût suffi en d'autres temps pour allumer des guerres civiles. On avait voulu savoir si le *Saint-Esprit* procède du *Père* et du *Fils*, ou du *Père* seulement.

On avait d'abord dans l'Orient ajouté au premier concile de Nicée qu'il procédait du *Père*. Ensuite en Espagne, et puis en France et en Allemagne, on ajouta qu'il procédait du *Père* et du *Fils* : c'était la croyance de presque tout l'empire de Charles. Ces mots du Symbole attribué aux apôtres, *qui ex Patre Filioque procedit*, étaient sacrés pour les Français; mais ces mêmes mots n'avaient jamais été adoptés à Rome. On presse, de la part de Charlemagne, le pape de se déclarer. Cette question, décidée avec le temps par les lumières de l'Église romaine infaillible, semblait alors très-obscure. On citait des passages des Pères, et surtout celui de saint Grégoire de Nice, où il est dit, « qu'une personne est cause, et l'autre vient de cause : l'une sort immédiatement de la première, l'autre en sort par le moyen du Fils, par lequel moyen le Fils se réserve la propriété d'unique, sans exclure l'Esprit saint de la relation du Père. »

Ces autorités ne parurent pas alors assez claires. Adrien Ier ne décida rien : il savait qu'on pouvait être chrétien sans pénétrer dans la profondeur de tous les mystères. Il répond qu'il ne condamne point le sentiment du roi, mais ne change rien au Symbole de Rome. Il apaise la dispute en ne la jugeant pas, et en laissant à chacun ses usages. Il traite, en un mot, les affaires spirituelles en prince; et trop de princes les ont traitées en évêques.

Dès lors la politique profonde des papes établissait peu à peu leur puissance. On fait bientôt après un recueil de faux actes connus aujourd'hui sous le nom de *fausses décrétales*. C'est, dit-on, un Espagnol nommé Isidore Mercator, ou Piscator, ou Peccator, qui les digère. Ce sont les évêques allemands, dont la bonne foi fut trompée, qui les répandent et les font valoir. On prétend avoir aujourd'hui des preuves incontestables qu'elles furent composées par un Algeram, abbé de Senones, évêque de Metz : elles sont en manuscrit dans la bibliothèque du Vatican. Mais qu'importe leur auteur? Dans ces fausses décrétales, on suppose d'anciens canons qui ordonnent qu'on ne tiendra jamais un seul concile provincial sans la permission du pape, et que toutes les causes ecclésiastiques ressortiront à lui. On y fait parler les successeurs immédiats des apôtres, on leur suppose des écrits. Il est vrai que tout étant de ce mauvais style du VIIIe siècle, tout étant plein de fautes contre l'histoire et la géographie, l'artifice était grossier; mais c'étaient des hommes grossiers qu'on trompait. On avait forgé dès la naissance du christianisme, comme on l'a déjà dit[1], de faux évangiles, les *vers sibyllins*, les livres d'*Hermas*, les *Constitutions apostoliques*, et mille autres écrits que la saine critique a réprouvés. Il est triste que pour enseigner la vérité on ait si souvent employé des actes de faussaire.

Ces fausses décrétales ont abusé les hommes pendant huit siècles;

1. Chap. IX. (ÉD.)

et enfin, quand l'erreur a été reconnue, les usages établis par elles ont subsisté dans une partie de l'Église : l'antiquité leur a tenu lieu d'authenticité.

Dès ce temps, les évêques d'Occident étaient des seigneurs temporels, et possédaient plusieurs terres en fief; mais aucun n'était souverain indépendant. Les rois de France nommaient souvent aux évêchés; plus hardis en cela et plus politiques que les empereurs des Grecs et que les rois de Lombardie, qui se contentaient d'interposer leur autorité dans les élections.

Les premières églises chrétiennes s'étaient gouvernées en républiques sur le modèle des synagogues. Ceux qui présidaient à ces assemblées avaient pris insensiblement le titre d'évêque, d'un mot grec dont les Grecs appelaient les gouverneurs de leurs colonies, et qui signifie *inspecteur*. Les anciens de ces assemblées se nommaient prêtres, d'un autre mot grec qui signifie *vieillard*.

Charlemagne, dans sa vieillesse, accorda aux évêques un droit dont son propre fils devint la victime. Ils firent accroire à ce prince que dans le code rédigé sous Théodose, une loi portait que si de deux séculiers en procès l'un prenait un évêque pour juge, l'autre était obligé de se soumettre à ce jugement sans en pouvoir appeler. Cette loi, qui jamais n'avait été exécutée, passe chez tous les critiques pour supposée. C'est la dernière du Code Théodosien; elle est sans date, sans nom de consuls. Elle a excité une guerre civile sourde entre les tribunaux de la justice et les ministres du sanctuaire; mais comme en ce temps-là tout ce qui n'était pas clergé était en Occident d'une ignorance profonde, il faut s'étonner qu'on n'ait pas donné encore plus d'empire à ceux qui, seuls étant un peu instruits, semblaient seuls mériter de juger les hommes.

Ainsi que les évêques disputaient l'autorité aux séculiers, les moines commençaient à la disputer aux évêques, qui pourtant étaient leurs maîtres par les canons. Ces moines étaient déjà trop riches pour obéir. Cette célèbre formule de Marculfe était bien souvent mise en usage : « Moi, pour le repos de mon âme, et pour n'être pas placé après ma mort parmi les boucs, je donne à tel monastère, etc. » On crut, dès le Ier siècle de l'Église, que le monde allait finir; on se fondait sur un passage de saint Luc, qui met ces paroles dans la bouche de Jésus-Christ : « Il y aura des signes dans le soleil, dans la lune, et dans les étoiles; les nations seront consternées; la mer et les fleuves feront un grand bruit; les hommes sécheront de frayeur dans l'attente de la révolution de l'univers; les puissances des cieux seront ébranlées, et alors ils verront le Fils de l'homme venant dans une nuée avec une grande puissance et une grande majesté. Lorsque vous verrez arriver ces choses, sachez que le royaume de Dieu est proche. Je vous dis en vérité, en vérité, que cette génération ne finira point sans que ces choses soient accomplies. »

Plusieurs personnages pieux, ayant toujours pris à la lettre cette prédiction non accomplie, en attendaient l'accomplissement : ils pensaient que l'univers allait être détruit, et voyaient clairement le

jugement dernier, où Jésus-Christ devait venir dans les nuées. On se fondait aussi sur l'épître de saint Paul à ceux de Thessalonique, qui dit : « Nous qui sommes vivants, nous serons emportés dans l'air au-devant de Jésus. » De là toutes ces suppositions de tant de prodiges aperçus dans les airs. Chaque génération croyait être celle qui devait voir la fin du monde, et cette opinion se fortifiant dans les siècles suivants, on donnait ses terres aux moines, comme si elles eussent dû être préservées dans la conflagration générale. Beaucoup de chartes de donation commencent par ces mots : *Adventante mundi vespero.*

Des abbés bénédictins, longtemps avant Charlemagne, étaient assez puissants pour se révolter. Un abbé de Fontenelle avait osé se mettre à la tête d'un parti contre Charles Martel, et assembler des troupes. Le héros fit trancher la tête au religieux : exécution qui ne contribua pas peu à toutes ces révélations que tant de moines eurent depuis de la damnation de Charles Martel.

Avant ce temps on voit un abbé de Saint-Remi de Reims, et l'évêque de cette ville, susciter une guerre civile contre Childebert, au VIe siècle : crime qui n'appartient qu'aux hommes puissants.

Les évêques et les abbés avaient beaucoup d'esclaves. On reproche à l'abbé Alcuin d'en avoir eu jusqu'à vingt mille. Ce nombre n'est pas incroyable; Alcuin possédait plusieurs abbayes, dont les terres pouvaient être habitées par vingt mille hommes. Ces esclaves, connus sous le nom de *serfs*, ne pouvaient se marier ni changer de demeure sans la permission de l'abbé. Ils étaient obligés de marcher cinquante lieues avec leurs charrettes quand il l'ordonnait; ils travaillaient pour lui trois jours de la semaine, et il partageait tous les fruits de la terre.

On ne pouvait, à la vérité, reprocher à ces bénédictins de violer, par leurs richesses, leur vœu de pauvreté; car ils ne font point expressément ce vœu : ils ne s'engagent, quand ils sont reçus dans l'ordre, qu'à obéir à leur *abbé*. On leur donna même souvent des terres incultes qu'ils défrichèrent de leurs mains, et qu'ils firent ensuite cultiver par des serfs. Ils formèrent des bourgades, des petites villes même autour de leurs monastères. Ils étudièrent; ils furent les seuls qui conservèrent les livres en les copiant; et enfin, dans ces temps barbares où les peuples étaient si misérables, c'était une grande consolation de trouver dans les cloîtres une retraite assurée contre la tyrannie.

En France et en Allemagne, plus d'un évêque allait au combat avec ses serfs. Charlemagne, dans une lettre à Frastade, une de ses femmes, lui parle d'un évêque qui a vaillamment combattu auprès de lui dans une bataille contre les Avares, peuples descendus des Scythes, qui habitaient vers le pays qu'on nomme à présent l'Autriche. Je vois de son temps quatorze monastères qui doivent fournir des soldats. Pour peu qu'un abbé fût guerrier, rien ne l'empêchait de les conduire lui-même. Il est vrai qu'en 803 un parlement se plaignit à Charlemagne du trop grand nombre de prêtres qu'on avait tués à la guerre. Il fut défendu alors, mais inutilement, aux ministres de l'autel d'aller aux combats.

Il n'était pas permis de se dire clerc sans l'être, de porter la tonsure sans appartenir à un évêque : de tels clercs s'appelaient *acéphales*. On les punissait comme vagabonds. On ignorait cet état, aujourd'hui si commun, qui n'est ni séculier, ni ecclésiastique. Le titre d'abbé, qui signifie père, n'appartenait qu'aux chefs des monastères.

Les abbés avaient dès lors le bâton pastoral que portaient les évêques, et qui avait été autrefois la marque de la dignité pontificale dans Rome païenne. Telle était la puissance de ces abbés sur les moines, qu'ils les condamnaient quelquefois aux peines afflictives les plus cruelles. Ils prirent le barbare usage des empereurs grecs de faire brûler les yeux; et il fallut qu'un concile leur défendît cet attentat, qu'ils commençaient à regarder comme un droit.

CHAP. XXI. — *Suite des rites religieux du temps de Charlemagne.*

La messe était différente de ce qu'elle est aujourd'hui, et plus encore de ce qu'elle était dans les premiers temps. Elle fut d'abord une cène, un festin nocturne; ensuite, la majesté du culte augmentant avec le nombre des fidèles, cette assemblée de nuit se changea en une assemblée du matin : la messe devint à peu près ce qu'est la grand'messe aujourd'hui. Il n'y eut, jusqu'au XVIe siècle, qu'une messe commune dans chaque église. Le nom de *synaxe* qu'elle a chez les Grecs, et qui signifie *assemblée*, les formules qui subsistent et qui s'adressent à cette assemblée, tout fait voir que les messes privées durent être longtemps inconnues. Ce sacrifice, cette assemblée, cette commune prière, avait le nom de *missa* chez les Latins, parce que, selon quelques-uns, on renvoyait, *mittebantur*, les pénitents qui ne communiaient pas; et, selon d'autres, parce que la communion était envoyée, *missa erat*, à ceux qui ne pouvaient venir à l'église.

Il semble qu'on devrait savoir la date précise des établissements de nos rites; mais aucune n'est connue. On ne sait en quel temps commença la messe telle qu'on la dit aujourd'hui; on ignore l'origine précise du baptême par aspersion, de la confession auriculaire, de la communion avec du pain azymé, et sans vin; on ne sait qui donna le premier le nom de sacrement au mariage, à la confirmation, à l'onction qu'on administre aux malades.

Quand le nombre des prêtres fut augmenté, on fut obligé de dire des messes particulières. Les hommes puissants eurent des aumôniers; Agobard, évêque de Lyon, s'en plaint au IXe siècle. Denys le Petit, dans son *Recueil des canons*, et beaucoup d'autres, confirment que tous les fidèles communiaient à la messe publique. Ils apportaient, de son temps, le pain et le vin que le prêtre consacrait; chacun recevait le pain dans ses mains. Ce pain était fermenté comme le pain ordinaire; il y avait très-peu d'églises où le pain sans levain fût en usage : on donnait ce pain aux enfants comme aux adultes. La communion sous les deux espèces était un usage universel sous Charlemagne; il se conserva toujours chez les Grecs, et dura chez les Latins jusqu'au XIIe siècle : on voit même que dans le XIIIe il était encore pratiqué

quelquefois. L'auteur de la relation de la victoire que remporta Charles d'Anjou sur Mainfroi, en 1264, rapporte que ses chevaliers communièrent avec le pain et le vin avant la bataille. L'usage de tremper le pain dans le vin s'était établi avant Charlemagne; celui de sucer le vin avec un chalumeau, ou un siphon de métal, ne s'introduisit qu'environ deux cents ans après, et fut bientôt aboli. Tous ces rites, toutes ces pratiques changèrent selon la conjoncture des temps, et selon la prudence des pasteurs, ou selon le caprice, comme tout change.

L'Église latine était la seule qui priât dans une langue étrangère, inconnue au peuple. Les inondations des barbares qui avaient introduit dans l'Europe leurs idiomes en étaient cause. Les Latins étaient encore les seuls qui conférassent le baptême par la seule aspersion : indulgence très-naturelle pour des enfants nés dans les climats rigoureux du septentrion, et convenance décente dans le climat chaud d'Italie. Les cérémonies du baptême des adultes, et de celui qu'on donnait aux enfants, n'étaient pas les mêmes : cette différence était indiquée par la nature.

La confession auriculaire s'était introduite, dit-on, dès le VIe siècle. Les évêques exigèrent d'abord que les clercs se confessassent à eux deux fois l'année, par les canons du concile d'Attigny, en 363; et c'est la première fois qu'elle fut commandée expressément. Les abbés soumirent leurs moines à ce joug, et les séculiers peu à peu le portèrent. La confession publique ne fut jamais en usage dans l'Occident; car, lorsque les barbares embrassèrent le christianisme, les abus et les scandales qu'elle entraînait après elle l'avaient abolie en Orient, sous le patriarche Nectaire, à la fin du IVe siècle; mais souvent les pécheurs publics faisaient des pénitences publiques dans les églises d'Occident, surtout en Espagne, où l'invasion des Sarrasins redoublait la ferveur des chrétiens humiliés. Je ne vois aucune trace, jusqu'au XIIe siècle, de la formule de la confession, ni des confessionnaux établis dans les églises, ni de la nécessité préalable de se confesser immédiatement avant la communion.

Vous observerez que la confession auriculaire n'était point reçue aux VIIIe et IXe siècles dans les pays au delà de la Loire, dans le Languedoc, dans les Alpes. Alcuin s'en plaint dans ses lettres. Les peuples de ces contrées semblent avoir eu toujours quelques dispositions à s'en tenir aux usages de la primitive Église, et à rejeter les dogmes et les coutumes que l'Église plus étendue jugea convenable d'adopter.

Aux VIIIe et IXe siècles il y avait trois carêmes, et quelquefois quatre, comme dans l'Église grecque; et on se confessait d'ordinaire à ces quatre temps de l'année. Les commandements de l'Église, qui ne sont bien connus qu'après le troisième[1] concile de Latran, en 1215, imposèrent la nécessité de faire une fois l'année ce qui semblait auparavant plus arbitraire.

Au temps de Charlemagne il y avait des confesseurs dans les armées

1. Que d'autres nomment le quatrième.

Charles en avait un pour lui en titre d'office; il s'appelait Valdon, et était abbé d'Augie près de Constance.

Il était permis de se confesser à un laïque, et même à une femme, en cas de nécessité[1]. Cette permission dura très-longtemps; c'est pourquoi Joinville dit qu'il confessa en Afrique un chevalier, et qu'il lui donna l'absolution, selon le pouvoir qu'il en avait. « Ce n'est pas tout à fait un sacrement, dit saint Thomas, mais c'est comme sacrement. »

On peut regarder la confession comme le plus grand frein des crimes secrets. Les sages de l'antiquité avaient embrassé l'ombre de cette pratique salutaire. On s'était confessé dans les expiations chez les Égyptiens et chez les Grecs, et dans presque toutes les célébrations de leurs mystères. Marc Aurèle, en s'associant aux mystères de Cérès-Éleusine, se confessa à l'hiérophante.

Cet usage, si saintement établi chez les chrétiens, fut malheureusement depuis l'occasion des plus funestes abus. La faiblesse du sexe rendit quelquefois les femmes plus dépendantes de leurs confesseurs que de leurs époux. Presque tous ceux qui confessèrent les reines se servirent de cet empire secret et sacré pour entrer dans les affaires d'État. Lorsqu'un religieux domina sur la conscience d'un souverain, tous ses confrères s'en prévalurent; et plusieurs employèrent le crédit du confesseur pour se venger de leurs ennemis. Enfin, il arriva que, dans les divisions entre les empereurs et les papes, dans les factions des villes, les prêtres ne donnaient pas l'absolution à ceux qui n'étaient pas de leur parti. C'est ce qu'on a vu en France du temps du roi Henri IV; presque tous les confesseurs refusaient d'absoudre les sujets qui reconnaissaient leur roi. La facilité de séduire les jeunes personnes et de les porter au crime dans le tribunal même de la pénitence, fut encore un écueil très-dangereux. Telle est la déplorable condition des hommes, que les remèdes les plus divins ont été tournés en poisons.

La religion chrétienne ne s'était point encore étendue au nord plus loin que les conquêtes de Charlemagne. La Scandinavie, le Danemark, qu'on appelait le *pays des Normands*, avaient un culte que nous appelons ridiculement *idolâtrie*. La religion des idolâtres serait celle qui attribuerait la puissance divine à des figures, à des images; ce n'était pas celle des Scandinaves : ils n'avaient ni peintre ni sculpteur. Ils adoraient Odin; et ils se figuraient qu'après la mort le bonheur de l'homme consistait à boire, dans la salle d'Odin, de la bière dans le crâne de ses ennemis. On a encore de leurs anciennes chansons traduites, qui expriment cette idée. Il y avait longtemps que les peuples du Nord croyaient une autre vie. Les druides avaient enseigné aux Celtes qu'ils renaîtraient pour combattre, et les prêtres de la Scandinavie persuadaient aux hommes qu'ils boiraient de la bière après leur mort.

La Pologne n'était ni moins barbare ni moins grossière. Les Moscovites, aussi sauvages que le reste de la Grande-Tartarie, en savaient à peine assez pour être païens; mais tous ces peuples vivaient en paix

1. Voyez *les Éclaircissements* (*Mélanges*, année 1763).

dans leur ignorance, heureux d'être inconnus à Charlemagne, qui vendait si cher la connaissance du christianisme.

Les Anglais commençaient à recevoir la religion chrétienne. Elle leur avait été apportée par Constance Chlore, protecteur secret de cette religion, alors opprimée. Elle n'y domina point; l'ancien culte du pays eut le dessus encore longtemps. Quelques missionnaires des Gaules cultivèrent grossièrement un petit nombre de ces insulaires. Le fameux Pélage, trop zélé défenseur de la nature humaine, était né en Angleterre; mais il n'y fut point élevé, et il faut le compter parmi les Romains.

L'Irlande, qu'on appelait Écosse, et l'Écosse connue alors sous le nom d'Albanie, ou du pays des Pictes, avaient reçu aussi quelques semences du christianisme, étouffées toujours par l'ancien culte qui dominait. Le moine Colomban, né en Irlande, était du VIe siècle; mais il paraît, par sa retraite en France, et par les monastères qu'il fonda en Bourgogne, qu'il y avait peu à faire, et beaucoup à craindre pour ceux qui cherchaient en Irlande et en Angleterre de ces établissements riches et tranquilles qu'on trouvait ailleurs à l'abri de la religion.

Après une extinction presque totale du christianisme dans l'Angleterre, l'Écosse et l'Irlande, la tendresse conjugale l'y fit renaître. Ethelbert, un des rois barbares anglo-saxons de l'heptarchie d'Angleterre, qui avait son petit royaume dans la province de Kent, où est Cantorbéry, voulut s'allier avec un roi de France. Il épousa la fille de Childebert, roi de Paris. Cette princesse chrétienne, qui passa la mer avec un évêque de Soissons, disposa son mari à recevoir le baptême, comme Clotilde avait soumis Clovis. Le pape Grégoire le Grand envoya Augustin, que les Anglais nomment Austin, avec d'autres moines romains, en 598. Ils firent peu de conversions : car il faut au moins entendre la langue du pays pour en changer la religion; mais, favorisés par la reine, ils bâtirent un monastère.

Ce fut proprement la reine qui convertit le petit royaume de Cantorbéry. Ses sujets barbares, qui n'avaient point d'opinions, suivirent aisément l'exemple de leurs souverains. Cet Augustin n'eut pas de peine à se faire déclarer primat par Grégoire le Grand : il eût voulu même l'être des Gaules; mais Grégoire lui écrivit qu'il ne pouvait lui donner de juridiction que sur l'Angleterre. Il fut donc premier archevêque de Cantorbéry, premier primat de l'Angleterre. Il donna à l'un de ses moines le titre d'évêque de Londres, à l'autre celui de Rochester. On ne peut mieux comparer ces évêques qu'à ceux d'Antioche et de Babylone, qu'on appelle évêques *in partibus infidelium*. Mais avec le temps, la hiérarchie d'Angleterre se forma. Les monastères surtout étaient très-riches au VIIIe et au IXe siècles. Ils mettaient au catalogue des saints tous les grands seigneurs qui leur avaient donné des terres; d'où vient que l'on trouve parmi leurs saints de ce temps-là sept rois, sept reines, huit princes, seize princesses. Leurs chroniques disent que dix rois et onze reines finirent leurs jours dans des cloîtres. Il est croyable que ces dix rois et ces onze reines se firent seulement revêtir

à leur mort d'habits religieux, et peut-être porter, à leurs dernières maladies, dans des couvents, comme on en a usé en Espagne; mais non pas qu'en effet ils aient, en santé, renoncé aux affaires publiques, pour vivre en cénobites.

Chap. XXII. — *Sur des usages du temps de Charlemagne. De la justice, des lois. Coutumes singulières. Épreuves.*

Des comtes nommés par le roi rendaient sommairement la justice. Ils avaient leurs districts assignés. Ils devaient être instruits des lois, qui n'étaient ni si difficiles ni si nombreuses que les nôtres. La procédure était simple, chacun plaidait sa cause en France et en Allemagne. Rome seule, et ce qui en dépendait, avait encore retenu beaucoup de lois et de formalités de l'empire romain. Les lois lombardes avaient lieu dans le reste de l'Italie citérieure.

Chaque comte avait sous lui un lieutenant, nommé *viguier*; sept assesseurs, *scabini*; et un greffier, *notarius*. Les comtes publiaient dans leur juridiction l'ordre des marches pour la guerre, enrôlaient les soldats sous des centeniers, les menaient aux rendez-vous, et laissaient alors leurs lieutenants faire les fonctions de juges

Les rois envoyaient des commissaires avec lettres expresses, *missi dominici*, qui examinaient la conduite de ces comtes. Ni ces commissaires ni ces comtes ne condamnaient presque jamais à la mort ni à aucun supplice; car, si on en excepte la Saxe, où Charlemagne fit des lois de sang, presque tous les délits se rachetaient dans le reste de son empire. Le seul crime de rébellion était puni de mort, et les rois s'en réservaient le jugement. La loi salique, celle des Lombards, celle des Ripuaires, avaient évalué à prix d'argent la plupart des autres attentats, ainsi que nous l'avons vu [1].

Leur jurisprudence, qui paraît humaine, était peut-être en effet plus cruelle que la nôtre : elle laissait la liberté de malfaire à quiconque pouvait la payer. La plus douce loi est celle qui, mettant le frein le plus terrible à l'iniquité, prévient ainsi le plus de crimes; mais on ne connaissait pas encore la question, la torture, usage dangereux, qui, comme on sait, ne sert que trop souvent à perdre l'innocent et à sauver le coupable.

Les lois saliques furent remises en vigueur par Charlemagne. Parmi ces lois saliques, il s'en trouve une qui marque bien expressément dans quel mépris étaient tombés les Romains chez les peuples barbares. Le Franc qui avait tué un citoyen romain ne payait que mille cinquante deniers; et le Romain payait pour le sang d'un Franc deux mille cinq cents deniers.

Dans les causes criminelles indécises, on se purgeait par serment. Il fallait non-seulement que la partie accusée jurât, mais elle était obligée de produire un certain nombre de témoins qui juraient avec

1. Chap. XVII. B. (Éd.)

elle. Quand les deux parties opposaient serment à serment, on permettait le combat, tantôt à fer émoulu, tantôt à outrance.

Ces combats[1] étaient appelés *le jugement de Dieu*; c'est aussi le nom qu'on donnait à une des plus déplorables folies de ce gouvernement barbare. Les accusés étaient soumis à l'épreuve de l'eau froide, de l'eau bouillante, ou du fer ardent. Le célèbre Étienne Baluze a rassemblé toutes les anciennes cérémonies de ces épreuves. Elles commençaient par la messe; on y communiait l'accusé. On bénissait l'eau froide, on l'exorcisait; ensuite l'accusé était jeté garrotté dans l'eau. S'il tombait au fond, il était réputé innocent; s'il surnageait, il était jugé coupable. M. de Fleury, dans son *Histoire ecclésiastique*, dit que c'était une manière sûre de ne trouver personne criminel. J'ose croire que c'était une manière de faire périr beaucoup d'innocents. Il y a bien des gens qui ont la poitrine assez large et les poumons assez légers pour ne point enfoncer, lorsqu'une grosse corde qui les lie par plusieurs tours fait avec leur corps un volume moins pesant qu'une pareille quantité d'eau. Cette malheureuse coutume, proscrite depuis dans les grandes villes, s'est conservée jusqu'à nos jours dans beaucoup de provinces. On y a très-souvent assujetti, même par sentence de juge, ceux qu'on faisait passer pour sorciers: car rien ne dure si longtemps que la superstition; et il en a coûté la vie à plus d'un malheureux.

Le jugement de Dieu par l'eau chaude s'exécutait en faisant plonger le bras nu de l'accusé dans une cuve d'eau bouillante; il fallait prendre au fond de la cuve un anneau bénit. Le juge, en présence des prêtres et du peuple, enfermait dans un sac le bras du patient, scellait le sac de son cachet; et si, trois jours après, il ne paraissait sur le bras aucune marque de brûlure, l'innocence était reconnue.

Tous les historiens rapportent l'exemple de la reine Teutberge, bru de l'empereur Lothaire, petit-fils de Charlemagne, accusée d'avoir commis un inceste avec son frère, moine et sous-diacre. Elle nomma un champion qui se soumit pour elle à l'épreuve de l'eau bouillante, en présence d'une cour nombreuse. Il prit l'anneau bénit sans se brûler. Il est certain qu'on a des secrets pour soutenir l'action d'un petit feu sans péril pendant quelques secondes: j'en ai vu des exemples. Ces secrets étaient alors d'autant plus communs qu'ils étaient plus nécessaires. Mais il n'en est point pour nous rendre absolument impassibles. Il y a grande apparence que, dans ces étranges jugements, on faisait subir l'épreuve d'une manière plus ou moins rigoureuse, selon qu'on voulait condamner ou absoudre.

Cette épreuve de l'eau bouillante était destinée particulièrement à la conviction de l'adultère. Ces coutumes sont plus anciennes, et se sont étendues plus loin qu'on ne pense.

Les savants n'ignorent pas qu'en Sicile, dans le temple des dieux Paliques, on écrivait son serment qu'on jetait dans un bassin d'eau,

1. Voyez le chapitre des Duels, ci-après, chap. 6.

et que si le serment surnageait, l'accusé était absous. Le temple de Trézène était fameux par de pareilles épreuves. On trouve encore au bout de l'Orient, dans le Malabar et dans le Japon, des usages semblables, fondés sur la simplicité des premiers temps, et sur la superstition commune à toutes les nations. Ces épreuves étaient autrefois si autorisées en Phénicie, qu'on voit dans le *Pentateuque* que, lorsque les Juifs errèrent dans le désert, ils faisaient boire d'une eau mêlée avec de la cendre à leurs femmes soupçonnées d'adultère. Les coupables ne manquaient pas sans doute d'en crever, mais les femmes fidèles à leurs maris buvaient impunément. Il est dit, dans l'Évangile de saint Jacques, que le grand prêtre ayant fait boire de cette eau à Marie et à Joseph, les deux époux se réconcilièrent.

La troisième épreuve était celle d'une barre de fer ardent, qu'il fallait porter dans la main l'espace de neuf pas. Il était plus difficile de tromper dans cette épreuve que dans les autres; aussi je ne vois personne qui s'y soit soumis dans ces siècles grossiers. On veut savoir qui de l'Église grecque ou de la latine établit ces usages la première. On voit des exemples de ces épreuves à Constantinople jusqu'au XIIIe siècle, et Pachimère dit qu'il en a été témoin. Il est vraisemblable que les Grecs communiquèrent aux Latins ces superstitions orientales.

A l'égard des lois civiles, voici ce qui me paraît de plus remarquable. Un homme qui n'avait point d'enfants pouvait en adopter. Les époux pouvaient se répudier en justice; et, après le divorce, il leur était permis de passer à d'autres noces. Nous avons dans Marculfe le détail de ces lois.

Mais ce qui paraîtra peut-être plus étonnant, et ce qui n'en est pas moins vrai, c'est qu'au livre deuxième de ces formules de Marculfe, on trouve que rien n'était plus permis ni plus commun que de déroger à cette fameuse loi salique, par laquelle les filles n'héritaient pas. On amenait sa fille devant le comte ou le commissaire, et on disait : « Ma chère fille, un usage ancien et impie ôte parmi nous toute portion paternelle aux filles; mais ayant considéré cette impiété, j'ai vu que, comme vous m'avez été donnés tous de Dieu également, je dois vous aimer de même : ainsi, ma chère fille, je veux que vous héritiez par portion égale avec vos frères dans toutes mes terres, etc. »

On ne connaissait point chez les Francs, qui vivaient suivant la loi salique et ripuaire, cette distinction de nobles et de roturiers, de nobles de nom et d'armes, et de nobles *ab avo*, ou gens vivant noblement. Il n'y avait que deux ordres de citoyens, les libres et les serfs, à peu près comme aujourd'hui dans les empires mahométans, et à la Chine. Le terme *nobilis* n'est employé qu'une seule fois dans les Capitulaires, au livre cinquième, pour signifier les officiers, les comtes, les centeniers.

Toutes les villes de l'Italie et de la France étaient gouvernées selon leur droit municipal. Les tributs qu'elles payaient au souverain consistaient en *foderum*, *paratum*, *mansionaticum*, fourrages, vivres, meubles de séjour. Les empereurs et les rois entretinrent longtemps leurs cours avec leurs domaines, et ces droits étaient payés en nature

quand ils voyageaient. Il nous reste un capitulaire de Charlemagne concernant ses métairies. Il entre dans le plus grand détail. Il ordonne qu'on lui rende un compte exact de ses troupeaux. Un des grands biens de la campagne consistait en abeilles, ce qui prouve que beaucoup de terres restaient en friche. Enfin les plus grandes choses et les plus petites de ce temps-là nous font voir des lois, des mœurs, et des usages, dont à peine il reste des traces.

CHAP. XXIII. — *Louis le Faible, ou le Débonnaire, déposé par ses enfants et par des prélats.*

L'histoire des grands événements de ce monde n'est guère que l'histoire des crimes. Il n'est point de siècle que l'ambition des séculiers et des ecclésiastiques n'ait rempli d'horreurs.

A peine Charlemagne est-il au tombeau, qu'une guerre civile désole sa famille et l'empire.

Les archevêques de Milan et de Crémone allument les premiers feux. Leur prétexte est que Bernard, roi d'Italie, est le chef de la maison carlovingienne, comme né du fils aîné de Charlemagne. Ces évêques se servent de ce roi Bernard pour exciter une guerre civile. On en voit assez la véritable raison dans cette fureur de remuer et dans cette frénésie d'ambition, qui s'autorise toujours des lois mêmes faites pour la réprimer. Un évêque d'Orléans entre dans leurs intrigues; l'empereur et Bernard, l'oncle et le neveu, lèvent des armées. On est près d'en venir aux mains à Châlons-sur-Saône; mais le parti de l'empereur gagne, par argent et par promesses, la moitié de l'armée d'Italie. On négocie, c'est-à-dire on veut tromper. Le roi est assez imprudent pour venir dans le camp de son oncle. Louis, qu'on a nommé *le Débonnaire*, parce qu'il était faible, et qui fut cruel par faiblesse, fait crever les yeux à son neveu, qui lui demandait grâce à genoux (819). Le malheureux roi meurt, dans les tourments du corps et de l'esprit, trois jours après cette exécution cruelle. Il fut enterré à Milan, et on grava sur son tombeau : *Ci-gît Bernard de sainte mémoire.* Il semble que le nom de *saint* en ce temps-là ne fut qu'un titre honorifique. Alors Louis fait tondre et enfermer dans un monastère trois de ses frères, dans la crainte qu'un jour le sang de Charlemagne, trop respecté en eux, ne suscitât des guerres. Ce ne fut pas tout. L'empereur fait arrêter tous les partisans de Bernard, que ce roi misérable avait dénoncés à son oncle sous l'espoir de sa grâce. Ils éprouvent le même supplice que le roi; les ecclésiastiques sont exceptés de la sentence : on les épargne, eux qui étaient les auteurs de la guerre; la déposition ou l'exil sont leur seul châtiment. Louis ménageait l'Église; et l'Église lui fit bientôt sentir qu'il eût dû être moins cruel et plus ferme.

Dès l'an 817, Louis avait suivi le mauvais exemple de son père, en donnant des royaumes à ses enfants; et n'ayant ni le courage d'esprit de son père, ni l'autorité que ce courage donne, il s'exposait à l'ingratitude. Oncle barbare et frère trop dur, il fut un père trop facile.

Ayant associé à l'empire son fils aîné, Lothaire, donné l'Aquitaine

au second, nommé Pepin, la Bavière à Louis, son troisième fils, il lui restait un jeune enfant d'une nouvelle femme. C'est ce Charles le Chauve, qui fut depuis empereur. Il voulut, après le partage, ne pas laisser sans États cet enfant d'une femme qu'il aimait.

Une des sources du malheur de Louis le Faible, et de tant de désastres plus grands qui depuis ont affligé l'Europe, fut cet abus qui commençait à naître, d'accorder de la puissance dans le monde à ceux qui ont renoncé au monde.

Vala, abbé de Corbie, son parent par bâtardise, commença cette scène mémorable. C'était un homme furieux par zèle ou par esprit de faction, ou par tous les deux ensemble; et l'un de ces chefs de parti, qu'on a vus si souvent faire le mal en prêchant la vertu, et troubler tout par l'esprit de la règle.

Dans un parlement tenu en 829, à Aix-la-Chapelle, parlement où étaient entrés les abbés, parce qu'ils étaient seigneurs de grandes terres, ce Vala reproche publiquement à l'empereur tous les désordres de l'État. *C'est vous*, lui dit-il, *qui en êtes coupable.* Il parle ensuite en particulier à chaque membre du parlement avec plus de sédition. Il ose accuser l'impératrice Judith d'adultère. Il veut prévenir et empêcher les dons que l'empereur veut faire à ce fils qu'il a eu de l'impératrice. Il déshonore et trouble la famille royale, et par conséquent l'État, sous prétexte du bien de l'État même.

Enfin l'empereur irrité renvoie Vala dans son monastère, d'où il n'eût jamais dû sortir. Il se résout, pour satisfaire sa femme, à donner à son fils une petite partie de l'Allemagne vers le Rhin, le pays des Suisses, et la Franche-Comté.

Si dans l'Europe les lois avaient été fondées sur la puissance paternelle; si les esprits eussent été pénétrés de la nécessité du respect filial comme du premier de tous les devoirs, ainsi que je l'ai remarqué de la Chine[1]; les trois enfants de l'empereur, qui avaient reçu de lui des couronnes, ne se seraient point révoltés contre leur père, qui donnait un héritage à un enfant du second lit.

D'abord ils se plaignirent : aussitôt l'abbé de Corbie se joint à l'abbé de Saint-Denys, plus factieux encore, et qui, ayant les abbayes de Saint-Médard de Soissons et de Saint-Germain des Prés, pouvait lever des troupes, et en leva ensuite. Les évêques de Vienne, de Lyon, d'Amiens, unis à ces moines, poussent les princes à la guerre civile, en déclarant rebelles à Dieu et à l'Église ceux qui ne seront pas de leur parti. En vain Louis le Débonnaire, au lieu d'assembler des armées, convoque quatre conciles, dans lesquels on fait de bonnes et d'inutiles lois. Ses trois fils prennent les armes. C'est, je crois, la première fois qu'on a vu trois enfants soulevés ensemble contre leur père. L'empereur arme à la fin. On voit deux camps remplis d'évêques, d'abbés, et de moines. Mais du côté des princes est le pape Grégoire IV, dont le nom donne un grand poids à leur parti. C'était déjà l'intérêt des papes, d'abaisser les empereurs. Déjà Étienne, prédécesseur de Grégoire, s'était

1. Chap. I. (ÉD.)

installé dans la chaire pontificale, sans l'agrément de Louis le Débonnaire. Brouiller le père avec les enfants semblait le moyen de s'agrandir sur leurs ruines. Le pape Grégoire vient donc en France, et menace l'empereur de l'excommunier. Cette cérémonie d'excommunication n'emportait pas encore l'idée qu'on voulut lui attacher depuis. On n'osait pas prétendre qu'un excommunié dût être privé de ses biens par la seule excommunication; mais on croyait rendre un homme exécrable, et rompre par ce glaive tous les liens qui peuvent attacher les hommes à lui.

(829) Les évêques du parti de l'empereur se servent de leur droit, et font dire courageusement au pape : *Si excommunicaturus veniet, excommunicatus abibit :* « S'il vient pour excommunier, il retournera excommunié lui-même. » Ils lui écrivent avec fermeté, en le traitant, à la vérité, de pape, mais en même temps de frère. Grégoire, plus fier encore, leur mande : « Le terme de frère sent trop l'égalité, tenez-vous-en à celui de pape : reconnaissez ma supériorité; sachez que l'autorité de ma chaire est au-dessus de celle du trône de Louis. » Enfin il élude dans cette lettre le serment qu'il a fait à l'empereur.

La guerre tourne en négociation. Le pontife se rend arbitre. Il va trouver l'empereur dans son camp. Il y a le même avantage que Louis avait eu autrefois sur Bernard. Il séduit ses troupes, ou il souffre qu'elles soient séduites; il trompe Louis, ou il est trompé lui-même par les rebelles, au nom desquels il porte la parole. A peine le pape est-il sorti du camp, que la nuit même la moitié des troupes impériales passe du côté de Lothaire, son fils (830). Cette désertion arriva près de Bâle, sur les confins de l'Alsace; et la plaine où le pape avait négocié s'appelle encore le *champ du mensonge*, nom qui pourrait être commun à plusieurs lieux où l'on a négocié. Alors le monarque malheureux se rend prisonnier à ses fils rebelles, avec sa femme Judith, objet de leur haine. Il leur livre son fils Charles, âgé de dix ans, prétexte innocent de la guerre. Dans des temps plus barbares, comme sous Clovis et ses enfants, ou dans des pays tels que Constantinople, je ne serais point surpris qu'on eût fait périr Judith et son fils, et même l'empereur. Les vainqueurs se contentèrent de faire raser l'impératrice, de la mettre en prison en Lombardie, de renfermer le jeune Charles dans le couvent de Prum, au milieu de la forêt des Ardennes, et de détrôner leur père. Il me semble qu'en lisant le désastre de ce père trop bon, on ressent au moins une satisfaction secrète, quand on voit que ses fils ne furent guère moins ingrats envers cet abbé Vala, le premier auteur de ces troubles, et envers le pape qui les avait si bien soutenus. Le pontife retourna à Rome, méprisé des vainqueurs, et Vala se renferma dans un monastère en Italie

Lothaire, d'autant plus coupable qu'il était associé à l'empire, traîne son père prisonnier à Compiègne. Il y avait alors un abus funeste introduit dans l'Église, qui défendait de porter les armes et d'exercer les fonctions civiles pendant le temps de la pénitence publique. Ces pénitences étaient rares, et ne tombaient guère que sur quelques malheureux de la lie du peuple. On résolut de faire subir à l'empereur ce

supplice infamant, sous le voile d'une humiliation chrétienne et volontaire, et de lui imposer une pénitence perpétuelle, qui le dégraderait pour toujours.

(833) Louis est intimidé : il a la lâcheté de condescendre à cette proposition qu'on a la hardiesse de lui faire. Un archevêque de Reims, nommé Ebbon, tiré de la condition servile, élevé à cette dignité par Louis même, malgré les lois, dépose ainsi son souverain et son bienfaiteur: On fait comparaître le souverain, entouré de trente évêques, de chanoines, de moines, dans l'église de Notre-Dame de Soissons. Son fils Lothaire, présent, y jouit de l'humiliation de son père. On fait étendre un cilice devant l'autel. L'archevêque ordonne à l'empereur d'ôter son baudrier, son épée, son habit, et de se prosterner sur ce cilice. Louis, le visage contre terre, demande lui-même la pénitence publique, qu'il ne méritait que trop en s'y soumettant. L'archevêque le force de lire à haute voix un écrit dans lequel il s'accuse de sacrilége et d'homicide. Le malheureux lit posément la liste de ses crimes, parmi lesquels il est spécifié qu'il avait fait marcher ses troupes en carême, et indiqué un parlement un jeudi saint. On dresse un procès-verbal de toute cette action : monument encore subsistant d'insolence et de bassesse. Dans ce procès-verbal on ne daigne pas seulement nommer Louis du nom d'empereur : il y est appelé « *Dominus Ludovicus*, noble homme, vénérable homme : » c'est le titre qu'on donne aujourd'hui aux marguilliers de paroisse.

On tâche toujours d'appuyer par des exemples les entreprises extraordinaires. Cette pénitence de Louis fut autorisée par le souvenir d'un certain roi visigoth, nommé Vamba, qui régnait en Espagne, en 681. C'est le même qui avait été oint à son couronnement. Il devint imbécile, et fut soumis à la pénitence publique dans un concile de Tolède.- Il s'était mis dans un cloître. Son successeur, Hervique, avait reconnu qu'il tenait sa couronne des évêques. Ce fait était cité, comme si un exemple pouvait justifier un attentat. On alléguait encore la pénitence de l'empereur Théodose; mais elle fut bien différente. Il avait fait massacrer quinze mille citoyens à Thessalonique, non pas dans un mouvement de colère, comme on le dit tous les jours très-faussement dans de vains panégyriques, mais après une longue délibération. Ce crime réfléchi pouvait attirer sur lui la vengeance des peuples, qui ne l'avaient pas élu pour en être égorgés. Saint Ambroise fit une très-belle action en lui refusant l'entrée de l'église, et Théodose en fit une très-sage d'apaiser un peu la haine de l'empire, en s'abstenant d'entrer dans l'église pendant huit mois. Est-ce une satisfaction pour le forfait le plus horrible dont jamais un souverain se soit souillé, d'être huit mois sans entendre la grand'messe?

Louis fut enfermé un an dans une cellule du couvent de Saint-Médard de Soissons, vêtu du sac de pénitent, sans domestiques, sans consolation, mort pour le reste du monde. S'il n'avait eu qu'un fils, il était perdu pour toujours; mais ses trois enfants disputant ses dépouilles, leur désunion rendit au père sa liberté et sa couronne.

(834) Transféré à Saint-Denys, deux de ses fils, Louis et Pepin, vin-

rent le rétablir, et remettre entre ses bras sa femme et son fils Charles. L'assemblée de Soissons est anathématisée par une autre à Thionville; mais il n'en coûta à l'archevêque de Reims que la perte de son siége; encore fut-il jugé et déposé dans la sacristie : l'empereur l'avait été en public au pied de l'autel. Quelques évêques furent déposés aussi. L'empereur ne put ou n'osa les punir davantage.

Bientôt après, un de ces mêmes enfants qui l'avaient rétabli, Louis de Bavière, se révolte encore. Le malheureux père mourut de chagrin dans une tente, auprès de Mayence, en disant : « Je pardonne à Louis; mais qu'il sache qu'il m'a donné la mort. » (20 juin 840.)

Il confirma, dit-on, solennellement par son testament la donation de Pepin et de Charlemagne à l'église de Rome.

Les mêmes doutes s'élèvent sur cette confirmation, et sur les dons qu'elle ratifie. Il est difficile de croire que Charlemagne et son fils aient donné aux papes Venise, la Sicile, la Sardaigne, et la Corse, pays sur lesquels ils n'avaient, tout au plus, que la prétention disputée du domaine suprême. Et dans quel temps Louis eût-il donné la Sicile, qui appartenait aux empereurs grecs, et qui était infestée par les descentes continuelles des Arabes ?

CHAP. XXIV. — *État de l'Europe après la mort de Louis le Débonnaire ou le Faible. L'Allemagne pour toujours séparée de l'empire franc ou français.*

Après la mort du fils de Charlemagne, son empire éprouva ce qui était arrivé à celui d'Alexandre, et que nous verrons bientôt être la destinée de celui des califes. Fondé avec précipitation, il s'écroula de même : les guerres intestines le divisèrent.

Il n'est pas surprenant que des princes qui avaient détrôné leur père se soient voulu exterminer l'un l'autre. C'était à qui dépouillerait son frère. Lothaire, empereur, voulait tout. Charles le Chauve, roi de France, et Louis, roi de Bavière, s'unissent contre lui. Un fils de Pepin, ce roi d'Aquitaine, fils du Débonnaire, et devenu roi après la mort de son père, se joint à Lothaire. Ils désolent l'empire; ils l'épuisent de soldats (841). Enfin deux rois contre deux rois, dont trois sont frères, et dont l'autre est leur neveu, se livrent une bataille à Fontenay, dans l'Auxerrois, dont l'horreur est digne des guerres civiles. Plusieurs auteurs assurent qu'il y périt cent mille hommes (842). Il est vrai que ces auteurs ne sont pas contemporains, et que du moins il est permis de douter que tant de sang ait été répandu. L'empereur Lothaire fut vaincu. Cette bataille, comme tant d'autres, ne décida de rien. Il faut observer seulement que les évêques qui avaient combattu dans l'armée de Charles et de Louis firent jeûner leurs troupes et prier Dieu pour les morts, et qu'il eût été plus chrétien de ne les point tuer que de prier pour eux. Lothaire donna alors au monde l'exemple d'une politique toute contraire à celle de Charlemagne.

Le vainqueur des Saxons les avait assujettis au christianisme, comme à un frein nécessaire. Quelques révoltes, et de fréquents retours à leur

culte, avaient marqué leur horreur pour une religion qu'ils regardaient comme leur châtiment. Lothaire, pour se les attacher, leur donne une liberté entière de conscience. La moitié du pays redevint idolâtre, mais fidèle à son roi. Cette conduite, et celle de Charlemagne, son grand-père, firent voir aux hommes combien diversement les princes plient la religion à leurs intérêts. Ces intérêts font toujours la destinée de la terre. Un Franc, un Salien avait fondé le royaume de France; un fils du maire ou majordome, Pepin, avait fondé l'empire franc. Trois frères le divisent à jamais. Ces trois enfants dénaturés, Lothaire, Louis de Bavière, et Charles le Chauve, après avoir versé tant de sang à Fontenay, démembrent enfin l'empire de Charlemagne par la fameuse paix de Verdun. Charles II, surnommé *le Chauve*, eut la France; Lothaire, l'Italie, la Provence, le Dauphiné, le Languedoc, la Suisse, la Lorraine, l'Alsace, la Flandre; Louis de Bavière, ou le Germanique, eut l'Allemagne (843).

C'est à cette époque que les savants dans l'histoire commencent à donner le nom de Français aux Francs; c'est alors que l'Allemagne a ses lois particulières; c'est l'origine de son droit public, et en même temps de la haine entre les Français et les Allemands. Chacun des trois frères fut troublé dans son partage par des querelles ecclésiastiques, autant que par les divisions qui arrivent toujours entre des ennemis qui ont fait la paix malgré eux.

C'est au milieu de ces discordes que Charles le Chauve, premier roi de la seule France, et Louis le Germanique, premier roi de la seule Allemagne, assemblèrent un concile à Aix-la-Chapelle contre Lothaire; et ce Lothaire est le premier empereur franc privé de l'Allemagne et de la France.

Les prélats, d'un commun accord, déclarèrent Lothaire déchu de son droit à la couronne, et ses sujets déliés du serment de fidélité. « Promettez-vous de mieux gouverner que lui? disent-ils aux deux frères Charles et Louis. — Nous le promettons, répondirent les deux rois. — Et nous, dit l'évêque qui présidait, nous vous permettons par l'autorité divine, et nous vous commandons de régner à sa place. » Ce commandement ridicule n'eut alors aucune suite.

En voyant les évêques donner ainsi les couronnes, on se tromperait si on croyait qu'ils fussent alors tels que des électeurs de l'empire. Ils s'étaient rendus puissants, à la vérité, mais aucun n'était souverain. L'autorité de leur caractère et le respect des peuples étaient des instruments dont les rois se servaient à leur gré. Il y avait dans ces ecclésiastiques bien plus de faiblesse que de grandeur à décider ainsi du droit des rois suivant les ordres du plus fort.

On ne doit pas être surpris que, quelques années après, un archevêque de Sens, avec vingt autres évêques, ait osé, dans des conjonctures pareilles, déposer Charles le Chauve, roi de France. Cet attentat fut commis pour plaire à Louis de Bavière. Ces monarques, aussi méchants rois que frères dénaturés, ne pouvant se faire périr l'un l'autre, se faisaient anathématiser tour à tour. Mais ce qui surprend, c'est l'aveu que fait Charles le Chauve, dans un écrit qu'il daigna publier

contre l'archevêque de Sens : « Au moins, cet archevêque ne devait pas me déposer avant que j'eusse comparu devant les évêques qui m'avaient sacré roi; il fallait qu'auparavant j'eusse subi leur jugement, ayant toujours été prêt à me soumettre à leurs corrections paternelles et à leur châtiment. » La race de Charlemagne, réduite à parler ainsi, marchait visiblement à sa ruine.

Je reviens à Lothaire, qui avait toujours un grand parti en Germanie, et qui était maître paisible en Italie. Il passe les Alpes, fait couronner son fils Louis, qui vient juger dans Rome le pape Sergius II. Le pontife comparaît, répond juridiquement aux accusations d'un évêque de Metz, se justifie, et prête ensuite serment de fidélité à ce même Lothaire, déposé par ses évêques. Lothaire même fit cette célèbre et inutile ordonnnance, que, « pour éviter les séditions trop fréquentes, le pape ne sera plus élu par le peuple, et que l'on avertira l'empereur de la vacance du saint-siége. »

On s'étonne de voir l'empereur tantôt si humble, et tantôt si fier; mais il avait une armée auprès de Rome quand le pape lui jura obéissance, et n'en avait point à Aix-la-Chapelle quand les évêques le détrônèrent.

Leur sentence ne fut qu'un scandale de plus ajouté aux désolations de l'Europe. Les provinces depuis les Alpes au Rhin ne savaient plus à qui elles devaient obéir. Les villes changeaient chaque jour de tyrans, les campagnes étaient ravagées tour à tour par différents partis. On n'entendait parler que de combats; et dans ces combats il y avait toujours des moines, des abbés, des évêques, qui périssaient les armes à la main. Hugues, un des fils de Charlemagne, forcé jadis à être moine, devenu depuis abbé de Saint-Quentin, fut tué devant Toulouse, avec l'abbé de Ferrière : deux évêques y furent fait prisonniers.

Cet incendie s'arrêta un moment pour recommencer avec plus de fureur. Les trois frères, Lothaire, Charles, et Louis, firent de nouveaux partages, qui ne furent que de nouveaux sujets de divisions et de guerre.

(855) L'empereur Lothaire, après avoir bouleversé l'Europe sans succès et sans gloire, se sentant affaibli, vint se faire moine dans l'abbaye de Prum. Il ne vécut dans le froc que six jours, et mourut imbécile après avoir régné en tyran.

A la mort de ce troisième empereur d'Occident, il s'éleva de nouveaux royaumes en Europe, comme des monceaux de terre après les secousses d'un grand tremblement.

Un autre Lothaire, fils de cet empereur, donna le nom de Lotharinge à une assez grande étendue de pays, nommée depuis, par contraction, Lorraine, entre le Rhin, l'Escaut, la Meuse, et la mer. Le Brabant fut appelé la Basse-Lorraine; le reste fut connu sous le nom de la Haute. Aujourd'hui, de cette Haute-Lorraine il ne reste qu'une petite province de ce nom, engloutie depuis peu dans le royaume de France.

Un second fils de l'empereur Lothaire, nommé Charles, eut la Savoie, le Dauphiné, une partie du Lyonnais, de la Provence, et du

Languedoc. Cet état composa le royaume d'Arles, du nom de la capitale, ville autrefois opulente et embellie par les Romains, mais alors petite, pauvre, ainsi que toutes les villes en deçà des Alpes.

Un barbare, qu'on nomme Salomon, se fit bientôt après roi de la Bretagne, dont une partie était encore païenne; mais tous ces royaumes tombèrent presque aussi promptement qu'ils furent élevés.

Le fantôme d'empire romain subsistait. Louis, second fils de Lothaire, qui avait eu en partage une partie de l'Italie, fut proclamé empereur par l'évêque de Rome, Sergius II, en 855. Il ne résidait point à Rome; il ne possédait pas la neuvième partie de l'empire de Charlemagne, et n'avait en Italie qu'une autorité contestée par les papes et par les ducs de Bénévent, qui possédaient alors un État considérable.

Après sa mort, arrivée en 875, si la loi salique avait été en vigueur dans la maison de Charlemagne, c'était à l'aîné de la maison qu'appartenait l'empire. Louis de Germanie, aîné de la maison de Charlemagne, devait succéder à son neveu, mort sans enfants; mais des troupes et de l'argent firent les droits de Charles le Chauve. Il ferma les passages des Alpes à son frère, et se hâta d'aller à Rome avec quelques troupes. Réginus, les Annales de Metz et de Fulde, assurent qu'il acheta l'empire du pape Jean VIII. Le pape non-seulement se fit payer, mais profitant de la conjoncture, il donna l'empire en souverain; et Charles le reçut en vassal, protestant qu'il le tenait du pape, ainsi qu'il avait protesté auparavant en France, en 859, qu'il devait subir le jugement des évêques, laissant toujours avilir sa dignité pour en jouir.

Sous lui, l'empire romain était donc composé de la France et de l'Italie. On dit qu'il mourut empoisonné par son médecin, un Juif, nommé Sédécias; mais personne n'a jamais dit par quelle raison ce médecin commit ce crime. Que pouvait-il gagner en empoisonnant son maître? Auprès de qui eût-il trouvé une plus belle fortune? Aucun auteur ne parle du supplice de ce médecin : il faut donc douter de l'empoisonnement, et faire réflexion seulement que l'Europe chrétienne était si ignorante, que les rois étaient obligés de choisir pour leurs médecins des Juifs et des Arabes.

On voulait toujours saisir cette ombre d'empire romain; et Louis le Bègue, roi de France, fils de Charles le Chauve, le disputait aux autres descendants de Charlemagne; c'était toujours au pape qu'on le demandait. Un duc de Spolète, un marquis de Toscane, investis de ces États par Charles le Chauve, se saisirent du pape Jean VIII, et pillèrent une partie de Rome, pour le forcer, disaient-ils, à donner l'empire au roi de Bavière, Carloman, l'aîné de la race de Charlemagne. Non-seulement le pape Jean VIII était ainsi persécuté dans Rome par des Italiens, mais il venait, en 877, de payer vingt-cinq mille livres pesant d'argent, aux mahométans possesseurs de la Sicile et du Garillan : c'était l'argent dont Charles le Chauve avait acheté l'empire. Il passa bientôt des mains du pape en celles des Sarrasins; et le pape même s'obligea, par un traité authentique, à leur en payer autant tous les ans.

Cependant ce pontife, tributaire des musulmans. et prisonnier dans Rome, s'échappe, s'embarque, et passe en France. Il vient sacrer empereur Louis le Bègue, dans la ville de Troyes, à l'exemple de Léon III, d'Adrien, et d'Étienne III, persécutés chez eux, et donnant ailleurs des couronnes.

Sous Charles le Gros, empereur et roi de France, la désolation de l'Europe redoubla. Plus le sang de Charlemagne s'éloignait de sa source, et plus il dégénérait. (887) Charles le Gros fut déclaré incapable de régner par une assemblée de seigneurs français et allemands, qui le déposèrent auprès de Mayence, dans une diète convoquée par lui-même. Ce ne sont point ici des évêques qui, en servant la passion d'un prince, semblent disposer d'une couronne; ce furent les principaux seigneurs qui crurent avoir le droit de nommer celui qui devait les gouverner et combattre à leur tête. On dit que le cerveau de Charles le Gros était affaibli; il le fut toujours sans doute, puisqu'il se mit au point d'être détrôné sans résistance, de perdre à la fois l'Allemagne, la France et l'Italie, et de n'avoir enfin pour subsistance que la charité de l'archevêque de Mayence, qui daigna le nourrir. Il paraît bien qu'alors l'ordre de la succession était compté pour rien, puisque Arnould, bâtard de Carloman, fils de Louis le Bègue, fut déclaré empereur, et qu'Eudes ou Odon, comte de Paris, fut roi de France. Il n'y avait alors ni droit de naissance, ni droit d'élection reconnu. L'Europe était un chaos dans lequel le plus fort s'élevait sur les ruines du plus faible, pour être ensuite précipité par d'autres. Toute cette histoire n'est que celle de quelques capitaines barbares qui disputaient avec des évêques la domination sur des serfs imbéciles. Il manquait aux hommes deux choses nécessaires pour se soustraire à tant d'horreurs, la raison et le courage.

CHAP. XXV. — *Des Normands vers le* IXe *siècle.*

Tout étant divisé, tout était malheureux et faible. Cette confusion ouvrit un passage aux peuples de la Scandinavie et aux habitants des bords de la mer Baltique. Ces sauvages trop nombreux, n'ayant à cultiver que des terres ingrates, manquant de manufactures, et privés des arts, ne cherchaient qu'à se répandre loin de leur patrie. Le brigandage et la piraterie leur étaient nécessaires, comme le carnage aux bêtes féroces. En Allemagne on les appelait *Normands*; *hommes du Nord*, sans distinction, comme nous disons encore en général les *corsaires de Barbarie.* Dès le IVe siècle ils se mêlèrent aux flots des autres barbares, qui portèrent la désolation jusqu'à Rome et en Afrique. On a vu que, resserrés sous Charlemagne, ils craignirent l'esclavage. Dès le temps de Louis le Débonnaire, ils commencèrent leurs courses. Les forêts, dont ces pays étaient hérissés, leur fournissaient assez de bois pour construire leurs barques à deux voiles et à rames. Environ cent hommes tenaient dans ces bâtiments, avec leurs provisions de bière, de biscuit de mer, de fromage, et de viande fumée. Ils côtoyaient les terres, descendaient où ils ne trouvaient point de résis-

tance, et retournaient chez eux avec leur butin, qu'ils partageaient ensuite selon les lois du brigandage, ainsi qu'il se pratique en Barbarie. Dès l'an 843 ils entrèrent en France par l'embouchure de la rivière de Seine, et mirent la ville de Rouen au pillage. Une autre flotte entra par la Loire, et dévasta tout jusqu'en Touraine. Ils emmenaient les hommes en esclavage, ils partageaient entre eux les femmes et les filles, prenant jusqu'aux enfants pour les élever dans leur métier de pirates. Les bestiaux, les meubles, tout était emporté. Ils vendaient quelquefois sur une côte ce qu'ils avaient pillé sur une autre. Leurs premiers gains excitèrent la cupidité de leurs compatriotes indigents. Les habitants des côtes germaniques et gauloises se joignirent à eux, ainsi que tant de renégats de Provence et de Sicile ont servi sur les vaisseaux d'Alger.

En 844 ils couvrirent la mer de vaisseaux. On les vit descendre presque à la fois en Angleterre, en France, et en Espagne. Il faut que le gouvernement des Français et des Anglais fût moins bon que celui des mahométans qui régnaient en Espagne; car il n'y eut nulle mesure prise par les Français ni par les Anglais pour empêcher ces irruptions; mais en Espagne les Arabes gardèrent leurs côtes et repoussèrent enfin les pirates.

En 845, les Normands pillèrent Hambourg, et pénétrèrent avant dans l'Allemagne. Ce n'était plus alors un ramas de corsaires sans ordre : c'était une flotte de six cents bateaux, qui portait une armée formidable. Un roi de Danemark, nommé Éric, était à leur tête. Il gagna deux batailles avant de se rembarquer. Ce roi des pirates, après être retourné chez lui avec les dépouilles allemandes, envoie en France un des chefs des corsaires, à qui les histoires donnent le nom de Régnier. Il remonte la Seine avec cent vingt voiles. Il n'y a point d'apparence que ces cent vingt voiles portassent dix mille hommes. Cependant, avec un nombre probablement inférieur, il pille Rouen une seconde fois, et vient jusqu'à Paris. Dans de pareilles invasions, quand la faiblesse du gouvernement n'a pourvu à rien, la terreur du peuple augmente le péril, et le plus grand nombre fuit devant le plus petit. Les Parisiens, qui se défendirent dans d'autres temps avec tant de courage, abandonnèrent alors leur ville; et les Normands n'y trouvèrent que des maisons de bois, qu'ils brûlèrent. Le malheureux roi, Charles le Chauve, retranché à Saint-Denys avec peu de troupes, au lieu de s'opposer à ces barbares, acheta de quatorze mille marcs d'argent la retraite qu'ils daignèrent faire. Il est croyable que ces marcs étaient ce qu'on a appelé longtemps des marques, *marcas*, qui valaient environ un de nos demi-écus. On est indigné quand on lit dans nos auteurs que plusieurs de ces barbares furent punis de mort subite pour avoir pillé l'église de Saint-Germain des Prés. Ni les peuples, ni leurs saints, ne se défendirent; mais les vaincus se donnent toujours la honteuse consolation de supposer des miracles opérés contre leurs vainqueurs.

Charles le Chauve, en achetant ainsi la paix, ne faisait que donner à ces pirates de nouveaux moyens de faire la guerre, et s'ôter celui de la soutenir. Les Normands se servirent de cet argent pour aller assié-

ger Bordeaux, qu'ils pillèrent. Pour comble d'humiliation et d'horreur, un descendant de Charlemagne, Pepin, roi d'Aquitaine, n'ayant pu leur résister, s'unit avec eux; et alors la France, vers l'an 858, fut entièrement ravagée. Les Normands, fortifiés de tout ce qui se joignait à eux, désolèrent longtemps l'Allemagne, la Flandre, l'Angleterre. Nous avons vu depuis peu des armées de cent mille hommes pouvoir à peine prendre deux villes après des victoires signalées : tant l'art de fortifier les places et de préparer les ressources a été perfectionné. Mais alors des barbares, combattant d'autres barbares désunis, ne trouvaient, après le premier succès, presque rien qui arrêtât leurs courses. Vaincus quelquefois, ils reparaissaient avec de nouvelles forces.

Godefroy, prince de Danemark, à qui Charles le Gros céda enfin une partie de la Hollande, en 882, pénètre de la Hollande en Flandre; ses Normands passent de la Somme à l'Oise sans résistance, prennent et brûlent Pontoise, et arrivent par eau et par terre devant Paris.

(885) Les Parisiens, qui s'attendaient alors à l'irruption des barbares, n'abandonnèrent point la ville, comme autrefois. Le comte de Paris, Odon ou Eudes, que sa valeur éleva depuis sur le trône de France, mit dans la ville un ordre qui anima les courages, et qui leur tint lieu de tours et de remparts.

Sigefroy, chef des Normands, pressa le siége avec une fureur opiniâtre, mais non destituée d'art. Les Normands se servirent du bélier pour battre les murs. Cette invention est presque aussi ancienne que celle des murailles; car les hommes sont aussi industrieux pour détruire que pour édifier. Je ne m'écarterai ici qu'un moment de mon sujet, pour observer que le cheval de Troie n'était précisément que la même machine, laquelle on armait d'une tête de cheval de métal, comme on y mit depuis une tête de bélier; et c'est ce que Pausanias nous apprend dans sa description de la Grèce. Ils firent brèche, et donnèrent trois assauts. Les Parisiens les soutinrent avec un courage inébranlable. Ils avaient à leur tête non-seulement le comte Eudes, mais encore leur évêque Goslin, qui chaque jour, après avoir donné la bénédiction à son peuple, se mettait sur la brèche, le casque en tête, un carquois sur le dos, et une hache à sa ceinture, et ayant planté la croix sur le rempart, combattait à sa vue. Il paraît que cet évêque avait dans la ville autant d'autorité, pour le moins, que le comte Eudes, puisque ce fut à lui que Sigefroy s'était d'abord adressé pour entrer par sa permission dans Paris. Ce prélat mourut de ses fatigues au milieu du siége, laissant une mémoire respectable et chère; car s'il arma des mains que la religion réservait seulement au ministère de l'autel, il les arma pour cet autel même et pour ses citoyens, dans la cause la plus juste, et pour la défense la plus nécessaire, première loi naturelle, qui est toujours au-dessus des lois de convention. Ses confrères ne s'étaient armés que dans des guerres civiles et contre des chrétiens. Peut-être, si l'apothéose est due à quelques hommes, eût-il mieux valu mettre dans le ciel ce prélat qui combattit et mourut pour son pays, que tant d'hommes obscurs dont la vertu, s'ils en ont eu, a été pour le moins inutile au monde.

Les Normands tinrent la ville assiégée une année et demie; les Parisiens éprouvèrent toutes les horreurs qu'entraînent dans un long siége la famine et la contagion qui en sont les suites, et ne furent point ébranlés. Au bout de ce temps, l'empereur Charles le Gros, roi de France, parut enfin à leur secours, sur le mont de Mars, qu'on appelle aujourd'hui *Montmartre;* mais il n'osa pas attaquer les Normands : il ne vint que pour acheter encore une trêve honteuse. Ces barbares quittèrent Paris pour aller assiéger Sens et piller la Bourgogne, tandis que Charles alla dans Mayence assembler ce parlement qui lui ôta un trône dont il était si indigne.

Les Normands continuèrent leurs dévastations; mais, quoique ennemis du nom chrétien, il ne leur vint jamais en pensée de forcer personne à renoncer au christianisme. Ils étaient à peu près tels que les Francs, les Goths, les Alains, les Huns, les Hérules, qui, en cherchant au ve siècle de nouvelles terres, loin d'imposer une religion aux Romains, s'accommodèrent aisément de la leur : ainsi les Turcs, en pillant l'empire des califes, se sont soumis à la religion mahométane.

Enfin Rollon ou Raoul, le plus illustre de ces brigands du Nord, après avoir été chassé du Danemark, ayant rassemblé en Scandinavie tous ceux qui voulurent s'attacher à sa fortune, tenta de nouvelles aventures, et fonda l'espérance de sa grandeur sur la faiblesse de l'Europe. Il aborda l'Angleterre, où ses compatriotes étaient déjà établis; mais, après deux victoires inutiles, il tourna du côté de la France, que d'autres Normands savaient ruiner, mais qu'ils ne savaient pas asservir.

Rollon fut le seul de ces barbares qui cessa d'en mériter le nom, en cherchant un établissement fixe. Maître de Rouen sans peine, au lieu de la détruire, il en fit relever les murailles et les tours. Rouen devint sa place d'armes; de là il volait tantôt en Angleterre, tantôt en France, faisant la guerre avec politique comme avec fureur. La France était expirante sous le règne de Charles le Simple, roi de nom, et dont la monarchie était encore plus démembrée par les ducs, par les comtes, et par les barons, ses sujets, que par les Normands. Charles le Gros n'avait donné que de l'or aux barbares : Charles le Simple offrit à Rollon sa fille et ses provinces.

(912) Rollon demanda d'abord la Normandie; et on fut trop heureux de la lui céder. Il demanda ensuite la Bretagne : on dispute; mais il fallut la céder encore avec des clauses que le plus fort explique toujours à son avantage. Ainsi la Bretagne, qui était tout à l'heure un royaume, devient un fief de la Neustrie, et la Neustrie, qu'on s'accoutuma bientôt à nommer Normandie, du nom de ses usurpateurs, fut un État séparé, dont les ducs rendaient un vain hommage à la couronne de France.

L'archevêque de Rouen sut persuader à Rollon de se faire chrétien. Ce prince embrassa volontiers une religion qui affermissait sa puissance.

Les véritables conquérants sont ceux qui savent faire des lois. Leur

puissance est stable; les autres sont des torrents qui passent. Rollon, paisible, fut le seul législateur de son temps dans le continent chrétien. On sait avec quelle inflexibilité il rendit la justice. Il abolit le vol chez les Danois, qui n'avaient jusque-là vécu que de rapine. Longtemps après lui, son nom prononcé était un ordre aux officiers de justice d'accourir pour réprimer la violence; et de là est venu cet usage de la clameur de *haro*, si connue en Normandie. Le sang des Danois et des Francs mêlés ensemble produisit ensuite dans ce pays ces héros qu'on verra conquérir l'Angleterre, Naples et la Sicile.

CHAP. XXVI. — *De l'Angleterre vers le* IXe *siècle. Alfred le Grand.*

Les Anglais, ce peuple devenu puissant, célèbre par le commerce et par la guerre, gouverné par l'amour de ses propres lois et de la vraie liberté, qui consiste à n'obéir qu'aux lois, n'étaient rien alors de ce qu'ils sont aujourd'hui.

Ils n'étaient échappés du joug des Romains que pour tomber sous celui de ces Saxons qui, ayant conquis l'Angleterre vers le VIe siècle, furent conquis au VIIIe par Charlemagne dans leur propre pays natal. (828) Ces usurpateurs partagèrent l'Angleterre en sept petits cantons malheureux, qu'on appela royaumes. Ces sept provinces s'étaient enfin réunies sous le roi Egbert, de la race saxonne, lorsque les Normands vinrent ravager l'Angleterre, aussi bien que la France. On prétend qu'en 852 ils remontèrent la Tamise avec trois cents voiles. Les Anglais ne se défendirent guère mieux que les Francs. Ils payèrent comme eux leurs vainqueurs. Un roi, nommé Ethelbert, suivit le malheureux exemple de Charles le Chauve : il donna de l'argent; la même faute eut la même punition. Les pirates se servirent de cet argent pour mieux subjuguer le pays. Ils conquirent la moitié de l'Angleterre. Il fallait que les Anglais, nés courageux, et défendus par leur situation, eussent dans leur gouvernement des vices bien essentiels, puisqu'ils furent toujours assujettis par des peuples qui ne devaient pas aborder impunément chez eux. Ce qu'on raconte des horribles dévastations qui désolèrent cette île surpasse encore ce qu'on vient de voir en France. Il y a des temps où la terre entière n'est qu'un théâtre de carnage, et ces temps sont trop fréquents.

Le lecteur respire enfin un peu, lorsque dans ces horreurs, il voit s'élever quelque grand homme qui tire sa patrie de la servitude, et qui la gouverne en bon roi.

Je ne sais s'il y a jamais eu sur la terre un homme plus digne des respects de la postérité qu'Alfred le Grand, qui rendit ces services à sa patrie, supposé que tout ce qu'on raconte de lui soit véritable.

(872) Il succédait à son frère Ethelred Ier, qui ne lui laissa qu'un droit contesté sur l'Angleterre, partagée plus que jamais en souverainetés, dont plusieurs étaient possédées par les Danois. De nouveaux pirates venaient encore presque chaque année disputer aux premiers usurpateurs le peu de dépouilles qui pouvaient rester.

Alfred, n'ayant pour lui qu'une province de l'ouest, fut vaincu

d'abord en bataille rangée par ces barbares, et abandonné de tout le monde. Il ne se retira point à Rome dans le collége anglais, comme Butred son oncle, devenu roi d'une petite province, et chassé par les Danois; mais, seul et sans secours, il voulut périr ou venger sa patrie. Il se cacha six mois chez un berger dans une chaumière environnée de marais. Le seul comte de Dévon, qui défendait encore un château, savait son secret. Enfin ce comte ayant rassemblé des troupes et gagné quelque avantage, Alfred, couvert des haillons d'un berger, osa se rendre dans le camp des Danois, en jouant de la harpe. Voyant ainsi par ses yeux la situation du camp et ses défauts, instruit d'une fête que les barbares devaient célébrer, il court au comte de Dévon, qui avait des milices prêtes; il revient aux Danois avec une petite troupe, mais déterminée; il les surprend et remporte une victoire complète. La discorde divisait alors les Danois. Alfred sut négocier comme combattre; et, ce qui est étrange, les Anglais et les Danois le reconnurent unanimement pour roi. Il n'y avait plus à réduire que Londres; il la prit, la fortifia, l'embellit, équipa des flottes, contint les Danois d'Angleterre, s'opposa aux descentes des autres, et s'appliqua ensuite, pendant douze années d'une possession paisible, à policer sa patrie. Ses lois furent douces, mais sévèrement exécutées. C'est lui qui fonda les jurés, qui partagea l'Angleterre en shires ou comtés, et qui le premier encouragea ses sujets à commercer. Il prêta des vaisseaux et de l'argent à des hommes entreprenants et sages, qui allèrent jusqu'à Alexandrie, et de là, passant par l'isthme de Suez, trafiquèrent dans la mer de Perse. Il institua des milices, il établit divers conseils, mit partout la règle, et la paix qui en est la suite.

Qui croirait même que cet Alfred, dans des temps d'une ignorance générale, osa envoyer un vaisseau pour tenter de trouver un passage aux Indes par le nord de l'Europe et de l'Asie? On a la relation de ce voyage écrite en anglo-saxon, et traduite en latin, à Copenhague, à la prière du comte de Plelo, ambassadeur de Louis XV. Alfred est le premier auteur de ces tentatives hardies que les Anglais, les Hollandais, et les Russes, ont faites dans nos derniers temps. On voit par là combien ce prince était au-dessus de son siècle.

Il n'est point de véritablement grand homme qui n'ait un bon esprit. Alfred jeta les fondements de l'Académie d'Oxford. Il fit venir des livres de Rome : l'Angleterre, toute barbare, n'en avait presque point. Il se plaignait qu'il n'y eût pas alors un prêtre anglais qui sût le latin. Pour lui, il le savait : il était même assez bon géomètre pour ce temps-là. Il possédait l'histoire : on dit même qu'il faisait des vers en anglo-saxon. Les moments qu'il ne donnait pas aux soins de l'État, il les donnait à l'étude. Une sage économie le mit en état d'être libéral. On voit qu'il rebâtit plusieurs églises, mais aucun monastère. Il pensait sans doute que, dans un État désolé qu'il fallait repeupler, il eût mal servi sa patrie en favorisant trop ces familles immenses sans père et sans enfants, qui se perpétuent aux dépens de la nation : aussi ne fut-il pas mis au nombre des saints; mais l'histoire, qui d'ailleurs ne lui re-

proche ni défaut ni faiblesse, le met au premier rang des héros utiles au genre humain, qui, sans ces hommes extraordinaires, eût toujours été semblable aux bêtes farouches.

CHAP. XXVII. — *De l'Espagne et des musulmans maures aux* VIIIe *et* IXe *siècles.*

Vous avez vu des États bien malheureux et bien mal gouvernés; mais l'Espagne, dont il faut tracer le tableau, fut plongée longtemps dans un état plus déplorable. Les barbares dont l'Europe fut inondée au commencement du Ve siècle ravagèrent l'Espagne comme les autres pays. Pourquoi l'Espagne, qui s'était si bien défendue contre les Romains, céda-t-elle tout d'un coup aux barbares? C'est qu'elle était composée de patriotes lorsque les Romains l'attaquèrent; mais sous le joug des Romains elle ne fut plus composée que d'esclaves maltraités par des maîtres amollis; elle fut donc tout d'un coup la proie des Suèves, des Alains, des Vandales. Aux Vandales succédèrent les Visigoths, qui commencèrent à s'établir dans l'Aquitaine et dans la Catalogne, tandis que les Ostrogoths détruisaient le siége de l'empire romain en Italie. Ces Ostrogoths et ces Visigoths étaient, comme on sait, chrétiens; non pas de la communion romaine, non pas de la communion des empereurs d'Orient qui régnaient alors, mais de celle qui avait été longtemps reçue de l'Église grecque, et qui croyait au Christ, sans le croire égal à Dieu. Les Espagnols, au contraire, étaient attachés au rite romain; ainsi les vainqueurs étaient d'une religion, et les vaincus d'une autre, ce qui appesantissait encore l'esclavage. Les diocèses étaient partagés en évêques ariens et en évêques athanasiens, comme en Italie; partage qui augmentait encore les malheurs publics. Les rois visigoths voulurent faire en Espagne ce que fit, comme nous l'avons vu[1], le roi lombard Rotharic en Italie, et ce qu'avait fait Constantin à son avénement à l'empire : c'était de réunir par la liberté de conscience les peuples divisés par les dogmes.

Le roi visigoth, Leuvigilde, prétendit réunir ceux qui croyaient à la consubstantialité et ceux qui n'y croyaient pas. Son fils Herminigilde se révolta contre lui. Il y avait encore alors un roitelet suève qui possédait la Galice et quelques places aux environs : le fils rebelle se ligua avec ce Suève, et fit longtemps la guerre à son père; enfin, n'ayant jamais voulu se soumettre, il fut vaincu, pris dans Cordoue, et tué par un officier du roi. L'Église romaine en a fait un saint, ne considérant en lui que la religion romaine, qui fut le prétexte de sa révolte.

Cette mémorable aventure arriva en 584, et je ne la rapporte que comme un des exemples de l'état funeste où l'Espagne était réduite.

Ce royaume des Visigoths n'était point héréditaire; les évêques, qui eurent d'abord en Espagne la même autorité qu'ils acquirent en France du temps des Carlovingiens, faisaient et défaisaient les rois, avec les principaux seigneurs. Ce fut une nouvelle source de troubles conti-

1. Chap. XII. (ED.)

nuels; par exemple, ils élurent le bâtard Liuva, au mépris de ses frères légitimes; et ce Liuva ayant été assassiné par un capitaine goth nommé Vitteric, ils élurent ce Vitteric sans difficulté.

Un de leurs meilleurs rois, nommé Vamba, dont nous avons déjà parlé, étant tombé malade, fut revêtu d'un sac de pénitent, et se soumit à la pénitence publique, qui devait, dit-on, le guérir : il guérit en effet; mais, en qualité de pénitent, on lui déclara qu'il n'était pas capable des fonctions de la royauté : et il fut mis sept jours dans un monastère. Cet exemple fut cité en France, à la déposition de Louis le Faible [1].

Ce n'était pas ainsi que se laissaient traiter les premiers conquérants goths, qui subjuguèrent les Espagnes. Ils fondèrent un empire qui s'étendit de la Provence et du Languedoc à Ceuta et à Tanger en Afrique; mais cet empire si mal gouverné périt bientôt. Il y eut tant de rébellions en Espagne, qu'enfin le roi Vitiza désarma une partie des sujets, et fit abattre les murailles de plusieurs villes. Par cette conduite il forçait à l'obéissance, mais il se privait lui-même de secours et de retraites. Pour mettre le clergé dans son parti, il rendit dans une assemblée de la nation un édit par lequel il était permis aux évêques et aux prêtres de se marier.

Rodrigue, dont il avait assassiné le père, l'assassina à son tour, et fut encore plus méchant que lui. Il ne faut pas chercher ailleurs la cause de la supériorité des musulmans en Espagne. Je ne sais s'il est bien vrai que Rodrigue eût violé Florinde, nommée la *Cava* ou la Méchante, fille malheureusement célèbre du comte Julien, et si ce fut pour venger son honneur que ce comte appela les Maures. Peut-être l'aventure de la Cava est copiée en partie sur celle de Lucrèce; et ni l'une ni l'autre ne paraît appuyée sur des monuments bien authentiques. Il paraît que, pour appeler les Africains, on n'avait pas besoin du prétexte d'un viol, qui est d'ordinaire aussi difficile à prouver qu'à faire. Déjà, sous le roi Vamba, le comte Hervig, depuis roi, avait fait venir une armée de Maures. Opas, archevêque de Séville, qui fut le principal instrument de la grande révolution, avait des intérêts plus chers à soutenir que la pudeur d'une fille. Cet évêque, fils de l'usurpateur Vitiza, détrôné et assassiné par l'usurpateur Rodrigue, fut celui dont l'ambition fit venir les Maures pour la seconde fois. Le comte Julien, gendre de Vitiza, trouvait dans cette seule alliance assez de raisons pour se soulever contre le tyran. Un autre évêque, nommé Torizo, entre dans la conspiration d'Opas et du comte. Y a-t-il apparence que

1. Il est le premier roi qui ait cru ajouter à ses droits en se faisant sacrer, et il fut le premier que les prêtres chassèrent du trône. Obligé, en qualité de pénitent et de moine, de quitter la royauté, il choisit un successeur qui assembla un concile à Tolède. Ce concile formé, comme tous ceux d'Espagne et des Gaules du même temps, d'un grand nombre d'évêques et de quelques seigneurs laïques, déclara les sujets de Vamba dégagés envers lui du serment de fidélité, et anathématisa quiconque ne reconnaîtrait point le nouveau roi, qui se garda bien de se faire sacrer. L'aventure de Vamba dégoûta les rois d'Espagne de cette cérémonie. (*Ed. de Kehl.*)

deux évêques se fussent ligués ainsi avec les ennemis du nom chrétien, s'il ne s'était agi que d'une fille ?

Les mahométans étaient maîtres, comme ils le sont encore, de toute cette partie de l'Afrique qui avait appartenu aux Romains. Ils venaient d'y jeter les premiers fondements de la ville de Maroc, près du mont Atlas. Le calife Valid Almanzor, maître de cette belle partie de la terre, résidait à Damas en Syrie. Son vice-roi, Muzza, qui gouvernait l'Afrique, fit par un de ses lieutenants la conquête de toute l'Espagne. Il y envoya d'abord son général Tarik, qui gagna, en 714, cette célèbre bataille dans les plaines de Xérès, où Rodrigue perdit la vie. On prétend que les Sarrasins ne tinrent pas leurs promesses à Julien, dont ils se défiaient sans doute. L'archevêque Opas fut plus satisfait d'eux. Il prêta serment de fidélité aux mahométans, et conserva sous eux beaucoup d'autorité sur les Églises chrétiennes, que les vainqueurs toléraient.

Pour le roi Rodrigue, il fut si peu regretté, que sa veuve Égilone épousa publiquement le jeune Abdélazis, fils du conquérant Muzza, dont les armes avaient fait périr son mari, et réduit en servitude son pays et sa religion.

Les vainqueurs n'abusèrent point du succès de leurs armes; ils laissèrent aux vaincus leurs biens, leurs lois, leur culte, satisfaits d'un tribut et de l'honneur de commander. Non-seulement la veuve du roi Rodrigue épousa le jeune Abdélazis, mais, à son exemple, le sang des Maures et des Espagnols se mêla souvent. Les Espagnols, si scrupuleusement attachés depuis à leur religion, la quittèrent en assez grand nombre pour qu'on leur donnât alors le nom de Mosarabes, qui signifiait, dit-on, moitié Arabes, au lieu de celui de Visigoths que portait auparavant leur royaume. Ce nom de Mosarabes n'était point outrageant, puisque les Arabes étaient les plus cléments de tous les conquérants de la terre, et qu'ils apportèrent en Espagne de nouvelles sciences et de nouveaux arts.

L'Espagne avait été soumise en quatorze mois à l'empire des califes, à la réserve des cavernes et des rochers de l'Asturie. Le Goth Pélage Teudomer, parent du dernier roi Rodrigue, caché dans ces retraites, y conserva sa liberté. Je ne sais comment on a pu donner le nom de roi à ce prince, qui en était peut-être digne, mais dont toute la royauté se borna à n'être point captif. Les historiens espagnols, et ceux qui les ont suivis, lui font remporter de grandes victoires, imaginent des miracles en sa faveur, lui établissent une cour, lui donnent son fils Favila et son gendre Alfonse pour successeurs tranquilles dans ce prétendu royaume. Mais comment dans ce temps-là même les mahométans, qui, sous Abdérame, vers l'an 734, subjuguèrent la moitié de la France, auraient-ils laissé subsister derrière les Pyrénées ce royaume des Asturies ? C'était beaucoup pour les chrétiens de pouvoir se réfugier dans ces montagnes et d'y vivre de leurs courses, en payant tribut aux mahométans. Ce ne fut que vers l'an 759 que les chrétiens commencèrent à tenir tête à leurs vainqueurs, affaiblis par les victoires de Charles Martel et par leurs divisions; mais eux-mêmes, plus

divisés entre eux que les mahométans, retombèrent bientôt sous le joug. (783) Mauregat, à qui il a plu aux historiens de donner le titre de roi, eut la permission de gouverner les Asturies et quelques terres voisines, en rendant hommage et en payant tribut. Il se soumit surtout à fournir cent belles filles tous les ans pour le sérail d'Abdérame. Ce fut longtemps la coutume des Arabes d'exiger de pareils tributs; et aujourd'hui les caravanes, dans les présents qu'elles font aux Arabes du désert, offrent toujours des filles nubiles.

Cette coutume est immémoriale. Un des anciens livres juifs, nommé en grec *Exode*, rapporte qu'un Éléazar prit trente-deux mille pucelles dans le désert affreux du Madian. De ces trente-deux mille vierges on n'en sacrifia que trente-deux au dieu d'Éléazar : le reste fut abandonné aux prêtres et aux soldats pour peupler.

On donne pour successeur à ce Mauregat un diacre nommé Vérémond, chef de ces montagnards réfugiés, faisant le même hommage et payant le même nombre de filles qu'il était obligé de fournir souvent. Est-ce là un royaume, et sont-ce là des rois?

Après la mort d'Abdérame, les émirs des provinces d'Espagne voulurent être indépendants. On a vu dans l'article de Charlemagne qu'un d'eux, nommé Ibna, eut l'imprudence d'appeler ce conquérant à son secours. S'il y avait eu alors un véritable royaume chrétien en Espagne, Charles n'eût-il pas protégé ce royaume par ses armes, plutôt que de se joindre à des mahométans? Il prit cet émir sous sa protection, et se fit rendre hommage des terres qui sont entre l'Ébre et les Pyrénées, que les musulmans gardèrent. On voit, en 794, le Maure Abufar rendre hommage à Louis le Débonnaire, qui gouvernait l'Aquitaine sous son père avec le titre de roi.

Quelque temps après, les divisions augmentèrent chez les Maures d'Espagne. Le conseil de Louis le Débonnaire en profita; ses troupes assiégèrent deux ans Barcelone, et Louis y entra en triomphe en 796. Voilà le commencement de la décadence des Maures. Ces vainqueurs n'étaient plus soutenus par les Africains et par les califes, dont ils avaient secoué le joug. Les successeurs d'Abdérame, ayant établi le siége de leur royaume à Cordoue, étaient mal obéis des gouverneurs des autres provinces.

Alfonse, de la race de Pélage, commença, dans ces conjonctures heureuses, à rendre considérables les chrétiens espagnols retirés dans les Asturies. Il refusa le tribut ordinaire à des maîtres contre lesquels il pouvait combattre; et après quelques victoires, il se vit maître paisible des Asturies et de Léon, au commencement du IXe siècle.

C'est par lui qu'il faut commencer de retrouver en Espagne des rois chrétiens. Cet Alfonse était artificieux et cruel. On l'appelle *le Chaste*, parce qu'il fut le premier qui refusa les cent filles aux Maures. On ne songe pas qu'il ne soutint point la guerre pour avoir refusé le tribut, mais que, voulant se soustraire à la domination des Maures, et ne plus être tributaire, il fallait bien qu'il refusât les cent filles ainsi que le reste.

Les succès d'Alfonse, malgré beaucoup de traverses, enhardirent les chrétiens de Navarre à se donner un roi. Les Aragonais levèrent l'é-

tendard sous un comte : ainsi, sur la fin de Louis le Débonnaire, ni les Maures, ni les Français n'eurent plus rien dans ces contrées stériles; mais le reste de l'Espagne obéissait aux rois musulmans. Ce fut alors que les Normands ravagèrent les côtes d'Espagne; mais étant repoussés, ils retournèrent piller la France et l'Angleterre.

On ne doit point être surpris que les Espagnols des Asturies, de Léon, d'Aragon, aient été alors des barbares. La guerre, qui avait succédé à la servitude, ne les avait pas polis. Ils étaient dans une si profonde ignorance, qu'un autre Alfonse, roi de Léon et des Asturies, surnommé *le Grand*, fut obligé de livrer l'éducation de son fils à des précepteurs mahométans.

Je ne cesse d'être étonné quand je vois quels titres les historiens prodiguent aux rois. Cet Alfonse, qu'ils appellent *le Grand*, fit crever les yeux à ses quatre frères. Sa vie n'est qu'un tissu de cruautés et de perfidies. Ce roi finit par faire révolter contre lui ses sujets, et fut obligé de céder son petit royaume à son fils don Garcie, l'an 910.

Ce titre de *Don* était un abrégé de *Dominus*, titre qui parut trop ambitieux à l'empereur Auguste, parce qu'il signifiait *Maître*, et que depuis on donna aux bénédictins, aux seigneurs espagnols, et enfin aux rois de ce pays. Les seigneurs de terres commencèrent alors à prendre le titre de *rich-homes*, *ricos hombres* : riche signifiait possesseur de terres; car dans ces temps-là il n'y avait point parmi les chrétiens d'Espagne d'autres richesses. La grandesse n'était point encore connue. Le titre de grand ne fut en usage que trois siècles après, sous Alfonse le Sage, dixième du nom, roi de Castille, dans le temps que l'Espagne commençait à devenir florissante.

CHAP. XXVIII. — *Puissance des musulmans en Asie et en Europe aux* VIII*e et* IX*e siècles. L'Italie attaquée par eux. Conduite magnanime du pape Léon IV.*

Les mahométans, qui perdaient cette partie de l'Espagne qui confine à la France, s'étendaient partout ailleurs. Si j'envisage leur religion, je la vois embrassée dans l'Inde et sur les côtes orientales de l'Afrique, où ils trafiquaient. Si je regarde leurs conquêtes, d'abord le calife Aaron-al-Raschild, ou *le Juste*, impose en 782 un tribut de soixante et dix mille écus d'or par an à l'impératrice Irène. L'empereur Nicéphore ayant ensuite refusé de payer le tribut, Aaron prend l'île de Chypre, et vient ravager la Grèce. Almamon, son petit-fils, prince d'ailleurs si recommandable par son amour pour les sciences et par son savoir, s'empare par ses lieutenants de l'île de Crète, en 826. Les musulmans bâtirent Candie, qu'ils ont reprise de nos jours.

En 828, les mêmes Africains qui avaient subjugué l'Espagne, et fait des incursions en Sicile, reviennent encore désoler cette île fertile, encouragés par un Sicilien nommé Euphemius, qui ayant, à l'exemple de son empereur, Michel, épousé une religieuse, poursuivi par les lois que l'empereur s'était rendues favorables, fit à peu près en Sicile ce que le comte Julien avait fait en Espagne.

Ni les empereurs grecs, ni ceux d'Occident, ne purent alors chasser de Sicile les musulmans : tant l'Orient et l'Occident étaient mal gouvernés. Ces conquérants allaient se rendre maîtres de l'Italie, s'ils avaient été unis; mais leurs fautes sauvèrent Rome, comme celles des Carthaginois la sauvèrent autrefois. Ils partent de Sicile, en 846, avec une flotte nombreuse. Ils entrent par l'embouchure du Tibre, et, ne trouvant qu'un pays presque désert, ils vont assiéger Rome. Ils prirent les dehors, et ayant pillé la riche église de Saint-Pierre hors des murs, ils levèrent le siége pour aller combattre une armée de Français qui venait secourir Rome, sous un général de l'empereur Lothaire. L'armée française fut battue; mais la ville, rafraîchie, fut manquée; et cette expédition, qui devait être une conquête, ne devint, par la mésintelligence, qu'une incursion de barbares. Ils revinrent bientôt après avec une armée formidable, qui semblait devoir détruire l'Italie, et faire une bourgade mahométane de la capitale du christianisme. Le pape Léon IV, prenant dans ce danger une autorité que les généraux de l'empereur Lothaire semblaient abandonner, se montra digne, en défendant Rome, d'y commander en souverain. Il avait employé les richesses de l'Église à réparer les murailles, à élever des tours, à tendre des chaînes sur le Tibre. Il arma les milices à ses dépens, engagea les habitants de Naples et de Gaïète à venir défendre les côtes et le port d'Ostie, sans manquer à la sage précaution de prendre d'eux des otages, sachant bien que ceux qui sont assez puissants pour nous secourir le sont assez pour nous nuire. Il visita lui-même tous les postes, et reçut les Sarrasins à leur descente, non pas en équipage de guerrier, ainsi qu'en avait usé Goslin, évêque de Paris, dans une occasion encore plus pressante, mais comme un pontife qui exhortait un peuple chrétien, et comme un roi qui veillait à la sûreté de ses sujets. Il était né Romain (849). Le courage des premiers âges de la république revivait en lui dans un temps de lâcheté et de corruption, tel qu'un des beaux monuments de l'ancienne Rome, qu'on trouve quelquefois dans les ruines de la nouvelle.

Son courage et ses soins furent secondés. On reçut les Sarrasins courageusement à leur descente; et la tempête ayant dissipé la moitié de leurs vaisseaux, une partie de ces conquérants échappés au naufrage fut mise à la chaîne. Le pape rendit sa victoire utile, en faisant travailler aux fortifications de Rome et à ses embellissements les mêmes mains qui devaient les détruire. Les mahométans restèrent cependant maîtres du Garillan, entre Capoue et Gaïète, mais plutôt comme une colonie de corsaires indépendants que comme des conquérants disciplinés.

Je vois donc, au IXe siècle, les musulmans redoutables à la fois à Rome et à Constantinople, maîtres de la Perse, de la Syrie, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique jusqu'au mont Atlas, des trois quarts de l'Espagne; mais ces conquérants ne forment pas une nation, comme les Romains, qui, étendus presque autant qu'eux, n'avaient fait qu'un seul peuple.

Sous le fameux calife Almamon, vers l'an 815, un peu après la mort

de Charlemagne, l'Égypte était indépendante, et le Grand-Caire fut la résidence d'un autre calife. Le prince de la Mauritanie Tangitane, sous le titre de Miramolin, étant maître absolu de l'empire de Maroc, la Nubie et la Libye obéissaient à un autre calife. Les Abdérames, qui avaient fondé le royaume de Cordoue, ne purent empêcher d'autres mahométans de fonder celui de Tolède. Toutes ces nouvelles dynasties révéraient dans le calife le successeur de leur prophète. Ainsi que les chrétiens allaient en foule en pèlerinage à Rome, les mahométans de toutes les parties du monde allaient à la Mecque, gouvernée par un shérif que nommait le calife; et c'était principalement par ce pèlerinage que le calife, maître de la Mecque, était vénérable à tous les princes de sa croyance. Mais ces princes, distinguant la religion de leurs intérêts, dépouillaient le calife en lui rendant hommage.

CHAP. XXIX. — *De l'empire de Constantinople aux* VIII*e et* IX*e siècles.*

Tandis que l'empire de Charlemagne se démembrait, que les inondations des Sarrasins et des Normands désolaient l'Occident, l'empire de Constantinople subsistait comme un grand arbre, vigoureux encore, mais déjà vieux, dépouillé de quelques racines, et assailli de tous côtés par la tempête. Cet empire n'avait plus rien en Afrique; la Syrie et une partie de l'Asie Mineure lui étaient enlevées. Il défendait contre les musulmans ses frontières vers l'orient de la mer Noire; et, tantôt vaincu, tantôt vainqueur, il aurait pu au moins se fortifier contre eux par cet usage continuel de la guerre. Mais du côté du Danube, et vers le bord occidental de la mer Noire, d'autres ennemis le ravageaient. Une nation de Scythes, nommés les Abares ou Avares, les Bulgares, autres Scythes, dont la Bulgarie tient son nom, désolaient tous ces beaux climats de la Romanie où Adrien et Trajan avaient construit de si belles villes, et ces grands chemins, desquels il ne subsiste plus que quelques chaussées.

Les Abares surtout, répandus dans la Hongrie et dans l'Autriche, se jetaient tantôt sur l'empire d'Orient, tantôt sur celui de Charlemagne. Ainsi, des frontières de la Perse à celles de France, la terre était en proie à des incursions presque continuelles.

Si les frontières de l'empire grec étaient toujours resserrées et toujours désolées, la capitale était le théâtre des révolutions et des crimes. Un mélange de l'artifice des Grecs et de la férocité des Thraces formait le caractère qui régnait à la cour. En effet, quel spectacle nous présente Constantinople? Maurice et ses cinq enfants massacrés; Phocas assassiné pour prix de ses meurtres et de ses incestes; Constantin empoisonné par l'impératrice Martine, à qui on arrache la langue, tandis qu'on coupe le nez à Héracléonas son fils; Constant qui fait égorger son frère; Constant assommé dans un bain par ses domestiques; Constantin Pogonat qui fait crever les yeux à ses deux frères; Justinien II, son fils, prêt à faire à Constantinople ce que Théodose fit à Thessalonique, surpris, mutilé et enchaîné par Léonce, au moment qu'il allait faire égorger les principaux citoyens; Léonce bientôt traité lui-même

comme il avait traité Justinien II; ce Justinien rétabli, faisant couler sous ses yeux, dans la place publique, le sang de ses ennemis, et périssant enfin sous la main d'un bourreau; Philippe Bardane détrôné et condamné à perdre les yeux; Léon l'Isaurien et Constantin Copronyme morts, à la vérité, dans leur lit, mais après un règne sanguinaire, aussi malheureux pour le prince que pour les sujets; l'impératrice Irène, la première femme qui monta sur le trône des Césars, et la première qui fit périr son fils pour régner; Nicéphore, son successeur, détesté de ses sujets, pris par les Bulgares, décollé, servant de pâture aux bêtes, tandis que son crâne sert de coupe à son vainqueur; enfin Michel Curopalate, contemporain de Charlemagne, confiné dans un cloître, et mourant ainsi moins cruellement, mais plus honteusement que ses prédécesseurs. C'est ainsi que l'empire est gouverné pendant trois cents ans. Quelle histoire de brigands obscurs, punis en place publique pour leurs crimes, est plus horrible et plus dégoûtante?

Cependant il faut poursuivre : il faut voir, au IXe siècle, Léon l'Arménien, brave guerrier, mais ennemi des images, assassiné à la messe dans le temps qu'il chantait une antienne : ses assassins, s'applaudissant d'avoir tué un hérétique, vont tirer de prison un officier, nommé Michel le Bègue, condamné à la mort par le sénat, et qui, au lieu d'être exécuté, reçoit la pourpre impériale. Ce fut lui qui, étant amoureux d'une religieuse, se fit prier par le sénat de l'épouser, sans qu'aucun évêque osât être d'un sentiment contraire. Ce fait est d'autant plus digne d'attention, que presque en même temps on voit Euphemius en Sicile, poursuivi criminellement pour un semblable mariage; et, quelque temps après, on condamne à Constantinople le mariage très-légitime de Léon le Philosophe. Où est donc le pays où l'on trouve alors des lois et des mœurs? ce n'est pas dans notre Occident.

Cette ancienne querelle des images troublait toujours l'empire. La cour était tantôt favorable, tantôt contraire à leur culte, selon qu'elle voyait pencher l'esprit du plus grand nombre. Michel le Bègue commença par les consacrer, et finit par les abattre.

Son successeur Théophile, qui régna environ douze ans, depuis 829 jusqu'à 842, se déclara contre ce culte : on a écrit qu'il ne croyait point à la résurrection, qu'il niait l'existence des démons, et qu'il n'admettait pas Jésus-Christ pour Dieu. Il se peut faire qu'un empereur pensât ainsi; mais faut-il croire, je ne dis pas sur les princes seulement, mais sur les particuliers, la voix des ennemis, qui, sans prouver aucun fait, décrient la religion et les mœurs des hommes qui n'ont pas pensé comme eux?

Ce Théophile, fils de Michel le Bègue, fut presque le seul empereur qui eût succédé paisiblement à son père depuis deux siècles. Sous lui les adorateurs des images furent plus persécutés que jamais. On conçoit aisément, par ces longues persécutions, que tous les citoyens étaient divisés.

Il est remarquable que deux femmes aient rétabli les images. L'une

est l'impératrice Irène, veuve de Léon IV; et l'autre l'impératrice Théodora, veuve de Théophile.

Théodora, maîtresse de l'empire d'Orient sous le jeune Michel, son fils, persécuta à son tour les ennemis des images. Elle porta son zèle ou sa politique plus loin. Il y avait encore dans l'Asie Mineure un grand nombre de manichéens qui vivaient paisibles, parce que la fureur d'enthousiasme, qui n'est guère que dans les sectes naissantes, était passée. Ils étaient riches par le commerce. Soit qu'on en voulût à leurs opinions ou à leurs biens, on fit contre eux des édits sévères, qui furent exécutés avec cruauté. La persécution leur rendit leur premier fanatisme. (846) On en fit périr des milliers dans les supplices; le reste désespéré se révolta. Il en passa plus de quarante mille chez les musulmans; et ces manichéens, auparavant si tranquilles, devinrent des ennemis irréconciliables, qui, joints aux Sarrasins, ravagèrent l'Asie Mineure jusqu'aux portes de la ville impériale, dépeuplée par une peste horrible, en 842, et devenue un objet de pitié.

La peste, proprement dite, est une maladie particulière aux peuples de l'Afrique, comme la petite vérole. C'est de ces pays qu'elle vient toujours par des vaisseaux marchands. Elle inonderait l'Europe, sans les sages précautions qu'on prend dans nos ports; et probablement l'inattention du gouvernement laissa entrer la contagion dans la ville impériale.

Cette même inattention exposa l'empire à un autre fléau. Les Russes s'embarquèrent vers le port qu'on nomme aujourd'hui Azof, sur la mer Noire, et vinrent ravager tous les rivages du Pont-Euxin. Les Arabes, d'un autre côté, poussèrent encore leurs conquêtes par delà l'Arménie, et dans l'Asie Mineure. Enfin Michel le Jeune, après un règne cruel et infortuné, fut assassiné par Basile, qu'il avait tiré de la plus basse condition pour l'associer à l'empire (867).

L'administration de Basile ne fut guère plus heureuse. C'est sous son règne qu'est l'époque du grand schisme qui divisa l'Église grecque de la latine. C'est cet assassin qu'on regarda comme juste, quand il fit déposer le patriarche Photius.

Les malheurs de l'empire ne furent pas beaucoup réparés sous Léon, qu'on appela le Philosophe; non qu'il fût un Antonin, un Marc Aurèle, un Julien, un Aaron-al-Raschild, un Alfred, mais parce qu'il était savant. Il passe pour avoir le premier ouvert un chemin aux Turcs, qui, si longtemps après, ont pris Constantinople.

Les Turcs, qui combattirent depuis les Sarrasins, et qui, mêlés à eux, furent leur soutien et les destructeurs de l'empire grec, avaient-ils déjà envoyé des colonies dans ces contrées voisines du Danube? On n'a guère d'histoires véritables de ces émigrations des barbares.

Il n'y a que trop d'apparence que les hommes ont ainsi vécu longtemps. A peine un pays était un peu cultivé, qu'il était envahi par une nation affamée, chassée à son tour par une autre. Les Gaulois n'étaient-ils pas descendus en Italie? n'avaient-ils pas couru jusque dans l'Asie Mineure? vingt peuples de la Grande-Tartarie n'ont-ils pas cherché de nouvelles terres? les Suisses n'avaient-ils pas mis le feu à leurs bour-

gades, pour aller se transplanter en Languedoc, quand César les contraignit de retourner labourer leurs terres? Et qu'étaient Pharamond et Clovis, sinon des barbares transplantés qui ne trouvèrent point de César?

Malgré tant de désastres, Constantinople fut encore longtemps la ville chrétienne la plus opulente, la plus peuplée, la plus recommandable par les arts. Sa situation seule, par laquelle elle domine sur deux mers, la rendait nécessairement commerçante. La peste de 842, toute destructive qu'elle avait été, ne fut qu'un fléau passager. Les villes de commerce, et où la cour réside, se repeuplent toujours par l'affluence des voisins. Les arts mécaniques et les beaux-arts même ne périssent point dans une vaste capitale qui est le séjour des riches.

Toutes ces révolutions subites du palais, les crimes de tant d'empereurs égorgés les uns par les autres, sont des orages qui ne tombent guère sur des hommes cachés qui cultivent en paix des professions qu'on n'envie point.

Les richesses n'étaient point épuisées : on dit qu'en 857, Théodora, mère de Michel, en se démettant malgré elle de la régence, et traitée à peu près par son fils comme Marie de Médicis le fut de nos jours par Louis XIII, fit voir à l'empereur qu'il y avait dans le trésor cent neuf mille livres pesant d'or, et trois cent mille livres d'argent.

Un gouvernement sage pouvait donc encore maintenir l'empire dans sa puissance. Il était resserré, mais non tout à fait démembré; changeant d'empereurs, mais toujours uni sous celui qui se revêtait de la pourpre; enfin plus riche, plus plein de ressources, plus puissant que celui d'Allemagne. Cependant il n'est plus, et l'empire d'Allemagne subsiste encore.

Les horribles révolutions qu'on vient de voir effrayent et dégoûtent; cependant il faut convenir que depuis Constantin, surnommé le Grand, l'empire de Constantinople n'avait guère été autrement gouverné; et, si vous en exceptez Julien et deux ou trois autres, quel empereur ne souilla pas le trône d'abominations et de crimes?

CHAP. XXX. — *De l'Italie; des papes; du divorce de Lothaire, roi de Lorraine, et des autres affaires de l'Église, aux* VIII*e et* IX*e siècles.*

Pour ne pas perdre le fil qui lie tant d'événements, souvenons-nous avec quelle prudence les papes se conduisirent sous Pepin et sous Charlemagne, comme ils assoupirent habilement les querelles de religion, et comme chacun d'eux établit sourdement les fondements de la grandeur pontificale.

Leur pouvoir était déjà très-grand, puisque Grégoire IV rebâtit le port d'Ostie, et que Léon IV fortifia Rome à ses dépens; mais tous les papes ne pouvaient être de grands hommes, et toutes les conjonctures ne pouvaient leur être favorables. Chaque vacance de siége causait les mêmes troubles que l'élection d'un roi en produit en Pologne. Le pape élu avait à ménager à la fois le sénat romain, le peuple, et l'empereur. La noblesse romaine avait grande part au gouvernement : elle

élisait alors deux consuls tous les ans. Elle créait un préfet, qui était une espèce de tribun du peuple. Il y avait un tribunal de douze sénateurs; et c'étaient ces sénateurs qui nommaient les principaux officiers du duché de Rome. Ce gouvernement municipal avait tantôt plus, tantôt moins d'autorité. Les papes avaient à Rome plutôt un grand crédit qu'une puissance législative.

S'ils n'étaient pas souverains de Rome, ils ne perdaient aucune occasion d'agir en souverains de l'Église d'Occident. Les évêques se constituaient juges des rois; et les papes, juges des évêques. Tant de conflits d'autorité, ce mélange de religion, de superstition, de faiblesse, de méchanceté dans toutes les cours, l'insuffisance des lois, tout cela ne peut être mieux connu que par l'aventure du mariage et du divorce de Lothaire, roi de Lorraine, neveu de Charles le Chauve.

Charlemagne avait répudié une de ses femmes et en avait épousé une autre, non-seulement avec l'approbation du pape Étienne, mais sur ses pressantes sollicitations. Les rois francs, Gontran, Caribert, Sigebert, Chilpéric, Dagobert, avaient eu plusieurs femmes à la fois, sans qu'on eût murmuré; et si c'était un scandale, il était sans trouble. Le temps change tout. Lothaire marié avec Teutberge, fille d'un duc de la Bourgogne Transjurane, prétend la répudier pour un inceste avec son frère, dont elle est accusée, et épouser sa maîtresse Valrade. Toute la suite de cette aventure est d'une singularité nouvelle. D'abord la reine Teutberge se justifie par l'épreuve de l'eau bouillante. Son avocat plonge la main dans un vase, au fond duquel il ramasse impunément un anneau bénit. Le roi se plaint qu'on a employé la fourberie dans cette épreuve. Il est bien sûr que, si elle fut faite, l'avocat de la reine était instruit d'un secret de préparer la peau à soutenir l'action de l'eau bouillante. Aucune académie des sciences n'a, de nos jours, tenté de connaître sur ces épreuves ce que savaient alors les charlatans.

(862) Le succès de cette épreuve passait pour un miracle, pour le jugement de Dieu même; et cependant Teutberge, que le ciel justifie, avoue à plusieurs évêques, en présence de son confesseur, qu'elle est coupable. Il n'y a guère d'apparence qu'un roi qui voulait se séparer de sa femme sur une imputation d'adultère eût imaginé de l'accuser d'un inceste avec son frère, si le fait n'avait pas été public. On ne va pas supposer un crime si recherché, si rare, si difficile à prouver : il faut d'ailleurs que, dans ces temps-là, ce qu'on appelle aujourd'hui honneur ne fût point du tout connu. Le roi et la reine se couvrent tous deux de honte, l'un par son accusation, l'autre par son aveu. Deux conciles nationaux sont assemblés, qui permettent le divorce.

Le pape Nicolas Ier casse les deux conciles. Il dépose Gontier, archevêque de Cologne, qui avait été le plus ardent dans l'affaire du divorce. Gontier écrit aussitôt à toutes les Églises : « Quoique le seigneur Nicolas, qu'on nomme pape, et qui se compte pape et empereur, nous ait excommunié, nous avons résisté à sa folie. » Ensuite dans son écrit, s'adressant au pape même : « Nous ne recevons point, dit-il, votre maudite sentence; nous la méprisons; nous vous rejetons vous-même

de notre communion, nous contentant de celle des évêques, nos frères, que vous méprisez, etc. »

Un frère de l'archevêque de Cologne porta lui-même cette protestation à Rome, et la mit, l'épée à la main, sur le tombeau où les Romains prétendent que reposent les cendres de saint Pierre. Mais bientôt après, l'état politique des affaires ayant changé, ce même archevêque changea aussi. Il vint au mont Cassin se jeter aux genoux du pape Adrien II, successeur de Nicolas. « Je déclare, dit-il, devant Dieu et devant ses saints, à vous monseigneur Adrien, souverain pontife, aux évêques qui vous sont soumis, et à toute l'assemblée, que je supporte humblement la sentence de déposition donnée canoniquement contre moi par le pape Nicolas, etc. » On sent combien un exemple de cette espèce affermissait la supériorité de l'Église romaine; et les conjonctures rendaient ces exemples fréquents.

Ce même Nicolas Ier excommunie la seconde femme de Lothaire, et ordonne à ce prince de reprendre la première. Toute l'Europe prend part à ces événements. L'empereur Louis II, frère de Charles le Chauve, et oncle de Lothaire, se déclare d'abord violemment pour son neveu contre le pape. Cet empereur, qui résidait alors en Italie, menace Nicolas Ier; il y a du sang de répandu, et l'Italie est en alarme. On négocie, on cabale de tous côtés. Teutberge va plaider à Rome; Valrade, sa rivale, entreprend le voyage, et n'ose l'achever. Lothaire, excommunié, s'y transporte, et va demander pardon à Adrien, successeur de Nicolas, dans la crainte où il est que son oncle *le Chauve*, armé contre lui au nom de l'Église, ne s'empare de son royaume de Lorraine. Adrien II, en lui donnant la communion dans Rome, lui fait jurer qu'il n'a point usé des droits du mariage avec Valrade, depuis l'ordre que le pape Nicolas lui avait donné de s'en abstenir. Lothaire fait serment, communie, et meurt quelque temps après. Tous les historiens ne manquent pas de dire qu'il est mort en punition de son parjure, et que les domestiques qui ont juré avec lui sont morts dans l'année.

Le droit qu'exercèrent en cette occasion Nicolas Ier et Adrien II était fondé sur les fausses décrétales, déjà regardées comme un code universel. Le contrat civil qui unit deux époux, étant devenu un sacrement, était soumis au jugement de l'Église.

Cette aventure est le premier scandale touchant le mariage des têtes couronnées en Occident. On a vu depuis les rois de France Robert, Philippe Ier, Philippe Auguste, excommuniés par les papes pour des causes à peu près semblables, ou même pour des mariages contractés entre parents très-éloignés. Les évêques nationaux prétendirent longtemps devoir être les juges de ces causes : les pontifes de Rome les évoquèrent toujours à eux.

On n'examine point ici si cette nouvelle jurisprudence est utile ou dangereuse; on n'écrit ni comme jurisconsulte, ni comme controversiste ; mais toutes les provinces chrétiennes ont été troublées par ces scandales. Les anciens Romains et les peuples orientaux furent plus heureux en ce point. Les droits des pères de famille, le secret de leur lit, n'y furent jamais en proie à la curiosité publique. On ne connaît

point chez eux de pareils procès au sujet d'un mariage ou d'un divorce.

Ce descendant de Charlemagne fut le premier qui alla plaider à trois cents lieues de chez lui devant un juge étranger, pour savoir quelle femme il devait aimer. Les peuples furent sur le point d'être les victimes de ce différend. Louis le Débonnaire avait été le premier exemple du pouvoir des évêques sur les empereurs; Lothaire de Lorraine fut l'époque du pouvoir des papes sur les évêques. Il résulte de toute l'histoire de ces temps-là, que la société avait peu de règles certaines chez les nations occidentales, que les États avaient peu de lois, et que l'Église voulait leur en donner.

CHAP. XXXI. — *De Photius et du schisme entre l'Orient et l'Occident.*

(858) La plus grande affaire que l'Église eût alors, et qui en est encore une très-importante aujourd'hui, fut l'origine de la séparation totale des Grecs et des Latins. La chaire patriarcale de Constantinople étant, ainsi que le trône, l'objet de l'ambition, était sujette aux mêmes révolutions. L'empereur Michel III, mécontent du patriarche Ignace, l'obligea à signer lui-même sa déposition, et mit à sa place Photius, eunuque du palais, homme d'une grande qualité, d'un vaste génie, et d'une science universelle. Il était grand écuyer et ministre d'État. Les évêques, pour l'ordonner patriarche, le firent passer en six jours par tous les degrés. Le premier jour on le fit moine, parce que les moines étaient regardés dans l'Église grecque comme faisant partie de la hiérarchie : le second jour il fut lecteur, le troisième sous-diacre, puis diacre, prêtre, et enfin patriarche, le jour de Noël, en 858.

Le pape Nicolas prit le parti d'Ignace, et excommunia Photius. Il lui reprochait surtout d'avoir passé de l'état de laïque à celui d'évêque avec tant de rapidité; mais Photius répondait, avec raison, que saint Ambroise, gouverneur de Milan, et à peine chrétien, avait joint la dignité d'évêque à celle de gouverneur plus rapidement encore. Photius excommunia donc le pape à son tour, et le déclara déposé. Il prit le titre de patriarche œcuménique, et accusa hautement d'hérésie les évêques d'Occident de la communion du pape. Le plus grand reproche qu'il leur faisait roulait sur la procession du Père et du Fils. « Des hommes, dit-il dans une de ses lettres, sortis des ténèbres de l'Occident, ont tout corrompu par leur ignorance. Le comble de leur impiété est d'ajouter de nouvelles paroles au sacré symbole autorisé par tous les conciles, en disant que le Saint-Esprit ne procède pas du Père seulement, mais encore du Fils; ce qui est renoncer au christianisme. »

On voit par ce passage et par beaucoup d'autres, quelle supériorité les Grecs affectaient en tout sur les Latins. Ils prétendaient que l'Église romaine devait tout à la grecque, jusqu'aux noms des usages, des cérémonies, des mystères, des dignités. *Baptême*, *Eucharistie*, *liturgie*, *diocèse*, *paroisse*, *évêque*, *prêtre*, *diacre*, *moine*, *église*, tout est grec. Ils regardaient les Latins comme des disciples ignorants, révoltés contre leurs maîtres, dont ils ne savaient pas même la langue.

Ils nous accusaient d'ignorer le catéchisme, enfin, de n'être pas chrétiens.

Les autres sujets d'anathème étaient que les Latins se servaient alors communément de pain non levé pour l'eucharistie, mangeaient des œufs et du fromage en carême, et que leurs prêtres ne se faisaient point raser la barbe. Étranges raisons pour brouiller l'Occident avec l'Orient!

Mais quiconque est juste avouera que Photius était non-seulement le plus savant homme de l'Église, mais un grand évêque. (867) Il se conduisit comme saint Ambroise, quand Basile, assassin de l'empereur Michel, se présenta dans l'église de Sophie. « Vous êtes indigne d'approcher des saints mystères, lui dit-il à haute voix, vous qui avez les mains encore souillées du sang de votre bienfaiteur. » Photius ne trouva pas un Théodose dans Basile. Ce tyran fit une chose juste par vengeance. Il rétablit Ignace dans le siége patriarcal, et chassa Photius. (869) Rome profita de cette conjoncture pour faire assembler à Constantinople le huitième concile œcuménique, composé de trois cents évêques. Les légats du pape présidèrent, mais ils ne savaient pas le grec, et parmi les autres évêques, très-peu savaient le latin. Photius y fut universellement condamné comme intrus, et soumis à la pénitence publique. On signa pour les cinq patriarches avant de signer pour le pape, ce qui est fort extraordinaire; car, puisque les légats eurent la première place, ils devaient signer les premiers. Mais, en tout cela, les questions qui partageaient l'Orient et l'Occident ne furent point agitées : on ne voulait que déposer Photius.

Quelque temps après, le vrai patriarche Ignace étant mort, Photius eut l'adresse de se faire rétablir par l'empereur Basile. Le pape Jean VIII le reçut à sa communion, le reconnut, lui écrivit; et, malgré ce huitième concile œcuménique qui avait anathématisé ce patriarche, (879) le pape envoya ses légats à un autre concile à Constantinople, dans lequel Photius fut reconnu innocent par quatre cents évêques, dont trois cents l'avaient auparavant condamné. Les légats de ce même siége de Rome, qui l'avaient anathématisé, servirent eux-mêmes à casser le huitième concile œcuménique.

Combien tout change chez les hommes! combien ce qui était faux devient vrai selon les temps! Les légats de Jean VIII s'écrient en plein concile : « Si quelqu'un ne reconnaît pas Photius, que son partage soit avec Judas. » Le concile s'écrie : « Longues années au patriarche Photius, et au patriarche de Rome, Jean! »

Enfin, à la suite des actes du concile, on voit une lettre du pape à ce savant patriarche, dans laquelle il lui dit : « Nous pensons comme vous; nous tenons pour transgresseurs de la parole de Dieu, nous rangeons avec Judas, ceux qui ont ajouté au symbole que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils; mais nous croyons qu'il faut user de douceur avec eux, et les exhorter à renoncer à ce blasphème. »

Il est donc clair que l'Église romaine et la grecque pensaient alors différemment de ce qu'on pense aujourd'hui. L'Église romaine adopta depuis la procession du Père et du Fils; et il arriva même qu'en 1274

l'empereur des Grecs, Michel Paléologue, implorant contre les Turcs une nouvelle croisade, envoya au second concile de Lyon son patriarche et son chancelier, qui chantèrent avec le concile, en latin, *qui ex Patre Filioque procedit*. Mais l'Église grecque retourna encore à son opinion, et sembla la quitter encore dans la réunion passagère qui se fit avec Eugène IV. Que les hommes apprennent de là à se tolérer les uns les autres. Voilà des variations et des disputes sur un point fondamental, qui n'ont ni excité de troubles, ni rempli les prisons, ni allumé les bûchers.

On a blâmé les déférences du pape Jean VIII pour le patriarche Photius; on n'a pas assez songé que ce pontife avait alors besoin de l'empereur Basile. Un roi de Bulgarie, nommé Bogoris, gagné par l'habileté de sa femme, qui était chrétienne, s'était converti, à l'exemple de Clovis et du roi Egbert. Il s'agissait de savoir de quel patriarcat cette nouvelle province chrétienne dépendrait. Constantinople et Rome se la disputaient. La décision dépendait de l'empereur Basile. Voilà en partie le sujet des complaisances qu'eut l'évêque de Rome pour celui de Constantinople.

Il ne faut pas oublier que dans ce concile, ainsi que dans le précédent, il y eut des *cardinaux*. On nommait ainsi des prêtres et des diacres qui servaient de conseils aux métropolitains. Il y en avait à Rome comme dans d'autres Églises. Ils étaient déjà distingués, mais ils signaient après les évêques et les abbés.

Le pape donna, par ses lettres et par ses légats, le titre de *Votre Sainteté* au patriarche Photius. Les autres patriarches sont aussi appelés *papes* dans ce concile. C'est un nom grec, commun à tous les prêtres, et qui peu à peu est devenu le titre distinctif du métropolitain de Rome.

Il paraît que Jean VIII se conduisait avec prudence; car ses successeurs s'étant brouillés avec l'empire grec, et ayant adopté le huitième concile œcuménique de 869, et rejeté l'autre, qui absolvait Photius, la paix établie par Jean VIII fut alors rompue. Photius éclata contre l'Église romaine, la traita d'hérétique au sujet de cet article du *Filioque procedit*, des œufs en carême, de l'eucharistie faite avec du pain sans levain, et de plusieurs autres usages. Mais le grand point de la division était la primatie. Photius et ses successeurs voulaient être les premiers évêques du christianisme, et ne pouvaient souffrir que l'évêque de Rome, d'une ville qu'ils regardaient alors comme barbare, séparée de l'empire par sa rébellion, et en proie à qui voudrait s'en emparer, jouît de la préséance sur l'évêque de la ville impériale. Le patriarche de Constantinople avait alors dans son district toutes les Églises de la Sicile et de la Pouille; et le siége romain, en passant sous une domination étrangère, avait perdu à la fois dans ces provinces son patrimoine et ses droits de métropolitain. L'Église grecque méprisait l'Église romaine. Les sciences florissaient à Constantinople; mais à Rome tout tombait, jusqu'à la langue latine; et, quoiqu'on y fût plus instruit que dans tout le reste de l'Occident, ce peu de science se ressentait de ces temps malheureux. Les Grecs se

vengeaient bien de la supériorité que les Romains avaient eue sur eux depuis le temps de Lucrèce et de Cicéron jusqu'à Corneille Tacite. Ils ne parlaient des Romains qu'avec ironie. L'évêque Luitprand, envoyé depuis en ambassade à Constantinople par les Othons, rapporte que les Grecs n'appelaient saint Grégoire le Grand que Grégoire-Dialogue, parce qu'en effet ses dialogues sont d'un homme trop simple. Le temps a tout changé. Les papes sont devenus de grands souverains, Rome le centre de la politesse et des arts, l'Église latine savante; et le patriarche de Constantinople n'est plus qu'un esclave, évêque d'un peuple esclave.

Photius, qui eut dans sa vie plus de revers que de gloire, fut déposé par des intrigues de cour, et mourut malheureux; mais ses successeurs, attachés à ses prétentions, les soutinrent avec vigueur.

(882) Le pape Jean VIII mourut encore plus malheureusement. Les Annales de Fulde disent qu'il fut assassiné à coups de marteau. Les temps suivants nous feront voir le siége pontifical souvent ensanglanté, et Rome toujours un grand objet pour les nations, mais toujours à plaindre.

Le dogme ne troubla point encore l'Église d'Occident : à peine a-t-on conservé la mémoire d'une petite dispute excitée en 846 par un bénédictin, nommé Jean Godescalc, sur la prédestination et sur la grâce : l'événement fit voir combien il est dangereux de traiter ces matières, et surtout de disputer contre un adversaire puissant. Ce moine, prenant à la lettre plusieurs expressions de saint Augustin, enseignait la prédestination absolue et éternelle du petit nombre des élus et du grand nombre des réprouvés. L'archevêque de Reims, Hincmar, homme violent dans les affaires ecclésiastiques comme dans les civiles, lui dit « qu'il était prédestiné à être condamné et à être fouetté. » En effet, il le fit anathématiser dans un petit concile, en 850. On l'exposa tout nu en présence de l'empereur Charles le Chauve, et il fut fouetté depuis les épaules jusqu'aux jambes par des moines.

Cette dispute impertinente, dans laquelle les deux partis ont également tort, ne s'est que trop renouvelée. Vous verrez chez les Hollandais un synode de Dordrecht, composé des partisans de l'opinion de Godescalc, faire pis que fouetter les sectateurs d'Hincmar. Vous verrez au contraire, en France, les jésuites du parti d'Hincmar poursuivre autant qu'ils le pourront les jansénistes attachés aux dogmes de Godescalc; et ces querelles, qui sont la honte des nations policées, ne finiront que quand il y aura plus de philosophes que de docteurs.

Je ne ferais aucune mention d'une folie épidémique qui saisit le peuple de Dijon, en 844, à l'occasion d'un saint Bénigne, qui donnait, disait-on, des convulsions à ceux qui priaient sur son tombeau : je ne parlerais pas, dis-je, de cette superstition populaire, si elle ne s'était renouvelée de nos jours avec fureur, dans des circonstances toutes pareilles. Les mêmes folies semblent être destinées à reparaître de temps en temps sur la scène du monde; mais aussi le bon sens est le même dans tous les temps, et on n'a rien dit de si sage sur les miracles modernes opérés au tombeau de je ne sais quel diacre de Paris,

que ce que dit, en 844, un évêque de Lyon sur ceux de Dijon : « Voilà un étrange saint, qui estropie ceux qui ont recours à lui : il me semble que les miracles devraient être faits pour guérir les maladies, et non pour en donner. »

Ces minuties ne troublaient point la paix en Occident, et les querelles théologiques y étaient alors comptées pour rien, parce qu'on ne pensait qu'à s'agrandir. Elles avaient plus de poids en Orient, parcequ'e les prélats, n'y ayant jamais eu de puissance temporelle, cherchaient à se faire valoir par les guerres de plume. Il y a encore une autre cause de la paix théologique en Occident; c'est l'ignorance, qui au moins produisit ce bien parmi les maux infinis dont elle était cause

CHAP. XXXII. — *État de l'empire d'Occident à la fin du* IX*e siècle.*

L'empire d'Occident ne subsista plus que de nom. (888) Arnould, Arnolfe, ou Arnold, bâtard de Carloman, se rendit maître de l'Allemagne; mais l'Italie était partagée entre deux seigneurs, tous deux du sang de Charlemagne par les femmes : l'un était un duc de Spolète, nommé Gui; l'autre Bérenger, duc de Frioul, tous deux investis de ces duchés par Charles le Chauve, tous deux prétendants à l'empire aussi bien qu'au royaume de France. Arnould, en qualité d'empereur, regardait aussi la France comme lui appartenant de droit, tandis que la France, détachée de l'empire, était partagée entre Charles le Simple, qui la perdait, et le roi Eudes, grand-oncle de Hugues Capet, qui l'usurpait.

Un Bozon, roi d'Arles, disputait encore l'empire. Le pape Formose, évêque peu accrédité de la malheureuse Rome, ne pouvait que donner l'onction sacrée au plus fort. Il couronna ce Gui de Spolète. (894) L'année d'après il couronna Bérenger vainqueur; et il fut forcé de sacrer enfin cet Arnould, qui vint assiéger Rome, et la prit d'assaut. Le serment équivoque que reçut Arnould des Romains prouve que déjà les papes prétendaient à la souveraineté de Rome. Tel était ce serment : « Je jure par les saints mystères que, sauf mon honneur, ma loi, et ma fidélité à Mgr Formose, pape, je serai fidèle à l'empereur Arnould. »

Les papes étaient alors en quelque sorte semblables aux califes de Bagdad, qui, révérés dans tous les États musulmans comme les chefs de la religion, n'avaient plus guère d'autre droit que celui de donner les investitures des royaumes à ceux qui les demandaient les armes à la main; mais il y avait entre les califes et les papes cette différence, que les califes étaient tombés du premier trône de la terre, et que les papes s'élevaient insensiblement.

Il n'y avait réellement plus d'empire, ni de droit, ni de fait. Les Romains, qui s'étaient donnés à Charlemagne par acclamation, ne voulaient plus reconnaître des bâtards, des étrangers, à peine maîtres d'une partie de la Germanie.

Le peuple romain, dans son abaissement, dans son mélange avec

tant d'étrangers, conservait encore, comme aujourd'hui, cette fierté secrète que donne la grandeur passée. Il trouvait insupportable que des Bructères, des Cattes, des Marcomans, se dissent les successeurs des Césars, et que les rives du Mein et la forêt Hercynie fussent le centre de l'empire de Titus et de Trajan.

On frémissait à Rome d'indignation, et on riait en même temps de pitié, lorsqu'on apprenait qu'après la mort d'Arnould, son fils Hiludovic, que nous appelons Louis, avait été désigné empereur des Romains à l'âge de trois ou quatre ans, dans un village barbare, nommé Forcheim, par quelques leudes et évêques germains. Cet enfant ne fut jamais compté parmi les empereurs; mais on le regardait dans l'Allemagne comme celui qui devait succéder à Charlemagne et aux Césars. C'était en effet un étrange empire romain que ce gouvernement qui n'avait alors ni les pays entre le Rhin et la Meuse, ni la France, ni la Bourgogne, ni l'Espagne, ni rien enfin dans l'Italie, et pas même une maison dans Rome qu'on pût dire appartenir à l'empereur.

Du temps de ce Louis, dernier prince allemand du sang de Charlemagne par bâtardise, mort en 912, l'Allemagne fut ce qu'était la France, une contrée dévastée par les guerres civiles et étrangères, sous un prince élu en tumulte et mal obéi.

Tout est révolution dans les gouvernements : c'en est une frappante que de voir une partie de ces Saxons sauvages, traités par Charlemagne comme les Ilotes par les Lacédémoniens, donner ou prendre au bout de cent douze ans cette même dignité qui n'était plus dans la maison de leur vainqueur. (912) Othon, duc de Saxe, après la mort de Louis, met, dit-on, par son crédit, la couronne d'Allemagne sur la tête de Conrad, duc de Franconie; et après la mort de Conrad, le fils du duc Othon de Saxe, Henri l'Oiseleur, est élu. (919) Tous ceux qui s'étaient faits princes héréditaires en Germanie, joints aux évêques, faisaient ces élections, et y appelaient alors les principaux citoyens des bourgades.

CHAP. XXXIII. — *Des fiefs, et de l'Empire.*

La force, qui a tout fait dans ce monde, avait donné l'Italie et les Gaules aux Romains : les barbares usurpèrent leurs conquêtes : le père de Charlemagne usurpa les Gaules sur les rois francs : les gouverneurs, sous la race de Charlemagne, usurpèrent tout ce qu'ils purent. Les rois lombards avaient déjà établi des fiefs en Italie; ce fut le modèle sur lequel se réglèrent les ducs et les comtes dès le temps de Charles le Chauve. Peu à peu leurs gouvernements devinrent des patrimoines. Les évêques de plusieurs grands siéges, déjà puissants par leur dignité, n'avaient plus qu'un pas à faire pour être princes; et ce pas fut bientôt fait. De là vient la puissance séculière des évêques de Mayence, de Cologne, de Trèves, de Vurtzbourg, et de tant d'autres en Allemagne et en France. Les archevêques de Reims, de Lyon, de Beauvais, de Langres, de Laon, s'attribuèrent les droits régaliens. Cette puissance des ecclésiastiques ne dura pas en France; mais en Allemagne elle est

affermie pour longtemps. Enfin les moines eux-mêmes devinrent princes : les abbés de Fulde, de Saint-Gall, de Kempten, de Corbie, etc., étaient de petits rois dans les pays où, quatre-vingts ans auparavant, ils défrichaient de leurs mains quelques terres que des propriétaires charitables leur avaient données. Tous ces seigneurs, ducs, comtes, marquis, évêques, abbés, rendaient hommage au souverain. On a longtemps cherché l'origine de ce gouvernement féodal. Il est à croire qu'il n'en a point d'autre que l'ancienne coutume de toutes les nations d'imposer un hommage et un tribut au plus faible. On sait qu'ensuite les empereurs romains donnèrent des terres à perpétuité, à de certaines conditions : on en trouve des exemples dans les vies d'Alexandre Sévère et de Probus. Les Lombards furent les premiers qui érigèrent des duchés dans un temps de troubles, vers 576; et lorsque la monarchie se rétablit, ces duchés en relevèrent comme fiefs. Spolète et Bénévent furent, sous les rois lombards, des duchés héréditaires.

Avant Charlemagne, Tassillon possédait le duché de Bavière, à condition d'un hommage; et ce duché eût appartenu à ses descendants, si Charlemagne, ayant vaincu ce prince, n'eût dépouillé le père et les enfants.

Bientôt point de ville libre en Allemagne, ainsi point de commerce, point de grandes richesses : les villes au delà du Rhin n'avaient pas même de murailles. Cet État, qui pouvait être si puissant, était devenu si faible par le nombre et la division de ses maîtres, que l'empereur Conrad fut obligé de promettre un tribut annuel aux Hongrois, Huns, ou Pannoniens, si bien contenus par Charlemagne, et soumis depuis par les empereurs de la maison d'Autriche. Mais alors ils semblaient être ce qu'ils avaient été sous Attila : ils ravageaient l'Allemagne, les frontières de la France; ils descendaient en Italie par le Tyrol, après avoir pillé la Bavière, et revenaient ensuite avec les dépouilles de tant de nations.

C'est au règne de Henri l'Oiseleur que se débrouilla un peu le chaos de l'Allemagne. Ses limites étaient alors le fleuve de l'Oder, la Bohême, la Moravie, la Hongrie, les rivages du Rhin, de l'Escaut, de la Moselle, de la Meuse; et vers le septentrion, la Poméranie et le Holstein étaient ses barrières.

Il faut que Henri l'Oiseleur fût un des rois les plus dignes de régner. Sous lui les seigneurs de l'Allemagne, si divisés, sont réunis. (920) Le premier fruit de cette réunion est l'affranchissement du tribut qu'on payait aux Hongrois, et une grande victoire remportée sur cette nation terrible. Il fit entourer de murailles la plupart des villes d'Allemagne; il institua des milices : on lui attribua même l'invention de quelques jeux militaires qui donnaient quelque idée des tournois. Enfin l'Allemagne respirait ; mais il ne paraît pas qu'elle prétendît être l'empire romain. L'archevêque de Mayence avait sacré Henri l'Oiseleur; aucun légat du pape, aucun envoyé des Romains n'y avait assisté. L'Allemagne sembla pendant tout ce règne oublier l'Italie.

Il n'en fut pas ainsi sous Othon le Grand, que les princes allemands, les évêques, et les abbés, élurent unanimement après la mort de

Henri, son père. L'héritier reconnu d'un prince puissant, qui a fondé ou rétabli un État, est toujours plus puissant que son père, s'il ne manque pas de courage; car il entre dans une carrière déjà ouverte, il commence où son prédécesseur a fini. Ainsi Alexandre avait été plus loin que Philippe son père; Charlemagne plus loin que Pepin; et Othon le Grand passa de beaucoup Henri l'Oiseleur.

CHAP. XXXIV. — *D'Othon le Grand au* X*e siècle.*

Othon, qui rétablit une partie de l'empire de Charlemagne, étendit comme lui la religion chrétienne en Germanie par des victoires (948). Il força les Danois, les armes à la main, à payer tribut, et à recevoir le baptême, qui leur avait été prêché un siècle auparavant, et qui était presque entièrement aboli.

Ces Danois, ou Normands, qui avaient conquis la Neustrie et l'Angleterre, ravagé la France et l'Allemagne, reçurent des lois d'Othon. Il établit des évêques en Danemark, qui furent alors soumis à l'archevêque de Hambourg, métropolitain des Églises des barbares, fondées depuis peu dans le Holstein, dans la Suède, dans le Danemark. Tout le christianisme consistait à faire le signe de la croix. Il soumit la Bohême après une guerre opiniâtre. C'est depuis lui que la Bohême, et même le Danemark, furent réputés provinces de l'empire; mais les Danois secouèrent bientôt le joug.

Othon s'était ainsi rendu l'homme le plus considérable de l'Occident, et l'arbitre des princes. Son autorité était si grande, et l'état de la France si déplorable alors, que Louis d'Outremer, fils de Charles le Simple, descendant de Charlemagne, était venu, en 948, à un concile d'évêques que tenait Othon près de Mayence; ce roi de France dit ces propres mots rédigés dans les actes : « J'ai été reconnu roi, et sacré par les suffrages de tous les seigneurs et de toute la noblesse de France. Hugues toutefois m'a chassé, m'a pris frauduleusement, et m'a retenu prisonnier un an entier; et je n'ai pu obtenir ma liberté qu'en lui laissant la ville de Laon, qui restait seule à la reine Gerberge pour y tenir sa cour avec mes serviteurs. Si on prétend que j'aie commis quelque crime qui méritât un tel traitement, je suis prêt à m'en purger, au jugement d'un concile, et suivant l'ordre du roi Othon, ou par le combat singulier. »

Ce discours important prouve à la fois bien des choses : les prétentions des empereurs de juger les rois, la puissance d'Othon, la faiblesse de la France, la coutume des combats singuliers, et enfin l'usage qui s'établissait de donner les couronnes, non par le droit du sang, mais par les suffrages des seigneurs, usage bientôt après aboli en France.

Tel était le pouvoir d'Othon le Grand, quand il fut invité à passer les Alpes par les Italiens mêmes, qui, toujours factieux et faibles, ne pouvaient ni obéir à leurs compatriotes, ni être libres, ni se défendre à la fois contre les Sarrasins et les Hongrois, dont les incursions infestaient encore leur pays.

L'Italie, qui dans ses ruines était toujours la plus riche et la plus florissante contrée de l'Occident, était déchirée sans cesse par des tyrans. Mais Rome, dans ces divisions, donnait encore le mouvement aux autres villes d'Italie. Qu'on songe à ce qu'était Paris dans le temps de la Fronde, et plus encore sous Charles l'Insensé, et à ce qu'était Londres sous l'infortuné Charles Ier, ou dans les guerres civiles des York et des Lancastre, on aura quelque idée de l'état de Rome au Xe siècle. La chaire pontificale était opprimée, déshonorée et sanglante. L'élection des papes se faisait d'une manière dont on n'a guère d'exemples ni avant, ni après.

CHAP. XXXV. — *De la papauté au Xe siècle, avant qu'Othon le Grand se rendît maître de Rome.*

Les scandales et les troubles intestins qui affligèrent Rome et son Église au Xe siècle, et qui continuèrent longtemps après, n'étaient arrivés ni sous les empereurs grecs et latins, ni sous les rois goths, ni sous les rois lombards, ni sous Charlemagne : ils sont visiblement la suite de l'anarchie; et cette anarchie eut sa source dans ce que les papes avaient fait pour la prévenir, dans la politique qu'ils avaient eue d'appeler les Francs en Italie. S'ils avaient en effet possédé toutes les terres qu'on prétend que Charlemagne leur donna, ils auraient été plus grands souverains qu'ils ne le sont aujourd'hui. L'ordre et la règle eussent été dans les élections et dans le gouvernement, comme on les y voit. Mais on leur disputa tout ce qu'ils voulurent avoir : l'Italie fut toujours l'objet de l'ambition des étrangers; le sort de Rome fut toujours incertain. Il ne faut jamais perdre de vue que le grand but des Romains était de rétablir l'ancienne république, que des tyrans s'élevaient dans l'Italie et dans Rome, que les élections des évêques ne furent presque jamais libres, et que tout était abandonné aux factions.

Formose, fils du prêtre Léon, étant évêque de Porto, avait été à la tête d'une faction contre Jean VIII, et deux fois excommunié par ce pape; mais ces excommunications, qui furent bientôt après si terribles aux têtes couronnées, le furent si peu pour Formose, qu'il se fit élire pape en 890.

Étienne VI ou VII, aussi fils de prêtre, successeur de Formose, homme qui joignit l'esprit du fanatisme à celui de la faction, ayant toujours été l'ennemi de Formose, fit exhumer son corps qui était embaumé, et l'ayant revêtu des habits pontificaux, le fit comparaître dans un concile assemblé pour juger sa mémoire. On donna au mort un avocat; on lui fit son procès en forme, le cadavre fut déclaré coupable d'avoir changé d'évêché, et d'avoir quitté celui de Porto pour celui de Rome; et pour réparation de ce crime, on lui trancha la tête par la main du bourreau, on lui coupa trois doigts, et on le jeta dans le Tibre.

Le pape Étienne VI ou VII se rendit si odieux par cette farce aussi horrible que folle, que les amis de Formose, ayant soulevé les citoyens, le chargèrent de fers, et l'étranglèrent en prison.

La faction ennemie de cet Étienne fit repêcher le corps de Formose, et le fit enterrer pontificalement une seconde fois.

Cette querelle échauffait les esprits. Sergius III, qui remplissait Rome de ses brigues pour se faire pape, (907) fut exilé par son rival, Jean IX, ami de Formose; mais, reconnu pape après la mort de Jean IX, il condamna Formose encore. Dans ces troubles, Théodora, mère de Marozie, qu'elle maria depuis au marquis de Toscanelle, et d'une autre Théodora, toutes trois célèbres par leurs galanteries, avait à Rome la principale autorité. Sergius n'avait été élu que par les intrigues de Théodora la mère. Il eut, étant pape, un fils de Marozie, qu'il éleva publiquement dans son palais. Il ne paraît pas qu'il fût haï des Romains, qui, naturellement voluptueux, suivaient ses exemples plus qu'ils ne les blâmaient.

Après sa mort et celle de l'imbécile Anastase, les deux sœurs Marozie et Théodora procurèrent la chaire de Rome à un de leurs favoris nommé Landon (913); mais ce Landon étant mort (914), la jeune Théodora fit élire pape son amant, Jean X, évêque de Bologne, puis de Ravenne, et enfin de Rome. On ne lui reprocha point, comme à Formose, d'avoir changé d'évêché. Ces papes, condamnés par la postérité comme évêques peu religieux, n'étaient point d'indignes princes, il s'en faut beaucoup. Ce Jean X, que l'amour fit pape, était un homme de génie et de courage : il fit ce que tous les papes ses prédécesseurs n'avaient pu faire; il chassa les Sarrasins de cette partie de l'Italie nommée le Garillan.

Pour réussir dans cette expédition, il eut l'adresse d'obtenir des troupes de l'empereur de Constantinople, quoique cet empereur eût à se plaindre autant des Romains rebelles que des Sarrasins. Il fit armer le comte de Capoue; il obtint des milices de Toscane, et marcha lui-même à la tête de cette armée, menant avec lui un jeune fils de Marozie et du marquis Adelbert. Ayant chassé les mahométans du voisinage de Rome, il voulait aussi délivrer l'Italie des Allemands et des autres étrangers.

L'Italie était envahie presque à la fois par les Bérengers, par un roi de Bourgogne, par un roi d'Arles. Il les empêcha tous de dominer dans Rome. Mais au bout de quelques années, Guido, frère utérin de Hugo, roi d'Arles, tyran de l'Italie, ayant épousé Marozie toute-puissante à Rome, cette même Marozie conspira contre le pape, si longtemps amant de sa sœur. Il fut surpris, mis aux fers, et étouffé entre deux matelas.

(928) Marozie, maîtresse de Rome, fit élire pape un nommé Léon, qu'elle fit mourir en prison au bout de quelques mois. Ensuite, ayant donné le siége de Rome à un homme obscur, qui ne vécut que deux ans, (931) elle mit enfin sur la chaire pontificale Jean XI, son propre fils, qu'elle avait eu de son adultère avec Sergius III.

Jean XI n'avait que vingt-quatre ans quand sa mère le fit pape; elle ne lui conféra cette dignité qu'à condition qu'il s'en tiendrait uniquement aux fonctions d'évêque, et qu'il ne serait que le chapelain de sa mère.

On prétend que Marozie empoisonna alors son mari Guido, marquis de Toscanelle. Ce qui est vrai, c'est qu'elle épousa le frère de son mari, Hugo, roi de Lombardie, et le mit en possession de Rome, se flattant d'être avec lui impératrice; mais un fils du premier lit de Marozie se mit alors à la tête des Romains contre sa mère, chassa Hugo de Rome, renferma Marozie et le pape son fils dans le môle d'Adrien, qu'on appelle aujourd'hui le château Saint-Ange. On prétend que Jean XI y mourut empoisonné.

Un Étienne VIII ou IX, Allemand de naissance, élu en 939, fut par cette naissance seule si odieux aux Romains, que dans une sédition le peuple lui balafra le visage, au point qu'il ne put jamais depuis paraître en public.

(956) Quelque temps après, un petit-fils de Marozie, nommé Octavien Sporco, fut élu pape à l'âge de dix-huit ans par le crédit de sa famille. Il prit le nom de Jean XII, en mémoire de Jean XI, son oncle. C'est le premier pape qui ait changé son nom à son avénement au pontificat. Il n'était point dans les ordres quand sa famille le fit pontife. Ce Jean était patrice de Rome; et, ayant la même dignité qu'avait eue Charlemagne, il réunissait par le siége pontifical les droits des deux puissances et le pouvoir le plus légitime; mais il était jeune, livré à la débauche, et n'était pas d'ailleurs un puissant prince.

On s'étonne que sous tant de papes si scandaleux et si peu puissants l'Église romaine ne perdît ni ses prérogatives, ni ses prétentions; mais alors presque toutes les autres Églises étaient ainsi gouvernées. Le clergé d'Italie pouvait mépriser de tels papes, mais il respectait la papauté d'autant plus qu'il y aspirait : enfin, dans l'opinion des hommes, la place était sacrée, quand la personne était odieuse.

Pendant que Rome et l'Église étaient ainsi déchirées, Bérenger, qu'on appelle le Jeune, disputait l'Italie à Hugues d'Arles. Les Italiens, comme le dit Luitprand, contemporain, voulaient toujours avoir deux maîtres pour n'en avoir réellement aucun : fausse et malheureuse politique qui les faisait changer de tyrans et de malheurs. Tel était l'état déplorable de ce beau pays, lorsque Othon le Grand y fut appelé par les plaintes de presque toutes les villes, et même par ce jeune pape Jean XII, réduit à faire venir les Allemands, qu'il ne pouvait souffrir.

CHAP. XXXVI. — *Suite de l'empire d'Othon, et de l'état de l'Italie.*

(961, 962) Othon entra en Italie, et il s'y conduisit comme Charlemagne : il vainquit Bérenger, qui en affectait la souveraineté. Il se fit sacrer et couronner empereur des Romains par les mains du pape, prit le nom de César et d'Auguste, et obligea le pape à lui faire serment de fidélité, sur le tombeau dans lequel on dit que repose le corps de saint Pierre. On dressa un instrument authentique de cet acte. Le clergé et la noblesse romaine se soumettent à ne jamais élire de pape qu'en présence des commissaires de l'empereur. Dans cet acte Othon confirme les donations de Pepin, de Charlemagne, de Louis le Débonnaire, sans

spécifier quelles sont ces donations si contestées; « sauf en tout notre puissance, dit-il, et celle de notre fils et de nos descendants. » Cet instrument, écrit en lettres d'or, souscrit par sept évêques d'Allemagne, cinq comtes, deux abbés, et plusieurs prélats italiens, est gardé encore au château Saint-Ange, à ce que dit Baronius. La date est du 13 février 962.

Mais comment l'empereur Othon pouvait-il donner par cet acte, confirmatif de celui de Charlemagne, la ville même de Rome, que jamais Charlemagne ne donna? Comment pouvait-il faire présent du duché de Bénévent, qu'il ne possédait pas, et qui appartenait encore à ses ducs? Comment aurait-il donné la Corse et la Sicile, que les Sarrasins occupaient? Ou Othon fut trompé, ou cet acte est faux, il en faut convenir.

On dit, et Mézeray le dit après d'autres, que Lothaire, roi de France et Hugues Capet, depuis roi, assistèrent à ce couronnement. Les rois de France étaient en effet alors si faibles, qu'ils pouvaient servir d'ornement au sacre d'un empereur; mais les noms de Lothaire et de Hugues Capet ne se trouvent pas dans les signatures vraies ou fausses de cet acte.

Quoi qu'il en soit, l'imprudence de Jean XII d'avoir appelé les Allemands à Rome fut la source de toutes les calamités dont Rome et l'Italie furent affligées pendant tant de siècles.

Le pape s'étant ainsi donné un maître, quand il ne voulait qu'un protecteur, lui fut bientôt infidèle. Il se ligua contre l'empereur avec Bérenger même, réfugié chez les mahométans, qui venaient de se cantonner sur les côtes de Provence. Il fit venir le fils de Bérenger à Rome tandis qu'Othon était à Pavie. Il envoya chez les Hongrois pour les solliciter à rentrer en Allemagne; mais il n'était pas assez puissant pour soutenir cette action hardie, et l'empereur l'était assez pour le punir.

Othon revint donc de Pavie à Rome; et, s'étant assuré de la ville, il tint un concile dans lequel il fit juridiquement le procès au pape. On assembla les seigneurs allemands et romains, quarante évêques, dix-sept cardinaux, dans l'église de Saint-Pierre; et là, en présence de tout le peuple, on accusa le saint-père d'avoir joui de plusieurs femmes, et surtout d'une nommée Étiennette, concubine de son père, qui était morte en couche. Les autres chefs d'accusation étaient d'avoir fait évêque de Todi un enfant de dix ans, d'avoir vendu les ordinations et les bénéfices, d'avoir fait crever les yeux à son parrain, d'avoir châtré un cardinal, et ensuite de l'avoir fait mourir; enfin de ne pas croire en Jésus-Christ, et d'avoir invoqué le diable, deux choses qui semblent se contredire. On mêlait donc, comme il arrive presque toujours, de fausses accusations à de véritables; mais on ne parla point du tout de la seule raison pour laquelle le concile était assemblé. L'empereur craignait sans doute de réveiller cette révolte et cette conspiration dans laquelle les accusateurs même du pape avaient trempé. Ce jeune pontife, qui avait alors vingt-sept ans, parut déposé pour ses incestes et ses scandales, et le fut en effet pour avoir voulu, ainsi que tous les Romains, détruire la puissance allemande dans Rome.

Othon ne put se rendre maître de sa personne; ou s'il le put, il fit

une faute en le laissant libre. A peine avait-il fait élire le pape Léon VIII, qui, si l'on en croit le discours d'Arnoud, évêque d'Orléans, n'était ni ecclésiastique ni même chrétien; à peine en avait-il reçu l'hommage, et avait-il quitté Rome, dont probablement il ne devait pas s'écarter, que Jean XII eut le courage de faire soulever les Romains; et, opposant alors concile à concile, on déposa Léon VIII; on ordonna que « jamais l'inférieur ne pourrait ôter le rang à son supérieur. »

Le pape, par cette décision, n'entendait pas seulement que jamais les évêques et les cardinaux ne pourraient déposer le pape; mais on désignait aussi l'empereur, que les évêques de Rome regardaient toujours comme un séculier qui devait à l'Eglise l'hommage et les serments qu'il exigeait d'elle. Le cardinal, nommé Jean, qui avait écrit et lu les accusations contre le pape, eut la main droite coupée. On arracha la langue, on coupa le nez et deux doigts à celui qui avait servi de greffier au concile de déposition.

Au reste, dans tous ces conciles où présidaient la faction et la vengeance, on citait toujours l'Évangile et les Pères, on implorait les lumières du Saint-Esprit, on parlait en son nom, on faisait même des règlements utiles; et qui lirait ces actes sans connaître l'histoire, croirait lire les actes des saints. Si Jésus-Christ était alors revenu au monde, qu'aurait-il dit en voyant tant d'hypocrisie et tant d'abominations dans son Église?

Tout cela se faisait presque sous les yeux de l'empereur; et qui sait jusqu'où le courage et le ressentiment du jeune pontife, le soulèvement des Romains en sa faveur, la haine des autres villes d'Italie contre les Allemands, eussent pu porter cette révolution? (964) Mais le pape Jean XII fut assassiné trois mois après, entre les bras d'une femme mariée, par les mains du mari qui vengeait sa honte. Il mourut de ses blessures au bout de huit jours. On a écrit que, ne croyant pas à la religion dont il était pontife, il ne voulut pas recevoir en mourant le viatique.

Ce pape, ou plutôt ce patrice, avait tellement animé les Romains, qu'ils osèrent, même après sa mort, soutenir un siége, et ne se rendirent qu'à l'extrémité. Othon, deux fois vainqueur de Rome, fut le maître de l'Italie comme de l'Allemagne.

Le pape Léon, créé par lui, le sénat, les principaux du peuple, le clergé de Rome, solennellement assemblés dans Saint-Jean de Latran, confirmèrent à l'empereur le droit de se choisir un successeur au royaume d'Italie, d'établir le pape, et de donner l'investiture aux évêques. Après tant de traités et de serments formés par la crainte, il fallait des empereurs qui demeurassent à Rome pour les faire observer.

A peine l'empereur Othon était retourné en Allemagne, que les Romains voulurent être libres. Ils mirent en prison leur nouveau pape, créature de l'empereur. Le préfet de Rome, les tribuns, le sénat, voulurent faire revivre les anciennes lois; mais ce qui dans un temps est une entreprise de héros, devient dans d'autres une révolte de séditieux. Othon revole en Italie, fait pendre une partie du sénat; (966) et le

préfet de Rome, qui avait voulu être un Brutus, fut fouetté dans les carrefours, promené nu sur un âne, et jeté dans un cachot, où il mourut de faim.

Chap. XXXVII. -- *Des empereurs Othon II et III, et de Rome.*

Tel fut à peu près l'état de Rome sous Othon le Grand, Othon II, et Othon III. Les Allemands tenaient les Romains subjugués, et les Romains brisaient leurs fers dès qu'ils le pouvaient.

Un pape élu par l'ordre de l'empereur, ou nommé par lui, devenait l'objet de l'exécration des Romains. L'idée de rétablir la république vivait toujours dans leurs cœurs; mais cette noble ambition ne produisait que des misères humiliantes et affreuses.

Othon II marche à Rome comme son père. Quel gouvernement! quel empire! et quel pontificat! Un consul nommé Crescentius, fils du pape Jean X et de la fameuse Marozie, prenant avec ce titre de consul la haine de la royauté, souleva Rome contre Othon II. Il fit mourir en prison Benoît VI, créature de l'empereur; et l'autorité d'Othon, quoique éloigné, ayant, dans ces troubles, donné avant son arrivée la chaire romaine au chancelier de l'empire en Italie, qui fut pape sous le nom de Jean XIV, ce malheureux pape fut une nouvelle victime que le parti romain immola. Le pape Boniface VII, créature du consul Crescentius, déjà souillé du sang de Benoît VI, fit encore périr Jean XIV. Les temps de Caligula, de Néron, de Vitellius, ne produisirent ni des infortunes plus déplorables, ni de plus grandes barbaries; mais les attentats et les malheurs de ces papes sont obscurs comme eux. Ces tragédies sanglantes se jouaient sur le théâtre de Rome, mais petit et ruiné, et celles des Césars avaient pour théâtre le monde connu.

Cependant Othon II arrive à Rome en 981. Les papes autrefois avaient fait venir les Francs en Italie, et s'étaient soustraits à l'autorité des empereurs d'Orient. Que font-ils maintenant? Ils essayent de retourner en apparence à leurs anciens maîtres; et ayant imprudemment appelé les empereurs saxons, ils veulent les chasser. Ce même Boniface VII était allé à Constantinople presser les empereurs Basile et Constantin de venir rétablir le trône des Césars. Rome ne savait ni ce qu'elle était, ni à qui elle était. Le consul Crescentius et le sénat voulaient rétablir la république : le pape ne voulait, en effet, ni république ni maître : Othon II voulait régner. Il entre donc dans Rome; il y invite à dîner les principaux sénateurs et les partisans du consul : et, si l'on en croit Geoffroy de Viterbe, il les fit tous égorger au milieu d'un repas. Voilà le pape délivré par son ennemi des sénateurs républicains; mais il faut se délivrer de ce tyran. Ce n'est pas assez des troupes de l'empereur d'Orient qui viennent dans la Pouille, le pape y joint les Sarrasins. Si le massacre des sénateurs dans ce repas sanglant, rapporté par Geoffroy, est véritable, il valait mieux sans doute avoir les mahométans pour protecteurs, que ce Saxon sanguinaire pour maître. Il est vaincu par les Grecs; il l'est par les musulmans; il tombe captif entre leurs mains, mais il leur échappe; et profitant de la

division de ses ennemis, il rentre encore dans Rome, où il meurt en 983.

Après sa mort, le consul Crescentius maintint quelque temps l'ombre de la république romaine. Il chassa du siége pontifical Grégoire V, neveu de l'empereur Othon III. Mais enfin Rome fut encore assiégée et prise. Crescentius, attiré hors du château Saint-Ange sur l'espérance d'un accommodement, et sur la foi des serments de l'empereur, eut la tête tranchée. Son corps fut pendu par les pieds; et le nouveau pape élu par les Romains, sous le nom de Jean XVI, ou XVII selon d'autres, eut les yeux crevés et le nez coupé. On le jeta en cet état du haut du château Saint-Ange dans la place.

Les Romains renouvelèrent alors à Othon III les serments faits à Othon Ier et à Charlemagne; et il assigna aux papes les terres de la Marche d'Ancône pour soutenir leur dignité.

Après les trois Othons, ce combat de la domination allemande et de la liberté italique resta longtemps dans les mêmes termes. Sous les empereurs Henri II de Bavière et Conrad II le Salique, dès qu'un empereur était occupé en Allemagne, il s'élevait un parti en Italie. Henri II y vint, comme les Othons, dissiper les factions, confirmer aux papes les donations des empereurs, et recevoir les mêmes hommages. Cependant la papauté était à l'encan, ainsi que presque tous les autres évêchés.

Benoît VIII, et Jean XIX ou XX, l'achetèrent publiquement l'un après l'autre : ils étaient frères, de la maison des marquis de Toscanelle, toujours puissante à Rome depuis le temps des Marozie et des Théodora.

Après leur mort, pour perpétuer le pontificat dans leur maison, on acheta encore les suffrages pour un enfant de douze ans. (1034) C'était Benoît IX, qui eut l'évêché de Rome de la même manière qu'on voit encore aujourd'hui tant de familles acheter, mais en secret, des bénéfices pour des enfants.

Le désordre n'eut plus de bornes. On vit, sous le pontificat de ce Benoît IX, deux autres papes élus à prix d'argent, et trois papes dans Rome s'excommunier réciproquement; mais par une conciliation heureuse qui étouffa une guerre civile, ces trois papes s'accordèrent à partager les revenus de l'Église, et à vivre en paix chacun avec sa maîtresse.

Ce triumvirat pacifique et singulier ne dura qu'autant qu'ils eurent de l'argent; et enfin, quand ils n'en eurent plus, chacun vendit sa part de la papauté au diacre Gratien, homme de qualité, fort riche. Mais, comme le jeune Benoît IX avait été élu longtemps avant les deux autres, on lui laissa, par un accord solennel, la jouissance du tribut que l'Angleterre payait alors à Rome, qu'on appelait le *denier de saint Pierre*, et auquel un roi saxon d'Angleterre, nommé Etelvolft, Edelvolf, ou Ethelulfe, s'était soumis en 852.

Ce Gratien, qui prit le nom de Grégoire VI, jouissait paisiblement du pontificat, lorsque l'empereur Henri III, fils de Conrad II le Salique, vint à Rome.

Jamais empereur n'y exerça plus d'autorité. Il exila Grégoire VI, et nomma pape Suidger, son chancelier, évêque de Bamberg, sans qu'on osât murmurer.

(1048) Après la mort de cet Allemand, qui, parmi les papes, est appelé Clément II, l'empereur, qui était en Allemagne, y créa pape un Bavarois, nommé Popon : c'est Damase II, qui, avec le brevet de l'empereur, alla se faire reconnaître à Rome. Il fut intronisé, malgré ce Benoît IX qui voulait encore rentrer dans la chaire pontificale après l'avoir vendue.

Ce Bavarois étant mort vingt-trois jours après son intronisation, l'empereur donna la papauté à son cousin Brunon, de la maison de Lorraine, qu'il transféra de l'évêché de Toul à celui de Rome, par une autorité absolue. Si cette autorité des empereurs avait duré, les papes n'eussent été que leurs chapelains, et l'Italie eût été esclave.

Ce pontife prit le nom de Léon IX; on l'a mis au rang des saints. Nous le verrons à la tête d'une armée combattre les princes normands fondateurs du royaume de Naples, et tomber captif entre leurs mains.

Si les empereurs eussent pu demeurer à Rome, on voit par la faiblesse des Romains, par les divisions de l'Italie, et par la puissance de l'Allemagne, qu'ils eussent été toujours les souverains des papes, et qu'en effet il y aurait eu un empire romain. Mais ces rois électifs d'Allemagne ne pouvaient se fixer à Rome, loin des princes allemands trop redoutables à leurs maîtres. Les voisins étaient toujours prêts à envahir les frontières. Il fallait combattre tantôt les Danois, tantôt les Polonais et les Hongrois. C'est ce qui sauva quelque temps l'Italie d'un joug contre lequel elle se serait en vain débattue.

Jamais Rome et l'Église latine ne furent plus méprisées à Constantinople que dans ces temps malheureux. Luitprand, l'ambassadeur d'Othon Ier auprès de l'empereur Nicéphore Phocas, nous apprend que les habitants de Rome n'étaient point appelés Romains, mais Lombards, dans la ville impériale. Les évêques de Rome n'y étaient regardés que comme des brigands schismatiques. Le séjour de saint Pierre à Rome était considéré comme une fable absurde, fondée uniquement sur ce que saint Pierre avait dit, dans une de ses épîtres, qu'il était à Babylone, et qu'on s'était avisé de prétendre que Babylone signifiait Rome : on ne faisait guère plus de cas à Constantinople des empereurs saxons, qu'on traitait de barbares.

Cependant la cour de Constantinople ne valait pas mieux que celle des empereurs germaniques. Mais il y avait dans l'empire grec plus de commerce, d'industrie, de richesses, que dans l'empire latin : tout était déchu dans l'Europe occidentale depuis les temps brillants de Charlemagne. La férocité et la débauche, l'anarchie et la pauvreté, étaient dans tous les États. Jamais l'ignorance ne fut plus universelle. Il ne se faisait pourtant pas moins de miracles que dans d'autres temps : il y en a eu dans chaque siècle; et ce n'est guère que depuis l'établissement des académies des sciences dans l'Europe, qu'on ne voit plus de miracles chez les nations éclairées; et que, si l'on en voit, la saine physique les réduit bientôt à leur valeur.

CHAP. XXXVIII. — *De la France, vers le temps de Hugues Capet.*

Pendant que l'Allemagne commençait à prendre ainsi une nouvelle forme d'administration, et que Rome et l'Italie n'en avaient aucune, la France devenait, comme l'Allemagne, un gouvernement entièrement féodal.

Ce royaume s'étendait des environs de l'Escaut et de la Meuse jusqu'à la mer Britannique, et des Pyrénées au Rhône. C'étaient alors ses bornes : car, quoique tant d'historiens prétendent que ce grand fief de la France allait par delà les Pyrénées jusqu'à l'Èbre, il ne paraît point du tout que les Espagnols de ces provinces, entre l'Èbre et les Pyrénées, fussent soumis au faible gouvernement de France, en combattant contre les mahométans.

La France, dans laquelle ni la Provence ni le Dauphiné n'étaient compris, était un assez grand royaume; mais il s'en fallait beaucoup que le roi de France fût un grand souverain. Louis, le dernier des descendants de Charlemagne, n'avait plus pour tout domaine que les villes de Laon et de Soissons, et quelques terres qu'on lui contestait. L'hommage rendu par la Normandie ne servait qu'à donner au roi un vassal qui aurait pu soudoyer son maître. Chaque province avait ou ses comtes ou ses ducs héréditaires; celui qui n'avait pu se saisir que de deux ou trois bourgades rendait hommage aux usurpateurs d'une province; et qui n'avait qu'un château relevait de celui qui avait usurpé une ville. De tout cela s'était fait cet assemblage monstrueux de membres qui ne formaient point un corps.

Le temps et la nécessité établirent que les seigneurs des grands fiefs marcheraient avec des troupes au secours du roi. Tel seigneur devait quarante jours de service, tel autre vingt-cinq. Les arrière-vassaux marchaient aux ordres de leurs seigneurs immédiats. Mais, si tous ces seigneurs particuliers servaient l'État quelques jours, ils se faisaient la guerre entre eux presque toute l'année. En vain les conciles, qui dans ces temps de crimes ordonnèrent souvent des choses justes, avaient réglé qu'on ne se battrait point depuis le jeudi jusqu'au point du jour du lundi, et dans les temps de Pâques et dans d'autres solennités; ces règlements, n'étant point appuyés d'une justice coercitive, étaient sans vigueur. Chaque château était la capitale d'un petit État de brigands; chaque monastère était en armes : leurs avocats, qu'on appelait *avoyers*, institués dans les premiers temps pour présenter leurs requêtes au prince et ménager leurs affaires, étaient les généraux de leurs troupes : les moissons étaient ou brûlées, ou coupées avant le temps, ou défendues l'épée à la main; les villes presque réduites en solitude, et les campagnes dépeuplées par de longues famines.

Il semble que ce royaume sans chef, sans police, sans ordre, dût être la proie de l'étranger; mais une anarchie presque semblable dans tous les royaumes fit sa sûreté; et quand, sous les Othons, l'Allemagne fut plus à craindre, les guerres intestines l'occupèrent.

C'est de ces temps barbares que nous tenons l'usage de rendre hom-

mage, pour une maison et pour un bourg, au seigneur d'un autre village. Un praticien, un marchand qui se trouve possesseur d'un ancien fief, reçoit foi et hommage d'un autre bourgeois ou d'un pair du royaume qui aura acheté un arrière-fief dans sa mouvance. Les lois de fiefs de subsistent plus; mais ces vieilles coutumes de mouvances, d'hommages, de redevances, subsistent encore : dans la plupart des tribunaux on admet cette maxime, *Nulle terre sans seigneur;* comme si ce n'était pas assez d'appartenir à la patrie.

Quand la France, l'Italie, et l'Allemagne, furent ainsi partagées sous un nombre innombrable de petits tyrans, les armées, dont la principale force avait été l'infanterie, sous Charlemagne ainsi que sous les Romains, ne furent plus que de la cavalerie. On ne connut plus que les gendarmes; les gens de pied n'avaient pas ce nom, parce que, en comparaison des hommes de cheval, ils n'étaient point armés.

Les moindres possesseurs de châtellenies ne se mettaient en campagne qu'avec le plus de chevaux qu'ils pouvaient; et le faste consistait alors à mener avec soi des écuyers, qu'on appela *vaslets*, du mot *vassalet*, petit vassal. L'honneur étant donc mis à ne combattre qu'à cheval, on prit l'habitude de porter une armure complète de fer, qui eût accablé un homme à pied de son poids. Les brassards, les cuissards, furent une partie de l'habillement. On prétend que Charlemagne en avait eu; mais ce fut vers l'an 1000 que l'usage en fut commun.

Quiconque était riche devint presque invulnérable à la guerre; et c'était alors qu'on se servit plus que jamais de massues, pour assommer ces chevaliers que les pointes ne pouvaient percer. Le plus grand commerce alors fut en cuirasses, en boucliers, en casques ornés de plumes.

Les paysans qu'on traînait à la guerre, seuls exposés et méprisés, servaient de pionniers plutôt que de combattants. Les chevaux, plus estimés qu'eux, furent bardés de fer; leur tête fut armée de chanfreins.

On ne connut guère alors de lois que celles que les plus puissants firent pour le service des fiefs. Tous les autres objets de la justice distributive furent abandonnés au caprice des maîtres d'hôtel, prévôts, baillis, nommés par les possesseurs des terres.

Les sénats de ces villes, qui, sous Charlemagne et sous les Romains, avaient joui du gouvernement municipal, furent abolis presque partout. Le mot de *senior*, seigneur, affecté longtemps à ces principaux du sénat des villes, ne fut plus donné qu'aux possesseurs des fiefs.

Le terme de pair commençait alors à s'introduire dans la langue gallo-tudesque, qu'on parlait en France. On sait qu'il venait du mot latin *par*, qui signifie égal ou confrère. On ne s'en était servi que dans ce sens sous la première et la seconde race des rois de France. Les enfants de Louis le Débonnaire s'appelèrent *Pares* dans une de leurs entrevues, l'an 851; et longtemps auparavant, Dagobert donne le nom de pairs à des moines. Godegrand, évêque de Metz, du temps de

Charlemagne, appelle pairs des évêques et des abbés, ainsi que le marque le savant du Cange. Les vassaux d'un même seigneur s'accoutumèrent donc à s'appeler pairs.

Alfred le Grand avait établi en Angleterre les jurés : c'étaient des pairs dans chaque profession. Un homme, dans une cause criminelle, choisissait douze hommes de sa profession pour être ses juges. Quelques vassaux, en France, en usèrent ainsi; mais le nombre des pairs n'était pas pour cela déterminé à douze. Il y en avait dans chaque fief autant que de barons, qui relevaient du même seigneur, et qui étaient pairs entre eux, mais non pairs de leur seigneur féodal.

Les princes qui rendaient un hommage immédiat à la couronne, tels que les ducs de Guyenne, de Normandie, de Bourgogne, les comtes de Flandre, de Toulouse, étaient donc en effet des pairs de France.

Hugues Capet n'était pas le moins puissant. Il possédait depuis longtemps le duché de France, qui s'étendait jusqu'en Touraine : il était comte de Paris : de vastes domaines en Picardie et en Champagne lui donnaient encore une grande autorité dans ces provinces. Son frère avait ce qui compose aujourd'hui le duché de Bourgogne. Son grand-père Robert, et son grand-oncle Eudes ou Odon, avaient tous deux porté la couronne du temps de Charles le Simple; Hugues son père, surnommé l'Abbé, à cause des abbayes de Saint-Denys, de Saint-Martin de Tours, de Saint-Germain des Prés, et de tant d'autres qu'il possédait, avait ébranlé et gouverné la France. Ainsi l'on peut dire que depuis l'année 910, où le roi Eudes commença son règne, sa maison a gouverné presque sans interruption; et que, si on excepte Hugues l'Abbé, qui ne voulut pas prendre la couronne royale, elle forme une suite de souverains de plus de huit cent cinquante ans : filiation unique parmi les rois.

(987) On sait comment Hugues Capet, duc de France, comte de Paris, enleva la couronne au duc Charles, oncle du dernier roi Louis V. Si les suffrages eussent été libres, le sang de Charlemagne respecté, et le droit de succession aussi sacré qu'aujourd'hui, Charles aurait été roi de France. Ce ne fut point un parlement de la nation qui le priva du droit de ses ancêtres, comme l'ont dit tant d'historiens, ce fut ce qui fait et défait les rois, la force aidée de la prudence.

Tandis que Louis, ce dernier roi du sang carlovingien, était prêt à finir, à l'âge de vingt-trois ans, sa vie obscure, par une maladie de langueur, Hugues Capet assemblait déjà ses forces; et, loin de recourir à l'autorité d'un parlement, il sut dissiper avec ses troupes un parlement qui se tenait à Compiègne pour assurer la succession à Charles. La lettre de Gerbert, depuis archevêque de Reims, et pape sous le nom de Silvestre II, déterrée par Duchesne, en est un témoignage authentique.

Charles, duc de Brabant et de Hainaut, États qui composaient la basse Lorraine, succomba sous un rival plus puissant et plus heureux que lui : trahi par l'évêque de Laon, surpris et livré à Hugues Capet, il mourut captif dans la tour d'Orléans; et deux enfants mâles qui ne purent le venger, mais dont l'un eut cette basse Lorraine, furent les

derniers princes de la postérité masculine de Charlemagne. Hugues Capet, devenu roi de ses pairs, n'en eut pas un plus grand domaine.

CHAP. XXXIX. — *État de la France aux* X*e et* XI*e siècles. Excommunication du roi Robert.*

La France, démembrée, languit dans des malheurs obscurs, depuis Charles le Gros jusqu'à Philippe Ier, arrière-petit-fils de Hugues Capet, près de deux cent cinquante années. Nous verrons si les croisades qui signalèrent le règne de Philippe Ier, à la fin du XIe siècle, rendirent la France plus florissante. Mais dans l'espace de temps dont je parle, tout ne fut que confusion, tyrannie, barbarie, et pauvreté. Chaque seigneur nn peu considérable faisait battre monnaie; mais c'était à qui l'altérerait. Les belles manufactures étaient en Grèce et en Italie. Les Français ne pouvaient les imiter dans les villes sans liberté, ou, comme on a parlé longtemps, sans priviléges, et dans un pays sans union.

(999) De tous les événements de ce temps, le plus digne de l'attention d'un citoyen est l'excommunication du roi Robert. Il avait épousé Berthe, sa commère et sa cousine au quatrième degré; mariage en soi légitime, et, de plus, nécessaire au bien de l'État, et que les évêques avaient approuvé dans un concile national. Nous avons vu, de nos jours, des particuliers épouser leurs nièces, et acheter au prix ordinaire les dispenses à Rome, comme si Rome avait des droits sur des mariages qui se font à Paris. Le roi de France n'éprouva pas autant d'indulgence. L'Église romaine, dans l'avilissement et les scandales où elle était plongée, osa imposer au roi une pénitence de sept ans, lui ordonna de quitter sa femme, l'excommunia en cas de refus. Le pape interdit tous les évêques qui avaient assisté à ce mariage, et leur ordonna de venir à Rome lui demander pardon. Tant d'insolence paraît incroyable; mais l'ignorante superstition de ces temps peut l'avoir soufferte, et la politique peut l'avoir causée. Grégoire V, qui fulmina cette excommunication, était Allemand, et gouverné par Gerbert, ci-devant archevêque de Reims, devenu ennemi de la maison de France. L'empereur Othon III, peu ami de Robert, assista lui-même au concile où l'excommunication fut prononcée. Tout cela fait croire que la raison d'État eut autant de part à cet attentat que le fanatisme.

Les historiens disent que cette excommunication fit en France tant d'effet, que tous les courtisans du roi et ses propres domestiques l'abandonnèrent, et qu'il ne lui resta que deux serviteurs, qui jetaient au feu le reste de ses repas, ayant horreur de ce qu'avait touché un excommunié. Quelque dégradée que fût alors la raison humaine, il n'y a pas d'apparence que l'absurdité pût aller si loin. Le premier auteur qui rapporte cet excès de l'abrutissement de la cour de France est le cardinal Pierre Damien, qui n'écrivit que soixante-cinq ans après. Il rapporte qu'en punition de cet inceste prétendu, la reine accoucha d'un monstre; mais il n'y eut rien de monstrueux dans toute cette affaire que l'audace du pape, et la faiblesse du roi, qui se sépara de sa femme.

Les excommunications, les interdits, sont des foudres qui n'embrasent un État que quand ils trouvent des matières combustibles. Il n'y en avait point alors; mais peut-être Robert craignait-il qu'il ne s'en formât.

La condescendance du roi Robert enhardit tellement les papes, que son petit-fils, Philippe Ier, fut excommunié comme lui. (1075) D'abord le fameux Grégoire VII le menaça de le déposer, s'il ne se justifiait de l'accusation de simonie devant ses nonces. Un autre pape l'excommunia en effet. Philippe s'était dégoûté de sa femme, et était amoureux de Bertrade, épouse du comte d'Anjou. Il se servit du ministère des lois pour casser son mariage, sous prétexte de parenté : et Bertrade, sa maîtresse, fit casser le sien avec le comte d'Anjou, sous le même prétexte.

Le roi et sa maîtresse furent ensuite mariés solennellement par les mains d'un évêque de Bayeux. Ils étaient condamnables; mais ils avaient au moins rendu ce respect aux lois, de se servir d'elles pour couvrir leurs fautes. Quoi qu'il en soit, un pape avait excommunié Robert pour avoir épousé sa parente, et un autre pape excommunia Philippe pour avoir quitté sa parente. Ce qu'il y a de plus singulier, c'est qu'Urbain II, qui prononça cette sentence en 1094, la prononça et la soutint dans les propres États du roi, à Clermont en Auvergne, où il vint chercher un asile l'année suivante, et dans ce même concile où nous verrons qu'il prêcha la croisade.

Cependant il ne paraît pas que Philippe excommunié ait été en horreur à ses sujets : c'est une raison de plus pour douter de cet abandon général où l'on dit que le roi Robert avait été réduit.

Ce qu'il y eut d'assez remarquable, c'est le mariage du roi Henri, père de Philippe, avec une princesse de Russie, fille d'un duc nommé Jaraslau. On ne sait si cette Russie était la Russie Noire, la Blanche, ou la Rouge. Cette princesse était-elle née idolâtre, ou chrétienne, ou grecque? Changea-t-elle de religion pour épouser un roi de France? Comment, dans un temps où la communication entre les États de l'Europe était si rare, un roi de France eut-il connaissance d'une princesse du pays des anciens Scythes? qui proposa cet étrange mariage? L'histoire de ces temps obscurs ne satisfait à aucune de ces questions.

Il est à croire que le roi des Français, Henri Ier, rechercha cette alliance, afin de ne pas s'exposer à des querelles ecclésiastiques. De toutes les superstitions de ces temps-là, ce n'était pas la moins nuisible au bien des États que celle de ne pouvoir épouser sa parente au septième degré. Presque tous les souverains de l'Europe étaient parents de Henri. Quoi qu'il en soit, Anne, fille d'un Jaraslau (Jaroslau), duc inconnu d'une Russie alors ignorée, fut reine de France; et il est à remarquer qu'après la mort de son mari elle n'eut point la régence, et n'y prétendit point. Les lois changent selon les temps. Ce fut le comte de Flandre, un des vassaux du royaume, qui en fut régent. La reine veuve se remaria à un comte de Crépy. Tout cela serait singulier aujourd'hui, et ne le fut point alors.

En général, si on compare ces siècles au nôtre, ils paraissent l'enfance du genre humain, dans tout ce qui regarde le gouvernement, la religion, le commerce, les arts, les droits des citoyens.

C'est surtout un spectacle étrange que l'avilissement, le scandale de Rome, et sa puissance d'opinion, subsistant dans les esprits au milieu de son abaissement; cette foule de papes créés par les empereurs, l'esclavage de ces pontifes, leur pouvoir immense dès qu'ils sont maîtres, et l'excessif abus de ce pouvoir. Silvestre II, Gerbert, ce savant du xe siècle, qui passa pour un magicien, parce qu'un Arabe lui avait enseigné l'arithmétique et quelques éléments de géométrie, ce précepteur d'Othon III, chassé de son archevêché de Reims du temps du roi Robert, nommé pape par l'empereur Othon III, conserve encore la réputation d'un homme éclairé, et d'un pape sage. Cependant, voici ce que rapporte la chronique d'Ademar Chabanois, son contemporain et son admirateur.

Un seigneur de France, Gui, vicomte de Limoges, dispute quelques droits de l'abbaye de Brantôme à un Grimoad, évêque d'Angoulême; l'évêque l'excommunie; le vicomte fait mettre l'évêque en prison. Ces violences réciproques étaient très-communes dans toute l'Europe, où la violence tenait lieu de loi.

Le respect pour Rome était alors si grand dans cette anarchie universelle, que l'évêque, sorti de sa prison, et le vicomte de Limoges, allèrent tous deux de France à Rome plaider leur cause devant le pape Silvestre II, en plein consistoire. Le croira-t-on ? ce seigneur fut condamné à être tiré à quatre chevaux; et la sentence eût été exécutée, s'il ne se fût évadé. L'excès commis par ce seigneur, en faisant emprisonner un évêque qui n'était pas son sujet, ses remords, sa soumission pour Rome, la sentence aussi barbare qu'absurde du consistoire, peignent parfaitement le caractère de ces temps agrestes.

Au reste, ni le roi des Français, Henri Ier, fils de Robert, ni Philippe Ier, fils de Henri, ne furent connus par aucun événement mémorable; mais, de leur temps, leurs vassaux et arrière-vassaux conquirent des royaumes.

Nous allons voir comment quelques aventuriers de la province de Normandie, sans biens, sans terres, et presque sans soldats, fondèrent la monarchie des Deux-Siciles, qui depuis fut un si grand sujet de discorde entre les empereurs de la dynastie de Souabe et les papes, entre les maisons d'Anjou et d'Aragon, entre celles d'Autriche et de France.

CHAP. XL. — *Conquête de Naples et de Sicile par des gentilshommes normands.*

Quand Charlemagne prit le nom d'empereur, ce nom ne lui donna que ce que ses armes pouvaient lui assurer. Il se prétendait dominateur suprême du duché de Bénévent, qui composait alors une grande partie des États connus aujourd'hui sous le nom de royaume de Naples. Les ducs de Bénévent, plus heureux que les rois lombards, lui résistèrent

ainsi qu'à ses successeurs. La Pouille, la Calabre, la Sicile, furent en proie aux incursions des Arabes. Les empereurs grecs et latins se disputaient en vain la souveraineté de ces pays. Plusieurs seigneurs particuliers en partageaient les dépouilles avec les Sarrasins. Les peuples ne savaient à qui ils appartenaient, ni s'ils étaient de la communion romaine, ou de la grecque, ou mahométans. L'empereur Othon Ier exerça son autorité dans ces pays en qualité de plus fort. Il érigea Capoue en principauté. Othon II, moins heureux, fut battu par les Grecs et par les Arabes réunis contre lui. Les empereurs d'Orient restèrent alors en possession de la Pouille et de la Calabre, qu'ils gouvernaient par un catapan. Des seigneurs avaient usurpé Salerne. Ceux qui possédaient Bénévent et Capoue envahissaient ce qu'ils pouvaient des terres du catapan; et le catapan les dépouillait à son tour. Naples et Gaïète étaient de petites républiques comme Sienne et Lucques : l'esprit de l'ancienne Grèce semblait s'être réfugié dans ces deux petits territoires. Il y avait de la grandeur à vouloir être libre, tandis que tous les peuples d'alentour étaient des esclaves qui changeaient de maîtres. Les mahométans, cantonnés dans plusieurs châteaux, pillaient également les Grecs et les Latins : les Églises des provinces du catapan étaient soumises au métropolitain de Constantinople; les autres, à celui de Rome. Les mœurs se ressentaient du mélange de tant de peuples, de tant de gouvernements et de religions. L'esprit naturel des habitants ne jetait aucune étincelle : on ne reconnaissait plus le pays qui avait produit Horace et Cicéron, et qui devait faire naître le Tasse. Voilà dans quelle situation était cette fertile contrée, aux xe et xie siècles, de Gaïète et du Garillan jusqu'à Otrante.

Le goût des pèlerinages et des aventures de chevalerie régnait alors. Les temps d'anarchie sont ceux qui produisent l'excès de l'héroïsme : son essor est plus retenu dans les gouvernements réglés. Cinquante ou soixante Français étant partis, en 983, des côtes de Normandie pour aller à Jérusalem, passèrent, à leur retour, sur la mer de Naples, et arrivèrent dans Salerne, dans le temps que cette ville, assiégée par les mahométans, venait de se racheter à prix d'argent. Ils trouvent les Salertins occupés à rassembler le prix de leur rançon, et les vainqueurs livrés dans leur camp à la sécurité d'une joie brutale et de la débauche. Cette poignée d'étrangers reproche aux assiégés la lâcheté de leur soumission; et, dans l'instant, marchant avec audace au milieu de la nuit, suivis de quelques Salertins qui osent les imiter, ils fondent dans le camp des Sarrasins, les étonnent, les mettent en fuite, les forcent de remonter en désordre sur leurs vaisseaux, et non-seulement sauvent les trésors de Salerne, mais ils y ajoutent les dépouilles des ennemis.

Le prince de Salerne, étonné, veut les combler de présents, et est encore plus étonné qu'ils les refusent : ils sont traités longtemps à Salerne comme des héros libérateurs le méritaient. On leur fait promettre de revenir. L'honneur attaché à un événement si surprenant engage bientôt d'autres Normands à passer à Salerne et à Bénévent. Les Normands reprennent l'habitude de leurs pères, de traverser les

mers pour combattre. Ils servent tantôt l'empereur grec, tantôt les princes du pays, tantôt les papes : il ne leur importe pour qui ils se signalent, pourvu qu'ils recueillent le fruit de leurs travaux. Il s'était élevé un duc à Naples, qui avait asservi la république naissante. Ce duc de Naples est trop heureux de faire alliance avec ce petit nombre de Normands, qui le secourent contre un duc de Bénévent. (1030) Ils fondent la ville d'Averse entre ces deux territoires : c'est la première souveraineté acquise par leur valeur.

Bientôt après arrivent trois fils de Tancrède de Hauteville, du territoire de Coutances, Guillaume, surnommé Fier-à-bras, Drogon, et Humfroi. Rien ne ressemble plus aux temps fabuleux. Ces trois frères, avec les Normands d'Averse, accompagnent le catapan dans la Sicile. Guillaume Fier-à-bras tue le général arabe, donne aux Grecs la victoire; et la Sicile allait retourner aux Grecs s'ils n'avaient pas été ingrats. Mais le catapan craignit ces Français qui le défendaient; il leur fit des injustices, et il s'attira leur vengeance. Ils tournent leurs armes contre lui. Trois à quatre cents Normands s'emparent de presque toute la Pouille (1041). Le fait paraît incroyable; mais les aventuriers du pays se joignaient à eux, et devenaient de bons soldats sous de tels maîtres. Les Calabrois, qui cherchaient la fortune par le courage, devenaient autant de Normands. Guillaume Fier-à-bras se fait lui-même comte de la Pouille, sans consulter ni empereur, ni pape, ni seigneurs voisins. Il ne consulta que les soldats, comme ont fait tous les premiers rois de tous les pays. Chaque capitaine normand eut une ville ou un village pour son partage.

(1046) Fier-à-bras étant mort, son frère Drogon est élu souverain de la Pouille. Alors Robert Guiscard et ses deux jeunes frères quittent encore Coutances pour avoir part à tant de fortune. Le vieux Tancrède est étonné de se voir père d'une race de conquérants. Le nom des Normands faisait trembler tous les voisins de la Pouille, et même les papes. Robert Guiscard et ses frères, suivis d'une foule de leurs compatriotes, vont par petites troupes en pèlerinage à Rome. Ils marchent inconnus, le bourdon à la main, et arrivent enfin dans la Pouille.

(1047) L'empereur Henri III, assez fort alors pour régner dans Rome, ne le fut pas assez pour s'opposer d'abord à ces conquérants. Il leur donna solennellement l'investiture de ce qu'ils avaient envahi. Ils possédaient alors la Pouille entière, le comté d'Averse, la moitié du Bénévent.

Voilà donc cette maison, devenue bientôt après maison royale, fondatrice des royaumes de Naples et de Sicile, feudataire de l'empire. Comment s'est-il pu faire que cette portion de l'empire en ait été sitôt détachée, et soit devenue un fief de l'évêché de Rome, dans le temps que les papes ne possédaient presque point de terrain, qu'ils n'étaient point maîtres à Rome, qu'on ne les reconnaissait pas même dans la Marche d'Ancône, qu'Othon le Grand leur avait, dit-on, donnée? Cet événement est presque aussi étonnant que les conquêtes des gentilshommes normands. Voici l'explication de cette énigme. Le pape Léon IX voulut avoir la ville de Bénévent, qui appartenait aux princes de la

race des rois lombards dépossédés par Charlemagne. (1053) L'empereur Henri III lui donna en effet cette ville, qui n'était point à lui, en échange du fief de Bamberg, en Allemagne. Les souverains pontifes sont maîtres aujourd'hui de Bénévent, en vertu de cette donation. Les nouveaux princes normands étaient des voisins dangereux. Il n'y a point de conquêtes sans de très-grandes injustices : ils en commettaient; et l'empereur aurait voulu avoir des vassaux moins redoutables. Léon IX, après les avoir excommuniés, se mit en tête de les aller combattre avec une armée d'Allemands que Henri III lui fournit. L'histoire ne dit point comment les dépouilles devaient être partagées : elle dit seulement que l'armée était nombreuse, que le pape y joignit des troupes italiennes, qui s'enrôlèrent comme pour une guerre sainte, et que parmi les capitaines il y eut beaucoup d'évêques. Les Normands, qui avaient toujours vaincu en petit nombre, étaient quatre fois moins forts que le pape, mais ils étaient accoutumés à combattre. Robert Guiscard, son frère Humfroi, le comte d'Averse, Richard, chacun à la tête d'une troupe aguerrie, taillèrent en pièces l'armée allemande, et firent disparaître l'italienne. Le pape s'enfuit à Civitade, dans la Capitanate, près du champ de bataille; les Normands le suivent, le prennent, l'emmènent prisonnier dans cette même ville de Bénévent, qui était le premier sujet de cette entreprise (1053).

On a fait un saint de ce pape Léon IX : apparemment qu'il fit pénitence d'avoir fait inutilement répandre tant de sang, et d'avoir mené tant d'ecclésiastiques à la guerre. Il est sûr qu'il s'en repentit, surtout quand il vit avec quel respect le traitèrent ses vainqueurs, et avec quelle inflexibilité ils le gardèrent prisonnier une année entière. Ils rendirent Bénévent aux princes lombards, et ce ne fut qu'après l'extinction de cette maison que les papes eurent enfin la ville.

On conçoit aisément que les princes normands étaient plus piqués contre l'empereur qui avait fourni une armée redoutable, que contre le pape qui l'avait commandée. Il fallait s'affranchir pour jamais des prétentions ou des droits de deux empires entre lesquels ils se trouvaient. Ils continuent leurs conquêtes; ils s'emparent de la Calabre et de Capoue pendant la minorité de l'empereur Henri IV, et tandis que le gouvernement des Grecs est plus faible qu'une minorité.

C'étaient les enfants de Tancrède de Hauteville qui conquéraient la Calabre; c'étaient les descendants des premiers libérateurs qui conquéraient Capoue. Ces deux dynasties victorieuses n'eurent point de ces querelles qui divisent si souvent les vainqueurs, et qui les affaiblissent. L'utilité de l'histoire demande ici que je m'arrête un moment, pour observer que Richard d'Averse, qui subjugua Capoue, se fit couronner avec les mêmes cérémonies du sacre et de l'huile sainte, qu'on avaient employées pour l'usurpateur Pepin, père de Charlemagne. Les ducs de Bénévent s'étaient toujours fait sacrer ainsi. Les successeurs de Richard en usèrent de même. Rien ne fait mieux voir que chacun établit les usages à son choix.

Robert Guiscard, duc de la Pouille et de la Calabre, Richard, comte d'Averse et de Capoue, tous deux par le droit de l'épée, tous deux

voulant être indépendants des empereurs, mirent en usage pour leurs souverainetés une précaution que beaucoup de particuliers prenaient, dans ces temps de troubles et de rapines, pour leurs biens de patrimoine : on les donnait à l'Église sous le nom d'offrande, d'*oblata*, et on en jouissait moyennant une légère redevance; c'était la ressource des faibles, dans les gouvernements orageux de l'Italie. Les Normands, quoique puissants, l'employèrent comme une sauvegarde contre des empereurs qui pouvaient devenir plus puissants. Robert Guiscard, et Richard de Capoue, excommuniés par le pape Léon IX, l'avaient tenu en captivité. Ces mêmes vainqueurs, excommuniés par Nicolas II, lui rendirent hommage.

(1059) Robert Guiscard et le comte de Capoue mirent donc sous la protection de l'Église, entre les mains de Nicolas II, non-seulement tout ce qu'ils avaient pris, mais tout ce qu'ils pourraient prendre. Le duc Robert fit hommage de la Sicile même qu'il n'avait point encore. Il se déclara feudataire du saint-siége pour tous ses États, promit une redevance de douze deniers par chaque charrue, ce qui était beaucoup. Cet hommage était un acte de piété politique, qui pouvait être regardé comme le denier de saint Pierre que payait l'Angleterre au saint-siége, comme les deux livres d'or que lui donnèrent les premiers rois de Portugal; enfin, comme la soumission volontaire de tant de royaumes à l'Église.

Mais selon toutes les lois du droit féodal établies en Europe, ces princes, vassaux de l'empire, ne pouvaient choisir un autre suzerain. Ils devenaient coupables de félonie envers l'empereur; ils le mettaient en droit de confisquer leurs États. Les querelles qui survinrent entre le sacerdoce et l'empire, et encore plus les propres forces des princes normands, mirent les empereurs hors d'état d'exercer leurs droits. Ces conquérants, en se faisant vassaux des papes, devinrent les protecteurs, et souvent les maîtres de leurs nouveaux suzerains. Le duc Robert ayant reçu un étendard du pape, et devenu capitaine de l'Église, de son ennemi qu'il était, passe en Sicile avec son frère Roger : ils font la conquête de cette île sur les Grecs et sur les Arabes, qui la partageaient alors. (1067) Les mahométans et les Grecs se soumirent, à condition qu'ils conserveraient leurs religions et leurs usages.

Il fallait achever la conquête de tout ce qui compose aujourd'hui le royaume de Naples. Il restait encore des princes de Salerne, descendants de ceux qui avaient les premiers attiré les Normands dans ce pays. Les Normands enfin les chassèrent; le duc Robert leur prit Salerne : ils se réfugièrent dans la campagne de Rome, sous la protection de Grégoire VII, de ce même pape qui faisait trembler les empereurs. Robert, ce vassal et ce défenseur de l'Église, les y poursuit : Grégoire VII ne manque pas de l'excommunier; et le fruit de l'excommunication est la conquête de tout le Bénéventin, que fait Robert après la mort du dernier duc de Bénévent de la race lombarde

Grégoire VII, que nous verrons si fier et si terrible avec les empereurs et les rois, n'a plus que des complaisances pour l'excommunié Robert. (1077) Il lui donne l'absolution, et en reçoit la ville de

Bénévent, qui depuis ce temps-là est toujours demeurée au saint-siége.

Bientôt après éclatent les grandes querelles, dont nous parlerons, entre l'empereur Henri IV et ce même Grégoire VII. (1084) Henri s'était rendu maître de Rome, et assiégeait le pape dans ce château qu'on a depuis appelé le château Saint-Ange. Robert accourt alors de la Dalmatie, où il faisait des conquêtes nouvelles, délivre le pape, malgré les Allemands et les Romains réunis contre lui, se rend maître de sa personne, et l'emmène à Salerne, où ce pape, qui déposait tant de rois, mourut le captif et le protégé d'un gentilhomme normand.

Il ne faut point être étonné si tant de romans nous représentent des chevaliers errants devenus de grands souverains par leurs exploits, et entrant dans la famille des empereurs. C'est précisément ce qui arriva à Robert Guiscard, et ce que nous verrons plus d'une fois au temps des croisades. Robert maria sa fille à Constantin, fils de l'empereur de Constantinople, Michel Ducas. Ce mariage ne fut pas heureux. Il eut bientôt sa fille et son gendre à venger, et résolut d'aller détrôner l'empereur d'Orient après avoir humilié celui d'Occident.

La cour de Constantinople n'était qu'un continuel orage. Michel Ducas fut chassé du trône par Nicéphore, surnommé Botoniate. Constantin, gendre de Robert, fut fait eunuque; et enfin Alexis Comnène, qui eut depuis tant à se plaindre des croisés, monta sur le trône. (1084) Robert, pendant ces révolutions, s'avançait déjà par la Dalmatie, par la Macédoine, et portait la terreur jusqu'à Constantinople. Bohémond, son fils d'un premier lit, si fameux dans les croisades, l'accompagnait à cette conquête d'un empire. Nous voyons par là combien Alexis Comnène eut raison de craindre les croisades, puisque Bohémond commença par vouloir le détrôner.

(1085) La mort de Robert, dans l'île de Corfou, mit fin à ses entreprises. La princesse Anne Comnène, fille de l'empereur Alexis, laquelle écrivit une partie de cette histoire, ne regarde Robert que comme un brigand, et s'indigne qu'il ait eu l'audace de marier sa fille au fils d'un empereur. Elle devait songer que l'histoire même de l'empire lui fournissait des exemples de fortunes plus considérables, et que tout cède dans le monde à la force et à la puissance.

Chap. XLI. — *De la Sicile en particulier, et du droit de légation dans cette île.*

L'idée de conquérir l'empire de Constantinople s'évanouit avec la vie de Robert; mais les établissements de sa famille s'affermirent en Italie. Le comte Roger, son frère, resta maître de la Sicile; le duc Roger, son fils, demeura possesseur de presque tous les pays qui ont le nom de royaume de Naples; Bohémond, son autre fils, alla depuis conquérir Antioche, après avoir inutilement tenté de partager les États du duc Roger, son frère.

Pourquoi ni le comte Roger, souverain de Sicile, ni son neveu Roger, duc de la Pouille, ne prirent-ils point dès lors le titre de rois?

Il faut du temps à tout. Robert Guiscard, le premier conquérant, avait été investi comme duc par le pape Nicolas II. Roger, son frère, avait été investi par Robert Guiscard, en qualité de comte de Sicile. Toutes ces cérémonies ne donnaient que des noms, et n'ajoutaient rien au pouvoir. Mais ce comte de Sicile eut un droit qui s'est conservé toujours, et qu'aucun roi de l'Europe n'a eu : il devint un second pape dans son île.

Les papes s'étaient mis en possession d'envoyer dans toute la chrétienté des légats qu'on nommait *a latere*, qui exerçaient une juridiction sur toutes les Églises, en exigeaient des décimes, donnaient les bénéfices, exerçaient et étendaient le pouvoir pontifical autant que les conjonctures et les intérêts des rois le permettaient. Le temporel, presque toujours mêlé au spirituel, leur était soumis; ils attiraient à leur tribunal les causes civiles, pour peu que le sacré s'y joignît au profane : mariages, testaments, promesses par serment, tout était de leur ressort. C'étaient des proconsuls que l'empereur ecclésiastique des chrétiens déléguait dans tout l'Occident. C'est par là que Rome, toujours faible, toujours dans l'anarchie, esclave quelquefois des Allemands, et en proie à tous les fléaux, continua d'être la maîtresse des nations. C'est par là que l'histoire de chaque peuple est toujours l'histoire de Rome.

Urbain II envoya un légat en Sicile dès que le comte Roger eut enlevé cette île aux mahométans et aux Grecs, et que l'Église latine y fut établie. C'était de tous les pays celui qui semblait en effet avoir le plus de besoin d'un légat, pour y régler la hiérarchie, chez un peuple dont la moitié était musulmane, et dont l'autre était de la communion grecque; cependant ce fut le seul pays où la légation fut proscrite pour toujours. Le comte Roger, bienfaiteur de l'Église latine, à laquelle il rendait la Sicile, ne put souffrir qu'on envoyât un roi sous le nom de légat dans le pays de sa conquête.

Le pape Urbain, uniquement occupé des croisades, et voulant ménager une famille de héros si nécessaire à cette grande entreprise, accorda, la dernière année de sa vie (1098), une bulle au comte Roger, par laquelle il révoqua son légat, et créa Roger et ses successeurs légats nés du saint-siége en Sicile, leur attribuant tous les droits et toute l'autorité de cette dignité, qui était à la fois spirituelle et temporelle. C'est là ce fameux droit qu'on appelle la *monarchie de Sicile*, c'est-à-dire le droit attaché à cette monarchie, droit que, depuis, les papes ont voulu anéantir, et que les rois de Sicile ont maintenu. Si cette prérogative est incompatible avec la hiérarchie chrétienne, il est évident qu'Urbain ne put pas la donner; si c'est un objet de discipline que la religion ne réprouve pas, il est aussi évident que chaque royaume est en droit de se l'attribuer. Ce privilége, au fond, n'est que le droit de Constantin et de tous les empereurs de présider à toute la police de leurs États; cependant il n'y a eu dans toute l'Europe catholique qu'un gentilhomme normand qui ait su se donner cette prérogative aux portes de Rome.

(1130) Le fils de ce comte Roger recueillit tout l'héritage de la mai-

son normande; il se fit couronner et sacrer roi de Sicile et de la Pouille. Naples, qui était alors une petite ville, n'était point encore à lui, et ne pouvait donner le nom au royaume : elle s'était toujours maintenue en république, sous un duc qui relevait des empereurs de Constantinople; et ce duc avait jusqu'alors échappé, par des présents, à l'ambition de la famille conquérante.

Ce premier roi, Roger, fit hommage au saint-siége. Il y avait alors deux papes : l'un le fils d'un Juif, nommé Léon, qui s'appelait Anaclet, et que saint Bernard appelle *judaïcam sobolem*, race hébraïque; l'autre s'appelait Innocent II. Le roi Roger reconnut Anaclet, parce que l'empereur Lothaire II reconnaissait Innocent; et ce fut à cet Anaclet qu'il rendit son vain hommage.

Les empereurs ne pouvaient regarder les conquérants normands que comme des usurpateurs : aussi saint Bernard, qui entrait dans toutes les affaires des papes et des rois, écrivait contre Roger, aussi bien que contre ce fils d'un Juif qui s'était fait élire pape à prix d'argent. « L'un, dit-il, a usurpé la chaire de saint Pierre, l'autre a usurpé la Sicile; c'est à César à les punir. » Il était donc évident alors que la suzeraineté du pape sur ces deux provinces n'était qu'une usurpation.

Le roi Roger soutenait Anaclet, qui fut toujours reconnu dans Rome. Lothaire prend cette occasion pour enlever aux Normands leurs conquêtes. Il marche vers la Pouille avec le pape Innocent II. Il paraît bien que ces Normands avaient eu raison de ne pas vouloir dépendre des empereurs, et de mettre entre l'empire et Naples une barrière. Roger, à peine roi, fut sur le point de tout perdre. Il assiégeait Naples quand l'empereur s'avance contre lui : il perd des batailles; il perd presque toutes ses provinces dans le continent. Innocent II l'excommunie et le poursuit. Saint Bernard était avec l'empereur et le pape : il voulut en vain ménager un accommodement. (1137) Roger, vaincu, se retire en Sicile. L'empereur meurt. Tout change alors. Le roi Roger et son fils reprennent leurs provinces. Le pape Innocent II, reconnu enfin dans Rome, ligué avec les princes à qui Lothaire avait donné ces provinces, ennemi implacable du roi, marche, comme Léon IX, à la tête d'une armée. Il est vaincu et pris comme lui (1139). Que peut-il faire alors ? Il fait comme ses prédécesseurs : il donne des absolutions et des investitures, et il se fait des protecteurs contre l'empire de cette même maison normande contre laquelle il avait appelé l'empire à son secours.

Bientôt après, le roi subjugue Naples et le peu qui restait encore pour arrondir son royaume de Gaïète jusqu'à Brindes. La monarchie se forme telle qu'elle est aujourd'hui. Naples devient la capitale tranquille du royaume, et les arts commencent à renaître un peu dans ces belles provinces.

Après avoir vu comment des gentilshommes de Coutances fondèrent le royaume de Naples et de Sicile, il faut voir comment un duc de Normandie, pair de France, conquit l'Angleterre. C'est une chose bien frappante que toutes ces invasions, toutes ces émigrations, qui continuèrent depuis la fin du IVe siècle jusqu'au commencement du XIVe,

et qui finirent par les croisades. Toutes les nations de l'Europe ont été mêlées, et il n'y en a eu presque aucune qui n'ait eu ses usurpateurs.

CHAP. XLII. — *Conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie.*

Tandis que les enfants de Tancrède de Hauteville fondaient si loin des royaumes, les ducs de leur nation en acquéraient un qui est devenu plus considérable que les Deux-Siciles. La nation britannique était, malgré sa fierté, destinée à se voir toujours gouvernée par des étrangers. Après la mort d'Alfred, arrivée en 900, l'Angleterre retomba dans la confusion et la barbarie. Les anciens Anglo-Saxons, ses premiers vainqueurs, et les Danois, ses usurpateurs nouveaux, s'en disputaient toujours la possession ; et de nouveaux pirates danois venaient encore souvent partager les dépouilles. Ces pirates continuaient d'être si terribles, et les Anglais si faibles, que, vers l'an 1000, on ne put se racheter d'eux qu'en payant quarante-huit mille livres sterling. On imposa, pour lever cette somme, une taxe qui dura, depuis, assez longtemps en Angleterre, ainsi que la plupart des autres taxes, qu'on continue toujours de lever après le besoin. Ce tribut humiliant fut appelé argent danois, *dann geld.*

Canut, roi de Danemark, qu'on a nommé *le Grand*, et qui n'a fait que de grandes cruautés, réunit sous sa domination le Danemark et l'Angleterre (1017). Les naturels anglais furent traités alors comme des esclaves. Les auteurs de ce temps avouent que quand un Anglais rencontrait un Danois, il fallait qu'il s'arrêtât jusqu'à ce que le Danois eût passé.

(1041) La race de Canut ayant manqué, les états du royaume, reprenant leur liberté, déférèrent la couronne, premièrement à Alfred II, qu'un traître assassina deux ans après ; ensuite à Édouard III, un descendant des anciens Anglo-Saxons, qu'on appelle *le Saint* ou *le Confesseur*. Une des grandes fautes, ou un des grands malheurs de ce roi, fut de n'avoir point d'enfants de sa femme Édithe, fille du plus puissant seigneur du royaume. Il haïssait sa femme, ainsi que sa propre mère, pour des raisons d'État, et les fit éloigner l'une et l'autre. La stérilité de son mariage servit à sa canonisation. On prétendit qu'il avait fait vœu de chasteté : vœu téméraire dans un mari, et absurde dans un roi qui avait besoin d'héritiers. Ce vœu, s'il fut réel, prépara de nouveaux fers à l'Angleterre.

Au reste, les moines ont écrit que cet Édouard fut le premier roi de l'Europe qui eut le don de guérir les écrouelles. Il avait déjà rendu la vue à sept ou huit aveugles, quand une pauvre femme attaquée d'une humeur froide se présenta devant lui ; il la guérit incontinent en faisant le signe de la croix, et la rendit féconde, de stérile qu'elle était auparavant. Les rois d'Angleterre se sont attribué depuis le privilége, non pas de guérir les aveugles, mais de toucher les écrouelles, qu'ils ne guérissaient pas.

Saint Louis en France, comme suzerain des rois d'Angleterre, tou-

cha les écrouelles, et ses successeurs jouirent de cette prérogative. Guillaume III la négligea en Angleterre; et le temps viendra que la raison, qui commence à faire quelques progrès en France, abolira cette coutume.

Vous voyez toujours les usages et les mœurs de ces temps-là absolument différents des nôtres. Guillaume, duc de Normandie, qui conquit l'Angleterre, loin d'avoir aucun droit sur ce royaume, n'en avait pas même sur la Normandie, si la naissance donnait les droits. Son père, le duc Robert, qui ne s'était jamais marié, l'avait eu de la fille d'un pelletier de Falaise, que l'histoire appelle Harlot, terme qui signifiait et signifie encore aujourd'hui en anglais *concubine* ou *femme publique*. L'usage des concubines, permis dans tout l'Orient et dans la loi des Juifs, ne l'était pas dans la nouvelle loi : il était autorisé par la coutume. On rougissait si peu d'être né d'une pareille union, que souvent Guillaume, en écrivant, signait *le bâtard Guillaume*. Il est resté une lettre de lui au comte Alain de Bretagne, dans laquelle il signe ainsi. Les bâtards héritaient souvent; car dans tous les pays où les hommes n'étaient pas gouvernés par des lois fixes, publiques et reconnues, il est clair que la volonté d'un prince puissant était le seul code. Guillaume fut déclaré par son père et par les états héritier du duché; et il se maintint ensuite par son habileté et par sa valeur contre tous ceux qui lui disputèrent son domaine. Il régnait paisiblement en Normandie, et la Bretagne lui rendait hommage, lorsque, Édouard le Confesseur étant mort, il prétendit au royaume d'Angleterre.

Le droit de succession ne paraissait alors établi dans aucun État de l'Europe. La couronne d'Allemagne était élective : l'Espagne était partagée entre les chrétiens et les musulmans : la Lombardie changeait chaque jour de maître : la race carlovingienne, détrônée en France, faisait voir ce que peut la force contre le droit du sang : Édouard le Confesseur n'avait point joui du trône à titre d'héritage : Harold, successeur d'Édouard, n'était point de sa race; mais il avait le plus incontestable de tous les droits, les suffrages de toute la nation : Guillaume le Bâtard n'avait pour lui ni le droit d'élection, ni celui d'héritage, ni même aucun parti en Angleterre. Il prétendit que, dans un voyage qu'il fit autrefois dans cette île, le roi Édouard avait fait en sa faveur un testament, que personne ne vit jamais; il disait encore qu'autrefois il avait délivré de prison Harold, et qu'Harold lui avait cédé ses droits sur l'Angleterre : il appuya ses faibles raisons d'une forte armée.

Les barons de Normandie, assemblés en forme d'états, refusèrent de l'argent à leur duc pour cette expédition, parce que, s'il ne réussissait pas, la Normandie en resterait appauvrie, et qu'un heureux succès la rendrait province d'Angleterre; mais plusieurs Normands hasardèrent leur fortune avec leur duc. Un seul seigneur, nommé Fitz-Othbern, équipa quarante vaisseaux à ses dépens. Le comte de Flandre, beau-père du duc Guillaume, le secourut de quelque argent. Le pape Alexandre II entra dans ses intérêts. Il excommunia tous ceux qui s'opposeraient aux desseins de Guillaume. C'était se jouer de la religion; mais

les peuples étaient accoutumés à ces profanations, et les princes en profitaient. Guillaume partit de Saint-Valery-sur-Somme (le 14 octobre 1066) avec une flotte nombreuse; on ne sait combien il avait de vaisseaux ni de soldats. Il aborda sur les côtes de Sussex; et bientôt après se donna dans cette province la fameuse bataille de Hastings, qui décida seule du sort de l'Angleterre. Les anciennes chroniques nous apprennent qu'au premier rang de l'armée normande, un écuyer, nommé Taillefer, monté sur un cheval armé, chanta la chanson de Roland, qui fut si longtemps dans la bouche des Français, sans qu'il en soit resté le moindre fragment. Ce Taillefer, après avoir entonné la chanson que les soldats répétaient, se jeta le premier parmi les Anglais, et fut tué. Le roi Harold et le duc de Normandie quittèrent leurs chevaux, et combattirent à pied : la bataille dura six heures. La gendarmerie à cheval, qui commençait à faire ailleurs toute la force des armées, ne paraît pas avoir été employée dans cette journée. Les troupes, de part et d'autre, étaient composées de fantassins. Harold et deux de ses frères y furent tués. Le vainqueur s'approcha de Londres, portant devant lui une bannière bénite que le pape lui avait envoyée. Cette bannière fut l'étendard auquel tous les évêques se rallièrent en sa faveur. Ils vinrent aux portes avec le magistrat de Londres, lui offrir la couronne, qu'on ne pouvait refuser au vainqueur.

Quelques auteurs appellent ce couronnement une élection libre, un acte d'autorité du parlement d'Angleterre. C'est précisément l'autorité des esclaves faits à la guerre, qui accorderaient à leurs maîtres le droit de les fustiger.

Guillaume ayant reçu une bannière du pape pour cette expédition, lui envoya en récompense l'étendard du roi Harold tué dans la bataille, et une petite partie du petit trésor que pouvait avoir alors un roi anglais. C'était un présent considérable pour ce pape Alexandre II, qui disputait encore son siége à Honorius II, et qui, sur la fin d'une longue guerre civile dans Rome, était réduit à l'indigence. Ainsi un barbare, fils d'une prostituée, meurtrier d'un roi légitime, partage les dépouilles de ce roi avec un autre barbare; car, ôtez les noms de duc de Normandie, de roi d'Angleterre, et de pape, tout se réduit à l'action d'un voleur normand, et d'un recéleur lombard : et c'est au fond à quoi toute usurpation se réduit.

Guillaume sut gouverner comme il sut conquérir. Plusieurs révoltes étouffées, des irruptions de Danois rendues inutiles, des lois rigoureuses durement exécutées, signalèrent son règne. Anciens Bretons, Danois, Anglo-Saxons, tous furent confondus dans le même esclavage. Les Normands qui avaient eu part à sa victoire partagèrent par ses bienfaits les terres des vaincus. De là toutes ces familles normandes, dont les descendants, ou du moins les noms, subsistent encore en Angleterre. Il fit faire un dénombrement exact de tous les biens des sujets, de quelque nature qu'ils fussent. On prétend qu'il en profita pour se faire en Angleterre un revenu de quatre cent mille livres sterling, environ cent vingt millions de France. Il est évident qu'en cela les historiens se sont trompés. L'État d'Angleterre d'aujourd'hui, qui

comprend l'Écosse et l'Irlande, n'a pas un plus gros revenu, si vous en déduisez ce qu'on paye pour les anciennes dettes du gouvernement. Ce qui est sûr, c'est que Guillaume abolit toutes les lois du pays pour y introduire celles de Normandie. Il ordonna qu'on plaidât en normand; et depuis lui, tous les actes furent expédiés en cette langue jusqu'à Édouard III. Il voulut que la langue des vainqueurs fût la seule du pays. Des écoles de la langue normande furent établies dans toutes les villes et les bourgades. Cette langue était le français mêlé d'un peu de danois : idiome barbare, qui n'avait aucun avantage sur celui qu'on parlait en Angleterre. On prétend qu'il traitait non-seulement la nation vaincue avec dureté, mais qu'il affectait encore des caprices tyranniques. On en donne pour exemple *la loi du couvre-feu*, par laquelle il fallait, au son de la cloche, éteindre le feu dans chaque maison à huit heures du soir. Mais cette loi, bien loin d'être tyrannique, n'est qu'une ancienne police établie presque dans toutes les villes du Nord : elle s'est longtemps conservée dans les cloîtres. Les maisons étaient bâties de bois, et la crainte du feu était un objet des plus importants de la police générale.

On lui reproche encore d'avoir détruit tous les villages qui se trouvaient dans un circuit de quinze lieues, pour en faire une forêt dans laquelle il pût goûter le plaisir de la chasse. Une telle action est trop insensée pour être vraisemblable. Les historiens ne font pas attention qu'il faut au moins vingt années pour qu'un nouveau plant d'arbres devienne une forêt propre à la chasse. On lui fait semer cette forêt en 1080. Il avait alors soixante-trois ans. Quelle apparence y a-t-il qu'un homme raisonnable ait à cet âge détruit des villages, pour semer quinze lieues en bois, dans l'espérance d'y chasser un jour?

Le conquérant de l'Angleterre fut la terreur du roi de France Philippe-Ier, qui voulut abaisser trop tard un vassal si puissant, et qui se jeta sur le Maine, dépendant alors de la Normandie. Guillaume repassa la mer, reprit le Maine, et contraignit le roi de France à demander la paix.

Les prétentions de la cour de Rome n'éclatèrent jamais plus singulièrement qu'avec ce prince. Le pape Grégoire VII prit le temps qu'il faisait la guerre à la France, pour demander qu'il lui rendît hommage du royaume d'Angleterre. Cet hommage était fondé sur cet ancien denier de saint Pierre que l'Angleterre payait à l'Église de Rome : il revenait à environ vingt sous de notre monnaie par chaque maison, offrande regardée en Angleterre comme une forte aumône, et à Rome comme un tribut. Guillaume le Conquérant fit dire au pape qu'il pourrait bien continuer l'aumône; mais, au lieu de faire hommage, il fit défense, en Angleterre, de reconnaître d'autre pape que celui qu'il approuverait. La proposition de Grégoire VII devint par là ridicule à force d'être audacieuse. C'est ce même pape qui bouleversait l'Europe pour élever le sacerdoce au-dessus de l'empire; mais, avant de parler de cette querelle mémorable, et des croisades qui prirent naissance dans ces temps, il faut voir en peu de mots dans quel état étaient les autres pays de l'Europe.

CHAP. XLIII. — *De l'état de l'Europe aux* X^e^ *et* XIe *siècles.*

La Moscovie, ou plutôt la Ziovie, avait commencé à connaître un peu de christianisme vers la fin du Xe siècle. Les femmes étaient destinées à changer la religion des royaumes. Une sœur des empereurs Basile et Constantin, mariée à un grand-duc ou knès de Moscovie, nommé Volodimer, obtint de son mari qu'il se fît baptiser. Les Moscovites, quoique esclaves de leur maître, ne suivirent qu'avec le temps son exemple ; et enfin, dans ces siècles d'ignorance, ils ne prirent guère du rite grec que les superstitions.

Au reste, les ducs de Moscovie ne se nommaient pas encore czars, ou tsars, ou tchards; ils n'ont pris ce titre que quands ils ont été les maîtres des pays vers Casan appartenant à des tsars. C'est un terme slavon imité du persan; et dans la bible slavonne le roi David est appelé le czar David.

Environ dans ce temps-là une femme attira encore la Pologne au christianisme. Micislas, duc de Pologne, fut converti par sa femme, sœur du duc de Bohême. J'ai déjà remarqué[1] que les Bulgares avaient reçu la foi de la même manière. Giselle, sœur de l'empereur Henri II, fit encore chrétien son mari, roi de Hongrie, dans la première année du XIe siècle; ainsi il est très-vrai que la moitié de l'Europe doit aux femmes son christianisme.

La Suède, où il avait été prêché dès le IXe siècle, était redevenue idolâtre. La Bohême, et tout ce qui est au nord de l'Elbe, renonça au christianisme (1013). Toutes les côtes de la mer Baltique vers l'orient étaient païennes. Les Hongrois retournèrent au paganisme (1047). Mais toutes ces nations étaient beaucoup plus loin encore d'être polies que d'être chrétiennes.

La Suède, probablement depuis longtemps épuisée d'habitants par ces anciennes émigrations dont l'Europe fut inondée, paraît dans les VIIIe, IXe, X^e^ et XIe siècles, comme ensevelie dans sa barbarie, sans guerre et sans commerce avec ses voisins; elle n'a part à aucun grand événement, et n'en fut probablement que plus heureuse.

La Pologne, beaucoup plus barbare que chrétienne, conserva jusqu'au XIIIe siècle toutes les coutumes des anciens Sarmates, comme celle de tuer leurs enfants qui naissaient imparfaits, et les vieillards invalides. Albert, surnommé le Grand dans ces siècles d'ignorance, alla en Pologne pour y déraciner ces coutumes affreuses qui durèrent jusqu'au milieu du XIIIe siècle; et on n'en put venir à bout qu'avec le temps. Tout le reste du Nord vivait dans un état sauvage; état de la nature humaine quand l'art ne l'a pas changée.

L'empire de Constantinople n'était ni plus resserré ni plus agrandi que nous l'avons vu au IXe siècle. A l'occident, il se défendait contre les Bulgares; à l'orient, au nord, et au midi, contre les Turcs et les Arabes.

On a vu en général ce qu'était l'Italie : des seigneurs particuliers

1. Chap. XXXI. (ÉD.)

partageaient tout le pays depuis Rome jusqu'à la mer de la Calabre, et les Normands en avaient la plus grande partie. Florence, Milan, Pavie, se gouvernaient par leurs magistrats sous des comtes ou sous des ducs nommés par les empereurs. Bologne était plus libre.

La maison de Maurienne, dont descendent les ducs de Savoie, rois de Sardaigne, commençait à s'établir. (888) Elle possédait comme fief de l'empire le comté héréditaire de Savoie et de Maurienne, depuis qu'un Berthol, tige de cette maison, avait eu ce petit démembrement du royaume de Bourgogne. Il y eut cent seigneurs en France beaucoup plus considérables que les comtes de Savoie; mais tous ont été enfin accablés sous le pouvoir du seigneur dominant ; tous ont cédé l'un après l'autre à des maisons nouvelles, élevées par la faveur des rois. Il ne reste plus de traces de leur ancienne grandeur. La maison de Maurienne, cachée dans ses montagnes, s'est agrandie de siècle en siècle, et est devenue égale aux plus grands monarques.

Les Suisses et les Grisons, qui composaient un État quatre fois plus puissant que la Savoie, et qui était, comme elle, un démembrement de la Bourgogne, obéissaient aux baillis que les empereurs nommaient. Deux villes maritimes d'Italie commençaient à s'élever, non pas par ces invasions subites qui ont fait les droits de presque tous les princes qui ont passé sous nos yeux, mais par une industrie sage, qui dégénéra aussi bientôt en esprit de conquête. Ces deux villes étaient Gênes et Venise. Gênes, célèbre du temps des Romains, regardait Charlemagne comme son restaurateur. Cet empereur l'avait rebâtie quelque temps après que les Goths l'avaient détruite. Gouvernée par des comtes sous Charlemagne et ses premiers descendants, elle fut saccagée au xe siècle par les mahométans; et presque tous ses citoyens furent emmenés en servitude. Mais comme c'était un port commerçant, elle fut bientôt repeuplée. Le négoce, qui l'avait fait fleurir, servit à la rétablir. Elle devint alors une république. Elle prit l'île de Corse sur les Arabes qui s'en étaient emparés. Les papes exigèrent un tribut pour cette île, non-seulement parce qu'ils y avaient possédé autrefois des patrimoines, mais parce qu'ils se prétendaient suzerains de tous les royaumes conquis sur les infidèles. Les Génois payèrent ce tribut au commencement du XIe siècle; mais bientôt après ils s'en affranchirent sous le pontificat de Lucius II. Enfin, leur ambition croissant avec leurs richesses, de marchands ils voulurent devenir conquérants.

La ville de Venise, bien moins ancienne que Gênes, affectait le frivole honneur d'une plus ancienne liberté, et jouissait de la gloire solide d'une puissance bien supérieure. Ce ne fut d'abord qu'une retraite de pêcheurs et de quelques fugitifs, qui s'y réfugièrent au commencement du ve siècle, quand les Huns et les Goths ravageaient l'Italie. Il n'y avait pour toute ville que des cabanes sur le Rialto. Le nom de Venise n'était point encore connu. Ce Rialto, bien loin d'être libre, fut pendant trente années une simple bourgade appartenant à la ville de Padoue, qui la gouvernait par des consuls. La vicissitude des choses a mis depuis Padoue sous le joug de Venise.

Il n'y a aucune preuve que sous les rois lombards Venise ait eu une

liberté reconnue. Il est plus vraisemblable que ses habitants furent oubliés dans leurs marais.

Le Rialto et les petites îles voisines ne commencèrent qu'en 709 à se gouverner par leurs magistrats. Ils furent alors indépendants de Padoue, et se regardèrent comme une république.

C'est en 709 qu'ils eurent leur premier doge, qui ne fut qu'un tribun du peuple élu par des bourgeois. Plusieurs familles, qui donnèrent leurs voix à ce premier doge, subsistent encore. Elles sont les plus anciens nobles de l'Europe, sans en excepter aucune maison, et prouvent que la noblesse peut s'acquérir autrement qu'en possédant un château, ou en payant des patentes à un souverain.

Héraclée fut le premier siége de cette république jusqu'à la mort de son troisième doge. Ce ne fut que vers la fin du IXe siècle que ces insulaires, retirés plus avant dans leurs lagunes, donnèrent à cet assemblage de petites îles, qui formèrent une ville, le nom de Venise, du nom de cette côte, qu'on appelait *terræ Venetorum*. Les habitants de ces marais ne pouvaient subsister que par leur commerce. La nécessité fut l'origine de leur puissance. Il n'est pas assurément bien décidé que cette république fût alors indépendante. (950) On voit que Bérenger, reconnu quelque temps empereur en Italie, accorda au doge le privilége de battre monnaie. Ces doges mêmes étaient obligés d'envoyer aux empereurs, en redevance, un manteau de drap d'or tous les ans; et Othon III leur remit en 998 cette espèce de petit tribut. Mais ces légères marques de vassalité n'ôtaient rien à la véritable puissance de Venise : car, tandis que les Vénitiens payaient un manteau d'étoffe d'or aux empereurs, ils acquirent par leur argent et par leurs armes toute la province d'Istrie, et presque toutes les côtes de Dalmatie, Spalatro, Raguse, Narenza. Leur doge prenait, vers le milieu du Xe siècle, le titre de duc de Dalmatie; mais ces conquêtes enrichissaient moins Venise que le commerce, dans lequel elle surpassait encore les Génois: car, tandis que les barons d'Allemagne et de France bâtissaient des donjons et opprimaient les peuples, Venise attirait leur argent, en leur fournissant toutes les denrées de l'Orient. La Méditerranée était déjà couverte de ses vaisseaux, et elle s'enrichissait de l'ignorance et de la barbarie des nations septentrionales de l'Europe.

CHAP. XLIV. — *De l'Espagne et des mahométans de ce royaume, jusqu'au commencement du* XIIe *siècle.*

L'Espagne était toujours partagée entre les mahométans et les chrétiens; mais les chrétiens n'en avaient pas la quatrième partie, et ce coin de terre était la contrée la plus stérile. L'Asturie, dont les princes prenaient le titre de roi de Léon; une partie de la Vieille-Castille, gouvernée par des comtes; Barcelone, et la moitié de la Catalogne, aussi sous un comte; la Navarre, qui avait un roi; une partie de l'Aragon, unie quelque temps à la Navarre : voilà ce qui composait les États des chrétiens. Les Maures possédaient le Portugal, la Murcie, l'Andalousie, Valence, Grenade, Tortose, et s'étendaient au milieu des terres par

delà les montagnes de la Castille et de Saragosse. Le séjour des rois mahométans était toujours à Cordoue. Ils y avaient bâti cette grande mosquée dont la voûte est soutenue par trois cent soixante-cinq colonnes de marbre précieux, et qui porte encore parmi les chrétiens le nom de la *Mesquita*, mosquée, quoiqu'elle soit devenue cathédrale.

Les arts y fleurissaient ; les plaisirs recherchés, la magnificence, la galanterie, régnaient à la cour des rois maures. Les tournois, les combats à la barrière, sont peut-être de l'invention de ces Arabes. Ils avaient des spectacles, des théâtres qui, tout grossiers qu'ils étaient, montraient du moins que les autres peuples étaient moins polis que ces mahométans. Cordoue était le seul pays de l'Occident où la géométrie, l'astronomie, la chimie, la médecine fussent cultivées (956). Sanche le Gros, roi de Léon, fut obligé de s'aller mettre à Cordoue entre les mains d'un fameux médecin arabe, qui, invité par le roi, voulut que le roi vînt à lui.

Cordoue est un pays de délices, arrosé par le Guadalquivir, où des forêts de citronniers, d'orangers, de grenadiers, parfument l'air, et où tout invite à la mollesse. Le luxe et le plaisir corrompirent enfin les rois musulmans. Leur domination fut, au xe siècle, comme celle de presque tous les princes chrétiens, partagée en petits États. Tolède, Murcie, Valence, Huesca même, eurent leurs rois. C'était le temps d'accabler cette puissance divisée ; mais les chrétiens d'Espagne étaient plus divisés encore. Ils se faisaient une guerre continuelle, se réunissaient pour se trahir, et s'alliaient souvent avec les musulmans. Alfonse V, roi de Léon, donna même sa sœur Thérèse en mariage au sultan Abdallah, roi de Tolède (1010).

Les jalousies produisent plus de crimes entre les petits princes qu'entre les grands souverains. La guerre seule peut décider du sort des vastes États ; mais les surprises, les perfidies, les assassinats, les empoisonnements, sont plus communs entre des rivaux voisins, qui, ayant beaucoup d'ambition et peu de ressources, mettent en œuvre tout ce qui peut suppléer à la force. C'est ainsi qu'un Sanche-Garcie, comte de Castille, empoisonna sa mère à la fin du xe siècle, et que son fils, don Garcie, fut poignardé par trois seigneurs du pays, dans le temps qu'il allait se marier.

(1035) Enfin, Ferdinand, fils de Sanche, roi de Navarre et d'Aragon, réunit sous sa puissance la Vieille-Castille, dont sa famille avait hérité par le meurtre de ce don Garcie, et le royaume de Léon, dont il dépouilla son beau-frère, qu'il tua dans une bataille (1036).

Alors la Castille devint un royaume, et Léon en fut une province. Ce Ferdinand, non content d'avoir ôté la couronne de Léon et la vie à son beau-frère, enleva aussi la Navarre à son propre frère, qu'il fit assassiner dans une bataille qu'il lui livra. C'est ce Ferdinand à qui les Espagnols ont prodigué le nom de Grand, apparemment pour déshonorer ce titre trop prodigué aux usurpateurs.

Son père, don Sanche, surnommé aussi le Grand, pour avoir succédé aux comtes de Castille, et pour avoir marié un de ses fils à la princesse des Asturies, s'était fait proclamer empereur, et don Ferdinand voulut

aussi prendre ce titre. Il est sûr qu'il n'est ni ne peut être de titre affecté aux souverains, que ceux qu'ils veulent prendre, et que l'usage leur donne. Le nom d'empereur signifiait partout l'héritier des Césars et le maître de l'empire romain, ou du moins celui qui prétendait l'être. Il n'y a pas d'apparence que cette appellation pût être le titre distinctif d'un prince mal affermi, qui gouvernait la quatrième partie de l'Espagne.

L'empereur Henri III mortifia la fierté castillane, en demandant à Ferdinand l'hommage de ses petits États comme d'un fief de l'empire. Il est difficile de dire quelle était la plus mauvaise prétention, celle de l'empereur allemand, ou celle de l'espagnol. Ces idées vaines n'eurent aucun effet, et l'État de Ferdinand resta un petit royaume libre.

C'est sous le règne de ce Ferdinand que vivait Rodrigue, surnommé *le Cid*, qui en effet épousa depuis Chimène, dont il avait tué le père. Tous ceux qui ne connaissent cette histoire que par la tragédie si célèbre dans le siècle passé, croient que le roi don Ferdinand possédait l'Andalousie.

Les fameux exploits du Cid furent d'abord d'aider don Sanche, fils aîné de Ferdinand, à dépouiller ses frères et ses sœurs de l'héritage que leur avait laissé leur père. Mais don Sanche ayant été assassiné dans une de ces expéditions injustes, ses frères rentrèrent dans leurs États (1073).

Alors il y eut près de vingt rois en Espagne, soit chrétiens, soit musulmans; et, outre ces vingt rois, un nombre considérable de seigneurs indépendants et pauvres, qui venaient à cheval, armés de toutes pièces, et suivis de quelques écuyers, offrir leurs services aux princes ou aux princesses qui étaient en guerre. Cette coutume, déjà répandue en Europe, ne fut nulle part plus accréditée qu'en Espagne. Les princes à qui ces chevaliers s'engageaient leur ceignaient le baudrier, et leur faisaient présent d'une épée, dont ils leur donnaient un coup léger sur l'épaule. Les chevaliers chrétiens ajoutèrent d'autres cérémonies à l'accolade. Ils faisaient la veille des armes devant un autel de la Vierge : les musulmans se contentaient de se faire ceindre d'un cimeterre. Ce fut là l'origine des chevaliers errants, et de tant de combats particuliers. Le plus célèbre fut celui qui se fit après la mort du roi don Sanche, assassiné en assiégeant sa sœur Ouraca dans la ville de Zamore. Trois chevaliers soutinrent l'innocence de l'infante contre don Diègue de Lare qui l'accusait. Ils combattirent l'un après l'autre en champ clos, en présence des juges nommés de part et d'autre. Don Diègue renversa et tua deux des chevaliers de l'infante; et le cheval du troisième ayant les rênes coupées, et emportant son maître hors des barrières, le combat fut jugé indécis.

Parmi tant de chevaliers, le Cid fut celui qui se distingua le plus contre les musulmans. Plusieurs chevaliers se rangèrent sous sa bannière; et tous ensemble, avec leurs écuyers et leurs gendarmes, composaient une armée couverte de fer, montée sur les plus beaux chevaux du pays. Le Cid vainquit plus d'un petit roi maure; et s'étant

ensuite fortifié dans la ville d'Alcasas, il s'y forma une souveraineté.

Enfin il persuada à son maître Alfonse VI, roi de la Vieille-Castille, d'assiéger la ville de Tolède, et lui offrit tous ses chevaliers pour cette entreprise. Le bruit de ce siége et la réputation du Cid appelèrent de l'Italie et de la France beaucoup de chevaliers et de princes. Raimond, comte de Toulouse, et deux princes du sang de France de la branche de Bourgogne, vinrent à ce siége. Le roi mahométan, nommé Hiaja, était fils d'un des plus généreux princes dont l'histoire ait conservé le nom. Almamon, son père, avait donné dans Tolède un asile à ce même roi Alfonse que son père Sanche persécutait alors. Ils avaient vécu longtemps ensemble dans une amitié peu commune; et Almamon, loin de le retenir, quand après la mort de Sanche il devint roi et par conséquent à craindre, lui avait fait part de ses trésors : on dit même qu'ils s'étaient séparés en pleurant. Plus d'un chevalier mahométan sortit des murs pour reprocher au roi Alfonse son ingratitude envers son bienfaiteur; et il y eut plus d'un combat singulier sous les murs de Tolède.

Le siége dura une année. Enfin Tolède capitula, mais à condition que l'on traiterait les musulmans comme ils en avaient usé avec les chrétiens, qu'on leur laisserait leur religion et leurs lois; promesse qu'on tint d'abord, et que le temps fit violer. Toute la Castille-Neuve se rendit ensuite au Cid, qui en prit possession au nom d'Alfonse; et Madrid, petite place qui devait un jour être la capitale de l'Espagne, fut pour la première fois au pouvoir des chrétiens.

Plusieurs familles vinrent de France s'établir dans Tolède. On leur donna des priviléges qu'on appelle même encore en Espagne *franchises*. Le roi Alfonse fit aussitôt une assemblée d'évêques, laquelle, sans le concours du peuple, autrefois nécessaire, élut pour évêque de Tolède un prêtre nommé Bertrand, à qui le pape Urbain II conféra la primatie d'Espagne, à la prière du roi. La conquête fut presque toute pour l'Église; mais le primat eut l'imprudence d'en abuser, en violant les conditions que le roi avait jurées aux Maures. La grande mosquée devait rester aux mahométans. L'archevêque, pendant l'absence du roi, en fit une église, et excita contre lui une sédition. Alfonse revint à Tolède, irrité contre l'indiscrétion du prélat. Il apaisa le soulèvement, en rendant la mosquée aux Arabes, et en menaçant de punir l'archevêque. Il engagea les musulmans à lui demander eux-mêmes la grâce du prélat chrétien, et ils furent contents et soumis.

Alfonse augmenta encore par un mariage les États qu'il gagnait par l'épée du Cid. Soit politique, soit goût, il épousa Zaïde, fille de Benadat, nouveau roi maure d'Andalousie, et reçut en dot plusieurs villes. On ne dit point que cette épouse d'Alfonse ait embrassé le christianisme. Les Maures passaient encore pour une nation supérieure : on se tenait honoré de s'allier à eux; le surnom de Rodrigue était maure; et de là vient qu'on appela les Espagnols *Maranas*.

On reproche à ce roi Alfonse d'avoir, conjointement avec son beau-père, appelé en Espagne d'autres mahométans d'Afrique. Il est difficile

de croire qu'il ait fait une si étrange faute contre la politique; mais les rois se conduisent quelquefois contre la vraisemblance. Quoi qu'il en soit, une armée de Maures vient fondre d'Afrique en Espagne, et augmenter la confusion où tout était alors. Le miramolin qui régnait à Maroc envoie son général Abénada au secours du roi d'Andalousie. Ce général trahit non-seulement ce roi même à qui il était envoyé, mais encore le miramolin, au nom duquel il venait. Enfin le miramolin irrité vient lui-même combattre son général perfide, qui faisait la guerre aux autres mahométans, tandis que les chrétiens étaient aussi divisés entre eux.

L'Espagne était ainsi déchirée par les mahométans et les chrétiens, lorsque le Cid, don Rodrigue, à la tête de sa chevalerie, subjugua le royaume de Valence. Il y avait en Espagne peu de rois plus puissants que lui : mais il n'en prit pas le nom, soit qu'il préférât le titre de Cid, soit que l'esprit de chevalerie le rendît fidèle au roi Alfonse son maître. Cependant il gouverna Valence avec l'autorité d'un souverain, recevant des ambassadeurs, et respecté de toutes les nations. De tous ceux qui se sont élevés par leur courage, sans rien usurper, il n'y en a pas eu un seul qui ait eu autant de puissance et de gloire que le Cid.

Après sa mort, arrivée l'an 1096, les rois de Castille et d'Aragon continuèrent toujours leurs guerres contre les Maures : l'Espagne ne fut jamais plus sanglante et plus désolée; triste effet de l'ancienne conspiration de l'archevêque Opas et du comte Julien, qui faisait, au bout de quatre cents ans, et fit encore longtemps après les malheurs de l'Espagne.

C'était donc depuis le milieu du XIe siècle jusqu'à la fin, que le Cid se rendit si célèbre en Europe : c'était le temps brillant de la chevalerie; mais c'était aussi le temps des emportements audacieux de Grégoire VII, des malheurs de l'Allemagne et de l'Italie, et de la première croisade.

CHAP. XLV. — *De la religion et de la superstition aux Xe et XIe siècles.*

Les hérésies semblent être le fruit d'un peu de science et de loisir. On a vu que l'état où était l'Église au Xe siècle ne permettait guère le loisir ni l'étude. Tout le monde était armé, et on ne disputait que des richesses. Cependant en France, du temps du roi Robert, il y eut quelques prêtres, et entre autres un nommé Étienne, confesseur de la reine Constance, accusés d'hérésie. On ne les appela manichéens que pour leur donner un nom plus odieux; car ni eux ni leurs juges ne pouvaient guère connaître la philosophie du Persan Manès. C'étaient probablement des enthousiastes qui tendaient à une perfection outrée pour dominer sur les esprits : c'est le caractère de tous les chefs de sectes. On leur imputa des crimes horribles, et des sentiments dénaturés, dont on charge toujours ceux dont on ne connaît pas les dogmes. (1028) Ils furent juridiquement accusés de réciter les litanies à l'honneur des diables, d'éteindre ensuite les lumières, de se mêler indifféremment, et de brûler le premier des enfants qui naissaient de ces

incestes, pour en avaler les cendres. Ce sont à peu près les reproches qu'on faisait aux premiers chrétiens. Les hérétiques dont je parle étaient surtout accusés d'enseigner que Dieu n'est point venu sur la terre, qu'il n'a pu naître d'une vierge, qu'il n'est ni mort ni ressuscité. En ce cas ils n'étaient pas chrétiens. Je vois que les accusations de cette espèce se contredisent toujours.

Ceux qu'on appelait manichéens, ceux qu'on nomma depuis Albigeois, Vaudois, Lollars, et qui reparurent si souvent sous tant d'autres noms, étaient des restes des premiers chrétiens des Gaules, attachés à plusieurs anciens usages que la cour romaine changea depuis, et à des opinions vagues que le temps dissipe. Par exemple, ces premiers chrétiens n'avaient point connu les images; la confession auriculaire ne leur avait pas d'abord été commandée. Il ne faut pas croire que du temps de Clovis, et avant lui, on fût parfaitement instruit dans les Alpes du dogme de la transsubstantiation et de plusieurs autres. On vit, au VIIIe siècle, Claude, archevêque de Turin, adopter la plupart des sentiments qui font aujourd'hui le fondement de la religion protestante, et prétendre que ces sentiments étaient ceux de la primitive Église. Il y a presque toujours un petit troupeau séparé du grand; et, depuis le commencement du XIe siècle, ce petit troupeau fut dispersé ou égorgé, quand il voulut trop paraître.

Le roi Robert et sa femme Constance se transportèrent à Orléans, où se tenaient quelques assemblées de ceux qu'on appelait manichéens. Les évêques firent brûler treize de ces malheureux. Le roi, la reine, assistèrent à ce spectacle indigne de leur majesté. Jamais, avant cette exécution, on n'avait en France livré au dernier supplice aucun de ceux qui dogmatisent sur ce qu'ils n'entendent point. Il est vrai que Priscillien, au Ve siècle, avait été condamné à la mort dans Trèves, avec sept de ses disciples; mais la ville de Trèves, qui était alors dans les Gaules, n'est plus annexée à la France depuis la décadence de la famille de Charlemagne. Ce qu'il faut observer, c'est que saint Martin ne voulut point communiquer avec les évêques qui avaient demandé le sang de Priscillien : il disait hautement qu'il était horrible de condamner des hommes à la mort parce qu'ils se trompent. Il ne se trouva point de saint Martin du temps du roi Robert.

Il s'élevait alors quelques légers nuages sur l'eucharistie; mais ils ne formaient point encore d'orages. Ce sujet de querelle, qui ne devait être qu'un sujet d'adoration et de silence, avait échappé à l'imagination ardente des chrétiens grecs. Il fut probablement négligé, parce qu'il ne laissait aucune prise à cette métaphysique, cultivée par les docteurs depuis qu'ils eurent adopté les idées de Platon. Ils avaient trouvé de quoi exercer leur philosophie dans l'explication de la Trinité, dans la consubstantialité du Verbe, dans l'union des deux natures et des deux volontés, enfin dans l'abîme de la prédestination. La question si du pain et du vin sont changés en la seconde personne de la Trinité, et par conséquent en Dieu; si on mange et on boit cette seconde personne réellement ou seulement par la foi : cette question, dis-je, était d'un autre genre, qui ne paraissait pas soumis à la philosophie

de ces temps. Aussi on se contenta de faire la cène le soir dans les premiers âges du christianisme, et de communier à la messe sous les deux espèces, au temps dont je parle, sans que les peuples eussent une idée fixe et déterminée sur ce mystère étrange.

Il paraît que dans beaucoup d'Églises, et surtout en Angleterre, on croyait qu'on ne mangeait et qu'on ne buvait Dieu que spirituellement. On trouve dans la bibliothèque Bodléienne une homélie du xe siècle, dans laquelle sont ces propres mots : « C'est véritablement par la consécration le corps et le sang de Jésus-Christ, non corporellement, mais spirituellement. Le corps dans lequel Jésus-Christ souffrit, et le corps eucharistique, sont entièrement différents. Le premier était composé de chair et d'os animés par une âme raisonnable; mais ce que nous nommons eucharistie, n'a ni sang, ni os, ni âme. Nous devons donc l'entendre dans un sens spirituel [1]. »

Jean Scot, surnommé Érigène, parce qu'il était d'Irlande, avait longtemps auparavant, sous le règne de Charles le Chauve, et même, à ce qu'il dit, par ordre de cet empereur, soutenu à peu près la même opinion.

Du temps de Jean Scot, Ratram, moine de Corbie, et d'autres,

1. « Si vous trouvez un précepte qui défende ou un crime ou une action honteuse (*aut facinus aut flagitium*), qui prescrive une conduite sage ou un acte de bienfaisance, ce précepte n'est pas une figure; mais si un précepte paraît ordonner un crime ou une action honteuse, s'il paraît condamner une conduite sage ou un acte de bienfaisance, il faut l'entendre dans le sens figuré. « Si vous « ne mangez la chair du Fils de l'homme, si vous ne buvez point mon sang, vous « n'aurez point la vie au dedans de vous. » Ce précepte semble ordonner *un crime ou une action honteuse*. C'est donc une figure qui nous ordonne de nous unir à la passion du Seigneur, et de garder dans notre mémoire avec douceur et avec fruit que sa chair a été crucifiée et blessée pour nous. »

« Si præceptiva locutio est aut flagitium aut facinus vetans, aut utilitatem « aut beneficentiam jubens, non est figurata. Si autem flagitium aut facinus « videtur jubere, aut utilitatem aut beneficentiam vetare, figurata est. *Nisi « manducaveritis, inquit, carnem Filii hominis, et sanguinem biberitis, non « habebitis vitam in vobis*, facinus vel flagitium videtur jubere : figura est « ergo præcipiens passioni dominicæ communicandum, et suaviter atque uti- « liter recondendum in memoria, quod pro nobis caro ejus cruxifixa et vulne- « rata sit. » (Saint Augustin, livre III de la *Doctrine chrétienne*.)

Au concile de Constantinople, en 754, plus de trois cents évêques dirent que l'eucharistie était la seule *image* permise de Jésus-Christ; que cette image était sous la figure de pain, parce que, si elle avait eu l'apparence de la figure humaine, elle aurait pu entraîner à l'idolâtrie, etc. : ils paraissaient donc ne pas admettre la réalité. Dans le second concile de Nicée, où celui de Constantinople fut rejeté, et que nous regardons comme œcuménique, on répondit à ces raisonnements, et on se rapprocha davantage de la doctrine actuelle de l'Eglise romaine; mais cette discussion paraît moins intéresser le concile que le culte des images, et l'on ne la traite qu'incidemment. Le concile de Francfort, en Occident, rejeta, comme on sait, ce second concile de Nicée, sans faire aucune attention à cette dispute sur l'eucharistie. Mais l'on pouvait présager dès lors que les querelles sur la réalité ne tarderaient pas à troubler l'Église.

Ces actes du second concile de Nicée, qui prouvent d'ailleurs dans quelle ignorance et dans quelle honteuse crédulité l'Eglise était alors plongée, sont antérieurs à *Paschase Ratbert*.

Remarquons que la réalité, ou du moins la doctrine qui s'en approchait le plus, avait pour partisans ceux du culte des images; et que les décisions de l'Eglise ont toujours été en faveur de l'opinion la plus opposée à la raison, et la plus propre à frapper les esprits du peuple. (*Ed. de Kehl.*)

avaient écrit sur ce mystère d'une manière à faire penser qu'ils ne croyaient pas ce qu'on appela depuis la *présence réelle*. Car Ratram, dans son écrit adressé à l'empereur Charles le Chauve, dit en termes exprès : « C'est le corps de Jésus-Christ qui est vu, reçu, et mangé, non par les sens corporels, mais par les yeux de l'esprit fidèle.... Il est évident, ajoute-t-il, qu'il n'y a aucun changement dans le pain et dans le vin; ils ne sont donc que ce qu'ils étaient auparavant. » Il finit par dire, après avoir cité saint Augustin, que « le pain appelé corps, et le vin appelé sang, sont une figure, parce que c'est un mystère. »

D'autres passages de Ratram sont équivoques : quelques-uns, contradictoires aux premiers, paraissaient favorables à la *présence réelle;* mais, de quelque manière qu'il s'entendît et qu'on l'entendît, on écrivit contre lui. Un autre moine bénédictin, nommé Paschase Ratbert, qui vivait à peu près dans le même temps, a passé pour être le premier qui ait développé ce sentiment en termes exprès, en disant que « le pain était le véritable corps qui était sorti de la Vierge; et le vin avec l'eau, le véritable sang coulé du côté de Jésus, réellement, et non pas en figure. » Cette dispute produisit celle des stercoristes ou stercoranistes, qui, osant examiner physiquement un objet de la foi, prétendirent qu'on digérait le pain et le vin sacrés, et qu'ils suivaient le sort ordinaire des aliments.

Comme ces questions se traitaient en latin, et que les laïques, alors occupés uniquement de la guerre, prenaient peu de part aux disputes de l'école, elles ne produisirent heureusement aucun trouble. Les peuples n'avaient qu'une idée vague et obscure de la plupart des mystères : ils ont toujours reçu leurs dogmes comme la monnaie, sans examiner le poids et le titre.

Enfin Bérenger, archidiacre d'Angers, enseigna vers 1050, par écrit et dans la chaire, que le corps véritable de Jésus-Christ n'est point et ne peut être sous les apparences du pain et du vin.

Il affirmait que ce qui aurait donné une indigestion, s'il avait été mangé en trop grande quantité, ne pouvait être qu'un aliment; que ce qui aurait enivré si on en avait trop bu, était une liqueur réelle; qu'il n'y avait point de blancheur sans un objet blanc, point de rondeur sans un objet rond; qu'il est physiquement impossible que le même corps puisse être en mille lieux à la fois. Ses propositions révoltèrent d'autant plus, que Bérenger, ayant une très-grande réputation, avait d'autant plus d'ennemis. Celui qui se distingua le plus contre lui fut Lanfranc, de race lombarde, né à Pavie, qui était venu chercher une fortune en France : il balançait la réputation de Bérenger. Voici comme il s'y prenait pour le confondre dans son traité *de Corpore Domini*.

« On peut dire avec vérité que le corps de Notre-Seigneur dans l'eucharistie est le même qui est sorti de la Vierge, et que ce n'est pas le même. C'est le même quant à l'essence et aux propriétés de la véritable nature, et ce n'est pas le même quant aux espèces du pain et du vin; de sorte qu'il est le même quant à la substance, et qu'il n'est pas le même quant à la forme. »

Cette décision théologique parut être en général celle de l'Église. Bérenger n'avait raisonné qu'en philosophe. Il s'agissait d'un objet de la foi, d'un mystère, que l'Église reconnaissait comme incompréhensible. Il était du corps de l'Église; il était payé par elle; il devait donc avoir la même foi qu'elle, et soumettre sa raison comme elle, disait-on. Il fut condamné au concile de Paris en 1050, condamné encore à Rome en 1079, et obligé de prononcer sa rétractation; mais cette rétractation forcée ne fit que graver plus avant ses sentiments dans son cœur. Il mourut dans son opinion, qui ne fit alors ni schisme ni guerre civile. Le temporel seul était le grand objet qui occupait l'ambition des bénéficiers et des moines. L'autre source, qui devait faire verser tant de sang, n'était pas encore ouverte [1].

C'est après la dispute et la condamnation de Bérenger que l'Église institua l'usage de l'élévation de l'hostie, afin que le peuple, en l'adorant, ne doutât pas de la réalité qu'on avait combattue; mais le terme de transsubstantiation ne fut pas encore attaché à ce mystère; il ne fut adopté qu'en 1215, dans un concile de Latran.

L'opinion de Scot, de Ratram, de Bérenger, ne fut pas ensevelie; elle se perpétua chez quelques ecclésiastiques; elle passa aux Vaudois, aux Albigeois, aux Hussites, aux protestants, comme nous le verrons.

Vous avez dû observer que, dans toutes les disputes qui ont animé les chrétiens les uns contre les autres depuis la naissance de l'Église, Rome s'est toujours décidée pour l'opinion qui soumettait le plus l'esprit humain, et qui anéantissait le plus le raisonnement : je ne parle ici que de l'historique; je mets à part l'inspiration de l'Église et son infaillibilité, qui ne sont pas du ressort de l'histoire. Il est certain qu'en faisant du mariage un sacrement, on faisait de la fidélité des époux un devoir plus saint, et de l'adultère une faute plus odieuse; que la croyance d'un Dieu réellement présent dans l'eucharistie, passant dans la bouche et dans l'estomac d'un communiant, le remplissait d'une terreur religieuse. Quel respect ne devait-on pas avoir pour ceux qui changeaient d'un mot le pain en Dieu, et surtout pour le chef d'une religion qui opérait un tel prodige ! Quand la simple raison humaine combattit ces mystères, elle affaiblit l'objet de sa vénération; et la multiplicité des prêtres, en rendant le prodige trop commun, le rendit moins respectable aux peuples.

Il ne faut pas omettre l'usage qui commença à s'introduire dans le XIe siècle, de racheter par les aumônes et par les prières des vivants les peines des morts, de délivrer leurs âmes du purgatoire, et l'établissement d'une fête solennelle consacrée à cette piété.

L'opinion d'un purgatoire, ainsi que d'un enfer, est de la plus haute antiquité; mais elle n'est nulle part si clairement exprimée que dans le

1, On pouvait cependant prévoir déjà les guerres purement religieuses. Le concile de Paris, tenu contre Bérenger, en 1050, déclare que « si Bérenger ne se rétractait avec ses sectateurs, toute l'armée de France ayant le clergé à la tête, *en habit ecclésiastique*, irait les chercher quelque part qu'ils fussent, et les assiéger jusqu'à ce qu'ils se soumissent à la foi catholique, ou qu'ils fussent pris pour *être punis de mort*. (Fleury.) » (*Ed. de Kehl.*)

vi^e livre de *l'Énéide* de Virgile[1], dans lequel on retrouve la plupart des mystères de la religion des gentils.

Ergo exercentur pœnis, veterumque malorum
Supplicia expendunt, etc.

Cette idée fut peu à peu sanctifiée dans le christianisme; et on la porta jusqu'à croire que l'on pouvait par des prières modérer les arrêts de la Providence, et obtenir de Dieu la grâce d'un mort condamné dans l'autre vie à des peines passagères.

Le cardinal Pierre Damien, celui-là même qui conte que la femme du roi Robert accoucha d'une oie, rapporte qu'un pèlerin revenant de Jérusalem fut jeté par la tempête dans une île où il trouva un bon ermite, lequel lui apprit que cette île était habitée par les diables; que son voisinage était tout couvert de flammes, dans lesquelles les diables plongeaient les âmes des trépassés; que ces mêmes diables ne cessaient de crier et de hurler contre saint Odilon, abbé de Cluny, leur ennemi mortel. « Les prières de cet Odilon, disaient-ils, et celles de ses moines, nous enlèvent toujours quelque âme. »

Ce rapport ayant été fait à Odilon, il institua dans son couvent de Cluny la fête des morts. Il n'y avait dans cette fête qu'un grand fonds d'humanité et de piété; et ces sentiments pouvaient servir d'excuse à la fable du pèlerin. L'Église adopta bientôt cette solennité, et en fit une fête d'obligation : on attacha de grandes indulgences aux prières pour les morts. Si on s'en était tenu là, ce n'eût été qu'une dévotion; mais bientôt elle dégénéra en abus : on vendit cher les indulgences; les moines mendiants, surtout, se firent payer pour tirer les âmes du purgatoire; ils ne parlèrent que d'apparitions des trépassés, d'âmes plaintives qui venaient demander du secours, de morts subites et de châtiments éternels de ceux qui en avaient refusé; le brigandage succéda à la piété crédule, et ce fut une des raisons qui, dans la suite des temps, firent perdre à l'Église romaine la moitié de l'Europe.

On croit bien que l'ignorance de ces siècles affermissait les superstitions populaires. J'en rapporterai quelques exemples qui ont longtemps exercé la crédulité humaine. On prétend que l'empereur Othon III fit périr sa femme, Marie d'Aragon, pour cause d'adultère. Il est très-possible qu'un prince cruel et dévot, tel qu'on peint Othon III, envoie au supplice sa femme moins débauchée que lui; mais vingt auteurs ont écrit, et Maimbourg a répété après eux, et d'autres ont répété après Maimbourg, que l'impératrice ayant fait des avances à un jeune comte italien, qui les refusa par vertu, elle accusa ce comte auprès de l'empereur de l'avoir voulu séduire, et que le comte fut puni de mort. La veuve du comte, dit-on, vint, la tête de son mari à la main, demander justice, et prouver son innocence. Cette veuve demande d'être admise à l'épreuve du fer ardent : elle tint tant qu'on voulut une barre de fer toute rouge dans ses mains sans se brûler; et ce prodige ser-

1. Vers 730 et suiv. (Ed.)

vant de preuve juridique, l'impératrice fut condamnée à être brûlée vive.

Maimbourg aurait dû faire réflexion que cette fable est rapportée par des auteurs qui ont écrit très-longtemps après le règne d'Othon III; qu'on ne dit pas seulement les noms du comte italien, et de cette veuve qui maniait si impunément des barres de fer rouge : il est même très-douteux qu'il y ait jamais eu une Marie d'Aragon, femme d'Othon III. Enfin, quand même des auteurs contemporains auraient authentiquement rendu compte d'un tel événement, ils ne mériteraient pas plus de croyance que les sorciers qui déposent en justice qu'ils ont assisté au sabbat.

L'aventure de la barre de fer doit faire révoquer en doute le supplice de la prétendue impératrice Marie d'Aragon, rapporté dans tant de dictionnaires et d'histoires, où dans chaque page le mensonge est joint à la vérité.

Le second événement est du même genre. On prétend que Henri II, successeur d'Othon III, éprouva la fidélité de sa femme Cunégonde, en la faisant marcher pieds nus sur neuf socs de charrue rougis au feu. Cette histoire, rapportée dans tant de martyrologes, mérite la même réponse que celle de la femme d'Othon.

Didier, abbé du Mont-Cassin, et plusieurs autres écrivains, rapportent un fait à peu près semblable, et qui est plus célèbre. En 1063, des moines de Florence, mécontents de leur évêque, allèrent crier à la ville et à la campagne : « Notre évêque est un simoniaque et un scélérat; » et ils eurent, dit-on, la hardiesse de promettre qu'ils prouveraient cette accusation par l'épreuve du feu. On prit donc jour pour cette cérémonie, et ce fut le mercredi de la première semaine du carême. Deux bûchers furent dressés, chacun de dix pieds de long sur cinq de large, séparés par un sentier d'un pied et demi de largeur, rempli de bois sec. Les deux bûchers ayant été allumés, et cet espace réduit en charbon, le moine Pierre Aldobrandin passe à travers sur ce sentier, à pas graves et mesurés, et revient même prendre au milieu des flammes son manipule qu'il avait laissé tomber. Voilà ce que plusieurs historiens disent qu'on ne peut nier qu'en renversant tous les fondements de l'histoire; mais il est sûr qu'on ne peut le croire sans renverser tous les fondements de la raison.

Il se peut faire sans doute qu'un homme passe très-rapidement entre deux bûchers, et même sur des charbons, sans en être tout à fait brûlé; mais y passer et y repasser d'un pas grave pour reprendre son manipule, c'est une de ces aventures de la *Légende dorée* dont il n'est plus permis de parler à des hommes raisonnables.

La dernière épreuve que je rapporterai est celle dont on se servit pour décider en Espagne, après la prise de Tolède en 1085, si on devait réciter l'office romain, ou celui qu'on appelait mosarabique. On convint d'abord unanimement de terminer la querelle par le duel. Deux champions armés de toutes pièces combattirent dans toutes les règles de la chevalerie. Don Ruis de Martanza, chevalier du missel mosarabique, fit perdre les arçons à son adversaire, et le renversa mourant.

Mais la reine, qui avait beaucoup d'inclination pour le missel romain, voulut qu'on tentât l'épreuve du feu. Toutes les lois de la chevalerie s'y opposaient : cependant on jeta au feu les deux missels, qui probablement furent brûlés; et le roi, pour ne mécontenter personne, convint que quelques Églises prieraient Dieu selon le rituel romain, et que d'autres garderaient le mosarabique.

Tout ce que la religion a de plus auguste était défiguré dans presque tout l'Occident par les coutumes les plus ridicules. La fête des fous, celle des ânes, étaient établies dans la plupart des Églises. On créait aux jours solennels un évêque des fous; on faisait entrer dans la nef un âne en chape et en bonnet carré. L'âne était révéré en mémoire de celui qui porta Jésus-Christ.

Les danses dans l'église, les festins sur l'autel, les dissolutions, les farces obscènes, étaient les cérémonies de ces fêtes, dont l'usage extravagant dura environ sept siècles dans plusieurs diocèses. A n'envisager que les coutumes que je viens de rapporter, on croirait voir le portrait des nègres et des Hottentots; et il faut avouer qu'en plus d'une chose nous n'avons pas été supérieurs à eux.

Rome a souvent condamné ces coutumes barbares, aussi bien que le duel et les épreuves. Il y eut toujours dans les rites de l'Église romaine, malgré tous les troubles et tous les scandales, plus de décence, plus de gravité qu'ailleurs; et on sentait qu'en tout, cette Église, quand elle était libre et bien gouvernée, était faite pour donner des leçons aux autres.

CHAP. XLVI. — *De l'empire, de l'Italie, de l'empereur Henri IV, et de Grégoire VII. De Rome et de l'Empire dans le* XI*e siècle. De la donation de la comtesse Mathilde. De la fin malheureuse de l'empereur Henri IV et du pape Grégoire VII.*

Il est temps de revenir aux ruines de Rome, et à cette ombre du trône des Césars, qui reparaissait en Allemagne.

On ne savait encore qui dominerait dans Rome, et quel serait le sort de l'Italie. Les empereurs allemands se croyaient de droit maîtres de tout l'Occident; mais à peine étaient-ils souverains en Allemagne, où le grand gouvernement féodal des seigneurs et des évêques commençait à jeter de profondes racines. Les princes normands, conquérants de la Pouille et de la Calabre, formaient une nouvelle puissance. L'exemple des Vénitiens inspirait aux grandes villes d'Italie l'amour de la liberté. Les papes n'étaient pas encore souverains, et voulaient l'être.

Le droit des empereurs de nommer les papes commençait à s'affermir; mais on sent bien que tout devait changer à la première circonstance favorable. (1056) Elle arriva bientôt, à la minorité de l'empereur Henri IV, reconnu du vivant de Henri III, son père, pour son successeur.

Dès le temps même de Henri III, la puissance impériale diminuait en Italie. Sa sœur, comtesse ou duchesse de Toscane, mère de cette

véritable bienfaitrice des papes, la comtesse Mathilde d'Este, contribua plus que personne à soulever l'Italie contre son frère. Elle possédait, avec le marquisat de Mantoue, la Toscane, et une partie de la Lombardie. Ayant eu l'imprudence de venir à la cour d'Allemagne, on l'arrêta longtemps prisonnière. Sa fille, la comtesse Mathilde, hérita de son ambition, et de sa haine pour la maison impériale.

Pendant la minorité de Henri IV, les brigues, l'argent, et les guerres civiles, firent plusieurs papes. Enfin on élut, en 1061, Alexandre II, sans consulter la cour impériale. En vain cette cour nomma un autre pape : son parti n'était pas le plus fort en Italie; Alexandre II l'emporta, et chassa de Rome son compétiteur. C'est ce même Alexandre II que nous avons vu vendre sa bénédiction au bâtard Guillaume de Normandie, usurpateur de l'Angleterre.

Henri IV, devenu majeur, se vit empereur d'Italie et d'Allemagne presque sans pouvoir. Une partie des princes séculiers et ecclésiastiques de sa patrie se liguèrent contre lui; et l'on sait qu'il ne pouvait être maître de l'Italie qu'à la tête d'une armée, qui lui manquait. Son pouvoir était peu de chose, son courage était au-dessus de sa fortune.

(1073) Quelques auteurs rapportent qu'étant accusé, dans la diète de Wurtzbourg, d'avoir voulu faire assassiner les ducs de Souabe et de Carinthie, il offrit de se battre en duel contre l'accusateur, qui était un simple gentilhomme. Le jour fut déterminé pour le combat; et l'accusateur, en ne paraissant pas, sembla justifier l'empereur.

Dès que l'autorité d'un prince est contestée, ses mœurs sont toujours attaquées. On lui reprochait publiquement d'avoir des maîtresses, tandis que les moindres clercs en avaient impunément. Il voulait se séparer de sa femme, fille d'un marquis de Ferrare, avec laquelle il disait n'avoir jamais pu consommer son mariage. Quelques emportements de sa jeunesse aigrissaient encore les esprits, et sa conduite affaiblissait son pouvoir.

Il y avait alors à Rome un moine de Cluny, devenu cardinal, homme inquiet, ardent, entreprenant, qui savait mêler quelquefois l'artifice à l'ardeur de son zèle pour les prétentions de l'Église. Hildebrand était le nom de cet homme audacieux, qui fut depuis ce célèbre Grégoire VII, né à Soane en Toscane, de parents inconnus, élevé à Rome, reçu moine de Cluny sous l'abbé Odilon, député depuis à Rome pour les intérêts de son ordre, employé après par les papes dans toutes ces affaires qui demandent de la souplesse et de la fermeté, et déjà célèbre en Italie par un zèle intrépide. La voix publique le désignait pour le successeur d'Alexandre II, dont il gouvernait le pontificat. Tous les portraits, ou flatteurs ou odieux, que tant d'écrivains ont faits de lui, se trouvent dans le tableau d'un peintre napolitain, qui peignit Grégoire tenant une houlette dans une main et un fouet dans l'autre, foulant des sceptres à ses pieds, et ayant à côté de lui les filets et les poissons de saint Pierre.

(1073) Grégoire engagea le pape Alexandre à faire un coup d'éclat inouï, à sommer le jeune Henri de venir comparaître à Rome devant le

tribunal du saint-siége. C'est le premier exemple d'une telle entreprise. Et dans quel temps la hasarde-t-on ? lorsque Rome était tout accoutumée par Henri III, père de Henri IV, à recevoir ses évêques sur un simple ordre de l'empereur. C'était précisément cette servitude dont Grégoire voulait secouer le joug : et pour empêcher les empereurs de donner des lois dans Rome, il voulait que le pape en donnât aux empereurs. Cette hardiesse n'eut point de suite. Il semble qu'Alexandre II était un enfant perdu, qu'Hildebrand détachait contre l'empire avant d'engager la bataille. La mort d'Alexandre suivit bientôt ce premier acte d'hostilité.

(1073) Hildebrand eut le crédit de se faire élire et introniser par le peuple romain, sans attendre la permission de l'empereur. Bientôt il obtint cette permission, en promettant d'être fidèle. Henri IV reçut ses excuses. Son chancelier d'Italie alla confirmer à Rome l'élection du pape; et Henri, que tous ses courtisans avertissaient de craindre Grégoire VII, dit hautement que ce pape ne pouvait être ingrat à son bienfaiteur. Mais à peine Grégoire est-il assuré du pontificat, qu'il déclare excommuniés tous ceux qui recevront des bénéfices des mains des laïques, et tout laïque qui les conférera. Il avait conçu le dessein d'ôter à tous les collateurs séculiers le droit d'investir les ecclésiastiques. C'était mettre l'Église aux prises avec tous les rois. Son humeur violente éclate en même temps contre Philippe Ier, roi de France. Il s'agissait de quelques marchands italiens que les Français avaient rançonnés. Le pape écrit une lettre circulaire aux évêques de France. « Votre roi, leur dit-il, est moins roi que tyran; il passe sa vie dans l'infamie et dans le crime. » Et, après ces paroles indiscrètes, suit la menace ordinaire de l'excommunication.

Bientôt après, tandis que l'empereur Henri est occupé dans une guerre civile contre les Saxons, le pape lui envoie deux légats pour lui ordonner de venir répondre aux accusations intentées contre lui d'avoir donné l'investiture des bénéfices, et pour l'excommunier en cas de refus. Les deux porteurs d'un ordre si étrange trouvent l'empereur vainqueur des Saxons, comblé de gloire et plus puissant qu'on ne l'espérait. On peut se figurer avec quelle hauteur un empereur de vingt-cinq ans, victorieux et jaloux de son rang, reçut une telle ambassade. Il n'en fit pas le châtiment exemplaire, que l'opinion de ces temps-là ne permettait pas; il n'opposa en apparence que du mépris à l'audace : il abandonna ces légats indiscrets aux insultes des valets de sa cour (1076).

Presque en même temps, le pape excommunia encore ces Normands, princes de la Pouille et de la Calabre (comme nous l'avons dit précédemment). Tant d'excommunications à la fois paraîtraient aujourd'hui le comble de la folie. Mais qu'on fasse réflexion que Grégoire VII, en menaçant le roi de France, adressait sa bulle au duc d'Aquitaine, vassal du roi, aussi puissant que le roi même; que, quand il éclatait contre l'empereur, il avait pour lui une partie de l'Italie, la comtesse Mathilde, Rome, et la moitié de l'Allemagne; qu'à l'égard des Normands, ils étaient dans ce temps-là ses ennemis déclarés; alors Grégoire VII paraîtra plus violent et plus audacieux qu'insensé. Il sentait qu'en élevant

sa dignité au-dessus de l'empereur et de tous les rois, il serait secondé des autres Églises, flattées d'être les membres d'un chef qui humiliait la puissance séculière. Son dessein était formé non-seulement de secouer le joug des empereurs, mais de mettre Rome, empereurs et rois, sous le joug de la papauté. Il pouvait lui en coûter la vie, il devait même s'y attendre, et le péril donne de la gloire.

Henri IV, trop occupé en Allemagne, ne pouvait passer en Italie. Il parut se venger d'abord moins comme un empereur allemand que comme un seigneur italien. Au lieu d'employer un général et une armée, il se servit, dit-on, d'un bandit nommé Cencius, très-considéré par ses brigandages, qui saisit le pape dans Sainte-Marie Majeure, dans le temps qu'il officiait : des satellites déterminés frappèrent le pontife, et l'ensanglantèrent. On le mena prisonnier dans une tour dont Cencius s'était rendu maître, et on lui fit payer cher sa rançon.

(1076) Henri IV agit un peu plus en prince, en convoquant à Worms un concile d'évêques, d'abbés et de docteurs, dans lequel il fit déposer le pape. Toutes les voix, à deux près, conclurent à la déposition. Mais il manquait à ce concile des troupes pour l'aller faire respecter à Rome. Henri ne fit que commettre son autorité, en écrivant au pape qu'il le déposait, et au peuple romain qu'il lui défendait de reconnaître Grégoire.

Dès que le pape eut reçu ces lettres inutiles, il parla ainsi dans un concile à Rome : « De la part de Dieu tout-puissant, et par notre autorité, je défends à Henri, fils de notre empereur Henri, de gouverner le royaume teutonique et l'Italie; j'absous tous les chrétiens du serment qu'ils lui ont fait ou feront; et je défends que qui que ce soit le serve jamais comme roi. » On sait que c'est là le premier exemple d'un pape qui prétend ôter la couronne à un souverain. Nous avons vu auparavant des évêques déposer Louis le Débonnaire [1]; mais il y avait un voile à cet attentat. Ils condamnèrent Louis, en apparence seulement, à la pénitence publique; et personne n'avait jamais osé parler, depuis la fondation de l'Église, comme Grégoire VII. Les lettres circulaires du pape respirèrent le même esprit que sa sentence. Il y redit plusieurs fois que les évêques sont au-dessus des rois, et faits pour les juger : expressions non moins adroites que hardies, qui devaient ranger sous son étendard tous les prélats du monde.

Il y a une grande apparence que quand Grégoire VII déposa ainsi son souverain par de simples paroles, il savait bien qu'il serait secondé par les guerres civiles d'Allemagne, qui recommencèrent avec plus de fureur. Un évêque d'Utrecht avait servi à faire condamner Grégoire. On prétendit que cet évêque, mourant d'une mort soudaine et douloureuse, s'était repenti de la déposition du pape, comme d'un sacrilége. Les remords vrais ou faux de l'évêque en donnèrent au peuple. Ce n'était plus le temps où l'Allemagne était unie sous les Othons. Henri IV se vit entouré près de Spire par l'armée des confédérés, qui se prévalaient de la bulle du pape. Le gouvernement féodal devait alors amener

1. Chap. XXIII. (ED.)

de pareilles révolutions. Chaque prince allemand était jaloux de la puissance impériale, comme le haut baronnage en France était jaloux de celle de son roi. Le feu des guerres civiles couvait toujours, et une bulle lancée à propos pouvait l'allumer.

Les princes confédérés ne donnèrent la liberté à Henri IV qu'à condition qu'il vivrait en particulier et en excommunié dans Spire, sans faire aucune fonction ni de chrétien ni de roi, en attendant que le pape vînt présider dans Augsbourg à une assemblée de princes et d'évêques, qui devait le juger.

Il paraît que des princes qui avaient le droit d'élire l'empereur avaient aussi celui de le déposer; mais vouloir faire présider le pape à ce jugement, c'était le reconnaître pour juge naturel de l'empereur et de l'empire. Ce fut le triomphe de Grégoire VII et de la papauté. Henri IV, réduit à ces extrémités, augmenta encore beaucoup ce triomphe.

Il voulut prévenir ce jugement fatal d'Augsbourg; et par une résolution inouïe, passant par les Alpes du Tyrol avec peu de domestiques, il alla demander au pape son absolution. Grégoire VII était alors avec la comtesse Mathilde dans la ville de Canosse, l'ancien Canusium, sur l'Apennin près de Reggio, forteresse qui passait alors pour imprenable. Cet empereur, déjà célèbre par des batailles gagnées, se présente à la porte de la forteresse, sans gardes, sans suite. On l'arrête dans la seconde enceinte, on le dépouille de ses habits, on le revêt d'un cilice, il reste pieds nus dans la cour : c'était au mois de janvier 1077. On le fit jeûner trois jours, sans l'admettre à baiser les pieds du pape, qui pendant ce temps était enfermé avec la comtesse Mathilde, dont il était depuis longtemps le directeur. Il n'est pas surprenant que les ennemis de ce pape lui aient reproché sa conduite avec Mathilde. Il est vrai qu'il avait soixante-deux ans; mais il était directeur, Mathilde était femme, jeune et faible. Le langage de la dévotion, qu'on trouve dans les lettres du pape à la princesse, comparé avec les emportements de son ambition, pouvait faire soupçonner que la religion servait de masque à toutes ses passions; mais aucun fait, aucun indice n'a jamais fait tourner ces soupçons en certitude. Les hypocrites voluptueux n'ont ni un enthousiasme si permanent, ni un zèle si intrépide. Grégoire passait pour austère, et c'est par là qu'il était dangereux.

Enfin l'empereur eut la permission de se prosterner aux pieds du pontife, qui voulut bien l'absoudre, en le faisant jurer qu'il attendrait le jugement juridique du pape à Augsbourg, et qu'il lui serait en tout parfaitement soumis. Quelques évêques et quelques seigneurs allemands du parti de Henri firent la même soumission. Grégoire VII se croyant alors, non sans vraisemblance, le maître des couronnes de la terre, écrivit, dans plusieurs lettres, que son devoir était d'abaisser les rois.

La Lombardie, qui tenait encore pour l'empereur, fut si indignée de l'avillissement où il s'était réduit, qu'elle fut prête de l'abandonner. On y haïssait Grégoire VII beaucoup plus qu'en Allemagne. Heureusement pour l'empereur, cette haine des violences du pape l'emporta sur l'indignation qu'inspirait la bassesse du prince. Il un profita, et, par un changement de fortune nouveau pour des empereurs teutoniques,

il se trouva enfin très-fort en Italie, quand l'Allemagne l'abandonnait. Toute la Lombardie fut en armes contre le pape, tandis que Grégoire VII soulevait l'Allemagne contre l'empereur.

D'un côté, ce pape agissait secrètement pour faire élire un autre César en Allemagne; et Henri n'omettait rien pour faire élire un autre pape par les Italiens (1078). Les Allemands élurent donc pour empereur Rodolphe, duc de Souabe : et d'abord Grégoire VII écrivit qu'il jugerait entre Henri et Rodolphe, et qu'il donnerait la couronne à celui qui lui serait le plus soumis. Henri s'étant plus fié à ses troupes qu'au saint-père, mais ayant eu quelques mauvais succès, le pape, plus fier, excommunia encore Henri (1080). « Je lui ôte la couronne, dit-il, et je donne le royaume teutonique à Rodolphe. » Et pour faire croire qu'il donnait en effet les empires, il fit présent à ce Rodolphe d'une couronne d'or, où ce vers était gravé :

Petra dedit Petro, Petrus diadema Rodolpho.

« La pierre a donné à Pierre la couronne, et Pierre la donne à Rodolphe. »

Ce vers rassemble à la fois un jeu de mots puéril, et une fierté, qui étaient également la suite de l'esprit du temps.

Cependant, en Allemagne, le parti de Henri se fortifiait. Ce même prince qui, couvert d'un cilice et pieds nus, avait attendu trois jours la miséricorde de celui qu'il croyait son sujet, prit deux résolutions plus hardies, de déposer le pape, et de combattre son compétiteur (1080). Il rassemble à Brixen, dans le Tyrol, une vingtaine d'évêques, qui, chargés de la procuration des prélats de Lombardie, excommunient et déposent Grégoire VII, *comme fauteur des tyrans, simoniaque, sacrilége, et magicien.* On élit pour pape dans cette assemblée Guibert, archevêque de Ravenne. Tandis que ce nouveau pape court en Lombardie exciter les peuples contre Grégoire, Henri IV, à la tête d'une armée, va combattre son rival Rodolphe. Est-ce excès d'enthousiasme, est-ce ce qu'on appelle fraude pieuse, qui portait alors Grégoire VII à prophétiser que Henri serait vaincu et tué dans cette guerre ? « Que je ne sois point pape, dit-il dans sa lettre aux évêques allemands de son parti, si cela n'arive avant la Saint-Pierre. » La saine raison nous apprend que quiconque prédit l'avenir est un fourbe ou un insensé. Mais considérons quelles erreurs régnaient dans les esprits des hommes. L'astrologie judiciaire fut toujours la superstition des savants. On reproche à Grégoire d'avoir cru aux astrologues. L'acte de sa déposition à Brixen porte qu'il se mêlait de deviner, d'expliquer les songes; et c'est sur ce fondement qu'on l'accusait de magie. On l'a traité d'imposteur au sujet de cette fausse et étrange prophétie : il se peut faire qu'il ne fût que crédule, emporté, et fou furieux.

Sa prédiction retomba sur Rodolphe, sa créature. Il fut vaincu. Godefroi de Bouillon, neveu de la comtesse Mathilde, le même qui depuis conquit Jérusalem, (1080) tua dans la mêlée cet empereur que le pape se vantait d'avoir nommé. Qui croirait qu'alors le pape, au lieu de rechercher Henri, écrivit à tous les évêques teutoniques qu'il fallait

élire un autre souverain, à condition qu'il rendrait hommage au pape, comme son vassal? De telles lettres prouvent que la faction contre Henri en Allemagne était encore très-puissante.

C'était dans ce temps même que le pape ordonnait à ses légats en France d'exiger en tribut un denier d'argent par an pour chaque maison, ainsi qu'en Angleterre.

Il traitait l'Espagne plus despotiquement; il prétendait en être le seigneur suzerain et domanial; et il dit dans sa seizième épître, qu'*il vaut mieux qu'elle appartienne aux Sarrasins que de ne pas rendre hommage au saint-siége.*

Il écrivit au roi de Hongrie, Salomon, roi d'un pays à peine chrétien : « Vous pouvez apprendre des anciens de votre pays que le royaume de Hongrie appartient à l'Église romaine. »

Quelque téméraires que paraissent les entreprises, elles sont toujours la suite des opinions dominantes. Il faut certainement que l'ignorance eût mis alors dans beaucoup de têtes que l'Église était la maîtresse des royaumes, puisque le pape écrivait toujours de ce style.

Son inflexibilité avec Henri n'était pas non plus sans fondement. Il avait tellement prévalu sur l'esprit de la comtesse Mathilde, qu'elle avait fait une donation authentique de ses États au saint-siége, s'en réservant seulement l'usufruit sa vie durant. On ne sait s'il y eut un acte, un contrat, de cette concession. La coutume était de mettre sur l'autel une motte de terre quand on donnait ses biens à l'Église : des témoins tenaient lieu de contrat. On prétend que Mathilde donna deux fois tous ses biens au saint-siége [1].

La vérité de cette donation, confirmée depuis par son testament, ne fut point révoquée en doute par Henri IV. C'est le titre le plus authentique que les papes aient réclamé. Mais ce titre même fut un nouveau sujet de querelles. La comtesse Mathilde possédait la Toscane, Mantoue, Parme, Reggio, Plaisance, Ferrare, Modène, une partie de l'Ombrie et du duché de Spolète, Vérone, presque tout ce qui est appelé aujourd'hui le patrimoine de Saint-Pierre, de Viterbe jusqu'à Orviète, avec une partie de la marche d'Ancône.

Henri III avait concédé l'usufruit de cette marche d'Ancône aux papes; mais cette concession n'avait pas empêché la mère de la comtesse Mathilde de se mettre en possession des villes qu'elle avait cru lui appartenir. Il semble que Mathilde voulût réparer après sa mort le tort qu'elle faisait au saint-siége pendant sa vie. Mais elle ne pouvait donner les fiefs qui étaient inaliénables; et les empereurs prétendirent que tout son patrimoine était fief de l'empire : c'était donner des terres à conquérir, et laisser des guerres après elle. Henri IV, comme héritier et comme seigneur suzerain, ne vit dans une telle donation que la violation des droits de l'empire. Cependant, à la longue, il a fallu céder au saint-siége une partie de ces États.

Henri IV, poursuivant sa vengeance, vint enfin assiéger le pape dans Rome. Il prend cette partie de la ville en deçà du Tibre qu'on ap-

1. Voyez le *Dictionnaire philosophique*, à l'article DONATIONS.

pelle la Léonine. Il négocie avec les citoyens, tandis qu'il menace le pape; il gagne les principaux de Rome par argent. Le peuple se jette aux genoux de Grégoire, pour le prier de détourner les malheurs d'un siége, et de fléchir sous l'empereur. Le pontife, inébranlable, répond qu'il faut que l'empereur renouvelle sa pénitence, s'il veut obtenir son pardon.

Cependant le siége traînait en longueur. Henri IV, tantôt présent au siége, tantôt forcé de courir éteindre des révoltes en Allemagne, prit enfin la ville d'assaut. Il est singulier que les empereurs d'Allemagne aient pris tant de fois Rome, et n'y aient jamais régné. Restait Grégoire VII à prendre. Réfugié dans le château Saint-Ange, il y bravait et excommuniait son vainqueur.

Rome était bien punie de l'intrépidité de son pape. Robert Guiscard, duc de la Pouille, l'un de ces fameux Normands dont j'ai parlé[1], prit le temps de l'absence de l'empereur, pour venir délivrer le pontife; mais en même temps il pilla Rome, également ravagée, et par les Impériaux qui assiégeaient le pontife, et par les Napolitains qui le délivraient. Grégoire VII mourut quelque temps après à Salerne (24 mai 1085), laissant une mémoire chère et respectable au clergé romain, qui partagea sa fierté, odieuse aux empereurs et à tout bon citoyen qui considère les effets de son ambition inflexible. L'Église, dont il fut le vengeur et la victime, l'a mis au nombre des saints[2], comme les peuples de l'antiquité déifiaient leurs défenseurs. Les sages l'ont mis au nombre des fous.

La comtesse Mathilde, privée du pape Grégoire, se remaria bientôt après avec le jeune Guelfe, fils de Guelfe, duc de Bavière. On vit alors de quelle imprudence était sa donation, si elle est vraie. Elle avait quarante-deux ans, et elle pouvait encore avoir des enfants qui eussent hérité d'une guerre civile.

La mort de Grégoire VII n'éteignit point l'incendie qu'il avait allumé. Ses successeurs se gardèrent bien de faire approuver leurs élections par l'empereur. L'Église était loin de rendre hommage : elle en exigeait;

1. Chap. XL. (ÉD.)

1. Voyez le *Dictionnaire philosophique*, à l'article GRÉGOIRE VII.

Benoît XIII imagina dans le XVIIIe siècle de canoniser ce pape ennemi des rois et de toute autorité séculière; ce perturbateur de l'Europe, l'auteur de tant de guerres et de scandales; l'amant hypocrite ou du moins le directeur très-indiscret de Mathilde; le séducteur, qui avait abusé de son crédit sur sa pénitente pour se faire donner son patrimoine; un homme enfin convaincu par ses propres lettres d'avoir commis un parjure, et d'avoir fait de fausses prophéties, c'est-à-dire d'avoir été un insensé ou un fripon. Voilà les hommes que, dans le siècle où nous vivons, Rome met au nombre des saints! Et les prêtres de l'Eglise romaine osent encore parler de morale! ils osent accuser de sédition ceux qui prennent la défense de l'humanité contre leurs prétentions séditieuses!

Le parlement de Paris voulut sévir contre cet attentat de Benoît XIII; mais le cardinal Fleury trahit, en faveur de la cour de Rome, les intérêts de son prince et ceux de la nation. Ce n'est pas que Fleury fût dévôt, ni même hypocrite; mais il aimait par goût les intrigues de prêtres, et il haïssait les parlements, que sa poltronnerie lui faisait croire dangereux pour l'autorité royale. (*Éd. de Kehl*).

et l'empereur excommunié n'était pas d'ailleurs compté au rang des hommes. Un moine, abbé du Mont-Cassin, fut élu pape après le moine Hildebrand; mais il ne fit que passer. Ensuite Urbain II, né en France dans l'obscurité, qui siégea onze ans, fut un nouvel ennemi de l'empereur.

Il me paraît sensible que le vrai fond de la querelle était que les papes et les Romains ne voulaient point d'empereurs à Rome; et le prétexte, qu'on voulait rendre sacré, était que les papes, dépositaires des droits de l'Église, ne pouvaient souffrir que des princes profanes investissent les évêques par la crosse et l'anneau. Il était bien clair que les évêques, sujets des princes et enrichis par eux, devaient un hommage des terres qu'ils tenaient de leurs bienfaits. Les empereurs et les rois ne prétendaient pas donner le Saint-Esprit, mais ils voulaient l'hommage du temporel qu'ils avaient donné. La forme d'une crosse et d'un anneau étaient des accessoires à la question principale. Mais il arriva ce qui arrive presque toujours dans les disputes; on négligea le fond, et on se battit pour une cérémonie indifférente.

Henri IV, toujours excommunié et toujours persécuté sur ce prétexte par tous les papes de son temps, éprouva les malheurs que peuvent causer les guerres de religion et les guerres civiles. Urbain II suscita contre lui son propre fils Conrad; et, après la mort de ce fils dénaturé, son frère, qui fut depuis l'empereur Henri V, soulevé encore par Paschal II, fit la guerre à son père. Ce fut pour la seconde fois depuis Charlemagne que les papes contribuèrent à mettre les armes aux mains des enfants contre leurs pères. Et vous remarquerez que cet Urbain II est le même qui excommunia Philippe Ier en France, et qui ordonna la première croisade. Il ne fut pas seulement la cause de la mort malheureuse de Henri IV, il fut la cause de la mort de plus de deux millions d'hommes.

Tantum relligio potuit suadere malorum[1].

(1106) Henri IV, trompé par Henri son fils, comme Louis le Débonnaire l'avait été par les siens, fut enfermé dans Mayence. Deux légats l'y déposent; deux députés de la diète, envoyés par son fils, lui arrachent les ornements impériaux.

Bientôt après (7 auguste), échappé de sa prison, pauvre, errant, et sans secours, il mourut à Liége, plus misérable encore que Grégoire VII, et plus obscurément, après avoir si longtemps tenu les yeux de l'Europe ouverts sur ses victoires, sur ses grandeurs, sur ses infortunes, sur ses vices et ses vertus. Il s'écriait en mourant : « Dieu des vengeances, vous vengerez ce parricide! » De tout temps les hommes ont imaginé que Dieu exauçait les malédictions des mourants; et surtout des pères. Erreur utile et respectable, si elle arrêtait le crime. Une autre erreur, plus généralement répandue parmi nous, faisait croire que les excommuniés étaient damnés. Le fils de Henri IV mit le com-

1. Lucr., lib. I, v. 102.

ble à son impiété en affectant la piété atroce de déterrer le corps de son père, inhumé dans la cathédrale de Liége, et de le faire porter dans une cave à Spire. Ce fut ainsi qu'il consomma son hypocrisie dénaturée.

Arrêtez-vous un moment près du cadavre exhumé de ce célèbre empereur Henri IV, plus malheureux que notre Henri IV, roi de France. Cherchez d'où viennent tant d'humiliations et d'infortunes d'un côté, tant d'audace de l'autre, tant de choses horribles réputées sacrées, tant de princes immolés à la religion : vous en verrez l'unique origine dans la populace; c'est elle qui donne le mouvement à la superstition. C'est pour les forgerons et les bûcherons de l'Allemagne que l'empereur avait paru pieds nus devant l'évêque de Rome; c'est le commun peuple, esclave de la superstition, qui veut que ses maîtres en soient les esclaves. Dès que vous avez souffert que vos sujets soient aveuglés par le fanatisme, ils vous forcent à paraître fanatique comme eux; et si vous secouez le joug qu'ils portent et qu'ils aiment, ils se soulèvent. Vous avez cru que les chaînes de la religion, qui doivent être douces, seraient pesantes et dures, plus vos peuples seraient soumis; vous vous êtes trompé : ils se servent de ces chaînes pour vous gêner sur le trône, ou pour vous en faire descendre.

CHAP. XLVII. — *De l'empereur Henri V et de Rome jusqu'à Frédéric Ier.*

Ce même Henri V, qui avait détrôné et exhumé son père, une bulle du pape à la main, soutint les mêmes droits de Henri IV contre l'Église dès qu'il fut maître.

Déjà les papes savaient se faire un appui des rois de France contre les empereurs. Les prétentions de la papauté attaquaient, il est vrai, tous les souverains; mais on ménageait par des négociations ceux qu'on insultait par des bulles. Les rois de France ne prétendaient rien à Rome : ils étaient voisins et jaloux des empereurs, qui voulaient dominer sur les rois; ils étaient donc les alliés naturels des papes. Aussi Paschal II vint en France, et implora le secours du roi Philippe Ier. Ses successeurs en usèrent souvent de même. Les domaines que possédait le saint-siége, le droit qu'il réclamait en vertu des prétendues donations de Pepin et de Charlemagne, la donation réelle de la comtesse Mathilde, ne faisaient point encore du pape un souverain puissant. Toutes ces terres étaient ou contestées, ou possédées par d'autres. L'empereur soutenait, non sans raison, que les États de Mathilde lui devaient revenir comme un fief de l'empire; ainsi les papes combattaient pour le spirituel et pour le temporel. (1107) Paschal II n'obtint du roi Philippe que la permission de tenir un concile à Troyes. Le gouvernement était trop faible, trop divisé pour lui donner des troupes.

Henri V, ayant terminé par des traités une guerre de peu de durée contre la Pologne, sut tellement intéresser les princes de l'empire à soutenir ses droits, que ces mêmes princes, qui avaient aidé à détrô-

ner son père en vertu des bulles des papes, se réunirent avec lui pour faire annuler dans Rome ces mêmes bulles.

Il descend donc des Alpes avec une armée, et Rome fut encore teinte de sang pour cette querelle de la crosse et de l'anneau. Les traités, les parjures, les excommunications, les meurtres, se suivirent avec rapidité. Paschal II, ayant solennellement rendu les investitures avec serment sur l'Évangile, fit annuler son serment par les cardinaux : nouvelle manière de manquer à sa parole. Il se laissa traiter de lâche et de prévaricateur en plein concile, afin d'être forcé à reprendre ce qu'il avait donné. Alors nouvelle irruption de l'empereur à Rome; car presque jamais ces Césars n'y allèrent que pour des querelles ecclésiastiques, dont la plus grande était le couronnement. Enfin, après avoir créé, déposé, chassé, rappelé des papes, Henri V, aussi souvent excommunié que son père, et inquiété comme lui par ses grands vassaux d'Allemagne, fut obligé de terminer la guerre des investitures, en renonçant à cette crosse et à cet anneau. Il fit plus : (1122) il se désista solennellement du droit que s'étaient attribué les empereurs, ainsi que les rois de France, de nommer aux évêchés, ou d'interposer tellement leur autorité dans les élections, qu'ils en étaient absolument les maîtres.

Il fut donc décidé, dans un concile tenu à Rome, que les rois ne donneraient plus aux bénéficiers canoniquement élus les investitures par un bâton recourbé, mais par une baguette. L'empereur ratifia en Allemagne les décrets de ce concile : ainsi finit cette guerre sanglante et absurde. Mais le concile, en décidant avec quelle espèce de bâton on donnerait les évêchés, se garda bien d'entamer la question si l'empereur devait confirmer l'élection du pape; si le pape était son vassal; si tous les biens de la comtesse Mathilde appartenaient à l'Église où à l'empire. Il semblait qu'on tînt en réserve ces aliments d'une guerre nouvelle.

(1125) Après la mort de Henri V, qui ne laissa point d'enfants, l'empire, toujours électif, est conféré par dix électeurs à un prince de la maison de Saxe : c'est Lothaire II. Il y avait bien moins d'intrigues et de discorde pour le trône impérial que pour la chaire pontificale : car quoique en 1059 un concile tenu par Nicolas II eût ordonné que le pape serait élu par les cardinaux-évêques, nulle forme, nulle règle certaine, n'était encore introduite dans les élections. Ce vice essentiel du gouvernement avait pour origine une institution respectable. Les premiers chrétiens, tous égaux et tous obscurs, liés ensemble par la crainte commune des magistrats, gouvernaient secrètement leur société pauvre et sainte à la pluralité des voix. Les richesses ayant pris depuis la place de l'indigence, il ne resta de la primitive Église que cette liberté populaire devenue quelquefois licence. Les cardinaux, évêques, prêtres et clercs, qui formaient le conseil des papes, avaient une grande part à l'élection; mais le reste du clergé voulait jouir de son ancien droit; le peuple croyait son suffrage nécessaire; et toutes ces voix n'étaient rien au jugement des empereurs.

(1130) Pierre de Léon, petit-fils d'un Juif très-opulent, fut élu par

une faction; Innocent II le fut par une autre. Ce fut encore une guerre civile. Le fils du Juif, comme le plus riche, resta maître de Rome, et fut protégé par Roger, roi de Sicile (comme nous l'avons vu au chapitre XLI); l'autre, plus habile et plus heureux, fut reconnu en France et en Allemagne.

C'est ici un trait d'histoire qu'il ne faut pas négliger. Cet Innocent II, pour avoir le suffrage de l'empereur, lui cède, à lui et à ses enfants, l'usufruit de tous les domaines de la comtesse Mathilde, par un acte daté du 13 juin 1133. Enfin celui qu'on appelait le pape juif étant mort, après avoir siégé huit ans, Innocent II fut possesseur paisible : il y eut quelques années de trêve entre l'empire et le sacerdoce. L'enthousiasme des croisades, qui était alors dans sa force, entraînait ailleurs les esprits.

Mais Rome ne fut pas tranquille. L'ancien amour de la liberté reproduisait de temps en temps quelques racines. Plusieurs villes d'Italie avaient profité de ces troubles pour s'ériger en républiques, comme Florence, Sienne, Bologne, Milan, Pavie. On avait les grands exemples de Gênes, de Venise, de Pise; et Rome se souvenait d'avoir été la ville des Scipions. Le peuple rétablit une ombre de sénat, que les cardinaux avaient aboli. On créa un patrice au lieu de deux consuls. (1144) Le nouveau sénat signifia au pape Lucius II que la souveraineté résidait dans le peuple romain, et que l'évêque ne devait avoir soin que de l'Église.

Ces sénateurs s'étant retranchés au Capitole, le pape Lucius les assiégea en personne. Il y reçut un coup de pierre à la tête, et en mourut quelques jours après.

En ce temps, Arnaud de Brescia, un de ces hommes à enthousiasme, dangereux aux autres et à eux-mêmes, prêchait de ville en ville contre les richesses immenses des ecclésiastiques, et contre leur luxe. Il vint à Rome, où il trouva les esprits disposés à l'entendre. Il se flattait de réformer les papes, et de contribuer à rendre Rome libre. Eugène III, auparavant moine à Citeaux et à Clairvaux, était alors pontife. Saint Bernard lui écrivait : « Gardez-vous des Romains : ils sont odieux au ciel et à la terre, impies envers Dieu, séditieux entre eux, jaloux de leurs voisins, cruels envers les étrangers : ils n'aiment personne, et ne sont aimés de personne; et voulant se faire craindre de tous, ils craignent tout le monde, etc. » Si on comparait ces antithèses de Bernard avec la vie de tant de papes, on excuserait un peuple qui, portant le nom romain, cherchait à n'avoir point de maître.

(1155) Le pape Eugène III sut ramener ce peuple, accoutumé à tous les jougs. Le sénat subsista encore quelques années. Mais Arnaud de Brescia, pour fruit de ses sermons, fut brûlé à Rome sous Adrien IV; destinée ordinaire des réformateurs qui ont plus d'indiscrétion que de puissance.

Je crois devoir observer que cet Adrien IV, né Anglais, était parvenu à ce faîte des grandeurs du plus vil état où les hommes puissent naître. Fils d'un mendiant, et mendiant lui-même, errant de pays en pays avant de pouvoir être reçu valet chez des moines de Valence en Dauphiné, il était enfin devenu pape.

On n'a jamais que les sentiments de sa fortune présente. Adrien IV eut d'autant plus d'élévation dans l'esprit, qu'il était parvenu d'un état plus abject. L'Église romaine a toujours eu cet avantage de pouvoir donner au mérite ce qu'ailleurs on donne à la naissance; et on peut même remarquer que, parmi les papes, ceux qui ont montré le plus de hauteur sont ceux qui naquirent dans la condition la plus vile. Aujourd'hui, en Allemagne, il y a des couvents où l'on ne reçoit que des nobles. L'esprit de Rome a plus de grandeur et moins de vanité.

CHAP. XLVIII. — *De Frédéric Barberousse. Cérémonies du couronnement des empereurs et des papes. Suite des guerres de la liberté italique contre la puissance allemande. Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, et bienfaiteur du genre humain.*

(1152) Frédéric Ier, qu'on nomme communément *Barberousse*, régnait alors en Allemagne; il avait été élu après la mort de Conrad III, son oncle, non-seulement par les seigneurs allemands, mais aussi par les Lombards, qui donnèrent cette fois leur suffrage. Frédéric était un homme comparable à Othon et à Charlemagne. Il fallut aller prendre à Rome cette couronne impériale, que les papes donnaient à la fois avec fierté et avec regret, voulant couronner un vassal, et affligés d'avoir un maître. Cette situation toujours équivoque des papes, des empereurs, des Romains, et des principales villes d'Italie, faisait répandre du sang à chaque couronnement d'un César. La coutume était que, quand l'empereur s'approchait pour se faire couronner, le pape se fortifiait, le peuple se cantonnait, l'Italie était en armes. L'empereur promettait qu'il n'attenterait ni à la vie, ni aux membres, ni à l'honneur du pape, des cardinaux, et des magistrats : le pape, de son côté, faisait le même serment à l'empereur et à ses officiers. Telle était alors la confuse anarchie de l'Occident chrétien, que les deux premiers personnages de cette petite partie du monde, l'un se vantant d'être le successeur des Césars, l'autre le successeur de Jésus-Christ, et l'un devant donner l'onction sacrée à l'autre, tous deux étaient obligés de jurer qu'ils ne seraient point assassins pour le temps de la cérémonie. Un chevalier armé de toutes pièces fit ce serment au pontife Adrien IV, au nom de l'empereur, et le pape fit son serment devant le chevalier.

Le couronnement, ou exaltation des papes, était accompagné alors de cérémonies aussi extraordinaires, et qui tenaient de la simplicité plus encore que de la barbarie. On posait d'abord le pape élu sur une chaise percée, appelée *stercorarium;* ensuite sur un siége de porphyre, sur lequel on lui donnait deux clefs, de là sur un troisième siége, où il recevait douze pièces de couleur. Toutes ces coutumes, que le temps avait introduites, ont été abolies par le temps. Quand l'empereur Frédéric eut fait son serment, le pape Adrien IV vint le trouver à quelques milles de Rome.

Il était établi par le cérémonial romain que l'empereur devait se pro-

sterner devant le pape, lui baiser les pieds, lui tenir l'étrier, et conduire la haquenée blanche du saint-père par la bride l'espace de neuf pas romains. Ce n'était pas ainsi que les papes avaient reçu Charlemagne. L'empereur Frédéric trouva le cérémonial outrageant, et refusa de s'y soumettre. Alors tous les cardinaux s'enfuirent, comme si le prince, par un sacrilége, avait donné le signal d'une guerre civile. Mais la chancellerie romaine, qui tenait registre de tout, lui fit voir que ses prédécesseurs avaient rendu ces devoirs. Je ne sais si aucun autre empereur que Lothaire II, successeur de Henri V, avait mené le cheval du pape par la bride. La cérémonie de baiser les pieds, qui était d'usage, ne révoltait point la fierté de Frédéric; et celle de la bride et de l'étrier l'indignait, parce qu'elle parut nouvelle. Son orgueil accepta enfin ces deux prétendus affronts, qu'il n'envisagea que comme de vaines marques d'humilité chrétienne, et que la cour de Rome regardait comme des preuves de sujétion. Celui qui se disait le maître du monde, *caput orbis*, se fit palefrenier d'un gueux qui avait vécu d'aumônes.

Les députés du peuple romain, devenus aussi plus hardis depuis que presque toutes les villes de l'Italie avaient sonné le tocsin de la liberté, voulurent traiter de leur côté avec l'empereur; mais ayant commencé leur harangue en disant : « Grand roi, nous vous avons fait citoyen et notre prince, d'étranger que vous étiez, » l'empereur, fatigué de tous côtés de tant d'orgueil, leur imposa silence, et leur dit en propres mots : « Rome n'est plus ce qu'elle a été; il n'est pas vrai que vous m'ayez appelé et fait votre prince : Charlemagne et Othon vous ont conquis par la valeur; je suis votre maître par une possession légitime. » Il les renvoya ainsi, et fut inauguré hors des murs par le pape, qui lui mit le sceptre et l'épée en main, et la couronne sur la tête.

(1155, 18 juin) On savait si peu ce que c'était que l'empire, toutes les prétentions étaient si contradictoires, que, d'un côté, le peuple romain se souleva, et il y eut beaucoup de sang versé, parce que le pape avait couronné l'empereur sans l'ordre du sénat et du peuple; et, de l'autre côté, le pape Adrien écrivait dans toutes ses lettres qu'il avait conféré à Frédéric le bénéfice de l'empire romain, *Beneficium imperii Romani*. Ce mot de *beneficium* signifiait un fief à la lettre. Il fit de plus exposer en public, à Rome, un tableau qui représentait Lothaire II aux genoux du pape Innocent II, tenant les mains jointes entre celles du pontife, ce qui était la marque distinctive de la vassalité. L'inscription du tableau était :

Rex venit ante fores, jurans prius urbis honores :
Post homo fit papæ, sumit quo dante coronam.

« Le roi jure, à la porte, le maintien des honneurs de Rome, et devient vassal du pape, qui lui donne la couronne. »

Frédéric, étant à Besançon (reste du royaume de Bourgogne, appartenant à Frédéric par son mariage), apprit ces attentats et s'en plaignit. Un cardinal présent répondit : « Eh ! de qui tient-il donc l'empire,

s'il ne le tient du pape ? » Othon, comte palatin, fut près de le percer de l'épée de l'empire, qu'il tenait à la main. Le cardinal s'enfuit, le pape négocia. Les Allemands tranchaient tout alors par le glaive, et la cour romaine se sauvait par des équivoques.

Roger, vainqueur en Sicile des musulmans, et au royaume de Naples des chrétiens, avait, en baisant les pieds du pape Urbain II, son prisonnier, obtenu de lui l'investiture, et avait fait modérer la redevance à six cents *besans d'or*, ou *squifates*, monnaie qui vaut environ dix livres de France d'aujourd'hui. Le pape Adrien, assiégé par Guillaume, lui céda jusqu'à des prétentions ecclésiastiques (1156). Il consentit qu'il n'y eût jamais dans l'île de Sicile ni légation, ni appellation au saint-siége, que quand le roi le voudrait ainsi. C'est depuis ce temps que les rois de Sicile, seuls rois vassaux des papes, sont eux-mêmes d'autres papes dans cette île. Les pontifes de Rome, ainsi adorés et maltraités, ressemblaient aux idoles que les Indiens battent pour en obtenir des bienfaits.

Adrien IV se dédommageait avec les autres rois qui avaient besoin de lui. Il écrivait au roi d'Angleterre, Henri II : « On ne doute pas, et vous le savez, que l'Irlande et toutes les îles qui ont reçu la foi, appartiennent à l'Eglise de Rome : or, si vous voulez entrer dans cette île pour en chasser les vices, y faire observer les lois, et faire payer le denier de Saint-Pierre par an pour chaque maison, nous vous l'accordons avec plaisir. »

Si quelques réflexions me sont permises dans cet Essai sur l'histoire de ce monde, je considère qu'il est bien étrangement gouverné. Un mendiant d'Angleterre, devenu évêque de Rome, donne de son autorité l'île d'Irlande à un homme qui veut l'usurper. Les papes avaient soutenu des guerres pour cette investiture par la crosse et l'anneau, et Adrien IV avait envoyé au roi Henri II un anneau en signe de l'investiture de l'Irlande. Un roi qui eût donné un anneau en conférant une prébende eût été sacrilége.

L'intrépide activité de Frédéric Barberousse suffisait à peine pour subjuguer et les papes qui contestaient l'empire, et Rome qui refusait le joug, et toutes les villes d'Italie qui voulaient la liberté. Il fallait réprimer en même temps la Bohême qui l'inquiétait, les Polonais qui lui faisaient la guerre. Il vint à bout de tout. La Pologne vaincue devint un État tributaire de l'empire (1158). Il pacifia la Bohême, érigée déjà en royaume par Henri IV, en 1086. On dit que le roi de Danemark reçut de lui l'investiture. Il s'assura de la fidélité des princes de l'empire, en se rendant redoutable aux étrangers, et revola dans l'Italie, qui fondait sa liberté sur les embarras du monarque. Il la trouva toute en confusion, moins encore par ces efforts des villes pour leur liberté, que par cette fureur de parti qui troublait, comme vous l'avez vu, toutes les élections des papes.

(1160) Après la mort d'Adrien IV, deux factions élisent en tumulte ceux qu'on nomme Victor IV et Alexandre III. Il fallait bien que les alliés de l'empereur reconnussent le même pape que lui, et que les rois jaloux de l'empereur reconnussent l'autre. Le scandale de Rome

était donc nécessairement le signal de la division de l'Europe. Victor IV fut le pape de Frédéric Barberousse. L'Allemagne, la Bohême, la moitié de l'Italie, lui adhérèrent. Le reste reconnut Alexandre. Ce fut en l'honneur de cet Alexandre que les Milanais, ennemis de l'empereur, bâtirent Alexandrie. Les partisans de Frédéric voulurent en vain qu'on la nommât Césarée; mais le nom du pape prévalut, et elle fut nommée *Alexandrie de la Paille;* surnom qui fait sentir la différence de cette petite ville, et des autres de ce nom bâties autrefois en l'honneur du véritable Alexandre.

Heureux ce siècle, s'il n'eût produit que de telles disputes! mais les Allemands voulaient toujours dominer en Italie, et les Italiens voulaient être libres. Ils avaient certes un droit plus naturel à la liberté qu'un Allemand n'en avait d'être leur maître.

Les Milanais donnent l'exemple. Les bourgeois, devenus soldats, surprennent vers Lodi les troupes de l'empereur, et les battent. S'ils avaient été secondés par les autres villes, l'Italie prenait une face nouvelle. Mais Frédéric rétablit son armée. (1162) Il assiége Milan, il condamne par un édit tout les citoyens à la servitude, fait raser les murs et les maisons, et semer du sel sur leurs ruines. C'était bien justifier les papes que d'en user ainsi. Brescia, Plaisance, furent démantelées par le vainqueur. Les autres villes qui avaient aspiré à la liberté perdirent leurs priviléges. Mais le pape Alexandre, qui les avait toutes excitées, revint à Rome après la mort de son rival : il rapporta avec lui la guerre civile. Frédéric fit élire un autre pape, et celui-ci mort, il en fit nommer encore un autre. Alors Alexandre III se réfugie en France, asile naturel de tout pape ennemi d'un empereur; mais le feu qu'il a allumé reste dans toute sa force. Les villes d'Italie se liguent ensemble pour le maintien de leur liberté. Les Milanais rebâtissent Milan malgré l'empereur. Le pape enfin, en négociant, fut plus fort que l'empereur en combattant. Il fallut que Frédéric Barberousse plât. Venise eut l'honneur de la réconciliation (1177). L'empereur, le pape, une foule de princes et de cardinaux, se rendirent dans cette ville, déjà maîtresse de la mer, et une des merveilles du monde. L'empereur y finit la querelle en reconnaissant le pape, en baisant ses pieds, et en tenant son étrier sur le rivage de la mer. Tout fut à l'avantage de l'Église. Frédéric Barberousse promit de restituer ce qui appartenait au saint-siége; cependant les terres de la comtesse Mathilde ne furent pas spécifiées. L'empereur fit une trêve de six ans avec les villes d'Italie. Milan, qu'on rebâtissait, Pavie, Brescia, et tant d'autres, remercièrent le pape de leur avoir rendu cette liberté précieuse pour laquelle elles combattaient; et le saint-père, pénétré d'une joie pure, s'écriait : « Dieu a voulu qu'un vieillard et qu'un prêtre triomphât sans combattre d'un empereur puissant et terrible. »

Il est très-remarquable que, dans ces longues dissensions, le pape Alexandre III, qui avait fait souvent cette cérémonie d'excommunier l'empereur, n'alla jamais jusqu'à le déposer. Cette conduite ne prouve-t-elle pas non-seulement beaucoup de sagesse dans ce pontife, mais une condamnation générale des excès de Grégoire VII ?

(1190) Après la pacification de l'Italie, Frédéric Barberousse partit pour les guerres des croisades, et mourut, pour s'être baigné dans le Cydnus, de la maladie dont Alexandre le Grand avait échappé autrefois si difficilement, pour s'être jeté tout en sueur dans ce fleuve. Cette maladie était probablement une pleurésie.

Frédéric fut de tous les empereurs celui qui porta le plus loin ses prétentions. Il avait fait décider à Bologne, en 1158, par les docteurs en droit, que l'empire du monde entier lui appartenait, et que l'opinion contraire était une hérésie. Ce qui était plus réel, c'est qu'à son couronnement dans Rome, le sénat et le peuple lui prêtèrent serment de fidélité : serment devenu inutile quand le pape Alexandre III triompha de lui dans le congrès de Venise. L'empereur de Constantinople, Isaac l'Ange, ne lui donnait que le titre d'avocat de l'Église romaine; et Rome fit tout le mal qu'elle put à son avocat.

Pour le pape Alexandre, il vécut encore quatre ans dans un repos glorieux, chéri dans Rome et dans l'Italie. Il établit dans un nombreux concile, que, désormais, pour être élu pape canoniquement, il suffirait d'avoir les deux tiers des voix des seuls cardinaux; mais cette règle ne put prévenir les schismes qui furent depuis causés par ce qu'on appelle en Italie *la rabbia papale*. L'élection d'un pape fut longtemps accompagnée d'une guerre civile. Les horreurs des successeurs de Néron jusqu'à Vespasien n'ensanglantèrent l'Italie que pendant quatre ans; et la rage du pontificat ensanglanta l'Europe pendant deux siècles.

CHAP. XLIX. — *De l'empereur Henri VI, et de Rome.*

La querelle de Rome et de l'empire, plus ou moins envenimée, subsistait toujours. On a écrit que Henri VI, fils de l'empereur Frédéric Barberousse, ayant reçu à genoux la couronne impériale de Célestin III, ce pape, âgé de plus de quatre-vingt-quatre ans, la fit tomber, d'un coup de pied, de la tête de l'empereur. Ce fait n'est pas vraisemblable; mais c'est assez qu'on l'ait cru, pour faire voir jusqu'où l'animosité était poussée. Si le pape en eût usé ainsi, cette indécence n'eût été qu'un trait de faiblesse.

Ce couronnement de Henri VI présente un plus grand objet et de plus grands intérêts. Il voulait régner dans les Deux-Siciles. Il se soumettait, quoique empereur, à recevoir l'investiture du pape pour des États dont on avait fait d'abord hommage à l'empire, et dont il se croyait à la fois le suzerain et le propriétaire. Il demande à être le vassal lige du pape, et le pape le refuse. Les Romains ne voulaient point de Henri VI pour voisin; Naples n'en voulait point pour maître : mais il le fut malgré eux.

Il semble qu'il y ait des peuples faits pour servir toujours, et pour attendre quel sera l'étranger qui voudra les subjuguer. Il ne restait de la race légitime des conquérants normands que la princesse Constance, fille du roi Roger Ier, mariée à Henri VI. Tancrède, bâtard de cette race, avait été reconnu roi par le peuple et par le saint-siége. Qui de-

vait l'emporter, ou ce Tancrède qui avait le droit de l'élection, ou Henri qui avait le droit de sa femme? Les armes devaient décider. En vain, à la mort de Tancrède, les Deux-Siciles proclamèrent son jeune fils (1193) : il fallait que Henri prévalût.

Une des plus grandes lâchetés qu'un souverain puisse commettre servit à ses conquêtes. L'intrépide roi d'Angleterre, Richard Cœur de Lion, en revenant d'une de ses croisades dont nous parlerons, fait naufrage près de la Dalmatie; il passe sur les terres d'un duc d'Autriche. (1194) Ce duc viole l'hospitalité, charge de fers le roi d'Angleterre, le vend à l'empereur Henri VI, comme les Arabes vendent leurs esclaves. Henri en tire une grosse rançon, et avec cet argent va conquérir les Deux-Siciles; il fait exhumer le corps du roi Tancrède, et, par une barbarie aussi atroce qu'inutile, le bourreau coupe la tête au cadavre. On crève les yeux au jeune roi son fils, on le fait eunuque, on le confine dans une prison à Coire, chez les Grisons. On enferme ses sœurs en Alsace avec leur mère. Les partisans de cette famille infortunée, soit barons, soit évêques, périssent dans les supplices. Tous les trésors sont enlevés et portés en Allemagne.

Ainsi passèrent Naples et Sicile aux Allemands, après avoir été conquis par des Français. Ainsi vingt provinces ont été sous la domination de souverains que la nature a placés à trois cents lieues d'elles : éternel sujet de discorde, et preuve de la sagesse d'une loi telle que la *Salique;* loi qui serait encore plus utile à un petit État qu'à un grand. Henri VI alors fut beaucoup plus puissant que Frédéric Barberousse. Presque despotique en Allemagne, souverain en Lombardie, à Naples, en Sicile, suzerain de Rome, tout tremblait sous lui. Sa cruauté le perdit; sa propre femme, Constance, dont il avait exterminé la famille, conspira contre ce tyran, et enfin, dit-on, le fit empoisonner.

(1198) A la mort de Henri VI, l'empire d'Allemagne est divisé. La France ne l'était pas; c'est que les rois de France avaient été assez prudents ou assez heureux pour établir l'ordre de la succession. Mais ce titre d'empire, que l'Allemagne affectait, servait à rendre la couronne élective. Tout évêque et tout grand seigneur donnait sa voix. Ce droit d'élire et d'être élu flattait l'ambition des princes, et fit quelquefois les malheurs de l'État.

(1198) Le jeune Frédéric II, fils de Henri VI, sortait du berceau. Une faction l'élit empereur, et donne à son oncle Philippe[1] le titre de *roi des Romains :* un autre parti couronne Othon de Brunswick, son neveu. Les papes tirèrent bien un autre fruit des divisions de l'Allemagne, que les empereurs n'avaient fait de celles d'Italie.

Innocent III, fils d'un gentilhomme d'Agnani, près de Rome, bâtit enfin l'édifice de la puissance temporelle dont ses prédécesseurs avaient amassé les matériaux pendant quatre cents ans. Excommunier Philippe,

1. C'est cet empereur Philippe qui érigea la Bohême en royaume. Il fut assassiné par un seigneur de Vitelsbach, en 1208. — L'auteur a dit dans le chapitre précédent que la Bohême fut érigée en royaume par Henri IV. Henri IV donna le titre personnel de roi à Vratislas II, en 1086; et Philippe, en 1198, donna le titre de royaume à la Bohême. (Éd.)

vouloir détrôner le jeune Frédéric, prétendre exclure à jamais du trône d'Allemagne et d'Italie cette maison de Souabe si odieuse aux papes, se constituer juge des rois, c'était le style devenu ordinaire depuis Grégoire VII. Mais Innocent III ne s'en tint pas à ces formules. L'occasion était trop belle; il obtint ce qu'on appelle le patrimoine de Saint-Pierre, si longtemps contesté. C'était une partie de l'héritage de la fameuse comtesse Mathilde.

La Romagne, l'Ombrie, la Marche d'Ancône, Orbitello, Viterbe, reconnurent le pape pour souverain. Il domina en effet d'une mer à l'autre. La république romaine n'en avait pas tant conquis dans ses quatre premiers siècles; et ces pays ne lui valaient pas ce qu'ils valaient aux papes. Innocent III conquit même Rome : le nouveau sénat plia sous lui : il fut le sénat du pape et non des Romains. Le titre de consul fut aboli. Les pontifes de Rome commencèrent alors à être rois en effet; et la religion les rendait, suivant les occurrences, les maîtres des rois. Cette grande puissance temporelle en Italie ne fut pas de durée.

C'était un spectacle intéressant que ce qui se passait alors entre les chefs de l'Église, la France, l'Allemagne, et l'Angleterre. Rome donnait toujours le mouvement à toutes les affaires de l'Europe. Vous avez vu les querelles du sacerdoce et de l'empire jusqu'au pape Innocent III, et jusqu'aux empereurs Philippe, Henri et Othon, pendant que Frédéric II était jeune encore. Il faut jeter les yeux sur la France, sur l'Angleterre, et sur les intérêts que ces royaumes avaient à démêler avec l'Allemagne.

CHAP. L. — *État de la France et de l'Angleterre pendant le* XII*e siècle, jusqu'au règne de saint Louis, de Jean sans Terre et de Henri III. Grand changement dans l'administration publique en Angleterre et en France. Meurtre de Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry. L'Angleterre devenue province du domaine de Rome, etc. Le pape Innocent III joue les rois de France et d'Angleterre.*

Le gouvernement féodal était en vigueur dans presque toute l'Europe, et les lois de la chevalerie partout à peu près les mêmes. Il était surtout établi dans l'empire, en France, en Angleterre, en Espagne, par les lois des fiefs, que si le seigneur d'un fief disait à son homme lige : « Venez-vous-en avec moi, car je veux guerroyer le roi mon seigneur, qui me dénie justice, » l'homme lige devait d'abord aller trouver le roi, et lui demander s'il était vrai qu'il eût refusé justice à ce seigneur. En cas de refus, l'homme lige devait marcher contre le roi, au service de ce seigneur, le nombre de jours prescrits, ou perdre son fief. Un tel règlement pouvait être intitulé : *Ordonnance pour faire la guerre civile.*

(1158) L'empereur Frédéric Barberousse abolit cette loi établie par l'usage, et l'usage l'a conservée malgré lui dans l'empire, toutes les fois que les grands vassaux ont été assez puissants pour faire la guerre à leur chef. Elle fut en vigueur en France jusqu'au temps de l'extinc-

tion de la maison de Bourgogne. Le gouvernement féodal fit bientôt place en Angleterre à la liberté; il a cédé en Espagne au pouvoir absolu.

Dans les premiers temps de la race de Hugues, nommée improprement Capétienne, du sobriquet donné à ce roi, tous les petits vassaux combattaient contre les grands, et les rois avaient souvent les armes à la main contre les barons du duché de France. La race des anciens pirates danois, qui régnait en Normandie et en Angleterre, favorisait toujours ce désordre. C'est ce qui fit que Louis le Gros eut tant de peine à soumettre un sire de Coucy, un baron de Corbeil, un sire de Montlhéry, un sire du village de Puiset, un seigneur de Baudouin, de Châteaufort : on ne voit pas même qu'il ait osé et pu faire condamner à mort ces vassaux. Les choses sont bien changées en France.

L'Angleterre, dès le temps de Henri Ier, fut gouvernée comme la France. On comptait en Angleterre, sous le roi Étienne, fils de Henri Ier, mille châteaux fortifiés. Les rois de France et d'Angleterre ne pouvaient rien alors sans le consentement et le secours de cette multitude de barons : et c'était, comme on l'a déjà vu, le règne de la confusion [1].

(1152) Le roi de France, Louis le Jeune, acquit un grand domaine par un mariage, mais il le perdit par un divorce. Éléonore sa femme, héritière de la Guienne et du Poitou, lui fit des affronts qu'un mari devait ignorer. Fatiguée de l'accompagner dans ces croisades illustres et malheureuses, elle se dédommagea des ennuis que lui causait, à ce qu'elle disait, un roi qu'elle traitait toujours de moine. Le roi fit casser son mariage sous prétexte de parenté. Ceux qui ont blâmé ce prince de ne pas retenir la dot, en répudiant sa femme, ne songent pas qu'alors un roi de France n'était pas assez puissant pour commettre une telle injustice. Mais ce divorce est un des plus grands objets du droit public que les historiens auraient bien dû approfondir. Le mariage fut cassé à Beaugency par un concile d'évêques de France, sur le vain prétexte qu'Éléonore était arrière-cousine de Louis : encore fallut-il que les seigneurs gascons fissent serment que les deux époux étaient parents, comme si l'on ne pouvait connaître que par un serment une telle vérité. Il n'est que trop certain que ce mariage était nul par les lois superstitieuses de ces temps d'ignorance. Si le mariage était nul, les deux princesses qui en étaient nées étaient donc bâtardes; elles furent pourtant mariées en qualité de filles très-légitimes. Le mariage d'Éléonore, leur mère, fut donc toujours réputé valide, malgré la décision du concile. Ce concile ne prononça donc pas la nullité, mais la cassation, le divorce; et, dans ce procès de divorce, le roi se garda bien d'accuser sa femme d'adultère : ce fut proprement une répudiation en plein concile sur le plus frivole des motifs.

Il reste à savoir comment, selon la loi du christianisme, Éléonore et Louis pouvaient se remarier. Il est assez connu, par saint Matthieu [2] et

1. Chap. XXXVIII et XXXIX. (ÉD.) — 2. V, 31, 32.

par saint Luc[1], qu'un homme ne peut ni se marier après avoir répudié sa femme, ni épouser une répudiée. Cette loi est émanée expressément de la bouche du Christ, et cependant elle n'a jamais été observée. Que de sujets d'excommunications, d'interdits, de troubles, et de guerres, si les papes alors avaient voulu se mêler d'une pareille affaire, dans laquelle ils sont entrés tant de fois !

Un descendant du conquérant Guillaume, Henri II, depuis roi d'Angleterre, déjà maître de la Normandie, du Maine, de l'Anjou, de la Touraine, moins difficile que Louis le Jeune, crut pouvoir sans honte épouser une femme galante, qui lui donnait la Guyenne et le Poitou. Bientôt après il fut roi d'Angleterre, et le roi de France en reçut l'hommage lige qu'il eût voulu rendre au roi anglais pour tant d'États.

Le gouvernement féodal déplaisait également aux rois de France, d'Angleterre, et d'Allemagne. Ces rois s'y prirent presque de même, et presque en même temps, pour avoir des troupes indépendamment de leurs vassaux. Le roi Louis le Jeune donna des priviléges à toutes les villes de son domaine, à condition que chaque paroisse marcherait à l'armée sous la bannière du saint de son église, comme les rois marchaient eux-mêmes sous la bannière de saint Denis. Plusieurs serfs, alors affranchis, devinrent citoyens; et les citoyens eurent le droit d'élire leurs officiers municipaux, leurs échevins, et leurs maires.

C'est vers les années 1137 et 1138 qu'il faut fixer cette époque du rétablissement de ce gouvernement municipal des cités et des bourgs. Henri II, roi d'Angleterre, donna les mêmes priviléges à plusieurs villes, pour en tirer de l'argent avec lequel il pourrait lever des troupes.

(1166) Les empereurs en usèrent à peu près de même en Allemagne. Spire, par exemple, acheta le droit de se choisir des bourgmestres, malgré l'évêque qui s'y opposa. La liberté, naturelle aux hommes, renaquit du besoin d'argent où étaient les princes; mais cette liberté n'était qu'une moindre servitude, en comparaison de ces villes d'Italie, qui alors s'érigèrent en républiques.

L'Italie citérieure se formait sur le plan de l'ancienne Grèce. La plupart de ces grandes villes libres et confédérées semblaient devoir former une république respectable; mais de petits et de grands tyrans la détruisirent bientôt.

Les papes avaient à négocier à la fois avec chacune de ces villes, avec le royaume de Naples, l'Allemagne, la France, l'Angleterre, et l'Espagne. Tous eurent avec les papes des démêlés, et l'avantage demeura toujours au pontife.

(1142) Le roi de France, Louis le Jeune, ayant donné l'exclusion à un de ses sujets, nommé Pierre La Châtre, pour l'évêché de Bourges, l'évêque, élu malgré lui, et soutenu par Rome, mit en interdit les domaines royaux de son évêché : de là suit une guerre civile; mais elle ne finit que par une négociation, en reconnaissant l'évêque, et en priant le pape de faire lever l'interdit..

Les rois d'Angleterre eurent bien d'autres querelles avec l'Église. Un

1. XVI, 18.

des rois dont la mémoire est la plus respectée chez les Anglais, est Henri Ier, le troisième roi depuis la conquête, qui commença à régner en 1100. Ils lui savent bon gré d'avoir aboli la loi du couvre-feu, qui les gênait. Il fixa dans ses États les mêmes poids et les mêmes mesures, ouvrage d'un sage législateur, qui fut aisément exécuté en Angleterre, et toujours inutilement proposé en France. Il confirma les lois de saint Édouard, que son père Guillaume le Conquérant avait abrogées. Enfin, pour mettre le clergé dans ses intérêts, il renonça au droit de régale, qui lui donnait l'usufruit des bénéfices vacants : droit que les rois de France ont conservé.

Il signa surtout une charte remplie de priviléges qu'il accordait à la nation : première origine des libertés d'Angleterre, tant accrues dans la suite. Guillaume le Conquérant, son père, avait traité les Anglais en esclaves qu'il ne craignait pas. Si Henri, son fils, les ménagea tant, c'est qu'il en avait besoin. Il était cadet, il ravissait le sceptre à son aîné, Robert (1103). Voilà la source de tant d'indulgences. Mais, tout adroit et tout maître qu'il était, il ne put empêcher son clergé et Rome de s'élever contre lui, pour ces mêmes investitures. Il fallut qu'il s'en désistât, et qu'il se contentât de l'hommage que les évêques lui faisaient pour le temporel.

La France était exempte de ces troubles; la cérémonie de la crosse n'y avait pas lieu, et on ne peut attaquer tout le monde à la fois.

Il s'en fallait peu que les évêques anglais ne fussent princes temporels dans leurs évêchés : du moins les plus grands vassaux de la couronne ne les surpassaient pas en grandeur et en richesses. Sous Étienne, successeur de Henri Ier, un évêque de Salisbury, nommé Roger, marié et vivant publiquement avec celle qu'il reconnaissait pour sa femme, fait la guerre au roi son souverain; et, dans un de ses châteaux pris pendant cette guerre, on trouva, dit-on, quarante mille marcs d'argent. Si ce sont des marcs, des demi-livres, c'est une somme exorbitante : si ce sont des marques, des écus, c'est encore beaucoup dans un temps où l'espèce était si rare.

Après ce règne d'Étienne, troublé par des guerres civiles, l'Angleterre prenait une nouvelle face sous Henri II, qui réunissait la Normandie, l'Anjou, la Touraine, la Saintonge, le Poitou, la Guyenne, avec l'Angleterre, excepté la Cornouaille, non encore soumise. Tout y était tranquille, lorsque ce bonheur fut troublé par la grande querelle du roi et de Thomas Becket, qu'on appelle saint Thomas de Cantorbéry.

Ce Thomas Becket, avocat élevé par le roi Henri II à la dignité de chancelier, et enfin à celle d'archevêque de Cantorbéry, primat d'Angleterre et légat du pape, devint l'ennemi de la première personne de l'État, dès qu'il fut la seconde. Un prêtre commit un meurtre. Le primat ordonna qu'il serait seulement privé de son bénéfice. Le roi indigné lui reprocha qu'un laïque en cas pareil étant puni de mort, c'était inviter les ecclésiastiques au crime que de proportionner si peu la peine au délit. L'archevêque soutint qu'aucun ecclésiastique ne pouvait être puni de mort, et renvoya ses lettres de chancelier pour être entière-

ment indépendant. Le roi, dans un parlement, proposa qu'aucun évêque n'allât à Rome, qu'aucun sujet n'appelât au saint-siége, qu'aucun vassal et officier de la couronne ne fût excommunié et suspendu de ses fonctions, sans permission du souverain; qu'enfin les crimes du clergé fussent soumis aux juges ordinaires. Tous les pairs séculiers passèrent ces propositions. Thomas Becket les rejeta d'abord. Enfin il signa des lois si justes; mais il s'accusa auprès du pape d'avoir trahi les droits de l'Église, et promit de n'avoir plus de telles complaisances.

Accusé devant les pairs d'avoir malversé pendant qu'il était chancelier, il refusa de répondre, sous prétexte qu'il était archevêque. Condamné à la prison, comme séditieux, par les pairs ecclésiastiques et séculiers, il s'enfuit en France, et alla trouver Louis le Jeune, ennemi naturel du roi d'Angleterre. Quand il fut en France, il excommunia la plupart des seigneurs qui composaient le conseil de Henri. Il lui écrivait : « Je vous dois, à la vérité, révérence comme à mon roi; mais je vous dois châtiment comme à mon fils spirituel. » Il le menaçait dans sa lettre d'être changé en bête comme Nabuchodonosor, quoique après tout il n'y eut pas un grand rapport entre Nabuchodonosor et Henri II.

Le roi d'Angleterre fit tout ce qu'il put pour engager l'archevêque à rentrer dans son devoir. Il prit, dans un de ses voyages, Louis le Jeune, son seigneur suzerain, pour arbitre. « Que l'archevêque, dit-il à Louis en propres mots, agisse avec moi comme le plus saint de ses prédécesseurs en a usé avec le moindre des miens, et je serai satisfait. » Il se fit une paix simulée entre le roi et le prélat. Becket revint donc en Angleterre; mais il n'y revint que pour excommunier tous les ecclésiastiques, évêques, chanoines, curés, qui s'étaient déclarés contre lui. (1170) Ils se plaignirent au roi, qui était alors en Normandie. Enfin Henri II, outré de colère, s'écria : « Est-il possible qu'aucun de mes serviteurs ne me vengera de ce brouillon de prêtre? »

Ces paroles, plus qu'indiscrètes, semblaient mettre le poignard à la main de quiconque croirait le servir en assassinant celui qui ne devait être puni que par les lois.

(1170) Quatre de ses domestiques allèrent à Kenterbury, que nous nommons Cantorbéry; ils assommèrent à coups de massue l'archevêque au pied de l'autel. Ainsi un homme qu'on aurait pu traiter en rebelle devint un martyr, et le roi fut chargé de la honte et de l'horreur de ce meurtre.

L'histoire ne dit point quelle justice on fit de ces quatre assassins : il semble qu'on n'en ait fait que du roi.

On a déjà vu[1] comme Adrien IV donna à Henri II la permission d'usurper l'Irlande. Le pape Alexandre III, successeur d'Adrien IV, confirma cette permission, à condition que le roi ferait serment qu'il n'avait jamais commandé cet assassinat, et qu'il irait pieds nus recevoir la discipline sur le tombeau de l'archevêque par la main des chanoines. Il eût été bien grand de donner l'Irlande, si Henri avait eu le droit de s'en emparer, et le pape celui d'en disposer; mais il était plus

1. Chap. XLVIII. (ÉD.)

grand de forcer un roi puissant et coupable à demander pardon de son crime.

(1172) Le roi alla donc conquérir l'Irlande. C'était un pays sauvage qu'un comte de Pembroke avait déjà subjugué en partie, avec douze cents hommes seulement. Ce comte de Pembroke voulait retenir sa conquête. Henri II, plus fort que lui, et muni d'une bulle du pape, s'empara aisément de tout. Ce pays est toujours resté sous la domination de l'Angleterre, mais inculte, pauvre, et inutile, jusqu'à ce qu'enfin, dans le XVIIIe siècle, l'agriculture, les manufactures, les arts, les sciences, tout s'y est perfectionné; (1174) et l'Irlande, quoique subjuguée, est devenue une des plus florissantes provinces de l'Europe.

Henri II, contre lequel ses enfants se révoltaient, accomplit sa pénitence après avoir subjugué l'Irlande. Il renonça solennellement à tous les droits de la monarchie, qu'il avait soutenus contre Becket. Les Anglais condamnent cette renonciation, et même sa pénitence. Il ne devait certainement pas céder ses droits, mais il devait se repentir d'un assassinat : l'intérêt du genre humain demande un frein qui retienne les souverains, et qui mette à couvert la vie des peuples. Ce frein de la religion aurait pu être, par une convention universelle, dans la main des papes, comme nous l'avons déjà remarqué; ces premiers pontifes, en ne se mêlant des querelles temporelles que pour les apaiser, en avertissant les rois et les peuples de leurs devoirs, en reprenant leurs crimes, en réservant les excommunications pour les grands attentats, auraient toujours été regardés comme des images de Dieu sur la terre; mais les hommes sont réduits à n'avoir pour leur défense que les lois et les mœurs de leur pays : lois souvent méprisées, et mœurs souvent corrompues.

L'Angleterre fut tranquille sous Richard Cœur de Lion, fils et successeur de Henri II. Il fut malheureux par ses croisades dont nous ferons bientôt mention; mais son pays ne le fut pas. Richard eut avec Philippe Auguste quelques-unes de ces guerres inévitables entre un suzerain et un vassal puissant : elles ne changèrent rien à la fortune de leurs États. Il faut regarder toutes les guerres pareilles entre les princes chrétiens comme des temps de contagion qui dépeuplent des provinces sans en changer les limites, les usages et les mœurs. Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ces guerres, c'est que Richard enleva, dit-on, à Philippe Auguste son chartrier qui le suivait partout; il contenait un détail des revenus du prince, une liste de ses vassaux, un état des serfs et des affranchis. On ajoute que le roi de France fut obligé de faire un nouveau chartrier, dans lequel ses droits furent plutôt augmentés que diminués. Il n'est guère vraisemblable que dans les expéditions militaires on porte ses archives dans une charrette, comme du pain de munition. Mais que de choses invraisemblables nous disent les historiens !

(1194) Un autre fait digne d'attention, c'est la captivité d'un évêque de Beauvais, pris les armes à la main par le roi Richard. Le pape Célestin III redemanda l'évêque. « Rendez-moi mon fils, » écrivit-il à Richard. Le roi, en envoyant au pape la cuirasse de l'évêque, lui ré-

pondit par ces paroles de l'histoire de Joseph : « Reconnaissez-vous la tunique de votre fils ? »

Il faut observer encore, à l'égard de cet évêque guerrier, que, si les lois des fiefs n'obligeaient pas les évêques à se battre, elles les obligeaient pourtant d'amener leurs vassaux au rendez-vous des troupes.

Philippe Auguste saisit le temporel des évêques d'Orléans et d'Auxerre, pour n'avoir pas rempli cet abus, devenu un devoir. Ces évêques condamnés commencèrent par mettre le royaume en interdit, et finirent par demander pardon.

(1199) Jean sans Terre, qui succéda à Richard, devait être un très-grand terrien; car à ses grands domaines il joignit la Bretagne, qu'il usurpa sur le prince Artus, son neveu, à qui cette province était échue par sa mère. Mais, pour avoir voulu ravir ce qui ne lui appartenait pas, il perdit tout ce qu'il avait, et devint enfin un grand exemple qui doit intimider les mauvais rois. Il commença par s'emparer de la Bretagne, qui appartenait à son neveu Artus; il le prit dans un combat, il le fit enfermer dans la tour de Rouen, sans qu'on ait jamais pu savoir ce que devint ce jeune prince. L'Europe accusa avec raison le roi Jean de la mort de son neveu.

Heureusement pour l'instruction de tous les rois, on peut dire que ce premier crime fut la cause de tous ses malheurs. Les lois féodales, qui d'ailleurs faisaient naître tant de désordres, furent signalées ici par un exemple mémorable de justice. La comtesse de Bretagne, mère d'Artus, fit présenter à la cour des pairs de France une requête, signée des barons de Bretagne. Le roi d'Angleterre fut sommé par les pairs de comparaître. La citation lui fut signifiée à Londres par des sergents d'armes. Le roi accusé envoya un évêque demander à Philippe Auguste un sauf-conduit. « Qu'il vienne, dit le roi, il le peut. — Y aura-t-il sûreté pour le retour ? demanda l'évêque. — Oui, si le jugement des pairs le permet, » répondit le roi. (1203) L'accusé n'ayant point comparu, les pairs de France le condamnèrent à mort, déclarèrent toutes ses terres situées en France acquises et confisquées au roi. Mais qui étaient ces pairs qui condamnèrent un roi d'Angleterre à mort ? ce n'étaient point les ecclésiastiques, lesquels ne peuvent assister à un jugement criminel. On ne dit point qu'il y eût alors à Paris un comte de Toulouse, et jamais on ne vit aucun acte de pairs signé par ces comtes. Baudouin IX, comte de Flandre, était alors à Constantinople, où il briguait les débris de l'empire d'Orient. Le comte de Champagne était mort, et la succession était disputée. C'était l'accusé lui-même qui était duc de Guyenne et de Normandie. L'assemblée des pairs fut composée des hauts barons relevant immédiatement de la couronne. C'est un point très-important que nos historiens auraient dû examiner, au lieu de ranger à leur gré des armées en bataille, et de s'appesantir sur les siéges de quelques châteaux qui n'existent plus.

On ne peut douter que l'assemblée des pairs barons français qui condamna le roi d'Angleterre ne fût celle-là même qui était convoquée alors à Melun pour régler les lois féodales, *Stabilimentum feudorium*. Eudes, duc de Bourgogne, y présidait sous le roi Philippe

Auguste. On voit encore au bas des chartes de cette assemblée les noms d'Hervé, comte de Nevers; de Renaud, comte de Boulogne; de Gaucher, comte de Saint-Paul; de Gui de Dampierre : et ce qui est très-remarquable, on n'y trouve aucun grand officier de la couronne.

Philippe se mit bientôt en devoir de recueillir le fruit du crime du roi son vassal. Il paraît que le roi Jean était du naturel des rois tyrans et lâches. Il se laissa prendre la Normandie, la Guyenne, le Poitou, et se retira en Angleterre, où il était haï et méprisé. Il trouva d'abord quelque ressource dans la fierté de la nation anglaise, indignée de voir son roi condamné en France; mais les barons d'Angleterre se lassèrent bientôt de donner de l'argent à un roi qui n'en savait pas user. Pour comble de malheur, Jean se brouilla avec la cour de Rome pour un archevêque de Cantorbéry, que le pape voulait nommer de son autorité, malgré les lois.

Innocent III, cet homme sous lequel le saint-siége fut si formidable, mit l'Angleterre en interdit, et défendit à tous les sujets de Jean de lui obéir. Cette foudre ecclésiastique était en effet terrible, parce que le pape la remettait entre les mains de Philippe Auguste, auquel il transféra le royaume d'Angleterre en héritage perpétuel, l'assurant de la rémission de tous ses péchés, s'il réussissait à s'emparer de ce royaume. Il accorda même pour ce sujet les mêmes indulgences qu'à ceux qui allaient à la Terre-Sainte. Le roi de France ne publia pas alors qu'il n'appartenait pas au pape de donner des couronnes : lui-même avait été excommunié quelques années auparavant, en 1199, et son royaume avait aussi été mis en interdit par ce même pape Innocent III, parce qu'il avait voulu changer de femme. Il avait déclaré alors les censures de Rome insolentes et abusives; il avait saisi le temporel de tout évêque et de tout prêtre assez mauvais Français pour obéir au pape. Il pensa tout différemment quand il se vit l'exécuteur d'une bulle qui lui donnait l'Angleterre. Alors il reprit sa femme, dont le divorce lui avait attiré tant d'excommunications, et ne songea qu'à exécuter la sentence de Rome. Il employa une année à faire construire dix-sept cents vaisseaux (c'est-à-dire mille sept cents grandes barques), et à préparer la plus belle armée qu'on eût jamais vue en France. La haine qu'on portait en Angleterre au roi Jean valait au roi Philippe encore une autre armée. Philippe Auguste était prêt de partir, et Jean, de son côté, faisait un dernier effort pour le recevoir. Tout haï qu'il était d'une partie de la nation, l'éternelle émulation des Anglais contre la France, l'indignation contre le procédé du pape, les prérogatives de la couronne, toujours puissantes, lui donnèrent enfin pour quelques semaines une armée de près de soixante mille hommes, à la tête de laquelle il s'avança jusqu'à Douvres pour recevoir celui qui l'avait jugé en France, et qui devait le détrôner en Angleterre.

L'Europe s'attendait donc à une bataille décisive entre les deux rois, lorsque le pape les joua tous deux, et prit adroitement pour lui ce qu'il avait donné à Philippe Auguste. Un sous-diacre, son domestique, nommé Pandolfe, légat en France et en Angleterre, consomma cette singulière négociation. Il passe à Douvres, sous prétexte de négocier

avec les barons en faveur du roi de France (1213). Il voit le roi Jean. « Vous êtes perdu, lui dit-il; l'armée française va mettre à la voile; la vôtre va vous abandonner; vous n'avez qu'une ressource : c'est de vous en rapporter entièrement au saint-siége. » Jean y consentit, et en fit serment, et seize barons jurèrent la même chose sur l'âme du roi. Étrange serment qui les obligeait à faire ce qu'ils ne savaient pas qu'on leur proposerait! L'artificieux Italien intimida tellement le prince, disposa si bien les barons, qu'enfin, le 15 mai 1213, dans la maison des chevaliers du Temple, au faubourg de Douvres, le roi à genoux, mettant ses mains entre celles du légat, prononça ces paroles :

« Moi, Jean, par la grâce de Dieu, roi d'Angleterre et seigneur d'Hibernie, pour l'expiation de mes péchés, de ma pure volonté, et de l'avis de mes barons, je donne à l'Église de Rome, au pape Innocent, et à ses successeurs, les royaumes d'Angleterre et d'Irlande, avec tous leurs droits : je les tiendrai comme vassal du pape : je serai fidèle à Dieu, à l'Église romaine, au pape mon seigneur, et à ses successeurs légitimement élus. Je m'oblige de lui payer une redevance de mille marcs d'argent par an; savoir, sept cents pour le royaume d'Angleterre, et trois cents pour l'Hibernie. »

C'était beaucoup dans un pays qui avait alors très-peu d'argent, et dans lequel on ne frappait aucune monnaie d'or.

Alors on mit de l'argent entre les mains du légat, comme premier payement de la redevance. On lui remit la couronne et le sceptre. Le diacre italien foula l'argent aux pieds, et garda la couronne et le sceptre cinq jours. Il rendit ensuite ces ornements au roi, comme un bienfait du pape, leur commun maître.

Philippe Auguste n'attendait à Boulogne que le retour du légat pour se mettre en mer. Le légat revient à lui pour lui apprendre qu'il ne lui est plus permis d'attaquer l'Angleterre, devenue fief de l'Église romaine, et que le roi Jean est sous la protection de Rome.

Le présent que le pape avait fait de l'Angleterre à Philippe pouvait alors lui devenir funeste. Un autre excommunié, neveu du roi Jean, s'était ligué avec lui pour s'opposer à la France, qui devenait trop à craindre. Cet excommunié était l'empereur Othon IV, qui disputait à la fois l'empire au jeune Frédéric II, fils de Henri VI, et l'Italie au pape. C'est le seul empereur d'Allemagne qui ait jamais donné une bataille en personne contre un roi de France.

CHAP. LI. — *D'Othon IV et de Philippe Auguste, au XIIIe siècle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre et de la France, jusqu'à la mort de Louis VIII, père de saint Louis. Puissance singulière de la cour de Rome : pénitence plus singulière de Louis VIII, etc.*

Quoique le système de la balance de l'Europe n'ait été développé que dans les derniers temps, cependant il paraît qu'on s'est réuni, toujours autant qu'on a pu, contre les puissances prépondérantes. L'Allemagne, l'Angleterre, et les Pays-Bas, armèrent contre Philippe Auguste, ainsi

que nous les avons vus se réunir contre Louis XIV. Ferrand, comte de Flandre, se joignit à l'empereur Othon IV. Il était vassal de Philippe; mais c'était par cette raison même qu'il se déclara contre lui, aussi bien que le comte de Boulogne. Ainsi Philippe, pour avoir voulu accepter le présent du pape, se mit au point d'être opprimé. Sa fortune et son courage le firent sortir de ce péril avec la plus grande gloire qu'ait jamais méritée un roi de France.

Entre Lille et Tournay est un petit village nommé Bouvines, près duquel Othon IV, à la tête d'une armée, qu'on dit forte de plus de cent mille combattants, vint attaquer le roi, qui n'en avait guère que la moitié (1215). On commençait alors à se servir d'arbalètes : cette arme était en usage à la fin du XIIe siècle. Mais ce qui décidait d'une journée, c'était cette pesante cavalerie toute couverte de fer. L'armure complète du chevalier était une prérogative d'honneur, à laquelle les écuyers ne pouvaient prétendre; il ne leur était pas permis d'être invulnérables. Tout ce qu'un chevalier avait à craindre était d'être blessé au visage, quand il levait la visière de son casque; ou dans le flanc, au défaut de la cuirasse, quand il était abattu, et qu'on avait levé sa chemise de mailles; enfin sous les aisselles, quand il levait le bras.

Il y avait encore des troupes de cavalerie, tirées du corps des communes, moins bien armées que les chevaliers. Pour l'infanterie, elle portait des armes défensives à son gré, et les offensives étaient l'épée, la flèche, la massue, la fronde.

Ce fut un évêque qui rangea en bataille l'armée de Philippe Auguste : il s'appelait Guérin, et venait d'être nommé à l'évêché de Senlis. Cet évêque de Beauvais, si longtemps prisonnier du roi Richard d'Angleterre, se trouva aussi à cette bataille. Il s'y servit toujours d'une massue, disant qu'il serait irrégulier s'il versait le sang humain. On ne sait point comment l'empereur et le roi disposèrent leurs troupes. Philippe, avant le combat, fit chanter le psaume, *Exsurgat Deus, et dissipentur inimici ejus*, comme si Othon avait combattu contre Dieu. Auparavant les Français chantaient des vers en l'honneur de Charlemagne et de Roland. L'étendard impérial d'Othon était sur quatre roues. C'était une longue perche qui portait un dragon de bois peint, et sur le dragon s'élevait un aigle de bois doré. L'étendard royal de France était un bâton doré avec un drapeau de soie blanche, semé de fleurs de lis : ce qui n'avait été longtemps qu'une imagination de peintre commençait à servir d'armoiries aux rois de France. D'anciennes couronnes des rois lombards, dont on voit des estampes fidèles dans Muratori, sont surmontées de cet ornement, qui n'est autre chose que le fer d'une lance lié avec deux autres fers recourbés, une vraie hallebarde.

Outre l'étendard royal, Philippe Auguste fit porter l'oriflamme de saint Denys. Lorsque le roi était en danger, on haussait et baissait l'un ou l'autre de ces étendards. Chaque chevalier avait aussi le sien, et les grands chevaliers faisaient porter un autre drapeau, qu'on nommait bannière. Ce terme de bannière, si honorable, était pourtant commun aux drapeaux de l'infanterie, presque toute composée de serfs. Le cri

de guerre des Français était *Montjoie saint Denys*. Le cri des Allemands était *Kyrie, eleison*.

Une preuve que les chevaliers bien armés ne couraient guère d'autre risque que d'être démontés, et n'étaient blessés que par un très-grand hasard, c'est que le roi Philippe Auguste, renversé de son cheval, fut longtemps entouré d'ennemis, et reçut des coups de toute espèce d'armes sans verser une goutte de sang.

On raconte même qu'étant couché par terre, un soldat allemand voulut lui enfoncer dans la gorge un javelot à double crochet, et n'en put jamais venir à bout. Aucun chevalier ne périt dans la bataille, sinon Guillaume de Longchamp, qui malheureusement mourut d'un coup dans l'œil, adressé par la visière de son casque.

On compte du côté des Allemands vingt-cinq chevaliers bannerets, et sept comtes de l'empire prisonniers, mais aucun de blessé.

L'empereur Othon perdit la bataille. On tua, dit-on, trente mille Allemands, nombre probablement exagéré. On ne voit pas que le roi de France fît aucune conquête du côté de l'Allemagne après la victoire de Bouvines; mais il en eut bien plus de pouvoir sur ses vassaux.

Celui qui perdit le plus à cette bataille fut Jean d'Angleterre, dont l'empereur Othon semblait la dernière ressource. (1218) Cet empereur mourut bientôt après comme un pénitent. Il se faisait, dit-on, fouler aux pieds de ses garçons de cuisine, et fouetter par des moines, selon l'opinion des princes de ce temps-là, qui pensaient expier par quelques coups de discipline le sang de tant de milliers d'hommes.

Il n'est point vrai, comme tant d'auteurs l'ont écrit, que Philippe reçut, le jour de la victoire de Bouvines, la nouvelle d'une autre bataille gagnée par son fils Louis VIII contre le roi Jean. Au contraire, Jean avait eu quelque succès en Poitou; mais, destitué du secours de ses alliés, il fit une trêve avec Philippe. Il en avait besoin : ses propres sujets d'Angleterre devenaient ses plus grands ennemis : il était méprisé, parce qu'il s'était fait vassal de Rome. (1215) Les barons le forcèrent de signer cette fameuse charte, qu'on appelle la *charte des libertés d'Angleterre*.

Le roi Jean se crut plus lésé en laissant par cette charte à ses sujets les droits les plus naturels, qu'il ne s'était cru dégradé en se faisant sujet de Rome; il se plaignit de cette charte comme du plus grand affront fait à sa dignité : cependant qu'y trouve-t-on en effet d'injurieux à l'autorité royale? qu'à la mort d'un comte, son fils majeur, pour entrer en possession du fief, payera au roi cent marcs d'argent; et un baron, cent schellings; qu'aucun bailli du roi ne pourra prendre les chevaux des paysans, qu'en payant cinq sous par jour par cheval. Qu'on parcoure toute la charte, on trouvera seulement que les droits du genre humain n'y ont pas été assez défendus; on verra que les communes qui portaient le plus grand fardeau, et qui rendaient les plus grands services, n'avaient nulle part à ce gouvernement, qui ne pouvait fleurir sans elles. Cependant Jean se plaignit; il demanda justice au pape son nouveau souverain.

Ce pape, Innocent III, qui avait excommunié le roi, excommunie

alors les pairs d'Angleterre. Les pairs outrés font ce qu'avait fait ce même pontife, ils offrent la couronne d'Angleterre à la France. Philippe Auguste, vainqueur de l'Allemagne, possesseur de presque tous les États de Jean en France, appelé au royaume d'Angleterre, se conduisit en grand politique. Il engagea les Anglais à demander son fils Louis pour roi. Alors les légats de Rome vinrent lui représenter en vain que Jean était feudataire du saint-siége. Louis, de concert avec son père, lui parle ainsi en présence du légat : « Monsieur, suis votre homme lige pour li fiefs que vous m'avez baillés en France, mais ne vos appartient de décider du fait du royaume d'Angleterre; et si le faites, me pourvoirai devant mes pairs[1]. »

Après avoir parlé ainsi, il partit pour l'Angleterre, malgré les défenses publiques de son père, qui le secourait en secret d'hommes et d'argent. Innocent III excommunia en vain le père et le fils (1216) : les évêques de France déclarèrent nulle l'excommunication du père. Remarquons pourtant qu'ils n'osèrent infirmer celle de Louis; c'est-à-dire qu'ils avouaient que les papes avaient le droit d'excommunier les princes. Ils ne pouvaient disputer ce droit aux papes, puisqu'ils se l'arrogeaient eux-mêmes; mais ils se réservaient encore celui de décider si l'excommunication du pape était juste ou injuste. Les princes étaient alors bien malheureux, exposés sans cesse à l'excommunication chez eux et à Rome; mais les peuples étaient plus malheureux encore; l'anathème retombait toujours sur eux, et la guerre les dépouillait.

Le fils de Philippe Auguste fut reconnu roi solennellement dans Londres. Il ne laissa pas d'envoyer des ambassadeurs plaider sa cause devant le pape. Ce pontife jouissait de l'honneur qu'avait autrefois le sénat romain d'être juge des rois. (1216) Il mourut avant de rendre son arrêt définitif.

Jean sans Terre, errant de ville en ville dans son pays, mourut dans le même temps, abandonné de tout le monde, dans un bourg de la province de Norfolk. Un pair de France avait autrefois conquis l'Angleterre, et l'avait gardée; un roi de France ne la garda pas.

Louis VIII, après la mort de Jean d'Angleterre, du vivant même de Philippe Auguste, fut obligé de sortir de ce même pays qui l'avait demandé pour roi; et, au lieu de défendre sa conquête, il alla se croiser contre les Albigeois, qu'on égorgeait alors en exécution des sentences de Rome.

Il ne régna qu'une seule année en Angleterre : les Anglais le forcèrent de rendre à leur roi Henri III, dont ils n'étaient pas encore mécontents, le trône qu'ils avaient ôté à Jean, père de ce Henri III. Ainsi Louis ne fut que l'instrument dont ils s'étaient servis pour se venger de leur monarque. Le légat de Rome, qui était à Londres, régla en maître les conditions auxquelles Louis sortit d'Angleterre. Ce légat, l'ayant excommunié pour avoir osé régner à Londres malgré le pape, lui imposa pour pénitence de payer à Rome le dixième de deux années de ses

1. C'est une grande preuve que la pairie décidait alors de toutes les grandes affaires.

revenus. Ses officiers furent taxés au vingtième, et les chapelains qui l'avaient accompagné furent obligés d'aller demander à Rome leur absolution. Ils firent le voyage; on leur ordonna d'aller se présenter dans Paris à la porte de la cathédrale, aux quatre grandes fêtes, nu-pieds et en chemise, tenant en main des verges dont les chanoines devaient les fouetter. Une partie de ces pénitences fut, dit-on, accomplie.

Cette scène incroyable se passait pourtant sous un roi habile et courageux, sous Philippe Auguste, qui souffrait cette humiliation de son fils et de sa nation. Le vainqueur de Bouvines ne finit pas glorieusement sa carrière illustre. (1225) Il avait augmenté son royaume de la Normandie, du Maine, du Poitou : le reste des biens appartenant à l'Angleterre était encore défendu par beaucoup de seigneurs.

Du temps de Louis VIII, une partie de la Guyenne était française, l'autre était anglaise. Il n'y eut alors rien de grand ni de décisif.

Le testament de Louis VIII mérite seulement quelque attention. (1225) Il lègue cent sous à chacune des deux mille léproseries de son royaume. Les chrétiens, pour fruit de leurs croisades, ne remportèrent enfin que la lèpre. Il faut que le peu d'usage du linge, et la malpropreté du peuple, eût bien augmenté le nombre des lépreux. Ce nom de léproserie n'était pas donné indifféremment aux autres hôpitaux; car on voit par le même testament que le roi lègue cent livres de compte à deux cents hôtels-Dieu. Le legs que fit Louis VIII de trente mille livres une fois payées à son épouse, la célèbre Blanche de Castille, revenait à cinq cent quarante mille livres d'aujourd'hui. J'insiste souvent sur ce prix des monnaies; c'est, ce me semble, le pouls d'un État, et une manière assez sûre de reconnaître ses forces. Par exemple, il est clair que Philippe Auguste fut le plus puissant prince de son temps, si, indépendamment des pierreries qu'il laissa, les sommes spécifiées dans son testament montent à près de neuf cent mille marcs d'argent de huit onces, qui valent à présent environ quarante-neuf millions de notre monnaie, à 54 liv. 19 s. le marc d'argent fin [1]. Mais il faut qu'il y ait quelque erreur de calcul dans ce testament : il n'est point du tout vraisemblable qu'un roi de France, qui n'avait de revenu que celui de ses domaines particuliers, ait pu laisser alors une somme si considérable : la puissance de tous les rois de l'Europe consistait alors à voir marcher un grand nombre de vassaux sous leurs ordres, et non à posséder assez de trésors pour les asservir.

C'est ici le lieu de relever un étrange conte que font tous nos historiens. Ils disent que Louis VIII étant au lit de la mort, les médecins jugèrent qu'il n'y avait d'autre remède pour lui que l'usage des femmes; qu'ils mirent dans son lit une jeune fille, mais que le roi la chassa,

1. Dans toutes les évaluations du marc d'or et d'argent, on a supposé que les historiens ou les actes parlent de marcs d'or ou d'argent fin suivant la manière actuelle de s'exprimer. Si on venait à découvrir que, dans quelques circonstances, ils ont entendu de l'or ou de l'argent au titre de la monnaie ou de la bijouterie du temps, il faudrait corriger les évaluations en conséquence. Mais cela n'est pas vraisemblable, puisque ce sont les variations des monnaies, alors très-fréquentes, qui ont introduit l'usage d'exprimer les valeurs en marcs, et non en monnaies. (*Éd. de Kehl.*)

aimant mieux mourir, disent-ils, que de commettre un péché mortel. Le P. Daniel, dans son *Histoire de France*, a fait graver cette aventure à la tête de la vie de Louis VIII, comme le plus bel exploit de ce prince.

Cette fable a été appliquée à plusieurs autres monarques. Elle n'est, comme tous les autres contes de ces temps-là, que le fruit de l'ignorance. Mais on devrait savoir aujourd'hui que la jouissance d'une fille n'est point un remède pour un malade; et, après tout, si Louis VIII n'avait pu réchapper que par cet expédient, il avait Blanche, sa femme, qui était fort belle et en état de lui sauver la vie. Le jésuite Daniel prétend donc que Louis VIII mourut glorieusement en ne satisfaisant pas la nature, et en combattant les hérétiques. Il est vrai qu'avant sa mort il alla en Languedoc pour s'emparer d'une partie du comté de Toulouse, que le jeune Amaury, comte de Montfort, fils de l'usurpateur lui vendit. Mais acheter un pays d'un homme à qui ce pays n'appartient pas, est-ce là combattre pour la foi? Un esprit juste, en lisant l'histoire, n'est presque occupé qu'à la réfuter.

CHAP. LII. — *De l'empereur Frédéric II : de ses querelles avec les papes; et de l'empire allemand. Des accusations contre Frédéric II. Du livre* De Tribus Impostoribus. *Du concile général de Lyon, etc.*

Vers le commencement du XIIIe siècle, tandis que Philippe Auguste régnait encore, que Jean sans Terre était dépouillé par Louis VIII, qu'après la mort de Jean et de Philippe Auguste, Louis VIII, chassé d'Angleterre, régnait en France, et laissait l'Angleterre à Henri III; dans ces temps, dis-je, les croisades, les persécutions contre les Albigeois, épuisaient toujours l'Europe. L'empereur Frédéric II faisait saigner les plaies mal fermées de l'Allemagne et de l'Italie. La querelle de la couronne impériale et de la mitre de Rome, les factions des Guelfes et des Gibelins, les haines des Allemands et des Italiens, troublaient le monde plus que jamais. Frédéric II, fils de Henri VI, et neveu de l'empereur Philippe, jouissait de l'empire qu'Othon IV, son compétiteur, avait abandonné avant de mourir.

Les empereurs étaient alors bien plus puissants que les rois de France : car, outre la Souabe et les grandes terres que Frédéric possédait en Allemagne, il avait aussi Naples et la Sicile par héritage. La Lombardie lui appartenait par cette longue possession des empereurs; mais cette liberté, dont les villes d'Italie étaient alors idolâtres, respectait peu la possession des Césars allemands. C'était en Allemagne un temps d'anarchie et de brigandage, qui fut de longue durée. Ce brigandage s'était tellement accru, que les seigneurs comptaient parmi leurs droits celui d'être voleurs de grand chemin dans leurs territoires, et de faire de la fausse monnaie. (1219) Frédéric II les contraignit, dans la diète d'Égra, de faire serment de ne plus exercer de pareils droits, et pour leur donner l'exemple, il renonça à celui que ses prédécesseurs s'étaient attribué de s'emparer de toute la dépouille des évêques à leur décès. Cette rapine était alors autorisée partout, et même en Angleterre.

Les usages les plus ridicules et les plus barbares étaient alors établis. Les seigneurs avaient imaginé le droit de cuissage, de markette, de prélibation; c'était celui de coucher la première nuit avec les nouvelles mariées leurs vassales roturières. Des évêques, des abbés, eurent ce droit en qualité de hauts barons; et quelques-uns se sont fait payer, au dernier siècle, par leurs sujets, la renonciation à ce droit étrange, qui s'étendit en Écosse, en Lombardie, en Allemagne, et dans les provinces de la France. Voilà les mœurs qui régnaient dans le temps des croisades.

L'Italie était moins barbare, mais n'était pas moins malheureuse. La querelle de l'empire et du sacerdoce avait produit les factions guelfe et gibeline, qui divisaient les villes et les familles.

Milan, Brescia, Mantoue, Vicence, Padoue, Trévise, Ferrare, et presque toutes les villes de la Romagne, sous la protection du pape, étaient liguées entre elles contre l'empereur.

Il avait pour lui Crémone, Bergame, Modène, Parme, Reggio, Trente. Beaucoup d'autres villes étaient partagées entre les factions guelfe et gibeline. L'Italie était le théâtre, non d'une guerre, mais de cent guerres civiles, qui, en aiguisant les esprits et les courages, n'accoutumaient que trop les nouveaux potentats italiens à l'assassinat et à l'empoisonnement.

Frédéric II était né en Italie : il aimait ce climat agréable, et ne pouvait souffrir ni le pays ni les mœurs de l'Allemagne, dont il fut absent quinze années entières. Il paraît évident que son grand dessein était d'établir en Italie le trône des nouveaux Césars. Cela seul eût pu changer la face de l'Europe. C'est le nœud secret de toutes les querelles qu'il eut avec les papes. Il employa tour à tour la souplesse et la violence, et le saint-siége le combattit avec les mêmes armes.

Honorius III et Grégoire IX ne peuvent d'abord lui résister qu'en l'éloignant, et en l'envoyant faire la guerre dans la terre sainte [1]. Tel était le préjugé du temps, que l'empereur fut obligé de se vouer à cette entreprise, de peur de n'être pas regardé par les peuples comme chrétien. Il fit le vœu par politique; et par politique il différa le voyage.

Grégoire IX l'excommunie selon l'usage ordinaire. Frédéric part; et tandis qu'il fait une croisade à Jérusalem, le pape en fait une contre lui dans Rome. Il revient, après avoir négocié avec les soudans, se battre contre le saint-siége. Il trouve dans le territoire de Capoue son propre beau-père, Jean de Brienne, roi titulaire de Jérusalem, à la tête des soldats du pontife, qui portaient le signe des deux clefs sur l'épaule. Les gibelins de l'empereur portaient le signe de la croix; et les croix mirent bientôt les clefs en fuite.

Il ne restait guère alors d'autre ressource à Grégoire IX que de soulever Henri, roi des Romains, fils de Frédéric II, contre son père, ainsi que Grégoire VII, Urbain II, et Pascal II, avaient armé les enfants de Henri IV. (1235) Mais Frédéric, plus heureux que Henri IV,

1. Voyez le chap. LVI, *Des Croisades*.

se saisit de son fils rebelle, le dépose dans la célèbre diète de Mayence, et le condamne à une prison perpétuelle.

Il était plus aisé à Frédéric II de faire condamner son fils dans une diète d'Allemagne, que d'obtenir de l'argent et des troupes de cette diète pour aller subjuguer l'Italie. Il eut toujours assez de forces pour l'ensanglanter, et jamais assez pour l'asservir. Les guelfes, ces partisans de la papauté, et encore plus de la liberté, balancèrent toujours le pouvoir des gibelins, partisans de l'empire.

La Sardaigne était encore un sujet de guerre entre l'empire et le sacerdoce, et par conséquent d'excommunications. (1238) L'empereur s'empara de presque toute l'île. Alors Grégoire IX accusa publiquement Frédéric II d'incrédulité. « Nous avons des preuves, dit-il dans sa lettre circulaire du 1er juillet 1239, qu'il dit publiquement que l'univers a été trompé par trois imposteurs, Moïse, Jésus-Christ, et Mahomet. Mais il place Jésus-Christ fort au-dessous des autres; car il dit qu'ils ont vécu pleins de gloire, et que l'autre n'a été qu'un homme de la lie du peuple, qui prêchât à ses pareils. L'empereur, ajoute-t-il, soutient qu'un Dieu unique et créateur ne peut être né d'une femme, et surtout d'une vierge. » C'est sur cette lettre du pape Grégoire IX qu'on crut dès ce temps-là qu'il y avait un livre intitulé *De tribus impostoribus* : on a cherché ce livre de siècle en siècle, et on ne l'a jamais trouvé [1].

Ces accusations, qui n'avaient rien de commun avec la Sardaigne, n'empêchèrent pas que l'empereur ne la gardât : les divisions entre Frédéric et le saint-siége n'eurent jamais la religion pour objet; et cependant les papes l'excommuniaient, publiaient contre lui des croisades, et le déposaient. Un cardinal, nommé Jacques de Vitry, évêque de Ptolémaïde en Palestine, apporta en France au jeune Louis IX des lettres de ce pape Grégoire, par lesquelles Sa Sainteté, ayant déposé Frédéric II, transférait de son autorité l'empire à Robert, comte d'Artois, frère du jeune roi de France. C'était mal prendre son temps : la France et l'Angleterre étaient en guerre : les barons de France, soulevés dans la minorité de Louis, étaient encore puissants dans sa majorité. On prétend qu'ils répondirent « qu'un frère d'un roi de France n'avait pas besoin d'un empire, et que le pape avait moins de religion que Frédéric II. » Une telle réponse est trop peu vraisemblable pour être vraie.

Rien ne fait mieux connaître les mœurs et les usages de ce temps, que ce qui se passa au sujet de cette demande du pape.

Il s'adressa aux moines de Cîteaux, chez lesquels il savait que saint Louis devait venir en pèlerinage avec sa mère. Il écrivit au chapitre : « Conjurez le roi qu'il prenne la protection du pape contre le fils de Satan, Frédéric; il est nécessaire que le roi me reçoive dans son royaume, comme Alexandre III y fut reçu contre la persécution de Frédéric Ier, et saint Thomas de Cantorbéry, contre celle de Henri II, roi d'Angleterre. »

1. On en a fait de nos jours sous le même titre. — *Le Traité des trois imposteurs*, publié en 1768. (Ed.)

Le roi alla en effet à Citeaux, où il fut reçu par cinq cents moines qui le conduisirent au chapitre : là, ils se mirent tous à genoux devant lui ; et, les mains jointes, le prièrent de laisser passer le pape en France. Louis se mit aussi à genoux devant les moines, leur promit de défendre l'Église; mais il leur dit expressément « qu'il ne pouvait recevoir le pape sans le consentement des barons du royaume, dont un roi de France devait suivre les avis. » Grégoire meurt; mais l'esprit de Rome vit toujours. Innocent IV, l'ami de Frédéric quand il était cardinal, devient nécessairement son ennemi dès qu'il est souverain pontife. Il fallait, à quelque prix que ce fût, affaiblir la puissance impériale en Italie, et réparer la faute qu'avait faite Jean XII, d'appeler à Rome les Allemands.

Innocent IV, après bien des négociations inutiles, assemble dans Lyon ce fameux concile qui a cette inscription encore aujourd'hui dans la bibliothèque du Vatican : « Treizième concile général, premier de Lyon. Frédéric II y est déclaré ennemi de l'Église, et privé du siége impérial. »

Il semble bien hardi de déposer un empereur dans une ville impériale; mais Lyon était sous la protection de la France, et ses archevêques s'étaient emparés des droits régaliens. Frédéric II ne négligea pas d'envoyer à ce concile, où il devait être accusé, des ambassadeurs pour le défendre.

Le pape, qui se constituait juge à la tête du concile, fit aussi la fonction de son propre avocat; et après avoir beaucoup insisté sur les droits temporels de Naples et de Sicile, sur le patrimoine de la comtesse Mathilde, il accusa Frédéric d'avoir fait la paix avec les mahométans, d'avoir eu des concubines mahométanes, de ne pas croire en Jésus-Christ, et d'être hérétique. Comment peut-on être à la fois hérétique et incrédule ? et comment dans ces siècles pouvait-on former si souvent de telles accusations ? Les papes Jean XII, Étienne VIII, et les empereurs Frédéric Ier, Frédéric II, le chancelier des Vignes, Mainfroi régent de Naples, beaucoup d'autres, essuyèrent cette imputation. Les ambassadeurs de l'empereur parlèrent en sa faveur avec fermeté, et accusèrent le pape, à leur tour, de rapine et d'usure. Il y avait à ce concile des ambassadeurs de France et d'Angleterre. Ceux-ci se plaignirent bien autant des papes que le pape se plaignit de l'empereur. « Vous tirez par vos Italiens, dirent-ils, plus de soixante mille marcs par an du royaume d'Angleterre, vous nous avez en dernier lieu envoyé un légat qui a donné tous les bénéfices à des Italiens. Il extorque de tous les religieux des taxes excessives, et il excommunie quiconque se plaint de ses vexations. Remédiez-y promptement; car nous ne souffrirons pas plus longtemps ces avanies. »

Le pape rougit, ne répondit rien, et prononça la déposition de l'empereur. Il est très à remarquer qu'il fulmina cette sentence, non pas, dit-il, de l'approbation du concile, mais en présence du concile. Tous les pères tenaient des cierges allumés, quand le pape prononçait. Ils les éteignirent ensuite. Une partie signa l'arrêt, une autre partie sortit en gémissant.

N'oublions pas que, dans ce concile, le pape demanda un subside à tous les ecclésiastiques. Tous gardèrent le silence, aucun ne parla ni pour approuver ni pour rejeter le subside, excepté un Anglais nommé Mespham, doyen de Lincoln; il osa dire que le pape rançonnait trop l'Église. Le pape le déposa, de sa seule autorité, et les ecclésiastiques se turent. Innocent IV parlait donc et agissait en souverain de l'Église, et on le souffrait.

Frédéric II ne souffrit pas du moins que l'évêque de Rome agît en souverain des rois. Cet empereur était à Turin, qui n'appartenait point encore à la maison de Savoie; c'était un fief de l'empire, gouverné par le marquis de Suze. Il demanda une cassette; on la lui apporta. Il en tira la couronne impériale. « Ce pape et ce concile, dit-il, ne me l'ont pas ravie; et avant qu'on m'en dépouille, il y aura bien du sang répandu. » Il ne manqua pas d'écrire d'abord à tous les princes d'Allemagne et de l'Europe par la plume de son fameux chancelier Pierre des Vignes, tant accusé d'avoir composé le livre *Des trois imposteurs :* « Je ne suis pas le premier, disait-il dans ses lettres, que le clergé ait ainsi indignement traité; et je ne serai pas le dernier. Vous en êtes cause en obéissant à ces hypocrites dont vous connaissez l'ambition sans bornes. Combien, si vous vouliez, découvririez-vous dans la cour de Rome d'infamies qui font frémir la pudeur! Livrés au siècle, enivrés de délices, l'excès de leurs richesses étouffe en eux tout sentiment de religion. C'est une œuvre de charité de leur ôter ces richesses pernicieuses qui les accablent; et c'est à quoi vous devez travailler tous avec moi. »

Cependant le pape, ayant déclaré l'empire vacant, écrivit à sept princes ou évêques : c'étaient les ducs de Bavière, de Saxe, d'Autriche, et de Brabant, les archevêques de Saltzbourg, de Cologne, et de Mayence. Voilà ce qui a fait croire que sept électeurs étaient alors solennellement établis. Mais les autres princes de l'empire et les autres évêques prétendaient aussi avoir le même droit.

Les empereurs et les papes tâchaient ainsi de se faire déposer mutuellement. Leur grande politique consistait à exciter des guerres civiles.

On avait déjà élu roi des Romains, en Allemagne, Conrad, fils de Frédéric II; mais il fallait, pour plaire au pape, choisir un autre empereur. Ce nouveau César ne fut choisi ni par les ducs de Saxe, ou de Brabant, ou de Bavière, ou d'Autriche, ni par aucun prince de l'empire. Les évêques de Strasbourg, de Wurtzbourg, de Spire, de Metz, avec ceux de Mayence, de Cologne, et de Trèves, créèrent cet empereur. Ils choisirent un landgrave de Thuringe, qu'on appela le *roi des prêtres.*

Quel étrange empereur de Rome qu'un landgrave qui recevait la couronne seulement de quelques évêques de son pays! Alors le pape fait renouveler la croisade contre Frédéric. Elle était prêchée par les *frères prêcheurs*, que nous appelons *dominicains*, et par les *frères mineurs*, que nous appelons *cordeliers* ou *franciscains.* Cette nouvelle milice des papes commençait à s'établir en Europe[1]. Le saint

1. Voyez le chap. CXXXIX, *des Ordres religieux.*

père ne s'en tint pas à ces mesures : il ménagea des conspirations contre la vie d'un empereur qui savait résister aux conciles, aux moines, aux croisades; du moins l'empereur se plaignit que le pape suscitait des assassins contre lui, et le pape ne répondit point à ces plaintes.

Les mêmes prélats qui s'étaient donné la liberté de faire un César, en firent encore un autre après la mort de leur Thuringien, et ce fut un comte de Hollande. La prétention de l'Allemagne sur l'empire romain ne servit donc jamais qu'à la déchirer. Ces mêmes évêques qui élisaient des empereurs, se divisèrent entre eux : leur comte de Hollande fut tué dans cette guerre civile.

(1249) Frédéric II avait à combattre les papes, depuis l'extrémité de la Sicile jusqu'à celle de l'Allemagne. On dit qu'étant dans la Pouille, il découvrit que son médecin, séduit par Innocent IV, voulait l'empoisonner. Le fait me paraît douteux; mais, dans les doutes que fait naître l'histoire de ces temps, il ne s'agit que du plus ou du moins de crimes.

Frédéric, voyant avec horreur qu'il lui était impossible de confier sa vie à des chrétiens, fut obligé de prendre des mahométans pour sa garde. On prétend qu'ils ne le garantirent pas des fureurs de Mainfroi, son bâtard, qui l'étouffa, dit-on, dans sa dernière maladie. Le fait me paraît faux. Ce grand et malheureux empereur, roi de Sicile dès le berceau, ayant porté vingt-deux ans la vaine couronne de Jérusalem, et celle des Césars cinquante-quatre ans (puisqu'il avait été déclaré roi des Romains en 1196), mourut âgé de cinquante-sept ans, dans le royaume de Naples (1250), et laissa le monde aussi troublé à sa mort qu'à sa naissance. Malgré tant de troubles, ses royaumes de Naples et de Sicile furent embellis et policés par ses soins; il y bâtit des villes, y fonda des universités, y fit fleurir un peu les lettres. La langue italienne commençait à se former alors; c'était un composé de la langue romance et du latin. On a des vers de Frédéric II en cette langue. Mais les traverses qu'il essuya nuisirent autant aux sciences qu'à ses desseins.

Depuis la mort de Frédéric II jusqu'en 1268, l'Allemagne fut sans chef, non comme l'avaient été la Grèce, l'ancienne Gaule, l'ancienne Germanie, et l'Italie avant qu'elle fût soumise aux Romains : l'Allemagne ne fut ni une république, ni un pays partagé entre plusieurs souverains, mais un corps sans tête dont les membres se déchiraient.

C'était une belle occasion pour les papes, mais ils n'en profitèrent pas. On leur arracha Brescia, Crémone, Mantoue, et beaucoup de petites villes. Il eût fallu alors un pape guerrier pour les reprendre; mais rarement un pape eut ce caractère. Ils ébranlaient à la vérité le monde avec leurs bulles; ils donnaient des royaumes avec des parchemins. Le pape Innocent IV déclara, de sa propre autorité, Haquin, roi de Norvége, en le faisant enfant légitime, de bâtard qu'il était (1247). Un légat du pape couronna ce roi Haquin, et reçut de lui un tribut de quinze mille marcs d'argent, et cinq cents marcs (ou marques) des

églises de Norvége ; ce qui était peut-être la moitié de l'argent comptant qui circulait dans un pays si peu riche.

Le même pape Innocent IV créa aussi un certain Mandog roi de Lithuanie, mais roi relevant de Rome. « Nous recevons, dit-il dans sa bulle du 15 juillet 1251, ce nouveau royaume de Lithuanie au droit et à la propriété de saint Pierre, vous prenant sous notre protection, vous, votre femme, et vos enfants. » C'était imiter en quelque sorte la grandeur de l'ancien sénat de Rome, qui accordait des titres de rois et de tétrarques. La Lithuanie ne fut pas cependant un royaume; elle ne put même encore être chrétienne que plus d'un siècle après.

Les papes parlaient donc en maîtres du monde, et ne pouvaient être maîtres chez eux : il ne leur en coûtait que du parchemin pour donner ainsi des États ; mais ce n'était qu'à force d'intrigues qu'ils pouvaient se ressaisir d'un village auprès de Mantoue ou de Ferrare.

Voilà quelle était la situation des affaires de l'Europe : l'Allemagne et l'Italie déchirées, la France encore faible, l'Espagne partagée entre les chrétiens et les musulmans; ceux-ci entièrement chassés de l'Italie; l'Angleterre commençant à disputer sa liberté contre ses rois; le gouvernement féodal établi partout; la chevalerie à la mode; les prêtres devenus princes et guerriers; une politique presque en tout différente de celle qui anime aujourd'hui l'Europe. Il semblait que les pays de la communion romaine fussent une grande république dont l'empereur et les papes voulaient être les chefs; et cette république, quoique divisée, s'était accordée longtemps dans les projets des croisades, qui ont produit de si grandes et de si infâmes actions, de nouveaux royaumes, de nouveaux établissements, de nouvelles misères, et enfin beaucoup plus de malheur que de gloire. Nous les avons déjà indiquées. Il est temps de peindre ces folies guerrières.

CHAP. LIII. — *De l'Orient au temps des croisades, et de l'état de la Palestine.*

Les religions durent toujours plus que les empires. Le mahométisme florissait, et l'empire des califes était détruit par la nation des Turcomans. On se fatigue à rechercher l'origine de ces Turcs. Elle est la même que celle de tous les peuples conquérants. Ils ont tous été d'abord des sauvages, vivant de rapine. Les Turcs habitaient autrefois au delà du Taurus et de l'Immaüs, et bien loin, dit-on, de l'Araxe. Ils étaient compris parmi ces Tartares que l'antiquité nommait Scythes. Ce grand continent de la Tartarie, bien plus vaste que l'Europe, n'a jamais été habité que par des barbares. Leurs antiquités ne méritent guère mieux une histoire suivie que les loups et les tigres de leur pays. Ces peuples du Nord firent de tout temps des invasions vers le Midi. Ils se répandirent, vers le XIe siècle, du côté de la Moscovie, ils inondèrent les bords de la mer Caspienne. Les Arabes, sous les premiers successeurs de Mahomet, avaient soumis presque toute l'Asie Mineure, la Syrie et la Perse; les Turcomans vinrent enfin, qui soumirent les Arabes.

Un calife de la dynastie des Abassides, nommé Motassem, fils du grand Almamon, et petit-fils du célèbre Aaron-al-Raschild, protecteur comme eux de tous les arts, contemporain de notre Louis le Débonnaire ou le Faible, posa les premières pierres de l'édifice sous lequel ses successeurs furent enfin écrasés. Il fit venir une milice de Turcs pour sa garde. Il n'y a jamais eu un plus grand exemple du danger des troupes étrangères. Cinq à six cents Turcs, à la solde de Motassem, sont l'origine de la puissance ottomane, qui a tout englouti, de l'Euphrate jusqu'au bout de la Grèce, et a de nos jours mis le siége devant Vienne. Cette milice turque, augmentée avec le temps, devint funeste à ses maîtres. De nouveaux Turcs arrivent qui profitèrent des guerres civiles excitées pour le califat. Les califes abbassides de Bagdad perdirent bientôt la Syrie, l'Égypte, l'Afrique, que les califes fatimites leur enlevèrent. Les Turcs dépouillèrent et Fatimites et Abbassides.

(1050) Togrul-Beg, ou Orto-grul-Beg, de qui on fait descendre la race des Ottomans, entra dans Bagdad à peu près comme tant d'empereurs sont entrés dans Rome : il se rendit maître de la ville et du calife, en se prosternant à ses pieds. Orto-grul conduisit le calife Caïem à son palais en tenant la bride de sa mule; mais, plus habile ou plus heureux que les empereurs allemands ne l'ont été dans Rome, il établit sa puissance, et ne laissa au calife que le soin de commencer, le vendredi, les prières à la mosquée, et l'honneur d'investir de leurs États tous les tyrans mahométans qui se faisaient souverains.

Il faut se souvenir que comme ces Turcomans imitaient les Francs, les Normands et les Goths, dans leurs irruptions, ils les imitaient aussi en se soumettant aux lois, aux mœurs et à la religion des vaincus. C'est ainsi que d'autres Tartares en ont usé avec les Chinois; et c'est l'avantage que tout peuple policé, quoique le plus faible, doit avoir sur le barbare, quoique le plus fort.

Ainsi les califes n'étaient plus que les chefs de la religion, tels que le Dairi, pontife du Japon, qui commande en apparence aujourd'hui au Cubosama, et qui lui obéit en effet; tels que le shérif de la Mecque, qui appelle le sultan turc son vicaire; tels enfin qu'étaient les papes sous les rois lombards. Je ne compare point, sans doute, la religion mahométane avec la religion chrétienne; je compare les révolutions. Je remarque que les califes ont été les plus puissants souverains de l'Orient, tandis que les pontifes de Rome n'étaient rien. Le califat est tombé sans retour, et les papes sont peu à peu devenus de grands souverains, affermis, respectés de leurs voisins, et qui ont fait de Rome la plus belle ville de la terre.

Il y avait donc, au temps de la première croisade, un calife à Bagdad qui donnait des investitures, et un sultan turc qui régnait. Plusieurs autres usurpateurs turcs et quelques Arabes étaient cantonnés en Perse, dans l'Arabie, dans l'Asie Mineure. Tout était divisé; et c'est ce qui pouvait rendre les croisades heureuses. Mais tout était armé, et ces peuples devaient combattre sur leur terrain avec un grand avantage.

L'empire de Constantinople se soutenait : tous ses princes n'avaient

pas été indignes de régner. Constantin Porphyrogénète, fils de Léon le Philosophe, et philosophe lui-même, fit renaître, comme son père, des temps heureux. Si le gouvernement tomba dans le mépris sous Romain, fils de Constantin, il devint respectable aux nations sous Nicéphore Phocas, qui avait repris Candie avant d'être empereur (961). Si Jean Zimiscès assassina Nicéphore, et souilla de sang le palais; s'il joignit l'hypocrisie à ses crimes, il fut d'ailleurs le défenseur de l'empire contre les Turcs et les Bulgares. Mais sous Michel Paphlagonate on avait perdu la Sicile; sous Romain Diogène, presque tout ce qui restait vers l'orient, excepté la province de Pont; et cette province, qu'on appelle aujourd'hui Turcomanie, tomba bientôt après sous le pouvoir du Turc Soliman, qui, maître de la plus grande partie de l'Asie Mineure, établit le siége de sa domination à Nicée, et menaçait de là Constantinople au temps où commencèrent les croisades.

L'empire grec était donc borné alors presque à la ville impériale du côté des Turcs; mais il s'étendait dans toute la Grèce, la Macédoine, la Thessalie, la Thrace, l'Illyrie, l'Épire, et avait même encore l'île de Candie. Les guerres continuelles, quoique toujours malheureuses contre les Turcs, entretenaient un reste de courage. Tous les riches chrétiens d'Asie qui n'avaient pas voulu subir le joug mahométan s'étaient retirés dans la ville impériale, qui par là même s'enrichit des dépouilles des provinces. Enfin, malgré tant de pertes, malgré les crimes et les révolutions du palais, cette ville, à la vérité déchue, mais immense, peuplée, opulente, et respirant les délices, se regardait comme la première du monde. Les habitants s'appelaient Romains, et non Grecs. Leur État était l'empire romain; et les peuples d'Occident, qu'ils nommaient Latins, n'étaient à leurs yeux que des barbares révoltés.

La Palestine n'était que ce qu'elle est aujourd'hui, un des plus mauvais pays de l'Asie. Cette petite province est dans sa longueur d'environ soixante-cinq lieues, et de vingt-trois en largeur; elle est couverte presque partout de rochers arides sur lesquels il n'y a pas une ligne de terre. Si ce canton était cultivé, on pourrait le comparer à la Suisse. La rivière du Jourdain, large d'environ cinquante pieds dans le milieu de son cours, ressemble à la rivière d'Aar, chez les Suisses, qui coule dans une vallée plus fertile que d'autres cantons. La mer de Tibériade n'est pas comparable au lac de Genève. Les voyageurs qui ont bien examiné la Suisse et la Palestine, donnent tous la préférence à la Suisse sans aucune comparaison. Il est vraisemblable que la Judée fut plus cultivée autrefois, quand elle était possédée par les Juifs. Ils avaient été forcés de porter un peu de terre sur les rochers pour y planter des vignes. Ce peu de terre liée avec les éclats des rochers, était soutenu par de petits murs, dont on voit encore des restes de distance en distance.

Tout ce qui est situé vers le midi consiste en déserts de sables salés, du côté de la Méditerranée et de l'Égypte, et en montagnes affreuses, jusqu'à Ésiongaber, vers la mer Rouge. Ces sables et ces rochers, habités aujourd'hui par quelques Arabes voleurs, sont l'ancienne patrie

des Juifs. Ils s'avancèrent un peu au nord dans l'Arabie Pétrée. Le petit pays de Jéricho, qu'ils envahirent, est un des meilleurs qu'ils possédèrent : le terrain de Jérusalem est bien plus aride; il n'a pas même l'avantage d'être situé sur une rivière. Il y a très peu de pâturages : les habitants n'y purent jamais nourrir de chevaux; les ânes firent toujours la monture ordinaire. Les bœufs y sont maigres; les moutons y réussissent mieux; les oliviers en quelques endroits y produisent un fruit d'une bonne qualité. On y voit encore quelques palmiers; et ce pays, que les Juifs améliorèrent avec beaucoup de peine, quand leur condition toujours malheureuse le leur permit, fut pour eux une terre délicieuse en comparaison des déserts de Sina, de Param et de Cadès-Barné.

Saint Jérôme, qui vécut si longtemps à Bethléem, avoue qu'on souffrait continuellement la sécheresse et la soif dans ce pays de montagnes arides, de cailloux et de sables, où il pleut rarement, où l'on manque de fontaines, et où l'industrie est obligée d'y suppléer à grands frais par des citernes.

La Palestine, malgré le travail des Hébreux, n'eut jamais de quoi nourrir ses habitants; et de même que les treize cantons envoient le superflu de leurs peuples servir dans les armées des princes qui peuvent les payer, les Juifs allaient faire le métier de courtiers en Asie et en Afrique. A peine Alexandrie était-elle bâtie, qu'ils s'y étaient établis. Les Juifs commerçants n'habitaient guère Jérusalem; et je doute que dans le temps le plus florissant de ce petit État il y ait jamais eu des hommes aussi opulents que le sont aujourd'hui plusieurs Hébreux d'Amsterdam, de la Haye, de Londres, de Constantinople.

Lorsque Omar, l'un des premiers successeurs de Mahomet, s'empara des fertiles pays de la Syrie, il prit la contrée de la Palestine; et comme Jérusalem est une ville sainte pour les mahométans, il y entra chargé d'une haire et d'un sac de pénitent, et n'exigea que le tribut de treize drachmes par tête, ordonné par le pontife : c'est ce que rapporte Nicétas Coniates. Omar enrichit Jérusalem d'une magnifique mosquée de marbre, couverte de plomb, ornée en dedans d'un nombre prodigieux de lampes d'argent, parmi lesquelles il y en avait beaucoup d'or pur [1]. Quand ensuite les Turcs déjà mahométans s'emparèrent du pays, vers l'an 1055, ils respectèrent la mosquée, et la ville resta toujours peuplée de sept à huit mille habitants. C'était ce que son enceinte pouvait alors contenir, et ce que tout le territoire d'alentour pouvait nourrir. Ce peuple ne s'enrichissait guère d'ailleurs que des pèlerinages des chrétiens et des musulmans. Les uns allaient visiter la mosquée, les autres l'endroit où l'on prétend que Jésus fut enterré. Tous payaient une petite redevance à l'émir turc qui résidait dans la ville, et à quelques imans qui vivaient de la curiosité des pèlerins.

1. Elle fut fondée sur les débris de la forteresse bâtie par Hérode et auparavant par Salomon; forteresse qui avait servi de temple.

CHAP. LIV. — *De la première croisade jusqu'à la prise de Jérusalem*

Tel était l'État de l'Asie Mineure et de la Syrie, lorsqu'un pèlerin d'Amiens suscita les croisades. Il n'avait d'autre nom que Coucoupêtre, ou Cucupiêtre, comme le dit la fille de l'empereur Comnène, qui le vit à Constantinople. Nous le connaissons sous le nom de Pierre l'Ermite. Ce Picard, parti d'Amiens pour aller en pèlerinage vers l'Arabie, fut cause que l'Occident s'arma contre l'Orient, et que des millions d'Européens périrent en Asie. C'est ainsi que sont enchaînés les événements de l'univers. Il se plaignit amèrement à l'évêque secret qui résidait dans le pays, avec le titre de patriarche de Jérusalem, des vexations que souffraient les pèlerins; les révélations ne lui manquèrent pas. Guillaume de Tyr assure que Jésus-Christ apparut à l'Ermite. « Je serai avec toi, lui dit-il, il est temps de secourir mes serviteurs. » A son retour à Rome, il parla d'une manière si vive, et fit des tableaux si touchants, que le pape Urbain II crut cet homme propre à seconder le grand dessein que les papes avaient depuis longtemps d'armer la chrétienté contre le mahométisme. Il envoya Pierre de province en province communiquer, par son imagination forte, l'ardeur de ses sentiments, et semer l'enthousiasme.

(1094) Urbain II tint ensuite, vers Plaisance, un concile en rase campagne, où se trouvèrent plus de trente mille séculiers outre les ecclésiastiques. On y proposa la manière de venger les chrétiens. L'empereur des Grecs, Alexis Comnène, père de cette princesse qui écrivit l'histoire de son temps, envoya à ce concile des ambassadeurs pour demander quelque secours contre les musulmans; mais ce n'était ni du pape ni des Italiens qu'il devait l'attendre; les Normands enlevaient alors Naples et Sicile aux Grecs; et le pape, qui voulait être au moins seigneur suzerain de ces royaumes, étant d'ailleurs rival de l'Église grecque, devenait nécessairement par son état l'ennemi déclaré des empereurs d'Orient, comme il était l'ennemi couvert des empereurs teutoniques. Le pape, loin de secourir les Grecs, voulait soumettre l'Orient aux Latins

Au reste, le projet d'aller faire la guerre en Palestine fut vanté par tous les assistants au concile de Plaisance, et ne fut embrassé par personne. Les principaux seigneurs italiens avaient chez eux trop d'intérêts à ménager, et ne voulaient point quitter un pays délicieux pour aller se battre vers l'Arabie Pétrée.

(1095) On fut donc obligé de tenir un autre concile à Clermont en Auvergne. Le pape y harangua dans la grande place. On avait pleuré en Italie sur les malheurs des chrétiens de l'Asie; on s'arma en France. Ce pays était peuplé d'une foule de nouveaux seigneurs, inquiets, indépendants, aimant la dissipation et la guerre, plongés pour la plupart dans les crimes que la débauche entraîne, et dans une ignorance aussi honteuse que leurs débauches. Le pape proposait la rémission de tous leurs péchés, et leur ouvrait le ciel en leur imposant pour pénitence de suivre la plus grande de leurs passions, de courir au pillage.

On prit donc la croix à l'envi. Les églises et les cloîtres achetèrent alors à vil prix beaucoup de terres des seigneurs, qui crurent n'avoir besoin que d'un peu d'argent et de leurs armes pour aller conquérir des royaumes en Asie. Godefroi de Bouillon, par exemple, duc de Brabant, vendit sa terre de Bouillon au chapitre de Liége, et Stenay à l'évêque de Verdun. Baudouin, frère de Godefroi, vendit au même évêque le peu qu'il avait en ce pays-là. Les moindres seigneurs châtelains partirent à leurs frais; les pauvres gentilshommes servirent d'écuyers aux autres. Le butin devait se partager selon les grades et selon les dépenses des croisés. C'était une grande source de division, mais c'était aussi un grand motif. La religion, l'avarice, et l'inquiétude, encourageaient également ces émigrations. On enrôla une infanterie innombrable, et beaucoup de simples cavaliers sous mille drapeaux différents. Cette foule de croisés se donna rendez-vous à Constantinople. Moines, femmes, marchands, vivandiers, tout partit, comptant ne trouver sur la route que des chrétiens, qui gagneraient des indulgences en les nourrissant. Plus de quatre-vingt mille de ces vagabonds se rangèrent sous le drapeau de Coucoupêtre, que j'appellerai toujours Pierre l'Ermite. Il marchait en sandales, et ceint d'une corde, à la tête de l'armée : nouveau genre de vanité! Jamais l'antiquité n'avait vu de ces émigrations d'une partie du monde dans l'autre produites par un enthousiasme de religion. Cette fureur épidémique parut alors pour la première fois, afin qu'il n'y eût aucun fléau possible qui n'eût affligé l'espèce humaine.

La première expédition de ce général ermite fut d'assiéger une ville chrétienne en Hongrie, nommée Malavilla, parce que l'on avait refusé des vivres à ces soldats de Jésus-Christ qui, malgré leur sainte entreprise, se conduisaient en voleurs de grands chemins. La ville fut prise d'assaut, livrée au pillage, les habitants égorgés. L'Ermite ne fut plus alors maître de ses croisés, excités par la soif du brigandage. Un des lieutenants de l'Ermite, nommé Gauthier sans Argent, qui commandait la moitié des troupes, agit de même en Bulgarie. On se réunit bientôt contre ces brigands, qui furent presque tous exterminés; et l'Ermite arriva enfin devant Constantinople avec vingt mille personnes mourant de faim.

Un prédicateur allemand nommé Godescalc, qui voulut jouer le même rôle, fut encore plus maltraité; dès qu'il fut arrivé avec ses disciples dans cette même Hongrie où ses prédécesseurs avaient fait tant de désordres, la seule vue de la croix rouge qu'ils portaient fut un signal auquel ils furent tous massacrés.

Une autre horde de ces aventuriers, composée de plus de deux cent mille personnes, tant femmes que prêtres, paysans, écoliers, croyant qu'elle allait défendre Jésus-Christ, s'imagina qu'il fallait exterminer tous les Juifs qu'on rencontrerait. Il y en avait beaucoup sur les frontières de France; tout le commerce était entre leurs mains. Les chrétiens, croyant venger Dieu, firent main basse sur tous ces malheureux. Il n'y eut jamais, depuis Adrien, un si grand massacre de cette nation; ils furent égorgés à Verdun, à Spire, à Worms, à Cologne, à Mayence;

et plusieurs se tuèrent eux-mêmes, après avoir fendu le ventre à leurs femmes, pour ne pas tomber entre les mains de ces barbares. La Hongrie fut encore le tombeau de cette troisième armée de croisés.

Cependant l'Ermite Pierre trouva devant Constantinople d'autres vagabonds italiens et allemands, qui se joignirent à lui, et ravagèrent les environs de la ville. L'empereur Alexis Comnène, qui régnait, était assurément sage et modéré; il se contenta de se défaire au plus tôt de pareils hôtes. Il leur fournit des bateaux pour les transporter au delà du Bosphore. Le général Pierre se vit enfin à la tête d'une armée chrétienne contre les musulmans. Soliman, soudan de Nicée, tomba avec ses Turcs aguerris sur cette multitude dispersée; Gauthier sans Argent y périt avec beaucoup de pauvre noblesse. L'Ermite retourna cependant à Constantinople, regardé comme un fanatique qui s'était fait suivre par des furieux.

Il n'en fut pas de même des chefs des croisés, plus politiques, moins enthousiastes, plus accoutumés au commandement, et conduisant des troupes un peu plus réglées. Godefroi de Bouillon menait soixante et dix mille hommes de pied, et dix mille cavaliers couverts d'une armure complète, sous plusieurs bannières de seigneurs tous rangés sous la sienne.

Cependant Hugues, frère du roi de France Philippe Ier, marchait par l'Italie avec d'autres seigneurs qui s'étaient joints à lui. Il allait tenter la fortune. Presque tout son établissement consistait dans le titre de frère d'un roi très-peu puissant par lui-même. Ce qui est plus étrange, c'est que Robert, duc de Normandie, fils aîné de Guillaume, conquérant de l'Angleterre, quitta cette Normandie où il était à peine affermi. Chassé d'Angleterre par son cadet Guillaume le Roux, il lui engagea encore la Normandie pour subvenir aux frais de son armement. C'était, dit-on, un prince voluptueux et superstitieux. Ces deux qualités, qui ont leur source dans la faiblesse, l'entraînèrent à ce voyage.

Le vieux Raimond, comte de Toulouse, maître du Languedoc et d'une partie de la Provence, qui avait déjà combattu contre les musulmans en Espagne, ne trouva ni dans son âge, ni dans les intérêts de sa patrie, aucune raison contre l'ardeur d'aller en Palestine. Il fut un des premiers qui s'arma et passa les Alpes, suivi, dit-on, de près de cent mille hommes. Il ne prévoyait pas que bientôt on prêcherait une croisade contre sa propre famille.

Le plus politique de tous ces croisés, et peut-être le seul, fut Bohémond, fils de ce Robert Guiscard conquérant de la Sicile. Toute cette famille de Normands, transplantée en Italie, cherchait à s'agrandir, tantôt aux dépens des papes, tantôt sur les ruines de l'empire grec. Ce Bohémond avait lui-même longtemps fait la guerre à l'empereur Alexis, en Épire et en Grèce; et n'ayant pour tout héritage que la petite principauté de Tarente et son courage, il profita de l'enthousiasme épidémique de l'Europe pour rassembler sous sa bannière jusqu'à dix mille cavaliers bien armés, et quelque infanterie, avec lesquels il pouvait conquérir des provinces, soit sur les chrétiens, soit sur les mahométans.

La princesse Anne Comnène dit que son père fut alarmé de ces émigrations prodigieuses qui fondaient dans son pays. « On eût cru, dit-elle, que l'Europe, arrachée de ses fondements, allait tomber sur l'Asie. » Qu'aurait-ce donc été, si près de trois cent mille hommes, dont les uns avaient suivi l'Ermite Pierre, les autres le prêtre Godescalc, n'avaient déjà disparu ?

On proposa au pape de se mettre à la tête de ces armées immenses qui restaient encore; c'était la seule manière de parvenir à la monarchie universelle, devenue l'objet de la cour romaine. Cette entreprise demandait le génie d'un Mahomet ou d'un Alexandre. Les obstacles étaient grands, et Urbain ne vit que les obstacles.

Grégoire VII avait autrefois conçu ce projet des croisades. Il aurait armé l'Occident contre l'Orient, il aurait commandé à l'Église grecque comme à la latine : les papes auraient vu sous leurs lois l'un et l'autre empire. Mais du temps de Grégoire VII une telle idée n'était encore que chimérique; l'empire de Constantinople n'était pas encore assez accablé, la fermentation du fanatisme n'était pas assez violente dans l'Occident. Les esprits ne furent bien disposés que du temps d'Urbain II.

Le pape et les princes croisés avaient dans ce grand appareil leurs vues différentes, et Constantinople les redoutait toutes. On y haïssait les Latins, qu'on y regardait comme des hérétiques et des barbares; on craignait surtout que Constantinople ne fût l'objet de leur ambition, plus que la petite ville de Jérusalem; et certes on ne se trompait pas, puisqu'ils envahirent à la fin Constantinople et l'empire.

Ce que les Grecs craignaient le plus, et avec raison, c'était ce Bohémond et ses Napolitains, ennemis de l'empire. Mais quand même les intentions de Bohémond eussent été pures, de quel droit tous ces princes d'Occident venaient-ils prendre pour eux des provinces que les Turcs avaient arrachées aux empereurs grecs ?

On peut juger d'ailleurs quelle était l'arrogance féroce des seigneurs croisés, par le trait que rapporte la princesse Anne Comnène, de je ne sais quel comte français qui vint s'asseoir à côté de l'empereur sur son trône dans une cérémonie publique. Baudouin, frère de Godefroi de Bouillon, prenant par la main cet homme indiscret pour le faire retirer, le comte dit tout haut, dans son jargon barbare : « Voilà un plaisant rustre que ce Grec, de s'asseoir devant des gens comme nous ! » Ces paroles furent interprétées à Alexis, qui ne fit que sourire. Une ou deux indiscrétions pareilles suffisent pour décrier une nation. Alexis fit demander à ce comte qui il était. « Je suis, répondit-il, de la race la plus noble. J'allais tous les jours dans l'église de ma seigneurie, où s'assemblaient tous les braves seigneurs qui voulaient se battre en duel, et qui priaient Jésus-Christ et la sainte Vierge de leur être favorables. Aucun d'eux n'osa jamais se battre contre moi. »

Il était moralement impossible que de tels hôtes n'exigeassent des vivres avec dureté, et que les Grecs n'en refusassent avec malice. C'était un sujet de combats continuels entre les peuples et l'armée de Godefroi, qui parut la première après les brigandages des croisés de

l'Ermite Pierre. Godefroi en vint jusqu'à attaquer les faubourgs de Constantinople; et l'empereur les défendit en personne. L'évêque du Puy en Auvergne, nommé Monteil, légat du pape dans les armées de la croisade, voulait absolument qu'on commençât les entreprises contre les infidèles par le siége de la ville où résidait le premier prince des chrétiens : tel était l'avis de Bohémond, qui était alors en Sicile, et qui envoyait courriers sur courriers à Godefroi pour l'empêcher de s'accorder avec l'empereur. Hugues, frère du roi de France, eut alors l'imprudence de quitter la Sicile, où il était avec Bohémond, et de passer presque seul sur les terres d'Alexis; il joignit à cette indiscrétion celle de lui écrire des lettres pleines d'une fierté peu séante à qui n'avait point d'armée. Le fruit de ces démarches fut d'être arrêté quelque temps prisonnier. Enfin la politique de l'empereur grec vint à bout de détourner tous ces orages; il fit donner des vivres, il engagea tous les seigneurs à lui prêter hommage pour les terres qu'ils conquerraient, il les fit tous passer en Asie les uns après les autres, après les avoir comblés de présents. Bohémond, qu'il redoutait le plus, fut celui qu'il traita avec le plus de magnificence. Quand ce prince vint lui rendre hommage à Constantinople, et qu'on lui fit voir les raretés du palais, Alexis ordonna qu'on remplît un cabinet de meubles précieux, d'ouvrages d'or et d'argent, de bijoux de toute espèce, entassés sans ordre, et de laisser la porte du cabinet entr'ouverte. Bohémond vit en passant ces trésors, auxquels les conducteurs affectaient de ne faire nulle attention. « Est-il possible, s'écria-t-il, qu'on néglige de si belles choses ? si je les avais, je me croirais le plus puissant des princes. » Le soir même, l'empereur lui envoya tout le cabinet. Voilà ce que rapporte sa fille, témoin oculaire. C'est ainsi qu'en usait ce prince, que tout homme désintéressé appellera sage et magnifique, mais que la plupart des historiens des croisades ont traité de perfide, parce qu'il ne voulut pas être l'esclave d'une multitude dangereuse.

Enfin, quand il s'en fut heureusement débarrassé, et que tout fut passé dans l'Asie Mineure, on fit la revue près de Nicée, et on a prétendu qu'il se trouva cent mille cavaliers et six cent mille hommes de pied, en comptant les femmes. Ce nombre, joint avec les premiers croisés qui périrent sous l'Ermite et sous d'autres, fait environ onze cent mille. Il justifie ce qu'on dit des armées des rois de Perse qui avaient inondé la Grèce, et ce qu'on raconte des transplantations de tant de barbares; ou bien c'est une exagération semblable à celle des Grecs, qui mêlèrent presque toujours la fable à l'histoire. Les Français enfin, et surtout Raimond de Toulouse, se trouvèrent partout sur le même terrain que les Gaulois méridionaux avaient parcouru treize cents ans auparavant, quand ils allèrent ravager l'Asie Mineure, et donner leur nom à la province de Galatie.

Les historiens nous informent rarement comment on nourrissait ces multitudes; c'était une entreprise qui demandait autant de soins que la guerre même. Venise ne voulut pas d'abord s'en charger; elle s'enrichissait plus que jamais par son commerce avec les mahométans, et craignait de perdre les priviléges qu'elle avait chez eux. Les Génois,

les Pisans, et les Grecs, équipèrent des vaisseaux chargés de provisions qu'ils vendaient aux croisés en côtoyant l'Asie Mineure. La fortune des Génois s'en accrut, et on fut étonné bientôt après de voir Gênes devenue une puissance.

Le vieux Turc Soliman, soudan de Syrie, qui était sous les califes de Bagdad ce que les maires avaient été sous la race de Clovis, ne put, avec le secours de son fils, résister au premier torrent de tous ces princes croisés. Leurs troupes étaient mieux choisies que celles de l'Ermite Pierre, et disciplinées autant que le permettaient la licence et l'enthousiasme.

(1097) On prit Nicée; on battit deux fois les armées commandées par le fils de Soliman. Les Turcs et les Arabes ne soutinrent point dans ces commencements le choc de ces multitudes couvertes de fer, de leurs grands chevaux de bataille, et des forêts de lances auxquelles ils n'étaient point accoutumés.

(1098) Bohémond eut l'adresse de se faire céder par les croisés le fertile pays d'Antioche. Baudouin alla jusqu'en Mésopotamie s'emparer de la ville d'Édesse, et s'y forma un petit État. Enfin on mit le siége devant Jérusalem, dont le calife d'Égypte s'était saisi par ses lieutenants. La plupart des historiens disent que l'armée des assiégeants, diminuée par les combats, par les maladies, et par les garnisons mises dans les villes conquises, était réduite à vingt mille hommes de pied et à quinze cents chevaux; et que Jérusalem, pourvue de tout, était défendue par une garnison de quarante mille soldats. On ne manque pas d'ajouter qu'il y avait, outre cette garnison, vingt mille habitants déterminés. Il n'y a point de lecteur sensé qui ne voie qu'il n'est guère possible qu'une armée de vingt mille hommes en assiége une de soixante mille dans une place fortifiée; mais les historiens ont toujours voulu du merveilleux.

Ce qui est vrai, c'est qu'après cinq semaines de siége la ville fut emportée d'assaut, et que tout ce qui n'était pas chrétien fut massacré. L'Ermite Pierre, de général devenu chapelain, se trouva à la prise et au massacre. Quelques chrétiens, que les musulmans avaient laissés vivre dans la ville, conduisirent les vainqueurs dans les caves les plus reculées, où les mères se cachaient avec leurs enfants, et rien ne fut épargné. Presque tous les historiens conviennent qu'après cette boucherie, les chrétiens, tout dégouttants de sang, (1099) allèrent en procession à l'endroit qu'on dit être le sépulcre de Jésus-Christ, et y fondirent en larmes. Il est très-vraisemblable qu'ils y donnèrent des marques de religion; mais cette tendresse qui se manifesta par des pleurs n'est guère compatible avec cet esprit de vertige, de fureur, de débauche, et d'emportement. Le même homme peut être furieux et tendre, mais non dans le même temps.

Elmacim rapporte qu'on enferma les Juifs dans la synagogue qui leur avait été accordée par les Turcs, et qu'on les y brûla tous. Cette action est croyable après la fureur avec laquelle on les avait exterminés sur la route.

(5 juillet 1099) Jérusalem fut prise par les croisés tandis qu'Alexis Comnène était empereur d'Orient, Henri IV d'Occident, et qu'Urbain II

chef de l'Église romaine vivait encore. Il mourut avant d'avoir appris ce triomphe de la croisade dont il était l'auteur.

Les seigneurs, maîtres de Jérusalem, s'assemblaient déjà pour donner un roi à la Judée. Les ecclésiastiques suivant l'armée se rendirent dans l'assemblée, et osèrent déclarer nulle l'élection qu'on allait faire, parce qu'il fallait, disaient-ils, faire un patriarche avant de faire un souverain.

Cependant Godefroi de Bouillon fut élu, non pas roi, mais duc de Jérusalem. Quelques mois après arriva un légat nommé Damberto, qui se fit nommer patriarche par le clergé; et la première chose que fit ce patriarche, ce fut de prendre le petit royaume de Jérusalem pour lui-même au nom du pape. Il fallut que Godefroi de Bouillon, qui avait conquis la ville au prix de son sang, la cédât à cet évêque. Il se réserva le port de Joppé, et quelques droits dans Jérusalem. Sa patrie, qu'il avait abandonnée, valait bien au delà de ce qu'il avait acquis en Palestine.

CHAP. LV. — *Croisades depuis la prise de Jérusalem. Louis le Jeune prend la croix. Saint Bernard, qui d'ailleurs fait des miracles, prédit des victoires, et on est battu. Saladin prend Jérusalem ; ses exploits; sa conduite. Quel fut le divorce de Louis VII, dit le Jeune, etc.*

Depuis le IVe siècle, le tiers de la terre est en proie à des émigrations presque continuelles. Les Huns, venus de la Tartarie chinoise, s'établissent enfin sur les bords du Danube; et de là ayant pénétré, sous Attila, dans les Gaules et en Italie, ils restent fixés en Hongrie. Les Hérules, les Goths, s'emparent de Rome. Les Vandales vont, des bords de la mer Baltique, subjuguer l'Espagne et l'Afrique; les Bourguignons envahissent une partie des Gaules; les Francs passent dans l'autre. Les Maures asservissent les Visigoths, conquérants de l'Espagne, tandis que d'autres Arabes étendaient leurs conquêtes dans la Perse, dans l'Asie Mineure, en Syrie, en Égypte. Les Turcs viennent du bord oriental de la mer Caspienne, et partagent les États conquis par les Arabes. Les croisés de l'Europe inondent la Syrie en bien plus grand nombre que toutes ces nations ensemble n'en ont jamais eu dans leurs émigrations, tandis que le Tartare Gengis subjugue la haute Asie. Cependant au bout de quelque temps il n'est resté aucune trace des conquêtes des croisés; Gengis, au contraire, ainsi que les Arabes, les Turcs, et les autres, ont fait de grands établissements loin de leur patrie. Il sera peut-être aisé de découvrir les raisons du peu de succès des croisés.

Les mêmes circonstances produisent les mêmes effets. On a vu que quand les successeurs de Mahomet eurent conquis tant d'États, la discorde les divisa[1]. Les croisés éprouvèrent un sort à peu près semblable. Ils conquirent moins, et furent divisés plus tôt. Voilà déjà trois petits États chrétiens formés tout d'un coup en Asie, Antioche, Jérusalem,

1. Voyez chap. VI, XXVII, XXVIII. (ED.)

et Édesse. Il s'en forma, quelques années après, un quatrième; ce fut celui de Tripoli de Syrie, qu'eut le jeune Bertrand, fils du comte de Toulouse. Mais, pour conquérir Tripoli, il fallut avoir recours aux vaisseaux des Vénitiens. Ils prirent alors part à la croisade, et se firent céder une partie de cette nouvelle conquête.

De tous ces nouveaux princes qui avaient promis de faire hommage de leurs acquisitions à l'empereur grec, aucun ne tint sa promesse, et tous furent jaloux les uns des autres. En peu de temps ces nouveaux États divisés et subdivisés passèrent en beaucoup de mains différentes. Il s'éleva, comme en France, de petits seigneurs, des comtes de Joppé, des marquis de Galilée, de Sidon, d'Acre, de Césarée. Soliman, qui avait perdu Antioche et Nicée, tenait toujours la campagne, habitée d'ailleurs par des colons musulmans; et sous Soliman, et après lui, on vit dans l'Asie un mélange de chrétiens, de Turcs, d'Arabes, se faisant tous la guerre; un château turc était voisin d'un château chrétien, de même qu'en Allemagne les terres des protestants et des catholiques sont enclavées les unes dans les autres.

De ce million de croisés bien peu restaient alors. Au bruit de leurs succès, grossis par la renommée, de nouveaux essaims partirent encore de l'Occident. Ce prince Hugues, frère du roi de France Philippe Ier, ramena une nouvelle multitude, grossie par des Italiens et des Allemands. On en compta trois cent mille; mais en réduisant ce nombre aux deux tiers, ce sont encore deux cent mille hommes qu'il en coûta à la chrétienté. Ceux-là furent traités vers Constantinople à peu près comme les suivants de l'ermite Pierre. Ceux qui abordèrent en Asie furent détruits par Soliman; et le prince Hugues mourut presque abandonné dans l'Asie Mineure.

Ce qui prouve encore, ce me semble, l'extrême faiblesse de la principauté de Jérusalem, c'est l'établissement de ces religieux soldats, templiers et hospitaliers. Il faut bien que ces moines, fondés d'abord pour servir les malades, ne fussent pas en sûreté, puisqu'ils prirent les armes : d'ailleurs, quand la société générale est bien gouvernée, on ne fait guère d'associations particulières.

Les religieux consacrés au service des blessés ayant fait vœu de se battre, vers l'an 1118, il se forma tout d'un coup une milice semblable, sous le nom de *templiers*, qui prirent ce titre parce qu'ils demeuraient auprès de cette église qui avait, disait-on, été autrefois le temple de Salomon. Ces établissements ne sont dus qu'à des Français, ou du moins à des habitants d'un pays annexé depuis à la France. Raymond Dupuy, premier grand maître et instituteur de la milice des hospitaliers, était de Dauphiné.

A peine ces deux ordres furent-ils établis par les bulles des papes, qu'ils devinrent riches et rivaux. Ils se battirent les uns contre les autres aussi souvent que contre les musulmans. Bientôt après un nouvel ordre s'établit encore en faveur des pauvres Allemands abandonnés dans la Palestine; et ce fut l'ordre des moines teutoniques, qui devint après, en Europe, une milice de conquérants.

Enfin la situation des chrétiens était si peu affermie, que Baudouin,

premier roi de Jérusalem, qui régna après la mort de Godefroi, son frère, fut pris presque aux portes de la ville par un prince turc.

Les conquêtes des chrétiens s'affaiblissaient tous les jours. Les premiers conquérants n'étaient plus; leurs successeurs étaient amollis. Déjà l'état d'Édesse était repris par les Turcs en 1140, et Jérusalem menacée. Les empereurs grecs ne voyant dans les princes d'Antioche, leurs voisins, que de nouveaux usurpateurs, leur faisaient la guerre, non sans justice. Les chrétiens d'Asie, près d'être accablés de tous côtés, sollicitèrent en Europe une nouvelle croisade générale.

La France avait commencé la première inondation; ce fut à elle qu'on s'adressa pour la seconde. Le pape Eugène III, naguère disciple de saint Bernard, fondateur de Clairvaux, choisit avec raison son premier maître pour être l'organe d'un nouveau dépeuplement. Jamais religieux n'avait mieux concilié le tumulte des affaires avec l'austérité de son état; aucun n'était arrivé comme lui à cette considération purement personnelle qui est au-dessus de l'autorité même. Son contemporain, l'abbé Suger, était premier ministre de France; son disciple était pape : mais Bernard, simple abbé de Clairvaux, était l'oracle de la France et de l'Europe.

A Vézelay en Bourgogne fut dressé un échafaud dans la place publique, où Bernard parut à côté de Louis le Jeune, roi de France. Il parla d'abord, et le roi parla ensuite. Tout ce qui était présent prit la croix. Louis la prit le premier des mains de saint Bernard. Le ministre Suger ne fut point d'avis que le roi abandonnât le bien certain qu'il pouvait faire à ses États, pour tenter en Syrie des conquêtes incertaines; mais l'éloquence de Bernard, et l'esprit du temps, sans lequel cette éloquence n'était rien, l'emportèrent sur les conseils du ministre.

On nous peint Louis le Jeune comme un prince plus rempli de scrupules que de vertus. Dans une de ces petites guerres civiles que le gouvernement féodal rendait inévitables en France, les troupes du roi avaient brûlé l'église de Vitry; et une partie du peuple, réfugiée dans cette église, avait péri au milieu des flammes. On persuada aisément au roi qu'il ne pouvait expier qu'en Palestine ce crime, qu'il eût mieux réparé en France par une administration sage. Il fit vœu de faire égorger des millions d'hommes pour expier la mort de quatre ou cinq cents Champenois. Sa jeune femme, Éléonore de Guyenne, se croisa avec lui, soit qu'elle l'aimât alors, soit qu'il fût de la bienséance de ces temps d'accompagner son mari dans de telles aventures.

Bernard s'était acquis un crédit si singulier, que, dans une nouvelle assemblée à Chartres, on le choisit lui-même pour le chef de la croisade. Ce fait paraît presque incroyable; mais tout est croyable de l'emportement religieux des peuples. Saint Bernard avait trop d'esprit pour s'exposer au ridicule qui le menaçait. L'exemple de l'ermite Pierre était récent. Il refusa l'emploi de général, et se contenta de celui de prophète.

De France il court en Allemagne. Il y trouve un autre moine qui prêchait la croisade. Il fit taire ce rival, qui n'avait pas la mission du pape. Il donne enfin lui-même la croix rouge à l'empereur Conrad III,

et il promet publiquement, de la part de Dieu, des victoires contre les infidèles. Bientôt après, un de ses disciples, nommé Philippe, écrivit en France que Bernard avait fait beaucoup de miracles en Allemagne. Ce n'était pas, à la vérité, des morts ressuscités; mais les aveugles avaient vu, les boiteux avaient marché, les malades avaient été guéris. On peut compter parmi ces prodiges qu'il prêchait partout en français aux Allemands.

L'espérance d'une victoire certaine entraîna à la suite de l'empereur et du roi de France la plupart des chevaliers de leurs États. On compta, dit-on, dans chacune des deux armées, soixante et dix mille gendarmes, avec une cavalerie légère prodigieuse : on ne compta point les fantassins. On ne peut guère réduire cette seconde émigration à moins de trois cent mille personnes, qui, jointes aux treize cent mille que nous avons précédemment trouvées, font, jusqu'à cette époque, seize cent mille habitants transplantés. Les Allemands partirent les premiers, les Français ensuite. Il est naturel que de ces multitudes qui passent sous un autre climat, les maladies en emportent une grande partie; l'intempérance surtout causa la mortalité dans l'armée de Conrad vers les plaines de Constantinople. De là ces bruits répandus dans l'Occident que les Grecs avaient empoisonné les puits et les fontaines. Les mêmes excès que les premiers croisés avaient commis furent renouvelés par les seconds, et donnèrent les mêmes alarmes à Manuel Comnène qu'ils avaient données à son grand-père Alexis.

Conrad, après avoir passé le Bosphore, se conduisit avec l'imprudence attachée à ces expéditions. La principauté d'Antioche subsistait. On pouvait se joindre à ces chrétiens de Syrie, et attendre le roi de France. Alors le grand nombre devait vaincre; mais l'empereur allemand, jaloux du prince d'Antioche et du roi de France, s'enfonça au milieu de l'Asie Mineure. Un sultan d'Icone, plus habile que lui, attira dans des rochers cette pesante cavalerie allemande, fatiguée, rebutée, incapable d'agir dans ce terrain : les Turcs n'eurent que la peine de tuer. L'empereur blessé, et n'ayant plus auprès de lui que quelques troupes fugitives, se sauva vers Antioche, et de là fit le voyage de Jérusalem en pèlerin, au lieu d'y paraître en général d'armée. Le fameux Frédéric Barberousse, son neveu et son successeur à l'empire d'Allemagne, le suivait dans ses voyages, apprenant chez les Turcs à exercer un courage que les papes devaient mettre à de plus grandes épreuves.

L'entreprise de Louis le Jeune eut le même succès. Il faut avouer que ceux qui l'accompagnaient n'eurent pas plus de prudence que les Allemands, et eurent beaucoup moins de justice. A peine fut-on arrivé dans la Thrace, qu'un évêque de Langres proposa de se rendre maître de Constantinople; mais la honte d'une telle action était trop sûre, et le succès trop incertain. L'armée française passa l'Hellespont sur les traces de l'empereur Conrad

Il n'y a personne, je crois, qui n'ait observé que ces puissantes armées de chrétiens firent la guerre dans ces mêmes pays où Alexandre remporta toujours la victoire, avec bien moins de troupes, contre des

ennemis incomparablement plus puissants que ne l'étaient les Turcs et les Arabes. Il fallait qu'il y eût dans la discipline militaire de ces princes croisés un défaut radical qui devait nécessairement rendre leur courage inutile; ce défaut était probablement l'esprit d'indépendance que le gouvernement féodal avait établi en Europe : des chefs sans expérience et sans art conduisaient dans des pays inconnus des multitudes déréglées. Le roi de France, surpris comme l'empereur dans des rochers vers Laodicée, fut battu comme lui; mais il essuya dans Antioche des malheurs domestiques plus sensibles que ces calamités. Raimond, prince d'Antioche, chez lequel il se réfugia avec la reine Éléonore sa femme, fit publiquement l'amour à cette princesse : on dit même qu'elle oubliait toutes les fatigues d'un si cruel voyage avec un jeune Turc d'une rare beauté, nommé Saladin.

Louis enleva sa femme d'Antioche et la conduisit à Jérusalem, en danger d'être pris avec elle, soit par les musulmans, soit par les troupes du prince d'Antioche. Il eut du moins la satisfaction d'accomplir son vœu, et de pouvoir dire un jour à saint Bernard qu'il avait vu Bethléem et Nazareth. Mais, pendant ce voyage, ce qui lui restait de soldats fut battu et dispersé de tous côtés : enfin trois mille Français désertèrent à la fois, et se firent mahométans pour avoir du pain (1148).

La conclusion de cette croisade fut que l'empereur Conrad retourna presque seul en Allemagne. Le roi Louis le Jeune ne ramena en France que sa femme et quelques courtisans. A son retour il fit casser son mariage avec Éléonore de Guyenne, sous prétexte de parenté, car l'adultère, ainsi qu'on l'a déjà remarqué [1], n'annulait point le sacrement du mariage; mais, par la plus absurde des lois, le crime d'avoir épousé son arrière-cousine annulait ce sacrement. Louis n'était pas assez puissant pour garder la dot en renvoyant la personne; il perdit la Guyenne, cette belle province de France, après avoir perdu en Asie la plus florissante armée que son pays eût encore mise sur pied. Mille familles désolées éclatèrent en vain contre les prophéties de Bernard, qui en fut quitte pour se comparer à Moïse, lequel, disait-il, avait comme lui promis de la part de Dieu, aux Israélites, de les conduire dans une terre heureuse, et qui vit périr la première génération dans les déserts.

Chap. LVI. — *De Saladin.*

Après ces malheureuses expéditions, les chrétiens de l'Asie furent plus divisés que jamais entre eux. La même fureur régnait chez les musulmans. Le prétexte de la religion n'avait plus de part aux affaires politiques. Il arriva même, vers l'an 1166, qu'Amaury, roi de Jérusalem, se ligua avec le soudan d'Égypte contre les Turcs; mais à peine le roi de Jérusalem avait-il signé ce traité qu'il le viola. Les chrétiens possédaient encore Jérusalem, et disputaient quelques territoires de la Syrie aux Turcs et aux Tartares. Tandis que l'Europe était épuisée pour

1, Chap. L. (Éd.)

cette guerre, tandis qu'Andronic Comnène montait sur le trône chancelant de Constantinople par le meurtre de son neveu, et que Frédéric Barberousse et les papes tenaient l'Italie en armes (1182), la nature produisit un de ces accidents qui devraient faire rentrer les hommes en eux-mêmes, et leur montrer le peu qu'ils sont, et le peu qu'ils se disputent. Un tremblement de terre, plus étendu que celui qui s'est fait sentir en 1755, renversa la plupart des villes de Syrie et de ce petit État de Jérusalem; la terre engloutit en cent endroits les animaux et les hommes. On prêcha aux Turcs que Dieu punissait les chrétiens; on prêcha aux chrétiens que Dieu se déclarait contre les Turcs; et on continua de se battre sur les débris de la Syrie.

Au milieu de tant de ruines s'élevait le grand Salaheddin, qu'on nommait en Europe Saladin. C'était un Persan d'origine, du petit pays des Curdes, nation toujours guerrière et toujours libre. Il fut un de ces capitaines qui s'emparaient des terres des califes, et aucun ne fut aussi puissant que lui. Il conquit en peu de temps l'Égypte, la Syrie, l'Arabie, la Perse et la Mésopotamie. Saladin, maître de tant de pays, songea bientôt à conquérir le royaume de Jérusalem. De violentes factions déchiraient ce petit État et hâtaient sa ruine. Gui de Lusignan, couronné roi, mais à qui on disputait la couronne, rassembla dans la Galilée tous ces chrétiens divisés que le péril réunissait, et marcha contre Saladin; l'évêque de Ptolémaïs, portant la chape par-dessus sa cuirasse, et tenant entre ses bras une croix qu'on persuada aux chrétiens être la même qui avait été l'instrument de la mort de Jésus-Christ. Cependant tous les chrétiens furent tués ou pris. Le roi captif, qui ne s'attendait qu'à la mort, fut étonné d'être traité par Saladin comme aujourd'hui les prisonniers de guerre le sont par les généraux les plus humains.

Saladin présenta de sa main à Lusignan une coupe de liqueur rafraîchie dans la neige. Le roi, après avoir bu, voulut donner la coupe à un de ses capitaines, nommé Renaud de Châtillon. C'était une coutume inviolable établie chez les musulmans, et qui se conserve encore chez quelques Arabes, de ne point faire mourir les prisonniers auxquels ils avaient donné à boire et à manger : ce droit de l'ancienne hospitalité était sacré pour Saladin. Il ne souffrit pas que Renaud de Châtillon bût après le roi. Ce capitaine avait violé plusieurs fois sa promesse : le vainqueur avait juré de le punir; et, montrant qu'il savait se venger comme pardonner, il abattit d'un coup de sabre la tête de ce perfide. (1187) Arrivé aux portes de Jérusalem, qui ne pouvait plus se défendre, il accorda à la reine, femme de Lusignan, une capitulation qu'elle n'espérait pas; il lui permit de se retirer où elle voudrait. Il n'exigea aucune rançon des Grecs qui demeuraient dans la ville. Lorsqu'il fit son entrée dans Jérusalem, plusieurs femmes vinrent se jeter à ses pieds en lui redemandant, les unes leurs maris, les autres leurs enfants ou leurs pères qui étaient dans les fers; il les leur rendit avec une générosité qui n'avait pas encore eu d'exemple dans cette partie du monde. Saladin fit laver avec de l'eau-rose, par les mains mêmes des chrétiens, la mosquée qui avait été changée en église; il y plaça une chaire magnifique, à laquelle Noradin, soudan d'Alep, avait travaillé

lui-même, et fit graver sur la porte ces paroles : « Le roi Saladin, serviteur de Dieu, mit cette inscription après que Dieu eut pris Jérusalem par ses mains. »

Il établit des écoles musulmanes; mais, malgré son attachement à sa religion, il rendit aux chrétiens orientaux l'église qu'on appelle du *Saint-Sépulcre*, quoiqu'il ne soit point du tout vraisemblable que Jésus ait été enterré en cet endroit. Il faut ajouter que Saladin, au bout d'un an, rendit la liberté à Gui de Lusignan, en lui faisant jurer qu'il ne porterait jamais les armes contre son libérateur. Lusignan ne tint pas sa parole.

Pendant que l'Asie Mineure avait été le théâtre du zèle, de la gloire, des crimes et des malheurs de tant de milliers de croisés, la fureur d'annoncer la religion les armes à la main s'était répandue dans le fond du Nord.

Nous avons vu[1] il n'y a qu'un moment Charlemagne convertir l'Allemagne septentrionale avec le fer et le feu; nous avons vu ensuite[2] les Danois idolâtres faire trembler l'Europe, conquérir la Normandie, sans tenter jamais de faire recevoir l'idolâtrie chez les vaincus. A peine le christianisme fut affermi dans le Danemark, dans la Saxe et dans la Scandinavie, qu'on y prêcha une croisade contre les païens du Nord qu'on appelait Sclaves ou Slaves, et qui ont donné le nom à ce pays qui touche à la Hongrie, et qu'on appelle Sclavonie. Les chrétiens s'armèrent contre eux depuis Brême jusqu'au fond de la Scandinavie. Plus de cent mille croisés portèrent la destruction chez ces peuples : on tua beaucoup de monde; on ne convertit personne. On peut encore ajouter la perte de ces cent mille hommes aux seize cent mille que le fanatisme de ces temps-là coûtait à l'Europe.

Cependant il ne restait aux chrétiens d'Asie qu'Antioche, Tripoli, Joppé et la ville de Tyr. Saladin possédait tout le reste, soit par lui-même, soit par son gendre, le sultan d'Iconium ou de Cogni.

Au bruit des victoires de Saladin, toute l'Europe fut troublée. Le pape Clément III remua la France, l'Allemagne, l'Angleterre. Philippe Auguste, qui régnait alors en France, et le vieux Henri II, roi d'Angleterre, suspendirent leurs différends et mirent toute leur rivalité à marcher à l'envi au secours de l'Asie; ils ordonnèrent chacun dans leurs États, que tous ceux qui ne se croiseraient point payeraient le dixième de leurs revenus et de leurs biens-meubles pour les frais de l'armement. C'est ce qu'on appelle *la dîme saladine*, taxe qui servait de trophée à la gloire du conquérant.

Cet empereur Frédéric Barberousse, si fameux par les persécutions qu'il essuya des papes et qu'il leur fit souffrir, se croisa presque au même temps. Il semblait être chez les chrétiens d'Asie ce que Saladin était chez les Turcs; politique, grand capitaine, éprouvé par la fortune; il conduisait une armée de cent cinquante mille combattants. Il prit le premier la précaution d'ordonner qu'on ne reçût aucun croisé qui n'eût au moins cinquante écus, afin que chacun pût, par son in-

1. Chap. XV. (ÉD.) — 2. Chap. XXV. (ÉD.)

dustrie, prévenir les horribles disettes qui avaient contribué à faire périr les armées précédentes.

Il lui fallut d'abord combattre les Grecs. La cour de Constantinople, fatiguée d'être continuellement menacée par les Latins, fit enfin une alliance avec Saladin. Cette alliance révolta l'Europe; mais il est évident qu'elle était indispensable : on ne s'allie point avec un ennemi naturel sans nécessité. Nos alliances d'aujourd'hui avec les Turcs, moins nécessaires peut-être, ne causent pas tant de murmures. Frédéric s'ouvrit un passage dans la Thrace les armes à la main contre l'empereur Isaac l'Ange : et, victorieux des Grecs, il gagna deux batailles contre le sultan de Cogni; mais s'étant baigné tout en sueur dans les eaux d'une rivière qu'on croit être le Cydnus, il en mourut, et ses victoires furent inutiles. Elles avaient coûté cher, sans doute, puisque son fils le duc de Souabe ne put rassembler de ces cent cinquante mille hommes que sept à huit mille tout au plus. Il les conduisit à Antioche, et joignit ces débris à ceux du roi de Jérusalem, Gui de Lusignan, qui voulait encore attaquer son vainqueur Saladin, malgré la foi des serments et malgré l'inégalité des armes.

Après plusieurs combats, dont aucun ne fut décisif, ce fils de Frédéric Barberousse, qui eût pu être empereur d'Occident, perdit la vie près de Ptolémaïs. Ceux qui ont écrit qu'il mourut martyr de la chasteté, et qu'il eût pu réchapper par l'usage des femmes, sont à la fois des panégyristes bien hardis et des physiciens peu instruits. On a eu la sottise d'en dire autant depuis du roi de France Louis VIII.

L'Asie Mineure était un gouffre où l'Europe venait se précipiter. Non-seulement cette armée immense de l'empereur Frédéric était perdue; mais des flottes d'Anglais, de Français, d'Italiens, d'Allemands, précédant encore l'arrivée de Philippe Auguste et de Richard Cœur de Lion, avaient amené de nouveaux croisés et de nouvelles victimes.

Le roi de France et le roi d'Angleterre arrivèrent enfin en Syrie devant Ptolémaïs. Presque tous les chrétiens de l'Orient s'étaient rassemblés pour assiéger cette ville. Saladin était embarrassé vers l'Euphrate dans une guerre civile. Quand les deux rois eurent joint leurs forces à celles des chrétiens d'Orient, on compta plus de trois cent mille combattants.

(1190) Ptolémaïs, à la vérité, fut prise; mais la discorde, qui devait nécessairement diviser deux rivaux de gloire et d'intérêt, tels que Philippe et Richard, fit plus de mal que ces trois cent mille hommes ne firent d'exploits heureux. Philippe, fatigué de ces divisions, et plus encore de la supériorité et de l'ascendant que prenait en tout Richard son vassal, retourna dans sa patrie, qu'il n'eût pas dû quitter peut-être, mais qu'il eût dû revoir avec plus de gloire.

Richard, demeuré maître du champ d'honneur, mais non de cette multitude de croisés, plus divisés entre eux que ne l'avaient été les deux rois, déploya vainement le courage le plus héroïque. Saladin, qui revenait vainqueur de la Mésopotamie, livra bataille aux croisés près de Césarée. Richard eut la gloire de désarmer Saladin : ce fut presque tout ce qu'il gagna dans cette expédition mémorable.

Les fatigues, les maladies, les petits combats, les querelles continuelles, ruinèrent cette grande armée; et Richard s'en retourna avec plus de gloire, à la vérité, que Philippe Auguste, mais d'une manière bien moins prudente. Il partit avec un seul vaisseau; et ce vaisseau ayant fait naufrage sur les côtes de Venise, il traversa, déguisé et mal accompagné, la moitié de l'Allemagne. Il avait offensé en Syrie, par ses hauteurs, un duc d'Autriche, et il eut l'imprudence de passer par ses terres. (1193) Ce duc d'Autriche le chargea de chaînes, et le livra au barbare et lâche empereur Henri VI, qui le garda en prison comme un ennemi qu'il aurait pris en guerre, et qui exigea de lui, dit-on, cent mille marcs d'argent pour sa rançon. Mais cent mille marcs d'argent fin feraient aujourd'hui (en 1778) environ cinq millions et demi; et alors l'Angleterre n'était pas en état de payer cette somme : c'était probablement cent mille marques (*marcas*) qui revenaient à cent mille écus. Nous en avons parlé au chapitre XLIX.

Saladin, qui avait fait un traité avec Richard, par lequel il laissait aux chrétiens le rivage de la mer depuis Tyr jusqu'à Joppé, garda fidèlement sa parole. (1195) Il mourut trois ans après à Damas, admiré des chrétiens même. Il avait fait porter dans sa dernière maladie, au lieu du drapeau qu'on élevait devant sa porte, le drap qui devait l'ensevelir; et celui qui tenait cet étendard de la mort criait à haute voix : « Voilà tout ce que Saladin, vainqueur de l'Orient, remporte de ses conquêtes. » On dit qu'il laissa par son testament des distributions égales d'aumônes aux pauvres mahométans, juifs et chrétiens; voulant faire entendre par cette disposition que tous les hommes sont frères, et que pour les secourir il ne faut pas s'informer de ce qu'ils croient, mais de ce qu'ils souffrent. Peu de nos princes chrétiens ont eu cette magnificence; et peu de ces chroniqueurs dont l'Europe est surchargée ont su lui rendre justice.

L'ardeur des croisades ne s'amortissait pas, et les guerres de Philippe Auguste contre l'Angleterre et contre l'Allemagne n'empêchèrent pas qu'un grand nombre de seigneurs français ne se croisât encore. Le principal moteur de cette entreprise fut un prince flamand, ainsi que Godefroi de Bouillon, chef de la première : c'était Baudouin, comte de Flandre. Quatre mille chevaliers, neuf mille écuyers, et vingt mille hommes de pied, composèrent cette croisade nouvelle, qu'on peut appeler la cinquième.

Venise devenait de jour en jour une république redoutable qui appuyait son commerce par la guerre. Il fallut s'adresser à elle préférablement à tous les rois de l'Europe. Elle s'était mise en état d'équiper des flottes, que les rois d'Angleterre, d'Allemagne, de France, ne pouvaient alors fournir. Ces républicains industrieux gagnèrent à cette croisade de l'argent et des terres. Premièrement, ils se firent payer quatre-vingt-cinq mille écus d'or, pour transporter seulement l'armée dans le trajet (1202). Secondement, ils se servirent de cette armée même, à laquelle ils joignirent cinquante galères, pour faire d'abord des conquêtes en Dalmatie.

Le pape Innocent III les excommunia, soit pour la forme, soit qu'il

craignît déjà leur grandeur. Ces croisés excommuniés n'en prirent pas moins Zara et son territoire, qui accrut les forces de Venise en Dalmatie.

Cette croisade fut différente de toutes les autres, en ce qu'elle trouva Constantinople divisée, et que les précédentes avaient eu en tête des empereurs affermis. Les Vénitiens, le comte de Flandre, le marquis de Montferrat joint à eux, enfin les principaux chefs, toujours politiques quand la multitude est effrénée, virent que le temps était venu d'exécuter l'ancien projet contre l'empire des Grecs. Ainsi les chrétiens dirigèrent leur croisade contre le premier prince de la chrétienté.

CHAP. LVII. — *Les croisés envahissent Constantinople. Malheurs de cette ville et des empereurs grecs. Croisade en Égypte. Aventure singulière de saint François d'Assise. Disgrâce des chrétiens.*

L'empire de Constantinople, qui avait toujours le titre d'empire romain, possédait encore la Thrace, la Grèce entière, les îles, l'Épire, et étendait sa domination en Europe jusqu'à Belgrade et jusqu'à la Valachie. Il disputait les restes de l'Asie Mineure aux Arabes, aux Turcs, et aux croisés. On cultiva toujours les sciences et les beaux-arts dans la ville impériale. Il y eut une suite d'historiens non interrompue jusqu'au temps où Mahomet II s'en rendit maître. Les historiens étaient ou des empereurs, ou des princes, ou des hommes d'État, et n'en écrivaient pas mieux : ils ne parlent que de dévotion; ils déguisent tous les faits; ils ne cherchent qu'un vain arrangement de paroles; ils n'ont de l'ancienne Grèce que la loquacité : la controverse était l'étude de la cour. L'empereur Manuel, au XIIe siècle, disputa longtemps avec ses évêques sur ces paroles, *Mon Père est plus grand que moi*[1], pendant qu'il avait à craindre les croisés et les Turcs. Il y avait un catéchisme grec, dans lequel on anathématisait avec exécration ce verset si connu de l'*Alcoran*, où il est dit que *Dieu est un être infini, qui n'a point été engendré, et qui n'a engendré personne.* Manuel voulut qu'on ôtât du catéchisme cet anathème. Ces disputes signalèrent son règne, et l'affaiblirent. Mais remarquez que dans cette dispute Manuel ménageait les musulmans. Il ne voulait pas que dans le catéchisme grec on insultât un peuple victorieux, qui n'admettait qu'un Dieu incommunicable, et que notre Trinité révoltait.

(1185) Alexis Manuel, son fils, qui épousa une fille du roi de France Louis le Jeune, fut détrôné par Andronic, un de ses parents. Cet Andronic le fut à son tour par un officier du palais, nommé Isaac l'Ange. On traîna l'empereur Andronic dans les rues, on lui coupa une main, on lui creva les yeux, on lui versa de l'eau bouillante sur le corps, et il expira dans les plus cruels supplices.

Isaac l'Ange, qui avait puni un usurpateur avec tant d'atrocité, fut lui-même dépouillé par son propre frère Alexis l'Ange, qui lui fit crever

1. Saint Jean, XIV, 28. (ED.)

les yeux (1195). Cet Alexis l'Ange prit le nom de Comnène, quoiqu'il ne fût pas de la famille impériale des Comnène; et ce fut lui qui fut la cause de la prise de Constantinople par les croisés.

Le fils d'Isaac l'Ange alla implorer le secours du pape, et surtout des Vénitiens, contre la barbarie de son oncle. Pour s'assurer de leur secours il renonça à l'Église grecque, et embrassa le culte de l'Église latine. Les Vénitiens et quelques princes croisés, comme Baudouin, comte de Flandre, Boniface, marquis de Montferrat, lui donnèrent leur dangereux secours. De tels auxiliaires furent également odieux à tous les partis. Ils campaient hors de la ville, toujours pleine de tumulte. Le jeune Alexis, détesté des Grecs pour avoir introduit les Latins, fut immolé bientôt à une nouvelle faction. Un de ses parents, surnommé *Mirziflos*, l'étrangla de ses mains, et prit les brodequins rouges, qui étaient la marque de l'empire.

(1204). Les croisés, qui avaient alors le prétexte de venger leurs créatures, profitèrent des séditions qui désolaient la ville pour la ravager. Ils y entrèrent presque sans résistance; et ayant tué tout ce qui se présenta, ils s'abandonnèrent à tous les excès de la fureur et de l'avarice. Nicétas assure que le seul butin des seigneurs de France fut évalué deux cent mille livres d'argent en poids. Les églises furent pillées; et ce qui marque assez le caractère de la nation, qui n'a jamais changé, les Français dansèrent avec des femmes dans le sanctuaire de l'église de Sainte-Sophie, tandis qu'une des prostituées qui suivaient l'armée de Baudouin chantait des chansons de sa profession dans la chaire patriarcale. Les Grecs avaient souvent prié la sainte Vierge en assassinant leur princes; les Français buvaient, chantaient, caressaient des filles dans la cathédrale en la pillant : chaque nation a son caractère.

Ce fut pour la première fois que la ville de Constantinople fut prise et saccagée par des étrangers, et elle le fut par des chrétiens qui avaient fait vœu de ne combattre que les infidèles.

On ne voit pas que ce feu grégeois tant vanté par les historiens ait fait le moindre effet. S'il était tel qu'on le dit, il eût toujours donné sur terre et sur mer une victoire assurée. Si c'était quelque chose de semblable à nos phosphores, l'eau pouvait, à la vérité, le conserver, mais il n'aurait point eu d'action dans l'eau. Enfin, malgré ce secret, les Turcs avaient enlevé presque toute l'Asie Mineure aux Grecs, et les Latins leur arrachèrent le reste.

Le plus puissant des croisés, Baudouin, comte de Flandre, se fit élire empereur. Ils étaient quatre prétendants. On mit quatre grands calices de l'église de Sophie pleins de vin devant eux; celui qui était destiné à l'élu était seul consacré. Baudouin le but, prit les brodequins rouges, et fut reconnu. Ce nouvel usurpateur condamna l'autre usurpateur, Mirziflos[1], à être précipité du haut d'une colonne. Les

1. Les Français, alors très-grossiers, l'appellent Mursufle, ainsi que d'Auguste ils ont fait août; de *pavo*, paon; de *viginti*, vingt; de *canis*, chien; de *lupus*, loup, etc.

autres croisés partagèrent l'empire. Les Vénitiens se donnèrent le Péloponèse, l'île de Candie et plusieurs villes des côtes de Phrygie qui n'avaient point subi le joug des Turcs. Le marquis de Montferrat prit la Thessalie. Ainsi Baudouin n'eut guère pour lui que la Thrace et la Mœsie. A l'égard du pape, il y gagna, du moins pour un temps, l'Église d'Orient. Cette conquête eût pu avec le temps valoir un royaume : Constantinople était autre chose que Jérusalem.

Ainsi le seul fruit des chrétiens dans leurs barbares croisades fut d'exterminer d'autres chrétiens. Ces croisés, qui ruinaient l'empire, auraient pu, bien plus aisément que tous leurs prédécesseurs, chasser les Turcs de l'Asie. Les États de Saladin étaient déchirés. Mais de tant de chevaliers qui avaient fait vœu d'aller secourir Jérusalem, il ne passa en Syrie que le petit nombre de ceux qui ne purent avoir part aux dépouilles des Grecs. De ce petit nombre fut Simon de Montfort, qui, ayant en vain cherché un État en Grèce et en Syrie, se mit ensuite à la tête d'une croisade contre les Albigeois, pour usurper avec la croix quelque chose sur les chrétiens ses frères.

Il restait beaucoup de princes de la famille impériale des Comnène, qui ne perdirent point courage dans la destruction de leur empire. Un d'eux, qui portait aussi le nom d'Alexis, se réfugia avec quelques vaisseaux vers la Colchide; et là, entre la mer Noire et le mont Caucase, forma un petit État qu'on appela l'*empire de Trebisonde :* tant on abusait de ce mot d'*empire*.

Théodore Lascaris reprit Nicée, et s'établit dans la Bithynie, en se servant à propos des Arabes contre les Turcs. Il se donna aussi le titre d'empereur, et fit élire un patriarche de sa communion. D'autres Grecs, unis avec les Turcs mêmes, appelèrent à leur secours leurs anciens ennemis les Bulgares contre le nouvel empereur Baudouin de Flandre, qui jouit à peine de sa conquête (1205). Vaincu par eux près d'Andrinople, on lui coupa les bras et les jambes, et il expira en proie aux bêtes féroces.

Les sources de ces émigrations devaient tarir alors; mais les esprits des hommes étaient en mouvement. Les confesseurs ordonnaient aux pénitents d'aller à la terre sainte. Les fausses nouvelles qui en venaient tous les jours donnaient de fausses espérances.

Un moine breton, nommé Elsoin, conduisit en Syrie, vers l'an 1204, une multitude de Bretons. La veuve d'un roi de Hongrie se croisa avec quelques femmes, croyant qu'on ne pouvait gagner le ciel que par ce voyage. Cette maladie épidémique passa jusqu'aux enfants. Il y en eut des milliers qui, conduits par des maîtres d'école et des moines, quittèrent les maisons de leurs parents, sur la foi de ces paroles : *Seigneur, tu as tiré ta gloire des enfants.* Leurs conducteurs en vendirent une partie aux musulmans; le reste périt de misère.

L'État d'Antioche était ce que les chrétiens avaient conservé de plus considérable en Syrie. Le royaume de Jérusalem n'existait plus que dans Ptolémaïs. Cependant il était établi dans l'Occident qu'il fallait un roi de Jérusalem. Un Emeri de Lusignan, roi titulaire, étant mort vers l'an 1205, l'évêque de Ptolémaïs proposa d'aller demander en France

un roi de Judée. Philippe Auguste nomma un cadet de la maison de Brienne en Champagne, qui avait à peine un patrimoine. On voit par le choix du roi quel était le royaume.

Ce roi titulaire, ses chevaliers, les Bretons qui avaient passé la mer, plusieurs princes allemands, un duc d'Autriche, André, roi de Hongrie, suivi d'assez belles troupes, les templiers, les hospitaliers, les évêques de Munster et d'Utrecht; tout cela pouvait encore faire une armée de conquérants, si elle avait eu un chef; mais c'est ce qui manqua toujours.

Le roi de Hongrie s'étant retiré, un comte de Hollande entreprit ce que tant de rois et de princes n'avaient pu faire. Les chrétiens semblaient toucher au temps de se relever; leurs espérances s'accrurent par l'arrivée d'une foule de chevaliers qu'un légat du pape leur amena. Un archevêque de Bordeaux, les évêques de Paris, d'Angers, d'Autun, de Beauvais, accompagnèrent le légat avec des troupes considérables. Quatre mille Anglais, autant d'Italiens, vinrent sous diverses bannières. Enfin Jean de Brienne, qui était arrivé à Ptolémaïs presque seul, se trouve à la tête de près de cent mille combattants.

Saphadin, frère du fameux Saladin, qui avait joint depuis peu l'Égypte à ses autres États, venait de démolir les restes des murailles de Jérusalem, qui n'était plus qu'un bourg ruiné; mais comme Saphadin paraissait mal affermi dans l'Égypte, les croisés crurent pouvoir s'en emparer.

De Ptolémaïs le trajet est court aux embouchures du Nil. Les vaisseaux qui avaient apporté tant de chrétiens, les portèrent en trois jours vers l'ancienne Péluse.

Près des ruines de Péluse est élevée Damiette sur une chaussée qui la défend des inondations du Nil. (1218) Les croisés commencèrent le siége pendant la dernière maladie de Saphadin, et le continuèrent après sa mort. Mélédin, l'aîné de ses fils, régnait alors en Égypte, et passait pour aimer les lois, les sciences, et le repos plus que la guerre. Corradin, sultan de Damas, à qui la Syrie était tombée en partage, vint le secourir contre les chrétiens. Le siége, qui dura deux ans, fut mémorable en Europe, en Asie, et en Afrique.

Saint François d'Assise, qui établissait alors son ordre, passa lui-même au camp des assiégeants; et s'étant imaginé qu'il pourrait aisément convertir le sultan Mélédin, il s'avança avec son compagnon, frère Illuminé, vers le camp des Égyptiens. On les prit, on les conduisit au sultan. François le prêcha en italien. Il proposa à Mélédin de faire allumer un grand feu dans lequel ses imans d'un côté, François et Illuminé de l'autre, se jetteraient, pour faire voir quelle était la religion véritable. Mélédin, à qui un interprète expliquait cette proposition singulière, répondit en riant que ses prêtres n'étaient pas hommes à se jeter au feu pour leur foi : alors François proposa de s'y jeter tout seul. Mélédin lui dit que, s'il acceptait une telle offre, il paraîtrait douter de sa religion. Ensuite il renvoya François avec bonté, voyant bien qu'il ne pouvait être un homme dangereux.

Telle est la force de l'enthousiasme, que François, n'ayant pu réussir

à se jeter dans un bûcher en Égypte et à rendre le soudan chrétien, voulut tenter cette aventure à Maroc. Il s'embarqua d'abord pour l'Espagne; mais étant tombé malade, il obtint de frère Gille, et de quatre autres de ses compagnons, qu'ils allassent convertir les Marocains. Frère Gille et les quatre moines font voile vers Tétuan, arrivent à Maroc, et prêchent en italien dans une charrette. Le miramolin, ayant pitié d'eux, les fit rembarquer pour l'Espagne; ils revinrent une seconde fois, on les renvoya encore. Ils revinrent une troisième; l'empereur, poussé à bout, les condamna à la mort dans son divan, et leur trancha lui-même la tête (1218) : c'est un usage superstitieux autant que barbare que les empereurs de Maroc soient les premiers bourreaux de leur pays. Les miramolins se disaient descendus de Mahomet. Les premiers qui furent condamnés à mort, sous leur empire, demandèrent de mourir de la main du maître, dans l'espérance d'une expiation plus pure. Cet abominable usage s'est si bien conservé, que le fameux empereur de Maroc, Mulei Ismaël, a exécuté de sa main près de six mille hommes dans sa longue vie.

Cette mort de cinq compagnons de François d'Assise est encore célébrée tous les ans à Coïmbre, par une procession aussi singulière que leur aventure. On prétendit que les corps de ces franciscains revinrent en Europe après leur mort, et s'arrêtèrent à Coïmbre dans l'église de Sainte-Croix. Les jeunes gens, les femmes, et les filles, vont tous les ans, la nuit de l'arrivée de ces martyrs, de l'église Sainte-Croix à celle des cordeliers. Les garçons ne sont couverts que d'un petit caleçon qui ne descend qu'au haut des cuisses; les femmes et les filles ont un jupon non moins court. La marche est longue, et on s'arrête souvent.

(1220) Damiette cependant fut prise, et semblait ouvrir le chemin à la conquête de l'Égypte; mais Pélage Albano, bénédictin espagnol, légat du pape, et cardinal, fut cause de sa perte. Le légat prétendait que, le pape étant chef de toutes les croisades, celui qui le représentait en était incontestablement le général; que le roi de Jérusalem, n'étant roi que par la permission du pape, devait obéir en tout au légat. Ces divisions consumèrent du temps. Il fallut écrire à Rome : le pape ordonna au roi de retourner au camp, et le roi y retourna pour servir sous le bénédictin. Ce général engagea l'armée entre deux bras du Nil, précisément au temps que ce fleuve, qui nourrit et qui défend l'Égypte, commençait à se déborder. Le sultan, par des écluses, inonda le camp des chrétiens. (1221) D'un côté il brûla leurs vaisseaux; de l'autre côté le Nil croissait et menaçait d'engloutir l'armée du légat. Elle se trouvait dans l'état où l'on peint les Égyptiens de Pharaon; quand ils virent la mer prête à retomber sur eux.

Les contemporains conviennent que dans cette extrémité on traita avec le sultan. Il se fit rendre Damiette; il renvoya l'armée en Phénicie, après avoir fait jurer que de huit ans on ne lui ferait la guerre, et il garda le roi Jean de Brienne en otage.

Les chrétiens n'avaient plus d'espérance que dans l'empereur Frédéric II. Jean de Brienne, sorti d'otage, lui donna sa fille et les droits au royaume de Jérusalem pour dot

L'empereur Frédéric II concevait très-bien l'inutilité des croisades; mais il fallait ménager les esprits des peuples, et éluder les coups du pape. Il me semble que la conduite qu'il tint est un modèle de saine politique. Il négocie à la fois avec le pape et avec le sultan Mélédin. Son traité étant signé entre le sultan et lui, il part pour la Palestine, mais avec un cortége plutôt qu'avec une armée. A peine est-il arrivé qu'il rend public le traité par lequel on lui cède Jérusalem, Nazareth, et quelques villages. Il fait répandre dans l'Europe que, sans verser une goutte de sang, il a repris les saints lieux. On lui reproche d'avoir laissé, par le traité, une mosquée dans Jérusalem. Le patriarche de cette ville le traitait d'athée; ailleurs il était regardé comme un prince qui savait régner.

Il faut avouer, quand on lit l'histoire de ces temps, que ceux qui ont imaginé des romans n'ont guère pu aller par leur imagination au delà de ce que fournit ici la vérité. C'est peu que nous ayons vu, quelques années auparavant, un comte de Flandre qui, ayant fait vœu d'aller à la terre sainte, se saisit en chemin de l'empire de Constantinople; c'est peu que Jean de Brienne, cadet de Champagne, devenu roi de Jérusalem, ait été sur le point de subjuguer l'Égypte. Ce même Jean de Brienne, n'ayant plus d'États, marche presque seul au secours de Constantinople : il arrive pendant un interrègne, et on l'élit empereur (1224). Son successeur, Baudouin II, dernier empereur latin de Constantinople, toujours pressé par les Grecs, courait, une bulle du pape à la main, implorer en vain le secours de tous les princes de l'Europe; tous les princes étaient alors hors de chez eux : les empereurs d'Occident couraient à la terre sainte; les papes étaient presque toujours en France, et les rois prêts à partir pour la Palestine.

Thibaud de Champagne, roi de Navarre, si célèbre par l'amour qu'on lui suppose pour la reine Blanche, et par ses chansons, fut aussi un de ceux qui s'embarquèrent alors pour la Palestine (1240). Il revint la même année, et c'était être heureux. Environ soixante et dix chevaliers français, qui voulurent se signaler avec lui, furent tous pris et menés au Grand-Caire, au neveu de Mélédin, nommé Mélecsala, qui, ayant hérité des États et des vertus de son oncle, les traita humainement, et les laissa enfin retourner dans leur patrie pour une rançon modique.

En ce temps le territoire de Jérusalem n'appartint plus ni aux Syriens, ni aux Égyptiens, ni aux chrétiens, ni aux musulmans. Une révolution qui n'avait point d'exemple donnait une nouvelle face à la plus grande partie de l'Asie. Gengis et ses Tartares avaient franchi le Caucase, le Taurus, l'Immaüs. Les peuples qui fuyaient devant eux, comme des bêtes féroces chassées de leurs repaires par d'autres animaux plus terribles, fondaient à leur tour sur les terres abandonnées.

(1244) Les habitants du Chorasan, qu'on nomma Corasmins, poussés par les Tartares, se précipitèrent sur la Syrie, ainsi que les Goths, au IVe siècle, chassés, à ce qu'on dit, par des Scythes, étaient tombés sur l'empire romain. Ces Corasmins idolâtres égorgèrent ce qui restait à Jérusalem de Turcs, de chrétiens, et de Juifs. Les chrétiens qui

restaient dans Antioche, dans Tyr, dans Sidon, et sur ces côtes de la Syrie, suspendirent quelque temps leurs querelles particulières pour résister à ces nouveaux brigands.

Ces chrétiens étaient alors ligués avec le soudan de Damas. Les templiers, les chevaliers de Saint-Jean, les chevaliers teutoniques, étaient des défenseurs toujours armés. L'Europe fournissait sans cesse quelques volontaires. Enfin ce qu'on put ramasser combattit les Corasmins. La défaite des croisés fut entière. Ce n'était pas là le terme de leurs malheurs; de nouveaux Turcs vinrent ravager ces côtes de Syrie après les Corasmins, et exterminèrent presque tout ce qui restait de chevaliers. Mais ces torrents passagers laissèrent toujours aux chrétiens les villes de la côte.

Les Latins, renfermés dans leurs villes maritimes, se virent alors sans secours; et leurs querelles augmentaient leurs malheurs. Les princes d'Antioche n'étaient occupés qu'à faire la guerre à quelques chrétiens d'Arménie. Les factions des Vénitiens, des Génois et des Pisans, se disputaient la ville de Ptolémaïs. Les templiers et les chevaliers de Saint-Jean se disputaient tout. L'Europe refroidie n'envoyait presque plus de ces pèlerins armés. Les espérances des chrétiens d'Orient s'éteignaient, quand saint Louis entreprit la dernière croisade.

CHAP. LVIII. — *De saint Louis. Son gouvernement, sa croisade, nombre de ses vaisseaux, ses dépenses, sa vertu, son imprudence, ses malheurs.*

Louis IX paraissait un prince destiné à réformer l'Europe, si elle avait pu l'être; à rendre la France triomphante et policée, et à être en tout le modèle des hommes. Sa piété, qui était celle d'un anachorète, ne lui ôta aucune vertu de roi. Une sage économie ne déroba rien à sa libéralité. Il sut accorder une politique profonde avec une justice exacte; et peut-être est-il le seul souverain qui mérite cette louange : prudent et ferme dans le conseil, intrépide dans les combats sans être emporté, compatissant comme s'il n'avait jamais été que malheureux. Il n'est pas donné à l'homme de porter plus loin la vertu.

Il avait, conjointement avec la régente, sa mère, qui savait régner, réprimé l'abus de la juridiction trop étendue des ecclésiastiques. Ils voulaient que les officiers de justice saisissent les biens de quiconque était excommunié, sans examiner si l'excommunication était juste ou injuste. Le roi, distinguant très-sagement les lois civiles auxquelles tout doit être soumis, et les lois de l'Église dont l'empire doit ne s'étendre que sur les consciences, ne laissa pas plier les lois du royaume sous cet abus des excommunications. Ayant, dès le commencement de son administration, contenu les prétentions des évêques et des laïques dans leurs bornes, il avait réprimé les factions de la Bretagne; il avait gardé une neutralité prudente entre les emportements de Grégoire IX et les vengeances de l'empereur Frédéric II.

Son domaine, déjà fort grand, s'était accru de plusieurs terres qu'il

avait achetées. Les rois de France avaient alors pour revenus leurs biens propres, et non ceux des peuples. Leur grandeur dépendait d'une économie bien entendue, comme celle d'un seigneur particulier.

Cette administration l'avait mis en état de lever de fortes armées contre le roi d'Angleterre Henri III, et contre des vassaux de France unis avec l'Angleterre. Henri III, moins riche, moins obéi de ses Anglais, n'eut ni d'aussi bonnes troupes, ni d'aussitôt prêtes. Louis le battit deux fois, et surtout à la journée de Taillebourg en Poitou. Le roi anglais s'enfuit devant lui. Cette guerre fut suivie d'une paix utile (1241). Les vassaux de France, rentrés dans leur devoir, n'en sortirent plus. Le roi n'oublia pas même d'obliger l'Anglais à payer cinq mille livres sterling pour les frais de la campagne.

Quand on songe qu'il n'avait pas vingt-quatre ans lorsqu'il se conduisit ainsi, et que son caractère était fort au-dessus de sa fortune, on voit ce qu'il eût fait s'il fût demeuré dans sa patrie; et on gémit que la France ait été si malheureuse par ses vertus mêmes, qui devaient faire le bonheur du monde.

L'an 1244, Louis, attaqué d'une maladie violente, crut, dit-on, dans une léthargie, entendre une voix qui lui ordonnait de prendre la croix contre les infidèles. A peine put-il parler, qu'il fit vœu de se croiser. La reine sa mère, la reine sa femme, son conseil, tout ce qui l'approchait, sentit le danger de ce vœu funeste. L'évêque de Paris même lui en représenta les dangereuses conséquences; mais Louis regardait ce vœu comme un lien sacré qu'il n'était pas permis aux hommes de dénouer. Il prépara pendant quatre années cette expédition. (1248) Enfin, laissant à sa mère le gouvernement du royaume, il part avec sa femme et ses trois frères, que suivent aussi leurs épouses; presque toute la chevalerie de France l'accompagne. Il y eut dans l'armée près de trois mille chevaliers bannerets. Une partie de la flotte immense qui portait tant de princes et de soldats, part de Marseille, l'autre d'Aigues-Mortes, qui n'est plus un port aujourd'hui.

La plupart des gros vaisseaux ronds qui transportèrent les troupes furent construits dans les ports de France. Ils étaient au nombre de dix-huit cents. Un roi de France ne pourrait aujourd'hui faire un pareil armement, parce que les bois sont incomparablement plus rares, tous les frais plus grands à proportion, et que l'artillerie nécessaire rend la dépense plus forte, et l'armement beaucoup plus difficile.

On voit, par les comptes de saint Louis, combien ces croisades appauvrissaient la France. Il donnait au seigneur de Valery huit mille livres pour trente chevaliers, ce qui revenait à près de cent quarante-six mille livres numéraires de nos jours[1]. Le connétable avait pour

1. Ou 169 000 livres, si l'on entend la livre numéraire d'or : elle était alors à la livre numéraire d'argent à peu près dans le rapport de 21 à 18. Cette différence entre l'évaluation des livres numéraires en or ou en argent, vient de ce que le rapport entre les valeurs des deux métaux n'était pas le même qu'aujourd'hui; celle de l'or était plus faible. Par la même raison, il faut augmenter (voyez la note vers la fin du chapitre LI) d'environ un septième les 540 000 livres léguées par Louis VIII à sa femme, s'il a entendu des livres numéraires d'or. (*Éd. de Kehl.*)

quinze chevaliers trois mille livres. L'archevêque de Reims et l'évêque de Langres recevaient chacun quatre mille livres pour quinze chevaliers que chacun d'eux conduisait. Cent soixante et deux chevaliers mangeaient aux tables du roi. Ces dépenses et les préparatifs étaient immenses.

Si la fureur des croisades et la religion des serments avaient permis à la vertu de Louis d'écouter la raison, non-seulement il eût vu le mal qu'il faisait à son pays, mais l'injustice extrême de cet armement qui lui paraissait si juste.

Le projet n'eût-il été que d'aller mettre les Français en possession du misérable terrain de Jérusalem, ils n'y avaient aucun droit. Mais on marchait contre le vieux et sage Mélecsala, soudan d'Égypte, qui certainement n'avait rien à démêler avec le roi de France. Mélecsala était musulman; c'était là le seul prétexte de lui faire la guerre. Mais il n'y avait pas plus de raison à ravager l'Égypte parce qu'elle suivait les dogmes de Mahomet, qu'il n'y en aurait aujourd'hui à porter la guerre à la Chine parce que la Chine est attachée à la morale de Confucius.

Louis mouilla dans l'île de Chypre : le roi de cette île se joint à lui; on aborde en Égypte. Le soudan d'Égypte ne possédait point Jérusalem. La Palestine alors était ravagée par les Corasmins : le sultan de Syrie leur abandonnait ce malheureux pays, et le calife de Bagdad, toujours reconnu et toujours sans pouvoir, ne se mêlait plus de ces guerres. Il restait encore aux chrétiens Ptolémaïs, Tyr, Antioche, Tripoli. Leurs divisions les exposaient continuellement à être écrasés par les sultans turcs et par les Corasmins.

Dans ces circonstances, il est difficile de voir pourquoi le roi de France choisissait l'Égypte pour le théâtre de sa guerre. Le vieux Mélecsala, malade, demanda la paix; on la refusa. Louis, renforcé par de nouveaux secours arrivés de France, était suivi de soixante mille combattants, obéi, aimé, ayant en tête des ennemis déjà vaincus, un soudan qui touchait à sa fin. Qui n'eût cru que l'Égypte et bientôt la Syrie seraient domptées? Cependant la moitié de cette armée florissante périt de maladie; l'autre moitié est vaincue près de la Massoure. Saint Louis voit tuer son frère Robert d'Artois (1250); il est pris avec ses deux autres frères, le comte d'Anjou et le comte de Poitiers. Ce n'était plus alors Mélecsala qui régnait en Égypte, c'était son fils Almoadan. Ce nouveau soudan avait certainement de la grandeur d'âme; car le roi Louis lui ayant offert pour sa rançon et pour celle des prisonniers un million de besants d'or, Almoadan lui en remit la cinquième partie.

Ce soudan fut massacré par les Mamelucs, dont son père avait établi la milice. Le gouvernement, partagé alors, semblait devoir être funeste aux chrétiens. Cependant le conseil égyptien continua de traiter avec le roi. Le sire de Joinville rapporte que les émirs même proposèrent, dans une de leurs assemblées, de choisir Louis pour leur soudan.

Joinville était prisonnier avec le roi. Ce que raconte un homme de son caractère a du poids sans doute; mais qu'on fasse réflexion combien dans un camp, dans une maison, on est mal informé des faits

particuliers qui se passent dans un camp voisin, dans une maison prochaine; combien il est hors de vraisemblance que des musulmans songent à se donner pour roi un chrétien ennemi, qui ne connaît ni leur langue, ni leurs mœurs, qui déteste leur religion, et qui ne peut être regardé par eux que comme un chef de brigands étrangers, on verra que Joinville n'a rapporté qu'un discours populaire. Dire fidèlement ce qu'on a entendu dire, c'est souvent rapporter de bonne foi des choses qu moins suspectes. Mais nous n'avons point la véritable histoire de Joinville; ce n'est qu'une traduction infidèle, qu'on fit du temps de François Ier, d'un écrit qu'on n'entendrait aujourd'hui que très-difficilement.

Je ne saurais guère encore concilier ce que les historiens disent de la manière dont les musulmans traitèrent les prisonniers. Ils racontent qu'on les faisait sortir un à un d'une enceinte où ils étaient renfermés, qu'on leur demandait s'ils voulaient renier Jésus-Christ, et qu'on coupait la tête à ceux qui persistaient dans le christianisme.

D'un autre côté ils attestent qu'un vieil émir fit demander, par interprète, aux captifs s'ils croyaient en Jésus-Christ; et les captifs ayant dit qu'ils croyaient en lui : « Consolez-vous, dit l'émir; puisqu'il est est mort pour vous, et qu'il a su ressusciter, il saura bien vous sauver. »

Ces deux récits semblent un peu contradictoires; et ce qui est plus contradictoire encore, c'est que ces émirs fissent tuer des captifs dont ils espéraient une rançon.

Au reste, ces émirs s'en tinrent aux huit cent mille besants auxquels leur soudan avait bien voulu se restreindre pour la rançon des captifs; et lorsqu'en vertu du traité les troupes françaises qui étaient dans Damiette rendirent cette ville, on ne voit point que les vainqueurs fissent le moindre outrage aux femmes. On laissa partir la reine et ses belles-sœurs avec respect. Ce n'est pas que tous les soldats musulmans fussent modérés; le vulgaire en tout pays est féroce : il y eut sans doute beaucoup de violences commises, des captifs maltraités et tués; mais enfin j'avoue que je suis étonné que le soldat mahométan n'ait pas exterminé un plus grand nombre de ces étrangers qui, des ports de l'Europe, étaient venus sans aucune raison ravager les terres de l'Égypte.

Saint Louis, délivré de captivité, se retire en Palestine, et y demeure près de quatre ans avec les débris de ses vaisseaux et de son armée. Il va visiter Nazareth au lieu de retourner en France, et enfin ne revient dans sa patrie qu'après la mort de la reine Blanche, sa mère; mais il y rentre pour former une croisade nouvelle.

Son séjour à Paris lui procurait continuellement des avantages et de la gloire. Il reçut un honneur qu'on ne peut rendre qu'à un roi vertueux. Le roi d'Angleterre, Henri III, et ses barons, le choisirent pour arbitre de leurs querelles. Il prononça l'arrêt en souverain; et si cet arrêt, qui favorisait Henri III, ne put apaiser les troubles de l'Angleterre, il fit voir au moins à l'Europe quel respect les hommes ont malgré eux pour la vertu. Son frère, le comte d'Anjou, dut à la répu-

tation de Louis et au bon ordre de son royaume l'honneur d'être choisi par le pape pour roi de Sicile, honneur qu'il ne méritait pas par lui-même.

Louis cependant augmentait ses domaines de l'acquisition de Namur, de Péronne, d'Avranches, de Mortagne, du Perche; il pouvait ôter aux rois d'Angleterre tout ce qu'ils possédaient en France. Les querelles de Henri III et de ses barons lui facilitaient les moyens; mais il préféra la justice à l'usurpation. Il les laissa jouir de la Guyenne, du Périgord, du Limousin; mais il les fit renoncer pour jamais à la Touraine, au Poitou, à la Normandie, réunis à la couronne par Philippe Auguste : ainsi la paix fut affermie avec sa réputation.

Il établit le premier la justice de ressort; et les sujets opprimés par les sentences arbitraires des juges des baronnies commencèrent à pouvoir porter leurs plaintes à quatre grands bailliages royaux, créés pour les écouter. Sous lui, des lettrés commencèrent à être admis aux séances de ces parlements dans lesquels des chevaliers, qui rarement savaient lire, décidaient de la fortune des citoyens. Il joignit à la piété d'un religieux la fermeté éclairée d'un roi, en réprimant les entreprises de la cour de Rome par cette fameuse pragmatique qui conserve les anciens droits de l'Église, nommés libertés de l'Église gallicane, s'il est vrai que cette pragmatique soit de lui.

Enfin treize ans de sa présence réparaient en France tout ce que son absence avait ruiné; mais sa passion pour les croisades l'entraînait. Les papes l'encourageaient. Clément IV lui accordait une décime sur le clergé pour trois ans. Il part enfin une seconde fois, et à peu près avec les mêmes forces. Son frère, Charles d'Anjou, que le pape avait fait roi de Sicile, doit le suivre. Mais ce n'est plus ni du côté de la Palestine, ni du côté de l'Égypte, qu'il tourne sa dévotion et ses armes. Il fait cingler sa flotte vers Tunis.

Les chrétiens de Syrie n'étaient plus la race de ces premiers Francs établis dans Antioche et dans Tyr; c'était une génération mêlée de Syriens, d'Arméniens, et d'Européens. On les appelait *Poulains*, et ces restes sans vigueur étaient pour la plupart soumis aux Égyptiens. Les chrétiens n'avaient plus de villes fortes que Tyr et Ptolémaïs.

Les religieux templiers et hospitaliers, qu'on peut en quelque sens comparer à la milice des Mamelucs, se faisaient entre eux, dans ces villes mêmes, une guerre si cruelle, que dans un combat de ces moines militaires il ne resta aucun templier en vie.

Quel rapport y avait-il entre cette situation de quelques métis sur les côtes de Syrie et le voyage de saint Louis à Tunis? Son frère, Charles d'Anjou, roi de Naples et de Sicile, ambitieux, cruel, intéressé, faisait servir la simplicité héroïque de Louis à ses desseins. Il prétendait que le roi de Tunis lui devait quelques années de tribut; il voulait se rendre maître de ces pays; et saint Louis espérait, disent tous les historiens (je ne sais sur quel fondement), convertir le roi de Tunis. Étrange manière de gagner ce mahométan au christianisme! On fait une descente à main armée dans ses États, vers les ruines de Carthage.

Mais bientôt le roi est assiégé lui-même dans son camp par les Maures réunis; les mêmes maladies que l'intempérance de ses sujets transplantés et le changement de climat avaient attirées dans son camp en Égypte, désolèrent son camp de Carthage. Un de ses fils, né à Damiette pendant la captivité, mourut de cette espèce de contagion devant Tunis. Enfin le roi en fut attaqué; il se fit étendre sur la cendre (1270), et expira à l'âge de cinquante-cinq ans, avec la piété d'un religieux et le courage d'un grand homme. Ce n'est pas un des moindres exemples des jeux de la fortune, que les ruines de Carthage aient vu mourir un roi chrétien, qui venait combattre des musulmans dans un pays où Didon avait apporté les dieux des Syriens. A peine est-il mort que son frère le roi de Sicile arrive. On fait la paix avec les Maures, et les débris des chrétiens sont ramenés en Europe.

On ne peut guère compter moins de cent mille personnes sacrifiées dans les deux expéditions de saint Louis. Joignez les cent cinquante mille qui suivirent Frédéric Barberousse, les trois cent mille de la croisade de Philippe Auguste et de Richard, deux cent mille au moins au temps de Jean de Brienne; comptez les cent soixante mille croisés qui avaient déjà passé en Asie, et n'oubliez pas ce qui périt dans l'expédition de Constantinople, et dans les guerres qui suivirent cette révolution, sans parler de la croisade du Nord et de celle contre les Albigeois, on trouvera que l'Orient fut le tombeau de plus de deux millions d'Européans.

Plusieurs pays en furent dépeuplés et appauvris.

Le sire de Joinville dit expressément qu'il ne voulut pas accompagner Louis à sa seconde croisade, parce qu'il ne le pouvait, et que la première avait ruiné toute sa seigneurie.

La rançon de saint Louis avait coûté huit cent mille besants; c'était environ neuf millions de la monnaie qui court actuellement (en 1778). Si des deux millions d'hommes qui moururent dans le Levant, chacun emporta seulement cent francs, c'est-à-dire un peu plus de cent sous du temps; c'est encore deux cents millions de livres qu'il en coûta. Les Génois, les Pisans, et surtout les Vénitiens, s'y enrichirent; mais la France, l'Angleterre, l'Allemagne, furent épuisées.

On dit que les rois de France gagnèrent à ces croisades, parce que saint Louis augmenta ses domaines, en achetant quelques terres des seigneurs ruinés. Mais il ne les accrut que pendant ses treize années de séjour, par son économie.

Le seul bien que ces entreprises procurèrent, ce fut la liberté que plusieurs bourgades achetèrent de leurs seigneurs. Le gouvernement municipal s'accrut un peu des ruines des possesseurs des fiefs. Peu à peu ces communautés, pouvant travailler et commercer pour leur propre avantage, exercèrent les arts et le commerce que l'esclavage éteignait.

Cependant ce peu de chrétiens métis, cantonnés sur les côtes de Syrie, fut bientôt exterminé ou réduit en servitude. Ptolémaïs, leur principal asile, et qui n'était en effet qu'une retraite de bandits, fameux par leurs crimes, ne put résister aux forces du soudan d'Égypte

Mélecséraph. Il la prit en 1291 : Tyr et Sidon se rendirent à lui. Enfin, vers la fin du XIIIe siècle, il n'y avait plus dans l'Asie aucune trace apparente de ces émigrations des chrétiens.

CHAP. LIX. — *Suite de la prise de Constantinople par les croisés. Ce qu'était alors l'empire grec.*

Ce gouvernement féodal de France avait produit, comme on l'a vu, bien des conquérants. Un pair de France, duc de Normandie, avait subjugué l'Angleterre; de simples gentilshommes, la Sicile; et parmi les croisés, des seigneurs de France avaient eu pour quelque temps Antioche et Jérusalem; enfin, Baudouin, pair de France et comte de Flandre, avait pris Constantinople. Nous avons vu les mahométans d'Asie céder Nicée aux empereurs grecs fugitifs. Ces mahométans mêmes s'alliaient avec les Grecs contre les Francs et les Latins, leurs communs ennemis; et pendant ces temps-là, les irruptions des Tartares dans l'Asie et dans l'Europe empêchaient les musulmans d'opprimer ces Grecs. Les Francs, maîtres de Constantinople, élisaient leurs empereurs; les papes les confirmaient.

(1216) Pierre de Courtenay, comte d'Auxerre, de la maison de France, ayant été élu, fut couronné et sacré dans Rome par le pape Honorius III. Les papes se flattaient alors de donner les empires d'Orient et d'Occident. On a vu[1] ce que c'était que leurs droits sur l'Occident, et combien de sang coûta cette prétention. A l'égard de l'Orient, il ne s'agissait guère que de Constantinople, d'une partie de la Thrace et de la Thessalie. Cependant le patriarche latin, tout soumis qu'il était au pape, prétendait qu'il n'appartenait qu'à lui de couronner ses maîtres, tandis que le patriarche grec, siégeant tantôt à Nicée, tantôt à Andrinople, anathématisait et l'empereur latin, et le patriarche de cette communion, et le pape même. C'était si peu de chose que cet empire latin de Constantinople, que Pierre de Courtenay, en revenant de Rome, ne put éviter de tomber entre les mains des Grecs; et après sa mort ses successeurs n'eurent précisément que la ville de Constantinople et son territoire. Des Français possédaient l'Achaïe; les Vénitiens avaient la Morée.

Constantinople, autrefois si riche, était devenue si pauvre, que Baudouin II (j'ai peine à le nommer empereur) mit en gage pour quelque argent, entre les mains des Vénitiens, la couronne d'épines de Jésus-Christ, ses langes, sa robe, sa serviette, son éponge, et beaucoup de morceaux de la vraie croix. Saint Louis retira ces gages des mains des Vénitiens, et les plaça dans la Sainte-Chapelle de Paris, avec d'autres reliques, qui sont des témoignages de piété plutôt que de la connaissance de l'antiquité.

On vit ce Baudouin II venir en 1245 au concile de Lyon, dans lequel le pape Innocent IV excommunia si solennellement Frédéric II. Il y implora vainement le secours d'une croisade, et ne retourna dans Con-

1. Chap. XXXII. (ÉD.)

stantinople que pour la voir enfin retomber au pouvoir des Grecs, ses légitimes possesseurs. Michel Paléologue, empereur et tuteur du jeune empereur Lascaris, reprit la ville par une intelligence secrète. Baudouin s'enfuit ensuite en France (1261), où il vécut de l'argent que lui valut la vente de son marquisat de Namur qu'il fit au roi saint Louis. Ainsi finit cet empire des croisés.

Les Grecs rapportèrent leurs mœurs dans leur empire. L'usage recommença de crever les yeux. Michel Paléologue se signala d'abord en privant son pupille de la vue et de la liberté. On se servait auparavant d'une lame de métal ardente : Michel employa le vinaigre bouillant, et l'habitude s'en conserva; car la mode entre jusque dans les crimes.

Paléologue ne manqua pas de se faire absoudre solennellement de cette cruauté par son patriarche et par ses évêques, qui répandaient des larmes de joie, dit-on, à cette pieuse cérémonie. Paléologue se frappait la poitrine, demandait pardon à Dieu, et se gardait bien de délivrer de prison son pupille et son empereur.

Quand je dis que la superstition rentra dans Constantinople avec les Grecs, je n'en veux pour preuve que ce qui arriva en 1284. Tout l'empire était divisé entre deux patriarches. L'empereur ordonna que chaque parti présenterait à Dieu un mémoire de ses raisons dans Sainte-Sophie, qu'on jetterait les deux mémoires dans un brasier bénit, et qu'ainsi la volonté de Dieu se déclarerait. Mais la volonté céleste ne se déclara qu'en laissant brûler les deux papiers, et abandonna les Grecs à leurs querelles ecclésiastiques.

L'empire d'Orient reprit cependant un peu la vie. La Grèce lui était jointe avant les croisades; mais il avait perdu presque toute l'Asie Mineure et la Syrie. La Grèce en fut séparée après les croisades; mais un peu de l'Asie Mineure restait, et il s'étendait encore en Europe jusqu'à Belgrade.

Tout le reste de cet empire était possédé par des nations nouvelles. L'Égypte était devenue la proie de la milice des Mamelucs, composée d'abord d'esclaves, et ensuite de conquérants. C'étaient des soldats ramassés des côtes septentrionales de la mer Noire; et cette nouvelle forme de brigandage s'était établie du temps de la captivité de saint Louis.

Le califat touchait à sa fin dans ce XIIIe siècle, tandis que l'empire de Constantin penchait vers la sienne. Vingt usurpateurs nouveaux déchiraient de tous côtés la monarchie fondée par Mahomet, en se soumettant à sa religion; et enfin ces califes de Babylone, nommés les califes abbassides, furent entièrement détruits par la famille de Gengis.

Il y eut ainsi, dans les XIIe et XIIIe siècles, une suite de dévastations non interrompue dans tout l'hémisphère. Les nations se précipitèrent les unes sur les autres par des émigrations prodigieuses, qui ont établi peu à peu de grands empires. Car tandis que les croisés fondaient sur la Syrie, les Turcs minaient les Arabes; et les Tartares parurent enfin, qui tombèrent sur les Turcs, sur les Arabes, sur les Indiens, sur les

Chinois. Ces Tartares, conduits par Gengis et par ses fils, changèrent la face de toute la grande Asie, tandis que l'Asie Mineure et la Syrie étaient le tombeau des Francs et des Sarrasins.

CHAP. LX. — *De l'Orient, et de Gengis-kan.*

Au delà de la Perse, vers le Gion et l'Oxus, il s'était formé un nouvel empire des débris du califat. Nous l'appelons *Carisme* ou *Kouaresme*, du nom corrompu de ses conquérants. Sultan Mohammed y régnait à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe, quand la grande invasion des Tartares vint engloutir tant de vastes États. Mohammed le Carismin régnait du fond de l'Irac, qui est l'ancienne Médie, jusqu'au delà de la Sogdiane, et fort avant dans le pays des Tartares. Il avait encore ajouté à ses États une partie de l'Inde, et se voyait un des plus grands souverains du monde, mais reconnaissant toujours le calife qu'il dépouillait, et auquel il ne restait que Bagdad.

Par delà le Taurus et le Caucase, à l'orient de la mer Caspienne, et du Volga jusqu'à la Chine, et au nord jusqu'à la zone glaciale, s'étendent ces immenses pays des anciens Scythes, qui se nommèrent depuis *Tatars*, du nom de *Tatar-kan*, l'un de leurs plus grands princes, et que nous appelons Tartares. Ces pays paraissent peuplés de temps immémorial, sans qu'on y ait presque jamais bâti de villes. La nature a donné à ces peuples, comme aux Arabes Bédouins, un goût pour la liberté et pour la vie errante qui leur a fait toujours regarder les villes comme les prisons où les rois, disent-ils, tiennent leurs esclaves.

Leurs courses continuelles, leur vie nécessairement frugale, peu de repos goûté en passant sous une tente, ou sur un chariot, ou sur la terre, en firent des générations d'hommes robustes, endurcis à la fatigue, qui, comme des bêtes féroces trop multipliées, se jetèrent loin de leurs tanières : tantôt vers les Palus-Méotides, lorsqu'ils chassèrent, au Ve siècle, les habitants de ces contrées qui se précipitèrent sur l'empire romain ; tantôt à l'orient et au midi, vers l'Arménie et la Perse ; tantôt du côté de la Chine et jusqu'aux Indes : ainsi ce vaste réservoir d'hommes ignorants et belliqueux a vomi ces inondations dans presque tout notre hémisphère ; et les peuples qui habitent aujourd'hui ces déserts, privés de toute connaissance, savent seulement que leurs pères ont conquis le monde.

Chaque horde ou tribu avait son chef, et plusieurs chefs se réunissaient sous un kan. Les tribus voisines du Dalaï-lama l'adoraient ; et cette adoration consistait principalement en un léger tribut : les autres, pour tout culte, sacrifiaient à Dieu quelques animaux une fois l'an. Il n'est point dit qu'ils aient jamais immolé d'hommes à la Divinité, ni qu'ils aient cru un être malfaisant et puissant tel que le diable. Les besoins et les occupations d'une vie vagabonde les garantissaient aussi de beaucoup de superstitions nées de l'oisiveté : ils n'avaient que les défauts de la brutalité attachée à une vie dure et sauvage ; et ces défauts mêmes en firent des conquérants.

Tout ce que je puis recueillir de certain sur l'origine de la grande

révolution que firent ces Tartares aux XIIe et XIIIe siècles, c'est que vers l'orient de la Chine les hordes des Monguls, ou Mogols, possesseurs des meilleures mines de fer, fabriquèrent ce métal avec lequel on se rend maître de ceux qui possèdent tout le reste. Cal-kan, ou Gassar-kan, aïeul de Gengis-kan, se trouvant à la tête de ces tribus, plus aguerries et mieux armées que les autres, força plusieurs de ses voisins à devenir ses vassaux, et fonda une espèce de monarchie, telle qu'elle peut subsister parmi des peuples errants et impatients du joug. Son fils, que les historiens européans appellent Pisouca, affermit cette domination naissante; et enfin Gengis l'étendit dans la plus grande partie de la terre connue.

Il y avait un puissant État entre ces terres et celles de la Chine; cet empire était celui d'un kan dont les aïeux avaient renoncé à la vie vagabonde des Tartares pour bâtir des villes à l'exemple des Chinois : il fut même connu en Europe; c'est à lui qu'on donna d'abord le nom de Prêtre-Jean. Des critiques ont voulu prouver que le mot propre est Prête-Jean, quoique assurément il n'y eût aucune raison de l'appeler ni Prête ni Prêtre.

Ce qu'il y a de vrai, c'est que la réputation de sa capitale, qui faisait du bruit dans l'Asie, avait excité la cupidité des marchands d'Arménie; ces marchands étaient de l'ancienne communion de Nestorius. Quelques-uns de leurs religieux se mirent en chemin avec eux; et pour se rendre recommandables aux princes chrétiens qui faisaient alors la guerre en Syrie, ils écrivirent qu'ils avaient converti ce grand kan, le plus puissant des Tartares, qu'ils lui avaient donné le nom de Jean, qu'il avait même voulu recevoir le sacerdoce. Voilà la fable qui rendit le Prêtre-Jean si fameux dans nos anciennes chroniques des croisades. On alla ensuite chercher le Prêtre-Jean en Éthiopie, et on donna ce nom à ce prince nègre, qui est moitié chrétien schismatique et moitié juif. Cependant le Prêtre-Jean tartare succomba dans une grande bataille sous les armes de Gengis. Le vainqueur s'empara de ses États, et se fit élire souverain de tous les kans tartares, sous le nom de Gengis-kan, qui signifie roi des rois, ou grand kan. Il portait auparavant le nom de Témugin. Il paraît que les kans tartares étaient en usage d'assembler des diètes vers le printemps : ces diètes s'appelaient *Cour-ilté*. Eh! qui sait si ces assemblées et nos cours plénières, aux mois de mars et de mai, n'ont pas une origine commune?

Gengis publia dans cette assemblée qu'il fallait ne croire qu'un Dieu, et ne persécuter personne pour sa religion : preuve certaine que ses vassaux n'avaient pas tous la même créance. La discipline militaire fut rigoureusement établie : des dizeniers, des centeniers, des capitaines de mille hommes, des chefs de dix mille sous des généraux, furent tous astreints à des devoirs journaliers; et tous ceux qui n'allaient point à la guerre furent obligés de travailler un jour de la semaine pour le service du grand kan. L'adultère fut défendu d'autant plus sévèrement que la polygamie était permise. Il n'y eut qu'un canton tartare dans lequel il fut permis aux habitants de demeurer dans l'usage de prostituer les femmes à leurs hôtes. Le sortilége fut expressément défendu

sous peine de mort. On a vu[1] que Charlemagne ne le punit que par des amendes. Mais il en résulte que les Germains, les Francs, et les Tartares, croyaient également au pouvoir des magiciens. Gengis fit jouer, dans cette grande assemblée de princes barbares, un ressort qu'on voit souvent employé dans l'histoire du monde. Un prophète prédit à Gengis-kan qu'il serait le maître de l'univers : les vassaux du grand kan s'encouragèrent à remplir la prédiction.

L'auteur chinois qui a écrit les conquêtes de Gengis, et que le P. Gaubil a traduit, assure que ces Tartares n'avaient aucune connaissance de l'art d'écrire. Cet art avait toujours été ignoré des provinces d'Archangel jusqu'au delà de la grande muraille, ainsi qu'il le fut des Celtes, des Bretons, des Germains, des Scandinaviens, et de tous les peuples de l'Afrique au delà du mont Atlas. L'usage de transmettre à la postérité toutes les articulations de la langue et toutes les idées de l'esprit, est un des grands raffinements de la société perfectionnée, qui ne fut connu que chez quelques nations très-policées; et encore ne fut-il jamais d'un usage universel chez ces nations. Les lois des Tartares étaient promulguées de bouche, sans aucun signe représentatif qui en perpétuât la mémoire. Ce fut ainsi que Gengis porta une loi nouvelle, qui devait faire des héros de ses soldats. Il ordonna la peine de mort contre ceux qui, dans le combat, appelés au secours de leurs camarades, fuiraient au lieu de les secourir. (1214) Bientôt maître de tous les pays qui sont entre le fleuve Volga et la muraille de la Chine, il attaqua enfin cet ancien empire qu'on appelait alors le Catai. Il prit Cambalu, capitale du Catai septentrional. C'est la même ville que nous nommons aujourd'hui Pékin. Maître de la moitié de la Chine, il soumit jusqu'au fond de la Corée.

L'imagination des hommes oisifs, qui s'épuise en fictions romanesques, n'oserait pas imaginer qu'un prince partît du fond de la Corée, qui est l'extrémité orientale de notre globe, pour porter la guerre en Perse et aux Indes. C'est ce qu'exécuta Gengis.

Le calife de Bagdad, nommé Nasser, l'appela imprudemment à son secours. Les califes alors étaient, comme nous l'avons vu[2], ce qu'avaient été les rois fainéants de France sous la tyrannie des maires du palais : les Turcs étaient les maires des califes.

Ce sultan Mohammed, de la race des Carismins, dont nous venons de parler, était maître de presque toute la Perse; l'Arménie, toujours faible, lui payait tribut. Le calife Nasser, que ce Mohammed voulait enfin dépouiller de l'ombre de dignité qui lui restait, attira Gengis dans la Perse.

Le conquérant tartare avait alors soixante ans : il paraît qu'il savait régner comme vaincre; sa vie est un des témoignages qu'il n'y a point de grand conquérant qui ne soit grand politique. Un conquérant est un homme dont la tête se sert, avec une habileté heureuse, du bras d'autrui. Gengis gouvernait si adroitement la partie de la Chine conquise, qu'elle ne se révolta point pendant son absence; et il savait si

1. Chap. XVII. (ÉD.) — 2. Chap. LIII. (ÉD.)

bien régner dans sa famille, que ses quatre fils, qu'il fit ses quatre lieutenants généraux, mirent presque toujours leur jalousie à le bien servir, et furent les instruments de ses victoires.

Nos combats, en Europe, paraissent de légères escarmouches en comparaison de ces batailles qui ont ensanglanté quelquefois l'Asie. Le sultan Mohammed marche contre Gengis avec quatre cent mille combattants, au delà du fleuve Jaxarte, près de la ville d'Otrar; et dans les plaines immenses qui sont par delà cette ville, au quarante-deuxième degré de latitude, il rencontre l'armée tartare de sept cent mille[1] hommes, commandée par Gengis et par ses quatre fils : les mahométans furent défaits, et Otrar prise. On se servit du bélier dans le siége : il semble que cette machine de guerre soit une invention naturelle de presque tous les peuples, comme l'arc et les flèches.

De ces pays, qui sont vers la Transoxane, le vainqueur s'avance à Bocara, ville célebre dans toute l'Asie par son grand commerce, ses manufactures d'étoffes, surtout par les sciences que les sultans turcs avaient apprises des Arabes, et qui florissaient dans Bocara et dans Samarcande. Si même on en croit le kan Abulcazi, de qui nous tenons l'histoire des Tartares, *Bocar* signifie *savant* en langue tartare-mongule; et c'est de cette étymologie, dont il ne reste aujourd'hui nulle trace, que vint le nom de Bocara. Le Tartare, après l'avoir rançonnée, la réduisit en cendres, ainsi que Persépolis avait été brûlée par Alexandre; mais les Orientaux qui ont écrit l'histoire de Gengis disent qu'il voulut venger ses ambassadeurs que le sultan avait fait tuer avant cette guerre. S'il peut y avoir quelque excuse pour Gengis, il n'y en a point pour Alexandre.

Toutes ces contrées à l'orient et au midi de la mer Caspienne furent soumises; et le sultan Mohammed, fugitif de province en province, traînant après lui ses trésors et son infortune, mourut abandonné des siens.

Enfin le conquérant pénétra jusqu'au fleuve de l'Inde; et tandis qu'une de ses armées soumettait l'Indoustan, une autre, sous un de ses fils, subjugua toutes les provinces qui sont au midi et à l'occident de la mer Caspienne, le Corassan, l'Irak, le Shirvan, l'Aran; elle passa les portes de fer, près desquelles la ville de Derbent fut bâtie, dit-on, par Alexandre. C'est l'unique passage de ce côté de la haute Asie, à travers les montagnes escarpées et inaccessibles du Caucase; de là, marchant le long du Volga vers Moscou, cette armée, partout victorieuse, ravagea la Russie. C'était prendre ou tuer des bestiaux et des esclaves. Chargée de ce butin, elle repassa le Volga, et retourna vers Gengis par le nord-est de la mer Caspienne. Aucun voyageur n'avait fait, dit-on, le tour de cette mer; et ces troupes furent les premières qui entreprirent une telle course par des pays incultes, impraticables à d'autres hommes qu'à des Tartares, auxquels il ne fallait ni tentes, ni provisions, ni bagages, et qui se nourrissaient de la chair de leurs chevaux morts de vieillesse, comme de celle des autres animaux.

1. Il faut toujours beaucoup rabattre de ces calculs.

Ainsi donc la moitié de la Chine, et la moitié de l'Indoustan, presque toute la Perse jusqu'à l'Euphrate, les frontières de la Russie, Casan, Astracan, toute la Grande-Tartarie, furent subjuguées par Gengis en près de dix-huit années. Il est certain que cette partie du Thibet, où règne le grand lama, était enclavée dans son empire, et que le pontife ne fut point inquiété par Gengis, qui avait beaucoup d'adorateurs de cette idole humaine dans ses armées. Tous les conquérants ont toujours épargné les chefs des religions, et parce que ces chefs les ont flattés, et parce que la soumission du pontife entraîne celle du peuple.

En revenant des Indes par la Perse et par l'ancienne Sogdiane, il s'arrêta dans la ville de Toncat, au nord-est du fleuve Jaxarte, comme au centre de son vaste empire. Ses fils, victorieux de tous côtés, ses généraux, et tous les princes tributaires, lui apportèrent les trésors de l'Asie. Il en fit des largesses à ses soldats, qui ne connurent que par lui cette espèce d'abondance. C'est de là que les Russes trouvent souvent aujourd'hui des ornements d'argent et d'or, et des monuments de luxe enterrés dans les pays sauvages de la Tartarie : c'est tout ce qui reste à présent de tant de déprédations.

Il tint dans les plaines de Toncat une cour plénière triomphale, aussi magnifique qu'avait été guerrière celle qui autrefois lui prépara tant de triomphes. On y vit un mélange de barbarie tartare et de luxe asiatique. Tous les kans et leurs vassaux, compagnons de ses victoires, étaient sur ces anciens chariots scythes dont l'usage subsiste encore jusque chez les Tartares de la Crimée; mais ces chars étaient couverts des étoffes précieuses, de l'or, et des pierreries de tant de peuples vaincus. Un des fils de Gengis lui fit, dans cette diète, un présent de cent mille chevaux. Ce fut dans ces états généraux de l'Asie qu'il reçut les adorations de plus de cinq cents ambassadeurs des pays conquis; de là il courut remettre sous le joug un grand pays qu'on nommait Tangut, vers les frontières de la Chine. Il voulait, âgé d'environ soixante et dix ans, aller achever la conquête de ce grand royaume de la Chine, l'objet le plus chéri de son ambition; mais enfin une maladie mortelle le saisit dans son camp sur la route de cet empire, à quelques lieues de la grande muraille (1226).

Jamais, ni avant ni après lui, aucun homme n'a subjugué plus de peuples. Il avait conquis plus de dix-huit cents lieues de l'orient au couchant, et plus de mille du septentrion au midi. Mais dans ses conquêtes il ne fit que détruire; et si on excepte Bocara et deux ou trois autres villes dont il permit qu'on réparât les ruines, son empire, de la frontière de Russie jusqu'à celle de la Chine, fut une dévastation. La Chine fut moins saccagée, parce qu'après la prise de Pékin, ce qu'il envahit ne résista pas. Il partagea avant sa mort ses États à ses quatre fils, et chacun d'eux fut un des plus puissants rois de la terre.

On assure qu'on égorgea beaucoup d'hommes sur son tombeau, et qu'on en a usé ainsi à la mort de ses successeurs qui ont régné dans la Tartarie. C'est une ancienne coutume des princes scythes, qu'on a trouvée établie depuis peu chez les nègres de Congo; coutume digne de ce que la terre a porté de plus barbare. On prétend que c'était un

point d'honneur, chez les domestiques des kans tartares, de mourir avec leurs maîtres, et qu'ils se disputaient l'honneur d'être enterrés avec eux. Si ce fanatisme était commun, si la mort était si peu de chose pour ces peuples, ils étaient faits pour subjuguer les autres nations. Les Tartares, dont l'admiration redoubla pour Gengis quand ils ne le virent plus, imaginèrent qu'il n'était point né comme les autres hommes, mais que sa mère l'avait conçu par le seul secours de l'influence céleste : comme si la rapidité de ses conquêtes n'était pas un assez grand prodige ! S'il fallait donner à de tels hommes un être surnaturel pour père, il faudrait supposer que c'est un être malfaisant.

Les Grecs, et avant eux les Asiatiques, avaient souvent appelé fils des dieux leurs défenseurs et leurs législateurs, et même les ravisseurs conquérants. L'apothéose, dans tous les temps d'ignorance, a été prodiguée à quiconque instruisit, ou servit, ou écrasa le genre humain.

Les enfants de ce conquérant étendirent encore la domination qu'avait laissée leur père. Octaï, et bientôt après Koublaï-kan, fils d'Octaï, achevèrent la conquête de la Chine. C'est ce Koublaï que vit Marc Paolo, vers l'an 1260, lorsque avec son frère et son oncle il pénétra dans ces pays dont le nom même était alors ignoré, et qu'il appelle le Catai. L'Europe, chez qui ce Marc Paolo est fameux pour avoir voyagé dans les États soumis par Gengis et ses enfants, ne connut longtemps ni ces États ni leurs vainqueurs.

A la vérité le pape Innocent IV envoya quelques franciscains dans la Tartarie (1246). Ces moines, qui se qualifiaient ambassadeurs, virent peu de chose, furent traités avec le plus grand mépris, et ne servirent à rien.

On était si peu instruit de ce qui se passait dans cette vaste partie du monde, qu'un fourbe, nommé David, fit accroire à saint Louis, en Syrie, qu'il venait auprès de lui de la part du grand kan de Tartarie qui s'était fait chrétien (1258). Saint Louis envoya le moine Rubruquis dans ces pays pour s'informer de ce qui en pouvait être. Il paraît, par la relation de Rubruquis, qu'il fut introduit devant le petit-fils de Gengis, qui régnait à la Chine. Mais quelles lumières pouvait-on tirer d'un moine qui ne fit que voyager chez des peuples dont il ignorait les langues, et qui n'était pas à portée de bien voir ce qu'il voyait ? Il ne rapporta de son voyage que beaucoup de fausses notions et quelques vérités indifférentes.

Ainsi donc, au même temps que les princes et les barons chrétiens baignaient de sang le royaume de Naples, la Grèce, la Syrie, et l'Egypte, l'Asie était saccagée par les Tartares; presque tout notre hémisphère souffrait à la fois.

Les moines qui voyagèrent en Tartarie, dans le XIIIe siècle, ont écrit que Gengis et ses enfants gouvernaient despotiquement leurs Tartares. Mais peut-on croire que des conquérants, armés pour partager le butin avec leur chef, des hommes robustes, nés libres, des hommes errants, couchant l'hiver sur la neige, et l'été sur la rosée, se soient laissé traiter par des conducteurs élus en plein champ, comme les chevaux

qui leur servaient de monture et de pâture ? Ce n'est pas là l'instinct des peuples du Nord : les Alains, les Huns, les Gépides, les Turcs, les Goths, les Francs, furent tous les compagnons, et non les esclaves de leurs barbares chefs. Le despotisme ne vient qu'à la longue; il se forme du combat de l'esprit de domination contre l'esprit d'indépendance. Le chef a toujours plus de moyens d'écraser que ses compagnons de résister, et enfin l'argent rend absolu.

(1243) Le moine Plan-Carpin, envoyé par le pape Innocent IV dans Caracorum, alors capitale de la Tartarie, témoin de l'inauguration d'un fils du grand kan Octaï, rapporte que les principaux Tartares firent asseoir ce kan sur une pièce de feutre, et lui dirent : « Honore les grands, sois juste et bienfaisant envers tous; sinon, tu seras si misérable que tu n'auras pas même le feutre sur lequel tu es assis. » Ces paroles ne sont pas d'un courtisan esclave.

Gengis usa du droit qu'ont eu toujours tous les princes de l'Orient, droit semblable à celui de tous les pères de famille dans la loi romaine, de choisir leurs héritiers, et de faire partage entre leurs enfants, sans avoir égard à l'aînesse. Il déclara grand kan des Tartares son troisième fils Octaï, dont la postérité régna dans le nord de la Chine jusque vers le milieu du XIVe siècle. La force des armes y avait introduit les Tartares; les querelles de religion les en chassèrent. Les prêtres lamas voulurent exterminer les bonzes; ceux-ci soulevèrent les peuples. Les princes du sang chinois profitèrent de cette discorde ecclésiastique, et chassèrent enfin leurs dominateurs, que l'abondance et le repos avaient amollis.

Un autre fils de Gengis, nommé Touchi, eut le Turquestan, la Bactriane, le royaume d'Astracan, et le pays des Usbecs. Le fils de ce Touchi alla ravager la Pologne, la Dalmatie, la Hongrie, les environs de Constantinople (1234, 1235). Il s'appelait Batou-kan. Les princes de la Tartarie-Crimée descendent de lui de mâle en mâle; et les kans usbecs, qui habitent aujourd'hui la vraie Tartarie, vers le nord et l'orient de la mer Caspienne, rapportent aussi leur origine à cette source. Ils sont maîtres de la Bactriane septentrionale; mais ils ne mènent dans ces beaux pays qu'une vie vagabonde, et désolent la terre qu'ils habitent.

Tuti, ou Tuli, autre fils de Gengis, eut la Perse du vivant de son père. Le fils de ce Tuti, nommé Houlacou, passa l'Euphrate, que Gengis n'avait point passé; il détruisit pour jamais dans Bagdad l'empire des kalifes, et se rendit maître d'une partie de l'Asie Mineure ou Natolie, tandis que les maîtres naturels de cette belle partie de l'empire de Constantinople étaient chassés de leur capitale par les chrétiens croisés.

Un quatrième fils, nommé Zangataï, eut la Transoxane, Candahar, l'Inde septentrionale, Cachemire, le Thibet; et tous les descendants de ces quatre monarques conservèrent quelque temps, par les armes, leurs monarchies établies par le brigandage.

Si on compare ces vastes et soudaines déprédations avec ce qui se passe de nos jours dans notre Europe, on verra une énorme différence.

Nos capitaines, qui entendent l'art de la guerre infiniment mieux que les Gengis et tant d'autres conquérants; nos armées, dont un détachement aurait dissipé avec quelques canons toutes ces hordes de Huns, d'Alains et de Scythes, peuvent à peine aujourd'hui prendre quelques villes dans leurs expéditions les plus brillantes. C'est qu'alors il n'y avait nul art, et que la force décidait du sort du monde.

Gengis et ses fils, allant de conquête en conquête, crurent qu'ils subjugueraient toute la terre habitable; c"est dans ce dessein que d'un côté Koublaï, maître de la Chine, envoya une armée de cent mille hommes sur mille bateaux, appelés *jonques*, pour conquérir le Japon, et que Batou-kan pénétra aux frontières de l'Italie. Le pape Célestin IV lui envoya quatre religieux, seuls ambassadeurs qui pussent accepter une telle commission. Frère Asselin rapporte qu'il ne put parler qu'à un des capitaines tartares, qui lui donna cette lettre pour le pape.

« Si tu veux demeurer sur terre, viens nous rendre hommage. Si tu n'obéis pas, nous savons ce qui en arrivera. Envoie-nous de nouveaux députés pour nous dire si tu veux être notre vassal ou notre ennemi. »

On a blâmé Charlemagne d'avoir divisé ses États; on doit en louer Gengis. Les États de Charlemagne se touchaient, avaient à peu près les mêmes lois, étaient sous la même religion, et pouvaient se gouverner par un seul homme; ceux de Gengis, beaucoup plus vastes, entrecoupés de déserts, partagés en religions différentes, ne pouvaient obéir longtemps au même sceptre.

Cependant cette vaste puissance des Tartares-Mogols, fondée vers l'an 1220, s'affaiblit de tous côtés; jusqu'à ce que Tamerlan, plus d'un siècle après, établit une monarchie universelle dans l'Asie, monarchie qui se partagea encore.

La dynastie de Gengis régna longtemps à la Chine, sous le nom d'Iven. Il est à croire que la science de l'astronomie, qui avait rendu les Chinois si célèbres, déchut beaucoup dans cette révolution; car on ne voit, en ce temps-là, que des mahométans astronomes à la Chine; et ils ont presque toujours été en possession de régler le calendrier jusqu'à l'arrivée des jésuites. C'est peut-être la raison de la médiocrité où sont restés les Chinois[1].

Voilà tout ce qu'il vous convient de savoir des Tartares dans ces temps reculés. Il n'y a là ni droit civil, ni droit canon, ni division entre le trône et l'autel et entre des tribunaux de judicature, ni conciles, ni universités, ni rien de ce qui a perfectionné ou surchargé la société parmi nous. Les Tartares partirent de leurs déserts vers l'an 1212, et eurent conquis la moitié de l'hémisphère vers l'an 1236; c'est là toute leur histoire.

Tournons maintenant vers l'occident, et voyons ce qui se passait, au XIIIe siècle, en Europe.

1. Ceux qui ont prétendu que les grands monuments de tous les arts, dans la Chine, sont de l'invention des Tartares, se sont étrangement trompés; comment ont-ils pu supposer que des barbares toujours errants, dont le chef, Gengis, ne savait ni lire ni écrire, fussent plus instruits que la nation la plus policée et la plus ancienne de la terre?

CHAP. LXI. — *De Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles. De Mainfroi, de Conradin, et des Vêpres siciliennes.*

Pendant que la grande révolution des Tartares avait son cours, que les fils et les petits-fils de Gengis se partageaient la plus grande partie du monde, que les croisades continuaient, et que saint Louis préparait malheureusement la dernière, l'illustre maison impériale de Souabe finit d'une manière inouïe jusqu'alors; ce qui restait de son sang coula sur un échafaud.

L'empereur Frédéric II avait été à la fois empereur des papes, leur vassal, et leur ennemi. Il leur rendait hommage-lige pour le royaume de Naples et de Sicile (1254). Son fils Conrad IV se mit en possession de ce royaume. Je ne vois point d'auteur qui n'assure que ce Conrad fut empoisonné par son frère Manfredi ou Mainfroi, bâtard de Frédéric; mais je n'en vois aucun qui en apporte la plus légère preuve.

Ce même empereur Conrad IV avait été accusé d'avoir empoisonné son frère Henri : vous verrez que dans tous les temps les soupçons de poison sont plus communs que le poison même.

Cet hommage-lige, qu'on rendait à la cour romaine pour les royaumes de Naples et de Sicile, fut une des sources des calamités de ces provinces, de celles de la maison impériale de Souabe, et de celles de la maison d'Anjou, qui, après avoir dépouillé les héritiers légitimes, périt elle-même misérablement. Cet hommage fut d'abord, comme vous l'avez vu[1], une simple cérémonie pieuse et adroite des conquérants normands, qui mirent, comme tant d'autres princes, leurs États sous la protection de l'Église, pour arrêter, s'il était possible, par l'excommunication, ceux qui voudraient leur ravir ce qu'ils avaient usurpé. Les papes tournèrent bientôt en hommage cette oblation; et n'étant pas souverains de Rome, ils étaient suzerains des Deux-Siciles.

L'empereur Frédéric II laissa Naples et Sicile dans l'État le plus florissant : de sages lois établies, des villes bâties, Naples embellie, les sciences et les arts en honneur, furent ses monuments. Ce royaume devait appartenir à l'empereur Conrad son fils; on ne sait si Manfredi, que nous nommons Mainfroi, était fils légitime ou bâtard de Frédéric II; l'empereur semble le regarder dans son testament comme son fils légitime : il lui donne Tarente et plusieurs autres principautés en souveraineté; il l'institue régent du royaume pendant l'absence de Conrad, et le déclare son successeur, en cas que Conrad et Henri viennent à mourir sans enfants : jusque-là tout paraît paisible. Mais les Italiens n'obéissaient jamais que malgré eux au sang germanique; les papes détestaient la maison de Souabe, et voulaient la chasser d'Italie; les partis guelfe et gibelin subsistaient dans toute leur force d'un bout de l'Italie à l'autre.

Le fameux pape Innocent IV, qui avait déposé à Lyon l'empereur Frédéric II, c'est-à-dire qui avait osé le déclarer déposé, prétendait

1. Chap. XL. (ÉD.)

bien que les enfants d'un excommunié ne pouvaient succéder à leur père.

Innocent se hâta donc de quitter Lyon, pour aller sur les frontières de Naples exhorter les barons à ne point obéir à Manfredi, que nous nommons Mainfroi. Cet évêque ne combattait qu'avec les armes de l'opinion; mais vous avez vu combien ces armes étaient dangereuses. Mainfroi se défia de ses barons, dévots, factieux, et ennemis du sang de Souabe. Il y avait encore des Sarrasins dans la Pouille. L'empereur Frédéric II, son père, avait toujours eu une garde composée de ces mahométans; la ville de Lucéran, ou Nocera, était remplie de ces Arabes; on l'appelait *Lucera de' pagani*, la ville des païens. Les mahométans ne méritaient pas à beaucoup près ce nom que les Italiens leur donnaient. Jamais peuple ne fut plus éloigné de ce que nous appelons improprement *le paganisme*, et ne fut plus fortement attaché sans aucun mélange à l'unité de Dieu. Mais ce terme de *païens* avait rendu odieux Frédéric II, qui avait employé les Arabes dans ses armées; il rendit Manfredi plus odieux encore. Manfredi cependant, aidé de ses mahométans, étouffa la révolte, et contint tout le royaume, excepté la ville de Naples, qui reconnut le pape Innocent pour son unique maître. Ce pape prétendait que les Deux-Siciles lui étaient dévolues, et lui appartenaient de droit, en vertu des paroles qu'il avait prononcées en déposant Frédéric II et sa race, au concile de Lyon. L'empereur Conrad IV arrive alors pour défendre son héritage; il prend d'assaut sa ville de Naples : le pape s'enfuit à Gênes, sa patrie; et là il ne prend d'autre parti que d'offrir le royaume au prince Richard, frère du roi d'Angleterre, Henri III, prince qui n'était pas en état d'armer deux vaisseaux, et qui remercia le saint-père de son dangereux présent.

(1254) Les dissensions inévitables entre Conrad, roi allemand, et Manfredi, Italien, servirent mieux la cour romaine que ne firent la politique et les malédictions du pape. Conrad mourut, et on prétend, comme je vous l'ai dit[1], qu'il mourut empoisonné. La cour papale accrédita ce soupçon. Conrad laissait sa couronne de Naples à un enfant de dix ans; c'est cet infortuné Conradin que nous verrons périr d'une fin si tragique. Conradin était en Allemagne : Manfredi était ambitieux; il fit courir le bruit que Conradin était mort, et se fit prêter serment comme à un régent, si Conradin était en vie, et comme à un roi, si ce fils de l'empereur n'était plus. Innocent avait toujours pour lui dans le royaume la faction des Guelfes, ce parti ennemi de la maison impériale, et il avait encore pour lui ses excommunications : il se déclara lui-même roi des Deux-Siciles, et donna des investitures. Voilà donc enfin les papes rois de ce pays conquis par des gentilshommes de Normandie. (1253 et 1254) Mais cette royauté ne fut que passagère : le pape eut une armée, mais il ne savait pas la commander; il mit un légat à la tête : Manfredi, avec ses mahométans et quelques barons peu scrupuleux, défit entièrement le légat et l'armée pontificale.

Ce fut dans ces circonstances que le pape Innocent, ne pouvant

1. Chap. XLIX. (ÉD.)

prendre pour lui le royaume de Naples, se tourna enfin vers le comte d'Anjou, frère de saint Louis, (1254) et lui offrit une couronne dont il n'avait nul droit de disposer, et à laquelle le comte d'Anjou n'avait nul droit de prétendre. Mais le pape mourut dès le commencement de cette négociation : c'est à quoi aboutissent tous les projets de l'ambition qui tourmentent si horriblement la vie.

Rinaldo de Signi, Alexandre IV, succéda à la place d'Innocent IV et à tous ses desseins. Il ne put réussir avec le frère du roi de France, saint Louis; ce roi malheureusement venait d'épuiser la France par sa croisade et par sa rançon en Égypte, et il dépensait le peu qu'il lui restait à rebâtir en Palestine les murailles de quelques villes sur la côte, villes bientôt perdues pour les chrétiens.

Le pape Alexandre IV commence par citer par devant lui Manfredi; il en était en droit par les lois des fiefs, puisque ce prince était son vassal. Mais ce droit ne pouvant être que celui du plus fort, il n'y avait pas d'apparence qu'un vassal armé comparût devant son seigneur. Alexandre était à Naples, dont ses intrigues lui avaient ouvert les portes : il négocia avec son vassal qui était dans la Pouille. Manfredi pria le saint-père de lui envoyer un cardinal pour traiter avec lui. La cour du pape décida : « Id non convenire sanctæ sedis honori, ut car- « dinales isto modo mittantur; » qu'il ne convenait pas à l'honneur du saint-siége d'envoyer ainsi des cardinaux.

La guerre civile continua donc : le pape publia une croisade contre Mainfroi, comme on en avait publié contre les musulmans, les empereurs, et les Albigeois. Il y a bien loin de Naples en Angleterre; cependant cette croisade y fut prêchée; un nonce y alla lever des décimes (1255) : ce nonce releva de son vœu le roi Henri III, qui avait fait serment d'aller faire la guerre en Palestine, et lui fit faire un autre vœu de fournir de l'argent et des troupes au pape dans sa guerre contre Manfredi.

Matthieu Pâris rapporte que le nonce leva cinquante mille livres sterling en Angleterre. A voir les Anglais d'aujourd'hui, on ne croirait pas que leurs ancêtres aient pu être si imbéciles. La cour papale, pour extorquer cet argent, flattait le roi de la couronne de Naples pour le prince Edmond, son fils; mais dans le même temps elle négociait avec Charles d'Anjou, toujours prête à donner les Deux-Siciles à qui les voudrait payer le plus chèrement. Toutes ces négociations échouèrent pour lors; le pape dissipa l'argent qu'il avait levé en Angleterre pour sa croisade, et ne la fit point; Manfredi régna, et Alexandre IV mourut sans réussir à rien qu'à extorquer de l'argent de l'Angleterre (1260).

Un savetier, devenu pape sous le nom d'Urbain IV, continua ce que ses prédécesseurs avaient commencé. Ce savetier était de Troyes en Champagne; son prédécesseur avait fait prêcher une croisade en Angleterre contre les Deux-Siciles; celui-ci en fit prêcher une en France : il prodigua des indulgences plénières; mais il ne put avoir que peu d'argent, et quelques soldats, qu'un comte de Flandre, gendre de Charles d'Anjou, conduisit en Italie. Charles accepta enfin la cou-

ronne de Naples et de Sicile : le roi saint Louis y consentit; mais Urbain IV mourut sans avoir pu voir les commencements de cette révolution (1264).

Voilà trois papes qui consument leur vie à persécuter en vain Manfredi. Un Languedocien (Clément IV), sujet de Charles d'Anjou, termina ce que les autres avaient entrepris, et eut l'honneur d'avoir son maître pour son vassal. Ce comte d'Anjou, Charles, possédait déjà la Provence par son mariage, et une partie du Languedoc; mais ce qui augmentait sa puissance, c'était d'avoir soumis la ville de Marseille. Il avait encore une dignité qu'un homme habile pouvait faire valoir, c'était celle de sénateur unique de Rome; car les Romains défendaient toujours leur liberté contre les papes; ils avaient depuis cent ans créé cette dignité de sénateur unique, qui faisait revivre les droits des anciens tribuns. (1265) Le sénateur était à la tête du gouvernement municipal, et les papes, qui donnaient si libéralement des couronnes, ne pouvaient mettre un impôt sur les Romains; ils étaient ce qu'un électeur est dans la ville de Cologne. Clément ne donna l'investiture à son ancien maître qu'à condition qu'il renoncerait à cette dignité au bout de trois ans, qu'il payerait trois mille onces d'or au saint-siége, chaque année, pour la mouvance du royaume de Naples, et que, si jamais le payement était différé plus de deux mois, il serait excommunié. Charles souscrivit aisément à ces conditions et à toutes les autres. Le pape lui accorda la levée d'une décime sur les biens ecclésiastiques de France. Il part avec de l'argent et des troupes, se fait couronner à Rome, livre bataille à Mainfroi dans les plaines de Bénévent, et est assez heureux pour que Mainfroi soit tué en combattant (1266). Il usa durement de la victoire, et parut aussi cruel que son frère saint Louis était humain. Le légat empêcha qu'on ne donnât la sépulture à Mainfroi. Les rois ne se vengent que des vivants; l'Église se vengeait des vivants et des morts.

Cependant le jeune Conradin, véritable héritier du royaume de Naples, était en Allemagne pendant cet interrègne qui la désolait, et pendant qu'on lui ravissait le royaume de Naples; ses partisans l'excitent à venir défendre son héritage. Il n'avait encore que quinze ans; son courage était au-dessus de son âge; il se met, avec le duc d'Autriche, son parent, à la tête d'une armée, et vient soutenir ses droits (1268). Les Romains étaient pour lui. Conradin excommunié est reçu à Rome aux acclamations de tout le peuple, dans le temps même que le pape n'osait approcher de sa capitale.

On peut dire que, de toutes les guerres de ce siècle, la plus juste était celle que faisait Conradin; elle fut la plus infortunée. Le pape fit prêcher la croisade contre lui, ainsi que contre les Turcs. Ce prince est défait et pris dans la Pouille, avec son parent Frédéric, duc d'Autriche. Charles d'Anjou, qui devait honorer leur courage, les fit condamner par des jurisconsultes : la sentence portait qu'ils méritaient la mort *pour avoir pris les armes contre l'Église*. Ces deux princes furent exécutés publiquement à Naples par la main du bourreau.

Les historiens contemporains les plus accrédités, les plus fidèles, les

Guichardin et les de Thou de ces temps-là, rapportent que Charles d'Anjou consulta le pape Clément IV, autrefois son chancelier en Provence, et alors son protecteur, et que ce prêtre lui répondit en style d'oracle : *Vita Corradini, mors Caroli; mors Corradini, vita Caroli.* Cependant les valets en robe de Charles passèrent dix mois entiers à se déterminer sur cet assassinat qu'ils devaient commettre avec le glaive de la justice. La sentence ne fut portée qu'après la mort de Clément IV [1].

On ne peut assez s'étonner que Louis IX, canonisé depuis, n'ait fait aucun reproche à son frère d'une action si barbare, si honteuse, et si peu politique, lui que des Égyptiens avaient épargné si généreusement dans des circonstances bien moins favorables. Il devait condamner plus qu'un autre la férocité réfléchie de Charles son frère.

Le vainqueur, si indigne de l'être, au lieu de ménager les Napolitains, les irrita par des oppressions; ses Provençaux et lui furent en horreur.

C'est une opinion générale, qu'un gentilhomme de Sicile, nommé Jean de Procida, déguisé en cordelier, trama cette fameuse conspiration par laquelle tous les Français devaient être égorgés à la même heure, le jour de Pâques, au son de la cloche de vêpres. Il est sûr que ce Jean de Procida avait en Sicile préparé tous les esprits à une révolution, qu'il avait passé à Constantinople et en Aragon, et que le roi d'Aragon, Pierre, gendre de Mainfroi, s'était ligué avec l'empereur grec contre Charles d'Anjou; mais il n'est guère vraisemblable qu'on eût tramé précisément la conspiration des *vêpres siciliennes.* Si le complot avait été formé, c'était dans le royaume de Naples qu'il fallait principalement l'exécuter; et cependant aucun Français n'y fut tué. Malespina raconte qu'un Provençal, nommé Droguet [2], violait une femme dans Palerme le lendemain de Pâques, dans le temps que le peuple allait à vêpres; la femme cria, le peuple accourut, on tua le Provençal (1282). Ce premier mouvement d'une vengeance particulière anima la haine générale. Les Siciliens, excités par Jean de Procida et par leur fureur, s'écrièrent qu'il fallait massacrer les ennemis. On fit main-basse à Palerme sur tout ce qu'on trouva de Provençaux : la même rage qui était dans tous les cœurs produisit ensuite le même massacre dans le reste de l'île; on dit qu'on éventrait les femmes grosses pour en arracher les enfants à demi formés, et que les religieux mêmes massacraient leurs pénitentes provençales : il n'y eut, dit-on, qu'un gentilhomme, nommé *des Porcellets*, qui échappa. Cependant il est certain que le gouverneur de Messine, avec sa garnison, se retira de l'île dans le royaume de Naples.

Le sang de Conradin fut ainsi vengé, mais sur d'autres que sur celui qui l'avait répandu. Les vêpres siciliennes attirèrent encore de nouveaux malheurs à ces peuples qui, nés dans le climat le plus fortuné

1. Voyez les *Annales de l'Empire*, sur la maison de Souabe (années 1267-68).
2. Pour excuser Droguet, on prétend qu'il se contenta de trousser cette dame dans la rue : j'y consens.

de la terre, n'en étaient que plus méchants et plus misérables. Il est temps de voir quels nouveaux désastres furent produits dans ce même siècle par l'abus des croisades, et par celui de la religion.

CHAP. LXII. — *De la croisade contre les Languedociens.*

Les querelles sanglantes de l'empire et du sacerdoce, les richesses des monastères, l'abus que tant d'évêques avaient fait de leur puissance temporelle, devaient tôt ou tard révolter les esprits et leur inspirer une secrète indépendance. Arnaud de Brescia avait osé exciter les peuples jusque dans Rome à secouer le joug. On raisonna beaucoup en Europe sur la religion, dès le temps de Charlemagne. Il est très-certain que les Francs et les Germains ne connaissaient alors ni images, ni reliques, ni transsubstantiation. Il se trouva ensuite des hommes qui ne voulurent de loi que l'Évangile, et qui prêchèrent à peu près les mêmes dogmes que tiennent aujourd'hui les protestants. On les nommait Vaudois, parce qu'il y en avait beaucoup dans les vallées du Piémont; Albigeois, à cause de la ville d'Albi; bons hommes, par la régularité dont ils se piquaient; enfin manichéens, du nom qu'on donnait alors en général aux hérétiques. On fut étonné, vers la fin du XIIe siècle, que le Languedoc en parût tout rempli.

Dès l'an 1198, le pape Innocent III délégua deux simples moines de Cîteaux pour juger les hérétiques. « Nous mandons, dit-il, aux princes, aux comtes, et à tous les seigneurs de votre province, de les assister puissamment contre les hérétiques, par la puissance qu'ils ont reçue pour la punition des méchants; en sorte qu'après que frère Rainier aura prononcé l'excommunication contre eux, les seigneurs confisquent leurs biens, les bannissent de leurs terres, et les punissent plus sévèrement s'ils osent y résister. Or nous avons donné pouvoir à frère Rainier d'y contraindre les seigneurs par excommunication et par interdit sur leurs biens, etc. » Ce fut le premier fondement de l'inquisition.

Un abbé de Cîteaux fut nommé ensuite avec d'autres moines pour aller faire à Toulouse ce que l'évêque devait y faire. Ce procédé indigna le comte de Foix et tous les princes du pays, déjà séduits par les réformateurs, et irrités contre la cour de Rome.

La secte était en grande partie composée d'une bourgeoisie réduite à l'indigence par le long esclavage dont on sortait à peine, et encore par les croisades. L'abbé de Cîteaux paraissait avec l'équipage d'un prince. Il voulut en vain parler en apôtre; le peuple lui criait : *Quittez le luxe ou le sermon.* Un Espagnol, évêque d'Osma, très-homme de bien, qui était alors à Toulouse, conseilla aux inquisiteurs de renoncer à leurs équipages somptueux, de marcher à pied, de vivre austèrement, et d'imiter les Albigeois pour les convertir. Saint Dominique, qui avait accompagné cet évêque, donna l'exemple avec lui de cette vie apostolique, et parut alors souhaiter qu'on n'employât jamais d'autres armes contre les erreurs (1207). Mais Pierre de Castelnau, l'un des inquisiteurs, fut accusé de se servir des armes qui lui étaient propres, en

soulevant secrètement quelques seigneurs voisins contre le comte de Toulouse, et en suscitant une guerre civile. Cet inquisiteur fut assassiné. Le soupçon tomba sur le comte de Toulouse.

Le pape Innocent III ne balança pas à délier les sujets du comte de Toulouse de leur serment de fidélité. C'est ainsi qu'on traitait les descendants de Raimond de Toulouse, qui avait le premier servi la chrétienté dans les croisades.

Le comte, qui savait ce que pouvait quelquefois une bulle, se soumit à la satisfaction qu'on exigea de lui (1209). Un des légats du pape, nommé Milon, lui commande de le venir trouver à Valence, de lui livrer sept châteaux qu'il possédait en Provence, de se croiser lui-même contre les Albigeois ses sujets, de faire amende honorable. Le comte obéit à tout : il parut devant le légat, nu jusqu'à la ceinture, nu-pieds, nu-jambes, revêtu d'un simple caleçon, à la porte de l'église de Saint-Gilles; là un diacre lui mit une corde au cou, et un autre diacre le fouetta, tandis que le légat tenait un bout de la corde; après quoi on fit prosterner le prince à la porte de cette église pendant le dîner du légat.

On voyait d'un côté le duc de Bourgogne, le comte de Nevers, Simon, comte de Montfort, les évêques de Sens, d'Autun, de Nevers, de Clermont, de Lisieux, de Bayeux, à la tête de leurs troupes, et le malheureux comte de Toulouse au milieu d'eux, comme leur otage; de l'autre côté, des peuples animés par le fanatisme de la persuasion. La ville de Béziers voulut tenir contre les croisés : on égorgea tous les habitants réfugiés dans une église; la ville fut réduite en cendres. Les citoyens de Carcassonne, effrayés de cet exemple, implorèrent la miséricorde des croisés : on leur laissa la vie. On leur permit de sortir presque nus de leur ville, et on s'empara de tous leurs biens.

On donnait au comte Simon de Montfort le nom de Machabée. Il se rendit maître d'une grande partie du pays, s'assurant des châteaux des seigneurs suspects, attaquant ceux qui ne se mettaient pas entre ses mains, poursuivant les hérétiques qui osaient se défendre. Les écrivains ecclésiastiques racontent eux-mêmes que Simon de Montfort ayant allumé un bûcher pour ces malheureux, il y en eut cent quarante qui coururent, en chantant des psaumes, se précipiter dans les flammes. Le jésuite Daniel, en parlant de ces infortunés dans son *Histoire de France*, les appelle *infâmes et détestables*. Il est bien évident que des hommes qui volaient ainsi au martyre n'avaient point des mœurs infâmes. Il n'y a sans doute de détestable que la barbarie avec laquelle on les traita, et il n'y a d'infâme que les paroles de Daniel[1].

1. Dans le temps de la destruction des jésuites, on eut en France une légère velléité de perfectionner l'éducation. On imagina donc d'établir une chaire d'histoire à Toulouse. L'abbé Audra, qui en fut chargé, se servit de l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*, dont il eut soin de retrancher les faits qui pouvaient rendre la tyrannie du clergé trop odieuse; mais il conserva les principes de raison et d'humanité qu'il croyait utiles. Le bas clergé de Toulouse jeta de grands cris. L'archevêque intimidé se crut obligé de se joindre aux persécuteurs de l'abbé Audra. Le clergé de France avait adressé, vers le même temps (en 1770), un avertissement aux fidèles contre l'incrédulité. C'était un

On peut seulement déplorer l'aveuglement de ces malheureux, qui croyaient que Dieu les récompenserait, parce que des moines les faisaient brûler.

L'esprit de justice et de raison, qui s'est introduit depuis dans le droit public de l'Europe, a fait voir enfin qu'il n'y avait rien de plus injuste que la guerre contre les Albigeois. On n'attaquait point des peuples rebelles à leur prince; c'était le prince même qu'on attaquait pour le forcer à détruire ses peuples. Que dirait-on aujourd'hui si quelques évêques venaient assiéger l'électeur de Saxe ou l'électeur Palatin, sous prétexte que les sujets de ces princes ont impunément d'autres cérémonies que les sujets de ces évêques?

En dépeuplant le Languedoc, on dépouillait le comte de Toulouse. Il ne s'était défendu que par les négociations. (1210) Il alla trouver encore dans Saint-Gilles les légats, les abbés, qui étaient à la tête de cette croisade; il pleura devant eux : on lui répondit que ses larmes venaient de fureur. Le légat lui laissa le choix ou de céder à Simon de Montfort tout ce que ce comte avait usurpé, ou d'être excommunié. Le comte de Toulouse eut du moins le courage de choisir l'excommunication : il se réfugia chez Pierre II, roi d'Aragon, son beau-frère, qui prit sa défense, et qui avait presque autant à se plaindre du chef des croisés que le comte de Toulouse.

Cependant l'ardeur de gagner des indulgences et des richesses multipliait les croisés. Les évêques de Paris, de Lisieux, de Bayeux, accourent au siége de Lavaur : on y fit prisonniers quatre-vingts chevaliers avec le seigneur de cette ville, que l'on condamna tous à être pendus; mais les fourches patibulaires étant rompues, on abandonna ces captifs aux croisés, qui les massacrèrent (1211). On jeta dans un puits la sœur du seigneur de Lavaur, et on brûla autour du puits trois cents habitants qui ne voulurent pas renoncer à leurs opinions.

ouvrage très-curieux, où l'on établissait qu'il n'y avait rien de plus agréable que d'avoir beaucoup de foi, et que les prêtres avaient rendu un grand service aux hommes en leur prenant leur argent, parce qu'un homme misérable qui meurt sur un fumier, avec l'espérance d'aller au ciel, est le plus heureux du monde. On y citait avec complaisance non-seulement Tertullien, qui, comme on sait, est mort hérétique et fou, mais je ne sais quelles rapsodies d'un rhéteur nommé Lactance, dont on faisait un Père de l'Eglise. Ce Lactance, à la vérité, avait écrit qu'on ne peut rien savoir en physique; mais en même temps il ne doutait pas que le vent ne fécondât les cavales, et il expliquait par là le mystère de l'incarnation. D'ailleurs il s'était rendu l'apologiste des assassinats par lesquels la race abominable de Constantin reconnut les bienfaits de la famille de Dioclétien. En adressant cet ouvrage aux fidèles de son diocèse, l'archevêque de Toulouse insista sur le scandale qu'avait donné le malheureux professeur d'histoire. Aussitôt les pénitents, les dévots, le bas clergé, qui avait eu, quelques années auparavant, la consolation de faire rouer l'innocent Calas, se mirent à crier *haro* sur l'abbé Audra. Il ne put résister à tant d'indignités. Il tomba malade et mourut. Cette mort fut un des plus grands chagrins que M. de Voltaire ait essuyés. Elle lui arrachait encore des larmes peu de jours avant sa mort. Depuis ce temps on enseigne aux Toulousains l'histoire de Daniel; ils y apprennent que leurs ancêtres étaient infâmes et détestables; et il est défendu, sous peine d'un mandement, de leur dire que c'est aux dépouilles des comtes de Toulouse et des malheureux Albigeois que le clergé du Languedoc doit ses richesses, et son crédit, qui n'est appuyé que sur ses richesses. (*Éd. de Kehl.*)

Le prince Louis, qui fut depuis le roi Louis VIII, se joignit à la vérité aux croisés pour avoir part aux dépouilles; mais Simon de Montfort écarta bientôt un compagnon qui eût été son maître.

C'était l'intérêt des papes de donner ces pays à Montfort; et le projet en était si bien formé, que le roi d'Aragon ne put jamais, par sa médiation, obtenir la moindre grâce. Il paraît qu'il n'arma que quand il ne put s'en dispenser.

(1213) La bataille qu'il livra aux croisés auprès de Toulouse, dans laquelle il fut tué, passa pour une des plus extraordinaires de ce monde. Une foule d'écrivains répète que Simon de Montfort, avec huit cents hommes de cheval seulement, et mille fantassins, attaqua l'armée du roi d'Aragon et du comte de Toulouse, qui faisaient le siége de Muret; ils disent que le roi d'Aragon avait cent mille combattants, et que jamais il n'y eut une déroute plus complète; ils disent que Simon de Montfort, l'évêque de Toulouse et l'évêque de Comminge, divisèrent leur armée en trois corps, en l'honneur de la sainte Trinité.

Mais quand on a cent mille ennemis en tête, va-t-on les attaquer avec dix-huit cents hommes en pleine campagne, et divise-t-on une si petite troupe en trois corps? C'est un miracle, disent quelques écrivains; mais les gens de guerre, qui lisent de telles aventures, les appellent des absurdités.

Plusieurs historiens assurent que saint Dominique était à la tête des troupes, un crucifix de fer à la main, encourageant les croisés au carnage. Ce n'était pas là la place d'un saint; et il faut avouer que, si Dominique était confesseur, le comte de Toulouse était martyr.

Après cette victoire le pape tint un concile général à Rome. Le comte de Toulouse vint y demander grâce. Je ne puis découvrir sur quel fondement il espérait qu'on lui rendrait ses États; il fut trop heureux de ne pas perdre sa liberté. Le concile même porta la miséricorde jusqu'à statuer qu'il jouirait d'une pension de quatre cents marcs ou marques d'argent. Si ce sont des marcs, c'est à peu près vingt-deux mille francs de nos jours; si ce sont des marques, c'est environ douze cents francs ; le dernier est plus probable, attendu que moins on lui donnait d'argent, plus il en restait pour l'Église.

Quand Innocent III fut mort, Raimond de Toulouse ne fut pas mieux traité (1218). Il fut assiégé dans sa capitale par Simon de Montfort; mais ce conquérant y trouva le terme de ses succès et de sa vie; un coup de pierre écrasa cet homme, qui, en faisant tant de mal, avait acquis tant de renommée.

Il avait un fils à qui le pape donna tous les droits du père; mais le pape ne put lui donner le même crédit. La croisade contre le Languedoc ne fut plus que languissante. Le fils du vieux Raimond, qui avait succédé à son père, était excommunié comme lui. Alors le roi de France, Louis VIII, se fit céder, par le jeune Montfort, tous ces pays que Montfort ne pouvait garder; mais la mort arrêta Louis VIII au milieu de ses conquêtes.

Le règne de saint Louis, neuvième du nom, commença malheureusement par cette horrible croisade contre des chrétiens ses vassaux. Ce

n'était point par des croisades que ce monarque était destiné à se couvrir de gloire. La reine Blanche de Castille, sa mère, femme dévouée au pape, Espagnole, frémissant au nom d'hérétique, et tutrice d'un pupille à qui les dépouilles des opprimés devaient revenir, prêta le peu qu'elle avait de forces à un frère de Montfort, pour achever de saccager le Languedoc : le jeune Raimond se défendit. (1227) On fit une guerre semblable à celle que nous avons vue dans les Cévennes. Les prêtres ne pardonnaient jamais aux Languedociens, et ceux-ci n'épargnaient point les prêtres (1228). Tout prisonnier fut mis à mort pendant deux années, toute place rendue fut réduite en cendres.

Enfin la régente Blanche, qui avait d'autres ennemis, et le jeune Raimond, las des massacres, et épuisé de pertes, firent la paix à Paris. Un cardinal de Saint-Ange fut l'arbitre de cette paix; et voici les lois qu'il donna, et qui furent exécutées.

Le comte de Toulouse devait payer dix mille marcs ou marques aux églises de Languedoc, entre les mains d'un receveur dudit cardinal; deux mille aux moines de Cîteaux, immensément riches; cinq cents aux moines de Clairvaux, plus riches encore, et quinze cents à d'autres abbayes; il devait aller faire pendant cinq ans la guerre aux Sarrasins et aux Turcs, qui assurément n'avaient pas fait la guerre à Raimond; il abandonnait au roi, sans nulle récompense, tous ses États en deçà du Rhône; car ce qu'il possédait en delà était terre de l'empire. Il signa son dépouillement, moyennant quoi il fut reconnu par le cardinal Saint-Ange et par un légat, non-seulement pour être bon catholique, mais pour l'avoir toujours été. On le conduisit, seulement pour la forme, en chemise et nu-pieds, devant l'autel de l'église de Notre-Dame de Paris : là il demanda pardon à la Vierge; apparemment qu'au fond de son cœur il demandait pardon d'avoir signé un si infâme traité.

Rome ne s'oublia pas dans le partage des dépouilles. Raimond le Jeune, pour obtenir le pardon de ses péchés, céda au pape à perpétuité le comtat Venaissin, qui est en delà du Rhône. Cette cession était nulle par toutes les lois de l'empire; le comtat était un fief impérial, et il n'était pas permis de donner son fief à l'Église, sans le consentement de l'empereur et des États. Mais où sont les possessions qu'on ne se soit appropriées que par les lois ? Aussi, bientôt après cette extorsion, l'empereur Frédéric II rendit au comte de Toulouse ce petit pays d'Avignon, que le pape lui avait ravi; il fit justice comme souverain, et surtout comme souverain outragé. Mais lorsque ensuite saint Louis et son fils, Philippe le Hardi, se furent mis en possession des États des comtes de Toulouse, Philippe remit aux papes le comtat Venaissin, qu'ils ont toujours conservé par la libéralité des rois de France. La ville et le territoire d'Avignon n'y furent point compris; elle passa dans la branche de France d'Anjou qui régnait à Naples, et y resta jusqu'au temps où la malheureuse reine Jeanne de Naples fut obligée enfin de céder Avignon pour quatre-vingt mille florins, qui ne lui furent jamais payés. Tels sont en général les titres des possessions; tel a été notre droit public.

Ces croisades contre le Languedoc durèrent vingt années. La seule envie de s'emparer du bien d'autrui les fit naître, et produisit en même temps l'inquisition (1204). Ce nouveau fléau, inconnu auparavant chez toutes les religions du monde, reçut la première forme sous le pape Innocent III; elle fut établie en France dès l'année 1229, sous saint Louis. Un concile à Toulouse commença dans cette année par défendre aux chrétiens laïques de lire l'Ancien et le Nouveau Testament. C'était insulter au genre humain que d'oser lui dire : « Nous voulons que vous ayez une croyance, et nous ne voulons pas que vous lisiez le livre sur lequel cette croyance est fondée. »

Dans ce concile on fit brûler les ouvrages d'Aristote, c'est-à-dire deux ou trois exemplaires qu'on avait apportés de Constantinople dans les premières croisades, livres que personne n'entendait, et sur lesquels on s'imaginait que l'hérésie des Languedociens était fondée. Des conciles suivants ont mis Aristote presque à côté des Pères de l'Église. C'est ainsi que vous verrez dans ce vaste tableau des démences humaines, les sentiments des théologiens, les superstitions des peuples, le fanatisme, variés sans cesse, mais toujours constants à plonger la terre dans l'abrutissement et la calamité, jusqu'au temps où quelques académies, quelques sociétés éclairées, ont fait rougir nos contemporains de tant de siècles de barbarie.

(1237) Mais ce fut bien pis quand le roi eut la faiblesse de permettre qu'il y eût dans son royaume un grand inquisiteur nommé par le pape. Ce fut le cordelier Robert qui exerça ce pouvoir nouveau, d'abord dans Toulouse, et ensuite dans d'autres provinces.

Si ce Robert n'eût été qu'un fanatique, il y aurait du moins dans son ministère une apparence de zèle qui eût excusé ses fureurs aux yeux des simples; mais c'était un apostat qui condusisait avec lui une femme perdue; et pour mettre le comble à l'horreur de son ministère, cette femme était elle-même hérétique : c'est ce que rapportent Matthieu Pâris et Mousk, et ce qui est prouvé dans le *Spicilegium* de Luc d'Acheri.

Le roi saint Louis eut le malheur de lui permettre d'exercer ses fonctions d'inquisiteur à Paris, en Champagne, en Bourgogne et en Flandre. Il fit accroire au roi qu'il y avait une secte nouvelle qui infectait secrètement ces provinces. Ce monstre fit brûler, sur ce prétexte, quiconque étant sans crédit, et étant suspect, ne voulut pas se racheter de ses persécutions. Le peuple, souvent bon juge de ceux qui en imposent aux rois, ne l'appelait que Robert le B...[1]. Il fut enfin reconnu : ses iniquités et ses infamies furent publiques; mais ce qui vous indignera, c'est qu'il ne fut condamné qu'à une prison perpétuelle; et ce qui pourrait encore vous indigner, c'est que le jésuite Daniel ne parle point de cet homme dans son *Histoire de France*.

C'est donc ainsi que l'inquisition commença en Europe : elle ne méritait pas un autre berceau. Vous sentez assez que c'est le dernier de-

1. On commençait alors à donner ce nom indifféremment aux sodomites et aux hérétiques.

gré d'une barbarie brutale et absurde de maintenir, par des délateurs et des bourreaux, la religion d'un Dieu que des bourreaux firent périr. Cela est presque aussi contradictoire que d'attirer à soi les trésors des peuples et des rois au nom de ce même Dieu qui naquit et qui vécut dans la pauvreté. Vous verrez dans un chapitre à part ce qu'a été l'inquisition en Espagne et ailleurs, et jusqu'à quel excès la barbarie et la rapacité de quelques hommes ont abusé de la simplicité des autres.

CHAP. LXIII. — *État de l'Europe au* XIII*e siècle.*

Nous avons vu que les croisades épuisèrent l'Europe d'hommes et d'argent, et ne la civilisèrent pas. L'Allemagne fut dans une entière anarchie depuis la mort de Frédéric II. Tous les seigneurs s'emparèrent à l'envi des revenus publics attachés à l'empire; de sorte que, quand Rodolphe de Habsbourg fut élu (1273), on ne lui accorda que des soldats, avec lesquels il conquit l'Autriche sur Ottocare, qui l'avait enlevée à la maison de Bavière.

C'est pendant l'interrègne qui précéda l'élection de Rodolphe, que le Danemark, la Pologne, la Hongrie, s'affranchissent entièrement des légères redevances qu'elles payaient aux empereurs, quand ceux-ci étaient les plus forts.

Mais c'est aussi dans ce temps-là que plusieurs villes établissent leur gouvernement municipal qui dure encore. Elles s'allient entre elles pour se défendre des invasions des seigneurs. Les villes anséatiques, comme Lubeck, Cologne, Brunswick, Dantzick, auxquelles quatre-vingts autres se joignent avec le temps, forment une république commerçante dispersée dans plusieurs États différents. Les Austrègues s'établissent : ce sont des arbitres de convention entre les seigneurs, comme entre les villes; ils tiennent lieu des tribunaux et des lois, qui manquaient en Allemagne.

L'Italie se forme sur un plan nouveau avant Rodolphe de Habsbourg, et sous son règne beaucoup de villes deviennent libres. Il leur confirma cette liberté à prix d'argent. Il paraissait alors que l'Italie pouvait être pour jamais détachée de l'Allemagne.

Tous les seigneurs allemands, pour être plus puissants, s'étaient accordés à vouloir un empereur qui fût faible. Les quatre princes et les trois archevêques, qui peu à peu s'attribuèrent à eux seuls le droit d'élection, n'avaient choisi, de concert avec quelques autres princes, Rodolphe de Habsbourg pour empereur que parce qu'il était sans États considérables : c'était un seigneur suisse, qui s'était fait redouter comme un de ces chefs que les Italiens appelaient *condottieri;* il avait été le champion de l'abbé de Saint-Gall contre l'évêque de Bâle, dans une petite guerre pour quelques tonneaux de vin; il avait secouru la ville de Strasbourg. Sa fortune était si peu proportionnée à son courage, qu'il fut quelque temps grand-maître d'hôtel de ce même Ottocare, roi de Bohême, qui depuis, pressé de lui rendre hommage, répondit « qu'il ne lui devait rien, et qu'il lui avait payé ses gages. » Les princes d'Allemagne ne prévoyaient pas alors que ce même Ro-

dolphe serait le fondateur d'une maison longtemps la plus florissante de l'Europe, et qui a été quelquefois sur le point d'avoir dans l'empire la même puissance que Charlemagne. Cette puissance fut longtemps à se former; et surtout à la fin de ce XIIIe siècle, et au commencement du XIVe, l'empire n'avait sur l'Europe aucune influence.

La France eût été heureuse sous un souverain tel que saint Louis, sans ce funeste préjugé des croisades, qui causa ses malheurs, et qui le fit mourir sur les sables d'Afrique. On voit, par le grand nombre de vaisseaux équipés pour ses expéditions fatales, que la France eût pu avoir aisément une grande marine commerçante. Les statuts de saint Louis pour le commerce, une nouvelle police établie par lui dans Paris, sa pragmatique sanction qui assura la discipline de l'Église gallicane, ses quatre grands bailliages auxquels ressortissaient les jugements de ses vassaux, et qui sont l'origine du parlement de Paris, ses règlements et sa fidélité sur les monnaies, tout fait voir que la France aurait pu alors être florissante.

Quant à l'Angleterre, elle fut, sous Édouard Ier, aussi heureuse que les mœurs du temps pouvaient le permettre. Le pays de Galles lui fut réuni; elle subjugua l'Écosse, qui reçut un roi de la main d'Édouard. Les Anglais à la vérité n'avaient plus la Normandie ni l'Anjou, mais ils possédaient toute la Guienne. Si Édouard Ier n'eut qu'une petite guerre passagère avec la France, il le faut attribuer aux embarras qu'il eut toujours chez lui, soit quand il soumit l'Écosse, soit quand il la perdit à la fin de son règne.

Nous donnerons un article particulier et plus étendu à l'Espagne, que nous avons laissée depuis longtemps en proie aux Sarrasins. Il reste ici à dire un mot de Rome.

La papauté fut, vers le XIIIe siècle, dans le même État où elle était depuis si longtemps. Les papes mal affermis dans Rome, n'ayant qu'une autorité chancelante en Italie, et à peine maîtres de quelques places dans le patrimoine de Saint-Pierre et dans l'Ombrie, donnaient toujours des royaumes, et jugeaient les rois.

En 1289, le pape Nicolas jugea solennellement à Rome les démêlés du roi de Portugal et de son clergé. Nous avons vu qu'en 1283 le pape Martin IV déposa le roi d'Aragon, et donna ses États au roi de France, qui ne put mettre la bulle du pape à exécution. Boniface VIII donna la Sardaigne et la Corse à un autre roi d'Aragon, Jacques, surnommé *le Juste*.

Vers l'an 1300, lorsque la succession au royaume d'Écosse était contestée, le pape Boniface VIII ne manqua pas d'écrire au roi Édouard : « Vous devez savoir que c'est à nous à donner un roi à l'Écosse, qui a toujours de plein droit appartenu et appartient encore à l'Église romaine : que si vous y prétendez avoir quelque droit, envoyez-nous vos procureurs, et nous vous rendrons justice; car nous réservons cette affaire à nous. »

Lorsque vers la fin du XIIIe siècle quelques princes déposèrent Adolphe de Nassau, successeur du premier prince de la maison d'Autriche, fils de Rodolphe, ils supposèrent une bulle du pape pour déposer Nassau.

Ils attribuaient au pape leur propre pouvoir. Ce même Boniface, apprenant l'élection d'Albert, écrit aux électeurs (1298) : « Nous vous ordonnons de dénoncer qu'Albert, qui se dit roi des Romains, comparaisse devant nous pour se purger du crime de lèse-majesté et de l'excommunication encourue. »

On sait qu'Albert d'Autriche, au lieu de comparaître, vainquit Nassau, le tua dans la bataille auprès de Spire, et que Boniface, après lui avoir prodigué les excommunications, lui prodigua les bénédictions quand ce pape eut besoin de lui contre Philippe le Bel (1303) : alors il supplée, par la plénitude de sa puissance, à l'irrégularité de l'élection d'Albert; il lui donne dans sa bulle le royaume de France, *qui de droit appartenait*, dit-il, *aux empereurs*. C'est ainsi que l'intérêt change ses démarches, et emploie à ses fins le sacré et le profane[1].

D'autres têtes couronnées se soumettaient à la juridiction papale. Marie, femme de Charles le Boiteux, roi de Naples, qui prétendait au royaume de Hongrie, fit plaider sa cause devant le pape et ses cardinaux, et le pape lui adjugea le royaume par défaut. Il ne manquait à la sentence qu'une armée.

L'an 1329, Christophe, roi de Danemark, ayant été déposé par la noblesse et par le clergé, Magnus, roi de Suède, demande au pape la Scanie et d'autres terres. « Le royaume de Danemark, dit-il dans sa lettre, ne dépend, comme vous le savez, très-saint père, que de l'Église romaine, à laquelle il paye tribut, et non de l'empire. » Le pontife que ce roi de Suède implorait, et dont il reconnaissait la juridiction temporelle sur tous les rois de la terre, était Jacques Fournier, Benoît XII, résidant à Avignon : mais le nom est inutile; il ne s'agit que de faire voir que tout prince qui voulait usurper ou recouvrer un domaine s'adressait au pape comme à son maître. Benoît prit le parti du roi de Danemark, et répondit « qu'il ne ferait justice de ce monarque que quand il l'aurait cité à comparaître devant lui, selon les anciens usages. »

La France, comme nous le verrons[2], n'avait pas pour Boniface VIII une pareille déférence. Au reste, il est assez connu que ce pontife institua le jubilé, et ajouta une seconde couronne à celle du bonnet pontifical, pour signifier les deux puissances. Jean XXII les surmonta depuis d'une troisième; mais Jean ne fit point porter devant lui les deux épées nues, que faisait porter Boniface en donnant des indulgences.

On passa, dans ce XIIIe siècle, de l'ignorance sauvage à l'ignorance scolastique. Albert, surnommé *le Grand*, enseignait les principes du chaud, du froid, du sec, et de l'humide; il enseignait aussi la politique suivant *les règles de l'astrologie et de l'influence des astres*, et la morale suivant *la logique d'Aristote*.

Souvent les institutions les plus sages ne furent dues qu'à l'aveuglement et à la faiblesse. Il n'y a guère dans l'Église de cérémonie plus noble, plus pompeuse, plus capable d'inspirer la piété aux peuples,

1. Voyez le chapitre LXV, *du roi Philippe le Bel*. — 2. Chap. LXV. (Éd.)

que la fête du Saint Sacrement. L'antiquité n'en eut guère dont l'appareil fût plus auguste. Cependant, qui fut la cause de cet établissement? une religieuse de Liége, nommée Moncornillon, qui s'imaginait voir toutes les nuits un trou à la lune (1264) : elle eut ensuite une révélation qui lui apprit que la lune signifiait l'Église, et le trou une fête qui manquait. Un moine, nommé Jean, composa avec elle l'office du Saint Sacrement; la fête s'en établit à Liége, et Urbain IV l'adopta pour toute l'Église.

Au XIIe siècle, les moines noirs et les blancs formaient deux grandes factions qui partageaient les villes, à peu près comme les factions bleues et vertes partagèrent les esprits dans l'empire romain. Ensuite, lorsqu'au XIIIe siècle les mendiants eurent du crédit, les blancs et les noirs se réunirent contre ces nouveaux venus, jusqu'à ce qu'enfin la moitié de l'Europe s'est élevée contre eux tous. Les études des scolastiques étaient alors et sont demeurées, presque jusqu'à nos jours, des systèmes d'absurdités, tels que, si on les imputait aux peuples de la Taprobane, nous croirions qu'on les calomnie. On agitait « si Dieu peut produire la nature universelle des choses, et la conserver sans qu'il y ait des choses; si Dieu peut être dans un prédicat, s'il peut communiquer la faculté de créer, rendre ce qui est fait non fait, changer une femme en fille; si chaque personne divine peut prendre la nature qu'elle veut; si Dieu peut être scarabée et citrouille; si le Père produit son Fils par l'intellect ou la volonté, ou par l'essence, ou par l'attribut, naturellement ou librement? » Et les docteurs qui résolvaient ces questions s'appelaient le grand, le subtil, l'angélique, l'irréfragable, le solennel, l'illuminé, l'universel, le profond

CHAP. LXIV. — *De l'Espagne aux* XIIe *et* XIIIe *siècles.*

Quand le Cid eut chassé les musulmans de Tolède et de Valence, à la fin du XIe siècle, l'Espagne se trouvait partagée entre plusieurs dominations. Le royaume de Castille comprenait les deux Castilles, Léon, la Galice, et Valence. Le royaume d'Aragon était alors réuni à la Navarre. L'Andalousie, une partie de la Murcie, Grenade, appartenaient aux Maures. Il y avait des comtes de Barcelone qui faisaient hommage aux rois d'Aragon. Le tiers du Portugal était aux chrétiens.

Ce tiers du Portugal, que possédaient les chrétiens, n'était qu'un comté. Le fils d'un duc de Bourgogne, descendant de Hugues Capet, qu'on nomme le comte Henri, venait de s'en emparer au commencement du XIIe siècle.

Une croisade aurait plus facilement chassé les musulmans de l'Espagne que de la Syrie; mais il est très-vraisemblable que les princes chrétiens d'Espagne ne voulurent point de ce secours dangereux, et qu'ils aimèrent mieux déchirer eux-mêmes leur patrie, et la disputer aux Maures, que de la voir envahie par des croisés.

(1114) Alfonse, surnommé le Batailleur, roi d'Aragon et de Navarre, prit sur les Maures Saragosse, qui devint la capitale d'Aragon, et qui ne retourna plus au pouvoir des musulmans.

(1137) Le fils du comte Henri, que je nomme Alfonse de Portugal, pour le distinguer de tant d'autres rois de ce nom, ravit aux Maures Lisbonne, le meilleur port de l'Europe, et le reste du Portugal, mais non les Algarves. (1139) Il gagna plusieurs batailles, et se fit enfin roi de Portugal.

Cet événement est très-important. Les rois de Castille alors se disaient encore empereurs des Espagnes. Alfonse, comte d'une partie du Portugal, était leur vassal quand il était peu puissant; mais, dès qu'il se trouve maître par les armes d'une province considérable, il se fait souverain indépendant. Le roi de Castille lui fait la guerre comme à un vassal rebelle; mais le nouveau roi de Portugal soumit sa couronne au saint-siége, comme les Normands s'étaient rendus vassaux de Rome pour le royaume de Naples. Eugène III confère, donne la dignité de roi à Alfonse et à sa postérité, à la charge d'un tribut annuel de deux livres d'or (1147). Le pape Alexandre III confirme ensuite la donation moyennant la même redevance. Ces papes donnaient donc en effet les royaumes. Les États de Portugal assemblés à Lamego, sous Alfonse, pour établir les lois de ce royaume naissant, commencèrent par lire la bulle d'Eugène III, qui donnait la couronne à Alfonse : ils la regardaient donc comme le premier droit de leur indépendance; c'est donc encore une nouvelle preuve de l'usage et des préjugés de ces siècles. Aucun nouveau prince n'osait se dire souverain, et ne pouvait être reconnu des autres princes sans la permission du pape; et le fondement de toute l'histoire du moyen âge est toujours que les papes se croient seigneurs suzerains de tous les États, sans en excepter aucun, en vertu de ce qu'ils prétendent avoir succédé seuls à Jésus-Christ : et les empereurs allemands, de leur côté, feignaient de penser, et laissaient dire à leur chancellerie, que les royaumes de l'Europe n'étaient que des démembrements de leur empire, parce qu'ils prétendaient avoir succédé aux Césars. Cependant les Espagnols s'occupaient de droits plus réels.

Encore quelques efforts, et les musulmans étaient chassés de ce continent; mais il fallait de l'union, et les chrétiens d'Espagne se faisaient presque toujours la guerre. Tantôt la Castille et l'Aragon étaient en armes l'une contre l'autre, tantôt la Navarre combattait l'Aragon : quelquefois ces trois provinces se faisaient la guerre à la fois; et dans chacun de ces royaumes il y avait souvent une guerre intestine. Il y eut de suite trois rois d'Aragon qui joignirent à cet État la plus grande partie de la Navarre, dont les musulmans occupaient le reste. Alfonse le Batailleur, qui mourut en 1134, fut le dernier de ces rois. On peut juger de l'esprit du temps, et du mauvais gouvernement, par le testament de ce roi qui laissa ses royaumes aux chevaliers du Temple et à ceux de Jérusalem. C'était ordonner des guerres civiles par sa dernière volonté. Heureusement ces chevaliers ne se mirent pas en état de soutenir le testament. Les États d'Aragon, toujours libres, élurent pour leur roi don Ramire, frère du roi dernier mort, quoique moine depuis quarante ans, et évêque depuis quelques années. On l'appela le prêtre-roi, et le pape Innocent II lui donna une dispense pour se marier.

(1134) La Navarre, dans ces secousses, fut divisée de l'Aragon, et redevint un royaume particulier qui passa depuis, par des mariages, aux comtes de Champagne, appartint à Philippe le Bel et à la maison de France, ensuite tomba dans celles de Foix et d'Albret; et est absorbé aujourd'hui dans la monarchie d'Espagne.

(1158) Pendant ces divisions les Maures se soutinrent : ils reprirent Valence. Leurs incursions donnèrent naissance à l'ordre de Calatrava. Des moines de Cîteaux, assez puissants pour fournir aux frais de la défense de la ville de Calatrava, armèrent leurs frères convers avec plusieurs écuyers, qui combattirent en portant le scapulaire. Bientôt après se forma cet ordre, qui n'est plus aujourd'hui ni religieux ni militaire, dans lequel on peut se marier une fois, et qui ne consiste que dans la jouissance de plusieurs commanderies en Espagne.

Les querelles des chrétiens durèrent toujours, et les mahométans en profitèrent quelquefois. Vers l'an 1197, un roi de Navarre, nommé don Sanche, persécuté par les Castillans et les Aragonais, fut obligé d'aller en Afrique implorer le secours du miramolin de l'empire de Maroc; mais ce qui devait faire une révolution n'en fit point.

Lorsque autrefois l'Espagne entière était réunie sous le roi don Rodrigue, prince peut-être incontinent, mais brave, elle fut subjuguée en moins de deux années; et maintenant qu'elle était divisée entre tant de dominations jalouses, ni les miramolins d'Afrique, ni le roi maure d'Andalousie, ne pouvaient faire des conquêtes. C'est que les Espagnols étaient plus aguerris, que le pays était hérissé de forteresses, qu'on se réunissait dans les plus grands dangers, et que les Maures n'étaient pas plus sages que les chrétiens.

(1200) Enfin toutes les nations chrétiennes de l'Espagne se réunirent pour résister aux forces de l'Afrique, qui tombaient sur eux.

Le miramolin Mahomed-ben-Joseph avait passé la mer avec près de cent mille combattants, au rapport des historiens, qui ont presque tous exagéré; on doit toujours rabattre beaucoup du nombre des soldats qu'ils mettent en campagne, et de ceux qu'ils tuent, et des trésors qu'ils étalent, et des prodiges qu'ils racontent. Enfin ce miramolin, fortifié encore des Maures d'Andalousie, s'assurait de conquérir l'Espagne. Le bruit de ce grand armement avait réveillé quelques chevaliers français. Les rois de Castille, d'Aragon, de Navarre, se réunirent par le danger. Le Portugal fournit des troupes. (1212) Ces deux grandes armées se rencontrèrent dans les défilés de la montagne Noire[1], sur les confins de l'Andalousie et de la province de Tolède. L'archevêque de Tolède était à côté du roi de Castille, Alfonse le Noble, et portait la croix à la tête des troupes : le miramolin tenait un sabre dans une main, et *l'Alcoran* dans l'autre. Les chrétiens vainquirent; et cette journée se célèbre encore tous les ans à Tolède le 16 juillet : mais la victoire fut plus illustre qu'utile. Les Maures d'Andalousie furent fortifiés des débris de l'armée d'Afrique, et celle des chrétiens se dissipa bientôt.

1. La sierra Morena.

Presque tous les chevaliers retournaient chez eux, dans ce temps-là, après une bataille. On savait se battre, mais on ne savait pas faire la guerre; et les Maures savaient encore moins cet art que les Espagnols. Ni chrétiens ni musulmans n'avaient de troupes continuellement rassemblées sous le drapeau.

L'Espagne, occupée de ses propres afflictions pendant cinq cents ans, ne commença d'avoir part à celles de l'Europe que dans le temps des Albigeois. Nous avons vu[1] comment le roi d'Aragon, Pierre II, fut obligé de secourir ses vassaux du Languedoc et du pays de Foix, qu'on opprimait sous prétexte de religion, et comment il mourut en combattant Montfort, le ravisseur de son fils et le conquérant du Languedoc. Sa veuve, Marie de Montpellier, qui était retirée à Rome, plaida la cause de ce fils, qui régna depuis sous le nom de Jacques Ier, devant le pape Innocent III, et le supplia d'user de son autorité pour le faire remettre en liberté. Il y avait des moments bien honorables pour la cour de Rome. (1214) Le pape ordonna à Simon de Montfort de rendre cet enfant aux Aragonais, et Montfort le rendit. Si les papes avaient toujours usé ainsi de leur autorité, ils eussent été les législateurs de l'Europe.

Ce même roi Jacques est le premier des rois d'Aragon à qui les États aient prêté serment de fidélité; c'est lui qui prit sur les Maures l'île de Majorque; (1238) c'est lui qui les chassa du beau royaume de Valence, pays favorisé de la nature, où elle forme des hommes robustes, et leur donne tout ce qui peut flatter leurs sens. Je ne sais comment tant d'historiens peuvent dire que la ville de Valence n'avait que mille pas de circuit, et qu'il en sortit plus de cinquante mille mahométans : comment une si petite ville pouvait-elle contenir tant de monde?

Ce temps semblait marqué pour la gloire de l'Espagne et pour l'expulsion des Maures. Le roi de Castille et de Léon, Ferdinand III, leur enlevait la célèbre ville de Cordoue, résidence de leurs premiers rois, ville fort supérieure à Valence, dans laquelle ils avaient fait bâtir une superbe mosquée et tant de beaux palais.

Ce Ferdinand, troisième du nom, asservit encore les musulmans de Murcie. C'est un petit pays, mais fertile, et dans lequel les Maures recueillaient beaucoup de soie, dont ils fabriquaient de belles étoffes. (1248) Enfin, après seize mois de siége, il se rendit maître de Séville, la plus opulente ville des Maures, qui ne retourna plus à leur domination. Sa mort mit fin à ses succès (1252). Si l'apothéose est due à ceux qui ont délivré leur patrie, l'Espagne révère avec autant de raison Ferdinand que la France invoque saint Louis. Il fit de sages lois comme ce roi de France; il établit comme lui de nouvelles juridictions; c'est à lui qu'on attribue le conseil royal de Castille, qui subsista toujours depuis lui.

(1252) Il eut pour ministre un Ximénès, archevêque de Tolède; nom heureux pour l'Espagne, mais qui n'avait rien de commun avec cet autre Ximénès, qui, dans le temps suivant, a été régent de Castille.

1. Chap. LXII. (Éd.)

La Castille et l'Aragon étaient alors des puissances; mais il ne faut pas croire que leurs souverains fussent absolus; aucun ne l'était en Europe. Les seigneurs, en Espagne plus qu'ailleurs, resserraient l'autorité du roi dans des limites étroites. Les Aragonais se souviennent encore aujourd'hui de la formule de l'inauguration de leurs rois : le grand justicier du royaume prononçait ces paroles au nom des états : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos, os hazemos nuestro rey y señor, con tal que guardeis nuestros fueros; si no, no.* « Nous qui sommes autant que vous, qui pouvons plus que vous, nous vous faisons notre roi, à condition que vous garderez nos lois; si non, non. »

Le grand justicier prétendait que ce n'était pas une vaine cérémonie, et qu'il avait le droit d'accuser le roi devant les états et de présider au jugement : je ne vois point pourtant d'exemple qu'on ait usé de ce privilége.

La Castille n'avait guère moins de droits, et les états mettaient des bornes au pouvoir souverain. Enfin on doit juger que, dans des pays où il y avait tant de seigneurs, il était aussi difficile aux rois de dompter leurs sujets que de chasser les Maures.

Alfonse X, surnommé l'Astronome ou le Sage, fils de saint Ferdinand, en fit l'épreuve. On a dit de lui qu'en étudiant le ciel il avait perdu la terre. Cette pensée triviale serait juste si Alfonse avait négligé ses affaires pour l'étude; mais c'est ce qu'il ne fit jamais. Le même fonds d'esprit qui en avait fait un grand philosophe en fit un très-bon roi. Plusieurs auteurs l'accusent encore d'athéisme, pour avoir dit « que, s'il avait été du conseil de Dieu, il lui aurait donné de bons avis sur le mouvement des astres. » Ces auteurs ne font pas attention que cette plaisanterie de ce sage prince tombait uniquement sur le système de Ptolémée, dont il sentait l'insuffisance et les contrariétés. Il fut le rival des Arabes dans les sciences; et l'université de Salamanque, établie en cette ville par son père, n'eut aucun personnage qui l'égalât. Ses tables alfonsines font encore aujourd'hui sa gloire, et la honte des princes qui se font un mérite d'être ignorants; mais aussi il faut avouer qu'elles furent dressées par les Arabes.

Les difficultés dans lesquelles son règne fut embarrassé n'étaient pas, sans doute, un effet des sciences qui rendirent Alfonse illustre, mais une suite des dépenses excessives de son père. Ainsi que saint Louis avait épuisé la France par ses voyages, saint Ferdinand avait ruiné pour un temps la Castille par ses acquisitions mêmes, qui avaient coûté plus qu'elles ne valurent d'abord.

Après la mort de saint Ferdinand, il fallut que son fils résistât à la Navarre et à l'Aragon jaloux.

Cependant tous ces embarras, qui occupaient ce roi philosophe, n'empêchèrent pas que les princes de l'empire ne le demandassent pour empereur; et s'il ne le fut pas, si Rodolphe de Habsbourg fut enfin élu à sa place, il ne faut, ce me semble, l'attribuer qu'à la distance qui séparait la Castille de l'Allemagne. Alfonse montra du moins qu'il méritait l'empire par la manière dont il gouverna la Castille. Son recueil

de lois, qu'on appelle *las Partidas*, y est encore un des fondements de la jurisprudence : il dit dans ces lois, « que le despote arrache l'arbre. et que le sage monarque l'ébranche. »

(1283) Ce prince vit, dans sa vieillesse, son fils don Sanche III se révolter contre lui; mais le crime du fils ne fait pas, je crois, la honte du père. Ce don Sanche était né d'un second mariage, et prétendit, du vivant de son père, se faire déclarer son héritier à l'exclusion des petits-fils du premier lit. Une assemblée de factieux, sous le nom d'états, lui déféra même la couronne. Cet attentat est une nouvelle preuve de ce que j'ai souvent dit, qu'en Europe il n'y avait point de lois, et que presque tout se décidait suivant l'occurrence des temps et le caprice des hommes.

Alfonse le Sage fut réduit à la douloureuse nécessité de se liguer avec les mahométans contre un fils et des chrétiens rebelles. Ce n'était pas la première alliance des chrétiens avec les musulmans contre d'autres chrétiens, mais c'était certainement la plus juste.

Le miramolin de Maroc, appelé par le roi Alfonse X, passa la mer : l'Africain et le Castillan se virent à Zara, sur les confins de Grenade. L'histoire doit perpétuer à jamais la conduite et le discours du miramolin; il céda la place d'honneur au roi de Castille. « Je vous traite ainsi, dit-il, parce que vous êtes malheureux, et je ne m'unis avec vous que pour venger la cause commune de tous les rois et de tous les pères. » Alfonse combattit son fils, et le vainqnit (1283), ce qui prouve encore combien il était digne de régner; mais il mourut après sa victoire.

Le roi de Maroc fut obligé de passer dans ses États : don Sanche, fils dénaturé d'Alfonse et usurpateur du trône de ses neveux, régna, et même régna heureusement.

La domination portugaise comprenait alors les Algarves, arrachées enfin aux Maures. Ce mot *Algarves* signifie en arabe *pays fertile*. N'oublions pas encore qu'Alfonse le Sage avait beaucoup aidé le Portugal dans cette conquête. Tout cela, ce me semble, prouve invinciblement qu'Alfonse n'eut jamais à se repentir d'avoir cultivé les sciences, comme le veulent insinuer des historiens qui, pour se donner la réputation équivoque de politiques, affectent de mépriser des arts qu'ils devraient honorer.

Alfonse le Philosophe avait oublié si peu le temporel, qu'il s'était fait donner par le pape Grégoire X le tiers de certaines dîmes du clergé de Léon et de Castille, droit qu'il a transmis à ses successeurs.

Sa maison fut troublée, mais elle s'affermit toujours contre les Maures. (1303) Son petit-fils, Ferdinand IV, leur enleva alors Gibraltar, qui n'était pas si difficile à conquérir qu'aujourd'hui.

On appelle ce Ferdinand IV, Ferdinand l'Ajourné, parce que dans un accès de colère il fit, dit-on, jeter du haut d'un rocher deux seigneurs qui, avant d'être précipités, l'ajournèrent à comparaître devant Dieu dans trente jours, et qu'il mourut au bout de ce terme. Il serait à souhaiter que ce conte fût véritable, ou du moins cru tel par ceux qui pensent pouvoir tout faire impunément. Il fut père de ce fameux Pierre

le Cruel dont nous verrons les excessives sévérités; prince implacable, et punissant cruellement les hommes, sans qu'il fût ajourné au tribunal de Dieu.

L'Aragon, de son côté, se fortifia, comme nous l'avons vu, et accrut sa puissance par l'acquisition de la Sicile.

Les papes prétendaient pouvoir disposer du royaume d'Aragon pour deux raisons : premièrement, parce qu'ils le regardaient comme un fief de l'Église romaine; secondement parce que Pierre III, surnommé *le Grand*, auquel on reprochait les vêpres siciliennes, était excommunié, non pour avoir eu part au massacre, mais pour avoir pris la Sicile, que le pape ne voulait pas lui donner. Son royaume d'Aragon fut donc transféré par sentence du pape à Charles de Valois, petit-fils de saint Louis; mais la bulle ne put être mise à exécution : la maison d'Aragon demeura florissante; et bientôt après les papes, qui avaient voulu la perdre, l'enrichirent encore. (1294) Boniface VIII donna la Sardaigne et la Corse au roi d'Aragon, Jacques IV, dit *le Juste*, pour l'ôter aux Génois et aux Pisans qui se disputaient ces îles : nouvelle preuve de l'imbécile grossièreté de ces temps barbares.

Alors la Castille et la France étaient unies, parce qu'elles étaient ennemies de l'Aragon : les Castillans et les Français étaient alliés de royaume à royaume, de peuple à peuple, et d'homme à homme.

Ce qui se passait alors en France du temps de Philippe le Bel, au commencement du XIVe siècle, doit attirer nos regards.

CHAP. LXV. — *Du roi de France Philippe le Bel, et de Boniface VIII.*

Le temps de Philippe le Bel, qui commença son règne en 1285, fut une grande époque en France, par l'admission du tiers état aux assemblées de la nation, par l'institution des tribunaux suprêmes nommés parlements[1], par la première érection d'une nouvelle pairie, faite en faveur du duc de Bretagne, par l'abolition des duels en matière civile, par la loi des apanages restreints aux seuls héritiers mâles. Nous nous arrêterons à présent à deux autres objets, aux querelles de Philippe le Bel avec le pape Boniface VIII, et à l'extinction de l'ordre des Templiers.

Nous avons déjà vu que Boniface VIII, de la maison des Cajetans, était un homme semblable à Grégoire VII, plus savant encore que lui dans le droit canon, non moins ardent à soumettre les puissances à l'Église, et toutes les Églises au saint-siége. Les factions *gibeline* et *guelfe* divisaient plus que jamais l'Italie. Les gibelins étaient originairement les partisans des empereurs; et l'empire alors n'étant qu'un vain nom, les gibelins se servaient toujours de ce nom pour se fortifier et pour s'agrandir. Boniface fut longtemps *gibelin* quand il fut particulier, et on peut bien juger qu'il fut *guelfe* quand il devint pape. On rapporte qu'un premier jour de carême, donnant les cendres à un archevêque

1. Voyez les chapitres concernant les états généraux et les tribunaux de parlement (chap. LXXVI, LXXXIII, LXXXV).

de Gênes, il les lui jeta au nez, en lui disant : *Souviens-toi que tu es gibelin.* La maison des Colonnes, premiers barons romains, qui possédait des villes au milieu du patrimoine de Saint-Pierre, était de la faction *gibeline.* Leur intérêt contre les papes était le même que celui des seigneurs allemands contre l'empereur, et des Français contre le roi de France : le pouvoir des seigneurs de fiefs s'opposait partout au pouvoir souverain.

Les autres barons voisins de Rome avaient le même esprit; ils s'unissaient avec les rois de Sicile, et avec les gibelins des villes d'Italie : il ne faut pas s'étonner si le pape les persécuta et en fut persécuté; presque tous ces seigneurs avaient à la fois des diplômes de *vicaires du saint-siége*, et de *vicaires de l'empire;* source nécessaire de guerres civiles, que le respect de la religion ne put jamais tarir, et que les hauteurs de Boniface VIII ne firent qu'accroître.

Ces violences n'ont pu finir que par les violences encore plus grandes d'Alexandre VI, environ deux siècles après. Le pontificat, du temps de Boniface VIII, n'était plus maître de tout le pays qu'avait possédé Innocent III, de la mer Adriatique au port d'Ostie : il en prétendait le domaine suprême; il possédait quelques villes en propre; c'était une puissance des plus médiocres. Le grand revenu des papes consistait dans ce que l'Église universelle leur fournissait, dans les décimes qu'ils recueillaient souvent du clergé, dans les dispenses, dans les taxes.

Une telle situation devait porter Boniface à ménager une puissance qui pouvait le priver d'une partie de ces revenus, et fortifier contre lui les gibelins. Aussi, dans le commencement même de ses démêlés avec le roi de France, il fit venir en Italie Charles de Valois, frère de Philippe, qui arriva avec quelque gendarmerie : il lui fit épouser la petite-fille de Baudouin, second empereur de Constantinople dépossédé, et nomma solennellement Valois empereur d'Orient; de sorte qu'en deux années il donna l'empire d'Orient, celui d'Occident, et la France; car nous avons déjà remarqué[1] que ce pape, réconcilié avec Albert d'Autriche, lui fit un don de la France (1303). Il n'y eut de ces présents que celui de l'empire d'Allemagne qui fut reçu, parce qu'Albert le possédait en effet.

Le pape, avant sa réconciliation avec l'empereur, avait donné à Charles de Valois un autre titre, celui de *vicaire de l'empire* en Italie, et principalement en Toscane. Il pensait, puisqu'il nommait les maîtres, devoir, à plus forte raison, nommer les vicaires : aussi Charles de Valois, pour lui plaire, persécuta violemment le parti gibelin à Florence. C'est pourtant précisément dans le temps que Valois lui rend ce service qu'il outrage et qu'il pousse à bout le roi de France son frère. Rien ne prouve mieux que la passion et l'animosité l'emportent souvent sur l'intérêt même.

Philippe le Bel, qui voulait dépenser beaucoup d'argent, et qui en avait peu, prétendait que le clergé, comme l'ordre le plus riche de l'État, devait contribuer aux besoins de la France sans la permission

1. Chap. LXIII. (ÉD.)

de Rome. Le pape voulait avoir l'argent d'une décime accordée sous le prétexte d'un secours pour la terre sainte, qui n'était plus secourable, et qui était sous le pouvoir d'un descendant de Gengis. (1301 et 1302) Le roi prenait cet argent pour faire, en Guyenne, la guerre qu'il eut contre le roi d'Angleterre, Édouard. Ce fut le premier sujet de la querelle. L'entreprise d'un évêque de la ville de Pamiers aigrit ensuite les esprits. Cet homme avait cabalé contre le roi dans son pays, qui ressortissait alors de la couronne; et le pape aussitôt le fit son légat à la cour de Philippe. Ce sujet, revêtu d'une dignité qui, selon la cour romaine, le rendait égal au roi même, vint à Paris braver son souverain, et le menacer de mettre son royaume en interdit : un séculier qui se fût conduit ainsi aurait été puni de mort; il fallut user de grandes précautions pour s'assurer seulement de la personne de l'évêque, encore fallut-il le remettre entre les mains de son métropolitain, l'archevêque de Narbonne.

Vous avez déjà observé que, depuis la mort de Charlemagne, on ne vit aucun pontife de Rome qui n'eût des disputes ou épineuses ou violentes avec les empereurs et les rois; vous verrez durer jusqu'au siècle de Louis XIV ces querelles, qui sont la suite nécessaire de la forme de gouvernement la plus absurde à laquelle les hommes se soient jamais soumis. Cette absurdité consistait à dépendre chez soi d'un étranger : en effet, souffrir qu'un étranger donne chez vous des fiefs; ne pouvoir recevoir de subside des possesseurs de ces fiefs qu'avec la permission de cet étranger, et sans partager avec lui; être continuellement exposé à voir fermer par son ordre les temples que vous avez construits et dotés; convenir qu'une partie de vos sujets doit aller plaider à trois cents lieues de vos États : c'est là une petite partie des chaînes que les souverains de l'Europe s'imposèrent insensiblement, et sans presque le savoir. Il est clair que, si aujourd'hui on venait pour la première fois proposer au conseil d'un souverain de se soumettre à de pareils usages, celui qui oserait en faire la proposition serait regardé comme le plus insensé des hommes. Le fardeau, d'abord léger, s'était appesanti par degrés : on sentait bien qu'il fallait le diminuer; mais on n'était ni assez sage, ni assez instruit, ni assez ferme, pour s'en défaire entièrement.

(1302 et suiv.) Déjà, dans une bulle longtemps fameuse, l'évêque de Rome, Boniface VIII, avait décidé « qu'aucun clerc ne doit rien payer au roi son maître sans permission expresse du souverain pontife. » Philippe, roi de France, n'osa pas d'abord faire brûler cette bulle; il se contenta de défendre la sortie de l'argent hors du royaume, sans nommer Rome. On négocia; le pape, pour gagner du temps, canonisa saint Louis; et les moines concluaient que, si un homme disposait du ciel, il pouvait disposer de l'argent de la terre.

Le roi plaida devant l'archevêque de Narbonne, contre l'évêque de Pamiers, par la bouche de son chancelier Pierre Flotte, à Senlis; et ce chancelier alla lui-même à Rome rendre compte au pape du procès. Les rois de Cappadoce et de Bithynie en usaient à peu près de même avec la république romaine; mais, ce qu'ils n'eussent pas fait, Pierre

Flotte parla au pontife de Rome comme le ministre d'un souverain réel à un souverain imaginaire; il lui dit très-expressément « que le royaume de France était de ce monde, et que celui du pape n'en était pas. »

Le pape fut assez hardi pour s'en offenser : il écrit au roi un bref dans lequel on trouve ces paroles : « Sachez que vous nous êtes soumis dans le temporel comme dans le spirituel. » Un historien judicieux et instruit remarque très à propos que ce bref était conservé à Paris dans un ancien manuscrit de la bibliothèque de Saint-Germain des Prés, et que l'on a déchiré le feuillet, en laissant subsister un sommaire qui l'indique, et un extrait qui le rappelle.

Philippe répondit : « A Boniface, prétendu pape, peu ou point de salut; que votre très-grande fatuité sache que nous ne sommes soumis à personne pour le temporel. » Le même historien observe que cette même réponse du roi est conservée au Vatican : ainsi les Romains modernes ont eu plus de soin de conserver les choses curieuses que les bénédictins de Paris. L'authenticité de ces lettres a été vainement contestée; je ne crois pas qu'elles aient jamais été revêtues des formes ordinaires, et présentées en cérémonie; mais elles furent certainement écrites.

Le pontife lança bulles sur bulles, qui toutes déclarent que le pape est le maître des royaumes; que, si le roi de France ne lui obéit pas, il sera excommunié, et son royaume en interdit, c'est-à-dire qu'il ne sera plus permis de faire les exercices du christianisme, ni de baptiser les enfants, ni d'enterrer les morts. Il semble que ce soit le comble des contradictions de l'esprit humain, qu'un évêque chrétien, qui prétend que tous les chrétiens sont ses sujets, veuille empêcher ces prétendus sujets d'être chrétiens, et qu'il se prive ainsi tout d'un coup lui-même de ce qu'il croit son propre bien. Mais vous sentez assez que le pape comptait sur l'imbécillité des hommes; il espérait que les Français seraient assez lâches pour sacrifier leur roi à la crainte d'être privés des sacrements. Il se trompa : (1303) on brûla sa bulle; la France s'éleva contre le pape, sans rompre avec la papauté. Le roi convoqua les états. Était-il donc nécessaire de les assembler pour décider que Boniface VIII n'était pas roi de France ?

Le cardinal Le Moine, Français de naissance, qui n'avait plus d'autre patrie que Rome, vint à Paris pour négocier; et, s'il ne pouvait réussir, pour excommunier le royaume. Ce nouveau légat avait ordre de mener à Rome le confesseur du roi, qui était dominicain, afin qu'il y rendît compte de sa conduite et de celle de Philippe. Tout ce que l'esprit humain peut inventer pour élever la puissance du pape était épuisé; les évêques soumis à lui; de nouveaux ordres de religieux relevant immédiatement du saint-siége, portant partout son étendard; un roi qui confesse ses plus secrètes pensées, ou du moins qui passe pour les confesser à un de ses moines; et enfin ce confesseur sommé par le pape son maître, d'aller rendre compte à Rome de la conscience du roi son pénitent. Cependant Philippe ne plia point; il fait saisir le temporel de tous les prélats absents : les états généraux appellent au futur concile et au futur pape. Ce remède même tenait un peu

de la faiblesse; car appeler au pape, c'est reconnaître son autorité : et quel besoin les hommes ont-ils d'un concile et d'un pape pour savoir que chaque gouvernement est indépendant, et qu'on ne doit obéir qu'aux lois de sa patrie ?

Alors le pape ôte à tous les corps ecclésiastiques de France le droit des élections, aux universités les grades, le droit d'enseigner, comme s'il révoquait une grâce qu'il eût donnée : ces armes étaient faibles, il voulut y joindre celles de l'empire d'Allemagne.

Vous avez vu les papes donner l'empire, le Portugal, la Hongrie, le Danemark, l'Angleterre, l'Aragon, la Sicile, presque tous les royaumes; celui de France n'avait pas encore été transféré par une bulle. Boniface enfin le mit dans le rang des autres États, et en fit un don à l'empereur Albert d'Autriche, ci-devant excommunié par lui, et maintenant son cher fils, et le soutien de l'Église. Remarquez les mots de sa bulle (1303) : « Nous vous donnons par la plénitude de notre puissance.... le royaume de France, qui appartient de droit aux empereurs d'Occident. » Boniface et son dataire ne songeaient pas que, si la France appartenait de droit aux empereurs, la plénitude de la puissance papale était fort inutile. Il y avait pourtant un reste de raison dans cette démence; on flattait la prétention de l'empire sur tous les États occidentaux; car vous verrez toujours que les jurisconsultes allemands croyaient ou feignaient de croire que le peuple de Rome s'étant donné avec son évêque à Charlemagne, tout l'Occident devait appartenir à ses successeurs, et que tous les autres États n'étaient qu'un démembrement de l'empire.

Si Albert d'Autriche avait eu deux cent mille hommes et deux cents millions, il est clair qu'il eût profité des bontés de Boniface; mais étant pauvre, et à peine affermi, il abandonna le pape au ridicule de sa donation.

Le roi de France eut toute la liberté de traiter le pape en prince ennemi : il se joignit à la maison des Colonnes, qui ne faisait pas plus de cas que lui des excommunications, et qui quelquefois réprimait dans Rome même cette autorité souvent redoutable ailleurs. Guillaume de Nogaret passe en Italie sous des prétextes plausibles, lève secrètement quelques cavaliers, donne rendez-vous à Scierra Colonna. On surprend le pape dans Anagni, ville de son domaine, où il était né; on crie : « Meure le pape, et vivent les Français ! » Le pontife ne perdit point courage : il revêtit la chape, mit sa tiare en tête; et portant les clefs dans une main et la croix dans l'autre, il se présenta avec majesté devant Colonna et Nogaret. Il est fort douteux que Colonna ait eu la brutalité de le frapper : les contemporains disent qu'il lui criait : « Tyran, renonce à la papauté que tu déshonores, comme tu as fait renoncer Célestin ! » Boniface répondit fièrement : « Je suis pape, et je mourrai pape. » Les Français pillèrent sa maison et ses trésors. Mais après ces violences, qui tenaient plus du brigandage que de la justice d'un grand roi, les habitants d'Anagni, ayant reconnu le petit nombre des Français, furent honteux d'avoir laissé leur compatriote et leur pontife dans les mains des étrangers : ils les chassèrent (1303). Boniface alla à

Rome, méditant sa vengeance; mais il mourut en arrivant. C'est ainsi qu'ont été traités en Italie presque tous les papes qui voulurent être trop puissants : vous les voyez toujours donnant des royaumes, et persécutés chez eux.

Philippe le Bel poursuivit son ennemi jusque dans le tombeau : il voulut faire condamner sa mémoire dans un concile; il exigea de Clément V, né son sujet, et qui siégeait dans Avignon, que le procès contre le pape son prédécesseur fût commencé dans les formes. On l'accusa d'avoir engagé le pape Célestin V, son prédécesseur, à renoncer à la chaire pontificale; d'avoir obtenu sa place par des voies illégitimes, et enfin d'avoir fait mourir Célestin en prison. Ce dernier fait n'était que trop véritable. Un de ses domestiques, nommé Maffredo, et treize autres témoins, déposaient qu'il avait insulté plus d'une fois à la religion qui le rendait si puissant, en disant : « Ah ! que de bien nous a fait cette fable du Christ ! » qu'il niait en conséquence les mystères de la Trinité, de l'incarnation, de la transsubstantiation : ces dépositions se trouvent encore dans les enquêtes juridiques qu'on a recueillies. Le grand nombre de témoins fortifie ordinairement une accusation, mais ici il l'affaiblit : il n'y a point du tout d'apparence qu'un souverain pontife ait proféré devant treize témoins ce qu'on dit rarement à un seul. Le roi voulait qu'on exhumât le pape, et qu'on fît brûler ses os par le bourreau : il osait flétrir ainsi la chaire pontificale, et ne sut pas se soustraire à son obéissance. Clément V fut assez sage pour faire évanouir dans les délais une entreprise trop flétrissante pour l'Église.

La conclusion de toute cette affaire fut que, loin de faire le procès à la mémoire de Boniface VIII, le roi consentit à recevoir seulement la main-levée de l'excommunication portée par ce Boniface contre lui et son royaume. Il souffrit même que Nogaret, qui l'avait servi, qui n'avait agi qu'en son nom, qui l'avait vengé de Boniface, fût condamné par le successeur de ce pape à passer sa vie en Palestine. Tout le grand éclat de Philippe le Bel ne se termina qu'à sa honte. Jamais vous ne verrez dans ce grand tableau du monde, un roi de France l'emporter à la longue sur un pape. Ils feront ensemble des marchés; mais Rome y gagnera toujours quelque chose; il en coûtera toujours de l'argent à la France. Vous ne verrez que les parlements du royaume combattre avec inflexibilité les souplesses de la cour de Rome; et très-souvent la politique ou la faiblesse du cabinet, la nécessité des conjonctures, les intrigues des moines, rendront la fermeté des parlements inutile; et cette faiblesse durera jusqu'à ce qu'un roi daigne dire résolûment : « Je veux briser mes fers et ceux de ma nation. »

(1306) Philippe le Bel, pour se dépiquer, chassa tous les Juifs du royaume, s'empara de leur argent, et leur défendit d'y revenir, sous peine de la vie. Ce ne fut point le parlement qui rendit cet arrêt; ce fut par un ordre secret, donné dans son conseil privé, que Philippe punit l'usure juive par une injustice. Les peuples se crurent vengés, et le roi fut riche.

Quelque temps après, un événement, qui eut encore sa source dans cet esprit vindicatif de Philippe le Bel, étonna l'Europe et l'Asie.

CHAP. LXVI. — *Du supplice des templiers, et de l'extinction de cet ordre.*

Parmi les contradictions qui entrent dans le gouvernement de ce monde, ce n'en est pas une petite que cette institution de moines armés qui font vœu de vivre à la fois en anachorètes et en soldats.

On accusait les templiers de réunir tout ce qu'on reprochait à ces deux professions, les débauches et la cruauté du guerrier, et l'insatiable passion d'acquérir, qu'on impute à ces grands ordres qui ont fait vœu de pauvreté.

Tandis qu'ils goûtaient le fruit de leurs travaux, ainsi que les chevaliers hospitaliers de Saint-Jean, l'ordre Teutonique, formé comme eux dans la Palestine, s'emparait au XIIIe siècle de la Prusse, de la Livonie, de la Courlande, de la Samogitie. Ces chevaliers teutons étaient accusés de réduire les ecclésiastiques comme les païens à l'esclavage, de piller leurs biens, d'usurper les droits des évêques, d'exercer un brigandage horrible; mais on ne fait point le procès à des conquérants. Les templiers excitèrent l'envie, parce qu'ils vivaient chez leurs compatriotes avec tout l'orgueil que donne l'opulence, et dans les plaisirs effrénés que prennent des gens de guerre qui ne sont point retenus par le frein du mariage.

(1306) La rigueur des impôts, et la malversation du conseil du roi Philippe le Bel dans les monnaies, excita une sédition dans Paris. Les templiers, qui avaient en garde le trésor du roi, furent accusés d'avoir eu part à la mutinerie; et on a vu déjà[1] que Philippe le Bel était implacable dans ses vengeances.

Les premiers accusateurs de cet ordre furent un bourgeois de Béziers, nommé Squin de Florian, et Noffodei, Florentin, templier apostat, détenus tous deux en prison pour leurs crimes. Ils demandèrent à être conduits devant le roi, à qui seul ils voulaient révéler des choses importantes. S'ils n'avaient pas su quelle était l'indignation du roi contre les templiers, auraient-ils espéré leur grâce en les accusant? Ils furent écoutés. Le roi, sur leur déposition, ordonne à tous les baillis du royaume, à tous les officiers, de prendre main-forte (1309); leur envoie un ordre cacheté, avec défense, sous peine de la vie, de l'ouvrir avant le 13 octobre. Ce jour venu, chacun ouvre son ordre : il portait de mettre en prison tous les templiers. Tous sont arrêtés. Le roi aussitôt fait saisir en son nom les biens des chevaliers jusqu'à ce qu'on en dispose.

Il paraît évident que leur perte était résolue très-longtemps avant cet éclat. L'accusation et l'emprisonnement sont de 1309[2]; mais on a retrouvé des lettres de Philippe le Bel au comte de Flandre, datées de Melun, 1306, par lesquelles il le priait de se joindre à lui pour extirper les templiers.

1. Chap. LXV. (ÉD.)
2. L'accusation et l'emprisonnement sont de 1307; les arrêts furent prononcés en 1309. (ÉD.)

Il fallait juger ce prodigieux nombre d'accusés. Le pape Clément V, créature de Philippe, et qui demeurait alors à Poitiers, se joint à lui après quelques disputes sur le droit que l'Église avait d'exterminer ces religieux, et le droit du roi de punir des sujets. Le pape interrogea lui-même soixante et douze chevaliers. Des inquisiteurs, des commissaires délégués, procèdent partout contre les autres. Les bulles sont envoyées chez tous les potentats de l'Europe pour les exciter à imiter la France. On s'y conforme en Castille, en Aragon, en Sicile, en Angleterre; mais ce ne fut qu'en France qu'on fit périr ces malheureux. Deux cent et un témoins les accusèrent de renier Jésus-Christ en entrant dans l'ordre, de cracher sur la croix, d'adorer une tête dorée montée sur quatre pieds. Le novice baisait le profès qui le recevait, à la bouche, au nombril, et à des parties qui paraissaient peu destinées à cet usage. Il jurait de s'abandonner à ses confrères. Voilà, disent les informations conservées jusqu'à nos jours, ce qu'avouèrent soixante et douze templiers au pape même, et cent quarante et un de ces accusés à frère Guillaume, cordelier, inquisiteur dans Paris, en présence de témoins. On ajoute que le grand maître de l'ordre même, et le grand maître de Chypre, les maîtres de France, de Poitou, de Vienne, de Normandie, firent les mêmes aveux à trois cardinaux délégués par le pape.

(1312) Ce qui est indubitable, c'est qu'on fit subir les tortures les plus cruelles à plus de cent chevaliers, qu'on en brûla vifs cinquante-neuf en un jour, près de l'abbaye de Saint-Antoine de Paris; que le grand maître Jacques de Molai, et Gui, frère du dauphin d'Auvergne, deux des principaux seigneurs de l'Europe, l'un par sa dignité, l'autre par sa naissance, furent aussi jetés dans les flammes, non loin de l'endroit où est à présent la statue équestre du roi Henri IV.

Ces supplices, dans lesquels on fait mourir tant de citoyens d'ailleurs respectables, cette foule de témoins contre eux, ces aveux de plusieurs accusés même, semblent des preuves de leur crime et de la justice de leur perte.

Mais aussi que de raisons en leur faveur! Premièrement, de tous ces témoins qui déposent contre les templiers, la plupart n'articulent que de vagues accusations. Secondement, très-peu disent que les templiers reniaient Jésus-Christ. Qu'auraient-ils en effet gagné en maudissant une religion qui les nourrissait, et pour laquelle ils combattaient? Troisièmement, que plusieurs d'entre eux, témoins et complices des débauches des princes et des ecclésiastiques de ce temps-là, eussent marqué quelquefois du mépris pour les abus d'une religion tant déshonorée en Asie et en Europe; qu'ils en eussent parlé dans des moments de liberté, comme on disait que Boniface VIII en parlait: c'est un emportement de jeunes gens dont certainement l'ordre n'est point comptable. Quatrièmement, cette tête dorée qu'on prétendait qu'ils adoraient, et qu'on gardait à Marseille, devait leur être représentée : on ne se mit seulement pas en peine de la chercher; et il faut avouer qu'une telle accusation se détruit d'elle-même. Cinquièmement, la manière infâme dont on leur reprochait d'être reçus dans l'ordre ne

peut avoir passé en loi parmi eux. C'est mal connaître les hommes de croire qu'il y ait des sociétés qui se soutiennent par les mauvaises mœurs, et qui fassent une loi de l'impudicité : on veut toujours rendre sa société respectable à qui veut y entrer. Je ne doute nullement que plusieurs jeunes templiers ne s'abandonnassent à des excès qui de tout temps ont été le partage de la jeunesse; et ce sont de ces vices passagers qu'il vaut beaucoup mieux ignorer que punir. Sixièmement, si tant de témoins ont déposé contre les templiers, il y eut aussi beaucoup de témoignages étrangers en faveur de l'ordre. Septièmement, si les accusés, vaincus par les tourments, qui font dire le mensonge comme la vérité, ont confessé tant de crimes, peut-être ces aveux sont-ils autant à la honte des juges qu'à celle des chevaliers; on leur promettait leur grâce pour extorquer leur confession. Huitièmement, les cinquante-neuf qu'on brûla vifs prirent Dieu à témoin de leur innocence, et ne voulurent point la vie qu'on leur offrait à condition de s'avouer coupables. Quelle plus grande preuve non-seulement d'innocence, mais d'honneur? Neuvièmement, soixante-quatorze templiers non accusés entreprirent de défendre l'ordre, et ne furent point écoutés. Dixièmement, lorsqu'on lut au grand maître sa confession rédigée devant les trois cardinaux, ce vieux guerrier, qui ne savait ni lire ni écrire, s'écria qu'on l'avait trompé; que l'on avait écrit une autre déposition que la sienne; que les cardinaux ministres de cette perfidie méritaient qu'on les punît comme les Turcs punissent les faussaires, en leur fendant le corps et la tête en deux. Onzièmement, on eût accordé la vie à ce grand maître, et à Gui, frère du dauphin d'Auvergne, s'ils avaient voulu se reconnaître coupables publiquement; et on ne les brûla que parce que, appelés en présence du peuple sur un échafaud pour avouer les crimes de l'ordre, ils jurèrent que l'ordre était innocent. Cette déclaration, qui indigna le roi, leur attira leur supplice, et ils moururent en invoquant en vain la vengeance céleste contre leurs persécuteurs.

Cependant, en conséquence de la bulle du pape et de leurs grands biens, on poursuivit les templiers dans toute l'Europe; mais en Allemagne ils surent empêcher qu'on ne saisît leurs personnes. Ils soutinrent en Aragon des siéges dans leurs châteaux. Enfin le pape abolit l'ordre de sa seule autorité dans un consistoire secret, pendant le concile de Vienne : partagea qui put leurs dépouilles. Les rois de Castille et d'Aragon s'emparèrent d'une partie de leurs biens, et en firent part aux chevaliers de Calatrava; on donna les terres de l'ordre en France, en Italie, en Angleterre, en Allemagne, aux hospitaliers, nommés alors chevaliers de Rhodes, parce qu'ils venaient de prendre cette île sur les Turcs, et l'avaient su garder avec un courage qui méritait au moins les dépouilles des chevaliers du Temple pour leur récompense.

Denys, roi de Portugal, institua en leur place l'ordre des chevaliers du Christ, ordre qui devait combattre les Maures, mais qui, étant devenu depuis un vain honneur, a cessé même d'être honneur à force d'être prodigué.

Philippe le Bel se fit donner deux cent mille livres, et Louis le Hutin son fils prit encore soixante mille livres sur les biens des templiers. J'ignore ce qui revint au pape; mais je vois évidemment que les frais des cardinaux, des inquisiteurs délégués pour faire ce procès épouvantable, montèrent à des sommes immenses. Je m'étais peut-être trompé, quand je lus avec vous la lettre circulaire de Philippe le Bel, par laquelle il ordonne à ses sujets de restituer les meubles et immeubles des templiers aux commissaires du pape. Cette ordonnance de Philippe est rapportée par Pierre du Pui. Nous crûmes que le pape avait profité de cette prétendue restitution; car à qui restitue-t-on, sinon à ceux qu'on regarde comme propriétaires? Or, dans ce temps, on pensait que les papes étaient les maîtres des biens de l'Église : cependant je n'ai jamais pu découvrir ce que le pape recueillit de cette dépouille. Il est avéré qu'en Provence le pape partagea les biens meubles des templiers avec le souverain. On joignait à la bassesse de s'emparer du bien des proscrits la honte de se déshonorer pour peu de chose : mais y avait-il alors de l'honneur?

Il faut considérer un événement qui se passait dans le même temps, qui fait plus d'honneur à la nature humaine, et qui a fondé une république invincible.

CHAP. LXVII. — *De la Suisse, et de sa révolution au commencement du* XIV*e siècle.*

De tous les pays de l'Europe, celui qui avait le plus conservé la simplicité et la pauvreté des premiers âges était la Suisse. Si elle n'était pas devenue libre, elle n'aurait point de place dans l'histoire du monde; elle serait confondue avec tant de provinces plus fertiles et plus opulentes qui suivent le sort des royaumes où elles sont enclavées : on ne s'attire l'attention que quand on est quelque chose par soi-même. Un ciel triste, un terrain pierreux et ingrat, des montagnes, des précipices, c'est là tout ce que la nature a fait pour les trois quarts de cette contrée. Cependant on se disputait la souveraineté de ces rochers avec la même fureur qu'on s'égorgeait pour avoir le royaume de Naples, ou l'Asie Mineure.

Dans ces dix-huit ans d'anarchie où l'Allemagne fut sans empereur, des seigneurs de châteaux et des prélats combattaient à qui aurait une petite portion de la Suisse. Leurs petites villes voulaient être libres comme les villes sous la protection de l'empire.

Quand Rodolphe fut empereur, quelques seigneurs de châteaux accusèrent juridiquement les cantons de Schwitz, d'Uri, et d'Underwald, de s'être soustraits à leur domination féodale. Rodolphe, qui avait autrefois combattu ces petits tyrans, jugea en faveur des citoyens.

Albert d'Autriche, son fils, étant parvenu à l'empire, voulut faire de la Suisse une principauté pour un de ses enfants. Une partie des terres du pays était de son domaine, comme Lucerne, Zurich, et Glaris. Des gouverneurs sévères furent envoyés, qui abusèrent de leur pouvoir.

Les fondateurs de la liberté helvétienne se nommaient Melchtal, Stauffacher, et Walther Furst. La difficulté de prononcer des noms si respectables nuit à leur célébrité. Ces trois paysans furent les premiers conjurés; chacun d'eux en attira trois autres. Ces neuf gagnèrent les trois cantons de Schwitz, d'Uri, et d'Underwald.

Tous les historiens prétendent que, tandis que cette conspiration se tramait, un gouverneur d'Uri, nommé Gessler, s'avisa d'un genre de tyrannie ridicule et horrible (1307). Il fit mettre, dit-on, un de ses bonnets au haut d'une perche dans la place, et ordonna qu'on saluât le bonnet sous peine de la vie. Un des conjurés, nommé Guillaume Tell, ne salua point le bonnet. Le gouverneur le condamna à être pendu, et ne lui donna sa grâce qu'à condition que le coupable, qui passait pour archer très-adroit, abattrait d'un coup de flèche une pomme placée sur la tête de son fils [1]. Le père tremblant tira, et fut assez heureux pour abattre la pomme. Gessler, apercevant une seconde flèche sous l'habit de Tell, demanda ce qu'il en prétendait faire. « Elle t'était destinée, dit le Suisse, si j'avais blessé mon fils. » Il faut convenir que l'histoire de la pomme est bien suspecte. Il semble qu'on ait cru devoir orner d'une fable le berceau de la liberté helvétique; mais on tient pour constant que Tell, ayant été mis aux fers, tua ensuite le gouverneur d'un coup de flèche; que ce fut le signal des conjurés, que les peuples démolirent les forteresses.

L'empereur Albert d'Autriche, qui voulait punir ces hommes libres, fut prévenu par la mort. Le duc d'Autriche, Léopold, assembla contre eux vingt mille hommes. Les Suisses se conduisirent comme les Lacédémoniens aux Thermopyles. (1315) Ils attendirent, au nombre de quatre ou cinq cents, la plus grande partie de l'armée autrichienne au pas de Morgarten. Plus heureux que les Lacédémoniens, ils mirent en fuite leurs ennemis en roulant sur eux des pierres. Les autres corps de l'armée ennemie furent battus en même temps par un aussi petit nombre de Suisses.

Cette victoire ayant été gagnée dans le canton de Schwitz, les deux autres cantons donnèrent ce nom à leur alliance, laquelle devenant plus générale, fait encore souvenir, par ce seul nom, de la victoire qui leur acquit la liberté.

Petit à petit les autres cantons entrèrent dans l'alliance. Berne, qui est en Suisse ce qu'Amsterdam est en Hollande, ne se ligua qu'en 1352; et ce ne fut qu'en 1513 que le petit pays d'Appenzel se joignit aux autres cantons, et acheva le nombre de treize.

Jamais peuple n'a plus longtemps ni mieux combattu pour sa liberté que les Suisses; ils l'ont gagnée par plus de soixante combats contre les Autrichiens; et il est à croire qu'ils la conserveront longtemps. Tout pays qui n'a pas une grande étendue, qui n'a pas trop de richesses, et où les lois sont douces, doit être libre. Le nouveau gouvernement en Suisse a fait changer de face à la nature; un terrain aride, négligé sous des maîtres trop durs, a été enfin cultivé; la vigne a été plantée sur

1. On prétend que ce conte est tiré d'une ancienne légende danoise.

des rochers; des bruyères défrichées et labourées par des mains libres sont devenues fertiles.

L'égalité, partage naturel des hommes, subsiste encore en Suisse autant qu'il est possible. Vous n'entendez pas par ce mot cette égalité absurde et impossible par laquelle le serviteur et le maître, le manœuvre et le magistrat, le plaideur et le juge, seraient confondus ensemble; mais cette égalité par laquelle le citoyen ne dépend que des lois, et qui maintient la liberté des faibles contre l'ambition du plus fort. Ce pays enfin aurait mérité d'être appelé heureux, si la religion n'avait dans la suite divisé ses citoyens que l'amour du bien public réunissait, et si, en vendant leur courage à des princes plus riches qu'eux, ils eussent toujours conservé l'incorruptibilité qui les distingue.

Chaque nation a eu des temps où les esprits s'emportent au delà de leur caractère naturel; ces temps ont été moins fréquents chez les Suisses qu'ailleurs : la simplicité, la frugalité, la modestie, conservatrices de la liberté, ont toujours été leur partage; jamais ils n'ont entretenu d'armée pour défendre leurs frontières ou pour entrer chez leurs voisins; point de citadelles qui servent contre les ennemis ou contre les citoyens; point d'impôt sur les peuples : ils n'ont à payer ni le luxe ni les armées d'un maître; leurs montagnes font leurs remparts, et tout citoyen y est soldat pour défendre la patrie. Il y a bien peu de républiques dans le monde; et encore doivent-elles leur liberté à leurs rochers ou à la mer qui les défend. Les hommes sont très-rarement dignes de se gouverner eux-mêmes.

CHAP. LXVIII. — *Suite de l'état où étaient l'empire, l'Italie et la papauté au* XIV*e siècle.*

Nous avons entamé le XIV*e* siècle. Nous pouvons remarquer que depuis six cents ans Rome faible et malheureuse est toujours le principal objet de l'Europe; elle domine par la religion, tandis qu'elle est dans l'avilissement et dans l'anarchie; et malgré tant d'abaissement et tant de désordres, ni les empereurs ne peuvent y rétablir le trône des Césars, ni les pontifes s'y rendre absolus. Voilà depuis Frédéric II quatre empereurs de suite qui oublient entièrement l'Italie : Conrad IV, Rodolphe I*er*, Adolphe de Nassau, Albert d'Autriche. Aussi c'est alors que toutes les villes d'Italie rentrent dans leurs droits naturels, et lèvent l'étendard de la liberté : Gênes et Pise sont les émules de Venise; Florence devient une république illustre; Bologne ne reconnaît alors ni empereurs ni papes : le gouvernement municipal prévaut partout, et surtout dans Rome. (1312) Clément V, qu'on appelle le *pape gascon*, aima mieux transférer le saint-siége hors d'Italie, et jouir en France des contributions payées alors par tous les fidèles, que disputer inutilement des châteaux et des villes auprès de Rome. La cour de Rome fut établie sur les frontières de France par ce pape; et c'est ce que les Romains appellent encore aujourd'hui le temps de la captivité de Babylone. Clément allait de Lyon à Vienne en Dauphiné, à Avignon,

menant publiquement avec lui la comtesse de Périgord, et tirant ce qu'il pouvait d'argent de la piété des fidèles : c'est celui que vous avez vu détruire le corps redoutable des templiers.

Comment les Italiens, dans ces conjonctures, ne firent-ils pas, loin des empereurs et des papes, ce qu'ont fait les Allemands, qui, sous les yeux mêmes des empereurs, ont établi, de siècle en siècle, leur association au pouvoir suprême, et leur indépendance? Il n'y avait plus en Italie ni empereurs ni papes : qui forgea donc de nouvelles chaînes à ce beau pays? la division. Les factions *guelfe* et *gibeline*, nées des querelles du sacerdoce et de l'empire, subsistaient toujours comme un feu qui se nourrissait par de nouveaux embrasements; la discorde était partout. L'Italie ne faisait point un corps, l'Allemagne en faisait toujours un. Enfin le premier empereur entreprenant qui aurait voulu repasser les monts pouvait renouveler les droits et les prétentions des Charlemagne et des Othon. C'est ce qui arriva enfin à Henri VII, de la maison de Luxembourg : il descend en Italie avec une armée d'Allemands; il vient se faire reconnaître (1311). Le parti guelfe regarde son voyage comme une nouvelle irruption de barbares; mais le parti gibelin le favorise : il soumet les villes de Lombardie; c'est une nouvelle conquête : il marche à Rome pour y recevoir la couronne impériale.

Rome, qui ne voulait ni d'empereur ni de pape, et qui ne put secouer tout à fait le joug de l'un et de l'autre, ferma ses portes en vain (1313). Les Ursins et le frère de Robert, roi de Naples, ne purent empêcher que l'empereur n'entrât l'épée à la main, secondé du parti des Colonnes : on se battit longtemps dans les rues, et un évêque de Liége fut tué à côté de l'empereur. Il y eut beaucoup de sang répandu pour cette cérémonie du couronnement, que trois cardinaux firent enfin au lieu du pape. Il ne faut pas oublier que Henri VII protesta par-devant notaire que le serment par lui prêté à son sacre n'était point un serment de fidélité. Les papes osaient donc prétendre que l'empereur était leur vassal.

Maître de Rome, il y établit un gouverneur : il ordonna que toutes les villes, que tous les princes d'Italie lui payassent un tribut annuel; il comprit même dans cet ordre le royaume de Naples, séparé alors de celui de Sicile, et cita le roi de Naples à comparaître. Ainsi l'empereur réclame son droit sur Naples : le pape en était suzerain; l'empereur se disait suzerain du pape, et le pape se croyait suzerain de l'empereur.

(1313) Henri VII allait soutenir sa prétention sur Naples par les armes, quand il mourut empoisonné, à ce qu'on prétend : un dominicain mêla, dit-on, du poison dans le vin consacré.

Les empereurs communiaient alors sous les deux espèces, en qualité de chanoines de Saint-Jean de Latran. Ils pouvaient faire l'office de diacres à la messe du pape, et les rois de France y auraient été sous-diacres.

On n'a point de preuves juridiques que Henri VII ait péri par cet empoisonnement sacrilége : frère Bernard Politien de Montepulciano en fut accusé; et les dominicains obtinrent, trente ans après, du fils

de Henri VII, Jean, roi de Bohême, des lettres qui les déclaraient innocents. Il est triste d'avoir eu besoin de ces lettres.

De même qu'alors peu d'ordre régnait dans les élections des papes, celles des empereurs étaient très-mal ordonnées. Les hommes n'avaient point encore su prévenir les schismes par de sages lois.

Louis de Bavière et Frédéric le Beau, duc d'Autriche, furent élus à la fois au milieu des plus funestes troubles. Il n'y avait que la guerre qui pût décider ce qu'une diète réglée d'électeurs aurait dû juger : un combat, dans lequel l'Autrichien fut vaincu et pris (1322), donna la couronne au Bavarois.

On avait alors pour pape Jean XXII, élu à Lyon en 1315. Lyon se regardait encore comme une ville libre; mais l'évêque en voulait toujours être le maître, et les rois de France n'avaient encore pu soumettre l'évêque. Philippe le Long, à peine roi de France, avait assemblé les cardinaux dans cette ville libre; et, après leur avoir juré qu'il ne leur ferait aucune violence, il les avait enfermés tous, et ne les avait relâchés qu'après la nomination de Jean XXII.

Ce pape est encore un grand exemple de ce que peut le simple mérite dans l'Église; car il faut sans doute en avoir beaucoup pour parvenir de la profession de savetier au rang dans lequel on se fait baiser les pieds.

Il est au nombre de ces pontifes qui eurent d'autant plus de hauteur dans l'esprit, que leur origine était plus basse aux yeux des hommes. Nous avons déjà remarqué [1] que la cour pontificale ne subsistait que des rétributions fournies par les chrétiens : ce fonds était plus considérable que les terres de la comtesse Mathilde. Quand je parle du mérite de Jean XXII, ce n'est pas de celui du désintéressement : ce pontife exigeait plus ardemment qu'aucun de ses prédécesseurs, non-seulement le denier de saint Pierre, que l'Angleterre payait très-irrégulièrement, mais les tributs de Suède, de Danemark, de Norvége et de Pologne; il demandait si souvent et si violemment, qu'il obtenait toujours quelque argent : ce qui lui en valut davantage, ce fut la taxe apostolique des péchés; il évalua le meurtre, la sodomie, la bestialité; et les hommes assez méchants pour commettre ces péchés furent assez sots pour les payer. Mais être à Lyon, et n'avoir que peu de crédit en Italie, ce n'était pas être pape.

Pendant qu'il siégeait à Lyon, et que Louis de Bavière s'établissait en Allemagne, l'Italie se perdait et pour l'empereur et pour lui. Les Visconti commençaient à s'établir à Milan; l'empereur Louis, ne pouvant les abaisser, feignait de les protéger, et leur laissait le titre de ses lieutenants : ils étaient gibelins; comme tels ils s'emparaient d'une partie de ces terres de la comtesse Mathilde, éternel sujet de discorde. Jean les fit déclarer hérétiques par l'inquisition : il était en France, il pouvait sans rien risquer donner une de ces bulles qui ôtent et qui donnent les empires. Il déposa Louis de Bavière en idée par une de ces bulles, *le privant*, dit-il, *de tous ses biens meubles et immeubles*.

1. Dans ce même chapitre. (ÉD.)

(1327) L'empereur ainsi déposé se hâta de marcher vers l'Italie, où celui qui le déposait n'osait paraître : il vint à Rome, séjour toujours passager des empereurs, accompagné de Castracani, tyran de Lucques, ce héros de Machiavel.

Ludovico Monaldesco, natif d'Orviète, qui, à l'âge de cent quinze ans, écrivit des mémoires de son temps, dit qu'il se ressouvient très-bien de cette entrée de l'empereur Louis de Bavière (1328). « Le peuple chantait, dit-il, Vive Dieu et l'empereur ! nous sommes délivrés de la guerre, de la famine, et du pape. » Ce trait ne vaut la peine d'être cité que parce qu'il est d'un homme qui écrivait à l'âge de cent quinze années.

Louis de Bavière convoqua dans Rome une assemblée générale semblable à ces anciens parlements de Charlemagne et de ses enfants : ce parlement se tint dans la place de Saint-Pierre ; des princes d'Allemagne et d'Italie, des députés des villes, des évêques, des abbés, des religieux, y assistèrent en foule. L'empereur, assis sur un trône au haut des degrés de l'Église, la couronne en tête et un sceptre d'or à la main, fit crier trois fois par un moine augustin : « Y a-t-il quelqu'un qui veuille défendre la cause du prêtre de Cahors qui se nomme le pape Jean ? » (1328) Personne n'ayant comparu, Louis prononça la sentence, par laquelle il privait le pape de tout bénéfice, et le livrait au bras séculier pour être brûlé comme hérétique. Condamner ainsi à la mort un souverain pontife était le dernier excès où pût monter la querelle du sacerdoce et de l'empire.

Quelques jours après, l'empereur, avec le même appareil, créa pape un cordelier napolitain, l'investit par l'anneau, lui mit lui-même la chape, et le fit asseoir sous le dais à ses côtés; mais il se garda bien de déférer à l'usage de baiser les pieds du pontife.

Parmi tous les moines, dont je parlerai à part, les franciscains faisaient alors le plus de bruit. Quelques-uns d'eux avaient prétendu que la perfection consistait à porter un capuchon plus pointu et un habit plus serré; ils ajoutaient à cette réforme l'opinion que leur boire et leur manger ne leur appartenaient pas en propre. Le pape avait condamné ces propositions; la condamnation avait révolté les réformateurs : enfin, la querelle s'étant échauffée, les inquisiteurs de Marseille avaient fait brûler quatre de ces malheureux moines (1318).

Le cordelier fait pape par l'empereur était de leur parti; voilà pourquoi Jean XXII était hérétique. Ce pape était destiné à être accusé d'hérésie; car quelque temps après, ayant prêché que les saints ne jouiraient de la vision béatifique qu'après le jugement dernier, et qu'en attendant ils avaient une vision imparfaite, ces deux visions partagèrent l'Église, et enfin Jean se rétracta.

Cependant ce grand appareil de Louis de Bavière à Rome n'eut pas plus de suite que les efforts des autres césars allemands : les troubles d'Allemagne les rappelaient toujours, et l'Italie leur échappait.

Louis de Bavière, au fond peu puissant, ne put empêcher à son retour que son pontife ne fût pris par le parti de Jean XXII, et ne fût conduit dans Avignon, où il fut enfermé. Enfin telle était alors la dif-

férence d'un empereur et d'un pape, que Louis de Bavière, tout sage qu'il était, mourut pauvre dans son pays (1344), et que le pape, éloigné de Rome, et tirant peu de secours de l'Italie, laissa en mourant, dans Avignon, la valeur de vingt-cinq millions de florins d'or, si on en croit Villani, auteur contemporain. Il est clair que Villani exagère; quand on réduirait cette somme au tiers, ce serait encore beaucoup : aussi la papauté n'avait jamais tant valu à personne; mais aussi jamais pontife ne vendit tant de bénéfices, et si chèrement.

Il s'était attribué la réserve de toutes les prébendes, de presque tous les évêchés, et le revenu de tous les bénéfices vacants; il avait trouvé, par l'art des réserves, celui de prévenir presque toutes les élections et de donner tous les bénéfices. Bien plus, jamais il ne nommait un évêque qu'il n'en déplaçât sept ou huit : chaque promotion en attirait d'autres, et toutes valaient de l'argent. Les taxes pour les dispenses et pour les péchés furent inventées et rédigées de son temps : le livre de ses taxes a été imprimé plusieurs fois depuis le XVIe siècle, et a mis au jour des infamies plus ridicules et plus odieuses tout ensemble que tout ce qu'on raconte de l'insolente fourberie des prêtres de l'antiquité [1].

Les papes ses successeurs restèrent jusqu'en 1371 dans Avignon. Cette ville ne leur appartenait pas, elle était aux comtes de Provence; mais les papes s'en étaient rendus insensiblement les maîtres usufruitiers, tandis que les rois de Naples, comtes de Provence, disputaient le royaume de Naples.

(1348) La malheureuse reine Jeanne, dont nous allons parler, se crut heureuse de céder Avignon au pape Clément VI pour quatre-vingt mille florins d'or qu'il ne paya jamais. La cour des papes y était tranquille; elle répandait l'abondance dans la Provence et le Dauphiné, et oubliait le séjour orageux de Rome.

Je ne vois presque aucun temps, depuis Charlemagne, dans lequel les Romains n'aient rappelé leurs anciennes idées de grandeur et de liberté : ils choisissaient, comme on a vu [2], tantôt plusieurs sénateurs, tantôt un seul, ou un patrice, ou un gouverneur, ou un consul, quelquefois un tribun. Quand ils virent que le pape achetait Avignon, ils songèrent encore à faire renaître la république : ils revêtirent du tribunat un simple citoyen, nommé Nicolas Rienzi, et vulgairement Cola, homme né fanatique et devenu ambitieux, capable par conséquent de grandes choses; il les entreprit, et donna des espérances à Rome : c'est de lui que parle Pétrarque dans la plus belle de ses odes ou *canzoni;* il dépeint Rome, échevelée et les yeux mouillés de larmes, implorant le secours de Rienzi :

Con gli occhi di dolor bagnati e molli
Ti chier' mercè da tutti sette i colli.

Ce tribun s'intitulait « sévère et clément libérateur de Rome, zéla-

1. Voyez le *Dictionnaire philosophique*, article TAXE.
2. Chap. XXX et LXI. (ÉD.)

teur de l'Italie, amateur de l'univers : » il déclara que tous les peuples de l'Italie étaient libres et citoyens romains. Mais ces convulsions d'une liberté depuis si longtemps mourante ne furent pas plus efficaces que les prétentions des empereurs sur Rome : ce tribunat passa plus vite que le sénat et le consulat en vain rétablis. Rienzi, ayant commencé comme les Gracques, finit comme eux; il fut assassiné par la faction des familles patriciennes.

Rome devait dépérir par l'absence de la cour des papes, par les troubles de l'Italie, par la stérilité de son territoire, et par le transport de ses manufactures à Gênes, à Pise, à Venise, à Florence. Les pèlerinages seuls la soutenaient alors : le grand jubilé surtout, institué par Boniface VIII de siècle en siècle, mais établi de cinquante en cinquante ans par Clément VI, attirait à Rome une si prodigieuse foule, qu'en 1350 on y compta deux cent mille pèlerins. Rome, sans empereur et sans pape, est toujours faible, et la première ville du monde.

CHAP. LXIX. — *De Jeanne, reine de Naples.*

Nous avons dit que le siége papal acquit Avignon de Jeanne d'Anjou et de Provence. On ne vend ses États que quand on est malheureux. Les infortunes et la mort de cette reine entrent dans tous les événements de ce temps-là, et surtout dans le grand schisme d'Occident, que nous aurons bientôt sous les yeux.

Naples et Sicile étaient toujours gouvernées par des étrangers : Naples, par la maison de France; l'île de Sicile, par celle d'Aragon. Robert, qui mourut en 1343, avait rendu son royaume de Naples florissant : son neveu, Louis d'Anjou, avait été élu roi de Hongrie. La maison de France étendait ses branches de tous côtés; mais ces branches ne furent unies ni avec la souche commune ni entre elles; toutes devinrent malheureuses. Le roi de Naples, Robert, avait, avant de mourir, marié sa petite-fille Jeanne, son héritière, à André, frère du roi de Hongrie. Ce mariage, qui semblait devoir cimenter le bonheur de cette maison, en fit les infortunes : André prétendait régner de son chef; Jeanne, toute jeune qu'elle était, voulut qu'il ne fût que le mari de la reine. Un moine franciscain, nommé frère Robert, qui gouvernait André, alluma la haine et la discorde entre les deux époux : une cour de Napolitains auprès de la reine, une autre auprès d'André, composée de Hongrois, regardés comme des barbares par les naturels du pays, augmentaient l'antipathie. Louis, prince de Tarente, prince du sang, qui bientôt après épousa la reine, d'autres princes du sang, les favoris de cette princesse, la fameuse Catanoise, sa domestique, si attachée à elle, résolvent la mort d'André : (1346) on l'étrangle dans la ville d'Averse, dans l'antichambre de sa femme, et presque sous ses yeux; on le jette par les fenêtres; on laisse trois jours le corps sans sépulture. La reine épouse, au bout de l'an, le prince de Tarente, accusé par la voix publique. Que de raisons pour la croire coupable ! Ceux qui la justifient allèguent qu'elle eut quatre maris, et qu'une reine qui se soumet toujours au joug du mariage ne doit pas être accusée des cri-

mes que l'amour fait commettre. Mais l'amour seul inspire-t-il les attentats ? Jeanne consentit au meurtre de son époux par faiblesse, et elle eut trois maris ensuite par une autre faiblesse plus pardonnable et plus ordinaire, celle de ne pouvoir régner seule.

Louis de Hongrie, frère d'André, écrivit à Jeanne qu'il vengerait la mort de son frère sur elle et sur ses complices : il marcha vers Naples par Venise et par Rome, et fit accuser Jeanne juridiquement à Rome devant ce tribun, Cola Rienzi, qui, dans sa puissance passagère et ridicule, vit pourtant des rois à son tribunal, comme les anciens Romains. Rienzi n'osa rien décider, et en cela seul il montra de la prudence.

Cependant le roi Louis avança vers Naples, faisant porter devant lui un étendard noir sur lequel on avait peint un roi étranglé. Il fait couper la tête à un prince du sang, Charles de Durazzo, complice du meurtre (1347); il poursuit la reine Jeanne, qui fuit avec son nouvel époux dans ses États de Provence. Mais, ce qui est bien étrange, on a prétendu que l'ambition n'eut point de part à la vengeance de Louis. Il pouvait s'emparer du royaume, et il ne le fit pas. On trouve rarement de tels exemples. Ce prince avait, dit-on, une vertu austère qui le fit élire depuis roi de Pologne. Nous parlerons de lui quand nous traiterons particulièrement de la Hongrie.

Jeanne, coupable et punie avant l'âge de vingt ans d'un crime qui attira sur ses peuples autant de calamités que sur elle, abandonnée à la fois des Napolitains et des Provençaux, va trouver le pape Clément VI dans Avignon, dont elle était souveraine; elle lui abandonne sa ville et son territoire pour quatre-vingt mille florins d'or, qu'elle ne reçut point. Pendant qu'on négocie ce sacrifice (1348), elle plaide elle-même sa cause devant le consistoire, et le consistoire la déclare innocente. Clément VI, pour faire sortir de Naples le roi de Hongrie, stipule que Jeanne lui payera trois cent mille florins. Louis répond qu'il n'est pas venu pour vendre le sang de son frère, qu'il l'a vengé en partie, et qu'il part satisfait. L'esprit de chevalerie qui régnait alors n'a produit jamais ni plus de dureté ni plus de générosité.

La reine, chassée par son beau-frère, et rétablie par la faveur du pape, perdit son second mari (1376), et jouit seule du gouvernement quelques années. Elle épousa un prince d'Aragon qui mourut bientôt après; enfin, à l'âge de quarante-six ans, elle se remarie avec un cadet de la maison de Brunswick, nommé Othon : c'était choisir plutôt un mari qui pût lui plaire qu'un prince qui pût la défendre. Son héritier naturel était un autre Charles de Durazzo, son cousin, seul reste alors de la première maison de France-Anjou à Naples; ces princes se nommaient ainsi, parce que la ville de Durazzo, conquise par eux sur les Grecs, et enlevée ensuite par les Vénitiens, avait été leur apanage : elle reconnut ce Durazzo pour son héritier, elle l'adopta même. Cette adoption et le grand schisme d'Occident hâtèrent la mort malheureuse de la reine.

Déjà éclataient les suites sanglantes de ce schisme, dont nous parlerons bientôt. Brigano, qui prit le nom d'Urbain VI, et le comte de

Genève, qui s'appela Clément VII, se disputèrent la tiare avec fureur; ils partageaient l'Europe. Jeanne prit le parti de Clément, qui résidait dans Avignon. Durazzo, ne voulant pas attendre la mort naturelle de sa mère adoptive pour régner, s'engagea avec Brigano-Urbain.

(1380) Ce pape couronne Durazzo dans Rome, à condition que son neveu Brigano aura la principauté de Capoue : il excommunie, il dépose la reine Jeanne; et, pour mieux assurer la principauté de Capoue à sa famille, il donne tous les biens de l'Église aux principales maisons napolitaines.

Le pape marche avec Durazzo vers Naples. L'or et l'argent des églises fut employé à lever une armée. La reine ne peut être secourue, ni par le pape Clément qu'elle a reconnu, ni par le mari qu'elle a choisi; à peine a-t-elle des troupes : elle appelle contre l'ingrat Durazzo un frère de Charles V, roi de France, aussi du nom d'Anjou; elle l'adopte à la place de Durazzo.

Ce nouvel héritier de Jeanne, Louis d'Anjou, arrive trop tard pour défendre sa bienfaitrice, et pour disputer le royaume qu'on lui donne.

Le choix que la reine a fait de lui aliène encore ses sujets : on craint de nouveaux étrangers. Le pape et Charles Durazzo avancent. Othon de Brunswick rassemble à la hâte quelques troupes; il est défait et prisonnier.

Durazzo entre dans Naples; six galères que la reine avait fait venir de son comté de Provence, et qui mouillaient sous le château de l'Œuf, lui furent un secours inutile : tout se faisait trop tard; la fuite n'était plus praticable. Elle tombe dans les mains de l'usurpateur. Ce prince, pour colorer sa barbarie, se déclara le vengeur de la mort d'André. Il consulta Louis de Hongrie, qui, toujours inflexible, lui manda qu'il fallait faire périr la reine de la même mort qu'elle avait donnée à son premier mari [1]. Durazzo la fit étouffer entre deux matelas (1382). On voit partout des crimes punis par d'autres crimes. Quelles horreurs dans la famille de saint Louis !

La postérité, toujours juste quand elle est éclairée, a plaint cette reine, parce que le meurtre de son premier mari fut plutôt l'effet de sa faiblesse que de sa méchanceté, vu qu'elle n'avait que dix-huit ans quand elle consentit à cet attentat, et que depuis ce temps on ne lui reprocha ni débauche, ni cruauté, ni injustice. Mais ce sont les peuples qu'il faut plaindre; ils furent les victimes de ces troubles. Louis, duc d'Anjou, enleva les trésors du roi Charles V son frère, et appauvrit la France pour aller tenter inutilement de venger la mort de Jeanne, et pour recueillir son héritage. Il mourut bientôt dans la Pouille, sans succès et sans gloire, sans parti et sans argent.

Le royaume de Naples, qui avait commencé à sortir de la barbarie sous le roi Robert, y fut replongé par tous ces malheurs, que le grand schisme aggravait encore. Avant de considérer ce grand schisme d'Occident que l'empereur Sigismond éteignit, représentons-nous quelle forme prit l'empire.

1. Voyez chap. CXIX. (ÉD.)

CHAP. LXX. — *De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du saint-siége d'Avignon à Rome. De sainte Catherine de Sienne, etc.*

L'empire allemand (car dans les dissensions qui accompagnèrent les dernières années de Louis de Bavière, il n'était plus d'empire romain) prit enfin une forme un peu plus stable sous Charles IV de Luxembourg, roi de Bohême, petit-fils de Henri VII. (1356) Il fit à Nuremberg cette fameuse constitution qu'on appelle bulle d'or, à cause du sceau d'or qu'on nommait *bulla* dans la basse latinité : on voit aisément par là pourquoi les édits des papes sont appelés bulles. Le style de cette charte se ressent bien de l'esprit du temps. Le jurisconsulte Barthole, l'un de ces compilateurs d'opinions qui tiennent encore lieu de lois, rédigea cette bulle. Il commence par une apostrophe à l'orgueil, à Satan, à la colère, à la luxure; on y dit que le nombre des sept électeurs est nécessaire pour s'opposer aux sept péchés mortels. On y parle de la chute des anges, du paradis terrestre, de Pompée et de César; on assure que l'Allemagne est fondée sur les trois vertus théologales, comme sur la Trinité.

Cette loi de l'empire fut faite en présence et du consentement de tous les princes, évêques, abbés, et même des députés des villes impériales, qui pour la première fois assistèrent à ces assemblées de la nation teutonique. Ces droits des villes, ces effets naturels de la liberté, avaient commencé à renaître en Italie, en Angleterre, en France, et en Allemagne. On sait que les électeurs furent alors fixés au nombre de sept. Les archevêques de Mayence, de Cologne, et de Trèves, en possession depuis longtemps d'élire des empereurs, ne souffrirent pas que d'autres évêques, quoique aussi puissants, partageassent cet honneur. Mais pourquoi le duché de Bavière ne fut-il pas mis au rang des électorats? et pourquoi la Bohême, qui originairement était un État séparé de l'Allemagne, et qui, par la bulle d'or, n'a point d'entrée aux délibérations de l'empire, a-t-elle pourtant droit de suffrage dans l'élection? On en voit la raison : Charles IV était roi de Bohême, et Louis de Bavière avait été son ennemi.

On dit dans cette bulle, composée par Barthole, que les sept électeurs étaient déjà établis; ils l'étaient donc, mais depuis fort peu de temps; tous les témoignages antérieurs du XIIIe siècle et du XIVe font voir que jusqu'au temps de Frédéric II les seigneurs et les prélats possédant les fiefs élisaient l'empereur; et ce vers d'Hoved en est une preuve manifeste :

Eligit unanimis cleri procerumque voluntas.

« La volonté unanime des seigneurs et du clergé fait les empereurs. »

Mais comme les principaux officiers de la maison étaient des princes puissants; comme ces officiers déclaraient celui que la pluralité avait élu; enfin, comme ces officiers étaient au nombre de sept, ils s'attribuèrent, à la mort de Frédéric II, le droit de nommer leur maître; et ce fut la seule origine des sept électeurs.

Auparavant, un maître d'hôtel, un écuyer, un échanson, étaient des principaux domestiques d'un homme; et avec le temps ils s'étaient érigés en maîtres d'hôtel de l'empire romain, en échansons de l'empire romain. C'est ainsi qu'en France celui qui fournissait le vin du roi s'appela grand bouteillier de France; son panetier, son échanson, devinrent grands panetiers, grands échansons de France, quoique assurément ces officiers ne servissent ni pain, ni vin, ni viande, à l'empire et à la France. L'Europe fut inondée de ces dignités héréditaires de maréchaux, de grands veneurs, de chambellans d'une province. Il n'y eut pas jusqu'à la grande maîtrise des gueux de Champagne qui ne fût une prérogative de famille.

Au reste, la dignité impériale, qui par elle-même ne donnait alors aucune puissance réelle, ne reçut jamais plus de cet éclat qui impose aux peuples, que dans la cérémonie de la promulgation de la bulle d'or. Les trois électeurs ecclésiastiques, tous trois archichanceliers, y parurent avec les sceaux de l'empire. Mayence portait ceux d'Allemagne; Cologne, ceux d'Italie; Trèves, ceux des Gaules. Cependant l'empire n'avait dans les Gaules que la vaine mouvance des restes du royaume d'Arles, de la Provence, du Dauphiné, bientôt après confondus dans le vaste royaume de France. La Savoie, qui était à la maison de Maurienne, relevait de l'empire; la Franche-Comté, sous la protection impériale, était indépendante, et appartenait à la branche de Bourgogne de la maison de France.

L'empereur était nommé dans la bulle le chef du monde, *caput orbis*. Le dauphin de France, fils du malheureux Jean de France, assistait à cette cérémonie, et le cardinal d'Albe prit la place au-dessus de lui : tant il est vrai qu'alors on regardait l'Europe comme un corps à deux têtes; et ces deux têtes étaient l'empereur et le pape; les autres princes n'étaient regardés aux diètes de l'empire et aux conclaves que comme des membres qui devaient être des vassaux. Mais observez combien ces usages ont changé; les électeurs alors cédaient aux cardinaux : ils ont depuis mieux senti le prix de leur dignité; nos chanceliers ont longtemps pris le pas sur ceux qui avaient osé précéder le dauphin de France. Jugez après cela s'il est quelque chose de fixe en Europe.

On a vu ce que l'empereur possédait en Italie[1] : il n'était en Allemagne que souverain de ses États héréditaires; cependant il parle dans sa bulle en roi despotique, il y fait tout *de sa certaine science et pleine puissance;* mots insoutenables à la liberté germanique, qui ne sont plus soufferts dans les diètes impériales, où l'empereur s'exprime ainsi : « Nous sommes demeurés d'accord avec les états, et les états avec nous. »

Pour donner quelque idée du faste qui accompagna la cérémonie de la bulle d'or, il suffira de savoir que le duc de Luxembourg et de Brabant, neveu de l'empereur, lui servait à boire; que le duc de Saxe, comme grand maréchal, parut avec une mesure d'argent pleine d'a-

1. Voyez chap. LXI. (ÉD.)

voine; que l'électeur de Brandebourg donna à laver à l'empereur et à l'impératrice; et que le comte palatin posa les plats d'or sur la table, en présence de tous les grands de l'empire.

On eût pris Charles IV pour le roi des rois. Jamais Constantin, le plus fastueux des empereurs, n'avait étalé des dehors plus éblouissants : cependant Charles IV, tout empereur romain qu'il affectait d'être, avait fait serment au pape Clément VI (1346), avant d'être élu, que, s'il allait jamais se faire couronner à Rome, il n'y coucherait pas seulement une nuit, et qu'il ne rentrerait jamais en Italie sans la permission du saint-père; et il y a encore une lettre de lui au cardinal Colombier, doyen du sacré collége, datée de l'an 1355, dans laquelle il appelle ce doyen *Votre Majesté*.

Aussi laissa-t-il à la maison de Visconti l'usurpation de Milan et de la Lombardie; aux Vénitiens, Padoue, autrefois la souveraine de Venise, mais qui alors était sa sujette, ainsi que Vicence et Vérone. Il fut couronné roi d'Arles dans la ville de ce nom; mais c'était à condition qu'il n'y resterait pas plus que dans Rome. Tant de changements dans les usages et dans les droits, cette opiniâtreté à se conserver un titre avec si peu de pouvoir, forment l'histoire du bas-empire. Les papes l'érigèrent en appelant Charlemagne et ensuite les Othon dans la faible Italie; les papes le détruisirent ensuite autant qu'ils le purent. Ce corps, qui s'appelait et qui s'appelle encore le saint empire romain, n'était en aucune manière ni saint, ni romain, ni empire.

Les électeurs, dont les droits avaient été affermis par la bulle d'or de Charles IV, les firent bientôt valoir contre son propre fils, l'empereur Venceslas, roi de Bohême.

La France et l'Allemagne furent affligées à la fois d'un fléau sans exemple; le roi de France et l'empereur avaient perdu presque en même temps l'usage de la raison : d'un côté Charles VI, par le dérangement de ses organes, causait celui de la France; de l'autre, Venceslas, abruti par les débauches de la table, laissait l'empire dans l'anarchie. Charles VI ne fut point déposé; ses parents désolèrent la France en son nom : mais les barons de Bohême enfermèrent Venceslas (1393), qui se sauva un jour tout nu de la prison (1400); et les électeurs en Allemagne le déposèrent juridiquement par une sentence publique : la sentence porte seulement qu'il est déposé comme *négligent*, *inutile*, *dissipateur et indigne*.

On dit que quand on lui annonça sa déposition, il écrivit aux villes impériales d'Allemagne qu'il n'exigeait d'elles d'autres preuves de leur fidélité que quelques tonneaux de leur meilleur vin.

L'état déplorable de l'Allemagne semblait laisser le champ libre aux papes en Italie; mais les républiques et les principautés qui s'étaient élevées avaient eu le temps de s'affermir. Depuis Clément V, Rome était étrangère aux papes : le Limousin Grégoire XI, qui enfin transféra le saint-siége à Rome, ne savait pas un mot d'italien.

(1376) Ce pape avait de grands démêlés avec la république de Florence, qui établissait alors son pouvoir en Italie : Florence s'était liguée avec Bologne. Grégoire, qui par l'ancienne concession de Ma-

thilde se prétendait seigneur immédiat de Bologne, ne se borna pas à se venger par des censures; il épuisa ses trésors pour payer les condottieri, qui louaient alors des troupes à qui voulait les acheter. Les Florentins voulurent s'accommoder et mettre les papes dans leurs intérêts; ils crurent qu'il leur importait que le pontife résidât à Rome : il fallut donc persuader Grégoire de quitter Avignon. On ne peut concevoir comment, dans des temps où les esprits étaient si éclairés sur leurs intérêts, on employait des ressorts qui paraissent aujourd'hui si ridicules. On députa au pape sainte Catherine de Sienne, non-seulement femme à révélations, mais qui prétendait avoir épousé Jésus-Christ solennellement, et avoir reçu de lui à son mariage un anneau et un diamant. Pierre de Capoue, son confesseur, qui a écrit sa vie, avait vu la plupart de ses miracles. « J'ai été témoin, dit-il, qu'elle fut un jour transformée en homme, avec une petite barbe au menton; et cette figure en laquelle elle fut subitement changée était celle de Jésus-Christ même. » Telle était l'ambassadrice que les Florentins députèrent. On employait d'un autre côté les révélations de sainte Brigitte, née en Suède, mais établie à Rome, et à laquelle un ange dicta plusieurs lettres pour le pontife. Ces deux saintes, divisées sur tout le reste, se réunirent pour ramener le pape à Rome. Brigitte était la sainte des cordeliers, et la Vierge lui révélait qu'elle était née immaculée; mais Catherine était la sainte des dominicains, et la Vierge lui révélait qu'elle était née dans le péché. Tous les papes n'ont pas été des hommes de génie. Grégoire était-il simple? fut-il ému par des machines proportionnées à son entendement? se conduisit-il par politique ou par faiblesse? Il céda enfin, et le saint-siége fut transféré d'Avignon à Rome au bout de soixante-douze ans; mais ce ne fut que pour plonger l'Europe dans de nouvelles dissensions.

CHAP. LXXI. — *Grand schisme d'Occident.*

Le saint-siége ne possédait alors que le patrimoine de saint Pierre en Toscane, la campagne de Rome, le pays de Viterbe et d'Orviète, la Sabine, le duché de Spolète, Bénévent, une petite partie de la Marche d'Ancône : toutes les contrées réunies depuis à son domaine étaient à des seigneurs vicaires de l'empire ou du siége papal. Les cardinaux s'étaient mis depuis 1138 en possession d'exclure le peuple et le clergé de l'élection des pontifes, et depuis 1216 il fallait avoir les deux tiers des voix[1] pour être canoniquement élu. Il n'y avait à Rome, au temps dont je parle, que seize cardinaux, onze français, un espagnol et quatre italiens : le peuple romain, malgré son goût pour la liberté, malgré son aversion pour ses maîtres, voulait un pape qui résidât à Rome, parce qu'il haïssait beaucoup plus les ultramontains que les papes, et surtout parce que la présence d'un pontife attirait à Rome des richesses. Les Romains menacèrent les cardinaux de les exterminer, s'ils leur donnaient un pontife étranger. (1378) Les élec-

1. Depuis le pontificat d'Alexandre III, qui fut pape de 1159 à 1181. (ED.)

teurs épouvantés nommèrent pour pape Brigano, évêque de Bari, Napolitain, qui prit le nom d'Urbain, et dont nous avons fait mention[1] en parlant de la reine Jeanne. C'était un homme impétueux et farouche, et par cela même peu propre à une telle place. A peine fut-il intronisé qu'il déclara, dans un consistoire, qu'il ferait justice des rois de France et d'Angleterre, qui troublaient, disait-il, la chrétienté par leurs querelles : ces rois étaient Charles le Sage et Édouard III. Le cardinal de La Grange, non moins impétueux que le pape, le menaçant de la main, lui dit *qu'il avait menti;* et ces trois paroles plongèrent l'Europe dans une discorde de quarante années.

La plupart des cardinaux, les Italiens même, choqués de l'humeur féroce d'un homme si peu fait pour gouverner, se retirèrent dans le royaume de Naples. Là ils déclarent que l'élection du pape, faite avec violence, est nulle de plein droit; ils procèdent unanimement à l'élection d'un nouveau pontife. Les cardinaux français eurent alors la satisfaction assez rare de tromper les cardinaux italiens : on promit la tiare à chaque Italien en particulier, et ensuite on élut Robert, fils d'Amédée, comte de Genève, qui prit le nom de Clément VII. Alors l'Europe se partagea : l'empereur Charles IV, l'Angleterre, la Flandre et la Hongrie, reconnurent Urbain, à qui Rome et l'Italie obéissaient; la France, l'Écosse, la Savoie, la Lorraine furent pour Clément. Tous les ordres religieux se divisèrent, tous les docteurs écrivirent, toutes les universités donnèrent des décrets. Les deux papes se traitaient mutuellement d'usurpateur et d'*antéchrist;* ils s'excommuniaient réciproquement. Mais ce qui devint réellement funeste (1379), on se battit avec la double fureur d'une guerre civile et d'une guerre de religion. Des troupes gasconnes et bretonnes, levées par le neveu de Clément, marchent en Italie, surprennent Rome; ils y tuent, dans leur première furie, tout ce qu'ils rencontrent; mais bientôt le peuple romain, se ralliant contre eux, les extermine dans ses murs, et on y égorge tout ce qu'on trouve de prêtres français. Peu de temps après, une armée du pape Clément, levée dans le royaume de Naples, se présente à quelques lieues de Rome devant les troupes d'Urbain.

Chacune des armées portait les clefs de saint Pierre sur ses drapeaux. Les Clémentins furent vaincus. Il ne s'agissait pas seulement de l'intérêt de ces deux pontifes : Urbain, vainqueur, qui destinait une partie du royaume de Naples à son neveu, en dépossédà la reine Jeanne, protectrice de Clément, laquelle régnait depuis longtemps dans Naples avec des succès divers, et une gloire souillée.

Nous avons vu[1] cette reine assassinée par son cousin, Charles de Durazzo, avec qui Urbain voulait partager le royaume de Naples. Cet usurpateur, devenu possesseur tranquille, n'eut garde de tenir ce qu'il avait promis à un pape qui n'était pas assez puissant pour l'y contraindre.

Urbain, plus ardent que politique, eut l'imprudence d'aller trouver son vassal sans être le plus fort. L'ancien cérémonial obligeait le roi de

1. Chap. LXIX. (ÉD.)

baiser les pieds du pape et de tenir la bride de son cheval : Durazzo ne fit qu'une de ces deux fonctions; il prit la bride, mais ce fut pour conduire lui-même le pape en prison. Urbain fut gardé quelque temps prisonnier à Naples, négociant continuellement avec son vassal, et traité tantôt avec respect, tantôt avec mépris. Le pape s'enfuit de sa prison, et se retira dans la petite ville de Nocera. Là il assembla bientôt les débris de sa cour. Ses cardinaux et quelques évêques, lassés de son humeur farouche, et plus encore de ses infortunes, prirent dans Nocera des mesures pour le quitter, et pour élire à Rome un pape plus digne de l'être. Urbain, informé de leur dessein, les fit tous appliquer en sa présence à la torture. Bientôt obligé de s'enfuir de Naples et de se retirer dans la ville de Gênes, qui lui envoya quelques galères, il traîna à sa suite ces cardinaux et ces évêques estropiés et enchaînés. Un des évêques, demi-mort de la question qu'il avait soufferte, ne pouvant gagner le rivage assez tôt au gré du pape, il le fit égorger sur le chemin. Arrivé à Gênes, il se délivra par divers supplices de cinq de ces cardinaux prisonniers. Les Caligula et les Néron avaient fait des actions à peu près semblables; mais ils furent punis, et Urbain mourut paisiblement à Rome. Sa créature et son persécuteur, Charles de Durazzo, fut plus malheureux; car étant allé en Hongrie pour envahir la couronne, qui ne lui appartenait point, il y fut assassiné (1389).

Après la mort d'Urbain, cette guerre civile paraissait devoir s'éteindre; mais les Romains étaient bien loin de reconnaître Clément. Le schisme se perpétua des deux côtés. Les cardinaux urbanistes élurent Perin Tomasel; et ce Perin Tomasel étant mort, ils prirent le cardinal Meliorati. Les Clémentins firent succéder à Clément, mort en 1394, Pierre Luna, Aragonais. Jamais pape n'eut moins de pouvoir à Rome que Meliorati, et Pierre Luna ne fut bientôt dans Avignon qu'un fantôme. Les Romains, qui voulurent encore rétablir leur gouvernement municipal, chassèrent Meliorati, après bien du sang répandu, quoiqu'ils le reconnussent pour pape; et les Français, qui avaient reconnu Pierre Luna, l'assiégèrent dans Avignon même, et l'y retinrent prisonnier.

Cependant, tous ces misérables se disaient hautement « les vicaires de Dieu et les maîtres des rois; » ils trouvaient des prêtres qui les servaient à genoux, comme des vendeurs d'orviétan trouvent des *Gilles*.

Les états généraux de France avaient pris dans ces temps funestes une résolution si sensée, qu'il est surprenant que toutes les autres nations ne l'imitassent pas. Ils ne reconnurent aucun pape : chaque diocèse se gouverna par son évêque; on ne paya point d'annates, on ne reconnut ni réserves, ni exemptions. Rome alors dut craindre que cette administration, qui dura quelques années, ne subsistât toujours. Mais ces lueurs de raison ne jetèrent pas un éclat durable; le clergé, les moines, avaient tellement gravé dans les têtes des princes et des peuples l'idée qu'il fallait un pape, que la terre fut longtemps troublée pour savoir quel ambitieux obtiendrait par l'intrigue le droit d'ouvrir les portes du ciel.

Luna, avant son élection, avait promis de se démettre pour le bien de la paix, et n'en voulait rien faire. Un noble vénitien, nommé Corrario, qu'on élut à Rome, fit le même serment, qu'il ne garda pas mieux. Les cardinaux de l'un et de l'autre parti, fatigués des querelles générales et particulières que la dispute de la tiare traînait après elle, convinrent enfin d'assembler à Pise un concile général. Vingt-quatre cardinaux, vingt-six archevêques, cent quatre-vingt-douze évêques, deux cent quatre-vingt-neuf abbés, les députés de toutes les universités, ceux des chapitres de cent deux métropoles, trois cents docteurs de théologie, le grand maître de Malte et les ambassadeurs de tous les rois, assistèrent à cette assemblée. On y créa un nouveau pape, nommé Pierre Philargi, Alexandre V. Le fruit de ce grand concile fut d'avoir trois papes, ou antipapes, au lieu de deux. L'empereur Robert ne voulut point reconnaître ce concile; et tout fut plus brouillé qu'auparavant.

On ne peut s'empêcher de plaindre le sort de Rome. On lui donnait un évêque et un prince malgré elle : des troupes françaises, sous le commandement de Tannegui du Châtel, vinrent encore la ravager pour lui faire accepter son troisième pape. Le Vénitien Corrario porta sa tiare à Gaète, sous la protection du fils de Charles de Durazzo, que nous nommons Lancelot, qui régnait alors à Naples; et Pierre Luna transféra son siége à Perpignan. Rome fut saccagée, mais sans fruit, pour le troisième pape; il mourut en chemin, et la politique qui régnait alors fut cause qu'on le crut empoisonné.

Les cardinaux du concile de Pise, qui l'avaient élu, s'étant rendus maîtres de Rome, mirent à sa place Balthazar Cozza, Napolitain. C'était un homme de guerre; il avait été corsaire, et s'était signalé dans les troubles que la querelle de Charles de Durazzo et de la maison d'Anjou excitait encore; depuis, légat en Allemagne, il s'y était enrichi en vendant des indulgences; il avait ensuite acheté assez cher le chapeau de cardinal, et n'avait point acheté moins chèrement sa concubine Catherine, qu'il avait enlevée à son mari. Dans les conjonctures où était Rome, il lui fallait peut-être un tel pape : elle avait plus besoin d'un soldat que d'un théologien.

Depuis Urbain VI, les papes rivaux négociaient, excommuniaient, et bornaient leur politique à tirer quelque argent. Celui-ci fit la guerre. Il était reconnu de la France et de la plus grande partie de l'Europe sous le nom de Jean XXIII. Le pape de Perpignan n'était pas à craindre; celui de Gaète l'était, parce que le roi de Naples le protégeait. Jean XXIII assemble des troupes, publie une croisade contre Lancelot, roi de Naples, arme le prince Louis d'Anjou, auquel il donne l'investiture de Naples. On se bat auprès du Garillan : le parti du pape est victorieux; mais la reconnaissance n'étant pas une vertu de souverain, et la raison d'État étant plus forte que tout le reste, le pape ôte l'investiture à son bienfaiteur et à son vengeur, Louis d'Anjou. Il reconnaît Lancelot son ennemi pour roi, à condition qu'on lui livrera le Vénitien Corrario.

Lancelot, qui ne voulait pas que Jean XXIII fût trop puissant, laissa

échapper le pape Corrario. Ce pontife errant se retira dans le château de Rimini, chez Malatesta, l'un des petits tyrans d'Italie. C'est là que, ne subsistant que des aumônes de ce seigneur, et n'étant reconnu que du duc de Bavière, il excommuniait tous les rois, et parlait en maître de la terre.

Le corsaire Jean XXIII, seul pape de droit, puisqu'il avait été créé, reconnu à Rome par les cardinaux du concile de Pise, et qu'il avait succédé au pontife élu par le même concile, était encore le seul pape en effet; mais comme il avait trahi son bienfaiteur Louis d'Anjou, le roi de Naples, Lancelot, dont il était le bienfaiteur, le trahit de même.

Lancelot, victorieux, voulut régner à Rome. Il surprit cette malheureuse ville; Jean XXIII eut à peine le temps de se sauver. Il fut heureux qu'il y eût alors en Italie des villes libres. Se mettre, comme Corrario, entre les mains d'un des tyrans, c'était se rendre esclave; il se jeta entre les bras des Florentins, qui combattirent à la fois contre Lancelot pour leur liberté et pour le pape.

Lancelot allait prévaloir; le pape se voyait assiégé dans Bologne. Il eut recours alors à l'empereur Sigismond, qui était descendu en Italie pour conclure un traité avec les Vénitiens. Sigismond, comme empereur, devait s'agrandir par l'abaissement des papes, et était l'ennemi naturel de Lancelot, tyran de l'Italie. Jean XXIII propose à l'empereur une ligue et un concile : la ligue, pour chasser l'ennemi commun; le concile, pour affermir son droit au pontificat. Ce concile était même devenu nécessaire; celui de Pise l'avait indiqué au bout de trois ans. Sigismond et Jean XXIII le convoquent dans la petite ville de Constance; mais Lancelot opposait ses armes victorieuses à toutes ces négociations. Il n'y avait qu'un coup extraordinaire qui en pût délivrer le pape et l'empereur. (1414) Lancelot mourut à l'âge de trente ans, dans des douleurs aiguës et subites; et l'usage du poison passait alors pour fréquent.

Jean XXIII, défait de son ennemi, n'avait plus que l'empereur et le concile à craindre. Il eût voulu éloigner ce sénat de l'Europe, qui peut juger les pontifes. La convocation était annoncée, l'empereur la pressait; et tous ceux qui avaient droit d'y assister se hâtaient d'y venir jouir du titre d'arbitres de la chrétienté.

Chap. LXXII. — *Concile de Constance.*

Sur le bord occidental du lac de Constance, la ville de ce nom fut bâtie, dit-on, par Constantin. Sigismond la choisit pour être le théâtre où cette scène devait se passer. Jamais assemblée n'avait été plus nombreuse que celle de Pise : le concile de Constance le fut davantage.

Outre la foule de prélats et de docteurs, il y eut cent vingt-huit grands vassaux de l'empire; l'empereur y fut presque toujours présent. Les électeurs de Mayence, de Saxe, du Palatinat, de Brandebourg, les ducs de Bavière, d'Autriche et de Silésie y assistèrent; vingt-sept ambassadeurs y représentèrent leurs souverains : chacun y disputa de

luxe et de magnificence; on en peut juger par le nombre de cinquante orfévres qui vinrent s'y établir avec leurs ouvriers pendant la tenue du concile; on y compta cinq cents joueurs d'instruments, qu'on appelait alors ménétriers, et sept cent dix-huit courtisanes, sous la protection du magistrat. Il fallut bâtir des cabanes de bois pour loger tous ces esclaves du luxe et de l'incontinence, que les seigneurs, et, dit-on, les pères du concile, traînaient après eux. On ne rougissait point de cette coutume; elle était autorisée dans tous les États, comme elle le fut autrefois chez presque tous les peuples de l'antiquité. Au reste, l'Église de France donnait à chaque archevêque député au concile dix francs par jour (qui reviennent environ à soixante-dix de nos livres), huit à un évêque, cinq à un abbé, et trois à un docteur.

Avant de voir ce qui se passa dans ces États de la chrétienté, je dois vous rappeler, en peu de mots, quels étaient alors les principaux princes de l'Europe, et en quel état étaient leurs dominations.

Sigismond joignait le royaume de Hongrie à la dignité d'empereur : il avait été malheureux contre le fameux Bajazet, sultan des Turcs; la Hongrie épuisée, et l'Allemagne divisée, étaient menacées du joug mahométan. Il avait encore eu plus à souffrir de ses sujets que des Turcs; les Hongrois l'avaient mis en prison, et avaient offert la couronne à Lancelot, roi de Naples. Échappé de sa prison, il s'était rétabli en Hongrie, et enfin avait été choisi pour chef de l'empire.

En France, le malheureux Charles VI, tombé en frénésie, avait le nom de roi : ses parents, occupés à déchirer la France, en étaient moins attentifs au concile; mais ils avaient intérêt que l'empereur ne parût pas le maître de l'Europe.

Ferdinand régnait en Aragon, et s'intéressait pour son pape Pierre Luna.

Jean II, roi de Castille, n'avait aucune influence dans les affaires de l'Europe; mais il suivait encore le parti de Luna. La Navarre s'était aussi rangée sous son obédience.

Henri V, roi d'Angleterre, occupé, comme nous le verrons, de la conquête de la France, souhaitait que le pontificat, déchiré et avili, ne pût jamais ni rançonner l'Angleterre, ni se mêler des droits des couronnes; et il avait assez d'esprit pour désirer que le nom de pape fût aboli pour jamais.

Rome, délivrée des troupes françaises, maîtresses pourtant encore du château Saint-Ange, et retournée sous l'obéissance de Jean XXIII, n'aimait point son pape, et craignait l'empereur.

Les villes d'Italie, divisées, ne mettaient presque point de poids dans la balance; Venise, qui aspirait à la domination de l'Italie, profitait de ses troubles et de ceux de l'Église.

Le duc de Bavière, pour jouer un rôle, protégeait le pape Corrario, réfugié à Rimini; et Frédéric, duc d'Autriche, ennemi secret de l'empereur, ne songeait qu'à le traverser.

Sigismond se rendit maître du concile, en mettant des soldats autour de Constance pour la sûreté des pères. Le pape corsaire, Jean XXIII, eût bien mieux fait de retourner à Rome, où il pouvait être le maître,

que de s'aller mettre entre les mains d'un empereur qui pouvait le perdre. Il se ligua avec le duc d'Autriche, l'archevêque de Mayence, et le duc de Bourgogne; et ce fut ce qui le perdit. L'empereur devint son ennemi. Tout pape légitime qu'il était, on exigea de lui qu'il cédât la tiare, aussi bien que Luna et Corrario : il le promit solennellement, et s'en repentit le moment d'après. Il se trouvait prisonnier au milieu du concile même auquel il présidait (1415). Il n'avait plus de ressource que dans la fuite. L'empereur le faisait observer de près. Le duc d'Autriche ne trouva pas de meilleur moyen, pour favoriser l'évasion du pape, que de donner au concile le spectacle d'un tournoi. Le pape, au milieu du tumulte de la fête, s'enfuit, déguisé en postillon. Le duc d'Autriche part un moment après lui. Tous deux se retirent dans une partie de la Suisse, qui appartenait encore à la maison autrichienne. Le pape devait être protégé par le duc de Bourgogne, puissant par ses États et par l'autorité qu'il avait en France. Un nouveau schisme allait recommencer. Les chefs d'ordre attachés au pape se retiraient déjà de Constance; et le concile, par le sort des événements, pouvait devenir une assemblée de rebelles. Sigismond, malheureux en tant d'occasions, réussit en celle-ci. Il avait des troupes prêtes; il se saisit des terres du duc d'Autriche en Alsace, dans le Tyrol, en Suisse. Ce prince, retourné au concile, y demande à genoux sa grâce à l'empereur; il lui promet, en joignant les mains, de ne rien entreprendre jamais contre sa volonté; il lui remet tous ses États, pour que l'empereur en dispose en cas d'infidélité. L'empereur tendit enfin la main au duc d'Autriche, et lui pardonna, à condition qu'il lui livrerait la personne du pape.

Le pontife fugitif est saisi dans Fribourg en Brisgau, et transféré dans un château voisin. Cependant le concile instruit son procès.

On l'accuse d'avoir vendu les bénéfices et des reliques, d'avoir empoisonné le pape son prédécesseur, d'avoir fait massacrer plusieurs personnes; l'impiété la plus licencieuse, la débauche la plus outrée, la sodomie, le blasphème, lui furent imputés; mais on supprima cinquante articles du procès-verbal, trop injurieux au pontificat; enfin, en présence de l'empereur, on lut la sentence de déposition. Cette sentence porte « que le concile se réserve le droit de punir le pape pour ses crimes, suivant la justice ou la miséricorde. » (29 mai 1415.)

Jean XXIII, qui avait eu tant de courage quand il s'était battu autrefois sur mer et sur terre, n'eut que de la résignation quand on lui vint lire son arrêt dans sa prison. L'empereur le garda trois ans prisonnier dans Manheim, avec une rigueur qui attira plus de compassion sur ce pontife que ses crimes n'avaient excité de haine contre lui.

On avait déposé le vrai pape. On voulut avoir les renonciations de ceux qui prétendaient l'être. Corrario envoya la sienne, mais le fier Espagnol Luna ne voulut jamais plier. Sa déposition dans le concile n'était pas une affaire; mais c'en était une de choisir un pape. Les cardinaux réclamaient le droit d'élection; et le concile, représentant la chrétienté, voulait jouir de ce droit. Il fallait donner un chef à l'Église, et un souverain à Rome : il était juste que les cardinaux, qui sont le conseil du prince de Rome, et les pères du concile, qui avec

eux représentent l'Église, jouissent tous du droit de suffrage. Trente députés du concile, joints aux cardinaux (1417), élurent d'une commune voix Othon Colonne, de cette même maison de Colonne excommuniée par Boniface VIII jusqu'à la cinquième génération. Ce pape, qui changea son beau nom contre celui de Martin, avait les qualités d'un prince et les vertus d'un évêque.

Jamais pontife ne fut inauguré plus pompeusement. Il marcha vers l'Église, monté sur un cheval blanc dont l'empereur et l'électeur palatin à pied tenaient les rênes; une foule de princes et un concile entier fermaient la marche. On le couronna de la triple couronne que les papes portaient depuis environ deux siècles.

Les pères du concile ne s'étaient pas d'abord assemblés pour détrôner un pontife; mais leur principal objet avait paru être de réformer toute l'Église : c'était surtout le but du fameux Gerson, et des autres députés de l'université de Paris.

On avait crié pendant deux ans dans le concile contre les annates, les exemptions, les réserves, les impôts des papes sur le clergé au profit de la cour de Rome, contre tous les vices dont l'Église était inondée. Quelle fut la réforme tant attendue? Le pape Martin déclara, 1° qu'il ne fallait pas donner d'exemptions sans connaissance de cause; 2° qu'on examinerait les bénéfices réunis; 3° qu'on devait disposer selon le droit public des revenus des églises vacantes; 4° il défendit inutilement la simonie; 5° il voulut que ceux qui auraient des bénéfices fussent tonsurés; 6° il défendit qu'on dît la messe en habit séculier. Ce sont là les lois qui furent promulguées par l'assemblée la plus solennelle du monde. Le concile déclara qu'il était au-dessus du pape; cette vérité était bien claire, puisqu'il lui faisait son procès : mais un concile passe, la papauté reste, et l'autorité lui demeure.

Gerson eut même beaucoup de peine à obtenir la condamnation de ces propositions, qu'il y a des cas où l'assassinat est une action vertueuse, beaucoup plus méritoire *dans un chevalier que dans un écuyer, et beaucoup plus dans un prince que dans un chevalier*. Cette doctrine de l'assassinat avait été soutenue par un nommé Jean Petit, docteur de l'université de Paris, à l'occasion du meurtre du duc d'Orléans, propre frère du roi. Le concile éluda longtemps la requête de Gerson. Enfin il fallut condamner cette doctrine du meurtre; mais ce fut sans nommer le cordelier Jean Petit, ni Jean de Rocha, aussi cordelier, son apologiste.

Voilà l'idée que j'ai cru devoir vous donner de tous les objets politiques qui occupèrent le concile de Constance. Les bûchers que le zèle de la religion alluma sont d'une autre espèce.

CHAP. LXXIII. — *De Jean Hus, et de Jérôme de Prague.*

Tout ce que nous avons vu dans ce tableau de l'histoire générale montre dans quelle ignorance avaient croupi les peuples de l'Occident. Les nations soumises aux Romains étaient devenues barbares dans le déchirement de l'empire, et les autres l'avaient toujours été. Lire et

écrire était une science bien peu commune avant Frédéric II; et le fameux bénéfice de clergie, par lequel un criminel condamné à mort obtenait sa grâce en cas qu'il sût lire, est la plus grande preuve de l'abrutissement de ces temps. Plus les hommes étaient grossiers, plus la science, et surtout la science de la religion, avait donné sur eux au clergé et aux religieux cette autorité naturelle que la supériorité des lumières donne aux maîtres sur les disciples. De cette autorité naquit la puissance; il n'y eut point d'évêque en Allemagne et dans le Nord qui ne fût souverain; nul en Espagne, en France, en Angleterre, qui n'eût ou ne disputât les droits régaliens. Presque tout abbé devint prince; et les papes, quoique persécutés, étaient les rois de tous ces souverains. Les vices attachés à l'opulence, et les désastres qui suivent l'ambition, ramenèrent enfin la plupart des évêques et des abbés à l'ignorance des laïques. Les universités de Bologne, de Paris, d'Oxford, fondées vers le XIIIe siècle, cultivèrent cette science qu'un clergé trop riche abandonnait.

Les docteurs de ces universités, qui n'étaient que docteurs, éclatèrent bientôt contre les scandales du reste du clergé; et l'envie de se signaler les porta à examiner des mystères qui, pour le bien de la paix, devaient être toujours derrière un voile.

Celui qui déchira le voile avec le plus d'emportement fut Jean Wiclef, docteur de l'université d'Oxford; il prêcha, il écrivit, tandis qu'Urbain V et Clément désolaient l'Église par leur schisme, et publiaient des croisades l'un contre l'autre; il prétendit qu'on devait faire pour toujours ce que la France avait fait un temps, ne reconnaître jamais de pape. Cette idée fut embrassée par beaucoup de seigneurs indignés dès longtemps de voir l'Angleterre traitée comme une province de Rome; mais elle fut combattue par tous ceux qui partageaient le fruit de cette soumission.

Wiclef fut moins protégé dans sa théologie que dans sa politique : il renouvela les anciens sentiments proscrits dans Bérenger; il soutint qu'il ne faut rien croire d'impossible et de contradictoire, qu'un accident ne peut subsister sans sujet, qu'un même corps ne peut être à la fois, tout entier, en cent mille endroits; que ces idées monstrueuses étaient capables de détruire le christianisme dans l'esprit de quiconque a conservé une étincelle de raison; qu'en un mot le pain et le vin de l'eucharistie demeurent du pain et du vin. Il voulut détruire la confession introduite dans l'Occident, les indulgences par lesquelles on vendait la justice de Dieu, la hiérarchie éloignée de sa simplicité primitive. Ce que les Vaudois enseignaient alors en secret, il l'enseignait en public; et, à peu de chose près, sa doctrine était celle des protestants qui parurent plus d'un siècle après lui, et de plus d'une société établie longtemps auparavant.

Sa doctrine fut réprimée par l'université d'Oxford, par les évêques et le clergé, mais non étouffée. Ses manuscrits, quoique mal digérés et obscurs, se répandirent par la seule curiosité qu'inspiraient le sujet de la querelle et la hardiesse de l'auteur, de qui les mœurs irrépréhensibles donnaient du poids à ses opinions. Ces ouvrages pénétrèrent en

Bohême, pays naguère barbare, qui de l'ignorance la plus grossière commençait à passer à cette autre espèce d'ignorance qu'on appelait alors *érudition*.

L'empereur Charles IV, législateur de l'Allemagne et de la Bohême, avait fondé une université dans Prague, sur le modèle de celle de Paris. Déjà on y comptait, à ce qu'on dit, près de vingt mille étudiants au commencement du xve siècle. Les Allemands avaient trois voix dans les délibérations de l'académie, et les Bohémiens une seule. Jean Hus, né en Bohême, devenu bachelier de cette académie, et confesseur de la reine Sophie de Bavière, femme de Venceslas, obtint de cette reine que ses compatriotes, au contraire, eussent trois voix, et les Allemands une seule. Les Allemands irrités se retirèrent; et ce furent autant d'ennemis irréconciliables que se fit Jean Hus. Il reçut dans ce temps-là quelques ouvrages de Wiclef; il en rejeta constamment la doctrine, mais il en adopta tout ce que la bile de cet Anglais avait répandu contre les scandales des papes et des évêques, contre celui des excommunications lancées avec tant de légèreté et de fureur; enfin contre toute puissance ecclésiastique, que Wiclef regardait comme une usurpation. Par là il se fit de bien plus grands ennemis; mais aussi il se concilia beaucoup de protecteurs, et surtout la reine, qu'il dirigeait. On l'accusa devant le pape Jean XXIII, et on le cita à comparaître vers l'an 1411. Il ne comparut point. On assembla cependant le concile de Constance, qui devait juger les papes et les opinions des hommes; il y fut cité (1414). L'empereur lui-même écrivit en Bohême qu'on le fît partir pour venir rendre compte de sa doctrine.

Jean Hus, plein de confiance, alla au concile, où ni lui ni le pape n'auraient dû aller. Il y arriva, accompagné de quelques gentilshommes bohémiens et de plusieurs de ses disciples; et, ce qui est très-essentiel, il ne s'y rendit que muni d'un sauf-conduit de l'empereur, daté du 18 octobre 1414, sauf-conduit le plus favorable et le plus ample qu'on puisse jamais donner, et par lequel l'empereur le prenait sous sa sauve-garde *pour son voyage, son séjour et son retour*. A peine fut-il arrivé qu'on l'emprisonna; et on instruisit son procès en même temps que celui du pape. Il s'enfuit comme ce pontife, et fut arrêté comme lui; l'un et l'autre furent gardés quelque temps dans la même prison.

(1415) Enfin il comparut plusieurs fois, chargé de chaînes. On l'interrogea sur quelques passages de ses écrits. Il faut l'avouer, il n'y a personne qu'on ne puisse perdre en interprétant ses paroles : quel docteur, quel écrivain est en sûreté de sa vie, si on condamne au bûcher quiconque dit « qu'il n'y a qu'une Église catholique qui renferme dans son sein tous les prédestinés; qu'un réprouvé n'est pas de cette Église; que les seigneurs temporels doivent obliger les prêtres à observer la loi; qu'un mauvais pape n'est pas le vicaire de Jésus-Christ? »

Voilà quelles étaient les propositions de Jean Hus. Il les expliqua toutes d'une manière qui pouvait obtenir sa grâce; mais on les entendait de la manière qu'il fallait pour le condamner. Un père du concile

lui dit : « Si vous ne croyez pas l'universel *a parte rei*, vous ne croyez pas la présence réelle. » Quel raisonnement, et de quoi dépendait alors la vie des hommes! Un autre lui dit : « Si le sacré concile prononçait que vous êtes borgne, en vain seriez-vous pourvu de deux bons yeux, il faudrait vous confesser borgne. »

Jean Hus n'adoptait aucune des propositions de Wiclef, qui séparent aujourd'hui les protestants de l'Église romaine; cependant il fut condamné à expirer dans les flammes. En cherchant la cause d'une telle atrocité, je n'ai jamais pu en trouver d'autre que cet esprit d'opiniâtreté qu'on puise dans les écoles. Les pères du concile voulaient absolument que Jean Hus se rétractât; et Jean Hus, persuadé qu'il avait raison, ne voulait point avouer qu'il s'était trompé. L'empereur, touché de compassion, lui dit : « Que vous coûte-t-il d'abjurer des erreurs qui vous sont faussement attribuées? Je suis prêt d'abjurer à l'instant toutes sortes d'erreurs; s'ensuit-il que je les aie tenues? » Jean Hus fut inflexible. Il fit voir la différence entre abjurer des erreurs en général, et se rétracter d'une erreur. Il aima mieux être brûlé que de convenir qu'il avait eu tort.

Le concile fut aussi inflexible que lui : mais l'opiniâtreté de courir à la mort avait quelque chose d'héroïque; celle de l'y condamner était bien cruelle. L'empereur, malgré la foi du sauf-conduit, ordonna à l'électeur palatin de le faire traîner au supplice. Il fut brûlé vif en présence de l'électeur même, et loua Dieu jusqu'à ce que la flamme étouffât sa voix.

Quelques mois après, le concile exerça encore la même sévérité contre Hiéronyme, disciple et ami de Jean Hus, que nous appelons Jérôme de Prague. C'était un homme bien supérieur à Jean Hus en esprit et en éloquence. Il avait d'abord souscrit à la condamnation de la doctrine de son maître; mais ayant appris avec quelle grandeur d'âme Jean Hus était mort, il eut honte de vivre. Il se rétracta publiquement, et fut envoyé au bûcher. Poggio, Florentin, secrétaire de Jean XXIII, et l'un des premiers restaurateurs des lettres, présent à ses interrogatoires et à son supplice, dit qu'il n'avait jamais rien entendu qui approchât autant de l'éloquence des Grecs et des Romains que les discours de Jérôme à ses juges. « Il parla, dit-il, comme Socrate, et marcha au bûcher avec autant d'allégresse que Socrate avait bu la coupe de ciguë. »

Puisque Poggio a fait cette comparaison, qu'il me soit permis d'ajouter que Socrate fut en effet condamné comme Jean Hus et Jérôme de Prague, pour s'être attiré l'inimitié des sophistes et des prêtres de son temps : mais quelle différence entre les mœurs d'Athènes et celles du concile de Constance! entre la coupe d'un poison doux, qui, loin de tout appareil horrible et infâme, laissa expirer tranquillement un citoyen au milieu de ses amis; et le supplice épouvantable du feu, dans lequel des prêtres, ministres de clémence et de paix, jetaient d'autres prêtres, trop opiniâtres sans doute, mais d'une vie pure et d'un courage admirable!

Puis-je encore observer que dans ce concile un homme accusé de

tous les crimes ne perdit que des honneurs; et que deux hommes accusés d'avoir fait de faux arguments furent livrés aux flammes?

Tel fut ce fameux concile de Constance, qui dura depuis le 1er novembre 1413 jusqu'au 20 mai 1418.

Ni l'empereur ni les pères du concile n'avaient prévu les suites du supplice de Jean Hus et d'Hiéronyme. Il sortit de leur cendre une guerre civile. Les Bohémiens crurent leur nation outragée; ils imputèrent la mort de leurs compatriotes à la vengeance des Allemands retirés de l'université de Prague. Ils reprochèrent à l'empereur la violation du droit des gens. Enfin, peu de temps après (1419), quand Sigismond voulut succéder en Bohême à Venceslas son frère, il trouva tout empereur, tout roi de Hongrie qu'il était, que le bûcher de deux citoyens lui fermait le chemin du trône de Prague. Les vengeurs de Jean Hus étaient au nombre de quarante mille. C'étaient des animaux sauvages que la sévérité du concile avait effarouchés et déchaînés.

Les prêtres qu'ils rencontraient payaient de leur sang la cruauté des pères de Constance. Jean, surnommé Ziska, qui veut dire *borgne*, chef barbare de ces barbares, battit Sigismond plus d'une fois. Ce Jean Ziska, ayant perdu dans une bataille l'œil qui lui restait, marchait encore à la tête de ses troupes, donnait ses conseils aux généraux, et assistait aux victoires. Il ordonna qu'après sa mort on fît un tambour de sa peau; on lui obéit : ce reste de lui-même fut encore longtemps fatal à Sigismond, qui put à peine en seize années réduire la Bohême avec les forces de l'Allemagne et la terreur des croisades. Ce fut pour avoir violé son sauf-conduit qu'il essuya ces seize années de désolation.

Chap. LXXIV. — *De l'État de l'Europe vers le temps du concile de Constance. De l'Italie.*

En réfléchissant sur ce concile même, tenu sous les yeux d'un empereur, de tant de princes et de tant d'ambassadeurs, sur la déposition du souverain pontife, sur celle de Venceslas, on voit que l'Europe catholique était en effet une immense et tumultueuse république, dont les chefs étaient le pape et l'empereur, et dont les membres désunis sont des royaumes, des provinces, des villes libres, sous vingt gouvernements différents. Il n'y avait aucune affaire dans laquelle l'empereur et le pape n'entrassent. Toutes les parties de la chrétienté se correspondaient même au milieu des discordes : l'Europe était en grand ce qu'avait été la Grèce, à la politesse près.

Rome et Rhodes étaient deux villes communes à tous les chrétiens du rite latin, et ils avaient un commun ennemi dans le sultan des Turcs. Les deux chefs du monde catholique, l'empereur et le pape, n'avaient précisément qu'une grandeur d'opinion, nulle puissance réelle. Si Sigismond n'avait pas eu la Bohême et la Hongrie, dont il tirait encore très-peu de chose, le titre d'empereur n'eût été pour lui qu'onéreux. Les domaines de l'empire étaient tous aliénés; les princes et les villes d'Allemagne ne payaient point de redevance. Le corps ger-

manique était aussi libre, mais non si bien réglé qu'il l'a été par la paix de Westphalie. Le titre de roi d'Italie était aussi vain que celui de roi d'Allemagne; l'empereur ne possédait pas une ville au delà des Alpes.

C'est toujours le même problème à résoudre, comment l'Italie n'a pas affermi sa liberté, et n'a pas fermé pour jamais l'entrée aux étrangers. Elle y travailla toujours, et dut se flatter alors d'y parvenir : elle était florissante. La maison de Savoie s'agrandissait sans être encore puissante : les souverains de ce pays, feudataires de l'empire, étaient des comtes. Sigismond, qui donnait au moins des titres, les fit ducs en 1416 : aujourd'hui ils sont rois indépendants, malgré le titre de feudataires. Les Visconti possédaient tout le Milanais; et ce pays devint depuis encore plus considérable sous les Sforce.

Les Florentins industrieux étaient recommandables par la liberté, le génie, et le commerce. On ne voit que de petits États jusqu'aux frontières du royaume de Naples, qui tous aspirent à la liberté. Ce système de l'Italie dure depuis la mort de Frédéric II jusqu'aux temps des papes Alexandre VI et Jules II, ce qui fait une période d'environ trois cents années; mais ces trois cents années se sont passées en factions, en jalousies, en petites entreprises d'une ville sur une autre, et de tyrans qui s'emparaient de ces villes. C'est l'image de l'ancienne Grèce, mais image barbare; on cultivait les arts, et on conspirait; mais on ne savait pas combattre comme aux Thermopyles et à Marathon.

Voyez dans Machiavel l'histoire de *Castracani*, tyran de Lucques et de Pistoie, du temps de l'empereur Louis de Bavière : de pareils desseins, heureux ou malheureux, sont l'histoire de toute l'Italie. Lisez la vie d'*Ezzelino da Romano*, tyran de Padoue, très-naïvement et très-bien écrite par Pietro Gerardo, son contemporain : cet écrivain affirme que le tyran fit périr plus de douze mille citoyens de Padoue au XIIIe siècle. Le légat qui le combattit en fit mourir autant de Vicence, de Vérone et de Ferrare. Ezzelin fut enfin fait prisonnier, et toute sa famille mourut dans les plus affreux supplices. Une famille de citoyens de Vérone, nommée Scala, que nous appelons l'Escale, s'empara du gouvernement sur la fin du XIIIe siècle, et y régna cent années; cette famille soumit, vers l'an 1330, Padoue, Vicence, Trévise, Parme, Brescia, et d'autres territoires; mais au XVe siècle il ne resta pas la plus légère trace de cette puissance. Les Visconti, les Sforce, ducs de Milan, ont passé plus tard et sans retour. De tous les seigneurs qui partageaient la Romagne, l'Ombrie, l'Émilie, il ne reste aujourd'hui que deux ou trois familles devenues sujettes du pape.

Si vous recherchez les annales des villes d'Italie, vous n'en trouverez pas une dans laquelle il n'y ait eu des conspirations conduites avec autant d'art que celle de Catilina. On ne pouvait dans de si petits États ni s'élever ni se défendre avec des armées : les assassinats, les empoisonnements y suppléèrent souvent. Une émeute du peuple faisait un prince, une autre émeute le faisait tomber : c'est ainsi que Mantoue, par exemple, passa de tyrans en tyrans jusqu'à la maison de Gonzague, qui s'y établit en 1328.

Venise seule a toujours conservé sa liberté, qu'elle doit à la mer qui l'environne, et à la prudence de son gouvernement. Gênes, sa rivale, lui fit la guerre, et triompha d'elle sur la fin du XIVe siècle; mais Gênes ensuite déclina de jour en jour, et Venise s'éleva toujours jusqu'au temps de Louis XII et de l'empereur Maximilien, où nous la verrons intimider l'Italie, et donner de la jalousie à toutes les puissances, qui conspirent pour la détruire. Parmi tous ces gouvernements, celui de Venise était le seul réglé, stable, et uniforme; il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du sénat : c'est qu'il manquait un contre-poids à la puissance patricienne, et un encouragement aux plébéiens. Le mérite ne put jamais, dans Venise, élever un simple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la chambre des communes a part à la législation, consiste dans ce contre-poids et dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne.

Pise, qui n'est aujourd'hui qu'une ville dépeuplée, dépendante de la Toscane, était aux XIIIe et XIVe siècles une république célèbre, et mettait en mer des flottes aussi considérables que Gênes.

Parme et Plaisance appartenaient aux Visconti : les papes, réconciliés avec eux, leur en donnèrent l'investiture, parce que les Visconti ne voulurent pas alors la demander aux empereurs, dont la puissance s'anéantissait en Italie. La maison d'Este, qui avait produit cette fameuse comtesse Mathilde, bienfaitrice du saint-siége, possédait Ferrare et Modène. Elle tenait Ferrare de l'empereur Othon III, et cependant le saint-siége prétendait des droits sur Ferrare, et en donnait quelquefois l'investiture, ainsi que de plusieurs États de la Romagne; source intarissable de confusion et de trouble.

Il arriva que pendant la transmigration du saint-siége des bords du Tibre à ceux du Rhône, il y eut deux puissances imaginaires en Italie, les empereurs et les papes, dont toutes les autres recevaient des diplômes pour légitimer leurs usurpations; et quand la chaire pontificale fut rétablie dans Rome, elle y fut sans pouvoir réel, et les empereurs furent oubliés jusqu'à Maximilien Ier. Nul étranger ne possédait alors de terrain en Italie : on ne pouvait plus appeler étrangères la maison d'Anjou, établie à Naples en 1266, et celle d'Aragon, souveraine de Sicile depuis 1287. Ainsi l'Italie, riche, remplie de villes florissantes, féconde en hommes de génie, pouvait se mettre en état de ne recevoir jamais la loi d'aucune nation. Elle avait même un avantage sur l'Allemagne, c'est qu'aucun évêque, excepté le pape, ne s'était fait souverain, et que tous ces différents États, gouvernés par des séculiers, en devaient être plus propres à la guerre.

Si les divisions dont naît quelquefois la liberté publique troublaient l'Italie, elles n'éclataient pas moins en Allemagne, où les seigneurs ont tous des prétentions à la charge les uns des autres; mais, comme vous l'avez déjà remarqué, l'Italie ne fit jamais un corps, et l'Allemagne en fit un. Le flegme germanique a conservé jusqu'ici la constitution de l'État saine et entière; l'Italie, moins grande que l'Allemagne, n'a jamais pu seulement se former une constitution; et à force d'esprit

et de finesse elle s'est trouvée partagée en plusieurs États affaiblis, subjugués, et ensanglantés par des nations étrangères.

Naples et Sicile, qui avaient formé une puissance formidable sous les conquérants normands, n'étaient plus, depuis les vêpres siciliennes, que deux États jaloux l'un de l'autre, qui se nuisaient mutuellement. Les faiblesses de Jeanne Ire ruinèrent Naples et la Provence, dont elle était souveraine; les faiblesses plus honteuses encore de Jeanne II achevèrent la ruine. Cette reine, la dernière de la race que le frère de saint Louis avait transplantée en Italie, fut sans aucun crédit, ainsi que son royaume, tout le temps qu'elle régna. Elle était sœur de ce Lancelot qui avait fait trembler Rome dans le temps de l'anarchie qui précéda le concile de Constance : mais Jeanne II fut bien loin d'être redoutable. Des intrigues d'amour et de cour firent la honte et le malheur de ses États. Jacques de Bourbon, son second mari, essuya ses infidélités, et quand il voulut s'en plaindre on le mit en prison; il fut trop heureux de s'échapper, et d'aller cacher sa douleur, et ce qu'on appelait sa honte, dans un couvent de cordeliers à Besançon.

Cette Jeanne II, ou Jeannette, fut, sans le prévoir, la cause de deux grands événements. Le premier fut l'élévation des Sforce au duché de Milan ; le second, la guerre portée par Charles VIII et par Louis XII en Italie. L'élévation des Sforce est un de ces jeux de la fortune qui font voir que la terre n'appartient qu'à ceux qui peuvent s'en emparer. Un paysan nommé Jacomuzio, qui se fit soldat, et qui changea son nom en celui de Sforza, devint le favori de la reine, connétable de Naples, gonfalonier de l'Église, et acquit assez de richesses pour laisser à un de ses bâtards de quoi conquérir le duché de Milan.

Le second événement, si funeste à l'Italie et à la France, fut causé par des adoptions. On a déjà vu Jeanne Ire adopter Louis Ier, de la seconde branche d'Anjou, frère du roi de France Charles V : ces adoptions étaient un reste des anciennes lois romaines; elles donnaient le droit de succéder, et le prince adopté tenait lieu de fils; mais le consentement des barons y était nécessaire. Jeanne II adopta d'abord Alfonse V d'Aragon, surnommé par les Espagnols le Sage et le Magnanime : ce sage et magnanime prince ne fut pas plus tôt reconnu Héritier de Jeanne qu'il la dépouilla de toute autorité, la mit en prison, et voulut lui ôter la vie. François Sforce, le fils de cet illustre villageois Jacomuzio, signala ses premières armes, et mérita la grandeur où il monta depuis, en délivrant la bienfaitrice de son père. La reine alors adopta un Louis d'Anjou, petit-fils de celui qui avait été si vainement adopté par Jeanne Ire. Ce prince étant mort (1435), elle institua pour son héritier René d'Anjou, frère du décédé : cette double adoption fut longtemps un double flambeau de discorde entre la France et l'Espagne. Ce René d'Anjou, appelé pour régner dans Naples par une mère adoptive, et en Lorraine par sa femme, fut également malheureux en Lorraine et à Naples. On l'intitule *roi de Naples, de Sicile, de Jérusalem, d'Aragon, de Valence, de Majorque, duc de Lorraine et de Bar :* il ne fut rien de tout cela. C'est une source de la confusion qui rend nos histoires modernes souvent désagréables, et peut-être ri-

dicules, que cette multiplicité de titres inutiles fondés sur des prétentions qui n'ont point eu d'effet. L'histoire de l'Europe est devenue un immense procès-verbal de contrats de mariage, de généalogies, et de titres disputés, qui répandent partout autant d'obscurité que de sécheresse, et qui étouffent les grands événements, la connaissance des lois et celle des mœurs, objets plus dignes d'attention.

CHAP. LXXV. — *De la France et de l'Angleterre du temps de Philippe de Valois, d'Édouard II et d'Édouard III. Déposition du roi Édouard II par le parlement. Édouard III vainqueur de la France. Examen de la loi salique. De l'artillerie, etc.*

L'Angleterre reprit sa force sous Édouard Ier, vers la fin du XIIIe siècle. Édouard, successeur de Henri III son père, fut obligé à la vérité de renoncer à la Normandie, à l'Anjou, à la Touraine, patrimoines de ses ancêtres; mais il conserva la Guyenne; (1283) il s'empara du pays de Galles; il sut contenir l'humeur des Anglais, et les animer. Il fit fleurir leur commerce autant qu'on le pouvait alors. (1291) La maison d'Écosse étant éteinte, il eut la gloire d'être choisi pour arbitre entre les prétendants. Il obligea d'abord le parlement d'Écosse à reconnaître que la couronne de ce pays relevait de celle d'Angleterre; ensuite il nomma pour roi Baliol, qu'il fit son vassal; Édouard prit enfin pour lui ce royaume d'Écosse, et le conquit après plusieurs batailles; mais il ne put le garder. Ce fut alors que commença cette antipathie entre les Anglais et les Écossais, qui aujourd'hui, malgré la réunion des deux peuples, n'est pas encore tout à fait éteinte.

Sous ce prince on commençait à s'apercevoir que les Anglais ne seraient pas longtemps tributaires de Rome; on se servait de prétextes pour mal payer, et on éludait une autorité qu'on n'osait attaquer de front.

Le parlement d'Angleterre prit, vers l'an 1300, une nouvelle forme, telle qu'elle est à peu près de nos jours. Le titre de barons et de pairs ne fut affecté qu'à ceux qui entraient dans la chambre haute. La chambre des communes commença à régler les subsides, parce que le peuple seul les payait. Édouard Ier donna du poids à la chambre des communes pour pouvoir balancer le pouvoir des barons. Ce prince, assez ferme et assez habile pour les ménager et ne les point craindre, forma cette espèce de gouvernement qui rassemble tous les avantages de la royauté, de l'aristocratie et de la démocratie, mais qui a aussi les inconvénients de toutes les trois, et qui ne peut subsister que sous un roi sage. Son fils ne le fut pas, et l'Angleterre fut déchirée.

Édouard Ier mourut lorsqu'il allait conquérir l'Écosse, trois fois subjuguée et trois fois soulevée : son fils, âgé de vingt-trois ans, à la tête d'une nombreuse armée, abandonna les projets du père pour se livrer à des plaisirs qui paraissaient plus indignes d'un roi en Angleterre qu'ailleurs. Ses favoris irritèrent la nation, et surtout l'épouse du roi, Isabelle, fille de Philippe le Bel, femme galante et impérieuse, jalouse

de son mari qu'elle trahissait. Ce ne fut plus dans l'administration publique que fureur, confusion et faiblesse. (1312) Une partie du parlement fait trancher la tête à un favori du monarque, nommé Gaveston : les Écossais profitent de ces troubles; ils battent les Anglais; et Robert Bruce, devenu roi d'Écosse, la rétablit par la faiblesse de l'Angleterre.

(1316) On ne peut se conduire avec plus d'imprudence, et par conséquent avec plus de malheur qu'Édouard II : il souffre que sa femme Isabelle, irritée contre lui, passe en France avec son fils, qui fut depuis l'heureux et le célèbre Édouard III.

Charles le Bel, frère d'Isabelle, régnait en France : il suivait cette politique de tous les rois, de semer la discorde chez ses voisins : il encouragea sa sœur Isabelle à lever l'étendard contre son mari.

Ainsi donc, sous prétexte qu'un jeune favori, nommé Spencer, gouvernait indignement le roi d'Angleterre, sa femme se prépare à faire la guerre. Elle marie son fils à la fille du comte de Hainaut et de Hollande; elle engage ce comte à lui donner des troupes; elle repasse enfin en Angleterre, et se joint à main armée aux ennemis de son époux : son amant, Mortimer, était avec elle à la tête de ses troupes, tandis que le roi fuyait avec son favori Spencer.

(1326) La reine fait pendre à Bristol le père du favori, âgé de quatre-vingt-dix ans : cette cruauté, qui ne respecta point l'extrême vieillesse, est un exemple unique; elle punit ensuite du même supplice, dans Herford, le favori lui-même, tombé dans ses mains : mais elle exerça dans ce supplice une vengeance que la bienséance de notre siècle ne permettrait pas; elle fit mettre dans l'arrêt qu'on arracherait au jeune Spencer les parties dont il avait fait un coupable usage avec le monarque. L'arrêt fut exécuté à la potence : elle ne craignit point de voir l'exécution. Froissard ne fait point difficulté d'appeler ces parties par leur nom propre. Ainsi cette cour rassemblait à la fois toutes les dissolutions des temps les plus efféminés, et toutes les barbaries des temps les plus sauvages.

Enfin le roi, abandonné, fugitif dans son royaume, est pris, conduit à Londres, insulté par le peuple, enfermé dans la Tour, jugé par le parlement, et déposé par un jugement solennel. Un nommé Trussel lui signifia sa déposition en ces mots rédigés dans les actes publics : « Moi, Guillaume Trussel, procureur du parlement et de la nation, je vous déclare en leur nom et en leur autorité que je renonce, que je révoque et rétracte l'hommage à vous fait, et que je vous prive de la puissance royale. » On donna la couronne à son fils, âgé de quatorze ans, et la régence à la mère assistée d'un conseil : une pension d'environ soixante mille livres de notre monnaie fut assignée au roi pour vivre.

(1327) Édouard II survécut à peine une année à sa disgrâce : on ne trouva sur son corps aucune marque de mort violente. Il passa pour constant qu'on lui avait enfoncé un fer brûlant dans les entrailles à travers un tuyau de corne.

Le fils punit bientôt la mère. Édouard III, mineur encore, mais impatient et capable de régner, saisit un jour aux yeux de sa mère son

amant Mortimer, comte de la Marche (1331). Le parlement juge ce favori sans l'entendre, comme les Spencer l'avaient été. Il périt par le supplice de la potence, non pour avoir déshonoré le lit de son roi, l'avoir détrôné et l'avoir fait assassiner, mais pour les concussions, les malversations dont sont toujours accusés ceux qui gouvernent. La reine, enfermée dans le château de Risin avec cinq cents livres sterling de pension, différemment malheureuse, pleura dans la solitude ses infortunes plus que ses faiblesses et ses barbaries.

(1332) Édouard III, maître, et bientôt maître absolu, commence par conquérir l'Écosse; mais alors une nouvelle scène s'ouvrait en France. L'Europe en suspens ne savait si Édouard aurait ce royaume par les droits du sang ou par ceux des armes.

La France, qui ne comprenait ni la Provence, ni le Dauphiné, ni la Franche-Comté, était pourtant un royaume puissant; mais son roi ne l'était pas encore. De grands États, tels que la Bourgogne, l'Artois, la Flandre, la Bretagne, la Guyenne, relevant de la couronne, faisaient toujours l'inquiétude du prince beaucoup plus que sa grandeur.

Les domaines de Philippe le Bel, avec les impôts sur ses sujets immédiats, avaient monté à cent soixante mille livres de poids. Quand Philippe le Bel fit la guerre aux Flamands (1302), et que presque tous les vassaux de la France contribuèrent à cette guerre, on fit payer le cinquième des revenus à tous les séculiers que leur état dispensait de faire la campagne. Les peuples étaient malheureux, et la famille royale l'était davantage.

Rien n'est plus connu que l'opprobre dont les trois enfants de Philippe le Bel se couvrirent à la fois, en accusant leurs femmes d'adultère en plein parlement; toutes trois furent condamnées à être renfermées. Louis Hutin, l'aîné, fit périr la sienne, Marguerite de Bourgogne, par le cordeau. Les amants de ces princesses furent condamnés à un nouveau genre de supplice; on les écorcha vifs. Quels temps ! et nous nous plaignons encore du nôtre !

(1316) Après la mort de Louis Hutin, qui avait joint la Navarre à la France comme son père, la question de la loi salique émut tous les esprits. Ce roi ne laissait qu'une fille : on n'avait encore jamais examiné en France si les filles devaient hériter de la couronne; les lois ne s'étaient jamais faites que selon le besoin présent. Les anciennes lois saliques étaient ignorées; l'usage en tenait lieu, et cet usage variait toujours en France. Le parlement, sous Philippe le Bel, avait adjugé l'Artois à une fille, au préjudice du plus prochain mâle; la succession de la Champagne avait tantôt été donnée aux filles, et tantôt elle leur avait été ravie : Philippe le Bel n'eut la Champagne que par sa femme, qui en avait exclu les princes. On voit par là que le droit changeait comme la fortune, et qu'il s'en fallait beaucoup que ce fût une loi fondamentale de l'État d'exclure une fille du trône de son père.

Dire, comme tant d'auteurs, que « la couronne de France est si noble qu'elle ne peut admettre de femmes, » c'est une grande puérilité. Dire avec Mézeray que « l'imbécillité du sexe ne permet pas aux femmes de régner, » c'est être doublement injuste : la régence de la

reine Blanche, et le règne glorieux de tant de femmes, dans presque tous les pays de l'Europe, réfutent assez la grossièreté de Mézeray. D'ailleurs l'article de cette ancienne loi, qui ôte toute hérédité aux filles en terre salique, semble ne la leur ravir que parce que tout seigneur salien était obligé de se trouver en armes aux assemblées de la nation : or une reine n'est point obligée de porter les armes, la nation les porte pour elle. Ainsi on peut dire que la loi salique, d'ailleurs si peu connue, regardait les autres fiefs, et non la couronne. C'était si peu une loi pour les rois, qu'elle ne se trouve que sous le titre *de alodiis*, des alléus. Si c'est une loi des anciens Saliens, elle a donc été faite avant qu'il y eût des rois de France; elle ne regardait donc point ces rois [1].

De plus, il est indubitable que plusieurs fiefs n'étaient point soumis à cette loi; à plus forte raison pouvait-on alléguer que la couronne n'y devait pas être assujettie.

On a toujours voulu fortifier ses opinions, quelles qu'elles fussent, par l'autorité des livres sacrés : les partisans de la loi salique ont cité ce passage *que les lis ne travaillent ni ne filent*[2]; et de là ils ont conclu que les filles, qui doivent filer, ne doivent pas régner dans le royaume des lis. Cependant les lis ne travaillent point, et un prince doit travailler; les léopards d'Angleterre et les tours de Castille ne filent pas plus que les lis de France, et les filles peuvent régner en Castille et en Angleterre. De plus, les armoiries des rois de France ne ressemblèrent jamais à des lis; c'est évidemment le bout d'une hallebarde, telles qu'elles sont décrites dans les mauvais vers de Guillaume le Breton :

Cuspidis in medio uncum emittit acutum.

« L'écu de France est un fer pointu au milieu de la hallebarde. »

Toutes les raisons contre la loi salique furent opiniâtrément soutenues par le duc de Bourgogne, oncle de la princesse fille de Hutin, et par plusieurs princesses du sang. Louis Hutin avait deux frères, qui en peu de temps lui succédèrent, comme on sait, l'un après l'autre; l'aîné, Philippe le Long, et Charles le Bel, le cadet. Charles alors, ne croyant pas qu'il touchait à la couronne, combattit la loi salique par jalousie contre son frère.

Philippe le Long ne manqua pas de faire déclarer dans une assemblée de quelques barons, de prélats et de bourgeois de Paris, que les filles devaient être exclues de la couronne de France; mais, si le parti opposé avait prévalu, on eût bientôt fait une loi fondamentale toute contraire.

Philippe le Long, qui n'est guère connu que pour avoir interdit l'entrée du parlement aux évêques, étant mort après un règne fort court, ne laissa encore que des filles. La loi salique fut confirmée alors une seconde fois. Charles le Bel, qui s'y était opposé, prit incontestablement la couronne, et exclut les filles de son frère.

1. Voyez l'article LOI SALIQUE, dans le *Dictionnaire philosophique*.
2. Matth. VI, 28. (ED.)

Charles le Bel, en mourant, laissa encore le même procès à décider. Sa femme était grosse; il fallait un régent au royaume : Édouard III prétendit la régence en qualité de petit-fils de Philippe le Bel par sa mère, et Philippe de Valois s'en saisit en qualité de premier prince du sang. Cette régence lui fut solennellement déférée; et la reine douairière ayant accouché d'une fille, il prit la couronne du consentement de la nation. La loi salique qui exclut les filles du trône était donc dans les mœurs; elle était fondamentale par une ancienne convention universelle. Il n'y en a point d'autre. Les hommes les font et les abolissent. Qui peut douter que, si jamais il ne restait du sang de la maison de France qu'une princesse digne de régner, la nation ne pût et ne dût lui décerner la couronne?

Non-seulement les filles étaient exclues, mais le représentant d'une fille l'était aussi : on prétendait que le roi Édouard ne pouvait avoir par sa mère un droit que sa mère n'avait pas. Une raison plus forte encore faisait préférer un prince du sang à un prince étranger, à un prince né dans une nation naturellement ennemie de la France. Les peuples donnèrent alors à Philippe de Valois le nom de *Fortuné*. Il put y joindre quelque temps celui de *victorieux* et de *juste;* car, le comte de Flandre son vassal ayant maltraité ses sujets, et les sujets s'étant soulevés, il marcha au secours de ce prince; et ayant tout pacifié, il dit au comte de Flandre : « Ne vous attirez plus tant de révoltes par une mauvaise conduite. »

On pouvait le nommer *fortuné* encore, lorsqu'il reçut dans Amiens l'hommage solennel que lui vint rendre Édouard III. Mais bientôt cet hommage fut suivi de la guerre : Édouard disputa la couronne à celui dont il s'était déclaré le vassal.

Un brasseur de bière de la ville de Gand fut le grand moteur de cette guerre fameuse, et celui qui détermina Édouard à prendre le titre de roi de France. Ce brasseur, nommé Jacques d'Artevelt, était un de ces citoyens que les souverains doivent perdre ou ménager : le prodigieux crédit qu'il avait le rendit nécessaire à Édouard; mais il ne voulut employer ce crédit en faveur du roi anglais qu'à condition qu'Édouard prendrait le titre de roi de France, afin de rendre les deux rois irréconciliables. Le roi d'Angleterre et le brasseur signèrent le traité à Gand, longtemps après avoir commencé les hostilités contre la France. L'empereur Louis de Bavière se ligua avec le roi d'Angleterre avec plus d'appareil que le brasseur, mais avec moins d'utilité pour Édouard.

Remarquez avec une grande attention le préjugé qui régna si longtemps dans la république allemande, revêtue du titre d'empire romain. Cet empereur Louis, qui possédait seulement la Bavière (1338), investit le roi Édouard III, dans Cologne, de la dignité de vicaire de l'empire, en présence de presque tous les princes et de tous les chevaliers allemands et anglais; là il prononce que le roi de France est déloyal et perfide, qu'il a forfait la protection de l'empire, déclarant tacitement par cet acte Philippe de Valois et Édouard ses vassaux.

L'Anglais s'aperçut bientôt que le titre de vicaire était aussi vain

par lui-même que celui d'empereur quand l'Allemagne ne le secondait pas; et il conçut un tel dégoût pour l'anarchie allemande, que depuis, lorsqu'on lui offrit l'empire, il ne daigna pas l'accepter.

Cette guerre commença par montrer quelle supériorité la nation anglaise pouvait un jour avoir sur mer. Il fallait d'abord qu'Édouard III tentât de débarquer en France avec une grande armée, et que Philippe l'en empêchât : l'un et l'autre équipèrent en très-peu de temps chacun une flotte de plus de cent vaisseaux; ces navires n'étaient que de grosses barques; Édouard n'était pas, comme le roi de France, assez riche pour les construire à ses dépens : des cent vaisseaux anglais, vingt lui appartenaient, le reste était fourni par toutes les villes maritimes d'Angleterre. Le pays était si peu riche en espèces, que le prince de Galles n'avait que vingt schellings par jour pour sa paye; l'évêque de Derham, un des amiraux de la flotte, n'en avait que six, et les barons quatre. Les plus pauvres vainquirent les plus riches, comme il arrive presque toujours. Les batailles navales étaient alors plus meurtrières qu'aujourd'hui : on ne se servait pas du canon, qui fait tant de bruit; mais on tuait beaucoup plus de monde : les vaisseaux s'abordaient par la proue; on en abaissait de part et d'autre des ponts-levis, et on se battait comme en terre ferme. (1340)Les amiraux de Philippe de Valois perdirent soixante-dix vaisseaux, et près de vingt mille combattants. Ce fut là le prélude de la gloire d'Édouard, et du célèbre Prince Noir, son fils, qui gagnèrent en personne cette bataille mémorable.

Je vous épargne ici les détails des guerres, qui se ressemblent presque toutes; mais, insistant toujours sur ce qui caractérise les mœurs du temps, j'observerai qu'Édouard défia Philippe de Valois à un combat singulier : le roi de France le refusa, disant qu'un souverain ne s'abaissait pas à se battre contre son vassal.

(1341) Cependant un nouvel événement semblait renverser encore la loi salique. La Bretagne, fief de France, venait d'être adjugée par la cour des pairs à Charles de Blois, qui avait épousé la fille du dernier duc; et le comte de Montfort, oncle de ce duc, avait été exclu. Les lois et les intérêts étaient autant de contradictions. Le roi de France, qui semblait devoir soutenir la loi salique dans la cause du comte de Montfort, héritier mâle de la Bretagne, prenait le parti de Charles de Blois, qui tirait son droit des femmes; et le roi d'Angleterre, qui devait maintenir le droit des femmes, dans Charles de Blois, se déclarait pour le comte de Montfort.

La guerre recommence à cette occasion entre la France et l'Angleterre. On surprend d'abord Montfort dans Nantes, et on l'amène prisonnier à Paris dans la tour du Louvre. Sa femme, fille du comte de Flandre, était une de ces héroïnes singulières qui ont paru rarement dans le monde, et sur lesquelles on a sans doute imaginé les fables des Amazones. Elle se montra, l'épée à la main, le casque en tête, aux troupes de son mari, portant son fils entre ses bras; elle soutint le siége de Hennebon, fit des sorties, combattit sur la brèche, et enfin, à l'aide de la flotte anglaise qui vint à son secours, elle fit lever le siége.

(Auguste 1346) Cependant la faction anglaise et le parti français se battirent longtemps en Guyenne, en Bretagne, en Normandie : enfin, près de la rivière de Somme, se donne cette sanglante bataille de Crécy entre Édouard et Philippe de Valois. Édouard avait auprès de lui son fils le prince de Galles, qu'on nommait le Prince Noir, à cause de sa cuirasse brune et de l'aigrette noire de son casque. Ce jeune prince eut presque tout l'honneur de cette journée. Plusieurs historiens ont attribué la défaite des Français à quelques petites pièces de canon dont les Anglais étaient munis : il y avait dix ou douze années que l'artillerie commençait à être en usage.

Cette invention des Chinois fut-elle apportée en Europe par les Arabes, qui trafiquaient sur les mers des Indes ? il n'y a pas d'apparence : c'est un bénédictin allemand, nommé Berthold Schwartz, qui trouva ce secret fatal. Il y avait longtemps qu'on y touchait. Un autre bénédictin anglais, Roger Bacon[1], avait longtemps auparavant parlé des grandes explosions que le salpêtre enfermé pouvait produire. Mais pourquoi le roi de France n'avait-il pas de canons dans son armée, aussi bien que le roi d'Angleterre ? et si l'Anglais eut cette supériorité, pourquoi tous nos historiens rejettent-ils la perte de la bataille sur les arbalétriers génois que Philippe avait à sa solde ? La pluie mouilla, dit-on, la corde de leurs arcs ; mais cette pluie ne mouilla pas moins les cordes des Anglais. Ce que les historiens auraient peut-être mieux fait d'observer, c'est qu'un roi de France qui avait des archers de Gênes, au lieu de discipliner sa nation, et qui n'avait point de canon quand son ennemi en avait, ne méritait pas de vaincre.

Il est bien étrange que cet usage de la poudre ayant dû changer absolument l'art de la guerre, on ne voie point l'époque de ce changement. Une nation qui aurait su se procurer une bonne artillerie était sûre de l'emporter sur toutes les autres : c'était de tous les arts le plus funeste, mais celui qu'il fallut le plus perfectionner. Cependant, jusqu'au temps de Charles VIII, il reste dans son enfance : tant les anciens usages prévalent, tant la lenteur arrête l'industrie humaine. On ne se servit d'artillerie aux sièges des places que sous le roi de France Charles V ; et les lances firent toujours le sort de la bataille dans presque toutes les actions, jusqu'aux derniers temps de Henri IV.

On prétend qu'à la journée de Créoy, les Anglais n'avaient que deux mille cinq cents hommes de gendarmerie et trente mille fantassins, et que les Français avaient quarante mille fantassins et près de trois mille gendarmes. Ceux qui diminuent la perte des Français disent qu'elle ne monta qu'à vingt mille hommes : le comte Louis de Blois, qui était l'une des causes apparentes de la guerre, y fut tué ; et le lendemain les troupes des communes du royaume furent encore défaites. Édouard, après deux victoires remportées en deux jours, prit Calais, qui resta aux Anglais deux cent dix années.

On dit que pendant ce siége Philippe de Valois ne pouvant attaquer les lignes des assiégeants, et désespéré de n'être que le témoin de ses

1. Roger Bacon était cordelier. (ÉD.)

pertes, proposa au roi Édouard de vider cette grande querelle par un combat de six contre six. Édouard, ne voulant pas remettre à un combat incertain la prise certaine de Calais, refusa ce duel, comme Philippe de Valois l'avait d'abord refusé. Jamais les princes n'ont terminé eux seuls leurs différends; c'est toujours le sang des nations qui a coulé.

Ce qu'on a le plus remarqué dans ce fameux siége qui donna à l'Angleterre la clef de la France, et ce qui était peut-être le moins mémorable, c'est qu'Édouard exigea, par la capitulation, que six bourgeois vinssent lui demander pardon à moitié nus et la corde au cou : c'est ainsi qu'on en usait avec des sujets rebelles. Édouard était intéressé à faire sentir qu'il se regardait comme roi de France. Des historiens et des poëtes se sont efforcés de célébrer les six bourgeois qui vinrent demander pardon, comme des Codrus qui se dévouaient pour la patrie; mais il est faux qu'Édouard demandât ces pauvres gens pour les faire pendre. La capitulation portait « que six bourgeois, pieds nus et tête nue, viendraient hart au col lui apporter les clefs de la ville, et que d'iceux le roi d'Angleterre et de France en ferait à sa volonté. »

Certainement Édouard n'avait nul dessein de faire serrer la corde que les six Calaisiens avaient au cou, puisqu'il fit présent à chacun de six écus d'or et d'une robe. Celui qui avait si généreusement nourri toutes les bouches inutiles chassées de Calais par le commandant Jean de Vienne, celui qui pardonna si généreusement au traître Aimeri de Pavie, nommé par lui gouverneur de Calais, convaincu d'avoir vendu la place aux Français; celui qui, étant venu lui-même battre les Français venus pour la prendre, au lieu de faire trancher la tête à Charny et à Ribaumont, coupables d'avoir fait ce marché pendant une trêve, leur donna à souper après les avoir pris de sa main, et leur fit les plus nobles présents; enfin, celui qui traita avec tant de grandeur et de politesse son malheureux captif, le roi de France Jean, n'était pas un barbare. L'idée de réparer les désastres de la France par la grandeur d'âme de six habitants de Calais, et de mettre au théâtre d'assez mauvaises raisons en assez mauvais vers en faveur de la loi salique, est d'un énorme ridicule.

Cette guerre, qui se faisait à la fois en Guyenne, en Bretagne, en Normandie, en Picardie, épuisait la France et l'Angleterre d'hommes et d'argent. Ce n'était pourtant pas alors le temps de se détruire pour l'intérêt de l'ambition : il eût fallu se réunir contre un fléau d'une autre espèce. (1347 et 1348) Une peste mortelle, qui avait fait le tour du monde, et qui avait dépeuplé l'Asie et l'Afrique, vint alors ravager l'Europe, et particulièrement la France et l'Angleterre.

Elle enleva, dit-on, la quatrième partie des hommes : c'est une des causes qui ont fait que dans nos climats le genre humain ne s'est point multiplié dans la proportion où l'on croit qu'il devait l'être.

Mézeray a dit, après d'autres, que cette peste vint de la Chine, et qu'il était sorti de la terre une exhalaison enflammée en globes de feu, laquelle en crevant répandit son infection sur l'hémisphère. C'est donner une origine trop fabuleuse à un malheur trop certain. Premiè-

rement, on ne voit pas que jamais un tel météore ait donné la peste; secondement, les annales chinoises ne parlent d'aucune maladie contagieuse que vers l'an 1504. La peste, proprement dite, est une maladie attachée au climat du milieu de l'Afrique, comme la petite vérole à l'Arabie, et comme le venin qui empoisonne la source de la vie est originaire chez les Caraïbes. Chaque climat a son poison dans ce malheureux globe, où la nature a mêlé un peu de bien avec beaucoup de mal. Cette peste du XIVe siècle était semblable à celles qui dépeuplèrent la terre sous Justinien et du temps d'Hippocrate. C'était dans la violence de ce fléau qu'Édouard et Philippe avaient combattu pour régner sur des mourants.

Après l'enchaînement de tant de calamités, après que les éléments et les fureurs des hommes ont ainsi conspiré pour désoler la terre, on s'étonne que l'Europe soit aujourd'hui si florissante. La seule ressource du genre humain était dans des villes que les grands souverains méprisaient. Le commerce et l'industrie de ces villes a réparé sourdement le mal que les princes faisaient avec tant de fracas. L'Angleterre, sous Édouard III, se dédommagea avec usure des trésors que lui coûtèrent les entreprises de son monarque : elle vendit ses laines; Bruges les mit en œuvre. Les Flamands s'exerçaient aux manufactures; les villes anséatiques formaient une république utile au monde; et les arts se soutenaient toujours dans les villes libres et commerçantes d'Italie. Ces arts ne demandent qu'à s'étendre et à croître; et après les grands orages ils se transplantent comme d'eux-mêmes dans les pays dévastés qui en ont besoin.

(1350) Philippe de Valois mourut dans ces circonstances, bien éloigné de porter au tombeau le beau titre de *fortuné*. Cependant il venait de réunir le Dauphiné à la France. Le dernier prince de ce pays, ayant perdu ses enfants, lassé des guerres qu'il avait soutenues contre la Savoie, donna le Dauphiné au roi de France, et se fit dominicain à Paris (1349). Cette province s'appelait Dauphiné, parce qu'un de ses souverains avait mis un dauphin dans ses armoiries. Elle faisait partie du royaume d'Arles, domaine de l'empire. Le roi de France devenait, par cette acquisition, feudataire de l'empereur Charles IV. Il est certain que les empereurs ont toujours réclamé leurs droits sur cette province jusqu'à Maximilien Ier. Les publicistes allemands prétendent encore qu'elle doit être une mouvance de l'empire. Les souverains du Dauphiné pensent autrement. Rien n'est plus vain que ces recherches; il vaudrait autant faire valoir les droits des empereurs sur l'Égypte, parce que Auguste en était le maître.

Philippe de Valois ajouta encore à son domaine le Roussillon et la Cerdagne, en prêtant de l'argent au roi de Majorque, de la maison d'Aragon, qui lui donna ces provinces en nantissement; provinces que Charles VIII rendit depuis sans être remboursé. Il acquit aussi Montpellier, qui est demeuré à la France. Il est surprenant que dans un règne si malheureux il ait pu acheter ces provinces, et payer encore beaucoup pour le Dauphiné. L'impôt du sel, qu'on appela sa *loi salique*, le haussement des tailles, les infidélités sur les monnaies, le

mirent en état de faire ces acquisitions. L'État fut augmenté, mais il fut appauvri; et si ce roi eut d'abord le nom de *fortuné*, le peuple ne put jamais prétendre à ce titre. Mais sous Jean, son fils, on regretta encore le temps de Philippe de Valois.

Ce qu'il y eut de plus intéressant pour les peuples sous ce règne fut l'appel comme d'abus que le parlement introduisit peu à peu par les soins de l'avocat général, Pierre Cugnières. Le clergé s'en plaignit hautement, et le roi se contenta de conniver à cet usage, et de ne pas s'opposer à un remède qui soutenait son autorité et les lois de l'État. Cet appel comme d'abus, interjeté aux parlements du royaume, est une plainte contre les sentences ou injustes ou incompétentes que peuvent rendre les tribunaux ecclésiastiques, une dénonciation des entreprises qui ruinent la juridiction royale, une opposition aux bulles de Rome qui peuvent être contraires aux droits du roi et du royaume [1].

Ce remède, ou plutôt ce palliatif, n'était qu'une faible imitation de la fameuse loi *Præmunire*, publiée sous Édouard III par le parlement d'Angleterre; loi par laquelle quiconque portait à des cours ecclésiastiques des causes dont la connaissance appartenait aux tribunaux royaux, était mis en prison. Les Anglais, dans tout ce qui concerne les libertés de l'État, ont donné plus d'une fois l'exemple.

CHAP. LXXVI. — *De la France sous le roi Jean. Célèbre tenue des états généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, etc.*

Le règne de Jean est encore plus malheureux que celui de Philippe. (1350) Jean, qu'on a surnommé *le Bon*, commence par faire assassiner son connétable le comte d'Eu. (1354) Quelque temps après, le roi de Navarre, son cousin et son gendre, fait assassiner le nouveau connétable don La Cerda, prince de la maison d'Espagne. Ce roi de Navarre, Charles, petit-fils de Louis Hutin, et roi de Navarre par sa mère, prince du sang du côté de son père, fut, ainsi que le roi Jean, un des fléaux de la France, et mérita bien le nom de Charles le Mauvais.

(1355) Le roi, ayant été forcé de lui pardonner en plein parlement, vient l'arrêter lui-même pour de moindres crimes, et sans aucune forme de procès, fait trancher la tête à quatre seigneurs de ses amis. Des exécutions si cruelles étaient la suite d'un gouvernement faible. Il produisait des cabales, et ces cabales attiraient des vengeances atroces que suivait le repentir.

Jean, dès le commencement de son règne, avait augmenté l'altération de la monnaie, déjà altérée du temps de son père, et avait menacé de mort les officiers chargés de ce secret. Cet abus était l'effet et la preuve d'un temps très-malheureux. Les calamités et les abus produisent enfin les lois. La France fut quelque temps gouvernée comme l'Angleterre.

1. Voyez l'article ABUS, dans le *Dictionnaire philosophique*.

Les rois convoquaient les états généraux substitués aux anciens parlements de la nation. Ces états généraux étaient entièrement semblables aux parlements anglais, composés des nobles, des évêques, et des députés des villes; et ce qu'on appelait le nouveau parlement sédentaire à Paris était à peu près ce que la cour du banc du roi était à Londres.

Le chancelier était le second officier de la couronne dans les deux États; il portait, en Angleterre, la parole pour le roi dans les états généraux d'Angleterre, et avait inspection sur la cour du banc. Il en était de même en France; et ce qui achève de montrer qu'on se conduisait alors à Paris et à Londres sur les mêmes principes [1], c'est que les états généraux de 1355 proposèrent et firent signer au roi Jean de France presque les mêmes règlements, presque la même charte qu'avait signée Jean d'Angleterre. Les subsides, la nature des subsides, leur durée, le prix des espèces, tout fut réglé par l'assemblée. Le roi s'engagea à ne plus forcer les sujets de fournir des vivres à sa maison, à ne se servir de leurs voitures et de leurs lits qu'en payant, à ne jamais changer la monnaie, etc.

Ces états généraux de 1355, les plus mémorables qu'on ait jamais tenus, sont ceux dont nos histoires parlent le moins. Daniel dit seulement qu'ils furent tenus dans la salle du nouveau parlement; il devait ajouter que le parlement, qui n'était point alors perpétuel, n'eut point entrée dans cette grande assemblée. En effet le prévôt des marchands de Paris, comme député-né de la première ville du royaume, porta la parole au nom du tiers état. Mais un point essentiel de l'histoire, qu'on a passé sous silence, c'est que les états imposèrent un subside d'environ cent quatre-vingt-dix mille marcs d'argent pour payer trente mille gendarmes; ce sont dix millions quatre cent mille livres d'aujourd'hui; ces trente mille gendarmes composaient au moins une armée de quatre-vingt mille hommes, à laquelle on devait joindre les communes du royaume; et au bout de l'année on devait établir encore un nouveau subside pour l'entretien de la même armée. Enfin, ce qu'il faut observer, c'est que cette espèce de grande charte ne fut qu'un règlement passager, au lieu que celle des Anglais fut une loi perpétuelle. Cela prouve que le caractère des Anglais est plus constant et plus ferme que celui des Français.

Mais le Prince Noir, avec une armée redoutable, quoique petite, s'avançait jusqu'à Poitiers, et ravageait ces terres qui étaient autrefois du domaine de sa maison. (Septembre 1356) Le roi Jean accourut à la tête de près de soixante mille hommes. Personne n'ignore qu'il pouvait, en temporisant, prendre toute l'armée anglaise par famine.

Si le Prince Noir avait fait une grande faute de s'être engagé si avant, le roi Jean en fit une plus grande de l'attaquer. Cette bataille de Maupertuis ou de Poitiers ressembla beaucoup à celle que Philippe de Valois avait perdue. Il y eut de l'ordre dans la petite armée du Prince Noir; il n'y eut que de la bravoure chez les Français : mais la bravoure des Anglais et des Gascons qui servaient sous le prince de

1. Voyez chap. XXXVIII et L. (ED.)

Galles l'emporta. Il n'est point dit qu'on eût fait usage du canon dans aucune des deux armées. Ce silence peut faire douter qu'on s'en soit servi à Crécy; ou bien il fait voir que l'artillerie ayant fait peu d'effet dans la bataille de Crécy, on en avait discontinué l'usage; ou il montre combien les hommes négligeaient des avantages nouveaux pour les coutumes anciennes; ou enfin il accuse la négligence des historiens contemporains. Les principaux chevaliers de France périrent; et cela prouve que l'armure n'était pas alors si pesante et si complète qu'autrefois : le reste s'enfuit. Le roi, blessé au visage, fut fait prisonnier avec un de ses fils. C'est une particularité digne d'attention que ce monarque se rendit à un de ses sujets qu'il avait banni, et qui servait chez ses ennemis. La même chose arriva depuis à François Ier. Le Prince Noir mena ses deux prisonniers à Bordeaux, et ensuite à Londres. On sait avec quelle politesse, avec quel respect il traita le roi captif, et comme il augmenta sa gloire par sa modestie. Il entra dans Londres sur un petit cheval noir, marchant à la gauche de son prisonnier monté sur un cheval remarquable par sa beauté et par son harnois; nouvelle manière d'augmenter la pompe du triomphe.

La prison du roi fut dans Paris le signal d'une guerre civile. Chacun pense alors à se faire un parti. On ne voit que factions sous prétexte de réformes. Charles, dauphin de France, qui fut depuis le sage roi Charles V, n'est déclaré régent du royaume que pour le voir presque révolté contre lui.

Paris commençait à être une ville redoutable; il y avait cinquante mille hommes capables de porter les armes. On invente alors l'usage des chaînes dans les rues, et on les fait servir de retranchement contre les séditieux. Le dauphin Charles est obligé de rappeler le roi de Navarre, que le roi son père avait fait emprisonner. C'était déchaîner son ennemi. (1357) Le roi de Navarre arrive à Paris pour attiser le feu de la discorde. Marcel, prévôt des marchands de Paris, entre au Louvre suivi des séditieux. Il fait massacrer Robert de Clermont, maréchal de France, et le maréchal de Champagne, aux yeux du dauphin. Cependant les paysans s'attroupent de tous côtés; et dans cette confusion ils se jettent sur tous les gentilshommes qu'ils rencontrent; ils les traitent comme des esclaves révoltés, qui ont entre leurs mains des maîtres trop durs et trop farouches. Ils se vengent par mille supplices de leur bassesse et de leurs misères. Ils portent leur fureur jusqu'à faire rôtir un seigneur dans son château, et à contraindre sa femme et ses filles de manger la chair de leur époux et de leur père.

Dans ces convulsions de l'État, Charles de Navarre aspire à la couronne; le dauphin et lui se font une guerre qui ne finit que par une paix simulée. La France est ainsi bouleversée pendant quatre ans depuis la bataille de Poitiers. Comment Édouard et le prince de Galles ne profitaient-ils pas de leur victoire et des malheurs des vaincus? Il semble que les Anglais redoutassent la grandeur de leurs maîtres; ils leur fournissaient peu de secours; et Édouard traitait de la rançon de son prisonnier, tandis que le Prince Noir acceptait une trêve.

Il paraît que de tous côtés on faisait des fautes : mais on ne peut

comprendre comment tous nos historiens ont eu la simplicité d'assurer que le roi Édouard III, étant venu pour recueillir le fruit des deux victoires de Crécy et de Poitiers, s'étant avancé jusqu'à quelques lieues de Paris, fut saisi tout à coup d'une si sainte frayeur, à cause d'une grande pluie, qu'il se jeta à genoux, et qu'il fit vœu à la sainte Vierge d'accorder la paix (1360). Rarement la pluie a décidé de la volonté des vainqueurs et du destin des États; et si Édouard III fit un vœu à la sainte Vierge, ce vœu était assez avantageux pour lui. Il exige, pour la rançon du roi de France, le Poitou, la Saintonge, l'Agénois, le Périgord, le Limousin, le Quercy, l'Angoumois, le Rouergue, et tout ce qu'il a pris autour de Calais; le tout en souveraineté, sans hommage. Je m'étonne qu'il ne demandât pas la Normandie et l'Anjou, son ancien patrimoine : il voulut encore trois millions d'écus d'or.

(1360) Édouard cédait par ce traité à Jean le titre de roi de France, et ses droits sur la Normandie, la Touraine et l'Anjou. Il est vrai que les anciens domaines du roi d'Angleterre en France étaient beaucoup plus considérables que ce qu'on donnait à Édouard par cette paix; cependant ce qu'on cédait était un quart de la France. Jean sortit enfin de la Tour de Londres après quatre ans, en donnant en otage son frère et deux de ses fils. Une des plus grandes difficultés était de payer la rançon : il fallait donner comptant six cent mille écus d'or pour le premier payement. La France s'épuisa, et ne put fournir la somme : on fut obligé de rappeler les Juifs, et de leur vendre le droit de vivre et de commercer. Le roi même fut réduit à payer ce qu'il achetait pour sa maison en une monnaie de cuir, qui avait au milieu un petit clou d'argent; sa pauvreté et ses malheurs le privèrent de toute autorité, et le royaume de toute police.

Les soldats licenciés, et les paysans devenus guerriers, s'attroupèrent partout, mais principalement par delà la Loire. Un de leurs chefs se fit nommer *l'ami de Dieu, et l'ennemi de tout le monde;* un nommé Jean de Gouge, bourgeois de Sens, se fit reconnaître roi par ces brigands, et fit presque autant de mal par ses ravages que le véritable roi en avait produit par ses malheurs. Enfin ce qui n'est pas moins étrange, c'est que le roi, dans cette désolation générale, alla renouveler dans Avignon, où étaient les papes, les anciens projets des croisades.

Un roi de Chypre était venu solliciter cette entreprise contre les Turcs, répandus déjà dans l'Europe. Apparemment le roi Jean ne songeait qu'à quitter sa patrie; mais au lieu d'aller faire ce voyage chimérique contre les Turcs, n'ayant pas de quoi payer le reste de sa rançon aux Anglais, il retourna se mettre en otage à Londres, à la place de son frère et de ses enfants; il y mourut, et sa rançon ne fut pas payée. On disait, pour comble d'humiliation, qu'il n'était retourné en Angleterre que pour y voir une femme dont il était amoureux à l'âge de cinquante-six ans.

La Bretagne, qui avait été la cause de cette guerre, fut abandonnée à son sort : le comte Charles de Blois et le comte de Montfort se disputèrent cette province. Montfort, sorti de la prison de Paris, et Blois,

sorti de celle de Londres, décidèrent la querelle près d'Auray en bataille rangée (1364) : les Anglais prévalurent encore; le comte de Blois fut tué.

Ces temps de grossièreté, de séditions, de rapines et de meurtres, furent cependant le temps le plus brillant de la chevalerie : elle servait de contre-poids à la férocité générale des mœurs; nous en traiterons à part; l'honneur, la générosité, joints à la galanterie, étaient ses principes. Le plus célèbre fait d'armes dans la chevalerie est le combat de trente Bretons[1] contre vingt Anglais, six Bretons et quatre Allemands, quand la comtesse de Blois, au nom de son mari, et la veuve de Montfort, au nom de son fils, se faisaient la guerre en Bretagne (1351). Le point d'honneur fut le sujet de ce combat, car il fut résolu dans une conférence tenue pour la paix. Au lieu de traiter, on se brava; et Beaumanoir, qui était à la tête des Bretons pour la comtesse de Blois, dit qu'il fallait combattre pour savoir *qui avait la plus belle amie*. On combattit en champ clos : il n'y eut des soixante combattants que cinq chevaliers de tués, un seul du côté des Bretons, et quatre du côté des Anglais. Tous ces faits d'armes ne servaient à rien, et ne remédiaient pas surtout à l'indiscipline des armées, à une administration presque toute sauvage. Si les Paul-Émile et les Scipion avaient combattu en champ clos pour savoir qui avait la plus belle amie, les Romains n'auraient pas été les vainqueurs et les législateurs des nations.

Édouard, après ses victoires et ses conquêtes, ne fit plus que des tournois. Amoureux d'une femme indigne de sa tendresse, il lui sacrifia ses intérêts et sa gloire, et perdit enfin tout le fruit de ses travaux en France. Il n'était plus occupé que de jeux, de tournois, des cérémonies de son ordre de la Jarretière : la grande Table ronde, établie par lui à Windsor, à laquelle se rendaient tous les chevaliers de l'Europe, fut le modèle sur lequel les romanciers imaginèrent toutes les histoires des chevaliers de la Table ronde, dont ils attribuèrent l'institution fabuleuse au roi Artus. Enfin Édouard III survécut à son bonheur et à sa gloire, et mourut (1377) entre les bras d'Alix Perse, sa maîtresse, qui lui ferma les yeux en volant ses pierreries, et en lui arrachant la bague qu'il portait au doigt. On ne sait qui mourut le plus misérablement, ou du vainqueur ou du vaincu.

Cependant, après la mort de Jean de France, Charles V son fils, justement surnommé *le Sage*, réparait les ruines de son pays par la patience et par les négociations : nous verrons comment il chassa les Anglais de presque toute la France. Mais tandis qu'il se préparait à cette grande entreprise, le Prince Noir, vers l'an 1366, ajoutait une nouvelle gloire à celle de Crécy et de Poitiers. Jamais les Anglais ne firent des actions plus mémorables et plus inutiles.

1. M. Crapelet a publié *le Combat des trente Bretons contre trente Anglais*, 1827, in-8. Cette première édition d'un ouvrage rimé et dont l'auteur vivait au XVe siècle, a été faite d'après le manuscrit de la Bibliothèque du roi. (*Note de M. Beuchot.*)

CHAP. LXXVII. — *Du Prince Noir, du roi de Castille don Pèdre le Cruel, et du connétable du Guesclin.*

La Castille était presque aussi désolée que la France. Pierre ou don Pèdre, qu'on nomme le Cruel, y régnait. On nous le représente comme un tigre altéré de sang humain, et qui sentait de la joie à le répandre; un tel caractère est bien rarement dans la nature; les hommes sanguinaires ne le sont que dans la fureur de la vengeance, ou dans les sévérités de cette politique atroce, qui fait croire la cruauté nécessaire; mais personne ne répand le sang pour son plaisir.

Il monta sur le trône de Castille étant encore mineur, et dans des circonstances fâcheuses. Son père Alfonse XI avait eu sept bâtards de sa maîtresse Éléonore de Gusman. Ces sept bâtards, puissamment établis, bravaient l'autorité de don Pèdre; et leur mère, encore plus puissante qu'eux, insultait à la mère du roi. La Castille était partagée entre le parti de la reine mère et celui d'Éléonore. A peine le roi eut-il atteint l'âge de vingt et un ans, qu'il lui fallut soutenir contre la faction des bâtards une guerre civile. Il combattit, fut vainqueur, et accorda la mort d'Éléonore à la vengeance de sa mère. On peut le nommer jusque-là courageux et trop sévère. (1351) Il épouse Blanche de Bourbon; et la première nouvelle qu'il apprend de sa femme, quand elle est arrivée à Valladolid, c'est qu'elle est amoureuse du grand maître de Saint-Jacques, l'un de ces mêmes bâtards qui lui avaient fait la guerre. Je sais que de telles intrigues sont rarement prouvées, qu'un roi sage doit plutôt les ignorer que s'en venger; mais enfin le roi fut excusable, puisqu'il y a encore une famille en Espagne qui se vante d'être issue de ce commerce : c'est celle des Henriques.

Blanche de Bourbon eut au moins l'imprudence d'être trop unie avec la faction des bâtards ennemis de son mari. Faut-il après cela s'étonner que le roi la laissât dans un château, et se consolât dans d'autres amours?

Don Pèdre eut à la fois à combattre et les Aragonais et ses frères rebelles : il fut encore vainqueur, et rendit sa victoire inhumaine. Il ne pardonna guère : ses proches, qui avaient pris parti contre lui, furent immolés à ses ressentiments; enfin ce grand maître de Saint-Jacques fut tué par ses ordres. C'est ce qui lui mérita le nom de Cruel, tandis que Jean, roi de France, qui avait assassiné son connétable et quatre seigneurs de Normandie, était nommé Jean le Bon.

Dans ces troubles, la femme de don Pèdre mourut. Elle avait été coupable, il fallait bien qu'on dît qu'elle mourut empoisonnée; mais, encore une fois, on ne doit point intenter cette accusation de poison sans preuve.

C'était sans doute l'intérêt des ennemis de don Pèdre de répandre dans l'Europe qu'il avait empoisonné sa femme. Henri de Transtamare, l'un de ces sept bâtards, qui avait d'ailleurs son frère et sa mère à venger, et surtout ses intérêts à soutenir, profita de la conjoncture. La France était infestée par des brigands réunis, nommés Malandrins; ils faisaient tout le mal qu'Édouard n'avait pu faire. Henri de Transtamare

négocia avec le roi de France Charles V pour délivrer la France de ces brigands et les avoir à son service : l'Aragonais, toujours ennemi du Castillan, promit de livrer passage. Bertrand du Guesclin, chevalier d'une grande réputation, qui ne cherchait qu'à se signaler et à s'enrichir par les armes, engagea les Malandrins à le reconnaître pour chef et à le suivre en Castille. On a regardé cette entreprise de Bertrand du Guesclin comme une action sainte, et qu'il faisait, dit-il, pour le bien de son âme : cette action sainte consistait à conduire des brigands au secours d'un rebelle contre un roi cruel, mais légitime.

On sait qu'en passant près d'Avignon, du Guesclin, manquant d'argent pour payer ses troupes, rançonna le pape et sa cour. Cette extorsion était nécessaire; mais je n'ose prononcer le nom qu'on lui donnerait si elle n'eût pas été faite à la tête d'une troupe qui pouvait passer pour une armée.

(1366) Le bâtard Henri, secondé de ces troupes grossies dans leur marche, et appuyé de l'Aragon, commença par se faire déclarer roi dans Burgos. Don Pèdre, attaqué ainsi par les Français, eut recours au Prince Noir, leur vainqueur. Ce prince était souverain de la Guyenne; le roi son père la lui avait cédée pour prix de ses actions héroïques. Il devait voir d'un œil jaloux le succès des armes françaises en Espagne, et prendre par intérêt et par honneur le parti le plus juste. Il marche en Espagne avec ses Gascons et quelques Anglais. Bientôt, sur les bords de l'Ebre et près du village de Navarette, don Pèdre et le Prince Noir d'un côté, de l'autre Henri de Transtamare et du Guesclin, donnèrent la sanglante bataille qu'on nomme de Navarette. Elle fut plus glorieuse au Prince Noir que celles de Crécy et de Poitiers, parce qu'elle fut plus disputée. Sa victoire fut complète; il prit Bertrand du Guesclin et le maréchal d'Andrehen, qui ne se rendirent qu'à lui. Henri de Transtamare fut obligé de fuir en Aragon, et le Prince Noir rétablit don Pèdre sur le trône. Ce roi traita plusieurs rebelles avec une cruauté que les lois de tous les États autorisent du nom de justice. Don Pèdre usait dans toute son étendue du malheureux droit de se venger (1368). Le Prince Noir, qui avait eu la gloire de le rétablir, eut encore celle d'arrêter le cours de ses cruautés. Il est, après Alfred, celui de tous les héros que l'Angleterre a le plus en vénération.

Quand celui qui soutenait don Pèdre se fut retiré, et que Bertrand du Guesclin se fut racheté, alors le bâtard Transtamare réveilla le parti des mécontents, et Bertrand du Guesclin, que le roi Charles V employait secrètement, leva de nouvelles troupes.

Transtamare avait pour lui l'Aragon, les révoltés de Castille, et les secours de la France. Don Pèdre avait la meilleure partie des Castillans, le Portugal, et enfin les musulmans d'Espagne : ce nouveau secours le rendit plus odieux, et le défendit mal. Transtamare et du Guesclin, n'ayant plus à combattre le génie et l'ascendant du Prince Noir, vainquirent enfin don Pèdre auprès de Tolède (1368). Retiré et assiégé dans un château après sa défaite, il est pris, en voulant s'échapper, par un gentilhomme français qu'on appelait Le Bègue de Vi-

laines. Conduit dans la tente de ce chevalier, le premier objet qu'il y aperçoit est le comte de Transtamare. On dit que, transporté de fureur, il se jeta, quoique désarmé, sur son frère. Ce qui est vrai, c'est que ce frère lui arracha la vie d'un coup de poignard.

Ainsi périt don Pèdre à l'âge de trente-quatre ans, et avec lui s'éteignit la race de Castille. Son ennemi, son frère, son assassin, parvint à la couronne sans autre droit que celui du meurtre : c'est de lui que sont descendus les rois de Castille, qui ont régné en Espagne jusqu'à Jeanne, qui fit passer ce sceptre dans la maison d'Autriche par son mariage avec Philippe le Beau, père de Charles-Quint.

CHAP. LXXVIII. — *De la France et de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre Richard II, fils du Prince Noir, détrôné.*

La dextérité de Charles V sauvait la France du naufrage. La nécessité d'affaiblir les vainqueurs, Édouard III et le Prince Noir, lui tint lieu de justice. Il profita de la vieillesse du père et de la maladie du fils attaqué de l'hydropisie. Il sut d'abord semer la division entre ce prince souverain de Guyenne et ses vassaux, éluder les traités, refuser le reste du payement de la rançon de son père, sur des prétextes plausibles; s'attacher le nouveau roi de Castille, et même ce roi de Navarre, Charles, surnommé le Mauvais, qui avait tant de terres en France; susciter le nouveau roi d'Écosse, Robert Stuart, contre les Anglais; remettre l'ordre dans les finances, faire contribuer les peuples sans murmures, et réussir enfin, sans sortir de son cabinet, autant que le roi Édouard qui avait passé la mer et gagné des batailles.

Quand il vit toutes les machines que sa politique arrangeait bien affermies, il fit une de ces démarches audacieuses qui pourraient passer pour des témérités en politique, si les mesures bien prises et l'événement ne les justifiaient. (1369) Il envoie un chevalier et un juge de Toulouse citer le Prince Noir à comparaître devant lui dans la cour des pairs, et à venir rendre compte de sa conduite. C'était agir en juge souverain avec le vainqueur de son père et de son grand-père, qui possédait la Guyenne et les lieux circonvoisins en souveraineté absolue par le droit de conquête et par un traité solennel. Non-seulement on le cite comme un sujet (1370), mais on fait rendre un arrêt du parlement de Paris, par lequel on confisque la Guyenne et tout ce qui appartient en France à la maison d'Angleterre. L'usage était de déclarer la guerre par un héraut d'armes, et on envoie à Londres un valet de pied faire cette cérémonie. Édouard n'était donc plus à craindre.

La valeur et l'habileté de Bertrand du Guesclin, devenu connétable de France, et surtout le bon ordre que Charles V avait mis à tout, ennoblirent l'irrégularité de ces procédés, et firent voir que dans les affaires publiques, *où est le profit, là est la gloire*, comme disait Louis XI.

Le Prince Noir mourant ne pouvait plus paraître en campagne. Son père ne put lui envoyer que de faibles secours. Les Anglais, auparavant victorieux dans tous les combats, furent battus partout. Bertrand du Guesclin, sans remporter de ces grandes victoires, telles que celles de Crécy et de Poitiers, fit une campagne entièrement semblable à celle qui, dans les derniers temps, a fait passer le vicomte de Turenne pour le plus grand général de l'Europe. (1370) Il tomba dans le Maine et dans l'Anjou sur les quartiers des troupes anglaises, les défit toutes les unes après les autres, et prit de sa main leur général Grandson. Il rangea le Poitou, la Saintonge, sous l'obéissance de la France. Les villes se rendaient, les unes par la force, les autres par l'intrigue. Les saisons combattaient encore pour Charles V. Une flotte formidable, équipée en Angleterre, fut toujours repoussée par les vents contraires. Des trêves adroitement ménagées préparèrent encore de nouveaux succès.

(1378) Charles, qui vingt ans auparavant n'avait pas eu de quoi entretenir une garde pour sa personne, eut à la fois cinq armées et une flotte. Ses vaisseaux portèrent la guerre jusqu'en Angleterre, dont on ravagea les côtes, tandis qu'après la mort d'Édouard III l'Angleterre ne prenait aucunes mesures pour se venger. Il ne restait aux Anglais que la ville de Bordeaux, celle de Calais, et quelques forteresses.

(1380) Ce fut alors que la France perdit Bertrand du Guesclin. On sait quels honneurs son roi rendit à sa mémoire. Il fut, je crois, le premier dont on fit l'oraison, funèbre et le premier qu'on enterra dans l'église destinée aux tombeaux des rois de France. Son corps fut porté avec les mêmes cérémonies que ceux des souverains. Quatre princes du sang le suivaient. Ses chevaux, selon la coutume du temps, furent présentés dans l'église à l'évêque qui officiait, et qui les bénit en leur imposant les mains. Ces détails sont peu importants, mais ils font connaître l'esprit de chevalerie. L'attention, que s'attiraient les grands chevaliers, célèbres par leurs faits d'armes, s'étendait sur les chevaux qui avaient combattu sous eux. Charles suivit bientôt du Guesclin (1380). On le fait encore mourir d'un poison lent, qui lui avait été donné il y avait plus de dix années, et qui le consuma à l'âge de quarante-quatre ans : comme s'il y avait dans la nature des aliments qui pussent donner la mort au bout d'un certain temps. Il est bien vrai qu'un poison qui n'a pu donner une mort prompte laisse une langueur dans le corps, ainsi que toute maladie violente; mais il n'est point vrai qu'il fasse de ces effets lents que le vulgaire croit inévitables. Le véritable poison qui tua Charles V était une mauvaise constitution.

Personne n'ignore que la majorité des rois de France fut fixée par lui à l'âge de quatorze ans commencés, et que cette ordonnance sage, mais encore trop inutile pour prévenir les troubles, fut enregistrée dans un lit de justice (1374). Il avait voulu déraciner l'ancien abus des guerres particulières des seigneurs, abus qui passait pour une loi de l'État. Elles furent défendues sous son règne, quand il fut le maître. Il interdit même jusqu'au port d'armes; mais c'était une de ces lois dont l'exécution était alors impossible.

On fait monter les trésors qu'il amassa jusqu'à la somme de dix-sept millions de livres de son temps. La livre, monnaie d'argent, équivalait alors à environ 8 livres actuelles et $\frac{4}{5}$; et la livre, monnaie d'or, à 12 livres et $\frac{1}{2}$[1]. Il est certain qu'il avait accumulé, et que tout le fruit de son économie fut ravi et dissipé par son frère le duc d'Anjou, dans sa malheureuse expédition de Naples dont j'ai parlé[2].

Après la mort d'Édouard III, vainqueur de la France, et après celle de Charles V, son restaurateur, on vit bien que la supériorité d'une nation ne dépend que de ceux qui la conduisent.

Le fils du Prince Noir, Richard II, succéda à son grand-père Édouard III à l'âge de onze ans; et quelque temps après Charles VI fut roi de France à l'âge de douze. Ces deux minorités ne furent pas heureuses, mais l'Angleterre fut d'abord la plus à plaindre.

On a vu[3] quel esprit de vertige et de fureur avait saisi en France les habitants de la campagne, du temps du roi Jean, et comme ils vengèrent leur avilissement et leur misère sur tout ce qu'ils rencontrèrent de gentilshommes, qui en effet étaient leurs oppresseurs. La même furie saisit les Anglais (1381). On vit renouveler la guerre que Rome eut autrefois contre les esclaves. Un couvreur de tuiles et un prêtre firent autant de mal à l'Angleterre que les querelles des rois et des parlements peuvent en faire. Ils assemblent le peuple de trois provinces, et leur persuadent aisément que les riches avaient joui assez longtemps de la terre, et qu'il est temps que les pauvres se vengent. Ils les mènent droit à Londres, pillent une partie de la ville, et font couper la tête à l'archevêque de Cantorbéry et au grand trésorier du royaume. Il est vrai que cette fureur finit par la mort des chefs et par la dispersion des révoltés; mais de telles tempêtes, assez communes en Europe, font voir sous quel malheureux gouvernement on vivait alors. On était encore loin du véritable but de la politique, qui consiste à enchaîner au bien commun tous les ordres de l'État.

On peut dire qu'alors les Anglais ne savaient pas jusqu'où devaient s'étendre les prérogatives des rois et l'autorité des parlements. Richard II, à l'âge de dix-huit ans, voulut être despotique, et les Anglais trop libres. Bientôt il y eut une guerre civile. Presque toujours dans les autres États les guerres civiles sont fatales aux conjurés; mais en Angleterre elles le sont aux rois. Richard, après avoir disputé dix ans son autorité contre ses sujets, fut enfin abandonné de son propre parti. Son cousin, le duc de Lancastre, petit-fils d'Édouard III, exilé depuis longtemps du royaume, y revint seulement avec trois vaisseaux. Il n'avait pas besoin d'un plus grand secours; la nation se déclara pour lui. Richard II demanda seulement qu'on lui laissât la vie et une pension pour subsister.

(1399) Un parlement lui fait son procès, comme il l'avait fait à Édouard II. Les accusations juridiquement portées contre lui ont été

1. Voyez ci-dessus, page 327. En général nous entendons toujours par livre numéraire la livre numéraire, monnaie d'argent.
2. Chap. LXIX. (Éd.) — 3. Chap. LXXVI. (Éd.)

conservées : un des griefs est qu'il a emprunté de l'argent sans payer, qu'il a entretenu des espions, et qu'il avait dit qu'il était le maître des biens de ses sujets. On le condamna comme ennemi de la liberté naturelle, et comme coupable de trahison. Richard, enfermé dans la Tour, remit au duc de Lancastre les marques de la royauté, avec un écrit signé de sa main, par lequel il se reconnaissait indigne de régner. Il l'était en effet, puisqu'il s'abaissait à le dire.

Ainsi le même siècle vit déposer solennellement deux rois d'Angleterre, Édouard II et Richard II, l'empereur Venceslas et le pape Jean XXIII, tous quatre jugés et condamnés avec les formalités juridiques.

Le parlement d'Angleterre, ayant enfermé son roi, décerna que, si quelqu'un entreprenait de le délivrer, dès lors Richard II serait digne de mort. Au premier mouvement qui se fit en sa faveur, huit scélérats allèrent assassiner le roi dans sa prison (1400) : il défendit sa vie mieux qu'il n'avait défendu son trône; il arracha la hache d'armes à un des meurtriers; il en tua quatre avant de succomber. Le duc de Lancastre régna cependant sous le nom de Henri IV. L'Angleterre ne fut ni tranquille ni en état de rien entreprendre contre ses voisins; mais son fils Henri V contribua à la plus grande révolution qui fût arrivée en France depuis Charlemagne.

CHAP. LXXIX. — *Du roi de France Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre.*

Une partie des soins que le roi Charles V avait pris pour rétablir la France, fut précisément ce qui précipita sa subversion. Ses trésors amassés furent dissipés, et les impôts qu'il avait mis révoltèrent la nation. On remarque que ce prince dépensait pour toute sa maison quinze cents marcs d'or par an, environ 1 200 000 de nos livres. Ses frères, régents du royaume, en dépensaient sept mille marcs, ou 5 600 000 livres, pour Charles VI, âgé de treize ans, qui, malgré cette dissipation, manquait du nécessaire. Il ne faut pas mépriser de tels détails, qui sont la source cachée de la ruine des États comme des familles.

Louis d'Anjou, le même qui fut adopté par Jeanne Ire, reine de Naples, l'un des oncles de Charles VI, non content d'avoir ravi le trésor de son pupille, chargeait le peuple d'exactions. Paris, Rouen, la plupart des villes se soulevèrent; les mêmes fureurs qui ont depuis désolé Paris du temps de la Fronde, dans la jeunesse de Louis XIV, parurent sous Charles VI. Les punitions publiques et secrètes furent aussi cruelles que le soulèvement avait été orageux. Le grand schisme des papes, dont j'ai parlé[1], augmentait encore le désordre. Les papes d'Avignon, reconnus en France, achevaient de la piller par tous les artifices que l'avarice déguisée en religion peut inventer. On espérait

1. Chap. LXXI. (ÉD.)

que le roi majeur réparerait tant de maux par un gouvernement plus heureux.

(1384) Il avait vengé en personne le comte de Flandre, son vassal, des Flamands rebelles toujours soutenus par l'Angleterre. Il profita des troubles où cette île était plongée sous Richard II. On équipa même plus de douze cents vaisseaux pour faire une descente. Ce nombre ne doit pas paraître incroyable; saint Louis en eut davantage : il est vrai que ce n'étaient que des vaisseaux de transport; mais la facilité avec laquelle on prépara cette flotte montre qu'il y avait alors plus de bois de construction qu'aujourd'hui, et qu'on n'était pas sans industrie. La jalousie qui divisait les oncles du roi empêcha que la flotte ne fût employée. Elle ne servit qu'à faire voir quelle ressource aurait eue la France sous un bon gouvernement, puisque, malgré les trésors que le duc d'Anjou avait emportés pour sa malheureuse expédition de Naples, on pouvait faire de si grandes entreprises.

Enfin on respirait, lorsque le roi, allant en Bretagne faire la guerre au duc, dont il avait à se plaindre, fut attaqué d'une frénésie horrible. Cette maladie commençait par des assoupissements, suivis d'aliénation d'esprit, et enfin d'accès de fureur. Il tua quatre hommes dans son premier accès, continua de frapper tout ce qui était autour de lui, jusqu'à ce qu'épuisé de ces mouvements convulsifs, il tomba dans une léthargie profonde.

Je ne m'étonne point que toute la France le crût empoisonné et ensorcelé. Nous avons été témoins dans notre siècle, tout éclairé qu'il est, de préjugés populaires aussi injustes. Son frère, le duc d'Orléans, avait épousé Valentine de Milan. On accuse Valentine de cet accident; ce qui prouve seulement que les Français, alors fort grossiers, pensaient que les Italiens en savaient plus qu'eux.

Le soupçon redoubla quelque temps après dans une aventure digne de la rusticité de ce temps. On fit à la cour une mascarade dans laquelle le roi, déguisé en satyre, traînait quatre autres satyres enchaînés. Ils étaient vêtus d'une toile enduite de poix-résine, à laquelle on avait attaché des étoupes. (1393) Le duc d'Orléans eut le malheur d'approcher un flambeau d'un de ces habits, qui en furent enflammés en un moment. Les quatre seigneurs furent brûlés, et à peine put-on sauver la vie au roi par la présence d'esprit de sa tante la duchesse de Berry, qui l'enveloppa dans son manteau. Cet accident hâta une de ses rechutes (1393). On eût pu le guérir peut-être par des saignées, par des bains, et par du régime; mais on fit venir un magicien de Montpellier. Le magicien vint. Le roi avait quelques relâches, qu'on ne manqua pas d'attribuer au pouvoir de la magie. Les fréquentes rechutes fortifièrent bientôt le mal, qui devint incurable. Pour comble de malheur, le roi reprenait quelquefois sa raison. S'il eût été malade sans retour, on aurait pu pourvoir au gouvernement du royaume. Le peu de raison qui resta au roi fut plus fatal que ses accès. On n'assembla point les états, on ne régla rien; le roi restait roi, et confiait son autorité méprisée et sa tutelle, tantôt à son frère, tantôt à ses oncles le duc de Bourgogne et le duc de Berry. C'était un surcroît d'in-

fortune pour l'État que ces princes eussent de puissants apanages. Paris devint nécessairement le théâtre d'une guerre civile, tantôt sourde, tantôt déclarée. Tout était faction; tout, jusqu'à l'Université, se mêlait du gouvernement.

(1407) Personne n'ignore que Jean, duc de Bourgogne, fit assassiner son cousin le duc d'Orléans, frère du roi, dans la rue Barbette. Le roi n'était ni assez maître de son esprit ni assez puissant pour faire justice du coupable. Le duc de Bourgogne daigna cependant prendre des lettres d'abolition. Ensuite il vint à la cour faire trophée de son crime. Il assembla tout ce qu'il y avait de princes et de grands; et en leur présence le docteur Jean Petit non-seulement justifia la mort du duc d'Orléans (1408), mais il établit la doctrine de l'homicide, qu'il fonda sur l'exemple de tous les assassinats dont il est parlé dans les livres historiques de l'Écriture. Il osait faire un dogme de ce qui n'est écrit dans ces livres que comme un événement, au lieu d'apprendre aux hommes, comme on l'aurait toujours dû faire, qu'un assassinat rapporté dans l'Écriture est aussi détestable que s'il se trouvait dans les histoires des sauvages, ou dans celle du temps dont je parle. Cette doctrine fut condamnée, comme on a vu, au concile de Constance, et n'a pas moins été renouvelée depuis.

C'est vers ce temps-là que le maréchal de Boucicaut laissa perdre Gênes, qui s'était mise sous la protection de la France. Les Français y furent massacrés comme en Sicile (1410). L'élite de la noblesse qui avait couru se signaler en Hongrie contre Bajazet, l'empereur des Turcs, avait été tuée dans la bataille malheureuse que les chrétiens perdirent. Mais ces malheurs étrangers étaient peu de chose en comparaison de ceux de l'État.

La femme du roi, Isabelle de Bavière, avait un parti dans Paris; le duc de Bourgogne avait le sien; celui des enfants du duc d'Orléans était puissant : le roi seul n'en avait point. Mais ce qui fait voir combien Paris était considérable, et comme il était le premier mobile du royaume, c'est que le duc de Bourgogne, qui joignait à l'État dont il portait le nom, la Flandre et l'Artois, mettait toute son ambition à être le maître de Paris. Sa faction s'appelait celle des *Bourguignons*; celle d'Orléans était nommée des *Armagnacs*, du nom du comte d'Armagnac, beau-père du duc d'Orléans, fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Celle des deux qui dominait faisait tour à tour conduire au gibet, assassiner, brûler ceux de la faction contraire. Personne ne pouvait s'assurer d'un jour de vie. On se battait dans les rues, dans les églises, dans les maisons, à la campagne[1].

1. Ce siècle d'horreur a cependant produit un magistrat dont la vie eût honoré des temps plus heureux. Il était de ce petit nombre d'hommes qui doivent leur vertu à leur conscience et à leur raison, et non aux opinions de leur siècle. C'est de Jean Juvénal des Ursins que nous parlons. Né sans fortune, il fut d'abord avocat (car, soit qu'il descendît réellement des Ursins d'Italie, soit que cette origine fût une fable dont on a flatté depuis la vanité de ses enfants, il est certain qu'il subsista longtemps de cette profession) : sa réputation de probité et de courage lui fit donner par Charles VI, alors gouverné par des ministres vertueux, la place de prévôt des marchands, longtemps supprimée,

C'était une occasion bien favorable pour l'Angleterre de recouvrer ses patrimoines de France, et ce que les traités lui avaient donné. Henri V, prince rempli de prudence et de courage, négocie et arme à la fois. Il descend en Normandie avec une armée de près de cinquante mille hommes. Il prend Harfleur, et s'avance dans un pays désolé par les factions; mais une dyssenterie contagieuse fait périr les trois quarts de son armée. Cette grande invasion réunit cependant contre l'Anglais tous les partis. Le Bourguignon même, quoiqu'il traitât déjà secrètement avec le roi d'Angleterre, envoie cinq cents hommes d'armes et quelques arbalétriers au secours de sa patrie. Toute la noblesse monte à cheval; les communes marchent sous leurs bannières. Le connétable d'Albret se trouva bientôt à la tête de plus de soixante mille combattants (1415). Ce qui était arrivé à Édouard III arrivait à Henri V; mais la principale ressemblance fut dans la bataille d'Azincourt, qui fut telle que celle de Crécy. Les Anglais la gagnèrent aussitôt qu'elle commença. Leurs grands arcs de la hauteur d'un homme, dont ils se servaient avec force et avec adresse, leur donnèrent d'abord la victoire. Ils

et qu'on crut devoir rétablir. A peine revêtu de cette charge, il voit que des moulins, construits par les seigneurs sur les rivières de Marne et de Seine, gênent la navigation; la puissance de ces seigneurs, leur crédit dans le parlement ne l'arrêtent point; il sollicite un arrêt qui ordonne la destruction des moulins et le remboursement de leur valeur au denier dix; il l'obtient, parce qu'on espère faire naître des obstacles à l'exécution. Mais la nuit même tous les moulins sont abattus, et la subsistance du peuple assurée. Pendant la première attaque de folie de Charles VI, les princes s'emparèrent du gouvernement; on persécuta les ministres. On ôta l'épée de connétable à Clisson; Nogent et La Rivière furent emprisonnés; Juvénal prit leur défense et les sauva. Le duc de Bourgogne, Philippe, irrité contre lui, veut le faire décapiter dans les halles; c'était alors le sort des gens en place disgraciés, comme l'exil il y a quelque temps, et maintenant l'oubli. On suborne des témoins contre lui; Juvénal était cher au peuple. Un cabaretier, qui avait surpris le cahier des informations (car c'était au cabaret que se traitaient les intrigues du gouvernement), s'expose à tout pour l'avertir; Juvénal instruit ne laisse pas le temps d'accomplir le projet, se présente hardiment aux princes, et réduit ses adversaires au silence. Échappé de ce danger, il conserve tout son courage; attaché au roi et à l'Etat, au milieu des factions des Orléanais et des Bourguignons, il ose reprocher au duc d'Orléans ses dissipations, sa légèreté et ses débauches, et lui en prédire les suites. Il reproche avec la même franchise, au duc de Bourgogne, ses liaisons avec des scélérats, et son obstination à tirer vanité de l'assassinat du duc d'Orléans.

En 1410, il devient avocat du roi au parlement; c'était dans le temps où le grand schisme d'Occident agitait toute l'Europe. Juvénal soutient que le roi a droit d'assembler son clergé, d'y présider, et, après l'avoir consulté, de choisir le pape qu'il voudra reconnaître; maximes qui annoncent des idées supérieures à son siècle.

Le duc de Lorraine avait fait abattre les armes de France placées dans des terres qui relevaient du roi; le parlement de Paris le condamna, par contumace, à la confiscation de ces terres et au bannissement. Cependant le duc arrive à la cour, protégé par le duc de Bourgogne, alors tout puissant. Le parlement députe au roi pour lui faire sentir la nécessité de maintenir son arrêt. Juvénal arrive avec la députation au palais du roi, à l'instant même où le duc de Bourgogne allait lui présenter le duc de Lorraine. Il expose avec force les motifs du parlement. Le duc de Bourgogne, indigné de se voir arrêté par l'activité et le courage de Juvénal : « Jean Juvénal, lui dit-il, ce n'est pas ainsi qu'on agit. — Si fait, monseigneur, » dit Jean Juvénal; et il ajouta : « Que tous ceux qui sont bons citoyens se joignent à moi, et que les autres restent avec M. de Lorraine. » Le duc étonné quitte la main du duc de Lorraine, se

n'avaient ni canons ni fusils; et c'est une nouvelle raison de croire qu'ils n'en avaient point eu à la bataille de Crécy. Peut-être que ces arcs sont une arme plus formidable : j'en ai vu qui portaient plus loin que les fusils; on peut s'en servir plus vite et plus longtemps : cependant ils sont devenus entièrement hors d'usage. On peut remarquer encore que la gendarmerie de France combattit à pied à Azincourt, à Crécy, et à Poitiers; elle avait été auparavant invincible à cheval. Il arriva dans cette journée une chose qui est horrible, même dans la guerre. Tandis qu'on se battait encore, quelques milices de Picardie vinrent par derrière piller le camp des Anglais. Henri ordonna qu'on tuât tous les prisonniers qu'on avait faits. On les passa au fil de l'épée; et après ce carnage on en prit encore quatorze mille, à qui on laissa la vie. Sept princes de France périrent dans cette journée avec le connétable. Cinq princes furent pris; plus de dix mille Français restèrent sur le champ de bataille.

Il semble qu'après une victoire si entière, il n'y avait plus qu'à mar-

joint à Juvénal, et le duc de Lorraine est obligé d'implorer la clémence du roi. Avouons que ce trait vaut bien celui de Popilius.

Après l'assassinat du duc d'Orléans, le duc de Bourgogne, maître de Paris, livrait aux bourreaux ceux des Armagnacs qui n'avaient pu s'échapper; une troupe de scélérats à ses ordres emprisonnait, forçait à des rançons, assassinait ceux qu'on n'osait ou qu'on ne daignait pas livrer à un supplice public. Le roi, la reine, le dauphin, Louis, gendre du duc de Bourgogne, étaient prisonniers et exposés à l'insolence des satellites bourguignons. Juvénal ose concevoir seul l'idée de les délivrer et de sauver l'État. Il était aimé du peuple, et surtout de celui de son quartier. Il sait à la fois relever leur courage, exciter leur zèle et le contenir; et cette révolution, faite par le peuple, s'exécute sans qu'il en coûte un seul homme. Peu de jours après, il sauve le roi que le duc de Bourgogne voulait enlever, sous prétexte de le mener à la chasse. Ainsi, au milieu d'un peuple révolté, de princes, de grands accompagnés de troupes armées, agités par l'ambition et par la haine, un seul homme rétablit la paix, et tout lui obéit sans qu'il ait d'autre force que celle que donne la vertu.

Le dauphin, Louis, fut à la tête des affaires, et Juvénal devint son chancelier. On déclara la guerre au duc de Bourgogne, à qui Juvénal avait eu la générosité de laisser la liberté lors du tumulte de Paris. On reprit sur lui tout le pays dont il s'était emparé depuis Compiègne jusqu'à Arras. Le roi fit en personne le siége de cette ville; et le duc de Bourgogne, battu en voulant la secourir, demanda la paix, en consentant de remettre Arras. Juvénal fit conclure cette paix. Ce fut le dernier service qu'il rendit à son pays. Il était chancelier du dauphin; on lui présenta des lettres qui contenaient des dons excessifs accordés par ce prince; il refusa de les sceller, et perdit sa place.

Lors de la prise de Paris par le duc de Bourgogne, Juvénal était dans la ville, attaché au parti du roi contre la cabale du duc; il s'attendait à périr. Il était douteux même que le duc de Bourgogne, qui lui devait la vie, l'eût épargné. Jamais tyran peut-être n'a uni tant de fausseté, de noirceur, et de férocité; et il est difficile de supposer qu'un mouvement de vertu ait pu lui échapper. Mais Juvénal avait également sauvé Debar, l'un des généraux du duc de Bourgogne, le même qui avec Chatelus et L'Isle-Adam s'étaient rendus si célèbres par leurs pillages, leurs exactions, et leurs cruautés. Debar avertit Juvénal de se sauver.

On ne parle plus de lui après cette époque. Ses services furent récompensés dans ses enfants. L'un fut chancelier; un autre, archevêque de Reims, a donné une histoire de ces temps malheureux, où il y a plus de patriotisme et moins de superstition qu'on ne devait en attendre. Il a le courage de louer son père de ce qu'il avait osé dire contre les prétentions du clergé.

Cette famille est éteinte; les deux dernières héritières se sont alliées dans les maisons de Harville et de Saint-Chamans de Pesché. (*Éd. de Kehl.*)

cher à Paris, et à subjuguer un royaume divisé, épuisé, qui n'était qu'une vaste ruine. Mais ces ruines mêmes étaient un peu fortifiées. Enfin il est constant que cette bataille d'Azincourt, qui mit la France en deuil, et qui ne coûta pas trois hommes de marque aux Anglais, ne produisit aux victorieux que de la gloire. Henri V fut obligé de repasser en Angleterre pour amasser de l'argent et de nouvelles troupes.

(1415) L'esprit de vertige, qui troublait les Français au moins autant que le roi, fit ce que la défaite d'Azincourt n'avait pu faire. Deux dauphins étaient morts; le troisième, qui fut depuis le roi Charles VII, âgé alors de seize ans, tâchait de ramasser les débris de ce grand naufrage. La reine sa mère avait arraché de son mari des lettres patentes qui lui laissaient les rênes du royaume. Elle avait à la fois la passion de s'enrichir, de gouverner, et d'avoir des amants. Ce qu'elle avait pris à l'État et à son mari était en dépôt en plusieurs endroits, et surtout dans les églises. Le dauphin et les Armagnacs, qui déterrèrent ces trésors, s'en servirent dans le pressant besoin où l'on était. A cet affront qu'elle reçut de son fils, le roi, alors gouverné par le parti du dauphin, en joignit un plus cruel. Un soir, en rentrant chez la reine, il trouva le seigneur de Boisbourdon qui en revenait; il le fait prendre sur-le-champ. On lui donne la question, et cousu dans un sac on le jette dans la Seine. On envoie incontinent la reine prisonnière à Blois, de là à Tours, sans qu'elle puisse voir son mari. Ce fut cet accident, et non la bataille d'Azincourt, qui mit la couronne de France sur la tête du roi d'Angleterre. La reine implore le secours du duc de Bourgogne. Ce prince saisit cette occasion d'établir son autorité sur de nouveaux désastres.

(1418) Il enlève la reine à Tours, ravage tout sur son passage, et conclut enfin sa ligue avec le roi d'Angleterre. Sans cette ligue il n'y eût point eu de révolution. Henri V assemble enfin vingt-cinq mille hommes, et débarque une seconde fois en Normandie. Il avance du côté de Paris, tandis que le duc Jean de Bourgogne est aux portes de cette ville, dans laquelle un roi insensé est en proie à toutes les séditions. La faction du duc de Bourgogne y massacre en un jour le connétable d'Armagnac, les archevêques de Reims et de Tours, cinq évêques, l'abbé de Saint-Denys, et quarante magistrats. La reine et le duc de Bourgogne font à Paris une entrée triomphante au milieu du carnage. Le dauphin fuit au delà de la Loire, et Henri V est déjà maître de toute la Normandie (1418). Le parti qui tenait pour le roi, la reine, le duc de Bourgogne, le dauphin, tous négocient avec l'Angleterre à la fois, et la fourberie est égale de tous côtés.

(1419) Le jeune Dauphin, gouverné alors par Tanneguy du Châtel, ménage enfin cette funeste entrevue avec le duc de Bourgogne sur le pont de Montereau. Chacun d'eux arrive avec dix chevaliers. Tanneguy du Châtel y assassine le duc de Bourgogne aux yeux du dauphin. Ainsi le meurtre du duc d'Orléans est vengé enfin par un autre meurtre, d'autant plus odieux que l'assassinat était joint à la violation de la foi publique[1].

1. Peu de jours avant l'assassinat du duc d'Orléans, le duc de Bourgogne et

On serait presque tenté de dire que ce meurtre ne fut point prémé dité, tant on avait mal pris ses mesures pour en soutenir les suites. Philippe le Bon, nouveau duc de Bourgogne, successeur de son père, devint un ennemi nécessaire du dauphin par devoir et par politique.

lui avaient communié de la même hostie sur laquelle ils s'étaient juré une amitié éternelle.

La mort de ce duc de Bourgogne, Jean, fut-elle l'effet d'une trahison, ou du hasard ?

Nous croyons la seconde opinion plus vraisemblable, et voici nos raisons :

Charles VII a été un prince faible; mais on ne lui a reproché aucune action atroce. Le duc de Bourgogne s'était souillé de toutes les espèces de crimes.

Il est donc plus naturel de soupçonner le duc d'avoir voulu se saisir du dauphin, que le dauphin d'avoir formé le complot de l'assassiner.

Charles nia que le meurtre du duc de Bourgogne fût prémédité. Tannegui du Châtel fit faire la même déclaration sur sa foi de chevalier au fils et à la veuve du duc de Bourgogne. Il s'offrit à la maintenir par les armes contre deux chevaliers, et personne n'accepta le défi. Jamais ni l'un ni l'autre ne varièrent dans leurs déclarations.

Parmi le grand nombre de chevaliers attachés au duc de Bourgogne, aucun n'osa entreprendre de le venger; et il est bien vraisemblable que c'était non par lâcheté, mais d'après l'idée superstitieuse qui faisait croire que Dieu accordait la victoire à la cause de la vérité.

Le duc de Bourgogne avait cependant avoué hautement l'assassinat du duc d'Orléans; il avait fait soutenir par le cordelier Jean Petit que c'était une bonne action.

Pourquoi, si le dauphin eût vengé ce crime par un crime semblable, n'eût-il pas avoué qu'il avait traité le duc de Bourgogne suivant ses propres principes ? Tannegui du Châtel était un homme d'une grande générosité. Charles VII fut obligé de le sacrifier au connétable de Richemont. Tannegui se retira dans la ville d'Avignon sans se plaindre, après avoir même exhorté le roi à faire à ses dépens cette réconciliation nécessaire. Dans ce temps de barbarie, un homme de ce caractère pouvait tramer un assassinat; mais il n'est pas vraisemblable qu'il l'eût nié. Au contraire, il eût mis de la hauteur à s'en charger pour disculper le dauphin. Attaché au duc d'Orléans, assassiné par Jean de Bourgogne, il eût déclaré qu'il avait vengé son ami.

On a prétendu que Tannegui s'était vanté de ce meurtre, qu'il portait la hache avec laquelle il avait frappé le duc. Mais ou la pièce qui rapporte ce fait ne regarde pas du Châtel, ou elle n'est digne d'aucune créance. Tannegui du Châtel, qui avait, en 1404, fait une descente en Angleterre, à la tête de quatre cents gentilhommes, pour venger la mort de son frère, qui, la même année, en repoussant les Anglais qui étaient venus à leur tour en Bretagne, avait tué leur général de sa main, peut-il être désigné, vers 1420, comme un *bâtard naguère varlet de cuisine et de chevaux à Paris?*

On a compté la dame de Gyac, maîtresse du duc de Bourgogne, parmi les complices, parce qu'après la mort du duc, elle se retira dans les terres du dauphin, pour échapper à la vengeance de la duchesse. Cette accusation n'est-elle pas absurde ? Que pouvait offrir le dauphin à cette femme, pour la dédommager de ce qu'il lui faisait perdre ?

La dame de Gyac avait conseillé au duc de Bourgogne d'accepter la conférence de Montereau; c'en était assez pour que la duchesse la crût coupable : mais cela ne prouve rien contre elle.

On a instruit une espèce de procès contre les meurtriers, devant qui ? devant les officiers de la maison du duc de Bourgogne : qui a-t-on entendu ?

1° Trois des dix seigneurs qui l'ont accompagné; et de ces trois, deux disent ne pas savoir comment la chose s'est passée. Un seul dit avoir vu frapper le duc par du Châtel; mais aucun des trois ne parle des circonstances qui ont pu occasionner le tumulte.

2° Seguinat, secrétaire du duc, longtemps retenu à Bourges par le dauphin comme prisonnier; il était entré dans les barrières : son récit est très-détaillé, et il est le seul qui charge le dauphin.

3° Deux écuyers du sire de Noailles de la maison de Foix; ces écuyers n'ont

La reine sa mère outragée devint une marâtre implacable; et le roi anglais, profitant de tant d'horreurs, disait que Dieu l'amenait par la main pour punir les Français. (1420) Isabelle de Bavière et le nouveau duc Philippe conclurent à Troyes une paix plus funeste que toutes les guerres précédentes, par laquelle on donna Catherine, fille de Charles VI, pour épouse au roi d'Angleterre, avec la France en dot.

Il fut stipulé dès lors même que Henri V serait reconnu pour roi,

rien vu, mais ils déposent ce qu'ils ont entendu dire au sire de Noailles, qui, blessé en même temps que le duc, mourut trois jours après. Cette déposition n'est pas faite comme les autres devant une espèce de tribunal; c'est une simple déclaration par-devant notaire; déclaration écrite en latin; tandis que les autres sont en français, ce qui prouve qu'elle n'a pas été dictée par les deux écuyers. Pourquoi, au lieu de ces discours tenus à ces écuyers, n'a-t-on pas son testament de mort? S'il existe, est-il conforme à la déclaration des deux écuyers?

Le dauphin et le duc devaient être accompagnés chacun de dix personnes; le dauphin était faible, peu accoutumé aux armes; le duc de Bourgogne était très-fort. Cependant le dauphin mena avec lui, parmi les dix, trois hommes de robe sans armes. Ce serait la première fois que dans un assassinat prémédité on aurait pris volontairement des gens inutiles.

Le duc Philippe voulait faire périr sur un échafaud les meurtriers de son père; le roi d'Angleterre, Henri V, avait entre ses mains Barbasan et Tannegui du Châtel, les deux hommes que la faction bourguignonne haïssait le plus; jamais il ne voulut consentir à les livrer au duc, et il les relâcha, quoique les meurtriers du duc de Bourgogne fussent exceptés de toute capitulation. Henri V était fourbe et féroce; il avait besoin du duc de Bourgogne; il fallait donc que lui et les Anglais qui l'accompagnaient fussent bien convaincus de l'innocence de ces deux hommes.

Charles, duc de Bourbon, gendre du duc, était avec lui; il suivit le dauphin, et combattit pour lui dans la même année en Languedoc, où il prit Béziers. Est-il vraisemblable qu'il eût tenu cette conduite, s'il eût vu le dauphin faire assassiner son beau-père sous ses yeux?

Les partisans du dauphin ont prétendu que le duc de Bourgogne ayant proposé au dauphin de venir vers son père, et que le dauphin l'ayant refusé, après quelques discours le sire de Noailles saisit le dauphin et mit la main sur son épée; qu'alors Tannegui emporta le dauphin dans ses bras, et lui sauva une seconde fois la liberté et la vie (car ce fut lui qui, lorsque le duc de Bourgogne entra dans Paris et fit le massacre des Armagnacs, prit le dauphin dans son lit et l'emporta sur son cheval à Vincennes); que les autres suivants du dauphin se retirèrent, excepté quatre qui tuèrent le duc de Bourgogne et le sire de Noailles. Ce récit est beaucoup plus vraisemblable que ceux de la faction bourguignonne.

De ces quatre, trois avouèrent qu'ils avaient tué le duc de Bourgogne, parce qu'ils avaient vu qu'il voulait faire violence au dauphin. Un d'eux, ancien domestique du duc d'Orléans, se vantait d'avoir coupé la main du duc Jean, comme il avait coupé celle de son maître. Le quatrième avoua qu'il avait tué le sire de Noailles, parce qu'il lui avait vu tirer à demi son épée. Voyez l'*Histoire de Charles VI*, par Juvénal des Ursins.

Nous croyons donc que l'on doit regarder le dauphin et Tannegui du Châtel comme absolument innocents, non-seulement de l'assassinat prémédité, mais même du meurtre du duc Jean; qu'il n'y eut rien de prémédité dans cet assassinat, qui n'eut pour cause que l'imprudente trahison du duc de Bourgogne, qui voulait profiter de la faiblesse du dauphin pour le forcer de le suivre, et la haine violente que lui portaient d'anciens serviteurs du duc d'Orléans qui saisirent ce prétexte pour le tuer.

Nos historiens ont presque tous accusé le dauphin et du Châtel, parce que, si on excepte Juvénal des Ursins, tous les historiens du temps étaient ou sujets ou partisans de la maison de Bourgogne.

Voyez dans les *Essais historiques sur Paris*, par M. de Saint-Foix, une dissertation très-intéressante sur ce point de notre histoire. (*Ed. de Kehl.*)

mais qu'il ne prendrait que le nom de régent pendant le reste de la vie malheureuse du roi de France, devenu entièrement imbécile. Enfin, le contrat portait qu'on poursuivrait sans relâche celui qui se disait dauphin de France. Isabelle de Bavière conduisit son malheureux mari et sa fille à Troyes, où le mariage s'accomplit. Henri, devenu roi de France, entra dans Paris paisiblement, et y régna sans contradiction, tandis que Charles VI était enfermé avec ses domestiques à l'hôtel de Saint-Paul, et que la reine Isabelle de Bavière commençait déjà à se repentir.

(1420) Philippe, duc de Bourgogne, fit demander solennellement justice du meurtre de son père aux deux rois, à l'hôtel de Saint-Paul, dans une assemblée de tout ce qui restait de grands. Le procureur général de Bourgogne, Nicolas Rollin, un docteur de l'Université, nommé Jean Larcher, accusent le dauphin. Le premier président du parlement de Paris et quelques députés de son corps assistaient à cette assemblée. L'avocat général Marigny prend des conclusions contre l'héritier et le défenseur de la couronne, comme s'il parlait contre un assassin ordinaire. Le parlement fait citer le dauphin à ce qu'on appelle la *table de marbre*. C'était une grande table qui servait du temps de saint Louis à recevoir les redevances en nature des vassaux de la tour du Louvre, et qui resta depuis comme une marque de juridiction. Le dauphin y fut condamné par contumace. En vain le président Hénault, qui n'avait pas le courage du président de Thou, a voulu déguiser ce fait; il n'est que trop avéré [1].

C'était une de ces questions délicates et difficiles à résoudre, de savoir par qui le dauphin devait être jugé, si on pouvait détruire la loi salique, si, le meurtre du duc d'Orléans n'ayant point été vengé, l'assassinat du meurtrier devait l'être. On a vu longtemps après en Espagne Philippe II faire périr son fils. Cosme Ier, duc de Florence, tua l'un de ses enfants qui avait assassiné l'autre. Ce fait est très-vrai : on a contesté très-mal à propos à Varillas cette aventure; le président de Thou fait assez entendre qu'il en fut informé sur les lieux. Le czar Pierre a fait de nos jours condamner son fils à la mort; exemples affreux, dans lesquels il ne s'agissait pas de donner l'héritage du fils à un étranger!

Voilà donc la loi salique abolie, l'héritier du trône déshérité et proscrit, le gendre régnant paisiblement, et enlevant l'héritage de son beau-frère, comme depuis on vit en Angleterre Guillaume prince d'Orange, étranger, déposséder le père de sa femme. Si cette révolution avait duré comme tant d'autres, si les successeurs de Henri V avaient soutenu l'édifice élevé par leur père, s'ils étaient aujourd'hui rois de France, y aurait-il un seul historien qui ne trouvât leur cause juste? Mézeray n'eût point dit en ce cas que Henri V mourut des hémorroïdes, en punition de s'être assis sur le trône des rois de France. Les papes ne leur auraient-ils pas envoyé bulles sur bulles? N'auraient-ils pas été les oints du Seigneur? La loi salique n'aurait-elle pas été

1. L'archevêque de Reims, des Ursins, l'avoue dans son histoire. Voyez le chap. VI de l'*Histoire du parlement de Paris*.

regardée comme une chimère? Que de bénédictins auraient présenté aux rois de la race de Henri V de vieux diplômes contre cette loi salique! que de beaux esprits l'eussent tournée en ridicule! que de prédicateurs eussent élevé jusqu'au ciel Henri V, vengeur de l'assassinat, et libérateur de la France!

Le dauphin, retiré dans l'Anjou, ne paraissait qu'un exilé. Henri V, roi de France et d'Angleterre, fit voile vers Londres pour avoir encore de nouveaux subsides et de nouvelles troupes. Ce n'était pas l'intérêt du peuple anglais, amoureux de sa liberté, que son roi fût maître de la France. L'Angleterre était en danger de devenir une province d'un royaume étranger; et après s'être épuisée pour affermir son roi dans Paris, elle eût été réduite en servitude par les forces du pays même qu'elle aurait vaincu, et que son roi aurait eues dans sa main.

Cependant Henri V retourna bientôt à Paris, plus maître que jamais. Il avait des trésors et des armées; il était jeune encore. Tout faisait croire que le trône de France passait pour toujours à la maison de Lancastre. La destinée renversa tant de prospérités et d'espérances. Henri V fut attaqué d'une fistule. On l'eût guéri dans des temps plus éclairés : l'ignorance de son siècle causa sa mort. (1422) Il expira au château de Vincennes, à l'âge de trente-quatre ans. Son corps fut exposé à Saint-Denys comme celui d'un roi de France, et ensuite porté à Westminster parmi ceux d'Angleterre.

Charles VI, à qui on avait encore laissé par pitié le vain titre de roi, finit bientôt après sa triste vie, après avoir passé trente années dans des rechutes continuelles de frénésie. (1422) Il mourut le plus malheureux des rois, et le roi du peuple le plus malheureux de l'Europe.

Le frère de Henri V, le duc de Betford, fut le seul qui assista à ses funérailles. On n'y vit aucun seigneur. Les uns étaient morts à la bataille d'Azincourt; les autres captifs en Angleterre. Et le duc de Bourgogne ne voulait pas céder le pas au duc de Betford : il fallait bien pourtant lui céder tout. Betford fut déclaré régent de France, et on proclama roi à Paris et à Londres Henri VI, fils de Henri V, enfant de neuf mois. La ville de Paris envoya même jusqu'à Londres des députés pour prêter serment de fidélité à cet enfant.

CHAP. LXXX. — *De la France du temps de Charles VII. De la Pucelle, et de Jacques Cœur.*

Ce débordement de l'Angleterre en France fut enfin semblable à celui qui avait inondé l'Angleterre, du temps de Louis VIII; mais il fut plus long et plus orageux. Il fallut que Charles VII regagnât pied à pied son royaume. Il avait à combattre le régent Betford, aussi absolu que Henri V, et le duc de Bourgogne, devenu l'un des plus puissants princes de l'Europe, par l'union du Hainaut, du Brabant et de la Hollande à ses domaines. Les amis de Charles VII étaient pour lui aussi dangereux que ses ennemis. La plupart abusaient de ses malheurs, au point que le comte de Richemont, son connétable, frère du duc de Bretagne, fit étrangler deux de ses favoris.

On peut juger de l'état déplorable où Charles était réduit, par la nécessité où il fut de baisser dans les pays de son obéissance la livre numéraire, qui valait plus de 8 de nos livres à la fin du règne de Charles V, à moins de 15 pour 100 de ces mêmes livres actuelles; en sorte qu'elle ne désignait alors qu'un cinquantième de la valeur qu'elle avait désignée peu d'années auparavant.

Il fallut bientôt recourir à un expédient plus étrange, à un miracle. Un gentilhomme des frontières de Lorraine, nommé Baudricourt, crut trouver dans une jeune servante d'un cabaret de Vaucouleurs un personnage propre à jouer le rôle de guerrière et d'inspirée. Cette Jeanne d'Arc, que le vulgaire croit une jeune bergère, était en effet une servante d'hôtellerie, « robuste, montant chevaux à poil, comme dit Monstrelet, et faisant autres apertises que jeunes filles n'ont point accoutumé de faire. » On la fit passer pour une bergère de dix-huit ans. Il est cependant avéré, par sa propre confession, qu'elle avait alors vingt-sept années. Elle eut assez de courage et assez d'esprit pour se charger de cette entreprise, qui devint héroïque. On la mena devant le roi à Bourges. Elle fut examinée par des femmes, qui ne manquèrent pas de la trouver vierge, et par une partie des docteurs de l'université et quelques conseillers du parlement, qui ne balancèrent pas à la déclarer inspirée; soit qu'elle les trompât, soit qu'ils fussent eux-mêmes assez habiles pour entrer dans cet artifice : le vulgaire le crut, et ce fut assez.

(1429) Les Anglais assiégeaient alors la ville d'Orléans, la seule ressource de Charles, et étaient prêts de s'en rendre maîtres. Cette fille guerrière, vêtue en homme, conduite par d'habiles capitaines, entreprend de jeter du secours dans la place. Elle parle aux soldats de la part de Dieu, et leur inspire ce courage d'enthousiasme qu'ont tous les hommes qui croient voir la Divinité combattre pour eux. Elle marche à leur tête et délivre Orléans, bat les Anglais, prédit à Charles qu'elle le fera sacrer dans Reims, et accomplit sa promesse l'épée à la main. Elle assista au sacre, tenant l'étendard avec lequel elle avait combattu.

(1429) Ces victoires rapides d'une fille, les apparences d'un miracle, le sacre du roi qui rendait sa personne plus vénérable, allaient bientôt rétablir le roi légitime et chasser l'étranger : mais l'instrument de ces merveilles, Jeanne d'Arc, fut blessée et prise en défendant Compiègne. Un homme tel que le Prince Noir eût honoré et respecté son courage. Le régent Betford crut nécessaire de la flétrir pour ranimer ses Anglais. Elle avait feint un miracle, Betford feignit de la croire sorcière. Mon but est toujours d'observer l'esprit du temps; c'est lui qui dirige les grands événements du monde. L'université de Paris présenta requête contre Jeanne d'Arc, l'accusant d'hérésie et de magie. Ou l'université pensait ce que le régent voulait qu'on crût; ou si elle ne le pensait pas, elle commettait une lâcheté détestable. Cette héroïne, digne du miracle qu'elle avait feint, fut jugée à Rouen par Cauchon, évêque de Beauvais, cinq autres évêques français, un seul évêque d'Angleterre, assistés d'un moine dominicain, vicaire de l'inquisition, et par des docteurs de l'université. Elle fut qualifiée de « superstitieuse,

devineresse du diable, blasphémeresse en Dieu et en ses saints et saintes, errant par moult de fors en la foi de Christ. » Comme telle, elle fut condamnée à jeûner au pain et à l'eau dans une prison perpétuelle. Elle fit à ses juges une réponse digne d'une mémoire éternelle. Interrogée pourquoi elle avait osé assister au sacre de Charles avec son étendard, elle répondit : « Il est juste que qui a eu part au travail en ait à l'honneur. »

(1431) Enfin, accusée d'avoir repris une fois l'habit d'homme, qu'on lui avait laissé exprès pour la tenter, ses juges, qui n'étaient pas assurément en droit de la juger puisqu'elle était prisonnière de guerre, la déclarèrent hérétique relapse, et firent mourir par le feu celle qui, ayant sauvé son roi, aurait eu des autels dans les temps héroïques, où les hommes en élevaient à leurs libérateurs. Charles VII rétablit depuis sa mémoire, assez honorée par son supplice même.

Ce n'est pas assez de la cruauté pour porter les hommes à de telles exécutions, il faut encore ce fanatisme composé de superstition et d'ignorance, qui a été la maladie de presque tous les siècles. Quelque temps auparavant, les Anglais condamnèrent la princesse de Glocester à faire amende honorable dans l'église de Saint-Paul, et une de ses amies à être brûlée vive, sous prétexte de je ne sais quel sortilége employé contre la vie du roi. On avait brûlé le baron de Cobham en qualité d'hérétique; et en Bretagne on fit mourir par le même supplice le maréchal de Retz, accusé de magie, et d'avoir égorgé des enfants pour faire avec leur sang de prétendus enchantements.

Que les citoyens d'une ville immense, où les arts, les plaisirs et la paix règnent aujourd'hui, où la raison même commence à s'introduire, comparent les temps, et qu'ils se plaignent s'ils l'osent. C'est une réflexion qu'il faut faire presque à chaque page de cette histoire.

Dans ces tristes temps, la communication des provinces était si interrompue, les peuples limitrophes étaient si étrangers les uns aux autres, qu'une aventurière osa, quelques années après la mort de la Pucelle, prendre son nom en Lorraine et soutenir hardiment qu'elle avait échappé au supplice, et qu'on avait brûlé un fantôme à sa place. Ce qui est plus étrange, c'est qu'on la crut. On la combla d'honneurs et de biens; et un homme de la maison des Armoises l'épousa en 1436, pensant en effet épouser la véritable héroïne qui, quoique née dans l'obscurité, eût été pour le moins égale à lui par ses grandes actions.

Pendant cette guerre, plus longue que décisive, qui causait tant de malheurs, un autre événement fut le salut de la France. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, mérita ce nom en pardonnant enfin au roi la mort de son père, et en s'unissant avec le chef de sa maison contre l'étranger. Il fit à la vérité payer cher au roi cet ancien assassinat, en se donnant par le traité toutes les villes sur la rivière de Somme, avec Roye, Montdidier, et le comté de Boulogne. Il se libéra de tout hommage pendant sa vie, et devint un très-grand souverain; mais il eut la générosité de délivrer de sa longue prison de Londres le duc d'Orléans, le fils de celui qui avait été assassiné dans Paris. Il paya sa rançon. On la fait monter à trois cent mille écus d'or; exagération

ordinaire aux écrivains de ce temps. Mais cette conduite montre une grande vertu. Il y a eu toujours de belles âmes dans les temps les plus corrompus. La vertu de ce prince n'excluait pas en lui la volupté et l'amour des femmes, qui ne peut jamais être un vice que quand il conduit aux méchantes actions. C'est ce même Philippe qui avait en 1430 institué la Toison d'or en l'honneur d'une de ses maîtresses. Il eut quinze bâtards qui eurent tous du mérite. Sa cour était la plus brillante de l'Europe. Anvers, Bruges, faisaient un grand commerce, et répandaient l'abondance dans ses États. La France lui dut enfin sa paix et sa grandeur, qui augmentèrent toujours depuis, malgré les adversités, et malgré les guerres civiles et étrangères.

Charles VII regagna son royaume à peu près comme Henri IV le conquit cent cinquante ans après. Charles n'avait pas à la vérité ce courage brillant, cet esprit prompt et actif, et ce caractère héroïque de Henri IV; mais obligé, comme lui, de ménager souvent ses amis et ses ennemis, de donner de petits combats, de surprendre des villes et d'en acheter, il entra dans Paris comme y entra depuis Henri IV, par intrigue et par force. Tous deux ont été déclarés incapables de posséder la couronne, et tous deux ont pardonné. Ils avaient encore une faiblesse commune, celle de se livrer trop à l'amour; car l'amour influe presque toujours sur les affaires d'État chez les princes chrétiens, ce qui n'arrive point dans le reste du monde.

Charles ne fit son entrée dans Paris qu'en 1437. Ces bourgeois qui s'étaient signalés par tant de massacres, allèrent au-devant de lui avec toutes les démonstrations d'affection et de joie qui étaient en usage chez ce peuple grossier. Sept filles représentant les sept péchés qu'on nomme mortels, et sept autres figurant les vertus théologales et cardinales, avec des écriteaux, le reçurent vers la porte Saint-Denys. Il s'arrêtait quelques minutes dans les carrefours à voir les mystères de la religion, que des bateleurs jouaient sur des tréteaux. Les habitants de cette capitale étaient alors aussi pauvres que rustiques : les provinces l'étaient davantage. Il fallut plus de vingt ans pour réformer l'État. Ce ne fut que vers l'an 1450 que les Anglais furent entièrement chassés de la France. Ils ne gardèrent que Calais et Guines, et perdirent pour jamais tous ces vastes domaines que les trois victoires de Crécy, de Poitiers, et d'Azincourt, ne purent leur conserver. Les divisions de l'Angleterre contribuèrent autant que Charles VII à la réunion de la France. Cet Henri VI, qui avait porté les deux couronnes, et qui même était venu se faire sacrer à Paris, détrôné à Londres par ses parents, fut rétabli et détrôné encore.

Charles VII, maître enfin paisible de la France, y établit un ordre qui n'y avait jamais été depuis la décadence de la famille de Charlemagne. Il conserva des compagnies réglées de quinze cents gendarmes. Chacun de ces gendarmes devait servir avec six chevaux; de sorte que cette troupe composait neuf mille cavaliers. Le capitaine de cent hommes avait mille sept cents livres de compte par an, ce qui revient à environ dix mille livres numéraires d'aujourd'hui. Chaque gendarme avait trois cent soixante livres de paye annuelle, et chacun des cinq

hommes qui l'accompagnaient avait quatre livres de ce temps-là par mois. Il établit aussi quatre mille cinq cents archers, qui avaient cette même paye de quatre livres, c'est-à-dire environ vingt-quatre des nôtres. Ainsi en temps de paix il en coûtait environ six millions de notre monnaie présente pour l'entretien des soldats. Les choses ont bien changé dans l'Europe : cet établissement des archers fait voir que les mousquets n'étaient pas encore d'un fréquent usage. Cet instrument de destruction ne fut commun que du temps de Louis XI.

Outre ces troupes, tenues continuellement sous le drapeau, chaque village entretenait un franc-archer exempt de taille; et c'est par cette exemption, attachée d'ailleurs à la noblesse, que tant de personnes s'attribuèrent bientôt la qualité de gentilhomme de nom et d'armes. Les possesseurs des fiefs immédiats furent dispensés du ban, qui ne fut plus convoqué. Il n'y eut que l'arrière-ban, composé des arrière-petits vassaux, qui resta sujet encore à servir dans les occasions.

On s'étonne qu'après tant de désastres la France eût tant de ressources et d'argent. Mais un pays riche par ses denrées ne cesse jamais de l'être, quand la culture n'est pas abandonnée. Les guerres civiles ébranlent le corps de l'État, et ne le détruisent point. Les meurtres et les saccagements qui désolent des familles en enrichissent d'autres. Les négociants deviennent d'autant plus habiles qu'il faut plus d'art pour se sauver parmi tant d'orages. Jacques Cœur en est un grand exemple : il avait établi le plus grand commerce qu'aucun particulier de l'Europe eût jamais embrassé. Il n'y eut depuis lui que Cosme Medici, que nous appelons de Médicis, qui l'égalât. Jacques Cœur avait trois cents facteurs en Italie et dans le Levant. Il prêta deux cent mille écus d'or au roi, sans quoi on n'aurait jamais repris la Normandie. Son industrie était plus utile pendant la paix que Dunois et la Pucelle ne l'avaient été pendant la guerre. C'est une grande tache peut-être à la mémoire de Charles VII, qu'on ait persécuté un homme si nécessaire. On n'en sait point le sujet : car qui sait les secrets ressorts des fautes et des injustices des hommes?

Le roi le fit mettre en prison, et le parlement de Paris lui fit son procès. On ne put rien prouver contre lui, sinon qu'il avait fait rendre à un Turc un esclave chrétien, lequel avait quitté et trahi son maître, et qu'il avait fait vendre des armes au soudan d'Égypte. Sur ces deux actions, dont l'une était permise et l'autre vertueuse, il fut condamné à perdre tous ses biens. Il trouva dans ses commis plus de droiture que dans les courtisans qui l'avaient perdu. Ils se cotisèrent presque tous pour l'aider dans sa disgrâce. On dit que Jacques Cœur alla continuer son commerce en Chypre, et n'eut jamais la faiblesse de revenir dans son ingrate patrie, quoiqu'il y fût rappelé. Mais cette anecdote n'est pas bien avérée.

Au reste, la fin du règne de Charles VII fut assez heureuse pour la France, quoique très-malheureuse pour le roi, dont les jours finirent avec amertume, par les rébellions de son fils dénaturé, qui fut depuis le roi Louis XI

CHAP. LXXXI. — *Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les* XIIIe *et* XIVe *siècles.*

Je voudrais découvrir quelle était alors la société des hommes, comment on vivait dans l'intérieur des familles, quels arts étaient cultivés, plutôt que de répéter tant de malheurs et tant de combats, funestes objets de l'histoire, et lieux communs de la méchanceté humaine.

Vers la fin du XIIIe siècle et dans le commencement du XIVe, il me semble qu'on commençait en Italie, malgré tant de dissensions, à sortir de cette grossièreté dont la rouille avait couvert l'Europe depuis la chute de l'empire romain. Les arts nécessaires n'avaient point péri. Les artisans et les marchands, que leur obscurité dérobe à la fureur ambitieuse des grands, sont des fourmis qui se creusent des habitations en silence, tandis que les aigles et les vautours se déchirent.

On trouva même dans ces siècles grossiers des inventions utiles, fruits de ce génie de mécanique que la nature donne à certains hommes, très-indépendamment de la philosophie. Le secret, par exemple, de secourir la vue affaiblie des vieillards par des lunettes qu'on nomme *besicles* est de la fin du XIIIe siècle. Ce beau secret fut trouvé par Alexandre Spina [1]. Les machines qui agissent par le secours du vent, sont connues en Italie dans le même temps. La Flamma, qui vivait au XIVe siècle, en parle, et avant lui on n'en parle point. Mais c'est un art connu longtemps auparavant chez les Grecs et chez les Arabes : il en est parlé dans des poëtes arabes du VIIe siècle. La faïence, qu'on faisait principalement à Faenza, tenait lieu de porcelaine. On connaissait depuis longtemps l'usage des vitres, mais il était fort rare : c'était un luxe de s'en servir. Cet art, porté en Angleterre par les Français vers l'an 1180, y fut regardé comme une grande magnificence.

Les Vénitiens eurent seuls, au XIIIe siècle, le secret des miroirs de cristal. Il y avait en Italie quelques horloges à roues : celle de Bologne était fameuse. La merveille plus utile de la boussole était due au seul hasard, et les vues des hommes n'étaient point encore assez étendues pour qu'on fît usage de cette découverte. L'invention du papier fait avec du linge pilé et bouilli, est du commencement du XIVe siècle. Cortusius, historien de Padoue, parle d'un certain *Pax* qui en établit à Padoue la première manufacture, plus d'un siècle avant l'invention de l'imprimerie. C'est ainsi que les arts utiles se sont peu à peu établis, et la plupart par des inventeurs ignorés.

Il s'en fallait beaucoup que le reste de l'Europe eût des villes telles que Venise, Gênes, Bologne, Sienne, Pise, Florence. Presque toutes les maisons dans les villes de France, d'Allemagne, d'Angleterre, étaient couvertes de chaume. Il en était même ainsi en Italie dans les villes moins riches, comme Alexandrie de la paille, Nice de la paille, etc.

1. On l'attribue plus généralement à Salvino degli Armati. (ÉD.)

Quoique les forêts eussent couvert tant de terrains demeurés longtemps sans culture, cependant on ne savait pas encore se garantir du froid à l'aide de ces cheminées qui sont aujourd'hui dans tous nos appartements un secours et un ornement. Une famille entière s'assemblait au milieu d'une salle commune enfumée, autour d'un large foyer rond dont le tuyau allait percer le plafond.

La Flamma se plaint au XIVe siècle, selon l'usage des auteurs peu judicieux, que la frugale simplicité a fait place au luxe; il regrette le temps de Frédéric Barberousse et de Frédéric II, lorsque dans Milan, capitale de la Lombardie, on ne mangeait de la viande que trois fois par semaine. Le vin alors était rare, la bougie était inconnue, et la chandelle un luxe. On se servait, dit-il, chez les meilleurs citoyens, de morceaux de bois sec allumés pour s'éclairer; on ne mangeait de la viande chaude que trois fois par semaine; les chemises étaient de serge et non de linge; la dot des bourgeoises les plus considérables était de cent livres tout au plus. Les choses ont bien changé, ajoute-t-il : on porte à présent du linge; les femmes se couvrent d'étoffes de soie, et même il y entre quelquefois de l'or et de l'argent; elles ont jusqu'à deux mille livres de dot, et ornent même leurs oreilles de pendants d'or. Cependant ce luxe dont il se plaint était encore loin à quelques égards de ce qui est aujourd'hui le nécessaire des peuples riches et industrieux.

Le linge de table était très-rare en Angleterre. Le vin ne s'y vendait que chez les apothicaires comme un cordial. Toutes les maisons des particuliers étaient d'un bois grossier, recouvert d'une espèce de mortier qu'on appelle torchis, les portes basses et étroites, les fenêtres petites et presque sans jour. Se faire traîner en charrette dans les rues de Paris, à peine pavées et couvertes de fange, était un luxe; et ce luxe fut défendu par Philippe le Bel aux bourgeoises. On connaît ce règlement fait sous Charles VI, *Nemo audeat dare præter duo fercula cum potagio :* « Que personne n'ose donner plus de deux plats avec le potage. »

Un seul trait suffira pour faire connaître la disette d'argent en Écosse et même en Angleterre, aussi bien que la rusticité de ces temps-là, appelée simplicité. On lit dans les actes publics que quand les rois d'Écosse venaient à Londres, la cour d'Angleterre leur assignait trente schellings par jour, douze pains, douze gâteaux, et trente bouteilles de vin.

Cependant il y eut toujours chez les seigneurs de fiefs, et chez les principaux prélats, toute la magnificence que le temps permettait. Elle devait nécessairement s'introduire chez les possesseurs des grandes terres. Dès longtemps auparavant les évêques ne marchaient qu'avec un nombre prodigieux de domestiques et de chevaux. Un concile de Latran, tenu en 1179, sous Alexandre III, leur reproche que souvent on était obligé de vendre les vases d'or et d'argent dans les églises des monastères, pour les recevoir et pour les défrayer dans leurs visites. Le cortége des archevêques fut réduit, par les canons de ces conciles, à cinquante chevaux, celui des évêques à trente, celui des

cardinaux à vingt-cinq : car un cardinal qui n'avait pas d'évêché, et qui par conséquent n'avait point de terres, ne pouvait pas avoir le luxe d'un évêque. Cette magnificence des prélats était plus odieuse alors qu'aujourd'hui, parce qu'il n'y avait point d'état mitoyen entre les grands et les petits, entre les riches et les pauvres. Le commerce et l'industrie n'ont pu former qu'avec le temps cet état mitoyen qui fait la richesse d'une nation. La vaisselle d'argent était presque inconnue dans la plupart des villes. Mussus, écrivain lombard du XIVe siècle, regarde comme un grand luxe les fourchettes, les cuillers, et les tasses d'argent.

Un père de famille, dit-il, qui a neuf à dix personnes à nourrir, avec deux chevaux, est obligé de dépenser par an jusqu'à trois cents florins d'or. C'était tout au plus deux mille livres de la monnaie de France courante de nos jours.

L'argent était donc très-rare en beaucoup d'endroits d'Italie, et bien plus en France, aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles. Les Florentins, les Lombards, qui faisaient seuls le commerce en France et en Angleterre, les Juifs, leurs courtiers, étaient en possession de tirer des Français et des Anglais vingt pour cent par an pour l'intérêt ordinaire du prêt. Le haut intérêt de l'argent est la marque infaillible de la pauvreté publique.

Le roi Charles V amassa quelques trésors par son économie, par la sage administration de ses domaines (alors le plus grand revenu des rois), et par des impôts inventés sous Philippe de Valois, qui, quoique faibles, firent beaucoup murmurer un peuple pauvre. Son ministre, le cardinal de La Grange, ne s'était que trop enrichi. Mais tous ces trésors furent dissipés dans d'autres pays. Le cardinal porta les siens dans Avignon; le duc d'Anjou, frère de Charles V, alla perdre ceux du roi dans sa malheureuse expédition d'Italie. La France resta dans la misère jusqu'aux derniers temps de Charles VII.

Il n'en était pas ainsi dans les belles villes commerçantes de l'Italie : on y vivait avec commodité, avec opulence; ce n'était que dans leur sein qu'on jouissait des douceurs de la vie. Les richesses et la liberté y excitèrent enfin le génie, comme elles élevèrent le courage.

CHAP. LXXXII. — *Sciences et beaux-arts aux XIIIe et XIVe siècles.*

La langue italienne n'était pas encore formée du temps de Frédéric II. On le voit par les vers de cet empereur, qui sont le dernier exemple de la langue romance dégagée de la dureté tudesque :

Plas me el cavalier Frances,
E la donna Catalana,
E l'ovrar Genoes,
E la danza Trevisana,
E lou cantar Provensales,
Las man e cara d'Angles,
lou donzel de Toscana.

Ce monument est plus précieux qu'on ne pense, et est fort au-dessus de tous ces décombres des bâtiments du moyen âge, qu'une curiosité grossière et sans goût recherche avec avidité. Il fait voir que la nature ne s'est démentie chez aucune des nations dont Frédéric parle. Les Catalanes sont, comme au temps de cet empereur, les plus belles femmes de l'Espagne. La noblesse française a les mêmes grâces martiales qu'on estimait alors. Une peau douce et blanche, de belles mains, sont encore une chose commune en Angleterre. La jeunesse a plus d'agréments en Toscane qu'ailleurs. Les Génois ont conservé leur industrie; les Provençaux, leur goût pour la poésie et pour le chant. C'était en Provence et en Languedoc qu'on avait adouci la langue romanca. Les Provençaux furent les maîtres des Italiens. Rien n'est si connu des amateurs de ces recherches que les vers sur les Vaudois de l'année 1100 :

Que non voglia maudir ne jura ne mentir,
N'occir, ne avoutrar, ne prenre de altrui,
Ne s'avengear deli suo ennemi,
Lox dison qu'es Vaudes et los feson morir.

Cette citation a encore son utilité, en ce qu'elle est une preuve que tous les réformateurs ont toujours affecté des mœurs sévères.

Ce jargon se maintint malheureusement tel qu'il était en Provence et en Languedoc, tandis que sous la plume de Pétrarque la langue italienne atteignit à cette force et à cette grâce qui, loin de dégénérer, se perfectionna encore. L'italien prit sa forme à la fin du XIIIe siècle, du temps du bon roi Robert, grand-père de la malheureuse Jeanne. Déjà le Dante, Florentin, avait illustré la langue toscane par son poëme bizarre, mais brillant de beautés naturelles, intitulé *Comédie;* ouvrage dans lequel l'auteur s'éleva dans les détails au-dessus du mauvais goût de son siècle et de son sujet, et rempli de morceaux écrits aussi purement que s'ils étaient du temps de l'Arioste et du Tasse. On ne doit pas s'étonner que l'auteur, l'un des principaux de la faction *gibeline*, persécuté par Boniface VIII et par Charles de Valois, ait dans son poëme exhalé sa douleur sur les querelles de l'empire et du sacerdoce. Qu'il soit permis d'insérer ici une faible traduction d'un des passages du Dante, concernant ces dissensions. Ces monuments de l'esprit humain délassent de la longue attention aux malheurs qui ont troublé la terre.

Jadis on vit dans une paix profonde
De deux soleils les flambeaux luire au monde,
Qui sans se nuire éclairant les humains,
Du vrai devoir enseignaient les chemins,
Et nous montraient de l'aigle impériale
Et de l'agneau les droits et l'intervalle.
Ce temps n'est plus, et nos cieux ont changé.
L'un des soleils, de vapeurs surchargé,
En s'échappant de sa sainte carrière,
Voulut de l'autre absorber la lumière.

La règle alors devint confusion,
Et l'humble agneau parut un fier lion,
Qui, tout brillant de la pourpre usurpée,
Voulut porter la houlette et l'épée.

Après le Dante, Pétrarque, né en 1304 dans Arezzo, patrie de Gui Arétin, mit dans la langue italienne plus de pureté, avec toute la douceur dont elle était susceptible. On trouve dans ces deux poëtes, et surtout dans Pétrarque, un grand nombre de ces traits semblables à ces beaux ouvrages des anciens, qui ont à la fois la force de l'antiquité et la fraîcheur du moderne. S'il y a de la témérité à l'imiter, vous la pardonnerez au désir de vous faire connaître, autant que je le puis, le genre dans lequel il écrivait. Voici à peu près le commencement de sa belle ode à la fontaine de Vaucluse, en vers croisés :

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui consume mon cœur,
Seule beauté qui soit dans la nature,
Des feux du jour évitait la chaleur;
Arbre heureux dont le feuillage,
Agité par les zéphyrs,
La couvrit de son ombrage,
Qui rappelles mes soupirs,
En rappelant son image;
Ornements de ces bords, et filles du matin,
Vous dont je suis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embellissait quand vous touchiez son sein,
Rossignol dont la voix est moins douce et moins belle,
Air devenu plus pur, adorable séjour,
Immortalisé par ses charmes,
Douce clarté des nuits que je préfère au jour,
Lieux dangereux et chers, où de ses tendres armes
L'Amour a blessé tous mes sens :
Écoutez mes derniers accents,
Recevez mes dernières larmes.

Ces pièces, qu'on appelle *Canzoni*, sont regardées comme ses chefs-d'œuvre : ses autres ouvrages lui firent moins d'honneur. Il immortalisa la fontaine de Vaucluse, Laure, et lui-même. S'il n'avait point aimé, il serait beaucoup moins connu. Quelque imparfaite que soit cette imitation, elle fait entrevoir la distance immense qui était alors entre les Italiens et toutes les autres nations. J'ai mieux aimé vous donner quelque légère idée du génie de Pétrarque, de cette douceur et de cette mollesse élégante qui fait son caractère, que de vous répéter ce que tant d'autres ont dit des honneurs qu'on lui offrit à Paris, de ceux qu'il reçut à Rome, de ce triomphe au Capitole en 1341; célèbre hommage que l'étonnement de son siècle payait à son génie alors unique, mais surpassé depuis par l'Arioste et par le Tasse. Je ne passerai pas sous silence que sa famille avait été bannie de Toscane et dépouillée de

ses biens, pendant les dissensions des guelfes et des gibelins, et que les Florentins lui députèrent Boccace pour le prier de venir honorer sa patrie de sa présence, et y jouir de la restitution de son patrimoine. La Grèce, dans ses plus beaux jours, ne montra jamais plus de goût et plus d'estime pour les talents.

Ce Boccace fixa la langue toscane : il est encore le premier modèle en prose pour l'exactitude et pour la pureté du style, ainsi que pour le naturel de la narration. La langue, perfectionnée par ces deux écrivains, ne reçut plus d'altération, tandis que tous les autres peuples de l'Europe, jusqu'aux Grecs mêmes, ont changé leur idiome.

Il y eut une suite non interrompue de poëtes italiens qui ont tous passé à la postérité : car le Pulci écrivit après Pétrarque; le Boyardo, comte de Scandiano, succéda au Pulci; et l'Arioste les surpassa tous par la fécondité de son imagination. N'oublions pas que Pétrarque et Boccace avaient célébré cette infortunée Jeanne de Naples dont l'esprit cultivé sentait tout leur mérite, et qui fut même une de leurs disciples. Elle était alors dévouée tout entière aux beaux-arts, dont les charmes faisaient oublier les temps criminels de son premier mariage. Ses mœurs, changées par la culture de l'esprit, devaient la défendre de la cruauté tragique qui finit ses jours.

Les beaux-arts, qui se tiennent comme par la main, et qui d'ordinaire périssent et renaissent ensemble, sortaient en Italie des ruines de la barbarie. Cimabué, sans aucun secours, était comme un nouvel inventeur de la peinture au XIIIe siècle. Le Giotto fit des tableaux qu'on voit encore avec plaisir. Il reste surtout de lui cette fameuse peinture qu'on a mise en mosaïque, et qui représente le premier apôtre marchant sur les eaux; on la voit au-dessus de la grande porte de Saint-Pierre de Rome. Brunelleschi commença à réformer l'architecture gothique. Gui d'Arezzo, longtemps auparavant, avait inventé les nouvelles notes de la musique à la fin du XIe siècle, et rendu cet art plus facile et plus commun.

On fut redevable de toutes ces belles nouveautés aux Toscans. Ils firent tout renaître par leur seul génie, avant que le peu de science qui était resté à Constantinople refluât en Italie avec la langue grecque, par les conquêtes des Ottomans. Florence était alors une nouvelle Athènes; et parmi les orateurs qui vinrent de la part des villes d'Italie haranguer Boniface VIII sur son exaltation, on compta dix-huit Florentins. On voit par là que ce n'est point aux fugitifs de Constantinople qu'on a dû la renaissance des arts. Ces Grecs ne purent enseigner aux Italiens que le grec. Ils n'avaient presque aucune teinture des véritables sciences; et c'est des Arabes que l'on tenait le peu de physique et de mathématiques que l'on savait alors.

Il peut paraître étonnant que tant de grands génies se soient élevés dans l'Italie, sans protection comme sans modèle, au milieu des dissensions et des guerres; mais Lucrèce, chez les Romains, avait fait son beau *Poëme de la Nature*, Virgile ses *Bucoliques*, Cicéron ses livres de philosophie dans les horreurs des guerres civiles. Quand une fois une langue commence à prendre sa forme, c'est un instrument que les

grands artistes trouvent tout préparé, et dont ils se servent, sans s'embarrasser qui gouverne et qui trouble la terre.

Si cette lueur éclaira la seule Toscane, ce n'est pas qu'il n'y eût ailleurs quelques talents. Saint Bernard et Abeilard, en France, au XIIe siècle, auraient pu être regardés comme de beaux esprits; mais leur langue était un jargon barbare, et ils payèrent en latin tribut au mauvais goût du temps. La rime à laquelle on assujettit ces hymnes latines des XIIe et XIIIe siècles est le sceau de la barbarie. Ce n'était pas ainsi qu'Horace chantait les jeux séculaires. La théologie scolastique, fille bâtarde de la philosophie d'Aristote, mal traduite et méconnue, fit plus de tort à la raison et aux bonnes études que n'en avaient fait les Huns et les Vandales.

L'art des Sophocle n'existait point : on ne connut d'abord en Italie que des représentations naïves de quelques histoires de l'Ancien et du Nouveau Testament; et c'est de là que la coutume de jouer les mystères passa en France. Ces spectacles étaient originaires de Constantinople. Le poëte saint Grégoire de Nazianze les avait introduits pour les opposer aux ouvrages dramatiques des anciens Grecs et des anciens Romains : et comme les chœurs des tragédies grecques étaient des hymnes religieuses, et leur théâtre une chose sacrée, Grégoire de Nazianze et ses successeurs firent des tragédies saintes; mais malheureusement le nouveau théâtre ne l'emporta pas sur celui d'Athènes, comme la religion chrétienne l'emporta sur celle des gentils. Il est resté de ces pieuses farces des théâtres ambulants que promènent encore les bergers de la Calabre : dans les temps de solennités, ils représentent la naissance et la mort de Jésus-Christ. La populace des nations septentrionales adopta aussi bientôt ces usages. On a depuis traité ces sujets avec plus de dignité. Nous en voyons de nos jours des exemples dans ces petits opéras qu'on appelle *oratorio*; et enfin les Français ont mis sur la scène des chefs-d'œuvre tirés de l'Ancien Testament.

Les confrères de la Passion en France, vers le XVIe siècle[1], firent paraître Jésus-Christ sur la scène. Si la langue française avait été aussi majestueuse qu'elle était naïve et grossière, si parmi tant d'hommes ignorants et lourds il s'était trouvé un homme de génie, il est à croire que la mort d'un juste persécuté par des prêtres juifs, et condamné par un préteur romain, eût pu fournir un ouvrage sublime : mais il eût fallu un temps éclairé, et dans ce temps éclairé on n'eût pas permis ces représentations.

Les beaux-arts n'étaient pas tombés dans l'Orient; et puisque les poésies du Persan Sadi sont encore aujourd'hui dans la bouche des Persans, des Turcs et des Arabes, il faut bien qu'elles aient du mérite. Il était contemporain de Pétrarque, et il a autant de réputation que lui. Il est vrai qu'en général le bon goût n'a guère été le partage des Orientaux. Leurs ouvrages ressemblent aux titres de leurs souverains, dans lesquels il est souvent question du soleil et de la lune. L'esprit de

1. Ou plutôt vers le XIVe siècle. (ÉD.)

servitude paraît naturellement ampoulé, comme celui de la liberté est nerveux, et celui de la vraie grandeur est simple. Les Orientaux n'ont point de délicatesse, parce que les femmes ne sont point admises dans la société. Ils n'ont ni ordre, ni méthode, parce que chacun s'abandonne à son imagination dans la solitude où ils passent une partie de leur vie, et que l'imagination par elle-même est déréglée. Ils n'ont jamais connu la véritable éloquence, telle que celle de Démosthène et de Cicéron. Qui aurait-on eu à persuader en Orient? des esclaves. Cependant ils ont de beaux éclats de lumière; ils peignent avec la parole; et, quoique les figures soient souvent gigantesques et incohérentes, on y trouve du sublime. Vous aimerez peut-être à revoir ici ce passage de Sadi que j'avais traduit en vers blancs, et qui ressemble à quelques passages des prophètes hébreux. C'est une peinture de la grandeur de Dieu; lieu commun à la vérité, mais qui vous fera connaître le génie de la Perse.

Il sait distinctement ce qui ne fut jamais,
De ce qu'on n'entend point son oreille est remplie.
Prince, il n'a pas besoin qu'on le serve à genoux;
Juge, il n'a pas besoin que sa loi soit écrite.
De l'éternel burin de sa prévision
Il a tracé nos traits dans le sein de nos mères.
De l'aurore au couchant il porte le soleil :
Il sème de rubis les masses des montagnes.
Il prend deux gouttes d'eau; de l'une il fait un homme,
De l'autre il arrondit la perle au fond des mers.
L'être au son de sa voix fut tiré du néant.
Qu'il parle, et dans l'instant l'univers va rentrer
Dans les immensités de l'espace et du vide;
Qu'il parle, et l'univers repasse en un clin d'œil
Des abîmes du rien dans les plaines de l'être.

Si les belles-lettres étaient ainsi cultivées sur les bords du Tigre et de l'Euphrate, c'est une preuve que les autres arts qui contribuent aux agréments de la vie étaient très-connus. On n'a le superflu qu'après le nécessaire; mais ce nécessaire manquait encore dans presque toute l'Europe. Que connaissait-on en Allemagne, en France, en Angleterre, en Espagne et dans la Lombardie septentrionale? les coutumes barbares et féodales, aussi incertaines que tumultueuses, les duels, les tournois, la théologie scolastique, et les sortiléges.

On célébrait toujours dans plusieurs églises la fête de l'âne, ainsi que celle des innocents et des fous. On amenait un âne devant l'autel, et on lui chantait pour antienne : *Amen, amen, asine; eh èh eh, sire âne, eh eh eh, sire âne.*

Du Cange et ses continuateurs, les compilateurs les plus exacts, citent un manuscrit de cinq cents ans, qui contient l'hymne de l'âne.

Orientis partibus
Adventavit asinus

TAYLOR INST. OXFORD

Pulcher et fortissimus.

Eh! sire âne, çà chantez,
Belle bouche, rechignez,
Vous aurez du foin assez.

Une fille représentant la mère de Dieu allant en Égypte, montée sur cet âne, et tenant un enfant entre ses bras, conduisait une longue procession; et à la fin de la messe, au lieu de dire *Ite, missa est*, le prêtre se mettait à braire trois fois de toutes ses forces, et le peuple répondait par les mêmes cris.

Cette superstition de sauvages venait pourtant d'Italie. Mais quoique au XIIIe et au XIVe siècles quelques Italiens commençassent à sortir des ténèbres, toute la populace y était toujours plongée. On avait imaginé à Vérone que l'âne qui porta Jésus-Christ avait marché sur la mer, et était venu jusque sur les bords de l'Adige par le golfe de Venise; que Jésus-Christ lui avait assigné un pré pour sa pâture, qu'il y avait vécu longtemps, qu'il y était mort. On enferma ses os dans un âne artificiel qui fut déposé dans l'église de Notre-Dame des Orgues, sous la garde de quatre chanoines : ces reliques furent portées en procession trois fois l'année avec la plus grande solennité.

Ce fut cet âne de Vérone qui fit la fortune de Notre-Dame de Lorette. Le pape Boniface VIII, voyant que la procession de l'âne attirait beaucoup d'étrangers, crut que la maison de la Vierge Marie en attirerait davantage, et ne se trompa point : il autorisa cette fable de son autorité apostolique. Si le peuple croyait qu'un âne avait marché sur la mer, de Jérusalem jusqu'à Vérone, il pouvait bien croire que la maison de Marie avait été transportée de Nazareth à Loretto. La petite maison fut bientôt enfermée dans une église superbe : les voyages des pèlerins et les présents des princes rendirent ce temple aussi riche que celui d'Éphèse. Les Italiens s'enrichissaient du moins de l'aveuglement des autres peuples; mais ailleurs on embrassait la superstition pour elle-même, et seulement en s'abandonnant à l'instinct grossier et à l'esprit du temps. Vous avez observé plus d'une fois que ce fanatisme, auquel les hommes ont tant de penchant, a toujours servi non-seulement à les rendre plus abrutis, mais plus méchants. La religion pure adoucit les mœurs en éclairant l'esprit; et la superstition, en l'aveuglant, inspire toutes les fureurs.

Il y avait en Normandie, qu'on appelle le pays de sapience, un abbé des conards, qu'on promenait dans plusieurs villes sur un char à quatre chevaux, la mitre en tête, la crosse à la main, donnant des bénédictions et des mandements.

Un roi des ribauds était établi à la cour par lettres patentes. C'était dans son origine un chef, un juge d'une petite garde du palais, et ce fut ensuite un fou de cour qui prenait un droit sur les filous et sur les filles publiques. Point de ville qui n'eût des confréries d'artisans, de bourgeois, de femmes : les plus extravagantes cérémonies y étaient érigées en mystères sacrés; et c'est de là que vient la société des francs-maçons, échappée au temps, qui a détruit toutes les autres.

La plus méprisable de toutes ces confréries fut celle des flagellants, et ce fut la plus étendue. Elle avait commencé d'abord par l'insolence de quelques prêtres qui s'avisèrent d'abuser de la faiblesse des pénitents publics, jusqu'à les fustiger : on voit encore un reste de cet usage dans les baguettes dont sont armés les pénitenciers à Rome. Ensuite les moines se fustigèrent, s'imaginant que rien n'était plus agréable à Dieu que le dos cicatrisé d'un moine. Pierre Damien, dans le XIe siècle, excita les séculiers même à se fouetter tout nus. On vit en 1260 plusieurs confréries de pèlerins courir toute l'Italie armés de fouets. Ils parcoururent ensuite une partie de l'Europe. Cette association fit même une secte qu'il fallut enfin dissiper.

Tandis que des troupes de gueux couraient le monde en se fustigeant, des fous marchaient dans presque toutes les villes à la tête des processions, avec une robe plissée, des grelots, une marotte; et la mode s'en est encore conservée dans les villes des Pays-Bas et en Allemagne. Nos nations septentrionales avaient pour toute littérature, en langue vulgaire, les farces nommées *moralités*, suivies de celles de la *mère sotte* et du *prince des sots*.

On n'entendait parler que de révélations, de possessions, de maléfices. On ose accuser la femme de Philippe III d'adultère, et le roi envoie consulter une béguine pour savoir si sa femme est innocente ou coupable. Les enfants de Philippe le Bel font entre eux une association par écrit, et se promettent un secours mutuel contre ceux qui voudront les faire périr par la magie. On brûle par arrêt du parlement une sorcière qui a fabriqué avec le diable un acte en faveur de Robert d'Artois. La maladie de Charles VI est attribuée à un sortilége, et on fait venir un magicien pour le guérir. La princesse de Glocester, en Angleterre, est condamnée à faire amende honorable devant l'église de Saint-Paul, ainsi qu'on l'a déjà remarqué [1]; et une baronne du royaume, sa prétendue complice, est brûlée vive comme sorcière.

Si ces horreurs, enfantées par la crédulité, tombaient sur les premières personnes des royaumes de l'Europe, on voit assez à quoi étaient exposés les simples citoyens. C'était encore là le moindre des malheurs.

L'Allemagne, la France, l'Espagne, tout ce qui n'était pas en Italie grande ville commerçante, était absolument sans police. Les bourgades murées de la Germanie et de la France furent saccagées dans les guerres civiles. L'empire grec fut inondé par les Turcs. L'Espagne était encore partagée entre les chrétiens et les mahométans arabes, et chaque parti était déchiré souvent par des guerres intestines. Enfin, du temps de Philippe de Valois, d'Édouard III, de Louis de Bavière, de Clément VI, une peste générale enlève ce qui avait échappé au glaive et à la misère.

Immédiatement avant ces temps du XIVe siècle, on a vu les croisades dépeupler et appauvrir notre Europe. Remontez depuis ces croisades aux temps qui s'écoulèrent après la mort de Charlemagne : ils ne sont

1. Chap. LXXX. (Éd.)

pas moins malheureux et sont encore plus grossiers. La comparaison de ces siècles avec le nôtre (quelques perversités et quelques malheurs que nous puissions éprouver) doit nous faire sentir notre bonheur, malgré ce penchant presque invincible que nous avons à louer le passé aux dépens du présent.

Il ne faut pas croire que tout ait été sauvage : il y eut de grandes vertus dans tous les États, sur le trône et dans les cloîtres, parmi les chevaliers, parmi les ecclésiastiques; mais ni un saint Louis ni un saint Ferdinand ne purent guérir les plaies du genre humain. La longue querelle des empereurs et des papes, la lutte opiniâtre de la liberté de Rome contre les Césars de l'Allemagne et contre les pontifes romains, les schismes fréquents, et enfin le grand schisme d'Occident, ne permirent pas à des papes élus dans le trouble, d'exercer des vertus que des temps paisibles leur auraient inspirées. La corruption des mœurs pouvait-elle ne se pas étendre jusqu'à eux? Tout homme est formé par son siècle : bien peu s'élèvent au-dessus des mœurs du temps. Les attentats dans lesquels plusieurs papes furent entraînés, leurs scandales autorisés par un exemple général, ne peuvent pas être ensevelis dans l'oubli. A quoi sert la peinture de leurs vices et de leurs désastres? à faire voir combien Rome est heureuse depuis que la décence et la tranquillité y règnent. Quel plus grand fruit pouvons-nous retirer de toutes les vicissitudes recueillies dans cet *Essai sur les mœurs*, que de nous convaincre que toute nation a toujours été malheureuse jusqu'à ce que les lois et le pouvoir législatif aient été établis sans contradiction?

De même que quelques monarques, quelques pontifes, dignes d'un meilleur temps, ne purent arrêter tant de désordres; quelques bons esprits, nés dans les ténèbres des nations septentrionales, ne purent y attirer les sciences et les arts.

Le roi de France Charles V, qui rassembla environ neuf cents volumes cent ans avant que la bibliothèque du Vatican fût fondée par Nicolas V, encouragea en vain les talents. Le terrain n'était pas préparé pour porter de ces fruits étrangers. On a recueilli quelques malheureuses compositions de ce temps. C'est faire un amas de cailloux tirés d'antiques masures quand on est entouré de palais. Il fut obligé de faire venir de Pise un astrologue; et Christine, fille de cet astrologue, qui écrivit en français, prétend que Charles disait : « Tant que doctrine sera honorée en ce royaume, il continuera à prospérité. » Mais la doctrine fut inconnue, le goût encore plus. Un malheureux pays dépourvu de lois fixes, agité par des guerres civiles, sans commerce, sans police, sans coutumes écrites, et gouverné par mille coutumes différentes; un pays dont la moitié s'appelait la langue d'*Oui* ou d'*Oil*, et l'autre la langue d'*Oc*, pouvait-il n'être pas barbare? La noblesse française eut seulement l'avantage d'un extérieur plus brillant que les autres nations.

Quand Charles de Valois, frère de Philippe le Bel, avait passé en

1. Christine. (ÉD.)

Italie, les Lombards, les Toscans même prirent les modes des Français. Ces modes étaient extravagantes : c'était un corps qu'on laçait par derrière, comme aujourd'hui ceux des filles; c'étaient de grandes manches pendantes, un capuchon dont la pointe traînait à terre. Les chevaliers français donnaient pourtant de la grâce à cette mascarade, et justifiaient ce qu'avait dit Frédéric II : *Plus me el cavalier frances.* Il eût mieux valu connaître alors la discipline militaire : la France n'eût pas été la proie de l'étranger sous Philippe de Valois, Jean, et Charles VI. Mais comment était-elle plus familière aux Anglais ? c'est peut-être que, combattant loin de leur patrie, ils sentaient plus le besoin de cette discipline, ou plutôt parce que la nation a un courage plus tranquille et plus réfléchi.

CHAP. LXXXIII. — *Affranchissements, priviléges des villes, états généraux.*

De l'anarchie générale de l'Europe, de tant de désastres même, naquit le bien inestimable de la liberté, qui a fait fleurir peu à peu les villes impériales et tant d'autres cités.

Vous avez déjà observé que dans les commencements de l'anarchie féodale presque toutes les villes étaient peuplées plutôt de serfs que de citoyens, comme on le voit encore en Pologne, où il n'y a que trois ou quatre villes qui puissent posséder des terres, et où les habitants appartiennent à leur seigneur, qui a sur eux droit de vie et de mort. Il en fut de même en Allemagne et en France. Les empereurs commencèrent par affranchir plusieurs villes; et, dès le XIIIe siècle, elles s'unirent pour leur défense commune contre les seigneurs de châteaux qui subsistaient de brigandage.

Louis le Gros, en France, suivit cet exemple dans ses domaines, pour affaiblir des seigneurs qui lui faisaient la guerre. Les seigneurs eux-mêmes vendirent à leurs petites villes la liberté, pour avoir de quoi soutenir en Palestine l'honneur de la chevalerie.

Enfin en 1167, le pape Alexandre III déclare, au nom du concile, « que tous les chrétiens devaient être exempts de la servitude. » Cette loi seule doit rendre sa mémoire chère à tous les peuples, ainsi que ses efforts pour soutenir la liberté de l'Italie doivent rendre son nom précieux aux Italiens.

C'est en vertu de cette loi que, longtemps après, le roi Louis Hutin, dans ses chartes, déclara que tous les serfs qui restaient encore en France devaient être affranchis, *parce que c'est*, dit-il, *le royaume des Francs.* Il faisait à la vérité payer cette liberté; mais pouvait-on l'acheter trop cher ?

Cependant les hommes ne rentrèrent que par degrés et très-difficilement dans leur droit naturel. Louis Hutin ne put forcer les seigneurs ses vassaux à faire pour les sujets de leurs domaines ce qu'il faisait pour les siens. Les cultivateurs, les bourgeois même restèrent encore longtemps hommes de *poest*, hommes de puissance attachés à la glèbe, ainsi qu'ils le sont encore en plusieurs provinces d'Allemagne. Ce ne

fut guère en France que du temps de Charles VII, que la servitude fut abolie dans les principales villes. Enfin il est si difficile de faire bien, qu'en 1778, temps auquel je revois ce chapitre, il est encore quelques cantons en France où le peuple est esclave, et, ce qui est aussi horrible que contradictoire, esclave de moines[1].

Le monde avec lenteur marche vers la sagesse[2].

Avant Louis Hutin les rois anoblirent quelques citoyens. Philippe le Hardi, fils de saint Louis, anoblit Raoul qu'on appelait Raoul l'Orfévre, non que ce fût un ouvrier, son anoblissement eût été ridicule; c'était celui qui gardait l'argent du roi. On appelait *orfévres* ces dépositaires, ainsi qu'on les nomme encore à Londres, où l'on a retenu beaucoup de coutumes de l'ancienne France; et saint Louis anoblit sans doute son chirurgien La Brosse, puisqu'il le fit son chambellan.

Les communautés des villes avaient commencé en France sous Philippe le Bel, en 1301, à être admises dans les états généraux, qui furent alors substitués aux anciens parlements de la nation, composés auparavant des seigneurs et des prélats. Le tiers état y forma son avis sous le nom de requête : cette requête fut présentée à genoux. L'usage a toujours subsisté que les députés du tiers état parlassent aux rois un genou en terre, ainsi que les gens du parlement, du parquet, et le chancelier même dans les lits de justice. Ces premiers états généraux furent tenus pour s'opposer aux prétentions du pape Boniface VIII. Il faut avouer qu'il était triste pour l'humanité qu'il n'y eût que deux ordres dans l'État : l'un composé des seigneurs des fiefs, qui ne faisaient pas la cinq-millième partie de la nation; l'autre du clergé, bien moins nombreux encore, et qui par son institution sacrée est destiné à un ministère supérieur, étranger aux affaires temporelles. Le corps de la nation avait donc été compté pour rien jusque-là. C'était une des véritables raisons qui avaient fait languir le royaume de France en étouffant toute industrie. Si en Hollande et en Angleterre le corps de l'État n'était formé que de barons séculiers et ecclésiastiques, ces peuples n'auraient pas, dans la guerre de 1701, tenu la balance de l'Europe. Dans les républiques, à Venise, à Gênes, le peuple n'eut jamais de part au gouvernement, mais il ne fut jamais esclave. Les citadins d'Italie étaient fort différents des bourgeois des pays du Nord; les bourgeois en France, en Allemagne, étaient bourgeois d'un seigneur, d'un évêque ou du roi; ils appartenaient à un homme; les citadins n'appartenaient qu'à la république. Ce qu'il y a d'affreux, c'est qu'il est resté encore en France trop de serfs de glèbe.

Philippe le Bel, à qui on reproche son peu de fidélité sur l'article des monnaies, sa persécution contre les templiers, et une animosité peut-être trop acharnée contre Boniface VIII et contre sa mémoire, fit donc beaucoup de bien à la nation en appelant le tiers état aux assemblées générales de la France.

1. Voltaire désigne ici les moines de l'abbaye de Cherzel et les chanoines du chapitre noble de Saint-Claude. (Éd.)
2. Vers des *Lois de Minos*, acte III, scène v. (Éd.)

Il est essentiel de faire sur les états généraux de France une remarque que nos historiens auraient dû faire : c'est que la France est le seul pays du monde où le clergé fasse un ordre de l'État. Partout ailleurs les prêtres ont du crédit, des richesses, ils sont distingués du peuple par leurs vêtements; mais ils ne composent point un ordre légal, une nation dans la nation. Ils ne sont ordre de l'État ni à Rome ni à Constantinople : ni le pape ni le Grand Turc n'assemblent jamais le clergé, la noblesse et le tiers état. L'*uléma*, qui est le clergé des Turcs, est un corps formidable, mais non pas ce que nous appelons un ordre de la nation. En Angleterre les évêques siégent en parlement, mais ils y siégent comme barons et non comme prêtres. Les évêques, les abbés, ont séance à la diète d'Allemagne; mais c'est en qualité d'électeurs, de princes, de comtes. La France est la seule où l'on dise, *le clergé, la noblesse et le peuple.*

La chambre des communes, en Angleterre, commençait à se former dans ces temps-là, et prit un grand crédit dès l'an 1300. Ainsi le chaos du gouvernement commençait à se débrouiller presque partout, par les malheurs mêmes que le gouvernement féodal trop anarchique avait partout occasionnés. Mais les peuples, en reprenant tant de liberté et tant de droits, ne purent de longtemps sortir de la barbarie où l'abrutissement qui naît d'une longue servitude les avait réduits. Ils acquirent la liberté : ils furent comptés pour des hommes; mais ils n'en furent ni plus polis, ni plus industrieux. Les guerres cruelles d'Édouard III et de Henri V plongèrent le peuple en France dans un état pire que l'esclavage, et il ne respira que dans les dernières années de Charles VII. Il ne fut pas moins malheureux en Angleterre après le règne de Henri V. Son sort fut moins à plaindre en Allemagne du temps de Venceslas et de Sigismond, parce que les villes impériales étaient déjà puissantes.

CHAP. LXXXIV. — *Tailles et monnaies.*

Le tiers état ne servit, en 1345, aux états tenus par Philippe de Valois, qu'à donner son consentement au premier impôt des aides et des gabelles : mais il est certain que, si les états avaient été assemblés plus souvent en France, ils eussent acquis plus d'autorité; car immédiatement après le gouvernement de ce même Philippe de Valois, devenu odieux par la fausse monnaie, et décrédité par ses malheurs, les états de 1355 dont nous avons déjà parlé[1] nommèrent eux-mêmes des commissaires des trois ordres pour recueillir l'argent qu'on accordait au roi. Ceux qui donnent ce qu'ils veulent, et comme ils veulent, partagent l'autorité souveraine : voilà pourquoi les rois n'ont convoqué de ces assemblées que quand ils n'ont pu s'en dispenser. Ainsi le peu d'habitude que la nation a eue d'examiner ses besoins, ses ressources et ses forces, a toujours laissé les états généraux destitués de cet esprit de suite, et de cette connaissance de leurs affaires qu'ont les

1. Chap. LXXVI. (ÉD.)

compagnies réglées. Convoqués de loin en loin, ils se demandaient les lois et les usages au lieu d'en faire : ils étaient étonnés et incertains. Les parlements d'Angleterre se sont donné plus de prérogatives ; ils se sont établis et maintenus dans le droit d'être un corps nécessaire représentant la nation. C'est là qu'on connaît surtout la différence des deux peuples. Tous deux partis des mêmes principes, leur gouvernement est devenu entièrement différent; il était alors tout semblable. Les états d'Aragon, ceux de Hongrie, les diètes d'Allemagne, avaient encore de plus grands priviléges.

Les états généraux de France, ou plutôt la partie de la France qui combattait pour son roi Charles VII contre l'usurpateur Henri V, accorda généreusement à son maître une taille générale en 1426, dans le fort de la guerre, dans la disette, dans le temps même où l'on craignait de laisser les terres sans culture. (Ce sont les propres mots prononcés dans la harangue du tiers état.) Cet impôt depuis ce temps fut perpétuel. Les rois auparavant vivaient de leurs domaines; mais il ne restait presque plus de domaines à Charles VII; et, sans les braves guerriers qui se sacrifièrent pour lui et pour la patrie, sans le connétable de Richemont qui le maîtrisait, mais qui le servait à ses dépens, il était perdu.

Bientôt après, les cultivateurs qui avaient payé auparavant des tailles à leurs seigneurs dont ils avaient été serfs, payèrent ce tribut au roi seul dont ils furent sujets. Ce n'est pas que les rois n'eussent aussi levé des tailles, même avant saint Louis, dans les terres du patrimoine royal. On connaît la taille de *pain et vin*, payée d'abord en nature et ensuite en argent. Ce mot de *taille* venait de l'usage des collecteurs, de marquer sur une petite taille de bois ce que les contribuables avaient donné : rien n'était plus rare que d'écrire chez le commun peuple. Les coutumes mêmes des villes n'étaient point écrites; et ce fut ce même Charles VII qui ordonna qu'on les rédigeât, en 1454, lorsqu'il eut remis dans le royaume la police et la tranquillité dont il avait été privé depuis si longtemps, et lorsqu'une si longue suite d'infortunes eut fait naître une nouvelle forme de gouvernement.

Je considère donc ici en général le sort des hommes plutôt que les révolutions du trône. C'est au genre humain qu'il eût fallu faire attention dans l'histoire : c'est là que chaque écrivain eût dû dire : *Homo sum;* mais la plupart des historiens ont décrit des batailles.

Ce qui troublait encore en Europe l'ordre public, la tranquillité, la fortune des familles, c'était l'affaiblissement des monnaies. Chaque seigneur en faisait frapper, et altérait le titre et le poids, se faisant à lui-même un préjudice durable pour un bien passager. Les rois avaient été obligés, par la nécessité des temps, de donner ce funeste exemple. J'ai déjà remarqué[1] que l'or d'une partie de l'Europe, et surtout de la France, avait été englouti en Asie et en Afrique par les infortunes des croisades. Il fallut donc, dans les besoins toujours renaissants, augmenter la valeur numéraire des monnaies. La livre, dans le temps du

1. Chap. LVIII. (ED.)

roi Charles V, après qu'il eut conquis son royaume, valait entre huit et neuf de nos livres numéraires; sous Charlemagne elle avait été réellement le poids d'une livre de douze onces. La livre de Charles V ne fut donc en effet qu'environ deux treizièmes de l'ancienne livre : donc une famille qui aurait eu pour vivre une ancienne redevance, une inféodation, un droit payable en argent, était devenue six fois et demie plus pauvre.

Qu'on juge, par un exemple plus frappant encore, du peu d'argent qui roulait dans un royaume tel que la France. Ce même Charles V déclara que les fils de France auraient un apanage de douze mille livres de rente. Ces douze mille livres n'en valent aujourd'hui qu'environ cent mille. Quelle petite ressource pour le fils d'un roi ! Les espèces n'étaient pas moins rares en Allemagne, en Espagne, en Angleterre.

Le roi Édouard III fut le premier qui fit frapper des espèces d'or. Qu'on songe que les Romains n'en eurent que six cent cinquante ans après la fondation de Rome.

Henri V n'avait que cinquante-six mille livres sterling, environ douze cent vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui, pour tout revenu. C'est avec ce faible secours qu'il voulut conquérir la France. Aussi après la victoire d'Azincourt il était obligé d'aller emprunter de l'argent dans Londres, et de mettre tout en gage pour recommencer la guerre. Et enfin les conquêtes se faisaient avec le fer plus qu'avec l'or.

On ne connaissait alors en Suède que la monnaie de fer et de cuivre. Il n'y avait d'argent en Danemark que celui qui avait passé dans ce pays par le commerce de Lubeck en très-petite quantité.

Dans cette disette générale d'argent qu'on éprouvait en France après les croisades, le roi Philippe le Bel avait non-seulement haussé le prix fictif et idéal des espèces; il en fit fabriquer de bas aloi, il y fit mêler trop d'alliage : en un mot, c'était de la fausse monnaie, et les séditions qu'excita cette manœuvre ne rendirent pas la nation plus heureuse. Philippe de Valois avait encore été plus loin que Philippe le Bel; il faisait jurer sur les évangiles aux officiers des monnaies de garder le secret. Il leur enjoint, dans son ordonnance, de tromper les marchands, « de façon, dit-il, qu'ils ne s'aperçoivent pas qu'il y ait mutation de poids. » Mais comment pouvait-il se flatter que cette infidélité ne serait point découverte ? et quel temps que celui où l'on était forcé d'avoir recours à de tels artifices ! Quel temps où presque tous les seigneurs de fiefs depuis saint Louis faisaient ce qu'on reproche à Philippe le Bel et à Philippe de Valois ! Ces seigneurs vendirent en France au souverain leur droit de battre monnaie : ils l'ont tous conservé en Allemagne, et il en a résulté quelquefois de grands abus, mais non de si universels ni de si funestes.

Chap. LXXXV. — *Du parlement de Paris jusqu'à Charles VII.*

Si Philippe le Bel, qui fit tant de mal en altérant la bonne monnaie de saint Louis, fit beaucoup de bien en appelant aux assemblées de la

nation les citoyens qui sont en effet le corps de la nation, il n'en fit pas moins en instituant sous le nom de parlement une cour souveraine de judicature sédentaire à Paris.

Ce qu'on a écrit sur l'origine et sur la nature du parlement de Paris ne donne que des lumières confuses, parce que tout passage des anciens usages aux nouveaux échappe à la vue. L'un veut que les chambres des enquêtes et des requêtes représentent précisément les anciens conquérants de la Gaule; l'autre prétend que le parlement n'a d'autre droit de rendre la justice que parce que les anciens pairs étaient les juges de la nation, et que le parlement est appelé *la cour des pairs*.

Un peu d'attention rectifiera ces idées. Il se fit un grand changement en France sous Philippe le Bel au commencement du XIVe siècle : c'est que le grand gouvernement féodal et aristocratique était miné peu à peu dans les domaines du roi de France; c'est que Philippe le Bel érigea presque en même temps ce qu'on appela les parlements de Paris, de Toulouse, de Normandie, et les grands jours de Troyes, pour rendre la justice; c'est que le parlement de Paris était le plus considérable par son grand district, que Philippe le Bel le rendit sédentaire à Paris, et que Philippe le Long le rendit perpétuel. Il était le dépositaire et l'interprète des lois anciennes et nouvelles, le gardien des droits de la couronne, et l'oracle de la nation : mais il ne représentait nullement la nation. Pour la représenter, il faut ou être nommé par elle, ou en avoir le droit inhérent en sa personne. Les officiers de ce parlement (excepté les pairs) étaient nommés par le roi, payés par le roi, amovibles par le roi.

Le conseil étroit du roi, les états généraux, le parlement, étaient trois choses très-différentes. Les états généraux étaient véritablement l'ancien parlement de toute la nation, auxquels on ajouta les députés des communes. L'étroit conseil du roi était composé des grands officiers qu'il voulait y admettre, et surtout des pairs du royaume, qui étaient tous princes du sang; et la cour de justice nommée parlement, devenue sédentaire à Paris, était d'abord composée d'évêques et de chevaliers, assistés de légistes soit tonsurés, soit laïques, instruits des procédures.

Il fallait bien que les pairs eussent droit de séance dans cette cour, puisqu'ils étaient originairement les juges de la nation. Mais quand les pairs n'y auraient pas eu droit de séance, elle n'en eût pas moins été une cour suprême de judicature; comme la chambre impériale d'Allemagne est une cour suprême, quoique les électeurs ni les autres princes de l'empire n'y aient jamais assisté, et comme le conseil de Castille est encore une juridiction suprême, quoique les grands d'Espagne n'aient pas le privilége d'y avoir séance.

Ce parlement n'était pas tel que les anciennes assemblées des champs de mars et de mai dont il retenait le nom. Les pairs eurent le droit, à la vérité, d'y assister : mais ces pairs n'étaient pas, comme ils le sont encore en Angleterre, les seuls nobles du royaume; c'étaient des princes relevant de la couronne; et quand on en créait de nouveaux, on n'osait les prendre que parmi les princes. La Champagne ayant cessé

d'être une pairie, parce que Philippe le Bel l'avait acquise par son mariage, il érigea en pairie la Bretagne et l'Artois. Les souverains de ces États ne venaient pas sans doute juger des causes au parlement de Paris, mais plusieurs évêques y venaient.

Ce nouveau parlement s'assemblait d'abord deux fois l'an. On changeait souvent les membres de cette cour de justice, et le roi les payait de son trésor pour chacune de leurs séances.

On appela ces parlements *cours souveraines :* le président s'appelait le souverain du corps, ce qui ne voulait dire que le chef. Témoin ces mots exprès de l'ordonnance de Philippe le Bel : « Que nul maître ne s'absente de la chambre sans le congé de son souverain. » Je dois encore remarquer qu'il n'était pas permis d'abord de plaider par procureur; il fallait venir *ester à droit* soi-même, à moins d'une dispense expresse du roi.

Si les prélats avaient conservé leur droit d'assister aux séances de cette compagnie toujours subsistante, elle eût pu devenir à la longue une assemblée d'états généraux perpétuelle. Les évêques en furent exclus sous Philippe le Long, en 1320. Ils avaient d'abord présidé au parlement et précédé le chancelier. Le premier laïque qui présida dans cette compagnie par ordre du roi, en 1320, fut un haut-baron, comte de Boulogne, possédant les droits régaliens, en un mot un prince. Tous les hommes de loi ne prirent que le titre de conseiller jusque vers l'an 1350. Ensuite les jurisconsultes étant devenus présidents, ils portèrent le manteau de cérémonie des chevaliers. Ils eurent les priviléges de la noblesse : on les appela souvent *chevaliers ès lois.* Mais les nobles de nom et d'armes affectèrent toujours de mépriser cette noblesse paisible. Les descendants des hommes de loi ne sont point encore reçus dans les chapitres d'Allemagne. C'est un reste de l'ancienne barbarie d'attacher de l'avilissement à la plus belle fonction de l'humanité, celle de rendre la justice.

On objecte que ce n'est pas la fonction de rendre la justice qui les avilissait, puisque les pairs et les rois la rendaient; mais que des hommes nés dans une condition servile, introduits d'abord au parlement de Paris pour instruire les procès, et non pour donner leurs voix, et ayant prétendu depuis les droits de la noblesse, à qui seule il appartenait de juger la nation, ne devaient pas partager avec cette noblesse des honneurs incommunicables. Le célèbre Fénelon, archevêque de Cambrai, dans une lettre à notre Académie française, nous écrit que, pour être digne de faire l'histoire de France, il faut être versé dans nos anciens usages; qu'il faut savoir, par exemple, que les conseillers du parlement furent originairement des serfs qui avaient étudié nos lois, et qui conseillaient les nobles dans la cour du parlement. Cela peut être vrai de quelques-uns élevés à cet honneur par le mérite; mais il est plus vrai encore que la plupart n'étaient point serfs, qu'ils étaient fils de bons bourgeois dès longtemps affranchis, vivant librement sous la protection des rois dont ils étaient bourgeois. Cet ordre de citoyens en tout temps et en tout pays a plus de facilité pour s'instruire que les hommes nés dans l'esclavage.

Ce tribunal était, comme vous savez, ce qu'est en Angleterre la cour appelée *du banc du roi*. Les rois anglais, vassaux de ceux de France, imitèrent en tout les usages de leurs souverains. Il y avait un procureur du roi au parlement de Paris; il y en eut un au banc du roi d'Angleterre; le chancelier de France peut résider aux parlements français, le chancelier d'Angleterre au banc de Londres. Le roi et les pairs anglais peuvent casser les jugements du banc, comme le roi de France casse les arrêts du parlement en son conseil d'État, et comme il les casserait avec les pairs, les hauts barons, et la noblesse, dans les états généraux qui sont le parlement de la nation. La cour du banc ne peut faire de lois, de même que le parlement de Paris n'en peut faire. Ce même mot de *banc* prouve la ressemblance parfaite; le banc des présidents a retenu son nom chez nous, et nous l'appelons encore aujourd'hui *le grand banc*.

La forme du gouvernement anglais n'a point changé comme la nôtre, nous l'avons déjà remarqué[1]. Les états généraux anglais ont subsisté toujours : ils ont partagé la législation; les nôtres, rarement convoqués, sont hors d'usage. Les cours de justice, appelées parmi nous *parlements*, étant devenues perpétuelles, et s'étant enfin considérablement accrues, ont acquis insensiblement, tantôt par la concession des rois, tantôt par l'usage, tantôt même par le malheur des temps, des droits qu'ils n'avaient ni sous Philippe le Bel, ni sous ses fils, ni sous Louis XI.

Le plus grand lustre du parlement de Paris vint de la coutume que les rois de France introduisirent de faire enregistrer leurs traités et leurs édits à cette chambre du parlement sédentaire, afin que le dépôt en fût plus authentique. D'ailleurs cette chambre n'entrait dans aucune affaire d'État, ni dans celles des finances. Tout ce qui regardait les revenus du roi et les impôts était incontestablement du ressort de la chambre des comptes. Les premières remontrances du parlement sur les finances sont du temps de François Ier.

Tout change chez les Français beaucoup plus que chez les autres peuples. Il y avait une ancienne coutume, par laquelle on n'exécutait aucun arrêt portant peine afflictive que cet arrêt ne fût signé du souverain. Il en est encore ainsi en Angleterre, comme en beaucoup d'autres États : rien n'est plus humain et plus juste. Le fanatisme, l'esprit de parti, l'ignorance, ont fait condamner à mort plusieurs citoyens innocents. Ces citoyens appartiennent au roi, c'est-à-dire à l'État; on ôte un homme à la patrie, on flétrit sa famille, sans que celui qui représente la patrie le sache. Combien d'innocents accusés d'hérésie, de sorcellerie, et de mille crimes imaginaires, auraient dû la vie à un roi éclairé!

Loin que Charles VI fût éclairé, il était dans cet état déplorable qui rend un homme le jouet des hommes.

Ce fut dans ce parlement perpétuel, établi à Paris au palais de saint Louis, que Charles VI tint, le 23 décembre 1420, ce fameux lit de

1. Chap. LXXVI. (Éd.)

justice en présence du roi d'Angleterre Henri V; ce fut là qu'il nomma « son très-amé fils Henri, héritier, régent du royaume. » Ce fut là que le propre fils du roi ne fut nommé que *Charles, soi-disant dauphin*, et que tous les complices du meurtre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne, furent déclarés criminels de lèse-majesté, et privés de toute succession : ce qui était en effet condamner le dauphin sans le nommer.

Il y a bien plus; on assure que les registres du parlement, sous l'année 1420, portent que précédemment le dauphin (depuis Charles VII) avait été ajourné trois fois à son de trompe, au mois de janvier, et condamné par contumace au bannissement perpétuel; *de quoi*, ajoute ce registre, *il appela à Dieu et à son épée*. Si le registre est véritable, il se passa donc près d'une année entre la condamnation et le lit de justice, qui ne confirma que trop ce funeste arrêt. Il n'est point étonnant qu'il ait été porté. Philippe, duc de Bourgogne, fils du duc assassiné, était tout-puissant dans Paris; la mère du dauphin était devenue pour son fils une marâtre implacable; le roi, privé de sa raison, était entre des mains étrangères; et enfin le dauphin avait puni un crime par un crime encore plus horrible, puisqu'il avait fait assassiner à ses yeux son parent Jean de Bourgogne, attiré dans le piége sur la foi des serments. Il faut encore considérer quel était l'esprit du temps. Ce même Henri V, roi d'Angleterre, et régent de France, avait été mis en prison à Londres, étant prince de Galles sur le simple ordre d'un juge ordinaire auquel il avait donné un soufflet, lorsque ce juge était sur son tribunal.

On vit dans le même siècle un exemple atroce de la justice poussée jusqu'à l'horreur. Un ban de Croatie ose juger à mort et faire noyer la régente de Hongrie Élisabeth, coupable du meurtre du roi Charles de Durazzo.

Le jugement du parlement contre le dauphin était d'une autre espèce; il n'était que l'organe d'une force supérieure. On n'avait point procédé contre Jean, duc de Bourgogne, quand il assassina le duc d'Orléans; et on procéda contre le dauphin pour venger le meurtre d'un meurtrier.

On peut se souvenir, en lisant la déplorable histoire de ce temps-là, qu'après le fameux traité de Troyes, qui donna la France au roi Henri V d'Angleterre, il y eut deux parlements à la fois, comme on en vit deux du temps de la Ligue, près de deux cents ans après : mais tout était double dans la subversion qui arriva sous Charles VI; il y avait deux rois, deux reines, deux parlements, deux universités de Paris; et chaque parti avait ses maréchaux et ses grands officiers.

J'observe encore que dans ces siècles, quand il fallait faire le procès à un pair du royaume, le roi était obligé de présider au jugement. Charles VII, la dernière année de sa vie, fut lui-même, selon cette coutume, à la tête des juges qui condamnèrent le duc d'Alençon; coutume qui parut depuis indigne de la justice et de la majesté royale, puisque la présence du souverain semblait gêner les suffrages, et que, dans une affaire criminelle, cette même présence, qui ne doit annoncer que des grâces, pouvait commander les rigueurs

Enfin je remarque que, pour juger un pair, il était essentiel d'assembler des pairs. Ils étaient ses juges naturels. Charles VII y ajouta des grands officiers de la couronne dans l'affaire du duc d'Alençon; il fit plus, il admit dans cette assemblée des trésoriers de France, avec les députés laïques du parlement. Ainsi tout change. L'histoire des usages, des lois, des priviléges, n'est en beaucoup de pays, et surtout en France, qu'un tableau mouvant.

C'est donc une idée bien vaine, un travail bien ingrat, de vouloir tout rappeler aux usages antiques, et de vouloir fixer cette roue que le temps fait tourner d'un mouvement irrésistible. A quelle époque faudrait-il avoir recours? est-ce à celle où le mot de *parlement* signifiait une assemblée de capitaines francs, qui venaient en plein champ régler, au premier de mars, les partages des dépouilles? est-ce à celle où tous les évêques avaient droit de séance dans une cour de judicature, nommée aussi *parlement?* A quel siècle, à quelles lois faudrait-il remonter? à quel usage s'en tenir? Un bourgeois de Rome serait aussi bien fondé à demander au pape des consuls, des tribuns, un sénat, des comices, et le rétablissement entier de la république romaine; et un bourgeois d'Athènes pourrait réclamer auprès du sultan l'ancien aréopage et les assemblées du peuple qui s'appelaient *églises*.

CHAP. LXXXVI. — *Du concile de Bâle tenu du temps de l'empereur Sigismond et de Charles VII, au* XV*e siècle.*

Ce que sont les états généraux pour les rois, les conciles le sont pour les papes : mais ce qui se ressemble le plus diffère toujours. Dans les monarchies tempérées par l'esprit le plus républicain, les états ne se sont jamais crus au-dessus des rois, quoiqu'ils aient déposé leurs souverains dans des nécessités pressantes ou dans des troubles. Les électeurs qui déposèrent l'empereur Vinceslas ne se sont jamais crus supérieurs à un empereur régnant. Les *cortès* d'Aragon disaient au roi qu'ils élisaient : *Nos que valemos tanto como vos, y que podemos mas que vos;* mais quand le roi était couronné, ils ne s'exprimaient plus ainsi, ils ne se disaient plus supérieurs à celui qu'ils avaient fait leur souverain.

Mais il n'en est pas d'une assemblée d'évêques de tant d'Églises également indépendantes comme du corps d'un État monarchique : ce corps a un souverain, et les Églises n'ont qu'un premier métropolitain. Les matières de religion, la doctrine et la discipline ne peuvent être soumises à la décision d'un seul homme, au mépris du monde entier. Les conciles sont donc supérieurs aux papes dans le même sens que mille avis doivent l'emporter sur un seul. Reste à savoir s'ils ont le droit de le déposer, comme les diètes de Pologne et les électeurs de l'empire allemand ont le droit de déposer leur souverain.

Cette question est de celles que la raison du plus fort peut seule décider. Si d'un côté un simple concile provincial peut dépouiller un évêque, une assemblée du monde chrétien peut à plus forte raison dégrader l'évêque de Rome. Mais de l'autre côté cet évêque est souve-

rain : ce n'est pas un concile qui lui a donné son État; comment des conciles peuvent-ils le lui ravir, quand ses sujets sont contents de son administration? Un électeur ecclésiastique, dont l'empire et son électorat seraient contents, serait en vain déposé comme évêque par tous les évêques de l'univers; il resterait électeur, avec le même droit qu'un roi excommunié par toute l'Église, et maître chez lui, demeurerait souverain.

Le concile de Constance avait déposé le souverain de Rome, parce que Rome n'avait voulu ni pu s'y opposer. Le concile de Bâle, qui prétendit dix ans après suivre cet exemple, fit voir combien l'exemple est trompeur, combien sont différentes les affaires qui semblent les mêmes, et que ce qui est grand et seulement hardi dans un temps, est petit et téméraire dans un autre.

Le concile de Bâle n'était qu'une prolongation de plusieurs autres indiqués par le pape Martin V, tantôt à Pavie, tantôt à Sienne : mais dès que le pape Eugène IV fut élu, en 1431, les Pères commencèrent par déclarer que le pape n'avait ni le droit de dissoudre leur assemblée, ni même celui de la transférer, et qu'il leur était soumis sous peine de punition. Le pape Eugène, sur cet énoncé, ordonna la dissolution du concile. Il paraît qu'il y eut dans cette démarche précipitée des Pères plus de zèle que de prudence, et que ce zèle pouvait être funeste. L'empereur Sigismond, qui régnait encore, n'était pas le maître de la personne d'Eugène comme il l'avait été de celle de Jean XXIII. Il ménageait à la fois le pape et le concile. Le scandale s'en tint longtemps aux négociations; on y fit entrer l'Orient et l'Occident. L'empire des Grecs ne pouvait plus se soutenir contre les Turcs que par les princes latins; et pour obtenir un faible secours très-incertain, il fallait que l'Église grecque se soumît à la romaine. Elle était bien éloignée de cette soumission. Plus le péril était proche, plus les Grecs étaient opiniâtres. Mais l'empereur Jean Paléologue, second du nom, que le péril intéressait davantage, consentait à faire par politique ce que tout son clergé refusait par opiniâtreté. Il était près d'accorder tout, pourvu qu'on le secourût. Il s'adressait à la fois au pape et au concile; et tous deux se disputaient l'honneur de faire fléchir les Grecs. Il envoya des ambassadeurs à Bâle, où le pape avait quelques partisans qui furent plus adroits que les autres Pères. Le concile avait décrété qu'on enverrait quelque argent à l'empereur, et des galères pour l'amener en Italie, qu'ensuite on le recevrait à Bâle. Les émissaires du pape firent un décret clandestin, par lequel il était dit, au nom du concile même, que l'empereur serait reçu à Florence, où le pape transférait l'assemblée; ils enlevèrent la serrure de la cassette où l'on gardait les sceaux du concile, et scellèrent ainsi au nom des Pères mêmes le contraire de ce que l'assemblée avait résolu. Cette ruse italienne réussit; et il était palpable que le pape devait en tout avoir l'avantage sur le concile.

Cette assemblée n'avait point de chef qui pût réunir les esprits et écraser le pape, comme il y en avait eu un à Constance. Elle n'avait point de but arrêté; elle se conduisait avec si peu de prudence, que,

dans un écrit que les Pères délivrèrent aux ambassadeurs grecs, ils disaient qu'après avoir détruit l'hérésie des hussites, ils allaient détruire l'hérésie de l'Église grecque. Le pape, plus habile, traitait avec plus d'adresse; il ne parlait aux Grecs que d'union et de fraternité, et épargnait les termes durs. C'était un homme très-prudent, qui avait pacifié les troubles de Rome, et qui était devenu puissant. Il eut des galères prêtes avant celles des Pères.

L'empereur, défrayé par le pape, s'embarque avec son patriarche et quelques évêques choisis, qui voulaient bien renoncer aux sentiments de toute l'Église grecque pour l'intérêt de la patrie (1439). Le pape les reçut à Ferrare. L'empereur et les évêques, dans leur soumission réelle, gardèrent en apparence la majesté de l'empire et la dignité de l'Église grecque. Aucun ne baisa les pieds du pape; mais après quelques contestations sur le *Filioque*, que Rome avait ajouté depuis longtemps au symbole, sur le pain azyme, sur le purgatoire, on se réunit en tout au sentiment des Romains.

Le pape transféra son concile de Ferrare à Florence. Ce fut là que les députés de l'Église grecque adoptèrent le purgatoire. Il fut décidé que « le Saint-Esprit procède du Père et du Fils par la production de spiration; que le Père communique tout au Fils, excepté la paternité, et que le Fils a de toute éternité la vertu productive. »

Enfin l'empereur grec, son patriarche et presque tous ses prélats, signèrent dans Florence le point si longtemps débattu de la primatie de Rome. L'histoire byzantine assure que le pape acheta leur signature. Cela est vraisemblable : il importait au pape de gagner cet avantage à quelque prix que ce fût; et les évêques d'un pays désolé par les Turcs étaient pauvres.

Cette union des Grecs et des Latins fut à la vérité passagère; ce fut une comédie jouée par l'empereur Jean Paléologue second. Toute l'Église grecque la réprouva. Les évêques qui avaient signé à Florence en demandèrent pardon à Constantinople; ils dirent qu'ils avaient trahi la foi. On les compara à *Judas qui trahit son maître*. Ils ne furent réconciliés à leur Église qu'après avoir abjuré les innovations reprochées aux Latins.

L'Église latine et la grecque furent plus divisées que jamais. Les Grecs, toujours fiers de leur ancienneté, de leurs premiers conciles universels, de leurs sciences, se fortifièrent dans leur haine et dans leur mépris pour la communion romaine. Ils rebaptisaient les Latins qui revenaient à eux; et de là vient qu'aujourd'hui, à Pétersbourg et à Riga, les prêtres russes donnent un second baptême à un catholique qui embrasse la religion grecque. Plusieurs retranchèrent la confirmation et l'extrême-onction du nombre des sacrements. Tous s'élevèrent de nouveau contre la procession du Saint-Esprit, contre le purgatoire, contre la communion sous une seule espèce; et il est très-vrai enfin qu'ils diffèrent autant de l'Église de Rome que les réformés.

Cependant Eugène IV passait dans l'Occident pour avoir éteint ce grand schisme. Il avait soumis l'empereur grec et son Église en apparence. Sa victoire était glorieuse, et jamais pontife avant lui n'avait

paru rendre un si grand service à l'Église romaine, ni jouir d'un si beau triomphe.

Dans le temps même qu'il rend ce service aux Latins, et qu'il finit, autant qu'il est en lui, le schisme de l'Orient et de l'Occident, le concile de Bâle le dépose du pontificat, le déclare « rebelle, simoniaque, schismatique, hérétique, et parjure. » (1439.)

Si on considère le concile par ce décret, on n'y voit qu'une troupe de factieux; si on le regarde par les règles de discipline qu'il donna, on y verra des hommes très-sages. C'est que la passion n'avait point de part à ces règlements, et qu'elle agissait seule dans la déposition d'Eugène. Le corps le plus auguste, quand la faction l'entraîne, fait toujours plus de fautes qu'un seul homme. Le conseil du roi de France, Charles VII, adopta les règles que l'on avait faites avec sagesse, et rejeta l'arrêt que l'esprit de parti avait dicté.

Ce sont ces règlements qui servirent à faire la pragmatique sanction, si longtemps chère aux peuples de France. Celle qu'on attribue à saint Louis ne subsistait presque plus. Les usages en vain réclamés par la France étaient abolis par l'adresse des Romains. On les rétablit par cette célèbre pragmatique. Les élections par le clergé, avec l'approbation du roi, y sont confirmées; les annates déclarées simoniaques; les réserves, les expectatives y sont détestées. Mais d'un côté on n'ose jamais faire tout ce qu'on peut, et de l'autre on fait au delà de ce que l'on doit. Cette loi si fameuse, qui assure les libertés de l'Église gallicane, permet qu'on appelle au pape en dernier ressort, et qu'il délègue des juges dans toutes les causes ecclésiastiques, que des évêques compatriotes pouvaient terminer si aisément. C'était en quelque sorte reconnaître le pape pour maître; et dans le temps même que la pragmatique lui laisse le premier des droits, elle lui défend de faire plus de vingt-quatre cardinaux, avec aussi peu de raison que le pape en aurait de fixer le nombre des ducs et pairs, ou des grands d'Espagne. Ainsi tout est contradiction. Il est vrai que le concile de Bâle avait le premier fait cette défense aux papes. Il n'avait pas considéré qu'en diminuant le nombre il augmentait le pouvoir, et que plus une dignité est rare, plus elle est respectée.

Ce fut encore la discipline établie par ce concile qui produisit depuis le concordat germanique. Mais la pragmatique a été abolie en France; le concordat germanique s'est soutenu. Tous les usages d'Allemagne ont subsisté. Élections des prélats, investitures des princes, priviléges des villes, droits, rangs, ordre de séance, presque rien n'a changé. On ne voit au contraire rien en France des usages reçus du temps de Charles VII.

Le concile de Bâle, ayant déposé vainement un pape très-sage que toute l'Europe continuait à reconnaître, lui opposa, comme on sait, un fantôme, un duc de Savoie, Amédée VIII, qui avait été le premier duc de sa maison, et qui s'était fait ermite à Ripaille, par une dévotion que le Poggio est bien loin de croire réelle. Sa dévotion ne tint pas contre l'ambition d'être pape. On le déclara souverain pontife, tout séculier qu'il était. Ce qui avait causé de violentes guerres du temps

d'Urbain VI, ne produisit alors que des querelles ecclésiastiques, des bulles, des censures, des excommunications réciproques, des injures atroces. Car si le concile appelait Eugène simoniaque, hérétique, et parjure, le secrétaire d'Eugène traitait les Pères de fous, d'enragés, de barbares, et nommait Amédée cerbère et antechrist. Enfin, sous le pape Nicolas V, le concile se dissipa peu à peu de lui-même; et ce duc de Savoie, ermite et pape, se contenta d'être cardinal, laissant l'Église dans l'ordre accoutumé (1449). Ce fut là le vingt-septième et le dernier schisme considérable excité pour la chaire de saint Pierre. Le trône d'aucun royaume n'a jamais été si souvent disputé.

Æneas Piccolomini, Florentin, poëte et orateur, qui fut secrétaire de ce concile, avait écrit violemment pour soutenir la supériorité des conciles sur les papes. Mais lorsque ensuite il fut pape lui-même sous le nom de Pie II, il censura encore plus violemment ses propres écrits, immolant tout à l'intérêt présent, qui seul fait si souvent les principes de vérité et d'erreur. Il y avait d'autres écrits de lui, qui couraient dans le monde. La quinzième de ses lettres, imprimées depuis dans le recueil de ses aménités, recommande à son père un de ses bâtards qu'il avait eu d'une femme anglaise. Il ne condamna point ses amours comme il condamna ses sentiments sur la faillibilité du pape.

Ce concile fait voir en tout combien les choses changent selon les temps. Les Pères de Constance avaient livré au bûcher Jean Hus et Jérôme de Prague, malgré leurs protestations qu'ils ne suivaient point les dogmes de Wiclef, malgré leur foi nettement expliquée sur la présence réelle, persistant seulement dans les sentiments de Wiclef sur la hiérarchie et sur la discipline de l'Église.

Les hussites, du temps du concile de Bâle, allaient bien plus loin que leurs deux fondateurs. Procope le Rasé, ce fameux capitaine, compagnon et successeur de Jean Ziska, vint disputer au concile de Bâle, à la tête de deux cents gentilshommes de son parti. Il soutint entre autres choses *que les moines étaient une invention du diable.* « Oui, dit-il, je le prouve. N'est-il pas vrai que Jésus-Christ ne les a point institués? — Nous n'en disconvenons pas, dit le cardinal Julien. — Eh bien! dit Procope, il est donc clair que c'est le diable. » Raisonnement digne d'un capitaine bohémien de ce temps-là. Æneas Silvius, témoin de cette scène, dit qu'on ne répondit à Procope que par un éclat de rire; on avait répondu aux infortunés Jean Hus et Jérôme par un arrêt de mort.

On a vu pendant ce concile quel était l'avilissement des empereurs grecs. Il fallait bien qu'ils touchassent à leur ruine, puisqu'ils allaient à Rome mendier de faibles secours, et faire le sacrifice de leur religion : aussi succombèrent-ils quelques années après sous les Turcs, qui prirent Constantinople. Nous allons voir les causes et les suites de cette révolution.

CHAP. LXXXVII. — *Décadence de l'empire grec, soi-disant empire romain. Sa faiblesse, sa superstition, etc.*

Les croisades, en dépeuplant l'Occident, avaient ouvert la brèche par où les Turcs entrèrent enfin dans Constantinople; car les princes croisés, en usurpant l'empire d'Orient, l'affaiblirent. Les Grecs ne le reprirent que déchiré et appauvri.

On doit se souvenir que cet empire retourna aux Grecs en 1261, et que Michel Paléologue l'arracha aux usurpateurs latins, pour le ravir à son pupille Jean Lascaris. Il faut encore se représenter que dans ce temps-là le frère de saint Louis, Charles d'Anjou, envahissait Naples et Sicile, et que, sans les vêpres siciliennes, il eût disputé au tyran Paléologue la ville de Constantinople, destinée à être la proie des usurpateurs.

Ce Michel Paléologue ménageait les papes pour détourner l'orage. Il les flatta de la soumission de l'Église grecque; mais sa basse politique ne put l'emporter contre l'esprit de parti et la superstition qui dominaient dans son pays. Il se rendit si odieux par ce manége, que son propre fils Andronic, schismatique, malheureusement zélé, n'osa ou ne voulut pas lui donner les honneurs de la sépulture chrétienne (1283).

Ces malheureux Grecs, pressés de tous côtés, et par les Turcs et par les Latins, disputaient cependant sur la transfiguration de Jésus-Christ. La moitié de l'empire prétendait que la lumière du Thabor était éternelle; et l'autre, que Dieu l'avait produite seulement pour la transfiguration. Une grande secte de moines et de dévots contemplatifs voyaient cette lumière à leur nombril, comme les fakirs des Indes voient la lumière céleste au bout de leur nez. Cependant les Turcs se fortifiaient dans l'Asie Mineure, et bientôt inondèrent la Thrace.

Ottoman, de qui sont descendus tous les empereurs osmanlis, avait établi le siége de sa domination à Burse en Bithynie. Orcan son fils vint jusqu'aux bords de la Propontide, et l'empereur Jean Cantacusène fut trop heureux de lui donner sa fille en mariage. Les noces furent célébrées à Scutari, vis-à-vis de Constantinople. Bientôt après Cantacuzène, ne pouvant plus garder l'empire qu'un autre lui disputait, s'enferma dans un monastère. Un empereur, beau-père du sultan, et moine, annonçait la chute de l'empire. Les Turcs n'avaient point encore de vaisseaux, et ils voulaient passer en Europe. Tel était l'abaissement de l'empire, que les Génois, moyennant une faible redevance, étaient les maîtres de Galata, qu'on regarde comme un faubourg de Constantinople, séparé par un canal qui forme le port. Le sultan Amurat, fils d'Orcan, engagea, dit-on, les Génois à passer ses soldats au deçà du détroit. Le marché se conclut; et on tient que les Génois, pour quelques milliers de besants d'or, livrèrent l'Europe. D'autres prétendent qu'on se servit de vaisseaux grecs. Amurat passe, et va jusqu'à Andrinople, où les Turcs s'établissent, menaçant de là toute la chrétienté (1378). L'empereur Jean Paléologue Ier court à Rome baiser les pieds du pape Urbain V : il reconnaît sa primatie; il s'humilie pour obtenir par sa médiation des secours que la situation de l'Europe et les funestes exemples des croisades ne permettaient plus de donner.

Après avoir inutilement fléchi devant le pape, il revient ramper sous Amurat. Il fait un traité avec lui, non comme un roi avec un roi, mais comme un esclave avec un maître. Il sert à la fois de lieutenant et d'otage au conquérant turc; et après que Paléologue, de concert avec Amurat, a fait crever les yeux à son fils aîné, dont ils se défiaient également, l'empereur donne son second fils au sultan. Ce fils, nommé Manuel, sert Amurat contre les chrétiens, et le suit dans ses armées. Cet Amurat donna à la milice des janissaires déjà instituée la forme qui subsiste encore.

(1389) Ayant été assassiné dans le cours de ses victoires, son fils Bajazet Ilderim, ou Bajazet le Foudre, lui succéda. La honte et l'abaissement des empereurs grecs furent à leur comble. Andronic, ce malheureux fils de Jean Paléologue, à qui son père avait crevé les yeux, s'enfuit vers Bajazet, et implore sa protection contre son père, et contre Manuel son frère. Bajazet lui donne quatre mille chevaux; et les Génois, toujours maîtres de Galata, l'assistent d'hommes et d'argent. Andronic, avec les Turcs et les Génois, se rend maître de Constantinople et enferme son père.

Le père, au bout de deux ans, reprend la pourpre, et fait élever une citadelle près de Galata, pour arrêter Bajazet, qui déjà projetait le siége de la ville impériale. Bajazet lui ordonne de démolir la citadelle, et de recevoir un cadi turc dans la ville pour y juger les marchands turcs qui y étaient domiciliés. L'empereur obéit. Cependant Bajazet, laissant derrière lui Constantinople, comme une proie sur laquelle il devait retomber, s'avance au milieu de la Hongrie. (1396) C'est là qu'il défait, comme je l'ai déjà dit[1], l'armée chrétienne, et ces braves Français commandés par l'empereur d'Occident Sigismond. Les Français, avant la bataille, avaient tué leurs prisonniers turcs : ainsi on ne doit pas s'étonner que Bajazet, après sa victoire, eût fait à son tour égorger les Français qui lui avaient donné ce cruel exemple. Il n'en réserva que vingt-cinq chevaliers, parmi lesquels était le comte de Nevers, depuis duc de Bourgogne, auquel il dit, en recevant sa rançon : « Je pourrais t'obliger à faire serment de ne plus t'armer contre moi; mais je méprise tes serments et tes armes. » Ce duc de Bourgogne était ce même Jean sans Peur, assassin du duc d'Orléans, et assassiné depuis par Charles VII. Et nous nous vantons d'être plus humains que les Turcs !

Après cette défaite, Manuel Paléologue, qui était devenu empereur de la ville de Constantinople, court chez les rois de l'Europe comme son père Jean Ier et son fils Jean II. Il vient en France chercher de vains secours. On ne pouvait prendre un temps moins propice : c'était celui de la frénésie de Charles VI, et des désolations de la France. Manuel Paléologue resta deux ans entiers à Paris, tandis que la capitale des chrétiens d'Orient était bloquée par les Turcs. Enfin le siége est formé, et sa perte semblait certaine, lorsqu'elle fut différée par un de ces grands événements qui bouleversent le monde.

1. Chap. LXXII. (ÉD.)

La puissance des Tartares Mogols, de laquelle nous avons vu l'origine, dominait du Volga aux frontières de la Chine et au Gange. Tamerlan, l'un de ces princes Tartares, sauva Constantinople en attaquant Bajazet.

CHAP. LXXXVIII. — *De Tamerlan.*

Timour, que je nommerai Tamerlan pour me conformer à l'usage, descendait de Gengis par les femmes, selon les meilleurs historiens. Il naquit l'an 1357, dans la ville de Cash, territoire de l'ancienne Sogdiane, où les Grecs pénétrèrent autrefois sous Alexandre, et où ils fondèrent des colonies. C'est aujourd'hui le pays des Usbecs. Il commence à la rivière du Gion, ou de l'Oxus, dont la source est dans le petit Thibet, environ à sept cents lieues de la source du Tigre et de l'Euphrate. C'est ce même fleuve Gion dont il est parlé dans la *Genèse*, et qui coulait d'une même fontaine avec l'Euphrate et le Tigre : il faut que les choses aient bien changé.

Au nom de la ville de Cash, on se figure un pays affreux; il est pourtant dans le même climat que Naples et la Provence, dont il n'éprouve pas les chaleurs : c'est une contrée délicieuse.

Au nom de Tamerlan, on s'imagine aussi un barbare approchant de la brute : on a vu qu'il n'y a jamais de grand conquérant parmi les princes, non plus que de grandes fortunes chez les particuliers, sans cette espèce de mérite dont les succès sont la récompense. Tamerlan devait avoir d'autant plus de ce mérite propre à l'ambition, qu'étant né sans États, il subjugua autant de pays qu'Alexandre, et presque autant que Gengis. Sa première conquête fut celle de Balk, capitale de Corassan, sur les frontières de la Perse. De là il va se rendre maître de la province de Candahar. Il subjugue toute l'ancienne Perse; il retourne sur ses pas pour soumettre les peuples de la Transoxane. Il revient prendre Bagdad. Il passe aux Indes, les soumet, se saisit de Déli qui en était la capitale. Nous voyons que tous ceux qui se sont rendus maîtres de la Perse ont aussi conquis ou désolé les Indes. Ainsi Darius Ochus, après tant d'autres, en fit la conquête. Alexandre, Gengis, Tamerlan, les envahirent aisément. Sha-Nadir, de nos jours, n'a eu qu'à s'y présenter; il y a donné la loi, et en a remporté des trésors immenses.

Tamerlan, vainqueur des Indes, retourne sur ses pas. Il se jette sur la Syrie; il prend Damas. Il revole à Bagdad déjà soumise, et qui voulait secouer le joug. Il la livre au pillage et au glaive. On dit qu'il y périt près de huit cent mille habitants; elle fut entièrement détruite. Les villes de ces contrées étaient aisément rasées, et se rebâtissaient de même. Elles n'étaient, comme on l'a déjà remarqué[1], que de briques séchées au soleil. C'est au milieu du cours de ces victoires que l'empereur grec, qui ne trouvait aucun secours chez les chrétiens, s'adresse enfin à ce Tartare. Cinq princes mahométans, que Bajazet avait dépossédés vers les rives du Pont-Euxin, imploraient dans le

1. Chap. VI. (ÉD.)

même temps son secours. Il descendit dans l'Asie Mineure, appelé par les musulmans et par les chrétiens.

Ce qui peut donner une idée avantageuse de son caractère, c'est qu'on le voit dans cette guerre observer au moins le droit des nations. Il commence par envoyer des ambassadeurs à Bajazet, et lui demande d'abandonner le siége de Constantinople, et de rendre justice aux princes musulmans dépossédés. Bajazet reçoit ces propositions avec colère et avec mépris. Tamerlan lui déclare la guerre; il marche à lui. Bajazet lève le siége de Constantinople, (1401) et livre entre Césarée et Ancyre cette grande bataille où il semblait que toutes les forces du monde fussent assemblées. Sans doute les troupes de Tamerlan étaient bien disciplinées, puisque après le combat le plus opiniâtre elles vainquirent celles qui avaient défait les Grecs, les Hongrois, les Allemands, les Français, et tant de nations belliqueuses. On ne saurait douter que Tamerlan, qui jusque-là combattit toujours avec les flèches et le cimeterre, ne fît usage du canon contre les Ottomans, et que ce ne soit lui qui aît envoyé des pièces d'artillerie dans le Mogol, où l'on en voit encore, sur lesquelles sont gravés des caractères inconnus. Les Turcs se servirent contre lui, dans la bataille de Césarée, non-seulement de canons, mais aussi de l'ancien feu grégeois. Ce double avantage eût donné aux Ottomans une victoire infaillible, si Tamerlan n'eût eu de l'artillerie.

Bajazet vit son fils aîné, Mustapha, tué en combattant auprès de lui, et tomba captif entre les mains de son vainqueur avec un de ses autres fils, nommé Musa, ou Moïse. On aime à savoir les suites de cette bataille mémorable entre deux nations qui semblaient se disputer l'Europe et l'Asie, et entre deux conquérants dont les noms sont encore si célèbres; bataille qui d'ailleurs sauva pour un temps l'empire des Grecs, et qui pouvait aider à détruire celui des Turcs.

Aucun des auteurs persans et arabes qui ont écrit la vie de Tamerlan ne dit qu'il enferma Bajazet dans une cage de fer; mais les annales turques le disent : est-ce pour rendre Tamerlan odieux? est-ce plutôt parce qu'ils ont copié des historiens grecs? Les auteurs arabes prétendent que Tamerlan se faisait verser à boire par l'épouse de Bajazet à demi nue; et c'est ce qui a donné lieu à la fable reçue, que les sultans turcs ne se marièrent plus depuis cet outrage fait à une de leurs femmes. Cette fable est démentie par le mariage d'Amurat II, que nous verrons épouser la fille d'un despote de Servie, et par le mariage de Mahomet II avec la fille d'un prince de Turcomanie.

Il est difficile de concilier la cage de fer et l'affront brutal fait à la femme de Bajazet avec la générosité que les Turcs attribuent à Tamerlan. Ils rapportent que le vainqueur, étant entré dans Burse ou Pruse, capitale des États turcs asiatiques, écrivit à Soliman, fils de Bajazet, une lettre qui eût fait honneur à Alexandre. « Je veux oublier, dit Tamerlan dans cette lettre, que j'ai été l'ennemi de Bajazet. Je servirai de père à ses enfants, pourvu qu'ils attendent les effets de ma clémence. Mes conquêtes me suffisent, et de nouvelles faveurs de l'inconstante fortune ne me tentent point. »

Supposé qu'une telle lettre ait été écrite, elle pouvait n'être qu'un artifice. Les Turcs disent encore que Tamerlan n'étant pas écouté de Soliman, déclara sultan dans Burse ce même Musa, fils de Bajazet, et qu'il lui dit : « Reçois l'héritage de ton père; une âme royale sait conquérir des royaumes, et les rendre. »

Les historiens orientaux, ainsi que les nôtres, mettent souvent dans la bouche des hommes célèbres des paroles qu'ils n'ont jamais prononcées. Tant de magnanimité avec le fils s'accorde mal avec la barbarie dont on dit qu'il usa avec le père. Mais ce qu'on peut recueillir de certain, et ce qui mérite notre attention, c'est que la grande victoire de Tamerlan n'ôta pas enfin une ville à l'empire des Turcs. Ce Musa, qu'il fit sultan, et qu'il protégea pour l'opposer et à Soliman et à Mahomet Ier, ses frères, ne put leur résister, malgré la protection du vainqueur. Il y eut une guerre civile de treize années entre les enfants de Bajazet, et on ne voit point que Tamerlan en ait profité. Il est prouvé par le malheur même de ce sultan, que les Turcs étaient un peuple belliqueux qui avait pu être vaincu, sans pouvoir être asservi; et que le Tartare, ne trouvant pas de facilité à s'étendre et à s'établir vers l'Asie Mineure, porta ses armes en d'autres pays.

Sa prétendue magnanimité envers les fils de Bajazet n'était pas sans doute de la modération. On le voit bientôt après ravager encore la Syrie, qui appartenait aux mamelucs de l'Égypte. De là il repassa l'Euphrate, et retourna dans Samarcande, qu'il regardait comme la capitale de ses vastes États. Il avait conquis presque autant de terrain que Gengis : car si Gengis eut une partie de la Chine et de la Corée, Tamerlan eut quelque temps la Syrie et une partie de l'Asie Mineure, où Gengis n'avait pu pénétrer; il possédait encore presque tout l'Indoustan, dont Gengis n'eut que les provinces septentrionales. Possesseur mal affermi de cet empire immense, il méditait dans Samarcande la conquête de la Chine, dans un âge où sa mort était prochaine.

Ce fut à Samarcande qu'il reçut, à l'exemple de Gengis, l'hommage de plusieurs princes de l'Asie et l'ambassade de plusieurs souverains. Non-seulement l'empereur grec Manuel y envoya ses ambassadeurs, mais il en vint de la part de Henri III, roi de Castille. Il y donna une de ces fêtes qui ressemblent à celles des premiers rois de Perse. Tous les ordres de l'État, tous les artisans passèrent en revue, chacun avec les marques de sa profession. Il maria tous ses petits-fils et toutes ses petites-filles le même jour. (1406) Enfin il mourut dans une extrême vieillesse, après avoir régné trente-six ans, plus heureux par sa longue vie, et par le bonheur de ses petits-fils, qu'Alexandre auquel les Orientaux le comparent; mais fort inférieur au Macédonien, en ce qu'il naquit chez une nation barbare, et qu'il détruisit beaucoup de villes comme Gengis, sans en bâtir une seule : au lieu qu'Alexandre, dans une vie très-courte, et au milieu de ses conquêtes rapides, construisit Alexandrie et Scanderon, rétablit cette même Samarcande, qui fut depuis le siége de l'empire de Tamerlan, et bâtit des villes jusque dans les Indes, établit des colonies grecques au delà de l'Oxus, envoya

en Grèce les observations de Babylone, et changea le commerce de l'Asie, de l'Europe et de l'Afrique, dont Alexandrie devint le magasin universel. Voilà, ce me semble, en quoi Alexandre l'emporte sur Tamerlan, sur Gengis, et sur tous les conquérants qu'on lui veut égaler.

Je ne crois point d'ailleurs que Tamerlan fût d'un naturel plus violent qu'Alexandre. S'il est permis d'égayer un peu ces événements terribles, et de mêler le petit au grand, je répéterai ce que raconte un Persan contemporain de ce prince. Il dit qu'un fameux poëte persan, nommé *Hamédi-Kermani*, étant dans le même bain que lui avec plusieurs courtisans, et jouant à un jeu d'esprit qui consistait à estimer en argent ce que valait chacun d'eux : « Je vous estime trente aspres, dit-il au grand kan. — La serviette dont je m'essuie les vaut, répondit le monarque. — Mais c'est aussi en comptant la serviette, » répondit Hamédi. Peut-être qu'un prince qui laissait prendre ces innocentes libertés n'avait pas un fond de naturel entièrement féroce; mais on se familiarise avec les petits, et on égorge les autres.

Il n'était ni musulman ni de la secte du grand lama; mais il reconnaissait un seul Dieu, comme les lettrés chinois, et en cela marquait un grand sens dont des peuples plus polis ont manqué. On ne voit point de superstition ni chez lui ni dans ses armées : il souffrait également les musulmans, les lamistes, les brames, les guèbres, les juifs, et ceux qu'on nomme idolâtres; il assista même, en passant vers le mont Liban, aux cérémonies religieuses des moines maronites qui habitent dans ces montagnes : il avait seulement le faible de l'astrologie judiciaire, erreur commune à tous les hommes, et dont nous ne faisons que de sortir. Il n'était pas savant, mais il fit élever ses petits-fils dans les sciences. Le fameux Oulougbeg, qui lui succéda dans les États de la Transoxane, fonda dans Samarcande la première académie des sciences, fit mesurer la terre, et eut part à la composition des tables astronomiques qui portent son nom; semblable en cela au roi Alfonse X de Castille, qui l'avait précédé de plus de cent années. Aujourd'hui la grandeur de Samarcande est tombée avec les sciences; et ce pays, occupé par les Tartares Usbecs, est redevenu barbare pour refleurir peut-être un jour.

Sa postérité règne encore dans l'Indoustan, que l'on appelle Mogol, et qui tient ce nom des Tartares Mogols de Gengis, dont Tamerlan descendait par les femmes. Une autre branche de sa race régna en Perse, jusqu'à ce qu'une autre dynastie de princes tartares de la faction du *mouton blanc* s'en empara, en 1468. Si nous songeons que les Turcs sont aussi d'origine tartare, si nous nous souvenons qu'Attila descendait des mêmes peuples, tout cela confirmera ce que nous avons déjà dit[1], que les Tartares ont conquis presque toute la terre : nous en avons vu la raison. Ils n'avaient rien à perdre; ils étaient plus robustes, plus endurcis que les autres peuples. Mais depuis que les Tartares de l'Orient, ayant subjugué une seconde fois la Chine dans le

1. Chap. LX. (Éd.)

dernier siècle, n'ont fait qu'un État de la Chine et de cette Tartarie orientale; depuis que l'empire de Russie s'est étendu et civilisé; depuis enfin que la terre est hérissée de remparts bordés d'artillerie, ces grandes émigrations ne sont plus à craindre; les nations polies sont à couvert des irruptions de ces sauvages. Toute la Tartarie, excepté la Chinoise, ne renferme plus que des hordes misérables, qui seraient trop heureuses d'être conquises à leur tour, s'il ne valait pas encore mieux être libre que civilisé.

CHAP. LXXXIX. — *Suite de l'histoire des Turcs et des Grecs, jusqu'à la prise de Constantinople.*

Constantinople fut un temps hors de danger par la victoire de Tamerlan; mais les successeurs de Bajazet rétablirent bientôt leur empire. Le fort des conquêtes de Tamerlan était dans la Perse, dans la Syrie et aux Indes, dans l'Arménie et vers la Russie. Les Turcs reprirent l'Asie Mineure, et conservèrent tout ce qu'ils avaient en Europe; il fallait alors qu'il y eût plus de correspondance et moins d'aversion qu'aujourd'hui entre les musulmans et les chrétiens. Cantacuzène n'avait fait nulle difficulté de donner sa fille en mariage à Orcan; et Amurat II, petit-fils de Bajazet et fils de Mahomet Ier, n'en fit aucune d'épouser la fille d'un despote de Servie, nommée Irène.

Amurat II était un de ces princes turcs qui contribuèrent à la grandeur ottomane; mais il était très-détrompé du faste de cette grandeur qu'il accroissait par ses armes; il n'avait d'autre but que la retraite. C'était une chose assez rare qu'un philosophe turc qui abdiquait la couronne. Il la résigna deux fois; et deux fois les instances de ses bachas et de ses janissaires l'engagèrent à la reprendre.

Jean II Paléologue allait à Rome et au concile, que nous avons vu[1] assemblé par Eugène IV à Florence; il y disputait sur la procession du Saint-Esprit, tandis que les Vénitiens, déjà maîtres d'une partie de la Grèce, achetaient Thessalonique, et que son empire était presque tout partagé entre les chrétiens et les musulmans. Amurat cependant prenait cette même Thessalonique à peine vendue. Les Vénitiens avaient cru mettre en sûreté ce territoire, et défendre la Grèce par une muraille de huit mille pas de long, selon cet ancien usage que les Romains eux-mêmes avaient pratiqué au nord de l'Angleterre : c'est une défense contre des incursions de peuples encore sauvages; ce n'en fut pas une contre la milice victorieuse des Turcs; ils détruisirent la muraille, et poussèrent leurs irruptions de tous côtés dans la Grèce, dans la Dalmatie, dans la Hongrie.

Les peuples de Hongrie s'étaient donnés au jeune Ladislas IV, roi de Pologne (1444). Amurat II ayant fait quelques années la guerre en Hongrie, dans la Thrace et dans tous les pays voisins, avec des succès divers, conclut la paix la plus solennelle que les chrétiens et les musulmans eussent jamais contractée : Amurat et Ladislas la jurèrent

1. Chap. LXXXVI, p. 461. (ÉD.)

tous deux solennellement, l'un sur l'*Alcoran*, l'autre sur l'*Évangile*. Le Turc promettait de ne pas avancer plus loin ses conquêtes; il en rendit même quelques-unes : on régla les limites des possessions ottomanes, de la Hongrie, et de Venise.

Le cardinal Julien Cesarini, légat du pape en Allemagne, homme fameux par ses poursuites contre les partisans de Jean Hus, par le concile de Bâle auquel il avait d'abord présidé, par la croisade qu'il prêchait contre les Turcs, fut alors, par un zèle trop aveugle, la cause de l'opprobre et du malheur des chrétiens.

A peine la paix est jurée que ce cardinal veut qu'on la rompe; il se flattait d'avoir engagé les Vénitiens et les Génois à rassembler une flotte formidable, et que les Grecs réveillés allaient faire un dernier effort. L'occasion était favorable : c'était précisément le temps où Amurat II, sur la foi de cette paix, venait de se consacrer à la retraite, et de résigner l'empire à Mahomet son fils, jeune encore et sans expérience.

Le prétexte manquait pour violer le serment. Amurat avait observé toutes les conditions avec une exactitude qui ne laissait nul subterfuge aux infracteurs. Le légat n'eut d'autre ressource que de persuader à Ladislas, aux chefs hongrois, et aux Polonais, qu'on pouvait violer ses serments; il harangua, il écrivit, il assura que la paix jurée sur l'Évangile était nulle, parce qu'elle avait été faite malgré l'inclination du pape. En effet le pape, qui était alors Eugène IV, écrivit à Ladislas qu'il lui ordonnait de « rompre une paix qu'il n'avait pu faire à l'insu du saint-siége. » On a déjà vu que la maxime s'était introduite, « de ne pas garder la foi aux hérétiques : » on en concluait qu'il ne fallait pas la garder aux mahométans.

C'est ainsi que l'ancienne Rome viola la trêve avec Carthage dans sa dernière guerre punique. Mais l'événement fut bien différent. L'infidélité du sénat fut celle d'un vainqueur qui opprime; et celle des chrétiens fut un effort des opprimés pour repousser un peuple d'usurpateurs. Enfin Julien prévalut : tous les chefs se laissèrent entraîner au torrent, surtout Jean Corvin Huniade, ce fameux général des armées hongroises qui combattit si souvent Amurat et Mahomet II.

Ladislas, séduit par de fausses espérances et par une morale que le succès seul pouvait justifier, entra dans les terres du sultan. Les janissaires alors allèrent prier Amurat de quitter sa solitude pour se mettre à leur tête. Il y consentit; (1444) les deux armées se rencontrèrent vers le Pont-Euxin, dans ce pays qu'on nomme aujourd'hui la Bulgarie, autrefois la Mœsie. La bataille se donna près de la ville de Varnes. Amurat portait dans son sein le traité de paix qu'on venait de conclure. Il le tira au milieu de la mêlée dans un moment où ses troupes pliaient, et pria Dieu, qui punit les parjures, de venger cet outrage fait aux lois des nations. Voilà ce qui donna lieu à la fable que la paix avait été jurée sur l'eucharistie, que l'hostie avait été remise aux mains d'Amurat, et que ce fut à cette hostie qu'il s'adressa dans la bataille. Le parjure reçut cette fois le châtiment qu'il méritait. Les chrétiens furent vaincus après une longue résistance. Le roi Ladislas

fut percé de coups; sa tête, coupée par un janissaire, fut portée en triomphe de rang en rang dans l'armée turque, et ce spectacle acheva la déroute.

Amurat vainqueur fit enterrer ce roi dans le champ de bataille avec une pompe militaire. On dit qu'il éleva une colonne sur son tombeau, et même que l'inscription de cette colonne, loin d'insulter à la mémoire du vaincu, louait son courage et plaignait son infortune.

Quelques-uns disent que le cardinal Julien, qui avait assisté à la bataille, voulant dans sa fuite passer une rivière, y fut abîmé par le poids de l'or qu'il portait; d'autres disent que les Hongrois mêmes le tuèrent. Il est certain qu'il périt dans cette journée.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est qu'Amurat, après cette victoire, retourna dans sa solitude, qu'il abdiqua une seconde fois la couronne, qu'il fut une seconde fois obligé de la reprendre pour combattre et pour vaincre. (1451) Enfin il mourut à Andrinople, et laissa l'empire à son fils Mahomet II, qui songea plus à imiter la valeur de son père que sa philosophie.

Chap. XC. — *De Scanderbeg.*

Un autre guerrier non moins célèbre, que je ne sais si je dois appeler osmanli ou chrétien, arrêta les progrès d'Amurat, et fut même longtemps depuis un rempart des chrétiens contre les victoires de Mahomet II : je veux parler de Scanderbeg, né dans l'Albanie, partie de l'Épire, pays illustre dans les temps qu'on nomme héroïques, et dans les temps vraiment héroïques des Romains. Son nom était Jean Castriot. Il était fils d'un despote ou d'un petit hospodar de cette contrée, c'est-à-dire d'un prince vassal; car c'est ce que signifiait despote : ce mot veut dire à la lettre, *maître de maison;* et il est étrange que l'on ait depuis affecté le mot de *despotique* aux grands souverains qui se sont rendus absolus.

Jean Castriot était encore enfant lorsque Amurat, plusieurs années avant la bataille de Varnes, dont je viens de parler, s'était saisi de l'Albanie, après la mort du père de Castriot. Il éleva cet enfant, qui restait seul de quatre frères. Les annales turques ne disent point du tout que ces quatre princes aient été immolés à la vengeance d'Amurat. Il ne paraît pas que ces barbaries fussent dans le caractère d'un sultan qui abdiqua deux fois la couronne, et il n'est guère vraisemblable qu'Amurat eût donné sa tendresse et sa confiance à celui dont il ne devait attendre qu'une haine implacable. Il le chérissait, il le faisait combattre auprès de sa personne. Jean Castriot se distingua tellement, que le sultan et les janissaires lui donnèrent le nom de Scanderbeg, qui signifie *le seigneur Alexandre.*

Enfin l'amitié prévalut sur la politique. Amurat lui confia le commandement d'une petite armée contre le despote de Servie, qui s'était rangé du parti des chrétiens, et faisait la guerre au sultan son gendre : c'était avant son abdication. Scanderbeg, qui n'avait pas alors vingt ans, conçut le dessein de n'avoir plus de maître et de régner.

Il sut qu'un secrétaire qui portait les sceaux du sultan passait près de son camp. Il l'arrête, le met aux fers; le force à écrire et à sceller un ordre au gouverneur de Croye, capitale de l'Épire, de remettre la ville et la citadelle à Scanderbeg. Après avoir fait expédier cet ordre, il assassine le secrétaire et sa suite. (1443) Il marche à Croye; le gouverneur lui remet la place sans difficulté. La nuit même il fait avancer les Albanais avec lesquels il était d'intelligence. Il égorge le gouverneur et la garnison. Son parti lui gagne toute l'Albanie. Les Albanais passent pour les meilleurs soldats de ces pays. Scanderbeg les conduisit si bien, sut tirer tant d'avantages de l'assiette du terrain âpre et montagneux, qu'avec peu de troupes il arrêta toujours de nombreuses armées turques. Les musulmans le regardaient comme un perfide; les chrétiens l'admiraient comme un héros qui, en trompant ses ennemis et ses maîtres, avait repris la couronne de son père, et la méritait par son courage.

Chap. XCI. — *De la prise de Constantinople par les Turcs.*

Si les empereurs grecs avaient été des Scanderbegs, l'empire d'Orient se serait conservé; mais ce même esprit de cruauté, de faiblesse, de division, de superstition, qui l'avait ébranlé si longtemps, hâta le moment de sa chute.

On comptait trois empires d'Orient, et il n'y en avait réellement pas un. La ville de Constantinople entre les mains des Grecs faisait le premier; Andrinople, refuge des Lascaris, pris par Amurat Ier, en 1362, et toujours demeuré aux sultans, était regardé comme le second empire; et une province barbare de l'ancienne Colchide, nommée Trébisonda, où les Commènes s'étaient retirés, était réputée le troisième.

Ce déchirement de l'empire, comme on l'a vu, était l'unique effet considérable des croisades. Dévasté par les Francs, repris par ses anciens maîtres, mais repris pour être ravagé encore, il était étonnant qu'il subsistât. Il y avait deux partis dans Constantinople, acharnés l'un contre l'autre par la religion, à peu près comme dans Jérusalem, quand Vespasien et Titus l'assiégèrent. L'un était celui des empereurs, qui, dans la vaine espérance d'être secourus, consentaient de soumettre l'Église grecque à la latine; l'autre, celui des prêtres et du peuple, qui, se souvenant encore de l'invasion des croisés, avaient en exécration la réunion des deux Églises. On s'occupait toujours de controverses, et les Turcs étaient aux portes.

Jean II Paléologue, le même qui s'était soumis au pape dans la vaine espérance d'être secouru, avait régné vingt-sept ans sur les débris de l'empire romain-grec; et après sa mort, arrivée en 1449, telle fut la faiblesse de l'empire, que Constantin, l'un de ses fils, fut obligé de recevoir du Turc Amurat II, comme de son seigneur, la confirmation de la dignité impériale. Un frère de ce Constantin eut Lacédémone, un autre eut Corinthe, un troisième eut ce que les Vénitiens n'avaient pas dans le Péloponèse.

(1451) Telle était la situation des Grecs quand Mahomet Bouyouk, ou Mahomet le Grand, succéda pour la seconde fois au sultan Amurat, son père. Les moines ont peint ce Mahomet comme un barbare insensé, qui tantôt coupait la tête à sa prétendue maîtresse Irène, pour apaiser les murmures de ses janissaires, tantôt faisait ouvrir le ventre à quatorze de ses pages pour voir qui d'entre eux avait mangé un melon. On trouve encore ces histoires absurdes dans nos dictionnaires, qui ont été longtemps, pour la plupart, des archives alphabétiques du mensonge.

Toutes les annales turques nous apprennent que Mahomet avait été le prince le mieux élevé de son temps : ce que nous venons de dire d'Amurat, son père, prouve assez qu'il n'avait pas négligé l'éducation de l'héritier de sa fortune. On ne peut encore disconvenir que Mahomet n'ait écouté le devoir d'un fils, et n'ait étouffé son ambition, quand il fallut rendre le trône qu'Amurat lui avait cédé. Il redevint deux fois sujet, sans exciter le moindre trouble. C'est un fait unique dans l'histoire, et d'autant plus singulier, que Mahomet joignait à son ambition la fougue d'un caractère violent.

Il parlait le grec, l'arabe, le persan; il entendait le latin; il dessinait; il savait ce qu'on pouvait savoir alors de géographie et de mathématiques; il aimait la peinture. Aucun amateur des arts n'ignore qu'il fit venir de Venise le fameux Gentili Bellino, et qu'il le récompensa, comme Alexandre avait payé Apelles, par des dons et par sa familiarité. Il lui fit présent d'une couronne d'or, d'un collier d'or, de trois mille ducats d'or, et le renvoya avec honneur. Je ne puis m'empêcher de ranger parmi les contes improbables celui de l'esclave auquel on prétend que Mahomet fit couper la tête, pour faire voir à Bellino l'effet des muscles et de la peau sur un cou séparé de son tronc. Ces barbaries que nous exerçons sur les animaux, les hommes ne les exercent sur les hommes que dans la fureur des vengeances ou dans ce qu'on appelle le droit de la guerre. Mahomet II fut souvent sanguinaire et féroce, comme tous les conquérants qui ont ravagé le monde; mais pourquoi lui imputer des cruautés si peu vraisemblables ? à quoi bon multiplier les horreurs ? Philippe de Commines, qui vivait sous le siècle de ce sultan, avoue qu'en mourant il demanda pardon à Dieu d'avoir mis un impôt sur ses sujets. Où sont les princes chrétiens qui manifestent un tel repentir ?

Il était âgé de vingt-deux ans quand il monta sur le trône des sultans; et il se prépara dès lors à se placer sur celui de Constantinople, tandis que cette ville était toute divisée pour savoir s'il fallait se servir ou non de pain azyme, et s'il fallait prier en grec ou en latin.

(1453) Mahomet II commença donc par serrer la ville du côté de l'Europe et du côté de l'Asie. Enfin, dès les premiers jours d'avril 1453, la campagne fut couverte de soldats que l'exagération fait monter à trois cent mille, et le détroit de la Propontide d'environ trois cents galères et deux cents petits vaisseaux.

Un des faits les plus étranges et les plus attestés, c'est l'usage que Mahomet fit d'une partie de ses navires. Ils ne pouvaient entrer dans

le port de la ville, fermé par les plus fortes chaînes de fer, et d'ailleurs apparemment défendu avec avantage. Il fait en une nuit couvrir une demi-lieue de chemin sur terre de planches de sapin enduites de suif et de graisse, disposées comme la crèche d'un vaisseau; il fait tirer à force de machines et de bras quatre-vingts galères et soixante et dix alléges du détroit, et les fait couler sur ces planches. Tout ce grand travail s'exécuta en une seule nuit, et les assiégés sont surpris le lendemain matin de voir une flotte entière descendre de la terre dans le port. Un pont de bateaux, dans ce jour même, fut construit à leur vue, et servit à l'établissement d'une batterie de canon.

Il fallait ou que Constantinople n'eût point d'artillerie, ou qu'elle fût bien mal servie. Car comment le canon n'eût-il pas foudroyé ce pont de bateaux? Mais il est douteux que Mahomet se servît, comme on le dit, de canon de deux cents livres de balle. Les vaincus exagèrent tout. Il eût fallu environ cent cinquante livres de poudre pour bien chasser de tels boulets. Cette quantité de poudre ne peut s'allumer à la fois; le coup partirait avant que la quinzième partie prît feu, et le boulet aurait très-peu d'effet. Peut-être les Turcs, par ignorance, employaient de ces canons; et peut-être les Grecs, par la même ignorance, en étaient effrayés.

Dès le mois de mai on donna des assauts à la ville qui se croyait la capitale du monde : elle était donc bien mal fortifiée; elle ne fut guère mieux défendue. L'empereur, accompagné d'un cardinal de Rome, nommé Isidore, suivait le rite romain ou feignait de le suivre, pour engager le pape et les princes catholiques à le secourir; mais, par cette triste manœuvre, il irritait et décourageait les Grecs, qui ne voulaient pas seulement entrer dans les églises qu'il fréquentait. « Nous aimons mieux, s'écriaient-ils, voir ici le turban qu'un chapeau de cardinal. »

Dans d'autres temps, presque tous les princes chrétiens, sous prétexte d'une guerre sainte, se liguèrent pour envahir cette métropole et ce rempart de la chrétienté; et quand les Turcs l'attaquèrent, aucun ne la défendit.

L'empereur Frédéric III n'était ni assez puissant ni assez entreprenant. La Pologne était trop mal gouvernée. La France sortait à peine de l'abîme où la guerre civile et celle contre l'Anglais l'avaient plongée. L'Angleterre commençait à être divisée et faible. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, était un puissant prince, mais trop habile pour renouveler seul les croisades, et trop vieux pour de telles actions. Les princes italiens étaient en guerre. L'Aragon et la Castille n'étaient point encore unis, et les musulmans occupaient toujours une partie de l'Espagne.

Il n'y avait en Europe que deux princes dignes d'attaquer Mahomet II. L'un était Huniade, prince de Transylvanie, mais qui pouvait à peine se défendre; l'autre, ce fameux Scanderbeg, qui ne pouvait que se soutenir dans les montagnes de l'Épire, à peu près comme autrefois don Pélage dans celles des Asturies, quand les mahométans subjuguèrent l'Espagne. Quatre vaisseaux de Gênes, dont l'un apparte-

nait à l'empereur Frédéric III, furent presque le seul secours que le monde chrétien fournit à Constantinople. Un étranger commandait dans la ville; c'était un Génois nommé Giustiniani. Tout bâtiment qui est réduit à des appuis étrangers menace ruine. Jamais les anciens Grecs n'eurent de Persan à leur tête, et jamais Gaulois ne commanda les troupes de la république romaine. Il fallait donc que Constantinople fût prise : aussi le fut-elle, mais d'une manière entièrement différente de celle dont tous nos auteurs, copistes de Ducas et de Chalcondyle, le racontent.

Cette conquête est une grande époque. C'est là où commence véritablement l'empire turc au milieu des chrétiens d'Europe; et c'est ce qui transporta parmi eux quelques arts des Grecs.

Les annales turques, rédigées à Constantinople par le feu prince Démétrius Cantemir, m'apprennent qu'après quarante-neuf jours de siége l'empereur Constantin fut obligé de capituler. Il envoya plusieurs Grecs recevoir la loi du vainqueur. On convint de quelques articles. Ces annales turques paraissent très-vraies dans ce qu'elles disent de ce siége. Ducas lui-même, qu'on croit de la race impériale, et qui dans son enfance était dans la ville assiégée, avoue dans son histoire que le sultan offrit à l'empereur Constantin de lui donner le Péloponèse, et d'accorder quelques petites provinces à ses frères. Il voulait avoir la ville et ne la point saccager, la regardant déjà comme son bien qu'il ménageait; mais dans le temps que les envoyés grecs retournaient à Constantinople pour y rapporter les propositions des assiégeants, Mahomet, qui voulut leur parler encore, fait courir à eux. Les assiégés, qui du haut des murs voient un gros de Turcs courant après les leurs, tirent imprudemment sur ces Turcs. Ceux-ci sont bientôt joints par un plus grand nombre. Les envoyés grecs rentraient déjà par une poterne. Les Turcs entrent avec eux : ils se rendent maîtres de la haute ville séparée de la basse. L'empereur est tué dans la foule; et Mahomet fait aussitôt du palais de Constantin celui des sultans, et de Sainte-Sophie sa principale mosquée.

Est-on plus touché de pitié que saisi d'indignation, lorsqu'on lit dans Ducas que le sultan « envoya ordre dans le camp d'allumer partout des feux, ce qui fut fait avec ce cri impie qui est le signe particulier de leur superstition détestable ? » Ce cri impie est le nom de Dieu, *Allah*, que les mahométans invoquent dans tous les combats. La superstition détestable était chez les Grecs qui se réfugièrent dans Sainte-Sophie, sur la foi d'une prédiction qui les assurait qu'un ange descendrait dans l'église pour les défendre.

On tua quelques Grecs dans le parvis, on fit le reste esclave; et Mahomet n'alla remercier Dieu dans cette église qu'après l'avoir lavée avec de l'eau de rose.

Souverain par droit de conquête d'une moitié de Constantinople, il eut l'humanité ou la politique d'offrir à l'autre partie la même capitulation qu'il avait voulu accorder à la ville entière, et il la garda religieusement. Ce fait est si vrai, que toutes les églises chrétiennes de la basse ville furent conservées jusque sous son petit-fils Sélim, qui en fit

abattre plusieurs. On les appelait *les mosquées d'Issévi : Issévi* est, en turc, le nom de Jésus. Celle du patriarche grec subsiste encore dans Constantinople sur le canal de la mer Noire. Les Ottomans ont permis qu'on fondât dans ce quartier une académie où les Grecs modernes enseignent l'ancien grec qu'on ne parle plus guère en Grèce, la philosophie d'Aristote, la théologie, la médecine; et c'est de cette école que sont sortis Constantin Ducas, Mauro Cordato, et Cantemir, faits par les Turcs princes de Moldavie. J'avoue que Démétrius Cantemir a rapporté beaucoup de fables anciennes; mais il ne peut s'être trompé sur les monuments modernes qu'il a vus de ses yeux, et sur l'académie où il a été élevé.

On a conservé encore aux chrétiens une église, et une rue entière qui leur appartient en propre, en faveur d'un architecte grec, nommé Christobule. Cet architecte avait été employé par Mahomet II pour construire une mosquée sur les ruines de l'église des Saints-Apôtres, ancien ouvrage de Théodora, femme de l'empereur Justinien; et il avait réussi à en faire un édifice qui approche de la beauté de Sainte-Sophie. Il construisit aussi, par ordre de Mahomet, huit écoles et huit hôpitaux dépendants de cette mosquée; et c'est pour prix de ce service que le sultan lui accorda la rue dont je parle, dont la possession demeura à sa famille. Ce n'est pas un fait digne de l'histoire qu'un architecte ait eu la propriété d'une rue; mais il est important de connaître que les Turcs ne traitent pas toujours les chrétiens aussi barbarement que nous nous le figurons. Aucune nation chrétienne ne souffre que les Turcs aient chez elle une mosquée, et les Turcs permettent que tous les Grecs aient des églises. Plusieurs de ces églises sont des collégiales; et on voit dans l'Archipel des chanoines sous la domination d'un bacha.

Les erreurs historiques séduisent les nations entières. Une foule d'écrivains occidentaux a prétendu que les mahométans adoraient Vénus, et qu'ils niaient la Providence. Grotius lui-même a répété que Mahomet, ce grand et faux prophète, avait instruit une colombe à voler auprès de son oreille, et avait fait accroire que l'esprit de Dieu venait l'instruire sous cette forme. On a prodigué sur le conquérant Mahomet II des contes non moins ridicules.

Ce qui montre évidemment, malgré les déclamations du cardinal Isidore et de tant d'autres, que Mahomet était un prince plus sage et plus poli qu'on ne croit, c'est qu'il laissa aux chrétiens vaincus la liberté d'élire un patriarche. Il l'installa lui-même avec la solennité ordinaire : il lui donna la crosse et l'anneau que les empereurs d'Occident n'osaient plus donner depuis longtemps; et s'il s'écarta de l'usage, ce ne fut que pour reconduire jusqu'aux portes de son palais le patriarche élu, nommé Gennadius, qui lui dit « qu'il était confus d'un honneur que jamais les empereurs chrétiens n'avaient fait à ses prédécesseurs. » Des auteurs ont eu l'imbécillité de rapporter que Mahomet II dit à ce patriarche : « La sainte Trinité te fait, par l'autorité que j'ai reçue, patriarche œcuménique. » Ces auteurs connaissent bien mal les musulmans. Ils ne savent pas que notre dogme de la Trinité leur est en

horreur; qu'ils se croiraient souillés d'avoir prononcé ce mot; qu'ils nous regardent comme des idolâtres adorateurs de plusieurs dieux. Depuis ce temps, les sultans osmanlis ont toujours fait un patriarche qu'on nomme *œcuménique;* le pape en nomme un autre qu'on appelle le patriarche *latin;* chacun d'eux, taxé par le divan, rançonne à son tour son troupeau. Ces deux Églises, également gémissantes, sont irréconciliables; et le soin d'apaiser leurs querelles n'est pas aujourd'hui une des moindres occupations des sultans, devenus les modérateurs des chrétiens aussi bien que leurs vainqueurs.

Ces vainqueurs n'en usèrent point avec les Grecs, comme autrefois aux xe et xie siècles avec les Arabes, dont ils avaient adopté la langue, la religion, et les mœurs. Quand les Turcs soumirent les Arabes, ils étaient encore entièrement barbares; mais quand ils subjuguèrent l'empire grec, la constitution de leur gouvernement était dès longtemps toute formée. Ils avaient respecté les Arabes, et ils méprisaient les Grecs. Ils n'ont eu d'autre commerce avec ces Grecs que celui des maîtres avec des peuples asservis.

Ils ont conservé tous les usages, toutes les lois qu'ils eurent au temps de leurs conquêtes. Le corps des *gengichéris*, que nous nommons *janissaires*, subsista dans toute sa vigueur au même nombre d'environ quarante-cinq mille. Ce sont de tous les soldats de la terre ceux qui ont toujours été le mieux nourris : chaque oda de janissaires avait et a encore un pourvoyeur qui leur fournit du mouton, du riz, du beurre, des légumes, et du pain en abondance.

Les sultans ont conservé en Europe l'ancien usage qu'ils avaient pratiqué en Asie, de donner à leurs soldats des fiefs à vie, et quelques-uns héréditaires. Ils ne prirent point cette coutume des califes arabes qu'ils détrônèrent : le gouvernement des Arabes était fondé sur des principes différents. Les Tartares occidentaux partagèrent toujours les terres des vaincus. Ils établirent, dès le ve siècle, en Europe, cette institution qui attache les vainqueurs à un gouvernement devenu leur patrimoine; et les nations qui se mêlèrent à eux, comme les Lombards, les Francs, les Normands, suivirent ce plan. Tamerlan le porta dans les Indes, où sont aujourd'hui les plus grands seigneurs de fiefs, sous les noms d'*omras*, de *rajas*, de *nababs*. Mais les Ottomans ne donnèrent jamais que de petites terres. Leurs *zaimets* et leurs *timariots* sont plutôt des métairies que des seigneuries. L'esprit guerrier paraît tout entier dans cet établissement. Si un zaim meurt les armes à la main, ses enfants partagent son fief; s'il ne meurt point à la guerre, le béglierbeg, c'est-à-dire le commandant des armes de la province, peut nommer à ce bénéfice militaire. Nul droit pour ces zaims et pour ces timars que celui de fournir et de mener des soldats à l'armée, comme chez nos premiers Francs; point de titres, point de juridiction, point de noblesse.

On a toujours tiré des mêmes écoles les cadis, les mollas, qui sont les juges ordinaires, et les deux cadileskers d'Asie et d'Europe, qui sont les juges des provinces et des armées, et qui président sous le muphti à la religion et aux lois. Le muphti et les cadileskers ont tou-

jours été également soumis au divan. Les dervis, qui sont les moines mendiants chez les Turcs, se sont multipliés, et n'ont pas changé. La coutume d'établir des caravanseraïs pour les voyageurs, et des écoles avec des hôpitaux auprès de toutes les mosquées, n'a point dégénéré. En un mot, les Turcs sont ce qu'ils étaient, non-seulement quand ils prirent Constantinople, mais quand ils passèrent pour la première fois en Europe.

CHAP. XCII. — *Entreprise de Mahomet II, et sa mort*

Pendant trente et une années de règne, Mahomet II marcha de conquête en conquête, sans que les princes chrétiens se liguassent contre lui; car il ne faut pas appeler ligue un moment d'intelligence entre Huniade, prince de Transylvanie, le roi de Hongrie, et un despote de la Russie Noire. Ce célèbre Huniade montra que, s'il avait été mieux secouru, les chrétiens n'auraient pas perdu tous les pays que les mahométans possèdent en Europe. Il repoussa Mahomet II devant Belgrade, trois ans après la prise de Constantinople.

Dans ce temps-là même les Persans tombaient sur les Turcs, et détournaient ce torrent dont la chrétienté était inondée. Ussum-Cassan, de la branche de Tamerlan, qu'on nommait *le bélier blanc*, gouverneur d'Arménie, venait de subjuguer la Perse. Il s'alliait aux chrétiens, et par là il les avertissait de se réunir contre l'ennemi commun; car il épousa la fille de David Comnène, empereur de Trébisonde. Il n'était pas permis aux chrétiens d'épouser leur commère ou leur cousine; mais on voit qu'en Grèce, en Espagne, en Asie, ils s'alliaient aux musulmans sans scrupule.

Le Tartare Ussum-Cassan, gendre de l'empereur chrétien David Comnène, attaqua Mahomet vers l'Euphrate. C'était une occasion favorable pour la chrétienté : elle fut encore négligée. On laissa Mahomet, après des fortunes diverses, faire la paix avec le Persan, et prendre ensuite Trébisonde avec la partie de la Cappadoce qui en dépendait; tourner vers la Grèce, saisir le Négrepont, retourner au fond de la mer Noire, s'emparer de Caffa, l'ancienne Théodosie rebâtie par les Génois; revenir réduire Scutari, Zante, Céphalonie; courir jusqu'à Trieste, à la porte de Venise, et établir enfin la puissance musulmane au milieu de la Calabre, d'où il menaçait le reste de l'Italie, et d'où ses lieutenants ne se retirèrent qu'après sa mort.

Sa fortune échoua contre Rhodes. Les chevaliers, qui sont aujourd'hui les chevaliers de Malte, eurent, ainsi que Scanderbeg, la gloire de repousser les armes victorieuses de Mahomet II.

Ce fut en 1480 que ce conquérant fit attaquer cette île autrefois si célèbre, et cette ville fondée très-longtemps avant Rome, dans le terrain le plus heureux, dans l'aspect le plus riant, et sous le ciel le plus pur; ville gouvernée par les enfants d'Hercule, par Danaüs, par Cadmus, fameuse dans toute la terre par son colosse d'airain, dédié au soleil, ouvrage immense, jeté en fonte par un Indien [1], et qui s'élevant

1. Lisez *Lindien*; le sculpteur Charès, né à Lindes, dans l'île de Rhodes. (ÉD.)

de cent pieds de hauteur, les pieds posés sur deux môles de marbre, laissait voguer sous lui les plus gros navires. Rhodes avait passé au pouvoir des Sarrasins dans le milieu du VIIe siècle; un chevalier français, Foulques de Villaret, grand maître de l'ordre, l'avait reprise sur eux en 1310; et un autre chevalier français, Pierre d'Aubusson, la défendit contre les Turcs.

C'est une chose bien remarquable que Mahomet II employât dans cette entreprise une foule de chrétiens renégats. Le grand vizir lui-même, qui vint attaquer Rhodes, était un chrétien; et ce qui est encore plus étrange, il était de la race impériale des Paléologues. Un autre chrétien, Georges Frupan, conduisait le siége sous les ordres du vizir. On ne vit jamais de mahométans quitter leur religion pour servir dans les armées chrétiennes. D'où vient cette différence? Serait-ce qu'une religion qui a coûté une partie d'eux-mêmes à ceux qui la professent, et qu'on a scellée de son sang dans une opération très-douloureuse, en devient ensuite plus chère? serait-ce parce que les vainqueurs de l'Asie s'attiraient plus de respect que les puissances de l'Europe? serait-ce qu'on eût cru, dans ces temps d'ignorance, les armes des musulmans plus favorisées de Dieu que les armes chrétiennes, et que de là on eût inféré que la cause triomphante était la meilleure?

Pierre d'Aubusson fit alors triompher la sienne. Il força, au bout de trois mois, le grand vizir Messith Paléologue à lever le siége. Chalcondyle, dans son *Histoire des Turcs*, vous dit que les assiégeants, en montant sur la brèche, virent dans l'air une croix d'or entourée de lumière, et une très-belle femme vêtue de blanc; que ce miracle les alarma, et qu'ils prirent la fuite saisis d'épouvante. Il y a pourtant quelque apparence que la vue d'une belle femme aurait plutôt encouragé qu'intimidé les Turcs, et que la valeur de Pierre d'Aubusson et des chevaliers fut le seul prodige auquel ils cédèrent. Mais c'est ainsi que les Grecs modernes écrivaient.

Cette petite île manquée ne rendait pas Mahomet Bonyouk moins terrible au reste de l'Occident. Il avait depuis longtemps conquis l'Épire après la mort de Scanderbeg. Les Vénitiens avaient eu le courage de défier ses armes. C'était le temps de la puissance vénitienne; elle était très-étendue en terre ferme, et ses flottes bravaient celles de Mahomet; elles s'emparèrent même d'Athènes : mais enfin cette république, n'étant point secourue, fut obligée de céder, de rendre Athènes, et d'acheter, par un tribut annuel, la liberté de commercer sur la mer Noire, songeant toujours à réparer ses pertes par son commerce, qui avait fait les fondements de sa grandeur. Nous verrons que bientôt après le pape Jules II et presque tous les princes chrétiens firent plus de mal à cette république qu'elle n'en avait essuyé des Ottomans.

Cependant Mahomet II allait porter ses armes victorieuses contre les sultans mamelucs d'Égypte, tandis que ses lieutenants étaient dans le royaume de Naples; ensuite il se flattait de venir prendre Rome comme Constantinople; et, en entendant parler de la cérémonie dans laquelle le doge de Vénise épouse la mer Adriatique, il disait « qu'il l'enverrait bientôt au fond de cette mer consommer son mariage. » Une

colique arrêta les progrès et les desseins de ce conquérant. (1481) Il mourut à Nicomédie, à l'âge de cinquante-trois ans, lorsqu'il se préparait à faire encore le siége de Rhodes, et à conduire en Italie une armée formidable.

CHAP. XCIII. — *État de la Grèce sous le joug des Turcs : leur gouvernement, leurs mœurs.*

Si l'Italie respira par la mort de Mahomet II, les Ottomans n'ont pas moins conservé en Europe un pays plus beau et plus grand que l'Italie entière. La patrie des Miltiade, des Léonidas, des Alexandre, des Sophocle et des Platon, devint bientôt barbare. La langue grecque dès lors se corrompit. Il ne resta presque plus de trace des arts; car quoiqu'il y ait dans Constantinople une académie grecque, ce n'est pas assurément celle d'Athènes; et les beaux-arts n'ont pas été rétablis par les trois mille moines que les sultans laissent toujours subsister au mont Athos. Autrefois cette même Constantinople fut sous la protection d'Athènes. Chalcédoine fut sa tributaire; le roi de Thrace briguait l'honneur d'être admis au rang de ses bourgeois. Aujourd'hui les descendants des Tartares dominent dans ces belles régions, et à peine le nom de la Grèce subsiste. Cependant la seule petite ville d'Athènes aura toujours plus de réputation parmi nous que les Turcs ses oppresseurs, eussent-ils l'empire de la terre.

La plupart des grands monuments d'Athènes, que les Romains imitèrent et ne purent surpasser, ou sont en ruine, ou ont disparu : une petite mosquée est bâtie sur le tombeau de Thémistocle, ainsi qu'une chapelle de récollets est élevée à Rome sur les débris du Capitole; l'ancien temple de Minerve est aussi changé en mosquée; le port de Pirée n'est plus. Un lion antique de marbre subsiste encore auprès, et donne son nom au port du Lion presque comblé. Le lieu où était l'académie est couvert de quelques huttes de jardiniers. Les beaux restes du Stadion inspirent de la vénération et des regrets; et le temple de Cérès, qui n'a rien souffert des injures du temps, fait entrevoir ce que fut autrefois Athènes. Cette ville, qui vainquit Xerxès, contient seize à dix-sept mille habitants, tremblants devant douze cents janissaires qui n'ont qu'un bâton blanc à la main. Les Spartiates, ces anciens rivaux et ces vainqueurs d'Athènes, sont confondus avec elle dans le même assujettissement. Ils ont combattu plus longtemps pour leur liberté, et semblent garder encore quelques restes de ces mœurs dures et altières que leur inspira Lycurgue.

Les Grecs restèrent dans l'oppression, mais non pas dans l'esclavage. On leur laissa leur religion et leurs lois; et les Turcs se conduisirent comme s'étaient conduits les Arabes en Espagne. Les familles grecques subsistent dans leur patrie, avilies, méprisées, mais tranquilles : elles ne payent qu'un léger tribut; elles font le commerce et cultivent la terre; leurs villes et leurs bourgades ont encore leur Protogéros qui juge leurs différends; leur patriarche est entretenu par elles honorablement. Il faut bien qu'il en tire des sommes assez considérables,

puisqu'il paye à son installation quatre mille ducats au trésor impérial, et autant aux officiers de la Porte.

Le plus grand assujettissement des Grecs a été longtemps d'être obligés de livrer au sultan des enfants de tribut, pour servir dans le sérail ou parmi les janissaires. Il fallait qu'un père de famille donnât un de ses fils, ou qu'il le rachetât. Il y a en Europe des provinces chrétiennes où la coutume de donner ses enfants, destinés à la guerre dès le berceau, est établie. Ces enfants de tribut, élevés par les Turcs, faisaient souvent dans le sérail une grande fortune. La condition même des janissaires est assez bonne. C'était une grande preuve de la force de l'éducation et des bizarreries de ce monde, que la plupart de ces fiers ennemis des chrétiens fussent nés des chrétiens opprimés. Une plus grande preuve de cette fatale et invincible destinée par qui l'Être suprême enchaîne tous les événements de l'univers, c'est que Constantin ait bâti Constantinople pour les Turcs, comme Romulus avait, tant de siècles auparavant, jeté les fondements du Capitole pour les pontifes de l'Église catholique.

Je crois devoir ici combattre un préjugé, que le gouvernement turc est un gouvernement absurde qu'on appelle *despotique;* que les peuples sont tous esclaves du sultan, qu'ils n'ont rien en propre, que leur vie et leurs biens appartiennent à leur maître. Une telle administration se détruirait elle-même. Il serait bien étrange que les Grecs vaincus ne fussent point réellement esclaves, et que leurs vainqueurs le fussent. Quelques voyageurs ont cru que toutes les terres appartenaient au sultan, parce qu'il donne des timariots à vie, comme autrefois les rois francs donnaient des bénéfices militaires. Ces voyageurs devaient considérer qu'il y a des lois pour les héritages en Turquie, comme partout ailleurs. L'*Alcoran*, qui est la loi civile, aussi bien que celle de la religion, pourvoit dès le quatrième chapitre aux héritages des hommes et des femmes; et la loi de tradition et de coutume supplée à ce que l'*Alcoran* ne dit pas.

Il est vrai que le mobilier des bachas décédés appartient au sultan, et qu'il fait la part à la famille. Mais c'était une coutume établie en Europe dans le temps que les fiefs n'étaient point héréditaires; et longtemps après les évêques même héritèrent des meubles des ecclésiastiques inférieurs, et les papes exercèrent ce droit sur les cardinaux et sur tous les bénéficiers qui mouraient dans la résidence du premier pontife.

Non-seulement les Turcs sont tous libres, mais ils n'ont chez eux aucune distinction de noblesse. Ils ne connaissent de supériorité que celle des emplois.

Leurs mœurs sont à la fois féroces, altières et efféminées; ils tiennent leur dureté des Scythes leurs ancêtres, et leur mollesse de la Grèce et de l'Asie. Leur orgueil est extrême. Ils sont conquérants et ignorants; c'est pourquoi ils méprisent toutes les nations.

L'empire ottoman n'est point un gouvernement monarchique, tempéré par des mœurs douces, comme le sont aujourd'hui la France et l'Espagne; il ressemble encore moins à l'Allemagne, devenue avec le

temps une république de princes et de villes, sous un chef suprême qui a le titre d'empereur. Il n'a rien de la Pologne, où les cultivateurs sont esclaves, et où les nobles sont rois; il est aussi éloigné de l'Angleterre par sa constitution que par la distance des lieux. Mais il ne faut pas imaginer que ce soit un gouvernement arbitraire en tout, où la loi permette aux caprices d'un seul d'immoler à son gré des multitudes d'hommes, comme des bêtes fauves qu'on entretient dans un parc pour son plaisir.

Il semble à nos préjugés qu'un chiaoux peut aller, un hatichérif à la main, demander de la part du sultan tout l'argent des pères de famille d'une ville, et toutes les filles pour l'usage de son maître. Il y a sans doute d'horribles abus dans l'administration turque; mais en général ces abus sont bien moins funestes au peuple qu'à ceux même qui partagent le gouvernement; c'est sur eux que tombe la rigueur du despotisme. La sentence secrète d'un divan suffit pour sacrifier les principales têtes aux moindres soupçons. Nul grand corps légal établi dans ce pays pour rendre les lois respectables, et la personne du souverain sacrée. Nulle digue opposée par la constitution de l'État aux injustices du vizir. Ainsi peu de ressources pour le sujet quand il est opprimé, et pour le maître quand on conspire contre lui. Le souverain qui passe pour le plus puissant de la terre est en même temps le moins affermi sur son trône. Il suffit d'un jour de révolutions pour l'en faire tomber. Les Turcs ont en cela imité les mœurs de l'empire grec qu'ils ont détruit. Ils ont seulement plus de respect pour la maison ottomane, que les Grecs n'en avaient pour la famille de leurs empereurs. Ils déposent, ils égorgent un sultan; mais c'est toujours en faveur d'un prince de la maison ottomane. L'empire grec, au contraire, avait passé par les assassinats dans vingt familles différentes.

La crainte d'être déposé est un plus grand frein pour les empereurs turcs que toutes les lois de l'*Alcoran*. Maître absolu dans son sérail, maître de la vie de ses officiers, au moyen d'un fetfa du muphti, il ne l'est pas des usages de l'empire : il n'augmente point les impôts, il ne touche point aux monnaies; son trésor particulier est séparé du trésor public.

La place du sultan est quelquefois la plus oisive de la terre, et celle du grand vizir la plus laborieuse : il est à la fois connétable, chancelier, et premier président. Le prix de tant de peines a été souvent l'exil ou le cordeau.

Les places de bachas n'ont pas été moins dangereuses, et jusqu'à nos jours une mort violente a été souvent leur destinée. Tout cela ne prouve que des mœurs dures et féroces, telles que l'ont été longtemps celles de l'Europe chrétienne, lorsque tant de têtes tombaient sur les échafauds, lorsqu'on pendait La Brosse, le favori de saint Louis; que le ministre Laguette mourait dans la question sous Charles le Bel; que le connétable de France, Charles de La Cerda, était exécuté sous le roi Jean, sans forme de procès; qu'on voyait Enguerrand de Marigny pendu au gibet de Montfaucon, que lui-même avait fait dresser; qu'on portait au même gibet le corps du premier ministre Montagu; que le

grand maître des templiers et tant de chevaliers expiraient dans les flammes, et que de telles cruautés étaient ordinaires dans les États monarchiques. On se tromperait beaucoup si on pensait que ces barbaries fussent la suite du pouvoir absolu. Aucun prince chrétien n'était despotique, et le Grand Seigneur ne l'est pas davantage. Plusieurs sultans, à la vérité, ont fait plier toutes les lois à leurs volontés, comme un Mahomet II, un Sélim, un Soliman.... Les conquérants trouvent peu de contradictions dans leurs sujets; mais tous nos historiens nous ont bien trompés quand ils ont regardé l'empire ottoman comme un gouvernement dont l'essence est le despotisme.

Le comte de Marsigli, plus instruit qu'eux tous, s'exprime ainsi : *In tutte le nostre storie sentiamo esaltar la sovranita che così despoticamente praticasi dal sultano : ma quanto si scostano elle dal vero!* La milice des janissaires, dit-il, qui reste à Constantinople, et qu'on nomme *capiculi*, a par ses lois le pouvoir de mettre en prison le sultan, de le faire mourir et de lui donner un successeur. Il ajoute que le Grand Seigneur est souvent obligé de consulter l'État politique et militaire pour faire la guerre et la paix.

Les bachas ne sont point absolus dans leurs provinces comme nous le croyons; ils dépendent de leur divan. Les principaux citoyens ont le droit de se plaindre de leur conduite, et d'envoyer contre eux des mémoires au grand-divan de Constantinople. Enfin, Marsigli conclut par donner au gouvernement turc le nom de démocratie. C'en est une en effet à peu près dans la forme de celle de Tunis et d'Alger. Ces sultans, que le peuple n'ose regarder, et qu'on n'aborde qu'avec des prosternements qui semblent tenir de l'adoration, n'ont donc que le dehors du despotisme; ils ne sont absolus que quand ils savent déployer heureusement cette fureur de pouvoir arbitraire qui semble être née chez tous les hommes. Louis XI, Henri VIII, Sixte-Quint, d'autres princes ont été aussi despotiques qu'aucun sultan. Si on approfondissait ainsi le secret des trônes de l'Asie, presque toujours inconnu aux étrangers, on verrait qu'il y a bien moins de despotisme sur la terre qu'on ne pense. Notre Europe a vu des princes, vassaux d'un autre prince qui n'est pas absolu, prendre dans leurs États une autorité plus arbitraire que les empereurs de la Perse et de l'Inde. Ce serait pourtant une grande erreur de penser que les États de ces princes sont par leur constitution un gouvernement despotique.

Toutes les histoires des peuples modernes, excepté peut-être celles d'Angleterre et d'Allemagne, nous donnent presque toujours de fausses notions, parce qu'on a rarement distingué les temps et les personnes, les abus et les lois, les événements passagers et les usages.

On se tromperait encore si on croyait que le gouvernement turc est une administration uniforme, et que du fond du sérail de Constantinople il part tous les jours des courriers qui portent les mêmes ordres à toutes les provinces. Ce vaste empire, qui s'est formé par la victoire en divers temps, et que nous verrons toujours s'accroître jusqu'au XVIIIe siècle, est composé de trente peuples différents qui n'ont ni la même langue, ni la même religion, ni les mêmes mœurs. Ce sont les

Grecs de l'ancienne Ionie, des côtes de l'Asie Mineure et de l'Achaïe, les habitants de l'ancienne Colchide, ceux de la Chersonèse Taurique : ce sont les Gètes devenus chrétiens, et connus sous le nom de Valaques et de Moldaves; des Arabes, des Arméniens, des Bulgares, des Illyriens, des Juifs; ce sont enfin les Égyptiens, et les peuples de l'ancienne Carthage, que nous verrons bientôt engloutis par la puissance ottomane. La seule milice des Turcs a vaincu tous ces peuples, et les a contenus. Tous sont différemment gouvernés : les uns reçoivent des princes nommés par la Porte, comme la Valachie, la Moldavie, et la Crimée. Les Grecs vivent sous l'administration municipale dépendante d'un bacha. Le nombre des subjugués est immense par rapport au nombre des vainqueurs; il n'y a que très-peu de Turcs naturels; presque aucun d'eux ne cultive la terre, très-peu s'adonnent aux arts. On pourrait dire ce que Virgile dit des Romains : *Leur art est de commander* [1]. La grande différence entre les conquérants turcs et les anciens conquérants romains, c'est que Rome s'incorpora tous les peuples vaincus, et que les Turcs restent toujours séparés de ceux qu'ils ont soumis, et dont ils sont entourés.

Il est resté, à la vérité, deux cent mille Grecs dans Constantinople; mais ce sont environ deux cent mille artisans ou marchands qui travaillent pour leurs dominateurs. C'est un peuple entier toujours conquis dans sa capitale, auquel il n'est pas même permis de s'habiller comme les Turcs.

Ajoutons à cette remarque qu'une seule puissance a subjugué tous ces pays, depuis l'Archipel jusqu'à l'Euphrate, et que vingt puissances conjurées n'avaient pu, par les croisades, établir que des dominations passagères dans ces mêmes contrées, avec vingt fois plus de soldats, et des travaux qui durèrent deux siècles entiers.

Ricaut, qui a demeuré longtemps en Turquie, attribue la puissance permanente de l'empire ottoman *à quelque chose de surnaturel*. Il ne peut comprendre comment ce gouvernement, qui dépend si souvent du caprice des janissaires, peut se soutenir contre ses propres soldats et contre ses ennemis. Mais l'empire romain a duré cinq cents ans à Rome, et près de quatorze siècles dans le Levant, au milieu des séditions des armées; les possesseurs du trône furent renversés, et le trône ne le fut pas. Les Turcs ont pour la race ottomane une vénération qui leur tient lieu de loi fondamentale : l'empire est arraché souvent au sultan; mais, comme nous l'avons remarqué, il ne passe jamais dans une maison étrangère. La constitution intérieure n'a donc eu rien à craindre, quoique le monarque et les vizirs aient eu si souvent à trembler.

Jusqu'à présent cet empire n'a pas redouté d'invasions étrangères. Les Persans ont rarement entamé les frontières des Turcs. Vous verrez au contraire le sultan Amurat IV prendre Bagdad d'assaut sur les Persans en 1638 [2], demeurer toujours le maître de la Mésopotamie, envoyer d'un côté des troupes au Grand Mogol contre la Perse, et de

1. *Æn.*, VI, 851-52. (ÉD.) — 2. Chap. CXCI. (ÉD.)

l'autre menacer Venise. Les Allemands ne se sont jamais présentés aux portes de Constantinople comme les Turcs à celles de Vienne[1]. Les Russes ne sont devenus redoutables à la Turquie que depuis Pierre le Grand. Enfin, la force et la rapine établirent l'empire ottoman, et les divisions des chrétiens l'ont maintenu : il n'est rien là que de naturel. Nous verrons comment cet empire s'est accru dans sa puissance, et s'est conservé longtemps dans ses usages féroces, qui commencent enfin à s'adoucir.

CHAP. XCIV. — *Du roi de France Louis XI.*

Le gouvernement féodal périt bientôt en France, quand Charles VII eut commencé à établir sa puissance par l'expulsion des Anglais, par la jouissance de tant de provinces réunies à la couronne, et enfin par des subsides rendus perpétuels.

L'ordre féodal s'affermissait en Allemagne, par une raison contraire, sous des empereurs électifs qui, en qualité d'empereurs, n'avaient ni provinces ni subsides. L'Italie était toujours partagée en républiques et en principautés indépendantes. Le pouvoir absolu n'était connu ni en Espagne, ni dans le Nord; et l'Angleterre jetait au milieu de ses divisions les semences de ce gouvernement singulier, dont les racines, toujours coupées et toujours sanglantes, ont enfin produit après des siècles, à l'étonnement des nations, le mélange égal de la liberté et de la royauté.

Il n'y avait plus en France que deux grands fiefs, la Bourgogne et la Bretagne; mais leur pouvoir les rendit indépendantes; et, malgré les lois féodales, elles n'étaient pas regardées en Europe comme faisant partie du royaume. Le duc de Bourgogne, Philippe le Bon, avait même stipulé qu'il ne rendrait point hommage à Charles VII, quand il lui pardonna l'assassinat du duc Jean, son père.

Les princes du sang avaient en France des apanages en pairies, mais ressortissant au parlement sédentaire. Les seigneurs, puissants dans leurs terres, ne l'étaient pas comme autrefois dans l'État : il n'y avait plus guère au delà de la Loire que le comte de Foix qui s'intitulât *Prince par la grâce de Dieu*, et qui fît battre monnaie; mais les seigneurs des fiefs et les communautés des grandes villes avaient d'immenses priviléges.

Louis XI, fils de Charles VII, devint le premier roi absolu en Europe depuis la décadence de la maison de Charlemagne. Il ne parvint enfin à ce pouvoir tranquille que par des secousses violentes. Sa vie est un grand contraste. Faut-il, pour humilier et pour confondre la vertu, qu'il ait mérité d'être regardé comme un grand roi, lui qu'on peint comme un fils dénaturé, un frère barbare, un mauvais père, et un voisin perfide! Il remplit d'amertume les dernières années de son père; il causa sa mort. Le malheureux Charles VII mourut, comme on sait, par la crainte que son fils ne le fît mourir; il choisit la faim pour évi-

1. En 1529 et 1683. (ÉD.)

ter le poison qu'il redoutait. Cette seule crainte dans un père, d'être empoisonné par son fils, prouve trop que le fils passait pour être capable de ce crime.

Après avoir bien pesé toute la conduite de Louis XI, ne peut-on pas se le représenter comme un homme qui voulut effacer souvent ses violences imprudentes par des artifices, et soutenir des fourberies par des cruautés? D'où vient que dans les commencements de son règne, tant de seigneurs attachés à son père, et surtout ce fameux comte de Dunois, dont l'épée avait soutenu la couronne, entrèrent contre lui dans la ligue *du bien public?* Ils ne profitaient pas de la faiblesse du trône, comme il est arrivé tant de fois. Mais Louis XI avait abusé de sa force. N'est-il pas évident que le père, instruit par ses fautes et par ses malheurs, avait très-bien gouverné, et que le fils, trop enflé de sa puissance, commença par gouverner mal?

(1465) Cette ligue le mit au hasard de perdre sa couronne et sa vie. La bataille donnée à Montlhéry contre le comte de Charolais et tant d'autres princes ne décida rien; mais il est certain qu'il la perdit, puisque ses ennemis eurent le champ de bataille, et qu'il fut obligé de leur accorder tout ce qu'ils demandèrent. Il ne se releva du traité honteux de Conflans qu'en le violant dans tous ses points. Jamais il n'accomplit un serment, à moins qu'il ne jurât par un morceau de bois qu'on appelait *la vraie croix de Saint-Lô*. Il croyait, avec le peuple, que le parjure sur ce morceau de bois faisait mourir infailliblement dans l'année.

Le barbare, après le traité, fit jeter dans la rivière plusieurs bourgeois de Paris soupçonnés d'être partisans de son ennemi. On les liait deux à deux dans un sac : c'est la chronique de Saint-Denys qui rend ce témoignage. Il ne désunit enfin les confédérés qu'en donnant à chacun d'eux ce qu'il demandait. Ainsi, jusque dans son habileté, il y eut encore de la faiblesse.

Il se fit un irréconciliable ennemi de Charles, fils de Philippe le Bon, maître de la Bourgogne, de la Franche-Comté, de la Flandre, de l'Artois, des places sur la Somme, et de la Hollande. Il excite les Liégeois à faire une perfidie à ce duc de Bourgogne et à prendre les armes contre lui. Il se remet en même temps entre ses mains à Péronne, croyant le mieux tromper. Quelle plus mauvaise politique? Mais aussi, étant découvert (1468), il se vit prisonnier dans le château de Péronne, et forcé de marcher à la suite de son vassal contre ces Liégeois même qu'il avait armés. Quelle plus grande humiliation?

Non-seulement il fut toujours perfide, mais il força le duc Charles de Bourgogne à l'être; car ce prince était né emporté, violent, téméraire, mais éloigné de la fraude. Louis XI, en trompant tous ses voisins, les invitait tous à le tromper. A ce commerce de fraude se joignirent les barbaries les plus sauvages. Ce fut alors qu'on regarda comme un droit de la guerre de faire pendre, de noyer, ou d'égorger les prisonniers faits dans les batailles, et de tuer les vieillards, les enfants et les femmes, dans les villes conquises. Maximilien, depuis empereur, fit pendre par représailles après sa victoire de Guinegates,

un capitaine gascon qui avait défendu avec bravoure un château contre toute son armée; et Louis XI, par une autre représaille, fit mourir par le gibet cinquante gentilshommes de l'armée de Maximilien, tombés entre ses mains. Charles de Bourgogne se vengea de quelques autres cruautés du roi en tuant tout dans la ville de Dinant prise à discrétion, et en la réduisant en cendres.

Louis XI craint son frère le duc de Berri, (1472) et ce prince est empoisonné par un moine bénédictin, nommé Fabre Vésois, son confesseur. Ce n'est pas ici un de ces empoisonnements équivoques adoptés sans preuves par la maligne crédulité des hommes : le duc de Berri soupait entre la dame de Montsoreau, sa maîtresse, et son confesseur; celui-ci leur fait apporter une pêche d'une grosseur singulière : la dame expire immédiatement après en avoir mangé; le prince, après de cruelles convulsions, meurt au bout de quelque temps.

Odet Daidie, brave seigneur, veut venger le mort, auquel il avait été toujours attaché. Il conduit loin de Louis, en Bretagne, le moine empoisonneur. On lui fait son procès en liberté; et le jour qu'on doit prononcer la sentence à ce moine, on le trouve mort dans son lit. Louis XI, pour apaiser le cri public, se fait apporter les pièces du procès, et nomme des commissaires; mais ils ne décident rien, et le roi les comble de bienfaits. On ne douta guère dans l'Europe que Louis n'eût commis ce crime, lui qui étant dauphin avait fait craindre un parricide à Charles VII, son père. L'histoire ne doit point l'en accuser sans preuves; mais elle doit le plaindre d'avoir mérité qu'on l'en soupçonnât. Elle doit surtout observer que tout prince coupable d'un attentat avéré est coupable aussi des jugements téméraires qu'on porte sur toutes ses actions.

Telle est la conduite de Louis XI avec ses vassaux et ses proches. Voici celle qu'il tient avec ses voisins. Le roi d'Angleterre, Édouard IV, débarque en France pour tenter de rentrer dans les conquêtes de ses pères. Louis peut le combattre, mais il aime mieux être son tributaire (1475). Il gagne les principaux officiers anglais; il fait des présents de vins à toute l'armée; il achète le retour de cette armée en Angleterre. N'eût-il pas été plus digne d'un roi de France d'employer à se mettre en état de résister et de vaincre, l'argent qu'il mit à séduire un prince très-mal affermi, qu'il craignait, et qu'il ne devait pas craindre?

Les grandes âmes choisissent hardiment des favoris illustres et des ministres approuvés : Louis XI n'eut guère pour ses confidents et pour ses ministres que des hommes nés dans la fange, et dont le cœur était au-dessous de leur état.

Il y a peu de tyrans qui aient fait mourir plus de citoyens par les mains des bourreaux, et par des supplices plus recherchés. Les chroniques du temps comptent quatre mille sujets exécutés sous son règne en public ou en secret. Les cachots, les cages de fer, les chaînes dont on chargeait ses victimes, sont les monuments qu'a laissés ce monarque, et qu'on voit avec horreur.

Il est étonnant que le P. Daniel indique à peine le supplice de Jac-

ques d'Armagnac, duc de Nemours, descendant reconnu de Clovis. Les circonstances et l'appareil de sa mort (1477), le partage de ses dépouilles, les cachots où ses jeunes enfants furent enfermés jusqu'à la mort de Louis XI, sont de tristes et intéressants objets de la curiosité. On ne sait point précisément quel était le crime de ce prince. Il fut jugé par des commissaires, ce qui peut faire présumer qu'il n'était point coupable. Quelques historiens lui imputent vaguement d'avoir voulu se saisir de la personne du roi, et faire tuer le dauphin. Une telle accusation n'est pas croyable. Un petit prince ne pouvait guère, du pied des Pyrénées où il était réfugié, prendre prisonnier Louis XI en pleine paix, tout-puissant et absolu dans son royaume. L'idée de tuer le dauphin encore enfant, et de conserver le père, est encore une de ces extravagances qui ne tombent point dans la tête d'un homme d'État. Tout ce qui est bien avéré, c'est que Louis XI avait en exécration la maison des Armagnacs; qu'il fit saisir le duc de Nemours dans Carlat, en 1477; qu'il le fit enfermer dans une cage de fer à la Bastille; qu'ayant dressé lui-même toute l'instruction du procès, il lui envoya des juges, parmi lesquels était ce Philippe de Commines, célèbre traître, qui, ayant longtemps vendu les secrets de la maison de Bourgogne au roi, passa enfin au service de la France, et dont on estime les Mémoires, quoique écrits avec la retenue d'un courtisan qui craignait encore de dire la vérité, même après la mort de Louis XI.

Le roi voulut que le duc de Nemours fût interrogé dans sa cage de fer, qu'il y subît la question, et qu'il y reçût son arrêt. On le confessa ensuite dans une salle tendue de noir. La confession commençait à devenir une grâce accordée aux condamnés. L'appareil noir était en usage pour les princes. C'est ainsi qu'on avait exécuté Conradin à Naples, et qu'on traita depuis Marie Stuart en Angleterre. On était barbare en cérémonie chez les peuples chrétiens occidentaux; et ce raffinement d'inhumanité n'a jamais été connu que d'eux. Toute la grâce que ce malheureux prince put obtenir, ce fut d'être enterré en habit de cordelier, grâce digne de la superstition de ces temps atroces, qui égalait leur barbarie.

Mais ce qui ne fut jamais en usage, et ce que pratiqua Louis XI, ce fut de faire mettre sous l'échafaud, dans les halles de Paris, les jeunes enfants du duc, pour recevoir sur eux le sang de leur père. Ils en sortirent tout couverts; et en cet état on les conduisit à la Bastille, dans des cachots faits en forme de hottes, où la gêne que leurs corps éprouvaient était un continuel supplice. On leur arrachait les dents à plusieurs intervalles. Ce genre de torture, aussi petit qu'odieux, était en usage. C'est ainsi que du temps de Jean, roi de France, d'Édouard III, roi d'Angleterre, et de l'empereur Charles IV, on traitait les juifs en France, en Angleterre, et dans plusieurs villes d'Allemagne, pour avoir leur argent. Le détail des tourments inouïs que souffrirent les princes de Nemours-Armagnac serait incroyable, s'il n'était attesté par la requête que ces princes infortunés présentèrent aux états, après la mort de Louis XI, en 1483.

Jamais il n'y eut moins d'honneur que sous ce règne. Les juges ne

rougirent point de partager les biens de celui qu'ils avaient condamné. Le traître Philippe de Commines, qui avait trahi le duc de Bourgogne en lâche, et qui fut plus lâchement l'un des commissaires du duc de Nemours, eut les terres du duc dans le Tournaisis.

Les temps précédents avaient inspiré des mœurs fières et barbares, dans lesquelles on vit éclater quelquefois de l'héroïsme. Le règne de Charles VII avait eu des Dunois, des La Trimouille, des Clisson, des Richemont, des Saintraille, des La Hire, et des magistrats d'un grand mérite; mais sous Louis XI, pas un grand homme. Il avilit la nation. Il n'y eut nulle vertu : l'obéissance tint lieu de tout, et le peuple fut enfin tranquille comme les forçats le sont dans une galère.

Ce cœur artificieux et dur avait pourtant deux penchants qui auraient dû mettre de l'humanité dans ses mœurs : c'étaient l'amour et la dévotion. Il eut des maîtresses; il eut trois bâtards; il fit des neuvaines et des pèlerinages. Mais son amour tenait de son caractère, et sa dévotion n'était que de la crainte superstitieuse d'une âme timide et égarée. Toujours couvert de reliques, et portant à son bonnet sa Notre-Dame de plomb, on prétend qu'il lui demandait pardon de ses assassinats avant de les commettre. Il donna par contrat le comté de Boulogne à la sainte Vierge. La piété ne consiste pas à faire la Vierge comtesse, mais à s'abstenir des actions que la conscience reproche, que Dieu doit punir, et que la Vierge ne protége point.

Il introduisit la coutume italienne de sonner la cloche à midi, et de dire un *Ave Maria*. Il demanda au pape le droit de porter le surplis et l'aumusse, et de se faire oindre une seconde fois de l'ampoule de Reims.

(1483) Enfin sentant la mort approcher, renfermé au château du Plessis-lez-Tours, inaccessible à ses sujets, entouré de gardes, dévoré d'inquiétudes, il fait venir de Calabre un ermite, nommé François Martorillo, révéré depuis sous le nom de saint François de Paule. Il se jette à ses pieds; il le supplie en pleurant d'intercéder auprès de Dieu, et de lui prolonger la vie, comme si l'ordre éternel eût dû changer à la voix d'un Calabrois dans un village de France, pour laisser dans un corps usé une âme faible et perverse plus longtemps que ne comportait la nature. Tandis qu'il demande ainsi la vie à un ermite étranger, il croit en ranimer les restes en s'abreuvant du sang qu'on tire à des enfants, dans la fausse espérance de corriger l'âcreté du sien. C'était un des excès de l'ignorante médecine de ces temps, médecine introduite par les juifs, de faire boire du sang d'un enfant aux vieillards apoplectiques, aux lépreux, aux épileptiques.

On ne peut éprouver un sort plus triste dans le sein des prospérités, n'ayant d'autres sentiments que l'ennui, les remords, la crainte, et la douleur d'être détesté.

C'est cependant lui qui le premier des rois de France prit toujours le nom de *Très-Chrétien*, à peu près dans le temps que Ferdinand d'Aragon, illustre par des perfidies autant que par des conquêtes, prenait le nom de *Catholique*. Tant de vices n'ôtèrent pas à Louis XI ses bonnes qualités. Il avait du courage; il savait donner en roi; il connaissait les

hommes et les affaires; il voulait que la justice fût rendue, et qu'au moins lui seul pût être injuste.

Paris, désolé par une contagion, fut repeuplé par ses soins : il le fut à la vérité de beaucoup de brigands, mais qu'une police sévère contraignit de devenir citoyens. De son temps il y eut, dit-on, dans cette ville, quatre-vingt mille bourgeois capables de porter les armes. C'est à lui que le peuple doit le premier abaissement des grands. Environ cinquante familles en ont murmuré, et plus de cinq cent mille ont dû s'en féliciter. Il empêcha que le parlement et l'université de Paris, deux corps alors également ignorants, parce que tous les Français l'étaient, ne poursuivissent comme sorciers les premiers imprimeurs qui vinrent d'Allemagne en France.

De lui vient l'établissement des postes, non tel qu'il est aujourd'hui en Europe; il ne fit que rétablir les *veredarii* de Charlemagne et de l'ancien empire romain. Deux cent trente courriers à ses gages portaient ses ordres incessamment. Les particuliers pouvaient courir avec les chevaux destinés à ces courriers, en payant dix sous par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étaient rendues de ville en ville par les courriers du roi. Cette police ne fut longtemps connue qu'en France. Il voulait rendre les poids et les mesures uniformes dans ses États, comme ils l'avaient été du temps de Charlemagne. Enfin il prouva qu'un méchant homme peut faire le bien public, quand son intérêt particulier n'y est pas contraire.

Les impositions, sous Charles VII, indépendamment du domaine, étaient de dix-sept cent mille livres de compte. Sous Louis XI, elles se montèrent jusqu'à quatre millions sept cent mille livres; et la livre étant alors de dix au marc, cette somme revenait à vingt-trois millions cinq cent mille livres d'aujourd'hui. Si, en suivant ces proportions, on examine les prix des denrées, et surtout celui du blé qui en est la base, on trouve qu'il valait la moitié moins qu'aujourd'hui. Ainsi, avec vingt-trois millions numéraires, on faisait précisément ce qu'on fait à présent avec quarante-six.

Telle était la puissance de la France avant que la Bourgogne, l'Artois, le territoire de Boulogne, les villes sur la Somme, la Provence, l'Anjou, fussent incorporés par Louis XI à la monarchie française. Ce royaume devint bientôt le plus puissant de l'Europe. C'était un fleuve grossi par vingt rivières, et épuré de la fange qui avait si longtemps troublé son cours.

Les titres commencèrent alors à être donnés au pouvoir. Louis XI fut le premier roi de France à qui on donna quelquefois le titre de majesté, que jusque-là l'empereur seul avait porté, mais que la chancellerie allemande n'a jamais donné à aucun roi, jusqu'à nos derniers temps. Les rois d'Aragon, de Castille, de Portugal, avaient le titre d'*altesse* : on disait à celui d'Angleterre, *votre grâce;* on aurait pu dire à Louis XI, *votre despotisme.*

Nous avons vu par combien d'attentats heureux il fut le premier roi de l'Europe absolu, depuis l'établissement du grand gouvernement féodal. Ferdinand le Catholique ne put jamais l'être en Aragon. Isa-

belle, par son adresse, prépara les Castillans à l'obéissance passive; mais elle ne régna point despotiquement. Chaque État, chaque province, chaque ville avait ses priviléges dans toute l'Europe. Les seigneurs féodaux combattaient souvent ces priviléges, et les rois cherchaient à soumettre également à leur puissance les seigneurs féodaux et les villes. Nul n'y parvint alors que Louis XI; mais ce fut en faisant couler sur les échafauds le sang d'Armagnac et de Luxembourg, en sacrifiant tout à ses soupçons, en payant chèrement les exécuteurs de ses vengeances. Isabelle de Castille s'y prenait avec plus de finesse sans cruauté. Il s'agissait, par exemple, de réunir à la couronne le duché de Placentia : que fait-elle ? Ses insinuations et son argent soulèvent les vassaux du duc de Placentia contre lui. Ils s'assemblent, ils demandent à être les vassaux de la reine, et elle y consent par complaisance.

Louis XI, en augmentant son pouvoir sur ses peuples par ses rigueurs, augmenta son royaume par son industrie. Il se fit donner la Provence par le dernier comte souverain de cet État, et arracha ainsi un feudataire à l'empire, comme Philippe de Valois s'était fait donner le Dauphiné. L'Anjou et le Maine, qui appartenaient au comte de Provence, furent encore réunis à la couronne. L'habileté, l'argent et le bonheur accrurent petit à petit le royaume de France, qui depuis Hugues Capet avait été peu de chose, et que les Anglais avaient presque détruit. Ce même bonheur rejoignit la Bourgogne à la France, et les fautes du dernier duc rendirent au corps de l'État une province qui en avait été imprudemment séparée.

Ce temps fut en France le passage de l'anarchie à la tyrannie. Ces changements ne se font point sans de grandes convulsions. Auparavant les seigneurs féodaux opprimaient, et sous Louis XI ils furent opprimés. Les mœurs ne furent pas meilleures ni en France, ni en Angleterre, ni en Allemagne, ni dans le Nord. La barbarie, la superstition, l'ignorance, couvraient la face du monde, excepté en Italie. La puissance papale asservissait toujours toutes les autres puissances; et l'abrutissement de tous les peuples qui sont au delà des Alpes était le véritable soutien de ce prodigieux pouvoir contre lequel tant de princes s'étaient inutilement élevés de siècle en siècle. Louis XI baissa la tête sous ce joug, pour être plus le maître chez lui. C'était sans doute l'intérêt de Rome que les peuples fussent imbéciles, et en cela elle était partout bien servie. On était assez sot à Cologne pour croire posséder les os pourris de trois prétendus rois qui vinrent, dit-on, du fond de l'Orient apporter de l'or à l'enfant Jésus dans une étable. On envoya à Louis XI quelques restes de ces cadavres, qu'on faisait passer pour ceux de ces trois monarques, dont il n'est pas même parlé dans les Évangiles; et l'on fit accroire à ce prince qu'il n'y avait que les os pourris des rois qui pussent guérir un roi. On a conservé une de ses lettres à je ne sais quel prieur de Notre-Dame de Salles, par laquelle il demande à cette Notre-Dame de lui accorder la fièvre quarte, attendu, dit-il, que les médecins l'assurent qu'il n'y a que la fièvre quarte qui soit bonne pour sa santé. L'impudent charlatanisme des médecins était

donc aussi grand que l'imbécillité de Louis XI, et son imbécillité était égale à sa tyrannie. Ce portrait n'est pas seulement celui de ce monarque, c'est celui de presque toute l'Europe. Il ne faut connaître l'histoire de ces temps-là que pour la mépriser. Si les princes et les particuliers n'avaient pas quelque intérêt à s'instruire des révolutions de tant de barbares gouvernements, on ne pourrait plus mal employer son temps qu'en lisant l'histoire.

CHAP. XCV. — *De la Bourgogne, et des Suisses ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au* XV*e siècle.*

Charles le Téméraire, issu en droite ligne de Jean, roi de France, possédait le duché de Bourgogne, comme l'apanage de sa maison, avec les villes sur la Somme que Charles VII avait cédées. Il avait par droit de succession la Franche-Comté, l'Artois, la Flandre, et presque toute la Hollande. Ses villes des Pays-Bas florissaient par un commerce qui commençait à approcher de celui de Venise. Anvers était l'entrepôt des nations septentrionales; cinquante mille ouvriers travaillaient dans Gand aux étoffes de laine; Bruges était aussi commerçante qu'Anvers; Arras était renommée pour ses belles tapisseries, qu'on nomme encore de son nom en Allemagne, en Angleterre et en Italie.

Les princes étaient alors dans l'usage de vendre leurs États quand ils avaient besoin d'argent, comme aujourd'hui on vend sa terre et sa maison. Cet usage subsistait depuis le temps des croisades. Ferdinand, roi d'Aragon, vendit le Roussillon à Louis XI avec faculté de rachat. Charles, duc de Bourgogne, venait d'acheter la Gueldre. Un duc d'Autriche lui vendit encore tous les domaines qu'il possédait en Alsace et dans le voisinage des Suisses. Cette acquisition était bien au-dessus du prix que Charles en avait payé. Il se voyait maître d'un État contigu des bords de la Somme jusqu'aux portes de Strasbourg : il n'avait qu'à jouir. Peu de rois dans l'Europe étaient aussi puissants que lui; aucun n'était plus riche et plus magnifique. Son dessein était de faire ériger ses États en royaume; ce qui pouvait devenir un jour très-préjudiciable à la France. Il ne s'agissait d'abord que d'acheter le diplôme de l'empereur Frédéric III. L'usage subsistait encore de demander le titre de roi aux empereurs; c'était un hommage qu'on rendait à l'ancienne grandeur romaine. La négociation manqua; et Charles de Bourgogne, qui voulait ajouter à ses États la Lorraine et la Suisse, était bien sûr, s'il eût réussi, de se faire roi sans la permission de personne.

Son ambition ne se couvrait d'aucun voile; et c'est principalement ce qui lui fit donner le surnom de *Téméraire*. On peut juger de son orgueil par la réception qu'il fit à des députés de Suisse (1474). Des écrivains de ce pays assurent que le duc obligea ces députés de lui parler à genoux. C'est une étrange contradiction dans les mœurs d'un peuple libre, qui fut bientôt après son vainqueur.

Voici sur quoi était fondée la prétention du duc de Bourgogne, à laquelle les Helvétiens se soumirent. Plusieurs bourgades suisses

étaient enclavées dans les domaines vendus à Charles par le duc d'Autriche Il croyait avoir acheté des esclaves. Les députés des communes parlaient à genoux au roi de France; le duc de Bourgogne avait conservé l'étiquette des chefs de sa maison. Nous avons d'ailleurs remarqué que plusieurs rois, à l'exemple de l'empereur, avaient exigé qu'on fléchît un genou en leur parlant, ou en les servant; que cet usage asiatique avait été introduit par Constantin, et précédemment par Dioclétien. De là même venait la coutume qu'un vassal fît hommage à son seigneur, les deux genoux en terre. De là encore l'usage de baiser le pied droit du pape. C'est l'histoire de la vanité humaine.

Philippe de Commines et la foule des historiens qui l'ont suivi prétendent que la guerre contre les Suisses, si fatale au duc de Bourgogne, fut excitée pour une charrette de peaux de moutons. Le plus léger sujet de querelle produit une guerre, quand on a envie de la faire : mais il y avait déjà longtemps que Louis XI animait les Suisses centre le duc de Bourgogne, et qu'on avait commis beaucoup d'hostilités de part et d'autre avant l'aventure de la charrette : il est très-sûr que l'ambition de Charles était l'unique sujet de la guerre.

Il n'y avait alors que huit cantons suisses confédérés; Fribourg, Soleure, Schaffouse et Appenzel, n'étaient pas encore entrés dans l'union. Bâle, ville impériale, que sa situation sur le Rhin rendait puissante et riche, ne faisait pas partie de cette république naissante, connue seulement par sa pauvreté, sa simplicité et sa valeur. Les députés de Berne vinrent remontrer à cet ambitieux que tout leur pays ne valait pas les éperons de ses chevaliers. Ces Bernois ne se mirent point à genoux; ils parlèrent avec humilité, et se défendirent avec courage.

(1476) La gendarmerie du duc, couverte d'or, fut battue et mise deux fois dans la plus grande déroute par ces hommes simples, qui furent étonnés des richesses trouvées dans le camp des vaincus.

Aurait-on prévu, lorsque le plus gros diamant de l'Europe, pris par un Suisse à la bataille de Granson, fut vendu au général pour un écu, aurait-on prévu alors qu'il y aurait un jour en Suisse des villes aussi belles et aussi opulentes que l'était la capitale du duché de Bourgogne? Le luxe des diamants, des étoffes d'or, y fut longtemps ignoré; et quand il a été connu, il a été prohibé; mais les solides richesses, qui consistent dans la culture de la terre, y ont été recueillies par des mains libres et victorieuses. Les commodités de la vie y ont été recherchées de nos jours. Toutes les douceurs de la société, et la saine philosophie, sans laquelle la société n'a point de charme durable, ont pénétré dans les parties de la Suisse où le climat est le plus doux, et où règne l'abondance. Enfin, dans ces pays autrefois si agrestes, on est parvenu en quelques endroits à joindre la politesse d'Athènes à la simplicité de Lacédémone.

Cependant Charles le Téméraire voulut se venger sur la Lorraine, et arracher au duc René, légitime possesseur, la ville de Nancy qu'il avait déjà prise une fois; mais ces mêmes Suisses vainqueurs, assistés de ceux de Fribourg et de Soleure, dignes par là d'entrer dans leur

alliance, défirent encore l'usurpateur, qui paya de son sang le nom de *Téméraire* que la postérité lui donne (1477).

Ce fut alors que Louis XI s'empara de l'Artois et des villes sur la Somme, du duché de Bourgogne comme d'un fief mâle, et de la ville de Besançon, par droit de bienséance.

La princesse Marie, fille de Charles le Téméraire, unique héritière de tant de provinces, se vit donc tout d'un coup dépouillée des deux tiers de ses États. On aurait pu joindre encore au royaume de France les dix-sept provinces qui restaient à peu près à cette princesse, en lui faisant épouser le fils de Louis XI. Ce roi se flatta vainement d'avoir pour bru celle qu'il dépouillait; et ce grand politique manqua l'occasion d'unir au royaume la Franche-Comté et tous les Pays-Bas.

Les Gantois et le reste des Flamands, plus libres alors sous leurs souverains que les Anglais même ne le sont aujourd'hui sous leurs rois, destinèrent à leur princesse Maximilien, fils de l'empereur Frédéric III.

Aujourd'hui les peuples apprennent les mariages de leurs princes, la paix et la guerre, les établissements des impôts, et toute leur destinée, par une déclaration de leurs maîtres : il n'en était pas ainsi en Flandre. Les Gantois voulurent que leur princesse épousât un Allemand, et ils firent couper la tête au chancelier de Marie de Bourgogne, et à Imbercourt, son chambellan, parce qu'ils négociaient pour lui donner le dauphin de France. Ces deux ministres furent exécutés aux yeux de la jeune princesse, qui demandait en vain leur grâce à ce peuple féroce.

Maximilien, appelé par les Gantois plus que par la princesse, vint conclure ce mariage comme un simple gentilhomme qui fait sa fortune avec une héritière : sa femme fournit aux frais de son voyage, à son équipage, à son entretien. Il eut cette princesse, mais non ses États : il ne fut que le mari d'une souveraine; et même, lorsque après la mort de sa femme on lui donna la tutelle de son fils, lorsqu'il eut l'administration des Pays-Bas, lorsqu'il venait d'être élu roi des Romains et César, les habitants de Bruges le mirent quatre mois en prison, en 1488, pour avoir violé leurs priviléges. Si les princes ont abusé souvent de leur pouvoir, les peuples n'ont pas moins abusé de leurs droits.

Ce mariage de l'héritière de Bourgogne avec Maximilien fut la source de toutes les guerres qui ont mis pendant tant d'années la maison de France aux mains avec celle d'Autriche. C'est ce qui produisit la grandeur de Charles-Quint, c'est ce qui mit l'Europe sur le point d'être asservie : et tous ces grands événements arrivèrent, parce que des bourgeois de Gand s'étaient opiniâtrés à marier leur princesse.

CHAP. XCVI. — *Du gouvernement féodal après Louis XI, au* XV*e siècle.*

Vous avez vu en Italie, en France, en Allemagne, l'anarchie se tourner en despotisme sous Charlemagne, et le despotisme détruit par l'anarchie sous ses descendants.

d'un empereu
ait, mourut
Rome, et tira
vignon, la vai
t Villani, auter
on réduirait c
papauté n'ava
ne vendit tant
tait attribué la
hés, et le rev
t des réserves,
er tous les bé
il n'en dépla
, et toutes va
les péchés fu
axes a été imp
des infamies
qu'on racont

papes ses succ
le ne leur app
papes s'en ét
ndis que les r
me de Naples
La malheur
reuse de céd
rins d'or qu'i
lle répandait
le séjour ora
vois presqu
ains n'aient
ls choisissai
seul, ou u
n tribun. Q
t encore à
simple ci
ame né fa
grandes
st de lui
; il dépe
e secour

Con
Ti

'intit

ictio
et L

ne l'anar-
nt lui il y
l; en Italie.
s dépouilles
raison, que
e. Mais quel
nquérant des
de ces usurpa-
plus de droit de
n'en avait eu de

nce féodale se soit
rdie et en France.
étrangers; c'est ce-
eul où la loi des fiefs
nt leurs sujets; mais
point un corps comme
les princes de Valachie
féodaux qui relèvent du
e du divan, au lieu que
par un jugement de toute
x entre eux que les pos-
t pas là encore l'adminis-
saux en Pologne : un noble
en Allemagne : il est quel-
ul. La Pologne est une répu-
lave.
e manière différente. Tout est
t c'est encore une source d'in-
s dominateurs suprêmes de ces
successeurs des rois lombards;
nne n'est pas roi d'Italie. Mais
ue ayant prévalu sur l'autorité
ant devenu une chose différente
nt dits vassaux de l'empire et non
ation féodale est devenue dépen-
odale. Le fief de Naples est encore
t un hommage que le fort a rendu
e l'usage a conservée.
t les lois de fief étaient partout diffé-
Bourgogne s'éteigne, le roi Louis XI
État; que la branche de Saxe ou de
ir n'eût pas été en droit de s'emp
irrait encore moins prendre pour
tion d'une maison régnante. L
ent de tels droits : la force les

Vous savez que c'est une erreur de penser que les fiefs n'eussent jamais été héréditaires avant les temps de Hugues Capet : la Normandie est une assez grande preuve du contraire : la Bavière et l'Aquitaine avaient été héréditaires avant Charlemagne : presque tous les fiefs l'étaient en Italie sous les rois lombards. Du temps de Charles le Gros et de Charles le Simple, les grands officiers s'arrogèrent les droits régaliens, ainsi que quelques évêques; mais il y avait toujours eu des possesseurs de grandes terres, des *sires* en France, des *herrens* en Allemagne, des *ricos hombres* en Espagne. Il y a toujours eu aussi quelques grandes villes gouvernées par leurs magistrats, comme Rome, Milan, Lyon, Reims, etc. Les limites des libertés de ces villes, celles du pouvoir des seigneurs particuliers, ont toujours changé : la force et la fortune ont toujours décidé de tout. Si les grands officiers devinrent des usurpateurs, le père de Charlemagne l'avait été. Ce Pepin, petit-fils d'un Arnoud, précepteur de Dagobert et évêque de Metz, avait dépouillé la race de Clovis. Hugues Capet détrôna la postérité de Pepin; et les descendants de Hugues ne purent réunir tous les membres épars de cette ancienne monarchie française, laquelle avant Clovis n'avait été jamais une monarchie.

Louis XI avait porté un coup mortel en France à la puissance féodale : Ferdinand et Isabelle la combattaient dans la Castille et dans l'Aragon : elle avait cédé en Angleterre au gouvernement mixte : elle subsistait en Pologne sous une autre forme; mais c'était en Allemagne qu'elle avait conservé et augmenté toute sa vigueur. Le comte de Boulainvilliers appelle cette constitution l'*effort de l'esprit humain*. Loiseau et d'autres gens de loi l'appellent une *institution bizarre*, *un monstre composé de membres sans tête*.

On pourrait croire que ce n'est point un puissant effort du génie, mais un effet très-naturel et très-commun de la raison et de la cupidité humaine, que les possesseurs des terres aient voulu être les maîtres chez eux. Du fond de la Moscovie aux montagnes de la Castille, tous les grands terriens eurent toujours la même idée sans se l'être communiquée; tous voulurent que ni leurs vies ni leurs biens ne dépendissent du pouvoir suprême d'un roi; tous s'associèrent dans chaque pays contre ce pouvoir, et tous l'exercèrent autant qu'ils le purent sur leurs propres sujets : l'Europe fut ainsi gouvernée pendant plus de cinq cents ans. Cette administration était inconnue aux Grecs et aux Romains; mais elle n'est point bizarre, puisqu'elle est si universelle dans l'Europe : elle paraît injuste en ce que le plus grand nombre des hommes est écrasé par le plus petit, et que jamais le simple citoyen ne peut s'élever que par un bouleversement général : nulle grande ville, point de commerce, point de beaux-arts sous un gouvernement féodal. Les villes puissantes n'ont fleuri en Allemagne, en Flandre, qu'à l'ombre d'un peu de liberté; car la ville de Gand, par exemple, celles de Bruges et d'Anvers, étaient bien plutôt des républiques, sous la protection des ducs de Bourgogne, qu'elles n'étaient soumises à la puissance arbitraire de ces ducs : il en était de même des villes impériales.

Vous avez vu[1] s'établir dans une grande partie de l'Europe l'anarchie féodale sous les successeurs de Charlemagne; mais avant lui il y avait eu une forme plus régulière de fiefs sous les rois lombards en Italie. Les Francs qui entrèrent dans les Gaules partageaient les dépouilles avec Clovis : le comte de Boulainvilliers veut, par cette raison, que les seigneurs des châteaux soient tous souverains en France. Mais quel homme peut dire dans sa terre : « Je descends d'un conquérant des Gaules? » et quand il serait sorti en droite ligne d'un de ces usurpateurs, les villes et les communes n'auraient-elles pas plus de droit de reprendre leur liberté que ce Franc ou ce Visigoth n'en avait eu de la leur ravir?

On ne peut pas dire qu'en Allemagne la puissance féodale se soit établie par droit de conquête, ainsi qu'en Lombardie et en France. Jamais toute l'Allemagne n'a été conquise par des étrangers; c'est cependant aujourd'hui de tous les pays de la terre le seul où la loi des fiefs subsiste véritablement. Les *boyards* de Russie ont leurs sujets; mais ils sont sujets eux-mêmes, et ils ne composent point un corps comme les princes allemands. Les kans des Tartares, les princes de Valachie et de Moldavie, sont de véritables seigneurs féodaux qui relèvent du sultan turc; mais ils sont déposés par un ordre du divan, au lieu que les seigneurs allemands ne peuvent l'être que par un jugement de toute la nation. Les nobles polonais sont plus égaux entre eux que les possesseurs des terres en Allemagne : et ce n'est pas là encore l'administration des fiefs. Il n'y a point d'arrière-vassaux en Pologne : un noble n'y est pas sujet d'un autre noble comme en Allemagne : il est quelquefois son domestique, mais non son vassal. La Pologne est une république aristocratique où le peuple est esclave.

La loi féodale subsiste en Italie d'une manière différente. Tout est réputé fief de l'empire en Lombardie; et c'est encore une source d'incertitudes, car les empereurs n'ont été dominateurs suprêmes de ces fiefs qu'en qualité de rois d'Italie, de successeurs des rois lombards; et certainement une diète de Ratisbonne n'est pas roi d'Italie. Mais qu'est-il arrivé? La liberté germanique ayant prévalu sur l'autorité impériale en Allemagne, l'empire étant devenu une chose différente de l'empereur, les fiefs italiens se sont dits vassaux de l'empire et non de l'empereur : ainsi une administration féodale est devenue dépendante d'une autre administration féodale. Le fief de Naples est encore d'une espèce toute différente; c'est un hommage que le fort a rendu au faible; c'est une cérémonie que l'usage a conservée.

Tout a été fief dans l'Europe, et les lois de fief étaient partout différentes. Que la branche mâle de Bourgogne s'éteigne, le roi Louis XI se croit en droit d'hériter de cet État; que la branche de Saxe ou de Bavière eût manqué, l'empereur n'eût pas été en droit de s'emparer de ces provinces. Le pape pourrait encore moins prendre pour lui le royaume de Naples à l'extinction d'une maison régnante. La force, l'usage, les conventions, donnent de tels droits : la force les donna en

1. Chap. XXIV. (ÉD.)

effet à Louis XI, car il restait un prince de la maison de Bourgogne, un comte de Nevers descendant de l'institué; et ce prince n'osa pas seulement réclamer ses droits. Il était encore fort douteux que Marie de Bourgogne ne dût pas succéder à son père. La donation de la Bourgogne par le roi Jean portait que *les héritiers succéderaient;* et une fille est héritière.

La question des fiefs masculins et féminins, le droit d'hommage lige, ou d'hommage simple, l'embarras où se trouvaient des seigneurs vassaux de deux suzerains à la fois pour des terres différentes, ou vassaux de suzerains qui se disputaient le domaine suprême, mille difficultés pareilles firent naître de ces procès que la guerre seule peut juger. Les fortunes des simples citoyens furent souvent encore plus incertaines.

Quel état, pour un cultivateur, que de se trouver sujet d'un seigneur qui est lui-même sujet d'un autre dépendant encore d'un troisième! Il faut qu'il plaide devant tous ces tribunaux; et il perd son bien avant d'avoir pu obtenir un jugement définitif. Il est sûr que ce ne sont pas les peuples qui ont, de leur gré, choisi cette forme de gouvernement. Il n'y a de pays dignes d'être habités par des hommes, que ceux où toutes les conditions sont également soumises aux lois.

CHAP. XCVII. — *De la chevalerie.*

L'extinction de la maison de Bourgogne, le gouvernement de Louis XI, et surtout la nouvelle manière de faire la guerre, introduite dans toute l'Europe, contribuèrent à abolir peu à peu ce qu'on appelait *la chevalerie*, espèce de dignité et de confraternité dont il ne resta plus qu'une faible image.

Cette chevalerie était un établissement guerrier qui s'était fait de lui-même parmi les seigneurs, comme les confréries dévotes s'étaient établies parmi les bourgeois. L'anarchie et le brigandage, qui désolaient l'Europe dans les temps de la décadence de la maison de Charlemagne, donnèrent naissance à cette institution. Ducs, comtes, vicomtes, vidames, châtelains, étant devenus souverains dans leurs terres, tous se firent la guerre; et au lieu de ces grandes armées de Charles Martel, de Pepin et de Charlemagne, presque toute l'Europe fut partagée en petites troupes de sept à huit cents hommes, quelquefois de beaucoup moins. Deux ou trois bourgades composaient un petit État combattant sans cesse contre son voisin. Plus de communications entre les provinces, plus de grands chemins, plus de sûreté pour les marchands, dont pourtant on ne pouvait se passer; chaque possesseur d'un donjon les rançonnait sur la route : beaucoup de châteaux, sur les bords des rivières et aux passages des montagnes, ne furent que de vraies cavernes de voleurs; on enlevait les femmes, ainsi qu'on pillait les marchands.

Plusieurs seigneurs s'associèrent insensiblement pour protéger la sûreté publique, et pour défendre les dames : ils en firent vœu; et cette institution vertueuse devint un devoir plus étroit, en devenant un

acte de religion. On s'associa ainsi dans presque toutes les provinces : chaque seigneur de grand fief tint à honneur d'être chevalier et d'entrer dans l'ordre.

On établit, vers le XIe siècle, des cérémonies religieuses et profanes qui semblaient donner un nouveau caractère au récipiendaire : il jeûnait, se confessait, communiait, passait une nuit tout armé : on le faisait dîner seul à une table séparée, pendant que ses parrains et les dames qui devaient l'armer chevalier mangeaient à une autre. Pour lui, vêtu d'une tunique blanche, il était à sa petite table, où il lui était défendu de parler, de rire, et même de manger. Le lendemain il entrait dans l'église avec son épée pendue au cou; le prêtre le bénissait; ensuite il allait se mettre à genoux devant le seigneur ou la dame qui devait l'armer chevalier. Les plus qualifiés qui assistaient à la cérémonie lui chaussaient des éperons, le revêtaient d'une cuirasse, de brassards, de cuissards, de gantelets, et d'une cotte de mailles appelée *haubert*. Le parrain qui l'installait lui donnait trois coups de plat d'épée sur le cou, au nom de Dieu, de saint Michel et de saint Georges. Depuis ce moment, toutes les fois qu'il entendait la messe il tirait son épée à l'évangile, et la tenait haute.

Cette installation était suivie de grandes fêtes, et souvent de tournois; mais c'était le peuple qui les payait. Les seigneurs des grands fiefs imposaient une taxe sur leurs sujets pour le jour où ils armaient leurs enfants chevaliers : c'était d'ordinaire à l'âge de vingt et un ans que les jeunes gens recevaient ce titre. Ils étaient auparavant bacheliers, ce qui voulait dire bas chevaliers, ou varlets et écuyers; et les seigneurs qui étaient en confraternité se donnaient mutuellement leurs enfants les uns aux autres pour être élevés, loin de la maison paternelle, sous le nom de varlets, dans l'apprentissage de la chevalerie.

Le temps des croisades fut celui de la plus grande vogue des chevaliers. Les seigneurs de fiefs, qui amenaient leurs vassaux sous leur bannière, furent appelés *chevaliers bannerets;* non que ce titre seul de chevalier leur donnât le droit de paraître en campagne avec des bannières; la puissance seule, et non la cérémonie de l'accolade, pouvait les mettre en état d'avoir des troupes sous leurs enseignes. Ils étaient bannerets en vertu de leurs fiefs, et non de la chevalerie. Jamais ce titre ne fut qu'une distinction introduite par l'usage, et non un honneur de convention, une dignité réelle dans l'État : il n'influa en rien dans la forme des gouvernements. Les élections des empereurs et des rois ne se faisaient point par des chevaliers; il ne fallait point avoir reçu l'accolade pour entrer aux diètes de l'empire, aux parlements de France, aux *cortes* d'Espagne : les inféodations, les droits de ressort et de mouvance, les héritages, les lois, rien d'essentiel n'avait rapport à cette chevalerie. C'est en quoi se sont trompés tous ceux qui ont écrit de la chevalerie : ils ont écrit, sur la foi des romans, que cet honneur était une charge, un emploi; qu'il y avait des lois concernant la chevalerie. Jamais la jurisprudence d'aucun peuple n'a connu ces prétendues lois; ce n'étaient que des usages. Les grands priviléges de

cette institution consistaient dans les jeux sanglants des tournois : il n'était pas permis ordinairement à un bachelier, à un écuyer, de *jouster* contre un chevalier.

Les rois voulurent être eux-mêmes armés chevaliers, mais ils n'en étaient ni plus rois ni plus puissants; ils voulaient seulement encourager la chevalerie et la valeur par leur exemple. On portait un grand respect dans la société à ceux qui étaient chevaliers; c'est à quoi tout se réduisait.

Ensuite, quand le roi Édouard III eut institué l'ordre de la Jarretière; Philippe le Bon, duc de Bourgogne, l'ordre de la Toison d'or; Louis XI, l'ordre de Saint-Michel, d'abord aussi brillant que les deux autres, et aujourd'hui si ridiculement avili, alors tomba l'ancienne chevalerie. Elle n'avait point de marque distinctive, elle n'avait point de chef qui lui conférât des honneurs et des priviléges particuliers. Il n'y eut plus de chevaliers bannerets, quand les rois et les grands princes eurent établi des compagnies d'ordonnance; et l'ancienne chevalerie ne fut plus qu'un nom. On se fit toujours un honneur de recevoir l'accolade d'un grand prince ou d'un guerrier renommé. Les seigneurs constitués en quelque dignité prirent dans leurs titres la qualité de chevalier; et tous ceux qui faisaient profession des armes prirent celle d'écuyer.

Les ordres militaires de chevalerie, comme ceux du Temple, ceux de Malte, l'ordre Teutonique, et tant d'autres, sont une imitation de l'ancienne chevalerie, qui joignait les cérémonies religieuses aux fonctions de la guerre. Mais cette espèce de chevalerie fut absolument différente de l'ancienne : elle produisit en effet des ordres monastiques militaires, fondés par les papes, possédant des bénéfices, astreints aux trois vœux des moines. De ces ordres singuliers, les uns ont été de grands conquérants, les autres ont été abolis sous prétexte de débauches, d'autres ont subsisté avec éclat.

L'ordre Teutonique fut souverain; l'ordre de Malte l'est encore, et le sera longtemps.

Il n'y a guère de prince en Europe qui n'ait voulu instituer un ordre de chevalerie. Le simple titre de chevalier que les rois d'Angleterre donnent aux citoyens, sans les agréger à aucun ordre particulier, est une dérivation de la chevalerie ancienne, et bien éloignée de sa source. Sa vraie filiation ne s'est conservée que dans la cérémonie par laquelle les rois de France créent toujours chevaliers les ambassadeurs qu'on leur envoie de Venise; et l'accolade est la seule cérémonie qu'on ait conservée dans cette installation.

Les chevaliers ès lois s'instituèrent d'eux-mêmes, comme les vrais chevaliers d'armes; et cela même annonçait la décadence de la chevalerie. Les étudiants prirent le nom de bacheliers, après avoir soutenu une thèse; et les docteurs en droit s'intitulèrent chevaliers : titre ridicule, puisque originairement chevalier était l'homme combattant à cheval, ce qui ne pouvait convenir au juriste.

Tout cela présente un tableau bien varié; et si l'on suit attentivement la chaîne de tous les usages de l'Europe depuis Charlemagne, dans le

gouvernement, dans l'Église, dans la guerre, dans les dignités, dans les finances, dans la société, enfin jusque dans les habillements, on ne verra qu'une vicissitude perpétuelle.

CHAP. XCVIII. — *De la noblesse.*

Après ce que nous avons dit des fiefs, il faut débrouiller, autant qu'on le pourra, ce qui regarde la noblesse, qui seule posséda longtemps ces fiefs.

Le mot de noble ne fut point d'abord un titre qui donnât des droits et qui fût héréditaire. *Nobilitas* chez les Romains signifiait ce qui est notable, et non pas un ordre de citoyens. Le sénat fut institué pour gouverner; les chevaliers, pour combattre à cheval, quand ils étaient assez riches pour avoir un cheval; les plébéiens devinrent chevaliers, et souvent même sénateurs, soit qu'on voulût augmenter le sénat, soit qu'ils eussent obtenu le droit d'être élus pour les magistratures qui en donnaient l'entrée. Cette dignité et le titre de chevalier étaient héréditaires.

Chez les Gaulois, les principaux officiers des villes et les druides gouvernaient, et le peuple obéissait; dans tout pays il y a eu des distinctions d'État. Ceux qui disent que tous les hommes sont égaux disent la plus grande vérité, s'ils entendent que tous les hommes ont un droit égal à la liberté, à la propriété de leurs biens, à la protection des lois. Ils se tromperaient beaucoup, s'ils croyaient que les hommes doivent être égaux par les emplois, puisqu'ils ne le sont point par leurs talents. Dans cette inégalité nécessaire entre les conditions, il n'y a jamais eu, ni chez les anciens, ni dans les neuf parties de la terre habitable, rien de semblable à l'établissement de la noblesse dans la dixième partie, qui est notre Europe[1].

Ses lois, ses usages, ont varié comme tout le reste. Nous vous avons déjà fait voir[2] que la plus ancienne noblesse héréditaire était celle des patriciens de Venise, qui entraient au conseil avant qu'il y eût un

1. Il a existé et il existe encore plusieurs nations où l'on ne connaît ni dignités ni prérogatives héréditaires : mais les familles qui ont été riches et puissantes durant plusieurs générations, les descendants des grands hommes en tout genre, de ceux qui ont rendu ou qui passent pour avoir rendu de grands services à la patrie, de ceux enfin à qui l'on attribue des actions extraordinaires, obtiennent dans tous les pays une considération héréditaire. Voilà ce qui est dans la nature; le reste est l'ouvrage des préjugés. Les prérogatives héréditaires éteignent l'émulation, restreignent le choix pour les places importantes entre un plus petit nombre d'hommes, rendent inutiles les talents de ceux qui, assez riches pour avoir reçu une bonne éducation, manquent de l'illustration nécessaire pour arriver aux places : les priviléges en argent, comme ceux de la noblesse française, sont une des principales causes de la mauvaise administration des finances et de la misère du peuple. Ces priviléges, ces prérogatives, obtenus par la force ou par l'intrigue, ont trouvé, au bout d'un certain temps, des hommes qui en ont fait l'apologie, et ont voulu en prouver l'utilité. C'est le sort de toutes les mauvaises institutions; ceux qui les ont faites seraient bien étonnés des motifs qu'on leur prête, et de tout l'esprit qu'on leur suppose. (*Ed. de Kehl.*)

2. Chap. XLIII. (ED.)

doge, dès les Ve et VIe siècles; et s'il est encore des descendants de ces premiers échevins, comme on le dit, ils sont sans contredit les premiers nobles de l'Europe. Il en fut de même des anciennes républiques d'Italie. Cette noblesse était attachée à la dignité, à l'emploi, et non aux terres.

Partout ailleurs la noblesse devint le partage des possesseurs de terres. Les *herrens* d'Allemagne, les *ricos hombres* d'Espagne, les barons en France, en Angleterre, jouirent d'une noblesse héréditaire, par cela seul que leurs terres féodales ou non féodales demeurèrent dans leurs familles. Les titres de duc, de comte, de vicomte, de marquis, étaient d'abord des dignités, des offices à vie, qui ensuite passèrent de père en fils, les uns plus tôt, les autres plus tard.

Dans la décadence de la race de Charlemagne, presque tous les États de l'Europe, hors les républiques, furent gouvernés comme l'Allemagne l'est aujourd'hui : et nous avons déjà vu[1] que chaque possesseur de fief devint souverain dans sa terre autant qu'il le put.

Il est clair que des souverains ne devaient rien à personne, sinon ce que les petits s'étaient engagés de payer aux grands. Ainsi un châtelain payait une paire d'éperons à un vicomte, qui payait un faucon à un comte, qui payait à un duc une autre marque de vassalité. Tous reconnaissaient le roi du pays pour leur seigneur suzerain; mais aucun d'eux ne pouvait être imposé à aucune taxe. Ils devaient le service de leur personne, parce qu'ils combattaient pour leurs terres et pour eux-mêmes, en combattant pour l'État et pour le chef de l'État; et de là vient qu'encore aujourd'hui les nouveaux nobles, les anoblis, qui ne possèdent même aucun terrain, ne payent point l'impôt appelé *taille*.

Les maîtres des châteaux et des terres, qui composaient le corps de la noblesse en tout pays, excepté dans les républiques, asservirent autant qu'ils le purent les habitants de leurs terres; mais les grandes villes leur résistèrent toujours : les magistrats de ces villes ne voulurent point du tout être les serfs d'un comte, d'un baron, ni d'un évêque, encore moins d'un abbé qui s'arrogeait les mêmes prétentions que ces barons et que ces comtes. Les villes du Rhin et du Rhône, quelques autres plus anciennes, comme Autun, Arles, et surtout Marseille, florissaient avant qu'il y eût des seigneurs et des prélats. Leur magistrature existait plusieurs siècles avant les fiefs; mais bientôt les barons et les châtelains l'emportèrent presque partout sur les citoyens. Si les magistrats ne furent pas les serfs du seigneur, ils furent au moins ses bourgeois; et de là vient que dans tant d'anciennes chartes on voit des échevins, des maires, se qualifier bourgeois d'un comte ou d'un évêque, bourgeois du roi. Ces bourgeois ne pouvaient choisir un nouveau domicile sans la permission de leur seigneur, et sans payer d'assez gros droits; espèce de servitude qui est encore en usage en Allemagne.

De même que les fiefs furent distingués en francs fiefs qui ne devaient rien au seigneur suzerain, en grands fiefs, et en petits rede-

1. Chap. XXXVIII. (ÉD.)

vables, il y eut aussi des *francs bourgeois*, c'est-à-dire ceux qui achetèrent le droit d'être exempts de toute redevance à leur seigneur; il y eut de *grands bourgeois* qui étaient dans les emplois municipaux, et de *petits bourgeois* qui en plusieurs points étaient esclaves.

Cette administration, qui s'était formée insensiblement, s'altéra de même en plusieurs pays, et fut détruite entièrement dans d'autres.

Les rois de France, par exemple, commencèrent par anoblir les bourgeois, en leur conférant des titres sans terres. On prétend qu'on a trouvé dans le trésor des chartes de France les lettres d'anoblissement que Philippe Ier donna à un bourgeois de Paris nommé Eudes Le Maire (1095). Il faut bien que saint Louis eût anobli son barbier La Brosse, puisqu'il le fit son chambellan. Philippe III, qui anoblit Raoul son argentier, n'est donc pas, comme on le dit, le premier roi qui se soit arrogé le droit de changer l'état des hommes. Philippe le Bel donna de même le titre de noble et d'écuyer, de *miles*, au bourgeois Bertrand et à quelques autres; tous les rois suivirent cet exemple. (1339) Philippe de Valois anoblit Simon de Buci, président au parlement, et Nicole Taupin sa femme.

(1350) Le roi Jean anoblit son chancelier Guillaume de Dormans : car alors aucun office de clerc, d'homme de loi, d'homme de robe longue, ne donnait rang parmi la noblesse, malgré le titre de chevalier ès lois et de bachelier ès lois que prenaient les clercs. Ainsi, Jean Pastourel, avocat du roi, fut anobli par Charles V, avec sa femme Sédille (1354).

Les rois d'Angleterre, de leur côté, créèrent des comtes, des barons, qui n'avaient ni comté ni baronnie. Les empereurs usèrent de ce privilége en Italie : à leur exemple les possesseurs des grands fiefs s'arrogèrent le pouvoir d'anoblir et de corriger ainsi le hasard de la naissance. Un comte de Foix donna des lettres de noblesse à maître Bertrand son chancelier, et les descendants de Bertrand se dirent nobles; mais il dépendait du roi et des autres seigneurs de reconnaître ou non cette noblesse. De simples seigneurs d'Orange, de Saluces, et beaucoup d'autres, se donnèrent la même licence.

La milice des francs-archers et des Taupins, sous Charles VII, étant exempte de la contribution des tailles, prit sans aucune permission le titre de noble et d'écuyer, confirmé depuis par le temps, qui établit et qui détruit tous les usages et les priviléges; et plusieurs grandes maisons de France descendent de ces Taupins, qui se firent nobles, et qui méritaient de l'être, puisqu'ils avaient servi la patrie.

Les empereurs créèrent non-seulement des nobles sans terres, mais des comtes palatins. Ces titres de comtes palatins furent donnés à des docteurs dans les universités. L'empereur Charles IV introduisit cet usage, et Barthole fut le premier auquel il donna ce titre de comte, titre avec lequel ses enfants ne seraient point entrés dans les chapitres, non plus que les enfants des Taupins.

Les papes, qui prétendaient être au-dessus des empereurs, crurent qu'il était de leur dignité de faire aussi des palatins, des marquis. Les légats du pape, qui gouvernent les provinces du saint-siége, firent

partout de ces prétendus nobles; et de là vient qu'en Italie il y a beaucoup plus de marquis et de comtes que de seigneurs féodaux.

En France, quand Philippe le Bel eut établi le tribunal appelé *parlement*, les seigneurs de fiefs qui siégeaient en cette cour furent obligés de s'aider du secours des clercs tirés ou de la condition servile, ou du corps des francs, grands et petits bourgeois. Ces clercs prirent bientôt les titres de chevaliers et de bacheliers, à l'imitation de la noblesse; mais ce nom de chevalier, qui leur était donné par les plaideurs, ne les rendait pas nobles à la cour, puisque l'avocat général Pastourel et le chancelier Dormans furent obligés de prendre des lettres de noblesse. Les étudiants des universités s'intitulaient bacheliers après un examen, et prirent la qualité de licenciés après un autre examen, n'osant prendre le titre de chevaliers.

Il paraît que c'eût été une grande contradiction que les gens de loi qui jugeaient les nobles ne jouissent pas des droits de la noblesse : cependant cette contradiction subsistait partout; mais en France ils jouirent des mêmes exemptions que les nobles pendant leur vie. Il est vrai que leurs droits ne s'étendaient pas jusqu'à prendre séance aux états généraux en qualité de seigneurs de fiefs, de porter un oiseau sur le poing, de servir de leur personne à la guerre, mais seulement de ne point payer la taille, de s'intituler *messire*.

Le défaut de lois bien claires et bien connues, la variation des usages et des lois fut toujours ce qui caractérisa la France. L'état de la robe fut longtemps incertain. Les cours de justice, que les Français ont appelées *parlements*, jugèrent souvent des procès concernant le droit de noblesse que prétendaient les enfants des officiers de robe. Le parlement de Paris jugea que les enfants de Jean Le Maître, avocat du roi, devaient partager noblement (1540). Il rendit ensuite un arrêt semblable en faveur d'un conseiller nommé Ménager (1578) : mais les jurisconsultes eurent des opinions différentes sur ces droits que l'usage attachait insensiblement à la robe. Louet, conseiller au parlement, prétendit que les enfants des magistrats devaient partager en roture; qu'il n'y avait que les petits-fils qui pussent jouir du droit d'aînesse des gentilshommes.

Les avis des jurisconsultes ne furent pas des décisions pour la cour. Henri III déclara par un édit « qu'aucun, sinon ceux de maison et race noble, ne prendrait dorénavant le titre de noble et le nom d'écuyer (1582). »

(1600) Henri IV fut moins sévère et plus juste, lorsque dans l'édit du règlement des tailles il déclara, quoique en termes très-vagues, « que ceux qui ont servi le public en charges honorables peuvent donner commencement de noblesse à leur postérité. »

Cette dispute de plusieurs siècles sembla terminée depuis sous Louis XIV, en 1644, au mois de juillet, et ne le fut pourtant pas. Nous devançons ici les temps pour donner tout l'éclaircissement nécessaire à cette matière. Vous verrez dans le *Siècle de Louis XIV*[1] quelle guerre

1. Chap. IV. (Éd.)

civile fut excitée dans Paris pendant la jeunesse de ce monarque. Ce fut dans cette guerre que le parlement de Paris, la chambre des comptes, la cour des aides, et toutes les autres cours des provinces (1644), obtinrent *les priviléges des nobles de race*, *gentilshommes et barons du royaume*, affectés aux enfants des conseillers et présidents qui auraient servi vingt ans, ou qui seraient morts dans l'exercice de leurs charges. Leur état semblait être assuré par cet édit.

(1669) Pourrait-on croire après cela que Louis XIV, séant lui-même au parlement, révoqua ces priviléges, et maintint seulement tous ces officiers de judicature dans *leurs anciens droits*, en révoquant tous les priviléges de noblesse accordés à eux et à leurs descendants en 1644, et depuis jusqu'à l'année 1669 ?

Louis XIV, tout puissant qu'il était, ne l'a pas été assez pour ôter à tant de citoyens un droit qui leur avait été donné sous son nom. Il est difficile qu'un seul homme puisse obliger tant d'autres hommes à se dépouiller de ce qu'ils ont regardé comme leur possession. L'édit de 1644 a prévalu : les cours de judicature ont joui des priviléges de la noblesse, et la nation ne les a pas contestés à ceux qui jugent la nation.

Pendant que les magistrats des cours supérieures disputaient ainsi sur leur état depuis l'an 1300, les bourgeois des villes et leurs officiers principaux flottèrent dans la même incertitude. Charles V, dit *le Sage*, pour s'acquérir l'affection des citoyens de Paris, leur accorda plusieurs priviléges de la noblesse, comme de porter des armoiries et de tenir des fiefs sans payer la finance, qu'on appelle *le droit de franc fief*, et ils en jouissent encore. Les maires, les échevins de plusieurs villes de France jouirent des mêmes droits, les uns par un ancien usage, les autres par des concessions.

La plus ancienne concession de la noblesse à un office de plume en France, fut celle des secrétaires du roi. Ils étaient originairement ce que sont aujourd'hui les secrétaires d'État; ils s'appelaient *clercs du secret*, et puisqu'ils écrivaient sous les rois, et qu'ils expédiaient leurs ordres, il était juste de les distinguer. Leur droit de jouir de la noblesse après vingt ans d'exercice servit de modèle aux officiers de judicature.

C'est ici que se voit principalement l'extrême variation des usages de France. Les secrétaires d'État, qui n'ont originairement d'autre droit que de signer les expéditions, et qui ne pouvaient les rendre authentiques qu'autant qu'ils étaient clercs du secret, secrétaires-notaires du roi, sont devenus des ministres et les organes tout-puissants de la volonté royale toute-puissante. Ils se sont fait appeler *monseigneur*, titre qu'on ne donnait autrefois qu'aux princes et aux chevaliers; et les secrétaires du roi ont été relégués à la chancellerie, où leur unique fonction est de signer des patentes. On a augmenté leur nombre inutile jusqu'à trois cents, uniquement pour avoir de l'argent : et ce honteux moyen a perpétué la noblesse française dans près de six mille familles, dont les chefs ont acheté tour à tour ces charges.

Un nombre prodigieux d'autres citoyens, banquiers, chirurgiens,

marchands, domestiques de princes, commis, ont obtenu des lettres de noblesse; et au bout de quelques générations ils prennent chez leurs notaires le titre de très-hauts et très-puissants seigneurs. Ces titres ont avili la noblesse ancienne, sans relever beaucoup la nouvelle.

Enfin le service personnel des anciens chevaliers et écuyers ayant entièrement cessé, les états généraux n'étant plus assemblés, les priviléges de toute la noblesse, soit ancienne, soit nouvelle, se sont réduits à payer la capitation au lieu de payer la taille. Ceux qui n'ont eu pour père ni échevin, ni conseiller, ni homme anobli, ont été désignés par des noms qui sont devenus des outrages : ce sont les noms de *vilain* et de *roturier*.

Vilain vient de ville, parce qu'autrefois il n'y avait de nobles que les possesseurs des châteaux; et *roturier*, de rupture de terre, labourage, qu'on a nommé *roture*. De là il arriva que souvent un lieutenant général des armées, un brave officier couvert de blessures, était taillable, tandis que le fils d'un commis jouissait des mêmes droits que les premiers officiers de la couronne. Cet abus déshonorant n'a été réformé qu'en 1752, par M. d'Argenson, secrétaire d'État de la guerre, celui de tous les ministres qui a fait le plus de bien aux troupes, et dont je fais ici l'éloge d'autant plus librement, qu'il est disgracié[1].

Cette multiplicité ridicule de nobles sans fonction et sans vraie noblesse, cette distinction avilissante entre l'anobli inutile qui ne paye rien à l'État, et le roturier utile qui paye la taille, ces charges qu'on acquiert à prix d'argent, et qui donnent le vain nom d'écuyer, tout cela ne se trouve point ailleurs : c'est un effort de démence dans un gouvernement d'avilir la plus grande partie de la nation. Quiconque en Angleterre a quarante francs de revenu en terre est *homo ingenuus*, franc citoyen, libre Anglais, nommant des députés au parlement; tout ce qui n'est pas simple artisan est reconnu pour gentilhomme : *gentleman;* et il n'y a de nobles, dans la rigueur de la loi, que ceux qui dans la chambre haute représentent les anciens barons, les anciens pairs de l'État[2].

Dans beaucoup de pays libres, les droits du sang ne donnent aucun avantage; on ne connaît que ceux de citoyen; et même à Bâle, aucun gentilhomme ne peut parvenir aux charges de la république, à moins qu'il ne renonce à ses prérogatives de gentilhomme. Cependant, dans

1. Le comte d'Argenson était disgracié depuis quatre ans, lorsqu'en 1761 Voltaire imprima cet éloge. (Ed.)

2. Vilain peut aussi être synonyme de villageois. Le mot ville a été en usage pour signifier habitation des champs, villages : témoin cette foule de noms propres de villages qui se terminent en *ville*. Ils sont communs surtout dans les provinces du nord de la France. *Gentleman*, en anglais, est l'équivalent de ce qu'en France nous appelons homme vivant noblement. Ceux qu'on désigne par ce titre, qui signifie vivre du revenu de ses terres, jouissent de quelques-uns des priviléges de la noblesse, et surtout de ceux qui regardent la personne plutôt que les biens. On n'a pas cru devoir confondre avec le peuple des hommes que leur éducation en séparait. Mais cette humanité pour quelques citoyens est une injustice envers le peuple : ce qui prouve que le gouvernement ne doit jamais exiger de personne un service forcé, dont aucun citoyen, quelque grand qu'il soit, puisse être humilié. (*Ed. de Kelh.*)

tous les États libres, les magistrats ont pris le titre de *nobilis*, noble. C'est sans doute une très-belle noblesse, que d'avoir été de père en fils à la tête d'une république : mais tel est l'usage, tel est le préjugé, que cinq cents ans d'une si pure illustration n'empêcheraient pas d'être mis en France à la taille, et ne pourraient faire recevoir un homme dans le moindre chapitre d'Allemagne.

Ces usages sont le tableau de la vanité et de l'inconstance; et c'est la moins funeste partie de l'histoire du genre humain.

CHAP. XCIX. — *Des tournois.*

Les tournois, si longtemps célébrés dans l'Europe chrétienne, et si souvent anathématisés, étaient des jeux plus nobles que la lutte, le disque et la course des Grecs, et bien moins barbares que les combats des gladiateurs chez les Romains. Nos tournois ne ressemblaient en rien à ces spectacles, mais beaucoup à ces exercices militaires si communs dans l'antiquité, et à ces jeux dont on trouve tant d'exemples dès le temps d'Homère. Les jeux guerriers commencèrent à prendre naissance en Italie vers le temps de Théodoric, qui abolit les gladiateurs au ve siècle, non pas en les interdisant par un édit, mais en reprochant aux Romains cet usage barbare, afin qu'ils apprissent d'un Goth l'humanité et la politesse. Il y eut ensuite en Italie, et surtout dans le royaume de Lombardie, des jeux militaires, des petits combats qu'on appelait *bataillole*, dont l'usage s'est conservé encore dans les villes de Venise et de Pise.

Il passa bientôt chez les autres nations. Nithard rapporte qu'en 870, les enfants de Louis le Débonnaire signalèrent leur réconciliation par une de ces joutes solennelles, qu'on appela depuis *tournois*. *Ex utraque parte alter in alterum veloci cursu ruebant.*

L'empereur Henri l'Oiseleur, pour célébrer son couronnement, donna une de ces fêtes militaires (920) : on y combattit à cheval. L'appareil en fut aussi magnifique qu'il pouvait l'être dans un pays pauvre, qui n'avait encore de villes murées que celles qui avaient été bâties par les Romains le long du Rhin.

L'usage s'en perpétua en France, en Angleterre, chez les Espagnols et chez les Maures. On sait que Geoffroy de Preuilli, chevalier de Touraine, rédigea quelques lois pour la célébration de ces jeux, vers la fin du XIe siècle : quelques-uns prétendent que c'est de la ville de Tours qu'ils eurent le nom de *tournois;* car on ne tournait point dans ces jeux comme dans les courses des chars chez les Grecs et chez les Romains. Mais il est plus probable que *tournoi* venait d'épée tournante, *ensis torneaticus*, ainsi nommée dans la basse latinité, parce que c'était un sabre sans pointe, n'étant point permis dans ces jeux de frapper avec une autre pointe que celle de la lance.

Ces jeux s'appelaient d'abord chez les Français *emprises*, *pardons d'armes;* et ce terme *pardon* signifiait qu'on ne se combattait pas jusqu'à la mort. On les nommait aussi *béhourdis*, du nom d'une armure qui couvrait le poitrail des chevaux. René d'Anjou, roi de Sicile

et de Jérusalem, duc de Lorraine, qui, ne possédant aucun de ses États, s'amusait à faire des vers et des tournois, fit de nouvelles lois pour ces combats.

« S'il veut faire un tournoi, ou béhourdis, dit-il dans ses lois, faut que ce soit quelque prince, ou du moins haut baron. » Celui qui faisait le tournoi envoyait un héraut présenter une épée au prince qu'il invitait, et le priait de nommer les juges du camp.

« Les tournois, dit ce bon roi René, peuvent être moult utiles; car par adventure il pourra advenir que tel jeune chevalier ou écuyer, pour y bien faire, acquerra grâce ou augmentation d'amour de sa dame. »

On voit ensuite toutes les cérémonies qu'il prescrit; comment on pend aux fenêtres ou galeries de la lice les armoiries des chevaliers qui doivent combattre les chevaliers, et des écuyers qui doivent jouter contre les écuyers.

Tout se faisait à l'honneur des dames, selon les lois du bon roi René. Elles visitaient toutes les armes, elles distribuaient les prix; et si quelque chevalier ou écuyer du tournoi avait mal parlé de quelques-unes d'elles, les autres tournoyants le battaient de leurs épées, jusqu'à ce que les dames criassent grâce; ou bien on le mettait sur les barrières de la lice, les jambes pendantes à droite et à gauche, comme on met aujourd'hui un soldat sur le cheval de bois.

Outre les tournois, on institua les pas d'armes; et ce même roi René fut encore législateur dans ces amusements. Le pas d'armes de la gueule du dragon auprès de Chinon, en 1446, fut très-célèbre. Quelque temps après, celui du château de la joyeuse garde eut plus de réputation encore. Il s'agissait dans ces combats de défendre l'entrée d'un château, ou le passage d'un grand chemin. René eût mieux fait de tenter d'entrer en Sicile ou en Lorraine. La devise de ce galant prince était une chaufferette pleine de charbon, avec ces mots : *Porté d'ardent désir;* et cet ardent désir n'était pas pour ses États qu'il avait perdus, c'était pour Mlle Gui de Laval, dont il était amoureux, et qu'il épousa après la mort d'Isabelle de Lorraine.

Ce furent ces anciens tournois qui donnèrent naissance longtemps auparavant aux armoiries, vers le commencement du XIIe siècle. Tous les blasons qu'on suppose avant ce temps sont évidemment faux, ainsi que toutes ces prétendues lois des chevaliers de la Table ronde, tant chantés par les romans. Chaque chevalier qui se présentait avec le casque fermé faisait peindre sur son bouclier ou sur sa cotte d'armes quelques figures de fantaisie. De là ces noms, si célèbres dans les anciens romanciers, de chevaliers des aigles et des lions. Les termes du blason, qui paraissent aujourd'hui un jargon ridicule et barbare, étaient alors des mots communs. La couleur de feu était appelée *gueules*, le vert était nommé *sinople*, un pieu était un *pal*, une bande était une *fasce*, de *fascia*, qu'on écrivit depuis *face*.

Si ces jeux guerriers des tournois avaient jamais dû être autorisés, c'était dans le temps des croisades, où l'exercice des armes était nécessaire, et devenait consacré; cependant c'est dans ce temps même

que les papes s'avisèrent de les défendre, et d'anathématiser une image de la guerre, eux qui avaient si souvent excité des guerres véritables. Entre autres, Nicolas III, le même qui depuis conseilla les vêpres siciliennes, excommunia tous ceux qui avaient combattu et même assisté à un tournoi en France sous Philippe le Hardi (1279) : mais d'autres papes approuvèrent ces combats, et le roi de France Jean donna au pape Urbain V le spectacle d'un tournoi, lorsque après avoir été prisonnier à Londres il alla se croiser à Avignon, dans le dessein chimérique d'aller combattre les Turcs, au lieu de penser à réparer les malheurs de son royaume.

L'empire grec n'adopta que très-tard les tournois; toutes les coutumes de l'Occident étaient méprisées des Grecs; ils dédaignaient les armoiries, et la science du blason leur parut ridicule. Enfin le jeune empereur Andronic ayant épousé une princesse de Savoie (1326), quelques jeunes Savoyards donnèrent le spectacle d'un tournoi à Constantinople : les Grecs alors s'accoutumèrent à cet exercice militaire; mais ce n'était pas avec des tournois qu'on pouvait résister aux Turcs; il fallait de bonnes armées et un bon gouvernement, que les Grecs n'eurent presque jamais.

L'usage des tournois se conserva dans toute l'Europe. Un des plus solennels fut celui de Boulogne-sur-Mer (1309), au mariage d'Isabelle de France avec Édouard II, roi d'Angleterre. Édouard III en fit deux beaux à Londres. Il y en eut même un à Paris du temps du malheureux Charles VI : ensuite vinrent ceux de René d'Anjou, dont nous avons déjà parlé (1415). Le nombre en fut très-grand jusque vers le temps qui suivit la mort du roi de France Henri II, tué, comme on sait, dans un tournoi au palais des Tournelles (1559). Cet accident semblait devoir les abolir pour jamais.

La vie désoccupée des grands, l'habitude et la passion, renouvelèrent pourtant ces jeux funestes à Orléans, un an après la mort tragique de Henri II. Le prince Henri de Bourbon-Montpensier en fut encore la victime; une chute de cheval le fit périr. Les tournois cessèrent alors absolument. Il en resta une image dans le pas d'armes, dont Charles IX et Henri III furent les tenants un an après la Saint-Barthélemy; car les fêtes furent toujours mêlées, dans ces temps horribles, aux proscriptions. Ce pas d'armes n'était pas dangereux; on n'y combattait pas à fer émoulu (1581). Il n'y eut point de tournoi au mariage du duc de Joyeuse. Le terme de tournoi est employé mal à propos à ce sujet dans le journal de *L'Étoile*. Les seigneurs ne combattirent point; et ce que *L'Étoile* appelle *tournoi* ne fut qu'une espèce de ballet guerrier représenté dans le jardin du Louvre par des mercenaires : c'était un des spectacles qu'on donnait à la cour, mais non pas un spectacle que la cour donnât elle-même. Les jeux que l'on continua depuis d'appeler *tournois* ne furent que des carrousels.

L'abolition des tournois est donc de l'année 1560. Avec eux périt l'ancien esprit de la chevalerie, qui ne reparut plus guère que dans les romans. Cet esprit régnait encore beaucoup au temps de François Ier et de Charles-Quint. Philippe II, renfermé dans son palais, n'établit en

Espagne d'autre mérite que celui de la soumission à ses volontés. La France, après la mort de Henri II, fut plongée dans le fanatisme, et désolée par les guerres de religion. L'Allemagne, divisée en catholiques romains, luthériens, calvinistes, oublia tous les anciens usages de chevalerie; et l'esprit d'intrigue les détruisit en Italie.

A ces pas d'armes, aux combats à la barrière, à ces imitations des anciens tournois partout abolis, ont succédé les combats contre les taureaux en Espagne, et les carrousels en France, en Italie, en Allemagne. Il serait superflu de donner ici la description de ces jeux; il suffira du grand carrousel qu'on verra dans le *Siècle de Louis XIV*. En 1750, le roi de Prusse donna dans Berlin un carrousel très-brillant; mais le plus magnifique et le plus singulier de tous a été celui de Saint-Pétersbourg, donné par l'impératrice Catherine seconde : les dames coururent avec les seigneurs, et remportèrent des prix. Tous ces jeux militaires commencent à être abandonnés; et de tous les exercices qui rendaient autrefois les corps plus robustes et plus agiles, il n'est presque plus resté que la chasse; encore est-elle négligée par la plupart des princes de l'Europe. Il s'est fait des révolutions dans les plaisirs comme dans tout le reste.

CHAP. C. — *Des duels.*

L'éducation de la noblesse étendit beaucoup l'usage des duels, qui se perpétua si longtemps, et qui commença avec les monarchies modernes. Cette coutume de juger des procès par un combat juridique ne fut connue que des chrétiens occidentaux. On ne voit point de ces duels dans l'Église d'Orient; les anciennes nations n'eurent point cette barbarie. César rapporte dans ses *Commentaires* que deux de ses centurions, toujours jaloux et toujours ennemis l'un de l'autre, vidèrent leur querelle par un défi; mais ce défi était de montrer qui des deux ferait les plus belles actions dans la bataille. L'un, après avoir renversé un grand nombre d'ennemis, étant blessé et terrassé à son tour, fut secouru par son rival. C'étaient là les duels des Romains.

Le plus ancien monument des duels ordonnés par les arrêts des rois est la loi de Gondebaud le Bourguignon, d'une race germanique qui avait usurpé la Bourgogne. La même jurisprudence était établie dans tout notre Occident. L'ancienne loi catalane, citée par le savant du Cange, les lois allemandes bavaroises spécifient plusieurs cas pour ordonner le duel.

Dans les assises tenues par les croisés à Jérusalem, on s'exprime ainsi : « Le garent que l'on lieve.... com esparjur doit respondre.... à celui qui enci le lieve : « Tu ments, et je suis prest.... te rendre mort « ou recreant.... et vessi mon gage. »

L'ancien coutumier de Normandie dit : « Plainte de meurtre doit être faite; et si l'accusé nie, il en offre gage.... et bataille li doit être ottroyée par justice. »

Il est évident par ces lois qu'un homme accusé d'homicide était en droit d'en commettre deux. On décidait souvent d'une affaire civile par cette procédure sanguinaire. Un héritage était-il contesté, celui qui se

battait le mieux avait raison; et les différends des citoyens se jugeaient, comme ceux des nations, par la force.

Cette jurisprudence eut ses variations comme toutes les institutions ou sages ou folles des hommes. Saint Louis ordonna qu'un écuyer accusé par un vilain pourrait combattre à cheval, et que le vilain accusé par l'écuyer pourrait combattre à pied. Il exempte de la loi du duel les jeunes gens au-dessous de vingt et un ans, et les vieillards au-dessus de soixante.

Les femmes et les prêtres nommaient des champions pour s'égorger en leur nom; la fortune, l'honneur, dépendaient d'un choix heureux. Il arriva même quelquefois que les gens d'Église offrirent et acceptèrent le duel. On les vit combattre en champ clos; et il paraît, par les constitutions de Guillaume le Conquérant, que les clercs et les abbés ne pouvaient combattre sans la permission de leur évêque : *Si clericus duellum sine episcopi licentia susceperit, etc.*

Par les établissements de saint Louis, et d'autres monuments rapportés dans du Cange, il paraît que les vaincus étaient quelquefois pendus, quelquefois décapités ou mutilés : c'étaient les lois de l'honneur; et ces lois étaient munies du sceau d'un saint roi qui passe pour avoir voulu abolir cet usage digne des sauvages.

(1168) On avait perfectionné la justice du temps de Louis le Jeune, au point qu'il statua qu'on n'ordonnerait le duel que dans des causes où il s'agirait au moins de cinq sous de ce temps, *quinque solidos.*

Philippe le Bel publia un grand code de duels. Si le demandeur voulait se battre par procureur, nommer un champion pour défendre sa cause, il devait dire : « Notre souverain seigneur, je proteste et retiens que par loyale essoine de mon corps (c'est-à-dire par faiblesse ou maladie), je puisse avoir un gentilhomme mon avoué, qui en ma présence, si je puis, ou en mon absence, à l'aide de Dieu, de Notre-Dame, et de monseigneur saint Georges, fera son loyal devoir à mes coûts et dépens, etc. »

Les deux parties adverses, ou bien leurs champions, comparaissaient au jour assigné dans une lice de quatre-vingts pas de long et de quarante de large, gardée par des sergents d'armes. Ils arrivaient « à cheval, visière baissée, écu au col, glaive au poing, épées et dagues ceintes. » Il leur était enjoint de porter un crucifix, ou l'image de la Vierge, ou celle d'un saint, dans leurs bannières. Les hérauts d'armes faisaient ranger les spectateurs tous à pied autour des lices. Il était défendu d'être à cheval au spectacle, sous peine, pour un noble, de perdre sa monture, et pour un bourgeois, de perdre une oreille.

Le maréchal du camp, aidé d'un prêtre, faisait jurer les deux combattants sur un crucifix que leur droit était bon, et qu'ils n'avaient point d'armes enchantées; ils en prenaient à témoin M. saint Georges, et renonçaient au paradis s'ils étaient menteurs. Ces blasphèmes étant prononcés, le maréchal criait : « Laissez-les aller; » il jetait un gant; les combattants partaient, et les armes du vaincu appartenaient au maréchal.

Les mêmes formules s'observaient à peu près en Angleterre. Elles

étaient très-différentes en Allemagne : on lit dans le *Théâtre d'honneur*, et dans plusieurs anciennes chroniques, que d'ordinaire le bourg de Hall en Souabe était le champ de ces combats. Les deux ennemis venaient demander permission aux notables de Souabe assemblés, d'entrer en lice. On donnait à chaque combattant un parrain et un confesseur; le peuple chantait un *Libera*, et on plaçait au bout de la lice une bière entourée de torches pour le vaincu. Les mêmes cérémonies s'observaient à Wisbourg.

Il y eut beaucoup de combats en champ clos dans toute l'Europe jusqu'au XIIIe siècle. C'est des lois de ces combats que viennent les proverbes : « Les morts ont tort; les battus payent l'amende. »

Les parlements de France ordonnèrent quelquefois ces combats, comme ils ordonnent aujourd'hui une preuve par écrit ou par témoins. (1143) Sous Philippe de Valois, le parlement jugea qu'il y avait gage de bataille et nécessité de se tuer entre le chevalier Dubois et le chevalier de Vervins, parce que Vervins avait voulu persuader à Philippe de Valois que Dubois *avait ensorcelé Son Altesse le roi de France.*

Le duel de Legris et de Carrouge, ordonné par le parlement, sous Charles VI, est encore fameux aujourd'hui. Il s'agissait de savoir si Legris avait couché ou non avec la femme de Carrouge malgré elle.

(1442) Le parlement, longtemps après, dans une cause solennelle entre le chevalier Patarin et l'écuyer Tachon, déclara que le cas dont il s'agissait ne requérait pas gage de bataille, et qu'il fallait une accusation grave et dénuée de témoins pour que le duel fût légitimement ordonné.

Ce cas grave arriva en 1454. Un chevalier, nommé Jean Picard, accusé d'avoir abusé de sa propre fille, fut reçu par arrêt à se battre contre son gendre qui était sa partie. Le *Théâtre d'honneur et de chevalerie* ne dit pas quel fut l'événement; mais quel qu'il fût, le parlement ordonna un parricide pour avérer un inceste.

Les évêques, les abbés, à l'imitation des parlements et du conseil étroit des rois, ordonnèrent aussi le combat en champ clos dans leurs territoires. Yves de Chartres reproche à l'archevêque de Sens, et à l'évêque d'Orléans, d'avoir autorisé ainsi trop de duels pour des affaires civiles. Geoffroi du Maine, évêque d'Angers (1100), obligea les moines de Saint-Serga de prouver par le combat que certaines dîmes leur étaient dues; et le champion des moines, homme robuste, gagna leur cause à coups de bâton.

Sous la dernière race des ducs de Bourgogne, les bourgeois des villes de Flandre jouissaient du droit de prouver leurs prétentions avec le bouclier et la massue de mesplier; ils oignaient de suif leur pourpoint, parce qu'ils avaient entendu dire qu'autrefois les athlètes se frottaient d'huile; ensuite ils plongeaient les mains dans un baquet plein de cendres, et mettaient du miel ou du sucre dans leur bouche; après quoi ils combattaient jusqu'à la mort, et le vaincu était pendu.

La liste de ces combats en champ clos, commandés ainsi par les souverains, serait trop longue. Le roi François Ier en ordonna deux

solennellement, et son fils Henri II en ordonna aussi deux. Le premier de ceux qu'ordonna Henri fut celui de Jarnac et de La Châteigneraye (1547). Celui-ci soutenait que Jarnac couchait avec sa belle-mère, celui-là le niait : était-ce là une raison pour un monarque de commander, de l'avis de son conseil, qu'ils se coupassent la tête en sa présence ? mais telles étaient les mœurs. Chacun des deux champions jura sur les Évangiles qu'il combattait pour la vérité, et qu'il « n'avait sur lui ni paroles, ni charmes, ni incantations. » La Châteigneraye étant mort de ses blessures, Henri II fit serment qu'il n'ordonnerait plus les duels; et deux ans après il donna dans son conseil privé des lettres patentes, par lesquelles il était enjoint à deux jeunes gentilshommes d'aller se battre en champ clos à Sedan, sous les yeux du maréchal de La Marck, prince souverain de Sedan. Henri croyait ne point violer son serment, en ordonnant aux parties d'aller se tuer ailleurs qu'en son royaume. La cour de Lorraine s'opposa formellement à cet honneur que recevait le maréchal de La Marck. Elle envoya protester dans Sedan que tous les duels entre le Rhin et la Meuse devaient, par les lois de l'empire, se faire par l'ordre et en présence des souverains de Lorraine. Le camp n'en fut pas moins assigné à Sedan. Le motif de cet arrêt du roi Henri II, rendu en son conseil privé, était que l'un de ces deux gentilshommes, nommé Daguères, avait mis la main dans les chausses d'un jeune homme nommé Fendilles. Ce Fendilles, blessé dans le combat, ayant avoué qu'il avait tort, fut jeté hors du camp par les hérauts d'armes, et ses armes furent brisées; c'était une des punitions du vaincu. On ne peut concevoir aujourd'hui comment une cause si ridicule pouvait être vidée par un combat juridique.

Il ne faut pas confondre avec tous ces duels, regardés comme l'ancien jugement de Dieu, les combats singuliers entre les chefs de deux armées, entre les chevaliers de partis opposés. Ces combats sont des faits d'armes, des exploits de guerre, de tout temps en usage chez toutes les nations.

On ne sait si on doit placer plusieurs cartels de défi de roi à roi, de prince à prince, entre les duels juridiques, ou entre les exploits de chevalerie : il y en eut de ces deux espèces.

Lorsque Charles d'Anjou, frère de saint Louis, et Pierre d'Aragon, se défièrent après les vêpres siciliennes, ils convinrent de remettre la justice de leur cause à un combat singulier, avec la permission du pape Martin IV, comme le rapporte Jean-Baptiste Caraffa dans son *Histoire de Naples :* le roi de France Philippe le Hardi leur assigna le camp de Bordeaux : rien ne ressemble plus aux duels juridiques. Charles d'Anjou arriva le matin au lieu et au jour assignés, et prit acte du défaut de son ennemi, qui n'arriva que sur le soir. Pierre prit acte à son tour du défaut de Charles, qui ne l'avait pas attendu. Ce défi singulier eût été au rang des combats juridiques, si les deux rois avaient eu autant d'envie de se battre que de se braver. Le duel qu'Édouard III fit proposer à Philippe de Valois appartient à la chevalerie. Philippe de Valois le refusa, prétendant que le seigneur suzerain ne pouvait être défié par son vassal; mais, lorsque ensuite le vassal

eut défait les armées du suzerain, Philippe proposa le duel; Édouard III, vainqueur, le refusa, disant qu'il était trop avisé pour remettre au hasard d'un combat singulier ce qu'il avait gagné par des batailles.

Charles-Quint et François Ier se défièrent, s'envoyèrent des cartels, se dirent « qu'ils avaient menti par la gorge, » et ne se battirent point. Il n'y a pas un seul exemple de rois qui aient combattu en champ clos; mais le nombre des chevaliers qui prodiguèrent leur sang dans ces aventures est prodigieux.

Nous avons déjà cité [1] le cartel de ce duc de Bourbon qui, pour éviter l'oisiveté, proposait un combat à outrance à l'honneur des dames.

Un des plus fameux cartels est celui de Jean de Verchin, chevalier de grande renommée, et sénéchal du Hainaut : il fit afficher dans toutes les grandes villes de l'Europe qu'il se battrait à outrance, seul ou lui sixième, avec l'épée, la lance et la hache, « avec l'aide de Dieu, de la sainte Vierge, de monsieur saint Georges et de sa dame. » Le combat se devait faire dans un village de Flandre, nommé Conchi; mais personne n'ayant comparu pour venir se battre contre ce Flamand, il fit vœu d'aller chercher des aventures dans tout le royaume de France et en Espagne, toujours armé de pied en cap; après quoi il alla offrir un bourdon à monseigneur saint Jacques en Galice : on voit par là que l'original de don Quichotte était de Flandre.

Le plus horrible duel qui fut jamais proposé, et pourtant le plus excusable, est celui du dernier duc de Gueldre, Arnoud ou Arnaud, dont les États tombèrent dans la branche de France de Bourgogne, appartinrent depuis à la branche d'Autriche espagnole, et dont une partie est libre aujourd'hui.

(1470) Adolphe, fils de ce dernier duc Arnoud, fit la guerre à son père du temps de Charles le Téméraire, duc de Bourgogne; et cet Adolphe déclara publiquement devant Charles que son père avait joui assez longtemps, qu'il voulait jouir à son tour; et que si son père voulait accepter une petite pension de trois mille florins, il la lui ferait volontiers. Charles, qui était très-puissant avant d'être malheureux, engagea le père et le fils à comparaître en sa présence. Le père, quoique vieux et infirme, jeta le gage de bataille, et demanda au duc de Bourgogne la permission de se battre contre son fils dans sa cour. Le fils l'accepta, le duc Charles ne le permit pas; et le père ayant justement déshérité son coupable fils, et donné ses États à Charles, ce prince les perdit avec tous les siens et avec la vie, dans une guerre plus injuste que tous les duels dont nous avons parlé.

Ce qui contribua le plus à l'abolissement de cet usage, ce fut la nouvelle manière de faire combattre les armées. Le roi Henri IV décria l'usage des lances à la journée d'Ivry : et aujourd'hui que la supériorité du feu décide de tout dans les batailles, un chevalier serait mal reçu à se présenter la lance en arrêt. La valeur consistait autrefois à se tenir ferme et armé de toutes pièces sur un cheval de carrosse qui était aussi

1. Chap. CXXI. (ÉD.)

bardé de fer : elle consiste aujourd'hui à marcher lentement devant cent bouches de canon qui emportent quelquefois des rangs entiers.

Lorsque les duels juridiques n'étaient plus d'usage, et que les cartels de chevalerie l'étaient encore, les duels entre particuliers commencèrent avec fureur; chacun se donna soi-même, pour la moindre querelle, la permission qu'on demandait autrefois aux parlements, aux évêques et aux rois.

Il y avait bien moins de duels quand la justice les ordonnait solennellement; et lorsqu'elle les condamna, ils furent innombrables. On eut bientôt des seconds dans ces combats, comme il y en avait eu dans ceux de chevalerie.

Un des plus fameux dans l'histoire est celui de Caylus, Maugiron et Livarot, contre Antragues, Riberac et Schomberg, sous le règne de Henri III, à l'endroit où est aujourd'hui la place Royale à Paris, et où était autrefois le palais des Tournelles. Depuis ce temps il ne se passa presque point de jour qui ne fût marqué par quelque duel; et cette fureur fut poussée au point qu'il y avait des compagnies de gendarmes dans lesquelles on ne recevait personne qui ne se fût battu au moins une fois, ou qui ne jurât de se battre dans l'année. Cette coutume horrible a duré jusqu'au temps de Louis XIV.

CHAP. CI. — *De Charles VIII, et de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples.*

Louis XI laissa son fils Charles VIII, enfant de quatorze ans, faible de corps, et sans aucune culture dans l'esprit, maître du plus beau et du plus puissant royaume qui fût alors en Europe. Mais il lui laissa une guerre civile, compagne presque inséparable des minorités. Le roi, à la vérité, n'était point mineur par la loi de Charles V, mais il l'était par celle de la nature. Sa sœur aînée, Anne, femme du duc de Bourbon-Beaujeu, eut le gouvernement par le testament de son père; et on prétend qu'elle en était digne. Louis, duc d'Orléans, premier prince du sang, qui fut depuis ce même roi Louis XII, dont la mémoire est si chère, commença par être le fléau de l'État dont il devint depuis le père. D'un côté, sa qualité de premier prince du sang, loin de lui donner aucun droit au gouvernement, ne lui eût pas même donné le pas sur les pairs plus anciens que lui; de l'autre, il semblait toujours étrange qu'une femme, que la loi déclare incapable du trône, régnât pourtant sous un autre nom. Louis, duc d'Orléans, ambitieux (car les plus vertueux le sont), fit la guerre civile à son souverain pour être son tuteur.

Le parlement de Paris vit alors quel crédit il pouvait un jour avoir dans les minorités. Le duc d'Orléans vint s'adresser aux chambres assemblées pour avoir un arrêt qui changeât le gouvernement. La Vaquerie, homme de loi, premier président, répondit que ni les finances ni le gouvernement de l'État ne regardent le parlement, mais bien les états généraux, lesquels le parlement ne représente pas.

On voit par cette réponse que Paris alors était tranquille, et que le

parlement était dans les intérêts de Mme de Beaujeu. (1488) La guerre civile se fit dans les provinces, et surtout en Bretagne, où le vieux duc François II prit le parti du duc d'Orléans. On donna la bataille près de Saint-Aubin en Bretagne. Il faut remarquer que dans l'armée des Bretons et du duc d'Orléans il y avait quatre ou cinq cents Anglais, malgré les troubles qui épuisaient alors l'Angleterre. Quand il s'agit d'attaquer la France, rarement les Anglais ont été neutres. Louis de La Trimouille, grand général, battit l'armée des révoltés, et prit prisonnier le duc d'Orléans leur chef, qui depuis fut son souverain. (1491) On le peut compter pour le troisième des rois *capétiens* pris en combattant, et ce ne fut pas le dernier. Le duc d'Orléans fut enfermé près de trois ans dans la tour de Bourges, jusqu'à ce que Charles VIII allât le délivrer lui-même. Les mœurs des Français étaient bien plus douces que celles des Anglais, qui, dans le même temps, tourmentés chez eux par les guerres civiles, faisaient périr d'ordinaire par la main des bourreaux leurs ennemis vaincus.

La paix et la grandeur de la France furent cimentées par le mariage de Charles VIII, qui força enfin le vieux duc de Bretagne à lui donner sa fille et ses États. La princesse Anne de Bretagne, l'une des plus belles personnes de son temps, aimait le duc d'Orléans, jeune encore et plein de grâces. Ainsi par cette guerre civile il avait perdu sa liberté et sa maîtresse.

Les mariages des princes font dans l'Europe le destin des peuples. Le roi Charles VIII, qui avait pu du temps de son père épouser Marie, l'héritière de Bourgogne, pouvait encore épouser la fille de cette Marie et du roi des Romains Maximilien; et Maximilien, de son côté, veuf de Marie de Bourgogne, s'était flatté, avec raison, d'obtenir Anne de Bretagne. Il l'avait même épousée par procureur, et le comte de Nassau avait, au nom du roi des Romains, mis une jambe dans le lit de la princesse, selon l'usage de ces temps. Mais le roi de France n'en conclut pas moins son mariage. Il eut la princesse, et pour dot la Bretagne, qui depuis a été réduite en province de France.

La France alors était au comble de la gloire. Il fallait autant de fautes qu'on en fit, pour qu'elle ne fût pas l'arbitre de l'Europe.

On se souvient comme le dernier comte de Provence donna, par son testament, cet État à Louis XI[1]. Ce comte, en qui finit la maison d'Anjou, prenait le titre de roi des Deux-Siciles, que sa maison avait perdues toutes deux depuis longtemps. Il communiqua ce titre à Louis XI, en lui donnant réellement la Provence. Charles VIII voulut ne pas porter un vain titre; et tout fut bien préparé pour la conquête de Naples, et pour dominer dans toute l'Italie. Il faut se représenter ici en quel état était l'Europe au temps de ces événements, vers la fin du XVe siècle.

1. Chap. XCIV. (ÉD.)

CHAP. CII. — *État de l'Europe à la fin du* XVe *siècle. De l'Allemagne, et principalement de l'Espagne. Du malheureux règne de Henri IV, surnommé l'Impuissant. D'Isabelle et de Ferdinand. Prise de Grenade. Persécution contre les juifs et contre les Maures.*

L'empereur Frédéric III, de la maison d'Autriche, venait de mourir (1493). Il avait laissé l'empire à son fils Maximilien, élu de son vivant roi des Romains. Mais ces rois des Romains n'avaient plus aucun pouvoir en Italie. Celui qu'on leur laissait en Allemagne n'était guère au-dessus de la puissance du doge à Venise; et la maison d'Autriche était encore bien loin d'être redoutable. En vain l'on montre à Vienne cette épitaphe : « Ci-gît Frédéric III, empereur pieux, auguste, souverain de la chrétienté, roi de Hongrie, de Dalmatie, de Croatie, archiduc d'Autriche, etc.; » elle ne sert qu'à faire voir la vanité des inscriptions. Il n'eut jamais rien de la Hongrie que la couronne, ornée de quelques pierreries, qu'il garda toujours dans son cabinet, sans les renvoyer ni à son pupille Ladislas, qui en était roi, ni à ceux que les Hongrois élurent ensuite, et qui combattirent contre les Turcs. Il possédait à peine la moitié de la province d'Autriche; ses cousins avaient le reste; et quant au titre de souverain de la chrétienté, il est aisé de voir s'il le méritait. Son fils Maximilien avait, outre les domaines de son père, le gouvernement des États de Marie de Bourgogne, sa femme, mais qu'il ne régissait qu'au nom de Philippe le Beau, son fils. Au reste, on sait qu'on l'appelait *Massimiliano pochi danari*, surnom qui ne désignait pas un puissant prince.

L'Angleterre, encore presque sauvage, après avoir été longtemps déchirée par les guerres civiles de la *rose blanche* et de la *rose rouge*, ainsi que nous le verrons incessamment, commençait à peine à respirer sous son roi Henri VII, qui, à l'exemple de Louis XI, abaissait les barons et favorisait le peuple.

En Espagne, les princes chrétiens avaient toujours été divisés. La race de Henri Transtamare, bâtard usurpateur (puisqu'il faut appeler les choses par leur nom), régnait toujours en Castille; et une usurpation d'un genre plus singulier fut la source de la grandeur espagnole.

Henri IV, un des descendants de Transtamare, qui commença son malheureux règne en 1454, était énervé par les voluptés. Il n'y a jamais eu de cour entièrement livrée à la débauche, sans qu'il y ait eu des révolutions, ou du moins des séditions. Sa femme doña Juana, que j'appelle ainsi pour la distinguer de sa fille Jeanne et des autres princesses de ce nom, fille d'un roi de Portugal, ne couvrait ses galanteries d'aucun voile. Peu de femmes dans leurs amours eurent moins de respect pour les bienséances. Le roi don Henri IV passait ses jours avec les amants de sa femme, ceux-ci avec les maîtresses du roi. Tous ensemble donnaient aux Espagnols l'exemple de la plus grande mollesse et de la plus effrénée débauche. Le gouvernement étant si faible, les mécontents, qui sont toujours le plus grand nombre en tout temps et en tout pays, devinrent très-forts en Castille. Ce royaume était gou-

verné comme la France, l'Angleterre, l'Allemagne et tous les États monarchiques de l'Europe l'avaient été si longtemps. Les vassaux partageaient l'autorité. Les évêques n'étaient point princes souverains comme en Allemagne; mais ils étaient seigneurs et grands vassaux, ainsi qu'en France.

Un archevêque de Tolède, nommé *Carillo*, et plusieurs autres évêques, se mirent à la tête de la faction contre le roi. On vit renaître en Espagne les mêmes désordres qui affligèrent la France sous Louis le Débonnaire, qui sous tant d'empereurs troublèrent l'Allemagne, que nous verrons reparaître encore en France sous Henri III, et désoler l'Angleterre sous Charles Ier.

(1465) Les rebelles, devenus puissants, déposèrent leur roi en effigie. Jamais on ne s'était avisé jusque-là d'une pareille cérémonie. On dressa un vaste théâtre dans la plaine d'Avila. Une mauvaise statue de bois représentant don Henri, couverte des habits et des ornements royaux, fut élevée sur ce théâtre. La sentence de déposition fut prononcée à la statue. L'archevêque de Tolède lui ôta la couronne, un autre l'épée, un autre le sceptre; et un jeune frère de Henri, nommé Alfonse, fut déclaré roi sur ce même échafaud. Cette comédie fut accompagnée de toutes les horreurs tragiques des guerres civiles. La mort du jeune prince, à qui les conjurés avaient donné le royaume, ne mit pas fin à ces troubles. L'archevêque et son parti déclarèrent le roi impuissant dans le temps qu'il était entouré de maîtresses; et, par une procédure inouïe dans tous les États, ils prononcèrent que sa fille Jeanne était bâtarde, née d'adultère, incapable de régner. On avait auparavant reconnu roi le bâtard Transtamare, rebelle envers son roi légitime; c'est à présent un roi légitime qu'on détrône, et dont on déclare la fille bâtarde et supposée, quoique née publiquement de la reine, quoique avouée par son père.

Plusieurs grands prétendaient à la royauté; mais les rebelles se résolurent à reconnaître Isabelle, sœur du roi, âgée de dix-sept ans, plutôt que de se soumettre à un de leurs égaux; aimant mieux déchirer l'État au nom d'une jeune princesse encore sans crédit, que de se donner un maître.

L'archevêque ayant donc fait la guerre à son roi au nom de l'infant, la continua au nom de l'infante : et le roi ne put enfin sortir de tant de troubles et demeurer sur le trône, que par un des plus honteux traités que jamais souverain ait signés. Il reconnut sa sœur Isabelle pour sa seule héritière légitime (1468), au mépris des droits de sa propre fille Jeanne; et les révoltés lui laissèrent le nom de roi à ce prix. Ainsi le malheureux Charles VI, en France, avait signé l'exhérédation de son propre fils.

Il fallait, pour consommer ce scandaleux ouvrage, donner à la jeune Isabelle un mari qui fût en état de soutenir son parti. Ils jetèrent les yeux sur Ferdinand, héritier d'Aragon, prince à peu près de l'âge d'Isabelle. L'archevêque les maria en secret; et ce mariage, fait sous des auspices si funestes, fut pourtant la source de la grandeur de l'Espagne. Il renouvela d'abord les dissensions, les guerres civiles, les

traités frauduleux, les fausses réunions qui augmentent les haines. Henri, après un de ces raccommodements, fut attaqué d'un mal violent dans un repas que lui donnaient quelques-uns de ses ennemis réconciliés, et mourut bientôt après (1474).

En vain il laissa son royaume en mourant à Jeanne, sa fille, en vain il jura qu'elle était légitime; ni ses serments au lit de la mort, ni ceux de sa femme, ne purent prévaloir contre le parti d'Isabelle et de Ferdinand, surnommé depuis *le Catholique*, roi d'Aragon et de Sicile. Ils vivaient ensemble, non comme deux époux dont les biens sont communs sous les ordres du mari, mais comme deux monarques étroitement alliés. Ils ne s'aimaient ni ne se haïssaient, se voyant rarement, ayant chacun leur conseil, souvent jaloux l'un de l'autre dans l'administration, la reine encore plus jalouse des infidélités de son mari, qui remplissait de ses bâtards tous les grands postes; mais unis tous deux inséparablement pour leurs communs intérêts, agissant sur les mêmes principes, ayant toujours les mots de religion et de piété à la bouche, et uniquement occupés de leur ambition. La véritable héritière de Castille, Jeanne, ne put résister à leurs forces réunies. Le roi de Portugal, don Alfonse, son oncle, qui voulait l'épouser, arma en sa faveur (1479); mais la conclusion de tant d'efforts et de tant de troubles fut que la malheureuse princesse passa dans un cloître une vie destinée au trône.

Jamais injustice ne fut ni mieux colorée, ni plus heureuse, ni plus justifiée par une conduite hardie et prudente. Isabelle et Ferdinand formèrent une puissance telle que l'Espagne n'en avait point encore vue depuis le rétablissement des chrétiens. Les mahométans arabes-maures n'avaient plus que le royaume de Grenade; et ils touchaient à leur ruine dans cette partie de l'Europe, tandis que les mahométans turcs semblaient prêts de subjuguer l'autre. Les chrétiens avaient, au commencement du VIIIe siècle, perdu l'Espagne par leurs divisions, et la même cause chassa enfin les Maures d'Espagne.

Le roi de Grenade Alboacen vit son neveu Boabdilla révolté contre lui. Ferdinand le Catholique ne manqua pas de fomenter cette guerre civile, et de soutenir le neveu contre l'oncle pour les affaiblir tous deux l'un par l'autre. Bientôt après la mort d'Alboacen, il attaqua avec les forces de la Castille et de l'Aragon son allié Boabdilla. Il en coûta six années de temps pour conquérir le royaume mahométan. Enfin la ville de Grenade fut assiégée : le siége dura huit mois. La reine Isabelle y vint jouir de son triomphe. Le roi Boabdilla se rendit à des conditions qui marquaient qu'il eût pu encore se défendre : car il fut stipulé qu'on ne toucherait ni aux biens, ni aux lois, ni à la liberté, ni à la religion des Maures; que leurs prisonniers même seraient rendus sans rançon, et que les Juifs, compris dans le traité, jouiraient des mêmes priviléges. Boabdilla sortit à ce prix de sa capitale, (1491) et alla remettre les clefs à Ferdinand et Isabelle, qui le traitèrent en roi pour la dernière fois.

Les contemporains ont écrit qu'il versa des larmes en se retournant vers les murs de cette ville bâtie par les mahométans depuis près de

cinq cents ans, peuplée, opulente, ornée de ce vaste palais des rois maures dans lequel étaient les plus beaux bains de l'Europe, et dont plusieurs salles voûtées étaient soutenues sur cent colonnes d'albâtre. Le luxe qu'il regrettait fut probablement l'instrument de sa perte. Il alla finir sa vie en Afrique.

Ferdinand fut regardé dans l'Europe comme le vengeur de la religion et le restaurateur de la patrie. Il fut dès lors appelé roi d'Espagne. En effet, maître de la Castille par sa femme, de Grenade par ses armes, et de l'Aragon par sa naissance, il ne lui manquait que la Navarre, qu'il envahit dans la suite. Il avait de grands démêlés avec la France pour la Cerdagne et le Roussillon, engagés à Louis XI. On peut juger si, étant roi de Sicile, il voyait d'un œil jaloux Charles VIII prêt d'aller en Italie déposséder la maison d'Aragon, établie sur le trône de Naples.

Nous verrons bientôt[1] éclore les fruits d'une jalousie si naturelle. Mais, avant de considérer les querelles des rois, vous voulez toujours observer le sort des peuples. Vous voyez que Ferdinand et Isabelle ne trouvèrent pas l'Espagne dans l'état où elle fut depuis sous Charles-Quint et sous Philippe II. Ce mélange d'anciens Visigoths, de Vandales, d'Africains, de juifs et d'aborigènes, dévastait depuis longtemps la terre qu'ils se disputaient; elle n'était fertile que sous les mains mahométanes. Les Maures, vaincus, étaient devenus les fermiers des vainqueurs; et les Espagnols chrétiens ne subsistaient que du travail de leurs anciens ennemis. Point de manufactures chez les chrétiens d'Espagne, point de commerce; très-peu d'usage même des choses les plus nécessaires à la vie; presque point de meubles, nulle hôtellerie dans les grands chemins, nulle commodité dans les villes : le linge fin y fut très-longtemps ignoré, et le linge grossier assez rare. Tout leur commerce intérieur et extérieur se faisait par les juifs, devenus nécessaires à une nation qui ne savait que combattre.

Lorsque vers la fin du XVe siècle on voulut rechercher la source de la misère espagnole, on trouva que les juifs avaient attiré à eux tout l'argent du pays par le commerce et par l'usure. On comptait en Espagne plus de cent cinquante mille hommes de cette nation étrangère si odieuse et si nécessaire. Beaucoup de grands seigneurs, auxquels il ne restait que des titres, s'alliaient à des familles juives, et réparaient par ces mariages ce que leur prodigalité leur avait coûté : ils s'en faisaient d'autant moins de scrupule, que depuis longtemps les Maures et les chrétiens s'alliaient souvent ensemble. On agita dans le conseil de Ferdinand et d'Isabelle comment on pourrait se délivrer de la tyrannie sourde des juifs, après avoir abattu celle des vainqueurs arabes. (1492) On prit enfin le parti de les chasser et de les dépouiller. On ne leur donna que six mois pour vendre leurs effets, qu'ils furent obligés de vendre au plus bas prix. On leur défendit, sous peine de la vie, d'emporter avec eux ni or, ni argent, ni pierreries. Il sortit d'Espagne trente mille familles juives, ce qui fait cent cinquante mille

1. Chap. CVII, CXI, CXIII et CXIV. (ÉD.)

personnes, à cinq par famille. Les uns se retirèrent en Afrique, les autres en Portugal et en France; plusieurs revinrent, feignant de s'être faits chrétiens. On les avait chassés pour s'emparer de leurs richesses, on les reçut parce qu'ils en rapportaient; et c'est contre eux principalement que fut établi le tribunal de l'inquisition, afin qu'au moindre acte de leur religion, on pût juridiquement leur arracher leurs biens et la vie. On ne traite point ainsi dans les Indes les banians, qui y sont précisément ce que les juifs sont en Europe, séparés de tous les peuples par une religion aussi ancienne que les annales du monde, unis avec eux par la nécessité du commerce dont ils sont les facteurs, et aussi riches que les juifs le sont parmi nous. Ces banians et les guèbres, aussi anciens qu'eux, aussi séparés qu'eux des autres hommes, sont cependant bienvoulus partout; les juifs seuls sont en horreur à tous les peuples chez lesquels ils sont admis. Quelques Espagnols ont prétendu que cette nation commençait à être redoutable. Elle était pernicieuse par ses profits sur les Espagnols; mais, n'étant point guerrière, elle n'était point à craindre. On feignait de s'alarmer de la vanité que tiraient les juifs d'être établis sur les côtes méridionales de ce royaume longtemps avant les chrétiens. Il est vrai qu'ils avaient passé en Andalousie de temps immémorial. Ils enveloppaient cette vérité de fables ridicules, telles qu'en a toujours débité ce peuple, chez qui les gens de bon sens ne s'appliquent qu'au négoce, et où le rabbinisme est abandonné à ceux qui ne peuvent mieux faire. Les rabbins espagnols avaient beaucoup écrit pour prouver qu'une colonie de juifs avait fleuri sur les côtes, du temps de Salomon, et que l'ancienne Bétique payait un tribut à ce troisième roi de la Palestine. Il est très-vraisemblable que les Phéniciens, en découvrant l'Andalousie, et en y fondant des colonies, y avaient établi des juifs, qui servirent de courtiers, comme ils en ont servi partout. Mais de tout temps les juifs ont défiguré la vérité par des fables absurdes; ils mirent en œuvre de fausses médailles, de fausses inscriptions. Cette espèce de fourberie, jointe aux autres plus essentielles qu'on leur reprochait, ne contribua pas peu à leur disgrâce.

C'est depuis ce temps qu'on distingua en Espagne et en Portugal les anciens chrétiens et les nouveaux, les familles dans lesquelles il était entré des filles mahométanes, et celles dans lesquelles il en était entré de juives.

Cependant le profit passager que le gouvernement tira de la violence faite à ce peuple usurier, le priva bientôt du revenu certain que les juifs payaient auparavant au fisc royal. Cette disette se fit sentir jusqu'au temps où l'on recueillit les trésors du nouveau monde. On y remédia autant que l'on put par des bulles. Celle de la Cruzade, donnée par Jules II (1509), produisit plus au gouvernement que l'impôt sur les juifs. Chaque particulier est obligé d'acheter cette bulle pour avoir le droit de manger des œufs et certaines parties des animaux en carême, et les vendredis et samedis de l'année. Tous ceux qui vont à confesse ne peuvent recevoir l'absolution sans montrer cette bulle au prêtre. On inventa encore depuis la *bulle de composition*, en vertu de

laquelle il est permis de garder le bien qu'on a volé, pourvu que l'on n'en connaisse pas le maître. De telles superstitions sont bien aussi fortes que celles qu'on reproche aux Hébreux. La sottise, la folie et les vices font partout une partie du revenu public.

La formule de l'absolution qu'on donne à ceux qui ont acheté la bulle de la Cruzade, n'est pas indigne de ce tableau général des coutumes et des mœurs des hommes : « Par l'autorité de Dieu tout-puissant, de saint Pierre et de saint Paul, et de notre très-saint père le pape, à moi commise, je vous accorde la rémission de tous vos péchés confessés, oubliés, ignorés, et des peines du purgatoire. »

La reine Isabelle, ou plutôt le cardinal Ximénès, traita depuis les mahométans comme les juifs; on en força un très-grand nombre à se faire chrétiens, malgré la capitulation de Grenade, et on les brûla quand ils retournèrent à leur religion. Autant de musulmans que de juifs se réfugièrent en Afrique, sans qu'on pût plaindre ni ces Arabes qui avaient si longtemps subjugué l'Espagne, ni ces Hébreux qui l'avaient plus longtemps pillée.

Les Portugais sortaient alors de l'obscurité; et, malgré toute l'ignorance de ces temps-là, ils commençaient à mériter alors une gloire aussi durable que l'univers, par le changement du commerce du monde, qui fut bientôt le fruit de leurs découvertes. Ce fut cette nation qui navigua la première des nations modernes sur l'océan Atlantique. Elle n'a dû qu'à elle seule le passage du cap de Bonne-Espérance, au lieu que les Espagnols dûrent à des étrangers la découverte de l'Amérique. Mais c'est à un seul homme, à l'infant don Henri, que les Portugais furent redevables de la grande entreprise contre laquelle ils murmurèrent d'abord. Il ne s'est presque jamais rien fait de grand dans le monde que par le génie et la fermeté d'un seul homme qui lutte contre les préjugés de la multitude, ou qui lui en donne.

Le Portugal était occupé de ses grandes navigations et de ses succès en Afrique; il ne prenait aucune part aux événements de l'Italie qui alarmaient le reste de l'Europe.

CHAP. CIII. — *De l'état des juifs en Europe.*

Après avoir vu comment on traitait les juifs en Espagne, on peut observer ici quelle fut leur situation chez les autres nations. Ce peuple doit nous intéresser, puisque nous tenons d'eux notre religion, plusieurs même de nos lois et de nos usages, et que nous ne sommes au fond que des juifs avec un prépuce. Ils firent, vous ne l'ignorez pas, le métier de courtiers et de revendeurs, ainsi qu'autrefois à Babylone, à Rome, et dans Alexandrie. Leur mobilier en France appartenait au baron des terres dans lesquelles ils demeuraient. *Les meubles des juifs sont au baron*, disent les établissements de saint Louis.

Il n'était pas plus permis d'ôter un juif à un baron que de lui prendre ses manants ou ses chevaux. Le même droit s'exerçait en Allemagne. Ils sont déclarés serfs par une constitution de Frédéric II. Un juif était domaine de l'empereur, et ensuite chaque seigneur eut ses juifs.

Les lois féodales avaient établi dans presque toute l'Europe, jusqu'à la fin du XVIe siècle, que si un juif embrassait le christianisme, il perdait alors tous ses biens, qui étaient confisqués au profit de son seigneur. Ce n'était pas un sûr moyen de les convertir; mais il fallait bien dédommager le baron de la perte de son juif.

Dans les grandes villes, et surtout dans les villes impériales, ils avaient leurs synagogues et leurs droits municipaux, qu'on leur faisait acheter fort chèrement; et lorsqu'ils étaient devenus riches, on ne manquait pas, comme on a vu [1], de les accuser d'avoir crucifié un petit enfant le vendredi saint. C'est sur cette accusation populaire que dans plusieurs villes de Languedoc et de Provence on établit la loi qui permettait de les battre depuis le vendredi saint jusqu'à Pâques, quand on les trouvait dans les rues.

Leur grande application ayant été de temps immémorial à prêter sur gages, il leur était défendu de prêter ni sur des ornements d'église, ni sur des habits sanglants ou mouillés. (1215) Le concile de Latran ordonna qu'ils portassent une petite roue sur la poitrine, pour les distinguer des chrétiens. Ces marques changèrent avec le temps; mais partout on leur en faisait porter une à laquelle on pût les reconnaître. Il leur était expressément défendu de prendre des servantes ou des nourrices chrétiennes, et encore plus des concubines : il y eut même quelques pays où l'on faisait brûler les filles dont un juif avait abusé, et les hommes qui avaient eu les faveurs d'une juive, par la grande raison qu'en rend le grand jurisconsulte Gallus, « que c'est la même chose de coucher avec un juif que de coucher avec un chien. »

Quand ils avaient un procès contre un chrétien, on les faisait jurer par *Sabaoth*, *Éloï* et *Adonaï*, par les dix noms de Dieu; et on leur annonçait *la fièvre tierce*, *quarte*, *et quotidienne*, s'ils se parjuraient; à quoi ils répondaient : *Amen*. On avait toujours soin de les pendre entre deux chiens, lorsqu'ils étaient condamnés.

Il leur était permis en Angleterre de prendre des biens de campagne en hypothèque pour les sommes qu'ils avaient prêtées. On trouve dans le *Monasticum anglicanum* qu'il en coûta six marques sterling, *sex marcas* (peut-être six marcs), pour libérer une terre hypothéquée à la juiverie.

Ils furent chassés de presque toutes les villes de l'Europe chrétienne en divers temps, mais presque toujours rappelés; il n'y a guère que Rome qui les ait constamment gardés. Ils furent entièrement chassés de France, en 1394, par Charles VI, et jamais depuis ils n'ont pu obtenir de séjourner dans Paris, où ils avaient occupé les halles et sept ou huit rues entières. On leur a seulement permis des synagogues dans Metz et dans Bordeaux, parce qu'on les y trouva établis lorsque ces villes furent unies à la couronne; et ils sont toujours restés constamment à Avignon, parce que c'était terre papale. En un mot, ils furent partout usuriers, selon le privilége et la bénédiction de leur loi, et partout en horreur par la même raison.

1. *Annales de l'empire*, année 1309.

Leurs fameux rabbins Maimonide, Abrabanel, Aben-Esra, et d'autres, avaient beau dire aux chrétiens dans leurs livres : « Nous sommes vos pères, nos Écritures sont les vôtres, nos livres sont lus dans vos églises, nos cantiques y sont chantés; » on leur répondait en les pillant, en les chassant, ou en les faisant pendre entre deux chiens : on prit en Espagne et en Portugal l'usage de les brûler. Les derniers temps leur ont été plus favorables, surtout en Hollande et en Angleterre, où ils jouissent de leurs richesses, et de tous les droits de l'humanité, dont on ne doit dépouiller personne. Ils ont même été sur le point d'obtenir le droit de bourgeoisie en Angleterre, vers l'an 1750, et l'acte du parlement allait déjà passer en leur faveur; mais enfin le cri de la nation et l'excès du ridicule jeté sur cette entreprise la firent échouer. Il courut cent pasquinades représentant milord Aaron et milord Judas séants dans la chambre des pairs : on rit, et les juifs se contentèrent d'être riches et libres.

Ce n'est pas une légère preuve des caprices de l'esprit humain de voir les descendants de Jacob brûlés en procession à Lisbonne, et aspirant à tous les priviléges de la Grande-Bretagne. Ils ne sont, en Turquie, ni brûlés, ni bachas; mais ils s'y sont rendus les maîtres de tout le commerce; et ni les Français, ni les Vénitiens, ni les Anglais, ni les Hollandais, n'y peuvent acheter ou vendre qu'en passant par les mains des juifs : aussi les riches courtiers de Constantinople regrettent-ils peu Jérusalem, tout méprisés et tout rançonnés qu'ils sont par les Turcs.

Vous êtes frappés de cette haine et de ce mépris que toutes les nations ont toujours eu pour les juifs : c'est la suite inévitable de leur législation; il fallait, ou qu'ils subjuguassent tout, ou qu'ils fussent écrasés. Il leur fut ordonné d'avoir les nations en horreur, et de se croire souillés s'ils avaient mangé dans un plat qui eût appartenu à un homme d'une autre loi. Ils appelaient *les nations* vingt à trente bourgades, leurs voisines, qu'ils voulaient exterminer, et ils crurent qu'il fallait n'avoir rien de commun avec elles. Quand leurs yeux furent un peu ouverts par d'autres nations victorieuses, qui leur apprirent que le monde était plus grand qu'ils ne croyaient, ils se trouvèrent, par leur loi même, ennemis naturels de ces nations, et enfin du genre humain. Leur politique absurde subsista quand elle devait changer; leur superstition augmenta avec leurs malheurs : leurs vainqueurs étaient incirconcis; il ne parut pas plus permis à un juif de manger dans un plat qui avait servi à un Romain que dans le plat d'un Amorrhéen. Ils gardèrent tous leurs usages, qui sont précisément le contraire des usages sociables; ils furent donc avec raison traités comme une nation opposée en tout aux autres; les servant par avarice, les détestant par fanatisme, se faisant de l'usure un devoir sacré. Et ce sont nos pères!

CHAP. CIV. — *De ceux qu'on appelait Bohèmes ou Égyptiens.*

Il y avait alors une petite nation aussi vagabonde, aussi méprisée que les Juifs, et adonnée à une autre espèce de rapine; c'était un ramas de gens inconnus, qu'on nommait Bohèmes en France, et ailleurs Égyptiens, Giptes, ou Gipsis, ou Syriens : on les a nommés en Italie Zingani et Zingari. Ils allaient par troupes d'un bout de l'Europe à l'autre, avec des tambours de basque et des castagnettes; ils dansaient, chantaient, disaient la bonne fortune, guérissaient les maladies avec des paroles, volaient tout ce qu'ils trouvaient, et conservaient entre eux certaines cérémonies religieuses, dont ni eux ni personne ne connaissait l'origine. Cette race a commencé à disparaître de la face de la terre depuis que, dans nos derniers temps, les hommes ont été désinfatués des sortiléges, des talismans, des prédictions et des possessions : on voit encore quelques restes de ces malheureux, mais rarement : c'était très-vraisemblablement un reste de ces anciens prêtres et des prêtresses d'Isis, mêlés avec ceux de la déesse de Syrie. Ces troupes errantes, aussi méprisées des Romains qu'elles avaient été honorées autrefois, portèrent leurs cérémonies et leurs superstitions mercenaires par tout le monde. Missionnaires errants de leur culte, ils couraient de province en province convertir ceux à qui un hasard heureux confirmait les prédictions de ces prophètes, et ceux qui, étant guéris naturellement d'une maladie légère, croyaient être guéris par la vertu miraculeuse de quelques mots et de quelques signes mystérieux. Le portrait que fait Apulée de ces troupes vagabondes de prophètes et de prophétesses, est l'image de ce que les hordes errantes appelées Bohèmes ont été si longtemps dans toutes les parties de l'Europe : leurs castagnettes et leurs tambours de basque sont les cymbales et les crotales des prêtres isiaques et syriens. Apulée, qui passa presque toute sa vie à rechercher les secrets de la religion et de la magie, parle des prédictions, des talismans, des cérémonies, des danses et des chants de ces prêtres pèlerins, et spécifie surtout l'adresse avec laquelle ils volaient dans les maisons et dans les basses-cours.

Quand le christianisme eut pris la place de la religion de Numa, quand Théodose eut détruit le fameux temple de Sérapis en Égypte, quelques prêtres égyptiens se joignirent à ceux de Cybèle et de la déesse de Syrie, et allèrent demander l'aumône comme ont fait depuis nos ordres mendiants. Mais des chrétiens ne les auraient pas assistés; il fallut donc qu'ils mêlassent le métier de charlatans à celui de pèlerins : ils exerçaient la chiromancie, et formaient des danses singulières. Les hommes veulent être amusés et trompés; ainsi ce ramas d'anciens prêtres s'est perpétué jusqu'à nos jours : telle a été la fin de l'ancienne religion d'Osiris et d'Isis, dont les noms impriment encore du respect. Cette religion, tout emblématique, et toute vénérable dans son origine, était, dès le temps de Cyrus, un mélange de superstitions ridicules. Elle devint encore plus méprisable sous les Ptolémées, et tomba dans le dernier avilissement sous les Romains : elle a fini par

être abandonnée à des troupes de voleurs. Il arrivera peut-être aux juifs la même catastrophe : quand la société des hommes sera perfectionnée, quand chaque peuple fera le commerce par lui-même et ne partagera plus les fruits de son travail avec ces courtiers errants, alors le nombre des juifs diminuera nécessairement. Les riches commencent parmi eux à mépriser leurs superstitions; elles ne seront plus que le partage d'un peuple sans arts et sans lois, qui, ne trouvant plus à s'enrichir par notre négligence, ne pourra plus faire une société séparée, et qui, n'entendant plus son ancien jargon corrompu, mêlé d'hébraïque et de syriaque, ignorant alors jusqu'à ses livres, se confondra avec la lie des autres peuples.

CHAP. CV. — *Suite de l'état de l'Europe au* XV*e siècle. De l'Italie. De l'assassinat de Galéas Sforce dans une église. De l'assassinat des Médicis dans une église; de la part que Sixte IV eut à cette conjuration.*

Des montagnes du Dauphiné au fond de l'Italie, voici quelles étaient les puissances, les intérêts et les mœurs des nations.

L'État de la Savoie, moins étendu qu'aujourd'hui, n'ayant même ni le Montferrat, ni Saluces, manquant d'argent et de commerce, n'était pas regardé comme une barrière. Ses souverains étaient attachés à la maison de France, qui depuis peu, dans leur minorité, avait disposé du gouvernement; et les passages des Alpes étaient ouverts.

On descend du Piémont dans le Milanais, le pays le plus fertile de l'Italie citérieure : c'était encore, ainsi que la Savoie, une principauté de l'empire, mais principauté puissante, très-indépendante alors d'un empire faible. Après avoir appartenu aux Visconti, cet État avait passé sous les lois du bâtard d'un paysan, grand homme et fils d'un grand homme : ce paysan est François Sforce, devenu par son mérite connétable de Naples et puissant en Italie. Le bâtard son fils avait été un de ces *condottieri*, chef de brigands disciplinés qui louaient leurs services aux papes, aux Vénitiens, aux Napolitains. Il avait pris Milan vers le milieu du XV*e* siècle, et s'était ensuite emparé de Gênes, qui autrefois était si florissante, et qui, ayant soutenu neuf guerres contre Venise, flottait alors d'esclavage en esclavage. Elle s'était donnée aux Français du temps de Charles VI : elle s'était révoltée (1458) : elle prit ensuite le joug de Charles VII, et le secoua encore : elle voulut se donner à Louis XI, qui répondit qu'elle pouvait se donner au diable, et que pour lui il n'en voulait point. Ce fut alors qu'elle fut contrainte de se livrer à ce duc de Milan, François Sforce (1464).

Galéas Sforce, fils de ce bâtard, fut assassiné dans la cathédrale de Milan le jour de Saint-Étienne (1476). Je rapporte cette circonstance, qui ailleurs serait frivole, et qui est ici très-importante : car les assassins prièrent saint Étienne et saint Ambroise à haute voix de leur donner assez de courage pour assassiner leur souverain. L'empoisonnement, l'assassinat, joints à la superstition, caractérisaient alors les peuples de l'Italie; ils savaient se venger, et ne savaient guère se battre; on trouvait beaucoup d'empoisonneurs et peu de soldats; et tel était le

destin de ce beau pays depuis le temps des Othon. De l'esprit, de la superstition, de l'athéisme, des mascarades, des vers, des trahisons, des dévotions, des poisons, des assassinats, quelques grands hommes, un nombre infini de scélérats habiles, et cependant malheureux; voilà ce que fut l'Italie. Le fils de ce malheureux Galéas, Marie, encore enfant, succéda au duché de Milan, sous la tutelle de sa mère et du chancelier Simonetta; mais son oncle, que nous appelons Ludovic Sforce, ou Louis le Maure, chassa la mère, fit mourir le chancelier, et bientôt après empoisonna son neveu.

C'était ce Louis le Maure qui négociait avec Charles VIII, pour faire descendre les Français en Italie.

La Toscane, pays moins fertile, était au Milanais ce que l'Attique avait été à la Béotie; car depuis un siècle Florence se signalait, comme on a vu, par le commerce et par les beaux-arts. Les Médicis étaient à la tête de cette nation polie : aucune maison dans le monde n'a jamais acquis la puissance par des titres si justes; elle l'obtint à force de bienfaits et de vertus. Cosme de Médicis, né en 1389, simple citoyen de Florence, vécut sans rechercher de grands titres; mais il acquit par le commerce des richesses comparables à celles des plus grands rois de son temps : il s'en servit pour secourir les pauvres, pour se faire des amis parmi les riches en leur prêtant son bien, pour orner sa patrie d'édifices, pour appeler à Florence les savants grecs chassés de Constantinople : ses conseils furent pendant trente années les lois de sa république : ses bienfaits furent ses principales intrigues, et ce sont toujours les plus sûres. On vit après sa mort, par ses papiers, qu'il avait prêté à ses compatriotes des sommes immenses, dont il n'avait jamais exigé le moindre payement : il mourut regretté de ses ennemis même (1464). Florence, d'un commun consentement, orna son tombeau du nom de *Père de la patrie*, titre qu'aucun des rois qui ont passé devant vos yeux n'avait pu obtenir.

Sa réputation valut à ses descendants la principale autorité dans la Toscane : son fils l'administra sous le nom de *gonfalonier*. (1478) Ses deux petits-fils, Laurent et Julien, maîtres de la république, furent assassinés dans une église par des conjurés, au moment où on élevait l'hostie : Julien en mourut; Laurent échappa. Le gouvernement des Florentins ressemblait à celui des Athéniens, comme leur génie : il était tantôt aristocratique, tantôt populaire, et on n'y craignait rien tant que la tyrannie.

Cosme de Médicis pouvait être comparé à Pisistrate, qui, malgré son pouvoir, fut mis au nombre des sages. Les petits-fils de ce Cosme eurent le sort des enfants de Pisistrate, assassinés par Harmodius et Aristogiton : Laurent échappa aux meurtriers comme un des enfants de Pisistrate, et vengea comme lui la mort de son frère. Mais ce qu'on n'avait point vu dans Athènes, et ce qu'on vit à Florence, c'est que les chefs de la religion tramèrent cette conspiration sanguinaire.

On peut, par cet événement, se former une idée très-juste de l'esprit et des mœurs de ces temps-là. La Rovère, Sixte IV, était souverain pontife. Je n'examinerai pas ici avec Machiavel si les Riario, qu'il

faisait passer pour ses neveux, étaient en effet ses enfants; ni avec Michel Brutus, s'il les avait fait naître lorsqu'il était cordelier. Il suffit, pour l'intelligence des faits, de savoir qu'il sacrifiait tout pour l'agrandissement de Jérôme Riario, l'un de ces prétendus neveux. Nous avons déjà observé que le domaine du saint-siége n'était pas à beaucoup près aussi étendu qu'aujourd'hui. Sixte IV voulut dépouiller les seigneurs d'Imola et de Forli pour enrichir Jérôme de leurs États. Les deux frères Médicis secoururent de leur argent ces petits princes, et les soutinrent. Le pape crut que pour dominer dans l'Italie il fallait qu'il exterminât les Médicis. Un banquier florentin établi à Rome, nommé Pazzi, ennemi des deux frères, proposa au pape de les assassiner. Le cardinal Raphaël Riario, frère de Jérôme, fut envoyé à Florence pour diriger la conspiration; et Salviati, archevêque de Florence, en dressa tout le plan. Le prêtre Stephano, attaché à cet archevêque, se chargea d'être un des assassins. On choisit la solennité d'une grande fête dans l'église de Santa-Reparata pour égorger les Médicis et leurs amis, comme les assassins du duc Galéas Sforce avaient choisi la cathédrale de Milan, et le jour de Saint-Étienne, pour massacrer ce prince au pied de l'autel. Le moment de l'élévation de l'hostie fut celui qu'on prit pour le meurtre, afin que le peuple, attentif et prosterné, ne pût en empêcher l'exécution. En effet, dans cet instant même, Julien de Médicis fut tué par un frère de Pazzi et par d'autres conjurés. Le prêtre Stephano blessa Laurent, qui eut assez de force pour se retirer dans la sacristie.

Quand on voit un pape, un archevêque, un prêtre, méditer un tel crime, et choisir pour l'exécution le moment où leur Dieu se montre dans le temple, on ne peut douter de l'athéisme qui régnait alors. Certainement s'ils avaient cru que leur Créateur leur apparaissait sous le pain sacré, ils n'auraient osé lui insulter à ce point. Le peuple adorait ce mystère; les grands et les hommes d'État s'en moquaient; toute l'histoire de ces temps-là le démontre. Ils pensaient comme on pensait à Rome du temps de César : leurs passions concluaient qu'il n'y a aucune religion. Ils faisaient tous ce détestable raisonnement : les hommes m'ont enseigné des mensonges; donc il n'y a point de Dieu. Ainsi la religion naturelle fut éteinte dans presque tous ceux qui gouvernaient alors; et jamais siècle ne fut plus fécond en assassinats, en empoisonnements, en trahisons, en débauches monstrueuses.

Les Florentins, qui aimaient les Médicis, les vengèrent par le supplice de tous les coupables qu'ils rencontrèrent. L'archevêque de Florence fut pendu aux fenêtres du palais public. Laurent eut la générosité ou la prudence de sauver la vie au cardinal neveu, qu'on voulait égorger au pied de l'autel qu'il avait souillé, et où il se réfugia. Pour Stephano, comme il n'était que prêtre, le peuple ne l'épargna pas; il fut traîné dans les rues de Florence, mutilé, écorché, et enfin pendu.

Une des singularités de cette conspiration fut que Bernard Bandini, l'un des meurtriers, retiré depuis chez les Turcs, fut livré à Laurent de Médicis; et que le sultan Bajazet servit à punir le crime que le pape

Sixte avait fait commettre. Ce qui fut moins extraordinaire, c'est que le pape excommunia les Florentins, pour avoir puni la conspiration; il leur fit même une guerre que Médicis termina par sa prudence. Vous voyez à quoi l'on employait la religion et les anathèmes. Je défie l'imagination la plus atroce de rien inventer qui approche de ces détestables horreurs.

Laurent, vengé par ses concitoyens, s'en fit aimer le reste de sa vie. On le surnomma le *Père des muses*, titre qui ne vaut pas celui de *Père de la patrie*, mais qui annonce qu'il l'était en effet. C'était une chose aussi admirable qu'éloignée de nos mœurs, de voir ce citoyen, qui faisait toujours le commerce, vendre d'une main les denrées du Levant, et soutenir de l'autre le fardeau de la république; entretenir des facteurs, et recevoir des ambassadeurs; résister au pape, faire la guerre et la paix, être l'oracle des princes, cultiver les belles-lettres, donner des spectacles au peuple, et accueillir tous les savants grecs de Constantinople. Il égala le grand Cosme par ses bienfaits, et le surpassa par sa magnificence. Ce fut dès lors que Florence fut comparable à l'ancienne Athènes. On y vit à la fois le prince Pic de La Mirandole, Poliziano, Marcello Ficino, Landino, Lascaris, Chalcondyle, que Laurent rassemblait autour de lui, et qui étaient supérieurs peut-être à ces sages de la Grèce tant vantés.

Son fils Pierre eut comme lui l'autorité principale et presque souveraine dans la Toscane, du temps de l'expédition des Français, mais avec bien moins de crédit que ses prédécesseurs et ses descendants.

CHAP. CVI. — *De l'État du pape, de Venise, et de Naples, au XVe siècle.*

L'État du pape n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, encore moins ce qu'il aurait dû être si la cour de Rome avait pu profiter des donations qu'on croit que Charlemagne avait faites, et de celles que la comtesse Mathilde fit réellement. La maison de Gonzague était en possession de Mantoue, dont elle faisait hommage à l'empire. Divers seigneurs jouissaient en paix, sous les noms de vicaires de l'empire ou de l'Église, des belles terres qu'ont aujourd'hui les papes. Pérouse était à la maison des Bailloni; les Bentivoglio avaient Bologne; les Polentini, Ravenne; les Manfredi, Faenza; les Sforce, Pezaro; les Riario possédaient Imola et Forli; la maison d'Este régnait depuis longtemps à Ferrare; les Pics à la Mirandole; les barons romains étaient encore très-puissants dans Rome : on les appelait les *menottes* des papes. Les Colonnes et les Ursins, les Conti, les Savelli, premiers barons, et possesseurs anciens des plus considérables domaines, partageaient l'État romain par leurs querelles continuelles, semblables aux seigneurs qui s'étaient fait la guerre en France et en Allemagne dans les temps de faiblesse. Le peuple romain, assidu aux processions, et demandant à grands cris des indulgences plénières à ses papes, se soulevait souvent à leur mort, pillait leur palais, était près de jeter leur corps dans le Tibre. C'est ce qu'on vit surtout à la mort d'Innocent VIII.

Après lui fut élu l'Espagnol Roderico Borgia, Alexandre VI, homme dont la mémoire a été rendue exécrable par les cris de l'Europe entière, et par la plume de tous les historiens. Les protestants, qui dans les siècles suivants s'élevèrent contre l'Eglise, chargèrent encore la mesure des iniquités de ce pontife. Nous verrons si on lui a imputé trop de crimes. Son exaltation fait bien connaître les mœurs et l'esprit de son siècle, qui ne ressemble en rien au nôtre. Les cardinaux qui l'élurent savaient qu'il élevait cinq enfants nés de son commerce avec Vanoza. Ils devaient prévoir que tous les biens, les honneurs, l'autorité, seraient entre les mains de cette famille : cependant ils le choisirent pour maître. Les chefs des factions du conclave vendirent pour de modiques sommes leurs intérêts et ceux de l'Italie.

Venise, des bords du lac de Côme, étendait ses domaines en terre ferme jusqu'au milieu de la Dalmatie. Les Ottomans lui avaient arraché presque tout ce qu'elle avait autrefois envahi en Grèce sur les empereurs chrétiens; mais il lui restait la grande île de Crète (1437), et elle s'était approprié celle de Chypre par la donation de la dernière reine, fille de Marco Cornaro, Vénitien. Mais la ville de Venise, par son industrie, valait seule et Crète, et Chypre, et tous ses domaines en terre ferme. L'or des nations coulait chez elle par tous les canaux du commerce : tous les princes italiens craignaient Venise, et elle craignait l'irruption des Français.

De tous les gouvernements de l'Europe, celui de Venise était le seul réglé, stable et uniforme. Il n'avait qu'un vice radical, qui n'en était pas un aux yeux du sénat : c'est qu'il manquait un contre-poids à la puissance patricienne, et un encouragement aux plébéiens. Le mérite ne put jamais dans Venise élever un simple citoyen, comme dans l'ancienne Rome. La beauté du gouvernement d'Angleterre, depuis que la Chambre des communes a part à la législation, consiste dans ce contre-poids, et dans ce chemin toujours ouvert aux honneurs pour quiconque en est digne; mais aussi le peuple étant toujours tenu dans la sujétion, le gouvernement des nobles en est mieux affermi, et les discordes civiles plus éloignées. On n'y craint point la démocratie, qui ne convient qu'à un petit canton suisse, ou à Genève[1].

Pour les Napolitains, toujours faibles et remuants, incapables de se

1, Si l'on entend par démocratie une constitution dans laquelle l'assemblée générale des citoyens fait immédiatement les lois, il est clair que la démocratie ne convient qu'à un petit Etat; mais si l'on entend une constitution où tous les citoyens, partagés en plusieurs assemblées, élisent des députés chargés de représenter et de porter l'expression générale de la volonté de leurs commettants à une assemblée générale qui représente alors la nation, il est aisé de voir que cette constitution convient à de grands Etats. On peut même, en formant plusieurs ordres d'assemblées représentatives, l'appliquer aux empires les plus étendus, et leur donner par ce moyen une consistance qu'aucun n'a pu avoir jusqu'ici, et en même temps cette unité de vues si nécessaire, qu'il est impossible d'obtenir d'une manière durable dans une constitution fédérative. Il serait possible même d'établir une forme de constitution telle que toute loi, ou du moins toute loi importante, fût aussi réellement l'expression de la volonté générale des citoyens qu'elle peut l'être dans le conseil général de Genève; et alors il serait impossible de ne pas la regarder comme une vraie démocratie. (*Ed. de Kehl.*)

gouverner eux-mêmes, de se donner un roi et de souffrir celui qu'ils avaient, ils étaient au premier qui arrivait chez eux avec une armée.

Le vieux roi Fernando régnait à Naples. Il était bâtard de la maison d'Aragon. La bâtardise n'excluait point alors du trône. C'était une race bâtarde qui régnait en Castille : c'était encore la race bâtarde de don Pèdre le Sévère, qui était sur le trône de Portugal. Fernando, régnant à ce titre dans Naples, avait reçu l'investiture du pape au préjudice des héritiers de la maison d'Anjou, qui réclamaient leurs droits. Mais il n'était aimé ni du pape son suzerain, ni de ses sujets. Il mourut en 1494, laissant une famille infortunée, à qui Charles VIII ravit le trône sans pouvoir le garder, et qu'il persécuta pour son propre malheur.

CHAP. CVII. — *De la conquête de Naples par Charles VIII, roi de France et empereur. De Zizim, frère de Bajazet II. Du pape Alexandre VI, etc.*

Charles VIII, son conseil, ses jeunes courtisans, étaient si enivrés du projet de conquérir le royaume de Naples, qu'on rendit à Maximilien la Franche-Comté et l'Artois, partie des dépouilles de sa femme, et qu'on remit la Cerdagne et le Roussillon à Ferdinand le Catholique, auquel on fit encore une remise de trois cent mille écus qu'il devait, à condition qu'il ne troublerait point la conquête. On ne faisait pas réflexion que douze villages qui joignent un État valent mieux qu'un royaume à quatre cents lieues de chez soi. On faisait encore une autre faute; on se fiait au roi *catholique*.

L'enivrement du projet chimérique de conquérir non-seulement une partie de l'Italie, mais de détrôner le sultan des Turcs, fut aussi une des raisons qui forcèrent Charles VIII à conclure avec Henri VII, roi d'Angleterre, un marché plus honteux encore que celui de Louis XI avec Édouard IV, il se soumit à lui payer six cent vingt mille écus d'or, de peur que Henri ne lui fît la guerre; se rendant ainsi le tributaire des Anglais belliqueux, qu'il craignait, pour aller attaquer des Italiens amollis qu'il ne craignait pas. Il crut aller à la gloire par le chemin de l'opprobre, et commença par s'appauvrir en voulant s'enrichir par des conquêtes.

(1494) Enfin Charles VIII descend en Italie. Il n'avait pour une telle entreprise que seize cents hommes d'armes, qui, avec leurs archers, composaient un corps de bataille de cinq mille cavaliers pesamment armés, deux cents gentilshommes de sa garde, cinq cents cavaliers armés à la légère, six mille fantassins français et six mille Suisses, avec si peu d'argent qu'il était obligé d'en emprunter sur les chemins, et de mettre en gage les pierreries que lui prêta la duchesse de Savoie. Sa marche cependant imprima partout l'épouvante et la soumission. Les Italiens étaient étonnés de voir cette grosse artillerie traînée par des chevaux, eux qui ne connaissaient que de petites coulevrines de cuivre traînées par des bœufs. La gendarmerie italienne était composée de spadassins, qui se louaient fort cher pour un temps limité à ces condottieri, lesquels se louaient encore plus cher aux princes qui

achetaient leur dangereux service. Ces chefs prenaient des noms faits pour intimider la populace. L'un s'appelait Taille-Cuisse; l'autre, Fier-à-Bras, ou Fracasse, ou Sacripant. Chacun d'eux craignait de perdre ses hommes : ils poussaient leurs ennemis dans les batailles, et ne les frappaient pas. Ceux qui perdaient le champ étaient les vaincus. Il y avait beaucoup plus de sang répandu dans les vengeances particulières, dans les enceintes des villes, dans les conspirations, que dans les combats. Machiavel rapporte que, dans la bataille d'Anguiari, il n'y eut de mort qu'un cavalier étouffé dans la presse.

Une guerre sérieuse les effraya tous, et aucun n'osa paraître. Le pape Alexandre VI, les Vénitiens, le duc de Milan, Louis le Maure, qui avaient appelé le roi en Italie, voulurent le traverser dès qu'il y fut. Pierre de Médicis, contraint d'implorer sa protection, fut chassé de la république pour l'avoir demandée, et se retira dans Venise, d'où il n'osa sortir, malgré la bienveillance du roi, craignant plus les vengeances secrètes de son pays qu'il ne comptait sur l'appui des Français.

Le roi entre à Florence en maître. Il délivre la ville de Sienne du joug des Toscans, qui bientôt après la remirent en servitude. Il marche à Rome, où Alexandre VI négociait en vain contre lui. Il y fait son entrée en conquérant. Le pape, réfugié dans le château Saint-Ange, vit les canons de France tournés contre ses faibles murailles. Il demanda grâce.

Il ne lui en coûta guère qu'un chapeau de cardinal pour fléchir le roi (1494). Brissonnet, de président des comptes devenu archevêque, conseilla cet accommodement qui lui valut la pourpre. Un roi est souvent bien servi par ses sujets quand ils sont cardinaux, mais rarement quand ils veulent l'être. Le confesseur du roi entra encore dans l'intrigue. Charles, dont l'intérêt était de déposer le pape, lui pardonna, et s'en repentit. Jamais pape n'avait plus mérité l'indignation d'un roi chrétien. Lui et les Vénitiens s'étaient adressés à Bajazet II, sultan des Turcs, fils et successeur de Mahomet II, pour les aider à chasser Charles VIII d'Italie. Il fut avéré que le pape avait envoyé un nonce, nommé Bozzo, à la Porte, et on en conclut que le prix de l'union du sultan et du pontife était un de ces meurtres atroces dont on commence à sentir quelque horreur aujourd'hui dans le sérail même de Constantinople.

Le pape, par un enchaînement d'événements extraordinaires, avait entre ses mains Zizim ou Gem, frère de Bajazet. Voici comment ce fils de Mahomet II était tombé entre les mains du pape.

Zizim, chéri des Turcs, avait disputé l'empire à Bajazet, qui en était haï. Mais, malgré les vœux des peuples, il avait été vaincu. Dans sa disgrâce il eut recours aux chevaliers de Rhodes, qui sont aujourd'hui les chevaliers de Malte, auxquels il avait envoyé un ambassadeur. On le reçut d'abord comme un prince à qui on devait l'hospitalité, et qui pouvait être utile; mais bientôt après on le traita en prisonnier. Bajazet payait quarante mille sequins par an aux chevaliers, pour ne pas laisser retourner Zizim en Turquie. Les chevaliers le menèrent en

France dans une de leurs commanderies du Poitou, appelée *le Bourg-neuf*. Charles VIII reçut à la fois un ambassadeur de Bajazet et un nonce du pape Innocent VIII, prédécesseur d'Alexandre, au sujet de ce précieux captif. Le sultan le redemandait; le pape voulait l'avoir comme un gage de la sûreté de l'Italie contre les Turcs. Charles envoya Zizim au pape. Le pontife le reçut avec toute la splendeur que le maître de Rome pouvait affecter avec le frère du maître de Constantinople. On voulut l'obliger à baiser les pieds du pape; mais Bozzo, témoin oculaire, assure que le Turc rejeta cet abaissement avec indignation. Paul Jove dit qu'Alexandre VI, par un traité avec le sultan, marchanda la mort de Zizim. Le roi de France, qui, dans des projets trop vastes, assuré de la conquête de Naples, se flattait d'être redoutable à Bajazet, voulut avoir ce frère malheureux. Le pape, selon Paul Jove, le livra empoisonné. Il resta indécis si le poison avait été donné par un domestique du pape, ou par un ministre secret du Grand-Seigneur; mais on divulgua que Bajazet avait promis trois cent mille ducats au pape pour la tête de son frère.

Le prince Démétrius Cantemir dit que, selon les annales turques, le barbier de Zizim lui coupa la gorge, et que ce barbier fut grand vizir pour récompense. Il n'est pas probable qu'on ait fait ministre et général un barbier. Si Zizim avait été assassiné, le roi Charles VIII, qui renvoya son corps à son frère, aurait su ce genre de mort; les contemporains en auraient parlé. Le prince Cantemir, et ceux qui accusent Alexandre VI, peuvent se tromper également. La haine qu'on portait à ce pontife, et qu'il méritait si bien, lui imputa tous les crimes qu'il pouvait commettre.

Le pape, ayant juré de ne plus inquiéter le roi dans sa conquête, sortit de sa prison, et reparut en pontife sur le théâtre du Vatican. Là, dans un consistoire public, le roi vint prêter ce qu'on appelle hommage d'obédience, assisté de Jean de Gannai, premier président du parlement de Paris, qui semblait devoir être ailleurs qu'à cette cérémonie. Le roi baisa les pieds de celui que deux jours auparavant il voulait faire condamner comme un criminel; et, pour achever la scène, il servit la messe d'Alexandre VI. Guichardin, auteur contemporain très-accrédité, assure que dans l'église le roi se plaça au-dessous du doyen des cardinaux. Il ne faut donc pas tant s'étonner que le cardinal de Bouillon, doyen du sacré collége, ait de nos jours, en s'appuyant de ces anciens usages, écrit à Louis XIV : « Je vais prendre la première place du monde chrétien après la suprême. »

Charlemagne s'était fait déclarer dans Rome empereur d'Occident; Charles VIII y fut déclaré empereur d'Orient, mais d'une manière bien différente. Un Paléologue, neveu de celui qui avait perdu l'empire et la vie, céda très-inutilement à Charles VIII et à ses successeurs un empire qu'on ne pouvait plus recouvrer.

Après cette cérémonie, Charles s'avança au royaume de Naples. Alfonse II, nouveau roi de ce pays, haï de ses sujets comme son père, et intimidé par l'approche des Français, donna au monde l'exemple d'une lâcheté nouvelle. Il s'enfuit secrètement à Messine, et se fit

moine chez les Olivétains. Son fils Fernando, devenu roi, ne put rétablir les affaires que l'abdication de son père faisait voir désespérées. Abandonné bientôt des Napolitains, il leur remit leur serment de fidélité, après quoi il se retira dans la petite île d'Ischia, située à quelques milles de Naples.

Charles, maître du royaume et arbitre de l'Italie (1495), entra dans Naples en vainqueur, sans avoir presque combattu. Il prit les titres prématurés d'Auguste et d'empereur. Mais dans ce temps-là même presque toute l'Europe travaillait sourdement à lui faire perdre la couronne de Naples. Le pape, les Vénitiens, le duc de Milan, Louis le Maure, l'empereur Maximilien, Ferdinand d'Aragon, Isabelle de Castille, se liguaient ensemble. Il fallait avoir prévu cette ligue, et pouvoir la combattre. Il repartit pour la France cinq mois après l'avoir quittée. Tel fut, ou son aveuglement, ou son mépris pour les Napolitains, ou plutôt son impuissance, qu'il ne laissa que quatre à cinq mille Français pour conserver sa conquête; et il se trompa au point de croire que des seigneurs du pays, comblés de ses bienfaits, soutiendraient son parti pendant son absence.

Dans son retour auprès de Plaisance, vers le village de Fornovo, que nous nommons Fornoue, rendu célèbre par cette journée, il trouve l'armée des confédérés forte d'environ trente mille hommes. Il n'en avait que huit mille. S'il était battu, il perdait la liberté ou la vie; s'il battait, il ne gagnait que l'avantage de la retraite. On vit alors ce qu'il eût fait dans cette expédition, si la prudence avait secondé le courage. (1495) Les Italiens ne tinrent pas longtemps devant lui; il ne perdit pas deux cents hommes : les alliés en perdirent quatre mille. Tel est, d'ordinaire, l'avantage d'une troupe aguerrie qui combat avec son ro' contre une multitude mercenaire. Guicciardino dit que, depuis quelques siècles, les Italiens n'avaient jamais donné une bataille si sanglante. Les Vénitiens comptèrent pour une victoire d'avoir, dans ce combat, pillé quelques bagages du roi. On porta sa tente en triomphe dans Venise. Charles VIII ne vainquit que pour s'en retourner en France, laissant encore la moitié de sa petite armée près de Novare dans le Milanais, où le duc d'Orléans fut bientôt assiégé, et dont il fut obligé de sortir avec les restes d'une garnison exténuée de misère et de faim:

Les ligués pouvaient encore l'attaquer avec un grand avantage mais ils n'osèrent. « Nous ne pouvons résister, disaient-ils, *alla furia francese.* » Les Français firent précisément en Italie ce que les Anglais avaient fait en France; ils vainquirent en petit nombre, et ils perdirent leurs conquêtes.

Quand le roi fut à Turin, on fut bien étonné de voir un camérier du pape Alexandre VI qui ordonna au roi de France de retirer ses troupes du Milanais et de Naples, et de venir rendre compte de sa conduite au saint-père, sous peine d'excommunication. Cette bravade n'eût été qu'un sujet de plaisanterie, si d'ailleurs la conduite du pape n'eût pas été un sujet de plainte très-sérieux.

Le roi revint en France, et fut aussi négligent à conserver ses con-

quêtes qu'il avait été prompt à les faire. Frédéric, oncle de Fernando, ce roi de Naples détrôné, devenu roi titulaire après la mort de Fernando, reprit en un mois tout son royaume, assisté de Gonsalve de Cordoue, surnommé *le grand capitaine*, que Ferdinand d'Aragon, surnommé *le Catholique*, envoya pour lors à son secours.

Le duc d'Orléans, qui régna bientôt après, fut trop heureux qu'on le laissât sortir de Novare. Enfin, de ce torrent qui avait inondé l'Italie, il ne resta nul vestige; et Charles VIII, dont la gloire avait passé si vite, mourut sans enfants à l'âge de près de vingt-huit ans (1497), laissant à Louis XII son premier exemple à suivre, et ses fautes à réparer

CHAP. CVIII. — *De Savonarole.*

Avant de voir comment Louis XII soutint ses droits sur l'Italie, ce que devint tout ce beau pays agité de tant de factions, et disputé par tant de puissances, et comment les papes formèrent l'État qu'ils possèdent aujourd'hui, on doit quelque attention à un fait extraordinaire qui exerçait alors la crédulité de l'Europe, et qui étalait ce que peut le fanatisme.

Il y avait à Florence un dominicain nommé Jérôme Savonarole. C'était un de ces prédicateurs à qui le talent de parler en chaire fait croire qu'ils peuvent gouverner les peuples, un de ces théologiens qui, ayant expliqué l'*Apocalypse*, pensent être devenus prophètes. Il dirigeait, il prêchait, il confessait, il écrivait; et dans une ville libre, pleine nécessairement de factions, il voulait être à la tête d'un parti.

Dès que les principaux citoyens de Florence surent que Charles VIII méditait sa descente en Italie, il la prédit, et le peuple le crut inspiré. Il déclama contre le pape Alexandre VI; il encouragea ceux de ses compatriotes qui persécutaient les Médicis, et qui répandirent le sang des amis de cette maison. Jamais homme n'avait eu plus de crédit à Florence sur le commun peuple. Il était devenu une espèce de tribun, en faisant recevoir les artisans dans la magistrature. Le pape et les Médicis se servirent contre Savonarole des mêmes armes qu'il employait; ils envoyèrent un franciscain prêcher contre lui. L'ordre de saint François haïssait celui de saint Dominique plus que les guelfes ne haïssaient les gibelins. Le cordelier réussit à rendre le dominicain odieux. Les deux ordres se déchaînèrent l'un contre l'autre. Enfin un dominicain s'offrit à passer à travers un bûcher pour prouver la sainteté de Savonarole. Un cordelier proposa aussitôt la même épreuve pour prouver que Savonarole était un scélérat. Le peuple, avide d'un tel spectacle, en pressa l'exécution; le magistrat fut contraint de l'ordonner. Tous les esprits étaient encore remplis de l'ancienne fable de cet Aldobrandin, surnommé *Petrus igneus*, qui dans le XIe siècle avait passé et repassé sur des charbons ardents au milieu de deux bûchers; et les partisans de Savonarole ne doutaient pas que Dieu ne fît pour un jacobin ce qu'il avait fait pour un bénédictin. La faction contraire en espérait autant pour le cordelier. Si nous lisions ces religieuses horreurs dans l'histoire des Iroquois, nous ne les croirions pas. Cepen-

dant cette scène se jouait chez le peuple le plus ingénieux de la terre, dans la patrie du Dante, de l'Arioste, de Pétrarque, et de Machiavel. Parmi les chrétiens, plus un peuple est spirituel, plus il tourne son esprit à soutenir la superstition, et à colorer son absurdité.

On alluma les feux : les champions comparurent en présence d'une foule innombrable; mais quand ils virent tous deux de sang-froid les bûchers en flamme, tous deux tremblèrent, et leur peur commune leur suggéra une commune évasion. Le dominicain ne voulut entrer dans le bûcher que l'hostie à la main. Le cordelier prétendit que c'était une clause qui n'était pas dans les conventions. Tous deux s'obstinèrent, et, s'aidant ainsi l'un l'autre à sortir d'un mauvais pas, ils ne donnèrent point l'affreuse comédie qu'ils avaient préparée.

Le peuple alors, soulevé par le parti des cordeliers, voulut saisir Savonarole. Les magistrats ordonnèrent à ce moine de sortir de Florence. Mais quoiqu'il eût contre lui le pape, la faction de Médicis et le peuple, il refusa d'obéir. Il fut pris et appliqué sept fois à la question. L'extrait de ses dépositions porte qu'il avoua qu'il était un faux prophète, un fourbe qui abusait du secret des confessions, et de celles que lui révélaient ses frères. Pouvait-il ne pas avouer qu'il était un imposteur ? Un inspiré qui cabale n'est-il pas convaincu d'être un fourbe ? peut-être était-il encore plus fanatique : l'imagination humaine est capable de réunir ces deux excès qui semblent s'exclure. Si la justice seule l'eût condamné, la prison, la pénitence, auraient suffi; mais l'esprit de parti s'en mêla. On le condamna, lui et deux dominicains, à mourir dans les flammes qu'ils s'étaient vantés d'affronter. Ils furent étranglés avant d'être jetés au feu (13 mai 1498). Ceux du parti de Savonarole ne manquèrent pas de lui attribuer des miracles; dernière ressource des adhérents d'un chef malheureux. N'oublions pas qu'Alexandre VI lui envoya, dès qu'il fut condamné, une indulgence plénière.

Vous regardez en pitié toutes ces scènes d'absurdité et d'horreur; vous ne trouvez rien de pareil ni chez les Romains et les Grecs, ni chez les barbares. C'est le fruit de la plus infâme superstition qui ait jamais abruti les hommes, et du plus mauvais des gouvernements. Mais vous savez qu'il n'y a pas longtemps que nous sommes sortis de ces ténèbres, et que tout n'est pas encore éclairé.

Chap. CIX. — *De Pic de La Mirandole.*

Si l'aventure de Savonarole fait voir quel était encore le fanatisme, les thèses du jeune prince de La Mirandole nous montrent en quel état étaient les sciences. C'est à Florence et à Rome, chez les peuples alors les plus ingénieux de la terre, que se passent ces deux scènes différentes. Il est aisé d'en conclure quelles ténèbres étaient répandues ailleurs, et avec quelle lenteur la raison humaine se forme.

C'est toujours une preuve de la supériorité des Italiens dans ces temps-là, que Jean-François Pic de La Mirandole, prince souverain, ait été dès sa plus tendre jeunesse un prodige d'étude et de mémoire :

il eût été dans notre temps un prodige de véritable érudition. Le goût des sciences fut si fort en lui, qu'à la fin il renonça à sa principauté, et se retira à Florence, (1494) où il mourut le même jour que Charles VIII fit son entrée dans cette ville. On dit qu'à l'âge de dix-huit ans il savait vingt-deux langues. Cela n'est certainement pas dans le cours ordinaire de la nature. Il n'y a point de langue qui ne demande environ une année pour la bien savoir. Quiconque dans une si grande jeunesse en sait vingt-deux, peut être soupçonné de les savoir bien mal, ou plutôt il en sait les éléments, ce qui est ne rien savoir.

Il est encore plus extraordinaire que ce prince, ayant étudié tant de langues, ait pu à vingt-quatre ans soutenir à Rome des thèses sur tous les objets des sciences, sans en excepter une seule. On trouve à la tête de ses ouvrages quatorze cents conclusions générales sur lesquelles il offrit de disputer. Un peu d'éléments de géométrie et de la sphère étaient dans cette étude immense la seule chose qui méritait ses peines. Tout le reste ne sert qu'à faire voir l'esprit du temps. C'est la *Somme de saint Thomas ;* c'est le précis des ouvrages d'Albert, surnommé *le Grand ;* c'est un mélange de théologie avec le péripatétisme. On y voit qu'un ange est infini *secundum quid :* les animaux et les plantes naissent d'une *corruption animée par la vertu productive.* Tout est dans ce goût. C'est ce qu'on apprenait dans toutes les universités. Des milliers d'écoliers se remplissaient la tête de ces chimères, et fréquentaient jusqu'à quarante ans les écoles où on les enseignait. On ne savait pas mieux dans le reste de la terre. Ceux qui gouvernaient le monde étaient bien excusables alors de mépriser les sciences, et Pic de La Mirandole bien malheureux d'avoir consumé sa vie et abrégé ses jours dans ces graves démences.

Ceux qui, nés avec un vrai génie cultivé par la lecture des bons auteurs romains, avaient échappé aux ténèbres de cette érudition, étaient, depuis le Dante et Pétrarque, en très-petit nombre. Leurs ouvrages convenaient davantage aux princes, aux hommes d'État, aux femmes, aux seigneurs, qui ne cherchent dans la lecture qu'un délassement agréable; et ils devaient être plus propres au prince de La Mirandole que les compilations d'Albert le Grand.

Mais la passion de la science universelle l'emportait, et cette science universelle consistait à savoir par cœur sur chaque matière quelques mots qui ne donnaient aucune idée. Il est difficile de comprendre comment les mêmes hommes qui raisonnent si juste et si finement sur les affaires du monde et sur leurs intérêts, ont pu se payer de paroles inintelligibles dans presque tout le reste. La raison en est qu'on veut paraître instruit plutôt que de s'instruire; et quand des maîtres d'erreur ont plié notre âme dans notre jeunesse, nous ne faisons pas même d'efforts pour la redresser; nous en faisons au contraire pour la courber encore. De là vient que tant d'hommes pleins de sagacité, et même de génie, sont pétris d'erreurs populaires; de là vient que de grands hommes, tels que Pascal et Arnauld, finirent par être fanatiques.

Pic de La Mirandole écrivit, à la vérité, contre l'astrologie judiciaire; mais il ne faut pas s'y méprendre, c'était contre l'astrologie pratiquée

de son temps. Il en admettait une autre; et c'était l'ancienne, la véritable, qui, disait-il, était négligée.

Il dit dans sa première proposition que « la magie, telle qu'elle est aujourd'hui, et que l'Église condamne, n'est point fondée sur la vérité, puisqu'elle dépend des puissances ennemies de la vérité. » On voit par ces paroles même, toutes contradictoires qu'elles sont, qu'il admettait la *magie* comme une *œuvre des démons*, et c'était le sentiment reçu. Aussi il assure qu'il n'y a aucune vertu dans le ciel et sur la terre qu'un magicien ne puisse faire agir; et il prouve que les paroles sont efficaces en *magie*, parce que Dieu s'est servi de la parole pour arranger le monde.

Ces thèses firent beaucoup plus de bruit, et eurent plus d'éclat que n'en ont eu de nos jours les découvertes de Newton et les vérités approfondies par Locke. Le pape Innocent VIII fit censurer treize propositions de toute cette grande doctrine. Ces censures ressemblaient aux décisions de ces Indiens qui condamnaient l'opinion que la terre est soutenue par un dragon, parce que, disaient-ils, elle ne peut être soutenue que par un éléphant. Pic de La Mirandole fit son apologie; il s'y plaint de ses censeurs. Il dit qu'un d'eux s'emporta violemment contre *la cabale*. « Mais savez-vous, lui dit le jeune prince, ce que veut dire ce mot de cabale? — Belle demande! répondit le théologien, ne sait-on pas que c'était un hérétique qui écrivit contre Jésus-Christ? »

Enfin il fallut que le pape Alexandre VI, qui au moins avait le mérite de mépriser ces disputes, lui envoyât une absolution. Il est remarquable qu'il traita de même Pic de La Mirandole et Savonarole.

L'histoire du prince de La Mirandole n'est que celle d'un écolier plein de génie, parcourant une vaste carrière d'erreurs, et guidé en aveugle par des maîtres aveugles : ce qui suit est l'histoire des maîtres du mensonge, qui fondent leur puissance sur la stupidité humaine.

CHAP. CX. — *Du pape Alexandre VI et du roi Louis XII. Crimes du pape et de son fils. Malheurs du faible Louis XII.*

Le pape Alexandre VI avait alors deux grands objets, celui de joindre au domaine de Rome tant de terres qu'on prétendait en avoir été démembrées, et celui de donner une couronne à son fils César Borgia. Le scandale de ses amours et les horreurs de sa conduite ne lui ôtaient rien de son autorité. On ne vit point le peuple se révolter contre lui dans Rome. Il était accusé par la voix publique d'abuser de sa propre fille Lucrèce, qu'il enleva successivement à trois maris, dont il fit assassiner le dernier (Alfonse d'Aragon) pour la donner enfin à l'héritier de la maison d'Este. Ces noces furent célébrées au Vatican par la plus infâme réjouissance que la débauche ait jamais inventée, et qui ait effrayé la pudeur. Cinquante courtisanes nues dansèrent devant cette famille incestueuse, et des prix furent donnés aux mouvements les plus lascifs. Les enfants de ce pape, le duc de Gandie, et César de Borgia alors diacre, archevêque de Valence en Espagne et cardinal, avaient passé publiquement pour se disputer la jouissance de leur sœur

Lucrèce. Le duc de Gandie fut assassiné dans Rome : la voix publique imputa ce meurtre au cardinal Borgia, et Guichardin n'hésite pas à l'en accuser. Le mobilier des cardinaux appartenait après leur mort au pontife; et il y avait de fortes présomptions qu'on avait hâté la mort de plus d'un cardinal dont on avait voulu hériter. Cependant le peuple romain était obéissant, et toutes les puissances recherchaient Alexandre VI.

Louis XII, roi de France, successeur de Charles VIII, s'empressa plus qu'aucun autre à s'allier avec ce pontife. Il en avait plus d'une raison. Il voulait se séparer, par un divorce, de sa femme, fille de Louis XI, avec laquelle il avait consommé son mariage, et qui avait vécu avec lui vingt-deux années, mais sans en avoir d'enfants. Nul droit, hors le droit naturel, ne pouvait autoriser ce divorce; mais le dégoût et la politique le rendaient nécessaire.

Anne de Bretagne, veuve de Charles VIII, conservait pour Louis XII l'inclination qu'elle avait sentie pour le duc d'Orléans; et s'il ne l'épousait pas, la Bretagne échappait à la France. C'était un usage ancien, mais dangereux, de s'adresser à Rome, soit pour se marier avec ses parentes, soit pour répudier sa femme; car de tels mariages ou de tels divorces étant souvent nécessaires à l'État, la tranquillité d'un royaume dépendait donc de la manière de penser d'un pape, souvent ennemi de ce royaume.

L'autre raison qui liait Louis XII avec Alexandre VI, c'était ce droit funeste qu'on voulait faire valoir sur les États d'Italie. Louis XII revendiquait le duché de Milan, parce qu'il comptait parmi ses grand'mères une sœur d'un Visconti, lequel avait eu cette principauté. On lui opposait la prescription de l'investiture que l'empereur Maximilien avait donnée à Louis le Maure, dont même cet empereur avait épousé la nièce.

Le droit public féodal toujours incertain ne pouvait être interprété que par la loi du plus fort. Ce duché de Milan, cet ancien royaume des Lombards, était un fief de l'empire. On n'avait point décidé si ce fief était mâle ou femelle, si les filles devaient en hériter. L'aïeule de Louis XII, fille d'un Visconti, duc de Milan, n'avait eu par son contrat de mariage que le comté d'Ast. Ce contrat de mariage fut la source des malheurs de l'Italie, des disgrâces de Louis XII, et des malheurs de François Ier. Presque tous les États d'Italie ont flotté ainsi dans l'incertitude, ne pouvant ni être libres, ni décider à quel maître ils devaient appartenir.

Les droits de Louis XII sur Naples étaient les mêmes que ceux de Charles VIII.

Le bâtard du pape, César de Borgia, fut chargé d'apporter en France la bulle du divorce, et de négocier avec le roi sur tous ses projets de conquête. Borgia ne partit de Rome qu'après s'être assuré du duché de Valentinois, d'une compagnie de cent hommes d'armes, et d'une pension de vingt mille livres que lui donnait Louis XII, avec promesse de faire épouser à cet archevêque la sœur du roi de Navarre. César de Borgia, tout diacre et archevêque qu'il était, passa donc à

l'état séculier; et son père, le pape, donna en même temps dispense à son fils et au roi de France, à l'un pour quitter l'Église, à l'autre pour quitter sa femme. On fut bientôt d'accord. Louis XII prépara une nouvelle descente en Italie.

Il avait pour lui les Vénitiens, qui devaient partager une partie des dépouilles du Milanais. Ils avaient déjà pris le Bressan et le pays de Bergame : ils voulaient au moins le Crémonais, sur lequel ils n'avaient pas plus de droit que sur Constantinople.

L'empereur Maximilien, qui eût dû défendre le duc de Milan, oncle de sa femme et son vassal, contre la France son ennemie naturelle, n'était alors en état de défendre personne. Il se soutenait à peine contre les Suisses, qui achevaient d'ôter à la maison d'Autriche ce qui lui restait dans leur pays. Maximilien joua donc en cette conjoncture le rôle forcé de l'indifférence.

Louis XII termina tranquillement quelques discussions avec le fils de cet empereur, Philippe le Beau, père de Charles-Quint, maître des Pays-Bas; et ce Philippe le Beau rendit hommage en personne à la France pour les comtés de Flandre et d'Artois. Le chancelier Gui de Rochefort reçut dans Arras cet hommage. Il était assis et couvert, tenant entre ses mains les mains jointes du prince, qui, découvert, sans armes et sans ceinture, prononça ces mots : « Je fais hommage à monsieur le roi pour mes pairies de Flandre et d'Artois, etc. »

Louis XII ayant d'ailleurs renouvelé les traités de Charles VIII avec l'Angleterre, assuré de tous côtés, du moins pour un temps, fait passer les Alpes à son armée. Il est à remarquer qu'en entreprenant cette guerre, loin d'augmenter les impôts, il les diminua, et que cette indulgence commença à lui faire donner le nom de *Père du peuple*. Mais il vendit plusieurs offices qu'on nomme royaux, et surtout ceux des finances [1]. N'eût-il pas mieux valu établir des impôts également répartis, que d'introduire la vénalité honteuse des charges dans un pays dont il voulait être le père? Cet usage de mettre des emplois à l'encan venait d'Italie : on a vendu longtemps à Rome les places de la chambre apostolique, et ce n'est que de nos jours que les papes ont aboli cette coutume.

L'armée que Louis XII envoya au delà des Alpes n'était guère plus forte que celle avec laquelle Charles VIII avait conquis Naples. Mais ce qui doit paraître étrange, c'est que Louis le Maure, simple duc de Milan, de Parme et de Plaisance, et seigneur de Gênes, avait une armée tout aussi considérable que le roi de France.

(1499) On vit encore ce que pouvait *la furia francese* contre la sagacité italienne. L'armée du roi s'empara en vingt jours de l'État de Milan et de celui de Gênes, tandis que les Vénitiens occupèrent le Crémonais.

1. On ne vit alors dans la vente de ces offices qu'un moyen d'avoir de l'argent : il en fut de même lorsque François Ier vendit les charges de judicature, lorsque Henri III vendit les maîtrises dans les arts et métiers. Mais dans la suite on s'est avisé de faire l'apologie de ces usages honteux ou tyranniques, de les regarder comme de belles institutions politiques, liées avec l'esprit de la nation et avec la constitution de l'Etat. (*Ed. de Kelh.*)

Louis XII, après avoir pris ces belles provinces par ses généraux, fit son entrée dans Milan : il y reçut les députés de tous les États d'Italie en homme qui était leur arbitre : mais à peine fut-il retourné à Lyon, que la négligence, qui suit presque toujours la fougue, fit perdre aux Français le Milanais comme ils avaient perdu Naples (1500). Louis le Maure, dans cet établissement passager, payait un ducat d'or pour chaque tête de Français qu'on lui portait. Alors Louis XII fit un nouvel effort. Louis de La Trémouille va réparer les fautes qu'on avait faites. On rentre dans le Milanais. Les Suisses, qui depuis Charles VIII faisaient usage de leur liberté pour se vendre à qui les payait, étaient à la fois en grand nombre dans l'armée française et dans la milanaise. Il est remarquable que les ducs de Milan furent les premiers princes qui prirent des Suisses à leur solde : Marie Sforce avait donné cet exemple aux souverains.

Quelques capitaines de cette nation, si ressemblante jusqu'alors aux anciens Lacédémoniens par la liberté, l'égalité, la pauvreté et le courage, flétrirent sa gloire par l'amour de l'argent. Ils gardaient dans Novare le duc de Milan, qui leur avait confié sa personne préférablement aux Italiens (1500); mais, loin de mériter cette confiance, ils composèrent avec les Français. Tout ce que Louis le Maure put en obtenir, ce fut de sortir avec eux, habillé à la suisse, et une hallebarde à la main : il parut ainsi à travers les haies des soldats français; mais ceux qui l'avaient vendu le firent bientôt reconnaître. Il est pris, conduit à Pierre-Encise; de là dans la même tour de Bourges, où Louis XII lui-même avait été en prison; enfin transféré à Loches, où il vécut encore dix années, non dans une cage de fer, comme on le croit communément, mais servi avec distinction, et se promenant les dernières années à cinq lieues du château.

Louis XII, maître du Milanais et de Gênes, veut encore avoir Naples; mais il devait craindre ce même Ferdinand le Catholique, qui en avait déjà chassé les Français.

Ainsi qu'il s'était uni avec les Vénitiens pour conquérir le Milanais dont ils partagèrent les dépouilles, il s'unit avec Ferdinand pour conquérir Naples. Le roi catholique alors aima mieux dépouiller sa maison que la secourir : il partagea, par un traité avec la France, ce royaume où régnait Frédéric, le dernier roi de la branche bâtarde d'Aragon. Le roi catholique retient pour lui la Pouille et la Calabre, le reste est destiné pour la France. Le pape Alexandre VI, allié de Louis XII, entre dans cette conjuration contre un monarque innocent, son feudataire, et donne aux deux rois l'investiture qu'il avait donnée au roi de Naples. Le roi catholique envoie ce même général Gonsalve de Cordoue à Naples, sous prétexte de défendre son parent, et en effet pour l'accabler : les Français arrivent par mer et par terre. Il faut avouer que dans cette conquête de Naples il n'y eut qu'injustice, perfidie et bassesse; mais l'Italie ne fut pas gouvernée autrement pendant plus de six cents années.

(1501) Les Napolitains n'étaient point dans l'habitude de combattre pour leurs rois : l'infortuné monarque, trahi par son parent, pressé

par les armes françaises, dénué de toute ressource, aima mieux se remettre dans les mains de Louis XII, qu'il crut généreux, que dans celles du roi catholique, qui le traitait avec tant de perfidie. Il demande aux Français un passe-port pour sortir de son royaume : il vient en France avec cinq galères, et là il reçoit une pension du roi de cent vingt mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui : étrange destinée pour un souverain !

Louis XII avait donc tout à la fois un duc de Milan prisonnier, un roi de Naples suivant sa cour, et son pensionnaire : la république de Gênes était une de ses provinces. Le royaume, peu chargé d'impôts, était un des plus florissants de la terre : il lui manquait seulement l'industrie du commerce et la gloire des beaux-arts, qui étaient, comme nous le verrons, le partage de l'Italie.

CHAP. CXI. — *Attentats de la famille d'Alexandre VI et de César de Borgia. Suite des affaires de Louis XII avec Ferdinand le Catholique. Mort du pape.*

Alexandre VI faisait alors en petit ce que Louis XII exécutait en grand : il conquérait les fiefs de la Romagne par les mains de son fils. Tout était destiné à l'agrandissement de ce fils; mais il n'en jouit guère : il travaillait sans y penser pour le domaine ecclésiastique.

Il n'y eut ni violence, ni artifice, ni grandeur de courage, ni scélératesse, que César Borgia ne mît en usage. Il employa, pour envahir huit ou dix petites villes, et pour se défaire de quelques petits seigneurs, plus d'art que les Alexandre, les Gengis, les Tamerlan, les Mahomet, n'en mirent à subjuguer une grande partie de la terre. On vendit des indulgences pour avoir une armée : le cardinal Bembo assure que dans les seuls domaines de Venise on en vendit pour près de seize cents marcs d'or. On imposa le dixième sur tous les revenus ecclésiastiques, sous prétexte d'une guerre contre les Turcs : et il ne s'agissait que d'une petite guerre aux portes de Rome.

D'abord on saisit les places des Colonna et des Savelli auprès de Rome. Borgia emporta par force et par adresse Forli, Faenza, Rimini, Imola, Piombino; et dans ces conquêtes, la perfidie, l'assassinat, l'empoisonnement, font une partie de ses armes. Il demande au nom du pape des troupes et de l'artillerie au duc d'Urbin : il s'en sert contre le duc d'Urbin même, et lui ravit son duché : il attire dans une conférence le seigneur de la ville de Camerino; il le fait étrangler avec ses deux fils. Il engage, par les plus grands serments, le duc de Gravina, Oliverotto, Pagolo Vitelli, et un autre, à venir traiter avec lui auprès de Sinigaglia. L'embuscade était préparée : il fait massacrer impitoyablement Vitelli et Oliverotto. Pourrait-on penser que Vitelli, en expirant, suppliât son assassin d'obtenir pour lui auprès du pape son père une indulgence à l'article de la mort? C'est pourtant ce que disent les contemporains : rien ne montre mieux la faiblesse humaine et le pouvoir de l'opinion. Si César Borgia fût mort avant Alexandre VI du poison qu'on prétend qu'ils préparèrent à des cardinaux, et qu'ils

burent l'un et l'autre, il ne faudrait pas s'étonner que Borgia, en mourant, eût demandé une indulgence plénière au pontife son père.

Alexandre VI, dans le même temps, se saisissait des amis de ces infortunés, et les faisait étrangler au château Saint-Ange. Guicciardino croit que le seigneur de Farneza, nommé Astor, jeune homme d'une grande beauté, livré au bâtard du pape, fut forcé de servir à ses plaisirs, et envoyé ensuite avec son frère naturel au pape, qui les fit périr tous deux par la corde. Le roi de France, père de son peuple, et honnête homme chez lui, favorisait en Italie ces crimes, qu'il aurait punis dans son royaume. Il s'en rendait le complice; il abandonnait au pape ces victimes, pour être secondé par lui dans sa conquête de Naples: ce qu'on appelle la politique, l'intérêt d'État, le rendit injuste en faveur d'Alexandre VI. Quelle politique, quel intérêt d'État, de seconder les atrocités d'un scélérat qui le trahit bientôt après! Et comment les hommes sont gouvernés! Un pape, et son bâtard qu'on avait vu archevêque, souillaient l'Italie de tous les crimes; un roi de France, qu'on a nommé père du peuple, les secondait; et les nations hébétées demeuraient dans le silence!

La destinée des Français, qui était de conquérir Naples, était aussi d'en être chassés. Ferdinand le Catholique, ou *le perfide*, qui avait trompé le dernier roi de Naples, son parent, ne fut pas plus fidèle à Louis XII : il fut bientôt d'accord avec Alexandre VI pour ôter au roi son partage.

Gonsalve de Cordoue, qui mérita si bien le titre de *grand capitaine*, et non de *vertueux*, lui qui disait que *la toile d'honneur doit être grossièrement tissue*, trompa d'abord les Français, et ensuite les vainquit. Il me semble qu'il y a eu souvent dans les généraux français beaucoup plus de ce courage que l'honneur inspire, que de cet art nécessaire dans les grandes affaires. Le duc de Nemours, descendant de Clovis, commandait les Français : il appela Gonsalve en duel. Gonsalve répondit en battant plusieurs fois son armée, et surtout à Cerignola dans la Pouille, où Nemours fut tué avec quatre mille Français (1503) : il ne périt, dit-on, que neuf Espagnols dans cette bataille; preuve évidente que Gonsalve avait choisi un poste avantageux, que Nemours avait manqué de prudence, et qu'il n'avait que des troupes découragées. En vain le fameux chevalier Bayard soutint seul sur un pont étroit l'effort de deux cents ennemis qui l'attaquaient; cet effort de valeur fut glorieux et inutile. On le comparait à Horatius Coclès; mais il ne combattait pas pour les Romains.

Ce fut dans cette guerre qu'on trouva une nouvelle manière d'exterminer les hommes. Pierre de Navarre, soldat de fortune et grand général espagnol, inventa les mines, dont les Français éprouvèrent les premiers effets.

La France cependant était alors si puissante que Louis XII put mettre à la fois trois armées en campagne et une flotte en mer. De ces trois armées, l'une fut destinée pour Naples, les deux autres pour le Roussillon et pour Fontarabie; mais aucune de ces armées ne fit des progrès, et celle de Naples fut bientôt entièrement dissipée, tant on

opposa une mauvaise conduite à celle du *grand capitaine ;* enfin Louis XII perdit sa part du royaume de Naples sans retour.

(1503) Bientôt après, l'Italie fut délivrée d'Alexandre VI et de son fils. Tous les historiens se plaisent à transmettre à la postérité que ce pape mourut du poison qu'il avait destiné dans un festin à plusieurs cardinaux : trépas digne en effet de sa vie; mais le fait est bien peu vraisemblable. On prétend que dans un besoin pressant d'argent il voulut hériter de ces cardinaux; mais il est prouvé que César Borgia emporta cent mille ducats d'or du trésor de son père après sa mort; le besoin n'était donc pas réel. D'ailleurs, comment se méprit-on à cette bouteille de vin empoisonnée qui, dit-on, donna la mort au pape et mit son fils au bord du tombeau? Des hommes qui ont une si longue expérience du crime ne laissent pas lieu à une telle méprise : on ne cite personne qui en ait fait l'aveu; il paraît donc bien difficile qu'on en fût informé. Si, quand le pape mourut, cette cause de sa mort avait été sue, elle l'eût été par ceux-là même qu'on avait voulu empoisonner : ils n'eussent point laissé un tel crime impuni : ils n'eussent point souffert que Borgia s'emparât paisiblement des trésors de son père. Le peuple qui hait souvent ses maîtres, et qui a de tels maîtres en exécration, tenu dans l'esclavage sous Alexandre, eût éclaté à sa mort, il eût troublé la pompe funèbre de ce monstre : il eût déchiré son abominable fils. Enfin, le journal de la maison de Borgia porte que le pape, âgé de soixante et douze ans, fut attaqué d'une fièvre tierce, qui bientôt devint continue et mortelle : ce n'est pas là l'effet du poison. On ajoute que le duc de Borgia se fit enfermer dans le ventre d'une mule. Je voudrais bien savoir de quel venin le ventre d'une mule est l'antidote : et comment ce Borgia moribond serait-il allé au Vatican prendre cent mille ducats d'or? Était-il enfermé dans sa mule quand il enleva ce trésor?

Il est vrai qu'après la mort du pape il y eut du tumulte dans Rome. Les Colonne et les Ursins y rentrèrent en armes; mais c'était dans ce tumulte même qu'on eût dû accuser solennellement le père et le fils de ce crime. Enfin, le pape Jules II, mortel ennemi de cette maison, et qui eut longtemps le duc en sa puissance, ne lui imputa point ce que la voix publique lui attribue.

Mais, d'un autre côté, pourquoi le cardinal Bembo, Guichardin, Paul Jove, Tomasi, et tant de contemporains, s'accordent-ils dans cette étrange accusation? d'où viennent tant de circonstances détaillées? pourquoi nomme-t-on l'espèce de poison dont on se servit, qui s'appelait *cantarella?* On peut répondre qu'il n'est pas difficile d'inventer quand on accuse, et qu'il fallait colorer de quelque vraisemblance une accusation si horrible; que ces écrivains ne se faisaient pas scrupule de charger Alexandre d'un forfait de plus, et qu'on pouvait soupçonner cette dernière scélératesse lorsque tant d'autres étaient avérées.

Alexandre VI laissa dans l'Europe une mémoire plus odieuse que celle des Néron et des Caligula, parce que la sainteté de son ministère le rendit plus coupable. Cependant c'est à lui que Rome dut sa gran-

deur temporelle, et ce fut lui qui mit ses successeurs en état de tenir quelquefois la balance de l'Italie. Son fils perdit tout le fruit de ses crimes, que l'Église recueillit. Presque toutes les villes dont il s'était emparé se donnèrent à d'autres dès que son père fut mort; et le pape Jules II le força bientôt après de lui rendre celles qui lui restaient. Il ne conserva rien de toute sa funeste grandeur. Tout fut pour le saint-siége, à qui sa scélératesse fut plus utile que ne l'avait été l'habileté de tant de papes soutenue des armes de la religion. Mais ce qui est singulier, c'est que cette religion ne fut pas attaquée alors; comme la plupart des princes, des ministres et des guerriers n'en avaient point du tout, les crimes des papes ne les inquiétaient pas. L'ambition effrénée ne faisait aucune réflexion à cette suite horrible de sacriléges : on n'étudiait point, on ne lisait point. Le peuple hébété allait en pèlerinage. Les grands égorgeaient et pillaient; ils ne voyaient dans Alexandre VI que leur semblable, et on donnait toujours le nom de saint-siége au siége de tous les crimes.

Machiavel prétend que les mesures de Borgia étaient si bien prises, qu'il devait rester maître de Rome et de tout l'État ecclésiastique après la mort de son père; mais qu'il ne pouvait pas prévoir que lui-même serait aux portes du tombeau dans le temps qu'Alexandre y descendrait. Amis, ennemis, alliés, parents, tout l'abandonna en peu de temps, on le trahit comme il avait trahi tout le monde. Gonsalve de Cordoue, le grand capitaine, auquel il s'était confié, l'envoya prisonnier en Espagne. Louis XII lui ôta son duché de Valentinois et sa pension. Enfin, évadé de sa prison, il se réfugia dans la Navarre. Le courage, qui n'est pas une vertu, mais une qualité heureuse, commune aux scélérats et aux grands hommes, ne l'abandonna pas dans son asile. Il ne quitta en rien son caractère; il intrigua, il commanda l'armée du roi de Navarre son beau-frère, dans une guerre qu'il conseilla pour déposséder les vassaux de la Navarre, comme il avait autrefois dépossédé les vassaux de l'empire et du saint-siége. Il fut tué les armes à la main. Sa mort fut glorieuse; et nous voyons dans le cours de cette histoire des souverains légitimes et des hommes vertueux périr par la main des bourreaux.

CHAP. CXII. — *Suite des affaires politiques de Louis XII.*

Il eût été possible aux Français de reprendre Naples, de même qu'ils avaient repris le Milanais. L'ambition du premier ministre de Louis XII fut cause que cet État fut perdu pour toujours. Le cardinal Chaumont d'Amboise, archevêque de Rouen, tant loué pour n'avoir eu qu'un seul bénéfice, mais à qui la France, qu'il gouvernait en maître, tenait au moins lieu d'un second, voulut en avoir un autre plus relevé. Il prétendit être pape après la mort d'Alexandre VI, et on eût été forcé de l'élire, s'il eût été aussi politique qu'ambitieux[1]. Il avait des trésors :

1. Il paraît que le cardinal avait de l'ambition et de l'avidité, et qu'il ne montra dans les affaires qu'une habileté très-médiocre. Mais comme il ne fut

les troupes qui devaient aller au royaume de Naples étaient aux portes de Rome; mais les cardinaux italiens lui persuadèrent d'éloigner cette armée, afin que son élection en parût plus libre et en fût plus valide. Il l'écarta (1503), et alors le cardinal Julien de La Rovère fit élire Pie III, qui mourut au bout de vingt-sept jours. Ensuite ce cardinal Julien, qu'on appelle Jules II, fut pape lui-même. Cependant la saison pluvieuse empêcha les Français de passer assez tôt le Garillan, et favorisa Gonsalve de Cordoue. Ainsi le cardinal d'Amboise, qui pourtant passa pour un homme sage, perdit à la fois la tiare pour lui, et Naples pour son roi.

Une seconde faute d'un autre genre, qu'on lui a reprochée, fut l'incompréhensible traité de Blois, par lequel le conseil du roi démembrait et détruisait d'un coup de plume la monarchie française. Par ce traité, le roi donnait la seule fille qu'il eût d'Anne de Bretagne au petit-fils de l'empereur et du roi Ferdinand d'Aragon, ses deux ennemis, à ce même prince qui fut depuis, sous le nom de Charles-Quint, si terrible à la France et à l'Europe. Qui croirait que sa dot devait être composée de la Bretagne entière, de la Bourgogne, et qu'on abandonnait Milan, Gênes, sur lesquels on cédait ses droits? Voilà ce que Louis XII ôtait à la France en cas qu'il mourût sans enfants mâles. On ne peut excuser un traité si extraordinaire qu'en disant que le roi et le cardinal d'Amboise n'avaient nulle intention de le tenir, et qu'enfin Ferdinand avait accoutumé le cardinal d'Amboise à l'artifice. Mais quel artifice et quelle infamie! On est réduit à imputer au bon Louis XII l'imbécillité ou la fraude.

(1506) Aussi les états généraux, assemblés à Tours, réclamèrent contre ce projet funeste. Peut-être le roi, qui s'en repentait, eut-il l'habileté de se faire demander par la France entière ce qu'il n'osait faire de lui-même : peut-être céda-t-il par raison aux remontrances de la nation. L'héritière d'Anne de Bretagne fut donc ôtée à l'héritier de la maison d'Autriche et de l'Espagne, ainsi qu'Anne elle-même avait été ravie à l'empereur Maximilien. Elle épousa le comte d'Angoulême, qui fut depuis François Ier. La Bretagne deux fois unie à la France, et deux fois près de lui échapper, lui fut incorporée, et la Bretagne n'en fut point démembrée.

Une autre faute qu'on reproche à Louis XII fut de se liguer contre les Vénitiens, ses alliés, avec tous ses ennemis secrets. Ce fut un événement inouï jusqu'alors que la conspiration de tant de rois contre une république qui, trois cents années auparavant, était une ville de pêcheurs devenus d'illustres négociants.

ni sanguinaire ni déprédateur, et surtout qu'il fut souvent trompé, il a laissé la réputation d'un homme vertueux; réputation facile à obtenir dans le siècle des Ferdinand et des Borgia.

M. de Voltaire l'a trop loué dans *la Henriade* (chant VII); le dernier des quatre vers où il en parle est peut-être le seul qui soit rigoureusement vrai. Mais M. de Voltaire, encore très-jeune lorsqu'il fit *la Henriade*, parlait alors d'après l'opinion générale, et non d'après ses propres recherches sur l'histoire. (*Éd. de Kelh.*)

CHAP. CXIII. — *De la ligue de Cambrai, et quelle en fut la suite. Du pape Jules II, etc.*

Le pape Jules II, né à Savone, domaine de Gênes, voyait avec indignation sa patrie sous le joug de la France. Un effort que fit Gênes en ce temps-là pour recouvrer son ancienne liberté avait été puni par Louis XII, avec plus de faste que de rigueur. Il était entré dans la ville l'épée nue à la main; il avait fait brûler en sa présence tous les priviléges de la ville; ensuite, ayant fait dresser son trône dans la grande place sur un échafaud superbe, il fit venir les Génois au pied de l'échafaud, qui entendirent leur sentence à genoux. Il ne les condamna qu'à une amende de cent mille écus d'or, et bâtit une citadelle qu'il appela *la bride de Gênes*.

Le pape, qui, comme tous ses prédécesseurs, aurait voulu chasser tous les étrangers d'Italie, cherchait à renvoyer les Français au delà des Alpes; mais il voulait d'abord que les Vénitiens s'unissent avec lui, et commençassent par lui remettre beaucoup de villes que l'Église réclamait. La plupart de ces villes avaient été arrachées à leurs possesseurs par le duc de Valentinois, César Borgia; et les Vénitiens, toujours attentifs à leurs intérêts, s'étaient emparés, immédiatement après la mort d'Alexandre VI, de Rimini, de Faenza, de beaucoup de terres dans la Romagne, dans le Ferrarois et dans le duché d'Urbin. Ils voulurent retenir leurs conquêtes. Jules II se servit alors contre Venise des Français même, contre lesquels il eût voulu l'armer. Ce ne fut pas assez des Français, il fit entrer toute l'Europe dans la ligue.

Il n'y avait guère de souverain qui ne pût redemander quelque territoire à cette république. L'empereur Maximilien avait des prétentions illimitées comme empereur. Un fait très-intéressant, qui n'a pas été connu à l'abbé Dubos dans son excellente *Histoire de la ligue de Cambrai*, un fait qui nous paraît aujourd'hui très-extraordinaire, et qui pourtant ne l'était pas aux yeux de la chancellerie allemande, c'est que l'empereur Maximilien avait cité déjà le doge Loredano et tout le sénat de Venise à comparaître devant lui, et à demander pardon de n'avoir pas souffert qu'il passât par leur territoire avec des troupes pour aller se faire couronner empereur à Rome. Le sénat n'ayant point obéi à ses sommations, la chambre impériale le condamna par contumace, et le mit au ban de l'empire.

Il est donc évident qu'on regardait à Vienne les Vénitiens comme des vassaux rebelles, et que jamais la cour impériale ne se départit de ses prétentions sur presque toute l'Europe. S'il eût été aussi aisé de prendre Venise que de la condamner, cette république, la plus ancienne et la plus florissante de la terre, n'existerait plus. Le droit le plus sacré des hommes, la liberté, ce droit plus ancien que tous les empires, ne serait qu'une rébellion. C'est là un étrange droit public!

D'ailleurs Vérone, Vicence, Padoue, la Marche Trévisane, le Frioul, étaient à la bienséance de l'empereur. Le roi d'Aragon, Ferdinand le Catholique, pouvait reprendre quelques villes maritimes dans le

royaume de Naples, qu'il avait engagées aux Vénitiens. C'était une manière prompte de s'acquitter. Le roi de Hongrie avait des prétentions sur une partie de la Dalmatie. Le duc de Savoie pouvait aussi revendiquer l'île de Chypre, parce qu'il était allié de la maison de Chypre qui n'existait plus. Les Florentins, en qualité de voisins, avaient aussi des droits.

(1508) Presque tous les potentats, ennemis les uns des autres, suspendirent leurs querelles pour s'unir ensemble à Cambrai contre Venise. Le Turc, son ennemi naturel, et qui était alors en paix avec elle, fut le seul qui n'accéda pas à ce traité. Jamais tant de rois ne s'étaient ligués contre l'ancienne Rome. Venise était aussi riche que tous ensemble. Elle se confia dans cette ressource, et surtout dans la désunion qui se mit bientôt entre tant d'alliés. Il ne tenait qu'à elle d'apaiser Jules II, principal auteur de la ligue; mais elle dédaigna de demander grâce, et osa attendre l'orage. C'est peut-être la seule fois qu'elle ait été téméraire.

Les excommunications, plus méprisées chez les Vénitiens qu'ailleurs, furent la déclaration du pape. Louis XII envoya un héraut d'armes annoncer la guerre au doge. Il redemandait le Crémonais, qu'il avait cédé lui-même aux Vénitiens, quand ils l'avaient aidé à prendre le Milanais. Il revendiquait le Bressan, Bergame, et d'autres terres.

Cette rapidité de fortune qui avait accompagné les Français dans les commencements de toutes leurs expéditions ne se démentit pas. Louis XII, à la tête de son armée, détruisit les forces vénitiennes à la célèbre journée d'Agnadel, près de la rivière d'Adda. Alors chacun des prétendants se jeta sur son partage. Jules II s'empara de toute la Romagne (1509). Ainsi les papes, qui devaient, dit-on, à un empereur de France leurs premiers domaines, dûrent le reste aux armes de Louis XII. Ils furent alors en possession de presque tout le pays qu'ils occupent aujourd'hui.

Les troupes de l'empereur, s'avançant cependant dans le Frioul, s'emparèrent de Trieste, qui est resté à la maison d'Autriche. Les troupes d'Espagne occupèrent ce que Venise avait en Calabre. Il n'y eut pas jusqu'au duc de Ferrare et au marquis de Mantoue, autrefois général au service des Vénitiens, qui ne saisissent leur proie. Venise passa de la témérité à la consternation. Elle abandonna elle-même ses villes de terre ferme, et leur remit non-seulement les serments de fidélité, mais l'argent qu'elles devaient à l'État; et, réduite à ses lagunes, elle implora la miséricorde de l'empereur Maximilien, qui, se voyant heureux, fut inflexible.

Le sénat, excommunié par le pape et opprimé par tant de princes, n'eut alors d'autre parti à prendre que de se jeter entre les bras du Turc. Il députa Louis Raimond en qualité d'ambassadeur vers Bajazet; mais l'empereur Maximilien ayant échoué au siége de Padoue, les Vénitiens reprirent courage, et contremandèrent leur ambassadeur. Au lieu de devenir tributaires de la Porte ottomane, ils consentirent à demander pardon au pape Jules II, auquel ils envoyèrent six nobles. Le pape leur imposa des pénitences comme s'il avait fait la guerre par

ordre de Dieu, et comme si Dieu avait ordonné aux Vénitiens de ne pas se défendre.

Jules II ayant rempli son premier projet d'agrandir Rome sur les ruines de Venise, songea au second; c'était de chasser les barbares d'Italie.

Louis XII était retourné en France, prenant toujours, ainsi que Charles VIII, moins de mesures pour conserver qu'il n'avait eu de promptitude à conquérir. Le pape pardonna aux Vénitiens, qui, revenus de leur première terreur, résistaient aux armes impériales.

Enfin il se ligua avec cette même république contre ces mêmes Français, après l'avoir opprimée par eux. Il voulait détruire en Italie tous les étrangers les uns par les autres, exterminer le reste alors languissant de l'autorité allemande, et faire de l'Italie un corps puissant dont le souverain pontife serait le chef. Il n'épargna dans ses desseins ni négociations, ni argent, ni peines. Il fit lui-même la guerre; il alla à la tranchée; il affronta la mort. Nos historiens blâment son ambition et son opiniâtreté; il fallait aussi rendre justice à son courage et à ses grandes vues. C'était un mauvais prêtre, mais un prince aussi estimable qu'aucun de son temps.

Une nouvelle faute de Louis XII seconda les desseins de Jules II. Le premier avait une économie qui est une vertu dans le gouvernement ordinaire d'un État paisible, et un vice dans les grandes affaires.

Une mauvaise discipline faisait consister alors toute la force des armées dans la gendarmerie, qui combattait à pied comme à cheval. On n'avait pas su faire encore une bonne infanterie française, ce qui était pourtant aisé, comme l'expérience l'a prouvé depuis; et les rois de France soudoyaient des fantassins allemands ou suisses.

On sait que les Suisses surtout avaient contribué à la conquête du Milanais. Ils avaient vendu leur sang, et jusqu'à leur bonne foi, en livrant Louis le Maure. Les cantons demandèrent au roi une augmentation de pension; Louis la refusa. Le pape profita de la conjoncture. Il les flatta, et leur donna de l'argent; il les encouragea par les titres qu'il leur prodigua de défenseurs de l'Église. Il fit prêcher chez eux contre les Français. Ils accouraient à ces sermons guerriers qui flattaient leurs passions. C'était prêcher une croisade.

On voit que, par la bizarrerie des conjonctures, ces mêmes Français étaient alors les alliés de l'empire allemand, dont ils ont été si souvent ennemis. Ils étaient de plus ses vassaux. Louis XII avait donné, pour l'investiture de Milan, cent mille écus d'or à l'empereur Maximilien, qui n'était ni un allié puissant, ni un ami fidèle; et comme empereur, il n'aimait ni les Français, ni le pape.

Ferdinand le Catholique, par qui Louis XII fut toujours trompé, abandonna la ligue de Cambrai, dès qu'il eut ce qu'il prétendait en Calabre. Il reçut du pape l'investiture pleine et entière du royaume de Naples. Jules II le mit à ce prix entièrement dans ses intérêts. Ainsi le pape, par sa politique, avait pour lui les Vénitiens, les Suisses, les secours du royaume de Naples, ceux même de l'Angleterre; et ce fut aux Français à soutenir tout le fardeau.

(1510) Louis XII, attaqué par le pape, convoqua une assemblée d'évêques à Tours, pour savoir s'il lui était permis de se défendre, et si les excommunications du pape seraient valides. La postérité éclairée sera étonnée qu'on ait fait de telles questions; mais il fallait alors respecter les préjugés du temps. Je ne puis m'empêcher de remarquer le premier cas de conscience qui fut proposé dans cette assemblée : le président demanda « si le pape avait droit de faire la guerre, quand il ne s'agissait ni de religion, ni du domaine de l'Église ; » et il fut répondu que non. Il est évident qu'on ne proposait pas ce qu'il fallait demander, et qu'on répondait le contraire de ce qu'il fallait répondre : car, en matière de religion et de possession ecclésiastique, si on s'en tient à l'Évangile, un évêque, loin de faire la guerre, ne doit que prier et souffrir; mais, en matière de politique, un souverain de Rome peut et doit assurément secourir ses alliés et venger l'Italie; et si Jules s'en était tenu là, il eût été un grand prince.

Cette assemblée française répondit plus dignement, en concluant qu'il fallait s'en tenir à la fameuse pragmatique sanction de Charles VII, ne plus envoyer d'argent à Rome, et en lever sur le clergé de France pour faire la guerre au pape, chef romain de ce clergé français.

On commença par se battre vers Bologne et vers le Ferrarois. Jules II avait déjà enlevé Bologne aux Bentivoglio, et il voulait s'emparer de Ferrare. Il détruisait, par ces invasions, son grand dessein de chasser d'Italie les étrangers; car Bologne et Ferrare appelaient nécessairement les Français à leur secours contre lui; et, après avoir voulu être le vengeur de l'Italie, il en devint l'oppresseur. Son ambition, qui l'emportait, plongea l'Italie dans les calamités dont il eût été si glorieux de la tirer. Il préféra ses intérêts aux bienséances, au point de recevoir dans Bologne une nombreuse troupe de Turcs, arrivée avec les Vénitiens pour le défendre contre l'armée française commandée par Chaumont d'Amboise : c'est Paul Jove, évêque de Nocera, témoin oculaire, qui nous instruit de ce fait singulier. Les autres papes avaient armé contre les Turcs. Jules fut le premier qui se servit d'eux; il fit ce que les Vénitiens avaient voulu faire. On ne pouvait insulter davantage au christianisme, dont il était le premier pontife. On vit ce pape, âgé de soixante et dix ans, assiéger en personne la Mirandole, aller le casque en tête à la tranchée, visiter les travaux, presser les ouvrages, et entrer en vainqueur par la brèche.

(1511) Tandis que le pape, cassé de vieillesse, était sous les armes, le roi de France, encore dans la vigueur de l'âge, assemblait un concile. Il remuait la chrétienté ecclésiastique, et le pape la chrétienté guerrière. Le concile fut indiqué à Pise, où quelques cardinaux, ennemis du pape, se rendirent. Mais le concile du roi ne fut qu'une entreprise vaine, et la guerre du pape fut heureuse.

En vain on fit frapper à Paris quelques médailles, sur lesquelles Louis XII était représenté avec cette devise : *Perdam Babylonis nomen*[1]; « Je détruirai jusqu'au nom de Babylone. » Il était honteux de s'en

1. Isaïe, XIV, 22. (Éd.)

vanter, quand on était si loin de l'exécuter; et d'ailleurs, quel rapport de Paris à Jérusalem, et de Rome à Babylone ?

Les actions de courage les plus brillantes, souvent même des batailles gagnées, ne servent qu'à illustrer une nation, et non à l'agrandir, quand il y a dans le gouvernement politique un vice radical qui à la longue porte la destruction. C'est ce qui arriva aux Français en Italie. Le brave chevalier Bayard fit admirer sa valeur et sa générosité. Le jeune Gaston de Foix rendit à vingt-trois ans son nom immortel, en repoussant d'abord une armée de Suisses, en passant rapidement quatre rivières, en chassant le pape de Bologne, en gagnant la célèbre bataille de Ravenne, où il acquit tant de gloire, et où il perdit la vie (1512). Tous ces faits d'armes rapides étaient éclatants : mais le roi était éloigné, les ordres arrivaient trop tard, et quelquefois se contredisaient. Son économie, quand il fallait prodiguer l'or, donnait peu d'émulation. L'esprit de subordination était inconnu dans les troupes. L'infanterie était composée d'étrangers allemands, mercenaires peu attachés. La galanterie des Français, et l'air de supériorité qui convenait à des vainqueurs, irritait les Italiens humiliés et jaloux. Le coup fatal fut porté, quand l'empereur Maximilien, gagné enfin par le pape, fit publier les avocatoires impériaux par lesquels tout soldat allemand qui servait sous les drapeaux de France devait les quitter, sous peine d'être déclaré traître à la patrie.

Les Suisses descendent aussitôt de leurs montagnes contre ces Français qui, au temps de la ligue de Cambrai, avaient l'Europe pour alliée, et qui maintenant l'avaient pour ennemie. Ces montagnards se faisaient un honneur de mener avec eux le fils de ce duc de Milan, Louis le Maure, et d'expier, en couronnant le fils, la trahison qu'ils avaient faite au père.

Les Français, commandés par le maréchal de Trivulce, abandonnent l'une après l'autre toutes les villes qu'ils avaient prises du fond de la Romagne aux confins de la Savoie. Le fameux Bayard faisait de belles retraites; mais c'était un héros obligé de fuir. Il n'y eut que trois mois entre la victoire de Ravenne et la totale expulsion des Français. Louis XII eut encore une destinée plus triste que Charles VIII; car du moins les Français s'étaient ouvert une retraite glorieuse sous Charles par la bataille de Fornoue; mais sous Louis ils furent chassés par les seuls Suisses à la bataille de Novare : ce fut le comble du malheur et de la honte. Louis de La Trimouille avait été envoyé avec une armée pour conserver au moins les restes du Milanais qu'on perdait. Il assiégeait Novare : douze mille Suisses viennent l'attaquer avant qu'il se soit retranché. Ils se présentent sans canon, marchent droit au sien, et s'en emparent : ils détruisent toute son infanterie, font fuir la gendarmerie, remportent une victoire complète, dont le président Hénault ne parle pas, et donnent à Maximilien Sforce le duché de Milan, que Louis avait tant disputé : il eut la mortification de voir établi dans Milan, par les Suisses, le jeune Maximilien Sforce, fils du duc mort prisonnier dans ses États. Gênes, où il avait étalé la pompe d'un roi d'Asie, reprit sa liberté, et chassa deux fois les Français : il ne resta rien à Louis au delà des Alpes

Voilà le fruit de tant de sang et de tant de trésors prodigués : toutes ses négociations, toutes ses guerres, eurent une fin malheureuse.

Les Suisses devenus ennemis du roi, dont ils avaient été les fantassins mercenaires, vinrent au nombre de vingt mille mettre le siége devant Dijon. Paris même fut épouvanté. Louis de La Trimouille, gouverneur de Bourgogne, ne put les renvoyer qu'avec vingt mille écus comptant, une promesse de quatre cent mille au nom du roi, et sept otages qui en répondaient. Le roi ne voulut donner que cent mille écus, payant encore à ce prix leur invasion plus cher que leurs secours refusés. Mais les Suisses, furieux de ne recevoir que le quart de leur argent, condamnèrent à la mort leurs sept otages. Alors le roi fut obligé de promettre non-seulement toute la somme, mais encore la moitié par-dessus : les otages, heureusement évadés, sauvèrent au roi son argent, mais non pas sa gloire.

Chap. CXIV. — *Suite des affaires de Louis XII. De Ferdinand le Catholique, et de Henri VIII, roi d'Angleterre.*

Cette fameuse ligue de Cambrai, qui s'était d'abord tramée contre Venise, ne fut donc à la fin tournée que contre la France; et c'est à Louis XII qu'elle devint funeste. On voit qu'il y avait surtout deux princes plus habiles que lui, Ferdinand le Catholique et le pape. Louis n'avait été à craindre qu'un moment; et il eut, depuis, le reste de l'Europe à craindre.

Tandis qu'il perdait Milan et Gênes, ses trésors et ses troupes, on le privait encore d'un rempart que la France avait contre l'Espagne. Son allié et son parent le roi de Navarre, Jean d'Albret, vit son État enlevé tout d'un coup par Ferdinand le Catholique. Ce brigandage était appuyé d'un prétexte sacré : Ferdinand prétendait avoir une bulle du pape Jules II qui excommuniait Jean d'Albret comme adhérent du roi de France et du concile de Pise. La Navarre est restée depuis à l'Espagne, sans que jamais elle en ait été détachée.

Pour mieux connaître la politique de ce Ferdinand le Catholique, fameux par la religion et la bonne foi dont il parlait sans cesse, et qu'il viola toujours, il faut voir avec quel art il fit cette conquête. Le jeune Henri VIII, roi d'Angleterre, était son gendre : il lui propose de s'unir ensemble pour rendre aux Anglais la Guienne, leur ancien patrimoine, dont ils étaient chassés depuis plus de cent ans. (1512) Le jeune roi d'Angleterre ébloui envoie une flotte en Biscaye : Ferdinand se sert de l'armée anglaise pour conquérir la Navarre, et laisse les Anglais retourner ensuite chez eux sans avoir rien tenté sur la Guienne, dont l'invasion était impraticable. C'est ainsi qu'il trompa son gendre, après avoir successivement trompé son parent le roi de Naples, et le roi Louis XII, et les Vénitiens, et les papes. On l'appelait en Espagne *le sage*, *le prudent;* en Italie, *le pieux;* en France et à Londres, *le perfide.*

Louis XII, qui avait mis un bon ordre à la défense de la Guienne, ne fut pas aussi heureux en Picardie. Le nouveau roi d'Angleterre,

Henri VIII, prenait ce temps de calamité pour faire de ce côté une irruption en France, dont la ville de Calais donnait toujours l'entrée.

Ce jeune roi, bouillant d'ambition et de courage, attaqua seul la France, sans être secouru des troupes de l'empereur Maximilien, ni de Ferdinand le Catholique, ses alliés. Le vieil empereur, toujours entreprenant et pauvre, servit dans l'armée du roi d'Angleterre, et ne rougit point d'en recevoir une paye de cent écus par jour. Henri VIII, avec ses seules forces, semblait près de renouveler les temps funestes de Poitiers et d'Azincourt. Il eut une victoire complète à la journée de Guinegatte (1513), qu'on nomma *la journée des Éperons*. Il prit Térouane, qui à présent n'existe plus, et Tournay, ville de tout temps incorporée à la France, et le berceau de la monarchie française.

Louis XII, alors veuf d'Anne de Bretagne, ne put avoir la paix avec Henri VIII qu'en épousant sa sœur Marie d'Angleterre; mais au lieu que les rois, aussi bien que les particuliers, reçoivent une dot de leurs femmes, Louis XII en paya une : il lui en coûta un million d'écus pour épouser la sœur de son vainqueur. Rançonné à la fois par l'Angleterre et par les Suisses, toujours trompé par Ferdinand le Catholique, et chassé de ses conquêtes d'Italie par la fermeté de Jules II, il finit bientôt après sa carrière (1515).

Comme il mit peu d'impôts, il fut appelé *Père* par le peuple. Les héros dont la France était pleine l'eussent aussi appelé leur père, s'il avait, en imposant des tributs nécessaires, conservé l'Italie, réprimé les Suisses, secouru efficacement la Navarre, repoussé l'Anglais, et préservé la Picardie et la Bourgogne d'invasions plus ruineuses que ces impôts n'auraient pu l'être.

Mais s'il fut malheureux au dehors de son royaume, il fut heureux au dedans. On ne peut reprocher à ce roi que la vente des charges, laquelle ne s'étendit pas sous lui aux offices de judicature : il en tira en dix-sept années de règne la somme de douze cent mille livres dans le seul district de Paris; mais les tailles, les aides furent modiques. Il eut toujours une attention paternelle à ne point faire porter au peuple un fardeau pesant : il ne se croyait pas roi des Français comme un seigneur l'est de sa terre, uniquement pour en tirer la substance. On ne connut de son temps aucune imposition nouvelle : (1580) et lorsque Fromenteau présenta au dissipateur Henri III un état de comparaison de ce qu'on exigeait sous ce malheureux prince, avec ce qu'on avait payé sous Louis XII, on vit à chaque article une somme immense pour Henri III, et une modique pour Louis, si c'était un ancien droit; mais quand c'était une taxe extraordinaire, il y avait à l'article Louis XII, *néant;* et malheureusement cet état de ce qu'on ne payait pas à Louis XII et de ce qu'on exigeait sous Henri III, contient un gros volume.

Ce roi n'avait environ que treize millions de revenu; mais ces treize millions en valaient environ cinquante d'aujourd'hui. Les denrées étaient beaucoup moins chères, et l'État n'était pas endetté : il n'est donc pas étonnant qu'avec ce faible revenu numéraire et une sage économie, il vécût avec splendeur et maintînt son peuple dans l'abon-

dance. Il avait soin que la justice fût rendue avec promptitude, avec impartialité et presque sans frais : on payait quarante fois moins d'épices qu'aujourd'hui [1]. Il n'y avait dans le bailliage de Paris que quarante-neuf sergents, et à présent il y en a plus de cinq cents : il est vrai que Paris n'était pas la cinquième partie de ce qu'il est de nos jours; mais le nombre des officiers de justice s'est accru dans une bien plus grande proportion que Paris, et les maux inséparables des grandes villes ont augmenté plus que le nombre des habitants.

Il maintint l'usage où étaient les parlements du royaume de choisir trois sujets pour remplir une place vacante : le roi nommait un des trois. Les dignités de la robe n'étaient données alors qu'aux avocats : elles étaient le prix du mérite, ou de la réputation qui suppose le mérite. Son édit de 1499, éternellement mémorable, et que nos historiens n'auraient pas dû oublier, a rendu sa mémoire chère à tous ceux qui rendent la justice, et à ceux qui l'aiment. Il ordonne, par cet édit, « qu'on suive toujours la loi, malgré les ordres contraires à la loi que l'importunité pourrait arracher du monarque. »

Le plan général suivant lequel vous étudiez ici l'histoire n'admet que peu de détails; mais de telles particularités, qui font le bonheur des États et la leçon des bons princes, deviennent un objet principal.

Louis XII fut le premier des rois qui mit les laboureurs à couvert de la rapacité du soldat, et qui fit punir de mort les gendarmes qui rançonnaient le paysan. Il en coûta la vie à cinq gendarmes, et les campagnes furent tranquilles. S'il ne fut ni un héros, ni un grand politique, il eut donc la gloire plus précieuse d'être un bon roi; et sa mémoire sera toujours en bénédiction à la postérité.

CHAP. CXV. — *De l'Angleterre et de ses malheurs après l'invasion de la France. De Marguerite d'Anjou, femme de Henri IV, etc.*

Le pape Jules II, au milieu de toutes les dissensions qui agitèrent toujours l'Italie, ferme dans le dessein d'en chasser tous les étrangers, avait donné au pontificat une force temporelle qu'il n'avait point eue jusqu'alors. Parme et Plaisance, détachés du Milanais, étaient joints au domaine de Rome du consentement de l'empereur même. (1513) Jules avait consommé son pontificat et sa vie par cette action qui honore sa mémoire. Les papes n'ont point conservé cet État. Le saint-siége était alors en Italie une puissance temporelle prépondérante.

Venise, quoique en guerre avec Ferdinand le Catholique, roi de Naples, demeurait encore très-puissante. Elle résistait à la fois aux mahométans et aux chrétiens. L'Allemagne était paisible; l'Angleterre recommençait à être redoutable. Il faut voir d'où elle sortait, et où elle parvint.

1. Sous Louis XV, on n'en paya plus depuis 1771; le chancelier de Maupeou, en abolissant l'infâme vénalité des offices de judicature introduite par le chancelier Duprat, supprima aussi l'opprobre des épices; mais la vénalité et les épices ont été rétablies en 1774. (*Note ajoutée en* 1775.)

L'aliénation d'esprit de Charles VI avait perdu la France; la faiblesse d'esprit de Henri VI désola l'Angleterre.

(1442) D'abord ses parents se disputèrent le gouvernement dans sa jeunesse, ainsi que les parents de Charles VI avaient tout bouleversé pour commander en son nom. Si dans Paris un duc de Bourgogne fit assassiner un duc d'Orléans, on vit à Londres la duchesse de Glocester, tante du roi, accusée d'avoir attenté à la vie de Henri VI par des sortiléges. Une malheureuse devineresse et un prêtre imbécile ou scélérat, qui se disaient sorciers, furent brûlés vifs pour cette prétendue conspiration. La duchesse fut heureuse de n'être condamnée qu'à faire *une amende honorable* en chemise, et à une prison perpétuelle. L'esprit de philosophie était alors bien éloigné de cette île : elle était le centre de la superstition et de la cruauté.

(1444) La plupart des querelles des souverains ont fini par des mariages. Charles VII donna pour femme à Henri VI Marguerite d'Anjou, fille de ce René d'Anjou, roi de Naples, duc de Lorraine, comte du Maine, qui, avec tous ces titres, était sans États, et qui n'eut pas de quoi donner la plus légère dot à sa fille. Peu de princesses ont été plus malheureuses en père et en époux. C'était une femme entreprenante, courageuse, inébranlable; héroïne, si elle n'avait d'abord souillé ses vertus par un crime. Elle eut tous les talents du gouvernement et toutes les vertus guerrières; mais aussi elle se livra quelquefois aux cruautés et aux attentats que l'ambition, la guerre et les factions inspirent. Sa hardiesse et la pusillanimité de son mari furent les premières sources des calamités publiques.

(1447) Elle voulut gouverner, et il fallut se défaire du duc de Glocester, oncle du roi, et mari de cette duchesse déjà sacrifiée à ses ennemis, et confinée en prison. On fait arrêter ce duc sous prétexte d'une conspiration nouvelle, et le lendemain il est trouvé mort dans son lit. Cette violence rendit le gouvernement de la reine et le nom du roi odieux. Rarement les Anglais haïssent sans conspirer. Il se trouvait alors en Angleterre un descendant d'Édouard III, de qui même la branche était plus près d'un degré de la souche commune que la branche alors régnante. Ce prince était un duc d'York; il portait sur son écu une *rose blanche*, et le roi Henri VI, de la branche de Lancastre, portait une *rose rouge*. C'est de là que vinrent ces noms fameux consacrés à la guerre civile.

Dans les commencements des factions, il faut être protégé par un parlement, en attendant que ce parlement devienne l'esclave du vainqueur. (1450) Le duc d'York accuse devant le parlement le duc de Suffolk, premier ministre et favori de la reine, à qui ces deux titres avaient valu la haine de la nation. Voici un étrange exemple de ce que peut cette haine. La cour, pour contenter le peuple, bannit d'Angleterre le premier ministre. Il s'embarque pour passer en France. Le capitaine d'un vaisseau de guerre garde-côte rencontre le vaisseau qui porte ce ministre; il demande qui est à bord : le patron dit qu'il mène en France le duc de Suffolk. « Vous ne conduirez pas ailleurs celui qui est accusé par mon pays, » dit le capitaine; et sur-le-champ il lui

fait trancher la tête. C'est ainsi que les Anglais en usaient en pleine paix. Bientôt la guerre ouvrit une carrière plus horrible.

Le roi Henri VI avait des maladies de langueur qui le rendaient, pendant des années entières, incapable d'agir et de penser. L'Europe vit, dans ce siècle, trois souverains que le dérangement des organes du cerveau plongea dans les plus extrêmes malheurs : l'empereur Venceslas, Charles VI de France, et Henri VI d'Angleterre. (1455) Pendant une de ces années funestes de la langueur de Henri VI, le duc d'York et son parti se rendent les maîtres du conseil. Le roi, comme en revenant d'un long assoupissement, ouvrit les yeux : il se vit sans autorité. Sa femme, Marguerite d'Anjou, l'exhortait à être roi; mais pour l'être, il fallut tirer l'épée. Le duc d'York, chassé du conseil, était déjà à la tête d'une armée. On traîna Henri à la bataille de Saint-Alban; il y fut blessé et pris, mais non encore détrôné. Le duc d'York, son vainqueur, le conduisit en triomphe à Londres (1455); et lui laissant le titre de roi, il prit pour lui-même celui de protecteur, titre déjà connu aux Anglais.

Henri VI, souvent malade et toujours faible, n'était qu'un prisonnier servi avec l'appareil de la royauté. Sa femme voulut le rendre libre pour l'être elle-même; son courage était plus grand que ses malheurs. Elle lève des troupes, comme on en levait dans ce temps-là, avec le secours des seigneurs de son parti. Elle tire son mari de Londres, et devient la générale de son armée. Les Anglais en peu de temps virent ainsi quatre Françaises conduire des soldats : la femme du comte de Montfort en Bretagne, la femme du roi Édouard II en Angleterre, la Pucelle d'Orléans en France, et Marguerite d'Anjou.

(1460) Cette reine rangea elle-même son armée en bataille, à la sanglante journée de Northampton, et combattit à côté de son mari. Le duc d'York, son grand ennemi, n'était pas dans l'armée opposée : son fils aîné, le comte de La Marche, y faisait son apprentissage de la guerre civile sous le comte de Warwick, l'homme de ce temps-là qui avait le plus de réputation, esprit né pour ce temps de trouble, pétri d'artifice, et plus encore de courage et de fierté, propre pour une campagne et pour un jour de bataille, fécond en ressources, capable de tout, fait pour donner et pour ôter le trône selon sa volonté. Le génie du comte de Warwick l'emporta sur celui de Marguerite d'Anjou : elle fut vaincue. Elle eut la douleur de voir prendre prisonnier le roi son mari dans sa tente; et, tandis que ce malheureux prince lui tendait les bras, il fallut qu'elle s'enfuit à toute bride avec son fils le prince de Galles. Le roi est reconduit, pour la seconde fois, par ses vainqueurs, dans sa capitale, toujours roi et toujours prisonnier.

On convoqua un parlement, et le duc d'York, auparavant protecteur, demanda cette fois un autre titre. Il réclamait la couronne comme représentant Édouard III, à l'exclusion de Henri VI, né d'une branche cadette. La cause du roi et de celui qui prétendait l'être fut solennellement débattue dans la chambre des pairs. Chaque parti fournit ses raisons par écrit, comme dans un procès ordinaire. Le duc d'York, tout vainqueur qu'il était, ne put gagner sa cause entièrement. Le

parlement décida que Henri VI garderait le trône pendant sa vie, et que le duc d'York, à l'exclusion du prince de Galles, serait son successeur. Mais à cet arrêt on ajouta une clause qui était une nouvelle déclaration de trouble et de guerre; c'est que, si le roi violait cette loi, la couronne dès ce moment serait dévolue au duc d'York.

Marguerite d'Anjou, vaincue, fugitive, éloignée de son mari, ayant contre elle le duc d'York victorieux, Londres et le parlement, ne perdit point courage. Elle courait dans la principauté de Galles et dans les provinces voisines, animant ses amis, s'en faisant de nouveaux, et formant une armée. On sait assez que ces armées n'étaient pas des troupes régulières, tenues longtemps sous le drapeau, et soudoyées par un seul chef. Chaque seigneur amenait ce qu'il pouvait d'hommes rassemblés à la hâte. Le pillage tenait lieu de provisions et de solde. Il fallait en venir bientôt à une bataille, ou se retirer. La reine se trouva enfin en présence de son grand ennemi le duc d'York, dans la province de ce nom, près du château de Sandal. Elle était à la tête de dix-huit mille hommes. (1461) La fortune dans cette journée seconda son courage. Le duc d'York vaincu mourut percé de coups. Son second fils Rutland fut tué en fuyant. La tête du père, plantée sur la muraille avec celles de quelques généraux, y resta longtemps comme un monument de sa défaite.

Marguerite, victorieuse, marche vers Londres pour délivrer le roi son époux. Le comte de Warwick, l'âme du parti d'York, avait encore une armée dans laquelle il traînait Henri son roi et son captif à sa suite. La reine et Warwick se rencontrèrent près de Saint-Alban, lieu fameux par plus d'un combat. La reine eut encore le bonheur de vaincre (1461) : elle goûta le plaisir de voir fuir devant elle ce Warwick si redoutable, et de rendre à son mari sur le champ de bataille sa liberté et son autorité. Jamais femme n'avait eu plus de succès et plus de gloire; mais le triomphe fut court. Il fallait avoir pour soi la ville de Londres : Warwick avait su la mettre dans son parti. La reine ne put y être reçue, ni la forcer avec une faible armée. Le comte de La Marche, fils aîné du duc d'York, était dans la ville, et respirait la vengeance. Le seul fruit des victoires de la reine fut de pouvoir se retirer en sûreté. Elle alla dans le nord d'Angleterre fortifier son parti, que le nom et la présence du roi rendaient encore plus considérable.

(1461) Cependant Warwick, maître dans Londres, assemble le peuple dans une campagne aux portes de la ville, et lui montrant le fils du duc d'York : « Lequel voulez-vous pour votre roi, dit-il, ou ce jeune prince, ou Henri de Lancastre? » Le peuple répondit, *York*. Les cris de la multitude tinrent lieu d'une délibération du parlement. Il n'y en avait point de convoqué pour lors. Warwick assembla quelques seigneurs et quelques évêques. Ils jugèrent que Henri VI de Lancastre avait enfreint la loi du parlement, parce que sa femme avait combattu pour lui. Le jeune York fut donc reconnu dans Londres sous le nom d'Édouard IV, tandis que la tête de son père était encore attachée aux murailles d'York, comme celle d'un coupable. On ôta la couronne à Henri VI, qui avait été déclaré roi de France et d'Angleterre au ber-

ceau, et qui avait régné à Londres trente-huit années, sans qu'on eût pu jamais lui rien reprocher que sa faiblesse.

Sa femme, à cette nouvelle, rassembla dans le nord d'Angleterre jusqu'à soixante mille combattants. C'était un grand effort. Elle ne hasarda cette fois ni la personne de son mari, ni celle de son fils, ni la sienne. Warwick conduisit son jeune roi à la tête de quarante mille hommes contre l'armée de la reine. On se trouva en présence à Santon, vers les bords de la rivière d'Aire, aux confins de la province d'York. (1461) Ce fut là que se donna la plus sanglante bataille qui ait dépeuplé l'Angleterre. Il y périt, disent les contemporains, plus de trente-six mille hommes. Il faut toujours faire attention que ces grandes batailles se donnaient par une populace effrénée, qui abandonnait pendant quelques semaines sa charrue et ses pâturages; l'esprit de parti l'entraînait. On combattait alors de près, et l'acharnement produisait ces grands massacres dont il y a peu d'exemples depuis que des troupes réglées combattent pour de l'argent, et que les peuples oisifs attendent à quel vainqueur leurs blés appartiendront.

Warwick fut pleinement victorieux, le jeune Édouard IV affermi, et Marguerite d'Anjou abandonnée. Elle s'enfuit dans l'Écosse avec son mari et son fils. Alors le roi Édouard fit ôter des murs d'York la tête de son père pour y mettre celles des généraux ennemis. Chaque parti dans le cours de ces guerres exterminait tour à tour, par la main des bourreaux, les principaux prisonniers. L'Angleterre était un vaste théâtre de carnage, où les échafauds étaient dressés de tous côtés sur les champs de bataille. La France avait été aussi malheureuse sous Philippe de Valois, sous Jean, sous Charles VI, mais elle le fut par les Anglais, qui sous leur Henri VI et jusqu'à leur Henri VII ne furent malheureux que par eux-mêmes.

CHAP. CXVI. — *D'Édouard IV, de Marguerite d'Anjou, et de la mort de Henri VI.*

L'intrépide Marguerite ne perdit point courage. Mal secourue en Écosse, elle passe en France à travers des vaisseaux ennemis qui couvraient la mer. Louis XI commençait alors à régner. Elle sollicita du secours; et quoique la fausse politique de Louis lui en refuse, elle ne se rebute point. Elle emprunte de l'argent, elle emprunte des vaisseaux; elle obtient enfin cinq cents hommes; elle se rembarque; elle essuie une tempête qui sépare son vaisseau de sa petite flotte : enfin elle regagne le rivage de l'Angleterre; elle y assemble des forces; elle affronte encore le sort des batailles; elle ne craint plus alors d'exposer sa personne, et son mari et son fils. Elle donne une nouvelle bataille vers Hexham (1462); mais elle la perd encore. Toutes les ressources lui manquent après cette défaite. Le mari fuit d'un côté, la femme et le fils de l'autre, sans domestiques, sans secours, exposés à tous les accidents et à tous les affronts. Henri, dans sa fuite, tomba entre les mains de ses ennemis. On le conduisit à Londres avec ignominie, et on le renferma dans la Tour. Marguerite, moins malheureuse, se sauva avec

son fils en France, chez René d'Anjou son père, qui ne pouvait que la plaindre

Le jeune Édouard IV, mis sur le trône par les mains de Warwick, délivré par lui de tous ses ennemis, maître de la personne de Henri, régnait paisiblement. Mais dès qu'il fut tranquille, il fut ingrat. Warwick, qui lui servait de père, négociait en France le mariage de ce prince avec Bonne de Savoie, sœur de la femme de Louis XI. Édouard, pendant qu'on était prêt à conclure, voit Élisabeth Woodville, veuve du chevalier Gray, en devient amoureux, l'épouse en secret, et enfin la déclare reine sans en faire part à Warwick (1465). L'ayant ainsi offensé, il le néglige; il l'écarte des conseils; il s'en fait un ennemi irréconciliable. Warwick, dont l'artifice égalait l'audace, employa bientôt l'un et l'autre à se venger. Il séduisit le duc de Clarence, frère du roi; il arma l'Angleterre : et ce n'était point alors le parti de la *rose rouge* contre la *rose blanche;* la guerre civile était entre le roi et son sujet irrité. Les combats, les trêves, les négociations, les trahisons, se succédèrent rapidement. (1470) Warwick chassa enfin d'Angleterre le roi qu'il avait fait, et alla à la Tour de Londres, tirer de prison ce même Henri VI qu'il avait détrôné, et le replaça sur le trône. On le nommait *le faiseur de rois*. Les parlements n'étaient que les organes de la volonté du plus fort. Warwick en fit convoquer un qui rétablit bientôt Henri VI dans tous ses droits, et qui déclara usurpateur et traître ce même Édouard IV, auquel il avait, peu d'années auparavant, décerné la couronne. Cette longue et sanglante tragédie n'était pas à son dénoûment. Édouard IV, réfugié en Hollande, avait des partisans en Angleterre. Il y rentra après sept mois d'exil. Sa faction lui ouvrit les portes de Londres. Henri, le jouet de la fortune, rétabli à peine, fut encore remis dans la Tour. Sa femme, Marguerite d'Anjou, toujours prête à le venger, et toujours féconde en ressources, repassait dans ces temps-là même en Angleterre avec son fils le prince de Galles. Elle apprit, en abordant, son nouveau malheur. Warwick, qui l'avait tant persécutée, était son défenseur; il marchait contre Édouard : c'était un reste d'espérance pour cette malheureuse reine. Mais à peine avait-elle appris la nouvelle prison de son mari, qu'un second courrier lui apprend sur le rivage que Warwick vient d'être tué dans un combat, et qu'Édouard IV est vainqueur (1471).

On est étonné qu'une femme, après cette foule de disgrâces, ait encore osé tenter la fortune. L'excès de son courage lui fit trouver des ressources et des amis. Quiconque avait un parti en Angleterre était sûr, au bout de quelque temps, de trouver sa faction fortifiée par la haine contre la cour et contre le ministre. C'est en partie ce qui valut encore une armée à Marguerite d'Anjou, après tant de revers et de défaites. Il n'y avait guère de provinces en Angleterre dans lesquelles elle n'eût combattu. Les bords de la Saverne et le parc de Tewkesbury furent le champ de sa dernière bataille. Elle commandait ses troupes, menant de rang en rang le prince de Galles (1471). Le combat fut opiniâtre; mais enfin Édouard IV demeura victorieux.

La reine, dans le désordre de sa défaite, ne voyant point son fils, et

demandant en vain de ses nouvelles, perdit tout sentiment et toute connaissance. Elle resta longtemps évanouie sur un chariot, et ne reprit ses sens que pour voir son fils prisonnier, et son vainqueur Édouard IV devant elle. On sépara la mère et le fils. Elle fut conduite à Londres dans la Tour, où était le roi son mari.

Tandis qu'on enlevait ainsi la mère, Édouard se tournant vers le prince de Galles : « Qui vous a rendu assez hardi, lui dit-il, pour entrer dans mes États ? — Je suis venu dans les États de mon père, répondit le prince, pour le venger, et pour sauver de vos mains mon héritage. » Édouard irrité le frappa de son gantelet au visage; et les historiens disent que les propres frères d'Édouard, le duc de Clarence, rentré pour lors en grâce, et le duc de Glocester, accompagnés de quelques seigneurs, se jetèrent alors comme des bêtes féroces sur le prince de Galles, et le percèrent de coups. Quand les premiers d'une nation ont de telles mœurs, quelles doivent être celles du peuple ? On ne donna la vie à aucun prisonnier; et enfin on résolut la mort de Henri VI.

Le respect que dans ces temps féroces on avait eu pendant plus de quarante années pour la vertu de ce monarque, avait toujours arrêté jusque-là les mains des assassins. Mais, après avoir ainsi massacré le prince de Galles, on respecta moins le roi. On prétend que ce même duc de Glocester, depuis Richard III, qui avait trempé ses mains dans le sang du fils, alla lui-même dans la Tour de Londres assassiner le père (1471). Cette horreur peut être vraie, et n'est point du tout vraisemblable; à moins, comme le dit l'ingénieux M. Walpole, que ce duc de Glocester n'eût reçu d'Édouard IV, son frère, des patentes de bourreau en titre d'office. On laissa vivre Marguerite d'Anjou, parce qu'on espérait que les Français payeraient sa rançon. En effet lorsque, quatre ans après, Édouard, paisible chez lui, vint à Calais pour faire la guerre à la France, et que Louis XI le renvoya en Angleterre à force d'argent par un traité honteux, Louis, dans cet accord, racheta cette héroïne pour cinquante mille écus. C'était beaucoup pour des Anglais appauvris par les guerres de France et par leurs troubles domestiques. Marguerite d'Anjou, après avoir soutenu dans douze batailles les droits de son mari et de son fils, (1482) mourut la reine, l'épouse et la mère la plus malheureuse de l'Europe; et, sans le meurtre de l'oncle de son mari, la plus vénérable.

CHAP. CXVII. — *Suite des troubles d'Angleterre sous Édouard IV, sous le tyran Richard III, et jusqu'à la fin du règne de Henri VII.*

Édouard IV régna tranquille. Le triomphe de la *rose blanche* était complet, et sa domination était cimentée du sang de presque tous les princes de la *rose rouge*. Il n'y a personne qui, en considérant la conduite d'Édouard IV, ne se figure un barbare uniquement occupé de ses vengeances. C'était cependant un homme livré au plaisir, plongé dans les intrigues des femmes autant que dans celles de l'État. Il n'avait pas besoin d'être roi pour plaire. La nature l'avait fait le plus bel homme de son temps, et le plus amoureux; et par un contraste étonnant, elle

mit dans un cœur si sensible une barbarie qui fait horreur. (1477) Il fit condamner son frère Clarence sur les sujets les plus légers, et ne lui fit d'autre grâce que de lui laisser le choix de sa mort. Clarence demanda qu'on l'étouffât dans un tonneau de vin, choix bizarre dont on ne voit pas la raison. Mais qu'il ait été noyé dans du vin, ou qu'il ait péri d'un genre de mort plus vraisemblable, il en résulte qu'Édouard était un monstre, et que les peuples n'avaient que ce qu'ils méritaient, en se laissant gouverner par de tels scélérats.

Le secret de plaire à sa nation était de faire la guerre à la France. On a déjà vu, dans l'article de Louis XI [1], comment cet Édouard passa la mer (1475), et par quelle politique mêlée de honte Louis XI acheta la retraite de ce roi, moins puissant que lui, et mal affermi. Acheter la paix d'un ennemi, c'est lui donner de quoi faire la guerre. (1483) Édouard proposa donc à son parlement une nouvelle invasion en France. Jamais offre ne fut acceptée avec une joie plus universelle. Mais lorsqu'il se préparait à cette grande entreprise, il mourut à l'âge de quarante-deux ans (1483).

Comme il était d'une constitution très-robuste, on soupçonna son frère Richard, duc de Glocester, d'avoir avancé ses jours par le poison. Ce n'était pas juger témérairement du duc de Glocester; ce prince était un autre monstre né pour commettre de sang-froid tous les crimes.

Édouard IV laissa deux enfants mâles, dont l'aîné, âgé de treize ans, porta le nom d'Édouard V. Glocester forma le dessein d'arracher les deux enfants à la reine leur mère, et de les faire mourir pour régner. Il s'était déjà rendu maître de la personne du roi, qui était alors vers la province de Galles. Il fallait avoir en sa puissance le duc d'York son frère. Il prodigua les serments et les artifices. La faible mère mit son second fils dans les mains du traître, croyant que deux parricides seraient plus difficiles à commettre qu'un seul. Il les fit garder dans la Tour. C'était, disait-il, pour leur sûreté. Mais quand il fallut en venir à ce double assassinat, il trouva un obstacle. Le lord Hastings, homme d'un caractère farouche, mais attaché au jeune roi, fut sondé par les émissaires de Glocester, et laissa entrevoir qu'il ne prêterait jamais son ministère à ce crime. Glocester, voyant un tel secret en des mains si dangereuses, n'hésita pas un moment sur ce qu'il devait faire. Le conseil d'État était assemblé dans la Tour; Hastings y assistait : Glocester entre avec des satellites : « Je t'arrête pour tes crimes, dit-il au lord Hastings. — Qui ? moi, milord ? répondit l'accusé. — Oui, toi, traître, » dit le duc de Glocester; et dans l'instant il lui fit trancher la tête en présence du conseil.

Délivré ainsi de celui qui savait son secret, et méprisant les formes des lois avec lesquelles on colorait en Angleterre tous les attentats, il rassemble des malheureux de la lie du peuple, qui crient dans l'hôtel de ville qu'ils veulent avoir Richard de Glocester pour monarque. Un maire de Londres va le lendemain, suivi de cette populace, lui offrir la couronne. Il l'accepte; il se fait couronner sans assembler le parle-

1. Chap. XCIV. (ED.)

ment, sans prétexter la moindre raison. Il se contente de semer le bruit que le roi Édouard IV, son frère, était né d'adultère, et ne se fit point de scrupule de déshonorer sa mère, qui était vivante. De telles raisons n'étaient inventées que pour la vile populace. Les intrigues, la séduction, et la crainte, contenaient les seigneurs du royaume, non moins méprisables que le peuple.

(1483) A peine fut-il couronné, qu'un nommé Tirrel étrangla, dit-on, dans la Tour, le jeune roi et son frère. La nation le sut, et ne fit que murmurer en secret; tant les hommes changent avec les temps! Glocester, sous le nom de Richard III, jouit deux ans et demi du fruit du plus grand des crimes que l'Angleterre eût encore vus, tout accoutumée qu'elle était à ces horreurs. M. Walpole révoque en doute ce double crime. Mais, sous le règne de Charles II, on retrouva les ossements de ces deux enfants précisément au même endroit où l'on disait qu'ils avaient été enterrés. Peut-être, dans la foule des forfaits qu'on impute à ce tyran, il en est qu'il n'a pas commis; mais si l'on a fait de lui des jugements téméraires, c'est lui qui en est coupable. Il est certain qu'il enferma ses neveux dans la Tour; ils ne parurent plus, c'est à lui d'en répondre.

Dans cette courte jouissance du trône, il assembla un parlement, dans lequel il osa faire examiner son droit. Il y a des temps où les hommes sont lâches à proportion que leurs maîtres sont cruels. Ce parlement déclara que la mère de Richard III avait été adultère; que ni le feu roi Édouard IV, ni ses autres frères, n'étaient légitimes; que le seul qui le fût était Richard; et qu'ainsi la couronne lui appartenait à l'exclusion des deux jeunes princes étranglés dans la Tour, mais sur la mort desquels on ne s'expliquait pas. Les parlements ont fait quelquefois des actions plus cruelles, mais jamais de si infâmes. Il faut des siècles entiers de vertu pour réparer une telle lâcheté.

Enfin au bout de deux ans et demi il parut un vengeur. Il restait après tous les princes massacrés un seul rejeton de la *rose rouge*, caché dans la Bretagne. On l'appelait Henri, comte de Richmond. Il ne descendait point de Henri VI. Il rapportait, comme lui, son origine à Jean de Gand, duc de Lancastre, fils du grand Édouard III, mais par les femmes, et même par un mariage très-équivoque de ce Jean de Gand. Son droit au trône était plus que douteux; mais l'horreur des crimes de Richard III le fortifiait. Il était encore fort jeune quand il conçut le dessein de venger le sang de tant de princes de la maison de Lancastre, de punir Richard III et de conquérir l'Angleterre. Sa première tentative fut malheureuse; et après avoir vu son parti défait, il fut obligé de retourner en Bretagne mendier un asile. Richard négocia secrètement, pour l'avoir en sa puissance, avec le ministre de François II, duc de Bretagne, père d'Anne de Bretagne, qui épousa Charles VIII et Louis XII. Ce duc n'était pas capable d'une action lâche, mais son ministre Landais l'était. Il promit de livrer le comte de Richmond au tyran. Le jeune prince s'enfuit déguisé sur les terres d'Anjou, et n'y arriva qu'une heure avant les satellites qui le cherchaient.

Il était de l'intérêt de Charles VIII, alors roi de France, de protéger

Richmond. Le petit-fils de Charles VII, qui pouvait nuire aux Anglais, et qui les eût laissés en repos, eût manqué au premier devoir de la politique. Mais Charles VIII ne donna que deux mille hommes. C'en était assez, supposé que le parti de Richmond eût été considérable. Il le devint bientôt; et Richard même, quand il sut que son rival ne débarquait qu'avec cette escorte, jugea que Richmond trouverait bientôt une armée. Tout le pays de Galles, dont ce jeune prince était originaire, s'arma en sa faveur. Richard III et Richmond combattirent à Bosworth, près de Lichfield. Richard avait la couronne en tête, croyant avertir par là ses soldats qu'ils combattaient pour leur roi contre un rebelle. Mais le lord Stanley, un de ses généraux, qui voyait depuis longtemps avec horreur cette couronne usurpée par tant d'assassinats, trahit son indigne maître, et passa avec un corps de troupes du côté de Richmond (1485). Richard avait de la valeur; c'était sa seule vertu. Quand il vit la bataille désespérée, il se jeta en fureur au milieu de ses ennemis, et y reçut une mort plus glorieuse qu'il ne méritait. Son corps nu et sanglant, trouvé dans la foule des morts, fut porté dans la ville de Leicester, sur un cheval, la tête pendante d'un côté et les pieds de l'autre. Il y resta deux jours exposé à la vue du peuple, qui, se rappelant tous ses crimes, n'eut pour lui aucune pitié. Stanley, qui lui avait arraché la couronne de la tête, lorsqu'il avait été tué, la porta à Henri de Richmond.

Les victorieux chantèrent le *Te Deum* sur le champ de bataille; et après cette prière, tous les soldats, inspirés d'un même mouvement, s'écrièrent : *Vive notre roi Henri!* Cette journée mit fin aux désolations dont la *rose rouge* et la *rose blanche* avaient rempli l'Angleterre. Le trône, toujours ensanglanté et renversé, fut enfin ferme et tranquille. Les malheurs qui avaient persécuté la famille d'Édouard III cessèrent. Henri VII, en épousant une fille d'Édouard IV, réunit les droits des Lancastre et des York en sa personne. Ayant su vaincre, il sut gouverner. Son règne qui fut de vingt-quatre ans, et presque toujours paisible, humanisa un peu les mœurs de la nation. Les parlements qu'il assembla, et qu'il ménagea, firent de sages lois; la justice distributive rentra dans tous ses droits; le commerce, qui avait commencé à fleurir sous le grand Édouard III, ruiné pendant les guerres civiles, commença à se rétablir. L'Angleterre en avait besoin. On voit qu'elle était pauvre, par la difficulté extrême que Henri VII eut à tirer de la ville de Londres un prêt de deux mille livres sterling, qui ne revenait pas à cinquante mille livres de notre monnaie d'aujourd'hui. Son goût et la nécessité le rendirent avare. Il eût été sage s'il n'eût été qu'économe; mais une lésine honteuse et des rapines fiscales ternirent sa gloire. Il tenait un registre secret de tout ce que lui valaient les confiscations. Jamais les grands rois n'ont descendu à ces bassesses. Ses coffres se trouvèrent remplis à sa mort de deux millions de livres sterling, somme immense, qui eût été plus utile en circulant dans le public qu'en restant ensevelie dans le trésor du prince. Mais dans un pays où les peuples étaient plus enclins à faire des révolutions qu'à donner de l'argent à leurs rois, il était nécessaire que le roi eût un trésor.

Son règne fut plutôt inquiété que troublé par deux aventures étonnantes. Un garçon boulanger lui disputa la couronne : il se dit neveu d'Édouard IV. Instruit à jouer ce rôle par un prêtre, il fut couronné roi à Dublin en Irlande (1487), et osa donner bataille au roi près de Nottingham. Henri, qui le prit prisonnier, crut humilier assez les factieux en mettant ce roi dans sa cuisine, où il servit longtemps.

Les entreprises hardies, quoique malheureuses, font souvent des imitateurs. On est excité par un exemple brillant, et on espère de meilleurs succès. Témoin six faux Démétrius qu'on a vus de suite en Moscovie, et témoin tant d'autres imposteurs. Le garçon boulanger fut suivi par le fils d'un Juif, courtier d'Anvers, qui joua un plus grand personnage.

Ce jeune Juif, qu'on appelait Perkin, se dit fils du roi Édouard IV. Le roi de France, attentif à nourrir toutes les semences de division en Angleterre, le reçut à sa cour, le reconnut, l'encouragea; mais bientôt ménageant Henri VII, il abandonna cet imposteur à sa destinée.

La vieille douairière de Bourgogne, sœur d'Édouard IV et veuve de Charles le Téméraire, laquelle faisait jouer ce ressort, reconnut le jeune Juif pour son neveu (1493). Il jouit plus longtemps de sa fourberie que le jeune garçon boulanger. Sa taille majestueuse, sa politesse, sa valeur, semblaient le rendre digne du rang qu'il usurpait. Il épousa une princesse de la maison d'York, dont il fut encore aimé même quand son imposture fut découverte. Il eut les armes à la main pendant cinq ans entiers : il arma même l'Écosse, et eut des ressources dans ses défaites. Mais enfin, abandonné et livré au roi (1498), condamné seulement à la prison, et ayant voulu s'évader, il paya sa hardiesse de sa tête. Ce fut alors que l'esprit de faction fut anéanti, et que les Anglais, n'étant plus redoutables à leurs monarques, commencèrent à le devenir à leurs voisins, surtout lorsque Henri VIII, en montant au trône, fut, par l'économie extrême et par la sagesse du gouvernement de son père, possesseur d'un ample trésor et maître d'un peuple belliqueux, et pourtant soumis autant que les Anglais peuvent l'être.

CHAP. CXVIII. — *Idée générale du* XVI*e siècle.*

Le commencement du XVI*e* siècle, que nous avons déjà entamé, nous présente à la fois les plus grands spectacles que le monde ait jamais fournis. Si on jette la vue sur ceux qui régnaient pour lors en Europe, leur gloire, ou leur conduite, ou les grands changements dont ils ont été cause, rendent leurs noms immortels. C'est à Constantinople un Sélim qui met sous la domination ottomane la Syrie et l'Égypte, dont les mahométans mamelucs avaient été en possession depuis le XIII*e* siècle. C'est après lui son fils, le grand Soliman, qui le premier des empereurs turcs marche jusqu'à Vienne, et se fait couronner roi de Perse dans Bagdad, prise par ses armes, faisant trembler à la fois l'Europe et l'Asie.

On voit en même temps vers le Nord Gustave Vasa, brisant dans la Suède le joug étranger, élu roi du pays dont il est le libérateur.

En Moscovie les deux Jean Basilowitz ou Basilides délivrent leur patrie du joug des Tartares dont elle était tributaire; princes à la vérité barbares, et chefs d'une nation plus barbare encore : mais les vengeurs de leur pays méritent d'être comptés parmi les grands princes.

En Espagne, en Allemagne, en Italie, on voit Charles-Quint, maître de tous ces États sous des titres différents, soutenant le fardeau de l'Europe, toujours en action et en négociation, heureux longtemps en politique et en guerre, le seul empereur puissant depuis Charlemagne, et le premier roi de toute l'Espagne depuis la conquête des Maures : opposant des barrières à l'empire ottoman, faisant des rois et une multitude de princes, et se dépouillant enfin de toutes les couronnes dont il est chargé, pour aller mourir en solitaire après avoir troublé l'Europe.

Son rival de gloire et de politique, François Ier, roi de France, moins heureux, mais plus brave et plus aimable, partage entre Charles-Quint et lui les vœux et l'estime des nations. Vaincu et plein de gloire, il rend son royaume florissant malgré ses malheurs; il transplante en France les beaux-arts, qui étaient en Italie au plus haut point de perfection.

Le roi d'Angleterre Henri VIII, trop cruel, trop capricieux pour être mis au rang des héros, a pourtant sa place entre ces rois, et par la révolution qu'il fit dans les esprits de ses peuples, et par la balance que l'Angleterre apprit sous lui à tenir entre les souverains. Il prit pour devise un guerrier tendant son arc, avec ces mots : *Qui je défends est maître;* devise que sa nation a rendue quelquefois véritable.

Le nom du pape Léon X est célèbre par son esprit, par ses mœurs aimables, par les grands hommes dans les arts qui éternisent son siècle, et par le grand changement qui sous lui divisa l'Église.

Au commencement du même siècle, la religion et le prétexte d'épurer la loi reçue, ces deux grands instruments de l'ambition, font le même effet sur les bords de l'Afrique qu'en Allemagne, et chez les mahométans que chez les chrétiens. Un nouveau gouvernement, une race nouvelle de rois, s'établissent dans le vaste empire de Maroc et de Fez, qui s'étend jusqu'aux déserts de la Nigritie. Ainsi l'Asie, l'Afrique, et l'Europe, éprouvent à la fois une révolution dans les religions : car les Persans se séparent pour jamais des Turcs; et, reconnaissant le même Dieu et le même prophète, ils consomment le schisme d'Omar et d'Ali. Immédiatement après, les chrétiens se divisent aussi entre eux, et arrachent au pontife de Rome la moitié de l'Europe.

L'ancien monde est ébranlé, le nouveau monde est découvert et conquis par Charles-Quint; le commerce s'établit entre les Indes orientales et l'Europe, par les vaisseaux et les armes du Portugal.

D'un côté, Cortez soumet le puissant empire du Mexique, et les Pizarro font la conquête du Pérou, avec moins de soldats qu'il n'en faut en Europe pour assiéger une petite ville. De l'autre, Albuquerque dans les Indes établit la domination et le commerce du Portugal, avec

presque aussi peu de forces, malgré les rois des Indes, et malgré les efforts des musulmans en possession de ce commerce.

La nature produit alors des hommes extraordinaires presque en tous les genres, surtout en Italie.

Ce qui frappe encore dans ce siècle illustre, c'est que, malgré les guerres que l'ambition excita, et malgré les querelles de religion qui commençaient à troubler les États, ce même génie qui faisait fleurir les beaux-arts à Rome, à Naples, à Florence, à Venise, à Ferrare, et qui de là portait sa lumière dans l'Europe, adoucit d'abord les mœurs des hommes dans presque toutes les provinces de l'Europe chrétienne. La galanterie de la cour de François Ier opéra en partie ce grand changement. Il y eut entre Charles-Quint et lui une émulation de gloire, d'esprit de chevalerie, de courtoisie, au milieu même de leurs plus furieuses dissensions; et cette émulation qui se communiqua à tous les courtisans, donna à ce siècle un air de grandeur et de politesse inconnu jusqu'alors. Cette politesse brillait même au milieu des crimes; c'était une robe d'or et de soie ensanglantée.

L'opulence y contribua; et cette opulence, devenue plus générale, était en partie (par une étrange révolution) la suite de la perte funeste de Constantinople : car bientôt après tout le commerce des Ottomans fut fait par les chrétiens, qui leur vendaient jusqu'aux épiceries des Indes, en les allant charger sur leurs vaisseaux dans Alexandrie, et les portant ensuite dans les mers du Levant. Les Vénitiens surtout firent ce commerce non-seulement jusqu'à la conquête de l'Égypte par le sultan Sélim, mais jusqu'au temps où les Portugais devinrent les négociants des Indes.

L'industrie fut partout excitée. Marseille fit un grand commerce. Lyon eut de belles manufactures. Les villes des Pays-Bas furent plus florissantes encore que sous la maison de Bourgogne. Les dames appelées à la cour de François Ier en firent le centre de la magnificence, comme de la politesse. Les mœurs étaient plus dures à Londres, où régnait un roi capricieux et féroce; mais Londres commençait déjà à s'enrichir par le commerce.

En Allemagne, les villes d'Augsbourg et de Nuremberg, répandant les richesses de l'Asie qu'elles tiraient de Venise, se ressentaient déjà de leur correspondance avec les Italiens. On voyait dans Augsbourg de belles maisons dont les murs étaient ornés de peintures *à fresque* à la manière vénitienne. En un mot, l'Europe voyait naître de beaux jours; mais ils furent troublés par les tempêtes que la rivalité entre Charles-Quint et François Ier excita; et les querelles de religion, qui déjà commençaient à naître, souillèrent la fin de ce siècle : elles la rendirent affreuse, et y portèrent enfin une espèce de barbarie que les Hérules, les Vandales, et les Huns, n'avaient jamais connue.

CHAP. CXIX. — *État de l'Europe du temps de Charles-Quint. De la Moscovie ou Russie. Digression sur la Laponie.*

Avant de voir ce que fut l'Europe sous Charles-Quint, je dois me former un tableau des différents gouvernements qui la partageaient. J'ai déjà vu ce qu'étaient l'Espagne, la France, l'Allemagne, l'Italie, l'Angleterre. Je ne parlerai de la Turquie et de ses conquêtes en Syrie et en Afrique qu'après avoir vu tout ce qui se passa d'admirable et de funeste chez les chrétiens, et lorsque, ayant suivi les Portugais dans leurs voyages et dans leur commerce militaire en Asie, j'aurai vu en quel état était le monde oriental.

Je commence par les royaumes chrétiens du Septentrion. L'État de la Moscovie ou Russie prenait quelque forme. Cet empire si puissant, et qui le devient tous les jours davantage, n'était depuis le XIe siècle qu'un assemblage de demi-chrétiens sauvages, esclaves des Tartares de Casan descendants de Tamerlan. Le duc de Russie payait tous les ans un tribut à ces Tartares en argent, en pelleteries, et en bétail. Il conduisait le tribut à pied devant l'ambassadeur tartare, se prosternait à ses pieds, lui présentait du lait à boire; et s'il en tombait sur le cou du cheval de l'ambassadeur, le prince était obligé de le lécher. Les Russes étaient, d'un côté, esclaves des Tartares; de l'autre, pressés par les Lithuaniens; et vers l'Ukraine, ils étaient encore exposés aux déprédations des Tartares de la Crimée, successeurs des Scythes de la Chersonèse Taurique, auxquels ils payaient un tribut. Enfin il se trouva un chef nommé Jean Basilides, ou fils de Basile, homme de courage, qui anima les Russes, s'affranchit de tant de servitude, et joignit à ses États Novogorod et la ville de Moscou, qu'il conquit sur les Lithuaniens à la fin du XVe siècle. Il étendit ses conquêtes dans la Finlande, qui a été souvent un sujet de rupture entre la Russie et la Suède.

La Russie fut donc alors une grande monarchie, mais non encore redoutable à l'Europe. On dit que Jean Basilides ramena de Moscou trois cents chariots chargés d'or, d'argent, et de pierreries. Les fables sont l'histoire des temps grossiers. Les peuples de Moscou, non plus que les Tartares, n'avaient alors d'argent que celui qu'ils avaient pillé; mais, volés eux-mêmes dès longtemps par ces Tartares, quelles richesses pouvaient-ils avoir? ils ne connaissaient guère que le nécessaire.

Le pays de Moscou produit de bon blé qu'on sème en mai, et qu'on recueille en septembre : la terre porte quelques fruits; le miel y est commun, ainsi qu'en Pologne; le gros et le menu bétail y a toujours été en abondance; mais la laine n'était point propre aux manufactures, et les peuples grossiers n'ayant aucune industrie, les peaux étaient leurs seuls vêtements. Il n'y avait pas à Moscou une seule maison de pierre. Leurs huttes de bois étaient faites de troncs d'arbres enduits de mousse. Quant à leurs mœurs, ils vivaient en brutes, ayant une idée confuse de l'Église grecque, de laquelle ils croyaient être. Leurs pasteurs les enterraient avec un billet pour saint Pierre et pour saint Nicolas, qu'on mettait dans la main du mort. C'était là leur plus grand

acte de religion; mais au delà de Moscou, vers le nord-est, presque tous les villages étaient idolâtres.

(1551) Les czars, depuis Jean Basilides, eurent des richesses, surtout lorsqu'un autre Jean Basilowitz eut pris Casan et Astracan sur les Tartares; mais les Russes furent toujours pauvres : ces souverains absolus, faisant presque tout le commerce de leur empire, et rançonnant ceux qui avaient gagné de quoi vivre, eurent bientôt des trésors, et ils étalèrent même une magnificence asiatique dans les jours de solennité. Ils commerçaient avec Constantinople par la mer Noire, avec la Pologne par Novogorod. Ils pouvaient donc policer leurs États, mais le temps n'en était pas venu. Tout le nord de leur empire par delà Moscou consistait dans de vastes déserts et dans quelques habitations de sauvages. Ils ignoraient même que la vaste Sibérie existât. Un cosaque découvrit la Sibérie sous ce Jean Basilowitz, et la conquit comme Cortez conquit le Mexique, avec quelques armes à feu.

Les czars prenaient peu de part aux affaires de l'Europe, excepté dans quelques guerres contre la Suède au sujet de la Finlande, ou contre la Pologne pour des frontières. Nul Moscovite ne sortait de son pays : ils ne trafiquaient sur aucune mer, excepté le Pont-Euxin. Le port même d'Archangel était alors aussi inconnu que ceux de l'Amérique. Il ne fut découvert que dans l'année 1553 par les Anglais, lorsqu'ils cherchèrent de nouvelles terres vers le nord, à l'exemple des Portugais et des Espagnols, qui avaient fait tant de nouveaux établissements au midi, à l'orient, et à l'occident. Il fallait passer le cap Nord, à l'extrémité de la Laponie. On sut par expérience qu'il y a des pays où pendant près de cinq mois le soleil n'éclaire pas l'horizon. L'équipage entier de deux vaisseaux périt de froid et de maladie dans ces terres. Un troisième, sous la conduite de Chancelor, aborda le port d'Archangel sur la Duina, dont les bords n'étaient habités que par des sauvages. Chancelor alla par la Duina vers le chemin de Moscou. Les Anglais, depuis ce temps, furent presque les seuls maîtres du commerce de la Moscovie, dont les pelleteries précieuses contribuèrent à les enrichir. Ce fut encore une branche de commerce enlevée à Venise. Cette république, ainsi que Gênes, avait eu des comptoirs autrefois, et même une ville sur les bords du Tanaïs; et depuis, elle avait fait ce commerce de pelleteries par Constantinople. Quiconque lit l'histoire avec fruit, voit qu'il y a eu autant de révolutions dans le commerce que dans les États.

On était alors bien loin d'imaginer qu'un jour un prince russe fonderait dans des marais, au fond du golfe de Finlande, une nouvelle capitale, où il aborde tous les ans environ deux cent cinquante vaisseaux étrangers, et que de là il partirait des armées qui viendraient faire des rois en Pologne, secourir l'empire allemand contre la France, démembrer la Suède, prendre deux fois la Crimée, triompher de toutes les forces de l'empire ottoman, et envoyer des flottes victorieuses aux Dardanelles [1].

1. Ces derniers mots ont été ajoutés en 1772.

On commença dans ces temps-là à connaître plus particulièrement la Laponie, dont les Suédois même, les Danois, et les Russes, n'avaient encore que de faibles notions. Ce vaste pays, voisin du pôle, avait été désigné par Strabon sous le nom de la contrée des Troglodytes et des Pygmées septentrionaux : nous apprîmes que la race des Pygmées n'est point une fable. Il est probable que les Pygmées méridionaux ont péri, et que leurs voisins les ont détruits. Plusieurs espèces d'hommes ont pu ainsi disparaître de la face de la terre, comme plusieurs espèces d'animaux. Les Lapons ne paraissent point tenir de leurs voisins. Les hommes, par exemple, sont grands et bien faits en Norvége; et la Laponie ne produit que des hommes de trois coudées de haut. Leurs yeux, leurs oreilles, leur nez, les différencient encore de tous les peuples qui entourent leurs déserts. Ils paraissent une espèce particulière faite pour le climat qu'ils habitent, qu'ils aiment, et qu'eux seuls peuvent aimer. La nature, qui n'a mis les rennes ou les rangifères que dans ces contrées, semble y avoir produit des Lapons; et comme leurs rennes ne sont point venus d'ailleurs, ce n'est pas non plus d'un autre pays que les Lapons y paraissent venus. Il n'est pas vraisemblable que les habitants d'une terre moins sauvage aient franchi les glaces et les déserts pour se transplanter dans des terres si stériles. Une famille peut être jetée par la tempête dans une île déserte, et la peupler; mais on ne quitte point dans le continent des habitations qui produisent quelque nourriture, pour aller s'établir au loin sur des rochers couverts de mousse, où l'on ne peut se nourrir que de lait de rennes et de poissons. De plus, si des Norvégiens, des Suédois, s'étaient transplantés en Laponie, y auraient-ils changé absolument de figure? Pourquoi les Islandais, qui sont aussi septentrionaux que les Lapons, sont-ils d'une haute stature; et les Lapons non-seulement petits, mais d'une figure toute différente? C'était donc une nouvelle espèce d'hommes qui se présentait à nous, tandis que l'Amérique, l'Asie, et l'Afrique, nous en faisaient voir tant d'autres. La sphère de la nature s'élargissait pour nous de tous côtés, et c'est par là seulement que la Laponie mérite notre attention.

Je ne parlerai point de l'Islande, qui était le Thulé des anciens, ni du Groënland, ni de toutes ces contrées voisines du pôle, où l'espérance de découvrir un passage en Amérique a porté nos vaisseaux : la connaissance de ces pays est aussi stérile qu'eux, et n'entre point dans le plan politique du monde.

La Pologne, ayant longtemps conservé les mœurs des Sarmates, commençait à être considérée de l'Allemagne depuis que la race des Jagellons était sur le trône. Ce n'était plus le temps où ce pays recevait un roi de la main des empereurs, et leur payait tribut.

Le premier des Jagellons avait été élu roi de cette république en 1382. Il était duc de Lithuanie : son pays et lui étaient idolâtres, ou du moins ce que nous appelons idolâtres, aussi bien que plus d'un palatinat. Il promit de se faire chrétien, et d'incorporer la Lithuanie à la Pologne : il fut roi à ces conditions.

Ce Jagellon, qui prit le nom de Ladislas, fut père de ce malheureux

Ladislas, roi de Hongrie et de Pologne, né pour être un des plus puissants rois du monde, (1444) mais qui fut défait et tué à cette bataille de Varnes, que le cardinal Julien lui fit donner contre les Turcs, malgré la foi jurée, ainsi que nous l'avons vu[1].

Les deux grands ennemis de la Pologne furent longtemps les Turcs et les religieux chevaliers teutoniques. Ceux-ci, qui s'étaient formés dans les croisades, n'ayant pu réussir contre les musulmans, s'étaient jetés sur les idolâtres et sur les chrétiens de la Prusse, province que les Polonais possédaient.

Sous Casimir, au XVe siècle, les chevaliers religieux teutoniques firent longtemps la guerre à la Pologne, et enfin partagèrent la Prusse avec elle, à condition que le grand maître serait vassal du royaume, et en même temps palatin, ayant séance aux diètes.

Il n'y avait alors que ces palatins qui eussent voix dans les états du royaume; mais Casimir y appela les députés de la noblesse vers l'an 1460, et ils ont toujours conservé ce droit.

Les nobles en eurent alors un autre commun avec les palatins, ce fut de n'être arrêtés pour aucun crime avant d'avoir été convaincus juridiquement : ce droit était celui de l'impunité. Ils avaient encore droit de vie et de mort sur leurs paysans : ils pouvaient tuer impunément un de ces serfs, pourvu qu'ils missent environ dix écus sur la fosse; et quand un noble polonais avait tué un paysan appartenant à un autre noble, la loi d'honneur l'obligeait d'en rendre un autre. Ce qu'il y a d'humiliant pour la nature humaine, c'est qu'un tel privilége subsiste encore.

Sigismond, de la race des Jagellons, qui mourut en 1548, était contemporain de Charles-Quint, et passait pour un grand prince. Les Polonais eurent de son temps beaucoup de guerres contre les Moscovites, et encore contre ces chevaliers teutoniques dont Albert de Brandebourg était grand maître. Mais la guerre était tout ce que connaissaient les Polonais, sans en connaître l'art, qui se perfectionnait dans l'Europe méridionale; ils combattaient sans ordre, n'avaient point de place fortifiée; leur cavalerie faisait, comme aujourd'hui, toute leur force.

Ils négligeaient le commerce. On n'avait découvert qu'au XIIIe siècle les salines de Cracovie, qui font une des richesses du pays. Le négoce du blé et du sel était abandonné aux juifs et aux étrangers, qui s'enrichissaient de l'orgueilleuse oisiveté des nobles et de l'esclavage du peuple. Il y avait déjà en Pologne plus de deux cents synagogues.

D'un côté, cette administration était à quelques égards une image de l'ancien gouvernement des Francs, des Moscovites, et des Huns; de l'autre, elle ressemblait à celui des anciens Romains, en ce que chaque noble a le droit des tribuns du peuple, de pouvoir s'opposer aux lois du sénat par le seul mot *veto* : ce pouvoir, étendu à tous les gentilshommes, et porté jusqu'au droit d'annuler par une seule voix toutes les voix de la république, est devenu la prérogative de l'anarchie. Le tribun était le magistrat du peuple romain, et le gentilhomme n'est

1. Chap. LXXXIX. (ÉD.)

qu'un membre, un sujet de l'État : le droit de ce membre est de troubler tout le corps; mais ce droit est si cher à l'amour-propre, qu'un sûr moyen d'être mis en pièces serait de proposer dans une diète l'abolition de cette coutume.

Il n'y avait d'autre titre en Pologne que celui de noble, de même qu'en Suède, en Danemark, et dans tout le Nord; les qualités de duc et de comte sont récentes : c'est une imitation des usages d'Allemagne; mais ces titres ne donnent aucun pouvoir : toute la noblesse est égale. Ces palatins, qui ôtaient la liberté au peuple, n'étaient occupés qu'à défendre la leur contre leur roi. Quoique le sang des Jagellons eût régné longtemps, ces princes ne furent jamais ni absolus par leur royauté, ni rois par droit de naissance; ils furent élus toujours comme les chefs de l'État, et non comme les maîtres. Le serment prêté par les rois, à leur couronnement, portait, en termes exprès, « qu'ils priaient la nation de les détrôner, s'ils n'observaient pas les lois qu'ils avaient jurées. »

Ce n'était pas une chose aisée de conserver toujours le droit d'élection, en laissant toujours la même famille sur le trône; mais les rois n'ayant ni forteresse, ni la disposition du trésor public, ni celle des armées, la liberté n'a jamais reçu d'atteinte. L'État n'accordait alors au roi que douze cent mille de nos livres annuelles pour soutenir sa dignité. Le roi de Suède aujourd'hui n'en a pas tant. L'empereur n'a rien; il est à ses frais « le chef de l'univers chrétien, » *caput orbis christiani;* tandis que l'île de la Grande-Bretagne donne à son roi environ vingt-trois millions pour sa liste civile. La vente de la royauté est devenue en Pologne la plus grande source de l'argent qui roule dans l'État. La capitation des Juifs, qui fait un de ses gros revenus, ne monte pas à plus de cent vingt mille florins du pays [1].

A l'égard de leurs lois, ils n'en eurent d'écrites en leur langue qu'en 1552. Les nobles, toujours égaux entre eux, se gouvernaient suivant leurs résolutions prises dans leurs assemblées, qui sont la loi véritable encore aujourd'hui, et le reste de la nation ne s'informe seulement pas de ce qu'on y a résolu. Comme les possesseurs des terres sont les maîtres de tout, et que les cultivateurs sont esclaves, c'est aussi à ces seuls possesseurs qu'appartiennent ces biens de l'Église. Il en est de même en Allemagne; mais c'est en Pologne une loi expresse et générale, au lieu qu'en Allemagne ce n'est qu'un usage établi, usage trop contraire au christianisme, mais conforme à l'esprit de la constitution germanique. Rome, différemment gouvernée, a eu toujours cet avantage, depuis ses rois et ses consuls jusqu'au dernier temps de la monarchie pontificale, de ne fermer jamais la porte des honneurs au simple mérite.

Les royaumes de Suède, de Danemark, et de Norvége, étaient électifs à peu près comme la Pologne. Les agriculteurs étaient esclaves en Danemark; mais en Suède ils avaient séance aux diètes de l'État, et

1. Tout ceci avait été écrit vers 1760; et souvent, tandis qu'on parle de la constitution d'un Etat, cette constitution change.

donnaient leurs voix pour régler les impôts. Jamais peuples voisins n'eurent une antipathie plus violente que les Suédois et les Danois. Cependant ces nations rivales n'avaient composé qu'un seul État par la fameuse union de Calmar, à la fin du XIVe siècle.

Un roi de Suède, nommé Albert, ayant voulu prendre pour lui le tiers des métairies du royaume, ses sujets se soulevèrent. Marguerite Waldemar, fille de Waldemar III, la Sémiramis du Nord, profita de ces troubles, et se fit reconnaître reine de Suède, de Danemark, et de Norvége (1395). Elle unit deux ans après ces royaumes, qui devaient être à perpétuité gouvernés par un même souverain.

Quand on se souvient qu'autrefois de simples pirates danois avaient porté leurs armes victorieuses presque dans toute l'Europe, et conquis l'Angleterre et la Normandie, et qu'on voit ensuite la Suède, la Norvége et le Danemark réunis n'être pas une puissance formidable à leurs voisins, on voit évidemment qu'on ne fait des conquêtes que chez des peuples mal gouvernés. Les villes anséatiques, Hambourg, Lubeck, Dantzick, Rostock, Lunebourg, Vismar, pouvaient résister à ces trois royaumes, parce qu'elles étaient plus riches. La seule ville de Lubeck fit même la guerre aux successeurs de Marguerite Waldemar. Cette union de trois royaumes, qui semble si belle au premier coup d'œil, fut la source de leurs malheurs.

Il y avait en Suède un primat, archevêque d'Upsal, et six évêques, qui avaient à peu près cette autorité que la plupart des ecclésiastiques avaient acquise en Allemagne et ailleurs. L'archevêque d'Upsal surtout était, ainsi que le primat de Pologne, la seconde personne du royaume. Quiconque est la seconde veut toujours être la première.

(1452) Il arriva que les états de Suède, lassés du joug danois, élurent pour leur roi, d'un commun consentement, le grand maréchal Charles Canutson, d'une maison qui subsiste encore.

Non moins lassés du joug des évêques, ils ordonnèrent qu'on ferait une recherche des biens que l'Église avait envahis à la faveur des troubles. L'archevêque d'Upsal, nommé Jean de Salstad, assisté des six évêques de Suède et du clergé, excommunia le roi et le sénat dans une messe solennelle, déposa ses ornements sur l'autel, et, prenant une cuirasse et une épée, sortit de l'église en commençant la guerre civile. Les évêques la continuèrent pendant sept ans. Ce ne fut depuis qu'une anarchie sanglante et une guerre perpétuelle entre les Suédois, qui voulaient avoir un roi indépendant, et les Danois, qui étaient presque toujours les maîtres. Le clergé, tantôt armé pour la patrie tantôt contre elle, excommuniait, combattait, et pillait. Il eût mieux valu pour la Suède d'être demeurée païenne que d'être devenue chrétienne à ce prix.

Enfin les Danois l'ayant emporté sous leur roi Jean, fils de Christiern Ier, les Suédois s'étant soumis et s'étant depuis soulevés, ce roi Jean fit rendre, par son sénat en Danemark, un arrêt contre le sénat de Suède, par lequel tous les sénateurs suédois étaient condamnés à perdre leur noblesse et leurs biens (1505). Ce qui est fort singulier, c'est qu'il fit confirmer cet arrêt par l'empereur Maximilien, et que

cet empereur écrivit aux états de Suède « qu'ils eussent à obéir, qu'autrement il procéderait contre eux selon les lois de l'empire. » Je ne sais comment l'abbé de Vertot a oublié, dans ses *Révolutions de Suède*, un fait aussi important, soigneusement recueilli par Puffendorf.

Ce fait prouve que les empereurs allemands, ainsi que les papes, ont toujours prétendu une juridiction universelle. Il prouve encore que le roi danois voulait flatter Maximilien, dont, en effet, il obtint la fille pour son fils Christiern II. Voilà comme les droits s'établissent. La chancellerie de Maximilien écrivait aux Suédois, comme celle de Charlemagne eût écrit aux peuples de Bénévent ou de la Guienne. Mais il fallait avoir les armées et la puissance de Charlemagne.

Ce Christiern II, après la mort de son père, prit des mesures différentes. Au lieu de demander un arrêt à la chambre impériale, il obtint de François Ier, roi de France, trois mille hommes. Jamais les Français jusqu'alors n'étaient entrés dans les querelles du Nord. Il est vraisemblable que François Ier, qui aspirait à l'empire, voulait se faire un appui du Danemark. Les troupes françaises combattirent en Suède sous Christiern, mais elles en furent bien mal récompensées : congédiées sans paye, poursuivies dans leur retour par les paysans, il n'en revint pas trois cents hommes en France; suite ordinaire parmi nous de toute expédition qui se fait trop loin de la patrie.

Nous verrons dans l'article du luthéranisme quel tyran était Christiern. Un de ses crimes fut la source de son châtiment, qui lui fit perdre trois royaumes. Il venait de faire un accord avec un administrateur créé par les états de Suède, nommé Sténon Sture. Christiern semblait moins craindre cet administrateur que le jeune Gustave Vasa, neveu du roi Canutson, prince d'un courage entreprenant, le héros et l'idole de la Suède. Il feignit de vouloir conférer avec l'administrateur dans Stockholm, et demanda qu'on lui amenât sur sa flotte, à la rade de la ville, le jeune Gustave et six autres otages.

(1518) A peine furent-ils sur son vaisseau, qu'il les fit mettre aux fers, et fit voile en Danemark avec sa proie. Alors il prépara tout pour une guerre ouverte. Rome se mêlait de cette guerre. Voici comme elle y entra, et comme elle fut trompée.

Troll, archevêque d'Upsal, dont je rapporterai les cruautés en parlant du luthéranisme, élu par le clergé, confirmé par Léon X, et lié d'intérêt avec Christiern, avait été déposé par les états de Suède (1517), et condamné à faire pénitence dans un monastère. Les états furent excommuniés par le pape selon le style ordinaire. Cette excommunication, qui n'était rien par elle-même, était beaucoup par les armes de Christiern.

Il y avait alors en Danemark un légat du pape, nommé Arcemboldi, qui avait vendu les indulgences dans les trois royaumes. Telle avait été son adresse, et telle l'imbécillité des peuples, qu'il avait tiré près de deux millions de florins de ces pays les plus pauvres de l'Europe. Il allait les faire passer à Rome : Christiern les prit pour faire, disait-il, la guerre à des excommuniés. Sa guerre fut heureuse : il fut reconnu roi, et l'archevêque Troll fut rétabli.

(1520) C'est après ce rétablissement que le roi et son primat donnèrent dans Stockholm cette fête funeste, dans laquelle ils firent égorger le sénat entier et tant de citoyens. Cependant Gustave s'était échappé de sa prison, et avait repassé en Suède. Il fut obligé de se cacher quelque temps dans les montagnes de la Dalécarlie, déguisé en paysan. Il travailla même aux mines, soit pour subsister, soit pour se mieux déguiser. Mais enfin il se fit connaître à ces hommes sauvages, qui détestaient d'autant plus la tyrannie que toute politique était inconnue à leur simplicité rustique. Ils le suivirent, et Gustave Vasa se vit bientôt à la tête d'une armée. L'usage des armes à feu n'était point encore connu de ces hommes grossiers, et peu familier au reste des Suédois; c'est ce qui avait donné toujours aux Danois la supériorité. Mais Gustave, ayant fait acheter sur son crédit des mousquets à Lubeck, combattit bientôt avec des armes égales.

Lubeck ne fournit pas seulement des armes, elle envoya des troupes; sans quoi Gustave eût eu bien de la peine à réussir. C'était une simple ville de marchands de qui dépendait la destinée de la Suède. Christiern était alors en Danemark. L'archevêque d'Upsal soutint tout le poids de la guerre contre le libérateur. Enfin, ce qui n'est pas ordinaire, le parti le plus juste l'emporta. Gustave, après des aventures malheureuses, battit les lieutenants du tyran, et fut maître d'une partie du pays.

Christiern, furieux, qui dès longtemps avait en son pouvoir à Copenhague la mère et la sœur de Gustave (1521), fit une action qui, même après ce qu'on a vu de lui, paraît d'une atrocité presque incroyable. Il fit jeter, dit-on, ces deux princesses dans la mer, enfermées dans un sac l'une et l'autre. Il y a des auteurs qui disent qu'on se contenta de les menacer de ce supplice.

Ce tyran savait ainsi se venger, mais il ne savait pas combattre. Il assassinait des femmes, et il n'osait aller en Suède faire tête à Gustave. Non moins cruel envers ses Danois qu'envers ses ennemis, il fut bientôt aussi exécrable au peuple de Copenhague qu'aux Suédois.

Ces Danois, en possession alors d'élire leurs rois, avaient le droit de punir un tyran. Les premiers qui renoncèrent à sa domination furent ceux de Jutland, du duché de Schleswick, et de la partie du Holstein qui appartenait à Christiern. Son oncle Frédéric, duc de Holstein, profita du juste soulèvement des peuples. La force appuya le droit. Tous les habitants de ce qui composait autrefois la Chersonèse Cimbrique firent signifier au tyran l'acte de sa déposition authentique par le premier magistrat de Jutland.

Ce chef de justice intrépide osa porter à Christiern sa sentence dans Copenhague même. Le tyran, voyant tout le reste de l'État ébranlé, haï de ses propres officiers, n'osant se fier à personne, reçut dans son palais, comme un criminel, son arrêt qu'un seul homme désarmé lui signifiait. Il faut conserver à la postérité le nom de ce magistrat : il s'appelait Mons. « Mon nom, disait-il, devrait être écrit sur la porte de tous les méchants princes. » Le Danemark obéit à l'arrêt. Il n'y a point d'exemple d'une révolution si juste, si subite, et si tranquille.

(1523) Le roi se dégrada lui-même en fuyant, et se retira en Flandre dans les États de Charles-Quint, son beau-frère, dont il implora longtemps le secours.

Son oncle Frédéric fut élu dans Copenhague roi de Danemark, de Norvége, et de Suède ; mais il n'eut de la couronne de Suède que le titre. Gustave Vasa, ayant pris dans le même temps Stockholm, fut élu roi par les Suédois, et sut défendre le royaume qu'il avait délivré. Christiern, avec son archevêque Troll errant comme lui, fit au bout de quelques années une tentative pour rentrer dans quelques-uns de ses États. Il avait la ressource que donnent toujours les mécontents d'un nouveau règne. Il y en eut en Danemark, il y en eut en Suède. Il passa avec eux en Norvége. Le nouveau roi Gustave commençait à secouer le joug de la religion romaine dans quelques-unes de ses provinces. Le roi Frédéric permettait que les Danois en changeassent. Christiern se déclarait bon catholique; mais n'en étant ni meilleur prince, ni meilleur général, ni plus aimé, il ne fit qu'un effort inutile.

Abandonné bientôt de tout le monde, il se laissa mener en Danemark, et finit ses jours en prison (1532). L'empereur Charles-Quint, son beau-frère, qui ébranla l'Europe, ne fut pas assez puissant pour le seconder. L'archevêque Troll, d'une ambition inquiète, ayant armé la ville de Lubeck contre le Danemark, mourut de ses blessures plus glorieusement que Christiern, dignes l'un et l'autre d'une fin plus tragique.

Gustave, libérateur de son pays, jouit assez paisiblement de sa gloire. Il fit le premier connaître aux nations étrangères de quel poids la Suède pouvait être dans les affaires de l'Europe, dans un temps où la politique européane prenait une nouvelle face, où l'on commençait à vouloir établir la balance du pouvoir.

François Ier fit une alliance avec lui, et même, tout luthérien qu'était Gustave, il lui envoya le collier de son ordre, malgré les statuts. Gustave, le reste de sa vie, se fit une étude de régler l'État. Il fallut user de toute sa prudence pour que la religion qu'il avait détruite ne troublât pas son gouvernement. Les Dalécarliens, qui l'avaient aidé les premiers à monter sur le trône, furent les premiers à l'inquiéter. Leur rusticité farouche les attachait aux anciens usages de leur Église; ils n'étaient catholiques que comme ils étaient barbares, par la naissance et par l'éducation. On en peut juger par une requête qu'ils lui présentèrent; ils demandèrent que le roi ne portât point d'habits découpés à la mode de France, et qu'on fît brûler tous les citoyens qui feraient gras le vendredi. C'était presque la seule chose à quoi ils distinguaient les catholiques des luthériens.

Le roi étouffa tous ces mouvements, établit avec adresse sa religion en conservant des évêques, et en diminuant leurs revenus et leur pouvoir. Les anciennes lois de l'État furent respectées; (1544) il fit déclarer son fils Frédéric son successeur par les états, et même il obtint que la couronne resterait dans sa maison, à condition que, si sa race s'éteignait, les états rentreraient dans le droit d'élection que s'il ne

restait qu'une princesse, elle aurait une dot sans prétendre à la couronne.

Voilà dans quelle situation étaient les affaires du Nord du temps de Charles-Quint. Les mœurs de tous ces peuples étaient simples, mais dures : on n'en était que moins vertueux pour être plus ignorant. Les titres de comte, de marquis, de baron, de chevalier, et la plupart des symboles de la vanité, n'avaient point pénétré chez les Suédois, et peu chez les Danois; mais aussi les inventions utiles y étaient ignorées. Ils n'avaient ni commerce réglé, ni manufactures. Ce fut Gustave Vasa qui, en tirant les Suédois de l'obscurité, anima aussi les Danois par son exemple.

La Hongrie se gouvernait entièrement comme la Pologne : elle élisait ses rois dans ses diètes. Le palatin de Hongrie avait la même autorité que le primat polonais; et de plus il était juge entre le roi et la nation. Telle avait été autrefois la puissance ou le droit du palatin de l'empire, du maire du palais de France, du justicier d'Aragon. On voit que, dans toutes les monarchies, l'autorité des rois commença toujours par être balancée : on voulut des monarques, mais jamais des despotes.

Les nobles avaient les mêmes priviléges qu'en Pologne, je veux dire d'être impunis, et de disposer de leurs serfs : la populace était esclave. La force de l'État était dans la cavalerie, composée de nobles et de leurs suivants : l'infanterie était un ramas de paysans sans ordre, qui combattaient dans le temps qui suit les semailles jusqu'à celui de la moisson.

On se souvient que vers l'an 1000 la Hongrie reçut le christianisme [1]. Le chef des Hongrois, Étienne, qui voulait être roi, se servit de la force et de la religion. Le pape Silvestre II lui donna le titre de roi, et même de roi apostolique. Des auteurs prétendent que ce fut Jean XVIII ou XIX qui conféra ces deux honneurs à Étienne en 1003 ou 1004. De telles discussions ne sont pas le but de mes recherches. Il me suffit de considérer que c'est pour avoir donné ce titre dans une bulle, que les papes prétendaient exiger des tributs de la Hongrie; et c'est en vertu de ce mot *apostolique* que les rois de Hongrie prétendaient donner tous les bénéfices du royaume.

On voit qu'il y a des préjugés par lesquels les rois et les nations entières se gouvernent. Le chef d'une nation guerrière n'avait osé prendre le titre de roi sans la permission du pape. Ce royaume et celui de Pologne étaient gouvernés sur le modèle de l'empire allemand. Cependant les rois de Pologne et de Hongrie, qui ont fait enfin des comtes, n'osèrent jamais faire des ducs; loin de prendre le titre de *majesté*, on les appelait alors *votre excellence*.

Les empereurs regardaient même la Hongrie comme un fief de l'empire : en effet, Conrad le Salique avait reçu un hommage et un tribut du roi Pierre; et les papes, de leur côté, soutenaient qu'ils devaient

1. Chap. XLIII. (ÉD.)

donner cette couronne, parce qu'ils avaient les premiers appelé du nom de *roi* le chef de la nation hongroise.

Il faut un moment remonter ici au temps où la maison de France, qui a fourni des rois au Portugal, à l'Angleterre, à Naples, vit aussi ses rejetons sur le trône de Hongrie.

Vers l'an 1290, le trône étant vacant, l'empereur Rodolphe de Habsbourg en donna l'investiture à son fils Albert d'Autriche, comme s'il eût donné un fief ordinaire. Le pape Nicolas IV, de son côté, conféra le royaume comme un bénéfice au petit-fils de ce fameux Charles d'Anjou, frère de saint Louis, roi de Naples et de Sicile. Ce neveu de saint Louis était appelé Charles Martel, et il prétendait le royaume parce que sa mère, Marie de Hongrie, était sœur du roi hongrois dernier mort. Ce n'est pas chez les peuples libres un titre pour régner que d'être parent de leurs rois. La Hongrie ne prit pour maître ni celui que nommait l'empereur, ni celui que lui donnait le pape; elle choisit André, surnommé *le Vénitien* parce qu'il s'était marié à Venise, prince qui d'ailleurs était du sang royal. Il y eut des excommunications et des guerres; mais après sa mort, et après celle de son concurrent Charles Martel, les arrêts du tribunal de Rome furent exécutés.

(1303) Boniface VIII, quatre mois avant que l'affront qu'il reçut du roi de France le fît, dit-on, mourir de douleur, jouit de l'honneur de voir plaider devant lui, comme on l'a déjà dit[1], la cause de la maison d'Anjou. La reine de Naples, Marie, parla elle-même devant le consistoire; et Boniface donna la Hongrie au prince Carobert, fils de Charles Martel, et petit-fils de cette Marie.

(1306) Ce Carobert fut donc en effet roi par la grâce du pape, soutenu de son parti et de son épée. La Hongrie, sous lui, devint plus puissante que les empereurs, qui la regardaient comme un fief. Carobert réunit la Dalmatie, la Croatie, la Servie, la Transylvanie, la Valachie, provinces démembrées du royaume dans la suite des temps.

Le fils de Carobert, nommé Louis, frère de cet André de Hongrie, que la reine de Naples Jeanne, sa femme, fit étrangler, accrut encore la puissance des Hongrois. Il passa au royaume de Naples pour venger le meurtre de son frère. Il aida Charles de Durazzo à détrôner Jeanne, sans l'aider dans la cruelle mort dont Durazzo fit périr cette reine[2]. De retour dans la Hongrie, il y acquit une vraie gloire, car il fut juste; il fit de sages lois; il abolit les épreuves du fer ardent et de l'eau bouillante, d'autant plus accréditées que les peuples étaient plus grossiers.

On remarque toujours qu'il n'y a guère de grand homme qui n'ait aimé les lettres. Ce prince cultivait la géométrie et l'astronomie. Il protégeait les autres arts. C'est à cet esprit philosophique, si rare alors, qu'il faut attribuer l'abolition des épreuves superstitieuses. Un roi qui connaissait la saine raison était un prodige dans ces climats. Sa valeur fut égale à ses autres qualités. Ses peuples le chérirent : les étrangers l'admirèrent : les Polonais, sur la fin de sa vie, l'élurent

1. Chap. LXIII. (ÉD.) — 2. Chap. LXIX. (ÉD.)

pour leur roi (1370). Il régna heureusement quarante ans en Hongrie, et douze ans en Pologne. Les peuples lui donnèrent le nom de *Grand*, dont il était digne. Cependant il est presque ignoré en Europe : il n'avait pas régné sur des hommes qui sussent transmettre sa gloire aux nations. Qui sait qu'au XIVe siècle il y eut un Louis le Grand vers les monts Krapac ?

Il était si aimé, que les états élurent (1382) sa fille Marie, qui n'était pas encore nubile, et l'appelèrent Marie-roi, titre qu'ils ont encore renouvelé de nos jours pour la fille du dernier empereur de la maison d'Autriche.

Tout sert à faire voir que si, dans les royaumes héréditaires, on peut se plaindre des abus du despotisme, les États électifs sont exposés à de plus grands orages, et que la liberté même, cet avantage si naturel et si cher, a quelquefois produit de grands malheurs. La jeune Marie-roi était gouvernée, aussi bien que l'État, par sa mère Élisabeth de Bosnie. Les seigneurs furent mécontents d'Élisabeth ; ils se servirent de leur droit de mettre la couronne sur une autre tête. Ils la donnèrent à Charles de Durazzo, surnommé *le Petit*, descendant en droite ligne du frère de saint Louis, qui régna dans les Deux-Siciles (1386). Il arrive de Naples à Bude : il est couronné solennellement et reconnu roi par Élisabeth elle-même.

Voici un de ces événements étranges sur lesquels les lois sont muettes, et qui laissent en doute si ce n'est pas un crime de punir le crime même.

Élisabeth et sa fille Marie, après avoir vécu en intelligence autant qu'il était possible avec celui qui possédait leur couronne, l'invitent chez elles et le font assassiner en leur présence. Elles soulèvent le peuple en leur faveur; et la jeune Marie, toujours conduite par sa mère, reprend la couronne.

(1389) Quelque temps après, Élisabeth et Marie voyagent dans la Basse-Hongrie. Elles passent imprudemment sur les terres d'un comte de Hornac, ban de Croatie. Ce ban était ce qu'on appelle en Hongrie *comte suprême*, commandant les armées, et rendant la justice. Il était attaché au roi assassiné. Lui était-il permis ou non de venger la mort de son roi ? Il ne délibéra pas, et parut consulter la justice dans la cruauté de sa vengeance. Il fait le procès aux deux reines, fait noyer Élisabeth, et garde Marie en prison, comme la moins criminelle.

Dans le même temps, Sigismond, qui depuis fut empereur, entrait en Hongrie, et venait épouser la reine Marie. Le ban de Croatie se crut assez puissant et fut assez hardi pour lui amener lui-même cette reine dont il avait fait noyer la mère. Il semble qu'il crut n'avoir fait qu'un acte de justice sévère. Mais Sigismond le fit tenailler et mourir dans les tourments. Sa mort souleva la noblesse hongroise, et ce règne ne fut qu'une suite de troubles et de factions.

On peut régner sur beaucoup d'États, et n'être pas un puissant prince. Ce Sigismond fut à la fois empereur, roi de Bohême et de Hongrie. Mais en Hongrie il fut battu par les Turcs, et mis une fois en prison par ses sujets révoltés. En Bohême il fut presque toujours en

guerre contre les hussites; et dans l'empire, son autorité fut presque toujours contre-balancée par les priviléges des princes et des villes.

En 1438, Albert d'Autriche, gendre de Sigismond, fut le premier prince de la maison d'Autriche qui régna sur la Hongrie.

Il fut, comme Sigismond, empereur et roi de Bohême; mais il ne régna que trois ans. Ce règne si court fut la source des divisions intestines qui, jointes aux irruptions des Turcs, ont dépeuplé la Hongrie, et en ont fait une des malheureuses contrées de la terre.

Les Hongrois, toujours libres, ne voulurent point pour leur roi d'un enfant que laissait Albert d'Autriche, et ils choisirent cet Uladislas, ou Ladislas, roi de Pologne, que nous avons vu[1] perdre la bataille de Varnes avec la vie (1444).

(1440) Frédéric III d'Autriche, empereur d'Allemagne, se dit roi de Hongrie, et ne le fut jamais. Il garda dans Vienne le fils d'Albert d'Autriche, que j'appellerai Ladislas Albert, pour le distinguer de tant d'autres, tandis que le fameux Jean Huniade tenait tête en Hongrie à Mahomet II, vainqueur de tant d'États. Ce Jean Huniade n'était pas roi, mais il était général chéri d'une nation libre et guerrière, et nul roi ne fut aussi absolu que lui.

Après sa mort la maison d'Autriche eut la couronne de Hongrie. Ce Ladislas Albert fut élu. Il fit périr par la main du bourreau un des fils de ce Jean Huniade, vengeur de la patrie. Mais chez les peuples libres la tyrannie n'est pas impunie; Ladislas Albert d'Autriche fut chassé de ce trône souillé d'un si beau sang, et paya par l'exil sa cruauté.

Il restait un fils de ce grand Huniade : ce fut Mathias Corvin, que les Hongrois ne tirèrent qu'à force d'argent des mains de la maison d'Autriche. Il combattit et l'empereur Frédéric III, auquel il enleva l'Autriche, et les Turcs, qu'il chassa de la Haute-Hongrie.

Après sa mort, arrivée en 1490, la maison d'Autriche voulut toujours ajouter la Hongrie à ses autres États. L'empereur Maximilien, rentré dans Vienne, ne put obtenir ce royaume. Il fut déféré à un roi de Bohême, nommé encore Ladislas, que j'appellerai Ladislas de Bohême.

Les Hongrois, en se choisissant ainsi leurs rois, restreignaient toujours leur autorité, à l'exemple des nobles en Pologne, et des électeurs de l'empire. Mais il faut avouer que les nobles de Hongrie étaient de petits tyrans qui ne voulaient point être tyrannisés. Leur liberté était une indépendance funeste, et ils réduisaient le reste de la nation à un esclavage si misérable, que tous les habitants de la campagne se soulevèrent contre des maîtres trop durs. Cette guerre civile, qui dura quatre années, affaiblit encore ce malheureux royaume. La noblesse, mieux armée que le peuple, et possédant tout l'argent, eut enfin le dessus; et la guerre finit par le redoublement des chaînes du peuple, qui est encore réellement esclave de ses seigneurs.

Un pays si longtemps dévasté, et dans lequel il ne restait qu'un peuple esclave et mécontent, sous des maîtres presque toujours divi-

1. Chap. LXXXIX. (ED.)

sés, ne pouvait plus résister par lui-même aux armes des sultans turcs : aussi, quand le jeune Louis II, fils de ce Ladislas de Bohême, et beau-frère de l'empereur Charles-Quint, voulut soutenir les efforts de Soliman, toute la Hongrie ne put, dans cette extrême nécessité, lui fournir une armée de trente mille combattants. Un cordelier, nommé Tomoré, général de cette armée dans laquelle il y avait cinq évêques, promit la victoire au roi Louis. (1526) L'armée fut détruite à la célèbre journée de Mohats. Le roi fut tué, et Soliman vainqueur parcourut tout ce royaume malheureux, dont il emmena plus de deux cent mille captifs.

En vain la nature a placé dans ce pays des mines d'or, et les vrais trésors des blés et des vins; en vain elle y forme des hommes robustes, bien faits, spirituels : on ne voyait plus qu'un vaste désert, des villes ruinées, des campagnes dont on labourait une partie les armes à la main, des villages creusés sous terre, où les habitants s'ensevelissaient avec leurs grains et leurs bestiaux, une centaine de châteaux fortifiés dont les possesseurs disputaient la souveraineté aux Turcs et aux Allemands.

Il y avait encore plusieurs beaux pays de l'Europe dévastés, incultes, inhabités, tels que la moitié de la Dalmatie, le nord de la Pologne, les bords du Tanaïs, la fertile contrée de l'Ukraine, tandis qu'on allait chercher des terres dans un nouvel univers et aux bornes de l'ancien.

Dans ce tableau du gouvernement politique du Nord, je ne dois pas oublier l'Écosse, dont je parlerai encore en traitant de la religion.

L'Écosse entrait un peu plus que le reste dans le système de l'Europe, parce que cette nation, ennemie des Anglais qui voulaient la dominer, était alliée de la France depuis longtemps. Il n'en coûtait pas beaucoup aux rois de France pour faire armer les Écossais. On voit que François Ier n'envoya que trente mille écus (qui font aujourd'hui trois cent vingt mille de nos livres) au parti qui devait faire déclarer la guerre aux Anglais (1543). En effet, l'Écosse est si pauvre, qu'aujourd'hui qu'elle est réunie à l'Angleterre, elle ne paye que la quatrième partie des subsides des deux royaumes[1].

Un État pauvre voisin d'un État riche est à la longue vénal. Mais tant que cette province ne se vendit point, elle fut redoutable. Les Anglais, qui subjuguèrent si aisément l'Irlande sous Henri II, ne purent dominer en Écosse. Édouard III, grand guerrier et adroit politique, la dompta, mais ne put la garder. Il y eut toujours entre les Écossais et les Anglais une inimitié et une jalousie pareille à celle qu'on voit aujourd'hui entre les Portugais et les Espagnols. La maison des Stuarts régnait sur l'Écosse depuis 1370. Jamais maison n'a été plus infortunée. Jacques Ier, après avoir été prisonnier en Angleterre dix-huit années, fut assassiné par ses sujets. (1460) Jacques II fut tué dans une expédition malheureuse à Roxborough, à l'âge de vingt-neuf ans. (1488) Jacques III, n'en ayant pas encore trente-cinq, fut tué par ses sujets en bataille rangée. (1513) Jacques IV, gendre du roi

1. Ceci était écrit en 1740.

d'Angleterre Henri VII, périt âgé de trente-neuf ans dans une bataille contre les Anglais, après un règne très-malheureux. (1542) Jacques V mourut dans la fleur de son âge, à trente ans.

Nous verrons[1] la fille de Jacques V, plus malheureuse que tous ses prédécesseurs, augmenter le nombre des reines mortes par la main des bourreaux. Jacques VI son fils ne fut roi d'Écosse, d'Angleterre et d'Irlande, que pour jeter, par sa faiblesse, les fondements des révolutions qui ont porté la tête de Charles Ier sur un échafaud, qui ont fait languir Jacques VII dans l'exil, et qui tiennent encore cette famille infortunée errante loin de sa patrie. Le temps le moins funeste de cette maison était celui de Charles-Quint et de François Ier : c'était alors que régnait Jacques V, père de Marie Stuart, et qu'après sa mort, sa veuve, Marie de Lorraine, mère de Marie Stuart, eut la régence du royaume. Les troubles ne commencèrent à naître que sous la régence de cette Marie de Lorraine; et la religion, comme on le verra, en fut le premier prétexte.

Je n'étendrai pas davantage ce recensement des royaumes du Nord au XVIe siècle. J'ai déjà exposé en quels termes étaient ensemble l'Allemagne, l'Angleterre, la France, l'Italie, l'Espagne : ainsi je me suis donné une connaissance préliminaire des intérêts du Nord et du Midi. Il faut voir plus particulièrement ce que c'était que l'empire.

CHAP. CXX. — *De l'Allemagne et de l'empire aux XVe et XVIe siècles.*

Le nom d'empire d'Occident subsistait toujours. Ce n'était guère depuis très-longtemps qu'un titre onéreux; et il y parut bien, puisque l'ambitieux Édouard III, à qui les électeurs l'offrirent (1348), n'en voulut point. L'empereur Charles IV, regardé comme le législateur de l'empire, ne put obtenir du pape Innocent VI et des barons romains la permission de se faire couronner empereur à Rome, qu'à condition qu'il ne coucherait pas dans la ville. Sa fameuse *bulle d'or* mit quelque ordre dans l'anarchie de l'Allemagne. Le nombre des électeurs fut fixé par cette loi, qu'on regarda comme fondamentale, et à laquelle on a dérogé depuis. De son temps les villes impériales eurent voix délibérative dans les diètes. Toutes les villes de la Lombardie étaient réellement libres, et l'empire ne conservait sur elles que des droits. Chaque seigneur continua d'être souverain dans ses terres en Allemagne et en Lombardie pendant tous les règnes suivants.

Les temps de Venceslas, de Robert, de Josse, de Sigismond, furent des temps obscurs où l'on ne voit aucune trace de la majesté de l'empire, excepté dans le concile de Constance, que Sigismond convoqua, et où il parut dans toute sa gloire, mais dont il sortit avec la honte d'avoir violé le droit des gens en laissant brûler Jean Hus et Jérôme de Prague.

Les empereurs n'avaient plus de domaines; ils les avaient cédés aux évêques et aux villes, tantôt pour se faire un appui contre les seigneurs

1. Chap. CLXIX. (ÉD.)

des grands fiefs, tantôt pour avoir de l'argent. Il ne leur restait que la subvention des mois romains, taxe qu'on ne payait qu'en temps de guerre, et pour la vaine cérémonie du couronnement et du voyage de Rome. Il était donc absolument nécessaire d'élire un chef puissant par lui-même; et ce fut ce qui mit le sceptre dans la maison d'Autriche. Il fallait un prince dont les États pussent, d'un côté, communiquer à l'Italie, et de l'autre, résister aux inondations des Turcs. L'Allemagne trouvait cet avantage avec Albert II, duc d'Autriche, roi de Bohême et de Hongrie; et c'est ce qui fixa la dignité impériale dans sa maison; le trône y fut héréditaire sans cesser d'être électif. Albert et ses successeurs furent choisis, parce qu'ils avaient de grands domaines; et Rodolphe de Habsbourg, tige de cette maison, avait été élu, parce qu'il n'en avait point. La raison en est palpable : Rodolphe fut choisi dans un temps où les maisons de Saxe et de Souabe avaient fait craindre le despotisme; et Albert II, dans un temps où l'on croyait la maison d'Autriche assez puissante pour défendre l'empire, et non assez pour l'asservir.

Frédéric III eut l'empire à ce titre. L'Allemagne, de son temps, fut dans la langueur et dans la tranquillité. Il ne fut pas aussi puissant qu'il aurait pu l'être; et nous avons vu qu'il était loin d'être *souverain de la chrétienté*, comme le porte son épitaphe.

Maximilien Ier, n'étant encore que roi des Romains, commença la carrière la plus glorieuse par la victoire de Guinegaste en Flandre, qu'il remporta contre les Français, et par le traité de 1492, qui lui assura la Franche-Comté, l'Artois, et le Charolais (1476). Mais ne tirant rien des Pays-Bas qui appartenaient à son fils Philippe le Beau, rien des peuples de l'Allemagne, et peu de chose de ses États tenus en échec par la France, il n'aurait jamais eu de crédit en Italie sans la ligue de Cambrai, et sans Louis XII qui travailla pour lui.

(1508) D'abord le pape et les Vénitiens l'empêchèrent de venir se faire couronner à Rome; et il prit le titre d'*empereur élu*, ne pouvant être empereur couronné par le pape (1513). On le vit, depuis la ligue de Cambrai, recevoir une solde de cent écus par jour du roi d'Angleterre Henri VIII. Il avait dans ses États d'Allemagne des hommes avec lesquels on pouvait combattre les Turcs; mais il n'avait pas les trésors avec lesquels la France, l'Angleterre, et l'Italie, combattaient alors.

L'Allemagne était devenue véritablement une république de princes et de villes, quoique le chef s'expliquât dans ses édits en maître absolu de l'univers. Elle était dès l'an 1500 divisée en dix cercles, et les directeurs de ces cercles étant des princes souverains, les généraux et les colonels de ces cercles étant payés par les provinces et non par l'empereur, cet établissement, qui liait toutes les parties de l'Allemagne ensemble, en assurait la liberté. La chambre impériale qui jugeait en dernier ressort, payée par les princes et par les villes, et ne résidant point dans les domaines particuliers du monarque, était encore un appui de la liberté publique. Il est vrai qu'elle ne pouvait jamais mettre ses arrêts à exécution contre de grands princes, à

moins que l'Allemagne ne la secondât; mais cet abus même de la liberté en prouvait l'existence. Cela est si vrai, que la cour aulique, qui prit sa forme en 1512, et qui ne dépendait que des empereurs, fût bientôt le plus ferme appui de leur autorité.

L'Allemagne, sous cette forme de gouvernement, était alors aussi heureuse qu'aucun autre État du monde. Peuplée d'une nation guerrière et capable des plus grands travaux militaires, il n'y avait pas d'apparence que les Turcs pussent jamais la subjuguer. Son terrain est assez bon et assez bien cultivé pour que ses habitants n'en cherchassent pas d'autres comme autrefois; et ils n'étaient ni assez riches, ni assez pauvres, ni assez unis, pour conquérir toute l'Italie.

Mais quel était alors le droit sur l'Italie et sur l'empire romain? Le même que celui des Othons, et de la maison impériale de Souabe; le même qui avait coûté tant de sang, et qui avait souffert tant d'altérations depuis que Jean XII, patrice de Rome aussi bien que pape, au lieu de réveiller le courage des anciens Romains, avait eu l'imprudence d'appeler les étrangers. Rome ne pouvait que s'en repentir : et depuis ce temps il y eut toujours une guerre sourde entre l'empire et le sacerdoce, aussi bien qu'entre les droits des empereurs et les libertés des provinces d'Italie. Le titre de César n'était qu'une source de droits contestés, de disputes indécises, de grandeur apparente, et de faiblesse réelle. Ce n'était plus le temps où les Othons faisaient des rois et leur imposaient des tributs. Si le roi de France Louis XII s'était entendu avec les Vénitiens, au lieu de les battre, jamais probablement les empereurs ne seraient revenus en Italie. Mais il fallait nécessairement, par les divisions des princes italiens, et par la nature du gouvernement pontifical, qu'une grande partie de ce pays fût toujours la proie des étrangers.

CHAP. CXXI. — *Usages des XVe et XVIe siècles, et de l'état des beaux-arts.*

On voit qu'en Europe il n'y avait guère de souverains absolus. Les empereurs, avant Charles-Quint, n'avaient osé prétendre au despotisme. Les papes étaient beaucoup plus maîtres à Rome qu'auparavant, mais moins dans l'Église. Les couronnes de Hongrie et de Bohême étaient encore électives, ainsi que toutes celles du Nord; et l'élection suppose nécessairement un contrat entre le roi et la nation. Les rois d'Angleterre ne pouvaient ni faire des lois ni en abuser sans le concours du parlement. Isabelle, en Castille, avait respecté les priviléges des Cortès, qui sont les états du royaume. Ferdinand le Catholique n'avait pu en Aragon détruire l'autorité du justicier, qui se croyait en droit de juger les rois. La France seule, depuis Louis XI, s'était tournée en État purement monarchique : gouvernement heureux lorsqu'un roi tel que Louis XII répara par son amour pour son peuple toutes les fautes qu'il commit avec les étrangers; mais gouvernement le pire de tous sous un roi faible ou méchant.

La police générale de l'Europe s'était perfectionnée, en ce que les

guerres particulières des seigneurs féodaux n'étaient plus permises nulle part par les lois; mais il restait l'usage des duels[1].

Les décrets des papes, toujours sages, et de plus toujours utiles à la chrétienté dans ce qui ne concernait pas leurs intérêts personnels, anathématisaient ces combats; mais plusieurs évêques les permettaient. Les parlements de France les ordonnaient quelquefois; témoin celui de Legris et de Carrouge sous Charles VI. Il se fit beaucoup de duels depuis assez juridiquement. Le même abus était aussi appuyé en Allemagne, en Italie, et en Espagne, par des formes regardées comme essentielles. On ne manquait pas surtout de se confesser et de communier avant de se préparer au meurtre. Le bon chevalier Bayard faisait toujours dire une messe lorsqu'il allait se battre en duel. Les combattants choisissaient un parrain, qui prenait soin de leur donner des armes égales, et surtout de voir s'ils n'avaient point sur eux quelques enchantements; car rien n'était plus crédule qu'un chevalier.

On vit quelquefois de ces chevaliers partir de leurs pays pour aller chercher un duel dans un autre, sans autre raison que l'envie de se signaler. (1414) On a vu que le duc Jean de Bourbon fit déclarer « qu'il irait en Angleterre avec seize chevaliers combattre à outrance pour éviter l'oisiveté, et pour mériter la grâce de la très-belle dont il est serviteur. »

Les tournois[2], quoique encore condamnés par les papes, étaient partout en usage. On les appelait toujours *ludi Gallici*, parce que Geoffroi de Preuilli en avait rédigé les lois au XIe siècle. Il y avait eu plus de cent chevaliers tués dans ces jeux, et ils n'en étaient que plus en vogue. C'est ce qui a été détaillé au chapitre des *Tournois*.

L'art de la guerre, l'ordonnance des armées, les armes offensives et défensives, étaient tout autres encore qu'aujourd'hui.

L'empereur Maximilien avait mis en usage les armes de la phalange macédonienne, qui étaient des piques de dix-huit pieds : les Suisses s'en servirent dans les guerres du Milanais; mais ils les quittèrent pour l'espadon à deux mains.

Les arquebuses étaient devenues une arme offensive indispensable contre ces remparts d'acier dont chaque gendarme était couvert. Il n'y avait guère de casque et de cuirasse à l'épreuve de ces arquebuses. La gendarmerie, qu'on appelait *la bataille*, combattait à pied comme à cheval : celle de France, au XVe siècle, était la plus estimée.

L'infanterie allemande et l'espagnole étaient réputées les meilleures. Le cri d'armes était aboli presque partout. Il y a eu des modes dans la guerre comme dans les habillements.

Quant au gouvernement des États, je vois des cardinaux à la tête de presque tous les royaumes. C'est en Espagne un Ximénès, sous Isabelle, qui après la mort de sa reine est régent du royaume; qui, toujours vêtu en cordelier, met son faste à fouler sous ses sandales le faste espagnol; qui lève une armée à ses propres dépens, la conduit en Afrique, et prend Oran; qui enfin est absolu, jusqu'à ce que le jeune

1. Voyez le chap. C, *Des Duels*. — 2. Voyez le chap. XCIX, *Des Tournois*.

Charles-Quint le renvoie à son évêché de Tolède, et le fasse mourir de douleur.

On voit Louis XII gouverné par le cardinal d'Amboise; François Ier a pour ministre le cardinal Duprat; Henri VIII est pendant vingt ans soumis au cardinal Wolsey, fils d'un boucher, homme aussi fastueux que d'Amboise, qui comme lui voulut être pape, et qui n'y réussit pas mieux. Charles-Quint prit pour son ministre en Espagne son précepteur le cardinal Adrien, que depuis il fit pape; et le cardinal Granvelle gouverna ensuite la Flandre. Le cardinal Martinusius fut maître en Hongrie sous Ferdinand, frère de Charles-Quint.

Si tant d'ecclésiastiques ont régi des États tous militaires, ce n'est pas seulement parce que les rois se fiaient plus aisément à un prêtre qu'ils ne craignaient point, qu'à un général d'armée qu'ils redoutaient; c'est encore parce que ces hommes d'Église étaient souvent plus instruits, plus propres aux affaires, que les généraux et les courtisans.

Ce ne fut que dans ce siècle que les cardinaux, sujets des rois, commencèrent à prendre le pas sur les chanceliers. Ils le disputaient aux électeurs, et le cédaient en France et en Angleterre aux chanceliers de ces royaumes; et c'est encore une des contradictions que les usages de l'orgueil avaient introduites dans la république chrétienne. Les registres du parlement d'Angleterre font foi que le chancelier Warham précéda le cardinal Wolsey jusqu'à l'année 1516.

Le terme de *majesté* commençait à être affecté par les rois[1]. Leurs rangs étaient réglés à Rome. L'empereur avait sans contredit les premiers honneurs. Après lui venait le roi de France sans aucune concurrence; la Castille, l'Aragon, le Portugal, la Sicile, alternaient avec l'Angleterre : puis venaient l'Écosse, la Hongrie, la Navarre, Chypre, la Bohême et la Pologne. Le Danemark et la Suède étaient les derniers. Ces préséances causèrent depuis de violents démêlés. Presque tous les rois ont voulu être égaux; mais aucun n'a jamais contesté le premier rang aux empereurs; ils l'ont conservé en perdant leur puissance

Tous les usages de la vie civile différaient des nôtres; le pourpoint et le petit manteau étaient devenus l'habit de toutes les cours. Les hommes de robe portaient partout la robe longue et étroite; les marchands, une petite robe qui descendait à la moitié des jambes.

Il n'y avait sous François Ier que deux coches dans Paris, l'un pour la reine, l'autre pour Diane de Poitiers : hommes et femmes allaient à cheval.

Les richesses étaient tellement augmentées, que Henri VIII, roi d'Angleterre, promit en 1519 une dot de trois cent trente-trois mille écus d'or à sa fille Marie, qui devait épouser le fils aîné de François Ier : on n'en avait jamais donné une si forte.

L'entrevue de François Ier et de Henri fut longtemps célèbre par sa magnificence. Leur camp fut appelé *le camp du drap d'or* : mais cet

1. Chap. XCIV. (Ed.)

appareil passager et cet effort de luxe ne supposait pas cette magnificence générale et ces commodités d'usage si supérieures à la pompe d'un jour, et qui sont aujourd'hui si communes. L'industrie n'avait point changé en palais somptueux les cabanes de bois et de plâtre qui formaient les rues de Paris : Londres était encore plus mal bâtie, et la vie y était plus dure. Les plus grands seigneurs menaient à cheval leurs femmes en croupe à la campagne : c'était ainsi que voyageaient toutes les princesses, couvertes d'une cape de toile cirée dans les saisons pluvieuses; on n'allait point autrement au palais des rois. Cet usage se conserva jusqu'au milieu du XVIIe siècle. La magnificence de Charles-Quint, de François Ier, de Henri VIII, de Léon X, n'était que pour les jours d'éclat et de solennité : aujourd'hui les spectacles journaliers, la foule des chars dorés, les milliers de fanaux qui éclairent pendant la nuit les grandes villes, forment un plus beau spectacle et annoncent plus d'abondance que les plus brillantes cérémonies des monarques du XVIe siècle.

On commençait dès le temps de Louis XII à substituer aux fourrures précieuses les étoffes d'or et d'argent qui se fabriquaient en Italie : il n'y en avait point encore à Lyon. L'orfévrerie était grossière. Louis XII l'ayant défendue dans son royaume par une loi somptuaire indiscrète, les Français firent venir leur argenterie de Venise. Les orfévres de France furent réduits à la pauvreté, et Louis XII révoqua sagement la loi.

François Ier, devenu économe sur la fin de sa vie, défendit les étoffes d'or et de soie. Henri III renouvela cette défense; mais si ces lois avaient été observées, les manufactures de Lyon étaient perdues. Ce qui détermina à faire ces lois, c'est qu'on tirait la soie de l'étranger. On ne permit sous Henri II des habits de soie qu'aux évêques. Les princes et les princesses eurent la prérogative d'avoir des habits rouges, soit en soie, soit en laine. (1563) Enfin, il n'y eut que les princes et les évêques qui eurent le droit de porter des souliers de soie.

Toutes ces lois somptuaires ne prouvent autre chose, sinon que le gouvernement n'avait pas toujours de grandes vues, et qu'il parut plus aisé aux ministres de proscrire l'industrie que de l'encourager [1].

Les mûriers n'étaient encore cultivés qu'en Italie et en Espagne : l'or trait ne se fabriquait qu'à Venise et à Milan. Cependant les modes des

1. Toute loi somptuaire est injuste en elle-même. C'est pour le maintien de leurs droits que les hommes se sont réunis en société, et non pour donner aux autres celui d'attenter à la liberté que doit avoir chaque individu de s'habiller, de se nourrir, de se loger à sa fantaisie; en un mot, de faire de sa propriété l'usage qu'il veut en faire, pourvu que cet usage ne blesse le droit de personne.

Les lois somptuaires ont été très-communes chez les nations anciennes; elles eurent pour cause l'envie que les citoyens pauvres portaient aux riches, ou la politique des riches mêmes, qui ne voulaient pas que les hommes de leur parti dissipassent en frivolités des richesses qu'on pouvait employer à l'accroissement de la puissance commune. Les anciens, qui, dans plusieurs de leurs institutions politiques, ont montré une sagacité et une profondeur de vues que nous admirons avec raison, ignoraient les vrais principes de la législation, et comptaient pour rien la justice. Ils croyaient que la volonté

Français se communiquaient déjà aux cours d'Allemagne, à l'Angleterre, et à la Lombardie. Les historiens italiens se plaignent que depuis le passage de Charles VIII on affectait chez eux de s'habiller à la française, et de faire venir de France tout ce qui servait à la parure.

Le pape Jules II fut le premier qui laissa croître sa barbe, pour inspirer par cette singularité un nouveau respect aux peuples. François Ier, Charles-Quint, et tous les autres rois, suivirent cet exemple, adopté à l'instant par leurs courtisans. Mais les gens de robe, toujours attachés à l'ancien usage, quel qu'il soit, continuaient de se faire raser, tandis que les jeunes guerriers affectaient la marque de la gravité et de la vieillesse. C'est une petite observation, mais elle entre dans l'histoire des usages.

Ce qui est bien plus digne de l'attention de la postérité, ce qui doit l'emporter sur toutes ces coutumes introduites par le caprice, sur toutes ces lois abolies par le temps, sur les querelles des rois qui passent avec eux, c'est la gloire des arts, qui ne passera jamais. Cette gloire a été, pendant tout le XVIe siècle, le partage de la seule Italie. Rien ne rappelle davantage l'idée de l'ancienne Grèce : car si les arts fleurirent en Grèce au milieu des guerres étrangères et civiles, ils eurent en Italie le même sort; et presque tout y fut porté à la perfection, tandis que les armées de Charles-Quint saccagèrent Rome, que Barberousse ravagea les côtes, et que les dissensions des princes et des républiques troublèrent l'intérieur du pays.

L'Italie eut, dans Guichardin, son Thucydide, ou plutôt son Xénophon; car il commanda quelquefois dans les guerres qu'il écrivit. Il n'y eut, en aucune province d'Italie, d'orateurs comme les Démosthène, les Périclès, les Eschine. Le gouvernement ne comportait presque nulle part cette espèce de mérite. Celui du théâtre, quoique très-inférieur à ce que fut depuis la scène française, pouvait être comparé à la scène grecque qu'elle faisait revivre; il y a de la vérité, du naturel et du bon comique dans les comédies de l'Arioste; et la seule *Mandragore* de Machiavel vaut peut-être mieux que toutes les pièces d'Aristophane. Machiavel, d'ailleurs, était un excellent historien, avec lequel un bel esprit, tel qu'Aristophane, ne peut entrer en aucune sorte de comparaison. Le cardinal Bibiena avait fait revivre la comédie

publique a droit d'exiger tout des individus, et de les soumettre à tout; opinion fausse, dangereuse, funeste aux progrès de la civilisation et des lumières, et qui ne subsiste encore que trop parmi nous.

L'histoire a prouvé que toutes les lois somptuaires des anciens et des modernes ont été partout, après un temps très-court, abolies, éludées, ou négligées : la vanité inventera toujours plus de manières de se distinguer que les lois n'en pourront défendre.

Le seul moyen permis d'attaquer le luxe par les lois, et en même temps le seul qui soit vraiment efficace, est de chercher à établir la plus grande égalité entre les fortunes, par le partage égal des successions, la destruction ou la restriction du droit de tester, la liberté de toute espèce de commerce et d'industrie; et ces lois sont précisément celles qu'indépendamment du désir d'abolir le luxe, la justice, la raison, et la nature, conseilleraient à tout législateur éclairé. (*Éd. de Kehl.*)

grecque; et Trissino, archevêque de Bénévent[1], la tragédie, dès le commencement du XVIe siècle. Ruccelaï suivit bientôt l'archevêque Trissino. On traduisit à Venise les meilleures pièces de Plaute; et on les traduisit en vers, comme elles doivent l'être, puisque c'est en vers que Plaute les écrivit; elles furent jouées avec succès sur les théâtres de Venise, et dans les couvents où l'on cultivait les lettres.

Les Italiens, en imitant les tragiques grecs et les comiques latins, ne les égalèrent pas; mais ils firent de la pastorale un genre nouveau dans lequel ils n'avaient point de guides, et où personne ne les a surpassés. L'*Aminta* du Tasse, et le *Pastor Fide* du Guarici, sont encore le charme de tous ceux qui entendent l'italien.

Presque toutes les nations polies de l'Europe sentirent alors le besoin de l'art théâtral, qui rassemble les citoyens, adoucit les mœurs, et conduit à la morale par le plaisir. Les Espagnols approchèrent un peu des Italiens; mais ils ne purent parvenir à faire aucun ouvrage régulier. Il y eut un théâtre en Angleterre, mais il était encore plus sauvage. Shakspeare donna de la réputation à ce théâtre sur la fin du XVIe siècle. Son génie perça au milieu de la barbarie, comme Lope de Véga en Espagne. C'est dommage qu'il y ait beaucoup plus de barbarie encore que de génie dans les ouvrages de Shakspeare. Pourquoi des scènes entières du Pastor Fido sont-elles sues par cœur aujourd'hui à Stockholm et à Pétersbourg? et pourquoi aucune pièce de Shakspeare n'a-t-elle pu passer la mer? C'est que le bon est recherché de toutes les nations. Un peuple qui aurait des tragédies, des tableaux, une musique uniquement de son goût, et réprouvés de tous les autres peuples policés, ne pourra jamais se flatter justement d'avoir le bon goût en partage.

Les Italiens réussirent surtout dans les grands poëmes de longue haleine; genre d'autant plus difficile que l'uniformité de la rime et des stances, à laquelle ils s'asservirent, semblait devoir étouffer le génie.

Si l'on veut mettre sans préjugé dans la balance l'*Odyssée* d'Homère avec le *Roland* de l'Arioste, l'italien l'emporte à tous égards, tous deux ayant le même défaut, l'intempérance de l'imagination, et le romanesque incroyable. L'Arioste a racheté ce défaut par des allégories si vraies, par des satires si fines, par une connaissance si approfondie du cœur humain, par les grâces du comique, qui succèdent sans cesse à des traits terribles, enfin par des beautés si innombrables en tout genre, qu'il a trouvé le secret de faire un monstre admirable.

A l'égard de l'*Iliade*, que chaque lecteur se demande à lui-même ce qu'il penserait s'il lisait, pour la première fois, ce poëme et celui du Tasse, en ignorant les noms des auteurs, et les temps où ces ouvrages furent composés, en ne prenant enfin pour juge que son plaisir. Pourrait-il ne pas donner en tous sens la préférence au Tasse? Ne trouverait-il pas dans l'italien plus de conduite, d'intérêt, de variété, de

1. Trissino n'était ni archevêque, ni prêtre. Il se maria deux fois. Il fut employé par les papes dans la diplomatie. (ED.)

justesse, de grâces, et de cette mollesse qui relève le sublime ? Encore quelques siècles, et on n'en fera peut-être pas de comparaison.

Il paraît indubitable que la peinture fut portée, dans ce XVIe siècle, à une perfection que les Grecs ne connurent jamais, puisque non-seulement ils n'avaient pas cette variété de couleurs que les Italiens employèrent, mais qu'ils ignoraient l'art de la perspective et du clair-obscur.

La sculpture, art plus facile et plus borné, fut celui où les Grecs excellèrent, et la gloire des Italiens est d'avoir approché de leurs modèles. Ils les ont surpassés dans l'architecture; et, de l'aveu de toutes les nations, rien n'a jamais été comparable au temple principal de Rome moderne, le plus beau, le plus vaste, le plus hardi qui jamais ait été dans l'univers.

La musique ne fut bien cultivée qu'après ce XVIe siècle; mais les plus fortes présomptions font penser qu'elle est très-supérieure à celle des Grecs, qui n'ont laissé aucun monument par lequel on pût soupçonner qu'ils chantassent en parties.

La gravure en estampes, inventée à Florence au milieu du XVe siècle, était un art tout nouveau qui était alors dans la perfection. Les Allemands jouissaient de la gloire d'avoir inventé l'imprimerie, à peu près dans le temps que la gravure fut connue; et, par ce seul service, ils multiplièrent les connaissances humaines. Il n'est pas vrai, comme le disent les auteurs anglais de l'*Histoire universelle*, que Fausts fut condamné au feu par le parlement de Paris comme sorcier; mais il est vrai que ses facteurs, qui vinrent vendre à Paris les premiers livres imprimés, furent accusés de magie : cette accusation n'eut aucune suite. C'est seulement une triste preuve de la grossière ignorance dans laquelle on était plongé, et que l'art même de l'imprimerie ne put dissiper de longtemps. (1474) Le parlement fit saisir tous les livres qu'un des facteurs de Mayence avait apportés : c'est ce que nous avons vu à l'article de Louis XI [1].

Il n'eût pas fait cette démarche dans un temps plus éclairé : mais tel est le sort des compagnies les plus sages, qui n'ont d'autres règles que leurs anciens usages et leurs formalités; tout ce qui est nouveau les effarouche. Ils s'opposent à tous les arts naissants, à toutes les vérités contraires aux erreurs de leur enfance, à tout ce qui n'est pas dans l'ancien goût et dans l'ancienne forme. C'est par cet esprit que ce même parlement a résisté si longtemps à la réforme du calendrier, qu'il a défendu d'enseigner d'autre doctrine que celle d'Aristote, qu'il a proscrit l'émétique, qu'il a fallu plusieurs lettres de jussion pour lui faire enregistrer les lettres de pairie d'un Montmorency, qu'il s'est refusé quelque temps à l'établissement de l'Académie française, et qu'il s'est enfin opposé de nos jours à l'inoculation de la petite vérole et au débit de l'*Encyclopédie*.

Comme aucun membre d'une compagnie ne répond des délibérations du corps, les avis les moins raisonnables passent quelquefois sans con-

1. Comparez le chap. XCIV, et l'*Histoire du parlement*, à la fin du chap. XI. (ÉD.)

tradiction : c'est pourquoi le duc de Sully dit dans ses Mémoires « que si la sagesse descendait sur la terre, elle aimerait mieux se loger dans une seule tête que dans celles d'une compagnie. »

Louis XI, qui ne pouvait être méchant quand il ne s'agissait pas de ses intérêts, et dont la raison était supérieure quand elle n'était pas aveuglée par ses passions, ôta la connaissance de cette affaire au parlement; il ne souffrit pas que la France fût à jamais déshonorée par la proscription de l'imprimerie, et fit payer aux artistes de Mayence le prix de leurs livres.

La vraie philosophie ne commença à luire aux hommes que sur la fin du XVIe siècle. Galilée fut le premier qui fit parler à la physique le langage de la vérité et de la raison : c'était un peu avant que Copernic, sur les frontières de la Pologne, avait découvert le véritable système du monde. Galilée fut non-seulement le premier bon physicien, mais il écrivit aussi élégamment que Platon, et il eut sur le philosophe grec l'avantage incomparable de ne dire que des choses certaines et intelligibles. La manière dont ce grand homme fut traité par l'inquisition sur la fin de ses jours imprimerait une honte éternelle à l'Italie, si cette honte n'était pas effacée par la gloire même de Galilée. Une congrégation de théologiens, dans un décret donné en 1616, déclara l'opinion de Copernic, mise par le philosophe florentin dans un si beau jour, « non-seulement hérétique dans la foi, mais absurde dans la philosophie. » Ce jugement contre une vérité prouvée depuis en tant de manières est un grand témoignage de la force des préjugés. Il dut apprendre à ceux qui n'ont que le pouvoir à se taire quand la philosophie parle, et à ne pas se mêler de décider sur ce qui n'est pas de leur ressort. Galilée fut condamné depuis par le même tribunal, en 1633, à la prison et à la pénitence, et fut obligé de se rétracter à genoux. Sa sentence est à la vérité plus douce que celle de Socrate; mais elle n'est pas moins honteuse à la raison des juges de Rome que la condamnation de Socrate le fut aux lumières des juges d'Athènes : c'est le sort du genre humain que la vérité soit persécutée dès qu'elle commence à paraître. La philosophie, toujours gênée, ne put, dans le XVIe siècle, faire autant de progrès que les beaux-arts.

Les disputes de religion qui agitèrent les esprits en Allemagne, dans le Nord, en France, et en Angleterre, retardèrent les progrès de la raison au lieu de les hâter : des aveugles qui combattaient avec fureur ne pouvaient trouver le chemin de la vérité : ces querelles ne furent qu'une maladie de plus dans l'esprit humain. Les beaux-arts continuèrent à fleurir en Italie, parce que la contagion des controverses ne pénétra guère dans ce pays; et il arriva que lorsqu'on s'égorgeait en Allemagne, en France, en Angleterre, pour des choses qu'on n'entendait point, l'Italie, tranquille depuis le saccagement étonnant de Rome par l'armée de Charles-Quint, cultiva les arts plus que jamais. Les guerres de religion étalaient ailleurs des ruines; mais à Rome et dans plusieurs autres villes italiennes l'architecture était signalée par des prodiges. Dix papes de suite contribuèrent presque sans aucune interruption à l'achèvement de la basilique de Saint-Pierre, et encouragè-

rent les autres arts : on ne voyait rien de semblable dans le reste de l'Europe. Enfin la gloire du génie appartint alors à la seule Italie, ainsi qu'elle avait été le partage de la Grèce.

Une centaine d'artistes en tout genre a formé ce beau siècle que les Italiens appellent le *Seicento*[1]. Plusieurs de ces grands hommes ont été malheureux et persécutés; la postérité les venge : leur siècle, comme tous les autres, produisit des crimes et des calamités; mais il a sur les autres siècles la supériorité que ces rares génies lui ont donnée. C'est ce qui arriva dans l'âge qui produisit les Sophocle et les Démosthène, dans celui qui fit naître les Cicéron et les Virgile. Ces hommes, qui sont les précepteurs de tous les temps, n'ont pas empêché qu'Alexandre n'ait tué Clitus, et qu'Auguste n'ait signé les proscriptions. Racine, Corneille, et La Fontaine, n'ont certainement pu empêcher que Louis XIV n'ait commis de très-grandes fautes. Les crimes et les malheurs ont été de tous les temps, et il n'y a que quatre siècles pour les beaux-arts. Il faut être fou pour dire que ces arts ont nui aux mœurs; ils sont nés malgré la méchanceté des hommes, et ils ont adouci jusqu'aux mœurs des tyrans.

CHAP. CXXII. — *De Charles-Quint et de François Ier jusqu'à l'élection de Charles à l'empire, en* 1519. *Du projet de l'empereur Maximilien de se faire pape. De la bataille de Marignan.*

Vers ce siècle où Charles-Quint eut l'empire, les papes ne pouvaient plus en disposer comme autrefois; et les empereurs avaient oublié leurs droits sur Rome. Ces prétentions réciproques ressemblaient à ces titres vains de *roi de France* que le roi d'Angleterre prend encore, et au nom de *roi de Navarre* que le roi de France conserve.

Les partis des *guelfes* et des *gibelins* étaient presque entièrement oubliés. Maximilien n'avait acquis en Italie que quelques villes qu'il devait au succès de la ligue de Cambrai, et qu'il avait prises sur les Vénitiens; mais Maximilien imagina un nouveau moyen de soumettre Rome et l'Italie aux empereurs : ce fut d'être pape lui-même après la mort de Jules II, étant veuf de sa femme, fille de Galéas Marie Sforce, duc de Milan. On a encore deux lettres écrites de sa main, l'une à sa fille Marguerite, gouvernante des Pays-Bas, l'autre au seigneur de Chièvres, par lesquelles ce dessein est manifesté : il avoue dans ces lettres qu'il marchandait le pontificat; mais il n'était pas assez riche pour acheter cette singulière couronne tant de fois mise à l'enchère.

Qui peut savoir ce qui serait arrivé si la même tête eût porté la couronne impériale et la tiare? le système de l'Europe eût bien changé; mais il changea autrement sous Charles-Quint.

(1518) A la mort de Maximilien, précisément comme les indulgences

1. Ginguené fait observer qu'ici Voltaire se trompe. Les Italiens appellent *Seicento* le siècle pendant lequel on compte six cents après mille, c'est-à-dire le XVIIe siècle (de 1601 à 1700). Le siècle auquel appartiennent les années du règne de Léon X est appelé par les Italiens *Cinquecento* (de 1501 à 1600), et non *Seicento*. (*Note de M. Beuchot.*)

et Luther commençaient à diviser l'Allemagne, François Ier, roi de France, et Charles d'Autriche, roi d'Espagne, des Deux-Siciles, de Navarre, et souverain des dix-sept provinces des Pays-Bas, briguèrent ouvertement l'empire dans le temps que l'Allemagne, menacée par les Turcs, avait besoin d'un chef tel que François Ier ou Charles d'Autriche : on n'avait point vu encore de si grands rois se disputer la couronne d'Allemagne. François Ier, plus âgé de cinq ans que son rival, en paraissait plus digne par les grandes actions qu'il venait de faire.

(1515) Dès son avénement à la couronne de France, la république de Gênes s'était remise sous la domination de la France, par les intrigues de ses propres citoyens : François Ier passe aussitôt en Italie aussi rapidement que ses prédécesseurs.

Il s'agissait d'abord de conquérir le Milanais, perdu par Louis XII, et de l'arracher encore à cette malheureuse maison de Sforce. Il avait pour lui les Vénitiens, qui voulaient reprendre au moins le Véronais, enlevé par Maximilien : il avait contre lui alors le pape Léon X, vif et intrigant, et l'empereur Maximilien, affaibli par l'âge et incapable d'agir : mais les Suisses, toujours irrités contre la France depuis leur querelle avec Louis XII, toujours animés par les harangues de Mathieu Shinner (Scheiner), cardinal de Sion, étaient les plus dangereux ennemis du roi. Ils prenaient alors le titre de défenseurs des papes, et de protecteurs des princes; et ces titres, depuis près de dix ans, n'étaient point imaginaires.

Le roi, qui marchait à Milan, négociait toujours avec eux. Le cardinal de Sion, qui leur apprit à tromper, fit amuser le roi de vaines promesses, jusqu'à ce que les Suisses, ayant su que la caisse militaire de France était arrivée, crurent pouvoir enlever cet argent et le roi même : ils l'attaquèrent comme on attaque un convoi sur le grand chemin.

(1515) Vingt-cinq mille Suisses, portant sur l'épaule et sur la poitrine la clef de saint Pierre, les uns armés de ces longues piques de dix-huit pieds que plusieurs soldats poussaient ensemble en bataillon serré, les autres tenant leurs grands espadons à deux mains, vinrent fondre à grands cris dans le camp du roi, près de Marignan, vers Milan : ce fut de toutes les batailles données en Italie la plus sanglante et la plus longue. Le jeune roi, pour son coup d'essai, s'avança à pied contre l'infanterie suisse, une pique à la main, combattit une heure entière, accompagné d'une partie de sa noblesse. Les Français et les Suisses, mêlés ensemble dans l'obscurité de la nuit, attendirent le jour pour recommencer. On sait que le roi dormit sur l'affût d'un canon, à cinquante pas d'un bataillon suisse. Ces peuples, dans cette bataille, attaquèrent toujours, et les Français furent toujours sur la défensive : c'est, ce me semble, une preuve assez forte que les Français, quand ils sont bien conduits, peuvent avoir ce courage patient qui est quelquefois aussi nécessaire que l'ardeur impétueuse qu'on leur accorde. Il était beau, surtout à un jeune prince de vingt et un ans, de ne perdre point le sang-froid dans une action si vive et si longue. Il était difficile, puisqu'elle durait, que les Suisses fussent vainqueurs, parce que

les bandes noires d'Allemagne qui étaient avec le roi faisaient une infanterie aussi ferme que la leur, et qu'ils n'avaient point de gendarmerie : tout ce qui surprend, c'est qu'ils purent résister près de deux jours aux efforts de ces grands chevaux de bataille qui tombaient à tout moment sur leurs bataillons rompus. Le vieux maréchal de Trivulce appelait cette journée une *bataille de géants*. Tout le monde convenait que la gloire de cette victoire était due principalement au fameux connétable Charles de Bourbon, depuis trop mal récompensé, et qui se vengea trop bien. Les Suisses fuirent enfin, mais sans déroute totale, laissant sur le champ de bataille plus de dix mille de leurs compagnons, et abandonnant le Milanais aux vainqueurs. Maximilien Sforce fut pris et emmené en France comme Louis le Maure, mais avec des conditions plus douces (1515) : il devint sujet, au lieu que l'autre avait été captif. On laissa vivre en France, avec une pension modique, ce souverain du plus beau pays de l'Italie.

François, après cette victoire de Marignan et cette conquête du Milanais, était devenu l'allié du pape Léon X, et même celui des Suisses, qui, enfin, aimèrent mieux fournir des troupes aux Français que se battre contre eux. Ses armes forcèrent l'empereur Maximilien à céder aux Vénitiens le Véronais, qui leur est toujours demeuré depuis : il fit donner à Léon X le duché d'Urbin, qui est encore à l'Église. On le regardait donc comme l'arbitre de l'Italie, et le plus grand prince de l'Europe, et le plus digne de l'empire, qu'il briguait après la mort de Maximilien. La renommée ne parlait point encore en faveur du jeune Charles d'Autriche; ce fut ce qui détermina en partie les électeurs de l'empire à le préférer. Ils craignaient d'être trop soumis à un roi de France : ils redoutaient moins un maître dont les États, quoique plus vastes, étaient éloignés et séparés les uns des autres. (1519) Charles fut donc empereur, malgré les quatre cent mille écus dont François Ier crut avoir acheté des suffrages.

CHAP. CXXIII. — *De Charles-Quint et de François Ier. Malheurs de la France.*

On connaît quelle rivalité s'éleva dès lors entre ces deux princes. Comment pouvaient-ils n'être pas éternellement en guerre ? Charles, seigneur des Pays-Bas, avait l'Artois et beaucoup de villes à revendiquer : roi de Naples et de Sicile, il voyait François Ier prêt à réclamer ces États au même titre que Louis XII : roi d'Espagne, il avait l'usurpation de la Navarre à soutenir : empereur, il devait défendre le grand fief du Milanais contre les prétentions de la France. Que de raisons pour désoler l'Europe !

Entre ces deux grands rivaux, Léon X veut d'abord tenir la balance; mais comment le peut-il ? qui choisira-t-il pour vassal, pour roi des Deux-Siciles, Charles ou François ? que deviendra l'ancienne loi des papes, portée dès le XIIIe siècle, « que jamais roi de Naples ne pourra être empereur, » loi à laquelle Charles d'Anjou s'était soumis, et que les papes regardaient comme la gardienne de leur indépendance ?

Léon X n'était pas assez puissant pour faire exécuter cette loi : elle pouvait être respectée à Rome; elle ne l'était pas dans l'empire. Bientôt le pape est obligé de donner une dispense à Charles-Quint, qui veut bien la solliciter, et de reconnaître malgré lui un vassal qui le fait trembler : il donne cette dispense, et s'en repent le moment d'après.

Cette balance que Léon X voulait tenir, Henri VIII l'avait entre les mains : aussi le roi de France et l'empereur le courtisent; mais tous deux tâchent de gagner son premier ministre le cardinal Wolsey.

(1520) D'abord François Ier ménage cette célèbre entrevue près de Calais avec le roi d'Angleterre. Charles, arrivant d'Espagne, va voir ensuite Henri à Cantorbéry, et Henri le reconduit à Calais et à Gravelines.

Il était naturel que le roi d'Angleterre prît le parti de l'empereur, puisqu'en se liguant avec lui il pouvait espérer de reprendre en France les provinces dont avaient joui ses ancêtres; au lieu qu'en se liguant avec François Ier il ne pouvait rien gagner en Allemagne, où il n'avait rien à prétendre.

Pendant qu'il temporise encore, François Ier commença cette querelle interminable en s'emparant de la Navarre. Je suis très-éloigné de perdre de vue le tableau de l'Europe pour chercher à réfuter les détails rapportés par quelques historiens; mais je ne puis m'empêcher de remarquer combien Puffendorf se trompe souvent : il dit que cette entreprise sur la Navarre fut faite par le roi dépossédé, (1516) immédiatement après la mort de Ferdinand le Catholique; il ajoute que « Charles avait toujours devant les yeux son *plus ultra*, et formait de jour en jour de vastes desseins. » Il y a là bien des méprises. (1516) Charles avait quinze ans; ce n'est pas l'âge des vastes desseins; il n'avait point pris encore sa devise de *plus ultra*. Enfin, après la mort de Ferdinand, ce ne fut point Jean d'Albret qui rentra dans la Navarre : ce Jean d'Albret mourut cette année-là même (1516); ce fut François Ier qui en fit la conquête passagère au nom de Henri d'Albret, non pas en 1516, mais en 1521.

Ni Charles VIII, ni Louis XII, ni François Ier, ne gardèrent leurs conquêtes. La Navarre à peine soumise fut prise par les Espagnols. Dès lors les Français furent obligés de se battre toujours contre les forces espagnoles, à toutes les extrémités du royaume, vers Fontarabie, vers la Flandre, vers l'Italie; et cette situation des affaires a duré jusqu'au XVIIIe siècle.

(1521) Dans le même temps que les troupes espagnoles de Charles-Quint reprenaient la Navarre, ses troupes allemandes pénétraient jusqu'en Picardie, et ses partisans soulevaient l'Italie : les factions et la guerre étaient partout.

Le pape Léon X, toujours flottant entre François Ier et Charles-Quint, était alors pour l'empereur. Il avait raison de se plaindre des Français : ils avaient voulu lui enlever Reggio comme une dépendance du Milanais; ils se faisaient des ennemis de leurs nouveaux voisins par des violences hors de saison. Lautrec, gouverneur du Milanais,

avait fait écarteler le seigneur Pallavicini, soupçonné de vouloir soulever le Milanais, et il avait donné à son propre frère de Foix la confiscation de l'accusé. Cela seul rendait le nom français odieux. Tous les esprits étaient révoltés. Le gouvernement de France ne remédiait à ces désordres ni par sa sagesse, ni en envoyant l'argent nécessaire.

En vain le roi de France devenu l'allié des Suisses en avait à sa solde; il y en eut aussi dans l'armée impériale; et ce cardinal de Sion, toujours si funeste aux rois de France, ayant su renvoyer en leur pays ceux qui étaient dans l'armée française, Lautrec, gouverneur du Milanais, fut chassé de la capitale, et bientôt de tout le pays. (1521) Léon X mourut alors dans le temps que sa monarchie temporelle s'affermissait, et que la spirituelle commençait à tomber en décadence.

Il parut bien à quel point Charles-Quint était puissant, et quelle était la sagesse de son conseil. Il eut le crédit de faire élire pape son précepteur Adrien, quoique né à Utrecht et presque inconnu à Rome. Ce conseil, toujours supérieur à celui de François Ier, eut encore l'habileté de susciter contre la France le roi d'Angleterre Henri VIII, qui espéra pouvoir démembrer au moins ce pays qu'avaient possédé ses prédécesseurs. Charles va lui-même en Angleterre précipiter l'armement et le départ. Il sut même bientôt après détacher les Vénitiens de l'alliance de la France, et les mettre dans son parti. Pour comble, une faction qu'il avait dans Gênes, aidée de ses troupes, chasse les Français, et fait un nouveau doge sous la protection impériale : ainsi sa puissance et son adresse pressaient et entouraient de tous côtés la monarchie française.

François Ier, qui dans de telles circonstances dépensait trop à ses plaisirs, et gardait peu d'argent pour ses affaires, fut obligé de prendre dans Tours une grande grille d'argent massif dont Louis XI avait entouré le tombeau de saint Martin; elle pesait près[1] de sept mille marcs : cet argent, à la vérité, était plus nécessaire à l'État qu'à saint Martin; mais cette ressource montrait un besoin pressant. Il y avait déjà quelques années que le roi avait vendu vingt charges nouvelles de conseillers du parlement de Paris. La magistrature ainsi à l'encan, et l'enlèvement des ornements des tombeaux, ne marquaient que trop le dérangement des finances. Il se voyait seul contre l'Europe; et cependant, loin de se décourager, il résista de tous côtés. On mit si bon ordre aux frontières de Picardie, que l'Anglais, quoiqu'il eût dans Calais la clef de la France, ne put entrer dans le royaume : on tint en Flandre la fortune égale; on ne fut point entamé du côté de l'Espagne; enfin le roi, auquel il ne restait en Italie que le château de Crémone, voulut aller lui-même reconquérir le Milanais, ce fatal objet de l'ambition des rois de France.

Pour avoir tant de ressources, et pour oser rentrer dans le Milanais, lorsqu'on était attaqué partout, vingt charges de conseillers et la grille de saint Martin ne suffisaient pas : on aliéna pour la première fois le domaine du roi; on haussa les tailles et les autres impôts. C'était un grand avantage qu'avaient les rois de France sur leurs voisins; Charles-

1. Voyez l'*Histoire du Parlement*, chap. XVI.

Quint n'était despotique à ce point dans aucun de ses États; mais cette facilité funeste de se ruiner produisit plus d'un malheur en France.

On peut compter parmi les causes des disgrâces de François Ier l'injustice qu'il fit au connétable de Bourbon, auquel il devait le succès de la journée de Marignan. C'était peu qu'on l'eût mortifié dans toutes les occasions : Louise de Savoie, duchesse d'Angoulême, mère du roi, qui avait voulu se marier au connétable devenu veuf, et qui en avait essuyé un refus, voulut le ruiner, ne pouvant l'épouser; elle lui suscita un procès reconnu pour très-injuste par tous les jurisconsultes; il n'y avait que la mère toute-puissante d'un roi qui pût le gagner.

Il s'agissait de tous les biens de la branche de Bourbon. Les juges, trop sollicités, donnèrent un arrêt qui, mettant ses biens en séquestre, dépouillait le connétable. Ce prince envoie l'évêque d'Autun, son ami, demander au roi au moins une surséance. Le roi ne veut pas seulement voir l'évêque. Le connétable au désespoir était sollicité secrètement par Charles-Quint. Il eût été héroïque de bien servir et de souffrir; il y a une autre sorte de grandeur, celle de se venger. Charles de Bourbon prit ce funeste parti : il quitta la France et se donna à l'empereur. Peu d'hommes ont goûté plus pleinement ce triste plaisir de la vengeance.

Tous les historiens flétrissent le connétable du nom de traître. On pouvait, il est vrai, l'appeler rebelle et transfuge; il faut donner à chaque chose son nom véritable. Le traître est celui qui livre le trésor, ou le secret, ou les places de son maître, ou son maître lui-même à l'ennemi. Le terme latin *tradere*, dont traître dérive, n'a pas d'autre signification.

C'était un persécuté fugitif qui se dérobait aux vexations d'une cour injuste et corrompue, et qui s'allait mettre sous la protection d'un défenseur puissant pour se venger les armes à la main.

Le connétable de Bourbon, loin de livrer à Charles-Quint rien de ce qui appartenait au roi de France, se livra seul à lui dans la Franche-Comté, où il s'enfuit sans aucun secours.

(1523) Dès qu'il fut entré sur les terres de l'empire, il rompit publiquement tous les liens qui l'attachaient au roi dont il était outragé; il renonça à toutes ses dignités, et accepta le titre de généralissime des armées de l'empereur. Ce n'était point trahir le roi, c'était se déclarer contre lui ouvertement. Sa franchise était à la vérité celle d'un rebelle, sa défection était condamnable; mais il n'y avait assurément ni perfidie ni bassesse. Il était à peu près dans le même cas que le prince Louis de Bourbon, nommé *le grand Condé*, qui, pour se venger du cardinal Mazarin, alla se mettre à la tête des armées espagnoles. Ces deux princes furent également rebelles, mais aucun d'eux n'a été perfide.

Il est vrai que la cour de France, soumise à la duchesse d'Angoulême, ennemie du connétable, persécuta les amis du fugitif. Le chancelier Duprat surtout, homme dur autant que servile, le fit condamner lui et ses amis comme traîtres : mais la trahison et la rébellion sont deux choses très-différentes.

Tous nos livres en *ana*, tous nos recueils de contes ont répété l'historiette d'un grand d'Espagne qui brûla sa maison à Madrid, parce que le traître Bourbon y avait couché. Cette anecdote est aisément détruite; le connétable de Bourbon n'alla jamais en Espagne, et d'ailleurs la grandeur espagnole consista toujours à protéger les Français persécutés dans leur patrie.

Le connétable, en qualité de généralissime des armées de l'empereur, va dans le Milanais, où les Français étaient rentrés sous l'amiral Bonnivet, son plus grand ennemi. Un connétable qui connaissait le fort et le faible de toutes les troupes de France, devait avoir un grand avantage. Charles en avait de plus grands; presque tous les princes d'Italie étaient dans ses intérêts; les peuples haïssaient la domination française; et enfin il avait les meilleurs généraux de l'Europe; c'était un marquis de Pescaire, un Lannoy, un Jean de Médicis, noms fameux encore de nos jours.

L'amiral Bonnivet, opposé à ces généraux, ne leur fut pas comparé; et quand même il leur eût été supérieur par le génie, il était trop inférieur par le nombre et par la qualité des troupes, qui encore n'étaient point payées. Il est obligé de fuir. Il est attaqué dans sa retraite à Biagrasse. Le fameux Bayard, qui ne commanda jamais en chef, mais à qui le surnom de *chevalier sans peur et sans reproche* était si bien dû, fut blessé à mort dans cette déroute de Biagrasse. Peu de lecteurs ignorent que Charles de Bourbon, le voyant dans cet état, lui marqua combien il le plaignait, et que le chevalier lui répondit en mourant : « Ce n'est pas moi qu'il faut plaindre, mais vous qui combattez contre votre roi et contre votre patrie. »

Il s'en fallut bien peu que la défection de ce prince ne fût la ruine du royaume. Il avait des droits litigieux sur la Provence, qu'il pouvait faire valoir par les armes, au lieu de droits réels qu'un procès lui avait fait perdre. Charles-Quint lui avait promis cet ancien royaume d'Arles, dont la Provence devait faire la principale partie. (1524) Le roi Henri VIII lui donnait cent mille écus par mois cette année pour les frais de la guerre. Il venait de prendre Toulon; il assiégeait Marseille. François Ier avait sans doute à se repentir; cependant rien n'était désespéré; le roi avait une armée florissante. Il courut au secours de Marseille; et ayant délivré la Provence, il s'enfonça encore dans le Milanais. Bourbon alors retournait par l'Italie en Allemagne chercher de nouveaux soldats. François Ier, dans cet intervalle, se crut quelque temps maître de l'Italie.

CHAP. CXXIV. — *Prise de François Ier. Rome saccagée. Soliman repoussé. Principautés données. Conquête de Tunis. Question si Charles-Quint voulait la monarchie universelle. Soliman reconnu roi de Perse dans Babylone.*

Voici un des plus grands exemples des coups de la fortune, qui n'est autre chose, après tout, que l'enchaînement nécessaire de tous les événements de l'univers. D'un côté, Charles-Quint est occupé dar

l'Espagne à régler les rangs et à former l'étiquette; de l'autre, François Ier, déjà célèbre dans l'Europe par la victoire de Marignan, aussi valeureux que le chevalier Bayard, accompagné de l'intrépide noblesse de son royaume, suivi d'une armée florissante, est au milieu du Milanais. Le pape Clément VII, qui redoutait avec raison l'empereur, est hautement dans le parti du roi de France. Un des meilleurs capitaines de ce temps-là, Jean de Médicis, ayant quitté alors le service des Impériaux, combat pour lui à la tête d'une troupe choisie. Cependant il est vaincu devant Pavie; et, malgré des actions de bravoure qui suffiraient pour l'immortaliser (1525, 14 février), il est fait prisonnier, ainsi que les principaux seigneurs de France, et le roi titulaire de Navarre, Henri d'Albret, fils de celui qui avait perdu son royaume et conservé seulement le Béarn. Le malheur de François voulut encore qu'il fût pris par le seul officier français qui avait suivi le duc de Bourbon, et que le même homme qui était condamné à Paris devint le maître de sa vie. Ce gentilhomme, nommé Pomperan, eut à la fois la gloire de le garantir de la mort et de le prendre prisonnier. Il est certain que le jour même le duc de Bourbon, l'un de ses vainqueurs, vint le voir, et jouit de son triomphe. Cette entrevue ne fut pas pour François Ier le moment le moins fatal de la journée. Jamais lettre ne fut plus vraie que celle qu'écrivit ce monarque à sa mère : « Madame, tout est perdu, hors l'honneur[1]. » Des frontières dégarnies, le trésor royal sans argent, la consternation dans tous les ordres du royaume, la désunion dans le conseil de la mère du roi régente, le roi d'Angleterre, Henri VIII, menaçant d'entrer en France, et d'y renouveler les temps d'Édouard III et de Henri V, tout semblait annoncer une ruine inévitable.

Charles-Quint, qui n'avait pas encore tiré l'épée, tient en prison à Madrid non-seulement un roi, mais un héros. Il semble qu'alors Charles manqua à sa fortune : car, au lieu d'entrer en France et de venir profiter de la victoire de ses généraux en Italie, il reste oisif en Espagne; au lieu de prendre au moins le Milanais pour lui, il se croit obligé d'en vendre l'investiture à François Sforce, pour ne pas donner trop d'ombrage à l'Italie. Henri VIII, au lieu de se réunir à lui pour démembrer la France, devient jaloux de sa grandeur, et traite avec la régente. Enfin la prise de François Ier, qui devait faire naître de si grandes révolutions, ne produisit guère qu'une rançon avec des reproches, des démentis, des défis solennels et inutiles, qui mêlèrent du ridicule à ces événements terribles, et qui semblèrent dégrader les deux premiers personnages de la chrétienté.

Henri d'Albret, détenu prisonnier dans Pavie, s'échappa et revint en France. François Ier, mieux gardé à Madrid (1526, 15 janvier), fut obligé, pour sortir de prison, de céder à l'empereur le duché entier de Bourgogne, une partie de la Franche-Comté, tout ce qu'il prétendait

1. Cette phrase est passée en proverbe; mais elle n'est pas tout à fait telle que l'a écrite le monarque français. L'autographe qui est parvenu jusqu'à nous, porte : *De toutes choses non mest demuré que lhonn et la vie qui est sayne*; ce qui est un peu moins noble. (*Note de M. Beuchot.*)

au delà des Alpes, la suzeraineté sur la Flandre et l'Artois, la possession d'Arras, de Lille, de Tournai, de Mortagne, de Hesdin, de Saint-Amant, d'Orchies : non-seulement il signe qu'il rétablira le connétable de Bourbon, son vainqueur, dans tous les biens dont il l'avait dépouillé, mais il promet encore de « faire droit à cet ennemi pour les prétentions qu'il a sur la Provence. » Enfin, pour comble d'humiliation, il épouse en prison la sœur de l'empereur. Le comte de Lannoy, l'un des généraux qui l'avaient fait prisonnier, vient en bottes dans sa chambre lui faire signer ce mariage forcé. Ce traité de Madrid était aussi funeste que celui de Bretigni; mais François Ier, en liberté, n'exécuta pas son traité comme le roi Jean.

Ayant cédé la Bourgogne, il se trouva assez puissant pour la garder. Il perdit la suzeraineté de la Flandre et de l'Artois; mais en cela il ne perdit qu'un vain hommage. Ses deux fils furent prisonniers (1526) à sa place en qualités d'otages; mais il les racheta pour de l'argent; cette rançon, à la vérité, se monta à deux millions d'écus d'or, et ce fut un grand fardeau pour la France. Si on considère ce qu'il en coûta pour la captivité de François Ier, pour celle du roi Jean, pour celle de saint Louis, combien la dissipation des trésors de Charles V par le duc d'Anjou son frère, combien les guerres contre les Anglais avaient épuisé la France, on admire les ressources que François Ier trouva dans la suite. Ces ressources étaient dues aux acquisitions successives du Dauphiné, de la Provence, de la Bretagne, à la réunion de la Bourgogne, et au commerce qui florissait. Voilà ce qui répara tant de malheurs, et ce qui soutint la France contre l'ascendant de Charles-Quint.

La gloire ne fut pas le partage de François Ier dans toute cette triste aventure. Il avait donné sa parole à Charles-Quint de lui remettre la Bourgogne; promesse faite par faiblesse, faussée par raison, mais avec honte. Il en essuya le reproche de l'empereur. Il eut beau lui répondre : « Vous avez menti par la gorge, et toutes les fois que le direz, mentirez, » la loi de la politique était pour François Ier, mais la loi de la chevalerie était contre lui.

Le roi voulut assurer son honneur en proposant un duel à Charles-Quint, comme Philippe de Valois avait défié Édouard III. L'empereur l'accepta, et lui envoya même un héraut qui apportait ce qu'on appelait *la sûreté du camp*, c'est-à-dire la désignation du lieu du combat et les conditions. François Ier reçut ce héraut dans la grand'salle du palais, en présence de toute la cour et des ambassadeurs; mais il ne voulut pas lui permettre de parler. Le duel n'eut point lieu. Tant d'appareil n'aboutit qu'au ridicule, dont le trône même ne garantit pas les hommes. Ce qu'il y eut encore d'étrange dans toute cette aventure, c'est que le roi demanda au pape Clément VII une bulle d'absolution, pour avoir cédé la mouvance de la Flandre et de l'Artois. Il se faisait absoudre pour avoir gardé un serment qu'il ne pouvait violer, et il ne se faisait pas absoudre d'avoir juré qu'il céderait la Bourgogne et de ne l'avoir pas rendue. On ne croirait pas une telle farce, si cette bulle du 25 novembre n'existait pas.

Cette même fortune qui mit un roi dans les fers de l'empereur fit encore le pape Clément VII son prisonnier (1525), sans qu'il le prévît, sans qu'il y eût la moindre part. La crainte de sa puissance avait uni contre lui le pape, le roi d'Angleterre, et la moitié de l'Italie (1527). Ce même duc de Bourbon, si fatal à François Ier, le fut de même à Clément VII. Il commandait sur les frontières du Milanais une armée d'Espagnols, d'Italiens, et d'Allemands, victorieuse, mais mal payée, et qui manquait de tout. Il propose à ses capitaines et à ses soldats d'aller piller Rome pour leur solde, précisément comme autrefois les Hérules et les Goths avaient fait ce voyage. Ils y volèrent, malgré une trêve signée entre le pape et le vice-roi de Naples (1527, 5 mai). On escalade les murs de Rome : Bourbon est tué en montant à la muraille; mais Rome est prise, livrée au pillage, saccagée comme elle le fut par Alaric; et le pape, réfugié au château Saint-Ange, est prisonnier.

Les troupes allemandes et espagnoles vécurent neuf mois à discrétion dans Rome : le pillage monta, dit-on, à quinze millions d'écus romains : mais comment évaluer au juste de tels désastres?

Il semble que c'était là le temps d'être en effet empereur de Rome, et de consommer ce qu'avaient commencé les Charlemagne et les Othon; mais, par une fatalité singulière, dont la seule cause est toujours venue de la jalousie des nations, le nouvel empire romain n'a jamais été qu'un fantôme.

La prise de Rome et la captivité du pape ne servirent pas plus à rendre Charles-Quint maître absolu de l'Italie, que la prise de François Ier ne lui avait donné une entrée en France. L'idée de la monarchie universelle qu'on attribue à Charles-Quint est donc aussi fausse et aussi chimérique que celle qu'on imputa depuis à Louis XIV. Loin de garder Rome, loin de subjuguer toute l'Italie, il rend la liberté au pape pour quatre cent mille écus d'or (1528), dont même il n'eut jamais que cent mille, comme il rend la liberté aux enfants de France pour deux millions d'écus.

On est surpris qu'un empereur, maître de l'Espagne, des dix-sept provinces des Pays-Bas, de Naples et de Sicile, suzerain de la Lombardie, déjà possesseur du Mexique, et pour qui dans ce temps-là même on faisait la conquête du Pérou, ait si peu profité de son bonheur; mais les premiers trésors qu'on lui avait envoyés du Mexique furent engloutis dans la mer; il ne recevait point de tribut réglé d'Amérique, comme en reçut depuis Philippe II. Les troubles excités en Allemagne par le luthéranisme l'inquiétaient : les Turcs en Hongrie l'alarmaient davantage : il avait à repousser à la fois Soliman et François Ier, à contenir les princes d'Allemagne, à ménager ceux d'Italie, et surtout les Vénitiens, à fixer l'inconstance de Henri VIII. Il joua toujours le premier rôle sur le théâtre de l'Europe; mais il fut toujours bien loin de la monarchie universelle.

Ses généraux ont encore de la peine à chasser d'Italie les Français, qui étaient jusque dans le royaume de Naples. (1528) Le système de la balance et de l'équilibre était dès lors établi en Europe : car immédiatement après la prise de François Ier, l'Angleterre et les puissances ita-

liennes se liguèrent avec la France pour balancer le pouvoir de l'empereur. Elles se liguèrent de même après la prise du pape.

(1529) La paix se fit à Cambrai, sur le plan du traité de Madrid, par lequel François Ier avait été délivré de prison. C'est à cette paix que Charles rendit les deux enfants de France, et se désista de ses prétentions sur la Bourgogne pour deux millions d'écus.

Alors Charles quitte l'Espagne pour aller recevoir la couronne des mains du pape, et pour baiser les pieds de celui qu'il avait retenu captif. Il investit François Sforce du Milanais, et Alexandre de Médicis de la Toscane; il donne un duc à Mantoue (1529); il fait rendre par le pape Modène et Reggio au duc de Ferrare (1530); mais tout cela pour de l'argent, et sans se réserver d'autre droit que celui de la suzeraineté.

Tant de princes à ses pieds lui donnent une grandeur qui impose. La grandeur véritable fut d'aller repousser Soliman de la Hongrie, à la tête de cent mille hommes, assisté de son frère Ferdinand, et surtout des princes protestants d'Allemagne, qui se signalèrent pour la défense commune. Ce fut là le commencement de sa vie active et de sa gloire personnelle. On le voit à la fois combattre les Turcs, retenir les Français au delà des Alpes, indiquer un concile, et revoler en Espagne pour aller faire la guerre en Afrique. Il aborde devant Tunis (1535), remporte une victoire sur l'usurpateur de ce royaume, donne à Tunis un roi tributaire de l'Espagne, délivre dix-huit mille captifs chrétiens, qu'il ramène en triomphe en Europe, et qui, aidés de ses bienfaits et de ses dons, vont, chacun dans leur patrie, élever le nom de Charles-Quint jusqu'au ciel. Tous les rois chrétiens alors semblaient petits devant lui, et l'éclat de sa renommée obscurcissait toute autre gloire.

Son bonheur voulut encore que Soliman, ennemi plus redoutable que François Ier, fût alors occupé contre les Persans (1534). Il avait pris Tauris, et de là tournant vers l'ancienne Assyrie, il était entré en conquérant dans Bagdad, la nouvelle Babylone, s'étant rendu maître de la Mésopotamie, qu'on nomme à présent le Diarbeck, et du Curdistan, qui est l'ancienne Suziane. Enfin, il s'était fait reconnaître et inaugurer roi de Perse par le calife de Bagdad. Les califes en Perse n'avaient plus depuis longtemps d'autre honneur que celui de donner en cérémonie le turban des sultans, et de ceindre le sabre au plus puissant. Mahmoud, Gengis, Tamerlan, Ismaël Sophi, avaient accoutumé les Persans à changer de maîtres. (1535) Soliman, après avoir pris la moitié de la Perse sur Thamas, fils d'Ismaël, retourna triomphant à Constantinople. Ses généraux perdirent en Perse une partie des conquêtes de leur maître. C'est ainsi que tout se balançait, et que tous les États tombaient les uns sur les autres, la Perse sur la Turquie, la Turquie sur l'Allemagne et sur l'Italie, l'Allemagne et l'Espagne sur la France; et s'il y avait eu des peuples plus occidentaux, l'Espagne et la France auraient eu de nouveaux ennemis.

L'Europe ne sentit point de plus violentes secousses depuis la chute de l'empire romain, et nul empereur depuis Charlemagne n'eut tant d'éclat que Charles-Quint. L'un a le premier rang dans la mémoire des

hommes comme conquérant et fondateur; l'autre, avec autant de puissance, a un personnage bien plus difficile à soutenir. Charlemagne, avec les nombreuses armées aguerries par Pepin et Charles Martel, subjugua aisément des Lombards amollis, et triompha des Saxons sauvages. Charles-Quint a toujours à craindre la France, l'empire des Turcs, et la moitié de l'Allemagne.

L'Angleterre, qui était séparée du reste du monde au VIIIe siècle, est, dans le XVIe, un puissant royaume qu'il faut toujours ménager. Mais ce qui rend la situation de Charles-Quint très-supérieure à celle de Charlemagne, c'est qu'ayant à peu près en Europe la même étendue de pays sous ses lois, ce pays est plus peuplé, beaucoup plus florissant, plein de grands hommes en tout genre. On ne comptait pas une grande ville commerçante dans les premiers temps du renouvellement de l'empire. Aucun nom, excepté celui du maître, ne fut consacré à la postérité. La seule province de Flandre, au XVIe siècle, vaut mieux que tout l'empire au IXe. L'Italie, au temps de Paul III, est à l'Italie du temps d'Adrien Ier et de Léon III, ce qu'est la nouvelle architecture à la gothique. Je ne parle pas ici des beaux-arts, qui égalaient ce siècle à celui d'Auguste, et du bonheur qu'avait Charles-Quint de compter tant de grands génies parmi ses sujets : il ne s'agit que des affaires publiques et du tableau général du monde.

CHAP. CXXV. — *Conduite de François Ier. Son entrevue avec Charles-Quint. Leurs querelles, leur guerre. Alliance du roi de France et du sultan Soliman. Mort de François Ier.*

Que François Ier, voyant son rival donner des royaumes, voulût rentrer dans le Milanais, auquel il avait renoncé par deux traités; qu'il ait appelé à son secours ce même Soliman, ces mêmes Turcs repoussés par Charles-Quint; cette manœuvre peut être politique, mais il fallait de grands succès pour la rendre glorieuse.

Ce prince pouvait abandonner ses prétentions sur le Milanais, source intarissable de guerres et tombeau des Français, comme Charles avait abandonné ses droits sur la Bourgogne, droits fondés sur le traité de Madrid : il eût joui d'une heureuse paix; il eût embelli, policé, éclairé son royaume beaucoup plus qu'il ne fit dans les derniers temps de sa vie; il eût donné une libre carrière à toutes ses vertus. Il fut grand pour avoir encouragé les arts; mais la passion malheureuse de vouloir toujours être duc de Milan et vassal de l'empire malgré l'empereur, fit tort à sa gloire. (1536) Réduit bientôt à chercher le secours de Barberousse, amiral de Soliman, il en essuya des reproches pour ne l'avoir pas secondé, et il fut traité de renégat et de parjure en pleine diète de l'empire.

Quel funeste contraste de faire brûler à petit feu dans Paris des luthériens parmi lesquels il y avait des Allemands, et de s'unir en même temps aux princes luthériens d'Allemagne, auprès desquels il est obligé de s'excuser de cette rigueur, et d'affirmer même qu'il n'y avait point eu d'Allemands parmi ceux qu'on avait fait mourir ! Comment des his-

toriens peuvent-ils avoir la lâcheté d'approuver ce supplice, et de l'attribuer *au zèle pieux* d'un prince voluptueux, qui n'avait pas la moindre ombre de cette piété qu'on lui attribue? Si c'est là un acte religieux, il est cruellement démenti par le nombre prodigieux de captifs catholiques que son traité avec Soliman livra depuis aux fers de Barberousse sur les côtes d'Italie : si c'est une action de politique, il faut donc approuver les persécutions des païens qui immolèrent tant de chrétiens. Ce fut en 1535 qu'on brûla ces malheureux dans Paris. Le P. Daniel met à la marge, *Exemple de piété*. Cet exemple de piété consistait à suspendre les patients à une haute potence dont on les faisait tomber à plusieurs reprises sur le bûcher : exemple en effet d'une barbarie raffinée, qui inspire autant d'horreur contre les historiens qui la louent que contre les juges qui l'ordonnèrent.

Daniel ajoute que François Ier dit publiquement qu'il ferait mourir ses propres enfants s'ils étaient hérétiques. Cependant il écrivait dans ce temps-là même à Mélanchthon, l'un des fondateurs du luthéranisme, pour l'engager à venir à sa cour[1].

Charles-Quint ne se conduisait pas ainsi, quoique les luthériens fussent ses ennemis déclarés; et loin de livrer des hérétiques aux bourreaux, et des chrétiens aux fers, il avait délivré dans Tunis dix-huit mille chrétiens esclaves, soit catholiques, soit protestants.

Il faut, pour la funeste expédition de Milan, passer par le Piémont; et le duc de Savoie refuse au roi le passage. Le roi attaque donc le duc de Savoie pendant que l'empereur revenait triomphant de Tunis. Une autre cause de ce que la Savoie fut mise à feu et à sang (1534), c'est que la mère de François Ier était de cette maison. Des prétentions sur quelques parties de cet État étaient depuis longtemps un sujet de discorde. Les guerres du Milanais avaient de même leur origine dans le mariage de l'aïeul de Louis XII. Il n'y a aucun État héréditaire en Europe où les mariages n'aient apporté la guerre. Le droit public est devenu par là un des plus grands fléaux des peuples; presque toutes les clauses des contrats et des traités n'ont été expliquées que par les armes. Les États du duc furent ravagés : mais cette invasion de François Ier procura une liberté entière à Genève, et en fit comme la capitale de la nouvelle religion réformée. Il arriva que ce même roi, qui faisait périr à Paris les novateurs par des supplices affreux, qui faisait des processions pour expier leurs erreurs, qui disait « qu'il n'épargnerait pas ses enfants s'ils en étaient coupables, » était partout ailleurs le plus grand soutien de ce qu'il voulait exterminer dans ses États.

C'est une grande injustice dans le P. Daniel de dire que la ville de Genève mit alors le comble à sa révolte contre le duc de Savoie : ce duc n'était point son souverain; elle était ville libre impériale; elle partageait, comme Cologne et comme beaucoup d'autres villes, le gouvernement avec son évêque. L'évêque avait cédé une partie de ses droits au duc de Savoie, et ces droits disputés étaient en compromis depuis douze années.

1. Voyez l'*Histoire du Parlement*, chap. XIX.

Les Génevois disaient qu'un évêque n'a nul droit à la souveraineté; que les apôtres ne furent point des princes; que si, dans les temps d'anarchie et de barbarie, les évêques usurpèrent des provinces, les peuples, dans des temps éclairés, devaient les reprendre.

Mais ce qu'il fallait surtout observer, c'est que Genève était alors une ville petite et pauvre, et que, depuis qu'elle se rendit libre, elle fut plus peuplée du double, plus industrieuse, plus commerçante.

Cependant quel fruit François Ier recueille-t-il de tant d'entreprises? Charles-Quint arrive de Rome, fait repasser les Alpes aux Français, entre en Provence avec cinquante mille hommes, s'avance jusqu'à Marseille (1536), met le siége devant Arles; et une autre armée ravage la Champagne et la Picardie. Ainsi le fruit de cette nouvelle tentative sur l'Italie fut de hasarder la France.

La Provence et le Dauphiné ne furent sauvées que par la sage conduite du maréchal de Montmorency, comme elles l'ont été de nos jours par le maréchal de Belle-Isle. On peut, ce me semble, tirer un grand fruit de l'histoire, en comparant les temps et les événements. C'est un plaisir digne d'un bon citoyen d'examiner par quelles ressources on a chassé dans le même terrain et dans les mêmes occasions deux armées victorieuses. On ne sait guère, dans l'oisiveté des grandes villes, quels efforts il en coûte pour rassembler des vivres dans un pays qui en fournit à peine à ses habitants, pour avoir de quoi payer le soldat, pour lui fournir le nécessaire sur son crédit, pour garder des rivières, pour enlever aux ennemis des postes avantageux dont ils se sont emparés. Mais de tels détails n'entrent point dans notre plan : il n'est nécessaire de les examiner que dans le temps même de l'action; ce sont les matériaux de l'édifice; on ne les compte plus quand la maison est construite.

L'empereur fut obligé de sortir de ce pays dévasté, et de regagner l'Italie avec une armée diminuée par les maladies contagieuses. La France envahie de ce côté regarda sa délivrance comme un triomphe; mais il eût été plus beau de l'empêcher d'entrer que de s'applaudir de le voir sortir.

Ce qui caractérise davantage les démêlés de Charles-Quint et de François Ier, et les secousses qu'ils donnèrent à l'Europe, c'est ce mélange bizarre de franchise et de duplicité, d'emportements de colère et de réconciliation, des plus sanglants outrages et d'un prompt oubli, des artifices les plus raffinés et de la plus noble confiance.

Il y eut des choses horribles, il y en eut de ridicules.

François, dauphin, fils de François Ier, meurt d'une pleurésie (1536) : on accuse un Italien, nommé Montécuculli, son échanson, de l'avoir empoisonné; on regarde Charles-Quint comme l'auteur du crime. Qu'aurait gagné l'empereur à faire périr par le poison un prince de dix-huit ans qui n'avait jamais fait parler de lui, et qui avait un frère? Montécuculli fut écartelé; voilà ce qui est horrible : voici le ridicule.

François Ier, qui, par le traité de Madrid, n'était plus suzerain de la Flandre et de l'Artois, et qui n'était sorti de prison qu'à cette condition, fait citer l'empereur au parlement de Paris, en qualité de comte

de Flandre et d'Artois, son vassal. L'avocat général Cappel prend des conclusions contre Charles-Quint, et le parlement de Paris le déclare rebelle.

Peut-on s'attendre que Charles et François se verront familièrement comme deux gentilshommes voisins, après la prison de Madrid, après des *démentis par la gorge*, des défis, des duels proposés en présence du pape en plein consistoire, après la ligue du roi de France avec Soliman; enfin, après que l'empereur a été accusé aussi publiquement qu'injustement d'avoir fait empoisonner le premier dauphin, et lorsqu'il se voit condamné comme contumace par une cour de judicature, dans le même pays qu'il a fait trembler tant de fois?

Cependant ces deux grands rivaux se voient à la rade d'Aigues-Mortes : le pape avait ménagé cette entrevue après une trêve. Charles-Quint même descendit à terre, fit la première visite, et se mit entre les mains de son ennemi : c'était la suite de l'esprit du temps : Charles se défia toujours des promesses du monarque, et se livra à la foi du chevalier.

Le duc de Savoie fut longtemps la victime de cette entrevue. Ces deux monarques, qui en se voyant avec tant de familiarité prenaient toujours des mesures l'un contre l'autre, gardèrent les places du duc : le roi de France, pour se frayer un passage dans l'occasion vers le Milanais; et l'empereur, pour l'en empêcher.

Charles-Quint, après cette entrevue à Aigues-Mortes, fait un voyage à Paris, qui est bien plus étonnant que celui des empereurs Sigismond et Charles IV.

Retourné en Espagne, il apprend que la ville de Gand s'est révoltée en Flandre. De savoir jusqu'où cette ville avait dû soutenir ses priviléges, et jusqu'où elle en avait abusé, c'est un problème qui n'appartient qu'à la force de résoudre. Charles-Quint voulait l'assujettir et la punir : il demande passage au roi, qui lui envoie le dauphin et le duc d'Orléans jusqu'à Bayonne, et qui va lui-même au-devant de lui jusqu'à Châtelleraut.

L'empereur aimait à voyager, à se montrer à tous les peuples de l'Europe, à jouir de sa gloire : ce voyage fut un enchaînement de fêtes; et le but était d'aller faire pendre vingt-quatre malheureux citoyens. Il eût pu aisément s'épargner tant de fatigues en envoyant quelques troupes à la gouvernante des Pays-Bas : on peut même s'étonner qu'il n'en eût pas laissé assez en Flandre pour réprimer la révolte des Gantois; mais c'était alors la coutume de licencier ses troupes après une trêve ou une paix.

Le dessein de François Ier, en recevant l'empereur dans ses États avec tant d'appareil et de bonne foi, était d'obtenir enfin de lui la promesse de l'investiture du Milanais. Ce fut dans cette vaine idée qu'il refuse l'hommage que lui offraient les Gantois : il n'eut ni Gand ni Milan.

On a prétendu que le connétable de Montmorency fut disgracié par le roi pour lui avoir conseillé de se contenter de la promesse verbale de Charles-Quint : je rapporte ce petit événement, parce que, s'il est vrai, il fait connaître le cœur humain. Un homme qui n'a qu'à s'en

prendre à lui-même d'avoir suivi un mauvais avis est souvent assez injuste pour en punir l'auteur. Mais on ne devait guère se repentir de n'avoir exigé de Charles-Quint que des paroles; une promesse par écrit n'eût pas été plus sûre.

François Ier avait promis par écrit de céder la Bourgogne, et il s'était bien donné de garde de tenir sa parole : on ne cède guère à son ennemi une grande province sans y être forcé par les armes. L'empereur avoua depuis, publiquement, qu'il avait promis le Milanais à un fils du roi; mais il soutint que c'était à condition que François Ier évacuerait Turin, que François garda toujours.

La générosité avec laquelle le roi avait reçu l'empereur en France, tant de fêtes somptueuses, tant de témoignages de confiance et d'amitié réciproques, n'aboutirent donc qu'à de nouvelles guerres.

Pendant que Soliman ravage encore la Hongrie, pendant que Charles-Quint, pour mettre le comble à sa gloire, veut conquérir Alger comme il a subjugué Tunis, et qu'il échoue dans cette entreprise, François Ier resserre les nœuds de son alliance avec Soliman. Il envoie deux ministres secrets à la Porte par la voie de Venise; ces deux ministres sont assassinés en chemin par l'ordre du marquis del Vasto, gouverneur du Milanais, sous prétexte qu'ils sont nés tous deux sujets de l'empereur. Le dernier duc de Milan, François Sforce, avait, quelques années auparavant, fait trancher la tête à un autre ministre du roi (1541). Comment accorder ces violations du droit des gens avec la générosité dont se piquaient alors les officiers de l'empereur, ainsi que ceux du roi? La guerre recommence avec plus d'animosité que jamais vers le Piémont, vers les Pyrénées, en Picardie : c'est alors que les galères du roi se joignent à celles de Cheredin, surnommé *Barberousse*, amiral du sultan, et vice-roi d'Alger. Les fleurs de lis et le croissant sont devant Nice (1543). Les Français et les Turcs, sous le comte d'Enghien, de la branche de Bourbon, et sous l'amiral turc, ne peuvent prendre cette ville; et Barberousse ramène la flotte turque à Toulon, dès que le célèbre André Doria s'avance au secours de la ville avec ses galères.

Barberousse était le maître absolu dans Toulon. Il y fit changer une grande maison en mosquée : ainsi le même roi qui avait laissé périr dans son royaume tant de chrétiens de la communion de Luther par le plus cruel supplice, laissait les mahométans exercer leur religion dans ses États. Voilà la piété que le jésuite Daniel loue; c'est ainsi que les historiens se déshonorent. Un historien citoyen eût avoué que la politique faisait brûler des luthériens et favorisait des musulmans.

André Doria est le héros qu'on peut mettre à la tête de tous ceux qui servirent la fortune de Charles-Quint. Il avait eu la gloire de battre ses galères devant Naples quand il était amiral de François Ier, et que Gênes sa patrie était encore sous la domination de la France : il se crut ensuite obligé, comme le connétable de Bourbon, par des intrigues de cour, de passer au service de l'empereur. Il défit plusieurs fois les flottes de Soliman; mais ce qui lui fit le plus d'honneur, ce fut de rendre la liberté à sa patrie, dont Charles-Quint lui permettait d'être souverain. Il préféra le titre de restaurateur à celui de maître

il établit le gouvernement tel qu'il subsiste aujourd'hui, et vécut jusqu'à quatre-vingt-quatorze ans l'homme le plus considéré de l'Europe. Gênes lui éleva une statue comme au libérateur de la patrie.

Cependant le comte d'Enghien répare l'affront de Nice par la victoire qu'il remporte à Cérisoles, (1544) dans le Piémont, sur le marquis del Vasto : jamais victoire ne fut plus complète. Quel fruit retira-t-on de cette glorieuse journée? aucun. C'était le sort des Français de vaincre inutilement en Italie : les journées d'Agnadel, de Fornoue, de Ravenne, de Marignan, de Cérisoles, en sont des témoignages immortels.

Le roi d'Angleterre Henri VIII, par une fatalité inconcevable, s'alliait contre la France avec ce même empereur dont il avait répudié la tante si honteusement, et dont il avait déclaré la cousine bâtarde; avec ce même empereur qui avait forcé le pape Clément VII à l'excommunier. Les princes oublient les injures comme les bienfaits quand l'intérêt parle; mais il semble que c'était alors le caprice plus que l'intérêt qui liait Henri VIII avec Charles-Quint.

Il comptait marcher à Paris avec trente mille hommes : il assiégeait Boulogne-sur-mer, tandis que Charles-Quint avançait en Picardie. Où était alors cette balance que Henri VIII voulait tenir? Il ne voulait qu'embarrasser François Ier, et l'empêcher de traverser le mariage qu'il projetait entre son fils Édouard et Marie Stuart, qui fût depuis reine de France : quelle raison pour déclarer la guerre!

Ces nouveaux périls rendent la bataille de Cérisoles infructueuse : le roi de France est obligé de rappeler une grande partie de cette armée victorieuse pour venir défendre les frontières septentrionales du royaume.

La France était plus en danger que jamais : Charles était déjà à Soissons, et le roi d'Angleterre prenait Boulogne; on tremblait pour Paris. Le luthéranisme fit alors le salut de la France, et la servit mieux que les Turcs, sur qui le roi avait tant compté. Les princes luthériens d'Allemagne s'unissaient alors contre Charles-Quint, dont ils craignaient le despotisme; ils étaient en armes. Charles, pressant la France, et pressé dans l'empire, fit la paix à Crépi en Valois (1544), pour aller combattre ses sujets en Allemagne.

Par cette paix, il promit encore le Milanais au duc d'Orléans, fils du roi, qui devait être son gendre : mais la destinée ne voulait pas qu'un prince de France eût cette province; et la mort du duc d'Orléans épargna à l'empereur l'embarras d'une nouvelle violation de sa parole.

(1546) François Ier acheta bientôt après la paix avec l'Angleterre pour huit cent mille écus. Voilà ses derniers exploits; voilà le fruit des desseins qu'il eut sur Naples et Milan toute sa vie. Il fut en tout la victime du bonheur de Charles-Quint; car il mourut, quelques mois après Henri VIII, de cette maladie alors presque incurable que la découverte du nouveau monde avait transplantée en Europe. C'est ainsi que les événements sont enchaînés : un pilote génois donne un univers à l'Espagne; la nature a mis dans les îles de ces climats lointains un poison qui infecte les sources de la vie; et il faut qu'un roi de France

en périsse. Il laisse en mourant une discorde trop durable, non pas entre la France et l'Allemagne, mais entre la maison de France et celle d'Autriche.

La France, sous ce prince, commençait à sortir de la barbarie, et la langue prenait un tour moins gothique. Il reste encore quelques petits ouvrages de ce temps, qui, s'ils ne sont pas réguliers, ont du sel et de la naïveté; comme quelques épigrammes de l'évêque Saint-Gelais, de Clément Marot, de François Ier même. Il écrivit, dit-on, sous un portrait d'Agnès Sorel :

Gentille Agnès plus d'honneur en mérite,
La cause étant de France recouvrer,
Que ce que peut dedans un cloître ouvrer
Close nonnain ou bien dévot ermite.

Je ne saurais pourtant concilier ces vers, qui paraissent purement écrits pour le temps, avec les lettres qu'on a encore de sa main, et surtout avec celle que Daniel a rapportée :

« Tout à steure ynsi que je me vouloys mettre o lit est aryvé Laval, lequel m'a apporté la certeneté du levement den siége, etc. »

Ce n'était point ainsi que les Scipion, les Scylla, les César, écrivaient en leur langue. Il faut avouer que, malgré l'instinct heureux qui animait François Ier en faveur des arts, tout était barbare en France, comme tout était petit en comparaison des anciens Romains.

Il composa des mémoires sur la discipline militaire dans le temps qu'il voulait établir en France la légion romaine. Tous les arts furent protégés par lui; mais il fut obligé de faire venir des peintres, des sculpteurs, des architectes, d'Italie.

Il voulut bâtir le Louvre; mais à peine eut-il le temps d'en faire jeter les fondements : son projet magnifique du collége royal ne put être exécuté; mais du moins on enseigna par ses libéralités les langues grecque et hébraïque, et la géométrie, qu'on était très-loin de pouvoir enseigner dans l'Université. Cette Université avait le malheur de n'être fameuse que par sa théologie scolastique et par ses disputes : il n'y avait pas un homme en France avant ce temps-là qui sût lire les caractères grecs.

On ne se servait dans les écoles, dans les tribunaux, dans les monuments publics, dans les contrats, que d'un mauvais latin appelé le langage du moyen âge, reste de l'ancienne barbarie des Francs, des Lombards, des Germains, des Goths, des Anglais, qui ne surent ni se former une langue régulière, ni bien parler la latine.

Rodolphe de Habsbourg avait ordonné dans l'Allemagne qu'on plaidât et qu'on rendît les arrêts dans la langue du pays. Alfonse le Sage, en Castille, établit le même usage. Édouard III en fit autant en Angleterre. François Ier ordonna enfin qu'en France ceux qui avaient le malheur de plaider pussent lire leur ruine dans leur propre idiome. Ce ne fut pas ce qui commença à polir la langue française, ce fut l'esprit du roi et celui de sa cour à qui l'on eut cette obligation.

CHAP. CXXVI. — *Troubles d'Allemagne. Bataille de Mulberg. Grandeur et disgrâce de Charles-Quint. Son abdication.*

La mort de François Ier n'aplanit pas à Charles-Quint le chemin vers cette monarchie universelle dont on lui imputait le dessein : il en était alors bien éloigné. Non-seulement il eut dans Henri II, successeur de François, un ennemi redoutable, mais, dans ce temps-là même, les princes, les villes de la nouvelle religion en Allemagne, faisaient la guerre civile, et assemblaient contre lui une grande armée. C'était le parti de la liberté beaucoup plus encore que celui du luthéranisme.

Cet empereur si puissant, et son frère Ferdinand, roi de Hongrie et de Bohême, ne purent lever autant d'Allemands que les confédérés leur en opposaient. Charles fut obligé, pour avoir des forces égales, de recourir à ses Espagnols, à l'argent et aux troupes du pape Paul III.

Rien ne fut plus éclatant que sa victoire de Mulberg. Un électeur de Saxe, un landgrave de Hesse, prisonniers à sa suite, le parti luthérien consterné, les taxes immenses imposées sur les vaincus, tout semblait le rendre despotique en Allemagne; mais il lui arriva encore ce qui lui était arrivé après la prise de François Ier, tout le fruit de son bonheur fut perdu. Ce même pape Paul III retira ses troupes dès qu'il le vit trop puissant. Henri VIII ranima les restes languissants du parti luthérien en Allemagne. Le nouvel électeur de Saxe, Maurice, à qui Charles avait donné le duché du vaincu, se déclara bientôt contre lui, et se mit à la tête de la ligue.

(1552) Enfin cet empereur si terrible est sur le point d'être fait prisonnier avec son frère par les princes protestants d'Allemagne, qu'il ne regardait que comme des sujets révoltés. Il fuit en désordre dans les détroits d'Inspruck. Dans ce temps-là même, le roi de France, Henri II, se saisit de Metz, Toul, et Verdun, qui sont toujours restés à la France pour prix de la liberté qu'elle avait assurée à l'Allemagne. On voit que dans tous les temps les seigneurs de l'empire, le luthéranisme même, durent leur conservation aux rois de France ; c'est ce qui est encore arrivé depuis sous Ferdinand II et sous Ferdinand III.

Le possesseur du Mexique est obligé d'emprunter deux cent mille écus d'or du duc de Florence Cosme, pour tâcher de reprendre Metz; et s'étant raccommodé avec les luthériens pour se venger du roi de France, il assiége cette ville à la tête de cinquante mille combattants (1552). Ce siége est un des plus mémorables dans l'histoire; il fait la gloire éternelle de François de Guise, qui défendit la ville soixante-cinq jours contre Charles-Quint, et qui le contraignit enfin d'abandonner son entreprise, après avoir perdu le tiers de son armée.

La puissance de Charles-Quint n'était alors qu'un amas de grandeurs et de dignités entouré de précipices. Les agitations de sa vie ne lui permirent jamais de faire de ses vastes Etats un corps régulier et robuste dont toutes les parties s'aidassent mutuellement, et lui fournissent de grandes armées toujours entretenues. C'est ce que sut faire Charlemagne : mais ses États se touchaient; et vainqueur des Saxons et des Lombards, il n'avait point un Soliman à repousser, des rois de

France à combattre, de puissants princes d'Allemagne et un pape plus puissant à réprimer ou à craindre.

Charles sentait trop quel ciment était nécessaire pour bâtir un édifice aussi fort que celui de la grandeur de Charlemagne. Il fallait que Philippe son fils eût l'empire; alors ce prince, que les trésors du Mexique et du Pérou rendirent plus riche que tous les rois de l'Europe ensemble, eût pu parvenir à cette monarchie universelle, plus aisée à imaginer qu'à saisir.

C'est dans cette vue que Charles-Quint fit tous ses efforts pour engager son frère Ferdinand, roi des Romains, à céder l'empire à Philippe : mais à quoi aboutit cette proposition révoltante? à brouiller pour jamais Philippe et Ferdinand.

(1556) Enfin, lassé de tant de secousses, vieilli avant le temps, détrompé de tout, parce qu'il avait tout éprouvé, il renonce à ses couronnes et aux hommes, à l'âge de cinquante-six ans, c'est-à-dire à l'âge où l'ambition des autres hommes est dans toute sa force, et où tant de rois subalternes nommés ministres ont commencé la carrière de leur grandeur.

On prétend que son esprit se dérangea dans sa solitude de Saint-Just. En effet, passer la journée à démonter des pendules et à tourmenter des novices, se donner dans l'église la comédie de son propre enterrement, se mettre dans un cercueil, et chanter son *De profundis*, ce ne sont pas là des traits d'un cerveau bien organisé. Celui qui avait fait trembler l'Europe et l'Afrique, et repoussé le vainqueur de la Perse, mourut donc en démence (1558). Tout montre dans sa famille l'excès de la faiblesse humaine.

Son grand-père Maximilien veut être pape; Jeanne sa mère est folle et enfermée; et Charles-Quint s'enferme chez des moines, et y meurt ayant l'esprit aussi troublé que sa mère.

N'oublions pas que le pape Paul IV ne voulut jamais reconnaître pour empereur Ferdinand Ier, à qui son frère avait cédé l'empire : ce pape prétendait que Charles n'avait pu abdiquer sans sa permission. L'archevêque électeur de Mayence, chancelier de l'empire, promulgua tous ses actes au nom de Charles-Quint, jusqu'à la mort de ce prince. C'est la dernière époque de la prétention qu'eurent si longtemps les papes de disposer de l'empire. Sans tous les exemples que nous avons vus de cette prétention étrange, on croirait que Paul IV avait le cerveau encore plus blessé que Charles-Quint.

Avant de voir quelle influence eut Philippe II, son fils, sur la moitié de l'Europe, combien l'Angleterre fut puissante sous Élisabeth, ce que devint l'Italie, comment s'établit la république des Provinces-Unies, et à quel état affreux la France fut réduite, je dois parler des révolutions de la religion, parce qu'elle entra dans toutes les affaires, comme cause ou comme prétexte, dès le temps de Charles-Quint.

Ensuite je me ferai une idée des conquêtes des Espagnols dans l'Amérique, et de celles que firent les Portugais dans les Indes : prodiges dont Philippe II recueillit tout l'avantage, et qui le rendirent le prince le plus puissant de la chrétienté.

CHAP. CXXVII. — *De Léon X, et de l'Église.*

Vous avez parcouru tout ce vaste chaos dans lequel l'Europe chrétienne a été confusément plongée depuis la chute de l'empire romain. Le gouvernement politique de l'Église, qui semblait devoir réunir toutes ces parties divisées, fut malheureusement la nouvelle source d'une confusion inouïe jusqu'alors dans les annales du monde[1].

L'Église romaine et la grecque, sans cesse aux prises, avaient, par leurs querelles, ouvert les portes de Constantinople aux Ottomans. L'empire et le sacerdoce, toujours armés l'un contre l'autre, avaient désolé l'Italie, l'Allemagne, et presque tous les autres États. Le mélange de ces deux pouvoirs, qui se combattaient partout, ou sourdement ou hautement, entretenait des troubles éternels. Le gouvernement féodal avait fait des souverains de plusieurs évêques et de plusieurs moines. Les limites des diocèses n'étaient point celles des États. La même ville était italienne ou allemande par son évêque, et française par son roi : c'est un malheur que les vicissitudes des guerres attachent

1. Les abus de la puissance ecclésiastique en Occident commencèrent à devenir sensibles vers la fin de la première race de nos rois; les réclamations qui s'élevèrent contre elle datent du même temps, et elles ont continué sans interruption.

Jusqu'aux guerres contre les Albigeois, le clergé n'eut besoin, pour conserver sa puissance, que de livrer au supplice comme hérétiques tous ceux qui, par ces réclamations, se faisaient un petit parti dans le peuple. Cet usage barbare de punir de mort pour les opinions, introduit dans l'Eglise chrétienne, à la fin du IVe siècle, par le tyran Maxime, a subsisté depuis plus constamment qu'aucun autre point de la discipline ecclésiastique. Les Albigeois ne s'étaient répandus que dans quelques provinces; une croisade prêchée contre eux étouffa cette hérésie dans le sang de deux ou trois cent mille hommes; les souverains de la Bohême commirent la faute de risquer leur trône, et de détruire leur pays pour assurer au clergé le maintien de sa puissance, et l'hérésie des hussites fut anéantie. Ces événements avaient peu influé sur le reste de l'Europe. Chaque opinion n'était répandue que dans le pays où elle avait pris naissance. L'invention de l'imprimerie vint tout changer. Un auteur se faisait entendre à la fois de tous les pays où sa langue était connue. Un livre écrit en latin était lu dans toute l'Europe. Le clergé crut pouvoir employer au XVIe siècle les mêmes armes qu'au XIIIe, et il se trompa : ceux qu'il persécutait plaidèrent leur cause au tribunal de toutes les nations, et la gagnèrent auprès de quelques-unes.

La destruction des abus de la puissance ecclésiastique était le vœu secret de tous les hommes instruits et vertueux, de tous les princes, de tous les magistrats de l'Europe. Mais par malheur ceux qui attaquèrent ces abus étaient théologiens par état; ils mêlèrent à leurs réclamations des opinions théologiques. Ces questions, sur lesquelles presque personne n'avait d'opinion précise ou bien arrêtée, et auxquelles le plus grand nombre n'avait jamais pensé, occupèrent bientôt tous les esprits, et chacun prit ou garda l'opinion qu'il crut la plus vraie.

Les hommes ne changèrent pas d'opinion, comme on le croit communément; mais chacun en adopta une, ou garda celle qu'il avait auparavant, sans savoir que ses voisins en eussent une autre.

Il eût été facile aux princes d'étouffer ces disputes en ne paraissant point y attacher d'importance, et de faire le bien de leurs peuples en augmentant leur puissance et leurs propres richesses par la destruction des abus. L'indépendance de leur couronne et de leur personne assurée, tant d'ecclésiastiques inutiles rendus à la population et au travail, les biens de l'Eglise réunis au domaine de l'Etat, le peuple délivré de l'impôt qui se levait sur lui en frais de culte, en aumônes aux moines, en fêtes, en pèlerinages, en achats de dispenses ou d'indulgences; la superstition bannie avec la férocité, l'ignorance et la

encore aux villes frontières. Vous avez vu la juridiction séculière s'opposer partout à l'ecclésiastique, excepté dans les États où l'Église a été et est encore souveraine : chaque prince séculier cherchant à rendre son gouvernement indépendant du siége de Rome, et ne pouvant y parvenir; des évêques tantôt résistant aux papes, tantôt s'unissant à eux contre les rois; en un mot, la république chrétienne du rite latin unie presque toujours dans le dogme en apparence et à quelques scissions près, mais sans cesse divisée sur tout le reste.

Après le pontificat détesté, mais heureux, d'Alexandre VI, après le règne guerrier et plus heureux encore de Jules II, les papes pouvaient se regarder comme les arbitres de l'Italie, et influer beaucoup sur le reste de l'Europe. Il n'y avait aucun potentat italien qui eût plus de terres, excepté le roi de Naples, lequel relevait encore de la tiare.

(1513) Dans ces circonstances favorables, les vingt-quatre cardinaux qui composaient alors tout le collége élurent Jean de Médicis, arrière-petit-fils de ce grand Cosme de Médicis, simple négociant, et père de la patrie.

corruption, qui en sont les suites : que d'avantages pour les souverains très-peu riches de provinces dépeuplées, sans industrie, et sans culture ! Il n'eût fallu que vouloir, on n'eût trouvé dans les peuples, au premier moment, que de l'horreur pour les scandales et les extorsions du clergé, et de l'indifférence pour les dogmes. Cela est si vrai, que tous les princes qui ont voulu se séparer de Rome et réformer leur clergé y ont réussi. La fausse politique de Charles-Quint et de François Ier empêcha la révolution d'être générale et paisible. Ils ne songèrent qu'à l'intérêt qu'ils croyaient avoir de se ménager l'appui du pape pour leurs guerres d'Italie, et ils se disputèrent à qui lui immolerait le plus de victimes humaines. Cependant ni la protection du pape, ni les États qu'ils se disputaient, ne pouvaient augmenter leur puissance réelle autant que la réunion à leur domaine des bénéfices inutiles. La sécularisation des évêchés et des abbayes d'Allemagne eût donné à Charles, dans l'empire, une puissance plus grande que celle qu'il se flatta vainement d'acquérir en allumant les guerres funestes qui ont manqué deux fois de causer la ruine de sa maison. Le rescrit de la diète de Nuremberg, en 1523, et sa réponse au pape, prouvent que Charles eût alors été le maître d'établir la réforme sans exciter le moindre trouble. Peut-être l'opinion eût-elle eu la force de l'emporter sur la mauvaise politique de ces princes; mais malheureusement une grande partie de ceux qui dominaient alors sur les opinions, restèrent attachés à la religion romaine qu'ils méprisaient au fond du cœur autant que les subtilités théologiques des nouveaux sectaires; les uns par crainte, par amour de la paix, d'autres dans l'idée que la réforme des abus devait être la suite infaillible, mais tranquille, du progrès des lumières, et qu'il ne fallait pas se hâter de peur de tout perdre. Ils se trompèrent, et leur indifférence ou leur erreur a plongé l'Europe dans des malheurs auxquels nulle autre époque de l'histoire ne présente rien de comparable.

A la vérité, l'intolérance des protestants rend plus excusable la conduite de ceux qui refusèrent de se joindre à eux. Ils ne virent point que le principe d'examen adopté par les protestants conduisait nécessairement à la tolérance, au lieu que le principe de l'autorité, point fondamental de la croyance romaine, en écarte non moins nécessairement; qu'enfin l'intolérance des protestants, et même ce qu'ils avaient conservé de dogmes théologiques, n'était qu'un reste de papisme que les principes mêmes sur lesquels la réforme était fondée devaient détruire un jour. Ils crurent que, puisqu'ils n'avaient que le choix de leurs chaînes, il valait mieux porter celles que la naissance leur avait données, que d'en prendre de nouvelles, et ne se mêler de ces querelles que pour adoucir l'erreur des partis, puisque dans tous ceux qui partageaient l'Europe, quiconque voulait penser d'après lui-même n'avait que le choix du silence ou du bûcher. (*Ed. de Kehl.*)

Créé cardinal à quatorze ans, il fut pape à l'âge de trente-six, et prit le nom de Léon X. Sa famille alors était rentrée en Toscane. Léon eut bientôt le crédit de mettre son frère Pierre à la tête du gouvernement de Florence. Il fit épouser à son autre frère, Julien le Magnifique, la princesse de Savoie, duchesse de Nemours, et le fit un des plus puissants seigneurs d'Italie. Ces trois frères, élevés par Ange Politien et par Chalcondyle, étaient tous trois dignes d'avoir eu de tels maîtres. Tous trois cultivaient à l'envi les lettres et les beaux-arts; ils méritèrent que ce siècle s'appelât le siècle des Médicis. Le pape surtout joignait le goût le plus fin à la magnificence la plus recherchée. Il excitait les grands génies dans tous les arts par ses bienfaits, et par son accueil plus séduisant encore. Son couronnement coûta cent mille écus d'or. Il fit représenter dans plusieurs fêtes publiques le *Pénule* de Plaute, la *Calandra* du cardinal Bibiena. On croyait voir renaître les beaux jours de l'empire romain. La religion n'avait rien d'austère, elle s'attirait le respect par des cérémonies pompeuses; le style barbare de la daterie était aboli, et faisait place à l'éloquence des cardinaux Bembo et Sadolet, alors secrétaires des brefs, hommes qui savaient imiter la latinité de Cicéron, et qui semblaient adopter sa philosophie sceptique. Les comédies de l'Arioste et celles de Machiavel, quoiqu'elles respectent peu la pudeur et la piété, furent jouées souvent dans cette cour en présence du pape et des cardinaux, par les jeunes gens les plus qualifiés de Rome. Le mérite seul de ces ouvrages (mérite très-grand pour ce siècle) faisait impression. Ce qui pouvait offenser la religion n'était pas aperçu dans une cour occupée d'intrigues et de plaisirs, qui ne pensait pas que la religion pût être attaquée par ces libertés. En effet, comme il ne s'agissait ni du dogme ni du pouvoir, la cour romaine n'en était pas plus effarouchée que les Grecs et les anciens Romains ne le furent des railleries d'Aristophane et de Plaute.

Les affaires les plus graves, que Léon X savait traiter en maître, ne dérobèrent rien à ses plaisirs délicats. La conspiration même de plusieurs cardinaux contre sa vie, et le châtiment sévère qu'il en fit, n'altérèrent point la gaieté de sa cour.

Les cardinaux Petrucci, Soli, et quelques autres, irrités de ce que le pape avait ôté le duché d'Urbin au neveu de Jules II, corrompirent un chirurgien qui devait panser un ulcère secret du pape; et la mort de Léon X devait être le signal d'une révolution dans beaucoup de villes de l'État ecclésiastique. La conspiration fut découverte (1517). Il en coûta la vie à plus d'un coupable. Les deux cardinaux furent appliqués à la question, et condamnés à la mort. On pendit le cardinal Petrucci dans la prison : l'autre racheta sa vie par ses trésors.

Il est très-remarquable qu'ils furent condamnés par les magistrats séculiers de Rome, et non par leurs pairs. Le pape semblait, par cette action, inviter les souverains à rendre tous les ecclésiastiques justiciables des juges ordinaires : mais jamais le saint-siége ne crut devoir céder aux rois un droit qu'il se donnait à lui-même. Comment les cardinaux, qui élisent les papes, leur ont-il laissé ce despotisme, tandis que les électeurs et les princes de l'empire ont tant restreint le pouvoir

des empereurs ? C'est que ces princes ont des États, et que les cardinaux n'ont que des dignités.

Cette triste aventure fit bientôt place aux réjouissances accoutumées. Léon X, pour mieux faire oublier le supplice d'un cardinal mort par la corde, en créa trente nouveaux, la plupart Italiens : et se conformant au génie du maître, s'ils n'avaient pas tous le goût et les connaissances du pontife, ils l'imitèrent au moins dans ses plaisirs. Presque tous les autres prélats suivirent leurs exemples. L'Espagne était alors le seul pays où l'Église connût les mœurs sévères; elles y avaient été introduites par le cardinal Ximénès, esprit né austère et fiur, qui n'avait de goût que celui de la domination absolue, et qui, revêtu de l'habit d'un cordelier quand il était régent d'Espagne, disait qu'avec son cordon il saurait ranger tous les grands à leur devoir, et qu'il écraserait leur fierté sous ses sandales.

Partout ailleurs les prélats vivaient en princes voluptueux. Il y en avait qui possédaient jusqu'à huit et neuf évêchés. On s'effraye aujourd'hui en comptant tous les bénéfices dont jouissaient, par exemple, un cardinal de Lorraine, un cardinal de Wolsey, et tant d'autres; mais ces biens ecclésiastiques accumulés sur un seul homme ne faisaient pas un plus mauvais effet alors que n'en font aujourd'hui tant d'évêchés réunis par des électeurs ou par des prélats d'Allemagne.

Tous les écrivains protestants et catholiques se récrient contre la dissolution des mœurs de ces temps : ils disent que les prélats, les curés, et les moines, passaient une vie commode; que rien n'était plus commun que des prêtres qui élevaient publiquement leurs enfants, à l'exemple d'Alexandre VI. Il est vrai qu'on a encore le testament d'un *Croy*, évêque de Cambrai en ces temps-là, qui laisse plusieurs legs à ses enfants, et tient une somme en réserve pour « les bâtards qu'il espère encore que Dieu lui fera la grâce de lui donner, en cas qu'il réchappe de sa maladie. » Ce sont les propres mots de son testament. Le pape Pie II avait écrit dès longtemps « que pour de fortes raisons on avait interdit le mariage aux prêtres, mais que pour de plus fortes il fallait le leur permettre. » Les protestants n'ont pas manqué de recueillir les preuves que dans plusieurs États d'Allemagne les peuples obligeaient toujours leurs curés d'avoir des concubines, afin que les femmes mariées fussent plus en sûreté. On voit même dans les cent griefs, rédigés auparavant par la diète de l'empire sous Charles-Quint, contre les abus de l'Église, que les évêques vendaient aux curés, pour un écu par an, le droit d'avoir une concubine; et qu'il fallait payer, soit qu'on usât de ce privilége, soit qu'on le négligeât : mais aussi il faut convenir que ce n'était pas une raison pour autoriser tant de guerres civiles, et qu'il ne fallait pas tuer les autres hommes, parce que quelques prélats faisaient des enfants, et que des curés achetaient avec un écu le droit d'en faire.

Ce qui révoltait le plus les esprits, c'était cette vente publique et particulière d'indulgences, d'absolutions, de dispenses à tous prix; c'était cette taxe apostolique, illimitée et incertaine avant le pape Jean XII, mais rédigée par lui comme un code du droit canon. Un

meurtrier sous-diacre, ou diacre, était absous, avec la permission de posséder trois bénéfices, pour douze tournois, trois ducats et six carlins; c'est environ vingt écus. Un évêque, un abbé, pouvaient assassiner pour environ trois cents livres. Toutes les impudicités les plus monstrueuses avaient leur prix fait. La bestialité était estimée deux cent cinquante livres. On obtenait même des dispenses, non-seulement pour des péchés passés, mais pour ceux qu'on avait envie de faire. On a retrouvé dans les archives de Joinville une indulgence en expectative pour le cardinal de Lorraine et douze personnes de sa suite, laquelle remettait à chacun d'eux, par avance, trois péchés à leur choix. Le Laboureur, écrivain exact, rapporte que la duchesse de Bourbon et d'Auvergne, sœur de Charles VIII, eut le droit de se faire absoudre toute sa vie de tout péché, elle et dix personnes de sa suite, à quarante-sept fêtes de l'année, sans compter les dimanches.

Cet étrange abus semblait pourtant avoir sa source dans les anciennes lois des nations de l'Europe, dans celles des Francs, des Saxons, des Bourguignons. La cour pontificale n'avait adopté cette évaluation des péchés et des dispenses que dans les temps d'anarchie, et même quand les papes n'osaient résider à Rome. Jamais aucun concile ne mit la taxe des péchés parmi les articles de foi.

Il y avait des abus violents, il y en avait de ridicules. Ceux qui dirent qu'il fallait réparer l'édifice, et non le détruire, semblent avoir dit tout ce qu'on pouvait répondre aux cris des peuples indignés. Le grand nombre de pères de famille qui travaillent sans cesse pour assurer à leurs femmes et à leurs enfants une médiocre fortune, le nombre beaucoup supérieur d'artisans, de cultivateurs, qui gagnent leur pain à la sueur de leur front, voyaient avec douleur des moines entourés du faste et du luxe des souverains : on répondait que ces richesses répandues par ce faste même rentraient dans la circulation. Leur vie molle, loin de troubler l'intérieur de l'Église, en affermissait la paix; et leurs abus, eussent-ils été plus excessifs, étaient moins dangereux sans doute que les horreurs des guerres et le saccagement des villes. On oppose ici le sentiment de Machiavel, le docteur de ceux qui n'ont que de la politique. Il dit dans ses discours sur Tite Live, que « si les Italiens de son temps étaient excessivement méchants, on le devait imputer à la religion et aux prêtres. » Mais il est clair qu'il ne peut avoir en vue les guerres de religion, puisqu'il n'y en avait point alors; il ne peut entendre par ces paroles que les crimes de la cour du pape Alexandre VI, et l'ambition de plusieurs ecclésiastiques, ce qui est très-étranger aux dogmes, aux disputes, aux persécutions, aux rébellions, à cet acharnement de la haine théologique qui produisit tant de meurtres.

Venise même, dont le gouvernement passait pour le plus sage de l'Europe, avait, dit-on, très-grand soin d'entretenir tout son clergé dans la débauche, afin qu'étant moins révéré, il fût sans crédit parmi le peuple, et ne pût le soulever. Il y avait cependant partout des hommes de mœurs très-pures, des pasteurs dignes de l'être, des religieux soumis de cœur à des vœux qui effrayent la mollesse humaine;

mais ces vertus sont ensevelies dans l'obscurité, tandis que le luxe et le vice dominent dans la splendeur.

Le faste de la cour voluptueuse de Léon X pouvait blesser les yeux; mais aussi on devait voir que cette cour même polissait l'Europe, et rendait les hommes plus sociables. La religion, depuis la persécution contre les hussites, ne causait plus aucun trouble dans le monde. L'inquisition exerçait, à la vérité, de grandes cruautés en Espagne contre les musulmans et les juifs; mais ce ne sont pas là de ces malheurs universels qui bouleversent les nations. La plupart des chrétiens vivaient dans une ignorance heureuse. Il n'y avait peut-être pas en Europe dix gentilshommes qui eussent la *Bible*. Elle n'était point traduite en langue vulgaire, ou du moins les traductions qu'on en avait faites dans peu de pays étaient ignorées.

Le haut clergé, occupé uniquement du temporel, savait jouir et ne savait pas disputer. On peut dire que le pape Léon X, en encourageant les études, donna des armes contre lui-même. J'ai ouï dire à un seigneur anglais[1] qu'il avait vu une lettre du seigneur Polus ou de La Pole, depuis cardinal, à ce pape, dans laquelle, en le félicitant sur ce qu'il étendait le progrès des sciences en Europe, il l'avertissait qu'il était dangereux de rendre les hommes trop savants. La naissance des lettres dans une partie de l'Allemagne, à Londres, et ensuite à Paris, à la faveur de l'imprimerie perfectionnée, commença la ruine de la monarchie spirituelle. Des hommes de la Basse-Allemagne, que l'Italie traitait toujours de barbares, furent les premiers qui accoutumèrent les esprits à mépriser ce qu'on révérait. Érasme, quoique longtemps moine, ou plutôt parce qu'il l'avait été, jeta sur les moines, dans la plupart de ses écrits, un ridicule dont ils ne se relevèrent pas. Les auteurs des *Lettres des Hommes obscurs* firent rire l'Allemagne aux dépens des Italiens, qui jusque-là ne les avaient pas crus capables d'être de bons plaisants : ils le furent pourtant; et le ridicule prépara, en effet, la révolution la plus sérieuse.

Léon X était bien loin de craindre cette révolution qu'il vit dans la chrétienté. Sa magnificence, et une des plus belles entreprises qui puissent illustrer des souverains, en furent les principales causes.

Son prédécesseur, Jules II, sous qui la peinture et l'architecture commencèrent à prendre de si nobles accroissements, voulut que Rome eût un temple qui surpassât Sainte-Sophie de Constantinople, et qui fût le plus beau qu'on eût encore élevé sur la terre. Il eut le courage d'entreprendre ce qu'il ne pouvait jamais voir finir. Léon X suivit ardemment ce beau projet : il fallait beaucoup d'argent, et ces magnificences avaient épuisé son trésor. Il n'est point de chrétien qui n'eût dû contribuer à élever cette merveille de la métropole de l'Europe; mais l'argent destiné aux ouvrages publics ne s'arrache jamais que par force ou par adresse. Léon X eut recours, s'il est permis de se servir de cette expression, à une des clefs de saint Pierre avec laquelle on

1. Bolingbroke. (Éd.)

avait ouvert quelquefois les coffres des chrétiens pour remplir ceux du pape.

Il prétexta une guerre contre les Turcs, et fit vendre, dans tous les États de la chrétienté, ce qu'on appelle des *indulgences*, c'est-à-dire la délivrance des peines du purgatoire, soit pour soi-même, soit pour ses parents et amis. Une pareille vente publique fait voir l'esprit du temps : personne n'en fut surpris. Il y eut partout des bureaux d'indulgences : on les affermait comme les droits de la douane. La plupart de ces comptoirs se tenaient dans des cabarets. Le prédicateur, le fermier, le distributeur, chacun y gagnait. Le pape donna à sa sœur une partie de l'argent qui lui en revint, et personne ne murmura encore. Les prédicateurs disaient hautement en chaire que « quand on aurait violé la sainte Vierge, on serait absous en achetant des indulgences; » et le peuple écoutait ces paroles avec dévotion. Mais quand on eut donné aux dominicains cette ferme en Allemagne, les augustins, qui en avaient été longtemps en possession, furent jaloux, et ce petit intérêt de moines, dans un coin de la Saxe, produisit plus de cent ans de discordes, de fureurs et d'infortunes chez trente nations.

FIN DU SEPTIÈME VOLUME.

TABLE.

ESSAI SUR LES MOEURS ET L'ESPRIT DES NATIONS.

Avis des éditeurs..... Page 1
Introduction. — Changements dans le globe, 1. — Des différentes races d'hommes, 3. — De l'antiquité des nations, 5. — De la connaissance de l'âme, 7. — De la religion des premiers hommes, 8. — Des usages et des sentiments communs à presque toutes les nations anciennes, 11. — Des sauvages, 14. — De l'Amérique, 18. — De la théocratie, 19. — Des Chaldéens, 20. — Des Babyloniens devenus Persans, 25. — De la Syrie, 26. — Des Phéniciens et de Sanchoniathon, 29. — Des Scythes et des Gomérites, 31. — De l'Arabie, 33. — De Bram, Abram, Abraham, 35. — De l'Inde, 37. — De la Chine, 41. — De l'Égypte, 45. — De la langue des Égyptiens, et de leurs symboles, 48. — Des monuments des Égyptiens, 49. — Des rites égyptiens, et de la circoncision, 50. — Des mystères des Égyptiens, 52. — Des Grecs, de leurs anciens déluges, de leurs alphabets, et de leur génie, 53. — Des législateurs grecs, de Minos, d'Orphée, de l'immortalité de l'âme, 56. — Des sectes des Grecs, 57. — De Zaleucus et de quelques autres législateurs, 59. — De Bacchus, 60. — Des Métamorphoses chez les Grecs, recueillies par Ovide, 62. — De l'idolâtrie, 63. — Des oracles, 65. — Des sibylles chez les Grecs, et de leur influence sur les autres nations, 68. — Des miracles, 71. — Des temples, 74. — De la magie, 77. — Des victimes humaines, 79. — Des mystères de Cérès-Éleusine, 81. — Des Juifs, au temps où ils commencèrent à être connus, 84. — Des Juifs en Égypte, 85. — De Moïse, considéré simplement comme chef d'une nation, 86. — Des Juifs après Moïse jusqu'à Saül, 89. — Des Juifs depuis Saül, 91. — Des prophètes juifs, 94. Des prières des Juifs, 98. — De Josèphe, historien des Juifs, 100. — D'un mensonge de cet historien, concernant Alexandre et les Juifs, 102. Des préjugés populaires auxquels les écrivains sacrés ont daigné se conformer par condescendance, 103. — Des anges, des génies, des diables, chez les anciennes nations et chez les Juifs, 106. — Si les Juifs ont enseigné les autres nations, ou s'ils ont été enseignés par elles, 110. — Des Romains. Commencements de leur empire et de leur religion. Leur tolérance, 112. — Questions sur leurs conquêtes, et leur décadence, 114. — Des premiers peuples qui écrivirent l'histoire, et des fables des premiers historiens, 116.— Des législateurs qui ont parlé au nom des dieux, 119.

Pages.

Avant-propos, qui contient le plan de cet ouvrage, avec le précis de ce qu'étaient originairement les nations occidentales, et les raisons pour lesquelles on commence cet essai par l'Orient 120
Chap. I. — De la Chine, de son antiquité, de ses forces, de ses lois, de ses usages et de ses sciences 126
Chap. II. — De la religion de la Chine. Que le gouvernement n'est point athée; que le christianisme n'y a point été prêché au VIIe siècle. De quelques sectes établies dans le pays..... 134
Chap. III. — Des Indes..... 138
Chap. IV. — Des Brachmanes, du Veidam et de l'Ézour Veidam..... 144
Chap. V. — De la Perse au temps de Mahomet le prophète, et de l'ancienne religion de Zoroastre..... 150
Chap. VI. — De l'Arabie et de Mahomet..... 155
Chap. VII. — De l'Alcoran et de la loi musulmane. Examen si la religion musulmane était nouvelle, et si elle a été persécutante..... 164

Pages.

Chap. VIII. — De l'Italie et de l'Église avant Charlemagne. Comment le christianisme s'était établi. Examen s'il a souffert autant de persécutions qu'on le dit..... 170
Chap. IX. — Que les fausses légendes des premiers chrétiens n'ont point nui à l'établissement de la religion chrétienne..... 176
Chap. X. — Suite de l'établissement du christianisme. Comment Constantin en fit la religion dominante. Décadence de l'ancienne Rome. 180
Chap. XI. — Causes de la chute de l'empire romain..... 184
Chap. XII. — Suite de la décadence de l'ancienne Rome..... 186
Chap. XIII. — Origine de la puissance des papes. Digression sur le sacre des rois. Lettre de saint Pierre à Pepin, maire de France, devenu roi. Prétendues donations au saint-siége 188
Chap. XIV. — État de l'Église en Orient avant Charlemagne. Querelles pour les images. Révolution de Rome commencée..... 193
Chap. XV. — De Charlemagne. Son ambition, sa politique. Il dépouille ses neveux de leurs États. Oppression et conversion des Saxons, etc. 196
Chap. XVI. — Charlemagne, empereur d'Occident..... 200
Chap. XVII. — Mœurs, gouvernement et usages, vers le temps de Charlemagne..... 204
Chap. XVIII. — Suite des usages du temps de Charlemagne, et avant lui. S'il était despotique, et le royaume héréditaire..... 207
Chap. XIX. — Suite des usages du temps de Charlemagne. Commerce, finances, sciences..... 209
Chap. XX. — De la religion du temps de Charlemagne..... 213
Chap. XXI. — Suite des rites religieux du temps de Charlemagne..... 218
Chap. XXII. — Sur des usages du temps de Charlemagne. De la justice, des lois. Coutumes singulières. Épreuves..... 222
Chap. XXIII. — Louis le Faible, ou le Débonnaire, déposé par ses enfants et par des prélats..... 225
Chap. XXIV. — État de l'Europe après la mort de Louis le Débonnaire, ou le Faible. L'Allemagne pour toujours séparée de l'empire franc, ou français..... 229
Chap. XXV. — Des Normands vers le IXe siècle..... 233
Chap. XXVI. — De l'Angleterre vers le IXe siècle. Alfred le Grand.... 237
Chap. XXVII. — De l'Espagne et des musulmans maures aux VIIIe et IXe siècles..... 239
Chap. XXVIII. — Puissance des musulmans en Asie et en Europe aux VIIIe et IXe siècles. L'Italie attaquée par eux. Conduite magnanime du pape Léon IV..... 243
Chap. XXIX. — De l'empire de Constantinople aux VIIIe et IXe siècles. 245
Chap. XXX. — De l'Italie; des papes; du divorce de Lothaire, roi de Lorraine; et des autres affaires de l'Église, aux VIIIe et IXe siècles.. 248
Chap. XXXI. — De Photius, et du schisme entre l'Orient et l'Occident 251
Chap. XXXII. — État de l'empire d'Occident à la fin du IXe siècle.... 255
Chap. XXXIII. — Des fiefs et de l'empire..... 256
Chap. XXXIV. — D'Othon le Grand au Xe siècle..... 258
Chap. XXXV. — De la papauté au Xe siècle, avant qu'Othon le Grand se rendît maître de Rome..... 259
Chap. XXXVI. — Suite de l'empire d'Othon et de l'état de l'Italie.... 261
Chap. XXXVII. — Des empereurs Othon II et III, et de Rome..... 264
Chap. XXXVIII. — De la France vers le temps de Hugues Capet..... 267
Chap. XXXIX. — État de la France aux Xe et XIe siècles. Excommunication du roi Robert..... 270

Pages.
Chap. XL. — Conquête de Naples et de Sicile par des gentilshommes normands..... 272
Chap. XLI. — De la Sicile en particulier, et du droit de légation dans cette île..... 277
Chap. XLII. — Conquête de l'Angleterre par Guillaume, duc de Normandie..... 280
Chap. XLIII. — De l'état de l'Europe aux xe et xie siècles..... 284
Chap. XLIV. — De l'Espagne et des mahométans de ce royaume, jusqu'au commencement du xiie siècle..... 286
Chap. XLV. — De la religion et de la superstition aux xe et xie siècles. 290
Chap. XLVI. — De l'empire, de l'Italie, de l'empereur Henri IV, et de Grégoire VII. De Rome et de l'empire dans le xie siècle. De la donation de la comtesse Mathilde. De la fin malheureuse de l'empereur Henri IV et du pape Grégoire VII..... 297
Chap. XLVII. — De l'empereur Henri V et de Rome jusqu'à Frédéric Ier. 306
Chap. XLVIII. — De Frédéric Barberousse. Cérémonies du couronnement des empereurs et des papes. Suite des guerres de la liberté italique contre la puissance allemande. Belle conduite du pape Alexandre III, vainqueur de l'empereur par la politique, et bienfaiteur du genre humain..... 309
Chap. XLIX. — De l'empereur Henri VI, et de Rome..... 313
Chap. L. — État de la France et de l'Angleterre pendant le xiie siècle, jusqu'au règne de saint Louis, de Jean sans Terre et de Henri III. 315
Chap. LI. — D'Othon IV et de Philippe Auguste, au xiiie siècle. De la bataille de Bouvines. De l'Angleterre et de la France, jusqu'à la mort de Louis VIII, père de saint Louis. Puissance singulière de la cour de Rome : pénitence plus singulière de Louis VIII, etc..... 323
Chap. LII. — De l'empereur Frédéric II; de ses querelles avec les papes; et de l'empire allemand. Des accusations contre Frédéric II. Du livre *De Tribus Impostoribus*. Du concile général de Lyon, etc.. 328
Chap. LIII. — De l'Orient au temps des croisades, et de l'état de la Palestine..... 334
Chap. LIV. — De la première croisade jusqu'à la prise de Jérusalem.. 338
Chap. LV. — Croisades depuis la prise de Jérusalem..... 344
Chap. LVI. — De Saladin..... 348
Chap. LVII. — Les croisés envahissent Constantinople. Malheurs de cette ville et des empereurs grecs. Croisade en Égypte. Aventure singulière de saint François d'Assise Disgrâce des chrétiens..... 353
Chap. LVIII. — De saint Louis. Son gouvernement, sa croisade, nombre de ses vaisseaux, ses dépenses, sa vertu, son imprudence, ses malheurs..... 359
Chap. LIX. — Suite de la prise de Constantinople par les croisés. Ce qu'était alors l'empire grec..... 365
Chap. LX. — De l'Orient, et de Gengis-kan..... 367
Chap. LXI. — De Charles d'Anjou, roi des Deux-Siciles. De Mainfroi, de Conradin, et des Vêpres siciliennes..... 375
Chap. LXII. — De la croisade contre les Languedociens..... 380
Chap. LXIII. — État de l'Europe au xiiie siècle..... 386
Chap. LXIV. — De l'Espagne aux xiie et xiiie siècles..... 389
Chap. LXV. — Du roi de France Philippe le Bel, et de Boniface VIII.. 395
Chap. LXVI. — Du supplice des templiers, et de l'extinction de cet ordre..... 401
Chap. LXVII. — De la Suisse, et de sa révolution au commencement du xive siècle..... 404

Pages.

Chap. LXVIII. — Suite de l'état où étaient l'empire, l'Italie et la papauté, au xive siècle..... 406
Chap. LXIX. — De Jeanne, reine de Naples..... 411
Chap. LXX. — De l'empereur Charles IV. De la bulle d'or. Du retour du saint-siége d'Avignon à Rome. De sainte Catherine de Sienne, etc. 414
Chap. LXXI. — Grand schisme d'Occident..... 417
Chap. LXXII. — Concile de Constance..... 421
Chap. LXXIII. — De Jean Hus, et de Jérôme de Prague..... 424
Chap. LXXIV. — De l'état de l'Europe vers le temps du concile de Constance. De l'Italie..... 428
Chap. LXXV. — De la France et de l'Angleterre du temps de Philippe de Valois, d'Édouard II et d'Édouard III..... 432
Chap. LXXVI. — De la France sous le roi Jean. Célèbre tenue des états généraux. Bataille de Poitiers. Captivité de Jean. Ruine de la France. Chevalerie, etc..... 441
Chap. LXXVII. — Du Prince Noir, du roi de Castille don Pèdre le Cruel, et du connétable du Guesclin..... 446
Chap. LXXVIII. — De la France et de l'Angleterre du temps du roi Charles V. Comment ce prince habile dépouille les Anglais de leurs conquêtes. Son gouvernement. Le roi d'Angleterre Richard II, fils du Prince Noir, détrôné..... 448
Chap. LXXIX. — Du roi de France Charles VI. De sa maladie. De la nouvelle invasion de la France par Henri V, roi d'Angleterre..... 451
Chap. LXXX. — De la France du temps de Charles VII. De la Pucelle, et de Jacques Cœur..... 460
Chap. LXXXI. — Mœurs, usages, commerce, richesses, vers les xiiie et xive siècles..... 465
Chap. LXXXII. — Sciences et beaux-arts aux xiiie et xive siècles... 467
Chap. LXXXIII. — Affranchissements, priviléges des villes, états généraux..... 476
Chap. LXXXIV. — Tailles et monnaies..... 478
Chap. LXXXV. — Du parlement de Paris jusqu'à Charles VII..... 480
Chap. LXXXVI. — Du concile de Bâle..... 485
Chap. LXXXVII. — Décadence de l'empire grec, soi-disant empire romain. Sa faiblesse, sa superstition, etc..... 490
Chap. LXXXVIII. — De Tamerlan..... 492
Chap. LXXXIX. — Suite de l'histoire des Turcs et des Grecs, jusqu'à la prise de Constantinople..... 496
Chap. XC. — De Scanderbeg..... 498
Chap. XCI. — De la prise de Constantinople par les Turcs..... 499
Chap. XCII. — Entreprise de Mahomet II, et sa mort..... 505
Chap. XCIII. — État de la Grèce sous le joug des Turcs..... 507
Chap. XCIV. — Du roi de France Louis XI..... 512
Chap. XCV. — De la Bourgogne, et des Suisses ou Helvétiens, du temps de Louis XI, au xve siècle..... 519
Chap. XCVI. — Du gouvernement féodal après Louis XI, au xve siècle 521
Chap. XCVII. — De la chevalerie..... 524
Chap. XCVIII. — De la noblesse..... 527
Chap. XCIX. — Des tournois..... 533
Chap. C. — Des duels..... 536
Chap. CI. — De Charles VIII, et de l'état de l'Europe, quand il entreprit la conquête de Naples..... 541
Chap. CII. — État de l'Europe à la fin du xve siècle. De l'Allemagne, et principalement de l'Espagne..... 543

Pages
CHAP. CIII. — De l'état des juifs en Europe..... 548
CHAP. CIV. — De ceux qu'on appelait Bohèmes ou Égyptiens..... 551
CHAP. CV. — Suite de l'état de l'Europe au xve siècle. De l'Italie... 552
CHAP. CVI. — De l'État du pape, de Venise, et de Naples, au xve siècle. 555
CHAP. CVII. — De la conquête de Naples par Charles VIII, roi de France et empereur. De Zizim, frère de Bajazet II. Du pape Alexandre VI, etc..... 557
CHAP. CVIII. — De Savonarole..... 561
CHAP. CIX. — De Pic de La Mirandole..... 562
CHAP. CX. — Du pape Alexandre VI et du roi Louis XII. Crimes du pape et de son fils. Malheurs du faible Louis XII..... 564
CHAP. CXI. — Attentats de la famille d'Alexandre VI et de César de Borgia. Suite des affaires de Louis XII avec Ferdinand le Catholique. Mort du pape..... 568
CHAP. CXII. — Suite des affaires politiques de Louis XII..... 571
CHAP. CXIII. — De la ligue de Cambrai, et quelle en fut la suite. Du pape Jules II, etc..... 573
CHAP. CXIV. — Suite des affaires de Louis XII. De Ferdinand le Catholique, et de Henri VIII, roi d'Angleterre..... 578
CHAP. CXV. — De l'Angleterre et de ses malheurs après l'invasion de la France. De Marguerite d'Anjou, femme de Henri IV, etc..... 580
CHAP. CXVI. — D'Édouard IV, de Marguerite d'Anjou, et de la mort de Henri VI..... 584
CHAP. CXVII. — Suite des troubles d'Angleterre sous Édouard IV, sous le tyran Richard III, et jusqu'à la fin du règne de Henri VII..... 586
CHAP. CXVIII. — Idée générale du xvie siècle..... 590
CHAP. CXIX. — État de l'Europe du temps de Charles-Quint, De la Moscovie ou Russie. Digression sur la Laponie..... 593
CHAP. CXX. — De l'Allemagne et de l'empire aux xve et xvie siècles. 607
CHAP. CXXI. — Usages des xve et xvie siècles, et de l'état des beaux-arts..... 609
CHAP. CXXII. — De Charles-Quint et de François Ier jusqu'à l'élection de Charles à l'empire, en 1519. Du projet de l'empereur Maximilien de se faire pape. De la bataille de Marignan..... 617
CHAP. CXXIII. — De Charles-Quint et de François Ier. Malheurs de la France..... 619
CHAP. CXXIV. — Prise de François Ier. Rome saccagée. Soliman repoussé. Principautés données. Conquête de Tunis. Question si Charles-Quint voulait la monarchie universelle. Soliman reconnu roi de Perse dans Babylone..... 623
CHAP. CXXV. — Conduite de François Ier. Son entrevue avec Charles-Quint. Leurs querelles, leur guerre. Alliance du roi de France et du sultan Soliman. Mort de François Ier..... 628
CHAP. CXXVI. — Troubles d'Allemagne. Bataille de Mulberg. Grandeur et disgrâce de Charles-Quint. Son abdication..... 635
CHAP. CXXVII. — De Léon X, et de l'Église..... 637

FIN DE LA TABLE DU SEPTIÈME VOLUME.

Paris — Imprimerie de Ch Lahure et Cie, rue de Fleurus, 9.

75760342